MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français, 1932-1939. 1, 1932-1935 / Ministère des relations extérieures, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français, 1932-1939. 1, 1932-1935 / Ministère des relations extérieures, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 4, 16 juillet-12 novembre 1933. 1968.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE
2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Tél. : VAUgirard 79.90 et BLOmet 69.70
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13 rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

1re SÉRIE (1932-1935)

TOME IV

(16 JUILLET-12 NOVEMBRE 1933)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

1re SÉRIE (1932-1935)

TOME IV

(16 JUILLET-12 NOVEMBRE 1933)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1968

a A

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. RENOUVIN, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, président de la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. WOLFROM, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. Julien CAIN, membre de l'Institut, directeur général honoraire des Bibliothèques de France.

M. CASTELLAN, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines à l'Université de Poitiers.

M. CHAMSON, de l'Académie française, directeur général des Archives de France.

M. DUROSELLE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. le capitaine de vaisseau FLICHE, chef du Service historique de la Marine.

M. le général FOURNIER, chef du Service historique de l'Armée.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. le colonel HAYEZ, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. LABROUSSE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon, doyen honoraire de cette faculté.

M. LE ROY, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. DE RIBIER, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume,
établi sous la direction de
MM. Maurice BAUMONT et Pierre RENOUVIN :

M. François GADRAT, inspecteur général honoraire de l'Instruction Publique.

M. Georges TABOULET, agrégé de l'Université.

M. Yvon LACAZE, archiviste paléographe.

AVERTISSEMENT

Le 4e volume de la 1re série couvre la période comprise entre le 16 juillet 1933, au lendemain de la signature du pacte à Quatre, et le 12 novembre 1933, jour du plébiscite qui consacre l'implantation du national-socialisme en Allemagne [1].

I. Pacte à Quatre. *Le pacte d'entente et de collaboration ne répond en rien aux grandes espérances que son promoteur avait nourries. Confronté avec la dure exigence des intérêts nationaux, plus contraignants que les engagements sur le papier, il ne produit d'autres résultats que d'amener une détente éphémère dans les rapports franco-allemands et une éclaircie plus durable dans les rapports franco-italiens. Les signataires se trouvent presque immédiatement en désaccord sur les problèmes fondamentaux. Le pacte ne sera jamais ratifié.*

II. La politique allemande. *L'Allemagne hitlérienne pèse d'un tout autre poids sur la conjoncture internationale. Les rapports de l'ambassadeur de France à Berlin insistent sur le sens et la portée des initiatives du nouveau régime. Ils montrent les foules « emportées par une double folie collective de la persécution et de la grandeur ». Le ton pacifiste de certaines déclarations officielles en politique extérieure est infirmé par l'intransigeance sur le fond. Les dirigeants nazis « tendent la main » à la France; ils affirment n'avoir aucune visée sur l'Alsace et la Lorraine, mais ils réclament le retour au Reich sans plébiscite du territoire de la Sarre. Ils font bon visage à la Pologne, mais ils témoignent à l'Autriche une malveillance insistante. Bientôt, c'est la question du désarmement qui passe au premier plan.*

III. La Conférence du désarmement. *Le « pélerinage des capitales », entrepris en juillet par le président de la conférence, ne réussit pas à aplanir les divergences de vues. Au nom du principe de l'égalité des armements, adopté le 11 décembre 1932, l'Allemagne développe son potentiel militaire. Le gouvernement français accepte la* Gleichberechtigung, *mais subordonne toute réduction de ses armements à une période d'épreuve préalable. Il dresse le répertoire des manquements dûment constatés de l'Allemagne à ses obligations contractuelles, mais ne peut obtenir sur ce point la collaboration du cabinet de Londres, enclin à ménager une Allemagne qu'il espère amener*

[1] Durant cette période, M. Paul-Boncour est resté ministre des Affaires étrangères dans les cabinets Daladier (jusqu'au 24 octobre) et Sarraut (à partir du 26 octobre).

à une attitude plus conciliante. L'Italie, qui s'oppose formellement à l'Allemagne en Autriche, ne veut pas la heurter de front dans la question du désarmement; se posant en médiatrice, elle suggère d'octroyer à Berlin les prototypes de certaines armes, dont les traités lui interdisent la possession, dans le domaine aérien notamment.

Les conversations, suspendues en juin, reprennent à Genève le 9 octobre, sur la base du plan MacDonald, remanié pour tenir compte des réserves françaises. Le 14 octobre, devant le Bureau siégeant en séance privée, sir John Simon se prononce contre la thèse allemande. Le gouvernement allemand fait savoir qu'il ne peut accepter les conditions qu'on voudrait lui imposer. Dans l'après-midi du même jour, il annonce son retrait de la conférence. Pour compléter « le grand geste libérateur », il se retire également de tous les organes de la Société des Nations. Il dissout le Reichstag pour donner au corps électoral l'occasion d'approuver sa politique extérieure (1). *La conférence se flatte pourtant de survivre. Elle s'ajourne et les conversations se poursuivent entre chancelleries.*

IV. L'Europe danubienne. *Sous l'égide commune de la France et de l'Italie, l'assainissement économique de l'Europe centrale est envisagé. On discute d'une aide extérieure, d'arrangements commerciaux, de traitements différentiels, de facilités ferroviaires, qui, sans mettre en cause les appartenances territoriales, ranimeraient la production, les échanges et rendraient la prospérité à cette partie du continent. La Petite Entente resserre ses liens à Sinaïa. La Hongrie demeure revisionniste; elle paraît cependant disposée à se rapprocher de la France. Dans les Balkans, théâtre d'une vive activité diplomatique, la Turquie s'emploie à former un bloc qui engloberait la Bulgarie.*

De tous les problèmes que pose l'Europe centrale, le plus angoissant est le sort de l'Autriche devant les menaces allemandes. Le 7 août, les cabinets de Paris et de Londres font à Berlin une démarche concertée; Rome accomplit une démarche similaire, mais séparément. Le chancelier Dollfuss, âme de la résistance à l'Anschluss, ne se laisse pas intimider. Il recherche le secours financier de l'étranger, obtient la création d'un corps militaire auxiliaire et une promesse d'assistance de Mussolini à Riccione : pourtant, la situation de l'Autriche reste précaire.

V. L'Europe orientale. *La Pologne s'émeut de « la renaissance de l'Allemagne ». Tout en réaffirmant sa fidélité à l'alliance française, elle éprouve le besoin de se rapprocher de ses puissants voisins, ceux de l'ouest comme de l'est. La détente avec l'Allemagne se traduit par deux accords entre Varsovie et le sénat de Dantzig, touchant le port et la minorité polonaise de la Ville libre.*

L'U.R.S.S. a d'autant plus de raisons de s'inquiéter, elle aussi, des évé-

(1) On trouvera le compte rendu détaillé des séances décisives de la mi-octobre dans les *Actes de la conférence pour la réduction et la limitation des armements*, série C, *Procès-verbal du Bureau*, vol. III, Genève, 1936. Il n'a pas paru nécessaire de publier ici ces textes. Par contre, nous avons retenu tous les documents qui sont de nature à expliquer la position du gouvernement français.

nements advenus en Allemagne que l'ombre du Japon s'étend sur l'Asie orientale. La République des Soviets vient d'opérer, au début de juillet, sa rentrée en Europe par les pactes orientaux et la définition de l'agresseur. Désireuse de sortir de l'isolement, elle propose au gouvernement français, le 19 juillet, la conclusion d'un accord « verbal et secret », que le cabinet Daladier estime inopportun. Rien ne fait obstacle, en revanche, à un rapprochement sur le terrain économique. Les voyages en U.R.S.S. du président Herriot et du ministre de l'Air Pierre Cot préludent à une coopération technique; des ententes sont d'ores et déjà préparées concernant l'aviation, les constructions navales, l'industrie et le commerce.

VI. La conférence économique et monétaire *s'est séparée tout au début de la période, le 28 juillet. Elle a vainement tenté de porter remède aux conséquences de la crise mondiale. L'accord n'a pu s'établir sur aucune des grandes questions inscrites à l'ordre du jour : étalon-or et stabilité des monnaies, libéralisation douanière, dettes interalliées. La rupture de la conférence de Londres montre les difficultés d'une collaboration avec les Etats-Unis.*

Les dépôts d'archives du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Guerre; les archives rapatriées de l'ambassade de France à Berlin ont fourni la plupart des documents reproduits. Le dépôt du ministère de la Marine contient aussi quelques pièces relatives aux négociations franco-britanniques et franco-italiennes concernant le désarmement naval.

Comme dans les tomes précédents, les papiers privés qui ont été examinés pour la préparation de ce volume sont surtout ceux de M. Massigli, délégué de France à la conférence du désarmement.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :
Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques générales qui concernent les rapports entre les puissances,

I. — LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LE PACTE ET LES PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA PAIX		
1933				
26 juil.	Paris.....	Peut-on invoquer l'article 11 du pacte pour appuyer une démarche en faveur de l'Autriche ?	N.	40
29	Paris (Aff. étr. à amb. de Gde-Bret.).	Pour le gouvernement britannique, mieux vaudrait invoquer l'art. 11, § 2 du pacte	N.	56
3 août	Paris à Londres, Berlin, Rome, Vienne.	Pourquoi taire l'intention d'un recours à la S.D.N. au cas où échouerait la démarche à Berlin sur l'Autriche ? On y renforcerait les chances de cette démarche.	T.	76
6	Madrid à Paris....	Le pacte méditerranéen, envisagé à Madrid, serait conclu sur la base des art. 10 et 16 du pacte de la S.D.N.	T.	87
8	Berlin à Paris.....	Le pacte à Quatre ayant été récusé, ne serait-il pas logique de recourir, dans l'affaire autrichienne, à la S.D.N. ?	T.	95

(1) Les lettres D, L, N T, CR, Pr-V, désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu ou un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
10 août	Londres à Paris....	S'il faut en venir là, bien « peser toutes les conséquences d'une telle décision », dit sir Robert Vansittart.	T.	103
19	Vienne à Paris.....	Pour M. Puaux, il faudrait porter à Genève la question de la Légion autrichienne et en exiger la dissolution.	T.	122
5 oct.	Rome à Paris.....	D'après Mussolini, l'échec de la conférence du désarmement signifierait la fin de la S.D.N.	T.	274
12	Paris.....	Suivant que jouerait ou non pour Paris l'art. 16 du pacte de la S.D.N., est établi un rapport sur les liaisons possibles, en cas de guerre, entre France, Pologne et pays de la Petite Entente.	N.	299
17	*Idem*.....	Quelles seraient les conséquences juridiques, pour la France, d'une adhésion au pacte européen de sécurité et à la définition de l'agresseur ?	N.	324
18	Berlin à Paris.....	A l'ambassadeur des États-Unis, Hitler aurait déclaré qu'il reviendrait à la S.D.N. sous certaines conditions.	T.	326
20	Paris.....	La sortie de l'Allemagne de la S.D.N. n'entraîne pas, en droit, la caducité du traité de Locarno, d'après M. Basdevant.	N.	335
23	Londres à Paris....	Polémiques dans la presse britannique autour des traités de Locarno : restent-ils encore valables après le départ allemand de Genève ?	D.	355
25	.....	En se retirant de la S.D.N., l'Allemagne s'est exclue de tout ce qui a trait aux états à minorités ainsi qu'à Memel.	N.	362
26	Berlin à Paris.....	Ne pas s'illusionner : Hitler ne songe pas à revenir à Genève.	D.	366
27	Paris à Rome, Berlin, Washington, Londres.	Où il est fait état d'un recours possible au conseil de la S.D.N. en vue d'une investigation en Allemagne.	T.	368
31	Londres à Paris....	Critiques contre Locarno dans une partie de la presse anglaise.	T.	377
2 nov.	Varsovie à Paris...	Pour M. Beck, ce serait une « grave erreur » que de chercher à ramener dans la S.D.N. une Allemagne décidée à une rupture totale.	T.	383

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
6 nov.	Paris.....	A l'occasion d'un discours de M. Eden et des appréciations de certains journaux, M. Basdevant précise les garanties et obligations prescrites par le traité de Locarno.	N.	399
7	Berlin à Paris.....	Réquisitoire contre la S.D.N. prononcé par M. von Neurath au cours de la campagne pour le plébiscite. Ce que lui en dit M. François-Poncet.	T.	403
8	L. collective.....	Pour que les agents diplomatiques de la France à l'étranger puissent réfuter toute appréciation contraire à la validité des traités de Locarno, en dépit du retrait des Allemands de Genève.	D.	411
9	Berlin à Paris.....	« Fidèle à la S.D.N. », le gouvernement français aimerait savoir si l'Allemagne n'y pourrait pas rentrer. Sans doute, est-il répondu, « si on lui accorde ce qu'elle demande ».	T.	413
9	*Idem*.....	L'Allemagne ne rentrera dans la S.D.N. « qu'au prix d'une modification profonde de cet organisme ».	D.	416
	b. CONCLUSION DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE MONDIALE			
14 août	Paris à Londres, Bruxelles, Berlin, Rome.	Désireux de ne pas prolonger indéfiniment la trêve douanière, acceptée pour la durée de la Conférence, le gouvernement français aimerait connaître les intentions de ces quatre capitales.	T.	111
26	Paris.....	Sans dénoncer la trêve, puisqu'elle se prolonge, la France devrait formuler, pour la sauvegarde de ses intérêts vitaux, une réserve générale.	N.	148
1er sept.	Paris à Berlin.....	L'échec de la conférence mondiale oblige la France à un changement de sa politique commerciale.	T.	169

II. — LE DÉSARMEMENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La conférence du désarmement		
1933				
18 juil.	Rome à Paris.....	En quel état, d'après Jouvenel, se trouve la question du désarmement.	T.	14
18	Berlin à Paris.....	La tendance à la détente dans les rapports franco-allemands a dû encourager M. Henderson à préconiser une conversation directe entre Hitler et Daladier.	T.	16
19	*Idem*.....	L'initiative d'Henderson ? « Une gaffe ! » d'après M. von Neurath. Il l'avait ignorée et s'en trouve embarrassé.	T.	17
24	Paris à Londres....	M. Henderson est revenu de Berlin plein d'illusions. Cependant, après un entretien, M. Paul-Boncour recommande de garder le contact avec lui.	D.	36
28	Londres à Paris....	M. Eden disposé à une conversation préliminaire avec la France avant la reprise de la Conférence.	T.	50
31	Paris à Belgrade, Bucarest, Prague.	S'informer de l'attitude qu'adopteraient les états de la Petite Entente si la Hongrie réclamait le bénéfice de l'égalité des droits.	T.	60
31	Paris à Londres....	Le gouvernement français, avant de donner son adhésion aux accords sur la définition de l'agresseur, souhaiterait connaître la position de Londres à ce sujet.	D.	64
1er août	Londres à Paris....	Comme M. Eden, sir Robert Vansittart est convaincu que de nouvelles conversations franco-anglaises permettront d'aboutir à une convention, évitant la course aux armements.	T.	68
3	*Idem*.....	M. Corbin cherchera à rencontrer M. Henderson, mais il faudrait s'inquiéter davantage des intentions de M. MacDonald.	D.	79
15	Rome à Paris.....	Mussolini confie à M. de Chambrun ses vues pour tirer la Conférence de l'impasse « où elle s'épuise ».	T.	113

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
21 juil.	Paris à Londres....	M. Norman Davis désire participer aux conversations franco-britanniques du 18 septembre : s'entendre avec les Anglais pour une réponse identique et leur proposer d'examiner les manquements allemands avant qu'il n'arrive.	T.	125
22 août	Londres à Paris....	M. Eden souhaite des échanges de vues auxquels participeraient les Italiens avant que le contact ne soit repris avec Berlin.	T.	130
24	*Idem*.....	Après celles de Paris, interviendront des conversations à Rome, mais M. Eden reculerait à une date ultérieure l'examen des manquements allemands.	T.	137
24	Paris.....	M. Campbell est venu, porteur des « intentions » de son gouvernement sur les conversations privées en matière de désarmement.	N.	139
25	Washington à Paris.	La position des États-Unis, en matière de désarmement, n'a pas changé.	T.	141
29	Paris à Londres....	Dissiper les doutes quant à l'authenticité de la documentation sur les manquements allemands.	T.	151
31	Paris à Rome.....	Certaines suggestions de Mussolini marquent un progrès sur les propositions anglaises, mais il faudrait l'amener à comprendre la nécessité d'autres conditions réclamées par Paris.	T.	160
1er sept.	M. Bargeton à M. de Chambrun.	Paris songe un instant à une négociation directe franco-allemande.	L.	167
4	Londres à Paris....	Répugnance persistante de Londres à prendre connaissance du dossier français des manquements allemands, le sien lui suffisant. Peur que sa divulgation ne fasse obstacle à la reprise de la Conférence.	T.	173
5	Rome à Paris.....	M. de Chambrun transmet les vues de Mussolini sur le désarmement.	T.	177
5	*Idem*.....	M. de Chambrun plaide pour un accord immédiat de principe.	T.	178
5	*Idem*.....	...et il précise qu'il tient de Mussolini lui-même le commentaire de ses propositions.	T.	179

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
5 sept.	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'Allemagne envisagerait déjà de se retirer de la conférence du désarmement.	D.	181
6	Berlin à Paris.....	M. François-Poncet aboutit à la même conclusion.	T.	182
7	Paris à Rome.....	Remercier M. Mussolini dont les experts français étudient les suggestions.	T.	187
8	Rome à Paris.....	Vœu que cette étude aboutisse à temps pour que connaissance en soit donnée aux Anglais.	T.	190
9	Paris à Rome.....	Les concessions projetées par Mussolini vont au-delà des propositions anglaises.	T.	192
12	Paris (Cabinet du Ministre).	Notes du ministère de la Guerre en vue de définir la position française par rapport aux propositions italiennes et au plan britannique.	N.	203
14	Prague à Paris.....	M. Benès communique ses vues sur le désarmement et souhaite être renseigné sur l'attitude des pays anglo-saxons.	T.	211
15	Paris à Rome.....	Envoi d'un aide-mémoire au gouvernement italien pour répondre aux suggestions de M. Mussolini.	T.	213
15	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'Allemagne, revenant à la Conférence, compte y prendre figure de demanderesse en vue d'obtenir une force équilibrant, — et même dépassant —, celle de la France.	D.	219
16	Paris à Londres....	Rétablir les faits en rappelant quand, comment et par qui fut décidée la reprise des travaux de la Conférence en automne; il faut pour la sauver un effort commun à l'Angleterre et à la France.	T.	220
16	Londres à Paris....	M. Cambon croit démêler, vis-à-vis de la question du désarmement, une « réserve de plus en plus grande » dont il recherche les raisons.	T.	221
17	Rome à Paris.....	Mussolini n'a pu étudier encore l'aide-mémoire français, mais sa première impression est bonne.	T.	224

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
19 sept.	Paris à Londres, Berlin, Rome, Prague.	Ce qui s'est dit, le 18, à Paris entre MM. Daladier et Paul-Boncour, d'un côté, M. Eden de l'autre. La position française a été définie; le cabinet britannique va en délibérer.	T.	227
19	Paris.....	Entretiens de M. Paul-Boncour avec M. Henderson puis Norman Davis.	N.	229
21	Londres à Paris...	Sir John Simon ne cache pas que sur des questions capitales, subsistent des divergences entre Paris et Londres. Rien n'est réglé sur la question des manquements.	T.	233
21	Rome à Paris.....	M. Suvich suggère de réunir à Stresa les quatre signataires du pacte.	T.	234
21	*Idem*.....	Envoi du texte de l'aide-mémoire italien répondant à l'aide-mémoire français du 15.	T.	237
22	Paris à Rome.....	Paris rejette l'idée de transférer de Genève à Stresa les négociations du désarmement.	T.	239
22	.....	Étude des conséquences à tirer d'une violation des engagements de la convention de désarmement : *a*. Par un état quelconque; *b*. Par l'Allemagne.	N.	240
23	Paris à Rome.....	Concession « considérable » faite à l'Italie : l'Allemagne aurait des prototypes, mais sous la condition de « garanties très nettes » contre des manquements éventuels.	N.	241
23	Paris à Londres, Rome, Bruxelles, Washington, Berlin, Varsovie, Prague.	Renseignements sur la conversation que, le 22, eurent à Paris, avec M. Paul-Boncour, sir John Simon, M. Eden et M. Baldwin. Sur quels points on s'accorde alors que reste en litige la question des garanties d'exécution.	T.	242
25	Genève.....	Conversation de M. Massigli avec M. di Soragna sur les positions italiennes dans le problème du désarmement.	N.	243
26	*Idem*.....	Entretien avec les délégués italiens : M. Paul-Boncour les met au courant des conversations de Paris et les avertit que la France n'entend pas céder aux « prétentions injustifiées » de Berlin en fait d'armement.	N.	246

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
26 sept.	Genève.....	Conversation Henderson-Paul-Boncour sur la date où se réunirait le Bureau.	C.R.	247
28	*Idem*.....	Nouvel entretien franco-italien : refus français de consentir aux nouvelles concessions réclamées par Berlin.	C.R.	254
29	Genève à Paris....	Entretien de M. Massigli avec le baron von Neurath, en partance pour Berlin.	T.	257
29	M. Paul-Boncour à M. Daladier.	Plutôt que de la Conférence, c'est d'une négociation directe avec les Français que Berlin voudrait obtenir le règlement des litiges.	L.	259
29	Paris à Londres...	Communication à M. Corbin du compte rendu des conversations franco-anglaises tenues à Paris le 18 septembre.	D. (et C.R.)	260
29	L. circulaire.....	Espoir qu'après le « pas considérable » réalisé depuis le 5 août dans la préparation d'une convention conforme aux vœux français, des accords nouveaux seront acquis sur les points encore en litige (compte rendu des entretiens franco-anglais à Paris du 22 septembre).	D. (et C.R.)	261
1er oct.	Paris à Rome.....	M. de Chambrun, mis au courant des entretiens de Genève, est prié de dissuader l'Italie d'accepter un renvoi prolongé de la Conférence.	T.	265
4	Londres à Paris...	Attente d'une réponse du gouvernement allemand, dont le réarmement n'est pas admis par Londres.	T.	272
5	Rome à Paris.....	Si difficile que soit l'établissement d'un accord entre les vues de la France et celles de l'Allemagne, la Conférence doit aboutir, — ne serait-ce que pour éviter les convulsions d'ordre social que son échec procurerait, — prédit Mussolini.	T.	274
5	Berlin à Paris.....	M. von Neurath est rentré déçu de Genève, déclare au chargé d'affaires français M. von Bülow.	T.	276
6	Londres à Paris...	Communication officieuse est faite à l'ambassade de France par sir John Simon de la réponse allemande, « tout à fait inacceptable » selon celui-ci.	T.	279

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
6 oct.	Berlin à Paris.....	Invité par Londres à s'informer de l'attitude que prendrait à Genève l'Allemagne, l'ambassadeur britannique ne peut rien obtenir de von Bülow.	T.	280
9	Genève à Paris (puis Rome).	La France est allée à l'extrême limite de ses concessions.	T.	285
9	Genève.....	M. Henderson cherche vainement à rallier M. Paul-Boncour à l'idée d'une réunion des quatre ou cinq principales délégations.	C.R.	287
11	Rome à Paris.....	Chaleureux témoignages d'accord fournis à M. de Chambrun par Mussolini, à titre personnel.	L.	291
11	Genève.....	Conversation entre M. Paul-Boncour et sir John Simon sur la tournure que risque de prendre la Conférence devant un refus allemand.	C.R.	295
11	Washington à Paris.	Le président Roosevelt optimiste vis-à-vis des travaux de la Conférence.	D.	296
12	Genève.....	Conversation de M. Aubert avec Norman Davis et Hugh Wilson, qui souhaitent une résolution aussi acceptable pour l'Allemagne que pour la France.	N.	300
12	Berlin à Paris.....	Dans son désarroi, Hitler n'aurait-il pas imaginé de substituer à la Conférence une négociation franco-allemande?	D.	301
13	Genève.....	Conversation d'Aubert avec Norman Davis — celui-ci porté à négocier encore avec l'Allemagne.	N.	304
14	Genève à Paris....	Ce que fut la séance du Bureau, aboutissant au renvoi à la Commission générale des déclarations effectuées.	T.	305
14	Berlin à Paris.....	Véritable effet de bombe : annonce du retrait allemand de la Conférence et de la Société des Nations.	T.	307
15	*Idem*.....	Commentaire du discours d'Hitler, du 14 octobre, répudiant à jamais la politique de Genève.	T.	312
16	*Idem*.....	La raison de ce « geste libérateur » : rompre plutôt que de capituler.	T.	314

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
17 oct.	Berlin à Paris	M. François-Poncet relève les inexactitudes des explications de M. von Neurath et souligne son défi aux grandes puissances : « Qu'elles arrivent à une entente entre elles ».	T.	318
17	*Idem*.	La « brutalité » allemande permet « de sortir de l'impasse où l'on piétinait », d'après M. von Neurath.	T.	319
17	Cologne à Paris. . .	C'est pour ne pas avoir à dissoudre S. A. et S.S. qu'Hitler a préféré la rupture.	T.	320
18	Berlin à Paris.	L'ambassadeur de France revient longuement sur les causes, les circonstances, les conséquences escomptées de la rupture avec Genève.	D.	328
18	*Idem*.	Transmission d'une lettre du général Renondeau relatant un entretien avec le colonel Stülpnagel.	D.	329
19	Londres à Paris. . .	Londres désirerait un ajournement de la convocation du Bureau, vu la gravité de la situation.	T.	330
20	Paris à Londres. . .	Cette mesure apparaît inopportune au gouvernement français : il ne peut s'y associer.	T.	334
20	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	Aide-mémoire sur les chances de continuation de la Conférence, malgré l'absence de l'Allemagne.	N.	336
20	Genève.	Entretien de M. Aubert avec les délégués américains sur l'opportunité de poursuivre la Conférence.	N.	337
21	Londres à Paris. . .	S'il le fallait, la France ne s'opposerait pas à l'ajournement.	T.	341
21	Paris à Rome, Berlin, Washington, Varsovie, Prague.	Mise au courant de ces divers postes de la suggestion britannique et des préférences françaises.	T.	343
21	Rome à Paris.	Rome n'est pas favorable à la reprise immédiate des travaux et refuse de prendre toute initiative.	T.	345
21	. . . . .	Entretien Massigli-Dulles sur la reprise des travaux : M. Dulles conseille d'attendre le 12 novembre.	T.	346

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
23 oct.	Bruxelles à Paris..	Procédure suggérée par la Belgique pour la poursuite des travaux de la Conférence.	T.	350
24	Paris à Berne.....	La délégation française doit s'opposer à tout ajournement *sine die* ou de trop longue durée.	T.	359
25	Genève à Paris....	La crise ministérielle fait envisager sans déplaisir à la délégation française un ajournement d'une semaine.	T.	360
26	*Idem*.....	L'accord des trois démocraties a permis d'empêcher l'ajournement indéfini : il prendra fin au 9 novembre.	T.	364
26	Berlin à Paris.....	Le gouvernement du Reich s'inquiète de ne pas avoir provoqué la dislocation de la Conférence par son départ.	D.	366
27	Londres à Paris...	La France coopérera à la réussite d'un accord général sur le désarmement, assure M. Corbin, mais sir John Simon voudrait des précisions sur les sacrifices qu'elle consentirait.	T.	367
27	Paris à Rome, Berlin, Washington, Londres.	La solidarité des puissances doit s'affirmer par la continuation des travaux de Genève pour éviter le départ d'une course aux armements.	T.	368
31	Genève.....	Conversation de M. Aubert avec Norman Davis rappelé à Washington : malgré le danger de donner l'impression d'un front rompu, celui-ci doit exposer la situation au président Roosevelt.	N.	378
2 nov.	Paris.....	Conversation Paul-Boncour-Norman Davis sur les conditions d'une poursuite des travaux.	C.R.	386
6	Prague à Paris....	L'opinion de M. Benès en faveur d'une convention limitée.	T.	396
7	Paris à Prague....	Si cette solution est digne d'intérêt, la délégation tchécoslovaque doit rechercher avec Paris une formule retenant la collaboration anglaise et américaine.	T.	405
7	Paris.....	Recherche d'une procédure assurant la poursuite des travaux sans qu'apparaisse un désaccord entre puissances dont les Allemands tireraient parti.	N.	408

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
8 nov.	Londres à Paris...	Hésitation de sir John qui appréhende une opposition de deux blocs : anglo-français, germano-italien.	T.	409
9	Berlin à Paris.....	M. von Neurath reproduit, pour M. François-Poncet, la thèse allemande en matière de désarmement, en convenant qu'il s'agit pour Berlin d'un « réarmement ».	T.	413
9	Paris.....	A quelles conditions un contrôle sur les effectifs et le matériel sera-t-il probant, selon M. Jacques Lyon.	N.	414
10	Paris (Amb. d'Italie à Aff. étr.).	Ce que représentent les demandes allemandes formulées dans la lettre de Goering.	N.	420
11	Paris à Londres, Rome, Berlin.	Le Département a refusé à l'Angleterre de soustraire à la conférence de Genève l'examen du désarmement au profit d'une conférence à quatre.	T.	422
	b. LE PROBLÈME DES ARMEMENTS NAVALS			
15 sept.	Le cap. de vaiss. Decoux au cap. de vaiss. Somborn.	Communication confidentielle de données sur les trois grandes marines, entre lesquelles reprend la course aux armements du fait de la rivalité américano-japonaise.	L.	218
26	Le cap. de vaiss. Decoux au cap. de corv. de Larosière.	Conseils donnés à l'attaché naval de France à Rome pour qu'il tire profit de la déclaration du Duce ajournant à 1935 le règlement du problème naval.	L.	248
6 oct.	*Idem*.....	« Veiller au grain » si les autres puissances navales prétendaient nous ramener « aux bases d'accord du 1er mars 1931 », qui doivent rester lettre morte.	L.	282
20	*Idem*.....	Se féliciter de l'éclat allemand du 14, mais se garder, comme en 1932, de céder au chantage de Berlin. Vis-à-vis de Rome, refuser la parité.	L.	338

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
21 oct.	Rome à Paris.....	Mussolini disposé à signer avec Paris un accord naval.	T.	345
30	Paris à Rome.....	Communication officieuse à M. de Chambrun des grandes lignes d'un accord projeté à Genève, mais sur lequel le gouvernement n'a pu encore se prononcer.	T.	376

III. LE PACTE À QUATRE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
16 juil.	Berlin à Paris.....	Les journaux allemands saluent avec satisfaction la signature du pacte et l'amélioration des rapports entre Paris et Rome.	T.	1
19	Belgrade à Paris...	M. Jevtitch s'inquiète de réserves que l'Allemagne aurait opposées au pacte.	T.	18
26	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	La direction politique doute qu'on puisse fonder sur le pacte à Quatre une démarche à Berlin en faveur de l'Autriche.	N.	40
27	Berlin à Paris.....	Gömbös irait à Rome pour s'assurer que le pacte n'écarte pas l'Italie de ses tendances revisionnistes.	T.	46
27	Paris (Cabinet du Ministre).	Instructions de M. Paul-Boncour en vue d'associer au pacte de Rome l'adhésion aux pactes Litvinov définissant l'agresseur.	N.	48
29	Rome à Paris.....	Le baron Aloisi nie que la question de la révision des traités ait été discutée avec les Hongrois.	T.	53
29	Paris (Aff. étr. à Amb. de Gde-Bret.).	Ce serait par l'esprit du pacte à Quatre plutôt que par le texte de son article 1 que se justifierait une démarche à Berlin des trois autres grandes puissances.	N.	56
30	Rome (S. S.) à Paris	Le Pape se félicite du pacte à Quatre tout en regrettant sa forme initiale.	T.	57
2 août	Rome à Paris.....	Avant même que ne fût signé le pacte, Mussolini refusait l'idée d'intervenir à trois contre Berlin.	T.	72
5	Berlin à Paris.....	L'accueil amical reçu, d'après l'ambassadeur italien Cerruti, par sa démarche au sujet de l'Autriche laisse espérer un semblable accueil pour les démarches française et anglaise.	T.	86
7	*Idem*.....	Accueil plus que réservé opposé par M. von Bülow à l'ambassadeur de France : le pacte à Quatre n'autorise pas de telles « admonestations ».	T.	90

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
12 août	Paris à Berlin.....	Communication à M. François-Poncet qui s'était plaint à son collègue italien du comportement équivoque de Rome dans l'affaire austro-allemande.	T.	106
12	Belgrade à Paris...	« Mauvais début pour le pacte à Quatre », écrit la presse yougoslave; mais M. Jevtitch pense que le pacte n'a pas perdu de sa valeur.	T.	108
1er sept.	Paris à Rome.....	Il serait difficile de faire ratifier le pacte si la collaboration franco-italienne n'aboutissait pas.	T.	164
5	Rome à Paris.....	Un accord franco-italien devrait être le premier accord conclu dans le cadre du pacte à Quatre.	T.	178
22	Paris à Rome.....	Ce n'est pas à Stresa, sous le signe du pacte à Quatre, comme le suggérait M. Suvich, mais à Genève avec les États-Unis que doit se négocier le désarmement.	T.	239
3 oct.	Moscou à Paris....	« Crainte persistante » de M. Litvinov que le pacte à Quatre ne soit dirigé contre les Soviets.	T.	268
15	Berlin à Paris.....	« Il n'est même pas mentionné » dans le discours d'Hitler de la veille.	T.	312
16	Rome à Paris.....	On souhaite à Rome que le pacte n'ait pas à souffrir du geste allemand du 14.	T.	315
17	Londres à Paris...	Londres ne croit pas qu'il puisse servir à renouer les pourparlers avec Berlin.	T.	323
22	Moscou à Paris....	Signification de « l'effervescence diplomatique » dans les Balkans : réaction contre le pacte à Quatre, notamment contre les visées d'expansion italienne.	D.	349
10 nov.	Paris (Amb. d'Italie à Aff. étr.).	Le pacte à Quatre « devrait fonctionner d'une manière automatique », d'après les Italiens, comme « l'unique instrument » de conciliation sur la question du désarmement.	N.	420

IV. — L'ALLEMAGNE HITLÉRIENNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Problèmes intérieurs		
1933				
17 juil.	Berlin à Paris.....	« En proie à un trouble inexprimable des esprits et des consciences », les paroisses évangéliques se trouvent divisées devant la menace d'un statut d'Église d'État.	T.	6
17	Munich à Paris....	Au lieu des Bavarois dont il se méfie, le gouvernement hitlérien emploie des nazis autrichiens à la « protection » de la frontière.	T.	8
19	Berlin à Paris.....	Tel qu'il est conçu dans les écoles, l'enseignement de l'histoire sera celui de la race germanique associé au culte des héros.	D.	21
20	*Idem*.....	M. François-Poncet s'entretient avec le nouveau ministre de l'Économie nationale.	D.	22
21	Mayence à Paris...	Désarroi des Français établis en Rhénanie : mis en quarantaine, menacés de ruine, ils sont convaincus de l'imminence de la guerre.	D.	27
22	Berlin à Paris.....	Un malaise certain, aux causes mal déterminées, pousse le gouvernement à des mesures de rigueur.	T.	29
26	*Idem*.....	Par le concordat et le succès des « Chrétiens-allemands », Hitler obtient la soumission des milieux religieux et il se tient prêt à dompter l'effervescence dans les sections d'assaut. « Son étoile n'a pas commencé de décliner. »	D.	44
1er août	*Idem*.....	Alors que décline l'importance de l'Office diplomatique du parti national-socialiste, celle de la Wilhelmstrasse s'est améliorée sensiblement.	D.	69
3	*Idem*.....	Retour à la légalité et au concours du haut patronat dans le domaine économique, pour mieux lutter contre le chômage.	D.	78

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
15 août	Rome à Paris.....	Pas de communauté de doctrine entre fascisme et hitlérisme, d'après Mussolini.	T.	113
17	Cologne à Paris...	Devant la persécution d'anciens séparatistes rhénans, au mépris de l'accord d'amnistie, M. Dobler demande des instructions en leur faveur.	D.	119
4 sept.	Berlin à Paris.....	Considérations sur le congrès de Nuremberg.	T.	172
11	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Après la récente déclaration du général von Blomberg, il est impossible d'en douter : une collaboration confiante existe entre Reichswehr et gouvernement du Führer.	D.	198
13	Berlin à Paris.....	Le cabinet Hitler connaîtrait « des résistances et des difficultés ».	T.	206
11 oct.	Rome à Paris.....	Jugements portés par Mussolini sur Hitler et son régime.	T.	293
13	Genève à Paris....	Hitler décidé à pousser jusqu'au bout sa politique antijuive.	T.	303
24	Berlin à Paris.....	C'est contre le communisme que l'Allemagne doit se garder en armes.	T.	357
1er nov.	*Idem*.....	Le plébiscite du 12 novembre parachèvera l'unification du Reich. L'allure prise par la campagne nationale-socialiste.	D.	381
9	Cologne à Paris...	Comment se développe la propagande gouvernementale pour le plébiscite : succès des réunions de masses en dépit des difficultés de la vie.	D.	415
	b. RÉARMEMENT DE L'ALLEMAGNE ET MANQUEMENTS AUX TRAITÉS			
17 juil.	Munich à Paris....	Intense préparation à la guerre autour de Munich, vrai « camp retranché ».	T.	8
17	Paris (Guerre à Aff. étr.)	L'Allemagne procède désormais à un réarmement intensifié d'après un plan d'ensemble et sur un rythme accéléré au mépris des traités.	D.	11
22	Madrid à Paris....	D'après le ministre d'État, l'Allemagne est redevenue « l'axe de l'inquiétude européenne comme en 1913 ».	T.	32

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
25 juil.	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	En communiquant une démarche de M. Goering pour acheter des aéronefs de police et le refus de l'Angleterre, l'ambassadeur britannique espère que la France n'aura pas une attitude différente.	N.	37
26	Paris.....	L'Angleterre aurait dû saisir la demande de Goering pour dénoncer « les manquements qui se multiplient, surtout en matière aérienne ».	N.	41
31	Paris à Londres...	Liste française des principaux manquements allemands aux clauses militaires et aériennes du traité de Versailles et des accords ultérieurs.	D. (et N.)	65
1er août	Berlin à Paris.....	La démarche britannique relative aux demandes de Goering a été effectuée.	T.	67
2	*Idem*.....	La réorganisation de l'enseignement de l'histoire comporte le danger d'une « préparation des esprits à la guerre ».	D.	73
3	*Idem*.....	Transmission d'un rapport de l'attaché militaire à Berlin sur ce qu'on peut entrevoir des projets militaires du IIIe Reich.	D.	80
17	*Idem*.....	Collaboration et interpénétration de plus en plus intimes des formations hitlériennes et de la Reichswehr.	D.	120
18	Paris à Londres, Rome.	Devant l'imprécision de la réponse italienne au sujet des commandes d'avions par Goering, attirer l'attention du Foreign Office sur le texte qui lui est destiné.	T.	121
30	Berlin à Paris.....	Les assurances pacifiques du gouvernement allemand sont contredites par « tout un remue-ménage militaire » rappelant Guillaume II.	D.	158
31	*Idem*.....	Rallié au régime hitlérien, l'état-major allemand reçoit la mission d'instruire les troupes nationales-socialistes pour en faire une milice d'un million d'hommes.	D.	162

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
4 sept.	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Renseignements sur l'organisation du *Grenzschutz* sur la frontière orientale, d'où l'on peut conclure qu'une mobilisation allemande est en voie d'organisation.	D.	174
4	*Idem*	Éviter à tout prix toute infraction allemande aux stipulations des traités sur la zone démilitarisée.	D.	175
8	Paris (Air à Aff. étr.).	M. Cot, critiquant la forme prise par la démarche britannique à Berlin, est d'accord avec le Département : c'est « l'ensemble de la politique aéronautique de l'Allemagne » qu'il fallait dénoncer.	D.	191
13	Paris à Londres. . . .	Deuxième liste de manquements allemands communiquée à Londres.	D. (et N.)	209
15	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le général Renondeau fait le point de la puissance militaire allemande et se demande où elle tend.	D.	219
16	Londres à Paris. . . .	La question des manquements ? Une affaire simplement franco-allemande, estimerait-on à Londres.	T.	221
7 oct.	Berlin à Paris	L'on se félicite à Berlin de n'avoir pas reçu sommation de dissoudre les S.A.	T.	283
13	Genève à Paris	Hitler aurait confié sa volonté de faire en deux ans de son armée la plus forte du monde pour lui permettre d'atteindre ses buts extérieurs.	T.	303
24	Berlin à Paris	Le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne souligne le contraste entre les déclarations pacifiques d'Hitler et l'esprit militaire de manifestations dont s'inquiètent les voisins de l'Allemagne.	T.	357
26	*Idem*.	Exiger le respect du traité et le laisser en fait violer serait la pire attitude. Vis-à-vis de l'Allemagne, un choix décisif s'impose : ou la contrainte par la force ou la négociation.	D.	366
29	Berne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretien du lieutenant-colonel de la Forest-Divonne avec les officiers d'État-major suisse sur la perspective d'une attaque allemande par la Suisse.	D.	372

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
6 nov.	Paris à Londres....	Rappeler à sir John Simon l'offre d'une étude commune des documents attestant les manquements allemands. On s'étonnerait d'un silence prolongé.	T.	400
		c. SARRE		
17 juil.	Sarrebruck à Paris.	Le parti sarrois du Centre a refusé de se dissoudre, mais, à l'opposé des socialistes, il coopérera au retour de la Sarre au Reich.	D.	12
4 sept.	*Idem*.....	Nécessité de répondre à la manifestation récente du Niederwald en rassurant les Sarrois qui, par peur des représailles, restent sur la réserve.	D.	176
6	*Idem*.....	Où il est question d'une rétrocession de la Sarre à Berlin sans plébiscite, contre des avantages économiques à la France.	D.	185
12	Berlin à Paris.....	Protestation de M. François-Poncet contre une scène scandaleuse représentant la Sarre esclave des Français.	T.	200
15	*Idem*.....	Hitler croit qu'un accord avec la France sur la Sarre, en dehors du plébiscite, reste encore possible.	T.	215
25	Sarrebruck à Paris.	Le représentant sarrois à la Commission de gouvernement cherche, auprès du Vatican et de M. Knox, des appuis pour éviter le plébiscite.	D.	244
22 oct.	Berlin à Paris.....	Papen chargé des questions concernant la Sarre : la propagande allemande y revêtirait moins de violence.	T.	347
25	.....	Comment, par suite de son retrait de Genève, il conviendra d'associer l'Allemagne, en tant qu'invitée, au règlement des questions sarroises.	N.	362
25	Paris (Cons. supér. Guerre à Min. Guerre).	La défense nationale est intéressée à la question de la Sarre : « tout faire » pour y maintenir le *statu quo*, et à défaut assurer le retour à la frontière de 1814.	N.	363

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
2 nov.	Sarrebruck à Paris.	La Commission de gouvernement va expédier au secrétaire général de la S.D.N. un rapport dénonçant l'ensemble des pressions et usurpations du parti national-socialiste.	D. (et N.)	387
3	Rome (S.S.) à Paris.	Un visiteur apostolique sera prochainement envoyé dans la Sarre.	T.	390
	d. Rapports de l'Allemagne avec les autres puissances			
27 juil.	Berlin à Paris.....	Espoir persistant de l'Allemagne de ramener l'Italie vers elle et la Hongrie.	T.	45
7 août	*Idem*.....	M. von Bülow nie que soit fondée la démarche française en faveur de l'Autriche et refuse de lui concéder un caractère amical.	T.	90
8	*Idem*.....	Comment l'Allemagne, par suite de l'attitude italienne, a pu appliquer un traitement différent à ses trois interlocuteurs.	T.	95
15	*Idem*.....	En publiant qu'il considère « l'épisode comme clos », le gouvernement allemand souhaite que « la partie adverse » s'en tienne là. Dans ses rapports avec la France, poussera-t-il les choses à l'extrême ?	D.	115
2 sept.	Paris à Berlin.....	Reprenant sa liberté en matière commerciale, la France invite l'Allemagne à une nouvelle négociation.	T.	169
12	Berlin à Paris.....	M. von Neurath voudrait assurer la détente, mais il n'y est guère aidé par son gouvernement.	T.	200
14	*Idem*.....	Neurath proteste du désir allemand de demeurer fidèle aux accords de Locarno et au respect de la frontière d'Alsace-Lorraine.	T.	212
15	*Idem*.....	Entretien de M. François-Poncet avec Hitler, qui confirme ces propos et souhaite clore à jamais l'ère des guerres avec la France.	T.	215

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
21 sept.	Budapest à Paris...	En visite privée chez M. de Vienne, Papen se plaint qu'on ne comprenne pas en France une politique allemande, qui veut atteindre ses buts seulement « dans la paix et par la paix ».	T.	236
22	Belgrade à Paris...	Revenant d'Allemagne, le roi Alexandre pense qu'elle s'oriente vers la guerre, mais l'État-major n'est pas encore prêt.	T.	238
29	Rome à Paris.....	Hitler l'a dit lui-même : « C'est bien l'esprit de 1914 qui anime présentement le Reich ».	T.	258
29	M. Paul-Boncour à M. Daladier.	Il lui rapporte des offres d'entente directe, pour une négociation générale, qu'il a reçues de MM. Neurath et Goebbels.	L.	259
4 oct.	Berlin à Paris.....	Tandis que depuis l'avènement d'Hitler, les rapports avec tout ce qui était français se détérioraient en Allemagne, des signes de détente, récemment constatés, laisseraient croire à un désir d'accord direct avec Paris.	D.	273
15	*Idem*.....	Nouvelles méthodes diplomatiques inaugurées par la rupture avec Genève et l'appel, pour une négociation bilatérale, au gouvernement français.	T.	312
17	*Idem*.....	Un rapprochement germano-russe pourrait naître des complications d'Extrême-Orient.	D.	325
20	*Idem*.....	Ce que seraient les vues allemandes en matière de politique extérieure.	T.	332
22	*Idem*.....	Accentuation, dans les discours de M. Goebbels, d'une offre d'entente à la France.	T.	347
23	Berne à Paris.....	Inquiétude manifestée au comte Clauzel par son collègue allemand au sujet de l'accueil que la France réserve aux avances de Berlin.	T.	351
24	Berlin à Paris.....	Même si la France entrait sur son territoire, l'Allemagne ne se défendrait pas, aurait déclaré Hitler.	T.	358

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
26 oct.	Berlin à Paris.....	« Convaincre l'étranger qu'Hitler et l'Allemagne ne font qu'un » : tel est le vrai but du plébiscite, comme « la main tendue à la France » doit la rassurer sur le péril d'une guerre imminente.	D.	366
3 nov.	*Idem*.....	Par sondage officieux, est proposé au ministre tchécoslovaque à Berlin un pacte de non-agression : il en serait de même pour la Pologne.	T.	388
4	*Idem*.....	Irritation causée par la déclaration ministérielle de Sarraut qui ne répond pas aux avances allemandes, et arrêt des essais de rapprochement.	T.	391
5	*Idem*.....	Convient-il de chercher à ramener par des concessions l'Allemagne à la Société des Nations ? M. François-Poncet suggère une enquête pour démêler les véritables desseins de l'Allemagne, qui semble portée à élargir le débat au-delà de la conférence de Genève.	T.	394
7	Paris à Berlin, Londres, Rome.	L'idée de cette démarche est agréée, pour que l'on soit fixé « sur les conditions et les bases des conversations » souhaitées par Berlin.	T.	402
8	L. circulaire.....	Les traités de Locarno restent toujours en vigueur.	D.	411
9	Berlin à Paris.....	M. François-Poncet reçu par M. von Neurath : le Chancelier ne pourra accueillir le premier et s'expliquer sur ses intentions qu'après le plébiscite.	T.	413
9	Cologne à Paris....	« La paix ou la guerre ? Dans l'Allemagne d'aujourd'hui, tous parlent de paix, mais tout parle de guerre ». Ne faudrait-il pas avertir : « jusqu'ici et pas plus loin »?	D.	415
9	Berlin à Paris.....	Indécision sur les buts du gouvernement hitlérien en matière extérieure. La paix ? Mais quelle paix ?	D.	416
10	Vienne à Paris.....	On croit savoir à Vienne que le cabinet d'Empire, à Berlin, aurait délibéré sur ce que pourrait être la réaction de la France au réarmement allemand.	T.	418

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
11 nov.	Berlin à Paris.....	Quelles auraient été les raisons du « geste brutal » de l'Allemagne et quelles seraient ses espérances vis-à-vis de Londres.	T.	425
11	Vienne à Paris.....	Pour Hitler, le litige austro-allemand est une affaire purement allemande.	D.	426

V. — L'EUROPE DU NORD-OUEST

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. GRANDE-BRETAGNE		
1933				
21 juil.	Londres à Paris....	Il se dessinerait en Angleterre un courant favorable à la révision des traités : sir Robert Vansittart en doute, mais il y veillera.	T.	27
25	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	Au sujet d'une demande d'achat d'avions émanant de M. Goering.	N.	37
26	Paris.....	Au sujet de la propagande subversive menée par le IIIe Reich contre l'indépendance autrichienne.	N.	40
26	*Idem*.....	Le premier secrétaire de l'ambassade britannique vient commenter la note concernant les avions.	N.	41
28	Paris (Aff. étr. à Amb. de Gde-Bret.).	En répondant par un plein accord à cette note, Paris suggère d'arrêter le Reich dans la voie d'une reconstitution de son aviation de guerre et propose un examen en commun des cas à dénoncer.	N.	51
29	Paris à Berlin, Londres, Rome, Bruxelles.	Le chargé d'affaires britannique à Berlin a fait seul la démarche projetée, mais la France reste disposée à un examen concerté de la politique aéronautique de l'Allemagne.	T.	54
29	Paris (Aff. étr. à Amb. de Gde-Bret.).	Réponse à la communication faite au sujet de la réclamation de M. Dollfuss contre l'ingérence allemande en Autriche.	N.	56
31	Londres à Paris....	Offre de communiquer confidentiellement à Londres le dossier irréfutable des manquements allemands pour en faire état à Genève.	D. (et N.)	65
3 août	Paris à Londres, Berlin, Bruxelles. Rome.	D'après lord Tyrrell, la négociation engagée à Berlin sur le réarmement aérien se poursuit et la France doit se tenir prête à s'y associer.	T.	75

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
10 août	Londres à Paris....	Aucune réponse encore de Berlin; il serait bon d'attendre qu'on l'ait reçue pour aborder l'étude des manquements allemands, selon Vansittart.	T.	103
24	*Idem*.....	C'est sous l'influence discrète du Foreign Office que l'état d'esprit des Anglais évolue au détriment de l'Allemagne hitlérienne.	D.	140
6 sept.	*Idem*.....	Ce que l'on croit savoir du conseil de Cabinet britannique de la veille (désarmement; Autriche; commerce avec les Soviets; situation vis-à-vis des États-Unis).	T.	183
12	Paris à Londres....	Presser le Foreign Office de donner une réponse à la proposition d'un examen commun des manquements allemands.	T.	202
13	Londres à Paris....	Ce serait à Paris de fixer le programme des entretiens du 18 septembre dont la France a pris l'initiative.	T.	207
13	Paris à Londres....	Compléments apportés à la précédente liste des manquements allemands communiquée à Londres.	D.	209
22	.....	Où il est question d'un accord à intervenir entre France et Grande-Bretagne à l'encontre de toute violation de la convention du désarmement, d'où résulterait une amélioration de Locarno.	N.	240
29	Paris à Londres....	Communication du compte rendu de deux entretiens franco-anglais de Paris, du 18 septembre.	D. (et CR.)	260
29	L. circulaire.....	Communication du compte rendu de deux entretiens franco-anglais du 22 septembre.	D. (et CR.)	261
2 oct.	Londres à Paris....	M. Corbin analyse l'évolution de plus en plus compréhensive pour le point de vue français de l'opinion britannique; elle garde toutefois des répugnances à l'égard des sanctions.	D.	267
4	*Idem*.....	A M. Corbin qui le presse au sujet d'une garantie d'exécution, M. Eden répond par un *non possumus*.	T.	272

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
17 oct.	Londres à Paris....	Incertitude à Londres devant le geste allemand du 14; on y est peu favorable à la poursuite de la Conférence.	T.	323
23	*Idem*.....	L'opinion britannique partagée, après le retrait allemand de la S.D.N., entre partisans et adversaires de Locarno.	D.	355
27	Paris à Londres....	Répondant à un aide-mémoire britannique sur le désarmement (nº 336), M. Paul-Boncour espère le maintien d'une solidarité d'action en faveur du programme général arrêté.	T.	368
31	Londres à Paris....	Entretien Corbin- Eden sur les conditions de la reprise des pourparlers de Genève: objections britanniques.	T.	377
1er nov.	*Idem*.....	Le Foreign Office désireux d'être informé des avances allemandes à la France et des pourparlers ultérieurs.	T.	379
2	*Idem*.....	Une confidence du secrétaire d'État britannique à la Guerre : la répugnance au contrôle s'explique par la crainte de voir révélé « le dénuement » de l'armée anglaise.	T.	385
5	Paris à Londres....	Presser les Anglais de dire nettement s'ils maintiennent la solidarité d'avant le geste allemand du 14 octobre.	T.	393
6	Paris.....	Un discours de M. Eden sur la mise en œuvre par l'Angleterre des obligations de Locarno provoque une consultation juridique à ce sujet.	N.	399
8	Londres à Paris....	On ne saurait obtenir une réponse de sir John lorsqu'il s'agirait de savoir s'il maintient sa position sur le non-réarmement de l'Allemagne.	T.	409
10	*Idem*.....	Vœu de sir John : « pas trop de rigidité » dans les déclarations à la Chambre de M. Paul-Boncour.	T.	419
11	Paris à Londres, Rome, Berlin.	M. Paul-Boncour s'excuse de ne pas se rendre à Londres pour un entretien franco-anglais et suggère s'il se tienne à Genève, à la veille de la reprise des travaux de la Conférence.	T.	422

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. BELGIQUE		
1933				
21 août	Paris à Bruxelles..	Rappeler à M. Hymans qu'à chaque puissance signataire du traité de Locarno, — notamment à la Belgique —, incombe l'obligation de garantie.	D.	126
28 sept.	Paris.....	Le gouvernement belge serait disposé à fortifier sa frontière wallonne vis-à-vis de l'Allemagne.	N.	253
30	Bruxelles à Paris..	Entre la France et l'Italie, la Belgique pourrait servir d'intermédiaire.	T.	264
3 oct.	*Idem*.....	Courant, en Wallonie et même en certains districts flamands, en faveur d'une union économique avec la France.	D.	271
5	*Idem*.....	M. de Broqueville revendique l'initiative des projets de défense militaire belges.	T.	277
17	*Idem*.....	A titre personnel, M. Hymans expose ses vues sur le geste allemand du 14, la conférence de Genève, l'attitude des États-Unis et l'activité industrielle en Allemagne.	T.	322
28	M. de Gaiffier d'Hestroy à M. Bargeton.	Communication d'une dépêche de M. Hymans recommandant l'opportunité d'une déclaration de fidélité au pacte de Locarno par ses signataires.	L. (et D.)	370
11 nov.	Bruxelles à Paris..	M. Hymans confie ses craintes et ses soucis à M. Claudel, tant vis-à-vis de l'opinion publique en désarroi que des armements allemands.	T.	424

VI. — LES ÉTATS MÉDITERRANÉENS
(Turquie mise à part)

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. ITALIE		
1933				
18 juil.	Rome à Paris.....	D'après M. de Jouvenel, Mussolini est le plus qualifié pour faire aboutir la question du désarmement : il ne demanderait qu'à ménager avec nous l'assainissement monétaire de l'Europe centrale et balkanique.	T.	14
29	*Idem*.....	Ce que le baron Aloisi dit au chargé d'affaires français sur les conversations italo-hongroises de Rome.	T.	53
2 août	*Idem*.....	Préférence du Duce pour une action individuelle à Berlin au sujet de l'Autriche.	T.	71
3	*Idem*.....	M. Suvich ne se cache pas de vouloir ménager une union économique entre l'Autriche et la Hongrie pour les mettre à même d'affronter la Petite Entente.	T.	77
6	*Idem*.....	Le baron Aloisi prétend ne rien savoir sur la démarche à Berlin de l'ambassadeur Cerruti.	T.	89
9	*Idem*.....	Commentaire critique d'un communiqué officiel italien sur les « conversations » et les « démarches » relatives aux rapports austro-allemands.	T.	98
11	Paris à Berlin, Londres, Rome.	En raison des contradictions entre le communiqué Stefani et des indications antérieurement reçues des diplomates italiens, le chargé d'affaires est invité à réclamer des explications au palais Chigi.	T.	104
12	Rome à Paris.....	Le baron Aloisi a reconnu « le bien-fondé » des observations de M. de Dampierre.	T.	107
12	Saint-Sébastien à Paris.	Pour M. Guariglia, le principal différend entre France et Italie se rapporte à la question des Italiens en Tunisie.	T.	109

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
15 août	Rome à Paris.....	Dans un premier entretien « long et cordial » avec M. de Chambrun, Mussolini trace le programme d'une prochaine négociation franco-italienne.	T.	113
16	*Idem*.....	Devant les explications de M. Suvich, porté à rejeter du côté britannique les causes du « malentendu », M. de Chambrun estime inutile de revenir sur la démarche à Berlin relative à l'Autriche.	T.	116
22	Paris à Rome, Prague, Belgrade, Bucarest.	On ne peut se dissimuler « la répugnance de l'Italie » à un recours à la S.D.N. contre les menées allemandes en Autriche, mais son opposition à l'Anschluss est irréductible.	T.	129
29	Rome à Paris.....	D'après Rome, « une certaine amélioration » est intervenue dans les rapports austro-allemands.	T.	153
1er sept.	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La situation militaire de l'Italie en septembre 1933.	D. (et N.)	168
5	Rome à Paris.....	Mussolini expose comment il conçoit une collaboration « agissante » franco-italienne.	T.	180
7	Livourne (Cons.) à Rome (Amb.).	La signature du pacte n'a pas mis fin aux revendications du *Telegrafo* sur la Corse.	D.	188
8	Rome à Paris.....	M. de Chambrun se félicite d'un « heureux revirement » dans les rapports France-Italie.	T.	190
9	Paris à Rome.....	Si désirable que soit, avec le gouvernement italien, un accord de principe, ne pas le hâter au point de le conclure « dans l'équivoque ».	T.	191
10	M. de Chambrun à M. Paul-Boncour.	M. de Chambrun, convaincu des bonnes dispositions de Mussolini, exprime le souhait qu'on puisse répondre au désir italien d'un prompt accord de principe.	L.	196
13	Moscou à Paris....	M. Alphand attire l'attention sur certaines modifications du texte primitif du pacte d'amitié italo-soviétique.	D.	210

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
15 sept.	Paris à Rome.....	Envoi d'un aide-mémoire relatif aux suggestions de M. Mussolini en matière de désarmement.	T.	213
21	Rome à Paris.....	Réponse italienne à cet aide-mémoire.	T.	237
25	Genève.....	Entretiens franco-italiens sur la question du désarmement, sur l'Autriche et l'Europe danubienne.	N.	243
6 oct.	Berlin à Paris.....	Mussolini s'inquiéterait de l'action des nazis en Autriche et jusque dans le Tyrol méridional au point de concentrer des troupes sur le Brenner.	T.	280
6	.....	Des conversations à Genève au sujet de l'organisation danubienne ont donné l'occasion de discuter d'un mémorandum italien du 29 septembre (reproduit en annexe).	N.	281
11	Rome à Paris.....	« Si vous êtes attaqués, nous serons avec vous », déclare M. Mussolini à M. de Chambrun.	T.	293
16	*Idem*.....	L'Italie, « tout à fait désorientée » par le geste de l'Allemagne du 14 octobre, est contrainte à la réserve à son égard.	T.	315
17	*Idem*.....	Ne pas s'inquiéter outre mesure des avances à l'Allemagne de la presse italienne : il s'agit pour Mussolini de préserver son rôle de médiateur.	T.	321
30	Budapest à Paris..	« Avoir l'Allemagne sur la tête... Jamais! », aurait opposé Mussolini à l'idée de l'Anschluss.	T.	374
30	Paris à Rome.....	Empressement mis par Rome à accepter l'idée d'une négociation navale.	T.	376
7 nov.	Berlin à Paris.....	Entretien à Berlin de M. François-Poncet avec l'ambassadeur Cerruti, désabusé vis-à-vis de la diplomatie nazie.	T.	403
	Rome à Paris.....	Déclarations de Mussolini au directeur du *Petit Parisien* sur le désarmement et l'Auschluss.	T.	404
	Istanbul à Paris...	L'Italie s'inquiète des rapports russo-turcs et de la politique turque dans les Balkans.	T.	407

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
10 nov.	Paris (Amb. d'Italie à Aff. étr.).	Communication de la teneur d'une lettre apportée à Mussolini par Goering : le point de vue italien est d'autre part exprimé.	N.	420
11	Paris à Rome, Londres, Berlin, Bruxelles, Varsovie, Prague.	Les représentants français mis au courant de la démarche italienne auprès du Département, comme de l'entretien entre l'ambassadeur d'Italie et le secrétaire général, où celui-ci a remontré la nécessité d'un accord général face à l'Allemagne.	T.	423
	b. Espagne			
22 juil.	Madrid à Paris....	Avec M. Herbette, le ministre d'État envisage avec faveur le projet d'un pacte *méditerranéen* fondé sur l'article 16 de la S.D.N.	T.	32
31	Paris à Madrid....	Encourager M. de Los Rios, sous condition qu'il précise ses vues sur la question.	T.	62
6 août	Saint-Sébastien à Paris.	D'après les vues personnelles du ministre d'État, ce pacte porterait sur la Méditerranée occidentale, avec l'adhésion de l'Angleterre et de l'Italie en sus de celles de la France et de l'Espagne.	T.	87
12	*Idem*.....	Toujours à titre personnel, le ministre d'État suggère d'étendre au bassin entier de la Méditerranée la garantie du *statu quo*.	T.	109
19	*Idem*.....	Tous les ministres espagnols informés approuvent le projet. On pourrait en parler à Londres, mais Mussolini n'en réclamerait-il pas l'initiative?	T.	124

VII. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'Autriche		
1933				
17 juil.	Munich à Paris....	Emploi comme garde-frontières en Bavière de nazis autrichiens réfugiés.	T.	8
22	Paris à Londres, Rome, Prague, Belgrade, Bucarest.	Acceptation par le gouvernement français d'un corps auxiliaire armé provisoire, devant aider à la répression du terrorisme nazi.	T.	30
23	Vienne à Paris.....	Dollfuss sollicite une aide et dénonce la violence des attaques hitlériennes.	T.	34
26	Paris.....	Observations au sujet d'une note britannique réclamant qu'on mette fin à la propagande subversive de Berlin contre l'Autriche.	N.	40
26	Berlin à Paris.....	Communication par l'ambassadeur de France à Berlin d'un rapport allemand confidentiel sur la situation en Autriche.	D. (et N.)	43
27	Vienne à Paris....	Excédés par les agressions nazies, les dirigeants autrichiens décident de recourir à la « médiation amicale » de l'Angleterre et de l'Italie à Berlin.	T.	46
28	*Idem*.....	Tout en expliquant pourquoi il s'est abstenu d'invoquer l'intervention de la France, Dollfuss réclame qu'on l'aide à lutter contre le chômage, « son grand ennemi ».	T.	49
28	*Idem*.....	L'Autriche est loin d'être « hors de danger ». Seul, un effort international peut consolider, en aidant son économie forestière, la résistance de Dollfuss.	D.	52
29	Paris (Aff. étr. à Amb. de Gde-Bret.).	Réponse à la note britannique relative à l'ingérence du gouvernement allemand dans les affaires autrichiennes.	N.	56
30	Vienne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Comment apparaît la situation de l'Autriche : en dépit de l'action de Dollfuss, les perspectives ne sont pas particulièrement optimistes.	D.	59

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
1er août	Londres à Paris....	Accord du Foreign Office pour l'augmentation des forces autrichiennes, ce qui sera notifié à la Petite Entente.	T.	66
2	Rome à Paris.....	Le ministre d'Autriche a invoqué l'intervention à Berlin de Mussolini pour que soit respectée l'indépendance de son pays.	T.	71
3	Paris à Londres, Berlin, Rome, Vienne.	Remontrer au Foreign Office, en raison des divulgations de la presse, l'urgence de déclencher la coopération de Rome à la démarche commune projetée.	T.	76
4	Paris à Prague, Rome, Vienne, Berlin.	Texte des « représentations » à présenter « dans un esprit amical » à Berlin.	T.	82
4	Londres à Paris....	Ce que porte la note anglaise destinée à la Wilhelmstrasse.	T.	83
7	Vienne à Paris.....	Menace de putsch contre le gouvernement autrichien.	T.	92
7	*Idem*.....	Reconnaissance de Dollfuss pour la démarche française mais, de Rome, arrive la nouvelle qu'une démarche concertée apparaît pour le moment « inopportune ».	T.	93
7	Rome à Paris.....	Rome conseille à la France et à l'Angleterre de surseoir à la démarche, et confie les résultats apaisants de la « conversation amicale » dont elle s'est contentée.	T.	94
9	*Idem*.....	Version italienne des pourparlers berlinois en faveur de l'Autriche.	T.	98
9	Berlin à Paris.....	Révélation sur des négociations occultes entre hitlériens et *Heimatschutz* en vue d'une harmonisation des rapports austro-allemands.	D. (et N.)	99
10	Vienne à Paris.....	Comment le Ballplatz juge les ménagements italiens à l'égard de Berlin : on s'y attend à la reprise ultérieure des procédés agressifs.	T.	101
14	Paris à Londres, Prague, Belgrade, Bucarest.	Porter à deux ans la durée d'existence du corps auxiliaire autrichien, — au lieu de douze mois au maximum —, ne paraît pas justifié au gouvernement français.	T.	110

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
14 août	Londres à Paris....	Pour venir en aide à l'Autriche, sir Robert Vansittart souhaite un accord préalable entre Italie et France.	T.	112
15	*Idem*.....	Comment le Foreign Office a cru pouvoir accepter le délai de deux ans d'existence pour le corps auxiliaire autrichien.	T.	114
17	Paris à Londres, Rome, Prague, Belgrade, Bucarest, Vienne.	Préserver l'indépendance autrichienne, telle est la tâche urgente, nécessitée par la pression économique du IIIe Reich sur l'Autriche.	T.	118
19	Vienne à Paris.....	Crainte d'un coup de main de la Légion autrichienne sur Salzbourg.	T.	122
22	Londres à Paris....	M. Cambon fait part à sir Robert de l'intervention française auprès de la Petite Entente en faveur du soutien à l'Autriche.	T.	128
22	Vienne à Paris.....	Renseignements donnés à M. Puaux sur l'entrevue de Mussolini et de Dollfuss à Riccione.	T.	129
22	*Idem*.....	Impression de « malaise et d'inquiétude » donnée par l'état critique d'une Autriche dont la survie dépend de l'appui étranger.	T.	132
23	*Idem*.....	Dollfuss revient de Riccione, pleinement rassuré sur les dispositions de Mussolini à l'égard de l'indépendance autrichienne: qu'on ne le chicane pas sur la durée du service auxiliaire.	T.	134
24	Paris.....	L'Autriche devrait « saisir Genève », estime M. Paul-Boncour.	N.	139
25	Belgrade à Paris...	Bien disposé pour l'Autriche, M. Jevtitch est d'accord avec M. Paul-Boncour pour un recours à Genève.	T.	142
28	Paris.....	Une visite de M. Campbell donne lieu à un échange de renseignements sur la Légion autrichienne et ses agressions possibles.	N.	150
29	Paris à Londres, Rome, Vienne.	Veiller à ce que Londres et Rome se joignent à Paris pour que ne soit pas annoncé prématurément l'établissement d'un corps auxiliaire.	T.	155

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
31 août	Paris à Londres, Rome, Belgrade, Prague et Bucarest.	Aux états de la Petite Entente, pour répondre à un désir anglais de réponse commune, est proposé un projet de note écrite sur cette affaire.	T.	161
5 sept.	Rome à Paris.....	« A Riccione, j'ai pris nettement position contre l'Anschluss », dit Mussolini à M. de Chambrun.	T.	180
10	Prague à Paris....	M. Benès réclame que M. Dollfuss fasse connaître ses vœux sur l'aide escomptée de la Tchécoslovaquie.	T.	195
11	Vienne (Att. mil). à Paris (Guerre).	Sombre tableau de la situation politique et économique de l'Autriche, dont l'armée n'est plus sûre.	D.	199
12	Paris à Prague...	L'aide à l'Autriche permet de réduire à néant l'argument d'une Autriche non viable et vouée à l'Anschluss.	T.	201
15	Vienne à Paris.....	Dollfuss se défend de l'accusation de fascisme et parle d'une démarche « amicale » à Berlin relative à la Légion autrichienne.	T.	216
16	Prague à Paris.....	Benès a perdu tout espoir : l'Anschluss se fera et les Français seront entraînés au recours à la force.	T.	223
19	Paris à Vienne.....	Saisir la première occasion de détourner Dollfuss d'une politique hostile aux socialistes autrichiens.	T.	226
20	Vienne à Paris.....	Dollfuss ne songe pas à instaurer la dictature, surtout lorsque de nombreux socialistes le rejoignent.	T.	232
25	Genève.....	A M. Paul-Boncour qui s'informe de ce qu'il pense de la situation en Autriche, M. Suvich fournit des indications plutôt optimistes.	N.	243 (II)
28	Londres à Paris....	Pessimisme résigné, au Foreign Office, à l'égard de la situation de l'Autriche.	T.	255
29	Rome à Paris.....	Mussolini, lui, l'envisage avec confiance.	T.	258
30	Genève à Paris, (puis Vienne.)	Conseils donnés à Genève par M. Paul-Boncour au chancelier Dollfuss.	T.	262
30	Vienne à Paris.....	Entretien de Dollfuss avec M. Benès, au cours duquel celui-ci aurait blâmé l'attitude des socialistes autrichiens.	T.	263

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
3 oct.	Vienne à Paris.....	Ne pas laisser mettre en doute la confiance de la diplomatie française dans la possibilité d'une Autriche indépendante.	T.	270
9	*Idem*.....	Controverse amicale sur la politique intérieure de l'Autriche entre M. Puaux et son collègue italien.	T.	286
12	*Idem*.....	Conflit violent en voie d'éclater entre Dollfuss et les socialistes.	T.	302
14	*Idem*.....	M. Léon Blum mettant en doute les propos prêtés à M. Benès sur les socialistes autrichiens, M. Puaux peut en fournir une nouvelle expression.	T.	306
23	Paris à Vienne.....	La perspective d'un rapprochement entre Mussolini et Benès renforce la volonté de résistance à Hitler chez Dollfuss.	T.	353
1er nov.	Belgrade (Att. mil.) à Paris (Guerre).	« Un jour ou l'autre, plus ou moins prochain », l'Anschluss s'accomplira, pense Belgrade.	D.	382
7	Rome à Paris.....	« J'interviendrais par les armes », déclare Mussolini, si les Allemands entraient en Autriche.	T.	404
11	Vienne à Paris.....	Nouvelle menace allemande pesant sur l'Autriche, non plus du dehors mais par le jeu de la propagande intérieure. Dollfuss reste confiant.	D.	426
		b. La Hongrie		
18 juil.	Paris à Budapest..	S'il ne peut l'y convier lui-même, le ministre des Affaires étrangères français souhaite que, à l'occasion d'un passage à Paris, M. de Kanya vienne s'entretenir avec lui.	T.	15
20	Budapest à Paris...	Kanya, en septembre, lors des réunions de Genève, se rendra à Paris après avoir accompagné Gömbös à Rome.	T.	25
27	Berlin à Paris.....	La visite à Rome de M. Gömbös provoque les commentaires de la presse allemande.	T.	45

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
29 juil.	Rome à Paris.....	Comme tous les Hongrois, M. Gömbös a en vue la révision du traité de Trianon.	T.	53
30	Vienne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Les résultats du voyage de Gömbös à Rome d'après un journal viennois.	D.	59
3 août	Budapest à Paris...	Le discours de M. Gömbös à la radiodiffusion est « l'un des plus véhéments de ses appels à la révision » : il attend celle-ci de l'appui de Mussolini.	T.	74
8	Paris à Budapest...	Instructions adressées pour détourner la Hongrie d'un bloc italo-austro-hongrois et la rallier à l'entreprise d'un accord économique, à base d'égalité entre les cinq pays successeurs.	T.	96
11	Budapest à Paris...	Long entretien de Vienne-Gömbös. La Hongrie espère bien aboutir à la satisfaction de ses aspirations politiques.	T.	105
21	*Idem*.....	M. de Vienne prie le Ministre de maintenir, un an encore, l'application de l'accord commercial franco-hongrois de Lillafüred.	D.	127
26	*Idem*.....	Entretien avec M. de Kanya qui cherche à amadouer Paris, tout en comptant retirer avantage de la protection italienne.	T.	147
10 sept.	*Idem*.....	Analyse par M. de Vienne du jeu subtil de M. de Kanya.	D.	197
13	*Idem*.....	Avant son départ pour Paris, M. de Kanya laisse entendre sur quels sujets, parfois délicats, il aimerait s'entretenir avec M. Paul-Boncour.	T.	205
20	Paris à Budapest, Bucarest, Prague, Belgrade, Vienne.	Communication de la substance d'un entretien, à Paris, entre M. de Kanya et M. Paul-Boncour.	T.	231
21	Budapest à Paris...	M. de Kanya réclame, avant tout, une reprise des relations économiques normales avec la Tchécoslovaquie et la reconnaissance de l'égalité des droits en matière d'armement.	T.	235
21	*Idem*.....	Le séjour de Papen à Budapest : ses déclarations à la presse « pour compromettre la Hongrie dans le sens allemand ».	T.	236

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
29 sept.	Budapest à Paris...	Profitant d'un passage de M. Benès, M. de Vienne lui recommande de saisir l'occasion d'un accord économique avec la Hongrie.	T.	256
1er nov.	Belgrade (Att. mil.) à Paris (Guerre).	« Un certain mépris » pour les Italiens chez les Hongrois.	D	383
12	Budapest à Paris...	M. de Kanya reprend ses revendications territoriales; il ne peut se contenter d'une simple entente économique entre états danubiens. Aussi bien réclame-t-il, comme l'Allemagne, l'égalité des droits « intégrale et immédiate ».	T.	427
	c. La Petite Entente : généralités			
17 juil.	Prague à Paris....	M. Noël recommande à M. Benès la compréhension par la Petite Entente des intérêts économiques des ports italiens de Trieste et Fiume.	T.	4
19	Rome à Paris.....	Qu'à Prague, on ne s'attende pas à voir Mussolini prêt à négocier avec le bloc de la Petite Entente ! Ce qu'on peut imaginer : l'adhésion au traité italo-roumain de Prague et de Bucarest.	T.	19
22	Paris à Londres, Rome, Vienne, Prague, Belgrade, Bucarest.	Ne pas mettre la Petite Entente devant le fait accompli d'un renforcement militaire de l'Autriche; s'assurer de sa « bonne volonté » au préalable.	T.	30
26	Tirana à Paris.....	Écarter à Belgrade tout projet de rattachement de l'Albanie à la Petite Entente.	T.	39
31	Paris à Belgrade, Bucarest, Prague.	Paris sollicite l'avis de la Petite Entente sur la question de l'égalité des droits pour la Hongrie.	T.	60
1er août	Londres à Paris....	Accord de Londres pour que s'opère un échange de notes entre Vienne et les états de la Petite Entente sur la question du renforcement des effectifs autrichiens.	T.	66
3	Rome à Paris.....	M. de Dampierre nie que la Petite Entente constitue pratiquement une « entité économique ».	T.	77

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
5 août	Bucarest à Paris...	En vue d'une réponse commune, les trois états de la Petite Entente se concertent au sujet de l'Autriche.	T.	85
17	Paris à Londres, Rome, Prague, Belgrade, Bucarest, Vienne.	Appel pressant aux gouvernements de la Petite Entente pour qu'ils contribuent, sur le plan commercial, au sauvetage de l'Autriche, et qu'ils manifestent, en Europe centrale, des dispositions donnant à Rome les apaisements nécessaires.	T.	118
12 sept.	Paris à Prague....	La Petite Entente semblerait se préoccuper plus de l'union austro-hongroise que de l'Anschluss : « Nous ne voulons ni l'un, ni l'autre »; mais par l'organisation de l'Europe danubienne, l'indépendance de l'Autriche peut être assurée.	T.	201
15	Prague à Paris....	Dès maintenant et sans attendre la difficile réalisation de son entente économique, la Petite Entente est prête à négocier avec Vienne et Budapest.	T.	214
20	Paris à Prague, Belgrade, Bucarest.	Exprimer le désir d'une « reprise de contact personnel » avec les délégués de la Petite Entente dès l'arrivée à Genève de M. Paul-Boncour.	T.	230
6 oct.	.....	Les représentants de la Petite Entente aux conversations de Genève sur la réorganisation économique danubienne exposent les décisions auxquelles a abouti leur rencontre à Sinaïa.	N.	281
10	M. Massigli à M. Léger.	Pas de divergences de vues à redouter avec la Petite Entente sur les questions du désarmement, à la suite d'un entretien de M. Massigli avec les représentants de Prague, de Belgrade et de Bucarest.	L. (et N.)	290
12	Paris.....	Étude juridique sur les voies de communication entre France, Pologne et états de la Petite Entente en cas de guerre.	N.	299
1er nov.	Belgrade (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Par l'effet du pacte balkanique, la Petite Entente a les mains libres en Europe centrale, assure le ministre de Roumanie à Belgrade.	D.	382

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. La Tchécoslovaquie		
1933				
17 juil.	Prague à Paris....	M. Benès convient de l'opportunité d'un rapprochement avec l'Italie et des dangers de l'Anschluss.	T.	4
17	*Idem*.....	Confidentiellement, M. Benès se déclare disposé à faciliter un rapprochement entre Petite Entente et Hongrie.	T.	5
19	Rome à Paris.....	Échange de vues « strictement personnel et amical » sur les questions d'Europe centrale entre le ministre tchécoslovaque à Rome et M. de Dampierre.	T.	19
25	Paris à Bucarest, Belgrade.	Communication d'une dépêche du Département à M. Léon Noël pour dissuader M. Benès de poser à la S.D.N. la question de la généralisation des traités de minorités.	D.	38
6 août	Prague à Paris....	M. Benès subordonnerait la reconnaissance à la Hongrie de l'égalité des droits à de sérieuses garanties et à des avantages pour son propre pays.	T.	88
9	*Idem*.....	M. Benès persiste à vouloir riposter à toute demande de révision des frontières par celle de la généralisation des traités de minorité.	T.	97
24	*Idem*.....	La Tchécoslovaquie invitée à renforcer son appui économique à l'Autriche.	T.	138
27	*Idem*.....	Alors qu'il est prêt à octroyer des avantages à la Hongrie pour ses blés, M. Benès est retenu par les bruyantes revendications de sa presse.	T.	149
29	Paris à Londres, Rome, Prague.	La perspective d'un voyage de M. Benès à Rome réjouit M. Paul-Boncour.	T.	152
1er sept.	Prague à Paris.....	M. Benès ne peut pas prendre l'initiative de se rendre à Rome : aussi bien a-t-il des raisons de ne pas presser ce voyage.	T.	165
8	Paris à Prague.....	Détourner M. Benès d'une méthode qui semblerait procéder de vues politiques et présenterait pour l'Autriche de dangereuses lenteurs.	T.	189
16	*Idem*.....	Désir de voir M. Benès se rendre à Paris.	T.	222

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
26 sept.	Bucarest à Paris...	Pour M. Benès, « le plus gros danger », c'est le « double jeu » de Mussolini tant qu'il n'aura pas été contraint de se prononcer.	T.	245
7 oct.	Prague à Paris.....	Dans quels cas M. Benès envisagerait-il une intervention armée en Autriche ?	T.	284
12	*Idem*	Ordre serait donné à l'état-major de Prague d'étudier une intervention immédiate en Autriche dans le cas d'une action italo-hongroise.	T.	297
23	Paris à Vienne.....	Le rapprochement entre Benès et Mussolini avancerait l'heure de la solution du problème danubien.	T.	353
25	Paris à Prague.....	La gravité des problèmes financiers danubiens serait atténuée si les problèmes économiques étaient résolus : ne pas différer à Prague la solution de ceux-ci.	T.	361
30	Prague à Paris.....	M. Benès s'orienterait-il vers un rapprochement avec l'Italie ? Un entretien avec M. Rocco le laisserait supposer.	T.	373
6 nov.	*Idem*.....	M. Benès renseigne sur les avances faites à Berlin à son représentant.	T.	398
7	*Idem*.....	Pour la première fois, les Allemands de Tchécoslovaquie participent à la célébration de la fête nationale : comment M. Benès croit pouvoir l'expliquer.	T.	406
		e. La Roumanie		
18 juil.	Rome à Paris.....	Où en sont les rapports de l'Italie avec la Roumanie.	T.	24
20	Bucarest à Paris...	Appel est fait à la compréhension généreuse et au secours financier de la France pour le trésor roumain.	T.	25
5 août	*Idem*.....	Démarche effectuée en faveur de l'augmentation temporaire des troupes en Autriche.	T.	85
25	Berlin à Paris.....	Essai d'amélioration des relations économiques entre Allemagne et Roumanie.	D.	146

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
10 oct.	Varsovie à Paris...	Titulesco ne demande pas mieux que de reconnaître le gouvernement de l'U.R.S.S., mais il lui faudrait des garanties au sujet de la Bessarabie.	T.	289
21	Athènes à Paris...	Opinion de Titulesco sur la décision que, sans doute, regrette déjà l'Allemagne.	T.	342
		f. La Yougoslavie		
20 juil.	Belgrade à Paris...	Avant toute négociation, savoir si l'Italie s'est ralliée au maintien du *statu quo* territorial.	T.	24
22	Paris à Belgrade...	Rassurer M. Jevtitch : nous ne savons rien au sujet des réserves allemandes au pacte à Quatre.	T.	28
23	Belgrade à Paris...	Remerciements à M. Paul-Boncour pour avoir transmis l'assurance que Rome n'avait aucune visée territoriale sur la Yougoslavie.	T.	33
7 août	*Idem*.....	Le roi Alexandre se dit prêt à collaborer avec Rome : encore faut-il que Rome « se déclare franchement ».	T.	92
25	*Idem*.....	Sévère appréciation par M. Jevtitch des contradictions et des incertitudes de la politique italienne.	T.	142
25	*Idem*.....	Le gouvernement yougoslave disposé à une collaboration économique avec l'Autriche.	T.	144
30	*Idem*.....	La Yougoslavie apprécie le projet de réorganisation économique de l'Europe danubienne, mais demande qu'au préalable, l'Italie la rassure par l'abandon de tout revisionnisme.	T.	157
31	Paris à Belgrade...	Nécessité d'éliminer toute revendication politique si l'on veut faire aboutir la réorganisation économique de l'Europe centrale.	T.	159
3 sept.	Belgrade à Paris...	M. Jevtitch convient qu'on peut faire confiance à la négociation franco-italienne en dehors de toute déclaration de caractère politique.	T.	171

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
11 oct.	Belgrade à Paris . .	L'état-major yougoslave redouterait une action militaire éventuelle dans la vallée de la Drave, en cas de menaces sur l'Autriche.	T.	294
16	*Idem*.....	La Yougoslavie mobiliserait en pareille occurrence.	T.	313
20	*Idem*.....	Inquiétudes yougoslaves devant la décision allemande du 14 octobre.	T.	333
1er nov.	Belgrade (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Vis-à-vis de l'Anschluss, les Yougoslaves semblent évoluer, découvrant le danger d'un nouveau *Drang nach Osten*.	D.	382
	g. Le « plan français » d'une libre communauté des peuples danubiens			
18 juil.	Rome à Paris.....	M. de Jouvenel rapporte un projet de Mussolini : préalablement à une entente économique sous les auspices de la France et de l'Italie, « assainissement monétaire » de l'Europe centrale et balkanique.	T.	14
18	Paris à Budapest. .	La France facilitera la libre coordination de leurs forces matérielles et morales à tous les états d'Europe centrale.	T.	15
19	Rome à Paris.....	C'est à titre individuel, et non en bloc, que nos amis de la Petite Entente doivent envisager la formation d'une communauté danubienne.	T.	19
20	Budapest à Paris. .	L'idée française d'exclure « toute politique de blocs rivaux » ne semble pas plaire à M. de Kanya.	T.	23
20	Belgrade à Paris...	Pour les Yougoslaves, pas d'accord économique possible sans le préalable règlement des questions politiques avec l'Italie.	T.	24
21	Londres à Paris...	L'Angleterre souhaite être tenue au courant des pourparlers entre Danubiens.	T.	26
23 août	Rome à Paris.....	M. de Chambrun s'attend à une prochaine conversation avec le palais Chigi sur l'organisation des pays danubiens : il sollicite des instructions.	T.	133

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
24 août	Prague à Paris....	Mussolini est devenu favorable à une réorganisation économique danubienne.	T.	138
25	Paris à Rome, Bucarest, Londres, Budapest, Belgrade, Varsovie, Prague, Vienne.	C'est sur la double et égale initiative de la France et de l'Italie que doit être recherchée la réorganisation économique de l'Europe centrale, à l'exclusion de blocs soumis à des influences rivales.	T.	143
27	Prague à Paris....	M. Benès s'informe des conversations de Rome sur l'Europe centrale : il s'y rendrait, mais pas pour le moment.	T.	149
29	Rome à Paris.....	L'ambassadeur de France s'applique à dissiper quelques-unes des réserves de M. Suvich sur les perspectives de réorganisation en Europe centrale.	T.	154
1er sept.	Paris à Rome.....	Certaines des réserves de M. Suvich sont inadmissibles, notamment lorsqu'elles sont d'ordre politique. Espoir que Mussolini sera plus compréhensif.	T.	164
5	Rome à Paris.....	Tout en approuvant le principe d'un plan présenté sous l'égide de la France et de l'Italie, Mussolini ne pense pas que l'heure soit propice.	T.	180
6	*Idem*.....	« Réflexions » de M. de Chambrun sur les propos de Mussolini, partisan de retarder l'étude du projet danubien.	T.	184
10	Paris à Rome.....	Résumé des vues générales dont la France s'inspire pour la réorganisation économique danubienne sous la double direction de l'Italie et de la France.	T.	193
15	Prague à Paris....	Accord complet entre le gouvernement de la République et la Tchécoslovaquie sur le « principe » du plan.	T.	214
20	Paris à Budapest, Bucarest, Prague, Belgrade, Vienne.	A quelles conditions M. de Kanya trouverait possible la participation de la Hongrie à une nouvelle organisation économique danubienne.	T.	231
6 oct.	.....	Les conversations que M. Germain-Martin a eues à Genève, du 28 septembre au 5 octobre, avec MM. Benès, Fotitch, Titulesco, Ciancarelli, Schüller et Ritter au sujet de l'organisation des pays danubiens : conclusions assez réservées.	N.	281

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
19 oct.	Paris.....	M. Benès expose à M. Massigli ses vues sur le projet d'organisation danubienne.	N.	331
21	Londres à Paris...	Cette question, sur laquelle Paris aurait aimé un échange de vues avec Londres, n'a pas encore été étudiée au Foreign Office.	T.	343
		h. L'Albanie		
16 juil.	Tirana à Paris....	Par leur lenteur à répondre au roi Zog et par d'excessives exigences, les Yougoslaves laisseront-ils passer l'occasion de détacher l'Albanie de Rome?	D.	2
26	*Idem*.....	La réponse yougoslave est arrivée, mais il ne faudrait pas provoquer une réaction brutale de Rome en admettant l'Albanie dans la Petite Entente.	T.	39
19 août	Belgrade à Paris...	Belgrade n'acceptera jamais de reconnaître à l'Italie le droit d'intervention militaire en Albanie.	T.	123
15 sept.	Paris.....	Avis donné au sujet du concours financier sollicité par l'Albanie.	N.	217
14 oct.	Tirana à Paris....	Le projet d'un rapprochement albano-yougoslave prend corps sous forme d'un arrangement commercial.	D.	309
		i. La Bulgarie		
27 août	Prague à Paris....	M. Benès admettrait fort bien la Bulgarie dans le plan danubien de réorganisation économique.	T.	149
19 sept.	Belgrade à Paris...	Pour suivre les suggestions françaises, le roi Alexandre se prête à une politique de rapprochement avec la Bulgarie malgré sa défiance.	T.	225
5 oct.	Istanbul à Paris...	Espoir de Venizelos dans les efforts de la Turquie pour que la Bulgarie abandonne « son esprit de revendications territoriales contre tous ses voisins », et dans ceux de la France pour obtenir de Belgrade quelques concessions en faveur de Sofia.	T.	275

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
11 oct.	Belgrade à Paris...	Entretien amical mais très franc à Euxinograd entre Boris III et Alexandre, en dépit des attentats des comitadjis.	T.	292
21	Athènes à Paris...	Seule la Bulgarie est restée réticente aux efforts de Titulesco; mais elle évoluera.	T.	342
22	Moscou à Paris....	La Turquie s'emploie à détacher la Bulgarie de l'Italie.	D.	349
29	Ankara à Paris....	Le ministre de Bulgarie à Ankara admet un rapprochement avec Belgrade, sans cession territoriale, mais non avec les Grecs; comme M. Rouchdi bey, M. Kammerer préconise un accord général balkanique où Sofia accepte d'entrer.	T.	371
1er nov.	Belgrade (Att. mil.) à Paris (Guerre)	Isolement de la Bulgarie, que les autres états balkaniques laisseront « cuire dans son jus » tant qu'elle ne viendra pas à composition.	D.	382
8	Istanbul à Paris...	« Tant pis pour la Bulgarie », si elle persiste à vouloir diviser entre eux les états balkaniques : elle échouera, assure Rouchdi bey.	T.	410
		j. La Turquie		
22 oct.	Moscou à Paris....	L'action diplomatique menée par M. Rouchdi bey dans les Balkans répond aux vues de Moscou pour le maintien du *statu quo*, ce que souligne la visite à Ankara des ministres soviétiques.	D.	349
29	Ankara à Paris...	Fougueuse affirmation de l'entente gréco-turque par le ministre turc des Affaires étrangères.	T.	371
7 nov.	Istanbul à Paris...	Au cours du séjour en Turquie des ministres soviétiques, des négociations d'ordre politique n'auraient-elles pu avoir lieu, sur les Détroits notamment?	T.	407
8	*Idem*.....	« C'est faux à cent pour cent », répond le ministre turc des Affaires étrangères, encore qu'il y ait accord complet entre les deux états.	T.	410

VIII. — L'EUROPE ORIENTALE ET LES ÉTATS DE LA BALTIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. U.R.S.S.		
1933				
17 juil.	Rome à Paris.....	M. Potemkine ne cache pas les inquiétudes ressenties en U.R.S.S. en raison des ambitions hitlériennes et des intrigues japonaises.	T.	7
20	Paris.....	Au sujet d'une proposition soviétique d'accord *verbal* et *secret :* objections de la direction politique.	N.	20
23	Varsovie à Paris...	On a le sentiment à Varsovie que l'U.R.S.S. fait des avances à une Pologne encore réticente.	T.	35
26	Paris (Écon. nat.)..	État des négociations commerciales franco-soviétiques.	N.	42
27	Berlin à Paris.....	M. Alphand envoie de Berlin des indications sur la négociation commerciale et réclame des instructions.	T.	47
30	Rome (S. S.) à Paris.	Propos du Saint-Père sur la situation en U.R.S.S.	T.	57
30	*Idem*.....	M. Charles-Roux doute qu'une renonciation à la lutte antireligieuse en U.R.S.S. amène le Pape à moins de sévérité à l'égard de Moscou.	D.	58
31	Moscou à Paris....	Pas de collusion à l'heure actuelle entre Allemagne et Pologne : « on peut craindre pour le futur ».	T,	61
31	Paris à Moscou....	Ne pas enlever, à tout prix, la signature du protocole commercial.	T.	63
2 août	Moscou à Paris....	Pour Radek, « l'entente entre la France, la Pologne et l'U.R.S.S. est la meilleure garantie de paix ».	T.	70
4	Helsinki à Paris...	Confidences faites au chargé d'affaires français par le ministre soviétique sur la situation intérieure de l'U.R.S.S. et ses relations diplomatiques.	D.	84
23	Paris (Écon. nat.).	Protocole d'un arrangement économique provisoire entre la France et l'U.R.S.S.	N.	136

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
29 août	Paris (Marine à Aff. étr.).	Faut-il prendre en considération une demande soviétique réclamant, pour la marine, le concours des techniciens français?	D.	156
31	Berlin à Paris.....	Comment s'expliquer le changement d'attitude de la presse allemande à l'égard de l'U.R.S.S., dont elle dénonce les misères tout en la redoutant.	D.	163
10 sept.	Moscou à Paris....	« Les plus flatteuses manifestations » ont accompagné le voyage en U.R.S.S. de M. Herriot.	T.	195
12	*Idem*.....	Pour la première fois à Moscou, une allusion est faite, en public, à une lutte « commune » franco-russe.	D.	204
13	*Idem*.....	Texte du pacte italo-soviétique d'amitié, de non-agression et de neutralité.	D.	210
19	Paris.....	Comment répondre au désir exprimé par M. Vorochilov de recevoir l'assistance, pour la marine soviétique, de spécialistes français.	N.	228
27	Paris à Moscou....	Rechercher les raisons véritables des avances soviétiques à la France.	T.	249
27	Moscou à Paris....	Sous quelles formes peut s'opérer le rapprochement entre la France et une U.R.S.S. en voie de redressement.	L.	251
28	*Idem*.....	M. Alphand confirme et précise le désir de coopération soviétique avec la France, sans aucun risque de répercussion en Extrême-Orient.	T.	252
2 oct.	Paris.....	Par crainte d'une agression japonaise sur l'Indochine, retarder la négociation de Moscou jusqu'à la conclusion d'un pacte russo-japonais de non-agression.	N.	266
3	Moscou à Paris....	Absente de Genève, l'U.R.S.S. n'est pas sans s'inquiéter de ce qu'on y négocie. Ne pourrait-on la rassurer confidentiellement ?	T.	268
14	M. Pierre Cot à M. Paul-Boncour.	Rapport du ministre de l'Air sur son voyage en Russie, concluant nettement à l'opportunité d'établir une collaboration technique, susceptible de devenir politique, avec l'U.R.S.S.	L. (et D.)	308

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
20 oct.	M. Pierre Cot à M. Paul-Boncour.	Ne pas se laisser devancer par un rapprochement américano-soviétique; répondre d'extrême urgence à la demande de Moscou.	L.	339
22	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. ne peut que soutenir l'action diplomatique menée par la Turquie dans les Balkans pour y maintenir le *statu quo* et la paix.	D.	349
23	*Idem*.....	Litvinov explique pour quelle raison il opte pour un ajournement de la Conférence.	T.	352
23	Paris (Aff. étr. à Air).	Plein accord pour l'envoi à Moscou d'une mission aérienne.	D.	354
30	Paris.....	M. Litvinov sera reçu le 31 à Paris par M. Paul-Boncour sur sa demande.	N.	385
4 nov.	Berlin à Paris.....	De son collègue soviétique, M. François-Poncet tient que l'Allemagne essaie de regagner le marché russe.	T.	392
5	Moscou à Paris....	M. Alphand insiste pour que Paris saisisse l'occasion de prendre en U.R.S.S. la place privilégiée qu'y détenaient les Allemands.	D.	395
6	Paris à Moscou....	Par quelle procédure le gouvernement pourrait répondre au désir de collaboration technique française exprimé par Moscou.	T.	397
6	Moscou à Paris....	Comment le règlement des litiges américano-soviétiques peut être facilité par la menace japonaise, commune aux deux pays.	D.	409
8	Istanbul à Paris ...	Accord complet turco-soviétique, assure le ministre turc qui sait, d'autre part, que les Russes organisent la Sibérie comme une « barrière infranchissable » pour le Japon.	T.	410
9	Moscou à Paris....	Surprise : les Russes parlent maintenant d'un envoi en France de techniciens soviétiques comme s'il en avait été déjà question.	T.	412

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. POLOGNE		
1933				
17 juil.	Varsovie à Paris...	De nouveaux indices traduisent une orientation de la Pologne vers un rapprochement avec Moscou.	T.	3
22	*Idem*.....	La France ne peut que se réjouir de la détente dans les rapports de la Pologne, son alliée, avec l'Allemagne et l'U.R.S.S.	T.	31
2 août	Moscou à Paris....	Radek ne redoute pas que la Pologne se laisse tenter par l'échange du Couloir contre l'Ukraine.	T.	70
3	Varsovie à Paris...	Le fait dominant de la politique extérieure est le rapprochement polono-soviétique, dont l'opinion enregistre avec satisfaction les manifestations.	D.	81
9	*Idem*.....	Avantages que la Pologne tire de la détente de ses rapports avec l'U.R.S.S. pour mieux affronter le relèvement ultérieur de l'Allemagne.	D.	100
23	Londres à Paris....	Les diplomates polonais à Londres sans illusions sur la portée et la durée des « amabilités » allemandes à l'égard de leur pays.	T.	135
1er sept.	Varsovie à Paris...	M. Laroche regrette le détachement avec lequel la Pologne considère la question de l'Anschluss.	T.	166
3 oct.	*Idem*.....	Le rapprochement esquissé entre Moscou et Paris peut et doit se concilier avec le maintien de l'alliance avec la Pologne.	T.	269
10	*Idem*.....	Revenant de Paris, Beck se félicite des relations « confiantes » de son pays avec la France.	T.	288
10	M. Massigli à M. Léger.	Sur la transformation de l'armée allemande, des divergences existent entre Français et Polonais, comme il ressort d'un entretien de M. Massigli avec M. Beck à Genève.	L. (et CR.)	290
11	Varsovie à Paris...	Les Polonais s'inquiètent d'un projet de compromis concédant au Reich le droit de fortifier sa frontière orientale, donc d'avoir de gros canons.	T.	298

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
22 oct.	Varsovie à Paris...	Le maréchal Pilsudski réclame une confrontation des renseignements français et polonais sur l'état actuel de l'Allemagne.	T.	348
1er nov.	*Idem*.....	... et reçoit le colonel Koeltz.....	T.	380
2	*Idem*.....	Y aurait-il vraiment une offre allemande de pacte de non-agression à la Pologne? M. Beck n'en sait rien.	T.	383
10	*Idem*.....	Que peut signifier la réception par Pilsudski de M. Lipski ? On s'attend à une large offensive diplomatique de l'Allemagne.	T.	417
		c. LETTONIE		
29 juil.	Paris.....	Le nouveau ministre de Lettonie se plaint de la carence française à Riga.	N.	55
13 sept.	Riga à Paris.....	M. Herriot a reçu, du président du Conseil letton, le souhait de rapports plus actifs avec la France.	T.	208
27	Paris.....	Le ministre de Lettonie à Paris presse la France d'amorcer une réconciliation polono-lithuanienne.	T.	250
		d. FINLANDE		
4 août	Helsinki à Paris...	Influence grandissante de l'Allemagne en Finlande : elle n'a pas empêché toutefois l'accession de ce pays à la convention sur la définition de l'agresseur.	D.	84
		e. DANEMARK		
6 sept.	Copenhague à Paris	Comment pourrait être assurée la liberté des Détroits : ce ne serait pas par un accord avec l'Angleterre ou la Suède, précise M. Bernhoft.	D.	186

IX. — LES ÉTATS NON EUROPÉENS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. États-Unis d'Amérique		
1933				
2 août	Paris (Aff. étr. à Commerce).	« Pour ne pas augmenter le malaise qui pèse actuellement sur nos relations avec Washington », il est demandé au ministre du Commerce de ne pas étendre provisoirement aux États-Unis l'application de la surtaxe de change.	D.	72
10	Paris à Washington.	L'ambassadeur de France saura faire valoir les ménagements de Paris vis-à-vis du commerce américain d'exportation.	T.	102
25	Washington à Paris.	La position des États-Unis, dans la conférence du désarmement, restera la même.	T.	141
2 sept.	Washington (Att. nav).	Jugements portés sur l'expérience économique du président Roosevelt, les résistances rencontrées, le renforcement de la Marine, les idées de M. Hearst, la situation dans le Pacifique.	N.	170
19	Paris.....	M. Norman Davis communique à M. Paul-Boncour les vues du président Roosevelt, plus que jamais désireux de coopérer, par la conférence de Genève, à la consolidation de la paix mondiale.	N.	229
11 oct.	Washington à Paris.	Après une période d'amertume vis-à-vis de la France, Roosevelt saisit l'occasion d'une mission du général de Chambrun pour manifester « des inclinations » le rapprochant de Paris.	D.	296
14	*Idem*.....	Aux dispositions pacifiques du vicomte Ishii, la presse américaine oppose celles de l'élément militaire.	D.	310
14	*Idem*.....	Condamnation américaine du retrait allemand de Genève.	T.	311
16	*Idem*.....	Ne pas s'étonner si, pour des raisons de politique intérieure, le secrétaire d'État revenait sur des déclarations antérieures nettement sévères pour l'Allemagne.	T.	316

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
18 oct.	Paris à Washington.	Dissuader M. Hull de donner l'impression de se désolidariser de la position des puissances démocratiques à Genève.	T.	327
21	*Idem*.....	Faire valoir les ménagements d'ordre douanier dont Paris fait bénéficier les États-Unis, dans l'espoir d'être payé de retour pour l'entrée de ses vins dans leurs ports.	T.	340
24	Washington à Paris.	Une attitude d'expectative paraît s'imposer à Washington vis-à-vis de la conférence de Genève.	T.	356
27	*Idem*.....	Explication de la nouvelle politique monétaire du président Roosevelt et risques possibles.	T.	369
31	Paris.....	Davis est rappelé à Washington : quitterait-il Genève sans esprit de retour ?	N.	378
2 nov.	Washington à Paris.	Le sous-secrétaire d'État au Trésor explique la nouvelle politique monétaire de M. Roosevelt, qu'il ne faut pas croire dirigée contre la France.	T.	384
3	Varsovie à Paris...	Litvinov part pour les États-Unis : il y obtiendra la reconnaissance diplomatique de l'U.R.S.S., mais peu de chose au point de vue économique et financier.	T.	389
10	Washington à Paris.	Envoi par M. de Laboulaye d'un aide-mémoire rappelant l'ensemble des mesures prises en France à l'égard du commerce américain.	D.	421
		b. EXTRÊME-ORIENT		
17 juil.	Nankin à Paris....	On eût souhaité en Chine le concours de la France, mais celle-ci reste « trop incertaine et lointaine ».	D.	10
17	Tokyo à Paris.....	Rapprochement avec le Japon recommandé par un magnat de la presse américaine.	D.	13
30	Rome (S.S.) à Paris.	Ce qu'eût été, d'après le Pape, une guerre russo-japonaise.	T.	57

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
2 sept.	Washington (Att. nav.).	La presse Hearst dénonce la menace japonaise sur les Philippines et les îles Hawaï.	N.	170
2 oct.	Paris.....	Le Japon se prépare à la guerre contre l'U.R.S.S. Veiller à ce que l'Indochine n'y soit pas mêlée.	N.	266
5	Tokyo à Paris.....	Un rapprochement avec la Chine, qui renoncerait au Mandchoukouo, serait, pour le Japon, la première étape vers la réalisation d'un bloc asiatique sous sa tutelle.	D.	278
17	*Idem*.....	Attitude réservée de l'opinion vis-à-vis du retrait allemand de la S.D.N. Pas d'entente antérieure à ce sujet entre Tokyo et Berlin.	T.	317
		c. Éthiopie		
17 août	Addis-Abeba à Paris	Le chargé d'affaires français subordonne tout échange de vues avec l'Empereur au respect préalable des clauses du traité Klobukowski.	T.	117

X. — LE SAINT-SIÈGE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1933				
30 juil.	Rome (S.S.) à Paris.	Opinions du Pape sur le pacte à Quatre, l'état misérable de l'U.R.S.S. et la supériorité de l'armée japonaise.	T.	57
30	*Idem*.....	Dans quelle mesure le gouvernement français peut tirer profit d'un soutien accordé aux intérêts du Saint-Siège, notamment en U.R.S.S.	D.	58
25 août	*Idem*.....	Le concordat allemand comporte bien des clauses secrètes, convient le cardinal Pacelli.	T.	145
26 oct.	*Idem*.....	Le cardinal secrétaire d'État répond aux griefs articulés par l'ambassadeur sur l'attitude du Saint-Siège peu favorable à la France et ses alliés.	T.	365

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

1re SÉRIE. — TOME IV

1

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1307. *Berlin, 16 juillet 1933* (1).

Les journaux allemands ont annoncé hier soir et ce matin la signature à Rome du pacte à Quatre (2). Ils ont publié en même temps le texte des télégrammes qui ont été échangés à cette occasion tant entre M. Hitler et M. Mussolini, M. Daladier et M. Mussolini qu'entre M. Hitler et son ministre des Affaires étrangères, M. von Neurath.

Leurs commentaires sont pour la plupart empreints d'un sentiment de satisfaction et rédigés sur un ton modéré et conciliant. Ils soulignent l'expression dont s'est servi le chancelier Hitler dans son télégramme au chef du gouvernement italien en parlant d'une éclaircie dans la vie des peuples de l'Europe.

Ils déclarent que, si la conception et l'initiative du pacte à Quatre appartiennent à M. Mussolini, c'est l'Allemagne qui en a rendu possible la réalisation en renonçant aux objections ou aux préférences qu'elle avait tout d'abord fait valoir. L'Allemagne du IIIe Reich a ainsi démontré une fois de plus la sincérité de son attachement à la paix.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le nº 489.

Quelques feuilles indiquent que certains des signataires du pacte ont essayé de donner une interprétation à leur convenance, mais il est clair que seul l'ensemble des quatre contractants ou à la rigueur l'initiateur du pacte sont qualifiés pour en définir le sens et la portée exacte.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs journaux citent l'article qui a paru dans le *Popolo d'Italia* et qui prétend que le pacte n'exclut pas la révision des traités, mais seulement la révision par la violence.

La plupart des feuilles font allusion à l'amélioration des relations italo-françaises qui s'est déjà manifestée et aux efforts que déploie la France pour établir une véritable intimité entre Paris et Rome. Elles affirment que l'Allemagne ne saurait que s'en réjouir, car l'Italie sera ainsi dans une excellente position pour servir d'intermédiaire entre l'Allemagne et la France et pour faciliter entre ces deux pays un rapprochement conforme à l'intérêt général. La presse allemande n'a pas manqué de relever les paroles qu'avait prononcées dans ce sens M. de Jouvenel le 14 juillet à l'occasion de la réunion de la colonie française et d'en féliciter l'ambassadeur de France.

Ce sont en particulier les sentiments et les réflexions que l'officieuse *Correspondance politique et diplomatique* a traduits dans son numéro d'hier soir.

L'Observateur raciste de ce matin insiste sur l'article 2 du pacte et déclare que cet article permettra de corriger les aspects devenus intolérables de la situation issue du traité de Versailles. Bien entendu, ajoute-t-il, cela suppose que la France et l'Allemagne se rencontreront autour d'une même table. Mais la nouvelle Allemagne ne peut se réjouir que le pacte ait créé une pareille possibilité.

La *Gazette de la Bourse* écrit d'autre part : « Si M. Mussolini n'est pas encore arrivé, comme c'était son intention première, à améliorer les relations franco-allemandes, il reste maître de continuer à travailler dans ce sens. On a prétendu que ses efforts n'avaient abouti jusqu'ici qu'à un rapprochement franco-italien; si c'était vrai, nous dirions qu'il ne peut que nous être avantageux que la France et l'Italie soient en bons termes, car notre intérêt essentiel est que la situation politique de l'Europe se détende; l'Allemagne a besoin de calme et dans la mesure où le pacte à Quatre contribue à lui procurer ce calme, il est pour nous le bienvenu » [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Berne (n° 144), Bruxelles (n° 410), Istanbul (n° 139), Londres (n° 1508), Madrid (n° 217), Rome (n° 1307), Rome Saint-Siège (n° 150), Washington (n° 771), Athènes (n° 104), Belgrade (n° 592), Bucarest (n° 444), Budapest (n° 339), Prague (n° 680), Sofia (n° 130), Varsovie (n° 448), Vienne (n° 400), Moscou (n° 227), Tirana (n° 60), La Haye (n° 131), Luxembourg (n° 29).

2

M. DEGRAND, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 70. Secret. *Tirana, 16 juillet 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 9 août.)

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence par mes communications des 14 et 27 juin dernier [1], le roi Zog a demandé le concours de la légation de Yougoslavie en vue d'obtenir une aide financière de son gouvernement.

Il ne s'est pas arrêté là et il a appuyé cette demande en faisant exposer sa situation et ses intentions au roi Alexandre lui-même par le ministre d'Albanie à Belgrade.

Plus d'un mois s'est écoulé depuis et le gouvernement yougoslave n'a pas jugé opportun de faire connaître sa réponse à une demande qui présentait cependant un incontestable caractère d'urgence.

Sans doute avons-nous affaire à des Balkaniques, sans doute aussi le roi Zog n'a-t-il pas toujours agi de manière à inspirer à Belgrade une confiance aveugle. Mais on ne saurait nier que, depuis quelques mois, il a donné des gages appréciables et il avait droit, de ce fait, sinon à de l'empressement, du moins à quelque courtoisie.

Mon collègue de Yougoslavie m'a affirmé qu'il a accompagné la demande du roi des Albanais d'un avis favorable. Je veux le croire, mais l'a-t-il fait sans aucune réserve? Je commence à en douter.

Dans un entretien récent que j'ai eu avec lui, il m'a dit que, pour obtenir un concours, les Albanais devraient donner des « gages sérieux », qu'il l'avait dit au confident du Roi, en indiquant que le premier serait le renvoi du Cabinet et son remplacement par des « hommes sûrs ».

En réalité, M. Djonovitch et surtout M. Voukotitch, son conseiller, ne visent qu'à prendre la place des Italiens et à pratiquer la même politique d'asservissement des Albanais que ceux-ci.

Je ne pense pas qu'une action de cette nature soit susceptible de donner des résultats favorables.

Elle aurait pour première conséquence de conduire à un conflit aigu et peut-être armé avec l'Italie.

Elle mettrait le roi Zog en méfiance, si elle ne l'arrêtait même dans ses velléités.

Elle nécessiterait un effort financier considérable, car les Albanais sont des clients exigeants.

[1] Qu'il n'a pas semblé utile de reproduire.

Elle dresserait de suite contre la Yougoslavie tous les Albanais, qui n'admettront jamais une tutelle, fût-elle la plus douce et la plus habile, ce qui ne sera certainement pas le cas de celle-ci.

A mon sens, les Yougoslaves doivent se borner à détacher les Albanais des Italiens et à leur donner un concours passager, limité et désintéressé, pour les aider à obtenir la protection de la Société des Nations, en échange d'un désarmement substantiel.

Je crains qu'ils ne se contentent pas de ce résultat, qui présenterait cependant un intérêt très appréciable.

Ils ont déjà perdu un temps précieux. Les Italiens alertés ont repris le contact avec les Albanais; s'ils arrivent à un arrangement, celui-ci sera sans doute conclu sur des bases sérieuses et l'occasion que les Yougoslaves auront perdue ne se représentera pas de sitôt.

3

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 427 à 430 (1). *Varsovie, 17 juillet 1933, 20 h. 38, 20 h. 37, 20 h. 32.*
(*Reçu :* 12 h. 23(2), 22 h. 35, 23 h.; le 18, 0 h. 25.)

Les manifestations de rapprochement entre l'U.R.S.S. et la Pologne se succèdent. Il y a deux jours, M. Radek à Gdynia a fait l'éloge de l'œuvre accomplie dans ce port et a déclaré que la « mer relie ». Hier, il était reçu solennellement à Cracovie, après avoir vu sa mère à Tarnow, en Galicie, où il est né. On fait grand état de ces démonstrations qui ne manquent pas de piquant si l'on se reporte à deux ou trois ans en arrière.

Dans ma dépêche du 28 juin n° 252 (3), j'ai examiné ce qu'il peut y avoir derrière cette façade. Mes conclusions restent à peu près les mêmes. Il est très probable que Varsovie et Moscou essayent de conclure quelque chose de mieux que le pacte de non-agression(4). Du côté polonais, on prétend que c'est le gouvernement de l'U.R.S.S. qui fait les avances, et du côté soviétique on assure le contraire. On parle toujours d'un accord de neutralité bienveillante, définissant celle-ci. Il ne serait pas impossible qu'on tentât de s'entendre sur les questions de matériel de guerre, très importantes pour la Pologne, c'est-à-dire sur la possibilité de faire travailler en cas de guerre l'industrie soviétique.

(1) Exemplaire rectifié à la suite d'une correction reçue de l'ambassadeur de France à Varsovie.
(2) *Sic* (lire vraisemblablement 21 h. 23 ou 22 h. 23).
(3) Publiée au tome III de la présente série sous le n° 429.
(4) Pacte signé le 25 juillet 1932. Voir, au tome I de la présente série, le n° 61.

M. Beck prend des airs mystérieux, et il a laissé entendre à un de mes collègues qu'il y avait quelque chose en préparation, mais cela ne vise pas forcément l'U.R.S.S.

Il est certain qu'on tâche ici d'exploiter le moment présent, qui offre certaines opportunités. Pour des raisons évidentes, aussi bien l'U.R.S.S. que l'Allemagne désirent en ce moment éviter des complications du côté de la Pologne. Le gouvernement polonais ne peut toutefois pas considérer que c'est une évolution définitive ni même durable, surtout de la part du Reich. La preuve en est dans la préoccupation qu'il marque à l'égard des armements clandestins de l'Allemagne. Mais il veut évidemment profiter de l'occasion à la fois pour asseoir son prestige et pour tâcher d'améliorer sa situation. Je croirais volontiers qu'il temporise vis-à-vis de l'Allemagne et que du côté des Soviets, dont les embarras lui paraissent sans doute devoir durer davantage, il prend des assurances qui feront qu'il ne sera pas exposé, quand le danger allemand se réveillera, à être pris entre deux feux, et même qu'il trouvera certaines facilités du côté est.

Quoi que puisse donner cette politique, elle aura pour effet, si elle réussit et même partiellement, de renforcer le sentiment d'indépendance du gouvernement polonais. Il y a une certaine sagesse de sa part dans cette orientation, mais il est à craindre que la soif de prestige ne l'amène à gâter son affaire. Ma dépêche du 28 juin a indiqué suffisamment à cet égard les éléments psychologiques et politiques de cette évolution pour que je n'aie pas besoin d'y revenir.

4

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 434 à 438. Confidentiel. *Prague, 17 juillet 1933, 18 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 30, 20 h. 13, 20 h. 15, 22 h., 21 h.)

J'ai pu causer à nouveau, assez longuement, avec M. Benès avant son départ pour la Bohême du sud, d'où il reviendra pendant quelques heures seulement pour recevoir M. Henderson [1].

M. Benès s'est montré fort satisfait du cours pris par les conversations franco-italiennes, des résultats acquis, dont il ne méconnaît pas l'importance, et des perspectives qu'ils permettent d'entrevoir, tant au point de vue du désarmement qu'en ce qui concerne l'Europe centrale.

[1] Qui effectuait une tournée des capitales pour préparer une seconde lecture du projet de convention du désarmement. Voir, au tome III de la présente série, le n° 486.

Le ministre a reconnu qu'il eût été impolitique de prétendre obliger M. Mussolini à faire publiquement certaines déclarations contraires aux intentions qu'il avait ou qu'on lui a prêtées jusqu'ici.

Il a reconnu également les avantages de la formule admise par M. Mussolini et d'après laquelle les états danubiens doivent traiter entre eux librement et sur un pied d'égalité en vue d'assurer la stabilité et l'équilibre de l'Europe centrale [1]. M. Benès considère que la Petite Entente, du fait de son organisation et de sa cohésion, pourra tirer en pratique des principes ainsi posés les avantages auxquels elle se croit en droit de prétendre.

A propos de l'Anschluss, j'ai eu l'occasion d'attirer une fois de plus l'attention de M. Benès sur les dangers que serait susceptible d'entraîner la moindre incertitude qui subsisterait au sujet des intentions de la Petite Entente.

« L'Anschluss, lui ai-je dit, ne sera évité que si l'Allemagne d'un côté, l'Autriche de l'autre, sont convaincues que le rattachement rencontrerait une hostilité générale : si vous laissez supposer que la Petite Entente s'en accommoderait comme d'un pis-aller [2], et on l'a trop dit déjà, vous renforcez le danger et vous affaiblissez notre opposition. »

M. Benès en a convenu. J'ai insisté également sur la nécessité qui s'impose à la Petite Entente, pour éviter que l'Italie invoque sa qualité d'état successeur de la monarchie dualiste, de lui reconnaître certains avantages économiques en Europe centrale et orientale.

Après m'avoir répondu tout d'abord que, si l'Italie se posait en état successeur de l'Autriche-Hongrie, il était facile de lui opposer la situation [de la Pologne, qui], elle aussi et à plus forte raison, devrait être considérée comme telle, M. Benès a admis qu'il y avait là une question de mesure plutôt que de principe et que l'Italie pouvait formuler d'une façon concrète ses *desiderata*.

Je lui ai demandé, une fois de plus, de ne pas attendre les réclamations de l'Italie pour rechercher les avantages susceptibles, le cas échéant, de lui être reconnus en matière économique par les pays danubiens, notamment dans l'intérêt de Fiume et de Trieste. Le ministre m'a renouvelé la promesse qu'il m'avait faite antérieurement dans ce sens.

En ce qui touche son projet de voyage à Rome [3], il estime qu'au point où en sont les choses, il y a tout intérêt à l'ajourner et envisage maintenant de reprendre cette idée en automne si les circonstances s'y prêtent.

(1) Voir, au tome susdit, le n° 478.
(2) Sur l'attitude de Prague vis-à-vis de l'Anschluss, voir, au tome précité, les nos 183, 406, 409, 441, 452, 465.
(3) Voir, au tome précité, les nos 459, 467 .478 .

5

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 439, 440. Très confidentiel. Réservé. *Prague, 17 juillet 1933, 19 h. 15.*

(*Reçu* : 21 h., 23 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme 379-380 (1).

M. Benès m'a confirmé les avances faites récemment et à plusieurs reprises par M. Gömbös à la Tchécoslovaquie. Le ministre m'a chargé de faire connaître à Votre Excellence, *à titre tout à fait confidentiel*, que la Tchécoslovaquie était prête à reconnaître à la Hongrie l'égalité des droits en matière d'armement au cas où, dans la suite des négociations entre la France, l'Angleterre et l'Italie relatives au désarmement, cette dernière puissance prendrait une initiative en ce sens. Pour donner éventuellement plus de prix à son consentement, la Tchécoslovaquie affecterait de faire en la circonstance un sérieux sacrifice. Elle serait disposée, du reste, à faire le cas échéant un pas de plus et à signer avec la Hongrie un pacte de non-agression.

M. Benès considère que ses alliés de la Petite Entente accepteraient sans difficulté de le suivre dans cette voie. Toutefois, et pour être plus sûr de laisser à la France, vis-à-vis de l'Italie, le bénéfice entier de cette opération politique ainsi que pour garder à ses intentions un caractère entièrement secret, il s'abstient d'en faire part à la Yougoslavie et à la Roumanie.

(1) D'après ce télégramme, du 3 juillet, le ministre-président hongrois venait de faire à Prague des ouvertures en vue d'un rapprochement économique, mais sous condition de reconnaissance par la Tchécoslovaquie de l'égalité des droits en matière d'armements pour la Hongrie.

6

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1308 à 1312. Confidentiel. *Berlin, 17 juillet 1933, 20 h. 30, 20 h. 35, 20 h. 27.*

(*Reçu* : 22 h. 10, 21 h. 45, 21 h. 10.)

Je me suis abstenu de porter jusqu'ici un jugement sur la constitution des églises protestantes d'Allemagne[1], dont la publication semblait avoir mis fin au conflit qui avait éclaté entre ces églises et l'État. Ce qu'en disait la presse m'inspirait une certaine méfiance. Je reviendrai, d'ailleurs, par lettre sur ce sujet. Dès maintenant, il résulte des informations que je tiens d'une personnalité dont les sympathies sont cependant nettement hitlériennes, que contrairement aux assertions des journaux, le conflit n'est nullement apaisé. On a voulu faire croire qu'il était aussi facile de régler le problème des églises protestantes que de conclure un concordat avec l'Église catholique [2]. En réalité, une agitation indescriptible continuerait de secouer les paroisses évangéliques. Celles-ci sont partagées en deux camps absolument hostiles dont l'un, bien qu'opprimé par l'autre, n'a pas encore fait sa soumission. Les ecclésiastiques ou les notabilités laïques défavorables à la politique religieuse du gouvernement sont impitoyablement dénoncés par leurs propres collègues et destitués. Les commissaires placés par les états auprès des hautes autorités religieuses pour les surveiller n'ont pas été supprimés, malgré la promesse qui en a été faite au lendemain de la signature de la nouvelle « constitution », de sorte qu'il y a actuellement à la tête des églises protestantes de Prusse un double collège investi des mêmes pouvoirs. Les ecclésiastiques ne sachant auquel ils doivent obéir, cette situation entraîne un désarroi qui se traduit par un trouble inexprimable des esprits et des consciences.

Il ne fait aucun doute pour les éléments raisonnables des églises qu'en dépit des apparences, c'est bien une église d'État que les auteurs du nouveau « statut » ont entendu établir. C'est pour assurer la mainmise des nationaux-socialistes sur la nouvelle organisation que des élections générales ont été ordonnées dans les provinces pour le 23 juillet. Mais ces élections ne seront pas libres. On prévoit qu'en raison des puissants moyens de pression dont il dispose, le parti nazi obtiendra 60 % des suffrages et qu'il sera ainsi en mesure, en s'abritant derrière la prétendue décision des fidèles, d'imposer ses vues et

(1) Le 11 juillet, les négociations engagées entre le ministre prussien de l'Intérieur et l'Union évangélique des Églises de la Vieille-Prusse aboutissaient à l'établissement du statut d'une nouvelle « Église évangélique allemande ».

(2) Sur ce concordat, paraphé le 8 juillet au soir, voir, au tome III de la présente série, le no 469.

sa volonté dans les organisations, associations, et œuvres de toutes sortes de caractère évangélique, ainsi que dans les facultés de théologie. Il n'est pas sûr qu'il n'en résulte pas une scission dans l'Église protestante allemande ou que, si cette scission est interdite par les autorités gouvernementales, les élections prochaines ne soient pas le point de départ, dans le corps ecclésiastique, de nouvelles persécutions.

7

M. DE JOUVENEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 872 à 875. *Rome, 17 juillet 1933, 21 h. 45, 21 h. 4.*

(*Reçu :* le 18, 2 h. 40, 0 h. 20; le 17, 23 h. 45.)

« C'est le 28 juin, m'a dit M. Potemkine, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Rome, que M. Mussolini m'a offert de conclure un pacte avec nous [1].

« Il venait de m'interroger sur les raisons qui avaient poussé la Russie à conclure un ensemble d'accords avec ses voisins [2]. Je lui avais précisé qu'il fallait en chercher la véritable cause dans l'inquiétude provoquée chez nous par l'Allemagne d'Hitler et de Rosenberg. Aussi ai-je été un peu étonné et très heureux d'entendre le chef du gouvernement italien me déclarer au moment où je venais d'attribuer ce sens à notre dernière convention : « Mais je conclurais très volontiers avec le gouvernement de l'U.R.S.S. un pacte de cette sorte ». Je ... [3] M. Litvinov. Je rapportais à M. Mussolini un projet de pacte de non-agression et de neutralité sur le modèle de ceux que nous avons habitude de passer. Il le retint. J'ai l'impression qu'il souhaiterait quelque chose de plus positif. J'attends le résultat de l'étude que le palais Chigi fait de notre texte. Voilà où nous en sommes.

— « Vous êtes vraiment inquiets de l'Allemagne?

— « Comment ne pas l'être? Nous savons par notre ambassadeur à Berlin que les émissaires japonais abondent là-bas et sont en conversation constante avec M. Rosenberg.

— « Jusqu'où ira, pensez-vous, le Japon?

— « Peut-on savoir? Les Japonais sont d'une activité et d'une adresse étonnantes. Dès qu'ils ont occupé un territoire, ils le débordent. S'ils ne rencontrent pas d'obstacle, pourquoi ne continueraient-ils pas leur chemin?

(1) L'offre italienne est en fait antérieure, ainsi que l'atteste le document publié au tome III de la présente série, sous le n° 424 (annexe).
(2) Allusion aux pactes de non-agression signés au début du mois à Londres. Voir, au tome III de la présente série, le n° 474 (et note) et ci-après le n° 64.
(3) Lacune de déchiffrement.

— « Ah! C'est en Extrême-Orient que le pacte conclu entre la France et nous [1], et auquel nous attribuons une valeur historique, pourrait avoir tous ses effets, si la France, qui a tant de forces en Europe et tant d'intérêts là-bas, le voulait. A propos, savez-vous ce qu'est venu faire à Rome M. Soong? Une opération apparemment financière. Mais il est reparti sans l'avoir terminée. A mon tour, voulez-vous me permettre de vous poser une question? Il n'est pas besoin d'être particulièrement informé pour deviner que les milieux capitalistes les plus intelligents doivent chercher aujourd'hui en Chine la clientèle et les débouchés qu'ils ne trouvent pas en Europe et en Amérique. Vous rendez-vous compte qu'une entente au sujet de l'Extrême-Orient comme celle que vous semblez concevoir exigerait une alliance entre les bolchevistes et les capitalistes? »

Un silence. Je me garde de le rompre.

Enfin, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. en sort : la diplomatie russe est devenue si simple...

8

M. Amé Leroy, Chargé de la légation de France à Munich,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 91. Confidentiel. *Munich, 17 juillet 1933* [2].

(*Reçu :* le 22, 17 h.)

A l'occasion de notre fête nationale, j'ai reçu à la légation la visite de Mgr Panico, représentant le Nonce absent, et celle de tous les consuls généraux accrédités. Au cours d'un entretien plus prolongé avec le consul général d'Autriche, celui-ci ne m'a pas dissimulé que, suivi et espionné, il lui avait fallu l'occasion de notre fête nationale pour oser venir me faire une visite. Après avoir évoqué avec amertume le développement imprévu de la situation de plus en plus tendue entre l'Allemagne hitlérienne et son pays, mon collègue en vint à parler du degré de sincérité des Bavarois dans leur rapide conversion aux théories nationales-socialistes. Il m'apprit que les dirigeants du parti ont si peu confiance dans leurs troupes bavaroises, traditionnellement sympathiques à leurs frères autrichiens, que les formations de « protection » envoyées sur la frontière sont presque exclusivement composées d'Autrichiens nationaux-socialistes, fixés ou réfugiés en Bavière. Ceux-ci, qui ne peuvent rentrer dans leur pays, ont été embrigadés sous la menace ou d'expulsion ou de sévices et leur défection devient de ce fait impossible.

Cette situation paradoxale méritait d'être signalée.

(1) Du 29 novembre 1932, reproduit au tome II de la présente série sous le nº 48.
(2) Par courrier.

9

M. Amé Leroy, Chargé de la légation de France à Munich, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 90. *Munich, 17 juillet 1933* [1].

(*Reçu :* le 22, 17 h. 40.)

Depuis mon arrivée à Munich [2], j'ai l'impression de vivre dans un camp retranché. De jour et de nuit, le ciel est sillonné par des avions, parfois en formations d'escadrilles, qui s'entraînent. Dès que l'on sort de la ville, ce sont partout des troupes en exercice, admirablement armées et équipées, qui manœuvrent et font des marches forcées dans la campagne. Les renseignements qui nous parviennent, même de source allemande, concordent tous : c'est la préparation intensive, non dissimulée, à la guerre.

Hier a eu lieu à Munich une journée de l'aviation. De nombreux appareils ont été exposés sur les places publiques et les carrefours de la ville et des hitlériens en uniforme sollicitaient des oboles de la foule. Des quêteurs parcouraient avec insistance les établissements publics, les brasseries et les rues. Dans un appel publié dans les journaux locaux, et signé par le ministre bavarois Esser, il est à nouveau fait état des « aviateurs rouges qui, venus de Pologne, ont survolé la capitale du Reich », du danger d'une invasion aérienne, et on rappelle que si le traité de Versailles interdit le développement officiel de l'aviation de sport, il n'en demeure pas moins que conservant pieusement le souvenir des héros de l'aviation de guerre, le peuple allemand a le devoir impérieux de continuer leur œuvre et de soutenir l'effort actuel : « Venez en aide à l'aviation de sport allemande, et vous répondrez ainsi à un besoin impérieux de la patrie ».

P. S. Le hasard d'une promenade aux environs de la ville m'a permis hier soir de surprendre des exercices de signalisation optique effectués par une section hitlérienne à la lisière d'un forêt [3].

(1) Par courrier, en clair.

(2) Où le représentant de la France avait été nommé le 1er avril 1933.

(3) Sur un résumé des télégrammes nos 90 et 91 de Munich, destiné au Ministre, ce dernier a annoté : « *Important. Dossier réarmement.* Que Massigli joigne cela aux autres renseignements et me propose un moyen d'en faire part ou à la Société des Nations, ou aux garants de Locarno, ou à la conférence des Ambassadeurs, ou aux trois. Et remercier Leroy : qu'il ait le sentiment de l'utilité de sa présence ».

10

M. BAUDET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À NANKIN,
À M. WILDEN, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

L. *Nankin, 17 juillet 1933.*

Par l'entremise d'un jeune Chinois de mes amis, j'ai rencontré hier soir le colonel Pei, l'un des secrétaires privés du général Tchang-Kaï-Chek de passage à Nankin, qui avait demandé à causer avec moi. Sur le toit du *Changhai Café*, dans la nuit étouffante, nous avons eu une conversation qui n'a pas duré moins de trois heures. De culture française, d'une intelligence très alerte, le colonel Pei, un jeune homme encore, s'est d'abord mis à me poser des questions assez embarrassantes sur la politique de la France en Extrême-Orient, sur vos propres opinions à ce sujet, sur ce qu'on pensait dans notre pays du général Tchang, etc. En échange des explications prudentes (et pour cause!) que j'ai cru pouvoir lui servir, il m'a donné à bâtons rompus, et avec une franchise touchant parfois au cynisme, quantité d'informations sur l'état d'esprit et les projets actuels de son maître. Étant donné la rareté des renseignements de ce genre, je vous rapporte ci-après, au courant de la plume, les impressions les plus saillantes que m'a laissées notre entretien.

Pourquoi la France reste-t-elle immobile, incertaine et distante alors que les autres grandes puissances cherchent de leur mieux à s'adapter à l'évolution de la Chine, à la situation qui peut résulter, dans un avenir très prochain, de l'établissement à Nankin d'un pouvoir vraiment fort? Sans doute, un compromis avec le Japon est chose inévitable. Il faut en venir là pour pouvoir accomplir dans la paix extérieure les grandes réformes indispensables à la paix intérieure : établissement d'une armée nationale *vraiment* forte, remaniement du système de la propriété basé sur la distribution de la terre aux paysans.

Mais ne sentons-nous pas que, plus l'amitié apparente avec le Japon sera officielle, plus la Chine aura besoin, pour se défendre de son emprise, de l'aide et de la collaboration effective des puissances occidentales? Le général Tchang a été froissé par l'attitude du général Claudel [1], déçu de la réaction de notre pays dans l'affaire de la mission d'aviation [2]. Il aurait désiré que notre attaché de l'Air vînt le voir personnellement à cette occasion. Pourquoi, d'ailleurs, ne voit-il jamais notre attaché militaire? Pourquoi notre pays laisse-t-il à un individu douteux comme Wou-Tsing ou à une personnalité nuageuse comme Li-

(1) *Note du document :* Très amer dithyrambe de mon interlocuteur sur ce point : je vous assure que les Chinois ne se sont pas trompés sur sa personnalité.

(2) Le gouvernement chinois ayant, en mai 1932, demandé à Paris un certain nombre d'instructeurs français pour l'entraînement de son aviation militaire, avait dû, devant les réticences rencontrées, se tourner vers les États-Unis pour obtenir lesdits instructeurs.

Yu-Ying le soin de défendre ses intérêts auprès de lui? Pourquoi à Nankin même (et ici, le langage de mon interlocuteur atteignit à mon égard une véritable impertinence...), notre pays se contenterait-il d'une représentation purement nominale? Est-ce intentionnellement que la France se laisse prendre par l'Italie la place que lui, Tchang-Kaï-Chek, désirerait lui voir conserver et affermir?(1).

Interrogé par moi sur ce qui pouvait être fait pour dissiper ce que je crus devoir qualifier de regrettable erreur d'interprétation, le colonel Pei n'a pas hésité un instant : d'abord l'établissement d'un meilleur contact, condition indispensable pour le jour où l'occasion se présentera vraiment de collaborer. Poussé sur ce sujet, mon interlocuteur m'a dit que le général désirait confier à la France le soin d'organiser économiquement et militairement les provinces du Nord-Ouest, comme bastion avancé contre la désintégration de ces régions sous les influences soviétiques ou japonaises. Ceci est à rapprocher des déclarations que vous a déjà faites personnellement T.V. Soong et me paraît être la preuve d'un plan ou moins concerté entre eux deux.

D'ailleurs, Tchang-Kaï-Chek fait un fonds absolu sur une entente étroite avec son beau-frère, dont il veut se servir comme du grand administrateur civil de la Chine, quand lui-même aura pris officiellement le pouvoir. Il désirerait même lui confier les Affaires étrangères par surcroît, si cette tâche n'était pas trop écrasante. Sinon, j'ai l'impression qu'il serait disposé à y installer Hoang-Fou (qui serait éventuellement remplacé dans le Nord par Tchang-Hsueh-Liang lui-même avec lequel, malgré la dureté de leur dernière entrevue à Paotingfou (dont j'ai obtenu une relation détaillée), le Généralissime conserve des relations d'amitié et même d'estime véritable.

Des hommes comme Wang, Sun-Fo, Kou-Meng-Yu sont balayés d'emblée des projets d'avenir de Tchang-Kaï-Chek. Le Kouomintang est un instrument de démagogie qu'il serait folie d'encourager en Chine. Lo-Wen-Kan est un élément rétrograde et faible qu'il méprise : mépris qui lui est d'ailleurs bien rendu par ledit Lo (il a eu l'autre jour un mot « vieille Chine » bien significatif sur le compte du général : « Tchang Kaï-Chek, a-t-il dit, a peut-être la force, mais il n'a pas la vertu; c'est pourquoi il est impropre à gouverner le pays »).

Quant à la position actuelle du Généralissime, le colonel Pei me l'a dépeinte comme une attente d'où il allait sortir d'un moment à l'autre. La neutralité stipendiée du Sud, le blocus des forces communistes (à défaut d'une réduction complète, jugée impossible tant que le gouvernement central ne sera pas décidé à lutter contre ce péril sur le terrain de l'organisation sociale), l'échec attendu et, au besoin provoqué, de la prochaine conférence plénière kouomintang sont les principales conditions intérieures de son retour à Nankin; l'amitié officielle avec le Japon et l'appel au concours effectif des puissances occidentales, les conditions extérieures probables.

Cette conversation m'a vivement intéressé en ceci surtout qu'elle évoque, brusquement saisissable et actuelle, la résultante d'un ensemble de faits séparés,

(1) *Note du document :* Ici, un éloge compact du comte Ciano et de la politique italienne.

constituant notre politique en Chine, à travers la personnalité d'un homme que, à cause de son absence prolongée, on s'est petit à petit déshabitué de considérer comme une puissance réelle, mais qui est sans doute la véritable puissance de l'avenir. Elle pose d'une façon pratique toute la question de l'orientation de notre politique en Extrême-Orient [1].

11

M. Daladier, Ministre de la Guerre,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 820 S.A.E. 2/11. Secret. *Paris, 17 juillet 1933.*

Par ma lettre nº 605 S.A.E. 2/11 du 24 mai 1933 [2], j'ai eu l'honneur de vous signaler les modifications apportées à cette date dans l'organisation des forces militaires de l'Allemagne en soulignant la gravité des infractions commises.

Depuis lors, les événements ont rapidement évolué. Le triomphe de l'hitlérisme a réalisé l'unité sur le plan politique. Sa répercussion dans le domaine militaire ne s'est pas fait attendre. Disposant désormais de la totalité du pouvoir, le gouvernement hitlérien a apporté dans ses actes touchant à la restauration militaire du pays une vigueur accrue, voire même une hâte qui ne laisse pas d'être inquiétante. Il semble qu'au cours des dernières semaines, les étapes aient été doublées dans la voie du réarmement, surtout au point de vue *de la centralisation et de la coordination de toutes les activités qui se sont vouées à la renaissance militaire du pays*. L'ère des initiatives privées encouragées plus ou moins par le gouvernement et souvent divergentes est définitivement close. Au centre de l'activité militaire qui se déroule actuellement en Allemagne, on discerne un plan d'ensemble exécuté suivant un rythme accéléré au mépris absolu du traité de paix.

(1) Ce document a été transmis au secrétaire général des Affaires étrangères par le ministre de France à Pékin le 20 juillet. Celui-ci disait du généralissime : «...On ne peut s'empêcher de penser que l'obstination, la ténacité, le courage aussi, il faut bien le dire, de cet homme le mettent à cent pieds au-dessus de tous ses collègues et camarades. Il a réussi, en dépit des attaques les plus violentes, à imposer au pays, dans l'affaire japonaise, une politique de conciliation... qui s'affirme comme la seule praticable. Qu'il veuille se débarrasser du pesant fardeau de son Kouomintang et instaurer en Chine... un régime semi-fasciste (autant que ce mot puisse s'appliquer à la Chine) ne fait pas de doute, tentative dont le succès est possible et même probable, si, comme il paraît, il est assuré maintenant de la sincère collaboration de T. V. Soong ». L'ambassadeur, après avoir noté l'importance de l'influence italienne, demandait que la France donnât à la Chine « des témoignages plus substantiels d'amitié», notamment pour « l'établissement des clauses tarifaires de la convention de 1930».

(2) Cette lettre n'était pas la première qui, de la part du ministre de la Guerre, appelât l'attention du Département. Déjà, la lettre nº 496 du 20 avril (mentionnée plus loin) signalait les fabrications illicites de matériel de guerre par les usines allemandes en 1932. Dans sa réponse par lettre nº 10 (conférence des Ambassadeurs), du 24 avril, M. Massigli réclamait que fussent signalés les faits « dont la délégation française à Genève pourrait éventuellement faire usage, eu égard à leur degré de certitude et à leur source». De là, de nouvelles lettres de la Guerre, dont celle reproduite ici.

Pour plus de clarté, les manifestations les plus caractéristiques de cette activité seront rapportées sous les quatre chefs suivants :

1° Les transformations apportées aux forces régulières;

2° Les progrès réalisés par les formations hitlériennes (réserve d'effectifs instruits);

3° La création de l'arme de l'aviation;

4° Les mesures prises touchant la mobilisation matérielle.

1° *Transformations apportées aux forces régulières.*

En dehors des modifications rapportées par ma lettre précitée et qui ont toutes été confirmées ou précisées, un fait capital s'est produit : c'est *l'incorporation temporaire d'éléments nazis dans certaines unités de la Reichsheer* en vue de la constitution d'unités plus fortes :

— au camp de Döberitz, création d'un régiment mixte avec le concours d'éléments S.A., S.S. et du *Stahlhelm*;

— au camp d'Ohrdruf, d'après un renseignement de presse que vous avez bien voulu me communiquer, manœuvre de bataillons sur le pied de guerre (personnel et matériel) *pour habituer les cadres à la manœuvre de semblables unités*;

— enfin, un renseignement de presse tout récent et d'une remarquable précision : les deux compagnies du 12e R.I. en garnison à Zerbst ont exécuté *des exercices dans le cadre d'unités plus fortes avec le concours des associations nationales*. Il y a eu 2.500 participants.

A la même date, toujours dans la région de Zerbst, un officier du 12e R.I. a fait devant les étudiants une conférence sur le sujet suivant : « Ce qu'est la Reichsheer et ce qu'elle doit être ».

Ces deux renseignements se complètent :

Il est en effet infiniment vraisemblable que l'officier, dans sa conférence, a rapporté les idées du commandement allemand, à tout le moins celles du IVe *Wehrkreis*, et que les exercices exécutés à Zerbst par les deux compagnies qui y tiennent garnison, avec le concours de 2.000 hommes des formations hitlériennes, en ont été l'application.

La preuve semble donc désormais faite que la Reichsheer, sans rien changer pour le moment à sa façade extérieure, *prépare pratiquement son renforcement éventuel par les forces hitlériennes, c'est-à-dire sa mobilisation.*

Le jour n'est pas loin où il n'y aura plus lieu de différencier l'armée régulière des formations nazies. Cette marche vers l'unification des forces allemandes trouve encore une confirmation dans l'adoption de certaines mesures telles que:

— l'obligation réciproque du salut entre les hommes de la Reichsheer, de la *Schupo* et des formations hitlériennes;

— la création d'un nouvel uniforme de campagne pour la Reischsheer, qui semble identique à celui de l'*Arbeitsdienst.*

2° *Progrès réalisés par les forces hitlériennes.*

Ils s'exercent dans deux directions :

— la centralisation entre les mains des nazis de l'instruction de la jeunesse avec le concours des cadres de la Reichsheer;

— l'instruction militaire obligatoire pour l'élite destinée à constituer les cadres futurs de l'armée mobilisée.

a. *Centralisation de l'instruction militaire de la jeunesse.*

Soit d'enthousiasme et de leur plein gré, soit pour ne pas disparaître définitivement, les diverses associations de caractère militaire, dont la dissolution n'avait pas été prononcée dès l'arrivée au pouvoir des hitlériens, sont venues s'amalgamer dans les organisations national-socialistes, dont les effectifs se sont enflés subitement, au point de compter, à l'heure actuelle, près d'un million de jeunes gens.

Or, de toutes les associations, la milice hitlérienne était celle dont le caractère militaire était le plus accusé. C'est son organisation même, calquée sur celle de l'armée, qui lui a permis d'absorber en peu de temps et sans grandes difficultés un nombre si considérable de nouvelles recrues.

Aujourd'hui, toute la jeunesse allemande est concentrée dans une même main, reçoit les ordres d'un seul et même chef. On conçoit sans peine que l'instruction qui lui est donnée ait gagné en qualité et en rendement.

D'autre part, étant donné le rôle officiel que jouent désormais, dans l'État, les organisations hitlériennes, force première du régime actuel, la participation de la Reischwehr à leur instruction militaire s'est considérablement étendue. Cette participation est signalée avec une telle fréquence et de sources si variées qu'il est difficile d'admettre qu'elle ne dérive pas de l'exécution d'un plan général de collaboration.

Il convient enfin de souligner l'extension de plus en plus grande du corps automobile national-socialiste, dont l'organisation et la portée militaire ont fait l'objet de ma lettre n° 1699 S.A.E. 2/11 du 5 juin 1933 (1).

Parallèlement à l'intensification de l'instruction militaire donnée dans les formations hitlériennes, l'institution du service du travail obligatoire ouvre à l'Allemagne des possibilités qui ont fait l'objet de ma note n° 60/AL en date du 10 avril 1933 (2).

Les cadres sont actuellement à l'instruction et l'organisation pourra fonctionner à plein à partir de 1934.

b. *Instruction militaire de l'élite.*

Deux faits essentiels à souligner :

— l'instruction militaire obligatoire pour les étudiants;

— la convocation d'un nombre considérable d'anciens officiers.

(1) Lire en fait : juillet. Cette pièce est reproduite au tome III de la présente série sous le n° 458.
(2) Non reproduite.

a. *Instruction militaire obligatoire pour les étudiants :*

Les étudiants qui se trouvent actuellement dans leur quatrième semestre d'études supérieures seront obligatoirement incorporés pendant trois mois à partir d'août. Ceux qui se trouvent dans leurs premier, deuxième et troisième semestres seront incorporés au cours de l'an prochain.

Enfin, dans les universités et écoles supérieures, des chaires de science militaire (*Wehrwissenschaft*) ont été créées de façon à préparer intellectuellement et moralement à la guerre les futurs cadres de la nation.

b. *Convocation d'anciens officiers.*

La presse signale la convocation de plus de 5.000 officiers pour de véritables périodes d'instruction d'une durée de six semaines. Ce renseignement d'une extrême gravité ne doit encore être accepté que sous réserve.

3° *Création de l'arme de l'aviation.*

Le point de départ de l'organisation de l'arme de l'aviation est la création, à la date du 28 avril 1933, du ministère de l'Air, dont l'activité peut se résumer ainsi :

1° Appel auprès du ministre de l'Air d'un officier de la Reichswehr en activité de service;

2° Création d'un uniforme militaire pour tous les aviateurs sportifs;

3° Commandes importantes à l'industrie aéronautique d'un matériel susceptible d'un excellent rendement militaire;

4° Propagande intense en faveur de l'aviation et de la défense aérienne du territoire, se traduisant par l'organisation de « journées » permettant, en faisant un large appel au public et aux municipalités, de gonfler, hors de tout contrôle, le budget de l'Aéronautique.

Enfin, le ministre de l'Air concentre maintenant entre ses mains toute l'activité aérienne de l'Allemagne et, en particulier, ce qui est essentiel au point de vue militaire, l'aviation dite sportive et la défense aérienne du territoire.

A cet effet, pour permettre dans ces deux semaines de coordonner les efforts dus jusqu'alors à l'initiative privée et pour pouvoir financer utilement les entreprises particulières, le ministre vient de créer deux organismes nouveaux, le *Deutscher Luftssportverband*, ou fédération aérienne sportive de l'Allemagne, et le *Reichssluftschutzbund*, ou organe central de défense aérienne du Reich.

Le caractère militaire de ces deux organismes est évident (*formation de pilotes et de spécialistes travaillant en escadrilles*, organisation de la défense du territoire).

4° *La mobilisation matérielle.*

L'Allemagne poursuit son réarmement et prépare activement la mobilisation industrielle.

Aux faits signalés dans mes lettres n°s 496 S.A.E. 2/11 du 20 avril 1933 et 693 S.A.E. 2/11 du 15 juin 1933, sont venus s'ajouter d'autres renseignements

qui démontrent que l'effort allemand se développe dans ce domaine avec une intensité croissante.

a. Les fabrications illicites paraissent se poursuivre au même rythme que précédemment, dans toutes les catégories de matériel de guerre. De plus, il résulte de nombreux renseignements que plusieurs usines importantes se préparent à accroître rapidement leur production, notamment en ce qui concerne les véhicules automobiles militaires, les canons et les munitions, les poudres et explosifs.

b. Depuis le début de 1933, l'Allemagne a procédé à des achats très importants de cuirs. Ces achats concernent presque exclusivement les cuirs destinés aux fabrications de chaussures et d'équipements militaires; ils ont amené dans ces catégories une hausse de prix de 30 %, qui n'a été constatée qu'en Allemagne.

c. Les demandes de pyrites [1] de l'industrie allemande ont augmenté d'une façon exceptionnelle, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

Quantités de pyrites restées en Allemagne (différence entre les entrées et les sorties) :

Quatre	premiers	mois	de	1933.....	273.472	tonnes
Quatre	premiers	mois	de	1932.....	159.729	tonnes

d. Le gouvernement du Reich a entrepris, depuis quelques mois, une action de grande envergure en vue de développer dans le pays la fabrication et l'emploi de l'automobile. Des résultats appréciables ont déjà été obtenus et se traduisent par une augmentation générale de la production et de la vente.

Il paraît hors de doute que l'un des buts principaux de cet effort est de doter le pays d'un parc automobile capable de répondre aux besoins de l'armée mobilisée. En particulier, le Reich, qui a de puissants moyens d'action sur l'industrie, oriente la fabrication vers des modèles de véhicules utilisables militairement. Il convient de rapprocher de ces renseignements le projet de construction d'un vaste réseau d'autostrades d'une portée militaire indéniable qui fera l'objet d'une étude spéciale [2].

En résumé, nous nous trouvons en présence d'un faisceau de faits concordants qui montrent non seulement que les fabrications de guerre sont activement poussées, mais qu'elles répondent très certainement à l'exécution d'un plan d'ensemble de réarmement très important.

Conclusion.

Au point de vue moral, une aggravation : peu à peu l'idée de paix s'efface de l'esprit de la jeunesse allemande, qu'une propagande effrénée maintient dans un état d'exaltatation permanent.

[1] *Note du document :* Les pyrites servent à préparer l'acide sulfurique qui est utilisé en particulier pour la fabrication des poudres, explosifs et toxiques.

[2] *Note du document :* Dès maintenant, on peut dire que dans le réseau d'autostrades prévu, trois transversales traversent l'Allemagne d'ouest en est à peu près parallèlement aux trois courants ferroviaires utilisés pendant la guerre pour les transports d'un front à l'autre.

Le Führer est pour tous l'homme qui incarne la libération allemande et tous sont prêts à le suivre et à consentir les sacrifices nécessaires.

L'ambiance de guerre existe donc. Rien de plus significatif que ce passage de la lettre d'un jeune Allemand : « La jeunesse accepte le travail obligatoire et saura plus tard manier les armes, car la paix actuelle en Europe n'est qu'une accalmie avant l'orage. Nous irons tous encore dans les tranchées » (1).

En ce qui concerne l'appareil militaire allemand, de sérieuses améliorations ont été apportées, qui procèdent de l'effort de coordination et de centralisation qui s'est exercé dans toutes les branches de l'activité militaire sous l'impulsion d'une volonté unique.

En bref, ces améliorations peuvent être ainsi résumées :

— l'armée de 800.000 hommes, dont la mise sur pied par la Reichsheer était déjà considérée comme réalisable dans un délai très court, tend à devenir une force homogène au caractère quasi permanent, situation qui se rapproche sensiblement de celle de 1914. Derrière cette force, on voit déjà poindre des possibilités nouvelles avec l'*Arbeitsdienst*;

— l'aviation de guerre est actuellement créée et organisée; pour être redoutable, elle n'attend plus que d'être dotée d'un nombre d'avions suffisant;

— une mobilisation matérielle généralisée activement poussée.

Les conclusions auxquelles j'ai été conduit dans ma lettre nº 605 conservent toute leur valeur, avec cette aggravation toutefois qu'un pas décisif a été fait *dans la voie de l'unité et de la cohésion* des forces militaires de l'Allemagne; la puissance et la capacité d'intervention de ces forces se trouvent donc sensiblement accrues*.

12

M. MORIZE, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT DE LA SARRE,

à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº M. 644/33. *Sarrebruck, 17 juillet 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Dans ma dépêche du 5 juillet nº 603 (2), j'ai donné quelques indications sur les discussions en cours au sein du parti du Centre sarrois sur la question de savoir si ce parti devait suivre l'exemple du parti allemand, dont il dépendait jusqu'alors, ou s'il devait maintenir son autonomie. Finalement, après de longues hésitations et de forts tiraillements, le Centre sarrois a décidé de ne point se dissoudre.

(1) *Note du document :* Source : S. R. document authentique du 19 juin 1933.
* Note manuscrite de M. Massigli : *A étudier en vue de la note à Londres.*
(2) Qu'il n'a pas semblé utile de reproduire.

Jusqu'au dernier moment, des influences très fortes se sont exercées sur lui pour l'amener à disparaître. On aurait souhaité à Berlin que tous les partis politiques locaux, à l'exception bien entendu des socialistes et des communistes, sur lesquels on n'a plus de moyens d'action, vinssent se fondre dans le parti national-socialiste. Ainsi, la vie politique sarroise aurait été *gleichgeschaltet*, dans la mesure du possible. Il fut même envisagé une scission du parti catholique; certaines personnalités, telles que les secrétaires du syndicat Hillebrand et Kiefer, et l'avocat Levacher, se seraient ralliées au parti national-socialiste et les éléments les plus démocratiques seraient seuls restés dans le parti. C'était, à mon avis, la solution qui aurait été la plus favorable à nos intérêts. Dans la mesure de mes moyens, j'avais agi pour qu'elle fût adoptée, mais elle a été abandonnée lorsque fut connue la signature du concordat allemand [1].

En effet, le maintien du Centre, dégagé des éléments les plus nationalistes, aurait été considéré ici comme une sorte de protestation contre les traitements infligés aux catholiques dans le Reich. Le Centre sarrois, dirigé désormais par des hommes connus pour leur hostilité à l'hitlérisme, aurait pris une position de combat. Ils en ont été empêchés par l'exemple de mansuétude donné par le Saint-Siège à l'égard du gouvernement du Reich et aussi par les représentations de l'évêque de Trèves. Mgr Bornewasser s'est principalement fondé sur la signagure du concordat pour démontrer à certains Sarrois qu'ils ne pouvaient se targuer d'être plus catholiques que le Pape.

La solution intervenue est donc une solution de compromis. Le Centre reste ce qu'il était. Il refuse donc de se plier à la *Gleichschaltung* et, de même que l'ancien parti social-démocrate allemand n'existe plus que dans la Sarre, le parti du Centre ne subsiste plus que dans le Bassin. Mais le parti du Centre sarrois reste fidèle à l'Allemagne et vient de renouveler la promesse d'agir en liaison avec les autres partis allemands du territoire, y compris le parti national-socialiste.

Ce caractère de compromis se révèle dans le manifeste lancé par le parti du Centre pour faire connaître sa décision. La rédaction de ce document a été, elle aussi, l'objet de longues discussions et, pour qui sait le lire, on y trouve la trace des sentiments qu'inspirent à la majorité des catholiques sarrois les persécutions dont leurs frères ont été victimes dans le Reich. Ainsi, dès les premières lignes, c'est l'expression de la douleur ressentie par les signataires à l'annonce de la disparition du glorieux parti du Centre allemand qui, avec ses chefs éminents, de Windthorst à Brüning, s'est acquis des titres impérissables à la reconnaissance de tout le peuple allemand. « Dans nos délibérations, lit-on plus loin, s'est exprimé, à maintes reprises, l'immense chagrin que nous cause la destinée de notre parti allemand, ainsi que l'unanime volonté de maintenir ici le parti du Centre ».

A la fin du manifeste, on revient sur la même idée et on indique avec prudence que le parti du Centre sarrois peut avoir un rôle à remplir à l'avenir pour tout le catholicisme allemand : « Les formes sont soumises à la loi du temps,

[1] Sur ce concordat, paraphé le 8 juillet et signé le 20, voir, au tome III de la présente série, le n° 469.

la pensée reste impérissable. La haute mission du Centre dans le territoire de la Sarre est de conserver la pensée catholique dans l'État comme source de vie pour le peuple allemand, de la fortifier et de la perpétuer pour l'époque où, avec nos frères et sœurs d'Allemagne, nous pourrons conduire notre patrie à un nouvel avenir de grandeur dans la paix, la liberté et la justice ». L'appel se termine par la répétition de ces mots, qui prennent toute leur signification si l'on se représente l'état de choses actuel en Allemagne : « Pour la liberté, la vérité et le droit ».

Les passages du manifeste que je viens de citer sont évidemment ceux qui ont été insérés à la demande des éléments démocrates du Centre. D'autres passages rappellent les sentiments allemands dont — ceci est parfaitement exact — depuis 1920 le Centre a été le défenseur, et contient la promesse d'agir à l'avenir avec une énergie redoublée pour la libération de la Sarre : « Il est inutile de répéter que nous voulons en toutes circonstances revenir à notre patrie. La communauté d'origine, de la langue, de l'histoire et de la civilisation nous attire vers notre patrie avec une force élémentaire ».

Par conséquent, le parti du Centre sarrois est prêt à collaborer loyalement avec les autres partis politiques de la Sarre et, à la fin du manifeste, les mots : liberté, vérité et droit, sont suivis des mots : *Heil Deutschland*, de telle sorte que les deux dernières lignes reflètent à elles seules le caractère de compromis de tout le document.

En plus, le parti populiste national allemand, le parti de la bourgeoisie moyenne, ancien parti économique, le parti national-socialiste et le parti du Centre ont publié, le 15 juillet, une déclaration commune, selon laquelle le but identique de tous les partis énumérés est de réunir tous les efforts de la population sarroise pour la lutte finale en vue du plébisciste. En conséquence, ces partis renoncent à tout procédé de combat mesquin les uns à l'égard des autres, à toute discorde confessionnelle ou locale. En revanche, chaque parti garde son indépendance.

Ce manifeste ne fait que consacrer un état de choses existant depuis 1920, comme en témoignent les délégations communes à Genève, mais, alors que, par le passé, le plus souvent, le parti social-démocrate se joignait aux autres, il est aujourd'hui dans l'opposition et n'est plus favorable au retour de la Sarre à l'Allemagne. De plus, il est important de noter que la pression exercée sur le Centre pour amener sa dissolution a finalement échoué.

La *Saarbrücker Landeszeitung*, dans un article du 16 juillet, s'efforce visiblement d'excuser auprès de ses lecteurs la décision du Centre de collaborer avec les nationaux-socialistes qui, dit-elle, « fera hocher la tête à bien de nos amis ».

Les partis politiques cités restent partisans du retour de la Sarre à l'Allemagne, mais ils gardent leur indépendance. Le Centre reste de beaucoup le plus grand parti du territoire. La vie politique sarroise se différencie de plus en plus de la vie politique du Reich.

13

M. DE MARTEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 268. *Tokyo, 17 juillet 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 août; Dir. pol., 24 août.)

J'ai indiqué dans mes rapports précédents les circonstances qui atténuent l'isolement politique où sa sortie de la Société des Nations devait placer le Japon et qui lui permettent de poursuivre une politique de rapprochement avec certaines puissances, et en particulier avec les États-Unis. L'initiative prise par le président Roosevelt de convoquer à Washington, pour des conversations préliminaires, les représentants des divers pays à la conférence économique de Londres, avait déjà donné à ce pays l'occasion de mieux faire comprendre aux États-Unis sa position, par la voix de son délégué le vicomte Ishii [1]. On pouvait souhaiter cependant que des personnalités américaines, ayant de l'influence sur l'opinion publique, puissent elles-mêmes venir étudier sur place la situation générale en Extrême-Orient. A cet égard, le séjour que vient de faire au Japon M. Roy W. Howard, président des *Scripps-Howard-Newspapers* et de *l'United Press*, après avoir visité la Chine et la Mandchourie, contribuera sans doute au rapprochement des points de vue entre les États-Unis et le Japon.

M. Howard a été ici l'objet des attentions les plus flatteuses. Reçu par le ministre des Affaires étrangères, dont les déclarations au journaliste américain sur l'intérêt d'une collaboration des deux pays furent publiées *in extenso* par la presse, accueilli avec empressement par toutes les personnalités politiques, M. Howard pouvait déjà se flatter d'une réception particulièrement cordiale. On eut cependant l'habileté de faire mieux et de lui réserver la faveur d'une audience impériale, qui n'avait encore été accordée à aucun journaliste américain. La nouvelle en fut aussitôt répandue dans la presse d'outre-mer et paraît avoir favorablement impressionné l'opinion publique américaine. Les déclarations que M. Howard a publiées à son retour à San Francisco, et qui furent reproduites par plus de douze cents journaux des États-Unis, témoignent envers le Japon d'un intérêt sympathique que la presse japonaise n'a pas manqué de relever. On fait remarquer que le président de l'*United Press* s'était montré jusqu'ici le fervent partisan d'une politique basée sur le pacte Briand-Kellogg et sur le traité des neuf puissances [2], mais qu'à la suite de son voyage en Chine et au Japon, il a adopté un point de vue plus conforme aux réalités de la situation. M. Howard admet, en effet, que les changements intervenus depuis

(1) Sur la mission de l'homme d'État nippon à Washington, voir, au tome III de la présente série, les nos 242, 351, 353.

(2) Traité conclu lors d'une conférence des puissances du Pacifique convoquée par Washington en novembre 1921. Par ce traité, les neuf puissances contractantes s'engageaient entre autres choses à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et administrative de la Chine.

deux ans en Extrême-Orient ont complètement modifié l'aspect de la question; il constate que le Japon a créé en Mandchourie « une nouvelle Alsace-Lorraine, dont il ne pourra être chassé que par la force des armes »; que la Chine, d'autre part, se rend enfin compte qu'elle ne recevra aucune aide de la Société des Nations ni des États-Unis pour rentrer en possession de la Mandchourie.

L'Amérique, conclut-il, doit reconnaître elle-même que ses efforts pour substituer la raison à la force dans le règlement des conflits internationaux ont été prématurés, et que les puissances qui ne se trouvent pas satisfaites de leurs frontières territoriales actuelles ne sont pas encore prêtes à accepter les conceptions idéalistes étrangères lorsque celles-ci s'opposent à leurs intérêts nationaux. Sans abandonner l'espoir de voir un jour le monde entier renoncer totalement à l'emploi de la force, il recommande une politique « d'intelligente collaboration plutôt que d'aveugle rivalité » dans les rapports des États-Unis et du Japon. Il suggère l'abolition de la loi sur l'immigration japonaise et l'examen, dans un sens favorable à une reconnaissance ultérieure du nouvel état, de la question du Mandchoukouo.

Cette attitude sympathique envers le Japon n'empêche pas cependant M. Howard de se faire l'avocat d'un accroissement de la puissance navale des États-Unis dans toute la mesure où le permet le traité de Londres. Il croit, en effet, avoir discerné chez les Japonais l'impression que les États-Unis demeureront quoi qu'il arrive résolument pacifistes par crainte de voir élever les impôts, et il en tire cette conclusion quelque peu inattendue : montrer que le gouvernement de Washington est cependant disposé à utiliser à l'extrême limite les pourcentages reconnus à Londres fera comprendre à Tokyo combien il est futile pour le Japon de s'imaginer qu'il peut seul s'engager dans cette voie. Naturellement, [si] la presse japonaise ne s'est pas fait faute de relever ce raisonnement à tout le moins spécieux, elle retient cependant les déclarations de M. Howard au sujet du Mandchoukouo et elle approuve « l'impartialité et l'intelligence qu'il a apportées à l'étude d'une question si mal comprise jusqu'ici par l'opinion publique aux États-Unis ».

14

M. DE JOUVENEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 879 à 885. *Rome, 18 juillet 1933, 15 h., 14 h., 17 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 16 h., 16 h. 30, 15 h. 45, 20 h. 10, 20 h. 35.)

Au moment où je quitte Rome [1], voici en quel état se trouvent ici les deux problèmes du désarmement et de l'Europe centrale.

M. Henderson, à son passage, a résumé un peu sommairement le plan fran-

[1] M. de Jouvenel rentrait à Paris le 20, au terme de sa mission extraordinaire de six mois.

çais en ces termes : une première période de contrôle sans désarmement, une deuxième période de désarmement au cas où le contrôle se serait démontré efficace. C'est du moins de cette manière que les Italiens ont interprété ses propos.

Dire qu'ils ont admis une telle conception serait excessif. Mais son exposé n'a pas cependant suscité l'indignation qu'elle n'eût pas manqué de soulever il y a quelques mois.

Le gouvernement italien attend que le président de la conférence ait terminé son voyage circulaire, avec la conviction qu'il ne mènera nulle part.

Aussitôt après viendra, croit-il, l'heure de la négociation véritable au cours de laquelle il s'efforcera de trouver une transaction entre les programmes français et allemand.

Peut-être le gouvernement français aurait-il intérêt à envoyer ici un spécialiste de la question, s'il admet de préparer à Rome, par la voie diplomatique, l'accord qu'il faut souhaiter enregistrer en octobre à Genève.

Cette méthode serait à mon sens de beaucoup la meilleure. En effet, M. Mussolini se trouve à l'heure actuelle le seul homme d'État disposant d'une influence réelle sur le chancelier Hitler et il est en même temps le plus intéressé au succès de la conférence du désarmement, puisque l'échec de celle-ci serait un coup extrêmement grave porté au pacte à Quatre, et par conséquent au prestige de celui qui en a pris l'initiative.

Passons à l'Europe centrale. Le pacte italo-roumain [1] a été renouvelé hier pour six mois. C'est tout ce qu'on pouvait espérer après la récente tension entre M. Mussolini et M. Titulesco [2] et alors que le nouveau ministre de Roumanie vient seulement de débarquer à Rome.

M. Titulesco sera le 20 juillet au Lido. Profitera-t-il de la proximité de Rome pour y venir ? Son ministre, M. Lugosiano, ne le pense pas, et préférerait le voir venir en septembre, quand aura été amorcée la conclusion d'un nouveau pacte que l'Italie et la Roumanie sont d'accord pour vouloir plus large et plus complet.

J'ai suggéré au ministre de Roumanie qu'il y aurait intérêt à prévoir un pacte ouvert afin de permettre une adhésion éventuelle d'autres pays. J'avais auparavant soumis cette suggestion au ministre de Tchécoslovaquie. Celui-ci a d'autant plus abondé dans mon sens qu'il avait, comme je vous l'ai déjà rapporté, recommandé il y a quelques semaines à son gouvernement de rechercher la réconciliation avec l'Italie sous la forme d'une adhésion au traité italo-roumain. Quant à M. Lugosiano, il m'a dit que mon idée rencontrait exactement la sienne. Votre Excellence jugera si mon successeur doit ou non orienter sa négociation dans cette voie. Mais ce qui prouve à quel point la situation s'est modifiée dans

(1) Pacte d'amitié et de non-agression, conclu en avril 1927, expirant en juillet 1932 (tome I de la présente série, n° 29), puis renouvelé pour six mois à deux reprises (juillet 1932 et janvier 1933).

(2) Sur la tension italo-roumaine, consécutive aux efforts de Rome en vue de détacher Bucarest de la Petite Entente, voir, au tome III de la présente série, les nos 13 et 85.

ces derniers temps, c'est que le pays avec lequel l'Italie souhaite aujourd'hui le plus promptement s'entendre est la Yougoslavie. Il n'est pas encore de ministre yougoslave. La négociation doit donc se mener à Belgrade.

Je me permets de penser que nous n'avons pas intérêt à nous y mêler, si on ne nous y invite pas. Le gouvernement italien craint de donner à l'Allemagne l'impression que cette politique est tournée contre elle. Ainsi s'expliquent, si je ne me trompe, les réticences dont s'accompagne chacune des confidences que j'ai reçues à ce sujet. Tant mieux si l'Italie peut rassurer l'Allemagne en faisant sans nous une politique conforme à nos vues et à nos intérêts.

Enfin, il est un aspect plus général en même temps que plus nouveau des affaires de l'Europe centrale sur lequel il me paraît nécessaire d'attirer votre attention, car il présente des perspectives de détente entre la France et l'Italie auxquelles on ne pouvait même pas songer avant la conférence économique.

M. Mussolini se demande, et nous avons eu ensemble, il y a trois jours, un entretien sur ce sujet, si la création d'un bloc des pays à monnaie-or ne doit pas conduire les six pays attachés à l'étalon-or à rechercher en commun l'assainissement monétaire de l'Europe centrale et balkanique.

Cette idée paraît d'autant plus mériter d'être étudiée qu'à en croire les divers ministres des pays de cette région avec lesquels j'ai pu, en ces derniers jours, parler de la question, les chances ne semblent pas très prochaines de les amener à une entente économique de quelque portée.

N'avons-nous pas d'ailleurs essayé à Londres, sans doute vainement, de prétendre réaliser l'assainissement économique sans assainissement monétaire préalable? (1)

M. Lugosiano, que je consultai et qui, avant de représenter son pays à Rome, était ministre de l'Industrie à Bucarest, m'a dit avoir conçu de son côté et exposé même à M. Rist un projet de cette nature susceptible, à son avis, de permettre par l'institution d'une même monnaie de compte et d'une entente des banques centrales la constitution d'un vaste marché de l'Europe centrale et balkanique. L'idée est donc ici dans l'air. Si elle se révélait réalisable sous quelque forme que ce fût, elle consacrerait, à n'en pas douter, la communauté d'action de la France et de l'Italie, en même temps que le triomphe des doctrines d'union européenne.

(1) Affirmation à nuancer : la France désirait éviter, à la conférence de Londres, une étude des problèmes financiers qui donnerait lieu à des discussions gênantes pour les monnaies (voir, au tome III de la présente série, les nos 470, 477).

15

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST.

T. nos 364 à 366. *Paris, 18 juillet 1933, 15 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme nº 262 (1).

Je ne puis prendre, en apparence, l'initiative d'inviter M. de Kanya à venir spécialement à Paris pour conférer avec moi : ce serait nous exposer, en ce moment, à susciter trop de méfiance ou de méprise à l'égard de notre rôle politique, car nous paraîtrions désireux de précipiter le développement des affaires d'Europe centrale en cherchant à nous en réserver la conduite.

Je ne verrais par contre que des avantages à ce que M. de Kanya, après ses derniers déplacements et à l'exemple des nombreux ministres étrangers qui se sont arrêtés à Paris cet été, trouvât de lui-même l'occasion d'un passage à Paris. Je serais heureux de le recevoir et de l'éclairer personnellement sur le désintéressement de la politique française, qui ne cherche qu'à orienter, faciliter et assister pour le mieux l'effort collectif de tous les états immédiatement intéressés, en Europe centrale, à une libre coordination de leurs forces matérielles et morales, dans le respect de l'indépendance et de l'égalité de chacun.

Exclusive de toute politique de blocs rivaux sous l'influence particulière de telles grandes puissances, cette conception française du problème d'Europe centrale ne peut s'affirmer qu'en toute neutralité politique, au bénéfice de la communauté des peuples danubiens, dont la solidarité doit constituer en fait une garantie d'équilibre intéressant plus largement toute la communauté européenne. Une telle conception ne saurait évidemment trouver meilleure illustration que le spectacle d'échanges de vues confiants et spontanés recherchés avec le gouvernement français par les représentants de gouvernements d'Europe centrale qui ne peuvent être représentés comme suspects d'inféodation à l'influence française.

Je dois néanmoins vous prier de tenir compte, dans vos prévisions, du fait que je serai absent de Paris pendant les trois premières semaines du mois d'août.

(1) Du 13 juillet, reproduit, au tome III de la présente série, sous le nº 483.

16

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1317 à 1320. *Berlin, 19 juillet 1933, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 15 h. 45, 15 h. 15.)

Quand M. Henderson, devant les journalistes étrangers qu'il avait réunis pour leur parler de sa visite à Berlin [1], a annoncé hier soir qu'il irait prochainement voir M. Hitler à Munich, et quand il a préconisé une conversation directe entre le président du Conseil français et le chancelier du Reich, il a insisté vivement sur le caractère tout personnel de sa suggestion.

En réalité, l'idée qu'il exprimait ainsi, à titre personnel, résumait, d'une manière peut-être simpliste, mais tout de même exacte, les impressions qu'il a retirées de son entretien berlinois.

Depuis la signature du pacte à Quatre qui, du reste, a été l'objet de commentaires significatifs, le vent, dans les sphères dirigeantes de Berlin, est de nouveau favorable à un essai de détente des relations franco-allemandes. De nombreux symptômes en ont déjà témoigné. J'en ai recueilli en outre la confirmation de M. von Papen, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir dimanche dernier. Le vice-Chancelier m'a dit que M. Hitler se préoccupait de la reprise des travaux de la conférence du désarmement et qu'il souhaitait que les semaines prochaines fussent employées à rechercher, dans des explications directes et hors de toute publicité, les moyens d'arriver à un accord franco-allemand. M. von Papen a même ajouté que M. Hitler était disposé à le charger de ce soin.

C'est évidemment sur la foi d'indications analogues que M. Henderson a cru pouvoir faire ouvertement allusion à l'opportunité d'une rencontre de M. Daladier avec M. Hitler.

L'initiative du président de la conférence n'en a pas moins provoqué du côté allemand des sentiments mélangés. On ne lui en demandait pas tant. On craint qu'il n'ait dépassé le but. On craint surtout que l'Allemagne ne soit soupçonnée d'avoir fait par son intermédiaire une véritable proposition, de telle sorte que, si cette proposition n'avait pas de suite, le gouvernement du Reich, et M. Hitler s'en trouveraient gênés.

On n'est pas fâché, d'autre part, d'observer les réactions qui accueilleront en France la manifestation de M. Henderson.

La note officieuse que la Wilhelmstrasse a donnée aux journaux, dès que ceux-ci ont eu connaissance, par l'intermédiaire de l'agence Wolff, des déclarations du président de la conférence du désarmement, traduit le désir que la Wilhelmstrasse éprouve de pouvoir, selon le cas, ou reprendre et développer, ou laisser tomber la suggestion de M. Henderson.

[1] Où il séjournait depuis le 17.

17

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1323 à 1325. *Berlin, 19 juillet 1933, 20 h. 32.*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

M. von Neurath m'a confirmé (1) tout à l'heure que M. Henderson avait fait hier soir ses déclarations devant les correspondants de la presse étrangère à Berlin (2) sans en avoir au préalable averti la Wilhelmstrasse et sans s'être aucunement mis d'accord avec elle sur le sens de ce qu'il allait dire. Le ministre des Affaires étrangères m'a assuré qu'il avait été extrêmement surpris quand il avait eu connaissance de la suggestion de M. Henderson touchant une rencontre éventuelle de M. Daladier et de M. Hitler. Il a ajouté qu'il avait fait aussitôt tenir une note officieuse aux journaux allemands qui s'en sont, pour la plupart, inspirés dans leurs numéros de ce matin. Cette note, m'a dit le ministre, doit être considérée comme traduisant l'opinion véritable du Cabinet. L'Allemagne n'est pas hostile à la recherche, par voie d'explications directes, d'une possibilité d'accord sur le désarmement entre la France et l'Allemagne. Mais le gouvernement du Reich estime que l'initiative de M. Henderson est malencontreuse et maladroite et beaucoup plus propre à compromettre qu'à favoriser la cause qu'elle veut servir. C'est une gaffe regrettable, m'a déclaré M. von Neurath. « Elle nous met dans l'embarras. Je ne me gênerai pas de le dire à M. Henderson ».

A l'ambassade d'Angleterre, on raconte qu'en effet, la Wilhelmstrasse a complètement ignoré le dessin de M. Henderson et elle en ... (3) fort mécontentement. Mais on prétend aussi que M. Henderson aurait laissé deviner ses intentions au général von Blomberg dans une conversation à laquelle n'assistait aucun fonctionnaire de la diplomatie allemande et que le général ne les aurait pas désapprouvées. L'ardeur de M. Henderson et sa confiance en soi auraient fait le reste.

Le président de la conférence du désarmement doit d'ailleurs rendre visite au chancelier Hitler à Munich dans deux ou trois jours (4). M. von Neurath assistera à l'entrevue.

(1) Cette indication avait été donnée à l'ambassadeur par son collègue anglais (T. n° 1291, qu'il a paru superflu de reproduire).

(2) Voir, ci-dessus, n° 16.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) L'entrevue de Munich devait avoir lieu dans la soirée du 20 juillet. A la suggestion du président de la conférence d'un entretien direct Daladier-Hitler, le gouvernement allemand répondait qu'une préparation diplomatique plus poussée s'imposait (T. de Berlin n° 1329, du 21 juillet).

18

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 460, 461. *Belgrade, 19 juillet 1933, 20 h. 15, 20 h. 55.*

(*Reçu* : 22 h. 45, 23 h. 30.)

M. Jevtitch que j'ai vu ce matin m'a parlé de la signature du pacte à Quatre. Il m'a chargé de transmettre au gouvernement français et à Votre Excellence les félicitations du gouvernement des S.H.S. et ses félicitations pour la conclusion de ces longues et délicates négociations tout à l'honneur de la France.

Il a saisi cette occasion pour m'entretenir des objections que le gouvernement du Reich avait faites aux correspondances échangées le 7 juin entre le gouvernement français et les gouvernements de la Petite Entente ainsi qu'à la note adressée au gouvernement polonais (1). Il m'a demandé si je connaissais le texte des objections allemandes et celui de la réponse du gouvernement italien.

Me référant au télégramme no 841 du [8] juillet de M. de Jouvenel (2), je lui ai dit que Rome avait avisé Berlin que, par sa note du 7 juin, la France avait voulu marquer qu'elle demeurait fidèle au principe de l'unanimité dans l'application de l'article 19 du covenant.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si vous estimez possible que je renseigne plus complètement M. Jevtitch sur cet aspect de la question.

19

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 890. Confidentiel. *Rome, 19 juillet 1933* (3).

(*Reçu* : le 24, 10 h. 35.)

J'ai eu l'occasion de m'entretenir ce matin avec le ministre de Tchécoslovaquie à Rome des questions concernant l'Europe centrale. M. Chvalkovsky m'a dit avoir exposé d'une manière très complète son point de vue au ministre

(1) Correspondances et note reproduites, au tome III de la présente série, sous les nos 377 et 373.
(2) Reproduit, au tome susdit, sous le no 464.
(3) Par courrier, en clair.

des Affaires étrangères tchécoslovaque : il se rend parfaitement compte en effet que certaines des conceptions de M. Benès sont de nature à heurter M. Mussolini et que, dans ces conditions, une entrevue entre les deux hommes d'État, pour ne pas aboutir à un échec, devait être soigneusement préparée. M. Chvalkovsky ne croit pas que cette entrevue puisse avoir lieu avant l'automne, d'autant plus que M. Benès ne saurait venir à Rome sans voir le Pape et que le règlement des questions pendantes entre Prague et le Vatican est loin d'être mûr.

Comme je demandais au ministre quel développement prendraient à son sens les négociations entre Rome et les pays de la Petite Entente, celui-ci m'a répété ce qu'il avait déjà dit à M. de Jouvenel (voir télégramme de cette ambassade nos 879 à 885)[1], à savoir que la conclusion d'un nouveau traité italo-roumain, ouvert aux autres états, serait peut-être le meilleur moyen de rapprocher l'Italie et la Tchécoslovaquie, mais cette solution ne saurait, elle aussi, intervenir qu'en automne, la venue de M. Titulesco à Rome dans les circonstances actuelles étant prématurée. Encore faudrait-il s'assurer que la Yougoslavie serait mise également en mesure d'adhérer au nouveau traité éventuel entre Rome et Bucarest.

En ce qui concerne la question autrichienne, M. Chvalkovsky croit que l'on est trop optimiste à Paris et à Prague. Pour lui, l'installation de l'hitlérisme en Autriche est inévitable s'il se maintient à Berlin et rien à son sens ne permet de penser qu'il ne s'y maintiendra pas. Sans présenter le même caractère de gravité, la question est d'ailleurs sérieuse aussi pour la Tchécoslovaquie où les minorités allemandes sont de plus en plus inféodées au mouvement hitlérien. Il faudrait donc, m'a dit le ministre, s'entendre sur ce que nous ferions au cas où la contagion nazie gagnerait l'Autriche. Comme je lui représentais que l'Italie avait comme nous un intérêt majeur à ce que l'Anschluss ne se fît pas, M. Chvalkovsky m'a rappelé qu'à Londres comme à Rome, M. Suvich avait insisté pour que la Petite Entente se prononçât publiquement contre le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. M. Benès s'y était refusé pour l'instant et tenait à laisser planer un doute sur ses intentions définitives à cet égard, car, en faisant une déclaration immédiate, il se départirait d'un instrument d'échange qui pourrait lui être utile dans la suite des négociations. Comme j'indiquais à M. Chvalkovsky qu'il était, de son côté, difficile à M. Mussolini de faire une déclaration analogue, mon interlocuteur m'a répondu qu'on le savait bien à Prague, puisque l'Italie avait reçu de Berlin l'assurance que l'installation de l'hitlérisme en Autriche n'impliquerait à aucun degré l'Anschluss, mais il m'a laissé entendre qu'il s'agissait là encore d'une tactique de M. Benès.

Passant à la future organisation de l'Europe centrale et danubienne, M. Chvalkovsky m'a dit avoir insisté auprès de M. Benès sur la réaction que ne manquerait pas de provoquer ici la prétention de la Petite Entente de vouloir y être intégrée comme un tout. Il a rappelé à ce sujet à Prague avec quelle suspicion avait été accueilli en Italie le pacte conclu récemment à Genève par

(1) Du 18, reproduit ci-dessus sous le no 14.

la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie pour resserrer leur alliance [1]. M. Mussolini n'a-t-il pas tenu récemment à s'assurer auprès de l'ambassadeur des Soviets que le fait pour Moscou d'avoir conclu un pacte de définition de l'agresseur non pas seulement avec ses voisins, mais aussi avec les trois pays de la Petite Entente n'impliquait pas dans la pensée de l'U.R.S.S. une reconnaissance officielle de ce groupement? J'ai fait remarquer à ce sujet au ministre de Tchécoslovaquie que nous serions évidemment moins bien placés pour nous opposer à la constitution d'une union préalable économique austro-hongroise, à laquelle avait pensé un instant l'Italie, si nos trois amis se présentaient dans le nouveau groupement non pas à titre individuel, mais en bloc. L'Italie y verrait sans aucun doute le signe de la part des pays de la Petite Entente d'une arrière-pensée d'accaparement de l'Autriche et de la Hongrie, qui renforcerait l'appréhension qu'elle a toujours manifestée de laisser les cinq ou six états de l'Europe centrale et balkanique s'organiser entre eux sans sa participation directe. Mon interlocuteur m'a paru sceptique sur un changement d'attitude du gouvernement de Rome à cet égard et il ne croit pas que l'Italie abandonnera sans compensation les prétentions qu'elle a soutenues jusqu'ici en tant qu'état successeur de l'ancienne monarchie. Aussi M. Chvalkovsky a-t-il suggéré à son gouvernement, en vue de tenir compte dans une mesure raisonnable de la situation spéciale des populations italiennes comme des ports détachés de l'ancien empire dualiste, d'étudier la possibilité de prévoir pour Trieste et Fiume des avantages spéciaux en contrepartie du désintéressement de l'Italie. Cette suggestion est à rapprocher de celle que notre ministre à Prague a présentée à M. Benès (voir vos télégrammes nos 1393-1396) [2].

Bien qu'aucun élément nouveau ne soit à dégager de ma conversation avec M. Chvalkovsky, j'ai cru devoir la relater à Votre Excellence parce qu'elle précise l'action modératrice que le ministre de Tchécoslovaquie à Rome cherche à exercer sur Prague, action qui peut servir celle de M. Noël. En raison du caractère strictement personnel et amical de notre entretien, je serais reconnaissant au Département de conserver à ce télégramme un caractère confidentiel.

(1) Allusion au traité du 16 février précédent. Voir, au tome II de la présente série, les nos 302 et 314.

(2) Qui communiquaient à Rome le télégramme nos 426-429 de Prague du 13 juillet, reproduit, au tome III de la présente série, sous le no 482.

20

Note de la Direction politique

Paris, 19 juillet 1933.*

La proposition nous est faite par le gouvernement soviétique de conclure un accord *verbal et secret* en vertu duquel les deux gouvernements se communiqueraient leurs vues touchant les questions d'ordre général pouvant les intéresser l'un et l'autre et les accords qu'ils envisageraient de conclure avec des tierces puissances. A cette occasion, il nous a été précisé que c'est un accord semblable qui est en vigueur entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne, accord qui constituerait le complément du traité de Rapallo auquel jusqu'à présent on attribuait des clauses secrètes sans d'ailleurs pouvoir obtenir de certitude à cet égard.

Cette proposition appelle les observations suivantes :

1° Nous devons en principe nous féliciter des sentiments de confiance qui nous sont ainsi manifestés. On ne peut cependant s'empêcher de remarquer que, si un tel engagement a été pris par l'U.R.S.S. à l'égard de l'Allemagne, la communication qui nous est faite est en contradiction avec cet engagement. Nous voulons cependant penser que celui qui serait pris envers nous serait mieux tenu.

2° Nous avons déjà pris des engagements de ce genre : accord de confiance européen de Lausanne de 1932, pacte à Quatre de Rome, accords collectifs, il est vrai, et de portée trop vaste pour ne pas comporter une certaine latitude en ce qui concerne l'obligation de communiquer nos vues ou faire part de nos négociations sur des questions d'ordre général. Mais nous avons des engagements bilatéraux plus stricts, incorporés dans des accords précis, qui nous obligent à nous informer et à nous concerter réciproquement avec d'autres pays sur les mêmes questions sur lesquelles porteraient les échanges de vues franco-soviétiques. Ces autres pays sont précisément ceux avec lesquels nous avons des liens particulièrement étroits : Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie.

Si les rapports de confiance avec l'U.R.S.S. devaient être régis par l'accord qui nous est proposé, nous serions *tenus* désormais de faire part à ces gouvernements de toutes communications qui nous viendraient de Moscou, comme de faire part à Moscou de toutes communications venant de ces gouvernements. Au surplus, le gouvernement soviétique serait tout autant *tenu* de communiquer les mêmes informations au gouvernement allemand. Un engagement doit être tenu ou, s'il ne doit pouvoir l'être, il ne doit pas être pris. Sinon, c'est créer la suspicion et le doute entre ceux-là mêmes, pour commencer, qui s'engageraient dans de telles conditions.

* Annotations du Ministre : *25 juillet. Conversations dans ce sens.* Du Département : *Informer Alphand.*

3° L'accord de confiance, le pacte à Quatre, nos accords avec la Pologne et la Petite Entente sont écrits, publiés, enregistrés ou à enregistrer à la Société des Nations. Communément parlant, « on sait ce qu'il y a dedans » et à quoi ils tendent.

A quoi l'accord suggéré peut-il conduire? Ou la confiance existe, et il est inutile, ou elle disparaît, et l'accord ne vaut plus, surtout si, comme dans le cas présent, l'accord ne comportant que le seul engagement de se concerter, les parties n'ont pas à craindre, en le rendant caduc, de perdre le bénéfice d'autres stipulations.

4° Mais à l'égard des tiers, un accord, même vide de substance, peut avoir de l'effet par le seul fait qu'il serait secret : les inquiéter parce qu'ils seront un jour, volontairement ou non, amenés à en soupçonner l'existence sans savoir si et dans quelle mesure il peut les menacer.

Si tel devait être le résultat, sinon l'objet, de l'accord qui nous est proposé, cette considération devrait nous déterminer à l'écarter nettement. Une telle méthode serait en contradiction absolue avec toute notre politique qui est de développer la confiance, ou s'il est nécessaire de donner à certains pays à réfléchir, de le faire à ciel ouvert et autant que possible par le recours aux procédures de la Société des Nations.

5° Il convient enfin d'observer que, si le rapprochement en cours depuis deux ans entre les gouvernements de Paris et de Moscou est salutaire comme pouvant contenir en Allemagne les idées de recours à la force, il peut, si son objet n'en est pas clairement défini, inquiéter gravement l'Angleterre, qui a à défendre en Asie des intérêts qui lui sont propres.

Pour des raisons de principe comme pour des motifs politiques évidents, la proposition qui nous est faite ne peut être retenue que si l'idée d'un accord *secret* est dès l'abord nettement écartée et si, d'autre part, toutes précautions sont prises pour que, public, il ne puisse être considéré comme pouvant avoir une pointe contre l'Angleterre, avec qui l'entente demeure la base de toute politique française.

21

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 772. [1] *Berlin, 19 juillet 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 juillet.)

Le ministre de l'Intérieur du Reich, M. Frick, vient d'adresser aux ministres des Cultes des différents « états » une circulaire indiquant la manière dont doit être conçu l'enseignement de l'histoire dans les écoles allemandes.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

Ce document est destiné à servir de guide aux maîtres et doit présider à l'établissement des nouveaux manuels scolaires qui entreront en usage en 1936.

Les idées n'en sont pas entièrement neuves. M. Frick les avait déjà exposées aux ministres des Cultes, lors de la réunion que ceux-ci tinrent à Berlin au mois de mai dernier (cf. ma dépêche nº 461 du 10 mai 1933) [1].

Le ministre de l'Intérieur du Reich s'est contenté, cette fois, de souligner les périodes et les événements sur lesquels il lui paraît nécessaire d'insister.

Les origines de l'Allemagne tiennent, à ses yeux, une place trop restreinte dans les programmes scolaires. Il estime opportun de développer l'enseignement de la préhistoire. La préhistoire, dit-il, constitue la base de l'évolution ultérieure des peuples européens. Seule, elle permet aux élèves de se rendre compte du niveau élevé de culture que représentaient les anciens Germains et de prendre ainsi conscience de la grandeur de leur race. En ce sens, elle est, suivant le mot de Kossina, l'un des théoriciens du mouvement hitlérien, « une science éminemment nationale ».

Le Moyen Âge allemand est lui aussi, poursuit M. Frick, méconnu et trop peu étudié. Les élèves doivent savoir qu'avant les grandes invasions, toute l'Europe du nord jusque bien au-delà de la Vistule était occupée par les Germains, à une époque où les Slaves n'étaient encore que de pauvres pêcheurs établis dans les marais du Pripet. Ils doivent apprendre comment les territoires à l'est de l'Elbe, après les invasions, furent peu à peu reconquis sur ces envahisseurs de race étrangère, savoir quelle fut la puissance de l'Allemagne au Moyen Âge quand, la première, elle réussit à constituer, en Europe, un véritable état à l'heure où les autres peuples étaient encore en proie aux luttes et aux divisions intestines.

L'histoire que M. Frick veut faire enseigner aux enfants n'est pas celle de l'Allemagne, mais celle de la race germanique. Les maîtres devront insister, dit-il, sur les liens étroits qui unissent les populations du Reich aux habitants des pays scandinaves. Ils devront, d'autre part, faire comprendre à leurs élèves qu'un tiers des Allemands habitent actuellement en dehors des frontières du Reich et éveiller l'intérêt de la jeunesse pour ces frères exilés.

L'idée de race et l'idée nationale prendront, ainsi, dans l'enseignement la place qu'y occupaient, depuis la guerre, ces théories internationales « dont l'Allemagne a particulièrement souffert parce qu'elle se laisse, plus facilement que tout autre peuple, prendre au charme de l'étranger ».

L'étude du Moyen Âge permettra aussi de développer chez la jeunesse le culte des héros, si voisin de l'idée de chef et du culte du *Führer*, que le mouvement national-socialiste s'efforce de répandre.

M. Frick demande, en outre, que l'histoire de ces vingt dernières années fasse l'objet d'un enseignement particulier. Il est indispensable, dit-il, de faire connaître à la jeunesse la grande épopée que fut la guerre mondiale, la lutte héroïque que le peuple allemand dut soutenir contre un monde d'enne-

(1) Non retenue, cette dépêche traitait de l'épuration antijuive et de la mise au pas des universités.

mis, l'action néfaste des éléments révolutionnaires à l'intérieur du pays qui, peu à peu, diminuèrent sa force de résistance, la honte que le *Diktat* de Versailles a fait subir à l'Allemagne, la faillite des théories libérales et marxistes et le réveil de la nation depuis la « guerre de la Ruhr » jusqu'à la constitution du gouvernement de coalition nationale.

Cette circulaire complète les déclarations qu'a faites, ces mois derniers, le ministre des Cultes de Prusse, M. Rust. Elle montre qu'après les universités et les grandes écoles, c'est l'enseignement primaire que les hitlériens se proposent de réformer.

On ne saurait mieux faire, pour définir l'esprit qui l'anime, que rappeler les paroles que prononçait, il y a un mois environ, le nouveau recteur de l'Université de Francfort en prenant possession de son poste. « L'idée des humanités, dont s'inspirait jusqu'ici notre enseignement, doit faire place, disait-il, aux théories racistes. Ce n'est pas une science objective qui doit être à l'avenir notre préoccupation principale. L'Université doit être militante et doit former des soldats ».

De telles paroles s'accordent mal, évidemment, avec les déclarations pacifistes des ministres du Reich. « L'Allemagne veut la paix, déclarait le 14 juillet à Essen le président Goering. Elle l'a prouvé clairement dans ce pays où elle a transformé pour d'autres fabrications ses grandes usines d'armes et de matériel de guerre. Ici, du moins, le monde est bien forcé de reconnaître que l'Allemagne ne réarme pas pour attaquer ses voisins. Elle a besoin de la paix. Elle veut la paix ».

Sans qu'il soit nécessaire de mettre en doute la sincérité des déclarations de M. Goering, on est bien obligé de se demander si la confiance en soi, le culte des héros, le respect de la force, l'orgueil de la race, la haine de l'étranger et de l'internationalisme que l'enseignement hitlérien doit répandre chez les jeunes générations ne développent pas, en même temps chez elles, le goût de la violence et de dangereux appétits de conquête et d'impérialisme. Une circulaire comme celle de M. Frick est en contradiction formelle avec l'œuvre entreprise depuis dix ans par la Société des Nations et l'Institut de coopération intellectuelle pour supprimer des manuels scolaires toute excitation contre l'étranger, diminuer les oppositions de peuple à peuple et garantir ainsi, par l'apaisement des esprits, la paix durable de l'Europe.

22

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 770. (1) *Berlin, 19 juillet 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 juillet.)

J'ai eu l'occasion avant-hier, ainsi que j'en ai déjà rendu compte dans mon télégramme nos 1301-1305 du 15 juillet (2), de déjeuner dans l'intimité avec le nouveau ministre de l'Économie nationale, M. Kurt Schmitt.

Le successeur de M. Hugenberg est âgé de quarante-cinq ans environ ; grand et mince, de physionomie énergique, son abord est à la fois cordial et réservé. Il exprime sa pensée avec courtoisie, mais avec beaucoup de franchise et de liberté. Au cours d'un entretien qui a duré plusieurs heures, nous avons été amenés à effleurer un grand nombre de sujets. Je me borne à rapporter ci-dessous les propos les plus caractéristiques de mon interlocuteur.

Le ministre a commencé par expliquer pourquoi, sans être lui-même membre du parti national-socialiste, il servait M. Hitler. Ses premières rencontres avec le Führer lui avaient cependant laissé une impression mélangée. M. Schmitt, que ses fonctions de directeur général du principal consortium allemand d'assurances mettaient dans l'obligation de connaître les hommes d'État de tous les partis, avait considéré, il y a quelques années déjà, qu'il serait utile d'avoir une impression personnelle d'un homme comme M. Hitler et il était allé l'entendre dans une réunion publique. L'éloquence du tribun le laissa froid : « J'ai été beaucoup plus frappé, me dit-il, par la pompe de la cérémonie, par la mise en scène, les uniformes des S.A., les chœurs, que par l'orateur lui-même. Mais, depuis cette époque, et surtout depuis mon entrée au ministère, j'ai eu l'occasion d'apprécier l'homme de gouvernement, qui est pour moi une révélation véritable. Je connaissais déjà à Hitler un tempérament marqué d'homme d'action, je le savais un agitateur de premier ordre. Mais ce qui me remplit aujourd'hui d'admiration, ce sont de tout autres qualités que je ne m'attendais pas à trouver en lui : la vigueur de l'esprit, la raison, la compréhension du réel, et une sorte d'aptitude spéciale qui lui permet de toujours rattacher les détails pratiques à des idées générales, à une philosophie véritable qui éclaire les problèmes d'un jour nouveau pour les auditeurs. Malgré son triomphe, il reste d'une modestie réelle et j'ai pu constater, ce matin encore, quel était son sens de l'humour : comme je lui demandais des nouvelles de sa santé, le Chancelier m'a répondu : « Je me porte à merveille; mon système nerveux est en excellent état; je ne me suis jamais senti en

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Non reproduit, cette dépêche en reprenant pour les développer les divers éléments.

meilleure forme et cela, bien que je sois obligé de lire quotidiennement les journaux de mon propre parti ».

Il est évident que M. Schmitt est extrêmement frappé et séduit par M. Hitler et qu'il subit entièrement à l'heure actuelle son ascendant. Le fait mérite d'autant plus d'être noté qu'il n'est pas isolé : à plusieurs reprises, déjà, j'ai eu l'occasion de constater combien des personnalités restées étrangères au mouvement national-socialiste, mais entrées en contact avec M. Hitler depuis son arrivée au pouvoir, se montraient sensibles au charme qu'il exerce, et voyaient en lui un homme tout différent de celui que dépeignent habituellement ses adversaires.

C'est ce que j'ai dit à M. Schmitt, en lui demandant comment il se faisait que le même homme, dont il venait de faire un portrait si frappant, fût celui qui décrète des mesures de violence dont les esprits les moins hostiles ne peuvent qu'être scandalisés. Je lui ai cité en exemple l'arrestation, effectuée il y a quelques jours, de cinq membres de la famille Scheidemann, que l'on vient de jeter en prison pour punir l'ancien chancelier socialiste des articles défavorables au nouveau régime qu'il vient de publier dans le *New York Times*. Certaines feuilles gouvernementales, à cette occasion, n'ont pas craint de souligner que si l'on usait ainsi de représailles envers des parents éloignés de l'homme d'État socialiste, c'est qu'on n'en avait pu trouver de plus proches : en effet, la propre fille de M. Scheidemann s'est donné récemment la mort, à la suite des campagnes de diffamation poursuivies contre son père. J'ai fait observer à M. Schmitt que ces arrestations d'otages s'inspiraient de méthodes proprement bolchevistes, qu'on ne pouvait ainsi faire payer des innocents pour ceux que l'on jugeait coupables, et qu'aucun geste, au surplus, n'était plus propre à déchaîner l'opinion anglo-saxonne contre la nouvelle Allemagne.

« Dans ce domaine, m'a répondu M. Schmitt, il n'y a rien à faire. M. Hitler est extrêmement susceptible, sensible aux attaques, ombrageux devant les résistances. Quand on critique ses actes, il devient furieux, et il développe une violence extraordinaire. Les articles des Scheidemann et consorts le révoltent et l'exaspèrent. Ce n'est pas M. Goering, comme on l'a prétendu, qui décrète des mesures comme celle qui vient d'être prise contre la famille Scheidemann, mais Hitler en personne, et, avec lui, le gouvernement tout entier. Quand on lui présente des objections, le Führer répond toujours : « On nous a traqués pendant des années, on a assassiné nos hommes, et, alors, pas une voix ne s'est élevée pour protester : qu'on nous laisse aujourd'hui faire payer leur dette à nos persécuteurs ».

Le ministre de l'Économie publique ajoute, à cette occasion, qu'il faut attribuer à des rancunes analogues la politique de M. Hitler à l'égard de l'Autriche. Il se montre, d'ailleurs, convaincu de l'impossibilité pour M. Dollfuss et ses collaborateurs de résister, à la longue, au torrent national-socialiste qui déferle sur leur pays : « S'il y avait, aujourd'hui, des élections, la majorité des hitlériens serait écrasante et l'on constaterait que la résistance du gouvernement ne s'appuie pas sur la volonté de la nation ».

M. Schmitt est ensuite entré dans des détails circonstanciés sur les conditions de son entrée au gouvernement :

« Contrairement à ce que l'on croit, me dit-il, Hitler n'a pas poussé directement à la chute de M. Hugenberg. Esprit profondément humain, le Chancelier souhaitait sincèrement épargner cette cruelle disgrâce à l'un de ses principaux collaborateurs. Le 1er février dernier, il avait conclu un pacte avec le maréchal von Hindenburg et avec M. Hugenberg. Les choses, en effet, ne se sont aucunement présentées comme si le président du Reich avait voulu livrer soudain l'Allemagne tout entière au mouvement national-socialiste. Bien au contraire, le vieux maréchal était entouré de conseillers auxquels cette expérience inspirait la plus vive méfiance, qui, presque tous, relevaient du parti national-allemand et qui entendaient bien se servir d'Hitler, et non pas être utilisés par lui. Le pacte accepté par le Chancelier, à cette époque, a été scrupuleusement respecté par lui. Quand on lui parlait des questions économiques, il renvoyait ses interlocuteurs au vieux *Geheimrat* qui dirigeait à sa guise ses quatre départements. Mais M. Hugenberg lui-même n'a pas tardé à se rendre impossible. Il est âgé de soixante-huit ans; il est minutieux et suranné dans ses procédés de travail : il ne sait pas se servir de la machine à écrire; il écrit tout lui-même à la main. Très rapidement, il est apparu qu'il ne pouvait maîtriser cette tâche écrasante. De plus, il se montrait parfaitement désagréable dans ses rapports avec les autres administrations; les nationaux-socialistes l'avaient en horreur, les milieux agricoles, menés par M. Darré, le combattaient avec violence. Tout contribuait donc à exercer une pression sur les sentiments personnels de loyauté que M. Hitler conservait à l'égard de M. Hugenberg. La chute de ce dernier était inévitable. Mais elle n'a pas été causée par le Chancelier, qui, au dernier moment encore, lui a écrit une lettre pour le prier de rester au moins au ministère de l'Économie publique. D'autres se sont chargés de la besogne, et, avant tout, M. Hugenberg lui-même. Il avait commis, lors de la constitution du Cabinet, une première faute, en s'imaginant qu'on l'appelait à y siéger, non en sa qualité de spécialiste reconnu des questions économiques, mais en tant que chef du parti allemand-national, et comme représentant, dans une coalition gouvernementale, d'un groupement politique investi d'une pleine égalité des droits. La question se présentait peut-être ainsi dans l'esprit de M. Hugenberg et des siens, mais tout autrement dans le cerveau d'Hitler et de ses partisans qui ont toujours affirmé que, dans la révolution nationale, la force, le nombre, la jeunesse et le mérite se trouvaient en majorité écrasante de leur côté. A leurs yeux, les Allemands-nationaux n'existaient que dans la mesure où ils accepteraient de se laisser agréger au mouvement national-socialiste. A ce prix, on pourrait les laisser vivre; mais les conservateurs se rendraient coupables d'une véritable incongruité, s'ils voulaient manifester quelque indépendance et surtout, s'ils prétendaient user des circonstances pour reprendre une partie du terrain perdu. C'est alors que M. Hugenberg a commis une faute capitale : quand il s'est senti atteint dans son autorité de chef de parti, il a voulu s'inspirer de l'exemple donné par le parti national-socialiste et monter, à son tour, une organisation rivale, analogue à celle qui a donné la victoire aux hitlériens. Il a ouvert les rangs de ses associations aux mécontents de tous les bords, il a gonflé le *Stahlhelm*, il a prétendu opposer les chemises vertes aux chemises brunes. La rupture était inévitable,

et elle a eu lieu dans des conditions pénibles pour le vieil homme d'État, conditions qu'Hitler n'a jamais souhaitées ».

Comme je demandais alors à M. Schmitt si le Chancelier avait fait appel à lui, le ministre a répondu :

« M. Hitler m'a convoqué immédiatement et j'ai eu, le jour même, une longue conversation avec lui. J'ai constaté que nous étions d'accord, dans tous les domaines, sur la nécessité de rétablir l'ordre et la tranquillité dans le monde économique comme sur celle d'accorder plus d'attention à nos rapports commerciaux avec l'étranger; mais nous avons rencontré un obstacle sur notre route : je veux dire M. Wagener, commissaire du parti national-socialiste à l'Économie, qui paraissait tout désigné à beaucoup de gens pour recueillir la succession de M. Hugenberg. J'ai déclaré formellement au Chancelier que je ne pourrais accepter le portefeuille qu'à condition de voir M. Wagener définitivement écarté des affaires. Sur ce point, j'ai trouvé M. Hitler hésitant, comme il l'est toujours quand il s'agit de prendre une sanction contre l'un de ses anciens collaborateurs. C'est ainsi, par exemple, qu'il s'est décidé, au tout dernier moment seulement, à agir contre Gregor Strasser, qu'il n'a pas renoncé à se servir de lui dans l'avenir et qu'en attendant, il lui a fait attribuer une situation dans le commerce. En ce qui concerne M. Wagener, le Chancelier ne m'a pas caché qu'il ne faisait aucun cas de sa valeur technique, mais il s'est refusé, cependant, à me donner une réponse précise, en alléguant la nécessité de trouver une compensation pour l'intéressé, qui le servait fidèlement depuis 1927. Là-dessus, M. Wagener s'est chargé de se suicider. C'est une manière d'aventurier, jadis officier de carrière, auquel on concède une certaine faculté d'organisation parce qu'il a fait partie jadis du grand État-major général. Mais il est de cette catégorie de gens qui ont fait de mauvaises affaires et qu'on transforme ensuite en experts économiques ou financiers. Il a multiplié les intrigues, directement ou par l'intermédiaire de son entourage. Depuis son installation au ministère, en qualité de commissaire, il exerçait sur tout le monde une sorte de terreur par des procédés de chantage. A M. Hugenberg, il déclarait qu'il pouvait servir d'agent de liaison avec les dirigeants nationaux-socialistes et qu'il saurait défendre auprès d'eux les intérêts du capital. Auprès des industriels, il n'agissait qu'à sa guise, en prétendant toujours être l'interprète des volontés du Führer, moyennant quoi il encaissait de fructueux pourboires. Il était parvenu à faire ainsi régner, dans les milieux industriels et commerciaux, un véritable affolement par ses menaces et ses interventions constantes. C'est Goering qui a dévoilé tout le pot-aux-roses. Il connaissait les antécédents chargés de Wagener et le faisait surveiller par sa police. Il a pu découvrir ainsi, dans la soirée qui a suivi mon entretien avec Hitler, que M. Wagener et ses partisans alertaient par le télégraphe et par le téléphone toutes les chambres de commerce d'Allemagne, pour leur faire adresser au Chancelier des messages réclamant impérieusement que le portefeuille de M. Hugenberg fût dévolu au commissaire pour l'Économie nationale. Vous savez comment l'affaire a pris fin. Quatre des collaborateurs de M. Wagener ont été envoyés dans un camp de concentration, lui-même a vu sa mission annulée, et quand, le lendemain matin du jour où j'avais été

pressenti, je suis retourné chez le Chancelier, la première chose qu'il m'ait dite, c'est que je ne m'étais point trompé et qu'il avait fallu mettre bon ordre aussitôt à une situation devenue intolérable. »

Les détails que donne M. Schmitt sur cet incident méritent d'être retenus, car ils fournissent une explication cohérente à une affaire restée assez mystérieuse et qui avait beaucoup intrigué les milieux politiques. Les bruits qui circulaient à cet égard correspondaient bien, d'une manière générale, à la réalité. Mais l'on incriminait, jusqu'ici, les tendances doctrinales de M. Wagener plutôt que son honorabilité personnelle. Même après les explications de M. Schmitt, cette affaire reste obscure. Elle montre, en tout cas, à quel point des aventuriers de la plus douteuse espèce ont réussi à se glisser dans les milieux dirigeants du parti national-socialiste. Le cas Wagener n'est certainement pas le dernier, et l'on commence à déclarer un peu partout que l'état de choses qui règne dans le commissariat des Affaires extérieures, sous la direction de M. Rosenberg, rendra sans doute sa disparition nécessaire dans un délai prochain.

Des déclarations faites par M. Schmitt sur son programme, j'ai déjà rapporté l'essentiel dans mon télégramme du 15 juillet. Elles correspondent dans leur ensemble au discours que le ministre avait prononcé l'avant-veille et qui marquait un retour très net vers une politique libérale. M. Schmitt insiste sur le fait qu'il ne lui a pas été nécessaire, pour être autorisé à défendre cette doctrine, d'exercer une pression sur le Chancelier. Non seulement M. Hitler n'a fait aucune objection aux projets et aux théories exposés par son collaborateur, mais encore ce dernier a recueilli l'impression que le Führer était d'accord avec lui avant même qu'il eût parlé.

J'ai fait observer au ministre que ce coup de barre vers la droite avait beaucoup frappé les milieux politiques et diplomatiques de Berlin, où l'on se demandait s'il fallait y voir une manœuvre tactique, ou si cette orientation nouvelle répondait véritablement aux convictions personnelles des gouvernants. « Comment, ai-je dit à mon interlocuteur, des chefs nationaux-socialistes comme M. Koch, président de la province de Prusse orientale, M. Brückner, président de la province de Haute-Silésie, M. Mutschmann, tout puissant en Saxe, M. Ley, organisateur du Front du travail, qui professent tous des sentiments fort révolutionnaires, s'accommoderont-ils d'une attitude exactement contraire à celle qu'ils souhaitent ou qu'ils préconisent constamment dans leurs discours? »

« Les personnages que vous venez de citer, m'a répondu M. Schmitt, sont, en effet, d'une opinion toute différente; mais il ne faudrait pas croire qu'ils représentent la majorité des hauts fonctionnaires du parti. Ce sont eux qui font le plus de bruit; ce sont donc eux dont on entend le plus souvent parler. Mais, en réalité, ils ne constituent qu'un élément numériquement assez faible en face d'une masse principale qui reste fermement attachée au maintien de l'ordre et de la conservation sociale. J'ai eu l'occasion d'observer tous ces chefs nationaux-socialistes au cours de la réunion récente, pendant laquelle M. Hitler les a harangués durant quatre heures consécutives, de dix heures du soir à deux heures du matin. J'étais assis derrière le Chancelier et rien ne pou-

vait être plus instructif pour moi que d'étudier toutes ces physionomies. Je puis vous certifier que ces hommes, qui sont des combattants et dont beaucoup montrent un visage plein de caractère, sont du même avis que moi sur la nécessité de rétablir la confiance dans la vie économique de la nation. Même M. Ley se rallie à nous. Quant aux autres hauts fonctionnaires que vous avez mentionnés, leur radicalisme s'explique souvent par des raisons particulières ou locales qui tiennent à la structure sociale même des provinces qu'ils ont à administrer. Si M. Brückner se montre si violent, c'est que le mouvement national-socialiste se heurte, en Silésie, à une puissante aristocratie féodale, qui domine aussi bien l'agriculture que la grande industrie, qui se compose de magnats brutaux et qui puise encore dans le fait qu'elle est catholique des raisons supplémentaires d'opposition. Pour contenter les masses qu'il conduit, M. Brückner est obligé d'adopter une attitude ouvertement hostile à des gens qui, au fond, sont d'ailleurs des adversaires. Le cas de M. Koch est différent : c'est vraiment un socialiste convaincu et, si on l'écoutait, on irait toujours plus avant dans la voie révolutionnaire. Mais il ne faut pas croire qu'il en soit ainsi à travers toute l'Allemagne et, pour ma part, je suis très rassuré à cet égard par tout ce que j'ai vu depuis mon entrée au gouvernement. »

M. Schmitt a fait ensuite une brève allusion à M. Gottfried Feder, économiste favori des nationaux-socialistes, qui vient d'être nommé secrétaire d'État; il le tient pour un homme compétent, mais qui est la proie de certaines idées fixes, et qui ne possède qu'un sens médiocre des réalités. De M. Posse, en revanche, il a fait un vif éloge, ajoutant qu'il avait l'intention de lui laisser le soin de diriger toutes les négociations commerciales.

Nous avons parlé, ensuite, des rapports franco-allemands, considérés d'une manière générale. Le ministre de l'Économie publique m'a fait, sur ce point, les déclarations les plus raisonnables. Tout en se disant lui-même de sympathies et d'affinités anglo-saxonnes, il m'a indiqué que sa femme avait du sang français et que ses enfants possédaient parfaitement notre langue et la parlaient volontiers entre eux. La nécessité d'aboutir bientôt à une détente entre les deux pays lui paraît évidente; il l'a soulignée au cours de la conversation, en termes tout à fait analogues à ceux dont M. Hitler lui-même avait usé au cours de nos entretiens. La question de l'Alsace-Lorraine, à ses yeux, ne constitue pas un obstacle, la très grande majorité de l'opinion allemande n'y prenant point d'intérêt.

Mais il est également convaincu de la nécessité de ne pas forcer les choses, d'aller très doucement en besogne et de préparer le terrain à un rapprochement futur par des contacts personnels, poursuivis dans le plus grand nombre de domaines possible. Nous avons convenu ensemble de l'intérêt qu'il y aurait à exercer une action modératrice sur la presse, dont les excitations ne peuvent que maintenir l'opinion publique allemande dans un état d'esprit défavorable à toute conception internationale et qu'il faudrait ramener à une appréciation plus juste de son rôle véritable. M. Schmitt estime qu'en multipliant les liens de toute nature entre les milieux les plus divers, l'on parviendra, à la longue, à établir une foule de solidarités individuelles, d'où pourra naître une conscience plus nette des intérêts communs de l'Europe occidentale. Il a fait allu-

sion, à plusieurs reprises, à l'action que poursuivent, à Paris, les émigrés politiques allemands, et plus particulièrement les fugitifs israélites, et il a marqué discrètement l'espoir que leurs conseils et leurs appréciations sur une situation qu'ils ne sont plus en mesure de juger ne rencontreraient pas en France un accueil trop favorable. « Il y a, d'ailleurs, a ajouté M. Schmitt, une chose que je dois ajouter et que vous comprendrez en votre qualité de Français national. Depuis le traité de Versailles, le peuple allemand s'est senti profondément atteint dans sa dignité et dans son honneur; il considère qu'il a été châtié durement et injustement, à la suite d'une guerre dont il ne supporte pas la responsabilité devant l'histoire; vous ne sauriez croire combien nous souffrons tous, dans le plus intime de notre cœur, des accusations qui ont été dirigées contre nous et des procédés dont on a usé à notre égard. Les Allemands patriotes n'ont jamais cessé de penser ainsi, même à l'époque où les gouvernements de gauche s'attachaient à donner l'impression à l'étranger que l'Allemagne se résignait à sa déchéance. Si vous assistez, aujourd'hui, à ce mouvement de renaissance nationale qui surprend tant de gens, il faut l'attribuer avant tout aux humiliations que l'on nous a fait subir. Nous avons tous le sentiment que les Allemands doivent travailler en commun à rendre à leur patrie la place qu'elle mérite. Vous savez qu'avant d'accepter le portefeuille de l'Économie nationale, j'étais directeur général du principal consortium d'assurances d'Allemagne et vous imaginez sans peine quel changement de situation matérielle, quelles pertes résultent pour moi de la décision que je viens de prendre. Cependant, j'ai reçu de mon jeune fils, qui se trouve actuellement en Prusse orientale, une lettre où il me félicite d'avoir accepté mon nouveau poste et où il me propose de prendre sa part des sacrifices que nous allons devoir faire, en renonçant par exemple à son cheval de selle. Tout le monde pense comme lui actuellement en Allemagne, tout le monde est disposé à sacrifier quelque chose à l'intérêt du pays et c'est là une des raisons essentielles de la victoire remportée par la révolution nationale ».

En terminant, M. Schmitt a fait une allusion rapide à la situation économique, qu'il considère comme très délicate. Il importe, à ses yeux, d'aboutir à une amélioration rapide, pour éviter que le prolétariat ne se bolchevise davantage. A cet égard, il se montre satisfait de voir dès maintenant écartées ou remises un certain nombre de mesures ou de propositions dangereuses, que l'on avait multipliées au cours des derniers mois. Je lui ai demandé si la législation de l'état corporatif, préconisé par M. Ley, en s'inspirant du précédent fasciste, ne tarderait pas à être promulguée. M. Schmitt pense, au contraire, que cette organisation nouvelle est ajournée, et il ne s'en montre pas autrement mécontent.

Comme nous nous quittions, M. Schmitt m'a répété qu'il souhaitait rester en contact avec moi et qu'il s'emploierait volontiers, toutes les fois que je le jugerais à propos, à transmettre mes suggestions ou mes vœux aux autres membres du Cabinet. J'ai d'ailleurs pu constater, dès le lendemain, qu'il n'y avait point là seulement de vaines paroles, le ministre étant intervenu aussitôt à propos d'une question d'échanges scolaires dont je lui avais parlé.

Avec M. Schmitt, nous nous trouvons certainement en présence d'un

homme de bonne volonté. Son honnêteté est manifeste, son patriotisme est sincère et mérite la sympathie. Par sa franchise et par sa droiture, il tranche avec les chefs hitlériens, dont il ne semble pas avoir encore eu le temps de reconnaître toute la duplicité. Il peut compter sur la confiance et le soutien de l'état-major de l'industrie et du commerce et il rend ainsi les plus grands services au Chancelier, en empêchant la panique de se propager, en rassurant les banques et les représentants de l'activité économique. Du point de vue français, il représente, à n'en pas douter, un élément conciliant et désireux d'agir efficacement. Plus qu'aucun des nouveaux dirigeants, il a eu l'occasion d'entrer en contact avec l'étranger et il reconnaît la nécessité de ménager l'opinion internationale. Son influence, s'il réussit à échapper au destin de M. Hugenberg et si le « nouveau cours » doit durer, s'exercera certainement dans le sens de la détente et de l'apaisement.

23

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 274 à 277. Confidentiel. *Budapest, 20 juillet 1933, 22 h.*

(*Reçu :* le 21, 2 h. 45, 2 h. 50.)

Je viens de m'exprimer dans le sens de votre télégramme nos 364-366 (1).

M. de Kanya m'a chargé de transmettre à Votre Excellence « ses vifs remerciements pour les aimables dispositions » dont j'étais l'interprète, et a fait d'autant moins d'objections à admettre qu'il n'y avait pas d'invitation de notre part qu'il avait suggéré lui-même (mon télégramme 262) (2) de trouver un prétexte.

Mais l'occasion de passer par Paris en revenant de Londres ne peut plus être utilisée, puisque les travaux de la conférence économique sont suspendus : les principaux délégués hongrois ont déjà quitté l'Angleterre.

D'autre part, M. de Kanya partira le 24 ou le 25 pour Rome, où il accompagnera M. Gömbös. De là il se rendra à Fiuggi (environs de Rome), où il fera une cure. Il envisagerait donc de prendre le prétexte de Genève et d'avancer un peu son départ pour passer par Paris dans la première quinzaine de septembre, « à moins que les circonstances ne rendent utile et ne fassent trouver l'occasion d'y aller plus tôt ». Nous pourrions en reparler quand il reviendrait de sa cure, ce qui coïnciderait d'ailleurs avec votre propre retour à Paris.

M. de Kanya a essayé [de dévier] sur le « plan français » (3), en me disant

(1) Du 18 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 15.
(2) Du 13 juillet, reproduit, au tome III de la présente série, sous le n° 483.
(3) Sur ce « plan français » relatif à l'organisation politique et économique de la région danubienne, voir au tome III de la présente série, les nos 451, 465, 484.

que ce que je venais de lui exposer était « encore bien général ». J'ai répliqué qu'il ne tenait qu'à lui d'en savoir davantage en allant vous le demander.

Il m'a paru manifeste que ce qui lui souriait le moins dans notre conception était « son caractère exclusif de toute politique de blocs rivaux ». J'y ai vu la confirmation des idées exprimées par lui lors de notre dernier entretien.

De la suite de la conversation, il ressort que la résistance de M. Dollfuss au national-socialisme, les embarras intérieurs qui peuvent neutraliser l'action extérieure du gouvernement allemand et, d'autre part, le pacte oriental inclineraient de nouveau le gouvernement hongrois, non seulement à un rapprochement étroit avec l'Autriche, mais après un peu de flottement, à la pratique du système triangulaire. De là, *proprio motu* ou sur l'invite de M. Mussolini, le prochain voyage à Rome, « où l'on s'entretiendra des questions politiques et aussi économiques, et en général de la situation ».

Le bruit avait couru à diverses reprises de ce voyage. On pensait qu'en raison du deuil qui venait de le frapper, le président du Conseil ajournerait en tout cas tout projet de ce genre. Il n'en est rien. Bien plus, M. Gömbös, qui s'était rendu seul à Berlin et qui avait emmené seulement à Vienne le directeur politique, se fait accompagner à Rome par son ministre des Affaires étrangères(1).

M. de Kanya s'est montré plus sceptique que précédemment, « [mais ce sont] des renseignements qui n'ont rien d'officiel », sur le développement rapide d'un rapprochement [franco-italien]. Une visite de M. Benès à M. Mussolini ne lui plaisait pas, ce qui est logique. Il m'a questionné à ce sujet, disant que certains journaux en avaient parlé. J'ai répondu que je n'en savais pas davantage.

24

M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 470. *Belgrade, 20 juillet 1933* (2).

(*Reçu :* le 22, 11 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nº 452 (3).

Le ministre des Affaires étrangères m'a entretenu le 19 de la collaboration de l'Italie et de la Petite Entente pour l'organisation de l'Europe danubienne

(1) Sur les visites de l'homme d'État hongrois dans les capitales allemande et autrichienne, voir, au tome III de cette série, les nos 403, 419, 485, au présent tome, le nº 69.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Par le télégramme nos 451-452, du 15 juillet, le ministre de France rappelait l'opinion de M. Jevtitch selon laquelle le voyage de M. Benès à Rome devait être soigneusement préparé, et l'Italie amenée à faire connaître clairement sa politique en Europe centrale. L'homme d'État yougoslave suggérait que l'Italie signât des traités d'amitié avec chacun des pays de la Petite Entente, à l'occasion du renouvellement du traité italo-roumain.

et de nos démarches récentes auprès de M. Benès, au courant desquelles il est tenu régulièrement par des communications de Prague.

A son avis, on risquerait d'aller au devant de sérieuses désillusions si on voulait résoudre le problème en se plaçant par priorité sur le terrain économique.

Depuis plusieurs années, m'a-t-il dit, la preuve est faite que, même entre associés et alliés, et en quelque sorte entre frères, les accords économiques se heurtent aux plus graves obstacles, qu'il s'agisse de formules tarifaires, préférentielles ou autres. A plus forte raison, ce travail de coordination des besoins matériels sera-t-il quasi impossible entre des pays qui ont eu longtemps des objectifs politiques différents et qui ne les ont pas encore harmonisés.

C'est ainsi, m'a-t-il fait remarquer, que, sans attendre l'évolution actuelle de la situation générale, la Yougoslavie s'était entendue dès l'année dernière avec l'Italie pour confier à une commission mixte le soin de proposer toutes mesures propres à développer le commerce des deux pays (ma lettre nº 120 R.C. du 5 juin 1932) [1]. Cette commission n'a jamais pu fonctionner, étant donné « l'atmosphère empoisonnée » de la politique italienne de dissociation de la Yougoslavie et de révision des frontières.

Il est alors revenu sur le sujet qu'il m'a maintes fois développé et dont je vous ai souvent rendu compte. Il importe, a-t-il dit, que l'Italie fasse un choix politique et le fasse connaître. Est-elle pour le *statu quo* territorial? Si non, il est vain de chercher d'accord avec elle une formule d'organisation économique de l'Europe danubienne. Si oui, qu'elle le dise et le démontre, au besoin par la passation d'actes politiques décisifs. Bien des occasions, qui n'ont rien d'humiliant, lui sont offertes. Elle a laissé passer celle du traité d'amitié italo-roumain [2], objet d'une simple prorogation, alors que son renouvellement, d'accord avec les deux autres pays de la Petite Entente, aurait beaucoup contribué à éclaircir la situation. Le pacte oriental de non-agression présente aussi pour elle une heureuse opportunité. Mais il semble bien que le gouvernement de Rome préfère conclure directement un autre traité avec les Soviets sans joindre sa signature à celles des pays de la Petite Entente.

En m'inspirant de vos instructions à notre ministre à Prague (votre télégramme nos 594 à 600) [3], je lui ai fait remarquer que, depuis le paraphe et la signature du pacte à Quatre, l'Italie avait fait, dans le sens de la collaboration internationale en vue de la stabilisation de la paix en Europe, un effort des plus méritoires et qu'une heureuse impression de détente en avait été la conséquence. Il en a convenu bien volontiers et a reconnu à nouveau que l'ancienne politique italienne était visiblement en voie de liquidation; il n'en a pas moins ajouté qu'avant de s'engager dans la discussion de formules économiques propres à réorganiser l'Europe centrale, il importait de savoir nettement si

(1) Cette dépêche retransmet en le commentant un accord additionnel récent au traité italo-yougoslave de commerce et de navigation du 14 juillet 1924.

(2) Pour son récent renouvellement, voir ci-dessus le nº 14.

(3) Du 14 juillet, communiquait à notre ministre à Belgrade le télégramme adressé la veille par le Département à M. Léon Noël sous les nos 694-700 (et reproduit au tome III de la présente série sous le nº 484).

l'Italie s'était définitivement ralliée aux vues des partisans du *statu quo* territorial et des défenseurs de l'indépendance des petits états. Il m'a parlé à cette occasion de la question d'Albanie et d'un pacte de l'Adriatique, en renouvelant sa proposition d'en conclure un avec l'Italie, dans les conditions indiquées par mon télégramme nº 415 du 10 juin [1].

25

M. D'ORMESSON, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 202. *Bucarest, 20 juillet 1933* [2].

(*Reçu :* le 24, 10 h. 45.)

M. Mironesco, avec qui je viens d'avoir une entrevue, m'a mis au courant de la démarche qu'il avait chargé M. Cesiano de faire auprès du ministre des Finances en vue d'essayer d'obtenir de la Banque de France un abaissement du taux des intérêts que doit actuellement payer la Roumanie.

Le vice-président du Conseil, qui détient *ad interim* les portefeuilles des Affaires étrangères et des Finances durant l'absence des titulaires, m'a prié de faire connaître à Votre Excellence, en présence de la situation financière de ce pays, le vif intérêt que le gouvernement roumain aurait à voir aboutir les démarches que M. Cesiano doit entreprendre aujourd'hui ou demain auprès du gouvernement français, et dont le détail sera certainement exposé au Département par le ministre de Roumanie à Paris.

D'autre part, le roi Carol m'a invité hier à déjeuner en tête à tête « pour pouvoir causer un peu politique ». Après m'avoir parlé en termes modérés et sympathiques du pacte à Quatre, de l'accord dernièrement signé avec les Soviets [3], des relations cordiales existant actuellement entre la Roumanie et les états voisins, le Souverain m'a affirmé son désir de collaborer en pleine confiance avec la France sur tous les terrains.

Il a attiré, lui aussi, mon attention sur la situation financière de son pays, qui donne lieu à quelques soucis; il m'a demandé que la France veuille bien se montrer aussi généreuse que possible à cet égard. « Si nous nous trouvions

[1] Par le télégramme nºs 415-419, le ministre de France faisait connaître le désir de Belgrade de reprendre avec l'Italie la conversation ébauchée à Genève. Le ministre yougoslave des Affaires étrangères, craignant que l'Italie ne tirât profit du pacte à Quatre pour se faire confirmer et élargir le droit d'intervenir en Albanie conformément à la décision de la conférence des Ambassadeurs du 9 novembre 1921, admettait néanmoins que son pays conclût avec Rome un traité de garantie mutuelle de l'indépendance albanaise, voire même un pacte de l'Adriatique, mais sur la base du maintien du *statu quo* territorial.

[2] Par courrier, en clair.

[3] Allusion au protocole nº 1 du 3 juillet pour la définition de l'agresseur, signé à Londres. Voir, au tome III de la présente série le nº 474 (et note). Il est publié ci-après sous le nº 64, ann. I.

un jour dans l'alternative de ne plus pouvoir payer nos fonctionnaires ou de devoir suspendre nos paiements à l'étranger, je devrais choisir la deuxième solution plutôt que la première », m'a dit le Roi.

Le Souverain, ainsi que M. Mironesco, m'ont l'un et l'autre déclaré que, si sur le plan financier pratique de même que sur celui de la politique, ils souhaitaient voir l'accord le plus entier régner entre la Roumanie et la France, cette dernière devait se rendre compte des difficultés contre lesquelles se débat actuellement la Roumanie, malgré les compressions budgétaires déjà intervenues.

Toutes les questions financières ne prendront du reste leur plein développement qu'au cours des semaines prochaines, après le retour de M. Madgearo, qui est attendu samedi soir à Bucarest, venant directement de Londres [1].

26

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 543. Confidentiel. *Londres, 21 juillet 1933* [2].

(*Reçu* : 21 h.)

Ma correspondance de ces jours derniers a signalé diverses allusions émises dans la presse britannique en faveur de la révision des traités. Ces manifestations sont restées clairsemées et n'empêchent pas d'ailleurs les mêmes journaux de continuer à témoigner une réprobation marquée à l'égard du régime hitlérien. On pourrait néanmoins se demander dans quelle mesure les cercles gouvernementaux s'associent à ces tendances et, en particulier, si l'éditorial du *Times*, mentionné dans mon télégramme nº 532 [3], et laissant voir les conséquences assez dangereuses qu'on semble disposé dans certains milieux politiques anglais à tirer de la signature du pacte à Quatre, reflétait une inspiration officielle.

Or tout récemment, une indication assez significative a pu être relevée à cet égard. La veille de son départ, sir John Simon, parlant au dîner annuel du *Royal Institute of International Affairs*, a pris comme thème de son discours la théorie et la pratique des frontières. Il a fait observer que les fron-

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Berlin (nº 1180), Berne (nº 149), Bruxelles (nº 428), Londres (nº 1527), Istanbul (nº 146), Madrid (nº 231), Rome (nº 1409), Rome Saint-Siège (nº 156), Washington (nº 784), Athènes (nº 105), Belgrade (nº 592), Budapest (nº 370), Prague (nº 718), Sofia (nº 130), Varsovie (nº 458), Vienne (nº 451), Moscou (nº 227), Tirana (nº 60).

(2) Par courrier, en clair.

(3) Cet éditorial, du 17 juillet, consacré à la signature du pacte à Quatre, constatait qu'en substituant des traités librement acceptés aux traités imposés, vainqueurs et vaincus pouvaient s'unir et procurer « une réorganisation territoriale définitive » à l'Europe.

tières tracées à la fin de la guerre et imposées par les vainqueurs aux vaincus ne pouvaient offrir des garanties de stabilité perpétuelle, malgré le soin avec lequel elles ont été étudiées et élaborées. Après avoir rappelé les conflits d'opinion qui se manifestent déjà au sujet des frontières indirectes, il a émis l'avis que la cour permanente de La Haye n'était pas susceptible d'assurer le règlement pacifique de ces divergences et que telle était la raison pour laquelle l'article XIX [1] avait été inscrit dans le pacte de la Société des Nations.

Il est vrai que l'application de l'article XIX demande l'unanimité de l'Assemblée, ce qui serait une condition bien difficile à réaliser en cas de conflit. C'est pour cela que le pacte à Quatre mentionne, dans une de ses clauses, l'article XIX, aussi bien d'ailleurs que les articles X et XVI. « Ce n'est pas, aurait ajouté sir John Simon, que le gouvernement britannique se propose d'ores et déjà de soumettre à l'examen tel problème concret à résoudre, mais c'est la tâche des gouvernements de prévoir assez l'avenir pour que, s'il est impossible de prendre des dispositions préalables pour parer à toute éventualité dangereuse, le mécanisme soit prêt à jouer avant même que l'on ne songe à s'en servir, et capable d'assurer un résultat pacifique ».

Sir John Simon s'est défendu de vouloir porter aucune appréciation, ni en son nom ni en celui du gouvernement, pour ou contre la révision. Il a déclaré qu'il ne parlait qu'à titre purement abstrait et a conclu en disant que ces difficultés pourraient être plus facilement résolues le jour où la question des frontières prendrait moins d'importance, grâce au développement de la coopération internationale.

Il est de tradition que les discours prononcés au *Royal Institute*, devant un auditoire restreint, restent confidentiels et ne reçoivent aucune publicité. Mais la discrétion habituelle n'a pas été observée en la circonstance et les paroles du secrétaire d'État n'ont pas tardé à être connues dans les cercles diplomatiques, où elles ont créé une certaine émotion, particulièrement chez les représentants de la Pologne et de la Petite Entente. Ceux-ci semblent d'ailleurs avoir recueilli du discours de sir John Simon une version un peu plus accentuée que celle que j'ai résumée ci-dessus et qui m'a été rapportée par un informateur digne de toute confiance. En général, les auditeurs ont eu l'impression qu'il ne fallait pas exagérer l'importance de cette causerie faite à titre privé pour les membres du *Royal Institute*.

Il n'en est pas moins vrai que ces divers symptômes pourraient bien trahir les velléités secrètes d'une partie du cabinet britannique, surtout si l'on se rappelle la position prise par M. Ramsay MacDonald à l'origine de la négociation du pacte à Quatre.

J'ai donc pris texte des articles précités pour m'entretenir de la question avec sir Robert Vansittart. Je lui ai exposé d'abord les efforts que nous poursuivons pour ramener la stabilité et créer un système économique normal en Europe centrale. Je ne lui ai pas caché les difficultés que nous rencontrons dans

[1] Qui chargeait l'assemblée de Genève d'inviter, de temps à autre, les membres de la Société « à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables ainsi que des situations internationales, dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde ».

cette voie et la patience que doit déployer le gouvernement français pour vaincre les suspicions et les idées préconçues qui ont empêché jusqu'ici d'aboutir à un règlement d'ensemble. Je lui ai montré ensuite que cette tâche se heurterait à des obstacles insurmontables si les états de l'Europe centrale voyaient renaître dans le Royaume-Uni des tendances revisionnistes, qui créeraient chez les uns des espoirs illimités et chez les autres une méfiance invincible. Enfin, j'ai attiré son attention sur l'effet produit en Allemagne par le leader du *Times* dont j'ai fait mention plus haut, et sur les encouragements qu'y avait trouvés la presse hitlérienne.

Le secrétaire permanent du Foreign Office m'a remercié des indications dont je lui avais fait part et s'est montré particulièrement heureux de la tournure satisfaisante des entretiens tenus entre le Duce et notre ambassadeur à Rome, avant la signature du pacte à Quatre. Il m'a répété qu'à ses yeux, la principale signification de cet accord devait être de faciliter l'entente franco-italienne. Il a marqué le désir d'être tenu au courant des pourparlers engagés entre les états danubiens, l'Angleterre pouvant être appelée à prendre position ou à donner sa sanction à l'égard des accords qui interviendraient. A son avis, il n'y a dans les milieux politiques anglais aucun courant défini tendant à une révision territoriale, surtout depuis le discours de sir Austen Chamberlain, du 5 juillet [1]. Sir Robert Vansittart m'a promis cependant de faire agir sur la presse pour éviter des réflexions imprudentes et inconsidérées dans cet ordre d'idées [2].

27

M. Guéritte, Consul de France à Mayence,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23 [3]. *Mayence, 21 juillet 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 août.)

Ayant eu l'occasion, au cours de la réception organisée à ce consulat pour la célébration de la fête nationale, de m'entretenir librement et familièrement avec un grand nombre de Français résidant dans ma circonscription, j'ai été frappé de l'unanimité de leurs opinions et de leurs sentiments sur la situation actuelle. Il s'agit pour la plupart de commerçants, d'artisans, de petits détaillants, agriculteurs, cuisiniers, bouchers, représentants de commerce,

[1] Une brève analyse de ce discours est donnée par le télégramme n° 513 de Londres du 6 juillet, reproduit au tome III de la présente série sous le n° 461.
[2] Ce texte a été communiqué à Berlin (n° 1180), Bruxelles (n° 418), Washington (n° 771), La Haye (n° 137), Luxembourg (n° 38), Prague (n° 680), Moscou (n° 458), Bucarest (n° 444), Belgrade (n° 592), Budapest (n° 339), Rome (n° 1409), Rome Saint-Siège (n° 156).
[3] Cette dépêche avait été préalablement adressée à l'ambassadeur de France à Berlin sous le n° 43.

marchands de légumes, professeurs de langue ou de musique, établis depuis de longues années en Rhénanie, parlant parfaitement la langue du pays, et partageant la vie des Rhénans de la même classe sociale. Beaucoup d'entre eux sont mariés à des Allemandes ou ont ici des attaches de famille, des liens de parenté. Ils se trouvent donc particulièrement bien placés pour juger des répercussions des événements politiques sur les réalités de la vie quotidienne, étant chaque jour aux prises avec les difficultés de l'existence. Or, à mon arrivée à Mayence, il y a quatre ans, je les ai tous connus résolument pacifistes, persuadés des bons sentiments des Allemands à l'égard des Français et tout à fait convaincus que si la France témoignait un peu de bonne volonté à sa voisine d'outre-Rhin, nous ne tarderions pas à entrer dans une ère de confiance et d'amitié inaltérable entre les deux peuples. J'ai donc été d'autant plus frappé du changement survenu. Certes, leur pacifisme personnel est resté le même, mais leur opinion sur l'état d'esprit dans ce pays et sur les possibilités d'un rapprochement franco-allemand a radicalement changé.

1° Tous, sans aucune exception, m'ont déclaré que la vie des Français en Rhénanie est devenue à peu près impossible. Tous se plaignent du boycottage systématique dont ils sont l'objet, et qui est d'autant plus redoutable qu'il ne s'exerce pas ouvertement, mais sournoisement, et que par suite, il ne peut donner lieu à aucune plainte fondée sur des faits patents. Nos compatriotes voient leur clientèle la plus fidèle les abandonner, par crainte de dénonciations et de violences probables; plusieurs d'entre eux m'ont cité le cas de certains de leurs clients qui, tenant à acheter chez eux en raison de la qualité de leurs marchandises, les prient de les recevoir après la fermeture de leur magasin et une fois la nuit venue! D'autre part, ils se voient soumis aux mille petites vexations du fisc ou des fonctionnaires locaux. Se plaindre et réclamer aux autorités? Ils n'y songent même pas; ils connaissent trop bien le savant mélange de correction apparente et de mauvaise volonté perfide qui caractérise les procédés de l'administration allemande dans les petites villes de province. Aussi, ceux de mes ressortissants qui ont, malgré tout, réussi à se maintenir jusqu'à présent, ne pensent-ils plus qu'à liquider leur affaire aussitôt qu'ils le pourront, et à quitter la Rhénanie comme l'ont déjà fait avant eux des centaines de nos compatriotes. Ils en éprouvent une amertume d'autant plus grande qu'ils n'ignorent pas que le nombre des Allemands qui exercent tranquillement leur activité en France, sous la protection de nos lois, et au milieu de l'indifférence presque bienveillante de la population, est sans doute vingt ou trente fois plus élevé que celui des Français établis dans ce pays;

2° S'ils sont tous d'accord pour reconnaître que la vie leur est rendue très difficile en Rhénanie en raison de leur nationalité, ils sont également unanimes à considérer que l'état d'esprit du peuple allemand est devenu tel qu'il ne peut conduire qu'à une catastrophe européenne. Presque tous envisagent la guerre comme inévitable, dans un délai plus ou moins proche. En contact constant avec la population allemande, ils se rendent compte que la gangrène nationaliste a envahi peu à peu tout le corps germanique, aussi bien en Rhénanie que dans le reste de l'Allemagne. « Comment croire, me dit l'un d'eux, qu'un peuple auquel une presse mensongère prêche depuis des années la haine de la France,

en faisant appel non seulement à ses sentiments patriotiques, mais aussi à ses plus bas instincts de cupidité; qui voit la violence et la brutalité érigées en système politique; que l'on habitue à honorer des assassins comme des héros nationaux; qui a l'esprit systématiquement tourné vers la guerre par une propagande incessante s'exerçant aussi bien par les journaux et revues illustrées que par le cinéma, la T.S.F., et le théâtre que par les discours et par l'attitude de ses chefs; comment croire qu'un tel peuple, naturellement batailleur et aimant le risque, ne se lancera pas à nouveau dans la grande aventure? On nous parle d'incertitudes allemandes; pour nous, c'est au contraire la certitude allemande. L'état d'esprit est bien pire qu'en 1913 ».

Tous mes compatriotes sont également d'avis que, si l'armement moral de la nation allemande est fait, son armement matériel est beaucoup plus avancé qu'on ne l'admet généralement. Il est certes difficile d'obtenir des précisions à ce sujet, car on sait que la moindre indiscrétion commise peut entraîner pour son auteur les peines les plus graves — sans parler de la suppression pure et simple de l'indiscret! —, mais un grand nombre de petits faits confirment l'impression générale. Tous sont persuadés que l'armement de l'Allemagne se poursuit avec activité et rapidité.

Tels sont les sentiments et les appréhensions dont je viens d'avoir l'écho. Ils m'ont paru de nature trop sérieuse, et sont fondés sur une connaissance trop précise des réalités allemandes, pour que je ne croie pas de mon devoir d'en faire part à Votre Excellence. Je n'ai d'ailleurs pas manqué de mettre mes ressortissants en garde contre les inconvénients de passer de la confiance exagérée, qui était la leur il y a quelques années, à un excès de pessimisme; et je leur ai assuré que le gouvernement de la République surveillait avec la plus vigilante attention les événements d'outre-Rhin et saurait, en tout état de cause, prendre les mesures nécessaires pour défendre les intérêts généraux de la France dans le monde, et, tout particulièrement, ceux des Français en Allemagne.

28

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade.

T. nº 610. *Paris, 22 juillet 1933, 22 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nº 460 (1).

Les réserves qu'avait envisagées le gouvernement allemand n'ont jamais été portées à la connaissance du gouvernement de la République, qui n'avait au surplus aucun intérêt à leur faire prendre corps en en demandant communication.

(1) Du 19 juillet, reproduit ci-dessus sous le nº 18.

29

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1336 à 1339. *Berlin, 22 juillet 1933, 21 h. 45, 21 h. 35, 21 h. 55.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 45.)

Le retour précipité de M. Goering à Berlin, l'annonce de la réunion extraordinaire du conseil des ministres de Prusse et d'une conférence avec les présidents de police, les procureurs généraux et les chefs des S.A., ainsi que la brièveté des explications fournies à ce sujet par les journaux, ont vivement piqué la curiosité du public. Il faut y voir, à coup sûr, l'indice d'un certain malaise : dans la presse et les milieux officiels, on affecte d'attribuer les sévères mesures de précaution et de répression qui sont annoncées pour ce soir à une recrudescence de l'agitation communiste. Il est de fait que celle-ci s'est, depuis quelque temps, réorganisée et qu'elle donne d'assez graves soucis aux hitlériens. Mais il semble qu'il faille également chercher ailleurs les raisons des préoccupations du gouvernement.

Je n'ai pas eu nettement confirmation des rumeurs dont le correspondant de l'agence Havas s'est fait l'écho hier soir et d'après lesquelles le mécontentement des troupes d'assaut se serait traduit par des désordres, qui auraient dû être, en certains endroits, réprimés par la Reichswehr. Mais il est certain que ces nouvelles ont profondément irrité les autorités prussiennes. L'agence Wolff a pris soin de les démentir immédiatement dans le monde entier, sauf en Allemagne où les journaux n'ont pu naturellement les reproduire. M. Ravoux a été mandé ce matin au bureau de la Sûreté, où il a été réprimandé et interrogé sur les sources de ses informations. Le mécontentement que la police manifeste contre lui paraît suspect.

Il est certain, d'autre part, que la campagne antijuive continue assez violente. Le consul général des États-Unis a signalé hier au gouvernement du Reich le trentième cas de sévices infligés à un ressortissant américain depuis quatre mois. Son intervention très ferme aurait fait impression sur les autorités allemandes. On me signale aussi qu'en Rhénanie, des groupes de S.A. auraient parcouru des localités avec des pancartes portant : « Nous réclamons du pain ». Enfin, il est notoire que l'état d'esprit de la population et des troupes hitlériennes de Haute-Silésie est fort imprégné des doctrines extrémistes, radicales et socialisantes, contre lesquelles le Chancelier et les autres ministres ont précisément essayé de réagir énergiquement ces jours derniers.

Sans dramatiser, on peut conclure de ces symptômes, ainsi que des mesures préparées par M. Goering, que le régime se voit aujourd'hui obligé de lutter à la fois contre les ennemis du dedans et du dehors.

30

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres (1), Rome (2), Vienne, Prague, Belgrade, Bucarest (3).

T. nos 1518 à 1524; 1413 à 1419; 443 à 449; 711 à 717; 611 à 617; 460 à 466.
Confidentiel. *Paris, 22 juillet 1933, 23 h. 45.*

Pour tous les postes. — Le ministre d'Autriche, qu'accompagnait M. Hecht, chef de la délégation technique autrichienne à la conférence du désarmement, est venu le 18 juillet au Département exposer que la campagne terroriste menée par les nazis mettait son gouvernement dans la nécessité de renforcer les moyens d'action dont il dispose. Un accroissement des effectifs de la police et de la gendarmerie se heurterait à des difficultés d'ordre administratif et budgétaire; au surplus, il ne fournirait pas au gouvernement fédéral l'outil discipliné et efficace qui lui est indispensable. L'augmentation des effectifs de l'armée fédérale jusqu'au chiffre prévu par le traité imposerait de lourdes charges financières et apparaît particulièrement inopportune lorsque le développement des travaux de la conférence du désarmement permet d'envisager, dans un avenir rapproché, l'organisation en Autriche d'une armée de service à court terme. Enfin, les formations auxiliaires actuellement existantes ne sont pas, entre les mains des gouvernements, un instrument suffisamment sûr.

Dans ces conditions, on avait envisagé à Vienne la formation, jusqu'à la *mise en vigueur* d'une convention de désarmement, de corps auxiliaires spéciaux, dont l'effectif pourrait actuellement atteindre 8.000 hommes (soit la différence entre l'effectif actuel incorporé, 20.000 hommes, et l'effectif maximum autorisé par le traité de Saint-Germain, qui est de 30.000 hommes).

On nous demandait de nous prêter à cette opération, sinon en y donnant notre consentement exprès, tout au moins en acceptant de fermer les yeux.

Tout en marquant à M. Gunther que nous nous rendions compte des difficultés auxquelles se heurte l'Autriche dans sa lutte contre les entreprises des nationaux-socialistes et en affirmant notre désir de l'aider à y faire face, mes services ne lui ont pas caché que ce projet appelait nécessairement, de notre part, certaines réserves. D'une part, nous ne pouvions admettre que les exigences d'une situation exceptionnelle fussent utilisées pour créer un système qui se substituerait automatiquement à celui du traité de Saint-Germain si la conférence du désarmement échouait. D'autre part, il fallait éviter toute mesure dont l'Allemagne pourrait tirer argument pour prendre, de sa propre initiative, des mesures de réarmement.

(1) Par poste.
(2) Par fil (le destinataire est le chargé d'affaires).
(3) Par avion.

Après trois jours de tractations au cours desquelles nous avons trouvé, chez les délégués autrichiens, un grand souci de tenir compte de nos observations, l'accord s'est fait sur un système dont voici les grandes lignes :

1° Le corps auxiliaire sera constitué, jusqu'à la *clôture* de la conférence du désarmement, pour remplir des missions de police à l'intérieur et aux frontières;

2° Malgré ce rôle de police, le corps auxiliaire sera subordonné au ministre des Affaires militaires. Son instruction sera effectuée par les soins de l'armée, les lois et règlements militaires seront applicables à ses membres et il sera considéré comme une partie de la force armée (au sens juridique du terme);

3° Son effectif, joint à celui de l'armée fédérale, ne pourra dépasser le chiffre de 30.000 hommes prévu par le traité de Saint-Germain;

4° Le corps sera recruté par engagements volontaires. Les hommes serviront pendant six mois au maximum. Pendant l'année qui suivra leur libération, ils pourront être rappelés, suivant les besoins, sans toutefois que la durée totale de leur service puisse, en aucun cas, excéder douze mois.

Les représentants autrichiens ont, d'autre part, précisé :

1° Que la levée de ces formations n'entraînerait aucune augmentation des armements prévus par le traité de Saint-Germain;

2° Que les hommes de l'armée fédérale, en congé de longue durée, ne seraient pas rappelés;

3° Que les vacances qui se produiraient dans la police et dans la gendarmerie où existent des excédents par rapport aux chiffres du traité ne seraient pas comblées sauf cas spéciaux.

Après accord avec le ministère de la Guerre, le ministre d'Autriche a été informé que, sur ces bases, nous accepterions de fermer les yeux le jour où seraient organisées ces nouvelles formations, à condition que les autres gouvernements directement intéressés n'y fissent pas d'objection.

L'attention de M. Gunther et de M. Hecht a été spécialement attirée sur la nécessité de s'assurer de la bonne volonté de la Petite Entente, en ne cherchant pas à la mettre en présence d'un fait accompli le jour où l'accord de Londres et de Rome, qui va être sollicité, aurait été obtenu.

Pour Vienne. — En revanche, je me suis déclaré prêt à recommander aux gouvernements amis d'apporter un esprit de large bienveillance dans l'examen des propositions autrichiennes.

Pour Londres. — M. Hecht est parti aujourd'hui pour Londres, où il doit rencontrer M. Eden. Je vous prie de mettre le Foreign Office au courant de ce qui a été fait ici, en lui indiquant dans quel esprit j'ai donné mon approbation à la formule finalement élaborée [1].

Pour Rome. — Le gouvernement autrichien devant se mettre incessamment en contact avec le gouvernement italien, je verrais avantage, dans l'intérêt même

[1] **Le 25 juillet, par T. n° 550, l'ambassadeur télégraphiait : « En principe, et sous réserve de l'assentiment du Cabinet, qui doit examiner la question demain, les services partagent ici notre manière de voir »,**

de notre politique générale de collaboration avec l'Italie dans les questions de l'Europe centrale, à ce que vous donniez au palais Chigi des informations complètes sur les conversations qui viennent d'avoir lieu ici.

Pour Prague, Belgrade, Bucarest. — Vous voudrez bien mettre confidentiellement au courant de ces conversations le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Vous exprimerez l'espoir qu'il verra, dans les précautions que nous avons prises, le souci de sauvegarder nos communs intérêts touchant les questions de désarmement et que, de son côté, il reconnaîtra comme nous la nécessité de permettre au chancelier Dollfuss de s'assurer les moyens d'action indispensables dans sa résistance courageuse à la poussée nationale-socialiste[1].

31

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 436 à 440. *Varsovie, 22 juillet 1933* [2].

(*Reçu :* le 24, 10 h. 45.)

Le ministre des Affaires étrangères, que j'ai été voir hier, m'a parlé avec plus de réserve que M. Antonov-Owssejenko des relations polono-soviétiques[3]. Il m'a confirmé qu'elles étaient excellentes, mais, quand je l'ai interrogé sur la possibilité de nouvelles tractations, il s'est montré plus réticent. Dans l'ordre économique, il m'a rappelé, ce qui est exact, que la question des crédits domine tout. Contrairement aux bruits qui ont couru, on n'est pas encore parvenu à organiser une banque destinée à faire les avances nécessaires. Néanmoins, on continue d'espérer un certain développement.

Dans l'ordre politique, à part la conclusion d'un pacte russo-roumain, qui lui paraît souhaitable, et que, à la différence du ministre de l'U.R.S.S., il n'exclut pas, il ne voit pas trop ce qu'on pourrait faire. J'ai fait allusion à un accord définissant la neutralité. Il l'a comme écarté d'un geste vague.

Par contre, le ministre des Affaires étrangères m'a répété combien il se félicite du résultat concret obtenu par le protocole de Londres sur la définition de l'agresseur [4]. Il s'est efforcé de préciser et d'éclaircir les raisons qui ont motivé l'abstention de la Pologne dans la signature du protocole analogue signé par la Petite Entente. Elles proviennent essentiellement, dit-il, du fait que

(1) Ce texte a été transmis à Berlin sous le n° 1180.
(2) Par poste.
(3) Sur la conversation du 20 juillet du ministre de l'U.R.S.S. à Varsovie et de l'ambassadeur de France, voir ci-dessous le n° 35 (note).
(4) Sur ce protocole, voir, au tome III de la présente série, le n° 474 (et note); ci-après, le n° 64 (et annexes).

l'U.R.S.S. ne fait pas partie de la Société des Nations. Un protocole signé par elle et par ses voisins a donc une importance pratique, puisqu'il précise d'avance une définition indispensable notamment pour le jeu des pactes de non-agression conclus avec l'U.R.S.S., laquelle n'est pas régie par les décisions de Genève : un protocole traitant du même sujet entre l'U.R.S.S. et des états non voisins d'elle n'a pas le même intérêt d'ordre pratique, est donc purement doctrinaire et empiète, par conséquent, sur le domaine de la conférence du désarmement qui traite le même sujet.

En conclusion, le ministre s'est félicité de voir la situation générale éclaircie. En ce qui concerne la Pologne, la détente de ses rapports avec l'Allemagne et avec l'U.R.S.S. lui paraît non seulement contribuer à apaiser les esprits dans cette partie de l'Europe, mais à donner à tous les états plus de confiance dans la Pologne elle-même. Sachant que je compte partir prochainement pour Paris, il m'a demandé, en me chargeant de ses compliments pour Votre Excellence, de La prier de bien vouloir prendre en considération particulière cet aspect de la politique du gouvernement polonais.

M. Beck a ajouté qu'il lui semblait qu'en travaillant à la détente avec l'Allemagne et l'U.R.S.S., il avait travaillé aussi dans l'intérêt de l'alliance entre nos deux pays, que certaine presse en France avait essayé de rendre impopulaire.

Je lui ai répondu qu'il connaissait quels étaient à cet égard les sentiments du gouvernement français et même par écrit, puisqu'ils étaient définis dans la déclaration que je lui avais remise lors de la conclusion du pacte à Quatre [1].

Il m'a dit qu'il ne faisait allusion qu'aux idées répandues dans certains milieux, mais qu'au surplus, il pensait que l'opinion publique en France devait être satisfaite de constater que la Pologne alliée pratiquait une politique de paix et de stabilité, non une politique d'aventures.

Je lui ai fait remarquer que, dans cet ordre d'idées, les deux pays ne pouvaient qu'être d'accord, car la politique du gouvernement français ne cessait de tendre au même but.

Incidemment, il m'a parlé des armements de l'Allemagne. M. Wysocki, qui a quitté Berlin et a passé deux jours ici avant de se rendre à Rome, lui a donné à cet égard une précision dont il se dit sûr, à savoir que les usines allemandes fabriquant du matériel de guerre qui, l'an passé, travaillaient un jour sur deux ou à demi-équipes, travaillent en ce moment en plein, et à deux équipes.

[1] Déclaration reproduite au tome III de la présente série sous le n° 373.

32

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 374 à 376. Très confidentiel. *Saint-Sébastien, 22 juillet 1933* (1).

(*Reçu :* le 24, 17 h.)

Le ministre d'État (2), avec lequel je me suis entretenu aujourd'hui de la situation en Allemagne, pays où il a étudié et dont il a continué à suivre attentivement la politique et la littérature, m'a dit qu'il était frappé par la complexité du mouvement hitlérien qui n'entre, m'a-t-il expliqué, dans aucune des catégories où l'on a coutume de classer les poussées d'opinion.

Sur les contradictions que ce phénomène spécifiquement allemand présente aux yeux d'observateurs occidentaux et sur la prudence avec laquelle on doit juger un événement de cette envergure, les appréciations de M. de Los Rios concordent d'une manière remarquable avec certaines dépêches de notre ambassadeur à Berlin.

Le ministre se demande si l'on n'approche pas des moments, inévitables dans toute révolution, où il s'agit de savoir si le chef pourra rester maître des forces qu'il s'est chargé de conduire. Quoi qu'il en soit, l'Allemagne est redevenue « l'axe de l'inquiétude européenne comme en 1913 ».

Il en résulte que les différends qui opposaient entre elles les autres nations européennes ont une tendance à s'aplanir sous la pression de préoccupations communes. A cet égard, l'attitude de l'Italie et celle de l'U.R.S.S. sont caractéristiques.

Ces idées, exposées avec autant d'objectivité que de conviction par le ministre d'État, nous ont naturellement amenés à la pensée que les circonstances actuelles pouvaient être favorables pour stabiliser les situations qui ont parfois paru menaçantes et notamment la paix méditerranéenne, fondée sur le *statu quo*, cause non moins chère à l'Espagne qu'à la France.

Nous nous sommes trouvés spontanément d'accord pour estimer qu'une pareille stabilisation pouvait uniquement se préparer dans le cadre de la Société des Nations, sur la base des articles 10 [et] 16 du pacte. Bien entendu, l'Italie devrait y participer, ainsi que l'Angleterre, mais c'est la désertion de cette dernière puissance, devenue « excentrique à l'Europe », et compliquée encore par le désaccord de MM. MacDonald et Henderson, qui paraît actuellement ici la plus difficile à « incorporer » dans un pareil accord.

(1) Par poste.
(2) Le nouveau ministre d'État, M. de Los Rios, était entré en fonctions le 13 juin.

Si je me permets de rendre compte à Votre Excellence de ces propos, c'est parce qu'ils laissent peut-être entrevoir le moyen de réaliser l'idée que Votre Excellence avait eu la bonté de me confier, en rappelant l'article 16 du pacte durant mon récent séjour à Paris. Il semble, en effet, que si un accord entre pays méditerranéens, auquel prendraient part la France et l'Espagne, était précisément fondé sur cet article, tous les engagements qui sont inscrits dans ledit article joueraient d'autant plus sûrement le jour où l'un des contractants serait attaqué [1].

33

M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 471. *Belgrade, 23 juillet 1933, 8 h. 30.*

(*Reçu :* 9 h. 50.)

Le président du Conseil m'a dit hier que M. Spalaïkovitch a rendu compte par le télégraphe de l'audience que vous lui avez accordée le 19. Il a signalé la cordialité toute particulière de votre accueil.

En faisant savoir que M. Mussolini nous a déclaré de la manière la plus nette n'avoir aucune visée territoriale sur la Yougoslavie [2], vous auriez ajouté, aurait fait observer le ministre du royaume des S.H.S., que si cette assurance ne nous avait pas été donnée, nous n'aurions pas signé le pacte à Quatre.

Le président du Conseil a tenu à me dire au nom de son gouvernement combien il était reconnaissant au gouvernement et à Votre Excellence de nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité de la Yougoslavie et combien il se félicitait du succès de notre action diplomatique.

(1) Par télégramme nº 392, du 30 juillet, l'ambassadeur de France soulignait une fois de plus le désir du ministre d'État de voir le *statu quo* méditerranéen sauvegardé par une garantie internationale, ce qui lui semblait facilité par les inquiétudes qu'inspirait l'Allemagne en Europe.

(2) Voir, au tome III de la présente série, le nº 325.

34

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 632 à 634. *Vienne, 23 juillet 1933, 10 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 27, 15 h. 10, 14 h. 40.)

J'ai fait part au chancelier Dollfuss des indications de votre télégramme 442 (1) au sujet des encouragements donnés au tourisme français en Autriche. Il m'a prié d'en remercier Votre Excellence.

Le Chancelier a très vivement insisté sur la nécessité de venir efficacement en aide à l'Autriche. Il m'a parlé à ce sujet du tarif préférentiel pour les bois, sans aigreur ni récriminations, mais en me faisant valoir que le vote du Sénat (2) avait été pour lui une déception et une gêne aussi bien politique qu'économique. Il m'a également déclaré qu'il trouvait le taux de l'emprunt français (9 %) bien lourd par rapport surtout aux conditions faites à Londres et à Rome (3).

Le Chancelier m'a paru, d'autre part, préoccupé de la violence avec laquelle le Reich hitlérien continue son action contre l'Autriche. La protestation contre le discours de M. Habicht (4) reste sans réponse satisfaisante et, chaque jour, les stations de T.S.F. allemandes déversent des injures contre le gouvernement fédéral. Hier encore, trois avions sont venus jeter à Salszbourg des proclamations incendiaires. Aujourd'hui a été arrêté à Vienne un Allemand, auteur de l'attentat contre M. Steidle (5) et soupçonné, m'a dit le Chancelier, de préparer un attentat contre le ministre de la Sûreté, M. Fey.

Tout en se défendant très nettement de vouloir provoquer une intervention et, surtout, une intervention française à Berlin, le Chancelier m'a paru souhaiter que le gouvernement du Reich fût rappelé au respect des traités qui garantissent l'indépendance de l'Autriche. Peut-être saisira-t-il directement la Société des Nations, peut-être aussi demandera-t-il à l'Angleterre ou à l'Italie d'agir dans le cadre du pacte à Quatre.

Le Chancelier m'a parlé avec satisfaction de la réalisation de ce pacte. Le désir manifesté par M. Mussolini d'un rapprochement avec la France est, selon lui, l'indice que le Duce ne fait pas fond sur le succès de l'hitlérisme en Allemagne.

(1) Du 21 juillet, ce télégramme annonçait plusieurs mesures prises ou projetées en faveur du tourisme vers l'Autriche.

(2) Sur ce vote, voir ci-dessus le n° 59 (note).

(3) Le ministre français des Affaires étrangères donnait, fin juin, son accord au ministre des Finances pour l'autorisation de l'émission de l'emprunt (voir, au tome III de la présente série, le n° 439).

(4) Tenu le 10 juillet à la radio de Munich.

(5) Il s'agit sans doute du comte Alvensleben, accusé d'avoir participé à l'attentat contre M. Steidle, chef du *Heimwehr* tyrolien, blessé de plusieurs coups de revolver dans la nuit du 11 au 12 juin (se reporter à la dépêche 337 de l'attaché militaire de France à Vienne du 30 juillet, publiée ci-dessous sous le n° 59).

35

M. Laroche, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 441, 442. *Varsovie, 23 juillet 1933, 13 h. 26, 13 h. 25.*

(*Reçu* : 18 h. 5.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 431 à 433 (1) et à mon télégramme posté no 435 du 22 juillet (2).

Au cours d'une conversation avec le chef d'État-major général, notre attaché militaire l'a amené à lui dire que M. Radek, pendant son séjour en Pologne (3), avait, à plusieurs reprises, fait des ouvertures en vue de la conclusion d'un accord prévoyant la mise à la disposition de la Pologne des industries soviétiques de matériel de guerre.

Le général Gasiorowski n'a pas voulu dire l'accueil fait à ces propositions, qu'il semblait considérer insuffisamment sérieuses. Le général d'Arbonneau envoie un rapport à ce sujet par la prochaine valise.

Cela est à rapprocher, d'une part, des déclarations que m'a faites le ministre de l'U.R.S.S. d'après lesquelles il ne dépend que de la Pologne de conclure avec l'U.R.S.S. des accords plus étroits, et, d'autre part, de la réserve témoignée à ce sujet par le ministère des Affaires étrangères (4). Il semble en résulter que c'est du gouvernement de l'U.R.S.S. que viennent en ce moment des avances... (5) de la Pologne.

La réserve du gouvernement polonais, [si] elle est réelle, peut s'expliquer par l'hésitation dont témoigne encore le maréchal Pilsudski à opérer un revirement complet dans sa politique envers la Russie. Il est probable que la visite que M. Beck lui fait à Drusskeniki a pour objet cette question.

(1) Ces télégrammes, du 20 juillet, relataient une conversation de l'ambassadeur de France avec son homologue soviétique. Pour le ministre de l'U.R.S.S., le gouvernement allemand effectuait des tractations avec la Pologne pour se donner le temps de réarmer. Quant aux pourparlers russo-polonais, leur issue dépendait de la Pologne et la conclusion d'un accord « définissant la neutralité bienveillante ... était dans les choses possibles » ; M. Radek, à la suite de son retour de ce pays, faisait des vœux pour une collaboration franco-polono-soviétique en vue de parer au réveil allemand.

(2) Il faut lire en fait nos 436-440 (télégramme reproduit ci-dessus sous le no 31).

(3) Sur ce séjour, voir ci-dessus no 3.

(4) Voir ci-dessus le no 31.

(5) Lacune de déchiffrement.

36

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 1243. Confidentiel. *Paris, 24 juillet 1933.*

M. Henderson a profité des quelques heures qu'il a passées à Paris le 22 juillet pour me mettre au courant des impressions qu'il rapportait de ses visites à Berlin et à Rome. Je vous adresse, ci-joint, pour votre information, copie du compte rendu de la conversation que j'ai eue avec lui.

Ainsi que vous le constaterez, le président de la conférence n'a apporté de son voyage rien de très nouveau et cela n'est pas pour nous surprendre, car il fallait son naturel optimisme pour penser que les ministres allemands allaient pouvoir, dans une libre conversation avec lui, abandonner sans contrepartie des positions que le représentant du Reich à Genève n'a cessé de défendre avec acharnement.

Pour préparer les voies à une reprise de la conférence dans de bonnes conditions, il faudra beaucoup plus que des conversations entre M. Henderson et tel ou tel ministre, des négociations de gouvernement à gouvernement. On connaît à Londres nos dispositions à cet égard; je voue prie cependant de ne négliger aucune occasion de les rappeler.

M. Henderson revient de son voyage dans un état d'esprit que nous ne pouvons pas négliger. Il m'a laissé le sentiment très net que l'accueil qui lui a été réservé en Allemagne ainsi que les protestations de bonne volonté qui lui ont été prodiguées ont eu raison de ce qu'il pouvait apporter en Allemagne d'esprit critique et d'appréhension sur les intentions du Reich; à diverses reprises, au cours de notre entretien, il est apparu comme sincèrement convaincu de la volonté de désarmement du gouvernement allemand.

Mal informé des événements d'Allemagne (un de mes collaborateurs, qui lui demandait s'il lisait les correspondances que le représentant du *Times* à Berlin adresse presque quotidiennement à son journal, n'a recueilli qu'une réponse négative), naturellement enclin à prendre pour des réalités des assurances verbales, M. Henderson n'est pas encore parfaitement convaincu que, lorsqu'il subordonne toute réduction substantielle d'armements à une période d'épreuve préalable, le gouvernement français ne fait que rechercher la plus légitime et la plus indispensable des garanties. Dans son désir de voir réussir la conférence, au succès de laquelle il souhaite d'attacher son nom et dont il attend le rebondissement de sa fortune politique, il verrait volontiers dans notre insistance un prétexte imaginé par nous pour nous dérober aux obligations de l'article 8 du pacte.

C'est là une situation qui doit nous préoccuper. Et serait-il possible, sans provoquer de la part du gouvernement anglais de légitimes susceptibilités, que

vous entreteniez avec le président de la conférence des contacts, de manière à l'informer des réalités qu'il ignore? La question est délicate; je vous demande d'y réfléchir et de me faire part des conclusions de votre examen. J'observe que sir Robert Vansittart, dans la conversation que vous m'avez rapportée à la date du 20 juillet, par votre télégramme nº 541 [1], vous disait son appréhension, en raison des susceptibilités du président de la conférence, de voir celui-ci tenu à l'écart des prochains pourparlers. En gardant le contact avec M. Henderson, nous parerions peut-être à cet inconvénient. J'ajoute que, si le Président donnait suite à l'idée esquissée par lui avant-hier de saisir le Bureau, lors de sa réunion à la fin de septembre, de propositions concrètes, et si des propositions devaient appeler, de notre part, d'insurmontables objections, il serait important que nous n'ayons au préalable rien négligé pour faire connaître nos vues à M. Henderson et, éventuellement, pour lui fournir une occasion de nous consulter discrètement.

ANNEXE

Compte rendu d'un entretien entre M. Paul-Boncour et M. Henderson au Quai d'Orsay, 22 juillet 1933, 10 h.

Confidentiel.

M. Massigli et M. Aghnides, directeur de la section du désarmement au secrétariat de la Société des Nations, étaient présents.

M. Politis a pris part à la seconde partie de la conversation.

M. *Henderson* tient à dire qu'il a constaté des possibilités d'accord, tant à Rome qu'à Berlin [2], sur un certain nombre de points. Il a même été, à cet égard, agréablement surpris, mais il ne dissimule pas que de graves divergences de vues subsistent.

Le président de la conférence du désarmement passe d'abord en revue les questions sur lesquelles l'entente lui paraît facile.

1º *Proclamation du principe du non-recours à la force.*

Les Allemands sont d'accord pour que la reconnaissance de ce principe prenne une valeur universelle.

2º *Définition de l'agresseur.*

L'Allemagne accepte la formule proposée dans le rapport du comité Politis [3].

3º *Uniformisation des types d'armées.*

L'Allemagne accepte de transformer la Reichswehr en cinq ans sur la base du projet britannique.

4º *Contrôle.*

L'Allemagne accepte le contrôle, y compris le principe du contrôle sur place, automatique et périodique, à condition que l'application en soit égale pour tous et soit faite sur le plan universel et non dans le cadre européen seulement.

[1] Qu'il a paru superflu de reproduire, le contenu en étant résumé par la présente phrase.
[2] Sur le passage du président de la conférence du désarmement dans ces deux capitales, voir ci-dessus les nºs 14, 16 et 17.
[3] Sur ce rapport, voir, au tome III de la présente série, le nº 474 (note).

5° *En ce qui concerne les sanctions.*

Le gouvernement allemand reconnaît que la question des sanctions doit être étudiée, mais elle ne peut l'être utilement que par la Commission permanente du désarmement qui devrait entrer en fonction, sans attendre la ratification de la convention. La Commission, en même temps qu'elle mettra au point le mécanisme du contrôle, devra élucider cette question des sanctions. Il serait entendu d'ailleurs que le résultat de ses travaux deviendrait partie intégrante de la convention et que les ratifications de celle-ci n'interviendraient que lorsqu'un accord serait intervenu sur les questions des sanctions et du contrôle.

6° *Dépenses de défense nationale.*

L'Allemagne admet la publicité des dépenses, mais pour des raisons techniques tirées principalement de l'instabilité actuelle des monnaies, elle estime inopportun de poser dès maintenant le principe de la limitation.

M. Henderson étant prié de préciser si l'Allemagne n'admet même pas qu'il soit stipulé que la limitation entrerait en vigueur dans la seconde partie de la convention, *le Président* répond qu'il ne croit pas que l'Allemagne, pas plus, pense-t-il, que les États-Unis et la Grande-Bretagne, soit disposée, à l'heure actuelle, à faire inscrire dans la convention un principe dont on ne saurait dire à quelle époque les conditions qui permettraient son application se trouveraient réalisées.

7° *Fabrication des matériels de guerre.*

En matière de fabrication des matériels, l'Allemagne admet une publicité internationale, un système de licences nationales et le contrôle des usines, conformément au plan britannique.

M. *Massigli* fait remarquer que le plan britannique ne prévoit de contrôle sur place qu'en application d'accords particuliers, alors que le gouvernement français demande la généralisation de ce principe. L'Allemagne admet-elle le contrôle régulier et périodique des usines?

M. *Henderson* dit que la question n'a pas été élucidée, mais il lui semble que les déclarations allemandes sur le contrôle des usines peuvent être interprétées à l'aide des précisions qui ont été données plus haut sur l'attitude allemande en matière de contrôle en général.

Le président de la conférence aborde ensuite les questions au sujet desquelles subsistent de graves divergences de vues.

1° *Matériels terrestres.*

L'Allemagne accepte de renoncer à tous les matériels dits agressifs. Elle demande que tous ces matériels soient détruits en cinq ans.

En ce qui concerne les matériels non agressifs qui seront autorisés, ils devront être permis à tous les signataires. Toutefois, l'Allemagne admet que le Reich n'aura de ces matériels que des quantités qui devront être fixées dans la convention et l'on ne s'attend pas à Berlin à être traité, à cet égard, sur le même pied que les autres puissances.

2° *Aéronautique.*

L'Allemagne demande la suppression totale de l'aviation militaire et navale, ainsi que l'interdiction absolue du bombardement aérien.

3° *Question navale.*

Les Allemands adoptent le projet britannique.

En ce qui concerne les bâtiments de ligne, ils sont prêts, jusqu'au 31 décembre 1936, à ne faire usage de leurs droits de remplacement qu'en ce qui concerne le quatrième *Deutschland.*

Quant au maintien des proportions actuelles dans les flottes, les Allemands voudraient que ces proportions soient calculées d'après le nombre des unités et non pas d'après les chiffres de tonnage.

La remarque étant faite que cela signifie que l'Allemagne entend donner à ses navires de remplacement les déplacements autorisés pour les autres marines et non pas ceux qu'a fixés le traité de Versailles, M. *Henderson* répond que la question n'a pas été discutée longuement. Il ajoute que les Allemands revendiquent le droit de posséder tous les matériels qui seront autorisés pour les autres puissances.

M. *Politis* observe que cela pose la question des sous-marins.

M. *Henderson* répond que le mot de sous-marin n'a pas été prononcé.

En ce qui concerne la durée de la convention, on s'en tient à Berlin au principe d'une convention de cinq ans.

Quant au système d'une période d'épreuve proposée par la France, les ministres allemands l'écartent en faisant observer que, dans le système français, il n'y aurait dans cette première période aucune réduction d'armements à contrôler.

En résumé, M. *Henderson* reconnaît que les difficultés sont réelles, mais le mieux lui paraît être de faire tous les efforts pour aboutir à une convention que l'Allemagne puisse signer : il faut lier le chancelier Hitler par une signature. D'autre part, l'Allemagne d'ailleurs désire qu'une convention puisse intervenir.

En ce qui concerne ses conversations de Rome, M. Henderson, qui paraît avoir été assez sérieusement souffrant durant son séjour en Italie, est très sobre de détails. Il a trouvé, dit-il, M. Mussolini très désireux de voir une convention intervenir. (C'est un sentiment qui existe également à Berlin). Le Duce est également très désireux de voir se réaliser un accord franco-allemand et de travailler à cet accord. Enfin, il a assuré le président de la conférence de son souci de lui donner toute l'aide possible pour le succès de ses efforts.

Il est demandé à M. Henderson quelle position prennent les Italiens en ce qui concerne la période d'épreuve.

M. *Aghnides* précise qu'il en a entretenu les collaborateurs de M. Mussolini, notamment le baron Aloisi et M. Buti. Il les a trouvés très sceptiques à cet égard et ils ne pensaient pas que l'on puisse rallier l'Allemagne à ce système car, disaient-ils, « qu'aura-t-on à éprouver? »

M. *Henderson* précise que, dans la seconde conversation qu'il a eue avec M. Mussolini le 15 juillet, celui-ci ne lui a pas caché son désappointement que, dans la conception française, il y ait si peu de choses à contrôler durant la période d'épreuve.

M. Mussolini a fait, en outre, allusion au problème naval, en marquant son regret que le problème franco-italien n'ait pas été réglé.

M. Henderson s'est borné à répondre que la question navale était confiée à sir John Simon.

M. *Paul-Boncour* remercie M. Henderson de son intéressante communication et désire tout de suite marquer les réflexions qu'elle lui suggère.

Il tient à dire que la question de la période d'épreuve est absolument décisive et qu'il serait inutile de chercher à réaliser des arrangements sur tel ou tel point spécial si, sur le principe de la période d'épreuve, un accord n'existait pas.

Il veut répondre à l'objection que l'on fait, paraît-il, à Berlin et à Rome (les indications recueillies sur ce point par l'ambassadeur de France diffèrent légèrement des déclarations de M. Henderson) à savoir que, durant la période d'épreuve, le contrôle manquera d'objet faute de réduction d'armements. Il tient à marquer que, durant cette période, un pas important sera accompli vers l'égalité de droit et cela dans plusieurs directions.

D'une part, il y aura des réductions d'effectifs.

D'autre part, les constructions de matériels, au-dessus des limites qui seront autorisées, seront interdites. Ce résultat est loin d'être négligeable et l'on ne peut prétendre que de telles mesures ne font que prolonger l'inégalité de droits puisque des puissances, à l'heure actuelle libres de toute obligation en matière d'armements, se trouveront aliéner leur liberté, subiront des réductions d'effectifs, et enfin se trouveront soumises à un contrôle, alors que maintenant si le droit d'investigation existe en principe, il ne s'applique qu'aux états désarmés par les traités. De plus, dans la seconde partie de la période à laquelle s'appliquera la convention, des mesures très importantes de réduction d'armements apparaîtront.

Il est permis d'estimer que ce sont là des sacrifices insuffisants. On peut discuter sur tel ou tel chiffre. Mais on n'a pas le droit d'écarter le principe d'une période d'épreuve, sous prétexte que, durant cette période, les puissances armées ne consentiraient à aucun sacrifice.

M. Henderson doit se rendre compte que, sur ce point, la résolution du gouvernement français est immuable. Les événements politiques en Allemagne ont pris une tournure telle que l'opinion française n'admettra jamais que la France se dessaisisse de tel ou tel matériel avant de savoir comment l'Allemagne évolue. On ne peut négliger les réalités et l'on ne peut faire abstraction d'événements qui ont modifié du tout au tout la situation générale. Ce n'est pas la France seulement que ces événements ont émue, et M. Paul-Boncour rappelle que l'inquiétude s'est manifestée en Angleterre par des paroles encore plus vives qu'en France. Loin de diminuer l'importance des concessions que fait la France dans ses propositions, on doit considérer que, dans la situation européenne actuelle, accepter le système que le gouvernement français propose, c'est déjà consentir à la paix un très grand sacrifice.

M. *Henderson* évite de prendre position. A diverses reprises d'ailleurs au cours de la conversation, il a donné l'impression de se contenter à bon compte des assurances de bonne volonté

qui paraissent lui avoir été prodiguées à Berlin et à Munich. Il dit qu'il voit mal le travail qui pourra être accompli dans la prochaine semaine. Pour sa part, son intention serait de reprendre sa tournée au début de septembre, en allant successivement à Varsovie, Budapest et à Vienne, où sa présence est désirée. Il convoquerait ensuite le Bureau pour le 18 septembre.

Faisant allusion aux déclarations qu'il a faites à la presse berlinoise, *le président* de la conférence dit que l'idée d'une entrevue Daladier-Hitler a été assez fraîchement accueillie dans les deux pays (1). C'est peut-être le signe que la suggestion n'était pas mauvaise. Quoi qu'il en soit, il demeure convaincu que le problème des matériels terrestres est le problème essentiel et que, pour le résoudre, une conversation franco-allemande est indispensable. Par ailleurs, il ne désespère pas qu'un terrain d'entente puisse être trouvé sur des points importants, par exemple, s'il était possible de préciser dans la convention toutes les réductions d'armements qui seront opérées et les dates où ces réductions deviendront effectives, il serait plus facile d'agencer un système par étapes.

Le président de la conférence dit qu'il va prendre contact avec le suppléant de sir John Simon et avec M. Eden et que les gouvernements ont évidemment maintenant toute liberté pour tenter d'éclaircir la situation. Enfin, le Président indique qu'il se demande s'il pourra se contenter devant le Bureau de faire un compte rendu des conversations qu'il aura eues entre-temps et s'il ne devra pas présenter comme conclusion de ses voyages certaines propositions. M. Henderson a été visiblement affecté par un article récent du *Temps* où son voyage est présenté comme celui d'un « simple informateur ». L'expression a, en anglais, un sens péjoratif. Au surplus, elle est inexacte, car le président de la conférence est beaucoup plus qu'un informateur. La résolution de la Commission générale lui a confié un mandat de négociateur.

M. *Politis* tient à faire préciser un point.

Il demande si, à l'issue de la période d'épreuve, il appartiendra à tel ou tel gouvernement de dire s'il est prêt à passer, en ce qui le concerne, à la seconde étape; auquel cas on pourrait dire que l'institution d'une période d'épreuve n'est qu'un prétexte pour retarder le moment où l'on refusera de désarmer.

M. *Paul-Boncour* répond qu'il n'en est rien et que l'aide-mémoire remis à M. Henderson (2) a déjà précisé que c'est la Commission du désarmement qui décidera si les conditions prévues pour l'application des diverses mesures envisagées dans la seconde étape se trouvent réalisées.

M. *Politis* reconnaît l'importance de ce point. Il constate d'autre part — et M. Paul-Boncour est d'accord avec lui — que, en somme, la position allemande telle que M. Henderson l'a définie n'a rien de nouveau.

Avant que la conversation ne prenne fin, M. *Paul-Boncour* veut attirer l'attention de M. Henderson sur deux considérations.

La première est que, lorsque le gouvernement français met en avant l'idée de la réalisation d'un contrôle effectif au cours d'une période d'épreuve, il agit dans l'intérêt de la détente internationale, car il lui serait infiniment plus simple d'étaler son dossier sur la table, d'exposer quelle est la situation réelle en Allemagne et d'en conclure que cette situation ne permet pas de consentir à d'importantes mesures de réforme.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le gouvernement français est attaché à l'assistance mutuelle. Il s'est déclaré prêt à renoncer à faire prévaloir maintenant des principes qui se heurtent à trop d'objections de la part d'un certain nombre de puissances. Par conséquent, lorsqu'il subordonne simplement à l'application d'un contrôle effectif l'exécution de mesures concrètes de désarmement, il fait, en réalité, une grande concession; mais puisqu'il parle seulement de contrôle et non plus d'assistance mutuelle, il est bien fondé à faire de l'application de ce contrôle une condition préalable d'une réduction effective de ses matériels.

A la fin de l'entretien, M. *Paul-Boncour* et M. *Politis* signalent au président de la conférence que la date du 18 septembre qu'il prévoit pour la réunion du Bureau est beaucoup trop proche. Les conversations ne reprendront utilement qu'à la fin d'août. Il sera impossible de les avoir poussées assez loin avant le 18 septembre.

Il serait préférable de réunir le Bureau pendant l'Assemblée.

M. *Paul-Boncour* relève enfin l'allusion faite par M. Henderson à une entrevue entre M. Daladier et le chancelier Hitler : M. Henderson ne doit pas ignorer que, dans les circonstances actuelles, une telle entrevue ne paraît pas opportune au gouvernement français.

(1) Voir ci-dessus les nos 16 et 17.
(2) Publié au tome III de la présente série sous le no 486 (annexe).

37

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT

N. nº 506 (Traduction). *Paris, 25 juillet 1933.*

1º L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur, d'ordre du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, d'appeler son attention sur la question suivante :

2º Le ministre allemand de l'Air a convoqué l'attaché aéronautique de l'ambassade de Sa Majesté à Berlin à la date du 15 juillet, et lui a fait savoir, en réponse aux demandes qu'il avait adressées au ministère de l'Air au sujet d'une commande d'avions de police dont il avait été question, qu'il n'avait commandé aucun aéronef de police. M. Goering a déclaré ensuite que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni avait autorisé l'industrie aéronautique anglaise à vendre cinq aéronefs de police à l'Autriche, et il a prié le colonel Herring de faire savoir au gouvernement de Sa Majesté qu'il désirait commander vingt-cinq appareils semblables pour le service de la police en Allemagne. M. Goering a déclaré qu'il avait été commis trente-sept violations de la frontière par voie aérienne du côté de la Pologne et de la Tchécoslovaquie; des tracts subversifs avaient été jetés; si les auteurs de ces vols avaient été des communistes, cela aurait pu finir par des bombes. Il faudrait compter trois ou quatre mois pour fabriquer en Allemagne des avions de police convenables et il ne pouvait pas attendre aussi longtemps;

3º En réponse à une question, à savoir s'il était sûr que la police autrichienne possédait effectivement ces cinq aéroplanes, M. Goering a déclaré que le ministère allemand de l'Air détenait des photographies desdits avions, mais il ne semblait pas savoir s'ils étaient armés. Tout ce qu'il désirait, c'était vingt-cinq ou cinquante avions semblables. Le colonel Herring s'étant référé aux dispositions de l'accord aéronautique de Paris [1], M. Goering répliqua qu'il serait disposé à prendre l'engagement que la police ne volerait pas sur ces avions, et que les pilotes seraient des membres civils d'une société sportive aéronautique. M. Goering exigeait (*demanded*) pour l'Allemagne un traitement égal à celui de l'Autriche; il a ajouté que, si le gouvernement de Sa Majesté n'autorisait pas la vente à l'Allemagne d'avions tels que ceux qui avaient été vendus à l'Autriche, il les achèterait en France;

[1] L'accord aéronautique du 22 mai 1926 prescrivait l'exécution de l'article 198 du traité de Versailles, en vertu duquel les forces allemandes ne devaient comporter aucune aviation militaire ou navale. Si, en général, toute instruction, tout entraînement à caractère militaire étaient interdits dans l'aviation, ainsi que toute participation de membres de la Reichswehr ou de la Marine, cinquante fonctionnaires de police pouvaient toutefois, à titre exceptionnel, acquérir un brevet de pilote, mais seulement pour compléter les connaissances techniques nécessaires au contrôle de l'aviation commerciale. Les organisations de police ne devaient disposer d'aucun aéronef.

4° Aucun aéronef de police n'a été vendu à l'Autriche, à la connaissance ou du consentement du gouvernement de Sa Majesté, et, d'autre part, le directeur politique du département autrichien des Affaires étrangères a déclaré catégoriquement au ministre de Sa Majesté à Vienne, après enquête, que ni l'armée, ni la police, ni la gendarmerie ne possèdent aucun aéroplane d'aucune sorte, anglais ou autre, mais que la *Heimwehr* possède quelques aéroplanes de sport de provenance italienne;

5° Dans ces conditions, l'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin a reçu, le 25 juillet, pour instruction de faire savoir au ministre allemand des Affaires étrangères qu'il ne pouvait être question de la vente d'aéronefs par des firmes britanniques au gouvernement allemand pour des buts interdits par l'accord aéronautique de Paris, et que l'attaché de l'Air n'était pas autorisé à discuter cette question. L'ambassadeur devait ajouter qu'il n'y avait aucun fondement quelconque à l'allégation suivant laquelle des avions de police avaient été vendus au gouvernement autrichien, à la connaissance ou du consentement du gouvernement de Sa Majesté, et il devait informer le ministre allemand du démenti catégorique du département autrichien des Affaires étrangères à ce sujet;

6° L'attaché aéronautique de l'ambassade de Sa Majesté à Berlin a reçu, d'autre part, pour instructions d'éviter, autant que possible, d'être entraîné dans de nouvelles conversations, dans lesquelles il est exposé ou bien à transmettre des communications embarrassantes, ou bien invité à discuter de questions qui sont essentiellement politiques;

7° L'ambassade de Sa Majesté est chargée de porter à la connaissance du gouvernement de la République la proposition de M. Goering et la réponse du gouvernement de Sa Majesté; elle doit ajouter que le gouvernement de Sa Majesté suppose que le gouvernement français aura les mêmes vues que le gouvernement de Sa Majesté, plus précisément qu'il ne saurait être question d'une vente d'aéronefs par des firmes françaises au gouvernement allemand pour des fins interdites par l'accord aéronautique de Paris;

8° A cet égard, l'ambassade de Sa Majesté est chargée d'appeler l'attention du ministère sur le débat qui a eu lieu le 31 mai 1928 à la conférence des Ambassadeurs sur cette question;

9° Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu que le gouvernement français considère comme lui qu'il est extrêmement important — étant donné les informations récentes aux termes desquelles le gouvernement allemand entend posséder une force aérienne de police — que chacun des gouvernements signataires de l'accord aéronautique de Paris veille à ce que son industrie nationale aéronautique ne soit pas utilisée, par le gouvernement allemand, pour le mettre en mesure de commettre une violation unilatérale et clandestine de l'accord aéronautique. Mais il est évident que ce but ne pourra être atteint à la longue, que si chacun de ces gouvernements est assuré qu'en empêchant l'industrie de son propre pays de participer à un pareil trafic illicite, son action dans ce sens n'aura pas pour principal effet de favoriser la concurrence d'un compétiteur étranger.

38

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX MINISTRES DE FRANCE À BUCAREST, BELGRADE.

D. nos 353; 406 (1). *Paris, 25 juillet 1933.*

Par une lettre que vous trouverez ci-jointe en copie, notre ministre à Prague m'a exposé en détail le point de vue du gouvernement tchécoslovaque sur la question de la généralisation des traités de minorités qu'il aurait l'intention de soulever, dans deux mois, à l'assemblée de la Société des Nations.

J'ai été ainsi amené à préciser à M. Léon Noël, par une dépêche dont vous trouverez également la copie ci-incluse (2), quelle était la position du gouvernement de la République à cet égard.

La généralisation des traités de minorités intéressant au premier chef le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, je vous prie de saisir une prochaine occasion pour ne pas lui laisser ignorer les appréhensions que nous ferait éprouver une initiative telle que celle que l'on envisage à Prague, et lui exposer nos vues générales dans la question.

ANNEXE

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LÉON NOËL, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

D. no 442. *Paris, 22 juillet 1933.*

Par une lettre no 261, du 15 juin dernier (3), vous référant à la déclaration faite par M. Osusky devant le conseil de la Société des Nations à l'occasion de la pétition Bernheim, vous m'avez signalé les tendances du gouvernement tchécoslovaque en ce qui concerne la protection des minorités, et son intention de soulever prochainement, et sans doute dès l'assemblée de septembre, le problème de la généralisation de cette protection. Si telle est l'intention du gouvernement tchécoslovaque, qui n'est directement menacé par aucune prétention revisionniste, et dont la politique en matière de minorités est, comme vous me le rappelez, un exemple de modération et de sens politique, à plus forte raison de telles tendances existent-elles chez les gouvernements qui sont accablés de pétitions minoritaires, et au premier rang desquels figurent les gouvernements polonais et yougoslave. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de traiter la question avec toute l'importance que mérite son développement éventuel.

(1) La même dépêche, datée de la veille, est adressée à Varsovie sous le no 506.
(2) Seule reproduite ci-après en annexe.
(3) Dans cette dépêche, le ministre de France à Prague remarquait que, le 6 juin, en séance du conseil de la Société, M. Osusky avait annoncé l'intention de son gouvernement de « soulever en septembre prochain, devant l'assemblée de Genève, la question de la généralisation des traités de minorités ». M. Noël ajoutait que ce dessein lui paraissait « extrêmement dangereux » ; il importait, écrivait-il, de « détourner, s'il est possible, la Tchécoslovaquie des intentions qui sont actuellement les siennes ».

La revendication en faveur d'une généralisation de la protection des minorités répond à un sentiment d'égalité trop naturel et trop humain pour que nous ne le comprenions pas. Dès 1925, devant la sixième commission de l'Assemblée, M. Galvanauskas disait à ce sujet — et cette citation permet de constater que les positions n'ont pas changé : « Cette inégalité donne lieu à des difficultés d'ordre à la fois politique et moral, en premier lieu parce que les pays se répartissent suivant deux groupes, dont l'un est soumis à certaines obligations auxquelles l'autre échappe, et en second lieu parce que l'opinion publique désire qu'il soit établi en la matière des règles générales obligatoires pour tous les états membres de la Société des Nations. La Conférence de la paix et la Société des Nations ont établi deux catégories de pays : les pays de première classe qui, quoique ayant certains îlots minoritaires, n'ont été astreints à aucune obligation; les états de la seconde classe qui ont dû contracter des obligations extrêmement rigoureuses ». Et le représentant de la Roumanie, M. Comnène, dans une formule qui faisait image, marquait son étonnement de voir, lorsqu'il regardait une carte ethnographique d'Europe, dans tous les pays certaines taches de couleur qui, selon les cas, et sans qu'on pût en discerner la raison, constituaient ou ne constituaient pas des minorités.

Si, dans l'ordre du sentiment, on peut donc comprendre l'impatience qu'éprouvent, à l'égard de ces clauses de minorités, les états qui y sont astreints quand ils constatent que d'autres en demeurent affranchis, dans l'ordre politique, il faut examiner aussi à quelle conclusion pratique tendrait une action du genre de celle qu'ils envisagent. Je ne peux, en effet, imaginer qu'ils aient l'illusion de convaincre tous les états membres de la Société des Nations, ni même tous les états européens, d'accepter un régime de minorités analogue à celui qui a été stipulé par les traités spéciaux qu'ils ont signés : ils savent fort bien que ni l'Italie, ni l'Angleterre, ni même la France, ni sans doute l'Allemagne, n'y seraient disposées. L'objectif final de cette tactique ne peut donc être que d'embarrasser les grandes puissances, et de faire constater leur refus pour en tirer certaines conséquences et préparer ainsi la voie à leur propre libération. Cet avertissement est sous-entendu, enveloppé dans la requête pour la généralisation, et c'est ce qui donne à cette requête un sens et une valeur tactiques. Mais cet avertissement, précisément, je doute que l'Assemblée veuille l'entendre, et qu'il serve réellement les intérêts des états qui songent à y recourir.

On peut, sans doute, objecter que c'est une méthode de ce genre qu'a pratiquée l'Allemagne dans la question de la limitation des armements, et qu'au total, elle en a tiré, et espère en tirer encore des avantages substantiels. A cette objection, j'opposerai deux réponses.

La première, c'est qu'il y a en tête de la partie du traité de Versailles qui concerne le désarmement de l'Allemagne une référence formelle, sur laquelle les représentants du Reich ont pu étayer leur argumentation, à la « limitation *générale* des armements » que devait préparer et rendre possible le désarmement des états vaincus. Au contraire, ni dans les traités particuliers, ni dans le pacte, il n'existe nulle part, en ce qui concerne la protection des minorités, une disposition similaire, dont les états à minorités puissent se revendiquer, pour exiger la généralisation de ce régime comme une sorte d'engagement moral, pris vis-à-vis d'eux.

La seconde, c'est qu'en cherchant à s'émanciper du traité de Versailles, même au-delà et en dehors des textes, l'Allemagne a été dans la ligne de sa politique générale. On peut, au contraire, se demander si nos amis d'Europe centrale et orientale ont intérêt à la suivre dans cette voie, et à prêter la main à ce qui ne serait pas autre chose qu'une révision des traités.

Car c'est bien de révision qu'il faut parler en la matière et même, il faut aller plus loin. Si l'on peut admettre qu'il y a dans les traités des clauses de valeur différente, et que les clauses territoriales constituent des clauses de première classe, plus immuables que les autres, c'est parmi celles-ci que se rangeraient les dispositions relatives à la protection des minorités. C'est dans la partie III du traité de Versailles (clauses politiques européennes) que figurent les articles 86 et 93 qui annoncent que des conventions de minorités seront conclues respectivement par la Tchécoslovaquie et la Pologne. Ainsi en est-il également dans les traités de Saint-Germain et de Trianon pour les conventions de minorités signées par les états successeurs.

Quand ils s'insurgent contre ces obligations, dont ils ne veulent retenir que le caractère discriminatoire, nos amis d'Europe centrale et orientale oublient trop que ces obligations n'ont été que la contrepartie d'acquisitions territoriales considérables dont ils ont été les bénéficiaires.

Je veux rappeler à ce sujet les passages les plus caractéristiques de la lettre du président de la Conférence de la paix à M. Paderewski qui accompagnait l'envoi de la convention de minorités avec la Pologne :

« C'est une procédure depuis longtemps établie en droit public européen que lorsqu'un état est créé, ou même lorsqu'un état déjà existant reçoit des accroissements territoriaux considérables, la reconnaissance collective et formelle des grandes puissances doit être accompagnée de l'assurance que cet état s'engagera, sous forme d'une convention internationale, à observer certains principes de gouvernement... Les principales puissances alliées et associées estiment qu'elles manqueraient à la responsabilité qui leur incombe si elles s'écartaient de ce qui est devenu pour elles une tradition établie. A ce sujet, il me faut également rappeler à votre attention le fait que c'est aux efforts et aux sacrifices des puissances au nom desquelles je m'adresse à vous que la nation polonaise doit d'avoir recouvré son indépendance. C'est grâce à leurs décisions que la souveraineté polonaise est en voie d'être rétablie sur les territoires en question et que les habitants de ces territoires sont en voie d'être incorporés à la nation polonaise. C'est de l'appui que les ressources de ces puissances vont apporter à la Société des Nations que la Pologne dépendra largement à l'avenir pour pouvoir posséder ces territoires en toute sécurité. De là vient donc, pour ces puissances, l'obligation, à laquelle elles ne sauraient se soustraire, d'assurer dans la forme la plus durable et la plus solennelle les garanties de certains droits essentiels qui donneront aux habitants une protection nécessaire, quels que soient les changements qui puissent se produire dans la constitution intérieure de l'État polonais.

« C'est pour répondre à cette obligation que la clause 93 a été insérée dans le traité de paix avec l'Allemagne. »

A la lumière de cette déclaration et des articles des traités de paix qui n'en sont que la mise au point, les dispositions de minorités apparaissent bien en premier lieu comme des servitudes, des sortes d'hypothèques, grevant certains territoires à l'occasion de leur attribution aux états nouveaux ou agrandis de l'Europe centrale ou orientale. Elles sont liées à cette attribution par un lien juridique et moral, dont ces états ne pourraient s'affranchir sans donner à l'Allemagne un prétexte plausible de remettre en cause cette attribution même.

Je sais bien qu'avec le temps ces souvenirs s'estompent et que l'Allemagne, depuis l'avènement du régime hitlérien, a fait tout ce qui dépendait d'elle pour saper les bases morales de la protection des minorités dont elle est pourtant la principale bénéficiaire. Mais, même en présence de ces abus, il importe de garder un sentiment exact des possibilités, et cela d'autant plus que cette matière touche par des liens intimes au problème du maintien ou de la révision du statut territorial.

A cet égard, je voudrais observer que nos amis d'Europe centrale et orientale ne paraissent pas assez se rendre compte des services que la protection des minorités leur rend, et qu'elle pourrait leur rendre, si, au lieu de la considérer *a priori* comme une gêne dont il convient de s'affranchir, ils s'employaient dans un esprit constructif à en tirer parti. Rien, en effet, ne peut mieux servir la propagande revisionniste allemande que la légende habilement entretenue des mauvais traitements subis par les minorités dans les états nouveaux. Or, chaque examen consciencieux qui a été fait de la situation réelle des minorités — je ne parle pas ici de la Tchécoslovaquie, qui est hors de cause, mais des autres états, et notamment de la Pologne — a permis d'établir que cette légende était, sinon entièrement dénuée de fondements, du moins fortement exagérée. Quand, par exemple, la propagande allemande représentait la loi de réforme agraire polonaise comme un instrument de nationalisation et de polonisation, le rapport du comité du Conseil a ramené la prétendue discrimination aux proportions de 8 % en Posnanie, et de 10 % en Pomérélie; il va sans doute en être de même pour les plaintes allemandes relatives à la situation scolaire dans ces deux provinces de Pologne. Je ne vois, pour ma part, de meilleur démenti à opposer par ces états à la propagande allemande que ces rapports et lettres de clôture émanant d'organismes de la Société des Nations; et souvent il ne dépendrait que des gouvernements à minorités que ces lettres fussent plus concluantes; il leur suffirait d'adopter, vis-à-vis des comités de la Société des Nations, une plus franche attitude de collaboration.

Je conçois, sans doute, qu'il y a, dans la fréquence de ces procédures, dans leur déclenchement à propos de plaintes souvent insignifiantes, quelque chose qui peut heurter leur amour-propre. Que chaque instituteur auquel est refusé le droit d'enseigner, que chaque propriétaire au champ duquel est appliquée une loi de réforme agraire, que chaque débitant de boissons auquel sa licence est retirée, puisse, du moment qu'il appartient à la minorité, porter son affaire devant la Société des Nations, alors que, s'il appartenait à la majorité, il ne pourrait souvent même pas engager un recours contentieux, c'est là évidemment un abus. Et les circonstances présentes, les erreurs commises par l'Allemagne prise en défaut après s'être fait si longtemps

le champion de la cause minoritaire, fournissent sans doute une occasion favorable pour opérer un redressement nécessaire.

Dans cette tâche réformatrice, nos amis d'Europe centrale et orientale peuvent être assurés de nous trouver à leur côté. Nous avons même, en quelque sorte, prévenu leur désir, et nous examinons dès maintenant certaines suggestions de réforme. Mais, pour les considérations que je rappelais plus haut, nous ne pourrions pas les suivre au-delà.

S'ils voulaient s'engager dans cette voie, en tirant argument de l'attitude allemande dans la question juive, je crains fort, comme je le disais à la fin de ma lettre circulaire sur la pétition Bernheim, qu'ils ne trouvent pas auprès de la Société des Nations un accueil très favorable, et que selon le vieil axiome de sagesse, ils perdent tout en voulant tout gagner. Je suis d'ailleurs trop persuadé de la prudence politique de M. Bènès pour croire qu'il voudra prendre une initiative de cette sorte, si les Allemands ne la provoquent pas eux-mêmes par quelque imprudence, dont on ne peut jamais, avec eux, complètement écarter l'hypothèse.

39

M. DEGRAND, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 120 à 124. Absolument secret. Réservé. *Tirana, 26 juillet 1933* (1).

(*Reçu :* le 31, 11 h.)

Suite à mon télégramme nos 110-113 (2) et à ma dépêche no 70 (3).

La réponse yougoslave est arrivée.

M. Jevtitch, qui fait état des assurances qu'il aurait reçues à Paris et à Londres ainsi qu'auprès de quelques représentants neutres, engage le gouvernement albanais à s'adresser à la Société des Nations, où celui-ci est sûr de trouver des appuis.

Il laisse entendre, d'autre part, que, si le gouvernement albanais se décide à faire cette démarche à Genève, le gouvernement des S.H.S. ne se refusera pas à lui faire une avance limitée et secrète à valoir sur le produit de l'emprunt et en attendant son émission.

Cette réponse a été communiquée au roi Ahmed Zogou par son confident habituel, qui a résumé dans la note ci-dessous les suggestions de son souverain :

« Dans le chaos actuel et les combinaisons politiques que les divers états sont en train de mettre sur pied, l'Albanie se trouve exposée à tous les dangers si elle tarde plus longtemps à régler sa conduite et à définir sa politique extérieure.

(1) Par poste.

(2) D'après ce télégramme, du 30 juin, le ministre de France avait laissé entendre à son homologue yougoslave que son gouvernement n'admettrait pas le placement d'un emprunt albanais sur la place de Paris (emprunt destiné à soustraire Tirana à l'influence italienne). L'Albanie devait se tourner vers Genève pour en obtenir un concours financier.

(3) Du 16 juillet, reproduite ci-dessus sous le no 2.

« Quoique la place de l'Albanie dût être du côté des Balkans, par les circonstances, elle a été obligée de suivre une politique préjudiciable à elle-même et aux autres pays balkaniques et spécialement à la Yougoslavie.

« Aujourd'hui, elle se trouve à la croisée des chemins et ce n'est pas celui de Rome qu'elle doit suivre. Mais elle ne doit pas se lancer dans des aventures sans obtenir les garanties nécessaires à sa sécurité.

« Il n'y a pas de doute qu'il est dans l'intérêt de l'Albanie et de la Yougoslavie que ces deux états marchent la main dans la main. A cet effet, le gouvernement albanais demande que le gouvernement des S.H.S. lui garantisse :

« 1° Le payement à titre d'emprunt des annuités de sa dette envers l'Italie jusqu'à ce que l'Albanie assure ces annuités par un emprunt;

« 2° Que si l'Italie débarque des troupes en Albanie sous n'importe quel prétexte, la Yougoslavie considérera cet acte comme un *casus belli*;

« 3° En cas de ... [1], la Yougoslavie fournira à l'Albanie toutes munitions dont elle aura besoin.

« L'Albanie est prête à entrer dans la Petite Entente si la Yougoslavie considère que cet acte ne lui porte pas préjudice pour des raisons quelconques.

« Cet arrangement garderait un caractère *absolument secret* ».

Le ministre du royaume des S.H.S. a répondu qu'un accord de cette gravité ne pourrait être conclu par intermédiaire et officieusement et qu'il se tenait à la disposition du Roi pour en fixer les conditions ou lui demander d'envoyer des instructions formelles au ministre albanais à Belgrade.

Le ministre du royaume des S.H.S. attend la réponse royale.

J'ai fait remarquer au ministre du royaume des S.H.S., qui est venu me demander conseil, qu'il convenait avant tout de ne pas perdre de vue les obligations que le pacte de la Société des Nations imposait à tous ses adhérents.

J'ai ajouté qu'à mon avis :

1° Il importait au premier chef d'éviter tout ce qui pourrait être considéré par l'Italie comme une pointe dirigée contre elle, qu'il fallait donc écarter le projet d'entrée de l'Albanie dans la Petite Entente;

2° Que les engagements envisagés devraient être strictement défensifs, visant uniquement à rendre sa liberté et à garantir son indépendance à l'Albanie;

3° Que l'Albanie étant unie à l'Italie par une alliance militaire pour le cas d'un conflit italo-yougoslave, il suffirait peut-être (tout au moins pendant la durée de l'alliance) d'obtenir sa neutralité effective par analogie et conformément aux stipulations de l'accord Barrère [2].

Le ministre du royaume des S.H.S. m'a dit qu'il partageait ma manière de voir et agirait dans ce sens à Belgrade.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Allusion à l'échange de lettres franco-italien du 1er novembre 1902 qui interprétait les engagements de l'Italie dans le cadre de la Triplice.

40

Note de la Direction politique [1].

Affaires d'Autriche. Démarche britannique.

Paris, 26 juillet 1933.

Le premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre vient remettre la note dont la traduction est ci-jointe.

Il insiste sur le désir de son gouvernement d'avoir une réponse à bref délai et sur son espoir que cette réponse sera favorable.

Il est répondu que le gouvernement français suit attentivement une situation qui le préoccupe, ainsi qu'il a eu l'occasion de le marquer déjà à Londres. Le Ministre examinera donc certainement la note anglaise dans un esprit sympathique.

La procédure proposée pourrait soulever des objections si elle se fondait sur l'article 1er du pacte à Quatre, car les quatre puissances ne sauraient valablement se concerter sur la question d'Autriche qui ne peut être considérée comme se rangeant parmi celles « qui leur sont propres ». Mais il paraît résulter de la note anglaise même que le pacte à Quatre n'est invoqué que dans la mesure où son préambule manifeste le désir des signataires de réaliser une détente en Europe, et que c'est dans cet esprit qu'une action des trois puissances à Berlin est suggérée.

M. Massigli ajoute que, s'il comprend bien la note anglaise, il s'agit en somme simplement d'une démarche des grandes puissances à Berlin. Si cette démarche est sans résultat, les termes mêmes du document britannique semblent indiquer que, dans l'esprit de ce gouvernement, il y aura lieu de recourir à l'article 11 du pacte de la Société des Nations [2]

M. Harvey confirme que tel lui paraît bien être le sens de la note qu'il est chargé de transmettre.

L'attention du premier secrétaire britannique est attirée sur le fait que, éventuellement, les trois puissances pourraient aussi justifier leur action par les obligations qu'elles ont assumées dans le protocole d'octobre 1922 [3], touchant l'indépendance et l'intégrité autrichiennes.

Enfin, on peut se demander s'il est opportun, pour rappeler l'Allemagne à ses engagements, de mettre la résolution de l'office de radiodiffusion de Lu-

(1) Rédigée par les services de M. Massigli.

(2) En vertu duquel tout membre de la Société des Nations« a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ou la bonne entente entre nations».

(3) Par lequel le gouvernement autrichien s'engageait à ne pas aliéner son indépendance politique ou économique, espérant obtenir en contrepartie le redressement de son budget.

cerne [1] sur le même pied que le traité de Versailles. La question de savoir si cette résolution lie les gouvernements doit être examinée au point de vue juridique.

(Une autre raison de prudence — qui, d'ailleurs, n'a pas été donnée à M. Harvey — résulte de l'activité de notre poste de T.S.F. de Strasbourg. Les émissions de ce poste gênent à l'heure actuelle considérablement le gouvernement hitlérien, encore qu'elles ne soient en rien comparables aux émissions que fait Munich à destination de l'Autriche. Le gouvernement allemand pourrait saisir l'occasion ainsi offerte pour protester contre la propagande de notre poste).

Annexe

Communication de l'ambassade d'Angleterre

N. nº 515 (Traduction). *26 juillet 1933.*

1. L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, conformément aux instructions du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, a l'honneur d'attirer son attention sur la question suivante.

2. Le ministre d'Autriche, agissant sur les instructions de son gouvernement, est venu le 24 juillet au Foreign Office et s'est référé à une conversation dans laquelle le Dr Dollfuss, au cours de sa visite à Londres [2], avait parlé sérieusement à sir John Simon des tentatives persistantes que fait l'Allemagne pour miner l'indépendance autrichienne. Ces tentatives ont pris trois formes : terrorisme sur une grande échelle; lancement de tracts séditieux du haut d'aéroplanes allemands sur le territoire autrichien et, d'une manière persistante, diffusions par T.S.F. de caractère subversif — les émissions ayant lieu particulièrement de Munich — incitant le peuple autrichien à résister à son gouvernement actuel. Ces excitations ont troublé, de la manière la plus sérieuse, le public autrichien et le gouvernement autrichien en a fait l'objet de représentations réitérées à Berlin, mais sans que ces représentations aient eu le moindre effet.

3. Le gouvernement autrichien, a dit le ministre, reconnaît l'appui unanime que lui donne la presse britannique, mais le gouvernement allemand semble tout à fait indifférent à l'opinion étrangère. Le moment est maintenant venu où le gouvernement autrichien se sent justifié à demander que les gouvernements intéressés appuient ouvertement le gouvernement autrichien. En conséquence, il demande que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni attire officiellement l'attention du gouvernement allemand sur ces incursions et sur ces outrages quotidiens, et l'invite à prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin, conformément à ses obligations.

4. Le ministre d'Autriche a dit que des demandes officielles semblables avaient été adressées aux gouvernements français et italien.

5. En faisant connaître au gouvernement de la République les représentations faites par le ministre d'Autriche, l'ambassade de Sa Majesté a pour mission d'ajouter que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni considère la demande autrichienne comme entièrement légitime et qu'il est gravement préoccupé de l'action du gouvernement allemand qui, par une propagande subversive, entreprend de miner l'indépendance du gouvernement autrichien.

[1] Du 19 mai précédent, ainsi rédigée (extrait) : « Estime que la diffusion systématique de programmes ou de communications destinés spécialement aux auditeurs d'un autre pays, et qui feraient l'objet d'une protestation de la part de ou des organismes de radiodiffusion de ce pays, constitue un acte inadmissible du point de vue des bonnes relations internationales; invite les membres de l'Union internationale de radiodiffusion à éviter de telles émissions qui constituent une utilisation abusive de la radiodiffusion. » *(Note du document).*

[2] A l'occasion de la conférence économique mondiale.

6. Une telle action est particulièrement inadmissible au moment actuel, immédiatement après la signature du pacte des quatre puissances, dans le préambule duquel les quatre puissances, y compris l'Allemagne, ont exprimé leur désir « d'affermir en Europe la confiance dans la paix » afin de dissiper l'état de malaise existant. Rien, à la vérité, ne serait moins propre à promouvoir ce résultat que le fait, pour les agents d'un gouvernement, d'inciter la population de l'état voisin à résister à son propre gouvernement. En outre, une telle action est malaisément conciliable avec l'obligation qu'impose à l'Allemagne l'article 80 du traité de Versailles [1]. En tout cas, des émissions subversives par T.S.F. sont nettement contraires à la résolution adoptée le 13 mai dernier par l'office international de radiodiffusion de Lucerne (avec la collaboration du représentant allemand), résolution qui condamne la radiodiffusion de programmes spécialement destinés aux auditeurs d'un autre pays et qui soulèveraient des objections de la part des autorités de ce pays. Le texte du passage en question de la résolution de Lucerne est annexé à la présente note.

7. Le gouvernement de Sa Majesté considère la situation comme si sérieuse, à la fois en ce qui concerne les émissions par T.S.F. et la violation de la souveraineté autrichienne par des aéroplanes allemands en vue de lancer des tracts séditieux, qu'il considère que la question pourrait nettement apparaître comme tombant sous le coup de l'article 11, § 2, du pacte de la Société des Nations, puisque constituant « une circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace, par suite, de troubler la paix ou la bonne entente entre nations dont la paix dépend ». Néanmoins, le gouvernement de Sa Majesté voudrait suggérer que cette procédure pourrait être évitée si, dans l'esprit du pacte des quatre puissances, les puissances signataires de ce pacte se consultaient sur cette question. Ayant cet objet en vue, il voudrait proposer que la France, l'Italie et le Royaume-Uni, agissant conjointement (*in conjunction*), attirassent l'attention du gouvernement allemand sur l'action des autorités s'occupant de radiodiffusion en visant spécialement la résolution de Lucerne, ainsi que sur les obligations de l'Allemagne aux termes de l'article 80 du traité de Versailles. Ces trois gouvernements insisteraient pour que l'Allemagne mît fin, sans nouveau délai, à toute activité subversive dirigée contre le gouvernement autrichien.

8. Une communication similaire est adressée au gouvernement italien.

41

Note de la Direction politique

Paris, 26 juillet 1933.

Le premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre vient commenter la note que l'ambassade a remise hier au sujet de la tentative faite par M. Goering pour se procurer des avions de police en Angleterre [2].

Le gouvernement britannique attache à cette question la plus grande importance, il ne doute pas que le gouvernement français soit d'accord avec lui, et il suppose que nous sommes disposés à interdire aux firmes d'aviation tout trafic illicite. M. Harvey se réfère à ce propos à des échanges de vues qui ont eu lieu en 1928 à la conférence des Ambassadeurs et dans lesquels il a été constaté que les règlements en vigueur nous armaient pour empêcher le trafic du matériel de guerre à destination des pays ex-ennemis.

[1] Par lequel l'Allemagne s'engageait à respecter l'indépendance de l'Autriche dans les frontières à fixer par traité entre cet état et les puissances alliées.

[2] Reproduite ci-dessus sous le n° 37.

Il est répondu que nous apprécions vivement l'attitude prise par le gouvernement britannique en cette question. L'attention est toutefois attirée sur le fait que ce ne serait pas seulement en France que M. Goering pourrait chercher à se procurer des aéroplanes et qu'il rencontrerait sans doute de plus grandes facilités en Italie.

M. Harvey indique alors que la même démarche est faite par son gouvernement à Rome et à Bruxelles.

M. Massigli exprime au secrétaire britannique un regret, à savoir que son gouvernement n'ait pas cherché à tirer dans sa note les conclusions qui paraissent se dégager de cet incident. Nous avons la preuve que la longanimité dont nous avons témoigné à l'égard de l'Allemagne depuis des mois, et le silence que nous avons observé en face des mesures de réarmement qu'elle prend systématiquement, ont eu pour seul résultat de lui faire croire que tout lui est permis.

La question qui se pose est de savoir si nous ne devons pas saisir cette occasion pour demander des explications à Berlin sur les manquements qui se multiplient, notamment en matière aérienne [1]. Il n'est pas exclu que la réponse écrite qui sera faite à la note britannique vise cette situation.

42

NOTE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE [2]

Négociations commerciales franco-soviétiques

Paris, 26 juillet 1933.

Chargé par le président du Conseil de mener les négociations, M. Raymond Patenôtre s'est fait assister de M. Coulondre[3], M. Elbel (plus tard, M. Bonnefon-Craponne), M. Jacques Lyon et M. Hoschiller.

Première phase : Nos partenaires ont demandé la création des trois comités :

— pour les affaires douanières;
— le statut juridique;
— les commandes;

pour négocier simultanément les trois problèmes.

[1] A la date du 26 juillet, n'était pas encore parvenue au service français de la S.D.N. la copie d'une lettre 139 E-2 EMA du ministre de l'Air (État-major de l'armée de l'Air, 2e section) au ministre des Affaires étrangères, datée du 12 juillet, relative à des « manquements » allemands et permettant d'affirmer que « l'Allemagne construit sur son propre sol des avions militaires ».

[2] Cette note était destinée à l'ambassadeur de France, M. Alphand, alors de passage à Paris. Le 3 juillet, par dépêche n° 206, de Moscou, il avait indiqué n'être pas renseigné sur la marche des négociations commerciales franco-soviétiques.

[3] Auteur d'une note du 26 avril sur les relations économiques et les pourparlers commerciaux entre les deux pays à partir de 1931, note reproduite au tome III de la présente série sous le n° 98.

Nous leur avons expliqué que cette procédure risquait de tout faire échouer.

En effet, en 1931, nous avions discuté tout d'abord la question douanière et le statut juridique et, plus tard, les commandes et on a compris que, sans que la question des commandes soit résolue, il n'y aura jamais moyen de régler les deux premières questions.

Nous leur avons en outre expliqué que dans la question des tarifs et des contingents, ils sont demandeurs et que, malheureusement, leurs demandes portaient essentiellement sur les produits agricoles. Or, la tendance de l'Agriculture actuellement est de restreindre les importations et même, si possible, de les prohiber. Dans ces conditions, obtenir des concessions quelconques de l'Agriculture est chose très délicate et, pour y arriver, il faudrait présenter une contrepartie incontestable et incontestée, cette contrepartie ne pouvant être constituée que par des commandes placées dans l'industrie française.

Dès lors, il fallait tout d'abord discuter la question des commandes, qui semblait à l'Agriculture et à d'autres départements comme une chose à peu près insoluble étant donné les conditions de crédit existantes.

Nos partenaires ont, à la longue, compris, ou semblent avoir compris le bien-fondé de notre argumentation. Et nous avons commencé la discussion de la question des commandes, abandonnant pour le moment les deux autres problèmes.

Deuxième phase : La question des commandes une fois posée, nos interlocuteurs ont demandé, bien entendu, le bénéfice de l'assurance-crédit. Nous avons donné des coups de sonde un peu partout et nous avons compris que, pour le moment, il serait impossible d'obtenir l'assurance-crédit sans poser la question des dettes. Et nous avons expliqué qu'il s'agit tout d'abord de démarrer et que l'opinion, une fois habituée aux commandes et aux conditions de crédit et, d'autre part, comprenant que sans l'assurance-crédit les commandes ne pourraient pas dépasser un certain montant, il serait infiniment plus facile d'accorder cette assurance-crédit après une période d'essai, c'est-à-dire, en somme, après l'expiration du *modus vivendi* que nous étions chargés de négocier, lequel *modus vivendi* devait et doit toujours être d'une durée d'un an seulement.

Nous avons alors proposé une série de combinaisons pour permettre de gager les commandes sur le pétrole et, subsidiairement, sur le bois, le manganèse et le charbon.

Plusieurs combinaisons ont été rejetées par les uns et par les autres et on a fini par adopter la formule *de l'aval*, qui serait donné par le syndicat du naphte aux traites tirées par les fournisseurs français sur la représentation commerciale.

Nous avons, bien entendu, consulté un très grand nombre d'industriels et banquiers et sommes arrivés à la conviction que ce mode de financement permettrait de placer pour environ 300 millions de commandes cette année.

Nos interlocuteurs ont fini par accepter en principe cette combinaison et nous avons essayé de la faire fixer dans un écrit quelconque. Il a été entendu, en effet, que puisque nous sommes arrivés sur ce point à une entente, on pourrait immédiatement ouvrir les négociations sur les deux autres points,

ainsi que nos interlocuteurs le désiraient toujours. M. Raymond Patenôtre a rédigé alors une lettre (voir annexe nº 1) [1], dans laquelle il annonçait que nous étions prêts à engager lesdites négociations et précisait les termes de l'accord survenu en ce qui concernait les commandes.

Troisième phase : A la lettre envoyée le 7 juillet, le représentant commercial n'a répondu que le 20 et cette réponse (voir annexe nº 2) [2] fut considérée par nous comme nulle et non avenue, car on y évitait la moindre allusion sur l'accord intervenu relatif à l'octroi de l'aval du pétrole.

Nous étions à ce moment-là à Londres et, profitant de la présence de M. Ozerski et de M. Mejlaouk, M. R. Patenôtre et M. Hoschiller ont exposé la situation à ces deux hauts fonctionnaires.

Nous avons pu constater dans de longs entretiens que le représentant commercial à Paris a été en réalité désavoué parce qu'on estimait en haut lieu qu'il avait « lâché » tout sans obtenir de contrepartie et que, dans ces conditions, il fallait changer de méthode.

Nous avons, alors, proposé de consigner dans un protocole l'accord qui était survenu, c'est-à-dire indiquer :

1º Que les négociations commerciales pourraient s'ouvrir immédiatement, en définissant le but desdites négociations;

2º Que les négociations pourraient s'ouvrir également pour l'établissement du statut juridique en définissant également le but de cette deuxième négociation;

3º Qu'enfin, un accord est intervenu sur le placement des commandes.

L'idée de protocole plut à nos interlocuteurs de Londres, qui ont télégraphié dans ce sens au représentant commercial à Paris.

Quatrième phase : M. Raymond Patenôtre et M. Hoschiller ayant quitté Londres, les négociations du protocole commencèrent à Paris. Au cours de ces négociations, nos interlocuteurs, toujours sur les instructions données en haut lieu, n'ont pas voulu se contenter de la simple indication du but, mais anticipant sur les résultats des négociations, ont insisté pour que les bases ou plutôt les directives fussent précisées.

D'accord avec le président du Conseil, nous avons fait cette concession (d'où un projet de protocole proposé par nous, voir pièce nº 3) [3].

Dans ce protocole, nous avons fait des concessions de la plus haute importance, comme, par exemple, l'élargissement des contingents pour des produits définis : le bois, le charbon, comme la promesse du tarif minimum pour une série de produits.

Néanmoins, sous prétexte que ledit protocole contenait une clause qu'il considérait comme inadmissible en ce qui concerne le placement d'un minimum de commandes pendant un temps défini, le représentant commercial

(1) Non reproduite.
(2) Non reproduite.
(3) Non reproduite.

a refusé de le transmettre. Bien que nous ayons proposé de rédiger cette clause d'une autre manière ou même de la faire sauter, le cas échéant, c'est l'idée du protocole que nos interlocuteurs n'admettaient plus maintenant, en exigeant l'ouverture immédiate des négociations sur les deux points : accord commercial et statut juridique.

Cette attitude était d'autant plus regrettable que les termes du protocole ayant été communiqués au président du Conseil et aux ministres intéressés, ceux-ci pouvaient croire qu'en refusant brusquement de signer un protocole quel qu'il soit, nos interlocuteurs n'étaient pas de bonne foi.

Cinquième phase : C'est alors que deux jours après, M. Raymond Patenôtre faisait venir le représentant commercial et lui annonçait que, s'il persistait dans son attitude, il renonçait, pour sa part, à continuer les négociations et demanderait au gouvernement de considérer sa mission comme terminée.

La déclaration verbale qu'il a faite (voir annexe 4) [1] fut transmise le 12 juillet à Moscou.

Conclusion. — Si Moscou persiste dans son attitude et s'il n'accepte pas de signer le protocole, nous ouvrirons probablement les négociations comme il le désire sur tous les points; mais toutes les concessions obtenues seront considérées comme nulles et non avenues; il va falloir tout recommencer d'où une perte de temps considérable.

Au surplus, ces négociations s'ouvriront dans une atmosphère peu favorable, car les négociateurs éventuels seront en droit d'avoir une légitime méfiance, étant donné le refus inexplicable des autorités de Moscou [2].

43

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 786 [3]. Secret. *Berlin, 26 juillet 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 juillet.)

J'ai pu avoir connaissance, pendant un laps de temps trop court pour en faire une traduction intégrale, d'un document officiel allemand qui se rapporte à la situation politique en Autriche.

Il m'a été assuré que cette pièce, qui porte le nº 30 et la date du 1er juillet dernier, émanait du service de renseignements qu'entretient à Vienne la police secrète allemande. L'informateur berlinois d'où provient le document occupe

(1) Non reproduite.
(2) Le protocole joint à cette note n'a pas été reproduit. Il équivaut quasiment au texte du 23 août ci-dessous publié sous le nº 136.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.

lui-même une situation qui explique que ce document ait pu se trouver entre ses mains. Il nous a, d'ailleurs, déjà donné, à maintes reprises, l'occasion de constater sa bonne foi. Il semble donc qu'on puisse considérer comme authentique le rapport en question.

Votre Excellence en trouvera ci-joint une analyse détaillée, où tous les points essentiels ont été relevés. Ni le Département, ni notre légation à Vienne n'apprendront grand-chose de nouveau de ce tableau des événements qui se déroulent en Autriche. La présentation et la tendance en sont tout de même intéressantes; et il n'est pas sans importance de voir comment la police allemande expose les faits et annonce les actes qui, selon elle, se préparent et seraient accomplis sous peu.

Rapport Annexe

La situation en Autriche

La situation en Autriche est beaucoup plus grave qu'elle ne paraît au premier abord. Le cabinet Dollfuss, en interdisant toute activité politique au parti national-socialiste, a évidemment entravé d'une façon sérieuse la propagande de l'opposition nationale. Mais l'action de cette dernière ne se trouve paralysée que d'une manière toute provisoire. On peut penser qu'il ne se produira guère d'événements importants pendant les mois de juillet et d'août, qui seront utilisés par les hitlériens pour ramasser leurs forces en vue d'un coup décisif, qui pourrait avoir lieu au mois de septembre. A cette époque, en effet, il deviendra nécessaire de déclencher une offensive générale sur toute l'étendue du territoire autrichien, pour renverser à tout prix le gouvernement actuel.

En effet, le national-socialisme autrichien ne peut, comme le mouvement hitlérien en Allemagne, penser arriver au pouvoir par des voies légales. Il est possible que le ministère décrète des élections générales, dont il espère des résultats favorables à sa politique. Les suffrages nationaux-socialistes seraient déclarés nuls *a priori,* ce qui aurait, sans doute, pour conséquence, de décourager un certain nombre d'électeurs hitlériens d'apporter leur vote au parti. De plus, l'âge électoral serait sans doute retardé, afin d'écarter des urnes la jeunesse, qui subit profondément l'influence des doctrines de M. Hitler. Dans ces conditions, la liste nationale-socialiste réunirait, sans doute, un nombre relativement peu élevé de voix, du reste non valables, et l'on en tirerait argument pour déclarer que l'agitation raciste en Autriche n'atteint pas le développement que l'on prétend en Allemagne.

Il est incontestable, cependant, que la position du gouvernement est très faible et que la base sur laquelle il s'appuie se rétrécit toujours davantage.

La gendarmerie, les employés des douanes sont acquis aux hitlériens, comme le prouve la facilité avec laquelle, malgré le renforcement de la surveillance officielle, les émissaires du parti franchissent constamment la frontière.

L'armée subit également les effets de la propagande raciste. Les garnisons de Braunau, de Klagenfurth, d'Innsbruck, peuvent être considérées comme professant des convictions nationales-socialistes. Il en est de même du régiment d'artillerie stationné à Vienne, et de la police de la capitale, qui n'a jamais manqué de dénoncer elle-même, en temps voulu, à la Maison brune, les perquisitions que les pouvoirs publics décidaient d'y entreprendre. Seules, paraissent encore fidèles au gouvernement les forces stationnées à Linz, à Graz et à Wiener-Neustadt.

C'est pourquoi le ministère apporte un soin particulier au recrutement et au développement de la *Hilfspolizei,* où commence d'ailleurs de régner un certain mécontentement; les policiers auxiliaires se plaignent du fait qu'on ne tient pas les promesses qu'on leur a prodiguées et, notamment, de la médiocrité de leur solde.

Si les chances de succès de la résistance gouvernementale paraissent faibles, on ne saurait contester, en revanche, que les membres les plus qualifiés du gouvernement soient décidés à tenir jusqu'au bout. C'est, avant tout, le cas de M. Fey et de M. Vaugoin qui, tous deux, se signalent dans les délibérations ministérielles par l'extrême violence de leur attitude. Le chan-

celier Dollfuss, lui-même, paraît en proie à un certain énervement qui, dans une circonstance récente, s'est manifesté par une véritable crise de larmes au moment où il s'apprêtait à prononcer un discours. Pratiquement, la dictature de M. Fey s'exerce sans réserve. Il est curieux de constater que ce dernier est un Autrichien de date toute récente, né citoyen saxon, et catholique depuis trois ans seulement. Quant à la femme du chancelier Dollfuss, elle est également d'origine allemande et protestante.

Les incidents se sont multipliés ces temps derniers; ils ont été plus graves que les journaux ne l'ont avoué. Il y a eu des bombes véritables, des destructions d'édifices, des dégâts sérieux, des blessés nombreux. La position du gouvernement s'en trouve rendue beaucoup plus difficile.

C'est pourquoi il s'efforce de créer un front national commun, dont il évalue les effectifs à 800.000 hommes. Bien entendu, ces chiffres sont inexacts. Mais il faut surtout souligner qu'à l'intérieur des différents partis qui composent le Front national, les divergences de vues sont nombreuses. Au sein du parti chrétien-social, M. Dollfuss a eu toutes les peines du monde à apaiser le conflit provoqué par la nomination d'un commissaire à la Sécurité publique dans la ville de Salzbourg. D'autre part, M. Fey et le prince von Starhemberg sont en difficulté constante, et se combattent ouvertement. Les *Heimwehren* traversent une crise profonde, qui se reflète dans l'attitude de leur presse, dont la plupart des journaux manquent d'ailleurs d'argent. Quant à la situation économique, elle ne cesse d'empirer, depuis que le gouvernement du Reich a décrété le boycottage de l'Autriche par les touristes allemands. L'industrie hôtelière est moribonde, les recettes des chemins de fer sont en recul continu.

Dans le domaine de la politique étrangère, il ne faut pas croire que la position de M. Dollfuss soit beaucoup meilleure. Il a été exaspéré par le voyage de M. Gömbös à Berlin [1], voyage qui a suffi à démontrer que les plans de rapprochement austro-hongrois étaient singulièrement dépourvus de consistance. Il y a eu, au lendemain de ce voyage, une altercation véritable entre le prince von Starhemberg et le représentant officieux de M. Gömbös à Vienne.

Quant à la politique italienne à Vienne, elle revêt un double aspect, suivant que l'on considère l'action du ministre d'Italie ou celle du représentant personnel de M. Mussolini. Ce dernier, M. Morreale, s'en tient strictement à la politique de soutien des *Heimwehren* et du prince von Starhemberg : il sait, en effet, que si cette tactique venait à être abandonnée, sa position personnelle se trouverait réduite à néant. La légation d'Italie, au contraire, reste beaucoup plus prudente, surtout depuis qu'elle a recueilli l'impression que le parti socialiste regagnait de l'influence en Autriche. M. Mussolini aurait désapprouvé l'action entreprise par le cabinet Dollfuss contre le parti national-socialiste. C'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle ce dernier n'a pas été purement et simplement supprimé, mais s'est vu interdire seulement toute activité politique. M. Fey et M. Vaugoin ont profité de l'absence de M. Dollfuss, dont le voyage à Londres constituait une sorte d'alibi, pour décréter des mesures que le Chancelier ne souhaitait pas.

Malgré la répression incessante dont il est l'objet, le parti national-socialiste obtient un succès énorme auprès de la population. Dans toutes les grandes villes, jusqu'à l'interdiction gouvernementale, les inscriptions se multipliaient, suivant un rythme accéléré. A l'heure actuelle, si l'on procédait à des élections générales, l'opposition nationale pourrait compter, au minimum, sur 40 ou 45 % des suffrages.

Forte de cette adhésion populaire, l'opposition nationale est décidée à tout faire pour renverser en temps voulu le cabinet Dollfuss. Ce résultat ne pourra être obtenu qu'à la suite d'une action générale, entreprise dans l'Autriche tout entière, et où il est probable que le *Heimatschutz* de Styrie sera appelé à jouer un rôle décisif. Pour les raisons qui ont été expliquées au début de cette note, une telle offensive ne peut être entreprise immédiatement, mais devra, sans doute, se faire attendre jusqu'au mois de septembre prochain.

[1] Sur le voyage, en juin, de l'homme d'État hongrois à Berlin, voir, au tome III de la présente série, les nos 403 (et note) et 419.

44

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 810 [1]. *Berlin, 26 juillet 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er août.)

Il faut, en s'inspirant, de l'exemple donné par le Saint-Siège lui-même, savoir « rendre à César ce qui est à César » et convenir que la semaine qui vient de s'écouler a procuré au chancelier Hitler deux grands sujets de satisfaction et de fierté.

La publication du texte du concordat [2] a mis en lumière l'importance des avantages que le Reich a retirés de sa négociation avec le Vatican.

D'autre part, la consultation des fidèles des églises évangéliques, appelés à élire leurs représentants, a abouti à un succès écrasant des « Chrétiens-allemands » (*Deutsche Christen*), c'est-à-dire des protestants dévoués au national-socialisme et désireux d'assujettir leurs diverses communautés à l'esprit et à l'influence des maîtres du IIIe Reich.

Dans le domaine religieux, Hitler peut, ainsi, se vanter d'avoir, avec autant de rapidité et d'aisance que dans le domaine politique, atteint les objectifs qu'il s'était proposés. Cette incontestable victoire est-elle plus apparente que réelle? Aura-t-elle un caractère durable ou précaire? L'avenir l'établira. Chez les catholiques et chez les protestants, les opposants, comme s'ils étaient convaincus d'avance de n'être pas les plus forts, ont fui, plutôt que recherché la bataille. Ils se sont inclinés et résignés. Ils ont opéré une retraite stratégique. Mais ils n'en pensent pas moins, et peut-être relèveront-ils la tête quand l'occasion leur semblera plus favorable.

En attendant, ils se sont soumis. La croix gammée n'a plus à craindre que ne se dresse contre elle la croix traditionnelle. Elle la dépasse et, du moins pour l'instant, elle la domine. Les résistances qui auraient pu se former à l'ombre des autels sont rendues vaines. Bien plus, les deux églises et les forces spirituelles dont elles disposent se sont, expressément et docilement, rangées au service du nouvel État.

Pour l'Église protestante, il est superflu de le démontrer. La campagne et les proclamations des « Chrétiens allemands », que la correspondance de l'ambassade a signalées à plusieurs reprises, se suffisent à elle-mêmes. L'enjeu de la lutte était précisément de fixer l'attitude à prendre à l'égard du nouveau régime et de choisir entre la neutralité polie, l'impartialité correcte, ou l'adhésion

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Par dépêche nº 784 du 21 juillet, l'ambassadeur avait adressé une analyse du concordat signé.

joyeuse, la collaboration active. Quelque réserve que l'on puisse élever sur les moyens employés et la sincérité de la consultation des fidèles, le résultat est clair : les partisans de la neutralité démissionnent et s'effacent, tandis que les consistoires et les chaires se peuplent d'hitlériens.

Pour l'Église catholique, il faut croire que le cas est moins évident, car il ne manque pas de gens pour estimer que le concordat sauvegarde les droits essentiels du catholicisme, assure à celui-ci les libertés fondamentales auxquelles il est attaché et est, en tous points, conforme à la doctrine constante de l'Église. C'est, en particulier, l'avis des évêques allemands qui, après avoir, il y a quelques semaines, écrit la lettre pastorale de Fulda [1], qui fourmillait de critiques, enveloppées, mais acérées, à l'adresse du gouvernement, ont hier, dans une nouvelle lettre, remercié le Führer de sa modération et de sa sagesse.

Quand on ne dispose pas des lumières spéciales dont bénéficient les princes de l'Église, on demeure, au contraire, frappé de l'étendue des concessions du Saint-Siège.

Sans doute, l'État a reconnu que la religion serait matière d'enseignement régulier dans tous ses établissements d'instruction; sans doute, il a laissé à l'Église catholique l'usage de ses écoles, de ses séminaires et de ses facultés, mais, en échange, l'Église a promis, de son côté, d'élever la jeunesse dans le respect, le dévouement et le loyalisme envers le régime. C'est la rançon des franchises qui lui ont été accordées. L'État hitlérien sera consulté sur le choix des évêques et des titulaires des hautes fonctions ecclésiastiques. Il aura soin de veiller à ce que la crosse ne s'égare pas entre des mains indépendantes, et, d'ailleurs, nul ne pourra diriger un diocèse qui n'ait d'abord prêté devant le Statthalter du Reich le serment de fidélité. On a prétendu, surtout dans le camp des nazis, que le principal effet du concordat serait de cantonner le prêtre dans son sacerdoce et de le tenir éloigné de la politique. C'est trop peu dire; car le prêtre qui s'abstiendra de toute politique sera considéré comme tiède et probablement comme suspect. En réalité, le concordat signifie, tel, du moins, que les nazis l'entendent, qu'à l'avenir, le clergé catholique ne devra plus servir qu'une politique et qu'une seule, la politique hitlérienne.

Certes, l'histoire ecclésiastique est riche en précédents qui ne permettent plus guère de s'étonner. Il n'en est pas moins manifeste que le régime envers lequel le Saint-Siège s'est engagé à faire enseigner par son clergé le respect et l'obéissance a des aspects, nettement et délibérément, anticatholiques et antichrétiens. Les coups, les arrestations, les violences, les calomnies et les injures dont les catholiques ont été victimes, dans le temps même où le concordat se négociait, ont témoigné, d'une manière assez caractéristique, des sentiments véritables qu'éprouvent une grande partie des nazis. Ces sentiments ne sont pas uniquement l'héritage des heurts et des conflits de la politique des dernières années. Ils ont une base plus profonde. Malgré les déclarations édifiantes du Führer, ils reposent sur la conviction, propagée par la plume et par la parole,

[1] Lettre collective rédigée à l'issue de la conférence ordinaire des évêques de Fulda, assez réservée à l'égard des projets de création d'une église allemande unifiée et affirmant le droit de l'Église de conserver ses organisations scolaires et post-scolaires et ses groupements ouvriers.

que le christianisme, et particulièrement le catholicisme, ont affaibli, adultéré, asiatisé la Germanie primitive, mère de la race pure et supérieure, cette Germanie vers laquelle le IIIe Reich doit se tourner pour retrouver les vertus des peuples forts, qui ne sont ni la charité, ni l'humilité, ni l'amour du prochain, ni le goût de la paix.

Les protestants libéraux ont craint que les adeptes du mouvement des « Chrétiens allemands » ne finissent par être beaucoup plus allemands que chrétiens. Les catholiques ont paru moins conscients de ce danger. En l'espèce, ce sont les protestants qui se sont montrés plus catholiques que le Pape. On est d'autant plus curieux de savoir si, après le concordat, les prêtres catholiques, pour demeurer loyaux envers l'État, prêcheront à leurs ouailles les doctrines de l'hitlérisme, leur recommanderont d'admirer les persécuteurs des Juifs et les assassins de Rathenau et de se prêter aux prescriptions de la récente loi sur la stérilisation.

Il y aurait de l'outrecuidance à vouloir apprécier les motifs qui ont déterminé le Saint-Siège, et les raisons pour lesquelles il est allé, dans son concordat avec le Reich, plus loin qu'il ne s'était avancé dans les accords qu'il avait déjà passés avec le pays de Bade, la Bavière ou la Prusse. Ni dans l'espace, ni dans le temps, l'Église ne place les problèmes sur le même plan que le commun des politiques. Certaines contingences lui sont, d'ailleurs, plus sensibles qu'à nous. Il est clair, par exemple, que les catholiques allemands n'étaient pas unis. Beaucoup d'entre eux, notamment parmi la jeunesse, brûlaient de s'associer au nouveau régime, blâmaient la politique d'alliance avec les socialistes, poursuivie par les Kaas et les Brüning, et se réclamaient de M. von Papen; d'où l'embarras du Souverain Pontife devant son troupeau divisé. Il est clair aussi que si le Saint-Siège n'avait pas composé, une ère de vexations et de sévices se fût ouverte plus brutale encore qu'il y a un demi-siècle; et l'Église, entretemps, a perdu le goût du martyre. Tout de même, quand on se remémore le *Kulturkampf*, on ne peut s'empêcher de penser que le Vatican a fait la partie belle à celui qui se donne comme le continuateur de Bismarck, et que le Saint-Siège a eu pour celui-ci des indulgences dont il n'avait pas témoigné envers le « Chancelier de fer ».

Le Souverain Pontife aurait pu traîner en longueur la négociation, attendre que les traits définitifs du régime issu de la révolution nationale-socialiste se fussent davantage précisés ou, du moins, que le gouvernement du Reich eût humanisé ses méthodes.

Au contraire, c'est dans le moment où la nouvelle Allemagne est isolée diplomatiquement, en butte à la méfiance générale, engagée par surcroît dans une lutte inexpiable contre les catholiques autrichiens, que le Saint-Siège a traité avec elle, accepté ses revendications, sacrifié l'œuvre du Centre, donné publiquement tort à ce dernier, annulé le fruit de cinquante ans d'efforts acharnés et fait confiance à celui dont les coups ont abattu le parti catholique allemand.

Quelles que soient les raisons d'une telle attitude, il est difficile de ne pas lui donner le sens d'une approbation et d'un encouragement, de n'y pas voir la marque de la sympathie qu'éprouve la papauté pour Hitler et son régime,

champions déclarés de la lutte contre le communisme. C'est ainsi, en tout cas, qu'Hitler a interprété la signature du concordat. C'est ce qui a permis à toute la presse allemande de présenter cet acte comme un grand succès pour le Chancelier, le seul succès diplomatique qu'il ait remporté jusqu'ici.

Vainqueur sur le terrain religieux comme il l'a été sur le terrain politique, et certain désormais de l'appui des églises, Hitler aurait pu, semble-t-il, se féliciter sans réserve d'une fin de juillet qui lui valait semblable moisson. Malheureusement pour lui, sur d'autres points de l'horizon, les nuages restent sombres et des grondements d'orage continuent de se faire entendre.

L'opinion a été surprise, samedi et dimanche dernier, par la publication d'une série de communiqués sensationnels annonçant d'abord qu'à Kempen, dans l'île de Sylt, M. Goering avait tenu, avec ses collaborateurs intimes, une réunion secrète, puis qu'il était, en hâte, rentré à Berlin, où une sorte de conseil de guerre avait eu lieu en présence des autorités judiciaires et de l'état-major des milices hitlériennes, enfin que des mesures draconiennes allaient être prises pour lutter, avec la dernière énergie, contre les entreprises des ennemis de l'État.

A la suite de ces communiqués, il est arrivé ce qui se produit dans les pays où règnent la police et la censure et où ce qui est vrai n'est pas dans les journaux et ce qui est dans les journaux n'est pas vrai.

Les bruits les plus dramatiques se sont répandus. Toutes les suppositions ont pris corps. On a parlé d'une révolte des nazis qui aurait déjà, en plusieurs endroits, revêtu une tournure menaçante. Le correspondant de l'agence Havas, comme c'était son devoir, s'est fait l'écho de ces rumeurs, non sans provoquer la colère des autorités allemandes, toujours prêtes à s'étonner des conséquences normales de leurs propres gestes. Devant ce flot d'informations, le gouvernement prussien s'est décidé à indiquer que l'agitation dont il avait donné le spectacle et les mesures extraordinaires, qu'il venait de promulguer ou de proposer, avaient pour cause, non pas l'insubordination de ses milices, mais la recrudescence des menées et des complots communistes. Le 25 juillet, comme pour confirmer ces allégations, on procédait, dans toute l'étendue du Reich, entre midi et une heure, au contrôle inopiné et systématique de tous les voyageurs en circulation sur les routes ou sur les chemins de fer et, tout en admirant la célérité et l'exactitude avec lesquelles s'était accomplie cette vaste mobilisation de police, on déclarait que l'opération avait été fructueuse et avait permis de mettre la main sur des courriers, des agents de liaison, des propagandistes, appartenant au communisme et aux anciens partis de gauche.

Dans la mesure où il est possible d'approcher la vérité et de mettre au point les renseignements, plus ou moins tendancieux, diffusés, d'ailleurs, autant par les adversaires du gouvernement que par le gouvernement lui-même, il semble qu'on puisse tenir pour acquis les faits suivants :

Depuis longtemps, la police d'État soupçonnait les communistes d'avoir reconstitué en profondeur une organisation secrète, dont elle relevait fréquemment les traces, sans avoir réussi, jusqu'à présent, à en saisir les fils. Les circonstances l'ont probablement mise, ces jours derniers, sur une piste importante,

et lui ont révélé, soit l'existence d'un projet particulier, soit les détails d'une entreprise, dont l'ampleur l'a inquiétée. Peut-être s'agit-il de cette tentative dont la presse a touché un mot et qui aurait eu pour but de provoquer des désordres à l'occasion du grand festival de gymnastique qui se déroule, aujourd'hui, à Stuttgart. Quoi qu'il en soit, un ordre du jour, adressé par l'homme de confiance et le premier lieutenant de Hitler, M. Hess, aux S.A. et aux S.S., a dénoncé expressément les espions et les agents provocateurs qui se sont introduits dans les rangs des milices brunes, en vertu d'un plan préconçu et avec la double mission de les noyauter ou de recueillir des renseignements sur leur activité.

M. Goering, président du Conseil prussien et réorganisateur d'une police secrète, dont il s'est institué le chef, aurait pu aviser sans bruit aux mesures de précaution qu'il jugeait opportunes. Il a préféré adopter une méthode plus tapageuse et plus théâtrale. En agissant de la sorte, il a obéi à son tempérament, qui est celui d'un homme nerveux, remuant, romanesque, préoccupé sans cesse de se mettre en vedette et d'apparaître dans le rôle du gardien vigilant et terrible de la révolution. Il suffira de se rappeler l'incendie du Reichstag et, dernièrement, l'épisode des avions mystérieux qui auraient survolé Berlin [1], pour comprendre que M. Goering a un style et qu'il y reste fidèle.

Mais le président du Conseil prussien n'est pas, non plus, exempt de calculs et de ruse. S'il a entouré de tant de fracas l'action à laquelle il vient de se livrer, contre ceux que la presse appelle « les ennemis de l'État », c'est qu'il y trouve, en même temps, un autre avantage. Par un procédé dont la Russie bolcheviste offre elle-même un exemple constant, il entretient les Chemises brunes dans l'idée que la révolution n'est pas encore sûre de ses destins, qu'elle est en butte à de dangereuses manœuvres et que, par conséquent, la discipline, l'abnégation, la ferveur, sont plus que jamais nécessaires. Il remonte ainsi le ressort de ses troupes et alimente leur héroïsme.

Ceci posé, il ne paraît pas niable qu'il n'y ait, dans les sections d'assaut, une certaine effervescence. Celle-ci était, d'ailleurs, à prévoir, après le coup de barre à droite donné par Hitler à sa politique, au lendemain du renvoi de M. Hugenberg [2]. La correspondance de l'ambassade en avait déjà relevé les symptômes et les premières manifestations. Ce n'est pas sans protestations que les éléments les plus avancés du national-socialisme enregistraient l'orientation nouvelle du Führer, son entente avec les milieux dirigeants de la banque, de l'industrie, du commerce, les possédants, les capitalistes et l'ajournement des promesses de socialisme contenues dans le programme d'autrefois.

L'effervescence des nazis est particulièrement vive là où s'est produite l'infiltration communiste dénoncée par M. Hess.

Elle s'explique, enfin, par le travail de filtrage, d'épuration et de réduction d'effectifs, auquel procèdent actuellement les chefs des milices, de même que

[1] La presse allemande avait fait état, en juin, de l'incursion d'avions étrangers qui auraient lancé des tracts injurieux pour le gouvernement du Reich (D. n° 697 de Berlin, du 28 juin).

[2] Sur le renvoi du ministre allemand de l'Économie, voir, au tome III de la présente série, le n° 449 (et note).

l'attitude des éléments avancés des S.A. explique pourquoi cette épuration a été jugée indispensable.

Dans tout cela, il n'y a, en tout cas, rien de nouveau, rien qui dépasse, ni en nature, ni en portée, ce que l'on pouvait prévoir, rien, non plus, qui autorise à penser que la situation du régime a subitement empiré.

J'ai eu l'occasion de passer la fin de la semaine à Bayreuth.

J'y voulais voir le national-socialisme célébrer en Wagner son prophète et le Führer se reconnaître dans le personnage de Parsifal, le « Fol au cœur pur », qui guérit la blessure ouverte au flanc de l'Allemagne et fonde le IIIe Empire du Saint-Graal, ou dans celui du poète qui chante un chant nouveau où s'exprime directement l'âme de son peuple. J'ai été non moins frappé par le spectacle qu'offraient cette petite ville de Bavière et tout le pays environnant, manifestement dominés par les nazis, leurs uniformes, leurs hymnes, leurs drapeaux, leurs défilés et leur grand homme.

Sans doute, le régime a des difficultés; il en aura encore. Les plus graves sont celles qui ont été indiquées dès l'origine : la crise économique, le chômage, l'hiver, les finances, la monnaie, le mécontentement de l'aile gauche du mouvement, qui ne se résout pas de gaîté de cœur à échanger la formule de la révolution en marche contre celle de l'évolution ordonnée. Mais il n'est pas douteux, non plus, que le régime n'ait étendu et enfoncé ses racines dans le petit peuple des villes et des champs. A défaut des sections d'assaut, des sections de protection lui fournissent une troupe solide et dévouée, qui compte plus de 100.000 hommes. Une loi récente a mis la Reichswehr à la disposition des Statthalters pour le maintien de l'ordre. Hitler conserve en mains les atouts qui le rendent maître du jeu. Son étoile n'a pas commencé de décliner et les événements n'ont pas encore mis en défaut la perspicacité du Saint-Siège, qui paraît avoir fait fond sur la force et la durée du régime.

45

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1347. *Berlin, 27 juillet 1933* (1).

(*Reçu :* 12 h. 25.)

La visite à Rome de M. Gömbös (2), les entretiens de celui-ci et de son ministre des Affaires étrangères M. Kanya avec M. Mussolini font ce matin le principal objet auquel la presse allemande consacre ses colonnes, qu'elle ouvre largement aux télégrammes de ses correspondants de Rome et Budapest. En l'absence d'indications précises sur le sens et la portée de ces conversations, les

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Parti pour la capitale italienne le 25 juillet.

journalistes se livrent à une série d'hypothèses et de constructions plus ou moins solides. Leurs commentaires tournent d'ailleurs autour de quelques idées principales qu'on retrouve à peu près partout.

La visite de M. Gömbös est naturellement rapprochée de celles qu'il a faites récemment à Berlin (1) et à Vienne (2). Elle est mise également en rapport avec la signature récente du pacte à Quatre. On attribue au Premier ministre hongrois le désir de s'informer auprès de M. Mussolini des intentions profondes de la politique italienne. On lui prête en particulier la préoccupation de s'assurer que l'Italie n'est pas tentée d'abandonner ses anciennes thèses sur la nécessité d'une révision des traités ni, en se rapprochant de la Yougoslavie et de la Petite Entente, de s'éloigner de la Hongrie.

On suppose également que M. Gömbös aura voulu examiner avec le Duce le problème de l'organisation économique des pays danubiens, ainsi que le problème qui résulte pour les relations de l'Italie et de la Hongrie avec l'Allemagne du conflit ouvert entre ces pays et l'Autriche.

Les impressions que traduisent la plupart des correspondants allemands sont jusqu'ici d'allure optimiste; ils déclarent éliminer dès maintenant toute possibilité d'élaborer ce que certains ont appelé « un Locarno des Balkans », inacceptable pour les pays qui refusent de s'incliner devant le statut actuel des frontières. Tous relèvent l'attitude de la presse italienne qui se montre agréablement frappée dans les articles nombreux et catégoriques que celle-ci, sous une inspiration évidemment officieuse, consacre à la nécessité de la révision. Ils y voient la preuve que, contrairement aux affirmations de la France, le pacte à Quatre n'a pas enterré l'idée de la révision et que l'Italie à cet égard n'a pas opéré de volte-face. La presse berlinoise fait d'ailleurs voisiner dans ses colonnes les nouvelles de Rome avec celles qui rendent compte de la réception de 450 jeunes fascistes italiens à Munich par le chancelier Hitler en personne en présence de l'ambassadeur d'Italie, ainsi que des discours extrêmement chaleureux qui ont été prononcés de part et d'autre à cette occasion. Elle met également en relief l'allocution par laquelle M. Rudolf Hess, adjoint du Chancelier, a accueilli les jeunes Italiens sur le seuil de la Maison brune à Munich. M. Hess a affirmé la volonté pacifique qui anime l'Allemagne nouvelle, non moins que le régime fasciste, son modèle, et qui s'est manifestée par les concessions qui ont seules rendu possible le pacte à Quatre; il a marqué au surplus sa confiance dans l'extension du fascisme au reste de l'Europe.

A travers les journaux s'exprime ainsi l'espoir de ramener vers l'Allemagne, la Hongrie et leurs alliés, une Italie dont on craint qu'elle ne se soit laissée un peu trop attirer dans le camp adverse, toujours dominé par les intrigues et l'hostilité apparemment irréductibles de la France (3).

(1) Le mois précédent. Voir, au tome III de la présente série, les nos 403 (et note), 419.

(2) L'homme d'État hongrois avait quitté Budapest pour Vienne le 9 juillet. Voir, au tome susdit, le no 468.

(3) Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Berne (no 149), Bruxelles (no 428), Istanbul (no 146), Londres (no 1527), Madrid (no 231), Rome (no 1409), Washington (no 784), Rome Saint-Siège (no 156), Athènes (no 105), Belgrade (no 592), Bucarest (no 467), Budapest (no 370), Prague (no 718), Sofia (no 130), Varsovie (no 462), Vienne (no 451), Moscou (no ?), Tirana (no 60), La Haye (no 138), Luxembourg (no 39).

46

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 643 à 648. *Vienne, 27 juillet 1933, 14 h. 50, 18 h. 20, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 17 h. 30, 21 h., 21 h. 20, 20 h. 50.)

M. Hornbostel m'a dit hier soir à titre confidentiel qu'à la suite des derniers incidents suscités par les hitlériens, M. Dollfuss, se référant à ses derniers entretiens avec M. Mussolini et avec sir John Simon [1] et au cours desquels ceux-ci l'avaient invité à recourir, le cas échéant, à leurs bons offices auprès du Reich, a chargé les ministres d'Autriche à Londres et à Rome de solliciter une intervention des deux gouvernements à Berlin en vue d'attirer l'attention du chancelier Hitler sur la gravité des violations du droit international commises envers l'Autriche.

Les quatre incidents qui ont déterminé cette démarche sont : le récent raid d'avions hitlériens sur Salzbourg et le Tyrol; la continuation sous une forme de plus en plus agressive de la propagande radiophonique antiautrichienne, les révélations faites par le comte Alvensleben[2], enfin l'information absolument sûre reçue à Vienne, suivant laquelle les dirigeants hitlériens ont reconstitué en Bavière, à Munich, Rollinssan et Freilassing (c'est-à-dire à proximité immédiate de la frontière), toutes les formations hitlériennes dissoutes en Autriche et placées de nouveau sous la direction des Allemands expulsés pour propagande politique.

Cette information a été confirmée à notre attaché militaire; il y avait déjà dans les camps environ 9.000 réfugiés exercés militairement en vue d'un coup de main.

L'examen du passeport du comte Alvensleben a prouvé, d'autre part, qu'il s'agissait, non d'un faux ou d'un document volé, comme le soutient la presse allemande, mais bien d'un passeport régulier établi par la direction de la police à Munich avec la photographie du porteur et un faux nom, avec une date postérieure à l'attentat contre M. Steidle et avec la mention « Valable pour plusieurs voyages avec dispense de la super-taxe ». La complicité des autorités allemandes se trouve encore confirmée par le fait que, dès le lendemain de l'arrestation d'Alvensleben, la légation d'Allemagne avait essayé, d'ailleurs sans succès, d'entrer en communication avec l'inculpé.

La démarche a été décidée en Conseil des ministres le jour même du raid d'avions (21 juin). Le Chancelier et le major Fey avaient manifesté une très

(1) Sur les entretiens du Duce et du Chancelier fédéral, au mois de juin, voir, au tome III de la présente série, le n° 375. Sur ceux du Chancelier et du chef du Foreign Office, se reporter à la note de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris du 26 juillet, ci-dessus reproduite sous le n° 40 (annexe).

(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 34 (note); ci-après le n° 59.

vive irritation et exprimé leur volonté d'en finir à tout prix et par tous les moyens avec ces attentats constamment renouvelés. M. Dollfuss voulait recourir immédiatement à la Société des Nations.

Ses conseillers lui ont fait observer que c'était là une démarche hasardée, le pacte à Quatre étant signé, mais non encore ratifié, que la Société des Nations avait déjà peine à faire face à une lourde tâche et que ce serait lui rendre mauvais service que de la charger en ce moment de demander des explications à une grande puissance européenne. Ils ont suggéré qu'à titre de premier avertissement, le gouvernement autrichien recourût d'abord à la « médiation amicale » de l'Angleterre et de l'Italie, le caractère même de cette intervention excluant la possibilité de demander directement à la France, comme le Chancelier y avait songé d'abord, de s'y joindre. En cas d'échec de cette tentative, le recours à Genève demeurerait ouvert à l'Autriche qui se réserverait de saisir de sa plainte soit l'assemblée soit le conseil de la Société des Nations.

Si l'on est encore sans nouvelles de la réponse donnée à M. Egger-Möllwald par M. Mussolini, qui devait le revoir hier soir, le baron Franckenstein a déjà fait connaître à la Ballplatz que l'Angleterre avait immédiatement adhéré au principe d'une intervention concertée à Berlin et que le cabinet de Londres se proposait d'en saisir le gouvernement français.

Sans être inquiets, les milieux officiels considèrent la situation comme assez grave et semblent de plus en plus désireux d'obtenir pour l'Autriche, qui défend à la fois son indépendance et le respect des conventions internationales, l'appui extérieur nécessaire au succès de la résistance de M. Dollfuss.

47

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1355 à 1357. *Berlin, 27 juillet 1933, 20 h. 50, 20 h. 55.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 22 h. 30.)

M. Alphand, en route pour Moscou, me prie de vous adresser le télégramme suivant :

« J'ai eu hier, avant mon départ, une longue conversation avec M. Dovgalevski. Je lui ai dit nettement qu'il résultait d'entretiens que j'avais eus tant avec Votre Excellence qu'avec M. Patenôtre et M. Léger concernant les négociations commerciales [1] :

« 1° Que, pour des raisons de politique intérieure et financière, il ne semblait pas possible d'envisager l'octroi immédiat de l'assurance-crédit ;

« 2° Que l'opinion française n'acceptera jamais qu'on donne l'assurance-crédit à l'U.R.S.S. sans qu'on envisage au moins la constitution d'une caisse de secours

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus n° 42.

pour les sinistrés et petits porteurs dans le sens du projet dont M. Dovgalevski a connaissance;

« 3° Qu'il était nuisible aux relations entre les deux pays d'affirmer de part et d'autre que les négociations commerciales progressent favorablement, alors qu'en fait il subsiste un malentendu;

« 4° Qu'il importerait de conclure un accord provisoire sur les bases restreintes envisagées avec M. Patenôtre, qui amorcerait des affaires et rétablirait la confiance dans nos relations commerciales;

« 5° Qu'en conséquence, il convenait d'accepter d'urgence le protocole préparé.

« Cette conversation a produit assurément un certain effet. Comme le sait le Département, l'attaché commercial soviétique avait été envoyé à Berlin pour prendre les instructions téléphonées au sujet du protocole. Rentré à Berlin hier à midi, il se trouve aujourd'hui dans le même train que moi se rendant à Moscou. Je suppose qu'il avait reçu ordre de refuser le protocole et que M. Dovgalevski l'envoie à Moscou pour discuter.

« D'après ce qu'il me dit, il serait désireux de pouvoir donner quelques précisions à son gouvernement au sujet du contingent des bois.

« J'ai cru bon de porter, lors de mon passage à Berlin, ces indications à la connaissance du Département, pour qu'il puisse m'envoyer toutes instructions utiles à Moscou où je serai samedi.

« *(Signé)* : ALPHAND ».

48

NOTE DU CABINET DU MINISTRE (1)

Paris, 27 juillet 1933.

Commencer de suite une action auprès de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne, pour adhérer à la définition de l'agresseur pacte n° 2; impossible de se laisser paralyser par l'Angleterre dans cet élargissement nécessaire (2).

Si elle reste en dehors, nous mettrons l'Allemagne et l'Italie dans la nécessité de se prononcer.

L'Angleterre ne peut en prendre ombrage.

Déclaration d'Eden soulignée par moi admettant la conception du plan français.

Accords plus étroits de l'Europe continentale *.

(1) Cette note est destinée à MM. Léger et Massigli.

(2) Sur les réticences anglaises, voir ci-dessous le n° 64.

* Annotation de M. Léger, destinée à M. Massigli : *Urgent. Voulez-vous, cher ami, voir d'urgence ce qui peut être tenté au mieux pour donner apaisement aux préoccupations immédiates du Ministre sans l'exposer à trop de risques?*

[Sur un article du *Matin*, du même jour, intitulé : « Vers un organisme efficace de sécurité : associer les deux pactes, celui de Rome et celui de l'Europe orientale », le Ministre a porté l'indication suivante : *Article très juste. C'est mon idée. Il y a intérêt à ne pas différer*].

49

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 650 à 653. *Vienne, 28 juillet 1933, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme 455 -457 (1).

Les indications que Votre Excellence a bien voulu me donner concernant l'émission de l'emprunt m'ont opportunément permis de couper court à une ultime campagne « défaitiste », amorcée à ce sujet par certains milieux financiers et dont la légation d'Angleterre commençait à s'émouvoir. Je les ai discrètement utilisées, en même temps que celle relative à la question des bois et à celle des contingents auxiliaires, pour confirmer à M. Dollfuss nos bienveillantes dispositions à l'égard de l'Autriche.

Il m'en a paru très satisfait et il m'a prié d'exprimer à Votre Excellence ses très sincères remerciements pour une aide qui lui est plus nécessaire que jamais en ce moment.

Le Chancelier m'a répété que la politique de Berlin lui paraissait une « véritable aberration » et qu'à son avis, l'anarchie hitlérienne courait à sa ruine. « Entre Hitler et moi, m'a-t-il dit, c'est à qui tiendra le plus longtemps. Le temps travaille pour moi depuis que j'ai repoussé le premier assaut, livré avec des forces neuves et un élan qui ne se retrouvera plus. Néanmoins, la pression extérieure de l'Allemagne demeure très forte et je dois m'attendre à une recrudescence prochaine de la propagande agressive si les interventions que j'ai sollicitées demeurent sans effet ».

Le Chancelier m'a exposé de nouveau les raisons pour lesquelles il avait jugé, après réflexion, impossible « pour lui comme pour nous » de recourir directement à nos bons offices (2), et il a insisté sur son désir de nous laisser toute liberté d'appréciation quant à notre coopération éventuelle à une démarche collective.

M. Dollfuss ne m'a pas caché que la situation demeurait sérieuse dans certaines provinces, notamment en Carinthie et en Styrie, fief de M. Rintelen, où le marasme économique est toujours exploité avec succès contre la politique du gouvernement.

« Mon grand ennemi, a-t-il ajouté, demeure le chômage qui a toujours été l'atout principal des hitlériens. Il faut que j'en vienne à bout avant l'automne en reconstituant les débouchés commerciaux de l'Autriche, ce qui implique avant tout le concours immédiat de *toutes les puissances intéressées* ».

(1) Par ce télégramme du 26 juillet, le Ministre avait fait connaître que l'emprunt en faveur de l'Autriche serait du type 5 1/2, prix d'émission 94. Compte tenu de l'amortissement de la Commission aux banques, « le taux net ressortira à environ 7 1/2 % ». Ces conditions étaient « sensiblement les mêmes » que celles accordées aux colonies françaises.

(2) Voir ci-dessus n° 46.

50

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 558. *Londres, 28 juillet 1933, 19 h. 16.*

(*Reçu :* 21 h.)

L'ambassade d'Angleterre à Paris a reçu l'instruction de faire savoir au gouvernement français que le cabinet britannique acceptait de procéder à de nouveaux entretiens séparés sur la question du désarmement et proposait de les engager le 18 septembre prochain à Paris.

D'autre part, M. Henderson a renoncé à convoquer le Bureau dès le 18 septembre comme il en avait l'intention. Il envisage maintenant la date du 8 octobre. Il a d'ailleurs le projet d'aller au début de septembre à Varsovie et de revenir par Budapest et Vienne.

M. Eden m'a affirmé que le président de la conférence ne verrait pour sa part que des avantages à une conversation préliminaire entre la France et l'Angleterre [1].

51

COMMUNICATION DE LA DIRECTION POLITIQUE
À L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

Paris, 28 juillet 1933.

Par une note du 25 juillet [2], l'ambassade d'Angleterre a bien voulu signaler à l'attention du ministère des Affaires étrangères une démarche faite par M. Goering, ministre allemand de l'Air, auprès de l'attaché aéronautique de l'ambassade de Sa Majesté à Berlin, en vue d'obtenir l'autorisation d'acquérir en Angleterre un certain nombre d'avions destinés à la police. M. Goering faisait valoir qu'une autorisation semblable avait été déjà accordée au gouvernement autrichien; au surplus, il était prêt à prendre l'engagement que les pilotes des avions seraient, non des policiers, mais des membres civils de sociétés sportives aéronautiques; enfin, il ajoutait que si l'autorisation qu'il sollicitait était refusée par le gouvernement britannique, les achats seraient effectués en France.

L'enquête faite par le gouvernement de Sa Majesté ayant établi que le précédent qu'invoquait M. Goering n'existait pas, l'ambassadeur d'Angleterre à

(1) Le 31 juillet, le ministre des Affaires étrangères, par une note adressée à l'ambassade de Grande-Bretagne, a accepté cette proposition.
(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 37. Voir également le nº 41.

Berlin a été invité notamment à faire savoir au ministre de l'Air que l'opération qu'il avait en vue ne pouvait avoir lieu et que des firmes britanniques ne sauraient être autorisées à vendre des aéronefs au gouvernement allemand pour des fins interdites par l'accord de 1926.

En portant ces informations à la connaissance du gouvernement de la République, l'ambassade d'Angleterre a bien voulu ajouter que le gouvernement de Sa Majesté supposait que le gouvernement français partageait sa manière de voir et qu'il ne saurait par conséquent être question d'une vente d'aéronefs par des firmes françaises au gouvernement allemand, en violation de l'accord précité.

En remerciant l'ambassade d'Angleterre de son obligeante communication, le ministre des Affaires étrangères a l'honneur de lui faire savoir que l'opinion exprimée par elle au nom du gouvernement de Sa Majesté est partagée sans réserve par le gouvernement de la République. Celui-ci, comme le gouvernement britannique, estime qu'il ne peut être question, pour les signataires de l'accord de Paris, d'autoriser la fourniture à l'Allemagne d'aéronefs pour des fins contraires aux stipulations de cet accord, notamment en vue de la constitution d'une aviation de police. Le gouvernement français n'a aucune raison de penser que la menace adressée par M. Goering à l'attaché de l'Air britannique d'acheter éventuellement en France le matériel dont il avait besoin se fonde sur une réalité quelconque; il n'en continuera pas moins à veiller à ce qu'aucune entreprise française ne s'associe à un trafic qui doit être considéré comme illicite.

Le ministère des Affaires étrangères ajoute que, dans l'esprit du gouvernement français, l'initiative prise par M. Goering doit appeler d'autres suites. Ce ne sont pas seulement les gouvernements belge, britannique, français et italien qui sont tenus de respecter les accords dont ils sont signataires; une obligation au moins aussi impérieuse incombe également au gouvernement allemand. Or, la démarche du ministre de l'Air manifeste la volonté d'un des membres du gouvernement du Reich, président du Conseil de Prusse, de s'affranchir d'une disposition essentielle de l'accord de Paris.

Elle prend ainsi sa place dans une série de mesures prises surtout au cours de ces derniers mois et par lesquelles les autorités allemandes tendent à reconstituer l'aviation militaire dont les accords de Paris, conformément au traité de Versailles, ont maintenu l'interdiction : organisation d'un corps d'aviateurs militaires sous le couvert de la création d'un corps d'aviateurs nazis; encouragements de toute sortes à l'aviation dite sportive; formation d'un nombre de pilotes hors de proportion avec les besoins de la flotte commerciale; omission des mesures de publicité prévues par les accords en ce qui concerne l'enregistrement des nouveaux pilotes et des nouveaux appareils; subventions allouées aux organisations aériennes; construction d'appareils susceptibles d'utilisation militaire, etc.

Le ministère des Affaires étrangères ne doit pas dissimuler les préoccupations croissantes que cette situation inspire au gouvernement de la République. Ce n'est pas assez de dire que le traité et les accords subséquents, même ceux qui ont été passés après le traité de Locarno, se trouvent violés; par les mesures prises au cours de ces derniers mois, le gouvernement allemand tend à créer

une situation telle que la réalisation du programme qu'étudie la conférence du désarmement en vue d'une réduction des armements aériens risque de se trouver compromise. A diverses reprises, soit dans des communications officielles, soit dans des échanges de vues auxquels ont donné lieu les travaux de la conférence du désarmement, le gouvernement français a eu l'occasion de marquer au gouvernement britannique les appréhensions que lui causaient des mesures qui, sans avoir en général la gravité de celles qui sont signalées, n'en manifestaient pas moins la tendance à s'affranchir des stipulations du traité. La réserve que, dans un esprit de conciliation et de bonne volonté, les puissances avaient cependant observée à l'égard de ces premiers manquements, a été interprétée par les autorités allemandes comme un encouragement à persévérer. Les dernières initiatives prises par M. Goering donnent une occasion d'arrêter le Reich dans la voie où il s'est engagé. Le gouvernement de la République espère donc que le gouvernement britannique acceptera de s'associer à lui pour demander à Berlin les explications nécessaires sur des mesures qui constituent d'évidentes violations du traité, et qui trahissent l'orientation injustifiable de la politique poursuivie par le Reich en matière aéronautique.

Des représentations d'une telle nature ne peuvent être efficaces que si elles s'accompagnent d'exemples précis. Le gouvernement de la République verrait, de ce point de vue, avantage, si le gouvernement britannique accueille favorablement sa suggestion, à ce que, avant qu'il y soit donné suite, des représentants qualifiés des autorités compétentes des deux pays procèdent à l'examen en commun des renseignements dont il est possible de faire état.

En priant l'ambassade de Sa Majesté de bien vouloir saisir le gouvernement britannique de la proposition qui précède, le ministère des Affaires étrangères lui serait obligé d'indiquer que, en ce qui le concerne, le gouvernement de la République est dès maintenant prêt à donner les instructions nécessaires pour que cet examen en commun puisse avoir lieu sans délai.

52

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 192. *Vienne, 28 juillet 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 août.)

J'ai lu avec un vif intérêt la dépêche de notre ambassadeur à Londres, nº 471, du 30 juin [1], que le Département a bien voulu me communiquer par la valise.

Elle confirme pleinement, du point de vue de l'opinion anglaise, le sentiment

[1] Par cette dépêche, l'ambassadeur de France à Londres faisait état des sympathies dont bénéficiaient l'Autriche et le Chancelier fédéral dans l'opinion et la presse anglaises face aux menaces nazies.

déjà exprimé par M. Puaux dans sa lettre nº 180 du 10 juillet [1] : l'Autriche a gagné la première manche sur l'hitlérisme; il s'en faut qu'elle soit hors de danger et, pour reprendre l'expression fort juste de M. Corbin, la situation transitoire dont bénéficie, en ce moment, M. Dollfuss grâce à un concours inespéré de circonstances demeure fragile. Sans doute la correspondance de M. Selby contribue-t-elle à confirmer le Foreign Office dans cette manière de voir; j'ai pu me rendre compte à plusieurs reprises que le nouveau ministre d'Angleterre à Vienne, sous l'influence sans doute de son principal collaborateur, qui a d'étroites attaches avec les milieux de l'opposition, est plutôt porté à juger les événements avec un certain pessimisme et qu'il doute des possibilités de résistance du Chancelier contre une guerre d'usure. Il n'en demeure pas moins que ce jugement coïncide dans l'ensemble avec les impressions recueillies par les nombreux Français qui ont traversé l'Autriche ces dernières semaines et à qui des entretiens avec des personnalités autrichiennes, ou simplement les hasards de la route, ont permis de se rendre compte, si sommairement que ce fût, de l'état des esprits.

On ne peut se dissimuler que ces appréhensions aient un fondement réel. Après le succès remarquable et inattendu qui a immédiatement suivi sa création, le « Front patriotique » semble être parvenu à un arrêt au moins momentané. Peut-être est-ce un effet de la lassitude, toujours prompte à suivre en Autriche un effort inaccoutumé. Peut-être le mouvement a-t-il « fait son plein », comme avant lui le mouvement hitlérien, et les deux forces en présence se balancent-elles dans une sorte d'équilibre que pourrait seule rompre une forte impulsion extérieure d'un côté ou de l'autre. Il est hors de doute, comme la correspondance de cette légation l'a noté à plusieurs reprises, que la situation personnelle et l'autorité de M. Dollfuss se sont très sensiblement fortifiées depuis deux mois; mais il faudrait que survînt à bref délai, soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre politique, ou dans les deux à la fois, un événement de première importance au point de vue du relèvement de l'Autriche pour que cet état de choses s'affermisse de manière durable. Le persévérant optimisme dont continue à faire preuve le Chancelier, malgré un labeur écrasant et une fatigue devenue sensible ces derniers temps, est assurément une « idée-force »; mais il est le premier à se rendre compte que si la volonté de vaincre est un élément nécessaire du succès, elle n'en est qu'un élément. Pour lui, il me l'a répété hier, le triomphe définitif de sa politique est lié à deux conditions essentielles, toutes deux d'ordre international.

La première est que les puissances qui s'intéressent au sort de l'Autriche fassent clairement comprendre à Berlin que les violations continues des traités et du droit des gens le plus élémentaire ne sauraient durer sans mettre en quelque sorte l'Allemagne au ban de l'Europe. J'ai eu plusieurs fois l'impression, sans que cela m'ait jamais été dit expressément, qu'on ne peut s'empêcher ici, dans certains milieux, d'établir un parallèle entre l'affaire de Hirtenberg et l'agression hitlérienne, et de croire que les infractions aux accords internationaux sont différemment jugées suivant qu'il s'agit de la petite Autriche ou de

[1] Reproduite au tome III de la présente série sous le nº 475.

la puissante Allemagne. Tout se passe du moins comme si l'Autriche sentait confusément que la sympathie dont elle bénéficie en ce moment hésite à se traduire en actes. Il y a là, dans les circonstances présentes, un élément moral non négligeable, qui joue à la fois contre nous et contre la confiance sur laquelle est basée la politique de M. Dollfuss.

La seconde condition, plus importante encore aux yeux du Chancelier, est que l'Autriche voie et ressente pratiquement bientôt une amélioration de sa situation économique telle que les plus pessimistes doivent se reprendre à espérer. M. Habicht, dont notre ambassadeur à Berlin a rapporté au Département les récents discours, a raison sur ce point. Il n'est pas vrai, comme le prétend l'ancien « inspecteur », que 90 % de la population autrichienne supportent impatiemment le joug du cabinet Dollfuss. Mais il est exact que celui-ci ne pourra vraiment se dire le maître de la situation que lorsqu'il aura réussi à redonner du travail au moins à la moitié de l'armée des chômeurs, c'est-à-dire à 150.000 hommes environ. De là, les efforts des hitlériens pour retarder par tous les moyens le relèvement national, efforts dont une nouvelle preuve m'a été donnée ces jours-ci par la petite manœuvre suscitée dans certains milieux financiers, qui ne verraient pas d'un mauvais œil un échec *in extremis* de l'emprunt et répétaient à l'envi que les retards apportés à l'émission de la tranche française pourraient entraîner une défection de la participation italienne. Le ministre d'Angleterre s'en était inquiété et la découverte du petit complot l'a passablement scandalisé. L'incident témoigne à tout le moins d'un état d'esprit significatif que nous aurions tort de négliger. Il ne faut pas que l'élan d'union sacrée, véritablement nouveau dans ce pays et qui autorise à espérer en son avenir, retombe avant que M. Dollfuss puisse faire état vis-à-vis de ses paysans, de ses ouvriers et de ses industriels d'une large reprise des échanges internationaux sur des bases satisfaisantes.

Les télégrammes adressés par Votre Excellence à M. Léon Noël[1] me paraissent définir très exactement ce que doit être notre tâche à cet égard. Les temps sont passés où l'Autriche considérait avec une méfiance instinctive tout projet de rapprochement positif sur le terrain économique avec la Petite Entente et notamment avec la Tchécoslovaquie. Pour des raisons opposées, l'hypothèque politique dont l'Allemagne, d'une part, et l'Italie de l'autre, avaient grevé jusqu'ici ce rapprochement a été levée par les événements et on ne se cache plus à Vienne pour souhaiter hautement une entente aussi large que possible avec les états successeurs. Malheureusement, comme le prouve une fois de plus la dépêche n° 233 du 30 juin de notre ministre à Bucarest[2], l'idée subsiste chez certains dirigeants de la Petite Entente, sinon que l'Anschluss serait réellement préférable à une reconstitution déguisée de l'ancien empire danubien, tout au moins que sa menace peut toujours être utilement évoquée vis-à-vis de certaines combinaisons. Cette conception me paraît, dans les conjonctures

(1) Voir notamment, au tome III de la présente série, les nos 451 et 482.

(2) Lire en fait : n° 253. Cette dépêche relatait les réactions de la presse roumaine face au problème de la restauration des Habsbourg, son hostilité à la politique italienne, favorable à cette restauration. Il était nécessaire d'aboutir à un régime de collaboration économique des pays danubiens où l'Autriche et la Hongrie auraient leur place. L'Anschluss, pour Bucarest, était préférable à l'union austro-hongroise sous le sceptre des Habsbourg.

actuelles, extrêmement dangereuse, en ce qu'elle risque de paralyser les états en question dans une initiative concertée, dont l'objet principal serait précisément d'élever contre l'Anschluss le plus solide des barrages et par suite d'en rendre la menace moins efficiente. M. Dollfuss m'a redit quel prix il attacherait à développer dans la plus large mesure le rapprochement économique déjà amorcé avec Prague, et combien il se félicitait des bienveillantes dispositions dont la Tchécoslovaquie a fait dernièrement preuve en ce qui concerne le tourisme en Autriche et les facilités de circulation entre les deux pays. Malheureusement, M. Fierlinger vient de quitter Vienne pour un congé d'une certaine durée, laissant à peu près seul ici mon collègue M. Dohalsky, qui connaît parfaitement la situation et est personnellement animé des meilleures intentions, mais qui n'aime guère les initiatives et à qui d'ailleurs un état de santé précaire impose de grands ménagements. Il faudrait cependant, dans un intérêt commun, ne pas laisser passer l'heure toujours fugitive des bonnes dispositions réciproques sans arriver, d'ici l'automne, à des résultats concrets dont l'effet serait considérable.

Il va sans dire que, dans cette action de sauvetage concertée, on escompte ici notre participation désintéressée sur quelques points précis. Je ne puis m'empêcher, à ce sujet, de revenir sur la question des bois [1] Le Chancelier est très reconnaissant à Votre Excellence de ses efforts en vue de remédier, dans la mesure du possible, à la très vive déception provoquée ici par l'attitude du Sénat. Mais le problème ne saurait être considéré comme résolu par des palliatifs provisoires. La province autrichienne vit de l'exploitation forestière et toute mévente atteint le dernier des hameaux. Le paysan autrichien vend aujourd'hui dans des conditions sensiblement plus satisfaisantes qu'il y a dix-huit mois son bétail, son lait et ses œufs; mais aussi longtemps que le marché du bois n'aura pas repris son cours normal, il subsistera dans chaque village un foyer de crise et de mécontentement. L'Autriche a actuellement 29.000 wagons à exporter. Elle espère, si tout va bien, en placer 4 à 5.000 en Hongrie, autant en Italie; rien en Allemagne naturellement; que fera-t-elle du reste? Il n'est pas excessif de dire que l'existence du cabinet Dollfuss dépend pour une large mesure de la réponse qui sera donnée à cette question, qui intéresse directement ou indirectement la plus grande masse électorale. Les hitlériens le savent bien et ils ne se font pas faute d'exploiter largement cette situation. Le jour où cet argument leur sera retiré, leur pouvoir en Styrie, en Carinthie et au Tyrol sera près de sa fin.

Le moment est venu où l'effort national du cabinet Dollfuss a besoin d'être relayé par un effort international. C'est à cette condition seulement, étant donné les graves difficultés avec lesquelles il demeure aux prises, que se trouvera justifiée vis-à-vis de l'Autriche la politique du Chancelier le jour où l'approche de la mauvaise saison, la persistance de la pression allemande et le rétablissement des institutions constitutionnelles l'obligeront à faire un nouvel appel à la confiance du pays.

[1] Le 29 décembre 1932, avait été signé un arrangement entre Paris et Vienne en vue d'un traitement préférentiel des bois autrichiens. Adopté par la Chambre, cet arrangement venait de voir cependant sa ratification ajournée par le Sénat (télégramme nº 618 de Vienne, du 11 juillet).

53

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 924, 925. *Rome, 29 juillet 1933, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 40, 17 h. 15.)

J'ai profité de la visite que j'ai faite ce matin au baron Aloisi pour lui demander s'il pouvait, maintenant que M. Gömbös a quitté Rome [1], me donner quelques indications sur les conversations qui viennent d'avoir lieu.

Le chef de cabinet de M. Mussolini m'a répondu :

1° Qu'au point de vue politique, ces conversations avaient servi à faire un tour d'horizon général et que les deux gouvernements s'étaient entendus pour exclure la possibilité d'une restauration des Habsbourg et d'une union de l'Autriche et de la Hongrie;

2° Qu'au point de vue économique, on avait examiné l'utilité d'améliorer les échanges entre Budapest et Vienne et on avait posé les bases d'un développement éventuel des accords du Semmering [2], qui fera l'objet la semaine prochaine d'un examen des techniciens avec le ministre du Commerce hongrois.

J'ai alors fait allusion aux bruits que mes télégrammes nos 920-921 [3] vous ont rapportés et j'ai demandé à mon interlocuteur ce qu'ils avaient de fondé. Le baron Aloisi m'a répondu que M. Gömbös, comme tous les Hongrois, avait évidemment en vue la révision du traité de Trianon, mais, répétant son propos du 27 juillet (voir mes télégrammes nos 915-916) [4], il m'a assuré à nouveau que la question de révision n'avait pas été discutée au cours des conversations.

(1) Sur la visite du ministre-président de Hongrie à Rome, voir ci-dessus n° 45.

(2) Allusion à une convention économique hungaro-italienne paraphée au Semmering à la fin août 1931, et à une convention analogue austro-italienne postérieure de quelques jours. La convention italo-hongroise avait pour objet général d'« activer les échanges », et pour objet particulier de faire acheter par l'Italie certaines quantités de blé hongrois.

(3) Du 28 juillet. D'après ces télégrammes, la thèse du revisionnisme aurait été âprement défendue par M. Gömbös, qui se refusait à tout « Locarno danubien » tant que son pays n'aurait pas obtenu d'assurances formelles.

(4) Du 27 juillet. D'après ce télégramme, le baron Aloisi affectait de n'attacher aucune importance aux articles revisionnistes de la presse italienne.

54

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, ROME, BRUXELLES.

T. nos 1205-1206; 1550-1551; 1433-1434; 439-440. *Paris, 29 juillet 1933, 24 h.*

Pour Berlin : Je me réfère à votre télégramme 1351 à 1353 et à mon télégramme 1189-1192.

Pour Londres : Je me réfère à mon télégramme 1535-1538.

Pour Rome : Je me réfère à mon télégramme 1425 à 1427.

Pour Bruxelles : Je me réfère à mon télégramme 431-435 (1).

Pour tous les postes. — D'après une communication de l'ambassade d'Angleterre, une nouvelle démarche a dû être faite hier soir à Berlin, par le chargé d'affaires britannique, sur un ton particulièrement ferme. Le gouvernement anglais prend acte de certaines déclarations, publiques ou privées, de ministres et de fonctionnaires du ministère de l'Air, pour demander à M. von Neurath de lui confirmer que l'Allemagne n'a pas l'intention de se soustraire aux obligations résultant pour elle du traité en matière d'aéronautique. D'une façon générale et suivant les termes de la note anglaise du 19 novembre 1932, il est rappelé au gouvernement allemand que le Reich ne pourrait rencontrer ni appui, ni encouragement dans une politique tendant à méconnaître les engagements du traité.

La communication adressée au Département ajoute que le gouvernement britannique a cru devoir, tout d'abord, agir isolément parce que sa démarche est basée, dans une large mesure, sur des déclarations faites seulement à l'attaché anglais à Berlin; mais qu'il désire se concerter avec le gouvernement français si la réponse allemande n'est pas satisfaisante.

Une communication analogue a dû être faite à Rome.

Le Département, en accusant réception, a rappelé qu'à la suite de la communication britannique relative aux demandes de M. Goering (2), le gouvernement français avait déjà manifesté le désir de consultation et d'action concertée dont témoigne aujourd'hui le gouvernement anglais; nous estimons toutefois que l'examen devrait s'étendre, non seulement à la question du matériel aéronautique, mais aussi à celle du personnel et, d'une manière générale, à tout l'ensemble de la politique aéronautique de l'Allemagne.

(1) Le télégramme 1351-1353 de Berlin, du 27 juillet, apportait la confirmation de la demande de Goering, confirmation donnée par le chargé d'affaires britannique — celle aussi du refus de Londres. Quant aux quatre autres télégrammes du Département mentionnés ci-dessus, ils représentent un seul et même télégramme collectif parti de Paris le 28 juillet au sujet de cette affaire dont Londres avait dû saisir Bruxelles.

(2) Reproduite ci-dessus sous le no 37.

55

Note du Sous-Directeur d'Europe[1]

Visite de M. Cielens, nouveau ministre de Lettonie

Paris, 29 juillet 1933.

En venant prendre contact avec le sous-directeur d'Europe, M. Cielens, nouveau ministre de Lettonie, a insisté, non sans véhémence, sur les points suivants :

1° Il est déplorable qu'il n'y ait en Lettonie ni banque française, condition nécessaire d'échanges commerciaux, ni ligne régulière de navigation;

2° L'Allemagne possède en Lettonie une organisation tout autrement complète; elle tend à faire des pays baltes « un Mandchoukouo » occidental comme base d'emprise sur la Russie. C'est sur la Vistule et la Duna que la France doit défendre l'Alsace-Lorraine;

3° Le gouvernement letton veut construire une station hydroélectrique sur la Duna. Les travaux représenteront une valeur de 25 à 30 millions de lats, soit 150 millions de francs. Il est d'ores et déjà en pourparlers avec une maison française; il voudrait en contrepartie des facilités pour les bois et le beurre lettons.

56

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne

Paris, 29 juillet 1933.

Par note en date du 26 juillet 1933 [2], l'ambassade de Sa Majesté britannique a bien voulu donner connaissance au ministère des Affaires étrangères d'une démarche faite par le Dr Dollfuss auprès de sir John Simon afin d'obtenir l'appui du gouvernement britannique contre l'ingérence du gouvernement allemand dans les affaires autrichiennes.

Cette ingérence se manifeste notamment :

— Par de nombreux actes de terrorisme;

— Par le lancement de tracts séditieux du haut d'aéroplanes sur le territoire autrichien;

— Par des émissions radiophoniques invitant le peuple autrichien à faire opposition à son gouvernement actuel.

(1) M. Chavériat.

(2) Publiée ci-dessus sous le n° 40 (annexe).

Le gouvernement de Sa Majesté britannique estime que l'agitation entretenue en Autriche par le gouvernement allemand est inadmissible, au lendemain surtout de la signature du pacte d'entente et de collaboration, et que la requête du Dr Dollfuss est légitime et fondée.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'ambassade d'Angleterre que le gouvernement de la République partage pleinement le sentiment du gouvernement de Sa Majesté britannique et qu'il est comme lui vivement préoccupé de l'état de choses actuel en Autriche, lequel constitue un obstacle à l'apaisement indispensable des esprits et pourrait, en se perpétuant, devenir une véritable menace pour la paix. Il est donc tout disposé à joindre ses efforts à ceux du gouvernement de Sa Majesté britannique et, éventuellement, du gouvernement italien, pour mettre fin sans délai à une situation qu'il juge dangereuse.

Les vues exposées par la note de l'ambassade appellent toutefois de la part du gouvernement français les observations suivantes :

a. En ce qui concerne les émissions subversives par T.S.F., le gouvernement britannique fait ressortir qu'elles sont contraires à la résolution adoptée le 13 mai dernier par l'office international de la radiodiffusion de Lucerne dont le texte est annexé à la note de l'ambassade.

Ce document n'est toutefois qu'un extrait de la résolution adoptée par l'Office international de radiodiffusion quelques jours avant l'ouverture de la conférence européenne radioélectrique de Lucerne. Il n'a qu'un caractère administratif et technique. La conférence n'a pas, quant à elle, été appelée à s'occuper officiellement de la diffusion systématique de communications spécialement destinées aux auditeurs en pays étrangers. Rien d'ailleurs dans les textes préparatoires ou définitifs de Lucerne n'interdit une émission dans la langue d'un autre pays lorsque cette langue est également parlée dans le pays émetteur. A une intervention fondée sur la résolution du 13 mai, il serait donc possible à l'Allemagne de répondre que la propagande incriminée est destinée à ses propres citoyens.

C'est pourquoi le gouvernement de la République ne considère pas les textes de Lucerne comme susceptibles de fournir une base indiscutable à la protestation qui doit être élevée à Berlin. Il estimerait préférable de fonder cette démarche sur le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures de pays voisins et serait particulièrement heureux qu'il parût possible au gouvernement de Sa Majesté britannique d'adopter le même point de vue.

b. Pour ce qui est des deux autres griefs exposés par le chancelier d'Autriche, à savoir : la violation de la souveraineté autrichienne par des aéroplanes allemands en vue de lancer des tracts séditieux et les attentats terroristes auxquels se livrent certaines associations qui prennent leur inspiration à Berlin, ils constituent, de l'avis du gouvernement français, une violation caractérisée de l'article 80 du traité de paix [1].

[1] **Sur cet article, voir ci-dessus le n° 40 annexe (note).**

La gravité de la situation [1] conduit le gouvernement de Sa Majesté britannique à envisager l'application de l'article 11, § 2, du pacte de la Société des Nations [2]. Toutefois, à son avis, un recours à la procédure qu'implique cette disposition pourrait être évité si les puissances intéressées étaient disposées à se consulter dans l'esprit du pacte d'entente et de collaboration et si en conséquence la Grande-Bretagne, l'Italie et la France s'entendaient pour intervenir directement auprès du Reich, en vue d'obtenir qu'il soit mis fin sans délai à toute activité subversive contre le gouvernement autrichien.

Le gouvernement de la République se rallie dès maintenant à la procédure suggérée par le gouvernement de Sa Majesté britannique. Il estimerait toutefois opportun que dans leur démarche à Berlin, les puissances prissent soin de ne se point fonder sur le texte même du pacte d'entente et de collaboration, car il n'apparaît pas que la question d'Autriche puisse être proprement comptée au nombre de celles que vise l'article 1 dudit pacte. Il pourrait être seulement rappelé au gouvernement allemand qu'en signant récemment cet acte international, il s'est engagé moralement à se placer, d'une façon générale, dans l'esprit dont témoigne son préambule et qui tend à la réalisation d'une détente en Europe. Le gouvernement de la République suggère, d'autre part, que référence soit faite au cours de la démarche à l'article 80 du traité de Versailles.

Enfin, le gouvernement de la République croit devoir inférer de la communication de l'ambassade que dans le cas où les représentations des puissances à Berlin demeureraient sans effet, le gouvernement de Sa Majesté britannique serait disposé, au besoin, à porter la question devant la Société des Nations, par application du deuxième paragraphe de l'article 11 du pacte.

Le gouvernement français serait reconnaissant à l'ambassade d'Angleterre de lui confirmer que tel est bien le point de vue du gouvernement de Sa Majesté britannique [3].

[1] Le contenu de la note, à partir de ce paragraphe, a été transmis par le Ministre, le 28 juillet, 22 h 30, aux représentants diplomatiques de France à Londres (nos 1540-1542), Berlin (nos 1200-1202), Rome (nos 1430-1432), Vienne (nos 459-461), Prague (nos 722-724).

[2] Sur cet article, voir ci-dessus le no 40 (note).

[3] En réponse à cette communication du Département, l'ambassade de Grande-Bretagne soumettait le 2 août, par note no 533, le texte que le gouvernement britannique se proposait d'adresser à Berlin après entente avec Paris et Rome. Dans l'*esprit* du pacte à Quatre, les trois gouvernements attireraient l'attention du Reich sur l'incompatibilité de son activité *subversive* en Autriche avec le souci des signataires de ce pacte de renforcer la paix européenne, ainsi qu'avec le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre pays et les obligations de l'article 80 du traité de Versailles (I). Les gouvernements anglais, français et italien désiraient éviter tout renvoi à l'article 11, paragraphe 2 du covenant (II). Enfin, l'ambassade devait expliquer qu'il n'avait jamais été dans l'intention du gouvernement anglais d'inclure une référence aux actes *terroristes* commis en Autriche, le gouvernement allemand pouvant rétorquer qu'il n'avait pas à répondre d'actes de citoyens autrichiens.

Londres, tout en respectant le souci de Paris de ne voir invoquer que l'esprit (et non les stipulations) du pacte à Quatre, n'en faisait pas moins une distinction entre l'activité *subversive* du Reich (lâchers de tracts) et l'activité proprement *terroriste*.

57

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 276. Très confidentiel. *Rome, 30 juillet 1933* (1).

(*Reçu :* le 1er août, 12 h.)

Au cours d'une audience accordée récemment au ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège, le Pape lui a parlé de la conférence économique de Londres, disant que, de ces vastes conférences où il y avait autant d'avis que de têtes, rien de pratique ne pouvait jamais sortir. « Le seul acte politique récent, a continué Pie XI, dont il y ait lieu de se réjouir est l'accord à Quatre. Mais combien cette affaire a fini autrement qu'elle n'avait commencé! »

Comme cette exclamation montrait, en même temps que le regret du Souverain Pontife pour la forme première du projet de pacte, sa propre inclination pour le revisionnisme, il n'a rien ajouté sur ce sujet devant le représentant d'un pays directement visé par la campagne revisionniste.

Il s'est ensuite étendu sur la situation en Russie, répétant à peu près ce qu'il avait rapporté à M. Gentil (voir mon télégramme nº 234) (2). En moins d'un an, a-t-il assuré, une douzaine de millions d'êtres humains seraient morts de famine ou d'épidémie. Épuisée et désarmée, la population ne pouvait réagir, mais ce n'était pas, croyait-il, l'envie qui lui en manquait. Il savait qu'à deux Italiens, voyageant en Russie pour une mission forestière, des Russes avaient exprimé leur regret que le Japon n'eût pas déclaré la guerre à leur pays, en observant : « Nous aurions alors eu des armes et nous en serions servis pour nous débarrasser du régime soviétique ».

Ceci ayant amené le Pape à parler du Japon, il a rapporté à mon collègue qu'un évêque catholique de Mandchourie avait demandé aux généraux japonais s'ils ne craignaient pas la propagande bolchevique. Ceux-ci auraient répondu qu'ils ne redoutaient rien de la Russie et que leur armée, s'il y avait eu guerre russo-japonaise, aurait pu aisément aller jusqu'à Moscou, tant eût été faible la résistance russe.

Ces propos sont à rapprocher de ceux que signalait mon télégramme précité, et aussi de l'information transmise par mon télégramme nº 248 (3), touchant des ouvertures du Japon au Saint-Siège pour l'envoi au Mandchoukouo d'un visiteur ou d'un délégué apostolique.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 5 juillet, reproduit au tome III de la présente série sous le nº 456.
(3) Dont la reproduction a paru inutile.

58

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 291. Très confidentiel. *Rome, 30 juillet 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er août; Dir. pol., 4 août.)

Je remercie Votre Excellence de m'avoir communiqué l'intéressant rapport de notre ambassadeur à Moscou en date du 6 juin, relatif à la conversation qu'il a eue à Paris, la veille de son départ (1), pour aller prendre possession de son poste, avec Mgr d'Herbigny, chargé des affaires russes au Vatican.

Après avoir parlé à M. Alphand de Mgr Neveu, Mgr d'Herbigny lui a dit, en somme, que le Pape s'était abstenu, en diverses circonstances, d'élever des protestations violentes contre certains actes du gouvernement de Moscou; que Sa Sainteté ne voulait rien faire qui pût nuire à une détente entre l'Union soviétique et le Vatican; que des progrès, dans la voie de la liberté de conscience et de la liberté des cultes en Russie, semblaient pouvoir être réalisés; enfin que, dans cette hypothèse, la France aurait intérêt à s'assurer le bénéfice de la détente, plutôt que l'Italie ou la Pologne, qui n'en ferait pas fi.

Notre ambassadeur à Moscou veut bien, en demandant à cet égard le sentiment du Département, demander à connaître aussi le mien.

En ce qui concerne Mgr Neveu, aucun doute possible, comme le marque d'ailleurs M. Alphand. Nous avons intérêt à rendre à l'évêque catholique de Moscou le service de continuer à le loger, tant que les circonstances ne seront pas devenues telles qu'elles nous dispensent de remplir envers lui ce devoir d'humanité.

Quant à la question politique, je suis toujours favorable en principe à l'idée de servir, dans une juste mesure, les intérêts du Saint-Siège dans les pays où notre influence peut nous faire écouter. Car c'est là un des moyens que nous avons de compter pour quelque chose à ses yeux, et nous n'en avons pas beaucoup. Le principe que je viens de rappeler s'applique au cas suscité par la conversation de M. Alphand avec Mgr d'Herbigny. Je crois donc que nous pouvons, avec la discrétion nécessaire en pareille matière, engager le gouvernement de Moscou à moins de rigueur contre la liberté de conscience et la liberté des cultes, d'autant plus que ce conseil, partout où les circonstances peuvent nous amener à le donner, s'inspire de l'intérêt de ceux à qui on le donne, tout autant que de l'intérêt religieux.

Mais je crois aussi qu'il conviendra, jusqu'à plus ample informé, de ne pas être trop affirmatif à Moscou, sur la tendance du Saint-Siège et du Pape personnellement, sinon à saisir l'occasion d'une détente avec les Soviets, au moins à la favoriser.

(1) M. Charles Alphand avait été nommé au poste d'ambassadeur à Moscou le 13 mars précédent.

En effet, en lisant le rapport de M. Alphand, j'ai eu un peu l'impression que Mgr d'Herbigny lui avait fait, des dispositions du Pape envers l'Union soviétique, un exposé à l'usage de l'ambassadeur de France à Moscou. Je ne doute pas, puisque Mgr d'Herbigny le dit, que Pie XI, poussé par certains à faire des déclarations violentes contre la politique religieuse des Soviets, s'en soit abstenu, et je ne nie pas son mérite à cela. Mais, telles qu'elles sont et s'expriment dans les entretiens privés, les dispositions du Souverain Pontife sont certainement très accentuées contre le gouvernement de Moscou et la IIIe Internationale. C'est, dans le corps diplomatique accrédité auprès de lui, un axiome que le bolchevisme est son cauchemar et l'organisme qui le diffuse sa bête noire. Manifestement, il regrette qu'aucun des voisins des Soviets ne leur ait réglé leur compte, convaincu qu'il est de leur incapacité à tenir contre une attaque sérieuse.

Dans ces conditions, nous devons prendre garde à ne pas trop faire espérer à Moscou que telle ou telle mesure, de la part des Soviets, provoquera, de la part du Pape, une réaction favorable. Car Pie XI a une telle horreur de leurs doctrines, de leur œuvre en Russie, des fléaux qu'ils ont attirés sur ce pays et sur sa population, de leur propagande à l'étranger, que le maximum de ce qui peut être attendu de lui, en réponse à quelque ralentissement de persécution et de guerre à la religion, est de l'ordre négatif. Il pourra s'abstenir de parler ou d'agir : voilà tout.

Beaucoup de mes rapports, antérieurs à la question posée par M. Alphand, sont de nature à compléter la réponse que j'y fais.

En résumé, je conseillerais que notre ambassadeur à Moscou ne cessât, comme ses prédécesseurs, de recommander aux Soviets de se relâcher de la lutte forcenée qu'ils mènent contre le catholicisme en particulier, mais sans faire état de plus que de la probabilité d'incliner par là le Pape à moins de sévérité à leur endroit. Pour le surplus, M. Alphand pourrait, comme l'ont fait ses prédécesseurs, faire transmettre au Saint-Siège, par l'intermédiaire du Département et le mien, toutes les impressions qu'il jugerait utile à éclairer et guider le Vatican. Cela est toujours fort apprécié ici.

59

Le Chef de bataillon Salland, Attaché militaire de France à Vienne, à M. Daladier, Ministre de la Guerre.

D. nº 337 (1). *Vienne, 30 juillet 1933.*

La lutte entreprise par les nationaux-socialistes du Reich contre l'Autriche continue d'être toujours aussi active.

L'action directe a évidemment cessé pour le moment, mais la T.S.F. et

(1) Extraite des archives de la Guerre.

l'aviation sont toujours utilisées du territoire bavarois par les adversaires du gouvernement Dollfuss pour leur propagande et leurs attaques.

Il y a plus : l'arrestation à Vienne du baron Alvensleben, qui a avoué avoir participé à l'attentat récent contre le Dr Steidle et s'être rendu dans la capitale autrichienne pour assassiner le major Fey, a permis de prouver que les autorités officielles du Reich, elles-mêmes, prennent part à la bataille. Le baron Alvensleben était en effet porteur, au moment de son arrestation, d'un passeport valable pour plusieurs voyages, exempté de la surtaxe de 1000 marks, et délivré, sous un faux nom, par la police de Munich à une date postérieure à celle de l'agression d'Innsbruck.

Se basant sur cet ensemble d'incidents et s'autorisant des offres qui lui avaient été faites par M. Mussolini et sir John Simon lors de ses derniers voyages à Rome et à Londres (1), M. Dollfuss vient, par la voie diplomatique, comme vous avez pu le voir dans la presse, de solliciter les gouvernements italien et anglais d'effectuer une démarche à Berlin.

La lutte menée par le Chancelier est rude et il a absolument besoin, pour résister, de l'aide de l'étranger. Il est personnellement convaincu que le temps travaille pour lui; que l'expérience hitlérienne sombrera un jour ou l'autre dans l'anarchie; il déclare qu'il a déjà remporté une victoire en enrayant le « grignotage » de ses propres forces par le national-socialisme; mais il lui faut tenir jusqu'au bout.

Or les perspectives ne sont pas particulièrement optimistes : à l'intérieur, la fermeture des frontières du Reich (2) aurait déjà déterminé dans les campagnes et dans les régions touristiques un sérieux mécontentement; le chômage ne diminue guère et les hitlériens l'exploitent; la jeunesse, ici comme en Allemagne, est presque entièrement gagnée aux doctrines d'Hitler; de nombreux points en province sont presque complètement nationaux-socialistes: Salzbourg, Linz, la Wachau; le Tyrol est très contaminé; la Styrie est moins que sûre (Au Landtag de Styrie, il n'a pas encore été possible d'obtenir l'annulation des mandats nazis) (3). De l'extérieur, des bruits de plus en plus nombreux, et qu'il importerait de contrôler, nous parviennent, laissant prévoir un dénouement prochain de la question par la force. Dans les milieux de la *Heimwehr*, on parle de l'irruption possible de milliers de membres des S.A. et S.S. du Reich en Autriche; mais les milieux heimwehriens sont assez sujets à caution et l'exagération du danger pourrait bien être un procédé utilisé par eux pour affirmer leur utilité. Plus importants sont des renseignements qui m'ont été fournis par un informateur ayant d'excellentes liaisons dans les milieux nationaux-socialistes et qui donnent, au fond, la même note. Cet informateur prétend même qu'actuellement nazis et heimwehriens de Styrie passent, par petits groupes, la frontière bavaroise et sont, à proximité de cette frontière, groupés dans des camps de concentration, encadrés par des S.A.

(1) Sur le voyage à Rome, voir, au tome III de la présente série, les nos 367, 375. Le voyage à Rome s'effectua peu après, à l'occasion de la conférence économique mondiale.

(2) Voir, au tome III de la présente série, le no 323.

(3) *Note du document* : La presse du 31 juillet rend compte de l'annulation de ces mandats par suite du vote des députés chrétiens-sociaux, socialistes et *Landbund* contre *Grossdeutsch* et *Heimatschutz* de Styrie.

et S.S. du Reich et instruits militairement en vue de l'exécution d'un putsch.

La presse autrichienne a déjà jeté le cri d'alarme que quelques journaux français de ces derniers jours ont d'ailleurs répété [1].

Et cependant, en bonne logique, il est permis de se demander si tous ces bruits sont vraiment fondés. Dans mon rapport nº 314, du 8 juillet [2], en envisageant les différentes hypothèses possibles, j'ai admis que la première de ces hypothèses me paraissait peu réalisable. Depuis, Hitler a signé le pacte à Quatre; prendrait-il vraiment la responsabilité de créer le désordre au centre de l'Europe, ou bien faut-il croire qu'il est déjà débordé par les éléments extrémistes de son parti?

En tout cas, les efforts des nationaux-socialistes autrichiens qui, d'après une nouvelle [information] donnée dans la presse viennoise du 18 juillet, formeraient le huitième groupe provincial de l'ensemble du parti, avec siège à Linz, ne se ralentissent pas. De faux documents destinés à compromettre le gouvernement, des tracts tirés au ronéo circulent sous le manteau, annonçant la victoire prochaine de l'hitlérisme en Autriche; des liaisons secrètes sont organisées pour le fonctionnement desquelles circulent de nombreux courriers.

Le gouvernement, de son côté, continue d'appliquer son programme de réformes politiques, constitutionnelles, financières et sociales en même temps qu'il renforce les mesures de sécurité.

Politiquement, il essaie actuellement de jeter un dernier pont entre lui et Hitler en cherchant à créer un parti national-socialiste autrichien. Il serait entré en liaison, sans grand succès jusqu'à maintenant, avec une fraction politique qui groupe, sous le nom de *Oesterreichische nationale Einheitspartei*, des nazis et des membres du *Heimatschutz* de Styrie; d'autre part, les fréquents voyages que fait à Munich l'ancien ministre *grossdeutsch* Dr Schürff auraient trait à une question du même ordre.

Dans le but de l'aider à préparer la nouvelle *constitution*, le Dr Dollfuss s'est adjoint, comme ministre sans portefeuille, le Dr Ender, ancien chancelier fédéral et *Landeshauptmann* du Vorarlberg.

Lorsqu'il était chef du gouvernement, le Dr Ender avait demandé au Parlement, qui le lui avait refusé, de voter une loi accordant les pleins pouvoirs; il passe pour avoir une conception démocratique de l'État; il est le principal représentant des intérêts chrétiens-sociaux des provinces et il serait un des protagonistes de l'idée fédéraliste. Sa désignation a été relativement bien accueillie par l'ensemble de la presse.

On a déjà écrit que cette nouvelle constitution augmenterait les pouvoirs de l'exécutif et modifierait dans le sens corporatif la composition du Parlement ainsi que la forme des élections.

Au point de vue *financier*, l'assainissement se poursuit lentement; l'Autriche fait face à toutes ses obligations internationales; sa trésorerie est dans un état satisfaisant malgré une situation économique toujours assez précaire.

(1) *Note du document* : Voir en particulier le *Temps* du 29 juillet à la rubrique *Autriche*.
(2) Qu'il a paru superflu de reproduire.

Socialement, dans le but d'occuper les chômeurs et surtout la jeunesse, on a créé le « Travail volontaire » qui, d'après les déclarations du sous-secrétaire d'État Neustädter-Stürmer, s'exécuterait, soit dans le cadre d'organisations privées, soit au service de l'État.

Les travailleurs volontaires d'État recevront un uniforme; on espère qu'ils atteindront un effectif de 5.000; 8.000 seraient déjà utilisés par les entreprises privées.

Enfin, les mesures de sécurité sont de plus en plus renforcées : le gouvernement a complètement supprimé la presse nationale-socialiste; le *Schutzkorps* a été mis sur pied; certaines localités-frontières ont reçu des garnisons provisoires et, afin de tranquilliser la population, de petits exercices ont été exécutés en Tyrol en prenant comme thème soit une action préventive contre des éléments nazis qui chercheraient à franchir la frontière, soit une expédition de police destinée à nettoyer une zone dans laquelle auraient déjà pénétré de semblables éléments.

L'Autriche officielle a salué avec satisfaction la signature du pacte à Quatre, qui la met théoriquement à l'abri, pendant dix ans, de l'emprise du Reich; mais elle attend également, de la conclusion de cet accord, une réorganisation économique aussi prochaine que possible des pays de l'Europe centrale. Elle espère que la France et l'Italie en particulier finiront par s'entendre; elle est toutefois convaincue, comme l'écrit la *Reichspost* du 19 juillet, que la question ne pourra être résolue qu'avec la coopération des principaux intéressés.

Sans doute, les derniers voyages de M. Gömbös à Vienne et surtout à Rome [1] sont-ils basés sur des préoccupations du même ordre [2].

Annexe

Les *Wiener Neuesten Nachrichten* du 30 juillet reproduisent un article du *Berliner Tagblatt* indiquant comme suit les résultats du voyage de Gömbös à Rome :

1. La conclusion du pacte à Quatre n'a en aucune façon affaibli les relations de l'Italie avec la Hongrie, comme on a voulu le faire croire de certains côtés, mais au contraire a renforcé encore ces bonnes relations.

2. Par la signature du pacte à Quatre, l'Italie n'a en aucune façon renoncé à une action ultérieure renforcée en faveur de la révision des traités. A Rome, la politique revisionniste de Gömbös a trouvé un complet acquiescement.

3. A l'égard de la nouvelle réorganisation de la région du Danube, l'Italie et la Hongrie ont conclu un accord revêtant le caractère d'une alliance. La Hongrie reconnaît et soutient les objectifs italiens dans la vallée du Danube; de son côté, l'Italie reconnaît la situation particulière au point de vue économique qui unit la Hongrie à l'Allemagne.

4. Mussolini s'efforcera d'amener les trois autres grandes puissances signataires du pacte à Quatre à une solution du problème danubien et des Balkans par le développement et l'éclaircissement des questions politiques y afférentes, par conséquent par une assimilation et une révision des traités. A côté de l'Autriche et de la Hongrie, Mussolini espère pouvoir gagner pour la réalisation de ses plans également la Bulgarie et la Grèce.

5. L'accord entre l'Italie et la Hongrie sera renforcé par une organisation économique développée.

[1] Sur ces voyages, voir au tome III de la série, le n° 485; au présent tome ci-dessus, les n°s 23, 45, 43; ci-après les n°s 74, 77, 96, 105.

[2] *Note du document* : Une annexe jointe.

60

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BELGRADE, BUCAREST, PRAGUE.

T. nos 620 à 623; 474 à 477; 732 à 735. Confidentiel. *Paris, 31 juillet 1933, 17 h.*

Pour Prague : Je me réfère à votre télégramme nos 439-440 (1).

J'adresse à Belgrade et Bucarest le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Au cours d'une conversation récente, M. Benès a prié M. Léon Noël de me faire connaître très confidentiellement que la Tchécoslovaquie serait prête, en se réservant de tirer de son geste le maximum d'avantages, à reconnaître à la Hongrie l'égalité des droits en matière d'armements, au cas où, dans la suite des négociations auxquelles le désarmement va donner lieu, entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, celle-ci prendrait une initiative dans ce sens. Le ministre tchécoslovaque s'est déclaré convaincu que ses alliés de la Petite Entente le suivraient sans difficulté dans cette voie; mais il a dit en même temps vouloir s'abstenir de leur faire part de ses intentions afin qu'elles demeurent secrètes, et que la France garde, vis-à-vis de l'Italie, le bénéfice de cette opération politique.

La question envisagée par M. Benès peut trouver son actualité dans la recherche générale, qui se poursuit de toutes parts, des meilleures conditions psychologiques propres à faciliter le travail de rapprochement politique et les formules d'entente économique entre les différents états de la communauté danubienne. Cette question, en tout cas, doit se poser en fait dans un délai relativement bref : dès le début des négociations sur le pacte à Quatre, M. Mussolini — dont les représentants à Genève n'ont négligé aucune occasion d'affirmer leur adhésion à la thèse de l'égalité des droits —, avait proposé, pour l'article 3, un texte comportant reconnaissance expresse et sans conditions de cette égalité en faveur de toutes les puissances dont les armements étaient limités par les traités de paix. Pour écarter cette rédaction, le gouvernement français avait fait valoir qu'il lui était impossible de paraître disposé à régler, sans le concours de ses alliés, une affaire qui les intéresse spécialement (2); mais l'argument ne sera pas valable dans les prochaines négociations, en raison même du caractère provisoire de celles-ci, toute solution sur laquelle un accord pourrait être réalisé entre quelques puissances devant être soumis à la conférence du désarmement qui se prononcera en dernier ressort.

(1) Du 17 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 5.
(2) Voir, au tome III de la présente série, les nos 342, 355.

Avant que le gouvernement français n'engage avec Rome les conversations indispensables pour que la conférence puisse aboutir, il importe donc qu'il connaisse exactement la position des puissances amies dont il ne veut, en aucun cas, risquer de compromettre les intérêts.

Sans découvrir en aucune manière M. Benès et en expliquant par les considérations qui précèdent le souci d'information du gouvernement français, vous voudrez bien interroger le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité sur l'attitude qu'il adopterait le jour où se trouverait posée la question de l'égalité des droits pour la Hongrie. Vous aurez soin de marquer que, dans ce domaine, la France n'a pas pris d'autres engagements que ceux qui peuvent résulter pour elle des termes de la déclaration du 11 décembre 1932, liant l'octroi de l'égalité des droits à l'établissement d'un régime assurant à toutes les nations la sécurité [1].

Votre démarche sera d'autant plus justifiée que les représentants à Genève des trois gouvernements alliés ont toujours évité de se prononcer nettement sur ce sujet et que, dans ses manifestations collectives, la Petite Entente a également fait preuve de beaucoup de prudence lorsqu'elle a visé le principe de l'égalité des droits, en se référant d'ailleurs à la déclaration du 11 décembre.

61

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 273, 274. *Moscou, 31 juillet 1933, 21 h. 14, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 20 h. 45.)

Dès mon [arrivée] à Moscou, j'ai tenté de me renseigner sur les indications qu'on pourrait y avoir concernant les relations germano-polonaises, ainsi que Votre Excellence le désirait. Cette question rentrait d'ailleurs dans les préoccupations du commissariat des Affaires étrangères, qui en avait déjà parlé à M. Payart dans des termes très généraux. Interrogé à nouveau par ce dernier, le directeur [intérimaire] a en somme confirmé l'opinion donnée à M. Laroche par le ministre de l'U.R.S.S. à Varsovie [2]. On ne croit pas qu'il y ait de collusion à l'heure actuelle entre l'Allemagne et la Pologne. On en a néanmoins craint pour le futur, en raisonnant tant sur les tendances germanophiles de M. Beck que sur la tentation de régler la question du Couloir en cherchant des compensations principalement en territoire soviétique. On n'a aucun indice précis et ces appréhensions ne reposent que sur une analyse générale, et peut-être erronée, des données de la situation. Le discours attribué à sir John Simon et

(1) Reproduite au tome II de la présente série sous le n° 93 (annexe).
(2) Voir ci-dessus n° 35 (note).

qui, sans être confirmé, n'a pas été démenti [1], constitue d'ailleurs un des éléments qu'on fait entrer en ligne de compte.

L'article de M. Kayser dans l'*Œuvre* [2] a concrétisé en outre ces inquiétudes. On l'a reproduit en première page dans les journaux soviétiques, en soulignant les fonctions officielles de l'auteur auprès du président du Conseil.

On ne manque d'ailleurs aucune occasion de célébrer le rapprochement polono-soviétique et notamment le voyage de Radek [3].

62

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 241, 242. *Paris, 31 juillet 1933, 22 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes 375 [4] et 392 [5].

Je ne vois que des avantages à ce que vous confirmiez M. de Los Rios dans les dispositions qu'il vous a manifestées en faveur d'une garantie internationale du *statu quo* en Méditerranée.

Les propositions françaises faites à Genève le 14 novembre dernier [6] visaient d'ailleurs expressément, parmi les garanties de sécurité à rechercher dans l'ordre naval, la conclusion d'un pacte méditerranéen. L'élaboration d'un accord de ce genre est difficile, comme l'a bien vu votre interlocuteur, du fait que le concours de l'Angleterre est nécessaire et que celle-ci est plus éloignée que jamais d'accepter de prendre des engagements nouveaux susceptibles de comporter pour elle certaines responsabilités.

Lorsque, au cours de la conférence navale de 1930, la question s'est posée, le gouvernement britannique d'alors s'y est montré nettement hostile. Je crains que les sentiments du présent gouvernement, qui a d'ailleurs le même chef, ne soient pas différents.

Je n'en verrais pas moins d'intérêt à ce que M. de Los Rios vous précise ses vues sur la question et vous dise en particulier si, éventuellement, son gouvernement serait prêt à prendre à ce sujet une initiative que nous pourrions appuyer [7].

(1) Allusion au discours prononcé devant le *Royal Institute of International Affairs* le 11 juillet, et dont fait état le télégramme n° 543 de Londres du 21, ci-dessus reproduit sous le n° 26.

(2) Qui témoignait d'une certaine suspicion quant aux tractations de la Pologne avec l'Allemagne (télégramme 431-433 de Varsovie, du 20 juillet).

(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus n° 3; ci-après le n° 70.

(4) Du 22 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 32.

(5) Analysé ci-dessus sous le n° 32 (note).

(6) Se reporter au tome I de la présente série sous le n° 331.

(7) Communiqué à l'Europe.

63

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 246, 247. *Paris, 31 juillet 1933* (1).

Je me réfère à votre télégramme 268-269 (2).

Ainsi que je vous l'indiquais déjà dans mon télégramme no 234 (3), nous devons nous garder, en ce moment, sous peine de compromettre le succès des pourparlers en cours, de laisser entrevoir au gouvernement soviétique la possibilité d'obtenir de nous, en ce qui concerne l'assurance-crédit, un engagement immédiat (fût-il même applicable à terme) que nous sommes dans l'impossibilité de lui donner.

Il y a pour cela diverses raisons, dont la première est que, dans l'état actuel de nos finances, on ne voit pas comment le gouvernement pourrait demander aujourd'hui au Parlement d'augmenter de 150 à 200 millions le crédit affecté annuellement au fonctionnement de l'assurance-crédit.

Ce qu'il convient de répéter aux autorités soviétiques, c'est que sous réserve de la création d'une caisse de secours en faveur des sinistrés et des petits porteurs, la question de l'assurance-crédit se trouvera posée dans des conditions plus favorables après une période d'essai qui aura permis d'apprécier les avantages de l'arrangement commercial provisoire actuellement en négociation, et en particulier celui résultant de l'aval des pétroles.

M. Gourevitch, à qui cet argument a été développé par M. Patenôtre, en a apprécié le bien-fondé et c'est celui qu'il compte faire valoir à Moscou pour enlever la signature du protocole à laquelle il a paru personnellement favorable (4).

(1) Par poste.

(2) Du 30 juillet. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France relatait un entretien qu'il avait eu à Moscou avec M. Rosenberg, conseiller de l'ambassade d'U.R.S.S. à Paris. Celui-ci s'était montré favorable à un *gentlemen's agreement* d'après lequel la délégation française promettrait que l'assurance-crédit serait accordée dans de brefs délais.

(3 Télégramme du 18 juillet résumé par le présent paragraphe.

(4) Par télégramme nos 291-292, du 7 août, l'ambassadeur de France faisait connaître que le Conseil des commissaires du peuple paraissait disposé à renoncer « pour le moment » à demander l'assurance-crédit.

64

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 1271. *Paris, 31 juillet 1933.*

Ainsi que vous le savez, j'ai, dès l'origine, marqué les sympathies du gouvernement français pour les accords qui, sur l'initiative de l'U.R.S.S., ont été récemment conclus à Londres, puis à Moscou [1], en vue de mettre dès maintenant en vigueur, entre un nombre croissant d'états, la définition de l'agresseur soumise à la Commission générale de la conférence du désarmement, par M. Politis, président du Comité spécial.

La question se pose de l'adhésion de la France à celui de ces accords que le gouvernement soviétique tient ouvert à l'accession de tous les états : cette adhésion est certainement désirée à Moscou ; plus généralement, l'on comprendrait difficilement que nous restions à l'écart du mouvement si intéressant qui s'est dessiné en Europe centrale et orientale à l'égard des propositions de M. Litvinov, alors que la définition de l'agresseur constitue un des points essentiels de l'organisation de la paix que nous demandons à la Société des Nations d'établir.

Mais il est évident que l'adhésion de la France ne revêtirait une réelle importance pratique que si, en même temps qu'elle, accédaient également au pacte d'autres puissances européennes qui sont ses voisines. Nous sommes donc justifiés à nous éclairer sur les dispositions de ces gouvernements avant d'arrêter définitivement notre ligne de conduite à l'égard des accords de Londres et de Moscou.

Nul doute que l'attitude de l'Allemagne et de l'Italie, ou même celle de la Belgique, sera, dans une très large mesure, déterminée d'après la position que prendra le gouvernement britannique. Ce sont donc avant tout les intentions du gouvernement de Londres qu'il convient d'éclaircir si nous voulons ensuite demander, en connaissance de cause, à Rome et à Berlin, quelle suite l'on y entend donner aux propositions soviétiques.

Je vous serais en conséquence obligé d'interroger le plus tôt possible à ce sujet le suppléant de sir John Simon, en lui marquant que nous étudions en ce moment la question de l'adhésion de la France aux définitions de l'agresseur qui sont inscrites dans les accords de Londres et de Moscou, et que nous attachons le plus grand prix à connaître le point de vue britannique avant d'arrêter notre attitude.

Les extraits ci-joints des procès-verbaux de la Commission générale de la conférence du désarmement vous donnent le compte rendu des discussions qui s'instituèrent à Genève sur les conclusions du comité Politis. Ce débat

[1] Sur ces accords, voir, au tome III de la présente série, le nº 474 (et note).

avait ouvert des perspectives peu encourageantes, parce que M. Eden y avait maintenu, dans l'ensemble, la traditionnelle opposition du gouvernement de Londres à tout système de définition tendant à une application automatique de l'article 16 du pacte de la Société des Nations. Dès ce moment, l'on avait toutefois eu l'impression que cette attitude négative pourrait difficilement être maintenue jusqu'au bout, au moment même où le président des États-Unis proposait de considérer comme agresseur tout état dont les forces armées se trouvent sur un territoire étranger, en violation d'engagements internationaux [1]. La question restait d'ailleurs ouverte puisque, en conclusion du débat, avaient été prévues des conversations, qui restèrent sans grand résultat, entre les représentants russe, anglais, M. Politis et M. de Madariaga, et puisque, lors de l'ajournement de la Commission générale, le Président mentionna expressément la définition de l'agresseur comme rentrant parmi les questions qui, durant les vacances, devaient faire l'objet de négociations entre les gouvernements.

En fait, j'ai été informé confidentiellement que certains échanges de vues avaient eu lieu le mois dernier à Londres entre M. Dulles, membre de la délégation américaine, et sir William Malkin, jurisconsulte du Foreign Office. D'après le délégué américain, ils n'ont pas eu de conclusion, mais ils auraient fait apparaître un léger fléchissement dans la position britannique.

Annexes

I

Texte de la convention relative à la définition de l'agresseur signée à Londres le 3 juillet 1933 par l'U.R.S.S. avec l'Afghanistan, l'Esthonie, la Lettonie, la Perse, la Pologne, la Roumanie et la Turquie.

Les représentants des gouvernements...

Désireux de renforcer la paix existante entre eux;

Considérant que le pacte Kellogg, dont ils sont signataires, interdit toute agression;

Estimant nécessaire, dans l'intérêt de la sécurité générale, de définir de manière aussi précise que possible l'agression, afin de prévenir tout prétexte pour sa justification;

Constatant que tous les états ont également droit à l'indépendance, à la sécurité, à la défense de leurs territoires et au libre développement de leurs institutions;

Animés du désir, dans l'intérêt de la paix générale, d'assurer à tous les peuples l'inviolabilité du territoire de leur pays;

Jugeant utile dans l'intérêt de la paix générale de mettre en vigueur, entre eux, des règles précises définissant l'agression, en attendant que ces dernières deviennent universelles,

Sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1er

Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage à accepter dans ses rapports mutuels avec chacune des autres, et à partir de ce jour, la mise en vigueur de la présente convention, la définition de l'agression telle qu'elle a été expliquée dans le rapport du Comité pour les

[1] Allusion au message du Président du 15 mai. Sur ce message, voir au tome III de la présente série le nº 283 (note).

questions de sécurité, en date du 24 mai 1933 (rapport Politis), à la conférence pour la réduction et la limitation des armements, rapport fait à la suite de la proposition de la délégation soviétique [1].

Article 2

En conséquence, sera reconnu comme agresseur dans un conflit international, sous réserve des accords en vigueur entre les parties en conflit, l'état qui, le premier, aura commis l'une des actions suivantes :

1. Déclaration de guerre à un autre état;

2. Invasion, par des forces armées, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre état;

3. Attaque, par ses forces terrestres, navales ou aériennes, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires ou des aéronefs d'un autre état;

4. Blocus naval des côtes ou des ports d'un autre état;

5. Appui donné à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre état, ou refus, malgré la demande de l'état envahi, de prendre sur son propre territoire toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes de toute aide de protection.

Article 3

Aucune considération d'ordre politique, militaire, économique ou autre, ne pourra servir d'excuse ou de justification à l'agression prévue par l'article 2 (à titre d'exemple voir l'annexe).

Article 4

La présente convention sera ratifiée par les Hautes Parties contractantes conformément à la législation de chacune d'entre elles.

Les instruments de ratification seront déposés par chacune des Hautes Parties contractantes auprès du gouvernement de l'Union soviétique.

Aussitôt que les instruments de ratification auront été déposés par les Hautes Parties contractantes, la présente convention entrera en vigueur entre ces deux parties. Elle entrera en vigueur pour toutes les Hautes Parties à mesure que ces dernières déposeront à leur tour tous instruments de ratification.

Chaque dépôt des instruments de ratification sera immédiatement notifié par le gouvernement de l'Union soviétique à tous les signataires de la présente convention.

Article 5

La présente convention a été signée en huit exemplaires, dont chacune des Hautes Parties contractantes a reçu un.

En foi de quoi, les plénipotentiaires énumérés ci-dessus ont signé la présente convention et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Londres le 3 juillet 1933.

Annexe

Protocole annexé à l'article 2 de l'Acte relatif à la définition de l'agresseur

Les Hautes Parties contractantes signataires de l'acte relatif à la définition de l'agresseur :

Désirant, sous la réserve expresse de ne restreindre en rien la portée absolue de la règle posée à l'article 2 dudit acte, fournir certaines indications de nature à déterminer l'agresseur;

Constatant qu'aucun acte d'agression au sens de l'article 1er dudit acte ne pourra, entre autres, être justifié par l'une des circonstances suivantes :

[1] Rapport reproduit dans *S.D.N., Conférence pour la réduction ... des armements, Documents de la conférence*, p. 679 et suiv.

A. *La situation intérieure d'un état.* Par exemple :

Sa structure politique, économique et sociale; les défauts allégués de son administration; les troubles provenant de grèves, révolutions, contre-révolutions ou guerres civiles.

B. *La conduite internationale d'un état.* Par exemple :

La violation ou le danger de violation des droits ou intérêts matériels ou moraux d'un état étranger ou de ses ressortissants; la rupture des relations diplomatiques ou économiques; les mesures de boycottage économique et financier; les différends relatifs à des engagements économiques, financiers ou autres avec des états étrangers; les incidents de frontière ne rentrant pas dans un des cas d'agression indiqués dans l'article premier.

Les Hautes Parties contractantes sont d'autre part d'accord pour reconnaître que le présent protocole ne devra jamais servir à légitimer les violations du droit des gens qui pourraient être impliquées dans les circonstances comprises dans l'énumération ci-dessus.

II

Texte de la convention relative à la définition de l'agresseur signée à Londres le 4 juillet 1933 par l'U.R.S.S. avec la Petite Entente et la Turquie.

La seconde convention (Petite Entente, Turquie) ne diffère de la précédente que par la rédaction suivante de l'article 4 :

Article 4

La présente convention est ouverte à l'adhésion de toutes les autres nations. L'adhésion conférera les mêmes droits et imposera les mêmes obligations que la signature initiale. L'adhésion sera communiquée au gouvernement de l'U.R.S.S. ou bien au gouvernement turc. Le gouvernement qui aura reçu l'adhésion la communiquera aux autres signataires.

III

Texte de la convention relative à la définition de l'agresseur signée à Londres le 5 juillet 1933 par l'U.R.S.S. avec la Lithuanie.

Le texte de cette convention est identique à celui de la convention du 3 juillet 1933.

IV

Texte de la convention relative à la définition de l'agresseur signée à Londres le 2 juillet 1933 par l'U.R.S.S. avec la Finlande.

Le texte de cette convention ne diffère de celui du 3 juillet 1933 que par l'adjonction par la Finlande de la déclaration ci-jointe :

Déclaration faite par la Finlande à l'occasion de la signature, de sa part, de la convention de définition de l'agression, faite à Londres, le 2 juillet 1933.

Au moment de la signature, de sa part, de la convention en question, la Finlande tient à déclarer que sa signature est donnée seulement sous réserve expresse des considérations suivantes :

1. La présente convention ne peut en aucun cas porter atteinte ou modifier les droits et les obligations internationales résultant pour les Hautes Parties contractantes des accords conclus ou engagements assumés avant l'entrée en vigueur de la présente convention;

2. La Finlande interprète les mots « en attendant que ces dernières (règles) deviennent universelles », contenues dans le préambule de la présente convention, comme une indication du caractère temporaire et transitoire de cette convention, d'où il résulte encore, selon l'avis de la Finlande :

a. que si on arrive à conclure une convention universelle ou au moins acceptée par un nombre plus grand des états européens que la présente convention sur la définition de l'agresseur, et si la Finlande considère comme opportun d'y adhérer, elle pourra, si elle le trouve nécessaire, renoncer à la présente convention moyennant un préavis de six mois. Il en sera de même dans les autres cas qui, à l'avis de la Finlande, paraissent justifier une telle renonciation. Au moment d'une telle renonciation, la Finlande présentera aux autres Hautes Parties contractantes le nouveau texte par lequel elle voudrait remplacer celui de la présente convention;

b. que la Finlande se réserve, indépendamment de la présente convention, la pleine liberté d'action en ce qui concerne les éventuels accords plus généraux, visés ci-dessus *sous point a*, et cela déjà à partir de leur phase préparatoire.

65

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1272. Confidentiel. *Paris, 31 juillet 1933.*

La volonté systématique avec laquelle le gouvernement hitlérien poursuit la réalisation d'un programme aéronautique qui ne tient compte ni du traité, ni même, peut-on dire, des discussions de Genève en vue d'une réduction des aéronautiques nationales, a ému le gouvernement britannique, ainsi qu'en témoignent les récentes communications que, spontanément, il a faites à Berlin et dont le Département vous a tenu informé. Mais ce serait une erreur que de ne retenir, dans la politique de réarmement de l'Allemagne, que les questions aéronautiques.

S'il est compréhensible que ce soit elles qui attirent, au premier chef, l'attention de Londres, la position française est différente : le réarmement terrestre pose, en ce qui nous concerne, des problèmes d'une égale gravité. Depuis que la conférence du désarmement est ouverte, les représentants français n'ont laissé passer aucune occasion d'attirer, sur ces problèmes, l'attention de leurs collègues anglais, mais ceux-ci ne prêtaient à leurs ouvertures qu'une oreille médiocrement attentive : sous prétexte que ces questions touchaient au traité et qu'elles trouveraient leur règlement dans l'adoption d'une convention nouvelle par la conférence de Genève elle-même, ils n'ont jamais été disposés à envisager la possibilité d'avertissements donnés à Berlin, encore moins l'opportunité d'un débat à Genève. Lorsque les représentants français ont posé, dans les commissions de la conférence, le problème de la police ou celui des associations militarisées, ils n'ont pas toujours eu le sentiment que leurs initiatives trouvaient, auprès de la délégation britannique, un accueil très favorable [1].

Au cours de ces dernières semaines, la situation s'est quelque peu modifiée. Dans les conversations que le président du Conseil et moi avons eues au début

[1] Au sujet des divergences franco-anglaises relatives à ces problèmes, voir, au tome III de la présente série, le nº 314 (note).

du mois dernier [1] avec lord Londonderry, M. Eden et M. Norman Davis, les ministres anglais ont témoigné, pour nos préoccupations, une plus grande compréhension. Ils ont admis que la politique militaire du gouvernement actuel de l'Allemagne était de nature à nous causer quelque souci et ils ont montré le désir d'être plus complètement informés.

Dès ce moment, j'ai provoqué l'établissement d'un dossier dont tous les éléments auraient un caractère irréfutable et seraient susceptibles d'être communiqués confidentiellement au gouvernement britannique. Pour des raisons évidentes, il ne peut être question de faire remettre à Londres copie de ce dossier et ce n'est que sur place qu'il pourrait être consulté. J'ajoute que l'état-major de l'Armée, dans le travail auquel il a procédé d'accord avec le Département, a envisagé l'éventualité de faire publiquement état de la plupart des pièces visées, sous réserve, dans certains cas, du préavis nécessaire pour garantir la sécurité des personnes que la divulgation de telle ou telle pièce pourrait mettre en péril.

Le moment où, dans la question aéronautique, le gouvernement britannique fait appel à nous pour marquer son désir d'entrer en consultation sur les manquements allemands[2], me paraît d'autant plus opportun pour saisir d'une manière générale le Foreign Office de l'ensemble de la question des armements allemands que les récents débats aux Communes dont vous m'avez rendu compte ont manifesté, dans l'opinion parlementaire anglaise, une certaine inquiétude à ce sujet.

Je vous serais donc obligé de remettre au suppléant de sir John Simon un exemplaire de la note dont je vous adresse ci-joint deux copies. Vous lui marquerez que le gouvernement français est de plus en plus préoccupé d'une situation dont le développement risque de rendre illusoire la suite des discussions de Genève. Vous insisterez, en particulier, sur la manière systématique dont est poursuivie la formation d'effectifs qui ne dépassent pas seulement, et de loin, ceux que le traité accorde à l'Allemagne, mais qui sont, en fait, très sensiblement supérieurs à ce que le plan MacDonald a entendu lui donner en hommes servant à court terme. Vous lui demanderez si le moment ne paraît pas venu, au gouvernement britannique, d'obtenir de Berlin des réponses précises sur les buts de la politique militaire que poursuit le Reich.

La communication libérale que nous sommes prêts à faire de nos dossiers témoigne de la sincérité de nos préoccupations. Si des explications ne sont pas demandées à l'Allemagne avant que la conférence du désarmement ne reprenne ses travaux, elles devront être provoquées dès l'ouverture de la conférence, car il est vain d'examiner les conditions dans lesquelles doivent être réduits les armements nationaux des puissances, si les pays dont le désarmement, aux termes des traités, fournit le point de départ des réductions progressives des armements de ces puissances, créent une situation qui n'a plus rien de commun avec celle que les traités avaient prévue et qui diffère notablement de celle envisagée au même moment dans les discussions de Genève.

(1) Dont le compte rendu a été publié au tome III de la présente série sous le nº 376.
(2) Voir ci-dessus les nos 37, 41, 51, 54.

Note annexe

Principaux manquements allemands aux clauses militaires et aériennes du traité de Versailles et des accords ultérieurs.

N. [1] Confidentiel. *26 juillet 1933.*

1° Ces manquements sont classés sous les rubriques suivantes :

I. *Reichsheer :*

a. Organisation générale;
b. Effectifs;
c. Armements et matériel:
d. Motorisation;
e. Mobilisation;
f. Concentration.

II. *Police :*

a. Organisation et instruction militaires:
b. Effectifs;
c. Armement;
d. Police auxiliaire;
e. *Bahnschutz* (police des chemins de fer).

III. *Associations :*

a. Organisation et instruction militaires;
b. Armement;
c. Collusion avec la Reichsheer et la police;
d. Associations d'étudiants.

IV. *Service du travail.*

V. *Fabrication de matériel de guerre.*

VI. *Aviation :*

a. Organisation;
b. Personnel;
c. Matériel;
d. Terrains.

2° N'ont été cités que des manquements importants qui ont pour effet de modifier sensiblement l'économie générale du statut militaire fixé à l'Allemagne par le traité.

3° Les manquements retenus ont été choisis parmi ceux à l'appui desquels les services français intéressés sont en mesure de produire, non seulement des renseignements d'informateurs, mais aussi des documents ou photographies de documents originaux et authentiques, des décisions officielles ou déclarations d'autorités allemandes, des articles de presse ou des publications, des photographies.

[1] *Note du document : Nota.* La documentation citée en regard de chacun des manquements considérés peut être consultée sur place à Paris.

I. — *Reichsheer.*

a. *Organisation générale :*

L'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie et les transmissions ont subi également d'importantes transformations qui ont pour effet d'accroître leur mobilité tactique, leur armement et d'une façon générale, leur valeur offensive. On notera, en particulier :

1° L'articulation de la compagnie d'infanterie, de l'escadron de cavalerie, de la compagnie de sapeurs en neuf groupes de combat armés chacun d'une mitrailleuse légère (violation de l'article 164, tableau n° 2).

B.C. allemand (*Heeresverordnungsblatt*) H.D.V. 16.

2° Création de sections de transmissions à l'échelon régiment, bataillon ou groupe, dans toutes les armes (violation de l'article 160);

Circulaire secrète du chef de la Heeresleitung. Copie de circulaires officielles émanant des autorités militaires allemandes.

3° Création de sections de canons antichars à l'échelon bataillon d'infanterie et régiment de cavalerie (violation de l'article 160 et de l'article 164);

Articles de presse.

Manœuvres allemandes de 1932.

4° Création de sections de *minenwerfer* dans la cavalerie (violation de l'article 160 et de l'article 164);

5° Spécialisation des compagnies de transmissions en compagnies téléphoniques et compagnies radio, création de compagnies d'écoutes (violation de l'article 160);

Idem.

6° Création de sections de météorologie et de sections topographiques dans l'artillerie (violation de l'article 160);

Photographie d'un document authentique.

7° Création de quatre groupes de repérage et d'observation composés chacun d'une batterie de repérage au son, d'une batterie de repérage aux lueurs et d'une batterie topographique (violation de l'article 160);

Idem.

8° Motorisation partielle des états-majors des trains et convois, et de nombreuses formations (voir ci-après : « motorisation »).

Idem.

Manuel de Kuhlwein.

Le train automobile est devenu une arme combattante et comprend notamment des unités armées de canons antichars, des unités motocyclistes armées de mitrailleuses (violation de l'article 160 et de l'article 164).

Photographie d'un document authentique.

Articles de presse.

Photographies.

Le train hippomobile a pratiquement disparu et ses états-majors et escadrons ont servi à constituer des formations nouvelles d'artillerie, de repérage, de D.C.A., diverses unités d'expérience dont une batterie d'expérimentation de gaz et de brouillard (*Gas-und Nebelversuchsbatterie,* violation de l'article 160).

Manœuvres allemandes de 1932.

b. *Effectifs.*

L'armée allemande a des effectifs supérieurs à ceux qui lui sont fixés par le traité. On peut évaluer l'accroissement à 20 %, ce qui porterait les effectifs à environ 120.000 hommes (violation de l'article 160).

Articles de presse montrant un accroissement considérable, en avril 1933, du taux habituel d'incorporation.

Copies de documents authentiques.

c. *Armement et matériel.*

L'armée allemande a en service un nombre d'armes automatiques *au moins double* de celui qui lui est fixé par le traité et les accords de Spa (violation de l'article 164, tableau n° 2).

En effet :

1° En portant de six à neuf le nombre des groupes de combat de la compagnie d'infanterie, elle a accru de 50 % le nombre des mitrailleuses légères de l'infanterie;

B.C. allemand (Heeresverordnungsblatt) H.D.V.

2° Elle a doté chaque escadron de cavalerie de 9 mitrailleuses légères (soit 648 mitrailleuses au minimum pour l'ensemble des 18 régiments);

Circulaire du chef de la Heeresleitung.

3° Elle a doté de mitrailleuses lourdes et de mitrailleuses légères les unités du train automobile, transformé en arme combattante;

Photographie d'un document authentique.
Articles de presse.
Photographie.
Manœuvres allemandes de 1932.

4° Elle a accru sensiblement la dotation en mitrailleuses légères des compagnies du génie.

B.O. allemand (*Heeresverordnungsblatt*) H.D. 168.

L'armée allemande a accru le nombre des *minenwerfer* en service [en en dotant, en particulier, les unités de cavalerie] (violation de l'article 164).

Photographies.
Manœuvres allemandes de 1932.

L'armée allemande possède des trains blindés, des canons de D.C.A., des canons antichars, des automitrailleuses réelles (violation des articles 164 et 171).

Photographie d'un document authentique.
Photographies.

L'armée allemande est dotée actuellement d'un matériel technique de repérage et d'observation, de transmissions, du génie, *non autorisé* (voir tableaux annexés au rapport final de la C.M.I.C. fixant les dotations détaillées en matériel de l'armée allemande).

Manœuvres allemandes de 1932.
Presse.
Renseignements de source sûre.

L'armée allemande est dotée d'un matériel automobile en surnombre ou de modèle non motorisé (voir ci-après « motorisation »).

Photographie d'un document authentique.
Photographies.
Manœuvres allemandes de 1932.

d. *Motorisation.*

L'armée allemande possède un nombre de véhicules automobiles *au moins double* de celui fixé par les décisions de la C.M.I.C.

Idem.

Ce matériel comprend des matériels non autorisés tels que :

Idem.

Voitures tous terrains,
Tracteurs à chenilles,
Chars et automitrailleuses.

L'armée allemande a transformé le train automobile en unité combattante (voir ci-dessus « organisation générale »). Elle a motorisé les groupes de repérage, de formation récente, une partie des sections antichars, sections météorologiques, de topographie, compagnies et sections de transmission, compagnies du génie, un escadron de cavalerie par régiment. Elle a motorisé partiellement les états-majors, trains et convois (violation des décisions de la C.M.I.C.).

Idem.

e. *Mobilisation.*

Il existe un *plan de mobilisation* et des *organes mobilisateurs* en violation de l'article 178 du traité de Versailles (violation particulièrement grave).

Dossier original d'un centre mobilisateur.

L'armée allemande mobilisée comprendra :

Une armée de campagne (qui devait comporter déjà, en 1929, 21 divisions);
Une armée de complément (*Ergänzungsheer*);
Une armée de protection des frontières (*Grenzschutz*);
Des troupes de forteresse.

Photographie de plusieurs documents authentiques sur la mobilisation.

Parmi les éléments de l'armée mobilisée figurent des *formations d'artillerie lourde* de campagne (dès 1929 : un groupe par division, plus de l'artillerie non endivisionnée); de chars, d'automitrailleuses, d'aviation et des bataillons et compagnies dits de « désinfection » (*Entgiftungseinheiten*).

La préparation de la mobilisation est poursuivie méthodiquement et activement. *Idem.*

Matériel stocké :

L'existence d'un matériel stocké est patente :

1° La Commission de contrôle a déclaré dans son rapport final « qu'il résultait d'un ensemble concordant de faits et de documents » que des quantités « à coup sûr non négligeables » d'armements interdits subsistaient encore en Allemagne, au moment où elle a cessé son activité (violation de l'article 164). Rapport final de la C.M.I.C.

2° Les documents authentiques montrent l'existence de stocks clandestins d'armes dans les arsenaux et les corps de troupes, en vue de la mobilisation (violation des articles 164 et 178). Il existait en février 1930, dans un seul dépôt clandestin de la Reichsheer, 350 mitrailleuses lourdes et légères.

Photographie d'un document relatif à la mobilisation de l'armée allemande.

Par ailleurs, l'armée allemande a remplacé une partie de son armement datant de la guerre par un matériel nouveau plus perfectionné. Le matériel remplacé est venu accroître les stocks déjà existants.

Circulaire secrète du chef de la *Heeresleitung*.
Copie d'une circulaire du *R.W.M.*
Photographie d'un document authentique.
Procès de Leipzig.

Concentration :

Le commandement allemand a préparé sur toute l'étendue du territoire allemand (y compris la zone démilitarisée) la mise sur pied en personnel et matériel d'une vingtaine d'*organes spéciaux* (Commissions de ligne) chargés d'organiser, dès le temps de paix, les transports de mobilisation et de concentration (violation de l'article 178 et des décisions de la C.M.I.C.).

Photographie de documents authentiques.

II. *Police :*

a. *Organisation et instruction militaires.*

La police a perdu son caractère local, encore affirmé à Genève, le 1er mars 1933 par la délégation allemande (violation en particulier de la note du 4 juin 1925). Le commandement a été réorganisé et centralisé. Chaque « pays » a à sa tête un commandant de toutes les forces de police et de gendarmerie, disposant d'un état-major (violation de la note du 4 juin 1925).

Documents officiels. Presse

La police reçoit une instruction militaire (violation de l'article 162). Elle se livre à des manœuvres de caractère militaire, à l'occasion desquelles elle met en œuvre des effectifs souvent considérables et un matériel de guerre qui lui est interdit. Les policiers sont entraînés à la marche avec paquetage de 25 livres.

Circulaire du ministère de l'Intérieur recommandant la discrétion la plus absolue en ce qui concerne les exercices de la police.
Photographies.
Utilisation des réglements de la Reichsheer.
Presse.

Une manœuvre de la police avec aviation a eu lieu le 15 décembre 1932. — *Documents de source sûre.*

L'assimilation de la police et de l'armée se poursuit dans de nombreux domaines : — *Documents officiels de source sûre.*

Exercices en campagne en liaison avec la Reichsheer; — Manuel du colonel Hartenstein *(die Führung und ihre Mittel)*, recommandé par le *Militär Wochenblatt.*

Études théoriques de l'emploi éventuel de forces de police sous forme de groupements tactiques dotés d'artillerie, de génie, de transmissions; — Presse.

Échange réciproque du salut entre les membres de la police et ceux de l'armée;

Remise à chaque policier d'un livret militaire analogue à celui de l'ancienne armée et qui le suit de service en service; — *Circulaire du* Stattskommissar *de Hesse.*

Regroupement envisagé des policiers du service individuel en centuries. — Circulaire du ministre de l'Intérieur *de Hesse.*

b. *Effectifs.*

Les effectifs globaux des forces de police allemandes ont été accrus dans une très forte proportion — doublés et parfois triplés en certains « pays » — du fait de l'incorporation de policiers auxiliaires (voir ci-après, « police auxiliaire », violation de l'article 162 du traité et du protocole de Spa). — Documents authentiques. *Circulaire du* Staatskommissar *et du* Landpolizei-führer *de Hesse.*

Un grand nombre de policiers ont été licenciés par le gouvernement hitlérien et constituent de ce fait une réserve de cadres non négligeables (violation des stipulations de la note du 4 juin 1925 et des accords consécutifs). — Presse.

c. *Armement.*

La police dispose d'un armement et d'un matériel non autorisés (mitrailleuses légères et lourdes, voitures automobiles tous terrains, matériel de transmissions...). Sur le seul territoire de l'inspection de police de l'Ouest qui compte environ 850 officiers, 184 de ceux-ci ont reçu l'instruction de la mitrailleuse lourde. — Photographie. Presse. *Document de source sûre.*

La Reichsheer cède des mitrailleuses à la police. — *Document officiel.*

d. *Police auxiliaire.*

L'existence d'une police auxiliaire d'un effectif considérable (en Hesse, un policier auxiliaire et parfois deux pour chaque policier de la police régulière) constitue une violation flagrante de l'article 162 et des accords ultérieurs. — *Décret du ministre de l'Intérieur du Reich* du 22 février 1933. *Documents authentiques.*

Contrairement aux déclarations écrites de la délégation allemande à Genève (1er mars 1933), la police auxiliaire a un caractère *permanent* et non temporaire, elle est *encasernée* et *groupée en centuries,* elle est *armée* et reçoit une instruction militaire analogue à celle qui est donnée à la police régulière. — Manuel de B. Blater.

Les membres de la police auxiliaire sont, dans certains « pays », relevés toutes les quatre semaines et remplacés par des membres des S.A., S.S., *Stahlhelm* et qui reçoivent ainsi une instruction militaire. De ce fait, l'Allemagne se constitue des réserves instruites disponibles au premier appel (violation flagrante de l'article 177).

e. *Bahnschutz.*

La police des chemins de fer a des effectifs et un armement dépassant les chiffres autorisés. Elle reçoit une instruction militaire. Ses membres, lorsqu'ils sont en uniforme, doivent le — Presse. *Heeresverordnungsblatt* (B.O. allemand).

salut aux officiers de la force armée (violation des décisions de la C.M.I.C.).

La police des chemins de fer arme des trains blindés (une vingtaine), équipés de mitrailleuses lourdes et légères (violation des articles 164 et 171).

III. *Associations.*

a. *Organisation et instruction militaires :*

Les associations nationalistes allemandes ont une organisation calquée sur celle de l'armée et leurs membres reçoivent une instruction militaire en violation formelle de l'article 177 du traité. (Le caractère militaire de ces associations a été reconnu par une décision du Comité technique des effectifs à Genève).

Règlement des S.A.
Ordonnance de la commission de gouvernement du territoire de la Sarre (oct.-déc. 1932).
Déclaration du ministre de l'Intérieur au Landtag de Hesse.
Documents authentiques.

La milice hitlérienne (S.A. et S.S.), qui a pratiquement absorbé tous les autres groupements nationalistes de caractère militaire tels que *Stahlhelm, Jung Stahlhelm, Kyffhaüserbund, Wehrwolf,* compte à l'heure actuelle près d'un million de jeunes gens militairement instruits, dont 150.000 membres du *Stahlhelm.*

Déclaration du chef d'État major des S.A. (Roehm) reproduit par la presse.
Gazette de Francfort.

Elle est répartie sur le territoire allemand en 7 corps d'armée (*Obergruppen*), dont les limites territoriales correspondent à celles des 7 régions (*Wehrkreise*) de la Reichsheer et qui sont articulés eux-mêmes en division, brigades, régiments, etc.

Règlement des S.A.
Documents authentiques.
Presse.
Photographie.

Elle se compose de S.A. (*Sturmabteilungen*) et de S.S. (*Schutzstaffel*). Ces derniers, qui constituent une troupe d'élite, sont dans la proportion de 10 à 20 % du nombre des S.A.

Idem.

Ces deux catégories de miliciens comprennent, à côté de troupes d'infanterie, des unités spécialisées :

Documents authentiques.

Formations motorisées (70.000 h. environ);
Formations montées;
Escadrilles d'aviation;
Troupes de marine;
Détachements de transmissions;
Détachements de pionniers.

Déclaration du chef du corps automobile nazi reproduite par la presse.

Une partie de la milice hitlérienne est réunie en permanence et encasernée (en particulier, en zone démilitarisée).

Documents authentiques.

Les membres des associations et, en particulier, ceux de la milice hitlérienne, reçoivent une instruction militaire théorique et pratique (*Wehrsport* et *Geländesport*). Ils sont entraînés au maniement et à l'emploi des armes de guerre (infanterie et même artillerie). Cette instruction comporte, d'une façon générale, pour tous les S.A. et les S.S. deux séances de deux heures chacune, deux soirs par semaine, et un exercice en campagne, un dimanche sur deux.

Documents authentiques.
Déclaration du ministre de l'Intérieur au Landtag de Hesse.
Presse (*S.A. Mann* et *Stahlhelm*).
Photographies de documents authentiques.
Photographies.

b. *Armement :*

Les associations disposent d'armes (carabines, fusils, fusils et pistolets mitrailleurs, mitrailleuses lourdes : violation de l'article 177).

Documents authentiques.
Photographies.
Procès de Leipzig.
Copies de documents authentiques.
Presse.

c. *Collusion avec la Reichsheer et la police. Rôle militaire.*

La Reichsheer et la police participent à l'instruction des membres des associations :

Documents authentiques. Copies de documents authentiques.

1° En mettant à leur disposition instructeurs et matériel (violation de l'article 177);

Presse (manœuvres de Döberitz, de Zerbst).

2° En incorporant dans leurs rangs, pour des stages d'une durée atteignant souvent plusieurs semaines, les éléments les plus intéressants au point de vue militaire des S.S., S.A. et Casques d'acier (violation de l'article 177).

Idem.

L'utilisation des hommes jeunes paraît prévue à la mobilisation ou en cas de conflit, dans les rangs mêmes de l'armée de campagne; celle des hommes plus âgés dans les formations de garde-frontières ou *Grenzschutz* (violation de l'article 177).

Photographie d'un document authentique sur la mobilisation.

Déclaration du chef d'État-major des S.A. (Roehm) reproduite par la presse.

d. *Associations d'étudiants.*

Les étudiants reçoivent également une instruction militaire théorique et pratique (violation de l'article 177). Les cours de science militaire ont été organisés officiellement dans les universités et établissements d'instruction supérieure. Les étudiants participent à des exercices de *Wehrsport* et de *Geländesport,* assistant à des démonstrations d'ordre technique et tactique dans les casernes de la Reichsheer.

Déclaration du général von Seeckt.
Publication *der Studen.*
Presse d'information.
Photographies.

IV. *Service du travail.*

Le travail volontaire qui groupait 287.000 jeunes gens en décembre 1932 et, *a fortiori,* le travail obligatoire, dont l'institution est envisagée pour le début de 1934, permet la sélection et le recensement des individus (violation indirecte de l'article 178).

Presse et en particulier, *S.A. Mann, Stahlhelm, Deutschwehr.*

L'encadrement des travailleurs, l'organisation des camps, la discipline, les programmes, l'emploi du temps qui comprend des séances quotidiennes de *Wehrsport,* y compris le maniement d'armes (7 heures de travail et 2 heures de *Wehrsport*) prouvent qu'il s'agit d'une institution dont les buts et l'activité constituent une violation flagrante de l'article 177.

L'institution du travail volontaire, puis obligatoire a été appliquée aux étudiants. Un semestre de travail volontaire (*Werkhalbjahr*) a été organisé tout d'abord pour les bacheliers. Actuellement, tous les étudiants ayant achevé leur quatrième semestre d'études supérieures seront *obligatoirement* incorporés en août 1933, pour trois mois, dans le service du Travail.

Idem.

V. *Fabrication de matériel de guerre.*

La fabrication de matériel de guerre a été reprise et développée dans un grand nombre d'usines non autorisées par la C.M.I.C. (violation de l'article 168).

Renseignements de source sûre.
Documents authentiques.

Telle usine, autorisée seulement à fabriquer des canons, construit également des mitrailleuses légères et lourdes, des armes antichars, des pistolets mitrailleurs, des armes contre avions.

Telle usine, non autorisée à fabriquer des armes, construit des fusils 98, des pistolets, fusils automatiques d'un modèle nouveau.

La fabrication de matériel de guerre s'étend à certaines armes interdites à l'Allemagne par le traité (voir également, dans ce sens, l'activité des établissements constructeurs de matériel d'aviation : violation des articles 164 et 168 et des accords de 1926).

Renseignements de source sûre.

Les fabriques d'armes travaillent à la fois pour le marché intérieur et pour l'exportation (violation de l'article 170).

Renseignements de source sûre.
Documents authentiques.
Statistiques officielles.
Presse.

Au total, l'activité des fabriques d'armes revêt une ampleur anormale que traduisent d'une part, la hausse et le marché soutenu à la Bourse de Berlin des actions des sociétés en question, et, d'autre part, l'accroissement en volume des importations des matières premières nécessaires à la fabrication du matériel de guerre (ferrailles, riblons, cuivre, déchets de coton...)

VI. *Aviation.*

a. *Organisation :*

Le gouvernement allemand, les gouvernements des « pays » et les administrations communales accordent des subventions aux organisations, sociétés et individus, se consacrant à l'aviation de sport (violation de l'article IV des accords de Paris). Ces subventions sont, suivant les cas, permanentes, occasionnelles, directes ou indirectes.

Budget de l'Aéronautique pour 1931/1932.
Décret du ministre du Commerce et de l'Industrie prévoyant l'octroi de secours (*Beihilfe*) pour les candidats aux postes de moniteurs de vol à voile.
Presse.

Les associations nationalistes (S.A., S.S., *Stahlhelm*) ont mis sur pied, dès 1932, des formations d'aéronautique dont le personnel reçoit une instruction en partie militaire (en particulier, formation de mitrailleurs d'avions). [Violation de l'article 177 du traité et de l'article V des accords de Paris].

Le gouvernement du Reich a réuni toutes les organisations sportives aéronautiques en un groupement unique à caractère militaire dépendant directement du nouveau ministère de l'Air (violation de l'article V des accords de Paris).

Déclarations de personnalités nazies reproduites par la presse.

b. *Personnel.*

Le nombre des pilotes de transport formés annuellement est hors de proportion avec les besoins normaux de l'aéronautique commerciale allemande (violation de l'article II des accords de Paris).

Documents officiels.

La Reichsheer déploie une activité illicite en matière d'aviation (violation de l'article V des accords de Paris) :

L'instruction du vol à voile est pratiquée ouvertement à l'intérieur de la Reichsheer.

Presse.
Photographies.

Le nombre des pilotes formés en 1932 dépasse les chiffres autorisés.

Presse.

Des officiers de la Reichsheer s'entraînent sur des appareils appartenant à l'État.

Presse.

La police a créé une école d'État pour faciliter l'instruction et l'entraînement de ses fonctionnaires (violation de l'annexe 2 des accords de Paris).

Presse.

c. *Matériel :*

L'Allemagne construit des avions aménagés pour recevoir des engins de guerre (violation article I).

Notices d'appareils.
Presse.
Photographies.
Document officiel étranger.

L'Allemagne fait contrôler au moins à l'étranger les versions militaires de ses appareils. Ce contrôle est exécuté par des fonctionnaires du service technique de l'État (violation de l'article I des accords de Paris).	Notice commerciale secrète.
L'Allemagne importe des avions *militaires* de l'étranger (violation de l'article I des accords de Paris).	*Document officiel.*
d. *Terrains.*	
Contrairement aux accords de Paris, le Reich et les « pays » ont entrepris en zone démilitarisée la réfection de terrains qui avaient été aliénés ou la construction de nouveaux aérodromes.	Presse.

66

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 567, 568. *Londres, 1er août 1933, 19 h. 28.*

(*Reçu :* 21 h. 28, 21 h. 35.)

Suite à mon télégramme no 562 (1).
Le Foreign Office a fait savoir au chargé d'affaires d'Autriche que le gouvernement britannique était, comme le gouvernement français, disposé à accepter une augmentation des forces autrichiennes suivant le système indiqué dans votre télégramme 1521 et 1522 du 22 juillet (2). Toutefois, cette acceptation était subordonnée à l'adoption d'une attitude analogue de la part du gouvernement italien.

L'accord ainsi intervenu serait constaté dans un échange de notes entre le gouvernement autrichien, le gouvernement anglais, le gouvernement français et le gouvernement italien, qui ferait allusion à la situation actuelle de l'Autriche et énumérerait les conditions dans lesquelles il serait procédé à l'augmentation. En ce qui concerne la première de ces conditions, le Foreign Office ne jugerait pas utile d'y insérer les termes : « jusqu'à la clôture de la conférence du désarmement ».

D'autre part, le Foreign Office a indiqué au baron Wimmer que le gouvernement français jugeait utile que les puissances de la Petite Entente fussent informées par le gouvernement autrichien de son désir d'augmenter les forces militaires autrichiennes et qu'un échange de notes avec elles serait également nécessaire.

(1) Par ce télégramme, du 31 juillet, l'ambassadeur rapportait qu'en l'absence du secrétaire d'État à la guerre, Londres n'avait encore pris aucune décision. Le Foreign Office se réservait d'examiner la procédure suggérée par la France avant de répondre, et soulignait la nécessité d'un accord avec l'Italie qu'il fallait informer sur le champ.
(2) Reproduit ci-dessus sous le no 30.

Les ministres britanniques à Belgrade, Prague et Bucarest sont tenus au courant de ce qui précède et ont reçu l'instruction de se tenir en contact avec leurs collègues français pour intervenir s'il y a lieu auprès des gouvernements intéressés en vue de les amener à accepter l'accord en question.

67

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1378, 1379. *Berlin, 1er août 1933, 20 h. 46, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 45, 22 h. 44.)

Je me réfère à votre télégramme no 1205 (1).

Le chargé d'affaires britannique m'a donné quelques détails sur la seconde démarche qu'il avait été invité à effectuer auprès de M. von Bülow.

Comme la précédente, cette démarche a consisté dans la remise d'une note où le gouvernement anglais relevait certaines paroles tenues soit publiquement par M. Goering, soit en particulier par différentes personnalités officielles devant l'attaché de l'Air britannique. Le gouvernement britannique exprimait le désir de savoir si ces propos étaient exacts et, dans le cas où comme il l'espérait, il ne faudrait pas les prendre à la lettre, d'en recevoir l'assurance formelle.

M. von Bülow, après avoir invoqué des rectifications déjà publiées par l'agence Wolff, aurait fait les déclarations souhaitées.

J'avais prié notre propre attaché de l'Air de demander à son collègue britannique des précisions sur le type d'appareil que M. Goering aurait voulu se procurer en Angleterre. L'attaché de l'Air anglais a répondu que M. Goering avait parlé sans préciser davantage des mêmes appareils que ceux que l'Autriche avait reçus. L'attaché anglais suppose que M. Goering songeait à des monoplaces de chasse.

Je signale, à ce propos, que l'appareil italien de Bernardi dont parle votre télégramme no 1198 (2) n'est pas un avion de chasse.

(1) Du 29 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 54.
(2) Il n'est pas question de cette affaire sous le numéro précité.

68

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 574. *Londres, 1er août 1933* (1).
(*Reçu :* le 4, 10 h. 45).

Quelques jours après le retour à Londres de M. Arthur Henderson, j'ai interrogé M. Anthony Eden sur les impressions rapportées par le président de la conférence du désarmement de son voyage en Europe et sur les chances de succès qu'offrait la reprise des pourparlers.

M. Eden estime comme nous que de nouvelles conversations séparées entre la France et la Grande-Bretagne sont le meilleur moyen de préparer les délibérations du Bureau. A son avis, la discussion qui a eu lieu le 8 juin, entre les représentants de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne (2), a permis d'enregistrer déjà des résultats satisfaisants. Cette discussion doit être maintenant poussée plus avant et il est à souhaiter que, d'ici le 18 septembre, les idées puissent mûrir de part et d'autre, de manière à trouver les éléments d'une entente.

Il s'agit aujourd'hui de résoudre deux questions essentielles : d'une part, la durée qui sera assignée à la future convention, les réductions à prévoir pour le matériel, une fois la période d'épreuve terminée. Je note en passant que ces deux objectifs sont également cités par M. Henderson dans des interviews dont je rends compte par ailleurs. M. Eden persiste à considérer qu'il est extrêmement désirable d'arriver à une convention qui lierait l'Allemagne, pour éviter la course aux armements où l'Europe se trouverait irrésistiblement entraînée en cas d'échec de la conférence. Il espère donc que le gouvernement français sera en mesure d'apporter des suggestions positives en matière de désarmement, qui permettront aux autres gouvernements d'agir à leur tour sur le Reich et de l'amener à entrer dans un système offrant malgré tout infiniment plus de garanties au point de vue international que la situation actuelle.

Après avoir passé en revue les différents points controversés et les arguments soutenus de part et d'autre, il ne m'est pas apparu que les idées de M. Eden aient évolué depuis les conversations tenues à Paris le 8 juin. Il laisse entendre seulement, ce que nous savons déjà, que le gouvernement britannique est prêt à revenir sur la position qu'il a prise en ce qui concerne le bombardement aérien. Le sous-secrétaire d'État parlementaire du Foreign Office n'a aucun doute, par ailleurs, sur la faveur avec laquelle M. Henderson envisage les échanges de vues séparés entre la France et l'Angleterre. Ceux-ci, a-t-il ajouté,

(1) Par courrier, en clair.
(2) Dont le compte rendu est reproduit au tome III de la présente série sous le nº 376.

constituent peut-être la dernière chance d'arriver à un accord final sur le désarmement et il importe de ne pas la laisser échapper.

Il m'a semblé utile de renouer cet entretien un peu plus tard avec sir Robert Vansittart, qui n'a pas eu à prendre sur ce terrain des positions personnelles aussi accentuées que M. Eden. L'avis de sir Robert Vansittart présente, en outre, de l'intérêt en raison des liens personnels qu'il a gardés avec le Premier ministre, à qui il fait un rapport quotidien par le téléphone, depuis son départ pour Lossiemouth.

Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office est profondément convaincu du danger allemand. Cependant, lui aussi estime que l'Angleterre ne pourrait « raisonnablement » proposer à Berlin l'établissement d'un contrôle qui n'aurait pas pour corollaire, au bout d'une période déterminée, la destruction d'une certaine catégorie de matériel. Je lui ai expliqué la gravité des décisions qui incombent au gouvernement français. C'est au moment même où l'Allemagne reconstitue presque ouvertement ses forces, en recrutant une police auxiliaire, en développant les sections d'assaut hitlériennes, en instituant le service obligatoire de Travail, en organisant clandestinement une aviation militaire, que l'on nous demande d'annoncer au pays, déjà si anxieux de l'avenir, des réductions substantielles sur les armements matériels indispensables pour compenser l'infériorité en effectifs que nous vaudront les années de dénatalité.

Mon interlocuteur m'a assuré qu'il comprenait nos difficultés et nos hésitations. Mais il pense néanmoins qu'il vaudrait mieux pour la France conclure une convention de désarmement, qui permettra d'organiser un contrôle rigoureux, plutôt que de se trouver dans l'ignorance à peu près complète de ce qui se passera en Allemagne et des préparatifs qui y seront poursuivis. Il juge que nous serions parfaitement fondés à poser nos conditions et à prendre toutes les précautions nécessaires, de manière à ce que la réduction que nous aurons annoncée n'intervienne qu'à bon escient. Ce serait surtout affaire de rédaction et personne ne trouverait à redire aux réserves expresses dont nos déclarations seraient entourées.

Sir Robert Vansittart s'est montré comme M. Eden persuadé que des conversations préalables entre la France et l'Angleterre peuvent seules ouvrir une issue à la conférence. J'ai insisté, de mon côté, sur le désir que nous avions de continuer cette discussion en toute franchise et avec un esprit de parfaite confiance. Il importe beaucoup, en effet, que le gouvernement britannique ait l'impression de notre entière sincérité et de notre espoir d'aboutir. Ce sera pour nous la meilleure garantie contre les coups de surprise ou les initiatives particulières qui pourraient tenter le Premier ministre, s'il voyait la conférence menacée de faillite et cherchait à dégager sa responsabilité personnelle [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué par la valise à Berlin (nº 1367), Rome (nº 1045), Washington (nº 616), Prague (nº 472), Varsovie (nº 526).

69

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 825 (1). *Berlin, 1er août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

J'ai eu à maintes reprises l'occasion de relever les manifestations de la dualité de pouvoir, et même d'attribution, qui paraissait résulter jusqu'ici de la création, à côté du ministère des Affaires étrangères du Reich, de l'Office diplomatique du parti national-socialiste dirigé par M. Rosenberg.

Le rôle joué dans les conseils du parti hitlérien par ce personnage, qui affectait de se dire le confident des pensées du Chancelier et son conseiller intime en matière de politique extérieure, est allé grandissant depuis son apparition sur la scène politique jusqu'à sa retentissante mission en Angleterre (2). En même temps paraissait décroître l'influence de la Wilhelmstrasse et de ses chefs même les plus éminents. Le Département se rappelle les rumeurs qui ont couru au sujet de la situation de M. von Neurath, que d'aucuns considéraient, il y a un mois encore, comme très ébranlée, et de celle de M. von Bülow et de M. Koepke, tous deux, disait-on, suspects de libéralisme et soupçonnés de s'opposer sourdement à la politique du Chancelier.

Ces bruits donnaient généralement à penser que l'Office diplomatique du parti préparait une pépinière d'agents fidèles au national-socialisme et toute prête à remplacer à la Wilhelmstrasse un personnel qui n'avait pu être, jusqu'ici, que médiocrement entamé par les doctrines nouvelles.

J'apprends que, depuis lors, une évolution s'est produite dans la situation de la Wilhelmstrasse et que l'horizon s'est notablement éclairci en ces tout derniers temps pour les membres de la carrière allemande. Il faut attribuer à cet égard une importance particulière à l'échec de la visite de M. Rosenberg à Londres. Il n'est pas douteux, en effet, que depuis cette époque, l'étoile de ce dernier a considérablement pâli. Il est probable aussi que la visite de M. Gömbös à Berlin (3) n'a pas été la revanche et le coup de maître dont se sont vantés, tout d'abord, les collaborateurs immédiats de M. Rosenberg.

On sait que ce voyage fut improvisé à l'insu de l'office des Affaires étrangères, entre les intimes de M. Hitler et le président du Conseil hongrois. Celui-ci devait se rendre en catimini à Berchtesgaden pour y rencontrer le Chancelier. Abusant des circonstances, M. Hitler fit littéralement enlever M. Gömbös, le fit conduire à Berlin, et donna à cette visite un éclat et un caractère qu'elle

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette mission, voir, au tome III de la présente série, le nº 318 (note).
(3) Sur cette visite se reporter audit tome sous les nos 403, 419; au présent tome le nº 69.

ne devait nullement avoir. On peut s'imaginer si la Wilhelmstrasse a eu beau jeu pour exploiter contre M. Rosenberg et les organisateurs de cette équipée le mécontentement que celle-ci paraît avoir produit, à Rome, dans l'entourage de M. Mussolini.

D'autre part, les avantages d'ordre économique que la Hongrie devait, au dire des Allemands, retirer des tractations engagées sous les auspices de l'état-major de l'Office diplomatique hitlérien, comme ceux qui devaient en résulter pour la Hongrie, semblent se réduire à peu de chose. En tout cas, on se montre ici, à cet égard, étrangement discret. Ne faut-il pas voir dans cette discrétion même une certaine déception, ou, tout au moins, le fait que l'on apprécie fort modérément les résultats obtenus? Il en irait de même pour les tractations amorcées par M. Rosenberg et ses collaborateurs avec le gouvernement roumain. Le Département n'a pas oublié les conversations qui ont eu lieu, à ce sujet, entre mon collègue, M. Comnène, et MM. Daitz et Schneider, conversations dont j'ai rendu compte le mois dernier (1).

Il convient d'ajouter à ces constatations que les nouvelles directives politiques imposées par le Chancelier ne sont nullement favorables à l'action d'organismes de caractère purement officieux tels que l'office diplomatique de M. Rosenberg. A la suite des déboires auxquels a donné lieu la multiplication des postes de commissaires, notamment dans le domaine des affaires économiques, le cabinet hitlérien a lancé récemment, on s'en souvient, des appels énergiques à l'ordre et au respect de l'autorité établie. Ces appels ne se concilieraient guère avec l'amplification des services diplomatiques du parti. Rien d'étonnant, par suite, à ce que, comme je l'ai récemment signalé, le bruit de la [disparition] de ces services ait couru avec persistance, dans ces derniers temps.

L'attitude personnelle de certains de leurs membres d'ailleurs contribue, semble-t-il, à jeter sur eux le discrédit. C'est ainsi que l'un des principaux directeurs de l'Office, M. Daitz, dont j'ai eu déjà l'occasion de signaler l'activité au Département, ancien ministre de Lübeck à Berlin, chargé des questions économiques intéressant l'Europe centrale, et, à ce titre, ayant participé aux tractations avec la Hongrie, paraît avoir été compromis dans les intrigues dont M. Wagener, ancien commissaire du Reich au ministère de l'Économie publique, du temps de M. Hugenberg, a été le centre. M. Daitz, qui avait été nommé, à l'instigation de M. Wagener, dans le conseil d'administration d'une grande banque berlinoise, vient d'être obligé de donner sa démission, à la suite des mesures d'épuration prises par le successeur de M. Hugenberg, M. Schmitt.

Ainsi, tout semble contribuer à réduire l'importance de l'Office diplomatique du parti national-socialiste tandis que celle de la Wilhelmstrasse s'améliore sensiblement. On m'affirme même, de source sérieuse, que le personnel actuel de l'office des Affaires étrangères se considérerait comme « sauvé ». Il aurait, d'ailleurs, trouvé un moyen très simple pour faire son salut : c'est d'entrer en bloc dans le parti national-socialiste.

(1) Sur ces conversations, se reporter audit tome sous les nos 403 (note), 413.

Déjà on m'avait rapporté qu'il y a trois semaines environ, l'Office diplomatique du parti hitlérien ayant organisé sa « fête au drapeau » (*Fahnenweihe*), cérémonie instituée par la plupart des grandes associations hitlériennes pour recevoir solennellement et consacrer un drapeau à croix gammée, tous les membres du ministère des Affaires étrangères s'étaient rendus, contraints et forcés, à cette fête pour y prêter en quelque sorte, devant l'emblème de l'Office diplomatique du parti, le serment de fidélité hitlérienne. Seuls manquaient à l'appel le ministre, M. von Neurath, le sous-secrétaire d'État von Bülow, tous deux en congé, et M. von Bassewitz, chef du Protocole, « les sentiments de ce dernier, m'a-t-on dit, non sans ironie, étant trop connus pour qu'il fût nécessaire de les manifester publiquement ».

C'est à la suite de cette conversion générale, sorte d'abjuration collective, que la direction du parti hitlérien aurait décidé d'ouvrir ses portes, à titre exceptionnel (le chiffre maximum des adhérents fixé par elle ayant été atteint depuis plusieurs semaines), pour y faire entrer en bloc le personnel de l'office des Affaires étrangères, ainsi que celui des services extérieurs de la Wilhelmstrasse. Cette adhésion collective ne serait toutefois que provisoire. Une « période d'épreuve » de deux ans aurait été imposée aux néophytes avant de leur donner le brevet du parfait hitlérien.

Il sera piquant de suivre cette expérience et de compter ceux qui en seront sortis avec succès.

70

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 275 à 277. *Moscou, 2 août 1933, 21 h 14, 21 h 15, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 21 h. 20.)

Radek, que j'avais à déjeuner ce matin, m'a confié ses impressions sur son voyage en Pologne [1].

Il revient enchanté des tendances rencontrées et de l'intelligence des hommes politiques qu'il a approchés.

L'entente entre la France, la Pologne et l'U.R.S.S. est, à ses yeux, la meilleure garantie de paix. En 1914, si les Allemands avaient été persuadés que l'Angleterre aurait été à nos côtés, la guerre n'aurait peut-être pas eu lieu. Il importe qu'on sache que l'U.R.S.S. soutiendrait le cas échéant la Pologne. Il ne faut surtout pas que l'on puisse croire que la France se déroberait si le *casus fœderis* se produisait. L'Union soutient le maintien du traité de Versailles non pour lui-même, mais pour l'ensemble de stabilisations de fait qu'il représente.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 3.

Sur mon observation que la Pologne pouvait être tentée d'ouvrir l'oreille aux suggestions allemandes concernant le Couloir et l'Ukraine, il n'a manifesté aucune crainte. Les Polonais ont déjà trop de difficultés avec leurs Ukrainiens pour accepter l'idée d'en incorporer de nouveaux; d'autre part, l'abandon du Couloir, outre qu'il impliquerait une menace d'encerclement par le nord, serait le début de partages dont l'histoire leur a donné la hantise. La germanophilie de M. Beck ne serait qu'un ... (1) né de ses difficultés avec l'état-major français. Il est, comme tous les hommes politiques de Varsovie, foncièrement polonais et ses tendances ne peuvent que le rapprocher de la France et de l'U.R.S.S. La situation actuelle n'est pas née de l'avènement d'Hitler. Elle résulte de la présence de soixante-dix millions d'Allemands industrieux et entreprenants, auxquels un contrepoids est indispensable dans la politique européenne.

71

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 935 à 937. *Rome, 2 août 1933.*

Je me réfère aux télégrammes de Vienne nos 643 et suivants (2).

Le ministre d'Autriche m'a dit qu'il a effectué la semaine dernière auprès de M. Mussolini la démarche prescrite par son gouvernement et qu'il lui a demandé d' « user de son influence à Berlin pour appeler, sous la forme qui lui paraîtrait la plus opportune, l'attention du gouvernement allemand sur les violations de droit international commises à l'égard de l'Autriche ». Le chef du gouvernement italien a, paraît-il, accueilli fort aimablement cette démarche à laquelle il a promis de donner suite. M. von Egger a reparlé, il y a deux jours, de la question à M. Suvich qui doit le tenir au courant de la réponse qui sera donnée par le gouvernement du Reich à l'ambassadeur d'Italie, mais le ministre d'Autriche n'avait reçu encore ce matin aucune indication du palais Chigi à ce sujet. Il croit savoir que le gouvernement britannique n'a pas fait de démarche analogue à Berlin.

Il ne semble pas par ailleurs que le gouvernement de Londres ait jusqu'ici saisi le gouvernement italien du projet visé dans votre télégramme nos 1430 à 1432 (3). Sir Ronald Graham, que j'ai vu avant-hier, n'avait reçu aucune ins-

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 27 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 46.
(3) Par ce télégramme, du 28 juillet, le Département retransmettait à Rome un télégramme adressé à Vienne, faisant état de la disposition du gouvernement français à joindre ses efforts à ceux de Londres et de Rome, mais aux conditions évoquées par la communication de la direction politique du 29 juillet, reproduite ci-dessus sous le n° 56 (marquer l'engagement moral contracté par l'Allemagne vis-à-vis de l'esprit du pacte à Quatre, se référer à l'article 80 du traité de Versailles, etc.).

truction à ce sujet. On peut d'ailleurs se demander si le gouvernement italien se serait prêté éventuellement à une démarche de ce genre et s'il n'aurait pas fait des objections analogues à celles qu'il a opposées à l'ambassadeur d'Angleterre quelques jours avant la signature du pacte de collaboration. Sir Ronald m'a dit qu'il avait été alors chargé de sonder le chef du gouvernement italien sur la possibilité d'une action collective à Berlin en vue d'empêcher un putsch hitlérien en Autriche. M. Mussolini lui avait répondu qu'en dehors du fait qu'il avait déjà reçu à cet égard des assurances formelles de M. Hitler, il répugnait à une démarche de ce genre effectuée par trois des pays contractants contre le quatrième. Les conditions ne se sont guère modifiées : le pacte n'est pas ratifié et le gouvernement italien aurait sans doute été porté à invoquer éventuellement cette circonstance pour expliquer qu'il préférait agir individuellement à Berlin, en donnant à son action un caractère plus empreint que la démarche suggérée par le gouvernement britannique de cette amitié dont on s'attache en ce moment à multiplier les manifestations.

72

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Serre, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

D. nº 3695. *Paris, 2 août 1933.*

Par lettre en date du 22 juillet courant [1], vous avez bien voulu me signaler que, en raison de la baisse du dollar, un grand nombre de groupements industriels demandait l'application de la surtaxe de change aux produits originaires des États-Unis d'Amérique. Vous êtes d'accord avec la direction du Mouvement général des fonds, consultée par vous, pour estimer qu'une telle mesure est justifiée.

Je reconnais volontiers le bien-fondé des considérations techniques que vous faites valoir en faveur de l'application d'une surtaxe de change aux marchandises américaines; il n'est pas douteux qu'à l'heure actuelle, celles-ci bénéficient d'une prime à l'exportation du fait de la dépréciation du dollar, et le président Roosevelt a lui-même, au mois de mai dernier, admis devant le président Herriot notre droit de compenser cette prime par une surtaxe [2].

Toutefois, et sans songer à contester le principe même de cette mesure que nous appliquons déjà à une vingtaine d'autres pays, je voudrais appeler spécialement votre attention sur les conditions très particulières dans lesquelles se pose la question au regard des États-Unis.

Il convient tout d'abord d'observer que la dévaluation de la monnaie présente dans ce pays un caractère très différent de celui qu'elle a revêtu jusqu'ici

(1) Qu'il n'a pas semblé utile de reproduire.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le nº 211 (28 avril).

dans les autres états. Alors qu'elle est résultée dans ces derniers d'un déséquilibre financier, aggravé parfois d'une hausse excessive des prix intérieurs, elle a été, aux États-Unis, un moyen employé par le président Roosevelt pour entraîner la hausse des prix, alléger les dettes intérieures et stimuler la reprise des affaires. Vous connaissez le plan d'ensemble que l'administration fédérale a élaboré et qu'elle s'efforce actuellement d'appliquer, afin d'étayer le mouvement déclenché par la baisse du dollar : il comporte essentiellement une hausse des salaires et une réduction des heures de travail.

Si ce plan réussit, les prix des produits fabriqués s'élèveront rapidement comme l'ont déjà fait ceux des matières premières et leur hausse compensera sous peu la baisse de la monnaie. S'il échoue, au contraire, ou l'administration abandonnera son expérience et le dollar remontera, aucune raison technique ne justifiant sa dépréciation, ou elle voudra la poursuivre, et elle n'aura alors d'autre moyen que l'inflation. Suivant que l'une ou l'autre de ces hypothèses se réalisera, l'application de la surtaxe de change apparaîtra vraisemblablement très vite, soit comme superflue, soit comme indispensable. Sans doute, dans des circonstances normales, cette situation ne suffirait-elle pas pour influer sur notre décision. Je serais par contre enclin à penser qu'elle devrait nous amener à différer momentanément l'application de la surtaxe aux États-Unis en raison de l'aspect politique que présente cette question.

Vous n'ignorez pas la tension qu'a provoquée entre les deux pays l'ajournement du payement par la France des deux dernières échéances de sa dette de guerre et vous comprendez certainement que nous devions en ce moment ménager, dans toute la mesure du possible, un pays que la question des dettes a déjà indisposé à notre égard et dont l'amitié nous est cependant particulièrement précieuse.

Vous connaissez par ailleurs les tractations que nous poursuivons avec la Grande-Bretagne pour la suppression de la surtaxe de change. Si elles n'aboutissent pas, nous ne pourrons évidemment pas discriminer longtemps ce pays au bénéfice des États-Unis sans voir redoubler ses protestations. Mais par contre, si nous appliquons la surtaxe aux États-Unis au moment même où celle-ci sera supprimée pour l'Angleterre à la faveur d'un arrangement commercial restreint, nous nous exposons à augmenter le malaise qui pèse actuellement sur nos relations avec Washington.

Je me plais à espérer qu'à la lumière des indications qui précèdent, vous estimerez comme moi opportun de différer de quelques semaines tout au moins la décision à prendre. Si toutefois vous estimiez que, malgré les inconvénients sérieux que j'ai l'honneur de vous signaler, l'application immédiate de la surtaxe de change aux marchandises américaines est nécessaire à la sauvegarde des intérêts essentiels de notre économie nationale, je ne pourrais que vous laisser le soin de soumettre la question aux délibérations du Conseil des ministres.

Vous avez bien voulu, par ailleurs, suggérer que la surtaxe soit étendue aux divers territoires qui dépendent des États-Unis (Alaska, Porto-Rico, Guam, Hawaï, Philippines), au Sud-Ouest africain (territoire sous mandat de l'Union sud-africaine), ainsi qu'à la Perse et au Siam. Vous estimez qu'ainsi nous

marquerions aux États-Unis que la surtaxe de change n'a nullement un caractère de mesure désobligeante à leur égard.

Si nous n'avons pas jusqu'ici appliqué la surtaxe de change aux Sud-Ouest africain, à la Perse et au Siam, c'est que la nature des exportations de ces différents pays en France rendait pratiquement inutile une telle mesure. Toutefois, si la direction du Mouvement général des fonds estime que la monnaie de ces différents pays est effectivement dépréciée, sans que cette dépréciation soit compensée par une hausse des prix correspondante, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que la surtaxe leur fût étendue. Quant aux différents territoires dépendant des États-Unis, ils devront, à mon avis, faire l'objet du même traitement que ces derniers*.

73

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 822 *Berlin, 2 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

Le ministre de l'Intérieur du Reich, M. Frick, vient de publier une nouvelle circulaire complétant les instructions qu'il avait données aux ministres des Cultes des différents « états » sur l'enseignement de l'histoire dans les écoles allemandes (cf. ma dépêche nº 772 du 19 juillet) [2].

« Les manuels scolaires, déclare ce document, devront débuter par un chapitre sur l'époque glaciaire et la préhistoire de l'Europe centrale. Ils devront indiquer comment les diverses races (Néanderthal, Aurignac, Cromagnon) ont été le point de départ des grandes civilisations. La préhistoire montre, en effet, que la *civilisation est le produit de la race*. L'interpénétration des peuples qui eut lieu plus tard fit perdre à ce principe de sa netteté, sans rien lui retirer de sa valeur. Dès le début de l'époque post-glaciaire, on voit la race nordique s'étendre sur l'Europe septentrionale et centrale; des schémas permettront aux élèves de suivre cette expansion, ainsi que celle des autres races européennes. Il devra ressortir de ces chapitres que l'*histoire de l'Europe est l'œuvre des peuples nordiques*, dont le niveau de culture n'apparaît pas seulement dans les objets en pierre ou en bronze qu'ils nous ont laissés, mais aussi dans l'œuvre de civilisation qu'ils ont accomplie, en particulier dans la perfection de la langue « indo-germanique », qui peu à peu l'a emporté sur toutes les autres langues de l'Europe.

* Note marginale : *Réunion chez M. Daladier le 25 août : la décision demeure suspendue, en raison des considérations développées dans la présente lettre.*

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 21.

« L'histoire des migrations nordiques doit commencer dès le Ve siècle avant notre ère, à l'époque où *des peuples primitivement nordiques, comme les Mèdes, les Perses, les Hittites et même les Hindous,* ont exercé sur l'Asie occidentale une influence décisive. Nos écoliers doivent s'intéresser au destin de ces peuples, qui étaient de même race qu'eux et qui, après avoir développé dans l'Inde et en Perse les civilisations les plus brillantes, ont fini par s'abâtardir par suite d'une trop grande infiltration de sang étranger.

« *L'Europe centrale doit être* également *le point de départ de l'histoire grecque.* Il importe de bien souligner que les Grecs sont des frères de même race, qu'ainsi s'explique notre compréhension pour l'art hellénique, qui nous est beaucoup plus directement apparenté que l'art chinois, l'art japonais ou l'art de l'ancien Mexique. Les envahisseurs venus du Nord constituaient, en Grèce, la classe des conquérants et des chefs. La lutte de classes y reposait sur une opposition de races.

« On doit aussi faire commencer en Europe centrale l'histoire de l'Italie primitive, afin qu'ici encore les élèves sentent les liens de parenté étroits qui les unissent à ces peuples. La lutte entre patriciens et plébéiens était un conflit de race, ainsi que le montre la résistance acharnée qu'ont opposée les patriciens aux mésalliances avec des plébéiens.

« Ces émigrations germaniques ont exercé sur l'évolution de l'Europe une influence décisive en apportant un sang nordique nouveau et plus riche à l'Empire romain, qu'avait affaibli un mélange inextricable de races par trop différentes. Ces migrations ont donné naissance à cette florissante civilisation du Moyen-Age, qui ne s'est développée que dans les pays où les peuples germaniques se sont établis à demeure : l'Italie du nord (et non l'Italie du sud), l'Espagne, la France, l'Angleterre. Le monde balkanique ne l'a pas connue. De même, l'infiltration en Russie du sang nordique des Varègues a été trop faible pour répandre sur ce territoire immense des semences fécondes de civilisation. Le fait que la classe germanique a été, dans l'Europe moyenne, méridionale et occidentale, le ferment de la culture du Moyen-Âge permet seul d'expliquer que la chevalerie ait revêtu, dans tous ces pays, des caractères communs.

« Les maîtres devront, dans les écoles primaires, enseigner, dès la seconde année, à leurs élèves les vieux contes allemands, puis la mythologie germanique, avant d'aborder l'enseignement proprement dit de l'histoire. Plus encore que dans les écoles secondaires, ils devront s'efforcer de grouper les événements historiques autour de quelques grandes personnalités... Enfin, l'histoire contemporaine devra leur servir à éveiller, chez leurs élèves, le sens de leurs devoirs civiques et des besoins du temps présent. »

La *Gazette de la Croix,* dans son numéro du 28 juillet, a bruyamment applaudi à ces instructions ministérielles. « Si nous voulons, écrivait-elle, que notre peuple, au cours des crises politiques à venir, remplisse fidèlement son devoir national, c'est à réorganiser l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires (*Volkschulen*) que nous devons appliquer tous nos efforts ».

Dans la politique du réarmement, que poursuit plus ou moins ouvertement l'Allemagne hitlérienne, on s'attache le plus souvent à dénoncer les fabrications

de matériel interdit ou la formation militaire que le cabinet national-socialiste donne à ses sections d'assaut et aux élèves de l'Université. Plus grave encore, parce que les résultats en seront à coup sûr plus durables, est, peut-être, la réforme de l'enseignement que les gouvernements du IIIe Reich ont entreprise. On a fréquemment signalé, à la veille du conflit de 1914, la préparation des esprits à la guerre à laquelle s'était livrée l'Allemagne impériale. Ce sont les mêmes sentiments d'orgueil de race, de mépris de l'étranger et des faibles, la même confiance en la mission universelle de l'Allemagne et en son droit à l'hégémonie, qu'aujourd'hui M. Frick et ses collaborateurs se proposent d'inculquer aux jeunes générations de l'Allemagne hitlérienne.

74

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES APFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 284 à 286. *Budapest, 3 août 1933, 1 h. 20.*

(*Reçu :* 3 h. 5, 3 h. 40.)

Après s'être montré relativement modéré dans les déclarations qu'il a faites aux journalistes à son retour de Rome (mon rapport nº 191 du 30 juillet) [1], M. Gömbös a prononcé hier soir pour la radiodiffusion à ses « frères hongrois » un discours qui peut compter parmi les plus véhéments de ses appels à la révision.

Je vous envoie par la poste la traduction intégrale des passages relatifs à la politique extérieure hongroise. Il est notamment spécifié que le but de cette politique ne peut être que l'« élimination de l'injustice, l'égalité des droits et la révision »; que « toutes les calamités du monde ont leur origine dans les traités de paix manqués et inconsidérés; l'Europe ne connaîtra l'ordre, le repos, le travail, la consolidation, que lorsque ces traités auront été modifiés conformément aux exigences de la vie ».

M. Gömbös consent, il est vrai, à rester pacifique. Faisant un tour d'horizon qui l'amène à s'exprimer sur l'Autriche et sur l'Allemagne comme précédemment, il nous marque quelque amabilité et parle même de possibilités de « compréhension » avec la Petite Entente et d'« estimation des intérêts réciproques » à la condition, toutefois, que ce ne soit pas dans une atmosphère avilissante. Mais il proclame que la Hongrie n'est plus isolée, qu'elle a de « puissants soutiens », et cela l'amène à un hymne en l'honneur de M. Musso-

(1) D'après lequel le président du Conseil hongrois s'était montré assez vague dans ses affirmations, sous l'influence des tendances antiitaliennes et favorables à la constitution d'un bloc austro-hongrois face à la Petite Entente de son ministre des Affaires étrangères. M. Gömbös n'avait fait aucune allusion aux problèmes de la révision et des relations « triangulaires » Rome-Vienne-Budapest.

lini, dont les Hongrois « peuvent être fiers d'être les collaborateurs pour l'œuvre grandiose qui aboutira à la sauvegarde des intérêts de l'Europe et de l'humanité et parallèlement à la défense victorieuse des droits de la Hongrie ».

Je vais demander une audience au président du Conseil. Il est naturel qu'en l'absence du ministre des Affaires étrangères, je recueille ses impressions de Rome, ce qui m'amènera nécessairement à lui parler de son discours susvisé. Suivant les indications de votre dépêche nº 225 du 25 juillet (1) dont je ne manquerai pas de m'inspirer... (2) puis d'ailleurs considérer que, par ce discours, M. Gömbös a pris [en dernier lieu] l'initiative de faire allusion aux conditions politiques.

L'a-t-il prise en complet accord avec M. Mussolini? Afin de me trouver aussi bien armé que possible pour cette conversation, j'aurais le plus grand intérêt à savoir d'urgence où nous en sommes exactement dans nos pourparlers avec le chef du gouvernement italien.

75

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, BRUXELLES, ROME (3).

T. nos 1570-1571; 1226-1227; 444-445; 1456-1457. *Paris, 3 août 1933, 23 h.*

Pour Berlin : Je me réfère à votre télégramme nº 1378.
Pour Rome : Je me réfère à mon télégramme nº 1433.
Pour Bruxelles : Je me réfère à mon télégramme nº 439 (4).

Pour les trois postes : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Je me réfère à votre télégramme nº 564 (5).

Questionné aujourd'hui même sur les possibilités que pouvait encore réserver l'action engagée par la démarche britannique à Berlin au sujet du réarmement aérien de l'Allemagne et notamment sur les conditions dans lesquelles pouvait être encore envisagée l'éventualité de notre intervention diplomatique, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris a affirmé très nettement au secrétaire général que, d'après ses dernières informations, l'entreprise diplomatique amorcée était loin d'être considérée par le gouvernement britannique comme

(1) Non retrouvée.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Le chargé d'affaires pour ce dernier poste.
(4) De ces trois télégrammes, le premier, du 1er août, est reproduit ci-dessus sous le nº 67; les deux autres, du 29 juillet, sous le nº 54.
(5) Du 1er août, ce télégramme semblait indiquer qu'à Londres, devant les déclarations de M. von Bülow niant que l'Allemagne eût violé ses engagements aéronautiques de 1928, on jugeait inutile d'insister.

révolue. Bien au contraire, les réponses faites à Berlin [1] ne donnant pas satisfaction sur tous les points et n'épuisant pas en tout cas tous les sujets d'observation du gouvernement britannique, de nouvelles demandes d'explications allaient être formulées par son représentant à Berlin.

Lord Tyrrell considère que la négociation, loin de subir un temps d'arrêt, continue de se développer normalement et que le gouvernement français doit toujours se tenir prêt à s'associer le moment venu au débat engagé avec les autorités du Reich.

Je vous serai obligé de vouloir bien me préciser le dernier état de la question.

76

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, ROME, VIENNE [2].

T. nos 1567 à 1569; 1223 à 1225; 1453 à 1455; 478 à 480.

Paris, 3 août 1933, 23 h. 30 [3].

Pour Rome : Je me réfère à votre télégramme no 935 [4].

Pour Rome, Vienne et Berlin : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour tous : J'ai attiré d'extrême urgence l'attention de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris sur les informations parues dans la presse britannique concernant une action diplomatique de la France, de l'Angleterre et de l'Italie pour mettre fin aux menées allemandes contre l'Autriche et sur la nécessité, en présence de cette divulgation, de hâter la mise au point de la démarche projetée. Je compte répondre sans délai à la note remise le 2 août par l'ambassade de Grande-Bretagne [5] et qui me paraît fournir les éléments suffisants pour un accord immédiat.

Il n'apparaît pas, malheureusement, que le gouvernement italien ait été encore approché par l'ambassadeur d'Angleterre à Rome. Lord Tyrrell, à qui je représentais tous les inconvénients d'une telle perte de temps, a cru pouvoir m'indiquer que ce retard était dû à l'absence de M. Mussolini, attendu personnellement par sir Ronald Graham.

(1) Sur un entretien entre l'ambassadeur d'Angleterre à Londres et sir Robert Vansittart, le même jour, au sujet de l'Autriche, voir les *Documents on british foreign policy, 1919-1939*, 2e série, V (1933), Londres, 1956, no 301.
(2) Le chargé d'affaires pour Rome.
(3) Par avion, pour Berlin et Vienne.
(4) Du 2 août, reproduit ci-dessus sous le no 71.
(5) Analysée ci-dessus sous le no 56 (note).

Veuillez marquer au Foreign Office combien une démarche auprès du gouvernement italien me paraît urgente pour devancer toutes conséquences inopportunes des indiscrétions de presse.

Lord Tyrrell m'a confirmé très nettement qu'au cas où la démarche auprès des autorités du Reich s'avérerait inefficace, le gouvernement britannique demeurerait disposé à porter la question devant la Société des Nations. Le Foreign Office tiendrait seulement à ne pas laisser prévoir dès maintenant l'éventualité d'un tel recours. J'estime cependant que la démarche projetée à Berlin aurait une portée plus effective, en même temps qu'une justification plus propre à ménager l'amour-propre allemand, si elle pouvait être présentée comme une procédure choisie à dessein pour permettre au Reich d'éviter, pendant qu'il en est temps encore, le recours à une procédure qui deviendrait inéluctable. L'ambassadeur a été assez frappé de la portée psychologique de cette observation pour me demander d'en faire état auprès de son gouvernement. Je m'en remets à vous du soin de le faire, dans la forme que vous jugerez la plus opportune.

77

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 942 à 945. *Rome, 3 août 1933, 22 h. 30, 22 h.*

(*Reçu :* le 4, 1 h. 30; le 3, 23 h. 35; le 4, 5 h. 30.)

J'ai profité d'une visite que j'ai faite ce soir à M. Suvich pour lui mettre sous les yeux l'éditorial du *Giornale d'Italia*, dont je vous ai envoyé la traduction par mon numéro précédent (1). Après avoir fait observer au sous-secrétaire d'État que j'ignorais à quels journaux français répondait cet éditorial, puisque notre presse avait dans son ensemble gardé l'attitude la plus objective en ce qui concerne les entretiens italo-hongrois, je lui ai indiqué que certaines informations parues à Berlin et à Budapest auraient été cependant de nature à inquiéter notre opinion et je lui ai mis sous les yeux le télégramme no 1362 de notre ambassadeur à Berlin (2) (voir votre télégramme no 1440). M. Suvich, après l'avoir lu, m'a dit qu'il connaissait cette correspondance du *Berliner Tageblatt* et il l'a qualifiée de « purement faitaisiste ». Je lui ai alors demandé si on pouvait considérer l'éditorial du *Giornale d'Italia*

(1) Par T. no 941, du même jour, le chargé d'affaires donnait le contenu de cet éditorial, destiné dans l'esprit de ses auteurs à répondre aux « manœuvres qui se dessinent déjà dans une partie de la presse française et d'autres pays ». L'éditorial notait que l'idée de révision faisait son chemin jusque dans la Petite Entente et préconisait un rapprochement de la Hongrie, de l'Autriche et d'autres pays (analogue à la Petite Entente) permettant à ces pays de protéger et de développer leurs intérêts économiques.

(2) Ce télégramme, du 29 juillet, résumait une dépêche de Budapest au *Berliner Tageblatt*, prétendant révéler les résultats des négociations romaines de MM. Gömbös et Mussolini.

comme traduisant la pensée du gouvernement italien. Le sous-secrétaire d'État m'a répondu affirmativement après avoir pesé les termes de l'article.

« Nous n'avons pas parlé de révision avec M. Gömbös, m'a dit à peu près mon interlocuteur, car notre position à cet égard est bien connue. Cette question n'est d'ailleurs pas actuelle. Ce qui l'est, c'est une union économique plus intime entre l'Autriche et la Hongrie, n'allant pas jusqu'à l'union douanière parce qu'elle est impossible, mais permettant à ces deux pays de discuter dans des conditions acceptables, et étayée au besoin par nous, avec les pays de la Petite Entente. Nous n'obtiendrons jamais, a continué le ministre, que l'Autriche et la Hongrie traitent isolément avec les trois états qui ont récemment renforcé les liens qui les unissent et qui se présentent comme un bloc, qu'on le veuille ou non. Elles se sentent, en effet, en état d'infériorité et il faut de toute nécessité leur rendre confiance en renforçant leur position ».

J'ai naturellement répondu, en insistant sur le caractère tout à fait personnel de mes observations, que ce système me semblait devoir opposer un bloc à un bloc : il n'était peut-être pas au surplus tout à fait conforme au principe de libre discussion entre états pris individuellement et se trouvant sur un pied d'égalité, qui répondrait sans doute mieux à la situation, car les pays de la Petite Entente menacés ne pouvaient dans l'état actuel des choses être considérés comme constituant pratiquement une entité économique. J'ai ajouté que tout rapprochement trop intime entre l'Autriche et la Hongrie porterait certainement ombrage à certains états qui y verraient un acheminement vers une union politique. Je me suis défendu en terminant d'être venu discuter des questions qu'il appartenait à M. de Chambrun, muni des dernières instructions du Département, de traiter avec le palais Chigi, mais j'ai tenu à donner à Votre Excellence ces indications qui jettent un peu de lumière sur la nature des conversations qui ont eu lieu avec M. Gömbös et qui se continueront avec M. Fabinyi, dont l'arrivée à Rome est annoncée pour ce soir.

78

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 841 [1]. *Berlin, 3 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 août.)

Par ma lettre nº 783 en date du 20 juillet [2], j'avais indiqué à Votre Excellence l'orientation nouvelle que le successeur de M. Hugenberg, M. Schmitt, entendait imprimer à la politique économique du Reich; rappelant et déve-

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Non reproduite, dès lors qu'était connue, par la D. nº 770 de la veille (reproduite ci-dessus sous le nº 22), la mission confiée par le Führer au ministre Schmitt.

loppant l'idée que le chancelier Hitler avait résumée par les termes : « La révolution est terminée, l'ère de l'évolution commence », il avait marqué d'une manière catégorique, dans plusieurs déclarations importantes, la nécessité du rétablissement de l'ordre et de la confiance dans les entreprises et la vie économique du pays en général.

Dès son arrivée au pouvoir, M. Schmitt avait également montré qu'il comptait sur les grands industriels pour poursuivre cette œuvre d'assainissement; c'est à eux qu'il s'adressait tout d'abord pour leur faire part de son programme; ce sont eux qu'il groupait autour de lui dans un conseil économique destiné à l'éclairer de ses avis. Alors que, au moment de la chute de M. Hugenberg, l'on s'attendait à la mise à l'écart des Krupp von Bohlen et des Siemens, ils sont apparus à nouveau au premier plan, et l'on a assisté, pendant la seconde quinzaine de juillet, au développement de leur collaboration avec le gouvernement national-socialiste. Il n'est plus question de doctrine, ni de principe; se prêtant un concours réciproque, les dirigeants du IIIe Reich et les grands industriels, entre lesquels M. Schmitt, à la fois membre du gouvernement et homme d'affaires considérable, joue le rôle d'intermédiaire, s'attaquent au problème du chômage et essayent par tous les moyens de créer du travail.

Au lendemain même de l'appel qui leur était adressé, les représentants du « capitalisme » affirmaient par leurs paroles et par leurs actes qu'ils étaient disposés à apporter leur concours au nouveau régime; le 19 juillet, M. Thyssen, intervenant en tant que membre du conseil d'État prussien, exhortait l'industrie de la Ruhr au calme; il ajoutait que les chefs de districts nationaux-socialistes avaient déclaré reconnaître pleinement son autorité pour les questions économiques. « J'attends, s'écriait-il, les mêmes preuves de discipline de la part des milieux industriels ». En même temps, se piquant au jeu, la plupart des directeurs d'entreprises, que l'état des commandes l'exigeât ou non, procédaient à des embauchages pour libérer le marché du travail et venir à l'aide du gouvernement dans sa campagne contre le chômage.

De leur côté, les milieux d'affaires attendent du gouvernement hitlérien la tranquillité et la paix, que le Chancelier et M. Schmitt après lui leur ont annoncées. Avec une opiniâtreté dont témoignent ses nombreuses circulaires et déclarations, M. Schmitt s'est efforcé depuis quinze jours de « normaliser » le régime, de rétablir le règne de la « légalité ».

Il importait, tout d'abord, de mettre fin, dans les entreprises industrielles ou dans les exploitations agricoles, aux agissements d'individus qui, sous le seul prétexte qu'ils étaient nazis, prétendaient tout diriger et faisaient régner le désordre et la terreur. Un fonctionnaire de la Wilhelmstrasse racontait ces jours-ci à l'un de mes collaborateurs que son père, qui possède une grande propriété terrienne, avait été menacé de la prison par son régisseur, membre du parti national-socialiste, s'il n'exécutait pas ses volontés; grâce à l'amitié qui lie le diplomate en question avec plusieurs membres influents du parti, l'affaire eut une suite quelque peu différente et c'est le régisseur lui-même qui fut finalement incarcéré. Le fait n'en est pas moins caractéristique de l'anarchie qui régnait un peu partout dans le pays.

Il n'est donc pas surprenant que, pour se conformer au principe de l'évo-

lution, la direction supérieure des organisations syndicales du parti national-socialiste se soit vue obligée de refréner le zèle de ses adhérents; personne, a-t-elle déclaré, n'a le droit de se désigner comme représentant de l'organisation nationale-socialiste corporative auprès des entreprises, et elle retirait aussitôt les titres qui accréditaient certains de ses membres auprès de l'*Epa* (magasin de vente à prix unique) et de la maison Karstadt (grand magasin de nouveautés), qui sont tous deux, cependant, des magasins israélites.

La même pensée guidait le président du Conseil prussien, M. Goering, lorsque, le 19 juillet, il lançait une circulaire prescrivant que, sauf de rares exceptions, les « commissaires » devaient cesser leur activité; la raison invoquée était le rétablissement de l'ordre.

C'est également dans une large mesure pour éviter les troubles dans les entreprises que M. Goering a édicté, le 29 juillet, en lui donnant la forme d'une lettre adressée au ministre de la Justice de Prusse, une nouvelle et importante ordonnance, qui a été reproduite par toute la presse. Elle confère à M. Kerrl le droit de rapporter les peines prononcées pour d'anciens délits; certains journaux ont déclaré qu'il s'agissait d'une amnistie; d'autres, plus exacts, ont précisé que la grâce ne pourrait intervenir pour chaque cas que lorsqu'il aurait fait l'objet d'un examen particulier.

L'ordonnance concerne, en premier lieu, les individus qui se seraient rendus coupables, avant le 30 janvier 1933, de « manquements » au point de vue fiscal; ils seront grâciés si la faute dont on les accuse a été commise, non pas pour « des motifs d'intérêt personnel », mais en raison du « bolchevisme fiscal » qui sévissait autrefois en Allemagne. Le *Berliner Tageblatt* indique que cette première partie de l'ordonnance s'applique à des personnes d'un nombre limité et occupant, en général, des places importantes. « Ces dispositions, ajoute le journal, n'en sont pas moins salutaires, parce que les mesures prises contre le délinquant, s'il leur était donné suite, atteindraient, en même temps que lui, son entreprise et, par conséquent, des innocents ».

La deuxième partie de l'ordonnance vise les cas, beaucoup plus nombreux, d'individus qui, jusqu'au 15 juillet, se sont rendus coupables de « délits économiques par désespoir ». Il est précisé dans le texte que le 15 juillet a été choisi parce qu'il marque le début d'une ère nouvelle : à cette date, l'espoir de retrouver du travail a pu renaître chez des millions d'hommes [1]. Assurer le calme dans les entreprises, gagner de nouveaux adeptes au national-socialisme, affirmer à nouveau que la révolution est terminée, telles sont, sans doute, les raisons essentielles qui sont à l'origine de l'ordonnance du président du Conseil de Prusse.

En même temps qu'il se préoccupe, avec l'appui de la plupart de ses collègues, de créer à nouveau une atmosphère de confiance par l'exclusion des éléments indésirables, M. Schmitt s'efforce de donner à tous, qu'il s'agisse d'individus ou d'entreprises, l'assurance que, sur le terrain de la concurrence économique, ils luttent à armes égales. Les privilèges que conférait, il y a un

[1] C'est à cette époque en effet que fut créé un « Conseil général de l'Économie » constitué d'industriels en vue.

mois encore, la qualité de « nazi » paraissent devoir disparaître dans ce domaine; les places seront attribuées aux plus compétents. C'est ainsi que, il y a quinze jours environ, M. Hitler chargeait M. Keppler, membre de la délégation allemande à la conférence de Londres, d'assurer la direction de toutes les organisations économiques du parti national-socialiste. C'est ainsi que le Dr. Wagemann, qui avait été mis en disponibilité comme président de l'Office des statistiques économiques, au moment de l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes, est rentré en grâce, puisqu'il conserve la direction de l'Institut ainsi que sa chaire à l'Université de Berlin.

Dans le même ordre d'idées, le ministre de l'Économie nationale faisait savoir, le 20 juillet, que de nombreuses personnes, qui avaient été nommées dans des banques et des instituts de crédit à Berlin, notamment à l'instigation de M. Wagener, ancien commissaire du Reich, devaient être révoquées. Tel a été notamment le cas de M. Daitz, dont il a déjà été question dans la correspondance de l'ambassade et qui est un des membres de l'Office de politique étrangère dirigé par M. Rosenberg. Quelques jours plus tard, la direction du parti national-socialiste précisait que, en vue de ramener le calme dans l'économie, il était désirable que ses représentants s'abstinssent, en principe, d'accepter des postes de membres de conseils d'administration. Elle ajoutait qu'il serait procédé à l'élimination de toutes les personnalités incompétentes. De son côté, le ministre de l'Économie déclarait que les désignations seraient faites à l'avenir sans qu'il fût tenu compte des opinions politiques et il invitait, en même temps, trois membres du conseil d'administration de la *Bau- und Bodenbank* à abandonner leurs mandats.

On peut voir une autre application de ce principe de la libre concurrence, de « la chance égale pour tous », dans les « directives pour la distribution des commandes publiques », qui ont été édictées par le gouvernement dès le 14 juillet. Il y est indiqué que la préférence ne pourra être donnée à des entreprises purement allemandes qu'à l'égalité d'offres. Bien plus, le texte précise que la préoccupation principale doit être de combattre le chômage et qu'il y a lieu de considérer avant tout, dans la répartition des commandes, si les entreprises intéressées sont en mesure d'assurer l'existence d'un nombre important d'ouvriers. La *Gazette de Francfort*, qui a consacré un article à ces « directives » le 30 juillet et qui est un des seuls organes ayant, dans une certaine mesure, conservé quelque liberté d'appréciation, estime que, quoique insuffisante, la solution intervenue est assez libérale. La question de race, ajoute-t-elle, est tout à fait secondaire, la tâche essentielle qui incombe au gouvernement est la disparition du chômage.

Pour atteindre ce but, les dirigeants du IIIe Reich ont arrêté la révolution, pactisé avec les grands industriels et ils s'efforcent, aujourd'hui, de « faire machine arrière ». Mais il n'est pas douteux qu'ils se heurtent, dans cette tentative, à de sérieuses difficultés et que les ordres qu'ils donnent ne sont pas toujours suivis d'effets. C'est ce qui explique la multiplicité des ordonnances et des circulaires qui, à quelques jours d'intervalle, traitent souvent d'un même sujet. On ne pourrait donner de meilleure preuve à l'appui que l'ordonnance adressée le 31 juillet au nom de tous les ministres de Prusse par M. Goering

à toutes les autorités sous ses ordres, au sujet de l'activité des commissaires que l'on croyait révoqués pour la plupart depuis quinze jours. Le président du Conseil rappelle que, dans une circulaire précédente, il avait déjà intimé l'ordre aux commissaires qui se trouvaient encore en fonctions d'achever leur tâche dans le plus bref délai. Quant aux commissaires institués auprès des communes ou des organisations communales, ils doivent être révoqués, s'ils ne remplacent pas des fonctionnaires en congé, ou s'ils n'occupent pas des places devenues vacantes. L'ordonnance ajoute que, si des commissaires débordaient le cadre de leurs attributions, ou si des individus, qui n'auraient pas été désignés par les autorités compétentes, s'intitulaient commissaires, ils s'exposeraient à des poursuites judiciaires.

Le retour à la légalité s'accompagne donc de quelques secousses. L'on peut d'autant moins s'en étonner si l'on songe que c'est à peu près exclusivement dans le domaine économique qu'il est question d'une évolution et de mesures d'apaisement, et alors que le gouvernement national-socialiste prolonge la série de ses lois présentant un caractère révolutionnaire (voir ma lettre nº ... en date de ce jour) [1]. Il est certain, cependant, que c'est à la solution de problèmes économiques, du chômage, en particulier, que M. Hitler et ses amis attachent actuellement le plus d'importance. C'est pourquoi tous leurs efforts tendront, semble-t-il, à donner aux grands industriels et aux chefs d'entreprises toutes les garanties de sécurité dont ceux-ci ont besoin pour procurer au plus grand nombre possible de chômeurs du travail et du pain.

79

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 543. Confidentiel. *Londres, 3 août 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 août; Dir. pol., 8 août.)

Par votre dépêche nº 1243 [2], vous avez bien voulu me communiquer le compte rendu de la conversation que vous avez eue avec M. Arthur Henderson à son retour à Paris et m'exposer les préoccupations que vous inspire l'état d'esprit manifesté par le président de la conférence du désarmement.

Ainsi que le sait Votre Excellence, M. Henderson a accepté l'offre qui lui était faite par le parti travailliste de se présenter dans la circonscription de Clay Cross, dont le titulaire est récemment décédé. Ce district comporte une

[1] On suppose que l'ambassadeur fait allusion à la D. 828, datée du 2 août, où il analyse de récentes lois d'un « caractère véritablement odieux » sur le retrait de la naturalisation et la déchéance de la nationalité, allant jusqu'à la saisie des biens des anciens ressortissants allemands juifs ou émigrés « marxistes et social-démocrates ».

[2] Du 24 juillet, reproduite ci-dessus sous le nº 36.

importante majorité travailliste et l'élection de M. Henderson ne saurait y rencontrer de difficultés. Comme je l'ai déjà indiqué, son retour à la Chambre des Communes ne causera probablement aucun plaisir à M. Ramsay MacDonald, qui conserve à son égard une rancune mal dissimulée, bien qu'il soit contraint de lui faire bonne figure. Mais il n'est nullement question, comme certains l'ont témérairement supposé, que le président de la conférence ait à choisir entre le mandat qu'il va briguer et les fonctions qu'il exerce à Genève.

M. Henderson va donc se trouver obligé de consacrer à sa campagne électorale les semaines qui vont venir. Dès sa nomination, il repartira pour Varsovie et Budapest comme il en a annoncé l'intention. C'est dire qu'il ne sera pas très aisé de le rencontrer à Londres pour essayer de le mettre au courant de ce qui se passe effectivement en Allemagne et dont il semble si mal informé. J'ajoute que l'ajournement de la réunion du Bureau au 16 octobre laissera plus de latitude pour le joindre avant la reprise des débats.

Cependant, je partage tout à fait l'avis exprimé par Votre Excellence sur la nécessité de lui faire saisir les résultats qu'il ignore au sujet de la situation en Allemagne. Il m'a semblé qu'il était préférable d'agir sur lui par l'entremise du Foreign Office, dont il ne peut suspecter la sincérité et qui dispose, à ce que je crois savoir, d'un dossier presque aussi important que le nôtre sur le réarmement de l'Allemagne. Je m'en suis ouvert à sir Robert Vansittart, qui a paru accueillir cette suggestion et m'a promis d'examiner comment il pourrait y être donné suite [1]. Cela ne m'empêchera pas, bien entendu, de lier contact avec M. Henderson et de lui exposer nos vues si l'occasion m'est donnée de le rencontrer au cours des semaines qui vont venir.

Si l'attitude du président de la conférence est de nature à nous inspirer certaines craintes, nous ne pouvons nous dissimuler par ailleurs que les dispositions personnelles de M. Ramsay MacDonald restent à certains égards mystérieuses. On peut se demander en effet si le Premier ministre, surtout après l'échec de la conférence économique, se contentera d'enregistrer en matière de désarmement un insuccès plus retentissant encore et dont ses adversaires politiques ne manqueront pas de lui faire grief. Plusieurs personnes qui connaissent bien son caractère m'ont exprimé la crainte que M. MacDonald ne prépare pour la rentrée une sorte de coup de théâtre destiné à fixer certains objectifs minima pour la conférence et à dégager le cabinet britannique de toute responsabilité en cas de faillite des pourparlers. Cette initiative pourrait au surplus être concertée avec le gouvernement américain, dont les idées sont à peu près concordantes. Elle rencontrerait auprès du public anglais un assentiment à peu près général, parce que la plupart des gens ici acceptent docilement en politique extérieure les directives du gouvernement et que, d'autre part, si certaines méfiances sont éveillées en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne, on conserve dans beaucoup de milieux l'impression que le désarmement est de nature à assurer le maintien de la paix, sans regarder de trop près aux conditions dans lesquelles il serait opéré. Je dois ajouter que je n'ai trouvé jusqu'ici pour ma part aucun indice susceptible de

(1) Voir ci-dessus, le n° 68.

justifier cette hypothèse. Au Foreign Office en particulier, on ne paraît pas, d'après les informations indirectes que j'ai pu obtenir, ajouter foi à un projet de ce genre. Je n'en continuerai pas moins à suivre attentivement la situation et je ferai part à Votre Excellence de tous les renseignements que je pourrai recueillir à cet égard.

80

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 829 [1]. *Berlin, 3 août 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 août; Dir. pol., 9 août.)

L'attaché militaire auprès de cette ambassade a mis au point et résumé en une lettre qu'il adresse aujourd'hui à son ministre les informations reçues depuis quelques mois, tant par ses services que par l'ambassade, au sujet de la situation de la Reichswehr et des projets militaires du cabinet Hitler.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence copie de ce rapport.

Annexe

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin,
à M. Daladier, Ministre de la Guerre.

D. nº 737/AM. *Berlin, 2 août 1933.*

En dépit de la défense faite à la presse de publier des nouvelles militaires et malgré les peines sévères dont sont menacés ceux qui dévoileraient des secrets intéressant la défense nationale, les nombreuses informations reçues par ce poste depuis le printemps de cette année, et plus particulièrement depuis le mois de juin, nous ont fait connaître avec certitude que l'Allemagne prépare secrètement une réorganisation de son système militaire.

Je ne répéterai pas par le menu ces informations. Qu'il me suffise de rappeler que la Reichswehr instruit dans ses unités d'anciens officiers ainsi que des membres de tous grades des associations nationales, que la Reichswehr et la *Schupo* détachent des officiers et des sous-officiers dans les camps où nationaux-socialistes et Casques d'acier suivent des cours, qu'elles prêtent leur concours, leurs armes, leur matériel, aux exercices de sport militaire organisés par ces associations, que le service de Travail se dispose à recevoir à partir de l'an prochain tous les jeunes gens de dix-neuf ans qui y seront soumis à des obligations partiellement militaires, que ce service obligatoire est déjà devenu une réalité pour les étudiants ayant terminé leur quatrième semestre d'études. Je puis encore rappeler les transformations d'unités, la motorisation d'une partie d'entre elles, la disparition des bataillons d'instruction et leur remplacement par des formations qui, d'après une bonne source récente, sont des unités d'instruction de S. A. et S. S. J'indiquerai seulement pour mémoire, parce que sur ce sujet les renseignements

[1] Communiquée au service français de la S.D.N. sous le nº 830.

recueillis par le poste manquent de précision, que certaines armes interdites par le traité ont été signalées (en petite quantité, il est vrai).

Peut-on, en rassemblant tous ces éléments, se faire une idée de la force que l'on tend à donner à l'armée allemande?

Actuellement, il est bien rare de trouver dans la presse ou dans les publications militaires des indications à ce sujet, et il est inutile d'espérer recevoir une réponse à cette question au cours de conversations avec les officiers allemands. Mais les ouvrages et les articles, publiés il y a seulement quelques mois par les écrivains militaires, nous ont fait connaître leurs désirs de manière assez claire.

Nous avons pu dégager de tout ce qui s'est dit et écrit que les grandes lignes du système militaire souhaité par nombre de personnalités importantes se résument à ceci :

1° Conservation de l'armée de métier actuelle (mais à temps de service notablement raccourci), en y modifiant la composition des grandes unités, en y adjoignant des formations modernes, généralement motorisées, en l'armant de matériels jusqu'ici interdits;

2° Institution d'une autre armée, basée sur un service obligatoire à court terme et la création d'un noyau permanent destiné à l'instruction en temps de paix et à l'encadrement en temps de guerre;

3° Préparation militaire de la jeunesse;

4° Entretien de l'instruction des réserves par des périodes.

Les constatations que nous faisons depuis quelques mois nous conduisent-elles à penser que l'Allemagne se prépare à réaliser le plan ci-dessus?

Les modifications apportées à la répartition des garnisons, la dissolution des unités d'instruction, la réorganisation du train, qui est de plus en plus une arme motorisée et de moins en moins un organe de transport, les bases posées pour l'institution d'une aéronautique militaire, l'apparition de quelques chars, nous fournissent une masse d'indices qui trahissent les mesures que l'Allemagne prend, non sans circonspection, pour réorganiser la Reichswehr dans le sens annoncé.

En faisant accomplir des stages d'instruction à des officiers *a.D.* [1], à des chefs de tous grades des S. A., des S. S. ou du *Stahlhelm*, l'armée allemande se prépare un cadre d'officiers et de sous-officiers de réserve, mais il y a plus : si, dans un avenir prochain, il lui est permis de se donner une milice, elle se sera assurée, au préalable, l'existence d'un cadre permanent dont le prélèvement sur la Reichswehr eût été préjudiciable à cette dernière. Ces cadres nouveaux seront également nécessaires à la préparation militaire de la jeunesse, qui est confiée souvent à d'anciens officiers ou sous-officiers dont l'activité physique se ralentit et dont les méthodes seront bientôt périmées, ou à des hommes encore jeunes, mais doués de plus d'allant que d'expérience.

Nous savons que les S. A., S. S. et Casques d'acier non gradés qui accomplissent des stages dans la Reichswehr sont l'objet d'une sélection avant leur désignation. On peut donc être sûr qu'à l'expiration de leur période d'instruction, ils pourront être de bons moniteurs, ou mieux, de bons gradés. Ils seront aptes soit à grossir la Reichswehr, soit à encadrer la milice, soit à donner l'instruction militaire dans le service obligatoire du Travail, ou dans les centres de préparation militaire de la jeunesse.

Les étudiants sont désormais astreints à la préparation militaire et au service du Travail. On trouvera donc parmi eux aussi de bons éléments pour former des officiers de réserve.

En un mot, les mesures dont nous avons eu connaissance à Berlin ne sont pas en contradiction avec la réorganisation de l'armée allemande telle qu'elle a été proposée par un certain nombre de personnalités. Au contraire, elles cadrent parfaitement avec cette dernière. Mais il faut bien reconnaître aussi que nos renseignements sont encore insuffisants pour nous permettre de prévoir quelles seront les modalités exactes de cette réorganisation. Au reste, il n'est pas certain que le plan de cette dernière soit déjà arrêté *ne varietur*.

A ce plan le cours des négociations de Genève peut faire apporter des variantes.

On peut affirmer toutefois que l'Allemagne procède dès maintenant à des préparatifs qui lui permettront la réalisation très rapide de son futur système militaire, et que ce système sera vraisemblablement, dans son ensemble, celui que j'ai annoncé à différentes reprises.

[1] ***Ausser Dienst*** **(en retraite).**

81

M. Bressy, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 314. *Varsovie, 3 août 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 août; Dir. pol., 12 août.)

Le rapprochement polono-soviétique qui apparaît ici comme le fait dominant de la politique extérieure continue à se manifester dans tous les domaines.

La correspondance de l'ambassadeur a déjà signalé la visite ici de M. Radek [1], son attitude chaleureusement amicale et les propos si flatteurs pour la Pologne qu'il a tenus, puis aussitôt après, la venue de deux grands chefs de l'aviation militaire soviétique, MM. Ingaunis et Tuzanski. (voir dépêche nº 292 du 23 juillet) [2].

On apprend maintenant que la Russie développe d'une manière importante ses achats en Pologne et tend à lui réserver, dans la mesure où les capacités de l'industrie polonaise le permettent, les commandes qu'elle faisait jusqu'ici ailleurs, surtout en Allemagne. C'est ainsi qu'elle vient de commander en Pologne, au nombre de 10, des moteurs électriques qui étaient jusqu'ici achetés en Allemagne. Il est question d'autres commandes importantes, en particulier à l'industrie métallique et à l'industrie textile polonaises.

Dans sa sollicitude pour la Pologne, le gouvernement soviétique envisagerait de lui assurer un nouveau débouché sur la mer. On annonce en effet que M. Litvinov va prochainement engager des pourparlers avec la Roumanie en vue de la construction d'un canal qui, joignant la Vistule, le Pruth et le Dniestr, fournirait à la Pologne un accès à la mer Noire.

La presse fait connaître qu'un consulat soviétique sera prochainement ouvert à Gdynia. Ce ne serait donc pas un vain mot que celui prononcé récemment par M. Radek : « La mer doit nous relier et faire en sorte que les relations qui nous unissent deviennent plus actives ».

On apprend que, parmi les membres de la délégation soviétique au Congrès international d'histoire qui doit se tenir à Varsovie vers la fin de ce mois, figurera M. Lounatcharski, ex-commissaire de l'Instruction publique. La désignation de cette personnalité de marque est soulignée avec satisfaction par la presse polonaise.

M. Furstenberg-Hanecki, du commissariat de l'Instruction publique de l'U.R.S.S., a remis à M. Valérien Slawek, président du B.B.W.R. (Bloc sans parti de collaboration avec le gouvernement), cinq cent soixante-douze lettres et autres documents découverts dans les archives du gouvernement tsariste

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 3, 70.
(2) Dépêche consacrée au voyage de Radek et aux manifestations de détente polono-soviétiques.

et relatifs à l'action du maréchal Pilsudski au cours de la période des luttes pour l'indépendance de 1885 à 1915. Ce geste a été également souligné par toute la presse.

On signale encore qu'il serait question de transformer en ambassades les légations des Soviets à Varsovie et de Pologne à Moscou; qu'une exposition d'art polonais sera ouverte à Moscou le 1er octobre prochain; que des médecins soviétiques prendront part à un congrès qui doit avoir lieu en septembre à Poznan.

Ces diverses manifestations de l'entente polono-soviétique sont enregistrées avec une grande satisfaction par l'opinion.

D'ailleurs, sur le terrain de la politique extérieure, le gouvernement du maréchal Pilsudski a rallié toute l'opposition. Lorsqu'il conclut en 1932 le pacte de non-agression avec les Soviets après une négociation dont les débuts avaient été marqués par beaucoup d'hésitations et de réticences pour prendre à la fin un tour précipité, l'opposition de droite qui, par tradition, est russophile, avait accueilli ce renversement de la politique du Maréchal avec une satisfaction mêlée d'agacement. Les journaux nationaux-démocrates avaient alors écrit avec une ironie pleine d'acidité que le gouvernement du coup d'État s'était emparé sans pudeur du programme de leur parti.

Maintenant, cette mauvaise humeur a disparu et les journaux de droite n'expriment plus que leur adhésion sincère à la politique d'entente avec le voisin de l'est que poursuit le gouvernement. Celui-ci partageant, semble-t-il, les réactions et les appréhensions de ces mêmes milieux, considère comme précaires la modération actuelle du Reich et la détente qu'elle a provoquée dans les relations polono-allemandes.

Ce serait donc pour faire face dans les meilleures conditions à des éventualités redoutables du côté de l'ouest que le Maréchal s'appliquerait à consolider la situation de la Pologne à l'est.

Mais en s'engageant si nettement dans la voie de l'entente avec l'U.R.S.S., le Maréchal et son gouvernement ont peut-être également la préoccupation de libérer la Pologne de l'hypothèque morale que fait peser sur elle l'alliance avec la France, de lui donner une plus grande liberté d'action et la possibilité de jouer pleinement un rôle de « grande puissance ».

L'alliance française ne devrait être, selon leurs vues, qu'une sorte d'assurance sur la vie de la Pologne dont les clauses joueraient dans les circonstances graves, mais n'auraient pas une grande valeur pratique dans les relations normales entre les deux pays et ne pourraient être invoquées par la France pour obtenir dans un domaine quelconque un traitement privilégié.

Cela cadre bien avec la psychologie des milieux gouvernementaux qui s'appliquent, ou bien à éluder toute référence à l'alliance ou à en donner une définition qui souligne le caractère « réaliste » d'un contrat entre deux parties « égales » et impliquant pour chacun des droits et des devoirs égaux.

82

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À PRAGUE, ROME, VIENNE, BERLIN [1].

T. nos 745-746; 1464-1465; 481-482; 1229-1230. *Paris, 4 août 1933, 23 h. 30.*

Pour Prague et Vienne : Je me réfère à mon télégramme :
Pour Prague : no 722.
Pour Vienne : no 459 [2].

Je vous communique pour votre information personnelle les télégrammes suivants que j'adresse à notre ambassadeur à Berlin :

Pour Rome : Je me réfère à votre télégramme no 935 [3].

J'adresse à notre ambassadeur à Berlin les télégrammes suivants :

Pour Berlin : Je me réfère à votre télégramme no 1388 [4].

Pour tous les postes : Veuillez faire d'urgence et verbalement au secrétaire d'État aux Affaires étrangères la communication dont je vous adresse le texte par télégramme séparé [5] après vous être concerté avec votre collègue britannique, qui a reçu l'instruction de faire de son côté au gouvernement allemand une communication conçue dans les mêmes termes.

En réponse à l'invitation du gouvernement britannique de s'associer à cette action diplomatique, le gouvernement italien a fait savoir à Londres qu'il avait déjà effectué à Berlin une démarche sensiblement équivalente.

ANNEXE

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, ROME, PRAGUE, VIENNE [6].

T. nos 1231-1232; 1466-1467; 747-748; 483-484. *Paris, 4 août 1933, 23 h. 45.*

« Dans l'esprit du pacte d'entente et de collaboration, le gouvernement de la République — qui croit savoir que les gouvernements britannique et italien sont également en communication avec le gouvernement allemand de la même manière amicale — croit devoir relever

(1) Le chargé d'affaires pour Rome et Vienne.
(2) Sur ce télégramme, du 28 juillet, voir ci-dessus no 56 (note).
(3) Le T. 935-937 de Rome, du 2 août, est ci-dessus reproduit sous le no 71.
(4) Du 3 août, ce télégramme regrettait qu'une divulgation par l'agence Havas de la démarche projetée ne risquât d'en compromettre « l'effet utile », à en juger par les réactions de la presse allemande.
(5) Reproduit ci-après en annexe.
(6) Le chargé d'affaires pour Rome et Vienne.

l'activité subversive allemande exercée en Autriche sous forme d'émissions radiophoniques et de lancement de tracts séditieux par aéroplanes venant d'Allemagne, puis y retournant. De tels procédés paraissent nettement incompatibles avec le but formulé par les signataires du pacte dans le préambule de cet accord, qui est d'affermir en Europe la confiance dans la paix en vue de dissiper l'état de malaise existant. Cette activité est également en opposition avec le principe de non-intervention dans les affaires intérieures de pays voisins. Elle est enfin difficile à concilier avec les obligations de l'Allemagne aux termes de l'article 80 du traité de Versailles.

« Le gouvernement de la République croit aussi devoir rappeler la résolution adoptée par l'Office international de radiodiffusion à Lucerne le 13 mai dernier.

« Le gouvernement de la République espère sincèrement voir accueillir ces représentations dans le même esprit amical où elles sont faites. La question pourrait, en fait, relever des dispositions du paragraphe 2 de l'article 11 du pacte de la Société des Nations : le gouvernement de la République préfère, dans un esprit de conciliation, prévenir une telle éventualité, assuré qu'il est de voir le gouvernement allemand réprouver les menées qui lui sont signalées et user des moyens dont il dispose pour y mettre fin » [1].

83

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 580 à 582. *Londres, 4 août 1933, 23 h. 30, 11 h. 35.*

(*Reçu :* le 5, 1 h. 15.)

Réponse à votre télégramme nos 1567-1569 [2].

Sir Robert Vansittart, que je viens d'entretenir des conditions dans lesquelles se présente la démarche des puissances à Berlin, m'a dit qu'il avait envoyé à Paris, cet après-midi même, copie de la note à remettre à la Wilhelmstrasse et que le texte nous en sera communiqué incessamment par les soins de l'ambassade d'Angleterre.

Cette note porte que le représentant britannique à Berlin est chargé d'attirer amicalement l'attention du gouvernement du Reich sur les inconvénients d'une situation qui rentre dans la catégorie visée par le paragraphe 2 de l'article 11 du pacte, ce qui montre que l'on a tenu compte, dans une certaine mesure, de l'observation faite à lord William Tyrrell.

Il y est fait mention également des sentiments analogues éprouvés à cet égard à Rome et à Paris. Cette formule un peu vague a été insérée à la suite de renseignements obtenus finalement à Londres sur l'attitude du gouvernement italien. Ce dernier, invité à se joindre à l'action projetée, aurait objecté

[1] Le texte de cette communication a été transmis par courrier aux postes de Bruxelles (no 441), Washington (no 784), La Haye (no 140), Varsovie (no 470), Bucarest (no 467), Budapest (no 370), Berne (no 165), Madrid (no 239), Belgrade (no 624), Luxembourg (no 48).

[2] Du 3 août, reproduit ci-dessus sous le no 76.

qu'il avait déjà effectué une démarche à ce sujet « à titre amical et confidentiel » et qu'il ne pouvait pas la renouveler [1].

Sir Robert Vansittart estime que l'allusion qui sera faite dans la note anglaise à la manière de voir du gouvernement italien suffira pour impliquer accord dans la démarche des puissances et il souhaite, si nous le jugeons possible, que nous usions d'un artifice de rédaction du même genre, pour donner l'impression d'une action commune.

Comme je faisais observer qu'il était bien regrettable que l'Italie, par son ménagement et son action séparée, parût encourager le gouvernement allemand en la circonstance, sir Robert Vansittart me répondit qu'il avait profité du passage à Londres de M. Grandi pour lui marquer son étonnement que M. Mussolini n'agisse pas avec plus de fermeté dans une affaire où son pays est, après tout, le plus directement intéressé. Mais il croit que le gouvernement italien sera entraîné peu à peu, par les excès mêmes de l'Allemagne, à joindre plus étroitement ses efforts aux nôtres [2].

84

M. Garnier, Chargé d'affaires de France à Helsinki,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 102. Confidentiel. *Helsinki, 4 août 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 août; Dir. pol., 23 août.)

Au cours d'un récent entretien avec le ministre des Soviets à Helsingfors, celui-ci m'a fait certaines déclarations dont il importe évidemment de lui laisser la responsabilité, mais qu'il ne me paraît pas sans intérêt de communiquer ci-après à Votre Excellence.

M. Stein s'est tout d'abord étendu sur les difficultés qu'il a rencontrées il y a peu de temps lors des négociations engagées entre l'U.R.S.S. et la Finlande pour obtenir l'accession de cette dernière puissance à la convention de Londres sur la définition de l'agresseur [3]. D'après M. Boris Stein, qui reste toujours secrétaire général de la délégation soviétique à la conférence du désarmement, les ministres d'Allemagne et d'Italie auraient fait une forte pression sur le

[1] D'après cette note (nº 542) du Foreign Office, en date du 4 août, le gouvernement italien suggérait que France et Angleterre, considérant la démarche de Rome comme déjà effectuée, agissent pour leur propre compte (la réponse allemande à Rome n'étant pas encore parvenue).

[2] Le même jour, une note de la direction politique, se référant à la N. 533 du 2 août de l'ambassade de Grande-Bretagne (analysée ci-dessus sous le nº 56, note), affirmait que Paris n'insistait pas pour une référence aux actes de terrorisme commis en Autriche, ni pour s'opposer à l'évocation de la résolution de Lucerne. Elle manifestait l'accord de Paris avec la démarche suggérée le 2 août, recommandant seulement que cette démarche fût présentée comme traduisant le désir des gouvernements britannique, italien et français de fournir au Reich le moyen d'éviter un recours à la Société des Nations.

[3] Le texte de cette convention est ci-dessus reproduit sous le nº 64 (ann. IV).

gouvernement finlandais pour empêcher celui-ci de signer, et leur action aurait été secondée par le représentant de l'Angleterre, mû par le désir de ne pas voir diminuer par cette définition en quelque sorte automatique de l'agresseur la liberté d'appréciation sur ce point qu'aux réunions de Genève, la Grande-Bretagne a toujours entendu conserver jalousement. Ce ne serait pas sans mal que M. Stein, activement aidé par le ministre de Pologne, M. Charwat, serait arrivé finalement au résultat souhaité, auquel il sait qu'ont très effectivement contribué les efforts personnels de Votre Excellence auprès de M. Holma.

Passant à un autre ordre d'idées, le ministre des Soviets a insisté sur l'influence grandissante que prend actuellement selon lui l'Allemagne en Finlande. Non seulement les souvenirs de la communauté d'armes germano-finlandaise pendant la guerre d'indépendance en 1918, l'influence des anciens *Jäger* finlandais symbolisée par les manifestations organisées lors de la quinzième commémoration de la délivrance d'Helsingfors et à l'occasion de l'arrivée en Finlande du général von der Goltz, ancien commandant du corps allemand *Balticum*, dont cette légation a rendu compte à Votre Excellence par ses dépêches n°s 50 et 52 des 14 et 25 avril 1933 (1), jouent un rôle important dans les rapports réciproques des deux pays, mais depuis le triomphe de l'hitlérisme à Berlin, la position du Reich ici se serait encore renforcée. L'influence des mouvements fascistes en Estonie, en Lettonie, les rêves de domination baltique conçus dans l'entourage du chancelier Hitler et plus particulièrement par Rosenberg, tout cela n'est pas sans se répercuter en Finlande. M. Stein croit savoir notamment, d'après des informations qui lui sont parvenues d'une source qu'il estime tout à fait sérieuse, qu'une conférence des chefs de divers mouvements et organisations fascistes baltes se serait même tenue secrètement à Helsingfors, il y a une quinzaine de jours. La fraction purement national-socialiste du « Kokoomus », coalition des droites, et dont l'organe est l'*Ajan Suunta* et le principal chef Kalsta, reçoit directement ses impulsions de Berlin et de Munich. M. Stein ne considère pas que les résultats des dernières élections finlandaises soient aussi défavorables à la droite qu'on le prétend généralement si, au lieu du nombre de sièges obtenus, on examine le chiffre des voix récoltées. Il ne croit pas exclue la possibilité d'un putsch, étant donné en outre les sympathies du président Svinhufvud pour le mouvement de Lapua (2), la bienveillance du maréchal Mannerheim, et le fait que la garde civique, dont l'épuration n'a pas en réalité commencé, serait toute acquise à l'idée d'un éventuel coup de force à droite.

En ce qui concerne les rapports finlando-soviétiques, M. Stein ne s'en plaint pas. Sans doute une partie de l'opinion finlandaise continue-t-elle à s'intéresser, comme elle l'a fait constamment depuis la conclusion du traité de Dorpat (3), à la Carélie russe, que certains réclament même parfois, mais le gouvernement, quant à lui, suit à cet égard une politique « modérée, correcte et prudente ». En Finlande, d'une façon générale, on est prodigieusement ignorant de ce qui

(1) Dont la reproduction a parue superflue.
(2) Mouvement nationaliste et anticommuniste, portant le nom d'une localité finlandaise.
(3) Ou de Tartu, du 14 octobre 1920, qui consacrait l'indépendance finlandaise.

se passe en U.R.S.S. dans tous les domaines, et très hostile par principe à toute espèce de rapprochement même sur le plan « culturel ».

Le ministre des Soviets s'est ensuite réjoui de l'amélioration des rapports entre l'U.R.S.S. et la Pologne, « qui n'ont jamais été meilleurs ». Il n'a pas caché toutefois qu'il craignait que l'Allemagne ne cherchât à pousser la Pologne à un moment donné vers une nouvelle aventure ukrainienne. Il a en tout cas l'impression très nette que des pourparlers secrets ont eu lieu récemment entre les cabinets de Berlin et de Varsovie pour essayer d'établir un *modus vivendi* entre les deux pays. Le ministre de Pologne à Helsingfors, fort bien renseigné paraît-il, aurait laissé échapper, au cours d'une conversation avec M. Stein, que les négociations entreprises n'avançaient pas comme on l'aurait souhaité et qu'on ne pouvait jamais aller bien loin avec les Allemands. L'affolement qui s'était emparé des Polonais lors de la prise du pouvoir par Hitler aurait fait place par la suite à Varsovie chez les dirigeants, désormais rassurés du côté soviétique, à un désir très net de chercher à s'entendre avec le IIIe Reich.

M. Stein s'est incidemment félicité de la reprise des relations diplomatiques entre l'Espagne et son pays et il a laissé entendre qu'il ne serait pas impossible que les Etats-Unis adoptassent, un de ces jours, la même attitude que la République espagnole. Le président Roosevelt serait personnellement bien disposé en faveur de l'Union, et l'identité des intérêts des deux puissances en Extrême-Orient leur commanderait d'ici quelque temps un rapprochement. Le représentant soviétique ne paraît pas craindre de nouvelles complications actuellement en Mandchourie, ni pendant l'hiver, mais par contre redoute ce qui se passera au printemps prochain.

Abordant enfin la situation intérieure de l'U.R.S.S., le ministre des Soviets n'en a pas nié les difficultés. Il a indiqué que le deuxième plan de cinq ans n'était nullement abandonné, mais il a expliqué que, si la presse n'en parlait presque plus, c'était parce que tout, pour l'instant, était primé par la nécessité d'opérer la récolte, qui s'annonçait satisfaisante, mais pour laquelle il avait fallu réquisitionner énormément de monde, renvoyer temporairement aux champs bien des gens des villes et « même des personnages souvent haut placés ». Faisant allusion au voyage que le président Herriot vient d'entreprendre en Turquie et en U.R.S.S. [1], M. Stein a conclu : « M. Herriot sera un sincère et vivant témoignage de tout ce qu'il aura vu et constaté chez nous ».

[1] **Sur le voyage du Président en Turquie et en U.R.S.S., voir ci-dessous, le n° 115 (note).**

85

M. d'Ormesson, Ministre de France à Bucarest,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 220 à 223 (1). *Bucarest, 5 août 1933* (2).

J'ai fait auprès de M. Vaïda-Voevod qui, en l'absence simultanée de MM. Titulesco et Savel Radulesco, et depuis le récent départ en congé de M. Mironesco, détient à son tour l'intérim du portefeuille des Affaires étrangères, la démarche prescrite par vos télégrammes 474-477 (3).

Le président du Conseil m'a répondu que cette question méritait la plus sérieuse attention et qu'il en ferait part au Lido à M. Titulesco. Il m'a seulement dit qu'il ne pouvait s'empêcher de rapprocher l'éventualité de l'égalité de droit d'armement pour la Hongrie de la question de l'augmentation temporaire des troupes en Autriche, dont M. Mironesco l'avait entretenu à la suite de ma démarche antérieure (mon télégramme 205 du 27 juillet) (4); il se demandait si cette décision en ce qui concerne l'Autriche ne serait pas faite pour préparer ultérieurement celle relative à l'égalité d'armements pour la Hongrie.

Quoi qu'il en soit, la question sera signalée à M. Titulesco qui, bien qu'absent, garde toute la responsabilité de la politique extérieure roumaine.

J'ai insisté sur le fait que la France n'avait pas pris d'autres engagements que ceux pouvant résulter de la déclaration du 11 décembre 1932 (5) et sur le désir que nous avions de ne compromettre en aucune façon les intérêts de nos amis de la Petite Entente. Bien entendu, aucune allusion n'a été faite à M. Benès, dont le nom n'a pas même été prononcé.

Me déclarant qu'il parlait « non pas en diplomate, mais comme l'homme des forêts de Transylvanie », M. Vaïda-Voevod m'a dit qu'il voyait un danger à accorder trop de concessions à l'Autriche comme à la Hongrie, car « quoi que nous fassions, nous n'empêcherions pas l'Anschluss de se réaliser » (voir à ce sujet ma dépêche Europe 265 du 9 juillet) (6).

Je lui répondis que, si l'Anschluss pouvait être envisagé malgré des concessions à l'Autriche, il serait par contre sûrement réalisé au cas où l'on n'accorderait pas au chancelier Dollfuss les moyens de défendre vigoureusement l'indépendance de sa patrie.

(1) Reproduit d'après un exemplaire extrait des papiers du ministre de France.

(2) Télégramme envoyé, d'après l'exemplaire de la série du chiffre, à 18 h. 35, 18 h. 30 (*reçu* : 20 h. 30, 22 h.; le 6, 13 h. 30; le 5, 19 h. 45).

(3) Du 31 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 60.

(4) Non reproduit. Il annonçait la démarche auprès du ministre roumain des Affaires étrangères du représentant français, dans l'esprit des instructions fournies par le T. 460-466 de Paris du 22 juillet (ci-dessus reproduit sous le n° 30).

(5) Reproduite au tome II de la présente série sous le n° 93 (annexe).

(6) Il a paru superflu de reproduire cette dépêche.

D'autre part, en ce qui concerne la proposition de constitution temporaire d'un corps auxiliaire en Autriche, j'ai su que la question fait actuellement l'objet de pourparlers avec les gouvernements de Belgrade et de Prague, en vue d'arriver à une réponse concertée entre eux. Le secrétaire général des Affaires étrangères m'a dit qu'il ne s'expliquait pas cette démarche si les effectifs ne devaient pas dépasser ceux admis par le traité de Saint-Germain. Je lui ai répondu que l'Autriche ne voulait sans doute pas donner l'impression de créer ainsi le précédent d'augmenter le nombre de ses troupes au moment où se poursuit la politique de désarmement.

Si, par contre, on devait faire une exception aux prescriptions du traité, M. Arion prévoyait qu'il pourrait en résulter des difficultés du côté de l'Allemagne.

Mon collègue britannique, conformément aux instructions qu'il a reçues, a fait connaître au secrétaire général des Affaires étrangères que l'Angleterre était d'accord avec la France sur cette question en Autriche.

86

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1402 à 1404. *Berlin, 5 août 1933, 21 h. 18, 21 h. 20, 21 h. 19.*

(*Reçu* : 22 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme no 1401 (1).

C'est lundi dernier 31 juillet que l'ambassadeur d'Italie à Berlin a fait auprès de M. von Bülow la démarche relative à l'attitude allemande envers l'Autriche dont a parlé le gouvernement de Rome.

D'après ce qu'il m'a rapporté, M. Cerruti aurait signalé à l'attention du secrétaire d'État trois ordres d'incidents : les actes de terreur, le survol du territoire autrichien et la propagande par radio. Il aurait demandé des assurances qui permissent de penser que de tels incidents ne se renouvelleraient pas. M. von Bülow aurait répondu que son gouvernement n'était en rien mêlé aux actes de terreur et qu'il serait froissé qu'on pût le soupçonner de les avoir encouragés. En ce qui concerne le survol des avions, il aurait déclaré qu'il avait été impossible d'établir qu'ils fussent partis d'Allemagne et rentrés en Allemagne. Quant à la propagande par radio, elle avait pour but, aurait-il dit, d'éclairer les populations du sud de l'Allemagne. L'ambassadeur d'Italie aurait alors exprimé le souhait que M. von Neurath et le chancelier Hitler,

(1) Ce télégramme, du même jour (17 h. 40), annonçait que M. Cerruti avait fait, « il y a quelques jours », une démarche au sujet de laquelle l'ambassadeur de France comptait recevoir « de plus amples renseignements » de son collègue lui-même. La rencontre eut lieu dans l'après-midi du 5 (T. 1434, du 10 août).

quand ils seraient mis au courant de sa démarche, fussent en mesure de lui donner une réponse plus satisfaisante que celle de M. von Bülow.

Effectivement, ce matin, le secrétaire d'État a convoqué M. Cerruti pour lui communiquer la réponse de M. von Neurath qui a eu hier, comme les journaux en ont publié la nouvelle, un entretien avec le Chancelier dans la résidence bavaroise de ce dernier.

Aux termes de cette réponse, Hitler a réprouvé formellement les actes de terreur commis par les nazis en Autriche. Il s'est élevé contre toute immixtion dans les affaires intérieures allemandes. Mais il a promis de donner des instructions sévères pour que la propagande par la radio ne fût pas poursuivie et pour que tout envol d'avions suspects vers l'Autriche fût empêché.

M. Cerruti a demandé à M. von Bülow si le Chancelier considérait la démarche italienne comme l'une de ces immixtions contre lesquelles il s'élevait. Le secrétaire d'État a répondu négativement et ajouté que le gouvernement avait accueilli la démarche italienne dans le même esprit amical que celui qui l'avait inspirée.

L'ambassadeur d'Italie pense que les démarches française et anglaise recevront une réponse et un accueil analogues si, comme ce sera le cas, elles ont lieu séparément et n'ont pas un caractère comminatoire. Nous le saurons lundi. Les deux conversations de M. von Bülow et de M. Cerruti n'ont été accompagnées d'aucune note écrite. Elles n'ont donné lieu non plus à aucune communication à la presse. De part et d'autre, on a tenu à ce qu'elles restassent confidentielles.

87

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 399 à 403. Très confidentiel.

Saint-Sébastien, 6 août 1933, 7 h. 20, 7 h. 40.

(*Reçu :* 8 h. 40, 9 h. 55, 10 h. 10, 10 h. 30.

Je me réfère à votre télégramme nos 241-242 (1) ainsi qu'à mes télégrammes 374 et suivants (2) et 392 (3).

1° Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à l'éventualité dont je vous avais fait part; l'entretien que je viens d'avoir avec le ministre d'État me permet de vous apporter à ce sujet quelques précisions destinées à rester tout à fait confidentielles.

(1) Du 31 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 62.
(2) Du 22 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 32.
(3) Du 30 juillet, analysé ci-dessus sous le n° 32 (note).

2º La pensée que vous avez exprimée dans le dernier paragraphe de votre télégramme précité, en indiquant que l'initiative de l'accord envisagé devait venir du gouvernement espagnol, s'est montrée particulièrement juste et opportune. M. Fernandez [1], réfléchissant de son côté aux mêmes problèmes, est arrivé en effet à la conviction qu'il serait dans l'intérêt de l'Espagne elle-même et dans l'intérêt de l'accord international à conclure que l'initiative fût prise par le gouvernement espagnol. L'appui de la France auquel vous faites allusion lui apparaît naturellement comme indispensable et je ne crois pas qu'il ait encore entretenu de son projet le représentant d'aucun autre pays étranger.

3º D'après l'opinion personnelle que s'est faite M. Fernandez, il s'agirait d'assurer le maintien de la paix et du *statu quo* dans la Méditerranée occidentale au moyen d'un pacte de non-agression, qui serait conclu sur la base des articles 10 et 16 du pacte de la Société des Nations par l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie.

4º J'insiste sur le fait que les conception résumées dans les alinéas 2 et 3 du présent télégramme ne correspondent encore qu'au sentiment personnel de M. Fernandez, qui a sans doute des raisons d'espérer qu'elles seront adoptées par le président du Conseil et ses autres collègues, et qui compte en délibérer avec eux dès la semaine prochaine, mais qui ne saurait à l'heure actuelle que nous confier sa propre opinion.

5º Comme vous en avez marqué les motifs, c'est du côté de l'Angleterre que le ministre d'État s'attend à rencontrer le plus de difficultés. Je ne l'en ai pas moins confirmé dans la conviction qu'on ne doit ni ne peut, pour l'exécution d'un tel projet, s'abstenir de faire appel, dès le début, au concours de l'Angleterre. Si avec la grande expérience que Votre Excellence et le secrétaire général du Département ont des négociations internationales en association avec l'Angleterre, vous pouvez me faire connaître la présentation qui serait la meilleure pour soumettre la première esquisse d'un tel projet au gouvernement britannique, je vous serais reconnaissant de m'en instruire. Il est possible, en effet, que M. Holma [2], s'il se décide à prendre cette initiative et s'il entreprend d'en étudier en pratique la réalisation, se préoccupe très prochainement de sonder les intentions de l'Angleterre. Nous aurions intérêt comme lui à ce qu'il le fît avec les plus grandes chances de succès.

6º En ce qui concerne l'Italie, je vous demande de considérer comme secrets les renseignements suivants. [Hier], l'ambassadeur d'Italie, parlant au ministre d'État, lui a rappelé l'existence d'un pacte secret entre l'Italie et l'Espagne et lui a dit que, si le gouvernement espagnol le désirait, il n'y aurait aucun inconvénient à publier bientôt ce document. Sans rien laisser paraître, le ministre d'État, qui ignorait l'existence d'un tel pacte, a laissé tomber cette partie de la conversation et, dès le départ de son interlocuteur, il a entrepris des démarches minutieuses au cours desquelles on a questionné les personnes qui auraient pu participer à une telle négociation au cours de la dictature. Le résultat de l'enquête a été rigoureusement négatif. On a seulement retrouvé

[1] Erreur pour : Fernando de Los Rios.
[2] Erreur vraisemblablement pour : M. de Ayala (alors ambassadeur d'Espagne à Londres).

d'une part le pacte hispano-italien de non-agression, qui a été publié en 1926 dans le recueil de la Société des Nations, et, d'autre part, le souvenir de ces conversations entre les états-majors navals que j'ai précédemment signalées au Département, ne paraiss[a]nt avoir abouti à aucun engagement écrit. Jusqu'à plus ample information, il semble que l'ambassadeur d'Italie, n'ayant pas remarqué que le pacte de 1926 avait été publié par la Société des Nations, lui ait attribué un caractère secret. Mais on estime du côté espagnol que ce document ne cadre pas exactement avec le pacte de la Société des Nations et que la manière même dont il a été élaboré et signé concourt également à priver de valeur juridique certaines des stipulations qu'il contient.

7° Au surplus, M. Fernandez considère avec raison que l'Espagne est intéressée à voir régner la bonne intelligence entre la France et l'Italie et à faire partie, quand il y a lieu, des accords que ces puissances concluraient entre elles. L'existence du pacte hispano-italien de 1926 est donc, à son avis, une excellente entrée en matière pour expliquer éventuellement à Rome que le gouvernement espagnol, attaché au maintien de la paix et du *statu quo* dans la Méditerranée occidentale, ne connaît pas de meilleur moyen d'y parvenir que la conclusion d'un pacte de non-agression entre l'Angleterre, l'Espagne, la France et l'Italie.

88

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 458 à 461. Réservé. *Prague, s. d.* (1).

(*Reçu :* le 6 août 1933, 12 h.).

J'ai profité de la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Benès pour l'interroger sur ses intentions concernant la reconnaissance éventuelle à la Hongrie de l'égalité des droits en matière d'armement.

En m'inspirant des indications contenues dans les télégrammes n°s 732-735 (2) de Votre Excellence, je lui ai marqué combien il importait au gouvernement français, à la veille des conversations qui allaient reprendre à Rome et à Genève, d'être exactement renseigné sur la position des puissances amies à l'égard d'un problème qui les intéressait directement.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il arrêterait sa ligne de conduite avec ses alliés de la Petite Entente au mois de septembre et qu'il demanderait en attendant au gouvernement français de garder un caractère confidentiel au programme suivant qu'il ne doute pas d'être en mesure de leur faire accepter :

(1) Par avion.
(2) Du 31 juillet, reproduits ci-dessus sous le n° 60.

« La Petite Entente, m'a-t-il dit, n'a même pas signé la déclaration du 11 décembre 1932; elle n'est donc engagée en rien à l'égard de la Hongrie. Le jour où la question de l'égalité des droits en faveur de cette puissance sera posée, mon intention est de subordonner mon adhésion à l'acceptation par la Hongrie de plusieurs conditions.

« D'abord, je veux éviter une course aux armements. La Hongrie doit donc accepter qu'une juste proportion, calculée par exemple d'après le chiffre de la population des états intéressés, soit établie entre ses forces militaires et les nôtres.

« Ce principe de proportion se concilie parfaitement avec celui d'égalité des droits, dont il est même le corollaire.

« La Hongrie doit également accepter le principe du contrôle de ses armements, comme le gouvernement français le réclame de son côté à l'égard de l'Allemagne.

« Enfin, j'ai l'intention de demander, par application en notre faveur du principe de l'égalité des droits, la révision de certains articles du traité de Trianon qui nous... [1] unilatéralement, dans la question des tribunaux arbitraux mixtes par exemple. »

Il résulte de ces déclarations que le ministre tchécoslovaque, comme M. Noël l'a d'ailleurs déjà indiqué dans son télégramme nº 439 du 17 juillet [2], a l'intention d'affecter de consentir un sérieux sacrifice en reconnaissant à la Hongrie le bénéfice d'un principe qui pourra flatter son amour-propre, mais qu'il entend en retirer des avantages sérieux pour son pays.

89

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 960 à 962. *Rome, 6 août 1933.*

En l'absence de M. Suvich, j'ai effectué auprès du baron Aloisi la démarche prescrite par votre télégramme nos 1469 - 1470 [3]. Je lui ai expliqué dans quelles circonstances et dans quel esprit nous avions été amenés à agir à Berlin et je lui ai lu le texte de la communication que M. François-Poncet a été chargé de faire au gouvernement allemand (voir votre télégramme nº 1466) [4].

Le chef de cabinet de M. Mussolini m'a remercié et il m'a confirmé que le gouvernement italien avait effectué, il y a quelques jours, une démarche à

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 5.
(3) Du 5 août, ici résumé.
(4) Du 4 août, ci-dessus reproduit sous le nº 82 (annexe).

Berlin [1]. Comme je lui demandais s'il en connaissait les résultats, il m'a répondu négativement.

J'ai alors prié le baron Aloisi de me dire comment on pouvait expliquer le communiqué paru dans tous les journaux de ce matin et que je transmets par ailleurs au Département [2]. L'ambassadeur qui, selon son habitude, a feint de ne pas avoir lu ce communiqué que je lui ai mis sous les yeux, m'a expliqué que la démarche italienne n'avait pas porté spécialement sur les incursions d'avions, elle avait eu une portée générale : « C'est une pression nouvelle que nous avons faite, a-t-il déclaré, s'ajoutant à celles que nous ne cessons d'exercer à Berlin ».

Le baron Aloisi a fait allusion à cette occasion à la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouvait l'Italie vis-à-vis de l'Allemagne au lendemain de la signature du pacte à Quatre, situation qui expliquait le caractère qu'il s'efforçait de donner à ses démarches. J'ai alors indiqué que les dernières lignes du communiqué affirmant que l'Italie n'avait fait « aucune démarche » à Berlin pouvaient prêter à confusion. Mon interlocuteur s'est contenté de me répéter que cela visait les incursions d'avions et qu'il fallait, d'autre part, éviter une confusion dans l'esprit du public entre l'affaire actuelle et celle qui concernait les avions de police. Je n'ai pas cru devoir insister davantage, le motif qui a dicté le communiqué étant clair. L'Italie veut bien agir à Berlin en cas de nécessité, à condition toutefois qu'elle le fasse sans paraître s'être concertée avec les autres signataires du pacte et que ses démarches ne soient pas ébruitées : à ce prix, elle espère conserver en Allemagne une situation privilégiée qu'elle compte pouvoir utiliser à des fins internationales.

90

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1410 à 1420. *Berlin, 7 août 1933, 21 h. 45, 21 h. 32, 21 h. 47, 21 h. 42.*

(*Reçu :* 23 h. 55.)

J'ai été reçu aujourd'hui à 12 h. 30 à la Wilhelmstrasse par M. von Bülow, secrétaire d'État, remplaçant M. von Neurath, ministre des Affaires étrangères, actuellement en congé.

Je lui ai donné connaissance verbalement de la déclaration dont le Département m'avait envoyé le texte dans les télégrammes nos 1231-1232 [3].

(1) Voir ci-dessus le n° 86 (et note); ci-après les nos 93 à 95, 98, 101, 104, 106, 107, 115, 116.
(2) Il était ainsi rédigé (T. n° 963) : « Une agence étrangère a publié la nouvelle d'une démarche que l'Italie aurait faite à Berlin au sujet du survol d'avions allemands sur le territoire autrichien. Nous sommes en mesure de démentir une semblable nouvelle, l'Italie n'ayant effectué aucune démarche à Berlin ».
(3) Du 4 août, ci-dessus reproduit sous le n° 82 (annexe).

M. von Bülow m'a répondu qu'il prenait acte de ma démarche, mais qu'il lui était impossible d'admettre que cette démarche fût fondée. Car l'Allemagne n'avait enfreint aucun des principes, ni des textes auxquels je m'étais référé. En fait, les postes radiophoniques allemands n'avaient pas excédé, dans leurs diffusions, ce que se permettaient les postes de Vienne ou de Strasbourg. Il leur avait toujours été enjoint de respecter les résolutions de Lucerne. Leurs communications ne s'adressaient d'ailleurs pas à l'Autriche, mais au public de l'Allemagne du sud, qui voyait arriver chaque jour sur son territoire de nombreux réfugiés autrichiens et avait besoin d'être éclairé sur les raisons de cet exode. Quant aux avions, l'enquête avait établi qu'ils n'avaient utilisé aucun champ d'aviation officiel; il n'était pas certain non plus que leurs pilotes aient été des Allemands, et non des Autrichiens. Les autorités allemandes surveillaient avec soin les aérodromes; elles les surveilleraient, à l'avenir, avec plus de soin encore. Enfin, le secrétaire d'État m'a déclaré qu'il lui était également impossible, malgré mes affirmations, de reconnaître le caractère amical de la démarche que j'accomplissais auprès de lui : il ne suffisait pas, en effet, de qualifier une démarche d'amicale pour qu'elle le fût réellement. En elle-même, elle ne l'était pas, car les journaux l'avaient annoncée à l'avance; ils en avaient indiqué les détails; ils l'avaient discutée et ils avaient, dans cette discussion, prêté à l'Allemagne la figure de quelqu'un qui reçoit une réprimande. Or, l'Allemagne n'avait à recevoir de réprimandes de personne. Le pacte à Quatre ne conférait ni à la France ni à l'Angleterre le droit de se livrer à de semblables admonestations. L'Allemagne n'avait jamais compris que le pacte dût servir à contrôler sa politique extérieure. S'il en était ainsi, l'utilité de l'accord deviendrait douteuse et son existence même pourrait s'en trouver compromise.

Je n'ai pas caché à M. von Bülow le regret que me causait une réponse que je ne pouvais tenir, à aucun degré, pour satisfaisante. J'ai rectifié ses allégations relatives au poste de Strasbourg. Je lui ai fait observer que ce poste se bornait à communiquer des extraits de presse et des nouvelles empruntées aux presses ou aux agences, mais que jamais aucun personnage investi d'un caractère officiel, ni même aucun conférencier n'y avait, comme le cas s'était produit à Munich, pris directement à partie un gouvernement étranger. J'ai insisté auprès du secrétaire d'État pour qu'il me donnât l'assurance que le gouvernement du Reich, tenant compte de ma démarche, enverrait, tant à la radiophonie qu'à l'aviation, des prescriptions nouvelles et d'une sévérité accentuée. M. von Bülow n'y a pas consenti; il m'a répété qu'il ne saurait répondre à une démarche qui, aux yeux de son gouvernement, n'avait pas de raison d'être.

J'ai alors prié M. von Bülow de m'indiquer pourquoi il ne me faisait pas les mêmes déclarations qu'à l'ambassadeur d'Italie. « C'est que, m'a dit le secrétaire d'État, le cas est tout différent. M. Cerruti est venu me voir, il y a huit jours. Il m'a parlé de la démarche qui se préparait à Londres et à Paris. Il m'a affirmé que son gouvernement y était opposé et chercherait à l'empêcher. Il a fait allusion, il est vrai, lui aussi, aux avions et à la radio; il y a même joint les actes de terreur qui se sont produits en Autriche. Mais tout cela est

resté entre nous. La presse n'en a pas soufflé mot. Et ce matin, l'ambassadeur d'Italie m'a téléphoné pour me répéter qu'il ne s'associait pas à la démarche française ni anglaise et qu'un communiqué allait le déclarer expressément. »

Bien que j'eusse présents à l'esprit les propos que j'avais recueillis de M. Cerruti lui-même et dont j'ai envoyé au Département un compte rendu minutieusement exact (1), je n'ai pas cru devoir insister sur l'attitude ambiguë de la politique italienne en la circonstance.

J'ai seulement rendu M. von Bülow attentif au fait que le gouvernement français ne saurait être considéré comme responsable de ce qu'écrivaient les journaux, et qu'il avait pratiquement donné à sa démarche auprès du gouvernement allemand la forme la plus courtoise et la plus amicale que l'on pût concevoir. La presse allemande l'avait elle-même reconnu. Il s'était, en cela, conformé à l'esprit du pacte à Quatre, dans lequel on a le droit de voir une obligation contractée en quelque sorte à [l'exemple] de l'article 11 du covenant, et par laquelle les contractants s'engagent à s'entretenir librement et amicalement des sujets de préoccupation que leur cause la situation européenne. Nul ne pourrait s'étonner que le conflit austro-allemand fût l'un de ces sujets. L'Allemagne — ai-je ajouté — agit à sa guise. Elle n'a pas une juste conscience des répercussions de ses gestes. Elle s'indigne... (2) [alarmant] au dehors de certains aspects de sa politique. Ces inquiétudes sont pourtant faciles à comprendre quand on entend ses chefs déclarer qu'avant cinquante ans, le national-socialisme aura conquis l'Europe, quand on voit les délégations des organisations nazies du Danemark, de la Hollande, de la [Suisse] assister à Tempelhof à la revue des sections d'assaut, ou quand on lit dans une note officielle... (3) [l'affirmation] que l'Allemagne, le Reich, l'État, la patrie et le parti national-socialiste sont une seule et même chose.

M. von Bülow m'a répliqué que si le gouvernement français avait voulu effectuer une démarche réellement amicale, il m'aurait chargé de dire : « Le bruit fait par la presse ne nous permet plus de vous tenir le langage auquel nous avions songé. Je désire pourtant vous signaler en confidence certaines choses au sujet desquelles nous vous prions de nous informer ».

Revenant sur le caractère [insuffisant] de ses réponses, j'ai signalé au sous-secrétaire d'État les conséquences dangereuses que risquerait d'entraîner un communiqué à la presse relatif à notre entrevue et rédigé d'une manière trop catégorique. Je lui ai proposé d'arrêter en commun un texte. Il n'a pas cru pouvoir y souscrire, en alléguant qu'il ne verrait le chargé d'affaires britannique que ce soir et qu'il n'aurait plus le temps de me consulter avant d'établir un compte rendu qui relaterait les présentes démarches et paraîtrait dans la presse de demain matin. Il m'a assuré, néanmoins, que ce communiqué serait bref et rédigé avec précaution.

Pour ma part, je n'ai pas l'intention de renseigner directement les correspondants berlinois de la presse française sur la réponse du gouvernement

(1) Sur la démarche de ce dernier, voir ci-dessus le n° 89 (note).
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.

allemand, à moins qu'une déformation systématique de la vérité par la presse allemande ne m'y force.

Étant donné le caractère délicat de la situation qui résulte de l'attitude du gouvernement du Reich, je pense que Votre Excellence voudra se réserver le soin d'orienter l'opinion française.

Je m'attends à ce que la Wilhelmstrasse s'efforce de minimiser la démarche que fera tout à l'heure le chargé d'affaires britannique, auquel de nouvelles instructions ont recommandé de se montrer très modéré en tenant compte des assurances favorables déjà recueillies par l'Italie. L'effort allemand va s'appliquer, sans doute, à disloquer les trois puissances et à charger particulièrement la France.

91

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 478, 479. Confidentiel. *Belgrade, 7 août 1933, 20 h. 55.*

(*Reçu :* le 8, 2 h.)

A l'audience du 3 août, le Roi s'est félicité de l'amélioration de la situation [ex]térieure malgré tout ce que peut avoir d'inquiétant la politique hitlérienne.

Il m'a surtout parlé de l'Italie et de la Hongrie. Il était encore sous le coup de l'impression causée par le télégramme de M. Mussolini au maire de Budapest et le discours radiodiffusé du 1er août de M. Gömbös à son retour de Rome (1), venant après le discours prononcé dans la première quinzaine de juillet par sir J. Simon au *Royal Institute of International Affairs* (2); cette nouvelle offensive pour la révision des clauses territoriales des traités lui a paru extrêmement regrettable alors que la signature du pacte à Quatre est encore toute récente. Si l'on soulève, m'a-t-il dit, à nouveau cette question, le travail d'apaisement fait depuis ces derniers mois va être mis en cause et peut-être même perdu.

Le Roi m'a alors développé tout ce que Votre Excellence connaît déjà du point de vue yougoslave à l'égard de l'Italie et que je vous ai déjà souvent signalé.

Belgrade est prête à collaborer avec Rome pour une action de stabilité politique et d'organisation économique en Europe centrale et dans les Balkans. Mais il faut que le gouvernement italien se déclare franchement. Il ne

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus n° 74.
(2) Voir ci-dessus n° 26.

peut pas continuer à mener tantôt l'un, tantôt l'autre jeu, parler de stabilité à Vienne et sur le Brenner et d'instabilité à Budapest.

Depuis plusieurs semaines la presse yougoslave, surtout celle de Zagreb, suit encore avec plus d'attention l'activité de la diplomatie italienne. Elle saisit toutes les occasions pour marquer son inquiétude quant aux intentions véritables du gouvernement fasciste.

92

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 667, 668. *Vienne, 7 août 1933, 21 h.*

(*Reçu :* le 8, 2 h. 20, 2 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nos 665-666 (1).

Les renseignements, étayés de références précises, déjà recueillis au sujet des « légions autrichiennes » en formation en Bavière confirment les appréhensions relatives à l'éventualité d'un coup de main qui aurait lieu soit à la fin de la saison touristique (et notamment des festivals de Salzbourg, dont l'abstention allemande n'a pu entraver le succès), soit au moment du congrès catholique de Vienne. Les réfugiés politiques autrichiens, dont le nombre est estimé à plusieurs milliers, reçoivent du Reich une solde régulière et poursuivent leur entraînement militaire au camp de Lechfeld près d'Augsbourg, sous la direction d'instructeurs allemands. Le but serait de les faire passer par petits paquets en territoire autrichien, de manière à occuper immédiatement les points importants, à jeter la panique parmi les étrangers et à provoquer un soulèvement spontané de la population. Leur action serait ultérieurement appuyée, en cas de besoin, par des formations hitlériennes bavaroises.

Tout en affectant de considérer comme peu vraisemblable la réalisation de cet aventureux projet, la Chancellerie fédérale suit avec une extrême attention le développement de l'enquête. Le contrôle a été renforcé à la frontière bavaroise, sans néanmoins qu'il ait été jugé possible de rétablir le visa abrogé par les accords toujours en vigueur entre les deux pays et dont la dénonciation ne porterait effet qu'après un délai de six mois.

(1) Du 5 août, ce télégramme annonçait la saisie à la centrale hitlérienne de Vienne de documents relatifs à la préparation d'un complot contre la sûreté de l'État, tandis qu'à Salzbourg la police mettait la main sur un bureau clandestin de recrutement au profit de la « Légion autrichienne » stationnée en Bavière.

93

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 669. *Vienne, 7 août 1933, 21 h.*
(*Reçu :* le 8, 7 h.)

Je me réfère à votre télégramme nº 488 (1).

Le Chancelier a pris acte avec une visible satisfaction de ma communication et m'a prié d'en remercier Votre Excellence. Les informations qu'il a reçues aujourd'hui de Rome le confirment toutefois dans l'impression que M. Mussolini, jugeant provisoirement satisfaisantes les assurances données à son ambassadeur à Berlin à la suite des « représentations amicales » dont était chargé ce dernier (2), estimerait actuellement inopportune, du point de vue de l'avenir du pacte à Quatre, toute démarche concertée, quitte à s'associer ultérieurement à une intervention collective au cas où l'Allemagne se déroberait à ses promesses.

94

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 964 à 967. *Rome, 7 août 1933* (3).

Je me réfère à mon télégramme nos 960 à 962 (4).

Le baron Aloisi m'a dit ce matin que la réponse faite aux représentations amicales de l'ambassadeur d'Italie à Berlin était dans l'ensemble favorable : le gouvernement allemand se montrait disposé à mettre un terme aux menées subversives qui lui étaient reprochées, il exercerait d'autre part une surveillance plus étroite sur les émissions radiophoniques et ferait des observations à M. Habicht.

Ayant appris hier soir par un de mes collègues de l'ambassade d'Angleterre que, d'après des indications recueillies par sir Ronald Graham auprès de M. Suvich, l'Allemagne avait en outre déclaré qu'elle n'admettait pas d'ingé-

(1) Ce télégramme, du 5 août, invitait le chargé d'affaires français à « faire part verbalement au chancelier Dollfuss de la démarche prescrite à l'ambassadeur de France à Berlin ».

(2) Sur la démarche italienne à Berlin, voir ci-dessus le nº 89 (note).

(3) Par téléphone.

(4) Du 6 août, reproduit ci-dessus sous le nº 89.

rences étrangères dans ses rapports avec l'Autriche, j'ai demandé au baron Aloisi ce qu'il en était : mon interlocuteur m'a répondu qu'en effet, on estimait au palais Chigi qu'une démarche dans le genre de celle que les gouvernements français et anglais se proposaient d'effectuer à Berlin ne rencontrerait pas un terrain favorable et on se demandait s'il ne vaudrait pas mieux surseoir à l'action envisagée au cas où il en serait temps encore. Il voulait nous en prévenir amicalement. J'ai répondu que je ferais part immédiatement de cette suggestion à Votre Excellence, mais que, d'après les indications reçues par l'ambassade d'Angleterre, la démarche, retardée en raison de l'absence de M. von Bülow, serait effectuée aujourd'hui même à Berlin dans le sens amical que je lui avais signalé.

J'ai une fois de plus à cette occasion recueilli l'impression que l'Italie craignait de voir le gouvernement allemand se cabrer contre une action concertée : elle estime la méthode employée par elle infiniment préférable et répondant mieux à la susceptibilité du gouvernement hitlérien.

Sir Ronald Graham a demandé à M. Suvich, comme moi hier au baron Aloisi, comment il fallait comprendre le communiqué donné à la presse [1] ; le sous-secrétaire d'État lui a répondu : « Nous n'avons pas fait de démarche à Berlin, nous avons eu avec le gouvernement allemand une conversation amicale ».

L'ambassadeur d'Angleterre, qui part aujourd'hui pour Londres, se propose, paraît-il, d'expliquer au Foreign Office l'attitude actuellement adoptée par le gouvernement italien vis-à-vis de l'Allemagne. Je crois savoir que ses explications ne différeront guère de celles que je me suis permis de donner à Votre Excellence par mes télégrammes précités comme par mes télégrammes nos 935 à 937 [2].

95

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1421 à 1424. *Berlin, 8 août 1933, 13 h. 45, 13 h. 50, 13 h. 52.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

L'action diplomatique entreprise en faveur de l'Autriche n'a pas été engagée dans les meilleures conditions.

Il paraît aujourd'hui évident que l'Italie a cherché à prendre les devants,

[1] Sur ce communiqué, voir ci-dessus n° 89 (note).

[2] Du 2 août, reproduits ci-dessus sous le n° 71. Le 8 août, l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris remettait au Département une note (N. n° 551) faisant état des informations reçues par sir Ronald Graham du représentant italien à Berlin. Le gouvernement allemand ayant promis qu'il préviendrait à l'avenir les incursions aériennes et surveillerait la propagande radiophonique, et désapprouvé les actes de terrorisme bien qu'il n'en fût pas responsable, M. Harvey, premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, précisait que les autorités britanniques se proposaient de s'en tenir là.

sinon pour faire échouer la démarche de l'Angleterre et de la France, du moins pour la rendre inutile en lui enlevant son objet. Elle n'a réussi qu'à mettre le gouvernement du Reich en mesure d'opposer l'attitude italienne à celle des deux autres pays et à déterminer l'envoi, au dernier moment, d'instructions nouvelles de Londres au chargé d'affaires britannique, qui a sensiblement édulcoré sa démarche par rapport à la mienne.

L'Allemagne a pu ainsi appliquer à ses interlocuteurs un traitement différencié, plein d'éloges pour l'Italie, de sévérité pour la France et de prudence à l'égard de l'Angleterre.

L'indiscrétion des agences et de la presse française et anglaise, le bruit fait d'avance autour de l'intervention qui se préparait, nous ont privés, d'autre part, de l'avantage de la surprise et ont fourni à l'Allemagne le moyen de soutenir qu'elle ne pouvait accepter une sorte de réprimande publique.

Quoi qu'il en soit, la réponse du gouvernement du Reich, sa négation pure et simple de la réalité des faits peuvent difficilement être considérées comme satisfaisantes. La question qui se pose maintenant est de savoir s'il y aurait intérêt à laisser les choses au point où elles en sont arrivées. C'est le désir de l'Allemagne. Car elle est plus embarrassée au fond et plus soucieuse qu'elle ne voudrait le laisser voir. Il est douteux, cependant, qu'elle résiste à la tentation de tirer bientôt de l'incident un bénéfice de prestige et peut-être un encouragement à persévérer dans sa méthode de brutalité envers l'Autriche. On est donc conduit à penser, puisque la procédure que nous avons choisie et qui était la plus courtoise n'a pas été comprise et que le pacte à Quatre a été récusé, qu'il serait logique d'en venir à l'hypothèse mentionnée dans nos observations orales [1] et de faire jouer l'article 11 du covenant et l'article 80 du traité, si l'Angleterre et l'Italie s'y prêtent. L'étalage devant la Société des Nations de toute la série des actes dont l'Autriche a été victime est une perspective qui ne saurait être agréable à l'Allemagne; celle-ci conteste, d'ailleurs, que l'article 11 ou l'article 80 soit applicable.

Il est vrai que trop d'éléments d'appréciation me font encore défaut pour que je puisse me former, sur une matière aussi complexe et délicate, une opinion définitive.

J'ai reçu hier, en fin de journée, la visite du ministre d'Autriche à Berlin.

Il m'a remercié de la démarche que le gouvernement de la République m'avait fait faire. Je l'ai mis au courant de la réponse que j'avais reçue, en lui indiquant que cette réponse m'avait paru insuffisante.

Il m'a répondu « Peu importe, je suis convaincu que l'intervention sera tout de même efficace »[2].

[1] **Voir ci-dessus le n° 82 (annexe).**

[2] Ce télégramme a été transmis par courrier aux postes de Berne (n° 175), Bruxelles (n° 474), Istanbul (n° 179), Londres (n° 1770), Madrid (n° 265), Rome (n° 1566), Washington (n° 812), Rome Saint-Siège (n° 166), Athènes (n° 121), Belgrade (n° 723), Bucarest (n° 528), Budapest (n° 410), Luxembourg (n° 62), Prague (n° 802), Sofia (n° 170), Varsovie (n° 497), Vienne (n° 530), Moscou (n° 272), Tirana (n° 71), La Haye (n° 152).

96

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST.

T. nos 393 à 401. Urgent. *Paris, 8 août 1933, 24 h.*

Je me réfère à votre télégramme nº 284 (1).

D'après les déclarations qu'au lendemain de la visite de M. Gömbös, le baron Aloisi a faites à notre chargé d'affaires, la question de la révision du traité de Trianon n'aurait pas été discutée au cours des entretiens de Rome. M. Mussolini et M. Gömbös auraient, d'autre part, exclu de leurs prévisions l'éventualité d'une restauration des Habsbourg, ainsi que celle d'une union de l'Autriche et de la Hongrie. De son côté, M. Suvich a déclaré, le 2 août, à M. de Dampierre qu'il considérait comme « fantaisistes » certains renseignements de la presse berlinoise, d'après lesquels l'Italie, en signant le pacte à Quatre, n'aurait nullement renoncé à soutenir la politique revisionniste du gouvernement hongrois, M. Mussolini ayant au contraire marqué à M. Gömbös sa pleine approbation d'une telle politique.

Quoi qu'il en soit, ainsi que vous l'indiquent les télégrammes de Rome nos 941 et 942 à 945 du 3 août (2), que je vous communique, d'autre part, par le télégraphe, on peut penser que le gouvernement italien, tout en considérant la question de la révision comme inactuelle, tient à ne pas paraître, au regard de Budapest, écarter absolument l'éventualité de son examen.

Par ailleurs, il y a lieu de craindre, d'après ces télégrammes, que l'Italie, reprenant les projets qui avaient pris forme dans les accords du Semmering(3), n'ait pas complètement abandonné l'idée de la formation d'un bloc économique italo-austro-hongrois. Or celui-ci envisagé isolément n'étant pas viable, les tentatives faites pour l'élaborer impliqueraient, en réalité, un dessein politique.

Notre chargé d'affaires a spontanément et très justement indiqué à M. Suvich les inconvénients d'une telle conception. Dès son arrivée à Rome, M. de Chambrun sera appelé, s'il y a lieu, à renouveler cette indication, en insistant personnellement auprès de M. Mussolini sur notre espoir de voir l'Italie s'employer effectivement, dans la question d'Europe centrale, au service de la politique collective et dans l'esprit de désintéressement que justifie la conclusion du pacte à Quatre.

(1) Du 3 août, reproduit ci-dessus sous le nº 74.
(2) Le télégramme nos 942-945 est reproduit ci-dessus sous le nº 77. Pour le télégramme nº 941, voir *ibid.*, note.
(3) Sur ces accords, voir ci-dessus le nº 53 (note).

Vous voudrez donc bien, au cours de votre entretien avec M. Gömbös, en vous inspirant des considérations exposées dans ma lettre du 25 juillet, nº 225 (1), vous attacher à lui faire préciser l'orientation des négociations italo-hongroises poursuivies à Rome. Vous lui laisserez clairement entendre, à l'occasion, que ces négociations ne peuvent, en fait, servir la cause de la reconstruction économique de l'Europe centrale que si elles demeurent compatibles avec la conception générale et l'objet essentiel de l'entreprise à poursuivre, sur pied de parfaite égalité et sur le plan purement économique, entre les cinq états successeurs, soustraits à toute influence politique (2).

97

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 462 à 466. *Prague, s. d., s. h.* (3).

(*Reçu :* le 9 août 1933, 16 h. 20.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence dans mon télégramme précédent (4) des déclarations qui m'avaient été faites hier [par] M. Benès concernant certaines questions intéressant la Tchécoslovaquie, d'une part, l'Autriche et la Hongrie, de l'autre.

A l'issue de notre entretien, le ministre des Affaires étrangères, abordant le domaine de la politique générale, m'a dit que, bien qu'il n'eût pas de renseignements particuliers sur ce qui s'était passé à Rome entre M. Mussolini et M. Gömbös, il avait des raisons de supposer que celui-ci était revenu moins satisfait de son voyage qu'il ne l'avait déclaré aux journalistes, M. Mussolini n'ayant pu moins faire que de lui expliquer qu'il fallait mettre en ce moment une sourdine aux revendications territoriales hongroises.

« Au fond, m'a dit M. Benès, la situation ne se présente pas mal : nous n'avons rien cédé alors que la confiance que Rome et Budapest avaient dans leur politique est plus ou moins ébranlée. Une tentative de détente est donc possible.

« Toutefois, a-t-il ajouté, nous serons par la force des choses amenés à avoir bientôt avec les Italiens une explication décisive.

« Cette explication est rendue inévitable par la nécessité où se trouve la Roumanie, qui a un traité spécial avec l'Italie, de savoir exactement à quoi s'en tenir sur les intentions de M. Mussolini.

(1) **Non retrouvée.**
(2) Ce télégramme a été communiqué par poste à Vienne (nos 499-507), Bucarest (nos 492-500), Belgrade (nos 646-654), Prague (nos 755-762), et par la valise à Berlin (nº 1243).
(3) Par poste.
(4) Le télégramme 458-461, reçu le 6 août, est reproduit ci-dessus sous le nº 88.

« Dès à présent, je puis vous dire que la Petite Entente est décidée, au cas où l'Italie ou l'Allemagne, invoquant l'article 19 du pacte de la Société des Nations, proposerait à Genève la réunion d'une commission pour préparer la révision des frontières, à soulever à son tour la question de la généralisation des traités de minorité. Au cas où on nous opposerait une fin de non-recevoir, nous répondrions : Commençons donc par reviser les frontières là où il n'y a pas de traités de minorité. »

M'inspirant des indications que le Département a bien voulu adresser à la légation dans sa dépêche nº 442 (1), j'ai aussitôt interrompu M. Benès pour lui faire observer que la France, il le savait bien, ne verrait pas sans regret la question de la généralisation des traités de minorité soulevée ainsi à Genève, que ce terrain nous paraissait dangereux et que bien loin d'encourager la Tchécoslovaquie à s'engager dans cette voie, nous comptions au contraire beaucoup sur elle, qui se trouvait, en ce qui concernait les minorités, dans une situation spéciale, pour détourner ses alliés de la Petite Entente de s'y engager à la légère.

M. Benès m'a répondu : « Je sais bien que soulever cette question, c'est jouer avec le feu. Croyez bien que je ne désire pas la soulever. Si, malgré mon désir, j'étais contraint de le faire, soyez assuré que je m'arrangerais toujours pour ne pas être entraîné trop loin. Toutefois, il serait bon que l'on sache à Rome à quoi l'on s'exposerait en mettant sur le tapis la question de la révision des frontières et en nous forçant à avoir recours à une manœuvre qui est toute prête. Je ne vous demande donc pas de garder le secret à ce propos. »

98

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 971 *bis* à 973. *Rome, 9 août 1933.*

Tous les journaux italiens publient ce soir le communiqué dont voici la traduction :

« Les milieux romains responsables fournissent les renseignements suivants sur la récente intervention à Berlin concernant la question des rapports austro-allemands (2).

« Quand le vice-chancelier von Papen vint à Rome en juillet dernier (3), le chef du gouvernement, au cours d'une longue conversation sur l'ensemble de la situation européenne et sur les rapports italo-allemands, appela son

(1) Du 24 juillet, reproduite ci-dessus sous le nº 38 (annexe).
(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus le nº 89 (note).
(3) A l'occasion de l'établissement du concordat. Voir, au tome III de la présente série, le nº 469.

attention sur la nécessité d'obtenir une « détente » entre l'Autriche et l'Allemagne dans l'intérêt des rapports entre les deux pays et de ceux-ci avec les autres. Le vice-chancelier von Papen déclara alors qu'il en référerait au chancelier Hitler. Il le fit effectivement. Les représentants des deux gouvernements eurent par la suite d'autres conversations sur ce sujet, qui eurent toujours (il est superflu de le noter) le caractère le plus discret et le plus amical.

« Entre-temps, le gouvernement britannique ayant pris l'initiative d'une démarche à Berlin, le gouvernement italien rappela que, dans l'intérêt du but poursuivi, il lui semblait plus opportun d'attendre l'issue des conversations amicales et réservées alors en cours.

« A la suite de ces conversations, le gouvernement allemand a donné samedi dernier à l'ambassadeur d'Italie des assurances au sujet de la propagande par radio et au sujet des incursions aériennes qui seront empêchées. Quant aux actes de terrorisme, le gouvernement allemand les déplore, mais il en décline la responsabilité. Le gouvernement allemand est en somme d'accord sur la nécessité de faire cesser tous les incidents.

« Le gouvernement italien s'est empressé de communiquer le contenu de cette réponse aux représentants anglais et français, en faisant remarquer qu'il lui paraissait opportun que la démarche à Berlin n'eût pas lieu. Cette démarche aurait peut-être été évitée si l'on avait eu le temps matériel de faire les communications y relatives de Londres et de Paris à Berlin.

« Dans les milieux romains, on considère qu'il est absolument nécessaire de clore la série des incidents afin d'amener rapidement un retour à la normale dans les rapports entre Berlin et Vienne ».

Le paragraphe le plus intéressant de ce communiqué est évidemment le dernier. Le gouvernement italien donne clairement à entendre que les incidents provoqués par l'Allemagne en Autriche doivent absolument prendre fin : on en reconnaît ici la nécessité, comme me l'a prouvé une conversation que j'ai eue tout à l'heure avec un haut fonctionnaire du palais Chigi.

Je relève également dans ce communiqué deux indications qui devraient empêcher dorénavant la publication d'articles aussi tendancieux que celui du *Tevere* d'aujourd'hui, sur lequel j'ai appelé incidemment l'attention de M. Buti :

1° C'est le gouvernement anglais — et non le gouvernement français — qui a pris l'initiative d'une démarche concertée à Berlin;

2° Le conseil donné à titre officieux par le palais Chigi de ne pas faire la démarche projetée l'a été trop tardivement pour pouvoir être suivi (voir mon télégramme nos 964-967) [1].

Enfin, dans les commentaires qui accompagnent la publication du communiqué et que je résume par mon télégramme suivant, les journaux reconnaissent implicitement que la presse française n'est pas seule responsable des indiscrétions et des inexactitudes qui ont contribué à troubler l'atmosphère et à compromettre le succès de la démarche franco-anglaise. On semble admettre au palais Chigi que les premières indiscrétions sont parties de Londres.

(1) Du 7 août, reproduit ci-dessus sous le n° 94.

99

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 869 [1]. *Berlin, 9 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 août.)

Je viens de recevoir d'une excellente source un document dont ci-joint traduction et qui émanerait de l'entourage de M. von Papen. Les informations qu'il contient, et qui datent du 3 ou 4 août, font état de certaines démarches qui auraient été entreprises à l'instigation ou, en tout cas, au vu et au su de M. Fey, membre du cabinet Dollfuss, auprès de personnalités dirigeantes du parti hitlérien.

En raison de la source dont je les tiens, ces informations me paraissent présenter de l'intérêt. Elles tendent à démontrer qu'il existerait au sein du gouvernement autrichien certaines dissensions, ou en tout cas, des divergences de vues que les amis dévoués ou non du national-socialisme s'efforcent d'exploiter en vue de provoquer l'ouverture de négociations entre les gouvernements de Vienne et et de Berlin.

En deuxième lieu, elles représentent le chancelier Hitler comme persuadé que la meilleure attitude à adopter de la part de l'Allemagne à l'égard de l'Autriche est une attitude purement passive, la chute du gouvernement autrichien et la victoire du national-socialisme en Autriche n'étant plus qu'une question de temps et devant fatalement se produire comme la chute d'un fruit mûr.

J'ai voulu vérifier auprès du ministre d'Autriche à Berlin l'exactitude des informations qui ont été ainsi portées à ma connaissance (voir mon télégramme nos 1426-1427 en date du 8 août). Il n'a pas paru y attacher de l'importance, ni redouter que l'existence du cabinet Dollfuss fût mise en péril par les menées de tel ou tel de ses membres [2].

Annexe

Traduction. *Le 3 ou 4 août 1933.*

Le capitaine Reichel, de la direction du *Heimatschutz* Starhemberg, qui est en même temps secrétaire général et capitaine d'ordonnance du prince Starhemberg, a fait la semaine dernière une visite au gouvernement italien. A cette occasion, il lui a été indiqué par le ministère des Affaires étrangères italien que l'on était extrêmement déçu des résultats de la politique du *Heimatschutz* contre l'opposition nationale-socialiste en Autriche. On a ajouté qu'on était d'avis qu'il n'y avait aucune espèce de chance d'arriver à un succès de cette manière. L'Italie

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] « Le Chancelier tenait au contraire la situation bien en mains », d'après M. Tauschitz, rapportaient les télégrammes nos 1426-1427 de Berlin.

se voyait donc obligée de retirer les moyens financiers qu'elle avait mis, jusqu'ici, à la disposition du *Heimatschutz*. Le compte ouvert au prince Starhemberg dans une banque de Vienne, qui s'élevait à près de trois millions de lires, aurait été bloqué.

Quelques jours après son retour à Vienne, le capitaine Reichel s'est mis en relations avec un fonctionnaire du *Heimatschutz* de la Basse-Autriche [1], dont il savait qu'il entretenait de bons rapports avec l'opposition nationale-socialiste. Il a fait connaître à ce personnage qu'il souhaitait, ainsi que le ministre Fey, entrer en pourparlers avec les services compétents du gouvernement du Reich.

Ce fonctionnaire est aussitôt parti pour Berlin. Comme il savait que le chancelier Hitler était d'avis que, dans les affaires autrichiennes, il fallait, autant que possible, adopter une attitude passive, que l'Autriche finirait par tomber d'elle-même entre ses mains et que ce n'était plus qu'une question de temps, cet intermédiaire s'est adressé à des personnalités dirigeantes du parti national-socialiste [2] qui n'appartiennent pas au gouvernement, et dont il savait qu'elles avaient intérêt à un arrangement dans le sens désiré par MM. Reichel et Fey.

Il a développé les arguments suivants :

Pour l'Allemagne, il n'y a que deux moyens de résoudre la question autrichienne : un moyen violent, qui conduira inévitablement à une intervention étrangère, et la formation d'un gouvernement national-socialiste sur le modèle du gouvernement allemand du 30 janvier. Ce dernier cabinet ne réalisera pas l'Anschluss officiellement, afin de ne point donner prétexte à une intervention étrangère. Mais on pouvait atteindre pratiquement le même but en harmonisant la politique gouvernementale de l'Autriche et celle de l'Allemagne. Il ne faudrait pas perdre de temps pour s'engager dans la deuxième voie, car, à l'étranger, et en particulier en France, on déploie ces derniers temps les plus grands efforts pour soumettre à un contrôle financier toutes les forces réellement importantes de l'économie et de l'industrie autrichiennes; si l'on attendait trop longtemps, l'Allemagne se trouverait finalement en Autriche, même si l'Anschluss venait à se réaliser, en présence d'un pays dépourvu de valeur.

Pour expliquer le changement d'attitude politique de MM. Reichel et Fey, il a été souligné que ces deux personnages étaient arrivés à la conviction qu'à la longue, il était impossible d'écarter le national-socialisme de l'Autriche. Ils seraient donc, dans l'intérêt national autrichien, prêts à se séparer l'un de Dollfuss, l'autre de Starhemberg.

Le fonctionnaire en question a quitté Berlin. Ses intermédiaires s'efforceront de pousser l'affaire auprès du Chancelier. En tout cas, on attend en Allemagne, au cours de la semaine prochaine, un Autrichien haut placé qui négociera au nom de MM. Fey et Reichel.

100

M. BRESSY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 323. *Varsovie, 9 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 août.)

Les télégrammes de Moscou nos 273 et suivants [3] que Votre Excellence a bien voulu me communiquer font allusion à la duplicité qui caractériserait la politique actuelle de M. Beck.

(1) *Note du document : Generalleutnant* Radloff ou Radolf.
(2) *Note du document :* Parmi lesquels le chef d'état-major Roehm.
(3) Du 31 juillet, reproduits ci-dessus sous le nº 61.

Poussé par sa germanophilie, celui-ci, malgré les manifestations de l'entente polono-soviétique, rechercherait un accord sur le Couloir, moyennant des compensations en territoire soviétique.

Ainsi que M. Radek l'a très justement indiqué, il serait, à mon sens, tout à fait inexact de voir en M. Beck autre chose qu'un pur réaliste, dépouillé de toute sentimentalité. Ainsi que la plupart des hommes qui entourent le Maréchal, il connaît bien l'Allemagne et en admire certains traits. Mais il est avant tout un ancien officier des Légions et, comme ses camarades, il croirait se diminuer et diminuer son pays s'il se laissait influencer par les affinités ou la sympathie qui le portent vers un pays quelconque. Il existe chez les hommes dont le Maréchal a fait la fortune par réaction sans doute contre la francophilie, l'anglomanie de l'ancienne classe dirigeante, un patriotisme étroit, tyrannique qui leur fait assimiler à un aveu d'infériorité toute préférence accordée à une nation étrangère.

Les vues prêtées à M. Beck cadrent sans doute assez bien avec celles qui inspiraient la politique du Maréchal avant 1932. Mais rien ne permet de penser que les conséquences du renversement accompli cette année-là, lors de la signature du pacte avec les Soviets (1), ne soient pas acceptées sincèrement par lui.

M. Beck, comme son chef, estime que la Pologne n'a rien à craindre de l'Allemagne pendant deux ou trois ans, car pendant ce laps de temps, Hitler va être entièrement absorbé par la consolidation de la révolution et va concentrer tous ses efforts à l'extérieur sur l'Autriche. Le vice-ministre des Affaires étrangères, le comte Szembek, si j'en juge par les propos qu'il m'a tenus la semaine dernière, est du même avis.

Mais, malgré l'affectation de sang-froid avec laquelle on suit ici la restauration des moyens agressifs de l'Allemagne, on est préoccupé de ce qui arrivera à l'expiration de la trêve si fermement escomptée. A cet égard, la sécurité obtenue à l'est grâce à la détente et à l'entente polono-soviétiques est inappréciable, et cette politique de bon voisinage présente, parmi beaucoup d'autres, deux avantages :

1° Ainsi que l'expose ma dépêche n° 315 (2), elle a pour effet d'affaiblir l'irrédentisme ukrainien et de consolider la situation intérieure de la Pologne;

2° La Pologne, dont les moyens de production industrielle dépassent de beaucoup ses possibilités d'absorption, ne pourra retrouver sa prospérité d'avant-guerre que lorsqu'elle disposera du marché russe. En outre, elle a laissé imprudemment sa jeunesse se ruer vers les facultés et maintenant les rangs des chômeurs sont grossis de milliers d'ingénieurs et de docteurs. Ceux-ci ne trouveront à s'employer qu'en Russie dans un pays dont ils connais-

(1) Allusion au pacte polono-soviétique de non-agression, signé le 25 juillet 1932. Voir, au tome I de la présente série, le n° 61.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche, du 7 août, consacrée à l'évolution de la situation en Ukraine ou en Galicie orientale.

sent la mentalité, les coutumes, dans une grande mesure la langue, et où ils peuvent prétendre se substituer aux Allemands, notamment.

Tout ce qui précède ne constitue évidemment qu'un tableau simplifié de la situation telle qu'elle se présente actuellement et fait abstraction de ce qu'il y a de confus, de vague, d'insaisissable dans les conceptions qu'élaborent les cerveaux polonais. Mais ce schéma suit, je le crois, d'assez près la réalité.

101

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 683 à 686. *Vienne, 10 août 1933, 14 h., 17 h.*

(*Reçu :* 16 h. 20, 16 h., 19 h. 40, 19 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme 491 et suivants [1].

Le gouvernement autrichien n'a été informé qu'hier par ses représentants à Berlin et à Rome de la réponse faite le 6 août par M. von Neurath à M. Cerruti [2].

On regrette au Ballplatz que la démarche italienne, si énergique qu'elle ait pu être, ait été enveloppée d'un mystère dû évidemment à la crainte de M. Mussolini de compromettre ses relations amicales avec le IIIe Reich.

Le directeur politique ne m'a pas caché qu'il aurait préféré une attitude plus franche et au besoin « un coup de poing sur la table, seul langage que comprenne l'Allemagne nouvelle ».

« L'Italie, m'a-t-il dit, s'est montrée plus soucieuse d'elle-même que de nous en essayant d'atténuer la portée de son intervention et de retarder sinon même d'empêcher celle de la France et de l'Angleterre, afin de s'assurer seule le bénéfice moral de son initiative.

« Cette petite manœuvre prouve une fois de plus que M. Mussolini entend assurer le rôle de « protecteur » exclusif de l'Europe centrale et désire éliminer toute concurrence sur ce terrain. »

Confidentiel. Le Chancelier croit néanmoins que l'intervention imposera un temps d'arrêt à la propagande agressive, mais que celle-ci reprendra sous une forme ou une autre en dépit de toutes les promesses. Il considère comme particulièrement grave à cet égard l'affaire de la « Légion autrichienne », dont l'organisation minutieuse lui paraît ne pouvoir répondre qu'à un but précis. Il m'a dit confidentiellement qu'il envisageait de retirer la nationalité autrichienne à tous les réfugiés politiques enrôlés dans cette formation.

(1) Ce télégramme, du 7 août, transmettait à Vienne le télégramme de Berlin nos 1402-1404, du 5, reproduit ci-dessus sur le no 86.

(2) Sur la démarche italienne à Berlin, voir ci-dessus le no 89 (note).

Il m'a dit, d'autre part, qu'il faisait enregistrer sur des disques, à toutes fins utiles, les discours de propagande de M. Habicht.

Il est possible enfin que le gouvernement se décide un jour, si les circonstances l'exigeaient, à publier quelques-unes des correspondances privées entre hitlériens d'Autriche et du Reich saisies à la centrale viennoise [1], et qui établissent la complicité directe et constante de l'établissement officiel. La preuve serait acquise entre autres que la liaison était assurée avec Berlin et Munich par la valise diplomatique allemande. Le fait est toutefois tenu rigoureusement secret en raison de sa gravité.

102

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 797 à 800. *Paris, 10 août 1933, 23 h. 15.*

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le texte d'un décret modifiant la tarification douanière applicable à divers produits originaires des États-Unis.

Depuis la mise en vigueur de la loi du 12 juillet 1933 modifiant certains postes de notre tarif, un certain nombre de marchandises américaines étaient en effet passibles du tarif général. Lorsqu'un changement de tarif intervient en France, les seules concessions qui subsistent en faveur des produits des États-Unis sont celles qui résultent des tableaux A et B annexés à la loi et au décret du 29 mars 1910, tableaux dans lesquels, précisément, ne figurent pas les articles américains en cause. En d'autres termes, le tarif minimum et les tarifs intermédiaires, consentis pour certains produits, par voie unilatérale, en vertu d'une loi tarifaire déterminée, deviennent caducs en même temps que cette loi et, par suite, les marchandises qui n'ont pas été reprises aux tableaux A et B deviennent *ipso facto* passibles du tarif général, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par l'acte modificatif du tarif ou par un décret spécial. C'est précisément pour permettre l'application aux marchandises américaines du tarif intermédiaire ou du tarif minimum que le décret paru aujourd'hui a été signé.

Après avoir exposé à M. Cordell Hull que l'application à quelques produits américains de notre tarif général n'était qu'une répercussion en quelque sorte automatique de la loi du 12 juillet 1933, répercussion qu'il n'était nullement dans l'intention du gouvernement français de prolonger, vous lui signalerez que, si le décret publié aujourd'hui n'a pas été signé plus tôt, c'est en raison de l'absence de Paris des ministres intéressés.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus **nº 94.**

D'autre part, il y aurait lieu de profiter de l'occasion qui vous est offerte par cette démarche pour faire apprécier au gouvernement fédéral la marque de particulière amitié que lui a donnée le gouvernement français en différant jusqu'à ce jour l'application de la surtaxe de change aux marchandises américaines, malgré la prime à l'exportation dont la dépréciation du dollar fait depuis quelques semaines bénéficier les exportateurs américains (notamment en ce qui concerne les automobiles et pièces détachées, les accessoires, les machines-outils, etc.), et malgré les demandes répétées de nombreuses industries françaises pour lesquelles les importations effectuées dans ces conditions constituent une concurrence des plus dangereuses [1]. Vous ferez valoir à cet égard, sans d'ailleurs préjuger de l'avenir, que, bien que légalement notre droit à appliquer la surtaxe soit incontestable (ainsi qu'il a été reconnu par le président Roosevelt lui-même) et que l'attitude que nous avons cru devoir adopter en la circonstance soit de nature à entraîner pour nous des difficultés avec les pays étrangers qui se trouvent dans une situation analogue à celle des États-Unis et auxquels la surtaxe est appliquée, nous avons tenu à envisager le problème sous son aspect le plus élevé et à donner ainsi au président Roosevelt une preuve effective de notre souci d'éviter, dans la mesure du possible, toute mesure, même justifiée, qui pourrait être interprétée dans la presse ou dans l'opinion américaine comme susceptible de compliquer l'œuvre de redressement économique assumée par son gouvernement.

Tout en donnant ces indications aux autorités fédérales, vous devrez cependant marquer que notre abstention, motivée par les considérations qui précèdent, ne préjuge en aucune manière de la décision que finalement nous pourrions être amenés à prendre si la sauvegarde immédiate de notre production nationale venait à nous l'imposer.

103

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 595. Confidentiel. *Londres, 10 août 1933* [2] *; 11 août, 18 h. 43, 18 h. 42.*

(*Reçu :* le 11, 10 h. 45, 21 h. 10, 20 h. 45.)

J'ai demandé au secrétaire d'État permanent du Foreign Office comment il envisageait les résultats de la démarche franco-britannique relative à l'Autriche.

Il estime qu'il est trop tôt pour porter une appréciation et qu'il convient d'attendre une quinzaine de jours pour se prononcer. D'ici là, une irritation

(1) Voir ci-dessus nº 72.
(2) Par courrier, en clair.

soulevée à Berlin aura chance de se calmer et le bon sens finira peut-être par l'emporter. Il ne veut pas attacher trop d'importance aux nouvelles proclamations par T.S.F. de M. Habicht. Il semble avoir agi par défi et de sa propre autorité. Il espère en fin de compte que le gouvernement du Reich se conformera aux assurances données à l'ambassadeur d'Italie [1].

Sir Robert Vansittart a admis cependant que l'accueil réservé par M. von Bülow à nos représentants offrait d'inquiétantes perspectives sur les dispositions de l'Allemagne, mais, a-t-il ajouté, si l'attitude du Reich nons oblige à poser la question devant le Conseil, nous devrons d'abord peser toutes les conséquences d'une telle décision. Nous ne pourrions accepter, en effet, de voir l'Allemagne suivre l'exemple du Japon et nous opposer une simple fin de non-recevoir. Nos gouvernements, notre opinion publique seront-ils disposés à aller plus loin?

J'ai observé que nous ne pouvions guère nous dispenser d'envisager de concert tous les aspects d'une action éventuelle vis-à-vis du Reich. Nous arrivons en effet à un tournant singulièrement dangereux de la politique allemande. Si nous donnons à Berlin, sous le couvert de la modération, l'impression de la faiblesse, n'allons-nous pas encourager tous les excès du nationalisme hitlérien et provoquer à brève échéance une situation autrement grave que celle d'aujourd'hui?

J'ai ajouté que les mêmes difficultés allaient se retrouver dans tous les domaines. En fermant notamment les yeux sur les efforts à peine clandestins que poursuit le Reich pour reconstituer sa puissance militaire, n'assumerions-nous pas des responsabilités autrement lourdes de conséquences qu'en procédant à des échanges de vues à ce sujet et en étudiant dès aujourd'hui, avec la modération et le sang-froid nécessaires, les moyens de prévenir de redoutables développements pour l'avenir?

Mon interlocuteur m'a dit que personnellement, il n'était pas loin de partager ce sentiment. Toutefois, en l'absence de presque tous les membres du Cabinet et de beaucoup de fonctionnaires du Foreign Office, il lui semblait impossible de procéder dès maintenant à un examen approfondi de la question, les experts qualifiés pour entreprendre cette étude étant actuellement en congé. Le problème des armements de l'Allemagne pourrait toutefois à son avis être mis au premier plan des entretiens que les représentants de nos deux gouvernements vont engager dans la deuxième quinzaine de septembre avant la reprise des travaux de la conférence.

D'autre part, sir Robert Vansittart n'a aucun renseignement nouveau sur les résultats de la démarche anglaise relative aux armements aériens [2]. Il se demande si la confrontation dont il m'avait parlé n'a pas été ajournée en raison de l'atmosphère créée par les entretiens de lundi [3]. Il compte adresser un rappel à son représentant à Berlin s'il n'en reçoit pas d'autre indication.

(1) Sur la démarche italienne à Berlin et ces « assurances », voir ci-dessus le n° 89 (note).
(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus les n°s 54, 67, 75.
(3) C'est-à-dire du 7 août, jour où se présentèrent à la Wilhelmstrasse l'ambassadeur de France (porteur du texte du 4 reproduit ci-dessus sous le n° 82, annexe) et le chargé d'affaires britanniques. Voir ci-dessus le n° 90.

A titre confidentiel, il m'a indiqué qu'il lui paraissait important que cette question fût préalablement résolue avant d'entamer l'étude du problème général des armements. Dans le cas, en effet, où le gouvernement du Reich opposerait une réponse négative ou dilatoire à la demande du chargé d'affaires britannique, il se créerait à Londres une atmosphère sensiblement plus favorable pour aborder la question du réarmement de l'Allemagne. Aucune décision ne sera prise en tout cas avant le prochain conseil des ministres, dont la réunion pourrait avoir lieu vers la fin du mois d'août. Toutefois, même si le gouvernement anglais décidait d'exercer une action à Berlin à propos des armements terrestres, il lui paraîtrait certainement difficile de se passer du concours de l'Italie [1].

Tout en reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait d'obtenir la coopération italienne, j'ai objecté que l'ambiguïté de la politique de Rome avait nui déjà sérieusement au succès de notre dernière démarche à Berlin et qu'elle risquait de paralyser toute action vis-à-vis du Reich dans l'avenir. Sir Robert Vansittart n'en a pas disconvenu, mais il juge cependant indispensable de faire tout le possible pour déterminer l'Italie à se joindre à nous si nous voulons obtenir des résultats. Peut-être croit-il aussi que cette condition sera nécessaire pour triompher des hésitations de son propre gouvernement.

Il est incontestable que le Foreign Office est aujourd'hui convaincu du danger allemand et beaucoup plus disposé qu'autrefois à agir à Berlin avec fermeté. Les renseignements reçus à Londres sur les excès des nazis... [2] ainsi que les préparatifs militaires de l'Allemagne, les rapports des représentants britanniques, et en particulier les avertissements donnés par sir Horace Rumbold avant de quitter Berlin, qui semblent avoir présenté un caractère réellement alarmant, ont créé un état d'esprit nouveau dans la diplomatie britannique. Il serait téméraire d'affirmer que le changement ait gagné les milieux proprement gouvernementaux. Le Foreign Office peut donc prescrire des démarches d'ordre courant auxquelles le Premier ministre ne saurait refuser son approbation. Il n'est nullement sûr qu'il serait suivi s'il s'agissait d'entreprendre une action qui engageât des questions de principe sur lesquelles les Anglais sont loin d'être d'accord.

[1] Ce texte a été communiqué par courrier à Berlin (n° 1256), Prague (n° 750), Varsovie (n° 470), Bruxelles (n° 449), Vienne (n° 451), Belgrade (n° 624), Bucarest (n° 467).

[2] Lacune de déchiffrement.

104

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, ROME [1].

T. nos 1252 à 1255; 1630 à 1633; 1509 à 1512. *Paris, 11 août 1933, 20 h.*

Pour Berlin, Londres : J'adresse à Rome le télégramme suivant :

Pour les trois postes : Je me réfère à votre télégramme no 972 [2].

Vous avez à juste titre, dans le communiqué de l'agence Stefani, relevé les points suivants :

1o Que l'initiative de la démarche à Berlin a été prise par le gouvernement britannique;

2o Que le gouvernement italien n'a pas donné en temps utile d'indication tendant à faire surseoir à cette démarche;

3o Que le gouvernement italien marque la nécessité de mettre fin aux incidents entre Berlin et Vienne.

J'attire toutefois votre attention sur les deux autres points suivants :

1o D'après ce communiqué, le gouvernement italien aurait fait remarquer au gouvernement britannique, dès sa proposition initiale d'intervention, qu'il semblait opportun d'attendre l'issue des conversations amicales engagées entre Rome et Berlin.

Cependant, en nous communiquant, le 4 août, le texte des instructions adressées au chargé d'Angleterre à Berlin, le gouvernement britannique a fait ressortir que le gouvernement italien, ayant déjà effectué sa démarche auprès du gouvernement allemand, *suggérait* que les gouvernements anglais et français fissent leurs démarches de leur côté. Il serait d'autant plus difficile d'alléguer aucun malentendu à cet égard que, lors de la démarche prescrite par mon télégramme nos 1469-1470[3], démarche qui soulignait l'accord italien, le baron Aloisi vous a remercié de notre communication sans contester en rien le bien-fondé de l'information anglaise, ni vous donner aucune indication tendant à déconseiller l'intervention franco-anglaise (votre télégramme no 960) [4].

2o Le communiqué Stefani ajoute que le gouvernement italien, dès réception de la réponse allemande à la démarche italienne, s'est empressé d'en « com-

(1) Le chargé d'affaires pour Rome.
(2) Du 9 août, reproduit ci-dessus sous le no 98.
(3) Du 5 août, ce télégramme enjoignait au représentant de la France à Rome de donner verbalement connaissance au ministère italien des Affaires étrangères de la démarche récente prescrite à l'ambassadeur à Berlin (démarche dont il est fait état ci-dessus sous le no 82).
(4) Du 6 août, reproduit ci-dessus sous le no 89.

muniquer le contenu » aux représentants français et britannique, en relevant l'opportunité pour la France et l'Angleterre de ne plus effectuer de démarche à Berlin.

Or, c'est seulement par une conversation de M. François-Poncet avec M. Cerruti, conversation purement fortuite et qui ne pouvait assumer en rien le caractère d'une communication de gouvernement à gouvernement, que nous avons pu avoir, le 5 août, quelques indications sur le sens général de la réponse allemande à l'intervention italienne (1).

Encore était-il indiqué par l'ambassadeur d'Italie que les démarches française et britannique recevraient du gouvernement allemand un accueil analogue à celui réservé à la démarche italienne, si elles avaient bien lieu séparément et sans caractère comminatoire.

Par ailleurs, c'est seulement en réponse à une question posée par vous (votre télégramme nº 964) (2) que le baron Aloisi, le 7 août, a été amené incidemment à indiquer que les démarches des gouvernements français et britannique ne semblaient pas au gouvernement italien devoir rencontrer à Berlin un terrain favorable.

En vous inspirant des indications qui précèdent et dans la forme la plus opportune, je vous serai obligé de vous assurer à l'occasion, auprès du palais Chigi, au cours d'une conversation qui devra demeurer confiante, de l'interprétation à attacher aux deux passages indiqués du communiqué Stefani (3).

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 290 à 299. Confidentiel. *Budapest, 11 août 1933.* (4)

(*Reçu :* le 16, 10 h. 45, 12 h.)

Suite à mon télégramme nº 289 (5).

Le long entretien que je viens d'avoir avec M. Gömbös me laisse l'impression très nette que le point de vue du gouvernement hongrois sur l'affaire danubienne reste très différent du nôtre. L'exposé que j'ai fait une fois de

(1) Sur cette conversation, voir ci-dessus nº 86.

(2) Du 7 août, reproduit ci-dessus sous le nº 94.

(3) Le même jour, le Département adressait à l'ambassade d'Angleterre à Paris une note demandant « toutes indications complémentaires qui puissent permettre au gouvernement de la République de mesurer ... la portée des assurances nouvelles recueillies à Rome par le gouvernement de Sa Majesté et dont il est fait état dans la note de l'ambassade en date du 8 de ce mois » (analysée ci-dessus sous le nº 94, note).

(4) Par poste.

(5) D'après lequel, « après le voyage de Rome, il n 'y a pas de modification sensible dans la situation ».

plus de ce dernier, en m'inspirant de votre dépêche nº 225 (1) et de votre télégramme nos 393 - 396 (2), m'a seulement permis d'amener le président du Conseil à se découvrir davantage.

Pour le cabinet de Budapest, la question politique reste dominante. On a non seulement le souci de ne rien faire qui puisse être interprété comme impliquant une renonciation aux aspirations politiques hongroises, mais le désir de profiter de la situation pour réaliser telle ou telle de ces aspirations. On entend en tout cas l'utiliser avant tout dans le domaine économique pour des objets hongrois.

C'est par ce détour que l'on rejoint la question économique. Non pas que l'on soit dans le fond aussi intransigeant que le dernier discours radiodiffusé (mon télégramme 284-286) (3) pourrait le laisser croire : ce discours de prestige était fait pour tenir l'opinion en haleine. C'est dans sa déclaration aux journalistes à son retour de Rome (ma dépêche nº 191) (4) qu'il faut chercher les vraies pensées du président du Conseil.

Pensées inspirées, comme il l'a dit, par la *Realpolitik*. Escomptant la valeur que les circonstances peuvent donner au facteur hongrois, M. Gömbös veut s'en servir à bon escient et ne s'engager que pour autant qu'il aura profit.

C'est ainsi que la « suite logique » entre les voyages à Berlin, à Vienne et à Rome est celle d'un homme d'affaires qui visite sa clientèle, mais qui, étant circonspect, ne traite que donnant-donnant.

« Hitler s'est assuré une position personnelle très forte, mais nul ne sait encore à quoi la révolution allemande aboutira ». Il convient donc de s'en tenir vis-à-vis de Berlin à une expectative amicale, pour le prix de laquelle l'Allemagne favorise l'exportation hongroise.

« Dollfuss a commencé trop tard son mouvement néo-autrichien. Mais les maladresses allemandes l'ont beaucoup servi : s'il réussit à briser les cadres des anciens partis et à constituer un parti unitaire et national, il pourra dominer la situation. Sinon, il échouera ». Il convient donc d'être en assez bons termes avec Vienne pour tirer de cette amitié le maximum d'avantages économiques et, d'autre part, pour enlever à la Petite Entente toute tentation de manœuvrer l'Autriche et la Hongrie séparément. Mais il importe de ne pas s'avancer au point d'être entraîné dans le cas d'un écroulement politique autrichien : « Dollfuss est d'ailleurs trop prudent pour se lier à qui que ce soit ».

Sur l'Italie, grande discrétion. Je me juge néanmoins confirmé dans le sentiment que c'est à l'invitation de M. Mussolini que M. Gömbös a précipité son départ pour Rome, malgré le deuil qui venait de le frapper (5), et que, jugeant d'après cette insistance que l'affaire pouvait être d'importance, il a emmené M. de Kanya avec lui. Il semble bien que, sous couleur des accords triangulaires, M. Mussolini a envisagé la politique des blocs; que ses interlo-

(1) Du 25 juillet, non retrouvée.
(2) Du 8 août, ci-dessus reproduit sous le nº 96.
(3) Du 3 août, reproduit ci-dessus sous le nº 74.
(4) Du 30 juillet, analysée ci-dessus sous le nº 74 (note).
(5) A savoir la mort de son père.

cuteurs, répugnant en principe à la reconstitution d'un système austro-hongrois qui serait vassal de l'Italie, ont indiqué le prix de leur adhésion éventuelle en posant la question de la révision; et que M. Mussolini, tout en protestant de ses « sentiments bien connus », s'est en somme évadé. On en serait donc resté à la formule du « développement des accords du Semmering », que l'on ne paraît pas juger ici très compromettante, car l'Italie n'a pas des possibilités économiques et financières indéfinies; elle tient d'ailleurs à ménager la Roumanie et à garder prise sur la Yougoslavie; elle ne peut donc pas offrir à la Hongrie et à l'Autriche beaucoup plus que ce qu'elle leur a déjà accordé.

Jugeant que, par ce jeu subtil, il s'est assuré, sans sacrifice essentiel et au moins temporairement, des débouchés pour les principaux [produits] de son exportation et qu'il s'est garanti contre toute tentative d'isolement politique de la Hongrie, M. Gömbös estime que du côté de la Petite Entente il peut attendre. C'est aux états de la Petite Entente à lui faire des avances et c'est à lui de poser des conditions. Celles-ci ne sauraient être uniquement économiques, car de grands intérêts politiques sont en présence. Il y a d'ailleurs peu à attendre de la Yougoslavie et même de la Roumanie dans le domaine économique; quant à la Tchécoslovaquie, elle a laissé passer les occasions et son marché n'a plus pour la Hongrie la même importance que naguère.

En principe, les conditions politiques hongroises restent celles que j'ai mentionnées dans mon télégramme nº 239 (1).

1º Règlement de questions concernant les minorités (on ferait éventuellement des propositions concrètes qui comporteraient, si j'ai bien compris, une véritable révision du régime);

2º Égalité des droits en matière d'armements (90 % de la moins forte des trois armées);

3º Révision « conformément aux données géographiques, ethnographiques, économiques, et, par conséquent, dans l'intérêt bien entendu de chacun ». Quoi qu'on ne m'en ait pas dit davantage, cela doit correspondre au point 3 de mon télégramme nº 239.

Toutefois, dans la pratique, on accepterait de ne pas parler de révision pour le moment. J'ai demandé si l'on entendait ainsi se réserver la possibilité de lancer une bombe au moment que l'on croirait opportun. Il m'a été répondu que la question de la révision pourrait être posée plus tard « par des tiers et dans le cadre du pacte à Quatre », si les dispositions réciproques paraissent favorables. Le gouvernement hongrois consentirait donc à participer à l'œuvre de reconstruction économique du bassin danubien moyennant les deux premières conditions. Mais il ne les fera connaître que s'il y est invité, par exemple par la France et par l'Italie, car s'il prenait l'initiative de les indiquer, il recevrait immédiatement un coup d'arrêt de la Petite Entente.

J'ai demandé ce qu'en pensait l'Italie. Il m'a été répondu que les conditions avaient été mentionnées à M. Mussolini, mais qu'on n'en avait pas discuté.

En résumé, le gouvernement hongrois croit ou affecte de croire que la vie

(1) Ce télégramme, du 29 juin, est reproduit au tome III de la présente série sous le nº 432.

courante de la Hongrie étant assurée, il est en situation de se faire payer sa participation à un plan général et que, la réalisation de ce plan emportant des conséquences politiques, il doit se faire payer politiquement.

On en revient toujours à la même conclusion. Si le gouvernement hongrois reste en condition de manœuvrer chacun tour à tour, il continuera à faire du « sacré égoïsme ». Ce n'est que par une action conjuguée qu'on pourra l'amener à composition. Il n'est d'ailleurs pas si certain qu'il veut bien le prétendre de s'être pourvu de débouchés suffisants. Il a encore besoin du marché tchécoslovaque, et le nôtre est loin de lui être indifférent. La crainte que ces marchés se ferment et que les marchés italien et autrichien se montrent moins accommodants serait pour lui le commencement de la sagesse.

Mais cela impliquerait premièrement que le gouvernement italien renonçât sans arrière-pensée au « sacré égoïsme » et qu'il travaillât d'accord avec nous au bien général. Après ma conversation avec M. Gömbös, je n'ai pas le sentiment que cette conversion italienne soit déjà accomplie et même qu'elle soit très près de l'être. Cependant, le président du Conseil m'a dit spontanément que l'état d'esprit à Rome en ce qui nous concernait avait changé; « l'atmosphère » nous était beaucoup plus favorable.

106

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 1263, 1264. *Paris, 12 août 1933, 11 h.*

Je me réfère à votre télégramme 1434-1436 du 10 août [1].

Le sens de la réponse allemande à la démarche italienne n'a été connu du Département que par votre conversation du 5 août avec M. Cerruti (votre télégramme 1402-1404) [2].

Par ailleurs, ce n'est que le 7 août, au moment même où vous faisiez votre communication à M. von Bülow, qu'à une question de notre chargé d'affaires à Rome, il a été répondu incidemment par le baron Aloisi que notre intervention ne semblait pas au palais Chigi devoir recevoir un accueil favorable [3].

Le 6 août cependant, M. de Dampierre avait donné connaissance au palais Chigi des instructions [4] qui vous avaient été adressées le 4 sur l'assurance du gouvernement britannique que le gouvernement italien était lui-même intervenu à Berlin et reconnaissait l'opportunité d'une démarche semblable des

(1) Par lequel l'ambassadeur de France mettait en relief la duplicité dont son collègue italien avait fait preuve à son égard comme vis-à-vis du chargé d'affaires britannique.
(2) Du 5 août, publié ci-dessus sous le no 86.
(3) Voir ci-dessus no 94.
(4) Instructions reproduites ci-dessus sous le no 82 (annexe).

gouvernements français et britannique. Il avait, à cette occasion, bien marqué le souci du gouvernement de la République de maintenir avec le gouvernement italien, comme avec le gouvernement britannique, la solidarité de vues et d'action que nous estimions souhaitable dans une pareille action. En remerciant notre chargé d'affaires à Rome de sa communication, le baron Aloisi s'est borné, à ce moment, à confirmer le fait d'une démarche italienne auprès du gouvernement allemand, en ajoutant qu'il n'en connaissait pas les résultats.

Les indications qui précèdent vous sont adressées pour l'information de l'ambassade [1].

107

M. DE DAMPIERRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 980, 981. *Rome, 12 août 1933, 15 h. 25, 15 h. 35.*

(*Reçu :* 17 h. 40, 18 h. 15.)

J'ai profité d'une conversation avec le baron Aloisi pour lui faire à propos du communiqué de l'agence Stefani les remarques contenues dans votre télégramme nos 1509 à 1512 [2].

J'ai insisté sur deux points :

1o Le gouvernement français n'a été mis au courant ni par l'ambassadeur d'Italie à Paris, ni par moi « de l'opportunité (qui aurait été indiquée par le gouvernement italien au gouvernement anglais) d'attendre l'issue des conversations amicales » italo-allemandes. En particulier, aucune indication à cet égard ne m'avait été donnée le 6 août (voir mon télégramme no 960) [3].

2o Le gouvernement français n'a été mis au courant d'une manière officielle de la réponse allemande et il n'a été saisi du conseil de suspendre la démarche projetée à Berlin que par la communication qui m'a été faite au palais Chigi le 7 août au matin, à l'heure même où M. von Bülow recevait M. François-Poncet [4].

Le baron Aloisi ayant reconnu le bien-fondé de ces deux observations, je n'ai pas cru devoir insister davantage; mais je lui ai signalé l'inexactitude des informations données par M. Concetto Pettinato à la *Stampa* (11 août)

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Berne (no 172), Bruxelles (no 449), Istanbul (no 156), Londres (no 1621), Madrid (no 250), Rome (no 1513), Washington (no 796), Rome Saint-Siège (no 165), Athènes (no 106), Belgrade (no 624), Bucarest (no 370), Prague (no 756), Sofia (no 155), Varsovie (no 470), Vienne (no 451), Moscou (no 261), Tirana (no 71), La Haye (no 144), Luxembourg (no 57).

(2) Du 11 août, publié ci- dessus sous le no 104.

(3) Du 6 août, reproduit ci-dessus sous le no 89.

(4) Voir ci-dessus le no 90.

et d'après lesquelles le comte Pignatti, dans la conversation qu'il a eue avec M. Léger le 5 août, avait certainement dû déconseiller la démarche que les gouvernements français et anglais ont cependant faite le 7. Le chef du Cabinet a également admis que le comte Pignatti n'avait pas été chargé d'une semblable démarche auprès de Votre Excellence.

108

M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 486. *Belgrade, 12 août 1933, 17 h. 25.*

(*Reçu :* le 13, 6 h. 45.)

Le flottement marqué par l'Italie lors de la démarche à Berlin sur les incidents austro-allemands et le caractère négatif de la réponse cavalière du Reich ont fait une impression défavorable en Yougoslavie. La presse y voit un mauvais début pour le pacte à Quatre.

Tout en le constatant, M. Jevtitch m'a cependant fait remarquer le 9 qu'il n'y a pas lieu de se décourager. Malgré ce premier essai difficile d'application, le pacte à Quatre n'a, à ses yeux, en rien perdu de sa valeur. Tout au contraire, il reste un instrument diplomatique des plus réels et il importe que la France et l'Angleterre continuent, chaque fois que cela sera possible, à l'invoquer pour amener l'Italie à se prononcer en faveur de la stabilité européenne menacée par les menées hitlériennes.

109

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 415, 416. Très confidentiel. *Saint-Sébastien, 12 août 1933* (1).

(*Reçu :* le 14, 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 399 et suivants (2).

Le ministre d'État, qui est rentré tout à l'heure à Saint-Sébastien, vient de me dire que ses collègues et lui avaient été trop occupés cette semaine pour

(1) Par poste.
(2) Du 6 août, reproduit ci-dessus sous le nº 87.

examiner l'idée d'un pacte méditerranéen (les questions de politique intérieure ont été en effet assez absorbantes). Il m'a seulement donné deux détails.

Dans la conversation qu'il a eue lundi dernier avec l'ambassadeur d'Italie, il a dit qu'on se félicitait en Espagne du rapprochement franco-italien. M. Guariglia a répondu que c'était un début seulement et que les choses iraient sans doute plus loin. Le ministre d'État s'est efforcé de connaître la pensée de son interlocuteur au sujet des différends qui peuvent exister entre les deux pays. Mon collègue italien a expliqué que la seule question vraiment importante dans ce domaine était celle des Italiens en Tunisie : la France, a-t-il ajouté, renouvelle tous les trois mois l'arrangement qui maintient le *statu quo*, mais l'Italie voudrait obtenir une garantie plus durable, pour dix ans par exemple (ce sujet de conversation est assez délicat, parce qu'il fait penser ici aux Espagnols d'Oranie).

D'autre part, le ministre d'État m'a dit qu'il se demandait pourquoi on limiterait la garantie du *statu quo* au bassin occidental de la Méditerranée. D'après ses renseignements, les relations franco-turques, italo-turques et italo-grecques sont bonnes et, dans le cas où l'on jugerait que la participation de l'U.R.S.S. fût utile comme puissance riveraine de la mer Noire, on trouverait à Moscou des dispositions excellentes.

J'ai dit que tout cela paraissait très vrai, à part les incidents que peuvent toujours motiver les îles de la mer Égée, et que la distinction entre les bassins occidental et oriental de la mer Méditerranée était simplement une distinction entre des nations occidentales et des problèmes levantins, auxquels ces nations peuvent juger préférable de ne pas être forcément mêlées.

J'ai observé que, d'ailleurs, si toutes les puissances riveraines de la Méditerranée usaient simplement de la faculté inscrite à l'article 4 de la convention conclue le 4 juillet dernier entre l'U.R.S.S., la Petite Entente et la Turquie pour la définition de l'agresseur [1], on se trouverait déjà en présence d'engagements qui rendraient bien difficile toute tentative destinée à changer par la force le *statu quo* méditerranéen.

[1] Se reporter à l'annexe II de la D. 1271 du Département à Londres, en date du 31 juillet, et reproduite ci-dessus sous le n° 64.

110

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST.

Paris, 14 août 1933, 22 h. 30.

T. nos 1650 à 1652; 777 à 779; 682 à 684; 523 à 527. Très confidentiel. Réservé.

Je me réfère :

Pour Londres : à votre télégramme no 567 (1).
Pour Prague : à mes télégrammes nos 737-738.
Pour Belgrade : à mes télégrammes nos 625-626.
Pour Bucarest : à mes télégrammes nos 479-480 (2).

Nous étions tombés d'accord avec le gouvernement britannique sur une nouvelle formule fixant, sous réserve des décisions que prendrait pendant l'intervalle la conférence du désarmement, à huit, dix ou au maximum douze mois la durée d'existence du futur corps militaire auxiliaire en Autriche. Le gouvernement de Vienne devait à nouveau s'adresser aux puissances intéressées si les circonstances temporaires et exceptionnelles par lesquelles il justifie sa création exigeaient une prolongation de ce délai.

Le ministre d'Autriche a apporté aujourd'hui au Département une contre-proposition de Vienne tendant à porter le délai à deux ans, tout en laissant, semble-t-il, à la seule décision du gouvernement autrichien l'abrogation des dispositions législatives visant le corps auxiliaire, en cas de clôture des travaux de la conférence du désarmement. Il a notamment fait valoir que, dès lors que des hommes qui serviront six mois pourront être rappelés dans l'année qui suivra leur libération afin de compléter à un an leur temps de service, il est logique que la durée assignée à l'existence du corps militaire soit suffisante pour permettre le jeu de cette disposition.

Il a été répondu à M. Gunther que, dans le cas où l'existence de ce corps se trouverait ultérieurement prolongée d'un commun accord entre toutes les puissances intéressées, son gouvernement aurait évidemment à user de la faculté qu'il s'est ainsi réservée. Mais ces questions de recrutement sont indépendantes de la nécessité d'assigner à l'existence du corps une durée en rapport avec la situation temporaire et particulièrement grave à laquelle sa création doit faire face, et dont il est de l'intérêt même du gouvernement autrichien de ne pas laisser prévoir la prolongation au-delà d'un an. Un délai d'un

(1) Du 1er août, reproduit ci-dessus sous le no 66.
(2) Ces télégrammes adressés, le 2 août, par le Département à nos représentants auprès des états de la Petite Entente, ont pour objet de les mettre au courant, par un texte identique, des pourparlers engagés entre Paris et Londres au sujet de la demande autrichienne d'un corps militaire auxiliaire.

an correspond d'ailleurs également à ce qu'il est présentement permis d'envisager comme la durée maxima de la conférence du désarmement.

Le ministre d'Autriche ayant laissé entendre que son gouvernement s'employait à faire agréer sa nouvelle proposition par le gouvernement du pays de votre résidence, je vous prie de bien vouloir faire valoir à celui-ci l'absence de justification valable à l'appui de la demande autrichienne.

111

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES, BERLIN, ROME.

T. nos 1648-1649; 465-466; 1273-1274; 1529-1530. *Paris, 14 août 1933* (1).

Lors de l'accord intervenu le 12 mai à Londres pour la conclusion d'une trêve douanière, il a été entendu que cette trêve aurait effet pour toute la durée de la conférence et que les gouvernements adhérents conserveraient la faculté de s'en retirer à tout moment après le 31 juillet 1933, moyennant un préavis d'un mois donné à la conférence (2).

La question de savoir si la trêve devait se prolonger au-delà de l'ajournement de l'assemblée n'a pas été discutée à Londres, mais il semble bien qu'elle doive être tranchée par l'affirmative du moment où elle a été conclue pour toute la durée de la conférence et où celle-ci conserve une existence officielle.

Comme vous le savez, le gouvernement français a poursuivi, au cours de ces derniers mois, des négociations avec les différents pays vis-à-vis desquels il avait stabilisé certains de ses droits de douanes, en vue de recouvrer sa liberté tarifaire et de substituer progressivement au régime du contingentement des tarifs adaptés aux conditions économiques actuelles. C'est pourquoi il lui sera difficile de maintenir longtemps encore l'engagement qu'il a pris le 12 mai, et il est possible qu'il soit amené dès la fin de ce mois à donner le préavis d'un mois prévu par l'accord de Londres.

Je vous serais obligé de consulter le gouvernement de votre résidence sur l'attitude qu'il se propose d'adopter au regard de la trêve douanière, en vous abstenant pour l'instant de faire connaître nos propres intentions.

(1) Par poste.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le n° 273.

112

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 607. *Londres, 14 août 1933* [1].

(*Reçu :* le 16, 11 h. 30.)

Sir Robert Vansittart m'a parlé spontanément de la situation de l'Autriche, qui lui paraît mériter la plus sérieuse attention. D'après le ministre britannique à Vienne, il n'est pas sûr que le chancelier Dollfuss, malgré tous ses efforts, puisse se maintenir bien longtemps au pouvoir. Sir [W.] Selby prévoit, en effet, que les campagnes des nationaux-socialistes vont reprendre dès l'automne avec plus de vigueur que jamais, et il craint que la résistance du gouvernement et de l'opinion ne finisse par céder si on n'apporte pas à brève échéance un remède aux conditions économiques du pays qui vont en s'aggravant.

Sir Robert Vansittart souhaite donc que les gouvernements français et italien s'entendent le plus tôt possible sur une formule qui ouvrirait à l'Autriche des perspectives très prochaines de relèvement. Il en a parlé à l'ambassadeur d'Italie, qui lui a donné l'assurance que tel est également le vœu de son gouvernement. D'autre part, sir Robert Graham, à son retour de Rome, a rapporté au Foreign Office que la question autrichienne figure au premier plan de celles que M. Mussolini désire discuter avec nous.

Le secrétaire d'État permanent au Foreign Office a envoyé à ses ambassadeurs à Paris et à Rome l'instruction d'agir par les moyens opportuns pour hâter l'ouverture de conversations à ce sujet entre les deux capitales. Le gouvernement britannique demandera naturellement à être mis au courant du plan qui pourra être arrêté, mais il se rend compte que tout le problème est dominé par la nécessité d'un accord préalable entre la France et l'Italie [2].

(1) Par courrier, en clair.

(2) Le télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Rome (nº 1513), Rome Saint-Siège (nº 165), Vienne (nº 530), Prague (nº 750), Belgrade (nº 624), Bucarest (nº 528), Budapest (nº 410), Varsovie (nº 470), Bruxelles (nº 467), Berlin (nº 1256).

113

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 989 à 996 *Rome, 15 août 1933, 1 h. 30.*

(*Reçu :* 4 h. 15, 4 h., 4 h. 50, 4 h. 40, 5 h. 15, 5 h. 10.)

J'ai eu hier matin avec M. Mussolini un long et cordial entretien. Après les premiers compliments, il m'a dit qu'il serait heureux de s'entendre avec nous, en toute franchise et loyauté, sur l'ensemble des questions dont le règlement, facilité désormais par l'ambiance du pacte à Quatre, permettra le rapprochement direct qu'il souhaite entre la France et l'Italie. Ces paroles prononcées avec force avaient l'accent de la sincérité. Le programme qu'il m'a aussitôt tracé, sans s'arrêter à des détails sur lesquels il compte revenir vers la fin du mois d'août après avoir pris quelques jours de repos, ne diffère pas de celui que Votre Excellence avait bien voulu m'indiquer avant mon départ, à savoir : le désarmement, le bassin danubien, le problème monétaire et enfin, subsidiairement, les questions proprement franco-italiennes se rapportant à la Tunisie et à la rectification des frontières de la Libye. D'après lui, la difficulté soulevée par la parité navale se résoudra d'elle-même.

En ce qui concerne la conférence du désarmement, il m'a déclaré qu'il cherchait une formule acceptable pour tous, mais que son idée était encore à l'état d'ébauche. Comme je lui faisais observer que le gouvernement français tenait essentiellement à un contrôle efficace, forme bien affaiblie de l'assistance mutuelle qui fut toujours sa doctrine, et à une période d'épreuve que les graves préoccupations causées par les événements d'Allemagne rendent indispensable, il m'a répondu qu'il ne conseillerait jamais à la France non plus qu'à l'Italie de se priver en ce moment de son gros matériel et moins encore de le détruire.

Pour sortir de l'impasse où la conférence s'épuise, il préférerait, invoquant la distinction établie entre les armes offensives et défensives, que nous gardassions l'ensemble du matériel que nous possédons aujourd'hui, quitte à laisser à l'Allemagne un certain contingent d'armes purement défensives, dont la fabrication serait sévèrement contrôlée. A mon objection que c'était permettre à l'Allemagne de se réarmer, il a répondu : « Puisqu'elle s'arme en cachette, nous aurons du moins le bénéfice d'un contrôle sévère et, comme nous ne lui consentirions qu'un contingent modeste, nous conserverions avec notre matériel intact le moyen de lui tenir tête au besoin. Quand on possède un canon, le fusil de l'adversaire n'est pas dangereux. Ce que je viens d'énoncer ne constitue pas une proposition; ne me répondez pas encore, réfléchissez et consultez votre gouvernement ». Il m'avait auparavant laissé entendre que le stockage de matériel suggéré par la France soulevait, à ses yeux, trop de difficultés pour être pratiquement réalisable.

A propos des rapports italo-allemands, je crois devoir relever certaines appréciations émises incidemment par M. Mussolini et qui sont de nature à intéresser Votre Excellence. Le Duce m'a dit notamment : « Bien que nos relations avec l'Allemagne aient une apparence amicale, on se tromperait étrangement en voulant établir une communauté de doctrine entre le fascisme et l'hitlérisme. Nous ne nous entendons que sur des points négatifs, la lutte contre le communisme par exemple, mais nos programmes positifs diffèrent essentiellement. Je n'approuve ni leurs théories sur la race, ni leurs persécutions contre les Juifs; dans sa conception même, le socialisme national est une contradiction. Le socialisme, comme le communisme, a sa doctrine et c'est celle de Lassalle et de Karl Marx, qui est inconciliable avec le nouveau nationalisme allemand. On se tromperait également en se représentant une Allemagne aussi unie qu'elle s'efforce de le paraître; à côté du Führer, il y a des *Unterführer* dont les tendances sont divergentes. C'est un fait que nous ne devons pas perdre de vue. Si l'Allemagne s'obstine à se mettre mal avec tous ses voisins, elle finira par s'aliéner dix-huit états européens sur vingt-sept. »

J'ai cru remarquer que M. Mussolini attache une importance particulière à l'entente financière qu'il préconise entre les pays défenseurs de l'étalon-or : « Voilà, m'a-t-il dit, un bloc puissant à opposer aux « autarcies » du dollar et de la sterling ». En terminant cette conversation préliminaire, où dans l'expression de sa pensée positive perçait le désir de plaire, il s'est défendu spontanément d'avoir cherché à nuire à la démarche franco-anglaise à Berlin à laquelle il ne pouvait plus s'associer, étant déjà intervenu lui-même dans le même sens à plusieurs reprises. La réponse de l'Allemagne ne lui est parvenue malheureusement que le dimanche 6 août. Comme je lui objectais les termes mêmes du communiqué, en reproduisant les arguments que le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'avait fournis avant mon départ, M. Mussolini m'a prié de tirer l'affaire au clair avec M. Suvich et le baron Aloisi.

Au moment de nous séparer, il m'a chargé de dire à Votre Excellence combien il regrettait que le général Balbo eût été obligé de renoncer à l'aimable invitation du gouvernement français [1]. La fatigue des équipages et l'état des appareils, après une si longue épreuve, ainsi que l'accident survenu aux Açores rendaient nécessaire un retour immédiat. « M. Pierre Cot, a conclu le Duce en se levant, aviateur comme Balbo dont il est l'ami, aura certainement compris ce cas de force majeure. »

[1] Voir ci-dessous n° 114 (note).

114

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 610, 611. Réservé. *Londres, 15 août 1933, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h.)

Réponse à votre télégramme nos 1650 et suivants [1].

J'ai fait connaître aujourd'hui au Foreign Office notre point de vue sur le terme à assigner à la durée d'existence du futur corps militaire auxiliaire en Autriche et la demande dont nous avons été l'objet de la part du gouvernement autrichien.

Le Foreign Office avait reçu des informations de Vienne, à la date du 12 août, d'après lesquelles M. Puaux et les ministres de la Petite Entente avaient fait savoir au représentant britannique qu'ils ne croyaient pas que leurs gouvernements respectifs aient d'objection à l'extension à deux ans du délai prévu pour l'existence du corps auxiliaire. En conséquence, quand le chargé d'affaires autrichien a parlé hier de cette affaire au Foreign Office, on lui a dit que le gouvernement britannique était prêt à accepter la requête de Vienne.

Le Foreign Office a pris note de ma communication. Il lui semble difficile, après la déclaration faite hier au baron Wimmer, d'intervenir maintenant à Vienne dans un autre sens.

Le Foreign Office insiste seulement auprès de nous sur l'intérêt que présente un règlement aussi rapide que possible de cette question dans un sens ou dans un autre entre Votre Excellence et le ministre d'Autriche à Paris.

Il fait connaître notre démarche au chargé d'affaires autrichien ici et à la égation d'Angleterre à Vienne, en les informant du point de vue qui vient de nous être exprimé.

Du 14 août, reproduit ci-dessus sous le n° 110.

115

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 883 [1]. *Berlin, 15 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 août.)

La démarche franco-anglaise du 7 août dernier [2] a fait l'objet, on s'en souvient, d'un communiqué de l'agence Wolff. Elle a donné lieu, en outre, à un long commentaire de l'agence Conti, fabriqué à la Wilhelmstrasse et que les journaux allemands ont reproduit, le plus souvent en l'écourtant. Ce commentaire se terminait par l'affirmation que l'Allemagne considérait « l'épisode comme clos »; c'est le titre même que l'officieuse *Correspondance diplomatique et politique* a inscrit en tête de son bulletin du 8 août.

Depuis cette date, le silence règne. La presse a recueilli, il est vrai, les télégrammes de ses correspondants de Londres et de Paris, surtout quand ils résumaient des opinions critiques, regrettant ou blâmant un geste qui s'était, à leur avis, terminé par un échec. Mais elle n'y a rien ajouté de son cru; elle n'y a pas accroché de polémique nouvelle. Le mot d'ordre, que M. von Bülow m'avait dit qu'il s'appliquerait à répandre, a été ponctuellement suivi.

Faut-il en conclure que les milieux gouvernementaux et le public allemand ont tiré de l'incident une leçon de modération et de modestie? Ce serait, sans doute, montrer trop d'optimisme. Le public a eu le sentiment que l'Angleterre et la France avaient été éconduites comme elles le méritaient, et qu'elles avaient reçu la seule réponse qui convînt. Sur ce point, le communiqué Wolff, rédigé avec le souci manifeste de mettre en relief l'attitude virile du cabinet hitlérien, n'a pas manqué son effet. Certes, les gens qui réfléchissent ont vu dans le fait même de la démarche franco-anglaise un mauvais signe, et ils sont loin de penser que leur pays doive se réjouir de la rebuffade qui a été opposée aux deux puissances. Mais les autres, c'est-à-dire le grand nombre, ont su gré à leurs dirigeants d'avoir montré de l'énergie et ils demeurent persuadés que cette fermeté était opportune, puisque la France et l'Angleterre se sont abstenues d'insister.

Quant au gouvernement lui-même, il ne regrette ni le langage qu'il a tenu, ni la tactique qu'il a observée. Il a résisté; il a dit non. Il n'a pas déclenché, cependant, des complications qu'il n'envisageait pas sans trouble. Un procès devant la Société des Nations ne lui eût pas été agréable. Il se serait trouvé dans une posture et en face de décisions embarrassantes. En se taisant, en imposant le silence à la presse, il a voulu suggérer à la partie adverse de s'en tenir là;

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus le nº 90.

en supprimant toute polémique, il a voulu qu'elle pût accepter de ne pas poursuivre l'affaire et se contentât de soumettre l'Allemagne à une nouvelle période d'épreuve. La partie adverse s'est comportée, jusqu'ici, comme il le souhaitait. Il éprouve donc le contentement intime d'hommes qui viennent de traverser un passage difficile et qui s'en sont tirés avec le minimum de dommage.

Sans doute, le discours intempestif que M. Habicht a prononcé le 9 août à la radio de Munich et qui a eu toutes les allures d'un défi ou, du moins, d'un démenti infligé aux promesses données, le 5 août, au nom du chancelier Hitler, à l'ambassadeur d'Italie [1], a causé une vive alarme et fait redouter que n'éclatât quand même le conflit grave qu'on s'était efforcé d'éviter. L'initiative de M. Habicht était d'autant plus singulière que, dans les assurances reçues par M. Cerruti, il y avait précisément une allusion à cet agitateur. Le Chancelier avait déclaré qu'il enverrait à celui-ci, nommément désigné, des instructions sévères. M. Habicht a-t-il désobéi ? N'avait-il pas encore été touché, le 9 août, par les ordres du Führer ? Les deux hypothèses sont plausibles. Quoi qu'il en soit, le cas a été traité comme le précédent, et par la même méthode : celle du silence. L'agence *Telegraphen Union* avait résumé dans un télégramme la conférence de M. Habicht. Ce télégramme avait déjà été reproduit par quelques feuilles. Avant qu'il ne le fût par toutes, le bureau de presse du Reich s'est interposé et en a arrêté la diffusion. Depuis lors, on se tient coi; on laisse passer l'orage.

Il n'en résulte malheureusement pas que l'Allemagne s'apprête à adoucir les procédés dont elle use envers l'Autriche. Tout au plus tâchera-t-elle de sauvegarder les apparences. Elle dissimulera mieux son jeu. Elle prendra des détours. Mais il est probable qu'en réalité, elle ne sera ni moins pressante, ni moins violente. Hitler, quand sa vanité personnelle est en cause, est capable d'un entêtement extraordinaire.

Les sentiments qu'ont suscités les récents événements extérieurs ont été, du reste, résumés, dimanche dernier 13 août, par le *Berliner Tageblatt*, d'une manière très significative [2]. En même temps, l'ancien journal libéral, qui hurle aujourd'hui avec les loups, nous a livré quelques-unes des clefs de la politique étrangère du cabinet Hitler.

On s'est demandé pourquoi le gouvernement du Reich, en présence de la démarche franco-anglaise, avait si ostensiblement ménagé l'Angleterre et chargé la France. Ce n'est pas seulement pour semer la division entre ces puissances. Le *Berliner Tageblatt* l'avoue sans ambages. C'est, dit-il, parce que, de la France, l'Allemagne n'a rien à attendre : « Le gramophone peut jouer plus ou moins fort; il fait entendre toujours le même disque. » La France reste l'ennemie irréconciliable. Elle inspire, elle dirige toutes les entreprises qui sont tournées contre l'Allemagne. On avait songé à l'attirer, à la capter en lui représentant qu'il serait plus facile de s'arranger avec une Allemagne

(1) **Sur la démarche italienne et ces « promesses », voir ci-dessus le n° 89 (note).**

(2) *Note du document :* On trouvera la traduction de cet article en annexe à la présente dépêche. [La reproduction de cette traduction n'a pas été estimée utile.]

nationaliste qu'avec des libéraux sans racines dans le peuple, ou des marxistes suspects de trahison. On semble avoir renoncé à ces perspectives. Depuis trois semaines, la francophobie qui est au fond du mouvement hitlérien remonte à la surface. J'ai déjà eu l'occasion de le noter. Elle ne s'exprime pas par des attaques directes. Elle se traduit par l'abondance, dans la presse, d'informations inspirées par la haine et destinées à la propager. La démarche du 7 août a certainement contribué à accroître l'hostilité contre nous. L'article en question du *Berliner Tageblatt* en est un témoignage.

Les autorités ont, pourtant, réussi à mettre une sourdine à l'expression de ces rancunes. La raison n'est est pas qu'elles aient peur de la France. A l'heure actuelle, elles lui reconnaissent une supériorité militaire et elles estiment prudent de ne pas lui fournir un prétexte d'en profiter. Mais elles pensent aussi qu'une telle situation n'est que provisoire. La France, en elle-même et à elle seule, n'est pas dangereuse. On dénonce son armée, sa flotte, ses avions. Ce n'est pas tout à fait sincère. Ce que l'on craint en elle, c'est une force matérielle qui devient redoutable lorsqu'elle s'ajoute à d'autres, à celles de la Belgique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, par exemple. C'est, surtout, une force morale et politique, qui reste considérable et qui maintient dans son orbite une série d'autres états et principalement l'Angleterre.

L'Angleterre est pour l'Allemagne hitlérienne un sujet d'amère déception. On s'imaginait qu'on l'avait gagnée définitivement à la cause allemande. On comptait sur sa bonne volonté. On constate qu'on s'est trompé; on en est douloureusement frappé; mais on n'a pas perdu l'espoir de la reconquérir. Car l'Angleterre n'est pas antiallemande par nature, comme la France. C'est une sœur de race; et puis elle est réaliste; elle s'incline devant ce qu'elle ne peut changer. Il faut donc se montrer patient, habile et conciliant à son égard, d'autant qu'on sait par expérience que sa flotte est capable de bloquer les mers, qu'il en découle quelques inconvénients, même pour un régime autarciste, et qu'une fois engagée, la Grande-Bretagne ne recule pas. Le rédacteur du *Berliner Tageblatt* conseille de pas renoncer à regagner les faveurs du Royaume-Uni. Il y a, d'après lui, deux moyens d'y parvenir. Le premier, c'est de prouver que le régime national-socialiste est stable et durable et qu'il maintient l'ordre dans le pays. Le second consiste à répandre la conviction que, si l'Allemagne est résolue à se défendre contre une agression, elle ne veut pas d'une guerre offensive et ne souhaite rien tant que le désarmement et la paix.

En attendant que l'Angleterre s'humanise, la préoccupation dominante de la politique hitlérienne demeure orientée vers l'Italie.

De ce point de vue, l'épisode de la démarche franco-anglaise du 7 août a causé à l'Allemagne une vive satisfaction. Non seulement l'Italie ne s'est pas associée aux deux autres puissances, mais elle a averti le Reich de la manœuvre qui se préparait. Elle l'a aidé à s'y soustraire. Elle lui a permis d'éviter les fourches caudines. Or, au moment de la signature du pacte à Quatre, les nazis avaient été inquiets; ils avaient ressenti des doutes. L'ébauche d'un rapprochement franco-italien avait éveillé leur jalousie et leur méfiance.

Le bruit d'une entrevue entre M. Daladier et M. Mussolini, au courant de l'été[1], les avait jetés dans une émotion manifeste, à tel point que leurs journaux avaient rigoureusement caché au public la réception de la flotte italienne à Villefranche et à Toulon. La nouvelle que le général Balbo et son escadrille victorieuse allaient s'arrêter à Marseille avait mis le comble à leur consternation. Sur ces entrefaites, la démarche franco-anglaise du 7 août les a soulagés. Les commentaires auxquels s'est livrée la presse italienne, la note de l'agence Stefani [2], l'attitude du cabinet romain ont agi, à leurs yeux, comme un coup de vent qui balaye les nuages. La mauvaise humeur qui s'est manifestée dans la presse française, les explications qui ont été échangées entre Paris, Londres et Rome, la décision de Balbo[3], probablement provoquée par le désir de ménager les susceptibilités de M. Goering, et interprétée en Allemagne comme l'indice du mécontentement du Duce à l'égard de la France, enfin l'abandon, annoncé aujourd'hui dans toutes les feuilles, du projet de rencontre du président du Conseil français avec son collègue italien, ont achevé de rendre aux relations italo-allemandes leur chaleur.

Une dernière circonstance, qui n'a peut-être pas été remarquée en France autant qu'elle le mérite, a augmenté encore la satisfaction des Allemands. C'est la publication par M. Mussolini d'un article qui a paru, le 13 août, dans le *Berliner Börsenkurier*, mais que la *Börsenzeitung* avait déjà découvert, la veille, dans le bulletin de l'*Agence économique et financière*.

Au cours de cet article, M. Mussolini expose que le monde assiste au choc de deux civilisations : celle d'hier, qui procède de la Révolution française, qui a rempli le XIXe siècle et dont la France est le dernier rempart, et celle de demain, qui s'incarne dans le fascisme et qui est en train de s'installer sur les ruines de l'autre.

Plusieurs signes, selon M. Mussolini, indiquent le prochain triomphe du fascisme. La France elle-même est ébranlée et les dissensions qui ont éclaté au sein de son parti socialiste en sont la preuve. Le fascisme italien, qu'on croyait voué à une disparition rapide, a pu célébrer, par une exposition sensationnelle, le dixième anniversaire de son avènement. M. Roosevelt lui-même, pour guérir son pays de la crise dont il souffre, est obligé de recourir aux méthodes du fascisme. Enfin, Hitler et ses Chemises brunes ont d'un seul élan conquis toute l'Allemagne et installé, en plein cœur de l'Europe, un régime fondé sur les principes nouveaux.

Cet article du Duce a rempli les hitlériens d'allégresse. Ils ont été sensibles à l'hommage qui leur était rendu par celui qu'ils reconnaissent comme leur maître spirituel. Mais ils ont surtout retenu le fait que M. Mussolini proclamait la solidarité du fascisme italien et du national-socialisme allemand, considérait le sort des deux peuples comme lié par un même idéal et dénonçait en la France l'adversaire commun. Ils en ont déduit — à tort ou à raison — que le concours du chef italien leur était pour toujours acquis et que son amitié,

(1) Voir ci-dessus les n°s 16, 17.
(2) Voir ci-dessus le n° 89 (et note).
(3) Qui avait décliné, sur le chemin de retour de la croisière aérienne Rome-Chicago (achevée le 12), une invitation du gouvernement français.

un instant mise en doute, descendait à des profondeurs qui la rendaient indestructible.

Désormais, plus d'incertitude. L'article du Duce complète la leçon que renfermait déjà la démarche franco-anglaise du 7 août. M. Mussolini ne tolérera pas que le pacte à Quatre se tourne contre l'Allemagne. Si le pacte doit vivre, il n'aura pas l'aspect dangereux qu'il avait risqué de revêtir; s'il est mort-né, l'Allemagne hitlérienne s'en consolera aisément; car elle conservera le bien le plus précieux qui est pour elle l'amitié de l'Italie. Sans l'Italie, que peut l'Allemagne ? Elle demeure isolée et sans force. Avec l'Italie, elle constitue une masse puissante, une plate-forme, sur laquelle il est possible d'édifier une politique d'avenir. Car l'Italie n'est pas seule; elle apporte avec elle des clients, une autorité, une influence dans l'Europe orientale.

De ce côté, l'Allemagne rencontre, elle aussi, des sympathies. La visite de M. Gömbös à Berlin (1) a témoigné avec éclat des sentiments germanophiles du Premier ministre hongrois. Avec la Yougoslavie, avec la Turquie, le Reich vient de signer des accords économiques. La Roumanie n'est plus unanime dans son attachement à la Grande, ni à la Petite Entente. Le principal marché où elle ait chance d'écouler ses produits reste l'Empire allemand. S'il ne suffisait pas que l'Allemagne le lui rappelle, la misère l'en ferait souvenir tôt ou tard. En Tchécoslovaquie, l'opposition des Slovaques et des Tchèques paraît se ranimer et menacer la structure même d'un état qui est, pour le Reich, un voisin gênant. L'incident qui s'est produit récemment à Nitra (2) n'a pas échappé à l'attention de la presse allemande, qui l'a relaté tout au long. De toutes parts, d'ailleurs, les événements dont l'Allemagne a été le théâtre semblent avoir non seulement provoqué un désir d'imitation, mais réveillé les éléments les mieux disposés pour le germanisme. Les nazis, du moins, en ont l'impression et c'en est assez pour nourrir leurs espérances. Le voyage de M. Herriot en Bulgarie et en Russie (3) a, il est vrai, à leur gré, un caractère suspect. Ils veulent à tout prix que l'ancien président du Conseil ait pour mission d'attirer la Bulgarie vers la France et de précipiter le retour de la Russie dans le giron de son alliée d'autrefois. Aussi observent-ils avec un intérêt évident le détail de la pérégrination de l'homme d'État français. Que la Bulgarie puisse faire défection, ils ne le redoutent pas sérieusement. Car, ce que la Bulgarie réclame avant tout, c'est la révision de ses frontières; et il est peu probable que la France y consente. Quant à la Russie des Soviets, l'hostilité croissante qu'elle manifeste envers son partenaire de Rapallo est certainement fâcheuse. Mais les nazis sentent bien qu'ils devaient s'y résigner. Ils ne croient pas, au surplus, que le bolchevisme ait encore de longs jours devant lui. Ils le tiennent pour condamné à la famine et frappé à mort et, de toute façon, pour

(1) Sur cette visite, voir au tome III de cette série, les nos 403, 419; au présent tome, le no 69.

(2) A l'occasion du onze centième anniversaire de l'introduction du christianisme chez les Slaves du nord, avaient été organisées à Nitra (Slovaquie) des fêtes du 12 au 15 août. Mgr Hlinka devait en profiter, le 13, pour y tenir un discours aux tendances autonomistes (D. no 328 de Prague, du 18 août).

(3) Pendant l'été 1933, l'ancien président du Conseil se rendait au congrès international des partis radicaux, tenu en Bulgarie, et prononçait le 17 août un important discours devant ce congrès. De là, il se rendait en Turquie, puis le 26 août, débarquait à Odessa.

incapable d'une action militaire quelconque. Ils accueillent comme vraisemblables toutes les nouvelles qui parlent d'une révolte des paysans, d'un pogrom imminent ou d'un soulèvement de l'Ukraine.

Si l'on ajoute à ces appréciations, à ces calculs, à ces espoirs, le fait que le Saint-Siège a conclu avec le IIIe Reich, dans des conditions d'empressement et de rapidité peu ordinaires de la part du Vatican, un concordat (1) qui est regardé comme une victoire politique et une consécration morale de l'Allemagne nouvelle, on aura une idée du bilan que, non pas la Wilhelmstrasse, mais l'élite hitlérienne dresse de la situation extérieure de son pays et l'on concevra comment le rédacteur du *Berliner Tageblatt*, après avoir passé en revue « Six mois de politique étrangère » et au lendemain de la démarche franco-anglaise du 7 août, en arrive à déclarer que ce bilan n'est pas défavorable. Sans doute, il y a encore des points sombres à l'horizon, et il ne s'agit pas de crier victoire. Mais les événements auraient pu tourner plus mal. Le spectre de l'isolement ou de la guerre préventive qui hantait, il y a quelque temps, l'esprit des hitlériens responsables, paraît dissipé; le péril extérieur leur semble aujourd'hui moins aigu qu'il ne l'était hier; c'est là, sans doute, une satisfaction négative; mais on se contente comme on peut.

Dans quel sens le gouvernement de M. Hitler va-t-il, désormais, diriger ses efforts ? Les développements du *Berliner Tageblatt* l'indiquent en partie, mais en partie seulement. Ils montrent bien la ligne que la politique des nazis compte suivre à l'égard de l'Italie, de la Hongrie et des pays balkaniques. Ils ne révèlent pas dans la même mesure l'attitude que l'Allemagne se réserve d'adopter en face de la France et de l'Angleterre.

Le communiqué de l'agence Wolff relatif à la démarche du 7 août donne à penser que le Reich ne reculera pas devant un conflit, du moins devant un conflit avec la France. Mais le silence observé, les précautions prises depuis lors sont une raison de croire le contraire.

La conduite de l'Allemagne à Dantzig et envers la Pologne n'est pas compatible avec celle qu'elle adopte à Vienne et envers l'Autriche.

La théorie selon laquelle l'hitlérisme, pas plus que le fascisme, ne saurait être un objet d'exportation, ne s'accorde pas avec l'exaltation du *Volkstum* et l'intérêt significatif que la propagande, publique et secrète, témoigne aux minorités allemandes de l'étranger et aux cellules nationales-socialistes qui surgissent dans tous les pays limitrophes.

Comment se résoudront ces contradictions ? Et qui l'emportera finalement, chez les nazis, des violents, ou des prudents ?

Un conciliabule, évidemment consacré à ces problèmes, a eu lieu, ces jours-ci, à Berchtesgaden, entre le Führer, le baron von Neurath et M. von Papen. Rien n'a transpiré de ses résultats. Mais l'approche de l'assemblée annuelle de la Société genevoise et celle de la reprise des travaux de la conférence du désarmement ne tarderont pas à nous éclairer. Elles nous fixeront, en particulier, sur le point, encore douteux, de savoir si, en ce qui concerne ses rapports avec la France, le IIIe Reich est déjà décidé, ou non, à pousser les choses à l'extrême.

(1) Sur ce concordat, voir, au tome III de la présente série, le nº 469.

116

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 999 à 1001. *Rome, 16 août 1933.*

Au cours de la visite que j'ai faite à M. Suvich, je me suis efforcé d'élucider, conformément au désir de Votre Excellence et à celui de M. Mussolini, les causes du malentendu qui s'est produit à l'occasion de la dernière démarche franco-anglaise.

D'après les déclarations du sous-secrétaire d'État, le gouvernement italien, loin de suggérer qu'une démarche de ce genre dût être faite à bref délai, a toujours formulé des réserves au sujet de son opportunité. Il y a donc eu sur ce point méprise de l'ambassadeur d'Angleterre à Rome ou du Foreign Office. D'autre part, M. Suvich n'ayant pas été directement saisi par nous et considérant que le gouvernement anglais, qui avait pris l'initiative du projet, était notre intermédiaire naturel dans cette affaire, s'est abstenu de nous entretenir d'objections dont nous devions, dans sa pensée, être informés par Londres.

En ce qui concerne la réponse du gouvernement allemand aux observations amicales présentées et renouvelées à plusieurs reprises par l'Italie, communication en fut donnée le dimanche 6 août à l'ambassadeur d'Angleterre vers une heure de l'après-midi, aussitôt qu'eut été déchiffré le télégramme de Berlin qui en transmettait la teneur. Lorsque M. de Dampierre effectua deux heures plus tôt la démarche prescrite par votre télégramme nos 1469-1470 (1), le baron Aloisi ignorait cette réponse. Il ne pouvait à ce moment que prendre acte et remercier notre chargé d'affaires.

Afin de compléter ma documentation, M. Suvich m'a mis sous les yeux le texte des télégrammes adressés au comte Pignatti. Comme j'insistais sur le côté désobligeant pour nous de l'avant-dernier paragraphe du communiqué (2), il a bien voulu reconnaître à titre personnel et *tout à fait confidentiel* que, s'il avait pu pressentir nos objections, il se serait arrangé pour en tenir compte.

Étant donné les dispositions amicales de M. Mussolini et les explications fournies par M. Suvich qui m'a renseigné minutieusement sur la suite de ses conversations, Votre Excellence estimera sans doute qu'il n'y a plus lieu de revenir sur ce sujet.

(1) Voir ci-dessus le no 104 (note).
(2) Reproduit ci-dessus sous le no 98.

117

M. BAELEN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ADDIS-ABEBA,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 117, 118. *Addis-Abeba, 17 août 1933, 17 h.*

(*Reçu :* le 18, 2 h. 50.)

L'Empereur me fait savoir par des intermédiaires officieux qu'il a le désir de voir régler dans un esprit amical les différends qui peuvent exister entre le gouvernement français et le gouvernement éthiopien.

Comme le sait Votre Excellence, le Souverain donne ces témoignages chaque fois qu'il redoute de voir se former un front commun des puissances principales. Il n'y a donc pas lieu d'y attacher trop de fond.

Je me suis borné à faire remarquer que le respect des clauses du traité Klobukowski(1) me semblait une condition préalable à tout échange de vues(2). Or, la ligne générale de la politique éthiopienne paraît être depuis plusieurs années de violer successivement toutes les clauses du traité ou de renverser par décision unilatérale l'interprétation commune et traditionnelle de ces clauses.

Je n'ai pas eu de mal à trouver quelques exemples.

La situation actuelle m'en fournit d'autres. On m'informe en effet que le gouvernement éthiopien doit conclure un emprunt de 200.000 livres auprès d'une banque anglaise. Cet argent serait employé à la construction d'un palais impérial et à l'aménagement de la [route Harrar]-Berbeira, par où se fait, en réduction de droits de douane, un trafic qui concurrence notre chemin de fer.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères délègue depuis plusieurs semaines auprès des protégés arméniens (qui relèvent presque tous de cette légation) pour leur promettre, s'ils prennent la sujétion éthiopienne, le droit de propriété immobilière et une juste... (3) au nom des principes modérés. Une dizaine de nos protégés se sont laissés prendre à ces promesses.

(1) Allusion au traité anglo-franco-italien signé à Londres le 13 décembre 1936 (reproduit au *Recueil des traités* de Martens, 3e série, t. V, p. 733), par lequel les trois nations européennes s'engageaient à maintenir l'intégrité de l'Éthiopie et à garantir la protection de leurs intérêts respectifs dans ce pays. Le traité portait le nom du diplomate français chargé de l'agence et du consulat général du Caire, en mission en Abyssinie.

(2) Par T. no 78, du 19 août, le Département répondait : « J'approuve la réponse prudente que vous avez faite ».

(3) Lacune de déchiffrement.

118

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST, VIENNE.

T. nos 1669 à 1677; 1552 à 1560; 794 à 801; 700 à 708; 543 à 551; 546 à 554.

Paris, 17 août 1933.

Pour tous, sauf Prague : J'adresse à notre ministre à Prague le télégramme suivant :

Pour tous les postes : La conversation que vient d'avoir M. de Vienne avec M. Gömbös, et dont je vous communique le compte rendu par télégramme posté (1), dénote chez le chef du gouvernement hongrois un état d'esprit peu favorable à la réalisation des conditions qui doivent permettre la restauration économique de l'Europe centrale.

Sans doute l'accueil qu'il a reçu récemment à Berlin et à Rome (2), en consolidant sa situation politique, le porte-t-il à surestimer le prix de sa participation à une organisation danubienne, et un rappel à la sagesse, venant de Rome, le ramènerait à une conception plus juste de la situation. Mais encore faudra-t-il que ce rappel intervienne. C'est donc le rôle pratique que l'on doit reconnaître au gouvernement italien dans la réalisation de l'œuvre que nous poursuivons. Vous pourrez utilement le rappeler au gouvernement tchécoslovaque à l'appui des considérations que, par mon télégramme du 13 juillet (3), j'ai prié M. Noël de faire valoir auprès de M. Benès. Le concours indispensable de l'Italie comporte, de sa part, des renoncements, que doit faciliter le développement de la coopération franco-italienne, mais qui ne seront vraiment possibles que si, de son côté, la Petite Entente sait pratiquer en Europe centrale une politique, et manifeste des dispositions susceptibles de donner à Rome les apaisements nécessaires.

Les déclarations faites à notre ministre par M. Gömbös montrent en tout cas que la réalisation d'une organisation économique danubienne est malheureusement encore éloignée.

Or, il est une tâche immédiate que la virulence de l'action allemande nous impose avec une urgence sans cesse accrue : celle de la préservation de l'indépendance autrichienne.

Si le gouvernement du Reich a donné certaines assurances au gouvernement italien touchant les menées politiques allemandes en Autriche (4), il s'est,

(1) Allusion au T. 290-299 de Budapest du 11 août ci-dessus, reproduit sous le n° 105.

(2) Sur les voyages du Premier hongrois dans ces deux capitales, voir ci-dessus les nos 23, 53, 45, 59 (annexe), 74, 77, 96, 105, 115 (note).

(3) Allusion au T. 694-700 reproduit au tome III de la présente série sous le n° 484.

(4) Sur la démarche italienne et ces « assurances », voir ci-dessus le n° 89 (note).

par contre, expressément refusé à relâcher sa pression économique. Une telle pression peut à la longue être mortelle si l'on n'y remédie pas à temps. Ce danger préoccupe le gouvernement britannique, comme l'indique le télégramme de M. Corbin du 14 août [1], que je vous communique par ailleurs. Le ministre de Grande-Bretagne à Vienne signale que les conditions économiques du pays vont en s'aggravant et qu'il est à craindre que la résistance du gouvernement et de l'opinion ne finisse par céder.

Pour écarter cette menace, il faut évidemment une action plus rapide que ne peut l'être l'entente recommandée par le Foreign Office entre les cabinets de Rome et de Paris, pour l'établissement d'une formule franco-italienne d'organisation danubienne.

A titre immédiat, il convient donc, comme vous l'indiquait déjà mon télégramme du 5 juillet [2], que chacun des états associés à l'œuvre commune de sauvegarde de l'indépendance de l'Autriche se préoccupe d'abord de lui venir personnellement en aide par tous moyens particuliers dont il peut disposer. A vouloir en effet trop attendre la solution d'ensemble sous une forme trop complexe ou trop subtile, nous risquerions fort de voir l'Autriche auparavant placée devant l'alternative brutale d'une mainmise hitlérienne ou d'une union avec la Hongrie. L'une et l'autre de ces éventualités sont aussi inacceptables pour la Petite Entente : si la seconde a fait plus particulièrement l'objet de ses préoccupations récentes, le gouvernement tchécoslovaque ne peut cependant se méprendre sur le grave danger que constituerait en soi l'Anschluss, non plus que sur les conséquences générales que pourrait comporter en Europe le succès du gouvernement hitlérien dans la première entreprise extérieure où il essaie ses forces.

Je vous prie donc d'insister à nouveau de façon particulièrement pressante auprès du gouvernement tchécoslovaque en vue de l'amener effectivement et sans plus tarder à contribuer, pour sa part, sur le terrain commercial, à l'action indispensable au salut de l'Autriche.

Il n'est pas nécessaire pour cela de prendre des engagements à long terme, ni de fixer des courants nouveaux dont nous puissions risquer, comme l'indiquait M. Benès à M. Noël, de voir un jour l'Allemagne bénéficier. Les moyens de fortune dont presque tous les états usent aujourd'hui, les contingents de marchandises et de devises, notamment, doivent permettre de donner à l'Autriche cette aide temporaire. De part et d'autre, on est d'ailleurs d'accord pour reconnaître que l'accord austro-tchèque du 15 avril peut être élargi. De son côté le gouvernement français entend poursuivre. sur le terrain commercial, le concours financier qu'il vient de prêter à l'Autriche et mes services examinent actuellement ce qui pourraît être immédiatement fait à cet égard. Il y aura d'ailleurs intérêt à ce que les pays qui viennent au secours de l'Autriche se tiennent informés de leurs efforts respectifs de manière à adapter autant que possible leur action générale aux besoins momentanés de ce pays.

(1) Allusion au T. 607, reproduit ci-dessus sous le n° 112.
(2) Allusion au T. 661-666, reproduit au tome III de la présente série sous le n° 451.

Je demande à nos représentants à Belgrade et à Bucarest d'intervenir dans le même sens auprès du gouvernement du pays de leur résidence.

Pour Belgrade et Bucarest seulement : Vous voudrez bien vous inspirer des considérations qui précèdent dans la démarche que je vous prie de faire auprès du gouvernement.

Pour Belgrade : yougoslave.

Pour Bucarest : roumain.

Pour Belgrade seulement : Je n'ignore pas que la Yougoslavie et l'Autriche ont conclu le 5 août un accord commercial dont on se montre satisfait des deux côtés. Mais j'espère qu'en raison des circonstances, on verra à Belgrade la possibilité d'aller plus loin à titre provisoire.

Pour Londres seulement : En me référant au télégramme nº 607 de M. Corbin, je vous prie de marquer à sir Robert Vansittart que les préoccupations du gouvernement britannique répondent aux nôtres et de lui indiquer le sens des instructions que j'adresse à nos représentants dans les pays de la Petite Entente. Vous ajouterez que j'invite également notre ambassadeur à Rome à s'entretenir de la question avec le gouvernement italien.

Pour Rome seulement : Je vous communique par ailleurs le télégramme par lequel notre ambassadeur à Londres me fait part des appréhensions que cause au gouvernement britannique, comme à nous-mêmes, la pression économique exercée sur l'Autriche par l'Allemagne.

Je vous serai obligé d'entretenir de la question le gouvernement italien à qui vous pourrez indiquer, en vous inspirant des considérations développées dans mon télégramme à Prague, les conseils que nous faisons donner à ce sujet aux gouvernements de la Petite Entente.

Pour Vienne seulement : Je vous serais obligé de vous enquérir des vues du chancelier Dollfuss concernant les répercussions de l'action allemande sur la vie économique de l'Autriche, en lui marquant l'intérêt que le gouvernement français porte à cette question, et de me faire connaître, en même temps que son opinion, votre sentiment personnel sur la réalité des appréhensions exprimées par votre collègue anglais. Je désirerais notamment savoir dans quelle mesure l'action hitlérienne a entravé les exportations autrichiennes vers l'Allemagne.

119

M. Dobler, Chargé du consulat général de France à Cologne, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 62. Confidentiel. Très urgent. *Cologne, 17 août 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 août; Dir. pol., 22 août.

Je me réfère à mon télégramme posté nº 41 du 10 de ce mois [1], auquel je n'ai pas encore de réponse.

J'ai reçu de nouvelles visites d'anciens séparatistes effrayés du mouvement actuellement mené contre eux par les autorités allemandes et par le parti national-socialiste. On m'a donné quelques détails sur des faits, qui sont d'ailleurs publiquement reconnus par la presse, ainsi qu'en font foi deux coupures de journaux que je joins à cette dépêche*.

Le 11 août, on a arrêté quinze anciens séparatistes à Godesberg, entre autres M. Walter Schwann et M. Weingärtner; le 14 août, on a procédé à diverses arrestations à Beuel, en face de Bonn; le 15 août, on a arrêté vingt anciens séparatistes à Bonn, entre autres M. Mathieu Jansen et M. Kreitz. Enfin, trois anciens séparatistes, qui craignent d'être actuellement cherchés par la police et qui ont quitté leur domicile depuis quelques jours, sont venus ce matin à mon consulat pour me demander protection.

L'action contre ces anciens séparatistes semble avoir été menée tantôt par la police criminelle, tantôt par des agitateurs nationaux-socialistes. Dans le premier cas, les arrestations ont été opérées au petit jour et au domicile même des personnes recherchées. Ce fut le cas, par exemple, d'après les déclarations de sa femme, pour l'arrestation de M. Mathieu Jansen. Dans d'autres cas, on a procédé comme pour M. Kappes (voir mon télégramme posté ci-dessus indiqué), c'est-à-dire que des S. A. en uniforme ont promené d'anciens séparatistes dans les rues en pleine journée en leur faisant porter des écriteaux infamants, puis les ont livrés à la police qui, sous prétexte de les préserver de la fureur populaire, les a mis en état « d'arrestation de protection » (*Schutzhaft*), suivant la formule connue.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir d'urgence si elle entend élever une protestation auprès du gouvernement allemand au sujet de ces faits, qui sont des violations nettes des conventions franco-allemandes d'amnistie, ou si, pour le moins, elle m'autorise à des démarches officieuses auprès des autorités locales allemandes — en fait auprès du président du gouvernement de la province de Rhénanie —, ce qui pourrait peut-être suffire pour faire rentrer les choses dans l'ordre.

[1] Le télégramme 41 *bis* relatait les outrages subis de la part de S.S. et S.A. par un ancien séparatiste.

* Annotation du Département : *Nous attendons de nouvelles informations.*

Il me serait utile de recevoir le plus tôt possible des instructions sur ce point, car je ne puis pas, en effet, tarder plus longtemps à répondre aux demandes de protection qui me sont adressées verbalement ou par écrit, quel que soit le sens de la réponse que Votre Excellence m'autorise à faire.

Je crois d'ailleurs devoir ajouter que, selon toute vraisemblance, les représailles national-socialistes contre les anciens séparatistes sont appelées à se développer très prochainement si nous n'y coupons court de suite. Les arrestations actuelles ne me paraissent qu'un début et une sorte de purification préalable de Godesberg et de Bonn, où le chancelier Hitler se rend dans deux jours en voyage officieux. Mais dans un mois, le 27 septembre, le Chancelier reviendra en grande pompe en Rhénanie inaugurer à Aegidienberg un monument commémoratif de la défaite finale des troupes séparatistes en 1923 : et, en raison de l'éclat que l'on entend donner à cette manifestation, il serait bien étonnant qu'elle se passât sans mesures violentes contre les anciens séparatistes. Bien que ce ne soit là qu'une éventualité, elle est si probable qu'il serait sage de s'y préparer, peut-être même de la prévenir.

Je prie le Département de ne pas douter qu'en donnant cet avis, je ne songe en aucune manière à me faire le champion des anciens séparatistes; mais le passé, et jusqu'à un certain point le présent, et en tout cas l'accord d'amnistie de Londres (1) font que toute la Rhénanie nous jugera atteints de ce qui pourra arriver de fâcheux aux anciens séparatistes. Je craindrais même qu'elle n'en tirât des conclusions aussi aventurées que dangereuses sur notre détermination à faire respecter d'autres accords franco-allemands, et notamment ceux qui touchent la démilitarisation rhénane (2).

120

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 906 (3). *Berlin, 17 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 août.)

Le Département trouvera ci-joint la traduction d'une série de documents de même provenance que ceux qui ont déjà été communiqués par l'ambassade, notamment par dépêche nº 865 du 9 août (4).

(1) De 1924, par lequel le gouvernement du Reich s'engageait à ne pas effectuer de poursuites contre les séparatistes rhénans.

(2) *Note du document :* Sera communiqué à l'ambassade de France à Berlin par le prochain courrier.

(3) Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche a été transmise au service français de la S.D.N. sous le nº 907.

(4) Cette dépêche, qui faisait état de renseignements de provenance communiste, était consacrée à la réorganisation du *Stahlhelm*.

Cette fois encore, il y a lieu de distinguer dans les informations transmises entre les copies ou les extraits de documents, dont l'authenticité paraît hors de doute, et les rapports d'agents communistes qui sont parfois tendancieux.

Dans cette dernière catégorie, il faut ranger les rapports dépeignant sous des couleurs très sombres l'état d'esprit des membres des sections d'assaut et du *Stahlhelm*. Sans doute, l'accroissement rapide des effectifs des S. A. qui, de 600.000 en janvier 1933, sont passés à 800.000 en juin dernier, a permis l'infiltration d'éléments peu sûrs, notamment d'anciens membres des organisations communistes. D'autre part, il est certain que le régime hitlérien n'a pu manquer de provoquer quelques déceptions parmi les membres des troupes d'assaut, dont la majorité est d'origine prolétarienne. L'entraînement intensif et la discipline rigoureuse auxquels les hommes sont soumis, l'énergie avec laquelle les éliminations devenues indispensables ont été effectuées, constituaient autant d'autres éléments de mécontentement. Pour ce qui est du *Stahlhelm*, il était évident que les mesures prises par son chef, sous la pression des éléments hitlériens, ne pouvaient rencontrer l'adhésion unanime des membres de cette association. Mais ce qui est certain, c'est que les manifestations de mécontentement relevées par les communistes demeurent isolées; les espoirs qu'ils estiment pouvoir fonder sur elles paraissent vains. L'heure où les formations hitlériennes commenceront à se désagréger semble encore bien lointaine. Actuellement, les unités de l'armée brune paraissent, au contraire, acquérir chaque jour plus de cohésion; la fusion complète entre les S. A. et les jeunes éléments du *Stahlhelm* sera réalisée d'ici quelques mois. D'autre part, les manifestations comme celles qui viennent de se dérouler à Berlin [1] prouvent que les troupes hitlériennes sont, chaque jour, mieux instruites, mieux encadrées, mieux équipées.

Ce résultat est dû, sans doute, dans une large mesure, au puissant concours que les chefs de l'armée brune trouvent dans la Reichswehr.

Les documents ci-joints confirment, en effet, la part, de plus en plus grande, prise par les officiers de l'active dans l'instruction des membres des S. A. et du *Stahlhelm*. Les stages des membres d'organisations paramilitaires dans des unités régulières paraissent se généraliser. L'instruction est orientée, non seulement vers la formation de fusiliers et de mitrailleurs, mais encore et de plus en plus vers la formation d'artilleurs et de spécialistes, sapeurs, radiotélégraphistes, automobilistes. Un document révèle que le *Stahlhelm* dispose de tout un réseau radiotélégraphique qui fonctionne dès maintenant. Un autre mentionne la formation de jeunes gens au tir contre avions, sous la direction d'un officier de l'active. Un ordre prescrivant l'attitude à adopter en cas d'espionnage révèle toute la valeur militaire que les chefs hitlériens accordent eux-mêmes à leurs propres organisations.

Il semble qu'en certaines régions du Reich, la liaison entre la Reichswehr et les formations de l'armée brune soit particulièrement étroite. C'est probablement à cet état de choses que font allusion certaines des informations

[1] Allusion à la grande revue des sections de sûreté du groupe de l'Allemagne orientale à Berlin, le 13 août.

ci-jointes (annexe nº 1), d'après lesquelles il existerait en Prusse orientale, à côté de la 1re division de la Reichswehr, une division de Reichswehr noire. Les précisions fournies prouvent, du reste, à elles seules, qu'il ne s'agit pas de formations différentes des S. A. ou du *Stahlhelm*, mais bien plutôt de membres de ces organisations ayant effectué des stages dans une unité déterminée de l'active et désignés pour faire partie, en cas de mobilisation, d'une nouvelle unité qui doublerait l'unité de la Reichswehr en question. Cela ressort, en particulier, du fait que les jeunes gens ainsi affectés continuent à vaquer à leurs occupations professionnelles, leurs employeurs étant tenus de leur accorder les congés indispensables pour permettre les stages et les exercices prescrits.

Il n'en demeure pas moins que le parallélisme étroit ainsi établi entre les unités de l'active et des formations destinées à les doubler en cas de mobilisation présente un intérêt militaire considérable. Or il n'est pas douteux que le but commun des chefs de l'armée hitlérienne et de la Reichswehr soit précisément de généraliser, dans la mesure du possible, ce parallélisme et jusqu'à un certain point cette homogénéité entre les formations hitlériennes et celles de la Reichswehr.

De ce point de vue, la réorganisation des unités supérieures des S. A. et du *Wehrstahlhelm*, qui vient d'être décidée, est tout à fait caractéristique et met bien en lumière les intentions des dirigeants hitlériens et celles du Haut Commandement.

Les divisions (*Gruppen*) de S. A., dont le nombre vient d'être porté de dix-sept à vingt, et dans lesquelles sont fondus les jeunes éléments du *Stahlhelm* (*Wehrsta*), sont désormais réparties en sept corps d'armée (*Obergruppen*) correspondant, à peu près, aux sept *Wehrkreise* de la Reichswehr. Cette répartition, indiquée avec plus de précision dans l'annexe nº III, ne peut que faciliter la collaboration entre les corps d'armée hitlériens et les états-majors de *Wehrkreis*.

Tout permet de penser, en effet, que la Reichswehr, si certains de ses chefs ne sont pas sans faire encore, dans le fond de leur cœur, quelques réserves à l'égard du mouvement national-socialiste, est, dans son ensemble, pleinement ralliée au nouveau régime, tandis que les hitlériens ont compris, de leur côté, que leurs formations n'auraient de valeur militaire véritable que dans la mesure où elles se placeraient sous la haute direction de l'armée active.

C'est donc dans le sens d'une collaboration de plus en plus intime que paraissent vouloir évoluer désormais les rapports entre le haut commandement allemand et le national-socialisme.

Le document relatif à la Prusse orientale signale, en outre, que l'on exécute actuellement, dans cette province, de nombreux travaux de fortification. Ce fait, s'il est exact, n'est peut-être pas sans relations avec la disparition subite du chômage en Prusse orientale. Les travaux seraient effectués, en effet, en grande partie par les recrues du service civil, dont le chef régional, le général en retraite Bremer, est en même temps le directeur de l'instruction militaire de la jeunesse, en liaison avec la Reichswehr.

121

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES, ROME.

T. nos 1685 à 1688; 1562 à 1565. *Paris, 18 août 1933, 21 h. 30.*

Pour Rome seulement: J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant:

Pour les deux postes: Je me réfère au télégramme de Rome no 979 (1), qui vous a été communiqué par courrier.

Le conseiller de l'ambassade d'Italie est venu, le 18 août, communiquer verbalement à mon département le sens de la réponse faite, le 16 août, par le gouvernement italien à la note de l'ambassade d'Angleterre à Rome concernant la fourniture de matériel d'aviation à l'Allemagne.

Par cette note, le gouvernement italien se déclarerait *en principe* d'accord avec le gouvernement britannique pour interdire à l'industrie privée de fournir du matériel d'aviation à moins de justifications écrites données par le gouvernement allemand et dans les conditions autorisées par le traité de paix et la convention de 1926. Le gouvernement italien aurait cru devoir en même temps indiquer que cette question ne constitue qu'un aspect du problème plus large de la revendication par l'Allemagne de l'égalité de droits, problème dont le gouvernement de Rome rappellerait l'urgence.

L'attention de M. Fransoni a été attirée sur ce que la réponse italienne, telle qu'il la résumait, avait d'imprécis; à deux reprises le conseiller italien a été prié de préciser si l'accord de principe donné par son gouvernement impliquait qu'en fait et dès maintenant les restrictions proposées par le gouvernement britannique seraient appliquées à l'industrie italienne ou si, au contraire, celle-ci conserverait la faculté de fournir à l'Allemagne du matériel dont la disposition ne serait pas conforme aux engagements pris par le Reich.

Après avoir consulté le texte qu'il avait reçu de Rome, M. Fransoni a répondu, non sans embarras, que la réponse faite à l'ambassade d'Angleterre à Rome n'indiquait pas que dès maintenant le gouvernement italien fût prêt à imposer des restrictions à son industrie; sans doute attendait-il de connaître la réponse du gouvernement britannique.

Je vous serais obligé de contrôler d'urgence auprès du Foreign Office si la réponse faite à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome est conforme au compte rendu qu'en a donné M. Fransoni. Dans l'affirmative, vous attirerez l'attention

(1) Du 12 août, d'après lequel le gouvernement italien avait averti l'ambassadeur d'Angleterre de ses dispositions à s'entendre avec tous pays possédant des fabriques civiles d'avions pour empêcher celles-ci de construire des appareils destinés au gouvernement allemand.

des autorités britanniques sur l'intérêt majeur qui s'attacherait à ce que la réponse anglaise attendue à Rome marquât très nettement la nécessité d'appliquer en Italie, comme dans les autres pays voisins, les restrictions conformes aux engagements pris par l'Allemagne. Il ne saurait, en effet, être question de laisser préjuger en fait et par une voie détournée, dans un sens contraire aux traités, une question qui relève de la conférence du désarmement [1].

122

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 696 à 700. Réservé. *Vienne, 19 août 1933, 13 h., 12 h. 40.*

(*Reçu* : 15 h. 30, 16 h., 16 h. 30.)

Bien que le gouvernement autrichien ne manifeste pas en ce moment d'inquiétude particulière et que le ministre de la Sûreté, M. Fey, se soit déclaré satisfait de la tournée d'inspection qu'il vient d'accomplir, je crains que l'Autriche ne soit à la veille d'événements graves qui pourraient créer une situation irréparable.

Au cours de mon congé dans le Tyrol et pendant un court séjour à Salzbourg, j'ai pu constater que l'enthousiasme patriotique s'était singulièrement refroidi. C'est également l'impression du ministre d'Italie et du chargé d'affaires d'Angleterre. Les manifestations extérieures de l'hitlérisme ont disparu, mais la population est atone, inquiète et sourdement mécontente. L'édifice tient, mais un choc venu du dehors pourrait tout jeter bas.

Or, un coup de main de la Légion autrichienne sur Salzbourg est une entreprise tentante et relativement facile. Son succès, qui serait certainement facilité par des complicités locales, aurait un contrecoup immédiat en Styrie et en Carinthie, et le gouvernement de Vienne se trouverait ainsi coupé du Tyrol et du Vorarlberg. Le précédent de Memel demeuré sans sanction pourrait servir de modèle et d'encouragement.

L'éventualité de l'opération a été envisagée pour le milieu de septembre, car on estime à six semaines le temps nécessaire au dressage militaire des réfugiés autrichiens, qui n'ont atteint que vers la fin juillet le nombre d'environ deux mille, mais peut-être le coup sera-t-il brusqué.

(1) Ce télégramme a été communiqué au service français de la S.D.N. et à la conférence des Ambassadeurs. Il l'a été également par courrier aux postes de Berlin (no 1287), Berne (no 172), Bruxelles (no 467), Istanbul (no 156), Madrid (no 254), Washington (no 796), Rome Saint-Siège (no 166), Athènes (no 115), Belgrade (no 624), Bucarest (no 528), Budapest (no 410), Prague (no 750), Sofia (no 155), Varsovie (no 491), Vienne (no 530), Moscou (no 261), Tirana (no 71).

J'ai traversé, en allant d'Innsbruck à Salzbourg, l'enclave bavaroise de Berchtesgaden. Le séjour du Führer y créait une animation particulière, et le contraste de cette activité enthousiaste et disciplinée avec le calme rustique, débonnaire des vallées autrichiennes m'a donné la sensation presque physique du danger qui menace la petite république. La sagesse commanderait à l'Allemagne hitlérienne de ne pas tenter cette aventure, mais il serait plus sûr de lui faire savoir qu'elle serait suivie de réactions et de sanctions immédiates.

Le recours à la Société des Nations par le moyen de l'article ..... [1] permettrait de faire condamner l'attitude de l'Allemagne par l'opinion mondiale, mais il risquerait d'être vain s'il n'était pas accompagné de l'étude des solutions de force indispensables pour prévenir le fait accompli.

A mon avis, il faudrait surtout porter à Genève la question de la Légion autrichienne, exiger sa dissolution et, en cas de non-exécution de celle-ci, donner à des forces militaires étrangères mandat de s'opposer à une action éventuelle des légionnaires en Autriche.

Le gouvernement fédéral, s'inspirant d'un précédent fasciste, a décidé de modifier la législation actuelle afin de retirer la nationalité autrichienne aux émigrés politiques, mais la mesure ne pouvant leur conférer la nationalité [allemande], au point de vue de la responsabilité du Reich, la situation de droit restera la même.

123

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 500, 501. *Belgrade, 19 août 1933, 21 h. 15.*

(*Reçu :* le 20, 2 h., 4 h.)

J'ai fait la démarche prescrite par votre télégramme no 677 [2].

Le ministre des Affaires étrangères m'a renouvelé ses déclarations antérieures (mon télégramme no 490) [3]. Il a ajouté que le gouvernement des S.H.S. ne donnerait pas son concours financier à Tirana. Il continuerait à encourager le roi Ahmed Zogou à s'adresser à Genève, d'autant plus que l'intervention de la Société des Nations aurait pour effet de consacrer définitivement l'indépendance de l'Albanie en la libérant de toute entreprise particulière d'une puissance quelconque.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Par ce télégramme, du 12 août, le ministre de France était invité à « représenter amicalement au gouvernement yougoslave tout l'intérêt [que la France attachait] à la poursuite d'une politique de conciliation entre l'Italie et la Yougoslavie en ce qui concerne l'Albanie ». Il importait donc que Belgrade s'abstînt de toute initiative qui pourrait paraître dirigée contre l'Italie à Tirana.

[3] Du 12 août, d'après lequel M. Jevtitch était opposé à l'entrée de l'Albanie dans la Petite Entente et continuerait à recommander à Tirana de s'adresser à Genève.

M. Jevtitch pense même que la déclaration du 9 novembre 1921 (1) (à laquelle la Yougoslavie est restée étrangère et qu'elle n'a jamais reconnue) est peu compatible avec les principes de la Société des Nations et qu'elle ne manquerait pas d'être frappée de caducité par l'intervention de l'institution de Genève.

Quant au passage entre l'Italie et la Yougoslavie d'un traité de garantie mutuelle de l'indépendance de l'Albanie, le ministre des Affaires étrangères m'a répété ce qu'il a toujours dit et que j'ai rapporté à Votre Excellence : le gouvernement des S.H.S. est prêt à signer un traité de cette nature à tout instant et même avec engagement mutuel de ne jamais intervenir en Albanie.

Il m'a demandé si nous avions quelques indications des visées italiennes à cet égard. Pour ce qui est de lui, il croit que le gouvernement de Rome s'en tient à son ancienne conception : reconnaissance par la Yougoslavie du droit pour l'Italie d'intervenir militairement.

Cela, nous ne l'accepterons jamais, m'a dit M. Jevtitch. Sur tous les autres points, la conciliation est possible. Mais nous voulons une Albanie indépendante et non pas une place d'armes ou une tête de pont à la disposition des armées italiennes.

124

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 426, 427. Très confidentiel. *Saint-Sébastien, 19 août 1933* (2).

(*Reçu :* le 21, 17 h. 45.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 3[92], 399 à 403, 415 et 416 des 30 juillet, 5 et 12 août (3).

Le ministre d'État m'a parlé spontanément aujourd'hui du projet d'un pacte destiné à garantir le *statu quo* méditerranéen.

Il m'a dit qu'il en avait entretenu ses collègues du gouvernement et qu'il avait obtenu leur approbation.

Il a ajouté qu'il allait en communiquer l'idée à M. Perez de Ayala, ambassadeur à Londres, dès que celui-ci (qui se trouve en Écosse) serait rentré dans la capitale anglaise. M. Perez de Ayala, qui est en excellentes relations avec sir Robert Vansittart, sera chargé de sonder les intentions du gouvernement britannique.

(1) Déclaration de la conférence des Ambassadeurs qui garantissait l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Albanie, et qui reconnaissait que leur violation pourrait constituer une menace pour la sécurité stratégique de l'Italie.

(2) Par poste,

(3) Les T. 399-403 et 415-416 ont été reproduits ci-dessus sous les nos 87 et 109. Le T. 392 est analysé ci-dessus sous le no 32 (note).

En ce qui concerne les dispositions italiennes qu'il s'efforcera de connaître ensuite, le ministre d'État est assez préoccupé. Il se demande si M. Mussolini ne sera pas désireux de réserver à l'Italie le mérite de l'initiative.

J'ai observé qu'il serait avantageux pour tout le monde de laisser l'initiative à l'Espagne.

J'ai ajouté qu'avant toute conjecture sur les dispositions de l'Italie, il paraissait sage de connaître celles de l'Angleterre ; c'est aussi ce que pense le ministre d'État.

Il m'a dit que j'étais le seul étranger avec lequel il eût parlé jusqu'à présent de son projet. Je me permets donc de signaler une fois de plus l'obligation où nous sommes de garder le secret.

Si les dispositions de l'Angleterre étaient favorables et si le concours de l'Italie ne pouvait être obtenu qu'à la condition de laisser à cette puissance les apparences de l'initiative, ou à la condition de présenter le projet comme une initiative hispano-italienne, le ministre d'État, qui tient au résultat plus qu'à la réputation, serait peut-être enclin à s'y prêter. Voudriez-vous me faire savoir ce que vous en pensez ?

125

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1699 à 1707. *Paris, 21 août 1933, 20 h. 30.*

Je vous communique, sous les numéros suivants, un télégramme (1) dans lequel notre ambassadeur à Washington indique que M. Norman Davis désire être informé de nos intentions quant à la reprise des conversations à trois au sujet du désarmement ; le représentant américain n'ignore pas que des conversations sont envisagées entre les Anglais et nous pour le 18 septembre et il voudrait savoir si sa présence nous paraît ou non immédiatement désirable.

Il convient que nous répondions dans le même sens que le gouvernement britannique, au cas où, comme je le suppose, il serait l'objet d'une démarche analogue.

Si j'en crois les indications recueillies par M. Corbin au Foreign Office et celles que lord Tyrrell a cru pouvoir fournir, avant son départ de Paris, au secrétaire général du Département, la question de plus en plus grave des manquements de l'Allemagne au traité de Versailles et de l'attitude à prendre à cet égard pourrait venir au premier plan des conversations du 18 septembre,

(1) Il a paru superflu de reproduire ce télégramme, dont le sens est suffisamment indiqué ici.

qui prendraient de ce fait un aspect sensiblement différent de celui des discussions à trois auxquelles M. Norman Davis a participé.

On peut se demander dans ces conditions si la confrontation des renseignements que l'on possède à Paris et à Londres sur le réarmement de l'Allemagne ne gagnerait pas à s'effectuer tout d'abord entre experts français et anglais. Il n'apparaîtrait pas non plus opportun d'associer dès le début les États-Unis, qui y sont moins directement intéressés que la France et l'Angleterre, à une conversation relative à la violation d'un traité qu'ils n'ont pas ratifié.

Nous n'aurions pas moins, me semble-t-il, à nous préoccuper d'aménager d'autre part une conversation entre Français, Anglais et Américains, car, au moment où se discutera l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Allemagne, il peut y avoir un intérêt essentiel, du point de vue français, à ce que l'opposition du président Roosevelt à tout réarmement des états ex-ennemis soit à nouveau rappelée par ses représentants.

M. de Laboulaye signale par ailleurs que le délégué américain s'inquiète de la date, trop tardive à ses yeux, à laquelle vont reprendre les entretiens. Vous vous rappellerez que la date du 18 septembre a été fixée à la demande du gouvernement britannique. Pour notre part, nous serions prêts dès le début du mois prochain à aborder la conversation si on l'était également du côté britannique. Mais sur ce point aussi, il convient que notre réponse concorde avec les indications qui seraient données du côté anglais.

Je vous serais obligé de me faire connaître, dès que possible, le sentiment que l'on a à Londres de la réponse à faire à M. Norman Davis, afin d'être en mesure d'adresser, en connaissance de cause, mes instructions à notre ambassadeur à Washington.

(*Reproduire les télégrammes de Washington 852 à 856 du 16 août.*)

126

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CLAUDEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES.

D. nº 570. *Paris, 21 août 1933* [1].

Par lettre du 10 mars [2], vous avez bien voulu me signaler l'interprétation donnée par M. Hymans concernant la mise en œuvre des accords de Locarno en me priant de vous faire part des observations que je croirais devoir formuler concernant les explications fournies par le ministre des Affaires étrangères belge.

[1] Des indications manuscrites raturées : *Classée fin mars 1933. Non envoyée*, laissent entendre que le texte de la dépêche avait été préparé dès mars.

[2] Allusion à la D. 191 reproduite au tome II de la présente série sous le nº 394. Elle était rédigée en réalité par M. Corbin, encore à Bruxelles à cette époque.

Il paraît exact de dire, comme cela est énoncé dans la note de M. Hymans, que l'assistance à fournir en vertu du traité de Locarno, à la partie contre laquelle a été dirigée une violation ou contravention visée audit traité, suppose l'assentiment de l'état garanti.

Toutefois, et en vue de donner à cette affirmation son exacte portée, il conviendrait d'ajouter que chaque puissance signataire du traité de Versailles a, en cette qualité, droit au respect des articles 42 et 43 concernant la zone démilitarisée [1]. En conséquence, si une violation de ces dispositions est commise *en un point quelconque*, la France est en droit de se considérer comme victime d'un manquement à une obligation assumée envers elle. Elle a donc le droit d'agir en conséquence, conformément aux dispositions du traité de Locarno *et sans que l'assentiment préalable de la Belgique* lui soit pour cela nécessaire. La France, dans cette hypothèse, défend son droit propre et elle peut demander aux puissances garantes de l'assister dans les termes énoncés dans le traité de Locarno.

La note de M. Hymans envisage le seul cas d'une violation ou contravention dirigée contre la Belgique. Afin de prévenir des interprétations inexactes, il serait utile de la compléter de manière à rappeler que, selon l'article premier du traité de Locarno, les hautes parties contractantes garantissent le maintien du *statu quo* territorial résultant des frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France, l'inviolabilité de ces frontières ainsi que l'observation des dispositions des articles 42 et 43 du traité de Versailles concernant la zone démilitarisée. Cette obligation de garantie incombe à chacune des puissances signataires du traité de Locarno et par suite incombe notamment à la Belgique.

127

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 208. *Budapest, 21 août 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 août; Dir. pol., 25 août.)

Par son télégramme nº 414 du 18 de ce mois [2], Votre Excellence a bien voulu me faire savoir qu'en raison des prévisions de la récolte de blé en France, il ne saurait être question d'envisager le renouvellement de l'accord de Lillafüred.

(1) Articles interdisant la construction de fortifications sur la rive gauche du Rhin ou sur la rive droite jusqu'à cinquante kilomètres du fleuve (art. 42), ainsi que la présence de forces armées dans ladite zone (art. 43).

(2) Non reproduit, la première phrase de cette dépêche le résumant.

Je me permets de penser que cette information est destinée à mon usage personnel et que je ne suis pas autorisé, au moins jusqu'à nouvel ordre, à la communiquer au gouvernement hongrois.

L'accord de Lillafüred a été conçu et conclu dans l'esprit du plan Briand; il avait pour objet de montrer, d'une manière tangible, la bonne volonté de la France et son dévouement au bien commun, au moment où le gouvernement de la République opposait aux vues impérialistes de la politique allemande une organisation économique rationnelle du bassin danubien.

Les circonstances ont fait que l'accord de Lillafüred, qui n'avait pas été ratifié en temps utile, n'a pu être appliqué la première année et avoir, par conséquent, plein effet. Mais il a pu jouer cette année et, quoique les résultats matériels en soient assez minces, la portée morale en reste grande : nous pouvons affirmer, sans possibilité de réplique, que nous avons été les premiers à nous porter au secours des Danubiens et que nous sommes les seuls à le faire d'une manière désintéressée puisque, somme toute, nous sommes loin et pouvons aisément nous fournir ailleurs.

Nous priverions-nous de la force de cet argument alors que non seulement la situation n'a pas changé de caractère, mais qu'elle s'est aggravée singulièrement ? L'hitlérisme a donné à l'impérialisme allemand une poussée nouvelle et l'Italie persiste à faire de la politique personnelle sous couleur de tractations économiques. Au contraire, et qu'il s'agisse du plan Briand, du plan Tardieu ou de notre plan actuel de reconstruction économique, nous restons les seuls à nous montrer européens et, dans notre désir d'aboutir à quelque chose de concret, à recommander aux intéressés directs de ne pas mêler la politique à l'économique.

Or ces intéressés, et notamment les Hongrois, sont encore loin d'être convertis. Ils ne se rallieront à notre doctrine qu'autant qu'ils y verront avantage. En résumé, nous n'aurons et ne garderons prise sur eux que si nous disposons de moyens matériels. Si nous négligeons ces moyens qui ne peuvent être que de l'ordre économique, nous prêcherons dans le désert et, à supposer même que, grâce à un accord éventuel avec l'Italie, nous réussissions à dresser un barrage en Europe centrale contre l'Allemagne, l'opération sera, en ce qui concerne au moins la Hongrie, au bénéfice exclusif de M. Mussolini.

Selon mon sentiment, il importe donc grandement que sans dissimuler que nous avons suffisamment de blé pour la campagne qui vient de s'ouvrir, nous nous déclarions disposés, et le fassions le plus rapidement possible, à étudier les moyens soit d'adapter l'accord de Lillafüred à l'achat d'autres produits agricoles hongrois (voir la note ci-jointe de l'attaché commercial) : ne l'avons-nous pas déjà fait du reste pour le maïs ? —, soit d'opérer d'une autre manière des « achats exceptionnels » en Hongrie.

J'ai l'honneur d'appeler la plus sérieuse attention de Votre Excellence sur ces considérations.

ANNEXE

NOTE DE L'ATTACHÉ COMMERCIAL DE FRANCE À BUDAPEST [1].

La récolte hongroise et le renouvellement de l'arrangement franco-hongrois de Lillafüred

N. nº 29.871. *Budapest, 20 août 1933.*

L'arrangement franco-hongrois du 25 septembre 1931 dit de Lillafüred, prévoyant l'exportation en France d'un contingent annuel de céréales hongroises moyennant un tarif de douane préférentiel, accord renouvelé en mars 1933, vient à expiration le 30 septembre prochain.

Son renouvellement présentera le plus haut intérêt au point de vue français pour des raisons déjà souvent exposées, qui peuvent se résumer comme suit :

1º Il facilitera le fonctionnement de la convention concernant les règlements commerciaux entre la France et la Hongrie grâce à laquelle nous pourrons, malgré les énormes difficultés de la situation présente, obtenir le règlement progressif de nos créances commerciales immobilisées en Hongrie, et maintenir un certain courant d'exportations françaises dans ce pays;

2º Il permettra d'obtenir des règlements partiels en faveur des diverses catégories de créanciers financiers français — Trésor, porteurs et banques — grâce au jeu de l'accord financier annexé à l'avenant de mars 1932, concernant la répartition de la ristourne douanière. Cet accord financier pourrait naturellement être élargi au moment du renouvellement;

3º La conclusion de l'arrangement de Lillafüred nous a assuré en Hongrie une situation morale privilégiée incontestable, surtout après qu'il fût entré pratiquement en vigueur en mars 1933, provoquant une légère amélioration des prix du maïs hongrois. Cet arrangement dû à la seule initiative française était la première tentative vraiment pratique d'une réorganisation de l'économie européenne. Outre les avantages commerciaux et financiers indiqués aux paragraphes 1 et 3, il nous a donné un prestige réel, les Hongrois ayant constaté que nous ne nous contentions pas toujours uniquement de paroles. Il a même par un côté une certaine importance politique : il nous permet dans une certaine mesure d'agir sur le prix des céréales hongroises et par là nous donne barre sur la paysannerie magyare.

Le non-renouvellement risque évidemment de provoquer une réaction contraire.

Il résulte des indications contenues dans ma note 29.870 du 18 de ce mois [2] que la Hongrie disposera en tout état de cause à l'automne de suffisamment de blé pour pouvoir envisager le renouvellement de l'arrangement de Lillafüred.

En ce qui concerne les céréales secondaires, il est encore trop tôt pour se prononcer, les résultats de la récolte n'étant pas connus, en particulier concernant le maïs.

Enfin. en dehors des céréales, on sait que la Hongrie dispose de quantités importantes des produits suivants pouvant éventuellement intéresser le marché français :

Chevaux, chevaux de boucherie;
Bétail-ovins, bovins, porcins;
Volailles, œufs, beurre;
Vins.

(1) M. L. Brillat.
(2) Non reproduite.

128

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 640, 641 *Londres, 22 août 1933, 16 h. 12, 17 h. 28.*

(*Reçu :* 18 h. 40, 19 h. 10.)

J'ai vu hier sir Robert Vansittart et j'ai repris avec lui la conversation sur l'Autriche en me référant à ses paroles à M. Corbin du 14 août (1). Les instructions et renseignements objet de votre télégramme nos 1669 à 1677 (2) ont été utilisés par moi avec toute la précision possible.

J'ai dit au sous-secrétaire d'État permanent que les préoccupations dont il s'était fait l'interprète auprès de notre ambassadeur correspondaient à celles du gouvernement français et de Votre Excellence. « On espère vivement à Paris parvenir à établir, d'accord avec Rome, une formule ouvrant à l'Autriche les mêmes perspectives de relèvement et on pense que la bonne volonté sera égale du côté italien et du côté français, mais l'obtention de ce résultat peut exiger un certain délai ».

Après avoir indiqué l'état d'esprit peu satisfaisant dans lequel M. Gömbös était revenu de Rome, je me suis étendu sur les conditions dans lequelles nous intervenons auprès de la Petite Entente et plus spécialement à Prague. J'ai insisté sur les raisons qui imposent maintenant aux gouvernements l'adoption de moyens de fortune, mais d'une application immédiate, pour assurer la vie économique de l'Autriche. Le sous-secrétaire d'État permanent, après avoir écouté avec intérêt, m'a dit qu'il appréciait vivement notre intervention auprès de la Petite Entente et plus particulièrement de la Tchécoslovaquie; il attache certainement aux décisions de cette dernière une grande importance.

Sir Robert Vansittart est d'accord avec nous sur la nécessité de procurer à l'Autriche toute l'aide économique possible par les moyens dont les [gouvernements]... (3) indépendamment peuvent dès maintenant disposer.

L'importance des importations autrichiennes en Grande-Bretagne est faible. Le Foreign Office, après étude de la question, a proposé au *Board of Trade* l'institution d'un régime de faveur sur les chapeaux de velours autrichiens dont l'expédition ici se chiffre de façon appréciable.

J'ai répondu qu'une aide économique même minime venant de Londres aurait d'ailleurs une réelle valeur morale... (4) à Rome une communication identique, sauf allusion relative à M. Gömbös.

Cette marque de confiance à l'égard du palais Chigi a été considérée comme nécessaire et habile.

(1) Allusion au T. 607 de Londres, reproduit ci-dessus sous le no 112.
(2) Du 17 août, publiée ci-dessus sous le no 118.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.

129

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ROME, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST.

T. nos 1571 à 1578; 805 à 811; 715 à 721; 556 à 562. *Paris, 22 août 1933, 22 h.*

Pour Rome seulement : Je vous communique, pour votre information, les instructions ci-après que j'adresse à nos représentants auprès des gouvernements de la Petite Entente.

Pour tous les postes : Je vous communique, sous les numéros suivants, un télégramme par lequel notre ministre à Vienne rend compte des indications qui lui ont été données, au retour du chancelier Dollfuss, sur les conversations qu'il a eues avec M. Mussolini. Inspirez-vous de ces explications dans une communication orale, afin d'éviter que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité s'émeuve de certaines des interprétations données par notre presse d'opposition à ces entretiens.

Il est clair que la répugnance de l'Italie à un recours à la Société des Nations, sous les formes les plus précises et les plus énergiques, qui reste notre but final et sur l'éventualité duquel nous avons demandé l'accord de l'Angleterre avant de nous associer à la démarche diplomatique à Berlin, est une difficulté. Nous nous employons à la réduire en nous efforçant d'abord de convaincre l'Angleterre de sa nécessité.

Sur le fond, d'ailleurs, et quels que soient les ménagements que l'Italie croit devoir garder à l'égard de l'Allemagne, il est établi que son opposition à l'Anschluss est aussi irréductible que la nôtre.

ANNEXE

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 707 à 712. Urgent. *Vienne, 22 août 1933, 0 h. 5, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 5 h. 30, 7 h. 10.)

Suite à mon télégramme nos 700 à 703 (1).

M. Dollfuss revenu cet après-midi est reparti aussitôt pour Salzbourg, où il passera la journée de demain. Je ne pourrai le voir avant le 23.

Le directeur politique qui l'accompagnait a tenu à me faire un récit détaillé de l'entrevue qui s'est déroulée dans un décor d'intimité nautique avec beaucoup de cordialité et de simplicité. M. Hornbostel s'est laissé en même temps questionner avec le désir évident de dissiper tout malentendu.

Je lui ai tout d'abord demandé si le Chancelier gardait les mains libres en politique intérieure. Il m'a répondu que le Duce avait tenu des propos qui n'étaient évidemment pas animés d'un esprit démocratique, mais qu'il n'y avait pas eu autre chose de sa part que l'apologie spontanée et naturelle de son système de gouvernement, le présentant comme une valeur universelle.

J'ai fait ensuite des observations au directeur politique sur le texte du communiqué en ce qui concerne les relations de l'Autriche avec ses voisins. Il m'a répondu que le communiqué avait été entièrement rédigé par M. Mussolini, mais il m'a affirmé que le Duce n'avait fait aucune allusion à la création d'un système économique limité à l'Autriche, la Hongrie, l'Italie et peut-être l'Allemagne. « M. Mussolini, m'a-t-il dit, n'a aucun plan économique. Le Chancelier lui a exposé le sien qui est toujours le même (accords préférentiels bilatéraux entre les états successeurs auxquels les grandes puissances concéderaient sans doute certaines facilités d'importation) ». Le Duce n'y a fait aucune objection de principe. Il a recommandé à M. Dollfuss de se mettre le plus tôt possible d'accord avec les états de la Petite Entente et s'est exprimé à l'égard de M. Benès en des termes de particulière estime. Il a par contre désapprouvé la prétention des Hongrois de subordonner tout accord économique à des arrangements politiques.

Quant à la question qui a été l'objet essentiel de l'entretien, les relations austro-allemandes, M. Mussolini a très nettement maintenu son point de vue qu'il fallait essayer de régler les choses à l'amiable, sans éclat et sans menaces. Il a recommandé au Chancelier de modérer le ton de la presse autrichienne à l'égard de l'Allemagne afin de ne donner à celle-ci aucun prétexte à poursuivre ses attaques.

M. Dollfuss lui a gentiment répondu en lui faisant remarquer que les bonnes paroles prodiguées n'avaient pas empêché M. Habicht de récidiver. M. Mussolini a répondu avec quelque embarras en niant le danger de cette propagande radiophonique, mais il a reconnu que l'attitude de l'Allemagne l'avait mis en mauvaise posture vis-à-vis de la France et de l'Angleterre.

Le Duce ne croit pas à un coup de force allemand. Il estime qu'il suffit à M. Hitler de le laisser annoncer afin de créer en Autriche une psychose d'angoisse favorable à sa propagande. « Et si le coup éclate, que ferez-vous? », a demandé M. Dollfuss.

M. Mussolini lui a répondu qu'en ce cas, il y avait assez de grandes puissances intéressées à l'indépendance de l'Autriche et disposant de forces militaires pour rétablir la situation.

Le Duce au cours des conversations s'est exprimé souvent avec critique et parfois même avec raillerie à l'égard de l'Allemagne hitlérienne, mauvaise copie du fascisme, a-t-il dit, déformée par des influences slaves. Il a paru à M. Hornbostel assez mauvais connaisseur de la psychologie allemande. Il tient manifestement à faire encore crédit au mouvement et à ménager dans la forme le Reich. Il a promis au Chancelier de renouveler à Berlin les conseils de modération, en déclarant qu'il ferait savoir aux Allemands qu'à continuer ce jeu, ils risquent de perdre « leur seul ami ». « Si la situation s'aggrave, a-t-il dit, je serai tout prêt à me joindre à une action franco-anglaise. »

(1) Les T. 701 (du 19 août) et 702-703 (du 21) se rapportaient à l'entrevue de Riccione entre le Duce et le Chancelier fédéral. Le premier annonçait l'invitation « soudaine » de Mussolini et le départ imminent du Chancelier; le second avait trait au communiqué téléphoné de Rome par le directeur politique autrichien et dont les termes ne laissaient pas d'inquiéter, sur divers points, le ministre de France à Vienne.

130

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 644 à 647. *Londres, 22 août 1933, 21 h. 20.*

(*Reçu* : 23 h.)

Le gouvernement américain a procédé ici, à propos des conversations préliminaires à la conférence du désarmement, à une démarche analogue à celle qui fait l'objet de vos télégrammes nos 1699 à 1707 (1). Le gouvernement britannique s'est contenté de répondre à l'ambassade des États-Unis que c'était avec Paris qu'il convenait de se mettre d'accord à ce sujet.

M. Eden, que j'ai vu cet après-midi, m'a fait les observations suivantes :

1o Réunion préliminaire d'experts.

Ceci constitue une suggestion nouvelle, à laquelle personnellement il n'est pas opposé, mais il conviendrait de consulter le Premier ministre. Après l'assentiment de ce dernier, on pourrait convenir qu'un expert français, M. Massigli par exemple, et un expert anglais, qui pourrait être M. Cadogan, se rencontreraient au début de septembre et prépareraient le terrain pour les conversations des délégués des gouvernements.

2o Conversations privées à partir du 18 septembre.

M. Eden participerait naturellement et en tant que représentant de son gouvernement à ces échanges de vues. Il quittera Londres le 29 août et désirerait prendre un repos de trois semaines. Peut-être pourrait-on avancer la date de la réunion et la fixer au 15 septembre. M. Eden ne considère pas qu'une date vers la mi-septembre puisse provoquer des observations de la part des Allemands et il estime ce peu de temps très suffisant jusqu'à l'ouverture de la conférence de Genève.

3o Participation de M. Norman Davis.

Le gouvernement britannique est certainement désireux d'éviter de se donner la moindre apparence de vouloir causer en dehors de lui et tient à se garder de toute initiative à cet égard. Il trouverait normal — étant l'auteur du plan de désarmement — que la France désirât s'en entretenir avec lui avant que M. Norman Davis ne participât aux conversations. Cet échange de vues anglo-français pourrait se poursuivre pendant la journée qui précéderait les travaux auxquels participera M. Norman Davis.

(1) Du 21 août, ci-dessus reproduits sous le no 125.

M. Eden m'a demandé de continuer à le tenir au courant des intentions du gouvernement français. Il est, ainsi que M. Cadogan, très partisan de pousser aussi loin que possible les conversations avant de reprendre le contact avec les Allemands et souhaite que les Italiens expriment le désir de s'associer à ces échanges de vues après leur stade préliminaire, mais avant la réunion à cinq.

131

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1506, 1507. *Berlin, 22 août 1933, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h.)

Autant que j'aie pu m'en rendre compte jusqu'ici, les considérations développées par l'agence Conti, dont j'ai transmis par téléphone la traduction, semblent réfléchir assez exactement l'état d'esprit de la Wilhelmstrasse en ce qui concerne l'entrevue de M. Mussolini et de M. Dollfuss [1]. Les indications de l'agence Conti se trouvent d'ailleurs, sous une autre forme, dans le bulletin de l'officieuse *Correspondance diplomatique et politique* du 22 août.

Il est à remarquer qu'à l'exception de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, les journaux ont cette fois plutôt ménagé le Chancelier et relèvent avec faveur que celui-ci, d'après l'agence Stefani, avait exprimé le désir d'une collaboration amicale, même avec l'Allemagne.

Non moins frappants sont les éloges adressés à M. Mussolini pour la hauteur de vues et le sang-froid avec lesquels il remplit le rôle d'un conciliateur et fait obstacle à tout projet dirigé contre l'Allemagne.

On peut penser que ces éloges expriment au moins la volonté de ne pas déplaire au chef italien et de ne pas le gêner dans son action.

Faut-il y voir l'indice d'une tendance à l'accalmie? C'est, en tout cas, la marque d'un effort pour ne pas aggraver les choses. Le bruit court toujours que des tractations secrètes austro-allemandes auraient lieu entre des personnages plus ou moins qualifiés. On m'a assuré que le major Pabst aurait eu une rencontre en Suisse avec Jakoncig [2].

(1) Sur l'entrevue de Riccione, voir ci-dessus n° 129 annexe (et note).

(2) Le télégramme s'achève ainsi : Note pour mémoire : cette information dont je ne peux contrôler l'exactitude.

132

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 713. *Vienne, 22 août 1933* (1).

(*Reçu :* le 23, 17 h. 20.)

Je recueille, de la part de tous ceux qui s'efforcent de suivre avec objectivité l'évolution de la crise autrichienne, la même impression de malaise et d'inquiétude.

Il y avait eu en mai et juin des manifestations enthousiastes de patriotisme autrichien. Les fautes politiques de l'Allemagne avaient entretenu ce mouvement. « Nous avançons à coup de gaffes allemandes », aimait-on à dire dans l'entourage du Chancelier. Mais le succès même de la répression du terrorisme nazi semble avoir retiré à l'action du gouvernement quelque chose de sa force. L'Autrichien oublie vite et cède à une sorte de passivité congénitale dès que les événements ne le contraignent plus d'agir. Il y a maintenant à l'égard de l'Allemagne hitlérienne plus d'indifférence que d'indignation et les sympathies des mécontents reviennent naturellement au national-socialisme.

L'accalmie de la lutte a en même temps fait apparaître les fissures de la coalition. On découvre que derrière le « patriotisme autrichien », il y a des éléments bien divers et difficilement conciliables : les regrets des légitimistes (qui ne comptent guère), les craintes des Juifs, les ambitions personnelles des chefs de la *Heimwehr*, les tendances démocratiques du *Landbund*, le dogmatisme catholique des chrétiens-sociaux. Ceux-ci demeurent dans la lutte l'élément le plus actif, et par cela même ils écartent de la coalition anti-nazie bien des intellectuels dont la collaboration serait nécessaire à la création d'un vivant patriotisme autrichien, mais qui gardent le souvenir du temps où le libéralisme de l'esprit était l'apanage des universités d'Allemagne, alors qu'en Autriche le clergé exerçait une étroite surveillance sur l'enseignement supérieur.

La conception d'une Autriche « foyer des libertés allemandes » est un rêve de ceux qui en Europe ne veulent pas désespérer du germanisme; ce n'est pas une réalité ni même sans doute une possibilité politique. Le conflit austro-allemand qui passionne l'opinion étrangère apparaît, vu d'ici, comme la lutte des chefs d'une petite paysannerie catholique pour défendre leur place au soleil contre un syndicat de mécontents, d'excités et de ratés. Comme toute l'Allemagne est derrière ceux-ci, la bataille serait inégale si l'Autriche était livrée à ses propres forces. Or les derniers événements ont porté beaucoup

(1) Par courrier, en clair.

d'Autrichiens et d'amis de l'Autriche à douter de l'efficacité de l'aide étrangère.

Il y a enfin, sans en exagérer la portée, les dissensions, les rivalités et les faiblesses humaines des chefs : conflit latent entre M. Vaugoin et M. Fey qui, comme ancien combattant, voudrait être le chef suprême de l'armée; petites intrigues du vice-chancelier M. Winkler qui, se souvenant d'avoir été grand-allemand, a laissé s'engager en son nom des négociations avec les nazis(1). L'autorité enjouée de M. Dollfuss maintient l'unité gouvernementale, mais celle-ci serait fragile en une heure de trop grand péril. Il faudra, en tout état de cause, au Chancelier beaucoup d'autorité et de doigté pour concilier, dans l'élaboration de la nouvelle constitution, les tendances fédéralistes et démocratiques de M. Ender, rapporteur du projet, avec les conceptions autoritaristes de M. Fey, ambitieux de créer un fascisme autrichien qui, par la force des choses, préparerait l'avènement de l'hitlérisme intégral.

Sans mettre en doute la possibilité pour l'Autriche de vivre, il faut conclure de l'expérience des récents mois que l'appui, les conseils, les encouragements, la protection des états intéressés à son indépendance lui demeurent indispensables tout autant qu'une armature juridique internationale assurant son indépendance (et peut-être sa neutralité)*.

133

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1016 à 1020. Réservé. *Rome, 23 août 1933, 0 h. 25, 0 h. 21.*

(*Reçu :* 3 h. 40, 2 h. 30.)

Au cours d'une récente conversation, le directeur des affaires d'Europe au palais Chigi m'a dit à titre tout à fait personnel que le gouvernement italien serait heureux de recevoir des propositions du gouvernement français en ce qui concerne l'organisation des pays danubiens.

Cette suggestion m'a paru intéressante car, en y répondant, nous nous mettrions en position de faire accepter certaines de nos vues et nous écarterions le danger de nous trouver quelque jour en présence d'un plan italien élaboré en dehors de nous avec Vienne, Budapest et peut-être Berlin.

La doctrine française se dégage sans doute des télégrammes nos 1318 à 1324 que Votre Excellence avait adressés à mon prédécesseur (2) ou de ceux qu'elle a envoyés tout dernièrement à notre ministre à Prague et dont communication m'a été donnée sous les nos 1552 à 1559 (3), mais le moment est maintenant venu d'amener l'Italie à l'acceptation de quelques solutions

(1) Allusion peut-être aux négociations occultes austro-allemandes mentionnées sous le n° 99.
* Mention manuscrite : *Très intéressant.*
(2) Du 5 juillet, reproduits au tome III de la présente série sous le n° 455.
(3) Du 17 août, reproduits ci-dessus sous le n° 118.

pratiques qui, d'une part, apporteraient à l'Autriche les remèdes dont elle a besoin, d'autre part, esquisseraient sous notre égide un rapprochement dans l'ordre économique entre Rome et les pays de la Petite Entente.

A mon avis, cette conversation que nous devons avoir avec l'Italie, et à laquelle pourraient être conviés ensuite les états de l'Europe centrale et danubienne, devrait porter exclusivement sur la question économique. M. Quaroni me disait : « Il est essentiel que les concessions économiques ne servent pas de prétexte à la recherche de contreparties d'ordre politique ». C'est là, me semble-t-il, un point sur lequel nous devrions pouvoir signifier notre plein accord au gouvernement italien. Il est en effet vain d'espérer que celui-ci pourrait, dans l'état actuel des choses, se prononcer publiquement contre l'Anschluss, comme l'a suggéré M. Benès; les événements récents ont montré que, si l'Italie est résolument hostile à toute annexion de l'Autriche par l'Allemagne, elle se gardera bien de heurter celle-ci par des déclarations ou des accords le proclamant d'une manière qui serait jugée peu amicale par le gouvernement de Berlin. Il ne serait pas moins dangereux pour les pays de la Petite Entente de chercher à obtenir de la Hongrie une renonciation à ses velléités de révision moyennant l'octroi d'avantages économiques. Une semblable tentative n'aurait d'autre effet que de poser inopportunément une question qu'en Italie même on considère comme « n'étant pas actuelle », et qui se résorbera peut-être d'elle-même, le temps travaillant pour nos amis.

En ce qui concerne les questions économiques, si j'étais autorisé à dire à M. Mussolini que, par égard pour la situation spéciale dans laquelle se trouve l'Italie, la France désire lui laisser l'initiative de la présentation d'un projet sur lequel elle tient à s'entendre préalablement avec le gouvernement de Rome, je me trouverais dans de meilleures conditions pour lui faire adopter nos vues essentielles, ayant tout lieu de croire que le plan italien n'est pas encore arrêté.

J'ignore si sous cette forme et étant entendu que les accords bilatéraux entre pays intéressés sont à la base de notre système, il paraîtra à Votre Excellence désirable de reprendre certaines des idées formulées dans le plan de 1932 [1], comme par exemple l'octroi à l'Autriche par les grandes puissances d'avantages économiques sans contrepartie. Le Département est mieux à même d'en juger, étant au courant des échanges de vues que, tant à Stresa qu'à Genève ou à Londres, M. Georges Bonnet a pu avoir avec les délégués italiens [2]. Ce qui me paraît important, c'est de pouvoir fixer dès maintenant ma ligne de conduite à l'aide d'un plan de caractère pratique qui fournirait les éléments indispensables pour les conversations que je m'attends à voir M. Mussolini provoquer d'un jour à l'autre.

Il me serait également précieux de connaître aussitôt que possible l'opinion de Votre Excellence sur les considérations que le chef du gouvernement italien m'a exposées au sujet du désarmement (voir mes télégrammes nos 989 à 996) [3].

(1) Allusion au plan Tardieu de réorganisation danubienne.
(2) Voir notamment, pour Stresa, au tome I de la première série, les nos 181, 213, 283.
(3) Du 15 août, ci-dessus reproduits sous le no 113.

134

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 716 à 720 (1). *Vienne, 23 août 1933, 23 h.*

(*Reçu :* le 24, 2 h. 50, 3 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 707-712 (2).

M. Dollfuss m'a reçu dès son retour à Vienne et m'a longuement entretenu des résultats de l'entrevue de Riccione.

Il n'a pas dissimulé que l'attitude du gouvernement italien lui avait inspiré cette dernière semaine quelque inquiétude. Il se demandait jusqu'où irait M. Mussolini dans son désir de ménager l'Allemagne. Tout en comprenant que l'Italie use de procédés autres que ceux de la France et l'Angleterre à l'égard du Reich, M. Dollfuss n'en avait pas été moins fâcheusement impressionné par le pénible résultat des dernières démarches diplomatiques faites à Berlin.

Il se dit aujourd'hui pleinement rassuré. M. Mussolini lui a affirmé que l'indépendance de l'Autriche serait respectée, car c'était là une condition absolue des bonnes relations de l'Italie avec l'Allemagne.

Le Duce lui ayant demandé quelles seraient les conditions d'une détente avec le Reich, M. Dollfuss lui a répondu que non seulement l'indépendance de l'Autriche devait être assurée dans ses relations extérieures, mais qu'il entendait garder une entière liberté d'action dans sa politique intérieure. M. Mussolini l'a approuvé sans réserve.

En ce qui concerne l'organisation économique danubienne, c'est M. Dollfuss qui a pris l'initiative d'en parler. Il a demandé au Duce s'il s'était entendu avec la France à ce sujet. M. Mussolini lui a répondu que les deux gouvernements étaient d'accord « pour faire quelque chose », mais il n'a pu lui en dire plus. Le Chancelier a alors développé son système d'accords préférentiels. Il n'a pas été question d'union douanière entre l'Autriche, la Hongrie et l'Italie. M. Dollfuss m'a déclaré qu'il était opposé au système de l'union douanière, toujours préjudiciable lorsque font défaut la parité monétaire et l'égalité de développement social. « Nous nous entendons bien mieux avec la Hongrie, m'a-t-il dit, depuis que nous sommes séparés d'elle. »

M. Dollfuss a constaté que la signature du pacte à Quatre avait profondément modifié l'attitude de M. Mussolini à l'égard de la France et de la Petite Entente.

(1) Les nos 716 à 718 sont confidentiels.
(2) Du 22 août, reproduit ci-dessus sous le no 129 (annexe).

J'ai communiqué au Chancelier les indications de votre télégramme nº 559 (1).

M. Dollfuss m'a expliqué qu'il lui était indispensable, pour pouvoir recruter des volontaires, de prévoir dans l'ordonnance créant le corps auxiliaire une durée d'engagement d'un an et demi. Il demande donc très instamment que l'ordonnance puisse être maintenue telle qu'elle est, mais il est prêt à prendre l'engagement formel de dissoudre dans le délai d'un an le corps auxiliaire si les puissances intéressées l'exigent.

M. Hecht partira ce soir pour Paris, porteur de nouvelles propositions dans ce sens.

Le directeur politique m'a dit qu'il venait d'être avisé de l'accord de la Petite Entente.

Le gouvernement fédéral acceptant le principe d'une autorisation limitée à un an, je me permets d'insister auprès de Votre Excellence pour que l'affaire ne soit pas arrêtée par une objection formelle du fait de la France seule.

Il faudrait que le corps auxiliaire pût être créé à la date du 1er septembre, car l'automne sera la période critique. Cette création non seulement répond à une nécessité pratique, mais elle fortifierait le moral autrichien qui en a besoin.

135

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 651. *Londres, 23 août 1933* (2).

Le chargé d'affaires de Pologne m'a parlé hier, à titre purement personnel, du discours prononcé à Berlin par M. Hitler, le 19 de ce mois, et dans lequel le Führer a cru devoir répéter « ce qu'il avait déjà exprimé le 17 mai au Reichstag, à savoir que l'Allemagne ne cherche pas à assimiler au germanisme des peuples qui lui sont étrangers et qui ne pourraient que l'affaiblir » (télégramme de M. François-Poncet, nº 1495, du 20 août) (3).

Mon collègue pense qu'il aurait été difficile à M. Stresemann ou à M. Brüning de tenir des propos semblables sans provoquer les sévères observations des partis conservateurs ou nationalistes. Il considère la valeur de ces paroles comme très relative. Il estime cependant que le fait d'avoir été prononcées

(1) Du 22 août, ce télégramme spécifiait que rien n'empêchait Vienne de commencer, dès maintenant, ses préparatifs pour la levée d'un corps militaire auxiliaire mais pour un an, du moins en principe.

(2) Par courrier en clair.

(3) Télégramme relatant les discours tenus dans la journée du 19 par diverses personnalités nationales-socialistes, dont Hitler au premier chef, devant une conférence des chefs des S.A., des S.S. et du Casque d'acier à Godesberg.

et de permettre aux tiers de s'y référer en cas de besoin présente une certaine valeur.

A ce propos, il a fait allusion à l'amélioration des relations germano-polonaises, dont M. Skirmunt m'avait également parlé le mois dernier.

Les Allemands, dans les conversations privées qu'ils ont avec les Polonais, ont actuellement une tendance à représenter les deux pays comme inspirés par un ardent nationalisme et par un noble sentiment patriotique, qui les distinguent des démocraties occidentales et sont de nature à faciliter de mutuelles compréhensions.

Mon collègue polonais est d'accord avec moi pour estimer que l'état d'esprit dont font actuellement preuve les Allemands à l'égard de leurs voisins de l'est se ressent des modifications des relations entre Varsovie et Moscou. Il a tenu d'ailleurs à m'affirmer que le gouvernement soviétique avait pris l'initiative de toutes les manifestations qui se sont produites récemment à ce sujet.

Comme M. Skirmunt, le conseiller de l'ambassade de Pologne ne se fait pas de grandes illusions sur la portée réelle et la durée de ces amabilités allemandes. Mais il trouve qu'elles permettent tout au moins une détente et offrent des facilités dont il est possible de tirer parti dans les rapports quotidiens entre les deux nations. Il estime que la mission de M. Lipski à Berlin présente, dans ces conditions, un intérêt tout particulier et la connaissance parfaite qu'a le nouvel ambassadeur de la langue allemande et des méthodes germaniques lui rendra plus aisée une tâche particulièrement ingrate.

Le chargé d'affaires m'a dit que cette amélioration des rapports germano-polonais préoccupait de façon curieuse le Foreign Office. Avant de partir en congé, M. Skirmunt avait eu une conversation à cet égard avec les sous-secrétaires d'État. Ceux-ci lui avaient dit qu'on ne paraissait pas se rendre un compte suffisant à Varsovie du péril allemand, qu'un véritable piège était tendu à la Pologne et qu'elle devrait se montrer particulièrement prudente. L'ambassadeur répondit qu'il ne croyait pas, quant à lui, à un piège ou à un complot, que les rapports actuels permettaient d'éviter des incidents, qu'ils étaient naturels et souhaitables.

Secret. — J'ai demandé à mon collègue si sa gérance était chargée. Il m'a répondu négativement. Le fait tient, selon lui, à l'absence du colonel Beck, actuellement en congé, et qui tient à traiter lui-même les affaires [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Berlin (n° 1307), Bruxelles (n° 470), Istanbul (n° 175), Madrid (n° 258), Rome Saint-Siège (n° 166), Washington (n° 812) Varsovie (n° 497), Prague (n° 802), Bucarest (n° 528), Belgrade (n° 713), Stockholm (n° 82), Oslo (n° 39), La Haye (n° 108), Helsingfors (n° 46), Rome (n° 1566), Reval (n° 42), Riga (n° 64), Kovno (n° 33), Moscou (n° 72).

136

PROTOCOLE DU SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE NATIONALE (1)

Très confidentiel. *Paris, 23 août 1933.*

Au cours des pourparlers qu'ils ont entamés pour arriver à un accord économique provisoire entre la France et l'U.R.S.S., M. Raymond Patenôtre, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, chargé de l'Économie nationale, agissant au nom du gouvernement français, et M. Gourevitch, chef de la représentation commerciale de l'U.R.S.S. à Paris, agissant au nom du gouvernement de l'U.R.S.S., ont convenu de ce qui suit :

Des négociations s'ouvriront dans le plus bref délai en vue de la conclusion d'un arrangement commercial provisoire sur les bases suivantes :

D'une part :

a. L'application aux marchandises importées de l'U.R.S.S. en France de tarifs autres que le tarif général, notamment l'application du tarif minimum français aux marchandises qui intéressent particulièrement l'U.R.S.S., tels que, par exemple, les produits de bois, les céréales et les produits de la pêche;

b. L'élargissement marqué du contingent applicable à l'importation en France de certains produits de l'U.R.S.S., tels que, par exemple, le bois et le charbon;

c. Simultanément avec la signature de l'accord commercial, le gouvernement français rapportera le décret en date du 20 mars 1933 concernant la surtaxe applicable aux importations de certaines marchandises soviétiques en France.

D'autre part :

L'octroi, pour un montant de 300.000.000 de francs, de commandes à l'industrie française à des conditions de crédit n'excédant pas vingt-deux mois. La passation de ces commandes devra être réalisée dans les douze mois à partir de la date de l'entrée en vigueur de l'accord commercial.

Le placement de ces commandes est subordonné à la possibilité pour l'U.R.S.S. d'obtenir en France des prix acceptables et conditions de crédit normales quant au taux d'escompte et à la circulation des traites dans les banques françaises.

Il est bien entendu que les organismes de l'U.R.S.S. en France traiteront les questions des commandes directement avec les industriels français intéressés.

(1) Le texte de ce protocole a été communiqué à l'ambassadeur de France en U.R.S.S., d'après un télégramme adressé le 26 à Moscou.

Pour faciliter la circulation dans les banques françaises à un taux d'escompte normal des traites tirées par les fournisseurs français, le gouvernement de l'U.R.S.S. accordera l'aval de la « Société des produits du naphte russe » auxdites traites acceptées par la représentation commerciale de l'U.R.S.S. à Paris et domiciliées à la société *Petrofina* française.

Le principe de la délégation conditionnelle des payements, pour certaines autres importations soviétiques en France, telles que celles du bois, du manganèse, du charbon, sera accepté par le gouvernement soviétique aux mêmes fins.

Parallèlement à la négociation prévue ci-dessus, des pourparlers devront s'ouvrir pour l'établissement du statut juridique de la représentation commerciale de l'U.R.S.S. à Paris.

Ultérieurement, et en raison du caractère provisoire de l'arrangement économique ci-dessus envisagé, de nouvelles négociations seront poursuivies en vue de régler, dans le cadre d'une convention générale et définitive, l'ensemble des questions financières et commerciales qui demeurent en suspens entre les deux parties.

Le présent procès-verbal a un caractère strictement confidentiel et, dans le cas où tous les accords prévus par ce procès-verbal n'entreront pas en vigueur, le procès-verbal doit être traité comme nul et non avenu, un engagement quelconque pour les parties contractantes ne découlant plus alors du présent protocole.

Pour le Commissaire du peuple du commerce extérieur
du gouvernement de l'U.R.S.S.,
(*Signé*) : M. G. GOUREVITCH.

Pour le Président du Conseil et par délégation :

Le sous-secrétaire d'État
chargé de l'Économie nationale,
(*Signé*) : Raymond PATENÔTRE [1].

[1] Nous nous sommes abstenus de reproduire deux lettres échangées entres les signataires du protocole, annexées audit protocole. Le sous-secrétaire d'État français à la présidence du Conseil portait à la connaissance du chef de la représentation commerciale soviétique la constitution prochaine d'une société française, « pour permettre aux industriels français de coordonner les délais de payement des traites avalisées par la Société des produits du naphte russe avec les délais des payements dus à cette société », et son interlocuteur en prenait acte.

137

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 655. *Londres, 24 août 1933* (1).

(*Reçu* : le 25, 10 h.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 644-647 (2).

M. Eden m'a confirmé cet après-midi l'heureuse impression produite sur le gouvernement britannique par nos efforts en vue d'inciter les gouvernements de la Petite Entente à améliorer la position économique de l'Autriche.

Je lui ai répondu avoir été pour ma part très heureux de pouvoir faire connaître à Paris l'effort qu'on semblait vouloir tenter en vue de faciliter l'importation des chapeaux autrichiens.

Le sous-secrétaire d'État m'a déclaré ensuite que le gouvernement italien venait de manifester aux Anglais son désir d'avoir avec eux, dans le courant de septembre, des conversations préliminaires à la conférence de désarmement. M. Eden m'a demandé si nous avions reçu des informations de Rome à cet égard.

J'ai répondu que je l'ignorais.

Il m'a dit alors qu'un télégramme avait mis l'ambassade d'Angleterre à Paris au courant de la demande italienne. Le gouvernement britannique allait naturellement accepter. Il se proposait de faire savoir aux Italiens que les conversations pourraient avoir lieu à Rome, par exemple, aussitôt après celles de Paris. Pour les premières, celles de Rome, la date approximative du 25 m'a été citée.

M. Eden a ajouté qu'une allusion de deux ou trois lignes dans la presse aux conversations de Paris aurait convaincu les Italiens que ces dernières n'avaient pas été arrangées dans des conditions et à une date propres à retarder les entretiens avec Rome.

J'ai fait observer, d'une part, qu'il me paraissait aisé d'indiquer à Rome les conditions dans lesquelles la réunion de Paris avait été prévue, de l'autre, que les ennuis causés par la presse à propos de la récente démarche à Berlin expliquaient bien notre désir de voir différer, pendant une dizaine de jours, toute publication.

M. Eden n'a formulé aucune observation.

Revenant ensuite à l'idée d'une réunion préliminaire d'experts, il me dit qu'à la réflexion, il lui avait semblé préférable de remettre cette rencontre,

(1) Par courrier en clair.
(2) Du 22 août, ci-dessus reproduits sous le nº 130.

qu'elle pourrait avoir lieu après celle des délégués des gouvernements; avant le 28, elle risquait de n'apporter aucun nouvel élément d'appréciation.

J'ai alors rappelé qu'il convenait de ne pas confondre deux ordres de questions, connexes mais distinctes. Il y avait, d'une part, les questions déjà discutées en présence de M. Norman Davis et relatives à la conférence de désarmement proprement dite. Ces questions faisaient l'objet de la réunion prévue à Paris pour la mi-septembre. Il y avait, en second lieu, les manquements de l'Allemagne au traité de Versailles avec confrontation des renseignements réunis à Paris et à Londres sur le réarmement du Reich. C'était à propos de cette seconde série de questions que nous envisagions, ainsi que je l'avais déjà exposé, une réunion préliminaire d'experts, avec ensuite examen éventuel par les délégués français et anglais au début des réunions de Paris.

M. Eden me répondit que, dans ces conditions, M. Cadogan, qui doit être de retour à Londres au début de septembre, pourrait vraisemblablement rencontrer M. Massigli. Tous deux d'ailleurs étaient déjà parfaitement au courant de leurs informations respectives. Le secrétaire d'État se réservait toutefois de me répondre définitivement à ce sujet.

Je lui dis que les dossiers sur le réarmement allemand semblaient s'enrichir rapidement et que, d'un côté comme de l'autre, peut-être des faits nouveaux gagneraient-ils à être examinés en commun.

M. Eden me dit qu'il me reverrait très probablement avant son départ, mais qu'en son absence, je pourrai toujours m'adresser soit à M. Cadogan, soit à sir John Simon.

Je le mis au courant des informations reçues ce matin par téléphone de M. le Directeur politique, au sujet de la communication qu'allait faire notre ambassadeur à Washington à M. Norman Davis. Le sous-secrétaire d'État m'en remercia; elles correspondaient bien à son désir.

Je n'ai naturellement pas utilisé auprès du Foreign Office le mémorandum confidentiel du 24 juillet joint à votre bordereau du 7 de ce mois, nº 1301 (Service de la Société des Nations) [1]; j'ai estimé que si nous tenions à assurer, sous une forme ou une autre, une prise de contact franco-anglaise, avant les conversations Norman Davis, nous avions intérêt à conserver par devers nous un certain nombre de précisions nouvelles sur les réarmements allemands [2].

[1] Il s'agit selon toute vraisemblance d'une note nº 213 intitulée « État présent des armements allemands », rédigée par la section militaire d'études des traités. Il a paru superflu de la reproduire, la note du 26 juillet sur les principaux manquements allemands aux clauses du traité de Versailles (ci-dessus reproduite sous le nº 65, annexe) fournissant une documentation analogue.

[2] Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Rome (nº 1566), Berlin (nº 1307), Bruxelles (nº 470), Varsovie (nº 497), Prague (nº 802), Vienne (nº 530), Bucarest (nº 528), Belgrade (nº 713).

138

M. DE MONICAUT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 489, 490. *Prague, 24 août 1933* (1).

(*Reçu :* le 25, 17 h. 45.)

Utilisant les intéressants renseignements transmis par notre ministre à Vienne sur les entretiens de Riccione, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par ses télégrammes nos 805 à 811 (2), je me suis employé ce matin à souligner auprès du directeur politique, en le priant d'en faire part aussitôt qu'il le pourrait à M. Benès, les points de ces entretiens qui permettent d'espérer une certaine évolution de la politique italienne en Europe centrale dans un sens conforme aux vues de la France et de la Petite Entente.

J'ai indiqué, en particulier, qu'il ne devait pas être négligeable aux yeux de la Tchécoslovaquie que M. Mussolini eût désapprouvé la prétention de la Hongrie de subordonner tout accord économique à des arrangements politiques, que, d'autre part, il semblait résulter des propos tenus par M. Hornbostel à M. Puaux que le communiqué paru à l'issue des entretiens de Riccione n'avait pas été tout d'abord interprété d'une manière très exacte par certains journaux français et tchécoslovaques (mon télégramme no 484 en date d'hier) (3), puisque M. Mussolini, non seulement n'avait pas fait allusion au cours de ses conversations avec M. Dollfuss à un système économique limité à l'Autriche, la Hongrie et l'Italie ni n'avait élevé d'objection de principe contre la conclusion d'accords préférentiels bilatéraux entre tous les états successeurs, mais encore avait recommandé à son interlocuteur de se mettre le plus tôt possible d'accord à ce sujet avec les états de la Petite Entente.

Le directeur politique a été extrêmement intéressé par les précisions que je lui apportais. Il m'a dit qu'il allait en donner aussitôt connaissance à M. Benès qui, m'a-t-il dit, envisage à l'heure actuelle avec plus de confiance le développement des négociations engagées pour préparer le rétablissement économique de l'Europe centrale. Que cette affirmation de M. Pavlu corresponde à une réalité, on peut en voir une preuve dans l'attitude de la presse tchécoslovaque qui, s'inspirant sans doute d'indications recueillies auprès du ministère des Affaires étrangères, consacre ce matin aux entretiens de Riccione des commentaires où se fait jour à l'égard de la politique italienne un esprit bien plus conciliant et objectif qu'hier (mon télégramme no 485 de ce jour) (4).

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 22 août, reproduits ci-dessus sous le no 129.
(3) D'après lequel la « presse tchécoslovaque envisage avec une certaine inquiétude les événements d'Autriche ».
(4) Selon lequel, à une exception près, la presse tchécoslovaque appréciait la politique italienne « avec beaucoup d'objectivité et même parfois avec bienveillance ».

J'ai continué en disant au directeur politique que puisque M. Mussolini encourageait le gouvernement autrichien à se mettre d'accord avec les états de la Petite Entente, il apparaîtrait sans doute à ceux-ci qu'une occasion favorable se présentait d'engager avec Vienne des conversations utiles.

En ce qui concernait la situation intérieure de l'Autriche, j'ai fait part à mon interlocuteur des graves appréhensions que causait à Votre Excellence, ainsi qu'au Foreign Office, la continuation de la pression économique du Reich sur ce pays, qui risquait, en se prolongeant, de l'atteindre mortellement. Aussi, ai-je ajouté, la France insiste-t-elle plus vivement que jamais auprès des états de la Petite Entente et de la Tchécoslovaquie en particulier pour que, sans préjudice des accords d'ensemble, à la préparation desquels il est bon de travailler, on aille au plus pressé, c'est-à-dire que chaque état accorde immédiatement à l'Autriche sur le terrain économique tout appui dont il peut disposer.

M. Pavlu me répondit que le gouvernement tchécoslovaque, pleinement d'accord à ce sujet avec le gouvernement français, veillait à appliquer l'accord commercial qui l'unissait à l'Autriche dans le sens le plus favorable à celle-ci.

Les ressortissants tchécoslovaques avaient, d'autre part, grâce aux facilités des devises qui leur sont accordées pour se rendre dans ce pays, contribué largement cette année à la prospérité du tourisme autrichien. Enfin, M. Pavlu me rappela la décision prise par son gouvernement de participer pour une somme de 18 à 20 millions de Kcs à l'emprunt autrichien.

Sur ce point, il aurait été facile de faire remarquer au directeur politique que la manière dont son gouvernement envisageait de contribuer à l'emprunt diminuait singulièrement la valeur de son geste. Le fait que l'accord commercial austro-tchécoslovaque donne effectivement des résultats assez satisfaisants pour l'Autriche ne pouvant cependant être contesté, j'ai cru préférable d'indiquer à mon interlocuteur que Votre Excellence espérait vivement qu'il serait possible au gouvernement tchécoslovaque d'aller plus loin encore dans cette voie. J'ai signalé à M. Pavlu la promesse que M. Benès avait faite le mois dernier à M. Noël de demander à ses services une enquête sur les possibilités de faciliter les importations autrichiennes en Tchécoslovaquie [1] et lui ai demandé instamment de rappeler cette question au ministre des Affaires étrangères, avec lequel M. Noël allait avoir à reprendre prochainement ses conversations. M. Pavlu me l'a promis.

Les réflexions auxquelles on est porté à se livrer sur le meilleur moyen d'amener le gouvernement tchécoslovaque à venir en aide à l'Autriche au point de vue économique me font signaler à nouveau à Votre Excellence, comme M. Léon Noël l'avait déjà fait le mois dernier, l'intérêt qu'il y aurait à ce que le gouvernement de Vienne fasse connaître le plus tôt possible à M. Puaux les demandes précises qu'il serait désireux de faire accueillir par la Tchécoslovaquie.

Faute de précisions, nos interventions en faveur de l'Autriche risquent de rester sur un terrain beaucoup trop général. Cet inconvénient s'accroît

(1) Voir, au tome III de la présente série, les nos 452, 465.

du fait que M. Benès et M. Krofta ont tendance à s'en rapporter à leurs services du soin de régler les questions économiques, et que, d'autre part, ces services et ceux notamment qui s'occupent des affaires de devises et de contingents sont, comme le sait d'ailleurs le Département, dirigés par des fonctionnaires animés le plus souvent d'un esprit aussi nationaliste qu'étroitement administratif.

139

Note de la Direction politique

Visite de M. Campbell

Paris, 24 août 1933.

M. *Campbell* est venu faire part des intentions de son gouvernement en ce qui concerne les conversations privées sur la question du désarmement.

1° Une première conversation franco-britannique aurait lieu à Paris, d'où M. *Eden* se rendrait à Rome pour avoir également des conversations avec le gouvernement italien. Dans ces conditions, une conversation franco-italienne pourrait également avoir lieu. Après la conversation franco-italienne, une conversation pourrait avoir lieu à trois avec M. Norman Davis.

2° Si le gouvernement français ne voit pas d'objections à cette procédure, le gouvernement anglais la proposerait au gouvernement italien, après la réponse duquel un avis serait donné à la presse annonçant ces conversations.

Il a été demandé à M. *Campbell* s'il connaissait les raisons pour lesquelles le gouvernement britannique estimait nécessaire d'informer l'opinion de ces conversations plus longtemps à l'avance qu'il n'est d'usage.

M. *Campbell* a répondu que sans avoir d'indications à ce sujet, il pensait que, d'une part, cette publication devait, dans la pensée de son gouvernement, donner à réfléchir en Allemagne et, d'autre part, devait donner des apaisements à l'opinion publique anglaise, inquiète de la situation actuelle.

L'observation a été faite à M. *Campbell* qu'il conviendrait de ne pas préciser, dans le communiqué, les dates de ces diverses réunions, pour ne pas faire apparaître que sans doute, du fait des circonstances d'ailleurs, les contacts franco-anglo-américains auraient lieu avant les contacts avec l'Italie.

Le ministre d'Angleterre désirerait savoir si le gouvernement français a des objections à ce que le gouvernement anglais saisisse le gouvernement de Rome de son projet de conversations anglo-italiennes*.

* Annotations du Ministre : *D'accord. Profiter de la visite de Campbell pour insister sur la nécessité où nous serons (et que notre opinion n'admettrait pas) de ne pas rester sur le refus allemand, et d'agir à Genève. Reste à déterminer qui doit saisir Genève : ce devrait être l'Autriche?*

140

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 594. *Londres, 24 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 septembre.)

L'ambassadeur de Belgique m'a dit hier que, pendant une quinzaine de jours, il allait s'absenter de son poste avec une réelle appréhension. Il estime que la situation des affaires est loin de s'améliorer, que le gouvernement allemand accumule les maladresses vis-à-vis des Anglo-Saxons et qu'ici, l'opinion se monte progressivement vis-à-vis du Reich.

Ces propos ramènent de plus l'attention sur les sentiments actuels de l'Angleterre au sujet de l'Allemagne. Il s'agit là d'une question essentielle pour la Belgique et aussi pour notre pays.

Quant au fond, ces sentiments ne se sont pas sensiblement modifiés au cours de ces dernières semaines et les renseignements adressés à leur sujet par M. Corbin à Votre Excellence conservent tout leur intérêt.

L'opinion anglaise reste en immense majorité hostile aux conceptions (*sic*) et considère les excès matériels auxquels elles aboutissent comme une preuve de leurs erreurs. Sous un angle plus particulier, on peut estimer que la valeur de l'ambassade d'Allemagne à Londres a bien changé. Un des anciens agents anglais du comte Bernstorff, payé pour le savoir, me le disait avant-hier. L'inféodation de la presse allemande et de l'esprit universitaire au gouvernement national-socialiste a privé ce dernier en Angleterre de moyens d'action précieux. On continue à Berlin à faire venir dans le Reich des personnalités britanniques, dont quelques-unes, comme lord Buxton ou sir Evelyn Wrench, se font ensuite de bonne foi des apologistes zélés. Le résultat contraire est parfois également atteint. Les nazis jouent auprès des conservateurs anglais du péril communiste ou juif et d'une communauté de sentiments religieux. Les Allemands prétendent obtenir des résultats intéressants. La valeur des rapports qu'ils reçoivent d'ici est devenue très douteuse. En tout, ils ne réussissent que dans une mesure extrêmement limitée.

Par contre, lorsque la presse française fait état d'un discours de M. Winston Churchill, qui ne craint pas les répétitions et parle toujours comme s'il avait son pays avec lui, d'articles paraissant dans les journaux aussi peu lus que le *Refere*, ou d'incidents grossièrement exagérés, comme celui de samedi dernier (voir la dépêche de cette ambassade nº 598) [1], pour déclarer que l'Angleterre est changée et que la situation appelle une politique d'entente entre

[1] Du 24 août. Il s'agissait d'incidents intervenus au cours d'une rencontre sportive anglo-allemande et démesurément grossis par la presse.

nos deux pays, elle risque de provoquer chez nous des malentendus. Il existe, en effet, toujours ici à notre égard des méfiances (*sic*) ne sont pas parvenus à effacer. Une collaboration entre Londres et Paris est une réalité, mais qui, pour s'exercer et se développer, ne doit être ni trop apparente, ni trop exclusive, ni même trop ambitieuse dans ses objectifs reconnus.

L'opinion anglaise éprouve aujourd'hui, à l'égard de l'Allemagne, tout au moins de celle de M. Hitler, des sentiments de désillusion, de mépris et même parfois de haine. « Ces gens-là nous ont trompés », disait récemment à M. Steed un professeur de l'Université de Londres. L'ancien directeur du *Times* répondait : « Parfaitement, et ils sont très dangereux. Si vous voulez revenir sur votre erreur, voyez dans quelle mesure vous pouvez aider ces Français qui vous paraissent si peu sympathiques. Vous travaillerez avec eux dans l'intérêt de toutes les nations, y compris l'Allemagne ». Ces propos émanaient d'un grand ami de notre pays, mais dans bien des cas, la réponse aurait été différente : « Les Allemands nous ont trompés, parce que, depuis Versailles, nous avons eu à leur égard une attitude qui rendait leurs excès actuels inévitables », aurait répondu lord Buxton. Celui-ci n'est malheureusement pas le seul de cet avis.

Malgré certaines publications et les discours d'hommes politiques importants, on ne saurait affirmer qu'à l'heure actuelle, le sens d'un péril, d'une possibilité de crise internationale prochaine et généralisée se soit imposé à l'opinion anglaise. Celle-ci reste concentrée sur ses propres affaires : réorganisation du pays, relations avec l'Empire, questions américaines. En Europe, il faut conserver la paix et, si la chose s'avérait impossible, éviter d'avoir à prendre une décision analogue à celle de 1914.

Les gouvernements qui se sont succédé ici depuis l'armistice sont tous plus ou moins responsables d'un pareil état d'esprit. Il a été relativement lent à se former et il sera également lent à se modifier. A vouloir aller trop vite, on risquerait de tout compromettre. Aujourd'hui, il est simplement permis d'espérer que la rupture sentimentale qui s'est produite entre Londres et Berlin éloignera les Anglais des philtres que leur versaient des mains expertes et leur rendra peu à peu le sens des réalités internationales.

En Angleterre, comme ailleurs, les individus et les groupes sont toujours en avance sur les collectivités. Or, parmi ces groupes, il en est un qui présente pour nous un intérêt particulier. Il est constitué par le personnel du Foreign Office. Sans doute, les éléments stables de cette maison n'ont-ils plus la même situation qu'avant la guerre. Les Anglais s'intéressent aujourd'hui plus particulièrement à l'activité de la Trésorerie, du *Board of Trade* ou même de l'*Agricultural ministry*. Cependant, on ne saurait négliger le rôle considérable que continue à jouer le Foreign Office dans la publication et, par conséquent, la présentation des nouvelles relatives à l'étranger. Or, depuis plusieurs mois, malgré des hésitations et des retours en arrière dus à la nécessité de ménager de hautes situations, cette présentation vise à faire comprendre ce qui se passe en Allemagne. Au cours de longues et récentes années, c'était les Allemands eux-mêmes qui, à ce point de vue, éduquaient l'opinion britannique. Sans doute, trouverait-on difficilement aujourd'hui dans les grands journaux de

Londres des considérations sur certaines communautés d'intérêt entre la Grande-Bretagne et d'autres nations européennes. Mais les précisions sur les manifestations des nazis, les conceptions de leurs chefs et l'absence de tout esprit politique dans les masses allemandes figurent en bonne place dans les feuilles anglaises. Il y a quelques mois, ces publications pouvaient être imputées à des réactions individuelles et morales. Aujourd'hui, la présentation a revêtu un aspect méthodique et constant qui décèle une origine plus haute.

Cette attitude de la presse répond aux sentiments intimes de la plupart des vieux agents du Foreign Office, ceux que les Allemands faisaient accuser à Londres même et publiquement de se laisser dominer par les idées françaises. Au cours de ces années, la jeunesse du Foreign Office était enthousiaste du pays de Brüning et de Stresemann et ne nous ménageait pas ses critiques. Aujourd'hui, les sentiments de ces mêmes jeunes gens ont bien changé, tout au moins à l'égard de l'Allemagne. Ces sentiments subsisteront si les Allemands persistent dans la voie qu'ils suivent actuellement et si nous savons éviter de donner l'impression que nous entendons tirer parti de la situation. Or, la persistance de cet état d'esprit et d'une action *britannique* sur la presse anglaise finira bien avec le temps par modifier l'opinion publique anglaise.

141

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 867, 868. *Washington, 25 août 1933, 7 h. 30.*

(*Reçu :* 13 h. 45.)

A en juger par les nouvelles télégraphiées aujourd'hui de Paris, la presse française paraît avoir attaché une signification particulière aux conversations qui ont eu lieu il y a deux jours entre le Président et M. Norman Davis et qui ont donné lieu ici à certains commentaires en ce qui concerne la position des États-Unis à la conférence du désarmement.

Le chef du service compétent du département d'État, que j'ai interrogé ce matin, m'a déclaré que plusieurs de ces commentaires étaient exagérés. Il a précisé que M. Roosevelt avait donné pour instructions à M. Norman Davis de faire savoir, lors de la reprise des travaux de la conférence, que la position américaine ne s'était pas modifiée, contrairement à une opinion qui s'était récemment répandue. Cette position est telle qu'elle a été définie dans le message du Président du 18 mai[1], ainsi que dans le discours prononcé le 22 du même mois à Genève par M. Norman Davis [2]. Mon interlocuteur a tenu à

(1) Sur ledit message du Président (en fait, du 15 mai), voir, au tome III de la présente série, les nos 283 (et note), 284, 287, 299.
(2) Sur ce discours, voir, audit tome, le no 314 (note).

souligner que le gouvernement américain est tout à fait en faveur d'un contrôle rigide et permanent qui doit nécessairement accompagner toute mesure de désarmement.

Comme je l'interrogeais sur les dispositions de l'administration vis-à-vis d'un pacte consultatif, question reprise ces jours-ci par les journaux, il m'a répondu que le gouvernement américain n'avait pas modifié ses intentions : le jour où un accord sur le désarmement serait intervenu, la question du pacte consultatif pourrait être examinée.

142

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 510 à 515. *Belgrade, 25 août 1933, 13 h. 15, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 15 h., 16 h., 22 h. 10, 23 h.)

J'ai fait au ministre des Affaires étrangères la communication prévue par votre télégramme no 715 (1).

M. Jevtitch m'a prié de remercier vivement Votre Excellence. Les informations que M. Puaux a pu recueillir sur les entretiens de Riccione l'ont d'autant plus intéressé que le ministre du royaume des S.H.S. à Vienne doit, sur convocation, avoir à ce sujet un entretien avec le Chancelier, ce qui permettra par recoupements de se rendre compte aussi exactement que le rendent possible les événements et le caractère des personnages des intentions véritables de M. Dollfuss et de M. Mussolini.

Comme Votre Excellence, M. Jevtitch estime certaine maintenant l'opposition de l'Italie à l'Anschluss. Il ne croit pas qu'à Rome on puisse envisager de compromis et n'attache pas d'importance au dernier article de M. Wickham Steed dans le *Sunday Times* sur un partage de l'Autriche entre l'Italie et l'Allemagne. Même si M. Mussolini voulait s'engager dans une politique aussi dangereuse pour son pays, Hitler ne saurait l'y suivre sans rompre avec ce qui fait sa force et l'enthousiasme des masses, cette doctrine raciste au nom de laquelle le IIIe Reich réclame la totalité des peuples allemands; mais, si hostiles aux visées hitlériennes que puissent être les intentions du gouvernement fasciste, le ministre des Affaires étrangères n'en regrette pas moins de constater une fois de plus les incertitudes de son action diplomatique et l'entêtement quelque peu puéril avec lequel on persiste à Rome à poursuivre des buts contradictoires : empêcher l'Anschluss et même rêver à une *Mitteleuropa* italienne sans se brouiller avec l'Allemagne, encourager les revendications

(1) Du 22 août, reproduit ci-dessus sous le no 129.

hongroises sans encourager les revendications allemandes, conseiller à M. Dollfuss de se remettre le plus tôt possible d'accord avec la Petite Entente sans utiliser ce groupement comme pivot de la reconstruction économique de l'Europe danubienne.

Par ailleurs, les conseils de modération donnés par M. Mussolini à M. Dollfuss lui paraissent des plus inopportuns. Il ne pense pas que le Chancelier les suive et encore moins qu'il puisse être suspecté, comme certains journaux viennois l'ont laissé entendre, de vouloir se prêter à un arrangement avec Hitler. On a longtemps douté à Belgrade de sa sincérité. On y rend aujourd'hui hommage à sa prudence et à son courage. L'on croit aussi que la véritable lutte à la vie et à la mort menée contre lui par les hitlériens ne laisse de part et d'autre aucune place à compromis.

Cependant on saura à Berlin — et Rome fera qu'on le sache — que Rome conseille la mansuétude à Vienne, mais l'on n'y saura pas que Rome envisage en même temps l'emploi de la force militaire contre un coup hitlérien.

Ce double jeu fera l'affaire des violents, c'est-à-dire des Allemands, et ne pourra que hâter l'échéance des plus graves événements. M. Jevtitch n'attribue pas uniquement au machiavélisme les incertitudes italiennes. Il croit que le gouvernement de Rome est dans le plus cruel embarras. Il hésite entre une politique conforme aux intérêts généraux de l'Italie à mener en plein accord avec la France pour la paix et la stabilité de l'Europe et la politique de prestige, qu'exige l'intérêt particulier du parti fasciste et pour laquelle les catastrophes mêmes paraissent à la fois redoutables et tentantes.

Le ministre des Affaires étrangères se rend compte combien la tâche de notre diplomatie pour encourager l'Italie à faire le choix qu'imposent les circonstances est difficile et délicate eu égard aux susceptibilités de l'opinion italienne et il espère qu'en fin de compte, M. Mussolini lié par le pacte à Quatre se résignera à l'inévitable.

Mais le temps presse, m'a-t-il dit, et seule une attitude parfaitement claire et désintéressée de toutes les puissances peut encore sauver l'Autriche.

Il a ajouté très confidentiellement que le chancelier Dollfuss lui a fait savoir qu'il ne ferait jamais une politique à la suite de l'Italie car, si le peuple autrichien était mis dans l'obligation de choisir entre la domination de Berlin et celle de Rome, son choix était fait d'avance : toute l'Autriche serait pour l'Anschluss.

En terminant, M. Jevtitch m'a dit qu'il est entièrement d'accord avec Votre Excellence quant à la nécessité d'un recours à la Société des Nations.

Il souhaite vivement que nous parvenions à gagner à nos vues sur ce point les gouvernements de Rome et de Londres*.

* Mention manuscrite du Département : *Intéressant.*

143

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ROME, BUCAREST, LONDRES [1], BUDAPEST, BELGRADE, VARSOVIE, PRAGUE, VIENNE.

T. nos 1587 à 1593; 568 à 574; 1730 à 1736; 424 à 430; 728 à 734; 498 à 504; 817 à 823; 570 à 576. Réservé.

Paris, 25 août 1933, 22 h. 45.

Pour tous les postes, sauf Rome : Je vous communique ci-après, pour votre information personnelle, un télégramme que j'adresse à notre ambassadeur à Rome.

Pour tous les postes : Je réponds à votre télégramme 1016-1020 [2].

C'est sur la base d'une étroite collaboration entre la France et l'Italie que doit être étudié et arrêté le plan de réorganisation de l'Europe centrale et orientale; c'est à leur initiative commune que ce plan devrait ensuite être recommandé aux pays intéressés.

J'estime que cette formule est plus propre à assurer le succès d'une entreprise qui, si elle était patronnée uniquement par l'une ou par l'autre des deux puissances, susciterait légitimement la défiance de tel ou tel des pays de l'Europe centrale. Le gouvernement italien, à qui nous avons déjà laissé tout le bénéfice de l'initiative de la négociation qui a abouti au pacte de Rome, comprendra certainement que, dans la question présente, il importe que nous ayons part égale dans l'initiative nouvelle qu'il envisage et que le gouvernement français, ayant déjà, par la présentation de deux plans très étudiés [3], marqué l'intérêt qu'il porte au problème, la participation la plus large de sa part est nécessaire à des projets dont le rapprochement, si heureusement intervenu entre les deux pays, permet maintenant d'espérer l'aboutissement.

Au surplus, cette procédure est celle qui a été récemment suivie à Londres par les délégations française et italienne pour présenter aux délégués des pays à monnaie [stable] le projet d'entente économique [4], destiné à prolonger sur le terrain des échanges commerciaux l'accord intervenu dans le domaine monétaire entre les pays restés fidèles à l'étalon-or.

(1) Le chargé d'affaires.

(2) Du 23 août, reproduit ci-dessus sous le n° 133.

(3) Allusion au plan Tardieu (mars 1932), ainsi qu'au plan de la délégation française à la Conférence de Stresa (voir, au tome I de la présente série, les nos 181, 213).

(4) Un avant-projet d'accord, du 19 juillet, établi par le directeur politique du Quai d'Orsay et la délégation française, stipulait que les gouvernements soussignés devaient engager sans délai des négociations bilatérales en vue d'améliorer leurs relations commerciales et se tenir en contact pour éliminer tous procédés de nature à fausser le jeu normal des échanges. Ces gouvernements n'institueraient entre eux aucune restriction quantitative nouvelle de marchandises ou de devises jusqu'au 1er janvier 1934 et n'aggraveraient pas, durant la même période, les restrictions existantes de marchandises et de devises. Le projet recevait l'adhésion italienne le 25 juillet.

Encore que vous n'ayez été approché à ce sujet qu'à titre personnel, il me paraît que nous ne devons pas laisser passer sans réponse l'invite qui nous est faite à développer nos vues sur la réorganisation de l'Europe centrale. En cela, nous ne ferions d'ailleurs que réaliser un projet qui est au centre de nos préoccupations et, d'ailleurs, répondre au vœu du gouvernement britannique, qui est particulièrement anxieux de voir la France et l'Italie se concerter sur les mesures à prendre pour assurer l'indépendance autrichienne.

En conséquence, et afin de vous permettre d'engager la conversation au moment qui vous paraîtra opportun et en choisissant votre interlocuteur, je rappellerai que notre préoccupation dominante est de ne pas laisser se constituer en Europe centrale et orientale de blocs rivaux soumis à des influences rivales. C'est sur un pied de parfaite égalité morale et matérielle que les états intéressés, parmi lesquels nous serions d'avis de ranger l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie (et au besoin la Bulgarie, mais seulement s'il n'en devait pas résulter une demande de participation, difficile à satisfaire, de la Grèce ou de la Turquie), devraient s'efforcer d'organiser entre eux et par des accords bilatéraux une coopération économique.

A notre avis, cette coopération pourrait se traduire par l'établissement de tarifs préférentiels et par un meilleur aménagement des moyens de transport. Elle ne devrait pas exclure le développement des relations économiques du groupe avec les états tiers, notamment avec les voisins, par le moyen de traités de commerce pouvant comporter des avantages préférentiels au bénéfice exclusif des produits agricoles danubiens.

L'organisation serait à compléter par des accords industriels, qui auraient pour objet d'intéresser les états non danubiens à l'amélioration espérée des marchés de l'Europe centrale, tout en réservant à celle-ci la possibilité de développer son marché intérieur et de mieux coordonner ses forces économiques.

Le jeu de ces accords privés, qui devraient d'ailleurs être limités à un petit nombre de produits, permettrait d'éviter un conflit aigu avec l'Allemagne et de satisfaire la Pologne, qui a toujours manifesté le plus grand intérêt pour le marché danubien. Elle procurerait à l'Italie, notamment pour ses textiles et ses automobiles, des satisfactions non négligeables.

Les accords qui seraient ainsi conclus avec des syndicats danubiens, dont il faudrait d'ailleurs envisager la formation, devraient notamment :

1° Indiquer qu'il n'interviendra aucun relèvement de droits de douane, ni aucune mesure administrative susceptible de gêner les importations des produits faisant l'objet d'une entente;

2° Fixer les contingents de base des industries nationales contractantes d'après leurs débouchés actuels;

3° Prévoir pour chacun des pays non danubiens, et selon une clef différente pour chacun d'eux, une adaptation de ces contingents aux conditions économiques danubiennes, en tenant compte, par exemple :

a. Des achats de céréales effectués par lui au cours de l'année précédente;

b. Des fluctuations du marché danubien constatées d'après l'état des carnets de commandes d'un certain nombre d'entreprises choisies comme témoins;

4° Stipuler, en faveur des produits ayant fait l'objet des ententes d'industrie, un abaissement des droits de douane égal au montant de la préférence danubienne.

Ce n'est pas seulement dans ce domaine que l'Italie pourrait recevoir les satisfactions que sa situation spéciale la met en droit d'attendre. Sans doute serait-il possible de rendre, en partie tout au moins, à Trieste et à Fiume, leur activité ancienne, grâce à un système de facilités ferroviaires, qui reste d'ailleurs encore à déterminer.

Telles sont les premières indications qui me paraissent pouvoir être d'ores et déjà communiquées au gouvernement italien. Sans comporter un développement définitif, elles devraient cependant suffire à amorcer un échange de vues qui, s'il était poursuivi du côté italien avec autant de sincérité que du nôtre, pourrait être fécond en résultats pratiques.

Communiqué à Europe.

144

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 516 à 518. *Belgrade, 25 août 1933, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 55.)

J'ai fait auprès de M. Jevtitch la démarche prescrite par votre télégramme 708 (1).

Ses informations sur les dispositions du gouvernement de Budapest concordent avec les nôtres.

Tant que la Hongrie, m'a-t-il dit, sera entre les mains de gens comme Gömbös et de Kanya, il est vain de compter sur elle pour l'œuvre de restauration économique et de stabilisation en Europe centrale. C'est la raison pour laquelle, a-t-il ajouté, le gouvernement des S.H.S., vu l'incuccès de son invitation à Budapest du mois de juin dernier (ma lettre n° 318 du [11] juin) (2), s'est orienté nettement vers l'Autriche comme le prouve le traité de commerce du 5 août.

Le ministre des Affaires étrangères est tout disposé à aller plus loin dans cette voie et à examiner, d'accord avec son collègue du Commerce, sous quelles modalités nouvelles et exceptionnelles pourraient être encore développées les relations économiques austro-yougoslaves. A ce point de vue, la collabo-

(1) Du 17 août, ci-dessus reproduit sous le n° 118.

(2) Qui reproduisait les déclarations du ministre yougoslave des Affaires étrangères à un journal hongrois, favorables à la participation de Budapest à l'œuvre de restauration danubienne, à condition que la révision des traités fût placée dans le seul cadre genevois.

ration entre Vienne, centre industriel et financier, et Belgrade, capitale d'un pays presque exclusivement agricole et démuni d'argent, est beaucoup plus aisée qu'entre Vienne [et Rome].

On sera certainement d'autant plus préparé à encourager cette collaboration que, dans le péril qui la menace, l'Autriche de Dollfuss ne nourrit aucune revendication territoriale et ne constitue aucun danger pour la stabilité de l'Europe du sud-est.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'il attend la visite du ministre autrichien du Commerce, soit à la foire de Zagreb qui ouvre le 2 septembre, soit plus tard à Belgrade.

Comme Votre Excellence peut s'en rendre compte par cet entretien, la Yougoslavie est toute acquise à nos vues. Par contre, M. Jevtitch m'a dit que, d'après ses informations, le gouvernement tchécoslovaque, appuyé par une coalition d'intérêts industriels et agricoles, est toujours aussi mal placé pour mener avec ses deux associés de la Petite Entente comme avec l'Autriche la politique économique de collaboration qu'annulerait sa politique générale. Il pense donc que ce serait surtout à Prague que devraient s'exercer nos efforts dans l'intérêt de tous.

145

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 309. Secret. *Rome, 25 août 1933* (1).

(*Reçu* : 1er septembre, 11 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 305 (2).

J'ai placé aujourd'hui sous les yeux du cardinal secrétaire d'État la coupure du *Temps*, que j'avais déjà montrée à Mgr. Ottaviani et qui avait déjà provoqué le demi-aveu de ce dernier, touchant l'existence d'une annexe secrète au concordat allemand.

Le cardinal Pacelli m'a aussitôt répondu : « Je dois vous demander le secret. Mais comme j'ai horreur du mensonge, je ne veux pas me considérer comme tenu à répondre à votre question autrement que par la vérité. Quand vous m'avez demandé s'il était exact que notre concordat avec l'Allemagne contînt des clauses secrètes concernant le communisme, je vous ai répondu que c'était inexact. Quand certains de vos collègues m'ont interrogé au sujet de clauses secrètes concernant les missions allemandes outre-mer, notamment au Cameroun, je leur ai également répondu par un démenti. Aujourd'hui vous me

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du même jour, analysé dans le présent télégramme.

montrez une dépêche de presse signalant des clauses secrètes sur un autre sujet : je vous réponds que cet information est exacte. A la demande de l'Allemagne, le Saint-Siège a convenu avec elle des affectations militaires des ecclésiastiques et de leurs exemptions, dans les conditions où il l'avait fait avec d'autres pays dans d'autres concordats. A la demande de l'Allemagne encore, il a été entendu que ces articles ne seraient pas publiés. C'est ce qui me force à vous demander le secret. Mais les Allemands nous ont mis dans une situation très ingrate. Après avoir voulu que ces articles restassent secrets, ils ont laissé certaines personnes de l'entourage de M. von Papen bavarder, dès le séjour du vice-Chancelier à Rome, sur l'existence de clauses non publiées : d'où les hypothèses que l'imagination a suggérées et dont la première, celle qui avait trait au communisme, a intrigué, je l'ai su, jusqu'à l'ambassadeur des Soviets auprès du Quirinal. Puis la presse allemande s'est mise à faire des allusions au véritable sujet des articles non publiés. Dès lors, je me trouve pris, par la faute des Allemands, entre une promesse et la vérité. J'ai fait sur tout cela d'amers reproches au chargé d'affaires d'Allemagne et je m'en suis plaint à Berlin par l'intermédiaire du Nonce ».

Étant donné la franchise de cet aveu et l'embarras de la situation où le cardinal Pacelli se trouvait placé par les circonstances, je n'ai pas insisté et j'ai passé à un autre sujet.

146

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 945 [1]. *Berlin, 25 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 septembre.)

J'envoie sous ce pli au Département des renseignements présentant un caractère strictement confidentiel sur les relations économiques entre l'Allemagne et la Roumanie. Ils témoignent, à nouveau, de l'activité que déploient actuellement les milieux industriels allemands dans les pays du Proche-Orient. J'ai déjà eu l'occasion, en effet, de signaler les efforts qu'ils tentent en Turquie pour développer et améliorer les échanges entre les deux pays.

C'est le même but que l'industrie allemande poursuit avec la Roumanie. D'après le document dont la traduction est ci-jointe, les négociations qu'elle préconise lui permettraient de recouvrer les créances qu'elle détient sur les chemins de fer roumains et aussi d'exporter des produits manufacturés. En échange, la Roumanie pourrait écouler en Allemagne des quantités importantes de céréales.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

Il y a lieu de rapprocher ces renseignements du séjour à Berlin d'une commission d'étude roumaine, à la tête de laquelle se trouve le ministre Rudolf Brandsch, qui faisait autrefois partie du secrétariat d'État pour les minorités nationales de Roumanie, et qui ne fait pas mystère de ses sentiments germanophiles. Cette commission se trouverait ici, depuis plusieurs semaines; c'est le gouvernement roumain — certains journaux ont mis en avant le ministre de Roumanie à Berlin, M. Comnène —, qui aurait décidé de l'envoyer à Berlin.

Dans une interview qu'il a donnée au correspondant du *Berliner Tageblatt*, M. Brandsch s'est exprimé avec optimisme sur l'avenir des relations économiques germano-roumaines; il a précisé que le Reich consentirait volontiers à modifier sa politique agraire pour être en mesure d'importer les céréales de son pays, en particulier, l'orge et le maïs.

Je note, enfin, que le *Berliner Tageblatt* a relevé avec satisfaction, dans les quelques lignes dont il accompagnait cette interview, que l'initiative qu'avait prise le gouvernement roumain, en désignant une commission d'étude, méritait une attention toute spéciale, si l'on songeait à la dépendance économique dans laquelle se trouve la Roumanie vis-à-vis de la France.

P.S. Le Département trouvera également ci-joint, en traduction, des renseignements émanant de la même source, et qui viennent de m'être communiqués, sur la mission de M. Brandsch.

ANNEXE

L'industrie allemande et ses relations avec la Roumanie

L'on sait que les relations économiques de l'Allemagne avec la Roumanie s'étaient gâtées ces derniers temps. Au début de la conférence économique mondiale, le délégué roumain Madgearo avait déclaré aux représentants allemands que tout gouvernement roumain qui ferait des affaires avec l'Allemagne serait un gouvernement méprisable. L'industrie allemande possède, en vertu d'anciens traités, des créances sur le gouvernement roumain, qui ont été gelées à la suite de la brusque rupture des relations entre les deux pays. Par exemple, la firme Otto Wolff possède des créances s'élevant à 18 millions de RM.; Krupp, et les *Aciéries réunies*, ont des créances d'un montant analogue. Il s'agit, en général, de créances sur les chemins de fer de l'État roumain.

L'attitude de la Roumanie s'explique par les difficultés que l'Allemagne oppose à l'importation des céréales roumaines.

Étant donné que les maisons allemandes ne peuvent ni ne veulent renoncer à leurs créances, elles ont, de leur propre initiative, entamé des négociations avec la Roumanie.

Le différend, au moment où il a atteint son point culminant, a revêtu la forme, du côté roumain, d'un boycott des produits allemands.

Nous extrayons le passage suivant d'un rapport d'un agent allemand qui représente les maisons Krupp, Wolff et les *Aciéries réunies* :

Le boycott commença un peu avant l'ouverture de la conférence économique de Londres. Des meetings avaient été envisagés, qui purent, toutefois, être interdits au dernier moment, à la suite de l'intervention de la légation d'Allemagne et grâce à ses bonnes relations personnelles avec les autorités gouvernementales. Toute l'armée des représentants de l'économie allemande fut mobilisée pour prendre la parole dans les réunions prévues et s'opposer à un boycott systématique. Le rapport dit textuellement :

« La situation en Roumanie est assez complexe; il n'est pas facile, en effet, de distinguer les facteurs économiques des facteurs politiques. D'une part, les Juifs qui se trouvent en Roumanie et les milieux financiers qui ont avec eux d'étroites relations sont très montés contre l'Allemagne par suite de sa politique antijuive; d'autre part, tous les milieux politiques roumains sont également très mécontents de voir que l'Allemagne, qui constituait l'un des débouchés les plus importants des produits agricoles roumains, n'a pour ainsi dire plus rien acheté en Roumanie au cours de ces dernières années. Cette amertume des milieux politiques prépondérants à l'égard de l'Allemagne est le facteur principal que l'on ne doit pas perdre de vue; si l'on réussissait, au cours des négociations actuelles relatives à l'achat d'une quantité importante de céréales, à déterminer les gouvernements allemand et roumain à reprendre les pourparlers en vue de la signature d'un traité de commerce, toute l'atmosphère se trouverait transformée, et les tentatives de boycott d'une petite partie de la population resteraient inefficaces. J'insiste donc : il ne faut pas prendre trop au sérieux les mouvements de boycott de la population juive roumaine, mais bien plutôt le boycott effectif et officiel du gouvernement, qui cherche à interdire l'importation des marchandises allemandes par toutes sortes de mesures, parmi lesquelles des contingents. »

La situation exposée dans ce rapport a amené les Allemands à chercher à améliorer leurs relations commerciales avec la Roumanie, au cours de ces derniers jours. L'industrie allemande intéressée a si bien préparé les voies que le gouvernement du Reich est enclin à adopter une attitude favorable dans la question de l'importation des céréales roumaines. La réponse d'un consortium industriel allemand à son représentant en Roumanie est intéressante à cet égard :

« Nous sommes d'accord avec vous pour penser que les tentatives de boycott en Roumanie disparaîtront peu à peu si, grâce à des transactions telles que celle concernant les céréales, l'on libère la voie des obstacles qui s'opposaient jusqu'à présent aux bonnes relations germano-roumaines. C'est le vœu général des milieux qualifiés d'ici, avec lesquels nous sympathisons complètement, que les représentations à l'étranger des grandes firmes allemandes contribuent à faire apprécier toujours davantage les efforts loyaux et sincères que poursuit le gouvernement allemand pour établir des relations économiques pacifiques avec l'étranger. »

Depuis que le ministre roumain Madgearo ne se fait plus l'avocat des intérêts du Reich, les Allemands ont pris de l'influence sur d'autres personnalités roumaines de premier plan et ils ont pu, par leur intermédiaire, faire remettre un exposé au gouvernement roumain. Les affaires qui y sont traitées retiennent l'attention du gouvernement roumain et tout indique qu'il n'est pas hostile à l'idée d'engager de nouvelles négociations sur cette base.

Le 9 août a eu lieu une réunion spéciale de la délégation économique du gouvernement de Bucarest et le négociateur roumain, choisi par les Allemands, s'occupe, avec les différents membres du gouvernement roumain, de l' « offre » formulée dans l'exposé; elle présente un caractère sérieux et le gouvernement allemand l'approuve. Le ministre allemand à Bucarest, le comte von Schulenburg, s'intéresse très vivement à la question. Il s'agit essentiellement de l'achat de 100.000 wagons de céréales (blé vendu à un prix supérieur de 10 % au prix mondial, et orge). On considère que, pour le blé, la quantité proposée correspond à celle que la Roumanie peut exporter en ce moment; pour l'orge, il s'agirait d'une quantité égale aux deux tiers de la quantité totale exportable.

En liaison avec ces tentatives et ces négociations, l'un des consortiums allemands qui s'intéressent particulièrement aux affaires roumaines a adressé aux ministères de l'Économie, des Affaires étrangères, des Finances et de l'Agriculture un rapport pour obtenir que, dans les sphères officielles, l'on ne perde pas de vue les projets en question. Nous reproduisons un passage de cette lettre :

« En dépit de nos efforts, que nous avons toujours entrepris d'accord avec les principales autorités allemandes, les créances que nous détenons sur la Roumanie n'ont jamais été payées; elles s'élèvent à plus de 27 millions et ont trait, pour plus de 90 %, à des marchandises qui ont été fournies régulièrement à la Roumanie antérieurement au moratoire Hoover. Il était dans les intentions du gouvernement allemand d'aboutir à un règlement avec le gouvernement roumain, et bien qu'il fût disposé à faire à ce dernier d'importantes concessions dans le compromis envisagé, l'on a encore refusé à Bucarest, au moment de la conférence économique de Londres, de s'asseoir à la table des négociations.

« Nous transmettons aux autorités du Reich le vœu que, à l'occasion des projets de compensation qui sont actuellement en négociation, l'on donne satisfaction à nos prétentions contractuelles, dont le gouvernement roumain n'a jamais tenu compte jusqu'à présent... »

Une lettre analogue a été adressée à la légation allemande à Bucarest et remise au ministre Schulenburg, pour qu'il la transmît à la Wilhelmstrasse et se fît l'avocat des *desiderata* qu'elle contient.

Il est intéressant de noter, à ce propos, que le consul de Roumanie à Cologne démissionnera probablement; les industriels allemands voudraient mettre à sa place un de leurs protégés. Les négociations à ce sujet sont déjà engagées avec le ministre roumain.

147

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 315 à 323. Réservé. *Budapest, 26 août 1933* (1).

(*Reçu* : le 29, 11 h. 30.)

Je me suis entretenu hier avec M. de Kanya à l'occasion de son retour.

Il m'a écouté attentivement et s'est finalement montré assez conciliant ou au moins désireux d'avoir l'air de l'être. Son attitude marquait un progrès sur celle de M. Gömbös dans sa récente conversation avec moi (mon télégramme nos 290-299) (2). Il s'est d'ailleurs efforcé de me faire croire que le président du Conseil, en sa qualité d'ancien militaire, pouvait envisager les choses et exprimer sa pensée d'une manière trop simpliste et trop catégorique.

D'après M. de Kanya, le gouvernement hongrois est plein de bonne volonté.

Se rendant compte que les questions politiques ne sont pas mûres et que de part et d'autre les esprits sont encore loin d'y être préparés, il est disposé à rester sur le terrain économique, si personne n'en sort.

Par conséquent, point de pacte spécial entre Danubiens comportant une sorte de trêve politique, comme on avait paru y penser du côté tchécoslovaque, car le gouvernement hongrois se croirait en pareil cas tenu de prendre des assurances. C'est alors qu'il poserait les deux premières conditions dont M. Gömbös m'avait parlé. Mais ..... (3) des accords bilatéraux de caractère commercial. La Hongrie a du reste déjà pris cette voie avec l'Italie et avec l'Autriche. Si, avec la Yougoslavie et même avec la Roumanie, elle ne peut pas dépasser beaucoup le point où elle en est, les économies n'étant pas complémentaires, il en va tout autrement avec la Tchécoslovaquie. Il n'a pas tenu au gouvernement hongrois que, depuis trois années bientôt, c'est-à-dire depuis la dénonciation du traité de commerce, l'on n'ait pas conclu autre

(1) Par poste.
(2) Du 11 août, reproduit ci-dessus sous le no 105.
(3) Lacune de déchiffrement.

chose entre Budapest et Prague que des arrangements limités provisoires et insuffisants. En résumé, il importe avant tout que M. Benès amène ses agrariens à composer.

Ce langage, que M. de Kanya a tenu également au ministre de Tchécoslovaquie, s'explique par le besoin qu'a la Hongrie d'écouler ses produits agricoles. Il paraît se confirmer que les excédents de la récolte de blé seront de quelque dix millions de quintaux. Or, il se confirme également que l'Italie ne prendra qu'un million; l'Autriche (l'accord venant d'être enfin conclu) 1.200.000 plus 750.000 de farine; l'Allemagne 1.000.000 à 1.500.000, et la Suisse 500.000. De grands moyens d'action sur la Hongrie restent donc à la disposition, non seulement de la Tchécoslovaquie, mais de nous-mêmes (ma dépêche nº 208 du 21) [1].

Mais, sans aucun doute, l'attitude de M. de Kanya s'explique aussi par le désir de seconder les desseins de M. Mussolini dans la conviction que, si ces desseins sont réalisés, la Hongrie y trouvera son compte. J'ai le sentiment que, depuis ses entretiens avec M. Gömbös, M. Mussolini a encore précisé ses vues soit de vive voix avec M. de Kanya avant que celui-ci quitte l'Italie, soit par message à Budapest à la suite des dernières déclarations hongroises.

Le ministre des Affaires étrangères a été en tout cas très affirmatif devant moi sur la volonté de M. Mussolini de tirer parti du pacte à Quatre en l'appliquant dans l'esprit et dans la lettre, c'est-à-dire en s'efforçant de régler les grandes questions européennes par des « conversations amicales » entre les quatre grandes puissances.

La première de ces questions est celle de l'Autriche. M. de Kanya a trouvé M. Mussolini « très monté contre l'Allemagne ». Il s'est « efforcé de le calmer, lui représentant, d'après les conversations qu'il avait eues lui-même avec Hitler avant son départ de Berlin, que celui-ci serait absorbé par les questions intérieures pendant longtemps; qu'il était d'ailleurs parfaitement capable de comprendre et de faire une politique extérieure raisonnable; son attitude vis-à-vis de la Pologne en était le témoignage; que, par conséquent, dès qu'il aurait bien pris tous ses éléments en mains, il ne paraîtrait plus vouloir s'obstiner sur la question d'Autriche à tenir tête à l'opposition formelle des trois autres grandes puissances ».

A cet exposé, que M. de Kanya me répétait évidemment pour être rapporté, j'ai répliqué que l'exemple de la Pologne prouvait seulement à mon avis que le gouvernement allemand n'entendait pas lutter sur trois fronts à la fois. Mais qu'il se croyait capable de le faire non seulement sur un, mais sur deux : il usait actuellement envers la Sarre de procédés qui ressemblaient singulièrement à ceux employés contre l'Autriche [2].

La deuxième question est celle du désarmement qui, à Genève, paraît bien avoir abouti à une impasse. M. Mussolini espère que si les « conversations

[1] Du 21 août, ci-dessus reproduite sous le nº 127.
[2] Le 27 août, lors de la manifestation du Niederwald (voir ci-dessous nº 158, note), le Führer déclarait que l'Allemagne ne renoncerait pas plus à la Sarre que celle-ci à l'Allemagne.

amicales » ont réussi à régler à l'amiable l'affaire autrichienne, elles pourront ensuite s'attaquer avec le même succès à celle du désarmement.

Quant à la troisième question à aborder ensuite et de la même manière, il me paraît évident, quoique M. de Kanya se soit gardé de me le dire, qu'on lui a laissé espérer qu'elle serait celle de la révision.

On voit que par cette méthode, la Hongrie obtiendrait satisfaction sans avoir besoin de se mettre en avant et de brandir les trois conditions de M. Gömbös, que d'ailleurs M. Mussolini garderait ainsi la direction qu'il a entendu prendre en lançant l'affaire du pacte à Quatre et qu'il se poserait à la fois en honnête courtier et en arbitre de la situation. En ce qui concerne notamment la question danubienne, ces conceptions semblent être assez éloignées de celles dont Votre Excellence a bien voulu me faire part par son télégramme nos 424 à 432 (1), celles-ci prévoyant au contraire une collaboration et des initiatives franco-italiennes. M. de Kanya en est encore du reste à envisager le système des accords bilatéraux dans un sens purement hongrois.

Mais on tient manifestement à nous amadouer, voire à nous endormir.

Le ministre des Affaires étrangères s'est attaché à me convaincre qu'il n'était nullement question d'opposer bloc à bloc; « toutefois, il était naturel que, la France ayant ses amis, l'Italie eût également les siens, c'est-à-dire l'Autriche et la Hongrie ».

Comme je répliquais qu'à ma connaissance, nous étions nous aussi assez bien avec l'Autriche, il me répondit que, de son côté, il avait le plus vif désir de rendre plus amicales encore les relations de la Hongrie avec la France. Il entendait réaliser son projet de vous faire visite en septembre avant Genève, si Votre Excellence « était toujours dans les mêmes aimables dispositions à ce sujet ». Il ne passerait alors par aucune autre capitale; son séjour officiel pourrait être de trois jours, mais il désirerait rester ensuite quelques jours incognito « pour refaire connaissance avec Paris où il n'avait pas été depuis si longtemps ».

Ayant témoigné de tant de confiance et de courtoisie, il me demanda enfin si l'on ne pourrait recommander à la presse française d'être dans de meilleures dispositions vis-à-vis de lui et notamment de ne plus le représenter comme étant inféodé à la politique allemande.

(1) Du 25 août, ci-dessus reproduit sous le nº 143.

148

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES [1]

Trêve douanière

Paris, 26 août 1933.

Lors de l'accord intervenu le 12 mai à Londres pour la conclusion d'une trêve douanière [2], il a été entendu que cette trêve aurait effet pour toute la durée de la conférence, les gouvernements adhérents conservant la faculté de s'en retirer à tout moment après le 31 juillet 1933 moyennant un préavis d'un mois donné à la conférence.

La conférence conservant une existence officielle, encore que ses travaux aient été interrompus, la trêve douanière est appelée à se prolonger sans que l'on puisse prévoir quand elle pourra prendre fin.

Or, le gouvernement français a poursuivi, au cours de ces derniers mois, des négociations avec les différents pays vis-à-vis desquels il avait stabilisé certains de ses droits de douanes, en vue de recouvrer sa liberté tarifaire.

Ces négociations ayant été réclamées à maintes reprises par le Parlement, il ne paraît pas possible de paralyser plus longtemps son initiative en matière tarifaire, en la maintenant dans le cadre restreint des réserves, en nombre limité et strictement énumérées, que nous avons formulées le 12 mai en vue d'une trêve qui paraissait devoir être de courte durée.

Dénoncer la trêve douanière serait prendre une initiative inopportune, les indications recueillies récemment par nos agents à l'étranger faisant ressortir que ni la Grande-Bretagne, ni la Belgique, ni l'Italie ne veulent, pour leur part, courir ce risque.

Ces divers pays ne cachent pas cependant qu'à l'abri des réserves plus ou moins générales qu'ils avaient formulées le 12 mai, ils ne s'interdiront pas de prendre certaines libertés vis-à-vis d'une trêve qu'ils considèrent comme n'ayant plus que des effets limités. Étant entendu que nous ne voulons pas rompre avec la trêve, l'attitude des autres puissances et les nécessités de notre protection devraient nous autoriser à formuler, à bref délai, non pas de nouvelles réserves limitativement énumérées, mais une réserve générale qui pourrait être formulée comme suit :

« Au moment où le gouvernement français a donné son adhésion à la trêve douanière, il a pu ne formuler que des réserves en nombre limité et strictement énumérées, étant donné que tout portait à croire que cette trêve n'aurait qu'une durée relativement brève.

[1] Présentée en Conseil des ministres le 1er septembre, elle porte l'indication manuscrite suivante : *Remis par Serre. Il paraît que nous avions admis le contenu. Je le trouve dangereux. Avis !*

[2] Sur cet accord, voir, au tome III de la présente série, le n° 273.

« La prolongation de la trêve étant liée à celle de la conférence, sans que l'on puisse savoir à quel moment celle-ci, ayant repris ses travaux, les aura menés à bonne fin, il devient obligatoire pour le gouvernement français de tenir compte des nécessités de la protection de son marché national telles qu'elles se sont révélées postérieurement à l'adhésion de principe de la France à la trêve douanière. Il lui est au surplus imposé, pour des raisons d'ordre constitutionnel, de ne pas entraver plus longtemps l'initiative des Chambres en matière tarifaire.

« En conséquence, tout en restant fermement attaché au principe de la trêve, le gouvernement français déclare qu'il se réserve, pour les raisons susmentionnées, de prendre à l'avenir toutes mesures d'ordre tarifaire qu'il jugerait indispensable à la sauvegarde de nos intérêts vitaux. »

149

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 491 à 498. Réservé. *Prague, 27 août 1933, 1 h. 10, 1 h., 0 h. 5.*

(*Reçu :* 2 h. 5, 3 h. 10.)

J'ai eu, à nouveau, un assez long entretien avec M. Benès qui a passé la journée à Prague.

Le ministre, que M. Pavlu avait mis au courant des perspectives favorables ouvertes par l'entrevue de Riccione (mon télégramme no 489) (1), m'a demandé où en étaient les conversations engagées entre Rome et Paris au sujet de la réorganisation économique de l'Europe centrale.

Utilisant les renseignements contenus dans les télégrammes échangés entre Votre Excellence et notre ambassadeur à Rome et dont communication m'a été donnée par les télégrammes nos 812 à 816 et 817 à 823 (2), j'ai indiqué au ministre les idées préliminaires que M. de Chambrun avait été chargé d'exposer au gouvernement italien.

M. Benès m'a écouté attentivement.

Les réflexions qu'il a émises à ce sujet peuvent se résumer ainsi : M. Benès est d'accord avec Votre Excellence sur les motifs qui rendent désirable que le plan de la réorganisation de l'Europe centrale soit le résultat d'une initiative commune des gouvernements français et italien.

(1) Du 24 août, ci-dessus reproduit sous le no 138.

(2) Le télégramme nos 817-823 du Département, du 25 août, est reproduit ci-dessus sous le no 143.

Quant au télégramme nos 812-816, du 23, il transmettait le télégramme nos 1016-1020 de Rome du même jour, publié ci-dessus sous le no 133.

D'autre part, M. Benès admet aujourd'hui qu'il serait inutile et peut-être dangereux de demander à l'Italie de se prononcer sur le terrain politique dans un sens conforme aux vues de la France et de la Petite Entente.

L'essentiel est d'arriver à une trêve politique. A cet égard, la déclaration faite par M. Quaroni à M. de Chambrun lui paraît une assurance suffisante.

Le ministre des Affaires étrangères reste toutefois préoccupé de l'attitude de la Hongrie et de la presse hongroise. Il estime que, si les revendications politiques continuaient à se manifester à Budapest aussi bruyamment que par le passé, il serait impossible au gouvernement tchécoslovaque de faire accepter à son opinion publique des concessions [économiques] à la Hongrie. Les campagnes revisionnistes hongroises ont entre [autres] fâcheux effets celui de fortifier en Tchécoslovaquie l'opposition des agrariens qui, en se plaçant sur le terrain national, trouvent le moyen de convaincre bien des gens du danger de tout rapprochement économique avec Budapest.

Ceci est d'autant plus regrettable que M. Benès m'a dit *à titre confidentiel* qu'il se réservait comme dernière carte d'offrir à la Hongrie pour l'exportation de ses céréales des avantages presque équivalents à ceux qu'il compte octroyer à ses alliés de la Petite Entente.

En ce qui concerne la Bulgarie, M. Benès, sous réserve de l'approbation de ses alliés de la Petite Entente, que la question intéresse plus spécialement, ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'elle fût agrégée aux pays bénéficiaires du plan de réorganisation.

L'accord commercial récemment paraphé entre la Tchécoslovaquie et la Bulgarie prévoit d'ailleurs l'extension à ce pays des avantages spéciaux que le gouvernement de Prague pourrait accorder pour les céréales à l'un des états de l'Europe centrale.

M. Benès s'est également déclaré d'accord avec Votre Excellence sur l'idée de la coordination des moyens de transport et celle des accords bilatéraux basés sur des tarifs préférentiels, en ce qui concerne tout au moins les produits agricoles. Il ne formule pas non plus d'objection de principe en ce qui concerne les accords industriels, auxquels pourraient participer les états non danubiens. Il m'a paru toutefois préoccupé du fait que l'Allemagne pourrait en profiter pour tenter de s'emparer à la fois des industries de l'Autriche et de son marché intérieur, en éliminant les produits industriels tchécoslovaques. L'idée de proportionner les contingents dont bénéficieraient les états non danubiens aux achats de céréales qu'ils effectueraient lui a semblé intéressante.

Répondant à une de mes questions, le ministre m'a dit très nettement que le resserrement des liens économiques de la Petite Entente n'entraverait en rien le développement des plans de Votre Excellence, ce qui semble confirmer la valeur très faible que le programme économique de ce groupe a aux yeux de M. Benès lui-même.

M. Benès m'a informé que le chargé d'affaires britannique était venu aujourd'hui lui dire de la part de son gouvernement que celui-ci le verrait avec plaisir se rendre prochainement à Rome.

Le ministre des Affaires étrangères lui a répondu qu'il considérait lui aussi

ce voyage comme fort utile, mais qu'il ne pourrait toutefois l'effectuer immédiatement pour les motifs suivants :

D'une part, aucune invitation ne lui avait encore été adressée par le chef du gouvernement italien;

D'autre part, ce voyage qui, indépendamment de l'importance des affaires qui en sont le motif, aura une signification symbolique, devait être préparé avec soin par la voie diplomatique afin d'être assuré d'un succès complet. Tel était certainement aussi l'avis de M. Mussolini.

Le ministre des Affaires étrangères m'a paru très satisfait de la tournure que prenaient les événements. Il m'a dit qu'il espérait que son voyage marquerait une étape décisive dans l'orientation de la politique italienne. M. Benès profitera de son séjour à Rome pour aller au Vatican afin de donner une impulsion définitive aux négociations sur le *modus vivendi*, mais la visite principale sera pour le Duce*.

150

Note de la Direction politique
Visite de M. Campbell : affaires d'Autriche

Paris, 28 août 1933.

Au cours de la visite qu'il a faite aujourd'hui au Département, M. Campbell, interrogé sur les renseignements que pouvait avoir son gouvernement sur les menées allemandes contre l'Autriche, a fait connaître que d'après un rapport du consul général d'Angleterre à Munich, la Légion autrichienne organisée par le parti nationaliste allemand compterait maintenant environ 3.000 hommes groupés, plus quelques faibles détachements qui feraient de l'instruction militaire auprès des formations d'assaut nazies. L'agent britannique à Munich signale également que l'on préparerait une agitation dans des villes de la Haute-Autriche voisines de la frontière bavaroise, avec l'intention, quand le gouvernement de Vienne aurait toute son attention portée sur cette région, de faire pénétrer la Légion autrichienne dans la direction d'Innsbruck pour créer au Tyrol un mouvement séparatiste.

Communication a été donnée verbalement à M. Campbell, comme venant de source autrichienne, des renseignements donnés à notre ministre à Vienne par M. Hornbostel sur la formation de la Légion autrichienne.

Il a été indiqué à M. Campbell que notre sentiment sur l'état des relations germano-autrichiennes nous amènerait sans doute à demander très prochainement au gouvernement britannique de s'entendre avec nous en vue d'un recours au conseil de la Société des Nations (art. 11, § 2), si des incidents se produisaient.

* Annotation manuscrite : *Intéressant.*

151

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1775. *Paris, 29 août 1933, 20 h.*

Je réponds à votre télégramme 657 (1).

Comme l'indiquait ma dépêche du 31 juillet, à laquelle vous vous référez, le tableau remis par M. Corbin au Foreign Office correspond à une documentation précise détenue par les services compétents de notre état-major et qui pourra être consultée sur place le moment venu par des experts britanniques qualifiés.

Pour couper court aux doutes dont vous me faites part, il vous suffira de rappeler à vos interlocuteurs qu'au tableau qui leur a été communiqué, figure, en regard de chacun des manquements signalés, l'indication sommaire des preuves qui peuvent être produites à son sujet. Ces preuves ont été, en effet, répertoriées par les services compétents de notre état-major en relation avec le tableau même qui se trouve maintenant en la possession du Foreign Office.

152

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, PRAGUE.

T. nos 1776-1777; 1646-1647; 853. *Paris, 29 août 1933, 20 h. 45.*

Pour Londres et Rome : Je vous communique d'autre part un télégramme de notre représentant à Prague, signalant que M. Benès l'avait informé d'une démarche du chargé d'affaires britannique lui indiquant que le gouvernement de Londres verrait avec plaisir M. Benès se rendre prochainement à Rome (2).

J'adresse à M. de Monicault le télégramme suivant :

(1) Ce télégramme, du 25 août, faisait savoir que, d'après le chargé d'affaires anglais à Paris, le tableau des manquements allemands remis par M. Corbin (et reproduit ci-dessus sous le nº 65 annexe) avait été composé à l'ambassade même et à l'aide de« renseignements divers». M. Cambon avait garanti, sans préciser l'origine du document : « Son caractère parfaitement officiel et la valeur de son contenu ne sauraient être mis en doute. »

(2) Allusion au T. 491-498 de Prague, du 27 août, reproduit ci-dessus sous le nº 149.

Pour tous les postes : Je me réfère à votre télégramme nº 497 (1).

Je vous serai obligé de marquer à la première occasion à M. Benès que nous serons très heureux de le voir, dès que les conditions nécessaires seront réunies, donner suite, en se rencontrant avec le chef du gouvernement italien, à une suggestion que j'ai formulée dans le télégramme adressé le 5 juillet à notre ambassadeur à Rome et à la réalisation de laquelle mes télégrammes des 5 et 11 juillet vous priaient de préparer les voies (2).

Communiqué Europe.

153

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1034 à 1036. *Rome, 29 août 1933, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 40, 22 h. 40; le 30, 1 h. 30.)

Au cours de ma conversation d'hier, j'ai demandé à M. Suvich son sentiment sur l'état actuel des rapports austro-allemands. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a répondu que, tout en considérant la situation comme sérieuse et comme devant être surveillée de très près, il se plaisait cependant à noter une certaine amélioration. « Le gouvernement italien, a-t-il ajouté, ne peut se plaindre de la manière dont les Allemands ont tenu leurs promesses. » Comme je paraissais surpris de cette déclaration, le sous-secrétaire d'État a précisé les points suivants :

1º Les incursions d'avions allemands en Autriche ont cessé;

2º La propagande par radio s'est atténuée tant en ce qui concerne le nombre que le thème des [émissions];

3º Aucun fait nouveau de terrorisme n'a été relevé à l'intérieur de l'Autriche;

4º S'il existe encore des formations autrichiennes dans les camps de concentration à proximité de la frontière, le gouvernement allemand a laissé entendre récemment que les camps allaient être transportés dans l'intérieur du territoire;

5º Si la *Reichspost* continue sa propagande, il ne faut pas y attacher une importance excessive, puisqu'elle s'inspire des directives non pas du ministère des Affaires étrangères du Reich, mais de l'organisation subsidiaire de M. Rosenberg qui a des correspondants à Vienne.

(1) Du 27 août, reproduit ci-dessus sous le nº 149.
(2) Les télégrammes du 5 juillet, adressés par le Département à Rome et à Prague, sont reproduits au tome III de la présente série sous les nos 450 et 451.

En ce qui concerne la situation intérieure de l'Autriche, M. Suvich a rendu hommage aux efforts de M. Dollfuss : « Il est plus important pour lui, a-t-il dit en terminant, de fortifier son armée et ses *Heimwehren* que sa situation parlementaire ».

Cette dernière phrase visait évidemment la réforme de l'armée autrichienne, qui a vraisemblablement été abordée au cours de la récente entrevue de Riccione [1].

154

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1030 à 1033. Réservé. *Rome, 29 août 1933, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 50, 23 h. 40; le 30, 0 h. 5.)

M. Suvich, qui n'avait pas vu M. Mussolini depuis les entretiens de Riccione [2], m'a paru plutôt réticent lorsque je lui ai parlé de la réorganisation de l'Europe centrale, soit que l'Italie eût déjà pris quelque engagement par ailleurs, soit que mon interlocuteur ne fût pas muni à ce sujet d'instructions précises. J'ai cru toutefois l'occasion favorable d'utiliser dès maintenant les données de votre télégramme nos 1587-1593 [3], exposant certains points et réservant les autres pour répondre aux objections que le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères ne pouvait manquer de me faire.

Sous cette forme dialoguée, au lieu de chercher à imposer nos vues, je me suis efforcé d'y conformer les siennes, le meilleur moyen que nous ayons de faire accepter notre projet étant de le présenter comme le fruit d'une collaboration effective. Il y aurait donc intérêt à ce que ceux de nos représentants qui ont eu connaissance des instructions que Votre Excellence a bien voulu m'adresser ne les interprétassent pas comme constituant un plan préétabli à communiquer au gouvernement italien, mais comme une base des conversations à poursuivre d'accord avec lui.

Les objections de M. Suvich ont porté sur les points suivants :

1° En ce qui concerne le principe même de notre collaboration, dont il ne méconnaît pas les avantages et qu'il paraît désireux de pouvoir poursuivre, il se préoccupe visiblement des susceptibilités allemandes et de la difficulté de présenter une initiative franco-italienne d'une façon acceptable pour le gouvernement de Berlin;

(1) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 129 annexe (et note) et 134.
(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 129 annexe (et note) et 134.
(3) Du 25 août, ci-dessus reproduit sous le no 143.

2º Il ne m'a pas caché, d'autre part, les dispositions peu conciliantes de la Hongrie, dont les appétits revisionnistes restent en éveil. A quoi j'ai riposté que, d'après la thèse italienne elle-même, la réorganisation de l'Europe centrale ne devait comporter aucune arrière-pensée politique. J'ai cru devoir lui rappeler à ce propos, conformément aux instructions de Votre Excellence, les conseils de modération que nous n'avions cessé de donner à Prague et l'ai prié d'agir de même à Budapest.

Il m'a dit l'avoir déjà fait, ajoutant que son action continuerait à s'exercer en ce sens;

3º M. Suvich ayant ensuite insisté sur la nécessité de prévoir des facilités ferroviaires en faveur de Trieste et de Fiume, vos instructions m'ont permis de le rassurer sur nos intentions à ce sujet;

4º Pour ce qui est des intérêts industriels de l'Italie, j'ai pu lever son objection en exposant le système des ententes industrielles destinées à sauvegarder les exportations d'un nombre limité de produits et à permettre ainsi de tenir le plus grand compte de la situation spéciale de l'Italie, de la Pologne et même de l'Allemagne. Il a paru écouter le développement de ces idées avec autant de sympathie que d'attention.

M. Suvich m'a dit qu'il rendrait compte de notre conversation à M. Mussolini, qui vient de rentrer à Rome et qu'il est allé voir en me quittant.

155

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Vienne, Londres [1], Rome.

T. nos 613; 1768-1769; 1643-1644. *Paris, 29 août 1933.*

Pour Londres et Rome seulement. — J'adresse à notre ministre à Vienne le télégramme suivant :

Pour tous les postes. — Je vous serai obligé d'appeler d'urgence l'attention du Chancelier sur les inconvénients de l'annonce prématurée faite par M. Vaugoin d'un accord autorisant la constitution temporaire du corps auxiliaire autrichien[2]. Le gouvernement fédéral doit comprendre les raisons générales pour lesquelles nous tenons essentiellement à ce qu'il ne puisse être soutenu qu'une semblable mesure ait pu être prise sans autorisation formelle des autres gouvernements signataires du traité de paix.

[1] Le chargé d'affaires.
[2] Annonce que justifiaient les indications portées dans le T. 716-720 de Vienne, du 23 août, ci-dessus publié sous le nº 134.

Par contre, il conviendrait de presser le Chancelier de nous communiquer son projet de rédaction du préambule et de nous donner son accord sur la formule finale du projet de note à adresser aux gouvernements intéressés. J'invite nos représentants à Londres et à Rome à signaler l'intérêt qu'il y aurait à ce que vos collègues [inter]viennent dans le même sens.

Pour Londres et Rome. — Veuillez signaler au gouvernement :

pour Londres : britannique;

pour Rome : italien;

l'intérêt qu'il y aurait à ce que son représentant à Vienne intervînt dans le même sens.

156

M. Georges Leygues, Ministre de la Marine,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 814 E.M.G.-2. *Paris, 29 août 1933.*

(*Reçu :* Cab. min., 30 août; Dir. pol., 1er septembre.)

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la copie d'une lettre de l'attaché militaire de France en U.R.S.S. Les renseignements qu'elle contient au sujet de l'intention des autorités soviétiques de s'assurer le concours éventuel de l'industrie et des techniciens français pour l'exécution du programme naval de l'U.R.S.S. confirment certains renseignements que j'avais reçus d'autres sources.

Je serais heureux de savoir si vous estimez qu'il y ait lieu de prendre ce projet en considération. Des instructions seraient adressées dans ce cas à notre attaché militaire afin qu'il poursuive éventuellement les conversations engagées sur ce sujet.

Annexe

Le Colonel Mendras, Attaché militaire de France à Moscou [1],
à M. Georges Leygues, Ministre de la Marine.

D. nº 44. *Moscou, 1er août 1933.*

Hier soir, 31 juillet, notre ambassadeur a offert à diverses personnalités marquantes du commerce et de la finance soviétiques un dîner que rehaussait la présence du commissaire du peuple à la Guerre et à la Marine. M. Alphand a saisi cette occasion pour causer des diverses questions politiques et commerciales en suspens avec M. Vorochilov, dont on connaît la grosse influence ici, et jusque dans les domaines extramilitaires. Au cours de la conversation, d'un tour très cor-

[1] Sous le couvert de M. le Ministre de la Guerre.

dial, à laquelle j'avais été convié à assister, ce dernier a glissé les suggestions suivantes, qui méritent de vous être rapportées.

Comme j'insistais encore sur le désir que j'ai déjà marqué d'être admis à voir de plus près l'armée rouge, il m'a promis que je recevrai satisfaction, mais petit à petit, à mesure que nos relations deviendraient plus amicales, « but qui ne saurait être atteint, a-t-il ajouté, que si l'attaché militaire n'est pas le seul officier français à s'intéresser à notre armée et à entrer en contact avec elle. »

M. Alphand étant ensuite venu à parler du travail des ingénieurs français en Russie soviétique, M. Vorochilov a marqué le regret qu'il y en ait si peu, en disant textuellement : « Pourquoi ne nous enverriez-vous pas des techniciens qui nous aident à construire des sous-marins, des torpilleurs, voire même des croiseurs? Notre marine en a grand besoin, nous avons beaucoup à faire pour la remonter et vos spécialistes seraient bien reçus chez nous, et bien payés. »

J'ai l'honneur de vous demander la suite qu'il y a lieu de donner à ces suggestions et dans quel sens je dois éventuellement poursuivre la conversation amorcée.

157

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 521 à 523. Réservé. *Belgrade, 30 août 1933, 15 h.*

(*Reçu :* 17 h., 16 h. 52, 17 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme nos 755-757 (1).

Le ministre des Affaires étrangères a été, comme M. Benès, très intéressé par les informations succinctes que je lui ai données, à titre confidentiel, d'après vos télégrammes nos 728-736 (2) sur notre manière d'envisager la réorganisation de l'Europe danubienne.

Il a été très heureux de la proposition du gouvernement français de confier à l'initiative et à la collaboration communes de la France et de l'Italie l'étude du plan à soumettre aux pays intéressés.

Ainsi que je l'ai indiqué par mon télégramme no 470 (3), le gouvernement des S.H.S. désire, avant d'aborder l'aspect économique du problème, être clairement renseigné sur l'attitude de l'Italie dans la question de la révision. Persuadé que le gouvernement français n'acceptera pas de s'engager dans une collaboration avec le cabinet de Rome sans avoir toute certitude que M. Mussolini est définitivement acquis à la politique de stabilité en Europe centrale et orientale, il reconnaît volontiers maintenant qu'un plan préparé et présenté conjointement par la France et l'Italie est de nature à apaiser bien des craintes.

(1) Ce télégramme, du 27 août, transmettait à Belgrade le télégramme de Prague nos 491-498, du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 149.

(2) Ci-dessus reproduits sous le no 143.

(3) Du 20 juillet, reproduit ci-dessus sous le no 24.

Toutefois, et en se défendant de rien suggérer qui pût être considéré comme humiliant pour le gouvernement fasciste, M. Jevtitch pense qu'il faudrait trouver un moyen de rassurer pleinement les pays que la politique revisionniste de l'Italie menace dans leur existence même. Il est revenu sur la question d'un pacte adriatique en indiquant que l'on ne voit pas très bien comment, en l'absence d'un tel accord entre l'Italie et la Yougoslavie, on pourrait demander à cette dernière de concourir à un plan destiné, entre autres, à développer les ports de Trieste et de Fiume, c'est-à-dire à concurrencer Susak.

La conception générale de notre projet et le mécanisme prévu pour la collaboration économique entre états danubiens et entre ces derniers et les tiers lui paraissent des plus intéressants et ingénieux. Il préférerait que la Bulgarie fût en dehors du groupe, mais avec les réserves que vous indiquez, son exclusion ne lui paraît pas indispensable.

158

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 952 [1]. *Berlin, 30 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 septembre.)

. . . . . .

Les assurances pacifiques du national-socialisme auraient plus de poids également, si les discours qui les expriment et la propagande qui les entoure n'étaient accompagnés de tout un remue-ménage militaire, perceptible aux yeux et aux oreilles de quiconque vit en Allemagne.

Nul ne saurait nier, en effet, et la correspondance de cette ambassade en fournit, chaque semaine, de nouvelles preuves, que l'avènement du national-socialisme au pouvoir n'ait été suivi d'un redoublement d'activité militaire. Il n'est pas douteux que les effectifs groupés dans les sections d'assaut et de protection ne reçoivent, avec la collaboration de la Reichswehr, une instruction qui doit faire d'eux des réserves aussi rapidement utilisables que possible. Il n'est pas douteux que la jeunesse universitaire, et même celle des classes

[1] Extraite des archives de l'ambassade. Le début de la dépêche est consacré à deux cérémonies ayant eu lieu le 27 août en présence du Chancelier, l'une à Königsberg, où deux mille automobilistes et motocyclistes se réunirent près du monument commémoratif de la bataille de Tannenberg (et à laquelle assistait le vainqueur, le maréchal Hindenburg) ; l'autre sur les bords du Rhin, au monument de la *Germania*, à Rüdesheim, sur le Niederwald. Lors de cette dernière cérémonie, le Chancelier affirmait l'unité du Reich et revendiquait la Sarre comme territoire allemand, excitant les Sarrois à rester fidèles à l'Allemagne. Tout cela n'était qu'un préambule au congrès de Nuremberg et faisait douter des protestations pacifiques des dirigeants hitlériens.

supérieures des lycées et collèges, ne pratiquent obligatoirement, plusieurs fois par semaine, un « sport militaire », plus militaire que sportif, sur les détails duquel, d'ailleurs, elles prêtent serment de ne rien révéler. Il n'est pas douteux non plus que les branches d'industrie où apparaissent le plus nettement des traces de relèvement ne soient celles qui ont un rapport avec l'activité militaire: l'industrie de l'acier et du cuivre, les textiles, les industries du cuir, la construction des automobiles et des moteurs d'aviation.

Tous ces faits sont autant de signes et d'indices; ils forment une sorte de commentaire permanent de la propagande du Dr Goebbels; et, pour être muets, ils n'en sont pas moins éloquents.

On n'a, peut-être, pas le droit d'en conclure que l'Allemagne prépare une guerre offensive. Mais il est clair que l'Allemagne des nazis s'applique à se mettre aussi vite et aussi complètement qu'elle le peut, et sans se soucier des traités, en état de ne plus se contenter, dans le cas d'une sommation ou d'une sanction, d'une résistance passive. Il est clair aussi que le régime hitlérien entretient l'Allemagne dans l'idée qu'un conflit armé est possible, sinon probable et prochain. Il est clair enfin que le désir de réveiller et de développer en Allemagne un moral égal à ces éventualités, à la hauteur du langage politique qu'on voudrait tenir désormais en face des autres peuples et des moyens matériels qu'on s'efforce de reconstituer, anime, oriente et dirige les campagnes du ministre de l'Éducation et de la Propagande.

Ce n'est pas à dire, au reste, que la propagande dont le Dr Goebbels est l'éminent régisseur ne joue, à maints égards, le rôle d'un dérivatif. Car le besoin d'un dérivatif est sensible. La persécution des Juifs a quelque chose de monotone. L'arrestation de communistes, en flagrant délit de complot, est devenue un phénomène régulier, auquel on s'habitue; et, d'ailleurs, malgré l'acharnement de la police secrète, il semble bien que les autorités n'arrivent pas à supprimer une organisation qui, détruite sur un point, se reforme sur un autre et demeure agissante, en dépit d'un manque évident de ressources, et malgré la rigueur de la répression. Le bruit mené autour d'une prétendue régression du chômage ne parvient pas non plus à faire totalement illusion. Le public se rend bien compte que la diminution du nombre des chômeurs est due, pour l'essentiel, à des mesures artificielles, d'une efficacité limitée et que l'amélioration de la crise économique n'est encore que de surface; le régime hitlérien a réussi à soulever le rocher de Sisyphe; mais il ne cache pas sa crainte de le voir bientôt retomber.

Quelque avantage que le Dr Goebbels trouve à détourner ainsi de certains problèmes délicats l'attention de ses concitoyens, sa propagande n'en perd pas, pour autant, son caractère dangereux. On se tromperait, si l'on croyait que les Allemands commencent à se lasser de marcher, de défiler, d'étendre le bras, d'entendre ou de faire entendre des fanfares, des airs militaires et des discours, où l'orateur, en proie à une sorte de délire farouche, s'enivre constamment des mêmes mots. L'effet de ces paroxysmes n'est pas usé. Il semble, au contraire, que le fanatisme gagne en ampleur et en profondeur. Et, malheureusement, c'est de plus en plus la France qui en fait les frais. Je l'ai déjà signalé. Je ne puis que le constater de nouveau.

Le nationalisme allemand ne saurait se passer d'un ennemi. Comme l'enseignait Fichte, dans lequel les nazis saluent un de leurs prophètes, le « moi » du nationalisme allemand a besoin d'un « non-moi », contre lequel, par réaction, il s'affirme et, en s'affirmant, se crée une existence antagoniste. Le « non-moi », qui sert à la propagande hitlérienne de plastron d'exercice, c'est nous qui, en ce moment du moins, paraissons appelés à le fournir. Le gouvernement de M. Hitler ménage la Pologne; on a pu l'observer, dimanche dernier encore, à Tannenberg; il ménage la Pologne pour la simple raison qu'il a peur d'elle, et il a peur d'elle, parce qu'il la croit capable de se jeter, un beau jour, sans crier gare, selon le précédent de la Westerplatte [1], sur la Prusse orientale ou d'envoyer ses avions sur Berlin; il ménage la Pologne, toute fière d'un tel hommage, en attendant qu'il puisse se dispenser de la ménager.

Du côté de l'Autriche, il a l'impression que la prudence lui conseille, à l'heure actuelle, de modérer quelque peu l'expression de sa fureur et de ses rancunes. Il s'attache plutôt à répandre l'idée qu'il n'y a pas à s'occuper de l'Autriche et que celle-ci, à bref délai, tombera facilement, comme un fruit mûr, entre les mains des nazis.

Quant à l'Angleterre et à l'Amérique, ce sont de hautes et puissantes divinités, dont on est soucieux de regagner, à tout prix, les faveurs. Reste la France, que le peuple, pour peu qu'on l'y pousse, se remet sans peine à détester, la France, qu'on représente comme responsable de tout ce qui arrive de fâcheux aux Allemands, comme acharnée à la perte du Reich, et que, d'ailleurs, on sait trop sincèrement pacifique pour redouter qu'elle n'oublie les pactes de renonciation à la guerre qu'elle a signés. De plus, les dirigeants du IIIe Reich n'ignorent pas qu'entre la France et l'Allemagne, depuis le règlement des réparations et l'évacuation de la Rhénanie, il n'y a plus d'objet de conflit spécifiquement franco-allemand. Le sort de la Sarre sera réglé par le plébiscite dans un sens qu'ils affectent de tenir pour acquis; et le problème du désarmement est international et ne met pas en cause la France seule. On peut donc, sans péril immédiat, donner de la voix contre celle-ci. La cérémonie du Niederwald, l'évocation du problème de la Sarre ont été, ces jours derniers, pour la presse allemande, l'occasion d'attaques dont la violence n'avait pas été atteinte depuis longtemps.

En même temps, s'ils taisent soigneusement à leur public tout ce qui pourrait éveiller chez lui l'idée que l'Allemagne est l'objet de critiques sévères à l'étranger, et notamment dans les pays anglo-saxons, s'ils enveloppent peu à peu leurs lecteurs d'une atmosphère factice, qui ne correspond nullement à la réalité, les journaux du Reich, dociles aux indications de la censure, recueillent et publient de nouveau sur la France toutes les informations propres à prêter à celle-ci l'aspect d'une nation corrompue, anarchique, retardataire et odieuse.

Ainsi reparaissent, l'un après l'autre, les traits principaux de l'Allemagne

[1] Sur l'affaire de la Westerplatte, voir, au tome II de la présente série, les nos 376 (et note), 380 (et note), 407.

d'avant-guerre. C'est sur les traces de Guillaume II que le mouvement national-socialiste, malgré ses origines incontestablement populaires et son inspiration plébéienne, paraît soucieux de marcher. On ne peut se défendre de l'impression qu'il se laisse entraîner au long d'une pente qui, si rien ne devait l'avertir que les temps sont changés, l'amènerait aux mêmes erreurs et aux mêmes fautes tragiques. Sans doute, la génération qui a fait la guerre en a gardé trop de sens pratique pour vouloir revenir à 1914 et pour négliger les leçons du passé.

Mais il n'est pas sûr que le régime hitlérien reste toujours le maître des forces qu'il a pris à tâche d'exciter sans répit.

Et l'on se demande quelle contribution à la paix et à la culture européennes pourra bien apporter cette jeunesse allemande, façonnée par la gymnastique et la vie en plein air, robuste, hardie, violente, élevée dans le mépris des occupations intellectuelles, avide d'aventures, et dressée à se contenter d'un évangile élémentaire, l'évangile du sol, du sang, de la race, du *Volkstum* et du droit du plus fort.

159

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade.

T. nos 781, 782. *Paris, 31 août 1933, 21 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme 521-523 (1).

Les propositions que nous avons faites au gouvernement italien en vue de la réorganisation économique de l'Europe danubienne ont été soigneusement délimitées pour écarter de la conversation franco-italienne, à laquelle elles doivent servir de base, tout problème politique.

Il serait vain d'espérer un résultat quelconque si, comme on paraît le désirer à Belgrade, nous réclamions du gouvernement italien, en échange de sa collaboration dans le domaine économique, des garanties d'ordre politique.

C'est en créant d'abord une solidarité d'intérêts entre les états de l'Europe centrale que l'on peut espérer voir se faire, ensuite, l'apaisement sur les questions qui les divisent.

Je vous serais obligé d'insister en ce sens auprès de M. Jevtitch, en lui représentant que toutes questions d'ordre politique doivent être écartées des négociations relatives à la réorganisation économique de l'Europe centrale, s'il tient à ce que d'autres gouvernements et notamment celui de Budapest renoncent à formuler à cette occasion des revendications de même ordre.

(1) Du 30 août, ci-dessus reproduit sous le n° 157.

160

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1670 à 1675. *Paris, 31 août 1933.*

Je me réfère à votre télégramme nos 991-992 (1).

A. Si je comprends bien la suggestion de M. Mussolini, il entrevoit la solution suivante au problème du désarmement :

1° Les puissances ex-alliées conserveraient, dans les circonstances actuelles, leurs matériels existants, y compris ce qui dépasse les limites qualitatives que fixera la convention;

2° L'Allemagne respecterait au contraire cette limite qualitative. Mais il lui serait alloué, comme aux autres puissances *et dans les mêmes conditions de contrôle international de fabrications*, le droit d'acquérir ou de manufacturer un certain contingent des matériels autorisés par la convention.

B. Cette suggestion constitue un progrès par rapport aux propositions britanniques puisque, aux termes du projet MacDonald, l'Allemagne obtiendrait le droit de fabriquer tous les matériels autorisés sans aucune limitation quantitative et sans contrôle spécial des fabrications.

Venant du gouvernement italien, l'initiative est d'autant plus intéressante qu'elle implique son adhésion à notre proposition de contingent et de contrôle international des fabrications, à laquelle jusqu'ici sa délégation à Genève s'était montrée la plus radicalement opposée.

C. Mais la solution esquissée implique une double condition, qui est encore bien loin d'être réalisée :

1° L'acceptation par l'Allemagne de la période d'épreuve dont les résultats conditionneront nos réductions de matériels tant qualitatives que quantitatives. Il conviendrait qu'à Rome l'on s'employât à y rallier le gouvernement allemand;

2° L'acceptation par les puissances, et en particulier par les États-Unis et l'Angleterre, des mesures de contingentement et de contrôle des fabrications d'armes que nous avons proposées. Il est en particulier essentiel que le contingent et le contrôle couvrent aussi bien la manufacture privée que la fabrication d'État, faute de quoi la réglementation serait pratiquement tournée. C'est là une des questions qui doivent faire l'objet des échanges de vues préliminaires que nous comptons avoir vers la mi-septembre avec les délégués britanniques et américains lorsqu'ils passeront par Paris, et au courant desquels nous ne manquerons pas de tenir le gouvernement italien par votre intermédiaire.

(1) Du 15 août, reproduit ci-dessus sous le n° 114.

D. Aussi longtemps que nous ne serons pas fixés sur les possibilités de réalisation de ces deux conditions fondamentales, M. Mussolini comprendra aisément qu'il nous soit difficile de prendre en considération la solution qu'il esquisse. Dans cette question des matériels, à laquelle Berlin attache un intérêt primordial et sur laquelle notre opinion publique est tout particulièrement en éveil, la moindre apparence de concession de notre part risquerait en effet d'avoir les plus graves conséquences.

Dans l'état actuel des négociations, nous ne pouvons donc que maintenir fermement une position conforme à celle que nous avons prise à Genève d'accord avec le président Roosevelt et avec l'assentiment de la majorité de la conférence et qui se trouve consignée dans l'aide-mémoire remis à M. Henderson, dont vous avez reçu communication confidentielle [1] : pendant la période d'épreuve, les états ex-ennemis restent soumis au régime spécial résultant des clauses militaires des traités de paix et le contrôle international a précisément pour objet de s'assurer, en ce qui les concerne, de l'exécution de ces traités.

161

Note de la Direction politique

Corps militaire auxiliaire autrichien

Paris, 31 août 1933.

Les clauses des traités de paix, qui obligent les états ex-ennemis à entretenir une armée professionnelle, provoquent depuis longtemps les doléances de certains d'entre eux qui ont, financièrement, les plus grandes difficultés à entretenir en soldats de métier l'effectif qui leur est respectivement alloué.

C'est ainsi que, depuis plusieurs années, l'armée autrichienne ne compte effectivement que 22.000 hommes au lieu de l'effectif de 30.000 fixé par le traité de Saint-Germain.

Depuis plus d'un an, la délégation autrichienne à la conférence du désarmement s'emploie à obtenir des puissances l'autorisation de recruter une force complémentaire de milices.

La question se trouvant intimement liée à celle du régime futur des armements de tous les états ex-ennemis, et, par conséquent, à la solution du problème de l'égalité des droits comme à l'uniformisation des types d'armées européennes, notre délégation avait toujours fait réserver la décision à intervenir sur le cas particulier soulevé du côté autrichien. Mais les circonstances critiques auxquelles doit faire face, aujourd'hui, le cabinet Dollfuss, donnaient à la délégation autrichienne des arguments nouveaux et particulièrement pres-

[1] Cet aide-mémoire, du 12 juillet, est publié au tome III de la présente série sous le nº 486 (annexe).

sants. Dans la deuxième partie du mois de juillet dernier, nous avons donc accepté de mettre un de ses membres, M. Hecht, en rapport à Paris avec M. Massigli et les experts de la délégation française, afin de rechercher des modalités satisfaisantes pour la constitution d'un « corps militaire auxiliaire », destiné à compléter avec des volontaires servant à court terme l'effectif de l'armée fédérale [1].

Sur toutes les conditions techniques de constitution du corps militaire auxiliaire, l'accord a pu se faire assez aisément sur des bases approuvées dès le début par l'état-major de l'Armée.

Il n'en a pas été de même des conditions politiques dans lesquelles se présentera la création de cette formation nouvelle.

Du côté autrichien, l'on avait visiblement pour instructions d'obtenir l'adhésion des puissances à l'institution définitive, en Autriche, d'une formation de milices à côté de l'armée fédérale. Les déclarations faites à la presse, il y a quelques jours, par le ministre de la Guerre autrichien, M. Vaugoin [2], témoignent à nouveau des désirs des autorités militaires autrichiennes.

Pour notre part, nous n'entendions, bien entendu, accepter aucune solution qui pût préjuger les décisions de la conférence du désarmement au sujet des armements des puissances ex-ennemies, ou constituer un précédent de nature à servir de prétexte ou de justification aux violations flagrantes du traité de Versailles auxquelles le gouvernement allemand procède, depuis quelques temps, dans le domaine des effectifs.

Il convenait donc d'abord qu'aucune des dispositions techniques adoptées ne parût rétablir le service militaire obligatoire en Autriche ou altérer gravement, en quelque autre manière, le régime prévu au traité de Saint-Germain.

Il résulte clairement, du dispositif soumis par l'Autriche aux puissances, qu'il ne s'agit que de recruter des volontaires pour compléter les effectifs de l'armée fédérale, et que la limite fixée à ces effectifs par le traité de Saint-Germain sera constamment respectée, de même que les limitations de matériel.

Il convenait surtout que le caractère temporaire et exceptionnel du corps militaire auxiliaire apparût nettement dans les textes.

Ce n'est qu'après plusieurs semaines de négociations, et grâce au ferme appui que nous trouvions auprès de la Petite Entente et des gouvernements britannique et italien, que l'Autriche a accepté de fixer expressément, dans les notes qui vont être échangées, une durée maxima d'un an, pourvu que fût prévue également, de manière expresse, l'éventualité où la situation contraindrait, avant l'expiration de ce délai, le gouvernement fédéral à s'adresser à nouveau aux puissances pour obtenir une prolongation de l'existence du corps militaire auxiliaire [3].

En outre, nous avons obtenu que la note autrichienne fît expressément allusion aux circonstances spéciales (menaces de putsch) qui justifient, à

(1) Voir ci-dessus le n° 30.
(2) Voir ci-dessus le n° 155.
(3) Voir ci-dessus les n°s 110, 114, 134.

l'heure actuelle, la création du corps militaire auxiliaire, ainsi qu'au « caractère temporaire et exceptionnel » de la formation envisagée. Le décret-loi qui sera pris en Autriche pour régler administrativement l'organisation du corps précisera de même, expressément, qu'il s'agit d'« une formation de durée limitée ».

Une autre difficulté résulte du fait que le gouvernement britannique estime qu'un échange de notes doit enregistrer formellement l'entente intervenue entre l'Autriche et les puissances, alors que, pour notre part, nous n'envisagions initialement qu'une attitude de tolérance, à tout moment révocable, à laquelle la Petite Entente incline d'ailleurs encore en ce moment.

La mise au point formelle qu'exigent désormais les déclarations prématurées de M. Vaugoin, ainsi que la nécessité de réserver expressément, sous une forme appropriée, le bénéfice de notre tolérance à des gouvernements comme celui du chancellier Dollfuss, justifient pleinement aujourd'hui la procédure de réponse écrite suggérée par le gouvernement britannique et nous ne désespérons pas d'y associer finalement la Petite Entente.

Ci-joint le texte de la note autrichienne ainsi que celui du projet de réponse que nous avons soumis à Londres, à Rome, à Prague, à Belgrade et à Bucarest [1].

162

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 962 [2]. *Berlin, 31 août 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 septembre.)

Pour faire suite à ma communication nº 906 [3], le Département trouvera ci-joint la traduction d'une nouvelle série de documents de même provenance (annexes 1 et 3), auxquels j'ai joint certains renseignements de source confidentielle et paraissant dignes de foi (annexe 2) ainsi qu'un extrait de la presse locale de Hambourg (annexe 4) [4].

[1] La note autrichienne demandait l'autorisation de recruter un « corps militaire auxiliaire », car la situation intérieure exigeait « des mesures spéciales de surveillance en vue de maintenir l'ordre ». Le projet français de réponse indiquait que le gouvernement français consentait à la formation du corps auxiliaire, « aussi longtemps qu'existeront les circonstances spéciales auxquelles vous vous référez, et au premier rang desquelles il croît devoir noter la campagne terroriste menée contre le gouvernement actuel de l'Autriche, ainsi que les mesures de défense prises, sous la direction de M. le Chancelier Dollfuss, contre les éléments de désordre dont il s'agit ». En fait, le gouvernement français a adressé au gouvernement autrichien cette réponse le 1er septembre. Le décret-loi autrichien organisant le corps auxiliaire était publié le 2.

[2] Extraite des archives de l'ambassade, et transmise au service français de la S.D.N. sous le nº 963.

[3] Du 17 août, reproduite ci-dessus sous le nº 120.

[4] Il n'a pas été jugé utile de reproduire lesdites annexes.

L'ensemble de ces informations indique que les dirigeants hitlériens poursuivent très activement la fusion de l'armée brune avec le *Wehrstahlhelm*, que le regroupement des effectifs auquel ils procèdent actuellement les amène à créer de nouvelles unités, et que les officiers de la Reichswehr prennent une part de plus en plus grande à l'instruction des troupes nationales-socialistes.

Il résulte des documents concernant le *Stahlhelm* que l'incorporation de cette association dans les S. A. ne va pas sans heurts, mais qu'elle s'accomplit, cependant, très rapidement et qu'elle sera terminée le 1er novembre 1933. De fait, en dépit de sa valeur militaire et de ses nombreux effectifs, cette organisation, trahie par ses principaux chefs, uniquement soucieux de se concilier les faveurs de M. Hitler, est incapable d'une résistance sérieuse. Elle vient de se voir refuser brutalement le droit de faire défiler encore une fois ses effectifs pour la grande parade d'automne, que la république de Weimar, tant décriée, autorisait chaque année. Le *Stahlhelm* n'a pas protesté. Il s'est contenté de faire paraître, par l'organe de son service de presse, une note indiquant que, la volonté du Führer étant la loi suprême, il était du devoir de tout membre du Casque d'acier de s'y soumettre en bon soldat, sans récriminer.

A l'égard de la Reichswehr, la tâche des hitlériens n'a pas été aussi facile. Ils ont dû respecter, comme les régimes précédents, le dogme de l'intangibilité de l'armée. De leur côté, les militaires se sont départis peu à peu de la réserve qu'ils avaient d'abord adoptée, et ils ont fini par se rallier ouvertement au nouvel état de choses. Cette adhésion de l'armée vient d'être consacrée officiellement par un arrêté, dans lequel le ministre de la Reichswehr reconnaît que « le national-socialisme a assumé, désormais, la direction exclusive de l'État ».

Dans ces conditions, le seul moyen qui s'offrait aux chefs de la Reichswehr pour recouvrer l'influence traditionnelle de l'état-major prussien sur la direction des affaires publiques était de devenir les collaborateurs indispensables, puis les conseillers des dirigeants hitlériens. Telle est, semble-t-il, la tactique qu'ils ont désormais adoptée. Ils ont pris en mains, dans une large mesure, la réorganisation et l'instruction des troupes d'assaut hitlériennes. Ils se sont introduits, non seulement dans les conseils du gouvernement, mais dans les conseils du parti national-socialiste, où ils seraient représentés d'une façon habituelle par le colonel von Reichenau, chef du cabinet du ministre de la Défense nationale.

Sans doute, la Reichswehr n'est-elle pas sans se rendre compte des excès, des erreurs, des faiblesses du nouveau régime et des dangers d'ordre économique ou autre qui le menacent; mais il semble que, désormais, elle soit plutôt disposée à le soutenir qu'à le critiquer et à s'assurer, ainsi, une influence croissante sur les principaux dirigeants nationaux-socialistes et notamment sur la personne de M. Hitler, tout en laissant au Führer et à ses lieutenants l'illusion qu'ils sont les seuls maîtres de l'Allemagne.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter, semble-t-il, les renseignements ci-joints relatifs aux rapports entre le gouvernement et la Reichswehr (annexe 1).

A la longue, l'état-major allemand ne pouvait, du reste, demeurer à l'écart d'un mouvement qui ne cesse d'exalter les vertus guerrières de la race germa-

nique et qui s'applique avant tant de soin à faire revivre les traditions militaires de la Prusse.

Depuis l'arrivée au pouvoir des hitlériens, aucune occasion n'est négligée, en effet, pour préparer la jeunesse à porter les armes et pour former des réserves instruites. L'Allemagne est devenue un vaste camp d'instruction militaire. Les informations ci-jointes indiquent notamment qu'un colonel de la Reichswehr a pris le commandement d'un régiment de S. A. d'Altona, que la police de cette ville effectue, chaque jour, des exercices militaires sous le commandement d'officiers de la Reichswehr, que des sections de la *Schupo* d'Altona ont été envoyées au camp de Münster pour effectuer des exercices de tir à la mitrailleuse lourde et que, dans la région de Hambourg, les soldats permissionnaires sont remplacés dans les casernes par des membres de la *Schupo*. Ce ne sont là que quelques indices, entre mille, de la préoccupation constante qui anime les hitlériens de multiplier le nombre des hommes formés au maniement des armes modernes.

Le souci commun d'échapper aux clauses militaires du traité de Versailles et de restaurer la force armée du Reich constituait donc un lien très fort entre les nationaux-socialistes et les chefs de la Reichswehr et devait tôt ou tard les amener à collaborer étroitement. Dès maintenant, il est facile de prévoir qu'un des premiers résultats de cette collaboration sera la formation, sous la haute direction de l'armée active, d'une véritable milice, dont les effectifs s'élèveront, après l'incorporation du *Wehrstahlhelm* et du *Wehrwolf*, à plus d'un million d'hommes.

163

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 969. *Berlin, 31 août 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 septembre; Dir. pol., 9 septembre.)

Au cours de ces dernières semaines, on a pu observer dans l'attitude de la presse allemande à l'égard de la Russie soviétique un changement marqué; elle a pris un ton d'âpreté et souvent de malveillance que, jusqu'ici, sauf exception, elle avait toujours tenu à éviter. Les récits les plus alarmants qui circulent en Allemagne sur le développement de la famine en Russie ont notamment servi d'aliment à une campagne contre le régime soviétique, plus énergique et surtout plus généralisée que celles que l'on avait pu enregistrer antérieurement.

Le signal en a été donné par le *Völkischer Beobachter* qui a publié dans son

numéro du 18 août sur la situation intérieure de la Russie un article d'une violence extrême, que j'ai d'ailleurs signalé au Département par mon télégramme nº 1478 (1). Cet article était accompagné de toute une série de photographies de victimes de la famine les plus propres à frapper les imaginations. (L'ambassade soviétique, que cette publication a violemment irritée et qui a pris pour parti de nier systématiquement qu'il y ait la moindre famine en Russie, a déclaré d'ailleurs que ces photographies n'étaient pas authentiques et que tout au moins, il ne pouvait s'agir que de vieilles photographies datant de 1921). Quoi qu'il en soit, « la famine en Russie », « la détresse des Allemands de la Volga » sont devenues les rubriques habituelles de la presse allemande. Des journaux relativement modérés, comme la *Vossische Zeitung*, ont publié, d'autre part, une série d'articles plus alarmants les uns que les autres sur l'avenir immédiat de la Russie, en se complaisant à insister sur les vices du régime et sur l'échec inévitable des grandes tentatives de M. Staline.

Enfin, l'association de la presse évangélique a tenu à Berlin une réunion, dans laquelle il a été décidé que les protestants d'Allemagne se joindraient aux efforts du cardinal-archevêque de Vienne pour organiser une action internationale et interconfessionnelle en faveur des victimes de la faim.

Certes, la presse allemande n'avait pas attendu jusqu'à maintenant pour insister sur les difficultés de l'U.R.S.S., dans l'espoir évident de dénigrer la valeur d'une alliée qui échappait à l'Allemagne. Mais elle s'était toujours attachée à faire preuve dans ses critiques de mesure et de prudence.

Ce n'est pas la première fois non plus que le gouvernement national-socialiste se laisse aller à manifester publiquement la haine que lui inspire le régime soviétique, ni qu'il est tenté de se servir d'un argument aussi efficace que des descriptions d'une famine pour attaquer ce régime devant les masses allemandes. On se souvient que, il y a quelques semaines, une manifestation avait été organisée à ce propos au *Lustgarten* de Berlin. Mais le gouvernement du Reich l'avait décommandée au dernier moment, à la suite d'une énergique intervention de l'ambassadeur des Soviets à Berlin.

Quelles sont donc les causes de ce changement d'attitude ? Pourquoi le Reich estime-t-il, maintenant, pouvoir ne pas céder aux considérations qui, il y a quelques semaines encore, suffisaient à arrêter son action ?

Il semble que la réponse doive être surtout cherchée dans des motifs de politique intérieure, dans la lutte à outrance que le gouvernement de M. Hitler mène contre le communisme et en faveur de laquelle aucune arme, aucun moyen de pression ne saurait être épargné.

On sait avec quelle énergie les autorités allemandes poursuivent toutes traces de relations entre les communistes demeurés à l'intérieur du Reich et l'étranger. On ne saurait douter que le gouvernement du Reich ne soit au courant de la collusion qui existe entre les communistes allemands et Moscou ou ses émissaires. De pareils soupçons expliqueraient bien des violences. Les déclarations ambiguës de certains membres de l'ambassade soviétique à

(1) Erreur pour 1472 (autre télégramme du 18 août).

Berlin, que tourmente la haine des nazis, laissent supposer qu'effectivement les représentants officiels et officieux du gouvernement soviétique n'oublient pas qu'ils sont, au moins autant que des diplomates, des communistes ou des envoyés d'un état communiste.

Même si ces soupçons n'étaient pas justifiés, on comprendrait sans peine que la propagande naziste veuille tirer parti des difficultés intérieures des Soviets pour le plus grand bien de sa cause. Quand M. Goebbels, dans son discours de Königsberg [1], estime nécessaire d'assurer à ses auditeurs allemands « qu'ils ne mourront ni de faim, ni de froid au cours de l'hiver qui vient », il ne doit pas paraître tellement superflu aux services du ministère de la Propagande d'assurer ces mêmes Allemands que des sujets d'un état communiste sont, eux, la proie de la famine. Cette propagande semble d'ailleurs être couronnée de succès, et, autant qu'on en peut juger, le petit bourgeois allemand est en effet parfaitement convaincu que la Russie actuelle est le pire des enfers.

Toutefois, les préoccupations de politique intérieure, si importantes soient-elles, ne suffiraient peut-être pas à expliquer à elles seules le changement observé par l'attitude de la presse à l'égard de la Russie. Il semble bien en effet qu'une certaine évolution se soit produite, ces temps derniers, parmi les dirigeants du Reich sur la conduite à tenir désormais vis-à-vis du gouvernement soviétique, et que la crainte d'offenser Moscou, naguère encore toute puissante, ait beaucoup perdu de sa force convaincante.

Différents symptômes permettent en effet de penser qu'à Berlin, on a cru devoir prendre son parti, jusqu'à un certain point tout au moins, du changement survenu dans l'orientation de la politique soviétique. L'opinion allemande la moins clairvoyante ne saurait plus se faire de grandes illusions là-dessus. Certes, le gouvernement du Reich continuera, avec le même souci qu'auparavant, à éviter tout conflit aigu avec la Russie soviétique. Il ne manquera pas, chaque fois qu'il aura l'occasion de le faire à titre officiel ou officieux, d'assurer que les rapports germano-soviétiques sont parfaitement corrects et qu'on est tout prêt à reprendre la collaboration intime d'autrefois. Mais les conditions indispensables pour une telle collaboration n'existent plus, et le moins qu'on puisse dire, c'est que l'ère des ménagements et des égards envers Moscou est close.

On pense bien que Berlin ne saurait prendre son parti d'un pareil changement sans ressentir beaucoup d'irritation et de rancœur, et même une sourde hostilité, et les adversaires les plus passionnés de la Russie communiste, nous l'avons constaté, ne manquent pas d'en profiter.

Mais ce que Berlin ressent surtout, c'est une inquiétude profonde, et sans cesse croissante.

Cette inquiétude se manifeste en ce moment d'une façon particulièrement frappante, tandis que l'Allemagne assiste au voyage de M. Herriot [2], apprend

(1) Prononcé le 28 août.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 115 (note); ci-dessous le n° 204.

que la signature d'un accord économique entre la France et l'U.R.S.S. est imminente, et lit les abondants extraits, qui paraissent dans sa presse, de l'article que M. Radek vient de faire paraître dans les *Izvestia* et dans la *Gazeta Polska* (1), et qui ne lui permettent plus de douter de la réalité du rapprochement polono-soviétique (2).

164

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1680 à 1683. Réservé. *Paris, 1er septembre 1933, 18 h. 5.*

Je réponds à votre télégramme 1030-1033 (3).

Je veux croire que l'attitude réticente de M. Suvich et les objections sur certains points vraiment inacceptables qu'il vous a faites tiennent, comme vous le supposez, à l'absence d'instructions précises du chef du gouvernement. Je compte que l'entretien que vous aurez au plus tôt avec celui-ci convaincra M. Mussolini de la légitimité de notre point de vue et de la nécessité de s'en pénétrer pour progresser dans la voie de l'organisation économique des pays de l'Europe centrale et danubienne. Vous insisterez très fortement sur le fait notamment qu'il importe d'assurer la participation des pays directement intéressés avant de se préoccuper de la non-opposition de l'Allemagne et d'une participation indirecte que nous n'excluons pas de sa part, mais seulement si elle est limitée à ce que la nature de ses transactions économiques avec les pays danubiens et ses facultés d'achat peuvent strictement justifier.

L'initiative à prendre doit d'autant plus avoir un caractère nettement franco-italien que la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie sont justement préoccupées de la tendance persistante de la Hongrie (que souligne la deuxième objection de M. Suvich) à vouloir lier des revendications politiques à un problème auquel elles sont absolument étrangères.

Je vous approuve d'avoir, à propos des troisième et quatrième objections de M. Suvich, utilisé au mieux ceux des éléments qui, dans nos propositions, sont particulièrement de nature à donner satisfaction à l'Italie, mais qui ne sauraient évidemment être seuls retenus par le gouvernement de Rome.

Vous rappellerez au chef du gouvernement italien qu'aux yeux du Parlement et de l'opinion française comme à ceux du gouvernement français, le

(1) Articles qui autorisaient à croire à l'imminence d'un rapprochement russo-polonais.

(2) La fin de la dépêche est consacrée par l'ambassadeur à l'étude des réactions de la presse allemande devant les articles précités, réactions qui se veulent sceptiques sur la portée du rapprochement russo-polonais. « Sans arriver à se convaincre elle-même, elle (l'Allemagne) blesse le gouvernement des Soviets aux points les plus sensibles, ce qui ne l'empêche pas de lui offrir ensuite son amitié. »

(3) Du 29 août, ci-dessus reproduit sous le n° 154.

premier effet du pacte signé à Rome le 7 juin doit être de favoriser une politique de collaboration entre la France et l'Italie dans les efforts collectifs que comporte la situation générale et que, s'il devait être constaté qu'il en va autrement, nous serions, du fait du gouvernement italien lui-même, privés du principal argument que nous pouvons faire valoir pour obtenir l'autorisation de ratifier cet acte.

En réponse à une préoccupation que vous avez formulée, j'ajoute que ceux de nos représentants qui ont connaissance de ces propositions savent qu'il ne s'agit nullement d'un plan à communiquer à l'Italie comme préétabli avec d'autres gouvernements, mais, comme vous le dites, d'une base de conversations à poursuivre tout d'abord avec le gouvernement italien [1].

165

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 509 à 513. *Prague, 1er septembre 1933, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 23 h. 10, 22 h. 30, 22 h. 35, 23 h. 45.)

Au cours de la conversation que je viens d'avoir avec lui, j'ai reparlé à M. Benès de son projet de voyage à Rome, dans le sens prescrit par le télégramme de Votre Excellence no 852 [2].

M. Benès se dit toujours prêt à rencontrer M. Mussolini, mais il n'a reçu de lui jusqu'ici aucune invitation directe ou indirecte; aucun pourparler préliminaire ne s'est engagé entre les deux gouvernements à ce sujet.

Le ministre persiste à penser qu'il serait inopportun pour lui de prendre l'initiative du voyage. S'il est invité par le gouvernement italien, il s'efforcera de préciser, avant son départ, par une conversation diplomatique, les points sur lesquels porteraient ses entretiens avec le Duce ainsi que la méthode et le principe suivant lesquels ils pourraient avoir lieu, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique.

M. Benès m'a, du reste, laissé entendre à nouveau que pour son compte, il préférerait n'aller à Rome qu'après M. Titulesco, tout en ajoutant qu'il ignorait quelles étaient à cet égard les intentions actuelles de son collègue roumain.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres par courrier sous le no 1809, ainsi qu'à la direction d'Europe.

(2) Ce télégramme, du 28 août, retransmettait le télégramme de Londres no 666 du même jour. Le chargé d'affaires de France en Grande-Bretagne déclarait qu'une visite de l'homme d'État tchécoslovaque à Rome serait considérée comme « particulièrement opportune » par le Foreign Office, qui admettait l'exigence formulée par M. Benès d'une invitation préalable du Duce et d'une préparation diplomatique.

En réalité, M. Benès me paraît avoir d'autres raisons pour laisser traîner les choses en longueur.

Les polémiques très vives qui se poursuivent ici à la suite des incidents de Nitra (1) lui font désirer, sans aucun doute, de ne pas se rendre en ce moment au Vatican.

En second lieu, le ministre doit avoir l'espoir de n'aller à Rome qu'après que la Petite Entente aura donné une nouvelle preuve de sa cohésion en concluant les accords *qu'il projetait*, sur lesquels j'aurai l'honneur de donner à Votre Excellence quelques détails dans une communication ultérieure.

Enfin — et M. Benès a incidemment laissé apparaître cette arrière-pensée—, il se persuade que le régime fasciste est à la veille de rencontrer, au point de vue financier, de telles difficultés que l'Italie se montrera plus conciliante encore dans quelque temps qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ainsi que j'avais déjà eu l'occasion de le faire, il y a quelques mois, je me suis attaché à mettre le ministre en garde contre toute illusion de ce genre : les embarras financiers — si graves qu'ils soient — ne constituent pas toujours une raison suffisante pour menacer l'existence d'un régime, ni même pour l'inciter à la modération en politique extérieure; si des difficultés de cette nature réagissent en ce moment sur l'attitude de l'Italie, il semble que ce soit une raison de plus pour profiter, sans plus attendre, des dispositions nouvelles dont elle paraît [faire] preuve à divers points de vue.

M. Laroche, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 468. *Varsovie, 1er septembre 1933* (2

(*Reçu :* le 6, 11 h.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a reçu hier dans l'après-midi. Il m'a parlé avec satisfaction de sa visite à M. le Président du Conseil et m'a exprimé son vif regret de n'avoir pu rencontrer Votre Excellence (3). Il a été très sensible au regret que vous lui en avez vous-même exprimé. Je lui ait dit que s'il avait l'occasion de repasser prochainement par Paris, vous seriez certainement très heureux de le recevoir. Il m'a paru envisager cette idée avec faveur.

Comme nous nous entretenions de la situation générale, venant à parler de l'Anschluss, j'ai fait allusion à certains articles parus dans la presse gouver-

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus nº 115 (note).
(2) Par courrier en clair.
(3) Le colonel Beck venait d'être reçu en visite officielle à Paris.

nementale et qui semblaient considérer la question avec un certain détachement, dont j'ai marqué ma surprise. Je lui ai dit que le gouvernement français regardait cette affaire comme très grave, et que, à son avis, la réalisation de l'Anschluss serait la préface d'une nouvelle étape dans la révision des traités, dont selon toute vraisemblance la Pologne ferait cette fois les frais. M. Beck ne l'a pas nié, mais il m'a dit que pour le moment le gouvernement polonais, n'étant pas directement intéressé, estimait qu'il n'avait pas d'initiative à prendre, puisque l'affaire était prise en mains par les états plus directement en cause et par la France, l'Angleterre et l'Italie. Il s'est toutefois demandé si leurs efforts réussiraient à sauver l'Autriche et a exprimé l'opinion qu'il serait difficile d'empêcher l'Anschluss, « à moins que la France et l'Italie ne mobilisent ».

Il résulte des propos qu'il m'a tenus que le gouvernement polonais ne se fait nulle illusion sur les dispositions réelles et les desseins futurs de l'Allemagne à l'égard de la Pologne. Il entend seulement profiter des circonstances qui ont permis une détente germano-polonaise, que chacune des deux parties entend évidemment utiliser pour s'armer et s'organiser. Il est probable que le gouvernement polonais évitera autant qu'il le pourra de troubler de son propre fait cette détente. Il n'en est pas moins attentif. M. Beck m'a dit, par exemple, qu'il compte beaucoup sur le nouveau ministre de Pologne à Berlin, M. Lipski, qui connaît très bien l'Allemagne, pour le renseigner sur l'évolution d'une situation intérieure qu'il faut surveiller, m'a-t-il dit, avec la plus grande attention, car c'est d'elle que dépend l'action extérieure du gouvernement hitlérien. En attendant, le gouvernement polonais poursuit son arrangement avec Dantzig, et en le mettant sur le plan économique, on espère de bons résultats.

Je lui ai dit qu'il avait pu constater qu'on appréciait à Paris la politique de la Pologne, sage et pacifique, ce qui n'excluait pas la vigilance. Elle concordait donc avec la nôtre, à laquelle elle était liée.

Nous avons parlé à ce propos des prochaines conversations économiques franco-polonaises. On compte beaucoup ici sur un résultat positif, et il serait très important de faire un sérieux effort dans ce sens.

Il n'est pas douteux que cela contribuerait à accentuer encore l'amélioration qui se dessine dans nos rapports. Nous y avons du reste intérêt pour favoriser la reprise de nos exportations [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Londres (n° 1822), Rome (n° 1669), Rome Saint-Siège (n° 170), Vienne (n° 661), Prague (n° 882), Bucarest (n° 657), Belgrade (n° 713), Berlin (n° 1395), Bruxelles (n° 482), Kaunas (n° 39), Moscou (n° 296).

167

M. Bargeton, Directeur des Affaires politiques et commerciales,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

L. personnelle [1]. Secret. *Paris, 1er septembre 1933.*

Au dernier moment, le Ministre a préféré ne pas introduire le point suivant à la fin des télégrammes nos 1670 à 1675 [2], et en faire l'objet de la présente lettre envoyée par courrier.

Cet alinéa E ajoutait, pour votre information, que la concession essentielle qu'implique, de notre part, la solution envisagée par M. Mussolini, revêt une telle valeur aux yeux du gouvernement allemand que nous aurons, le moment venu, à nous demander s'il ne convient pas d'en garder pour nous tout le bénéfice, sans recourir à un intermédiaire pour en faire part à Berlin.

168

Le Colonel Lelong, Attaché militaire de France à Rome,
à M. Daladier, Ministre de la Guerre.

D. no 629/A [3]. Secret. *Rome, 1er septembre 1933*

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, une « Note sur la situation militaire de l'Italie » en septembre 1933, qui n'est qu'une synthèse résumée des impressions et des renseignements recueillis durant mon séjour à Rome (1930-1933).

Au moment de quitter mon poste, il m'a paru nécessaire de « faire le point » sur un certain nombre de questions pour faciliter la tâche de mon successeur.

Note annexe

On a essayé dans la présente note de faire ressortir les caractéristiques principales du potentiel de guerre italien, ses points forts et ses points faibles.

Des premiers, il faut tenir compte pour les apprécier à leur juste valeur : ce sont surtout :
— la richesse démographique qui permet à l'Italie une sélection très grande dans le choix des jeunes gens qu'elle appelle sous les drapeaux; qui lui assurerait, en cas de conflit, la disponibilité de réserves importantes, et ceci sans préjudice d'une grande facilité pour le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à la mobilisation civile;

— l'amélioration physique de la race, due au développement de l'éducation physique et du sport;

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Du 31 août, reproduit ci-dessus sous le no 160.
(3) Extraite des archives de la Guerre.

— l'amélioration morale surtout, résultant du fait qu'on crée et qu'on développe chaque jour le sentiment de l'unité de l'Italie, la fierté d'être Italien, le sens de la discipline, le patriotisme, le dévouement aux objectifs nationaux;

— l'instruction prémilitaire obligatoire (pendant deux ans) et militaire (pendant dix-huit mois) orientée nettement dans un sens spécifiquement italien : la guerre de montagne;

— la préparation minutieuse de la mobilisation civile;

— la discipline même du régime, qui permet de faire taire les intérêts particuliers et de les soumettre entièrement à l'intérêt général. En particulier, si l'on envisage l'hypothèse d'un conflit, cette discipline peut permettre aux autorités italiennes :

— d'agir sur l'opinion par une presse et des moyens de propagande (radio, associations, etc.), entièrement entre ses mains;

— de conserver le secret de la préparation et de permettre un déclenchement par surprise,

— l'existence de formations à mobilisation quasi instantanée et en tout cas peu visible : formations permanentes de la milice (milice des frontières, chemins de fer, routes, ports, etc.); M.D.I.C.A.T.; bataillons de CC.NN.;

— une organisation du commandement centralisée (chef d'État-major général, chef du gouvernement).

Enfin l'on peut ajouter les colonies italiennes à l'étranger, groupées et organisées par les agents consulaires et qui peuvent :

— fournir des renseignements;
— faciliter les ravitaillements;
— aider à la propagande;
— donner une aide financière.

Parmi les points faibles, ou tout au moins ceux dont nous pourrions tirer avantage, soit pour éviter un conflit, soit pour le faire tourner en notre faveur, on peut indiquer :

a. La pénurie de matières premières et l'obligation d'importations considérables, tant au point de vue denrées d'alimentation que matières industrielles; d'où nécessité :

— de disponibilités financières ou de nations disposées à prêter;

— de communications maritimes ou terrestres assurées. Or, les communications maritimes de l'Italie :

— sont vulnérables;
— sont obligées, en grande partie, de passer par Gibraltar et Suez, ce qui nécessite pour l'Italie au moins la neutralité bienveillante de l'Angleterre.

b. La précarité des communications longitudinales intérieures;

c. Le tracé des frontières italiennes, qui facilite une attaque convergente ennemie et qui, pour les armées italiennes, est aussi peu favorable à l'offensive qu'à la défensive;

d. La proximité des frontières de centres vitaux italiens, tels que Turin, Milan, Gênes, Venise, ainsi que de nombreuses centrales électriques de la région du Nord;

e. Vulnérabilité aux attaques aériennes d'à peu près tous les grands centres italiens et en particulier de la capitale (si l'on tient compte de bases aériennes en Corse d'une part, en Yougoslavie d'autre part);

f. Qualité médiocre du matériel d'armement (artillerie surtout);

g. Faible effectif des sous-officiers, valeur médiocre de certains;

h. Absence d'instruction des réservistes (à part les réunions de la milice et les manœuvres des bataillons de CC. NN.);

i. Éléments encore mal assimilés (en petit nombre d'ailleurs), au voisinage des frontières (Tyrol autrichien, Slovènes du Carso et de l'Istrie).

On peut ajouter également :

j. Les tendances mêmes et la doctrine de guerre de certains éléments italiens, désireux de « jouer » la guerre par une action rapide, plutôt que de la « gagner » péniblement. En cas d'insuccès, il est vraisemblable que le découragement se ferait rapidement sentir et l'effondrement serait profond.

Pour achever le tableau, toujours dans l'hypothèse d'un conflit italo-français, il faudrait tenir compte des probabilités offertes par la politique européenne en général et comparer :

— d'une part, les avantages que pourrait retirer l'Italie (tant au point de vue ravitaillement qu'au point de vue soutien effectif) des pays sur lesquels elle cherche à s'appuyer (pays balkaniques, éventuellement Allemagne) — et le prix que pourrait lui coûter cet appui;

— d'autre part, les difficultés que pourraient lui causer et les dangers que pourraient lui faire courir les états de la Petite Entente alliés à la France.

Mais ceci nous entraînerait trop loin.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'Italie, d'esprit positif s'il en fût, et le Duce, qui la conduit et qui ne l'est pas moins, n'envisageraient l'hypothèse d'un conflit contre nous que s'il leur présente des chances de succès appréciables.

C'est à nous, par les mesures que nous prendrons, de jouer de ces points faibles indiqués ci-dessus, pour que l'Italie comprenne (et elle le comprendra facilement) que ce conflit éventuel se présenterait comme une mauvaise opération.

Pour cela, et en dehors des mesures de politique extérieure, dont l'étude sortirait du cadre de mes attributions, il faut avant tout enlever à l'Italie tout désir de se livrer à une attaque brusquée et pour cela :

— par le renforcement de notre frontière, déjà favorable, faire qu'une offensive éventuelle de l'Italie se heurte à des obstacles insurmontables;

— par des dispositions de couverture judicieuse, lui ôter toute tentation de chercher à mettre la main par surprise sur des gages importants, ou des points fortifiés. (Surveiller à ce sujet les éléments italiens établis en France, même s'ils font profession d'antifascisme);

— donner, dans la mesure où ce sera possible, aux objectifs probables d'attaque aérienne ou navale italienne (bases d'aviation, grands ports, centres industriels), des moyens de défense susceptibles de rendre coûteuse une semblable attaque.

D'autre part avoir une riposte toute prête, et aussi violente que possible, à toute menace ou toute attaque de la part de l'Italie. Il n'est point question, bien entendu, de montrer éventuellement la moindre nervosité à l'occasion de manifestations hostiles du genre de celles auxquelles nous a habitués dans le passé le régime fasciste : ce serait faire son jeu. Mais il s'agit de réaliser une préparation continue et progressive, susceptible de se déclencher à tout moment, si le besoin s'en faisait sentir (unités et matériel terrestres, navals et aériens à pied d'œuvre, bases de départ organisées et défendues).

C'est ainsi qu'il est bon, pour prendre un exemple particulier, que Rome, siège du gouvernement et cerveau moteur du pays, sente qu'à proximité, disons en Corse, existent des bases aéronautiques bien organisées et bien défendues (je le répète à dessein), d'où pourrait partir une réponse à tout raid aérien italien sur nos centres vitaux.

Tout en continuant à soigner de façon toute particulière l'instruction de nos troupes de montagne, il sera bon également de donner l'impression que l'aptitude à la guerre de montagne n'est point uniquement le privilège de celles-ci et que l'on s'en occupe — et même s'y entraîne — dans le reste de l'armée française, de façon à ramener à ses justes proportions la prétention italienne à une supériorité absolue dans ce domaine.

Enfin, il est bien entendu indispensable que, dans l'ensemble de nos forces armées — et dans chacune d'elles en particulier — nous conservions (en dépit des revendications de parité de la part de l'Italie) une marge de supériorité, au moins au point de vue matériel, que justifient les conditions nécessaires à notre sécurité et qui nous permette de ne tenir compte que dans une mesure limitée de l'humeur par trop changeante, pour ne pas dire plus, de notre voisine du sud-est.

Les Italiens nous respecteront si nous sommes forts; et c'est une de leurs amertumes de ne pouvoir, pour un certain nombre de raisons (ressources naturelles, unification et organisation relativement récentes, conditions financières), se hausser rapidement à notre niveau.

S'il est à prévoir que ce soit trop cher, à tous les points de vue, de nous faire la guerre, ils nous laisseront la paix. Et dans la situation actuelle de l'Europe, n'est-ce pas tout ce que, nous autres militaires, nous lui demandons? (1).

(1) N'a été retenue de cette note que l'introduction. Le reste du texte se subdivise en trois parties : 1° Potentiel de guerre et politique intérieure. La mobilisation civile; 2° L'armée et les autres forces armées; 3° Politique extérieure.

169

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. nos 1373 à 1377. *Paris, 2 septembre 1937, 19 h.*

L'un des objets principaux que la conférence mondiale s'était proposés, dans le domaine économique, était la liberté des échanges et la suppression graduelle des entraves au commerce international. Vous savez comment, en présence de l'expérience américaine [1], elle a dû se résigner à ajourner l'étude de cette partie de son programme en la subordonnant à la restauration préalable de la stabilité des monnaies.

Il faut s'attendre, dans ces conditions, aussi longtemps que les effets de la crise n'auront pas été atténués par une meilleure organisation de la production — seul terrain sur lequel un progrès a commencé d'être réalisé à Londres —, à ce que la tendance générale à l'autarcie continue à s'accentuer et à ce que de plus en plus nombreux soient les états désireux de fonder leur politique commerciale sur le principe de la compensation.

Les dangers ne sont plus à démontrer d'une conception qui tend à isoler les états les uns des autres et qui, en abolissant entre eux toute solidarité d'intérêts, affaiblit les bases de leurs relations pacifiques.

Mais si, comme tout l'indique, elle vient à nous être imposée par la politique des autres pays — la Grande-Bretagne en a fait l'application dans de récents accords —, il nous appartient de l'utiliser et d'en tirer le meilleur parti possible.

C'est pour se préparer à cette éventualité que la décision a été prise aujourd'hui par le gouvernement de modifier notre système de répartition mathématique des contingents, de manière à nous assurer une marge de négociations sans laquelle nous serions exposés à voir accaparer par nos concurrents les marchés les plus favorables à nos exportations et au développement de nos entreprises.

A partir du 1er octobre prochain et, dans les rapports avec les pays à monnaie stable, à partir seulement du 1er janvier 1934, 25 % du montant global des contingents continueront à être distribués selon la règle actuelle de la proportionnalité. Pour le reste, nous entendons les maintenir, ou les répartir, suivant les concessions que nous obtiendrons des pays bénéficiaires.

La décision étant ainsi prise, il y a lieu de nous préoccuper de ses conséquences dans les rapports avec l'Allemagne.

(1) Sur l'expérience dirigiste du président des États-Unis, voir ci-dessous le no 170.

L'accord du 17 août 1929, complété par l'avenant du 28 décembre 1932 [1], assure à ce pays la clause de la nation la plus favorisée en matière de contingents. Nous avons interprété jusqu'à présent cette clause en fixant les contingents proportionnellement aux importations antérieures.

Dès lors que nous reprenons notre liberté et renonçons à cette interprétation conforme à la pratique de plusieurs autres états, il est possible que l'Allemagne nous reproche de violer nos engagements et qu'elle soit tentée de dénoncer l'accord de 1927 ou de recourir à l'arbitrage en vertu de l'article 47 dudit accord.

Afin de nous mettre à l'abri de l'une et de l'autre de ces éventualités et surtout de la seconde, je vous serais obligé de faire savoir d'urgence au gouvernement de Berlin que, si nous sommes résolus à reprendre notre liberté pour la répartition des contingents dans la limite indiquée ci-dessus, nous sommes en même temps disposés, s'il ne dénonce pas les accords et s'il ne recourt pas à l'arbitrage, ce qui nous amènerait à dénoncer nous-mêmes, à entrer en négociations avec lui en vue de la fixation des contingents. Le seul fait de ne pas dénoncer assurerait à l'Allemagne, en tout état de cause, comme d'ailleurs à tous les autres pays, un minimum de 25 % de sa part normale suivant la règle actuelle. La négociation pourrait avoir pour effet, selon les contreparties offertes par l'Allemagne, d'augmenter cette part, sans que d'ailleurs, je tiens à vous le signaler pour votre information personnelle, le résultat puisse en excéder ou même atteindre, au profit de ce pays, le pourcentage dont il bénéficie à l'heure actuelle.

J'ajoute que si, comme elle paraît en avoir l'intention, l'Allemagne signe l'accord en préparation, et qui paraît devoir être conclu à Genève en septembre, entre pays à monnaie stable, elle bénéficiera jusqu'au 1er janvier 1934, au point de vue des contingents, des avantages qu'elle détient actuellement. Ainsi serait reportée jusqu'à cette date, dans les rapports avec l'Allemagne, l'application du nouveau régime de répartition des contingents [2].

(1) La négociation qui a préparé sa conclusion se trouve résumée dans une dépêche de M. François-Poncet reproduite au tome II de la présente série sous le n° 141.

(2) Le 5 septembre, par télégramme n° 1564, l'ambassadeur déclarait s'être acquitté, le matin même, de la démarche prescrite par le télégramme susdit. M. von Bülow prenait acte de cette communication qui, disait-il, correspondait à « un changement profond de la politique commerciale française ». A son retour, M. von Neurath ferait connaître la réponse de son gouvernement.

170

Rapport de l'Attaché naval de France à Washington [1]

Washington, 2 septembre 1933.

L'expérience de M. Roosevelt.

La fin de juillet et le mois d'août auront vu entrer en vigueur la plupart des différents « codes » prévus par le *National industrial recovery Act* pour régler les conditions de travail, de production et de concurrence des diverses industries.

S'il est vrai que l'appel patriotique fait par le Président pour l'acceptation de principe de ces codes reçut un accueil encourageant, il y a lieu de constater cependant que, passant à l'examen des divers projets présentés par chaque industrie, la N.I.R.A. (*National industrial recovery Administration*) rencontre chaque jour de grosses difficultés : les grandes industries (fer, pétrole, charbon, ...) acceptent difficilement les mesures étatistes du *New deal*.

Au cours des visites que j'ai pu faire, j'ai eu l'impression très nette, non seulement dans les centres industriels de Chicago, Detroit, Akron, Cleveland, Buffalo, mais encore dans les arsenaux de la Marine, que les chefs d'industrie acceptent à contrecœur les nouvelles mesures que la force de l'opinion publique leur impose.

Toutes les résistances ne sont pas cependant encore vaincues et, en particulier dans l'entourage de M. Ford, j'ai senti que l'on tenterait de résister.

Car l'opinion publique, chauffée à blanc par toutes les ressources de la publicité, est intimement persuadée que le salut national viendra de l'exécution des mesures de M. Roosevelt, que ce salut est proche, qu'avant un an la prospérité sera revenue.

Tel n'est point le sentiment des directeurs d'usine que j'ai rencontrés: leur inquiétude est grande. Ils ne doutent pas que les initiatives du Président soient de nature à donner un coup de fouet à la vie commerciale, mais ils craignent que ce résultat ne soit de courte durée.

« Où en serons-nous dans un an? me disait l'un d'eux. Nous pourrons probablement pendant ce laps de temps vivre ainsi en circuit fermé, car le succès sera factice. Mais après? Il nous faudra alors, pour continuer, trouver de nouveaux facteurs : ceux-ci ne peuvent venir que de l'extérieur. »

Cette idée d'événements extérieurs nécessaires pour le relèvement américain a été fréquemment invoquée par mes interlocuteurs, et comme un jour

(1) Le capitaine de vaisseau Husson. Les passages publiés ci-dessus sont extraits du « compte rendu de renseignements » n° 34 de l'attaché, et transmis le jour même à Paris par l'ambassade de France.

j'essayais de faire préciser par l'un d'eux quelle pouvait être à son avis la nature de ces événements, celui-ci me répondit crûment : « Une guerre en Europe. »

La conférence de Genève.

Cependant, M. Norman Davis est de nouveau en route pour l'Europe : depuis quelque temps, il témoignait la plus grande hâte à repartir, sentant sa situation personnelle mieux assise dans les milieux du *State Department*, car il a joué la carte Hull contre M. Moley, le chef des « cerveaux » qui, à la suite de la conférence de Londres, vient de se séparer de M. Roosevelt.

De ce qui a pu transpirer des entretiens de celui-ci et de son ambassadeur, il résulte que la position du Président est toujours celle définie dans son message du 16 mai, que M. Davis a précisée à Genève dans son discours du 22 mai : *un contrôle rigide et permanent doit nécessairement accompagner toute mesure de désarmement et la question du pacte consultatif ne peut être examinée que lorsqu'un accord sur le désarmement sera intervenu* [1].

La presse insiste sur le fait que le rôle de M. Davis serait dorénavant plus réservé, qu'il se cantonnerait plutôt dans celui d'observateur : elle est presque unanime à reconnaître que l'attitude de l'Allemagne est plus que jamais une dangereuse énigme et, pour la première fois, je constate qu'elle doute d'une issue heureuse de la reprise des conversations.

Dans l'*Evening Star* du 30 août, je relève ces lignes :

« Au demeurant, il semble que, dans les milieux officiels de Washington, il y ait peu d'espoir que quelque chose de constructif puisse être réalisé à Genève. *Le mieux à espérer est que la conférence trouve un moyen convenable de s'ajourner sans causer dans le monde une trop sérieuse perturbation.* »

Les demandes de M. Swanson.

Pendant ce temps, la Marine poursuit la réalisation de ses désirs.

Il y a bien lieu de noter de ci de là, comme celle provenant de la Ligue internationale des femmes, quelques faibles demandes d'arrêt du nouveau programme de constructions, mais celui-ci suit son cours *et les contrats ont été signés le 29 août.*

A peine ce résultat acquis, M. Swanson a déclaré que le programme de modernisation des bâtiments (77 millions de dollars) et celui de la mise en état des bases (37 millions de dollars) ne tarderaient pas à avoir l'approbation de l'administration des Travaux publics : ces deux questions avaient été laissées de côté parce qu'on craignait alors la susceptibilité de l'Armée, aux demandes de laquelle M. Roosevelt ne veut pas donner complète satisfaction, estimant que tous les efforts doivent être portés sur la Marine, l'arme nécessaire pour le moment à sa politique extérieure.

[1] Sur le message présidentiel et le discours du représentant américain à Genève, voir ci-dessus le n° 141 (notes).

En outre, M. Swanson a soumis au Président *un programme de construction d'aéroplanes, toujours prévu sur le compte des Travaux publics.*

Ce programme de 30 millions de dollars est soutenu par la presse Hearst qui, pour le défendre, a enrôlé le jeune Elliot Roosevelt, fils du Président.

En annonçant cette nouvelle demande, M. Swanson n'a pas caché que personnellement, il dirigerait d'abord tous ses efforts pour faire aboutir les programmes des modernisations et des bases.

C'est pour cette dernière question qu'il doit prochainement se rendre sur la côte ouest; il paraît se préciser que Puget Sound et Mare Island seront les deux bases que l'on compte développer et l'on espère que la jalousie éprouvée par Los Angeles décidera cette ville à donner les facilités qu'elle avait promises d'elle-même au début de l'année pour un projet de base que j'ai exposé en son temps.

Les idées de M. Hearst sur la situation dans le Pacifique.

Ces programmes et le fait que, le 30 août, l'amiral Standley, *chief of naval Operations*, a de nouveau déclaré que, pour des raisons d'économies, il est absolument nécessaire que la flotte reste concentrée sur la côte ouest, ne seront pas de nature à calmer les sentiments du Japon : le comte M. Soyeshima, un de ses représentants au congrès de l'*Institute of pacific relations* qui vient de se tenir au Canada, ne déclarait-il pas, en effet, ces jours derniers, que le retour de la *Scouting Force* dans l'Atlantique serait une des seules mesures pouvant amener les esprits japonais à désarmer?

Il est intéressant de noter, en liaison avec ces faits, que M. Hearst a, le 30 août, par une lettre publiée dans tous ses journaux, exposé ses vues sur le problème américano-japonais.

Fidèle à sa théorie que l'Amérique n'a pas à se mêler de la question de Mandchourie, il s'exprime en ces termes :

« Lorsque le Japon a occupé la Mandchourie, ce fut regrettable, mais cela ne regardait pas l'Amérique et ce journal n'a cessé de conseiller *au gouvernement américain de rester en dehors de tout imbroglio avec les puissances étrangères.*

« Mais quand le Japon prend des mesures stratégiques préliminaires visant évidemment à l'occupation des Philippines et des Hawaï et à la préparation de la guerre prévue depuis longtemps avec les États-Unis, c'est une affaire regardant l'Amérique et *ce journal conseille au gouvernement des États-Unis de faire attention et de se préparer.*

« Il tombe sous le sens que le Japon, en déclarant son intention d'occuper d'une manière permanente et de garder pratiquement les îles sous mandat, a enfoncé un coin entre les Philippines et les Hawaï.

« Le but du Japon est d'absorber ces deux possessions au moment psychologique.

« Nous sommes en train d'aider, par notre corruption politique et notre stupidité, les Japonais à conquérir les Philippines. Quand ils les posséderont, leur empire sera en mesure de contrôler l'archipel des Hawaï dont la population est en grande partie japonaise.

« Nous partirons alors en guerre dans des conditions désavantageuses.... »

Cette fois-ci, M. Hearst établit d'une façon claire et condensée ce qu'il a fréquemment exprimé au cours de l'année : *il faut aux États-Unis une armée et une aviation qui ne permettent pas au Japon de mettre la main sur les Philippines et les Hawaï*; quant à la question de Mandchourie, l'Amérique ne doit pas s'y compromettre, *de crainte de se trouver engagée avec les autres puissances.*

Les États-Unis et l'Amérique latine.

Et quand M. Hearst parle des « puissances », il entend les puissances européennes, car sa presse s'est jointe à celle du pays qui, en général, approuve les efforts faits par le gouvernement de M. Roosevelt pour se rapprocher des états de l'Amérique latine.

Elle estime que la manière discrète dont la Marine est intervenue à Cuba, que le retrait des marines envisagé par l'accord signé le 7 août avec Haïti, que les accords commerciaux dont l'étude est en cours avec le Mexique par exemple, sont de nature à montrer les intentions loyales des États-Unis et que celles-ci faciliteront la conférence panaméricaine de Montevideo à laquelle se rendra probablement M. Hull.

Éviter de s'engager plus avant avec les puissances européennes, se rapprocher des états de l'Amérique latine paraît être actuellement l'orientation de la majeure partie de la presse : « L'Amérique aux Américains, le reste après. »

171

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 532 à 535. Réservé. *Belgrade, 3 septembre 1933, 12 h. 20, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 16 h.)

J'ai eu hier une longue conversation avec M. Jevtitch, à qui j'ai développé les considérations de vos télégrammes nos 781-782 (1).

Il m'a assuré bien comprendre et partager notre désir d'obtenir l'apaisement en Europe centrale en y créant tout d'abord une solidarité d'intérêts matériels. Mais encore, m'a-t-il dit, faut-il, pour assurer le succès des négociations économiques, avoir la certitude que chaque état entend respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'autre.

Afin de l'amener à préciser sa pensée, je lui ai demandé s'il insiste toujours

(1) Du 31 août, ci-dessus reproduits sous le no 159.

(mon télégramme nº 470 du 20 juillet) [1] pour que l'Italie fasse un choix politique et le fasse connaître.

Il m'a répondu que, vu le danger vital du revisionnisme des frontières, il le croit préférable. A défaut d'une déclaration générale, un pacte de l'Adriatique ou un accord de garantie mutuelle de l'indépendance de l'Albanie lui paraît aussi une utile préface aux pourparlers économiques. Mais il lui semble certain maintenant que le gouvernement fasciste ne voudra ou ne pourra pas s'engager ouvertement dans cette voie. Le moins qu'on puisse alors lui demander c'est, pense M. Jevtitch, de renoncer en fait aux campagnes qu'il mène contre l'intégrité et la paix intérieure de la Yougoslavie, d'accord avec le cabinet hongrois.

Je n'ai pas cru devoir étendre l'entretien à cet aspect des rapports italo et hungaro-yougoslaves, qui laissent encore tant à désirer (ma lettre nº 416 du 16 août) [2].

Je lui ai fait remarquer que, si regrettable que fût cet état de choses (et par comparaison avec l'année dernière, il s'était beaucoup amélioré), nous ne gagnerions [rien] à subordonner les négociations économiques à sa disparition. Il y a au contraire avantage à tirer partie de l'intérêt porté par l'Italie à l'indépendance de l'Autriche menacée par les revendications de l'Allemagne pour engager le gouvernement italien dans l'étude, d'accord avec nous, d'un plan général dont le but est la réorganisation économique de tous les états de l'Europe centrale, mais dont la conséquence ne pourra être que leur consolidation sur la base d'une parfaite égalité morale et matérielle entre eux et vis-à-vis des tiers.

Le fait même pour l'Italie de se prêter à des négociations à cet effet et de poursuivre avec nous les échanges de vues avec une sincérité égale à la nôtre, abstraction faite de toute revendication politique, serait autant, et peut-être plus qu'une déclaration, significative des véritables dispositions de M. Mussolini et de nature à rassurer pleinement le gouvernement des S.H.S.

M. Jevtitch en a convenu bien volontiers. Il m'a dit qu'en effet, si l'Italie acceptait de négocier dans cet esprit et apportait à l'étude du problème de l'Europe centrale une collaboration libérée de toute visée politique, les objections qu'il avait faites n'avaient plus d'objet et ce serait même un grand succès pour la politique française de stabilité. Il a conclu qu'il n'avait dans ces conditions qu'à attendre avec confiance le développement de nos pourparlers avec Rome.

[1] Ci-dessus reproduit sous le nº 24.

[2] Cette dépêche, complétée par une annexe due à l'adjoint de l'attaché militaire, donnait des renseignements sur l'espionnage italo-hongrois au détriment de la Yougoslavie.

172

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1559 à 1562. *Berlin, 4 septembre 1933, 18 h. 10.*
(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 30.)

Le congrès de Nuremberg, qui a pris fin hier soir, a eu d'un bout à l'autre le caractère d'une énorme démonstration de propagande.

Cette démonstration, dans la mesure où elle était tournée vers l'intérieur du pays, s'adressait à la fois aux adhérents du national-socialisme dont elle devait entretenir et stimuler l'enthousiasme, et à ses adversaires, qu'elle devait frapper de crainte et de découragement.

A l'extérieur, elle avait pour but d'administrer la preuve visible et tangible de la force du mouvement national-socialiste, de sa puissance d'organisation et de discipline, comme aussi de la prodigieuse popularité de son chef. De là le rôle important qui revenait, dans la foule des spectateurs, aux journalistes et aux diplomates étrangers. Nuremberg devait les amener à reconnaître et à déclarer que l'Allemagne est, désormais et pour longtemps, tout entière avec Hitler et ses nazis.

Le Congrès n'a apporté en revanche que de vagues et maigres indications sur la politique que le Chancelier compte suivre. Les points essentiels ont été à peine effleurés. Des discours prononcés, on peut conclure que la persécution des Juifs et des républicains ne cessera pas et que l'effort de propagande en Allemagne et dans le monde sera poursuivi. Il semble aussi que la constitution allemande doive être modifiée dans le sens d'une nouvelle diminution, sinon de la suppression totale, des prérogatives des états particuliers. La volonté pacifique du régime a été affirmée à plusieurs reprises par Hitler et ses lieutenants. Mais cette volonté s'accorde mal avec les affirmations d'un antagonisme qui séparerait les nationaux-socialistes des régimes libéraux, avec l'aspect militaire des cent mille hommes qui ont défilé sac au dos, avec le serment enfin de sacrifier au besoin sa vie, prêté par la jeunesse.

A défaut d'indication politique précise, le congrès de Nuremberg a apporté une ample moisson de considérations philosophiques et sociologiques. Le jargon incroyablement dogmatique et prétentieux dont s'est servi le Chancelier, et qui rappelle les plus mauvaises pages du livre *Mes Combats* aura-t-il vraiment, comme la presse l'assure, pénétré les auditeurs d'admiration? On a peine à l'admettre.

Le Chancelier a pris soin de souligner à nouveau avec insistance les deux idées qui sont à la base de son système de pensée et qui inspirent ses actions : l'idée de l'inégalité des individus, sur laquelle repose la condamnation des démocraties égalitaires, et l'idée de l'inégalité des races, sur laquelle se fondent

non seulement la persécution des Juifs, mais aussi la prétention de l'Allemagne et du national-socialisme d'occuper dans le monde une place dirigeante.

Cette idéologie assez troublante n'est pas de l'invention de M. Hitler. On y retrouve malheureusement tout l'essentiel de la doctrine pangermaniste d'avant-guerre.

Il est vrai que la situation internationale, financière, économique, et même morale de l'Allemagne est foncièrement différente aujourd'hui de ce qu'elle était alors.

M. Hitler en a forcément conscience. Et c'est peut-être ce qui explique qu'il éprouve le besoin d'accompagner de déclarations lénitives l'emphase de sa gesticulation et de son langage.

173

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 691. *Londres, 4 septembre 1933* (1).

Les télégrammes adressés à la veille du départ de M. Norman Davis par Votre Excellence à M. de Laboulaye (2) et que le Département a bien voulu me communiquer précisent très exactement l'impression laissée par les conversations au Foreign Office sur la réunion préliminaire d'experts. Depuis l'entretien du 25 août, cet échange de considérations n'a pas été repris et les choses en sont restées au même point, tout au moins à la connaissance de cette ambassade.

A l'issue du conseil de Cabinet qui se réunit demain, il est possible que le gouvernement britannique précise sa position. Jusqu'à quel point surmontera-t-il les hésitations qui nous ont été exprimées et autorisera-t-il une étude commune des manquements? C'est une question dont l'issue reste très douteuse.

On considère évidemment ici le dossier anglais sur les manquements allemands comme suffisant pleinement à l'édification du gouvernement britan-

(1) Par la poste, en clair.

(2) Allusion au T. 819-832 du 26 août, par lequel le Ministre transmettait au représentant de la France à Washington les vues britanniques sur les conversations du 18 septembre : jusqu'à la mi-septembre, Londres ne donnerait qu'une participation d'experts à des travaux de documentation sur les manquements allemands; de ces travaux d'experts, un entretien entre ministres français et britannique tirerait des conclusions vers le 15 septembre, avant la reprise des conversations franco-anglo-américaines le 18. De Paris, M. Eden se rendrait ensuite à Rome pour y converser avec le gouvernement italien et le tenir au courant. Ces indications pouvaient être données, mais à titre strictement confidentiel, à M. Davis.

nique. Notre offre de fournir de nouveaux renseignements paraît à ce dernier point de vue superflue. Nous pourrions, il est vrai, soutenir qu'elle seule serait de nature à permettre d'aborder en pleine connaissance de cause le problème du contrôle. Quoi qu'il en soit, le sentiment s'est répandu ici dans les milieux de presse que les informations anglaises sur le réarmement allemand suffiraient, si elles étaient publiées, à rendre impossible toute nouvelle réunion de la conférence du désarmement. Or, le gouvernement britannique est bien décidé à éviter cette alternative.

La réunion des experts évoque ainsi tout l'essentiel du problème du désarmement. J'ignore si depuis les conversations de juin, de nouveaux échanges de vues ont eu lieu à ce sujet entre le Département et l'ambassadeur d'Angleterre.

Sous cette réserve et vue d'ici, la position paraît la suivante. Les Anglais se maintiennent sur le plan MacDonald et les adhésions de principe dont il a été l'objet. Ils attendent nos propositions et sur les futures réductions françaises et sur l'établissement préalable d'un contrôle obligatoire et effectif. A ce dernier point de vue, ils se demandent comment nous pourrons surmonter des difficultés techniques contre lesquelles l'ancienne commission de contrôle a dû souvent reculer et des difficultés psychologiques, dues à la nature du régime d'Hitler et à l'état d'esprit qu'il engendre dans l'opinion allemande.

Sur les données précédentes, les idées du gouvernement britannique pourraient se résumer de la manière suivante :

1° Éviter avant la réunion de la conférence du désarmement toute décision de nature à provoquer publiquement un conflit avec l'Allemagne. Ce conflit risquerait de révéler la faiblesse des moyens d'action de la Société des Nations et de placer l'opinion anglaise devant des responsabilités qu'elle ne serait pas actuellement en mesure d'assumer;

2° S'efforcer d'utiliser la conférence du désarmement pour amener l'Allemagne à une œuvre de collaboration internationale (toute la question qui se poserait dans ce cas serait de savoir dans quelle proportion cette collaboration serait réelle ou fictive) ou bien, en cas de trop grande maladresse de la part du Reich, placer sur ce dernier les responsabilités d'une rupture et d'une nouvelle course aux armements.

On ne saurait s'empêcher d'être frappé du caractère négatif d'un pareil état d'esprit, qui pourrait cependant faciliter le maintien de nos moyens de défense.

174

M. Daladier, Ministre de la Guerre,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 956 S.A.E. 2/11. Secret. *Paris, 4 septembre 1933.*

(*Reçu :* Cab. min., 7 septembre; Dir. pol. 8 septembre.)

Par ma lettre nº 954-S.A.E. 2/11 en date du 4 septembre 1933 (1), je vous ai adressé une documentation mettant pleinement en lumière l'activité des formations hitlériennes du pays de Bade.

Deux nouveaux documents, d'une authenticité indiscutable, émanant du groupe (2) *Ostmark* de la région de Francfort-sur-Oder, apportent des précisions d'une extrême gravité sur l'organisation du *Grenzschutz* sur la frontière orientale.

En vous transmettant, ci-joint, en annexe, la traduction de ces documents, accompagnés de la photographie des pièces originales, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les points essentiels suivants qui en soulignent la portée.

I. *Document nº 1, en date du 6 février 1933.*

Ce document traite de l'organisation de l'instruction des cadres des S. A., en vue de la constitution d'un *Grenzschutz*.

Cette instruction est confiée, d'une part, pour les cadres subalternes à des organes territoriaux constitués clandestinement par le commandement militaire et par les chefs des forces hitlériennes et, d'autre part, pour les cadres supérieurs, au commandement des *Wehrkreise* (commandement territorial des régions de division de la Reichsheer) sur le territoire desquels s'étend le territoire d'*Ostmark*.

a. *Organes territoriaux clandestins chargés de l'instruction des cadres subalternes.*

A la base, le *Kreis* (correspondant au cercle administratif) dirigé par un *Kreisleiter*, généralement officier en retraite; il est chargé de l'instruction des chefs subalternes jusqu'au grade de chef de section inclus. *Il reçoit communication d'états donnant l'effectif des chefs et des hommes des S. A. répartis dans les diverses localités du Cercle.*

Il dispose d'instructeurs fournis par la Reichsheer et d'instructeurs auxiliaires, reconnus aptes à ce rôle, et provenant des formations hitlériennes.

Au-dessus du *Kreis, la Kommandantur*, commandement militaire, qui

(1) Non retrouvée.

(2) *Note du document :* Le « groupe » des formations hitlériennes correspond à la *division* dans l'armée.

groupe un certain nombre de cercles; sur le territoire du groupe *Ostmark*, il y a quatre *Kommandanturen*.

Chaque *Kommandantur* relève enfin du *Wehrkreis* dont il emprunte le territoire (IIe et IIIe *Wehrkreis* en ce qui concerne le groupe *Ostmark*); l'une d'elles relève de la 1re division de cavalerie.

b. *Instructions données par les Wehrkreise.*

La Reichsheer s'est réservé l'instruction des cadres supérieurs au-dessus du grade de commandant de compagnie inclusivement.

Des cours spéciaux, dirigés par des officiers de la Reichsheer, sont organisés.

Pour assurer l'unité de cette instruction et la coordination des efforts, la liaison est établie entre les échelons de commandement des S. A. d'une part, et les échelons de commandement de *Grenzschutz* (*Kommandanturen* et *Kreisleiter*) et de la *Reichsheer*, d'autre part.

II. *Document n° II, en date du 1er avril 1933.*

Ce document fixe la composition à donner aux diverses formations de S. A. en cas d'*intervention* (*Einsatz*). Le caractère de cette intervention ressort du document n° I, où on lit que les S. A. devront mettre toutes leurs forces au service du *Grenzschutz* et de la Défense nationale.

La réorganisation des unités doit être achevée en août 1933.

Deux points d'importance capitale sont à souligner dans ce document :

a. *Les formations hitlériennes constituent de véritables unités de guerre par leur organisation, leur équipement et leur armement*; elles sont en outre *partiellement motorisées.*

Dans la composition organique de la *Standarte* (régiment), on relève, en dehors des unités d'infanterie :

— une *Nachrichtentruppe* (unité de transmissions), richement dotée de moyens et où les dispositions en usage dans la Reichsheer sont appliquées;

— une compagnie de pionniers;

— une compagnie montée;

— des éléments motorisés, dont l'utilisation est prévue pour constituer, d'une part, *des équipes de mitrailleuses et des unités d'infanterie portée et*, d'autre part, le train de combat.

b. La création de formations *de dépôt* avec les effectifs S. A. n'entrant pas immédiatement dans la constitution des unités de combat.

Dans la composition organique du *Sturmbann* (bataillon), on relève :

— dans chaque compagnie d'infanterie, l'existence d'une troupe de choc, dont le transport en bicyclette ou en camion est prévu;

— une compagnie motorisée comprenant :

2 à 3 sections de mitrailleuses à 4 pièces;

1 *Sturmtruppe* (section de choc);

1 *Kraftradschutzentruppe* (section d'infanterie à motocyclette);

1 équipe de transmissions.

En outre, chaque bataillon doit constituer une unité d'instruction pour *l'artillerie et les minenwerfer.*

Les renseignements donnés par ces documents sont de première valeur; ils établissent, de façon indiscutable, la mise sur pied d'un *Grenzschutz,* organisé méthodiquement par une direction qui, tout en restant encore bicéphale, *laisse apparaître à son sommet l'action animatrice de plus en plus grande de la Reichsheer, qui s'est réservé en particulier l'instruction des cadres supérieurs.*

Ils mettent en outre en lumière une organisation territoriale comportant trois échelons : le *Wehrkreis,* la *Kommandantur,* le Cercle (*Kreis*). Cette organisation, établie pour des fins d'instruction, *peut en outre jouer comme système de mobilisation puisque les Kreisleiter reçoivent les listes des effectifs S. A. répartis sur leur territoire.* Il convient de souligner l'analogie complète de cette organisation avec celle réalisée en Bade, où les zones de *Standarten* ont été adaptées aux anciennes circonscriptions de recrutement.

On voit même apparaître, en cas d'intervention des unités de *Grenzschutz,* des formations de dépôts, qui spécifiquement sont des organes de mobilisation.

Enfin, il convient de souligner la constitution même des unités de S. A. destinées au *Grenzschutz*; elles se présentent comme de *véritables unités de combat,* possédant entre autres caractéristiques :

— une puissance de feu analogue à celle des unités d'infanterie (armes portatives et mitrailleuses);

— à l'échelon bataillon, un noyau destiné à constituer des unités de M. W. et d'artillerie d'accompagnement;

— une grande mobilité (motorisation partielle des unités, qui permet de former des éléments portés jusqu'à l'échelon compagnie inclusivement; motorisation des unités de mitrailleuses);

— une grande richesse de moyens de transmissions.

Ces caractères donnent aux unités de Grenzschutz une aptitude particulière aux opérations de couverture et aux combats sur de grands fronts.

Ces documents constituent une charge nouvelle très grave pour le gouvernement allemand; ils montrent :

1° Que le commandement allemand organise et instruit avec les formations hitlériennes des forces militaires qui sortent du cadre de l'armée de 100.000 hommes; l'armement de ces unités est au moins partiellement réalisé;

2° Qu'il a mis sur pied la mobilisation de ces forces.

Ces faits apportent une confirmation décisive aux conclusions de ma lettre n° 955 S.A.E. 2/11, en date du 4 septembre[1], qui montraient l'Allemagne en voie de s'affranchir définitivement des clauses militaires du traité, en particulier de la clause fondamentale interdisant à ce pays toutes mesures de mobilisation.

(1) Non retrouvée.

Actuellement, on peut affirmer que le premier stade de l'organisation de la mobilisation allemande, à savoir : l'organisation des forces militaires du Reich sur la base des forces régulières et des formations de combat hitlériennes, est achevé; la voie est maintenant ouverte à la mobilisation intégrale pour le jour où le service militaire obligatoire aura été rétabli ouvertement ou sous une forme camouflée.

En raison de la grande portée de ces documents qui, à eux seuls, sont de nature tout à la fois à faire la preuve du réarmement rapide de l'Allemagne et à convaincre de mauvaise foi les dirigeants allemands dans leurs déclarations sur la valeur des formations hitlériennes, je ne vois que des avantages à ce que vous en fassiez état au même titre et dans les mêmes conditions que pour les documents de la *Standarte* de Lörrach, qui ont fait l'objet de ma lettre nº 954 S.A.E. 2/11, en date du 4 septembre 1933.

175

M. Daladier, Ministre de la Guerre,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 957/S.A.E. 2/11. *Paris, 4 septembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 septembre.

Par lettre nº 890 en date du 29 juin 1933 [1], vous m'avez demandé de vous indiquer les documents communiqués par mes services à votre département, relativement aux manquements de l'Allemagne, qui pourraient être produits à Genève sans inconvénients.

En résponse à cette demande, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la liste des principales lettres relatives aux manquements qui vous ont été adressées et à l'appui desquelles les documents ont été envoyés ou simplement communiqués à votre département. Ces lettres, groupées selon la nature des infractions qui y sont relevées, sont désignées dans cette liste par leur attache suivie d'un rappel succinct de l'objet qui les motive et de l'énoncé des documents dont il pourra être fait état à Genève. Dans quelques cas relatifs à des pièces importantes provenant d'une source qu'il convient de ménager, j'ai cru utile de préciser sous quelles conditions il pourra être fait usage desdits documents. Tous les documents cités dans cette liste, sauf ceux pour lesquels il est spécifié qu'ils vous ont été simplement communiqués, se trouvent entre les mains des services compétents de votre département.

[1] Il a paru superflu de reproduire à sa date cette lettre des Affaires étrangères, puisque les documents adressés à la Guerre se trouvent rapportés dans cette réponse.

Par cette même lettre nº 890, vous avez bien voulu en outre me faire connaître les premières conclusions auxquelles vous a conduit l'étude des traités et accords existants, en ce qui concerne les possibilités offertes à la France de redresser les manquements que l'Allemagne a commis ou pourrait commettre, d'une part à l'égard des clauses militaires du traité de Versailles et, d'autre part, à l'égard des articles 42 et 43 relatifs à la démilitarisation de la zone rhénane.

Il ne m'appartient pas d'émettre un avis sur l'état actuel de cette question, telle qu'elle résulte de l'examen des textes; mais, du point de vue de la défense de notre territoire, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un point particulièrement grave : le danger que présenterait toute infraction aux articles 42 et 43 du traité de Versailles.

L'existence de la zone démilitarisée est en effet un élément fondamental de la sécurité de notre frontière. Le principe de cette démilitarisation doit être maintenu à l'abri de toute atteinte.

Il convient donc d'examiner avec le plus grand soin toute violation caractérisée du statut de la zone démilitarisée. Si l'on peut admettre à la rigueur qu'il n'y a pas de contravention flagrante s'il s'agit d'un fait isolé temporaire, tel que l'occupation d'une ancienne caserne par des éléments nazis, toute occupation permanente, fût-elle isolée, serait par contre à considérer comme une contravention flagrante aux article 42 et 43 du traité. Un acte de cette nature qui resterait sans sanction présenterait, en effet, les dangers suivants :

a. Créer une situation de fait que l'Allemagne ne manquerait pas de développer. L'occupation massive brutale de la zone démilitarisée, en effet, n'est pas seule à craindre; il y a l'occupation larvée, progressive, partant de points fixes solidement établis, qui peut aboutir au point de vue des effectifs (forces régulières ou d'éléments nazis instruits) à une situation analogue à celle de 1914. Cette méthode est aussi dangereuse que la première et elle est bien dans la manière allemande;

b. Même dans le cas où l'occupation resterait limitée à quelques points de la zone démilitarisée, les Allemands tireraient de cette situation l'avantage considérable de pouvoir organiser, instruire et mobiliser les forces de *Grenzschutz* de la zone rhénane comme ils peuvent le faire en Prusse orientale. Ce deuxième danger rejoindrait donc en gravité le premier.

Il n'est pas douteux que, si une semblable menace se réalisait sans qu'il nous fût *possible de l'enrayer à temps*, les bases de notre défense nationale s'en trouveraient profondément modifiées. Tout doit donc être mis en œuvre pour écarter cette éventualité.

176

M. MORIZE, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT DE LA SARRE,

à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº M. 819/33. *Sarrebruck, 4 septembre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

Comme je l'ai marqué dans une dépêche antérieure (nº 796 du 29 août) [1], si le discours prononcé à Rüdesheim par le chancelier Hitler avait été correct au moins dans la forme, il n'en était certainement pas de même des allocutions des chefs nazis Simon (de Coblence) et Spaniol (de Sarrebruck). Les journaux n'en ont donné que des comptes rendus atténués et on avait pris soin — malgré la promesse faite auparavant — de ne pas les radiodiffuser.

A en croire la socialiste *Volksstimme*, ces deux orateurs et surtout Spaniol auraient proféré des menaces contre les personnalités et les partis sarrois qui combattent l'idée d'une restitution du Bassin au Reich. « Le jour viendra, aurait dit Spaniol, où nous réglerons leur compte à ces criminels. Alors, nous assommerons comme des chiens ces bourreaux des âmes d'enfants allemands. » Simon aurait parlé du balai de fer qui sera vigoureusement manié en Sarre en 1935. Que ces propos aient été ou non textuellement tenus — il est difficile de recueillir des preuves sur ce point —, il est hors de doute que la manifestation de Rüdesheim risque d'intimider nombre de Sarrois. On a observé dans le territoire quel gigantesque effort de propagande avait été poursuivi à cette occasion : plus de dix millions de francs ont été dépensés; des centaines de collaborateurs ont été mobilisés; le chancelier Hitler, avec von Papen et le général von Blomberg, a volé (de Tannenberg à Rüdesheim) pour prendre personnellement la parole au monument de la *Germania*. La manifestation du 27 août, vue de Sarrebruck, n'est pas tant une preuve de l'attachement des Sarrois au Reich qu'un témoignage — impressionnant et menaçant — de l'intérêt que le Reich porte à la Sarre.

Les socialistes sarrois — et les autres groupements partisans d'une Sarre autonome — en sont frappés. Ils constatent sans doute avec fierté qu'il a été possible de réunir, le même jour, à Sarrebruck et à Neunkirchen, en des démonstrations publiques improvisées, 20.000 adversaires du régime hitlérien. Mais les chefs ne sont pas sans appréhension quant à l'effet moral qu'auront, sur les masses, la manifestation démesurée du Niederwald et la volonté de puissance qu'elle atteste.

[1] Cette dépêche rendait compte de la manifestation au cours de laquelle, dans la soirée du dimanche 27 août, le Führer, survenant en avion de Prusse orientale, avait évoqué le rattachement de la Sarre. Voir ci-dessus nº 158 (note).

Il convient selon eux — et mes vues sont sur ce point conformes aux leurs — qu'une réponse appropriée soit donnée au chancelier Hitler. Elle ne pourrait venir que du gouvernement français et elle devrait contenir en première ligne l'affirmation que la France ne se désintéresse pas de l'avenir de la Sarre. On se rend sans doute compte dans le territoire que, depuis quatre mois, notre pays s'est rappelé qu'il y avait un problème sarrois : l'attitude nouvelle des Mines à l'égard de leur personnel, la création du *General Anzeiger*, la place occupée par la Sarre dans notre presse ne sont point passées inaperçues. Le langage que je tiens, soit à la Commission de gouvernement, soit dans d'innombrables conversations avec des habitants, n'est pas non plus resté secret. Mais cela ne suffit pas : on craint qu'il ne s'agisse de velléités et, pour le dire crûment, que M. Guillaume ou moi-même ne soyons un jour désavoués.

On sait ici que les déclarations de M. von Papen à un journaliste anglais (1), bien que partiellement démenties, correspondent vraiment à ses intentions. On n'a pas perdu le souvenir des négociations franco-allemandes sur la Sarre de 1929-1930. On croit possible qu'avant le plébiscite, Berlin prenne l'initiative de nouveaux pourparlers. Il est même des Sarrois influents — et sans aucune hostilité à notre égard — qui souhaitent un accord franco-allemand, tant ils redoutent que le plébiscite ne soit marqué ici par des troubles, et en Europe par de graves complications entre les deux grands pays intéressés. Or, nombre d'habitants, qui désirent ardemment le maintien du *statu quo*, qui viennent dans mon cabinet me faire les déclarations les moins ambiguës, ne sortiront pas de leur réserve tant que la France n'aura pas, nettement et publiquement, fait connaître sa position à l'égard du problème sarrois. Je crois, après quatorze années bientôt de séjour dans ce pays, pouvoir me permettre de dire que bien des Sarrois ont confiance en moi; mais ils savent que je n'ai pas qualité pour engager le gouvernement français : or, ce qu'ils attendent, c'est précisément que le gouvernement français s'engage. Après la manifestation de Rüdesheim, il est de toute nécessité, pour faire équilibre à la puissante démonstration d'Adolf Hitler, qu'il sorte de son silence.

Il serait donc conforme à notre politique dans le territoire qu'une voix française autorisée déclarât que le plébiscite, garanti aux habitants par le traité, aura lieu, que notre pays ne saurait se désintéresser du sort d'une population étroitement associée depuis quatorze ans à la vie économique de la France, et que, fidèle à ses traditions, il suit avec sympathie les efforts des Sarrois attachés aux idées de liberté et de démocratie*.

En deuxième lieu, il conviendrait, à mon sens, de dire que, au sein du conseil de la Société des Nations, la France fera valoir toute son influence pour que le plébiscite ait lieu dans d'irréprochables conditions de liberté, de secret et de sincérité. On devrait même ajouter que ceci doit s'entendre non seulement de la période plébiscitaire, mais de l'avenir : car, ce qui intimide les Sarrois, ce ne sont pas tant les risques qu'ils courent d'ici 1935,

(1) Sur ces déclarations, se reporter à une dépêche de Sarrebruck du surlendemain, ci-dessous reproduite sous le n° 185.

* Annotation du Ministre : *J'y inclinerais, mais rappeler à Morize qu'il n'use pas assez de mes déclarations au conseil de la Société des Nations.*

ce sont les représailles auxquelles ils seraient exposés à dater du jour où l'Allemagne aurait été réintégrée dans sa souveraineté sur le territoire. A cet égard, les sévices dont ont été victimes les séparatistes rhénans depuis l'arrivée au pouvoir d'Hitler nous ont fait dans l'opinion publique le plus grand tort. Raison de plus pour souligner que les Sarrois sont autorisés par le traité à se prononcer librement pour l'une quelconque des solutions qui y sont prévues et que l'honneur même de la Société des Nations impose à celle-ci de prendre, pour assurer la sincérité de la consultation populaire, les mesures les plus minutieuses et les plus énergiques.

Enfin, le porte-parole du gouvernement français devrait promettre aux Sarrois aide et protection, quelle que soit l'issue du plébiscite. De telles assurances sont aujourd'hui d'autant plus nécessaires qu'en Moselle et en Alsace, les réfugiés allemands sont assez mal vus et que les chambres de Commerce ont pris à leur égard une attitude peu hospitalière: ces dispositions ont été soigneusement mises en lumière par la presse allemande de la Sarre. Il faut absolument que les Sarrois, qui se compromettent pour nous, soient certains que la France ne sera en aucun cas, à leur égard, oublieuse ou ingrate. Pour moi-même et pour les ingénieurs des Mines, il nous serait précieux, avant de lancer des gens dans la bataille, de pouvoir en bonne conscience leur dire que, si besoin en est, ils seront recueillis en France et qu'ils y pourront gagner leur vie.

Il ne saurait évidemment être question pour nous de répondre à la tapageuse journée du Niederwald par une manifestation du même ordre : il suffira — mais il est nécessaire — que le gouvernement français rassure les Sarrois intimidés par des déclarations dans le sens indiqué plus haut et que je me permets de souhaiter catégoriques et prochaines. Il importe de dissiper au plus tôt le trouble jeté dans trop d'esprits par le déploiement de la force allemande au monument de la *Germania*.

177

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1062 à 1067. *Rome, 5 septembre 1933, 3 h. 50.*
(*Reçu :* 6 h. 20, 6 h. 55, 4 h. 40, 6 h. 35, 5 h. 10, 5 h. 20.)

M. Mussolini m'a convoqué cet après-midi au palais de Venise où il a commenté en présence du [sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères] un document (1) qui contient non une proposition unique, mais un ensemble

(1) Reproduit ci-après en annexe.

de suggestions qu'il m'a prié de transmettre confidentiellement au gouvernement français et qu'il souhaiterait vivement voir accepter par nous.

« J'ai beaucoup réfléchi, m'a-t-il dit, à la question du désarmement. J'ai pris en considération les observations que vous m'aviez présentées dans notre dernier entretien (1). Je me suis efforcé de bien comprendre la position de votre pays en mesurant par ailleurs le minimum que l'on doit à l'opinion internationale.

« C'est dans cet esprit que je suis arrivé à des conclusions qui répondent dans ma pensée aux circonstances actuelles, à la situation inextricable où nous a placés la conférence du désarmement et aux intérêts de la France avec qui je veux m'entendre.

« Ainsi que vous le verrez, j'accepte le contrôle, Je ne touche pas aux armements que vous possédez aujourd'hui parce qu'ils assurent à la France la sécurité au même titre que les traités qui la sauvegardent. J'accepte l'uniformisation des effectifs terrestres selon les bases du plan MacDonald. La seule concession que je suggère se rapporte à l'octroi par étapes d'un contingent d'armes purement défensives aux puissances désarmées par traité : ce contingent fera l'objet d'accords successifs et sera soumis à un contrôle sévère.

« Si j'étais à la place du gouvernement français, je n'hésiterais pas à faire cette concession pour obtenir le contrôle; car j'aurais l'assurance que l'Allemagne fabriquera moins d'armes qu'elle n'en fabriquerait sans cette concession et sans ce contrôle ». M. Mussolini a ajouté : « L'Allemagne arme. Si elle armait davantage, que feriez-vous? Une guerre préventive? Une occupation de territoires? Une intervention à Genève qui amènerait l'Allemagne à sortir du Conseil et porterait ainsi un coup fatal à la Société des Nations? La solution que je propose, tout en satisfaisant aux engagements prévus envers l'Allemagne, vous laisse toute votre supériorité. »

Après avoir remercié M. Mussolini de son exposé, j'ai insisté auprès de lui sur les deux points que votre télégramme nos 1670-1675 (2) m'avait signalés comme essentiels, à savoir :

1° La période d'épreuve;

2° Le contrôle et le contingentement des fabrications d'armes effectuées par l'industrie privée aussi bien que par l'État.

M. Mussolini n'a pas hésité à accepter notre manière de voir. S'il n'a pas inséré dans le document qui m'a été remis à la fin de la journée (voir mon télégramme nos 1060 et 1061) (3) une disposition concernant le deuxième point, c'est parce qu'il estime que le contrôle couvre tout. Il m'a autorisé toutefois à dire à Votre Excellence qu'il était d'accord avec nous à ce sujet.

Je crois devoir ajouter que c'est pour faire droit à une autre objection de ma part que le Duce a consenti à établir un lien entre l'uniformisation des

(1) Voir ci-dessus n° 113.
(2) Du 31 août, ci-dessus reproduit sous le n° 160.
(3) Il s'agit de l'annexe jointe au présent texte.

types d'armées et les concessions à l'Allemagne d'armes défensives justifiées par la nécessité de pourvoir des effectifs plus nombreux.

Le baron Aloisi, qui avait exprimé le désir de me voir après mon entretien avec M. Mussolini, m'a prié de ne rien négliger pour convaincre le gouvernement français. « Il faut, m'a-t-il dit, saisir l'occasion qui se présente. La France ne doit pas envisager l'avenir avec inquiétude, car si cela devenait nécessaire, et M. Mussolini m'a chargé de vous le déclarer, elle ne serait pas seule : nous serions de votre côté. »

ANNEXE

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1060, 1061. *Rome, 5 septembre 1933, 3 h. 50.*

(*Reçu :* le 5, 6 h. 20.)

Suggestions de M. Mussolini sur le désarmement

1° Convention pour l'abolition de toutes les espèces de guerre chimique et bactériologique, destruction dans le délai de deux ans de toutes les usines destinées à la préparation de ce genre de guerre, et de tous les stocks préparés pour cette éventualité (instruments, machines, munitions);

2° Convention qui défend le bombardement aérien des populations civiles;

3° Engagement, de la part des états signataires, à procéder à une réduction des armes offensives après la période d'épreuve de la convention actuelle, d'une durée non inférieure à quatre années;

4° Engagement à ne pas dépasser, pendant cette période, le standing actuel des armements terrestres et aériens, ainsi que des dépenses y afférentes;

5° Réduction et uniformisation des effectifs terrestres d'après les lignes du projet britannique;

6° En relation aussi avec les points qui précèdent, concession aux puissances désarmées d'une quote-part des armes défensives. La quote-part sera réalisée par étapes et par accords successifs;

7° Le problème naval sera repris en examen à l'échéance du traité de Washington;

8° Institution et fonctionnement de la Commission permanente du désarmement d'après les lignes du plan britannique;

9° Contrôle. Partant du projet britannique, lui donner un caractère périodique, permanent ou automatique;

10° La conférence se réunira de nouveau le 1er janvier 1938 pour fixer les modalités de la seconde période.

178

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1069, 1070. Secret. *Rome, 5 septembre 1933.*

Je me réfère à mon télégramme no 1062 (1).

Le baron Aloisi, qui est venu déjeuner ce matin à l'ambassade et qui, en sa double qualité de chef de cabinet de M. Mussolini et de représentant de l'Italie à Genève, souhaite ardemment voir le gouvernement français accepter les suggestions confidentielles que je vous ai transmises hier, a attiré mon attention sur les points suivants :

1o Il y aurait grand intérêt à ce que le premier accord conclu dans le cadre du pacte à Quatre fût un accord franco-italien;

2o S'il en était ainsi, le pacte à Quatre remplirait son office, qui consiste à tenir l'Allemagne en bride;

3o Les suggestions que la France est la première à recevoir lui sont présentées de la même manière que le projet initial du pacte à Quatre. c'est-à-dire qu'elles peuvent être complétées et améliorées;

4o Elles ne sont pas l'œuvre des experts italiens, qui ne s'y montrent pas favorables, mais elles représentent la pensée même de M. Mussolini;

5o Etant donné que le moment approche où une position définitive devra être prise à Genève, une prompte réponse serait infiniment souhaitable : l'assentiment de la France marquerait un pas décisif dans la voie de l'entente.

Les réflexions du baron Aloisi me paraissent justes. Un accord de principe donné rapidement à M. Mussolini produirait ici un effet considérable et nous n'aurions sans doute aucune peine à faire accepter les modifications de détail que nous pourrions désirer.

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 177.

179

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1071, 1072. *Rome, 5 septembre 1933.*

Le baron Aloisi, à qui je me suis immédiatement adressé pour obtenir les précisions demandées par votre télégramme nos 1706-1707 (1), m'a répondu:

1° En parlant d'armes défensives, dont un certain contingent pourrait être concédé aux pays désarmés, le chef du gouvernement italien n'entend pas viser uniquement celles qui sont considérées comme telles par le traité de Versailles. Il estime donc que l'Allemagne devrait être mise en mesure de posséder un « échantillon » des armes défensives, dans une acception plus large du terme, qui lui sont actuellement interdites et notamment un nombre restreint d'avions;

2° Les propositions italiennes n'ont été actuellement communiquées qu'au seul gouvernement français. Elles ne le seront à aucune autre puissance, pas même à l'Angleterre, avant qu'une entente ne soit établie entre Rome et Paris. M. Mussolini demande seulement à conserver l'initiative de ses propositions et a confiance que le gouvernement français les considérera comme lui étant faites à titre strictement personnel et confidentiel.

Pour éviter toute confusion, je crois devoir confirmer que les explications contenues dans mes télégrammes 1062 et suivants (2) m'ont été données non pas par le baron Aloisi, comme le Département paraît le penser, mais par M. Mussolini lui-même.

(1) Par ce télégramme, du même jour, le Ministre avait demandé si le projet italien devait être interprété comme prévoyant l'octroi à l'Allemagne « d'un contingent des matériels qui lui sont actuellement interdits ».

(2) Du même jour, ci-dessus reproduits sous le n° 177.

180

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1073 à 1076. *Rome, 5 septembre 1933.*

Au cours de notre entretien d'hier [1], M. Mussolini a été amené à me parler de la situation dans le bassin danubien et de la collaboration franco-italienne, dont il approuve le principe, qu'il juge même nécessaire, et qui pourrait se réaliser suivant les grandes lignes que j'avais tracées à M. Suvich. Il pense toutefois que le moment n'est pas encore venu pour présenter, sous l'égide de la France et de l'Italie, un plan d'ensemble que l'opposition de l'Allemagne et de la Hongrie risquerait actuellement de faire échouer.

« Malgré les conseils de Rome, m'a-t-il dit, les Hongrois, surtout s'ils se sentaient soutenus secrètement par l'Allemagne, se rallieraient difficilement, sans une préparation suffisante, au principe d'ententes économiques qui consacreraient implicitement pour eux une renonciation à leurs revendications territoriales. L'Autriche elle-même se sent trop germanique pour que son gouvernement, quel qu'il soit, puisse accepter sans péril un plan qui, par sa présentation même, apparaîtrait comme dirigé contre l'Allemagne.

« Nous devons, a ajouté M. Mussolini, agir avec une extrême prudence. La première question qui se pose est celle de l'indépendance de l'Autriche, contre laquelle le Reich continue d'exercer une pression constante. Je m'efforce de lui faire lâcher prise. A Riccione, j'ai pris nettement position contre l'Anschluss. Dites à M. Daladier, de ma part, qu'il n'a pas à se préoccuper. Une fois l'Autriche tranquillisée, je devrais lui servir de guide, ainsi qu'à la Hongrie, pour les convaincre toutes deux de la nécessité de conclure des accords économiques avec les pays de la Petite Entente. »

J'ai demandé alors à M. Mussolini comment, dans ces conditions, il envisageait une collaboration agissante de la France et de l'Italie. Il m'a répondu aussitôt que cette collaboration trouvait sa première expression dans l'action modératrice que nous exercions de part et d'autre, et qu'elle se manifesterait ensuite, le moment venu, par la mise au point du plan général, dont nos deux pays détermineraient l'adoption en intervenant d'un commun accord, l'action de la France s'exerçant de préférence dans les capitales de la Petite Entente, celle de l'Italie à Vienne et à Budapest. Loin d'opposer des blocs rivaux, la France et l'Italie chercheraient à les concilier et à faire accepter par chacun des pays danubiens le plan qu'elles auraient élaboré de concert.

(1) Voir ci-dessus n° 177.

Pour ce qui est de l'Allemagne, le chef du gouvernement italien estime qu'en raison de sa situation de puissance limitrophe, il conviendrait de l'intéresser à son tour, dans l'esprit du pacte à Quatre, à la mise en œuvre du plan d'organisation économique que nous aurions élaboré.

J'ajoute que M. Mussolini est loin d'écarter l'éventualité d'une visite à Rome des ministres de la Petite Entente, mais il souhaiterait que la situation s'éclaircît d'abord afin d'assurer à une telle visite toutes les chances du succès. Ce sont ces considérations qui l'ont porté à ne pas donner suite pour le moment au désir que M. Titulesco lui avait exprimé de venir le voir.

181

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. nº 820/AM [1]. *Berlin, 5 septembre 1933.*

Un de mes collègues m'a rapporté une conversation qu'il a eue récemment avec un colonel du ministère de la Reichswehr au sujet de la prochaine session de la conférence du désarmement.

Le colonel Skirpa, attaché militaire lithuanien, occupe son poste depuis de longues années déjà. On sait que l'attitude de l'Allemagne à l'égard de son pays affecte des aspects divers et contradictoires. Les Allemands poursuivent à propos du territoire de Memel une propagande souvent provocante et se livrent dans cette région à des menées qui inquiètent la Lithuanie. Mais en revanche ils ont pour cette dernière, par réaction contre la Pologne, certaines amabilités. C'est à ce titre que l'Allemagne a attiré à plusieurs reprises des officiers lithuaniens dans la Reichswehr; l'un d'eux. ajourd'hui colonel, a suivi les cours d'état-major du IVe *Wehrkreis*. Prochainement. l'attaché militaire et deux officiers lithuaniens seront invités à suivre la première phase des manœuvres de Prusse orientale. Le colonel Skirpa a, pour ces raisons, des relations qui sont fréquentes avec la Reichswehr. bien qu'elles restent empreintes, de son côté, d'une certaine méfiance. Il marque d'autre part aux Français une sympathie discrète, dont il a donné à mes prédécesseurs et à moi-même des preuves matérielles.

Ceci posé pour permettre d'estimer la conversation rapportée à sa valeur, le colonel von Stülpnagel, chef du bureau des armées étrangères, lui aurait dit : « Je ne crois pas qu'il soit possible d'arriver à un accord à Genève. S'il en est ainsi, l'Allemagne se retirera sans chercher d'éclat. Elle réorganisera alors ses forces militaires dans un cadre modeste qui lui permette de faire face aux nécessités du pays »*.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

* Mention marginale : *Document à retourner au cabinet de l'E.M.A. pour être présenté au général Weygand.*

182

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1571 à 1573. *Berlin, 6 septembre 1933, 21 h. 30, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 30; le 7, 0 h. 10; le 6, 23 h. 20.)

Les milieux dirigeants de l'Allemagne recommencent à se préoccuper de la conférence de Genève et du problème du désarmement. On s'en aperçoit à la place qui est faite de nouveau dans la presse aux télégrammes de Londres et de Paris et aux commentaires qui accompagnent les démarches de M. Norman Davis (1) ou la nouvelle d'une conversation franco-anglaise projetée pour le 18 septembre. L'instruction donnée aux journaux est de dénoncer du côté français une volonté bien arrêtée de ne pas désarmer et d'affirmer que dans ces conditions, le système qui comportait une période d'épreuve et un contrôle international est absolument inacceptable. Dans ses conversations récentes, M. von Bülow ne s'exprime pas autrement. Je l'ai entendu dire que le congrès de Nuremberg servait de prétexte cette année aux Français pour refuser de désarmer, mais que l'année dernière, il y avait un autre prétexte et qu'il y en aurait encore un autre l'année prochaine. Ces jours derniers, on avait paru tenir pour plausibles à Berlin les informations qui représentaient les Etats-Unis comme gagnés à la thèse française du contrôle et de la période d'épreuve et l'Angleterre comme en train de s'y rallier. Aujourd'hui, je ne sais sur quel ... (2) on déclare que la partie n'est pas encore jouée et que ni l'Angleterre ni l'Amérique n'ont renoncé à obtenir un désarmement réel. On ajoute que les entretiens préliminaires dont il est question entre les trois puissances ne conduiraient pas nécessairement à un accord. Le 8 juin (3), dit-on, l'intransigeance française a déjà rendu une entente impossible.

L'attitude finale des Anglo-Saxons pèsera évidemment d'un grand poids sur les décisions allemandes.

Jusqu'à présent, je n'ai pas l'impression que le gouvernement de M. Hitler se prêtera facilement à l'établissement d'un contrôle qui permettrait de voir ce qui se passe chez lui depuis six mois au point de vue militaire; j'ai plutôt le sentiment qu'il souhaite que la conférence aille vers une impasse dont il profitera pour reprendre sa liberté en essayant de dégager sa responsabilité et de causer le moins d'éclat possible.

(1) Qui rejoignait l'Europe après des entretiens avec le président des États-Unis; voir ci-dessus les nos 141, 170.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Allusion aux entretiens anglo-franco-américains tenus au Quai d'Orsay et dont le compte rendu est publié au tome III de la présente série sous le no 376.

L'activité d'ordre militaire qui se déploie en ce moment n'aurait pas pour mobile une prompte agression. Mais elle le mettrait en mesure, à qui lui dirait : « Rends tes armes », de répondre : « Viens les prendre » (1).

183

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Paul-Boncour, Ministre des affaires étrangères.

T. nº 695. Réservé. *Londres, 6 septembre 1933* (2).

(*Reçu :* le 8, 9 h. 30.)

D'après des informations de sources non officielles, mais sérieuses, le conseil de Cabinet qui s'est réuni hier à Downing Street (ma dépêche nº 617 du 30 août) (3) se serait passé de la manière suivante :

La question du désarmement aurait fait l'objet d'un examen prolongé dans les conditions sommairement indiquées ce matin par le *Times* (message téléphoné de cette ambassade nº 694) (4), et qui pourrait se résumer ainsi :

Impossibilité pour le gouvernement de Londres d'abandonner publiquement la ligne adoptée par lui lors de la présentation de son plan;

Grande impression causée ici par les mesures allemandes de réarmement et les dernières informations reçues d'Allemagne sur le régime politique et l'état d'esprit de la population. (Le rapport particulièrement objectif de notre consul à Mayence sur les sentiments des Français établis en Rhénanie et réunis au consulat à l'occasion du 14 juillet a été communiqué par l'ambassade au Foreign Office.) (5).

Ces circonstances renforceraient aux yeux du Cabinet la position française, notamment en matière de contrôle. Ce dernier paraîtrait néanmoins d'une application toujours très difficile.

Pour pouvoir adopter les plus importantes de nos conceptions, le gouvernement britannique devrait pouvoir faire état, à l'égard de son opinion et à titre de contreparties, de certaines concessions de la France au sujet de nos

(1) Dans une dépêche nº 1018 du 25 septembre, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, car elle se borne à développer ce télégramme, l'ambassadeur concluait : « Sans doute les dirigeants du Reich n'attendent pas de la Grande-Bretagne qu'elle fasse triompher à Genève le point de vue allemand ni même qu'elle fasse adopter une solution acceptable par le Reich. Ce qu'ils désirent, c'est que l'attitude anglaise fasse éclater la prétendue mauvaise volonté de la France et permette au Reich d'esquiver la responsabilité d'un échec de la conférence. Tout porte à croire que l'Allemagne se résoudrait facilement à un tel échec, qui lui permettrait de reprendre, tacitement du moins, sa liberté d'action. »

(2) Par courrier, en clair.

(3) Qu'il n'a pas semblé utile de reproduire.

(4) Du 6 septembre, ce télégramme (revue de presse) déclarait : « Le *Times* est particulièrement intéressant ».

(5) Allusion au rapport du 21 juillet, reproduit ci-dessus sous le nº 27.

propres armements. Ceci viserait les armements terrestres après la période d'épreuve. mais pourrait également nous exposer à de nouvelles ouvertures au sujet de notre marine. Une première indication a été fournie hier à ce dernier propos par le leader du *Times*, qui mentionna le *Dunkerque* et notre flotte sous-marine. En outre, et toujours par rapport à son opinion, le gouvernement britannique serait heureux de pouvoir s'autoriser d'une évolution favorable au point de vue français de la majorité des grandes puissances participantes aux discussions sur le désarmement. L'attitude des États-Unis à cet égard aurait vis-à-vis de Londres une importance spéciale.

Cette préoccupation d'une question de majorité est à rapprocher de la nécessité de sauvegarder le rôle de la conférence du désarmement, nécessité qui paraît toujours impérieuse au Cabinet.

Le Conseil n'aurait pas eu le temps d'étudier les questions relatives à la politique intérieure. Par contre, M. Ramsay MacDonald et sir John Simon mirent leurs collègues au courant de l'état actuel d'un certain nombre de problèmes de politique étrangère. Ces exposés ne furent pas suivis de discussions ou de décisions.

1° La situation en Irak a longuement retenu l'attention. Les rapports envoyés par sir Francis Humphrys depuis son retour à Bagdad, la position personnelle du roi Fayçal, les démentis publiés par son gouvernement à propos des Assyro-Chaldéens (considérés ici comme de peu de valeur) [1] ont été exposés. On se serait félicité de voir le développement des affaires assyriennes faire pour l'instant oublier la possibilité de difficultés entre la France et l'Irak. Une allusion aurait été faite aux éléments anglais nombreux et puissants qui soutiennent ici la cause des Assyro-Chaldéens. (Ces mêmes milieux se sont prononcés autrefois en faveur des Bulgares, des Arméniens, etc.) Il aurait été enfin affirmé qu'à Genève, la Grande-Bretagne, tout en donnant à Fayçal un appui convenable, devrait se montrer très prudente sur le fond de la question.

2° A propos de l'Autriche, il aurait été estimé que la politique italienne, visant à empêcher l'Anschluss tout en conservant l'amitié de l'Allemagne, était équivoque et se traduisait en fait par des retards dans l'action entreprise en vue de fortifier la position du gouvernement Dollfuss. L'opinion du personnel permanent du Foreign Office serait que l'adoption d'une attitude catégorique vis-à-vis de l'Allemagne se révélerait nécessaire. Cette manière de voir ne fut pas partagée par certains membres du Cabinet et par le chef du gouvernement.

3° Relations commerciales anglo-soviétiques.

On tient essentiellement à les reprendre (d'où l'insistance à nous demander des renseignements sur les négociations de Paris) [2] et on cherche à préciser les conditions dans lesquelles on pourrait renouer. Les protestations des conservateurs d'extrême-droite (qui s'expriment dans le *Morning Post*),

(1) Cette minorité chrétienne avait été massacrée par les Irakiens au mois d'août.
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 42 et 136.

les campagnes sur les difficultés économiques de l'Union soviétique (*Daily Telegraph*) et même l'essai de pression tenté par le ministre canadien Bennett avant son départ à propos des bois russes (art. 21, je crois, de l'accord d'Ottawa) laisseraient le gouvernement indifférent.

4° Situation à l'égard des États-Unis.

Aucune information plus complète que le compte rendu du *Times* ne m'a été fournie. On aurait examiné la position de la production anglaise en fonction du « nationalisme » économique (et monétaire) qui régnerait aux États-Unis et aussi en France. Il aurait été exposé que dans ces conditions, un plus large emploi de main-d'œuvre par les industries travaillant pour l'exportation paraissait peu probable au cours des prochains mois.

Tous les membres du Cabinet, à l'exception du secrétaire d'État pour l'Écosse, sir Godfroy Collins, et de M. Baldwin, étaient présents. Ce dernier n'a pas terminé son séjour à Aix-les-Bains. Ainsi que vous le savez d'ailleurs, il a toujours tenu depuis la constitution du cabinet national à limiter son action aux questions relatives à la politique intérieure. Par contre, M. Thomas et le chancelier de l'Echiquier voyagèrent toute la nuit pour pouvoir assister au Conseil.

Je me permets enfin d'attirer votre attention sur le fait que les précisions contenues dans le présent télégramme ne sauraient être considérées comme absolument certaines. Les séances du Cabinet sont secrètes. Il est donc impossible de recueillir à leur sujet des informations de première main, de source officielle.

184

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1080 à 1083. *Rome, 6 septembre 1933.*

Les considérations que M. Mussolini m'a exposées sur les possibilités d'organisation économique de l'Europe danubienne, et que j'ai rapportées dans mon télégramme nos 1073 à 1076 (1), appellent de ma part les réflexions suivantes :

1° Il semble que les tendances revisionnistes de M. Mussolini soient plutôt en régression ou qu'en tout cas, il juge que les problèmes posés par certaines réclamations contre les clauses territoriales des traités de paix ne peuvent avoir un caractère actuel. Je constate, en effet, qu'il n'a pas encore mentionné devant moi le corridor polonais et qu'il n'a fait allusion aux revendications hongroises que pour indiquer que le travail de préparation, jugé par lui

(1) Du 5 septembre, reproduit ci-dessus sous le n° 180.

nécessaire, avait précisément pour but d'empêcher qu'elles ne trouvent dans les négociations préparatoires à l'entente économique une occasion de s'affirmer de nouveau;

2° Si le chef du gouvernement italien ne paraît pas désireux de réaliser sans délai, sous la forme que nous avons suggérée, une collaboration dont il accepte le principe, c'est évidemment pour se donner une plus grande liberté dans l'action politique qu'il développe à Vienne et à Budapest. Mais la position délicate où il se trouve, en s'opposant à l'Anschluss tout en conservant des relations amicales avec l'Allemagne, lui commande certaines précautions, dont nous pourrions difficilement le détourner. Je dois reconnaître, d'autre part, que M. Mussolini m'a indiqué dès le premier jour que la question du désarmement devait être réglée tout d'abord;

3° Je saisirai néanmoins la première occasion pour reprendre cette question avec le chef du gouvernement italien et pour lui marquer que l'action préparatoire qu'il envisage lui-même, comme pouvant être exercée dès maintenant par la France et par l'Italie d'un commun accord, suppose une entente préalable entre nous sur les points principaux de l'organisation économique, à la réalisation de laquelle nous nous efforcerions d'amener les divers pays intéressés.

En attendant que Votre Excellence ait eu la possibilité d'examiner les suggestions de M. Mussolini et d'y donner une réponse, il serait peut-être utile d'en remercier leur auteur en lui faisant savoir que le gouvernement français apprécie à leur valeur les idées qui lui ont été soumises et qui retiennent toute son attention.

Le chef du gouvernement italien ne manquerait d'être sensible à une démarche de ce genre : elle lui prouverait en effet que nous rendons hommage à l'esprit qui a inspiré son initiative.

185

M. MORIZE, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT DE LA SARRE,

À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. sans n°. Secret. *Sarrebruck, 6 septembre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 septembre; Dir. pol., 14 septembre.)

Dans ses déclarations à un correspondant du *Daily Express*, M. von Papen a dit que le gouvernement allemand était disposé, à condition que le territoire de la Sarre fît retour au Reich sans plébiscite, à accorder à la France de larges compensations dans le domaine économique. Bien que ces propos aient été démentis, il n'y a pas de doute pour moi que le journaliste anglais ait rapporté avec exactitude ce que lui avait confié le vice-Chancelier. On se rappellera

d'ailleurs que, lors de la conférence de Lausanne et au mois de juillet 1932, M. von Papen s'était exprimé d'une manière analogue, soit vis-à-vis de membres de la délégation française, soit vis-à-vis du président de la Commission de gouvernement. Enfin, dans le discours prononcé le 27 août à Rüdesheim [1], le chancelier Hitler a brièvement indiqué que telle était bien l'attitude de l'Allemagne.

Je puis apporter, à titre strictement confidentiel, une confirmation de ces dispositions. Jusqu'à il y a deux ans, existait à Sarrebruck une petite banque dont le directeur, d'origine sarroise, Koenig, s'est rallié de très bonne heure au parti national-socialiste. Sa maison ayant dû entrer en liquidation, il s'est consacré à la politique et, bien que sa famille habite toujours Sarrebruck, il est aujourd'hui un des collaborateurs les plus estimés de Rosenberg à l'office des Affaires étrangères du parti national-socialiste. Il fut d'abord chargé des relations commerciales et, depuis quelques semaines, a été mis à la tête de la section qui s'occupe de la France et du territoire de la Sarre. Il se targue de posséder l'entière confiance de Rosenberg.

Il y a environ trois semaines, de passage à Sarrebruck, il s'est adressé à un ingénieur français, congédié par les Mines domaniales, et qui fait ici des affaires de représentation. Il lui a dit qu'il désirerait entrer en relations avec une personnalité de la colonie française, qui pût entendre ses ouvertures et les transmettre. L'ingénieur français le mit en rapport avec M. Drouard, secrétaire général de la Chambre de commerce franco-sarroise. Il eut avec lui une conversation de plus d'une heure : M. Koenig reprit à peu près les arguments de M. von Papen qui, dans son interview, avait souligné combien l'épreuve du plébiscite serait dommageable aux bonnes relations franco-allemandes et contrarierait ainsi les intentions du parti national-socialiste. Il demanda si on ne pourrait pas faire savoir au gouvernement français que le chancelier Hitler et M. Rosenberg — véritable dirigeant de la politique extérieure allemande — étaient prêts, à condition qu'il n'y eût pas de plébiscite en Sarre et que le territoire fît, sans condition au point de vue politique, retour à l'Allemagne, à accorder à l'industrie et au commerce français de larges concessions, cet accord ne devant être que le prélude d'une coopération économique franco-allemande.

M. Drouard aurait répondu qu'étant donné l'état d'esprit actuel à Paris, il ne pouvait transmettre de pareilles propositions. M. Koenig insista cependant et déclara que, laissant de côté la question sarroise, il restait pour des conversations franco-allemandes d'ordre économique. M. Drouard aurait répondu qu'il était prêt à faire part de ces indications à des parlementaires de ses amis et à les mettre en rapport avec M. Koenig.

Il y a huit jours, M. Koenig est revenu de nouveau en Sarre. Je n'ai pu savoir s'il y avait rencontré M. Drouard, mais il a déclaré que, vers la fin du mois ou au début d'octobre, il avait rendez-vous à Wiesbaden avec une personnalité du monde économique français des plus importantes et qu'il avait l'intention

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus nº 158 (note).

d'examiner avec elle le plan d'une collaboration franco-allemande. Il n'a pas précisé s'il était dans sa pensée d'aborder également la question sarroise.

Les renseignements qui précèdent ne viennent pas de M. Drouard, qui ne m'a fait aucune confidence sur son entrevue avec M. Koenig. Je les tiens d'une personnalité allemande qui les a recueillis de la bouche même de M. Koenig. On doit donc conserver à leur sujet la discrétion la plus absolue, car j'ai lieu de croire que le collaborateur de Rosenberg continuera de se confier à mon informateur.

186

M. HERMITE, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. sans nº. Secret. *Copenhague, 6 septembre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 septembre; Dir. pol., 18 septembre.)

Le docteur Munch, ministre des Affaires étrangères, venant de subir une sérieuse opération, c'est au secrétaire général du ministère royal des Affaires étrangères que j'ai remis la copie figurée de mes lettres de rappel [1]. Je lui ai dit les sentiments d'intérêt que je continuerais à porter à son pays et la satisfaction avec laquelle je voyais maintenant l'opinion de ses compatriotes désireuse, dans son ensemble, de ne pas laisser le courant hitlérien déborder en Danemark. Comme je l'avais écrit à l'époque, depuis le discours qu'a fait le Premier ministre le 1er mai, on sait de manière positive que la tendance gouvernementale n'est pas de se prêter bénévolement aux manœuvres touchant la révision de la frontière du Slesvig. M. Stauning vient de confirmer sa première déclaration en parlant le 3 septembre à Haderslev, en Slesvig rédimé, dans les termes qu'on lira ci-joints [2]. Ils sont très importants à noter dans la bouche du président du Conseil, qui avait en 1920 approuvé la récupération du Slesvig.

J'ai interrogé discrètement M. Bernhoft sur les appuis que son pays espérait trouver pour la préservation de son intégrité territoriale, en cas de tension internationale grave.

Des bruits avaient couru, à la suite de la conclusion du dernier arrangement commercial anglo-danois, suivant lesquels il y aurait eu, parallèlement à cet accord, quelque entente politique secrète, sinon écrite, du moins morale,

(1) M. Hermite avait été nommé ambassadeur à Rio-de-Janeiro par lettres du 29 juillet.

(2) Extrait joint à la dépêche : « En ce qui concerne tout particulièrement cette partie du Danemark, ici, où l'effervescence nationale est plus prononcée qu'ailleurs dans le pays, il importe que tous soient unis pour revendiquer le droit à ce pays, qui est danois. Nous ne voulons ni opprimer, ni gêner la minorité d'une autre nation qui a eu sa place ici au moment de l'établissement de la frontière, mais nous comptons, d'autre part, que ceux qui ont la responsabilité de l'autre côté de la frontière défendront le droit qui a été assuré au Danemark. Nous n'avons point de rêves nationaux-socialistes; nous éprouvons seulement le désir naturel d'éviter un retour des malheurs qui, dans le passé, ont frappé la population de cette région... » (*Dagens Nyheder* du 4 septembre).

tendant à assurer une protection britannique au Danemark. De même en ce qui concerne la Suède, il m'était revenu qu'on escomptait chez certains une aide pour la défense de la frontière scandinave commune en Slesvig; d'aucuns parlaient de conversations éventuelles entre états-majors pour étudier la possibilité d'un transfert de troupes suédoises par Elseneur en Danemark.

J'ai dit à M. Bernhoft qu'au moment où j'allais quitter la rive des Détroits, c'était pour moi bien important de les regarder une dernière fois et de penser à leur liberté.

M. Bernhoft m'a parlé sans la moindre hésitation et son accent était celui de la franchise la plus évidente. Il m'a dit : « Nous n'avons aucun arrangement politique avec l'Angleterre. D'ailleurs elle n'aime pas à s'engager. Voudrait-elle le faire avec nous? Cela n'entre pas dans ses traditions diplomatiques. Quoi qu'il en soit, nous autres ne recherchons pas d'arrangement politique. Nous voulons absolument rester en dehors de tout et ne rien faire qui puisse, dès qu'on en aurait vent comme il arrive toujours, nous créer des complications avec l'Allemagne. Quant à la Suède, malgré les articles de presse par lesquels elle nous a engagés à relever notre défense, il n'y a pas et il n'y aura pas d'arrangement politique entre nos deux pays. Nous ne savons du reste pas comment dans la suite des temps la Suède s'entendra avec la Finlande et nous ne voulons rien avoir à faire dans l'est de la Baltique, pas plus que dans le sud avec les nouveaux états baltes s'ils sont attaqués ».

Pour la Norvège, que je n'avais pas jugé à propos de nommer à M. Bernhoft, celui-ci m'a dit : « Moi qui suis Norvégien, naturalisé Danois, je puis bien vous le dire, il n'y a rien à faire avec Oslo, surtout depuis notre procès du Groenland. En résumé, a conclu M. Bernhoft, nous voulons être complètement indépendants et en dehors de toute compromission. On parle souvent d'entente interscandinave. Assurément nous cherchons à Genève à suivre une ligne concordante et cela nous est nécessaire puisque nous avons un porte-parole commun au Conseil, mais l'entente ne va pas et ne peut pas aller au-delà. »

Je suis persuadé que M. Bernhoft m'a dit la vérité. Le Danemark peut seulement escompter les conséquences politiques qui doivent découler de ses relations commerciales avec l'Angleterre et notamment de l'accord conclu cette année à Londres. Ce traité assure des débouchés agricoles pour le Danemark en Angleterre malgré l'opposition des Dominions, et il assure à l'Angleterre un quasi-monopole pour les livraisons de fer, de charbon et de produits industriels en Danemark. Un tel traité prédispose au maintien, en cas de tension internationale, des relations économiques vitales pour les deux pays, et par suite prédispose à la défense de l'un par les forces de l'autre.

Faute d'accord concret, la question de la liberté des Détroits en cas de conflit reste à la merci des circonstances. Le Danemark faible subira la loi du plus fort, c'est-à-dire celle du premier des belligérants qui aura la force d'imposer sa volonté sur le Sund et les Belts. En 1914, ce furent les Allemands qui enjoignirent à l'amirauté danoise de poser les mines dans les Détroits, et qui les posèrent eux-mêmes sans attendre l'exécution par le Danemark, bien qu'il cédât.

Dans un nouveau conflit, si la flotte allemande qui se reconstitue n'est pas en état de paraître redoutable à la flotte britannique, on peut espérer que celle-ci prendrait le moment venu une attitude autre que l'abstention de 1914. Cela dépendra beaucoup du sort que Londres voudra réserver à la Pologne et du désir qu'aura ou non le gouvernement britannique d'empêcher l'embouteillement de ce pays. Le jour au contraire où la flotte allemande sera reconstruite et aura des sous-marins, les Détroits seront fermés. Ils le seront d'autant plus facilement que le passage entre Fehmarn et Laaland à la sortie sud du grand Belt, le seul détroit profond, est entièrement dans la main de l'Allemagne.

Quoique le gouvernement anglais ne veuille pas s'engager, il n'est pas douteux que son amirauté est soucieuse de ces questions. Cette année même, elle a encore envoyé une escadre d'une dizaine de navires faire escale pendant quinze jours dans le port de Copenhague, et d'autres vaisseaux dans d'autres ports danois. Elle avait envoyé aussi un sous-marin de cent mètres de long avec une soixantaine d'hommes d'équipage, qui a parcouru toute la Baltique. On avait le sentiment en voyant ces unités redoutables dans la rade de Copenhague qu'elles avaient des raisons sérieuses d'y séjourner et que des requins semblables à ce sous-marin gigantesque, lâchés dans le bassin fermé de la Baltique, pourraient exercer une action puissante en cas de besoin. On avait d'autant plus ce sentiment que la présence de l'escadre britannique a gardé un caractère très militaire, nullement protocolaire cette fois. Il n'y a point eu de fêtes à bord ni à terre et le ministre d'Angleterre est même parti en congé le matin de l'arrivée de ses vaisseaux.

J'ai interrogé moi-même l'un des commandants anglais sur l'intérêt qu'avait pour lui sa croisière. Il m'a répondu : « Quand on a de beaux sous-marins comme celui-ci, on a envie de s'en servir; ils sont faits pour faire campagne et les marins aussi. Chaque année maintenant, l'escadre allemande traverse le grand Belt à toute vitesse au mois de septembre pour aller jusqu'à la pointe de Skager; il faut être prêt ».

Les Danois n'étaient certes pas fâchés de voir chez eux la magnifique escadre anglaise. Au contraire, ils s'intéressent peu aux visites des autres puissances. Ils ne tiennent pas beaucoup à nos navires, ne voyant dans leur venue qu'une politesse protocolaire. Comme je faisais remarquer dernièrement à un de leurs amiraux que nous avions, nous aussi, des sous-marins de cent mètres, il m'a répondu qu'hélas leurs torpilles n'étaient pas destinées à la défense de la Baltique, car ils auraient trop à faire ailleurs en cas de danger.

Quant aux navires allemands et aux Soviets, ils sont manifestement jugés indésirables par les Danois. Les uns et les autres sont venus cet été faire des manœuvres autour de l'île danoise de Bornholm, qui est une position de flanc importante sur la route Danemark-Pologne. On leur a donné toutes facilités, jusqu'au jour cependant où les Allemands ont demandé à faire des débarquements dans cette île, disant que c'était pour le plaisir des équipages (*Lust*). C'est un fonctionnaire danois du ministère des Affaires étrangères qui m'a donné confidentiellement ce détail, en ajoutant : « Nous avons refusé, mais un jour, on ne nous demandera pas la permission ».

187

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1712 à 1714. *Paris, 7 septembre 1933.*

Je me réfère à votre télégramme nº 1083 (1).

Veuillez avant tout exprimer au baron Aloisi la satisfaction éprouvée par le gouvernement français pour la déclaration si nette qu'il vous a faite, au nom du chef de gouvernement italien, sur la volonté de l'Italie de se ranger à nos côtés, au cas où se réaliseraient certaines éventualités (votre télégramme nº 1067) (2).

Par ailleurs, j'apprécie à leur pleine valeur les sentiments qui ont inspiré les suggestions si intéressantes dont vous avez été saisi. Ils témoignent que M. Mussolini comprend combien il est impossible au gouvernement français de consentir, dans les circonstances actuelles et avant une période de contrôle et de constatation, des réductions appréciables d'armements.

C'est donc avec le plus vif désir d'y trouver les bases d'une entente entre les deux pays que sont étudiées les propositions italiennes, quoique certaines d'entre elles, on s'en rend certainement compte à Rome, aillent à l'encontre des principes, constamment formulés, de la politique française. Je vise notamment l'octroi, aux puissances désarmées par traité, de matériel qu'elles n'ont pas à l'heure actuelle le droit d'avoir en leur possession.

En faisant connaître à M. Mussolini les sentiments que je vous exprime et en le remerciant de son initiative, vous ajouterez que l'étude de ses suggestions se poursuit en toute diligence. Il me paraît, en effet, indispensable que les échanges de vues franco-italiens soient poussés assez activement pour que les conclusions qui s'en dégageront puissent être, dans un délai relativement bref, connues à tout le moins du gouvernement britannique.

M. Mussolini n'ignore pas que, vers le milieu de ce mois, doivent avoir lieu à Paris des conversations franco-anglaises auxquelles feront suite, d'après les renseignements de Londres, des entretiens anglo-italiens. Les représentants français se trouveraient placés dans une situation particulièrement fausse si, au cours d'un échange de vues confiant avec leurs collègues britanniques, ils devaient faire abstraction de l'élément très important que représentent les vues du chef de gouvernement italien.

(1) Du 6 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 184.
(2) Du 5 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 177.

188

M. Flach, Consul de France à Livourne,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

D. nº 28 [1]. Confidentiel. *Livourne, 7 septembre 1933.*

Trois mois après la conclusion du pacte à Quatre, il m'a paru utile d'examiner si des modifications se sont produites dans la campagne irrédentiste italienne concernant la Corse et, dans l'affirmative, de rechercher dans quel esprit et avec quelles méthodes se poursuit cette propagande.

Certes, la signature du pacte a été recueillie par tous avec un enthousiasme sincère, que l'on a peine à imaginer en France, où cet événement diplomatique n'a pas pris une importance considérable. Le peuple italien est foncièrement pacifiste. Par suite de l'état d'excitation entretenu par les dirigeants fascistes, il vivait, depuis plusieurs années, dans une inquiétude constante, pressentant l'imminence d'un conflit, résigné, mais inconscient des buts politiques poursuivis par son gouvernement. Libéré de cette crainte, il ne veut retenir, de la nouvelle convention signée à Rome, que la promesse d'une paix durable.

Si la représentation populaire était appelée à donner son opinion, tout danger de guerre serait vraisemblablement écarté et les visées politiques de l'Italie ne mettraient pas en péril la sécurité de ses voisins. Mais dans un pays où aucune consultation nationale n'est à prévoir, seules comptent les directives du gouvernement.

Je m'en tiendrai donc à l'appréciation des faits. et voici ce que je relève dans ma circonscription, en ce qui concerne la politique italienne vis-à-vis de notre pays.

Le *Telegrafo*, dans son édition quotidienne du 8 juin dernier, nous avait prévenus — et cet aveu a dû lui être pénible, puisqu'il semblait s'excuser auprès de ses lecteurs de ce revirement inattendu — qu'il était disposé, non seulement à ne plus se répandre en invectives contre notre pays, mais encore à lui adresser des éloges, à condition, toutefois, que la France « s'en tînt à l'esprit du pacte ».

Il faut reconnaître que, si ce quotidien ne nous a pas encore prodigué les flatteries, soit que cela répugne à son tempérament, en raison du pli fâcheux contracté depuis tant d'années, soit parce que notre pays ne s'est pas jusqu'ici rendu digne de ses louanges, il ne contient plus d'articles injurieux contre sa sœur latine, qu'il rendait, auparavant, responsable de tout événement malencontreux survenant dans le monde. Il s'occupe très rarement de la Corse et je lui reprocherais seulement certaines informations tendancieuses sur la

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome, cette pièce n'a pas été communiquée au Département.

Tunisie. Même le groupe d'action corse-dalmate, qu'il affectionnait tout spécialement, n'est plus nommé dans les colonnes du quotidien de Livourne, ou plutôt il semble que cette association bicéphale ait perdu une unité, car il n'est plus question maintenant que du Comité dalmate.

Le correspondant du *Temps* à Rome, dans un entrefilet daté du 26 juin 1933, avait annoncé que les associations nationales italiennes seraient dissoutes par ordre du gouvernement fasciste et que, seules, pourraient être créées des associations culturelles. Pure question de terminologie, je le crains, car le but politique poursuivi par ces associations est bien évident. Que l'on parle du patrimoine artistique laissé par Rome et Venise sur la côte dalmate, que l'on recherche des affinités ethniques et linguistiques entre Corses et Italiens, le jeu est le même. Le cas du professeur Tencajoli, prétendu archéologue, expulsé de Corse en décembre dernier et récompensé par l'Académie royale pour avoir démontré « l'italianité » de la Corse, nous en fournit une preuve récente.

Rien, au surplus, n'est venu me démontrer que le groupe d'action corse ait été dissous. Je connais sa naissance et l'une des cartes postales de propagande, que j'ai eu l'honneur de transmettre à l'ambassade par ma lettre nº 20, relate la remise solennelle des drapeaux corse et dalmate à l'association de Livourne. L'écusson aux armoiries de la Dalmatie et de la Corse, qui est apposé sur la façade de l'immeuble où siège ce comité d'action, n'a pas été enlevé. D'ailleurs, aucun journal n'a prononcé le mot de dissolution. Il est plus simple de penser qu'obéissant à un mot d'ordre venu de Rome, les milieux fascistes de Livourne se gardent désormais de manifester théâtralement leurs sentiments irrédentistes pour la Corse, tout en réservant l'avenir et les « droits imprescriptibles » de l'Italie.

S'il en était autrement, comment expliquerait-on que l'édition hebdomadaire du *Telegrafo*, consacrée à la Corse, continue à paraître, avec le ton menaçant qui lui est coutumier? Le numéro du 5 août, sous le titre: « Considérations à propos de colonies et de la Corse », reproche à la France d'administrer ce département comme elle gouverne le Sénégal, en lui déléguant ses plus mauvais fonctionnaires et en laissant systématiquement à l'abandon l'île tyrrhénienne, la seule préoccupation des dirigeants français étant d'en faire une base stratégique. Le numéro du 17 août termine ainsi un article rédigé en français et intitulé : « La population de Bastia » : « ...C'est le racolage militaire et le fonctionnarisme électoral, fruits empoisonnés de la domination d'une race sans gosses et sans ressort, qui font de la Corse un désert lamentable et de ses villes elles-mêmes des localités délabrées où les palais, les églises et les maisons s'écroulent lamentablement!... ».

Cette argumentation nous est familière, mais on pouvait espérer que la signature du pacte à Quatre, qui a apporté une réelle détente dans les relations franco-italiennes, apaiserait l'humeur du journal de Livourne et que le directeur de cette feuille locale participerait, sans arrière-pensée, à l'allégresse générale. Il n'en est malheureusement pas ainsi. La polémique continue. Le *Telegrafo* s'immisce dans la politique locale de la Corse, tant à propos des élections législatives et municipales que de la nomination de l'évêque

et des cantonniers. Par qui a-t-il été mandaté pour s'occuper de ces questions? Il prétend recueillir « Les Voix de l'île » et représenter les Corses irrédentistes. Il serait déjà grave qu'un journal publié en Italie servît de tribune à quelques Corses italianisants.

Mais il en est autrement. Ainsi que je l'ai développé dans mes précédents rapports, cette feuille locale est subventionnée par le gouvernement de Rome et reçoit ses directives des autorités fascistes. Ni le directeur du *Telegrafo*, ni la librairie Giusti, qui édite de luxueuses revues comme *Corsica antica e moderna*, *Archivio storico di Corsica*, etc., ne payent de leurs deniers personnels des frais d'édition aussi élevés. Seul, le gouvernement italien peut prendre à sa charge les risques d'une telle entreprise. Au surplus, peut-on supposer qu'une campagne de ce genre serait menée sans son assentiment, si elle n'était pas conforme à ses vues politiques?

Cette campagne irrédentiste est-elle dans l'esprit du pacte des quatre puissances? Une revendication territoriale qui vise un département français n'est-elle pas inquiétante? Et si elle se poursuit après la signature d'une convention destinée à rasséréner l'atmosphère politique, n'est-il pas à craindre que la détente souhaitée ne se réalise pas pleinement?

Sans exagérer l'importance de ce mouvement, il convient de noter que la campagne menée par le *Telegrafo* irradie dans tous les milieux universitaires de la Péninsule, que la souscription ouverte pour une lampe votive à la mémoire de Pasquale Paoli, « le plus grand patriote italien du XVIIIe siècle », se poursuit dans toutes les écoles d'Italie, que de riches publications et des ouvrages sur la Corse sont publiés à Livourne. *L'Italie a créé, de la sorte, un mouvement irrédentiste* et il n'y a aucun doute que le journal autonomiste *U Muvra*, qui paraît en Corse, reçoit secrètement des subsides des services secrets italiens. Cette agitation autonomiste nous crée des difficultés et l'on sait que, tant en Alsace qu'en Bretagne, ces mouvements politiques ne se développent qu'à proportion des secours pécuniaires qu'ils reçoivent de l'étranger. Or, il n'est pas difficile de désigner le pays qui a intérêt à provoquer du mécontentement dans l'île voisine.

J'ai précédemment signalé que des étudiants corses fréquentaient l'université de Pise, la plupart en quelité de boursiers du gouvernement italien. Le chiffre exact ne m'est pas connu. Je m'informerai dès la rentrée des classes. Il y a certainement quatre ou cinq boursiers. Or, d'après une statistique publiée par les autorités italiennes, le nombre des étudiants français inscrits dans les universités de la Péninsule est de dix-neuf. La proportion des étudiants d'origine corse serait donc très importante, et la sollicitude que leur témoigne le gouvernement romain serait louable, si l'on ne savait que c'est un moyen pour lui de dénationaliser de jeunes Français, et de grossir le nombre des amis du *Telegrafo*, irrédentistes ou autonomistes.

Peut-on espérer que les dirigeants italiens abandonneront plus tard cette propagande, au moment des négociations qui s'ouvriront entre la France et l'Italie, et qu'ils veulent seulement en conserver le bénéfice jusque-là, par jeu diplomatique ? Certes, si la France ouvre largement ses mains pour répandre les dons qu'attend l'Italie, la question corse ne sera pas posée ou, du moins,

elle ne compromettra pas le succès des négociations. Mais est-il certain que notre pays, tout en étant disposé à sacrifier à l'autel de la paix, ne rechignera pas devant les convoitises de ses deux grands voisins et que, sûr de sa force, il n'hésitera pas à se démunir des richesses que son labeur et ses victoires lui ont apportées ?

Et alors, l'acuité du problème corse demeure entière. Au fond, l'Italie renoncera difficilement à cette revendication territoriale. L'île voisine est une épine dans son flanc, une menace dans ses œuvres vives. Elle sent que cette base stratégique serait pour nous d'une puissante efficacité au cas d'un conflit dans la Méditerranée et que, par contre, si elle occupait elle-même cette île, non seulement elle y trouverait un bouclier contre toute attaque dirigée sur le point le plus vulnérable de son territoire, mais encore elle gênerait considérablement nos communications entre l'Afrique et la métropole. Pour la politique de grande puissance qu'elle poursuit avec tant de ténacité, l'île voisine constitue, pour elle, une menace à l'ouest, comme la côte dalmate à l'est, et elle voudrait se libérer de cette double étreinte, qui paralysera toujours ses possibilités d'expansion.

Cela explique que le groupe d'action corse-dalmate forme une seule et même association et que, sur l'écusson apposé au siège du comité livournais, les lions dalmates voisinent avec le nègre corse, pour rappeler l'unité d'action, l'identité du but qui s'imposent aux nouvelles générations fascistes.

Et l'on voit ainsi que les questions archéologiques, ethniques et linguistiques sont d'importance secondaire et que la sollicitude du gouvernement italien n'atteindrait pas les Corses, si l'île « irrédimée » était en plein Pacifique.

189

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ministre de France à Prague.

T. nos 900 à 905. *Paris, 8 septembre 1933* (1).

Je me réfère à votre télégramme nos 509-513 (2).

La conversation que vous venez d'avoir avec M. Benès montre, comme d'ailleurs j'avais lieu de le croire, que la préparation, jugée à juste titre par lui nécessaire d'une conversation avec M. Mussolini, comporte dans sa pensée certaines conditions qui ne semblent pas avoir été indiquées dans le résumé qu'il a donné à M. de Monicault de sa conversation avec le chargé d'affaires britannique (3), et qui me paraissent aller au-delà de ce qui est indispensable et même raisonnable pour préparer les voies à l'organisation économique des pays danubiens.

(1) Par avion.
(2) Du 1er septembre, ci-dessus reproduit sous le no 165.
(3) Sur cette conversation, voir ci-dessus le no 149.

Le télégramme de M. Naggiar en date du 3 septembre [1], que je vous communique d'autre part, montre que, se rendant aux raisons que je lui ai fait valoir, le gouvernement yougoslave n'insiste pas pour subordonner à des considérations politiques son adhésion à un effort commun qui, si nous en attendons un apaisement d'ordre général, n'en doit pas moins s'exercer sur un terrain exclusivement économique.

La Roumanie étant, des trois pays de la Petite Entente, celui que des questions politiques séparent le moins des autres pays danubiens et de l'Italie, nous pouvons attendre qu'elle adopte la même attitude que la Yougoslavie.

Je ne vois donc pas qu'un voyage de M. Titulesco à Rome, bien que ne pouvant en lui-même être que favorablement interprété, doive être considéré comme nécessaire pour permettre au ministre tchécoslovaque de s'y rendre lui-même aussitôt que le terrain se trouvera suffisamment préparé. Au surplus, il résulte d'une indication de M. Mussolini à M. de Chambrun qu'il ne sera pas donné suite pour le moment au projet de voyage de M. Titulesco [2].

En ce qui concerne la pensée que vous avez discernée chez votre interlocuteur que le régime fasciste serait à la veille de difficultés financières telles que l'Italie se montrerait dans quelque temps plus conciliante encore, nous ne pouvons qu'engager M. Benès à l'écarter. Trop longtemps elle a eu cours sans que les événements l'aient justifiée. C'est là une éventualité que nous ne pouvons faire entrer en ligne de compte dans une négociation diplomatique dont l'urgence s'impose. Il s'agit en effet de sauvegarder, en face de l'offensive redoutable de la propagande allemande, l'indépendance de l'Autriche et d'y pourvoir sans plus tarder par des mesures répondant à une idée d'ensemble.

Le projet de M. Benès, que vous me signalez, de conclure tout d'abord avec les autres pays de la Petite Entente une série de conventions économiques, apparaît, à la lumière de l'article publié le 3 septembre sous son nom par l'*Observer*, comme le premier stade d'une procédure qui conduirait la Hongrie d'abord, *et ensuite* l'Autriche, à la collaboration économique. Par les lenteurs qu'elle comporte, cette méthode n'est pas sans me préoccuper. Même dans un domaine purement technique, elle risque d'apparaître comme procédant de vues politiques, et ne pourrait que conduire le gouvernement italien, qui n'y est que trop porté, à rechercher tout d'abord un accord avec la Hongrie et l'Autriche (télégramme de Rome du 6 septembre) [3]. Deux groupements se trouveraient ainsi constitués, dont l'opposition, ne fût-elle qu'apparente, créerait une nouvelle difficulté.

Aussi ne saurais-je trop insister auprès de M. Benès pour qu'il concentre son attention et vous fasse connaître son opinion sur l'avant-projet que nous lui avons personnellement communiqué [4]. Il importerait également, pour les raisons que je viens d'indiquer, que le gouvernement tchécoslovaque

(1) Allusion au télégramme nos 532-535 de Belgrade, du 3 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 171.

(2) Voir ci-dessus no 180.

(3) Allusion, semble-t-il, au télégramme de Rome nos 1080-1083 (ci-dessus reproduit sous le no 184), mais aussi au télégramme nos 1073-1076 du 5, rapportant les propos du Duce (publié ci-dessus sous le no 180).

(4) Qui donnera l'aide-mémoire du 10 septembre, ci-dessous reproduit sous le no 193 (annexe).

s'associât, par la conclusion rapide avec l'Autriche d'un arrangement économique, même très limité, à l'effort de collaboration immédiate et pratique déjà marqué par l'accord austro-yougoslave du 5 août dernier, l'accord franco-autrichien du 1er septembre, celui que l'Italie négocie actuellement et celui dont l'Angleterre elle-même recherche en ce moment les éléments.

Je vous serai obligé d'user du crédit justifié que vous avez auprès de M. Benès pour appeler dans l'esprit le plus amical toute son attention sur ces considérations. Je suis convaincu que sa juste appréciation de la situation générale lui en fera reconnaître le bien-fondé (1).

190

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1087 à 1090. *Rome, 8 septembre 1933.*

Je réponds à votre télégramme nos 1712 à 1714 (2).

J'ai écrit à M. Mussolini pour lui transmettre les remerciements du gouvernement français et lui indiquer combien les sentiments qui inspiraient ses suggestions avaient été appréciés (3).

D'autre part, j'ai vu ce soir M. Suvich. Il m'a déclaré que le gouvernement italien souhaitait aussi vivement que nous qu'une entente s'établît à bref délai, afin de pouvoir faire au gouvernement britannique la communication dont il désire que l'initiative lui soit réservée. Notre réponse, considérée comme devant influer d'une manière capitale sur le développement des relations franco-italiennes, est attendue ici avec l'intérêt le plus vif.

J'ai demandé à M. Suvich sous quelle forme il pensait que l'accord pourrait se réaliser. Dans son opinion, notre réponse pourrait mentionner les divers points visés par M. Mussolini, en indiquant pour chacun d'eux les réserves que nous aurions été amenés à formuler. Cette procédure concrétiserait l'accord de principe tout en laissant subsister de larges bases pour la discussion.

En m'entretenant ensuite avec le baron Aloisi, à qui je n'ai pas manqué de faire la communication prescrite par le premier paragraphe de votre télégramme no 1712, je me suis efforcé de découvrir jusqu'où pourraient porter nos réserves, notamment en ce qui concerne l'octroi à l'Allemagne d'une certaine quantité d'armes défensives, concession que l'on juge ici comme absolument indispensable pour obtenir une adhésion de sa part. Il m'a semblé que la discussion pourrait avoir pour point de départ l'établissement d'un

(1) Communiqué Europe.
(2) Du 7 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 187.
(3) Cette lettre, du 8 septembre, indiquait : « C'est avec le plus vif désir d'y trouver les bases d'une entente entre les deux pays que ces suggestions, d'une si haute portée, ont été mises à l'étude en toute diligence ».

lien entre l'uniformisation progressive de l'armée allemande, telle que nous l'avons acceptée, et les besoins plus grands en armes défensives qui en dériveront forcément. Cette base de discussion sauvegarderait les principes auxquels nous sommes justement attachés.

Mes interlocuteurs ont insisté sur le fait que, si l'on considérait la position prise depuis trois ans par la délégation italienne à Genève, les suggestions que M. Mussolini venait de nous adresser constituaient une évolution très nette vers la thèse française. Cet heureux revirement me paraît d'ailleurs n'être qu'une des manifestations du nouvel état d'esprit qui, d'après mes constatations, tend à s'affirmer dans d'autres domaines et d'une manière plus généralisée.

191

M. PIERRE COT, MINISTRE DE L'AIR,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 187. *Paris, 8 septembre 1933* (1).

Par lettre nº 20 du 1er août 1933 (2), vous avez bien voulu porter à ma connaissance la démarche entreprise dernièrement par le chargé d'affaires britannique à Berlin auprès du gouvernement allemand, au sujet de l'activité aéronautique de l'Allemagne.

Comme vous, je constate avec satisfaction le fait que le gouvernement anglais, en élargissant ses préoccupations, et en s'inquiétant du développement de l'aéronautique allemande, affirme une communauté de vues qui rendrait possible, le cas échéant, des représentations communes.

Il m'apparaît néanmoins que, dans son application, la solidarité franco-anglaise n'a pas encore revêtu une forme qui permette d'en espérer des résultats satisfaisants et la démarche du gouvernement anglais appelle de ma part certaines réserves :

1º Elle donne à penser que le gouvernement anglais, tout en commençant à s'inquiéter de l'activité aéronautique allemande, n'estime pourtant pas que l'Allemagne travaille depuis des années, et depuis l'avènement d'Hitler avec une ardeur accrue, à son réarmement aérien, de la même façon d'ailleurs qu'elle travaille à son réarmement terrestre. Le gouvernement anglais veut croire à un « malentendu » lorsque la conversation d'un haut fonctionnaire allemand (3) laisse deviner cet état de choses, alors qu'il s'agit d'une volonté

(1) Ce document, reçu le même jour, a été remis à M. Massigli.
(2) Non retrouvée.
(3) Le 10 juin précédent, M. Bolle, haut fonctionnaire du ministère allemand de l'Air, informait l'attaché aéronautique anglais à Berlin que la firme Arado avait construit des prototypes de monoplaces à usage militaire, et qu'il était inutile de garder la chose secrète, une telle activité ne justifiant pas une protestation de l'étranger (*Documents on british foreign policy*, 2e série, V, nº 277).

systématique de réarmement, se traduisant par un plan dont l'exécution se poursuit et s'accélère sous nos yeux. En parlant ainsi de malentendu, le chargé d'affaires anglais suggérait la réponse allemande, à savoir qu'il ne faut pas attribuer aux paroles de M. Bolle un sens littéral.

2° Il semble bien que le principe même d'une représentation diplomatique faite à propos d'une simple conversation portant sur l'aéronautique allemande soit à rejeter. Les paroles d'un haut fonctionnaire peuvent certainement trouver place dans une telle démarche, mais venant en confrontation de faits contrôlables, assez nombreux pour présenter la question dans son ensemble.

Je constate donc avec une extrême satisfaction que nos points de vue concordent absolument, puisque vous avez déjà, dans votre réponse au mémorandum britannique (1), marqué votre désir d'examiner en commun, non pas tel ou tel point particulier, mais l' « ensemble de la politique aéronautique de l'Allemagne ».

C'est d'ailleurs dans cet esprit que mes services étudient les renseignements qui leur parviennent sur l'activité de l'aéronautique allemande. Actuellement, l'ensemble des manquements allemands les plus caractéristiques en matière aéronautique se trouve résumé, tant dans la lettre n° 139 E-2/E.M.G/R du 12 juillet 1933 (construction d'avions allemands militaires), que dans la note n° 149-E 2/E.M.G./R du 26 juillet 1933, dont un exemplaire a été remis à M. Massigli (2).

Tout renseignement nouveau est, après étude, joint au dossier des « manquements allemands en matière aéronautique », constitué et tenu à jour par les soins de mes services.

192

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1719, 1720. *Paris, 9 septembre 1933.*

Je réponds à votre télégramme nos 1087 à 1090 (3).

Si désirable que soit la réalisation rapide d'un accord de principe avec le gouvernement italien, il importe de n'en pas méconnaître les difficultés, étant donné la place que tient dans les suggestions qui vous ont été communiquées le réarmement de l'Allemagne.

Il n'y a pas en effet de commune mesure entre une augmentation des quantités de matériel accordé au Reich par le traité de paix et l'octroi à l'Allemagne, même dans des limites restreintes, des matériels qui lui sont interdits. Le

(1) Réponse reproduite ci-dessus sous le n° 51 (et brièvement analysée sous le n° 54).
(2) Pour le premier document, voir ci-dessus n° 41 (note).
(3) Du 8 septembre, publié ci-dessus sous le n° 190.

projet de M. Mussolini va sur ce point fort au-delà des propositions anglaises, dont le résultat était seulement d'allouer à l'Allemagne un certain contingent de chars.

En particulier, la reconstitution officielle d'une aviation militaire allemande, y compris une aviation de bombardement, aurait une signification que je n'ai pas besoin de souligner.

L'expérience faite en 1931 au cours des négociations navales (1) ne doit pas être oubliée : un accord dans l'équivoque présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Les termes de la réponse du gouvernement français doivent donc être très soigneusement étudiés. Ne manquez pas d'ailleurs, lorsque vous ferez valoir ces raisons, de bien marquer à nouveau la satisfaction que nous avons éprouvée dans leur ensemble des autres suggestions et la sympathie comme la rapidité avec lesquelles elles sont étudiées.

193

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 1725 à 1727. Réservé. *Paris, 10 septembre 1933, 11 h. 30.*

Au moment où la mission de M. Schüller à Rome (2) va amener le gouvernement italien à aborder d'une manière plus précise la question de l'organisation économique des pays danubiens et comme suite aux conversations que depuis plusieurs semaines vous avez eues à ce sujet avec M. Mussolini et M. Suvich, il importe qu'une communication écrite résumant nos vues sur l'ensemble du problème marque le souci que nous avons d'y voir donner une solution, ainsi que le caractère franco-italien que les initiatives nécessaires doivent revêtir pour assurer l'adhésion et la participation de tous les états intéressés. Au surplus, cet exposé doit nous servir de ligne directrice et maintenir, au cours de l'étude des points particuliers ou techniques, la continuité de notre action.

Je vous serais obligé, au cours d'une très prochaine conversation avec M. Mussolini, de bien vouloir remettre l'aide-mémoire, dont je vous envoie le texte par télégramme séparé (3) et qui n'est que la substance des instructions antérieures faisant l'objet de mon télégramme no 1587 du 25 août (4).

(1) Sur ces négociations, voir ci-dessous no 282.

(2) La mission Schüller avait été envoyée le 9 septembre par le chancelier Dollfuss, qui semblait avant tout préoccupé « de ce qui, dans une organisation d'ensemble, peut apporter une aide immédiate à son pays » (T. de Paris à Rome, nos 1734 à 1737, du 10 septembre). Il aurait voulu obtenir « une déclaration conjointe de l'Angleterre, de la France et de l'Italie admettant le principe des droits préférentiels en faveur de l'Autriche » (T. de Vienne, no 762, du 7 septembre).

(3) Reproduit ci-après en annexe.

(4) Ci-dessus reproduit sous le no 143.

Vous voudrez bien, en même temps, marquer notre désir d'être tenu au courant des conversations qu'aura M. Schüller, dans toute la mesure où elles porteraient sur l'ensemble ou sur un des éléments de l'organisation danubienne.

Je vous communique, d'autre part, les observations qu'appellent les idées exposées à notre ministre à Vienne par le négociateur autrichien.

Vous insisterez en même temps sur la nécessité, pour créer dans tous les pays danubiens une atmosphère favorable, de donner à la presse, à l'occasion de vos entretiens, des informations qui, sans fournir de précisions, montreraient que nos deux gouvernements se préoccupent en commun de remédier aux difficultés économiques dont ces pays souffrent particulièrement.

ANNEXE

M PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T nos 1728 à 1732. Réservé. *Paris, 10 septembre 1933, 14 h. 30.*

Aide-mémoire

Le gouvernement français n'a pas cessé de recommander aux pays danubiens la conclusion entre eux d'accords de nature à faciliter leur commun relèvement économique. Convaincu cependant, comme il l'a déjà montré à deux reprises, que ce relèvement nécessite un appui de la part des autres pays, il estime que l'étude et la préparation des mesures appropriées comportent notamment une étroite collaboration avec le gouvernement italien et que c'est à l'initiative commune des deux pays qu'un plan d'ensemble devrait être recommandé aux pays intéressés.

La première condition de succès lui paraît devoir être d'écarter toute préoccupation particulière de caractère politique et de ne pas laisser se constituer dans les pays danubiens plusieurs groupements économiques rivaux. C'est donc sur le pied d'une parfaite égalité morale et matérielle que les états directement intéressés — par lesquels il conviendrait d'entendre l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie, et éventuellement la Bulgarie — devraient s'efforcer d'organiser entre eux et par des accords bilatéraux une coopération économique.

Cette coopération pourrait s'établir par toutes dispositions d'ordre économique dont les études techniques montreraient l'utilité, notamment par l'établissement de tarifs préférentiels et par un meilleur aménagement des moyens de transport. Elle ne devrait pas exclure le développement des relations économiques du groupe avec les états tiers, spécialement avec les voisins, par le moyen de traités de commerce pouvant comporter des avantages préférentiels au bénéfice exclusif des produits agricoles danubiens.

L'organisation serait à compléter par des accords industriels qui auraient pour objet d'intéresser les états non danubiens à l'amélioration espérée des marchés de l'Europe centrale, tout en réservant à celle-ci la possibilité de développer son marché intérieur et de mieux coordonner ses forces économiques.

Le jeu de ces accords privés, qui devraient d'ailleurs être limités à certains produits importants, permettrait de réserver à l'Allemagne la part qui convient et de satisfaire la Pologne, qui a toujours manifesté le plus grand intérêt pour le marché danubien. Il appellerait de la part de l'Italie une collaboration qu'il lui appartient évidemment de mesurer, mais dont il semble qu'elle puisse dès maintenant discerner les principaux éléments.

Dans un autre domaine, celui des transports, dont le développement présente non seulement par sa répercussion sur l'activité générale mais en lui-même tant d'intérêt, la situation géographique des ports de Trieste et de Fiume et l'intensité des courants susceptibles d'y aboutir

assignent à l'Italie un rôle particulièrement utile dans l'appui à donner au groupement danubien.

L'avantage de cette formule est de ne s'inspirer d'aucune considération politique qui puisse faire obstacle à sa réalisation. Elle tient compte de la situation de l'Allemagne, en n'élevant pas d'obstacle à une activité économique normale de sa part dans la région envisagée. Ses chances de succès résident également dans le fait que, l'initiative de sa présentation devant appartenir en commun à la France et à l'Italie, elle ne risque pas de susciter de prévention de la part d'aucun des pays intéressés.

Le gouvernement français serait heureux de constater, comme lui permettent de le penser les entretiens que cette ambassade a déjà eus à ce sujet, que les vues qui viennent d'être rappelées s'accordent d'une manière générale avec celles du gouvernement royal (1).

194

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 528 à 532. *Prague, 10 septembre 1933, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 13 h. 30, 13 h. 55, 14 h. 10, 14 h. 30.)

J'ai eu une fois de plus une conversation avec M. Benès sur la situation de l'Autriche.

Les impressions et les appréciations que le ministre m'a confiées coïncident d'une façon frappante avec celles formulées de son côté par M. Puaux, dans son télégramme 713 du 22 août (2) que Votre Excellence a bien voulu me communiquer.

En particulier, comme notre ministre à Vienne, M. Benès ne verrait pas sans de vives inquiétudes la formation d'un fascisme autrichien. Il lui semble hors de doute à lui aussi que le succès d'un tel mouvement ne pourrait que préluder au triomphe de l'hitlérisme en Autriche (en notant toutefois que M. Krofta ne partage pas cette manière de voir).

Parlant des moyens à mettre en œuvre pour empêcher l'Anschluss, M. Benès m'a dit : « Ce n'est pas par des mesures économiques que nous sauverons l'Autriche; l'aide de l'étranger ne saurait développer chez un peuple la volonté de vivre et le patriotisme. Nous n'assurerons l'indépendance de l'Autriche que le jour où formant sur ce point un front unique, la France, la Grande-

(1) Par T. no 1734-1737, du même jour, le Ministre communiquait les observations qu'appelaient les idées exposées au représentant de la France à Vienne par le négociateur autrichien. Il ne fallait pas qu'une organisation d'ensemble des pays danubiens pût être contrecarrée par la tendance du Chancelier fédéral à n'envisager, dans une telle organisation, que ce qui pouvait apporter une aide immédiate à son pays. L'on devait éviter la constitution d'une entente économique restreinte austro-italo-hongroise. L'intention du négociateur autrichien d'obtenir de l'Italie qu'elle n'évoquât pas la clause de la nation la plus favorisée méritait d'être envisagée. Enfin, le Ministre se prononçait contre un accord préférentiel *réciproque* avec la Pologne, pays non danubien, accord qui créerait un précédent fâcheux.

(2) Ci-dessus reproduit sous le no 132.

Bretagne, l'Italie et la Petite Entente se montreront ouvertement d'accord pour s'opposer à l'Anschluss. »

J'ai fait observer au ministre que la question se résumait en somme à une lutte entre des volontés contraires qui se heurtent dans l'esprit même des Autrichiens; il importait de multiplier les mesures d'aide à l'Autriche : plus les actes de cette nature se répéteront et plus, abstraction faite même de toute considération économique, notre commune hostilité à l'Anschluss paraîtra aux Autrichiens comme aux Allemands ferme et insurmontable.

M. Benès l'a reconnu et nous en sommes arrivés à parler des mesures concrètes susceptibles d'être prises par la Tchécoslovaquie dans l'intérêt de sa voisine.

Les experts auxquels le ministre avait confié l'étude de la question viennent de lui faire connaître la conclusion de leurs travaux : ils déclarent ne pas apercevoir ce qui pourrait être fait par la Tchécoslovaquie en faveur de l'Autriche. M. Benès attend donc de savoir ce que le gouvernement autrichien désire obtenir de son pays.

Ceci m'amène à rappeler au Département que le chancelier Dollfuss avait promis à M. Puaux de lui fournir des suggestions pratiques à ce sujet (votre télégramme nº 721 du 27 juillet) [1]. Seules des indications émanant de Vienne pourraient, dans l'état actuel des choses, me permettre de revenir utilement à la charge sur ce point auprès du gouvernement tchécoslovaque.

A ce propos, je dois signaler d'autre part au Département que, si la fédération des industriels tchécoslovaques a effectivement mis à l'étude la conclusion éventuelle d'accords entre industriels tchécoslovaques et industriels autrichiens, aucun résultat précis n'est encore en vue à cet égard. Un des dirigeants de la Fédération me disait dernièrement que, pour diverses raisons, il ne fallait pas compter sur de tels accords avant un certain temps et que les esprits n'y étaient pas encore suffisamment préparés.

Je n'en continuerai pas moins en toutes circonstances à orienter dans ce sens à la fois le gouvernement et ceux des industriels avec lesquels je me trouve en rapport personnel.

[1] **Non reproduit, la substance en étant résumée ici.**

195

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 343, 344. *Moscou, 10 septembre 1933, 19 h. 30.*

(*Reçu* : 19 h. 20.)

M. Herriot, avant son départ pour Riga [1], a eu avec M. Litvinov une entrevue à laquelle je me suis volontairement abstenu d'assister. M. Herriot rendra compte à Votre Excellence dès son retour de cet entretien, qui a porté, comme je le pensais, sur le projet soviétique d'une convention de consultation [2].

D'autre part, l'ambassadeur d'Italie, comme doyen intérimaire, avait donné une réception du corps diplomatique en l'honneur de l'ancien président du Conseil. Il avait demandé un rendez-vous particulier et M. Herriot s'est rendu à l'ambassade d'Italie. L'entretien a été très cordial et a roulé sur les bonnes intentions de M. Mussolini à notre égard.

Le voyage de M. Herriot, organisé par le gouvernement avec la plus aimable cordialité, a été l'occasion des manifestations les plus flatteuses à l'égard de la France, non seulement de la part des dirigeants soviétiques, mais même des populations des contrées que nous avons traversées.

Je ne doute pas que le ministre de l'Air, dont le voyage est attendu avec la plus grande sympathie, ne rencontre ici l'accueil le plus chaleureux.

196

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle. *Rome, 10 septembre 1933.*

J'ai été vivement touché de la lettre encourageante que vous avez bien voulu m'adresser avant mon départ et je fais tous mes efforts, vous n'en doutez pas, pour mériter la confiance que vous m'avez témoignée en m'appelant à ce poste dans les circonstances présentes.

(1) Venant de Moscou, l'homme d'État français s'était rendu à Riga « en simple Français et en voyageur » (T. de Riga n° 94, du 12 septembre). Il avait été accueilli « par un élan populaire tout à fait inusité dans ce pays ».

(3) Dont il est fait état ci-dessus sous le n° 20.

Je ne crois pas inutile à cet égard de préciser l'aspect sous lequel se présentent ici les négociations engagées depuis quelques jours. Les suggestions de M. Mussolini ont été certainement conçues par lui avec l'idée de se rapprocher autant que possible de la thèse française, tout en restant fidèle à l'esprit du pacte à Quatre. C'est dire que, désireux de s'entendre avec la France, méfiant à l'égard de l'Allemagne, il juge cependant indispensable d'obtenir l'adhésion de celle-ci à une convention destinée au fond à la tenir en bride.

Cette adhésion, que les Anglo-Saxons recherchent au prix d'une réduction des armements, M. Mussolini voudrait se l'assurer sans qu'elle eût comme contrepartie un affaiblissement de nos forces, si nécessaires à l'heure actuelle. Il est convaincu que l'octroi à l'Allemagne d'un certain contingent d'armes défensives, accordées par étapes et en vertu d'ententes successives, est infiniment préférable à toute diminution de notre puissance militaire. Il affirme même que la concession envisagée n'est qu'apparente puisque l'Allemagne arme déjà. Voyons-nous un moyen efficace de l'en empêcher ? Ne vaudrait-il pas mieux l'amener à prendre l'engagement de n'avoir qu'un contingent limité et sévèrement contrôlé d'armes purement défensives? Si elle prend cet engagement, elle confirme le traité, l'exception confirmant la règle, alors que, si elle arme spontanément, comme elle est en train de le faire, le traité sur ce point ne subsiste plus que de nom.

Cette argumentation positive ne manque certainement pas de force. J'ai l'impression que, puisque M. Mussolini accepte l'ensemble de notre thèse (maintien de notre armement actuel, contrôle, période d'épreuve, uniformisation des types d'armées), il comprendrait fort bien que, sur la concession qu'il juge nécessaire, nous établissions un lien entre tout accroissement des armes défensives de l'Allemagne et la transformation de la Reichswehr en une armée basée sur un service militaire à court terme. J'ai même le sentiment que cette restriction de notre part pourrait s'accompagner d'une réserve plus générale sur les besoins de notre sécurité. La portée de ces réserves serait sans doute discutée, mais elles ne mettraient pas obstacle à un accord de principe.

Je me permets de répéter à ce sujet que, dans la pensée de M. Mussolini, ses suggestions ne sont nullement des propositions définitives et qu'elles peuvent être amendées, comme l'a été le premier projet du pacte à Quatre. C'est à un accord de principe avec la France qu'il tient avant tout et sur lequel il espère, en écartant pour quatre ans au moins une question si grosse de dangers, fonder notre collaboration, qui trouverait notamment sa première réalisation dans l'Europe centrale.

Une réponse de notre part est d'autant plus urgente que le gouvernement italien désirerait ne plus retarder la communication qu'il se propose de faire au gouvernement britannique, dès que nos intentions lui seront connues. Le chef du gouvernement italien m'a demandé, en y revenant à plusieurs reprises, et de la manière la plus vive, de faire appel à Votre Excellence et à M. Daladier pour que l'examen de cette question s'inspire des vues d'ensemble les plus larges et pour que des difficultés d'ordre technique ne viennent pas mettre obstacle à un accord, dont la portée est jugée par lui capitale pour le développement de nos relations.

Si vous souhaitez plus d'éclaircissements sur ce sujet, je pourrais aller passer vingt-quatre heures à Paris pour vous en entretenir. Ai-je besoin de vous dire que j'ai reçu ici le plus cordial accueil, notamment de la part de M. Mussolini et de tout le ministère des Affaires étrangères dont les sentiments nous sont en ce moment particulièrement favorables.

197

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 227 [1]. Confidentiel. *Budapest, 10 septembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 septembre.)

Dans le très intéressant télégramme que Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous les nos 468 à 471, télégramme relatant un entretien de M. de Chambrun avec M. Mussolini sur la question danubienne [2], je retrouve, soulevée par le Duce, cette objection hongroise qui tend à devenir un des arguments de la dialectique italienne.

M. Mussolini rappelle ainsi ces hommes politiques qui suscitent ou qui excitent des mouvements d'opinion pour pouvoir dire ensuite : « Je voudrais bien, mais je dois ménager mon opinion publique. » Néanmoins, je reste convaincu que M. Mussolini, s'il y était réellement disposé, saurait déjouer les petits machiavélismes des Kanya; il trouverait en Hongrie assez d'hommes sages pour l'approuver et le suivre, s'il conseillait nettement aux Hongrois de s'attacher enfin aux réalités et, quel que pût être leur idéal, de travailler d'abord aux besognes urgentes de solidarité européenne.

Il est vrai que l'on n'est pas toujours maître des forces que l'on a déchaînées; c'est l'éternelle histoire de l'apprenti sorcier. En bon Italien et même en « italianissime », M. Mussolini reste dominé par la crainte de se trouver seul en face de la France. Poursuivant un jeu de bascule plus que séculaire, il s'obstine à composer avec l'Allemagne dans un moment où, par le seul appareil de sa force unie à la nôtre, la question d'Autriche serait plus rapidement réglée que par toutes les « conversations amicales » dans notre dos. Ne voulant d'autre part jouer la partie danubienne qu'à égalité avec nous, il tient à avoir ses atouts, l'Autriche et la Hongrie, puisque, la Petite Entente étant considérée, nous avons ou, pour les besoins de la cause, nous sommes censés avoir les nôtres.

Mais à calcul, calcul et demi. C'est ici qu'intervient M. de Kanya, qui sans être, je pense, un grand homme d'État, a néanmoins du métier et en connaît

[1] Extraite des papiers Mathieu de Vienne.
[2] Ce télégramme, du 6 septembre, retransmettait le télégramme 1073-1076 de Rome ci-dessus reproduit sous le nº 180.

les ficelles. M. de Kanya sait fort bien qu'il ne pourrait être actuellement question de révision; qu'il n'y a ni préparation suffisante, ni mixture adéquate, que si l'on voulait donc obtenir un « précipité », on ne provoquerait qu'une explosion. Mais il sait aussi que son ami italien a besoin de lui pour les combinaisons auxquelles il s'entête et que, par conséquent, on le tient. N'aimant pas d'ailleurs l'Italie, car il est resté très *Ballplatz*, M. de Kanya entend que cette amitié forcée avec elle lui soit profitable; en résumé, il croit pouvoir jouer de M. Mussolini sans être joué par lui. Enfin, M. de Kanya a depuis trop longtemps réalisé sa formule personnelle pour n'être pas un politique et le rester. L'économique, pris en lui-même, ne l'intéresse pas; il n'y voit, hors un minimum de subsistance journalière, que le moyen d'atteindre à des fins politiques.

M. de Kanya ennuiera donc beaucoup M. Mussolini en ne négligeant aucune occasion de lui rappeler que les traités ne sont pas éternels et que c'est par cette phrase lapidaire que le grand Duce a mis la révision à l'ordre du jour [1]. Puis il le flattera en lui décernant mille louanges pour son grand dessein d'animer de nouveau d'esprit mussolinien la lettre du pacte à Quatre. Il l'encouragera à réaliser, grâce au pacte et pour sa gloire, la paix européenne par étapes : règlement à l'amiable de la question d'Autriche, de celle du désarmement et ensuite...

M. de Kanya estime que, par cette tactique plus habile que celle de son imprudent président du Conseil, lorsque celui-ci a eu la franchise de me dévoiler ses « trois conditions » [2], il a toutes chances de gagner, en tout cas de ne pas perdre. Si M. Mussolini réussit, c'est le renforcement d'une Autriche qui, de concert avec la Hongrie, pourra constituer le noyau de toute réagrégation danubienne; c'est le rétablissement de l'égalité en matière d'armement et, qui sait ? ce sera peut-être demain la « révision pacifique ». Si M. Mussolini échoue, la Hongrie ne se sera pas compromise, personne ne pourra la châtier; enfin, le cas échéant, il lui sera loisible de se rallier à l'Allemagne pour pouvoir jouer le plus bel air de flûte dans le concert du *Sud-Öst Raum* germanisé.

A cette différence près que l'un est plus naïf, et par suite plus confiant, en lui d'abord, et plus « avantageux », mais que l'autre est plus malin, ces conceptions sont d'ailleurs celles de M. Gömbös comme de M. de Kanya. Le président du Conseil et son ministre des Affaires étrangères se rencontrent notamment et absolument dans la résolution de ne se prêter à aucune combinaison danubienne qui puisse comporter pour la Hongrie la moindre reconnaissance bénévole, directe ou indirecte, des conséquences politiques du *Diktat* de Trianon et de ne concourir à aucun ensemble, fût-il seulement économique, qu'à la condition d'être bien payé.

Cela n'empêche pas M. de Kanya de jouer — encore un jeu — les bons apôtres. Qu'on ne parle pas de politique, il n'en parlera pas. Qu'on se borne à l'économique, il s'y bornera. Nous préconisons des accords bilatéraux ?

(1) Allusion à un discours du Duce du 5 juin 1928, analysé au tome III de la présente série sous le n° 3 (note).

(2) Évoquées notamment par le télégramme n°s 290-299 de Budapest du 11 août, ci-dessus reproduit sous le n° 105.

Mais, par ses conventions avec l'Autriche et avec l'Italie [1], la Hongrie n'en a-t-elle pas donné l'exemple ? N'est-elle pas prête à s'entendre de la même manière, non seulement avec la Tchécoslovaquie, mais avec la Roumanie et avec la Yougoslavie, pour autant que l'on puisse développer les échanges entre pays qui ne sont pas complémentaires?

Il oublie d'ajouter, d'une part, qu'il a fait ses accords autrichiens et italiens dans un intérêt uniquement hongrois et pour un objet qui n'est pas du tout celui de réorganiser économiquement l'Europe danubienne; d'autre part, qu'il reste des plus sceptiques sur la possibilité d'accords économiques, non seulement de la Hongrie avec les états de la Petite Entente, mais même de ces états entre eux. Il n'ignore en effet ni la crise du blé à Prague, ni le problème politique des agrariens tchécoslovaques; il croit donc que la Tchécoslovaquie, loin de se prêter à un travail d'ensemble, va devenir plus « autarcique » que jamais.

Telles sont, ou je me trompe fort, les pensées, les idées et les intentions du ministre des Affaires étrangères de Hongrie. Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire de lui? Je ne suis pas de cet avis. M. de Kanya a beaucoup évolué depuis qu'il est ministre des Affaires étrangères. La France l'étonne, l'intrigue, l'intéresse; il commence à la découvrir. L'impression de résolution pacifique et de force sereine qui se dégage des derniers discours de M. le Président du Conseil et de Votre Excellence a eu un grand effet sur lui. Les déclarations de M. Marquet et de ses amis [2] l'ont frappé, car il y voit la réalisation de ce que je lui avais dit, à savoir que les accusations injustes dont la France était l'objet et les excès de l'hitlérisme ne manqueraient pas de causer chez nous un néo-nationalisme de gauche dont on ferait bien de tenir compte à l'étranger. Conclusion : M. de Kanya s'est senti le désir d'aller vous voir à Paris. Il m'a fait part de ce désir et m'en a renouvelé l'expression [3]. Il peut donc ne pas être très loin de considérer que le facteur français n'est pas plus à négliger que l'allemand et l'italien. Ce serait sans doute pour essayer d'en user. Mais on pourrait alors faire comprendre à M. de Kanya comme à d'autres que nous n'aimons pas ce genre de partie et qu'il faut compter avec nous pour pouvoir compter sur nous.

(1) Allusion notamment aux accords du Semmering de 1931 (voir ci-dessus n° 53, note).

(2) Allusion aux dissensions du parti socialiste, qui devaient aboutir à la création du parti socialiste de France en novembre. Peu avant l'envoi de cette dépêche s'était déroulée à Angoulême une manifestation des « néo-socialistes », partisans de la participation au gouvernement.

(3) Le 9 septembre, par télégramme nos 480-481, le Ministre avertissait M. de Vienne qu'il recevrait volontiers M. de Kanya, s'il pouvait venir à Paris avant le 18 septembre, mais qu'il ne se prêterait pas à une conversation « ayant trait aux frontières hongroises et à la révision des traités ».

198

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. nº 840/AM [1]. *Berlin, 11 septembre 1933.*

(*Reçu :* E.M.A. Cabinet, 19 septembre; 2e Bureau, 22 septembre.)

Le chancelier Hitler s'est rendu avec le ministre de la Guerre au camp de Münsingen, à l'ouest d'Ulm, pour assister à des manœuvres de la Reichswehr.

A cette occasion le général von Blomberg a prononcé, le 6 septembre, l'allocation suivante :

« Nous avons l'honneur et la joie d'avoir le chancelier du Reich parmi nous. Je crois répondre aux intentions de tous en saisissant cette occasion pour parler des liens qui unissent l'armée au chancelier du Reich. Vous avez tous constaté comment le peuple s'est rangé à ses côtés, l'enthousiasme et l'amour que le peuple témoigne à son égard. Nous avons vu aussi que nos soldats, d'un pareil enthousiasme spontané, se sont réjouis de le saluer parmi nous.

« Ceci n'est pas étonnant, car nous voyons dans cet homme le soldat qui a été un combattant du front pendant quatre années de la guerre mondiale, puis qui, au cours de quatorze années, a conduit la lutte politique pour le salut de l'Allemagne et qui est devenu maintenant le chef du peuple allemand.

« Nous lui devons beaucoup, car il a assigné à l'armée la place qui lui revenait dans le nouveau Reich; il nous a redonné avec leur gloire les drapeaux et les cocardes d'autrefois; il nous a apporté, lorsqu'il a pris la direction du gouvernement, la plus entière confiance; nous l'acceptons et nous la lui rendons. Nous connaissons les soucis, les travaux, les responsabilités de ce chef, nous voyons de quel esprit allègre il prend ses décisions, et nous nous demandons : Que lui donnons-nous? Eh bien, nous lui donnons notre plus entière confiance, notre foi sans réserve, notre croyance inébranlable en notre magnifique mission; nous sommes résolus à vivre, à travailler et, s'il le fallait, à mourir pour le Reich infusé d'un sang nouveau. Nous exprimons cette promesse solennelle par le vieux cri de guerre qui a retenti joyeusement dans cent batailles : Pour Adolf Hitler, le chancelier du Reich allemand, le chef du peuple allemand, Hourra ! ».

Ces paroles du ministre de la Reichswehr constituent une déclaration de principes. Elles répondent, en les démentant, aux rumeurs qui ont été propagées et d'après lesquelles la Reichswehr garderait vis-à-vis du national-socialisme une réserve empreinte chez certains officiers d'une sourde hostilité.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

Elles marquent une nouvelle étape depuis l'époque de l'avènement d'Hitler; à ce moment le ministre déclarait que l'armée resterait en dehors, au-dessus des partis politiques. En effet, elle ne s'est pas compromise dans des luttes politiques dont les répercussions sont toujours dangereuses pour les troupes qui y prennent part.

Aujourd'hui, considérant que le régime est solidement établi, estimant que, dans l'intérêt du pays et dans son propre intérêt, l'armée doit se déclarer franchement et sans arrière-pensée pour Hitler et son gouvernement, le chef de la Défense nationale a pris une position nette au nom des forces qu'il commande. Du reste, nous sommes à la veille d'une réorganisation militaire qui fera appel aux membres du puissant parti au pouvoir, sinon au pays tout entier. Une collaboration confiante de la Reichswehr et du gouvernement est nécessaire. Elle existe; de nombreuses preuves nous en ont été fournies depuis quelques mois. Après la déclaration du général von Blomberg, personne ne peut douter de sa réalité.

199

LE CHEF DE BATAILLON SALLAND, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VIENNE, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. nº 376 [1]. *Vienne, 11 septembre 1933.*

Les fêtes du Congrès catholique allemand, liées à celles de la commémoration du deux-cent cinquantième anniversaire de la levée du deuxième siège de Vienne par les Turcs (bataille du Kahlenberg du 12 septembre 1683), se déroulent dans l'enthousiasme et au milieu d'un énorme concours de population, augmenté d'un afflux de visiteurs étrangers (provinces autrichiennes et extérieur) que l'on estime à 120.000.

La ville de Vienne avait été choisie lors du précédent congrès qui s'est tenu l'année dernière, en Rhénanie, je crois; les Allemands du Reich, à cette époque, ne pouvaient pas prévoir qu'ils seraient dans l'impossibilité de s'y rendre.

Le congrès est un incontestable succès pour le gouvernement Dollfuss; le cardinal-patriarche de Venise, légat du Pape, le cardinal-archevêque de Paris, les cardinaux primats de Pologne et de Hongrie, rehaussent par leur présence l'éclat de la fête et on pourrait penser, en entendant les acclamations qui saluent le Chancelier à chacune de ses apparitions en public, qu'il a partie gagnée.

Sans vouloir paraître par trop pessimiste, je crois cependant devoir signaler un certain nombre d'indices qui ne sont pas particulièrement rassurants.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

Le plus important est certainement constitué par l'état d'esprit du *Bundesheer*. Dans des rapports antérieurs, j'avais indiqué que l'armée fédérale était le meilleur soutien du gouvernement et que M. Vaugoin l'avait bien en main. Ce n'est plus tout à fait mon avis. Depuis un an, j'avais évidemment pu suivre l'œuvre de la propagande hitlérienne dans certaines unités, en particulier parmi la troupe et les officiers subalternes ; la nomination d'un capitaine et d'un lieutenant sur les listes nationales-socialistes aux dernières élections des députés aux assemblées provinciales, quelques incidents qui s'étaient produits, en particulier à Vienne où une compagnie de mitrailleuses avait dû être dissoute, en avaient marqué le développement. Mais, jusqu'à maintenant, je croyais les officiers provenant de l'ancienne armée *K.u.K.*[1] entièrement dévoués à leur chef.

La conversation que mon collègue anglais a eue, il y trois semaines, avec un officier de la 1re *Abteilung* du ministère de la Défense nationale et celle que je viens d'avoir avec deux officiers de cette même *Abteilung*, dont le chef intérimaire, général von Viktorin, dénotent une sérieuse et assez fâcheuse modification de l'état d'esprit de cette catégorie d'officiers.

Ils désaprouvent la politique du gouvernement et la rupture avec l'Allemagne : « Nous n'avons jamais voulu d'une Allemagne prussienne, disent-ils, mais actuellement le chancelier allemand est Autrichien, Goering est bavarois, Goebbels est rhénan, il n'y a aucune raison pour ne pas s'entendre avec eux ». Ils se plaignent de l'instauration dans l'armée, comme d'ailleurs dans toutes les administrations, d'un système de délation, de fiches, qui ruine la confiance et l'esprit de camaraderie.

Ils critiquent les mesures militaires édictées par le ministre, la valse actuelle des unités; ils vont jusqu'à dire que l'on recrutera difficilement les 8.000 jeunes soldats nécessaires à l'organisation du corps d'assistance militaire.

Ils déclarent que les choses ne peuvent plus suivre longtemps leurs cours actuel et qu'il est nécessaire de trouver une sslution. En un mot, ils sont mécontents, aigris; ils font du mauvais esprit.

D'autre part, la presse a signalé, et la chose m'a été confirmée par un informateur bien placé, que des soldats, des sous-officiers et même des officiers sulbalternes étaient passés en Bavière avec armes et bagages.

Les garnisons de Salzbourg, d'Innsbruck, du Vorarlberg, ne seraient pas sûres; on dit la même chose de celles de Klagenfurt et de Styrie. Des mises à la retraite et en position d'attente pour raisons politiques d'un certain nombre d'officiers, dont des commandants de brigade, confirment cette impression. Les autres garnisons (Basse-Autriche, Burgenland, Vienne) fournissent actuellement les renforts destinés à la garde de la frontière austro-allemande; encore prend-on, à leur égard, la précaution de ne pas les laisser trop longtemps en contact avec une population en grande partie nationale-socialiste.

Dans la police, il est certain que les cellules hitlériennes existent; le chef de la police aérienne d'Aspern se plaignait, il y a quelque temps, que les

(1) Lire : *kaiserliche u. königliche* (impériale et royale).

meilleurs de ses fonctionnaires aient été gagnés à ces opinions. (Chose curieuse: on m'a signalé qu'un très haut fonctionnaire de la police de Vienne avait passé son congé chez un chef national-socialiste notoire du Salzkammergut.)

Les administrations sont sérieusement contaminées, en particulier les postes et télégraphes où, ces dernières semaines, des coupes sombres ont été pratiquées à tous les échelons de la hiérarchie.

Comme je l'ai déjà signalé, l'Université, en particulier la Faculté de droit, et la majeure partie de la jeunesse sont gagnées aux théories nazies.

En outre, la saison touristique a été mauvaise, dans son ensemble, par suite du temps défavorable et de la carence allemande; les hôtels sont restés vides en juin et juillet et, en août, le léger afflux d'étrangers (Français, Anglais, Scandinaves, Hongrois, Tchécoslovaques, Israélites du Reich) n'a pas compensé les pertes.

Le bois, dont le principal débouché était le marché allemand et qui constitue l'une des principales denrées de l'exportation autrichienne, s'accumule sur les chantiers des scieries de la région montagneuse; de ce fait, le mécontentement augmente chez les paysans, qui rendent le gouvernement de M. Dollfuss responsable de cette situation.

D'autre part, les provinces méridionales, en particulier la Carinthie, directement menacées par les menées italiennes qui s'y exercent plus ou moins ouvertement, désapprouvent le cours italophile de la population de Vienne, tout en ne se ralliant pas d'ailleurs forcément pour cela au national-socialisme.

De bons catholiques déclarent ne plus rien comprendre à la politique du Vatican, qui suit des voies différentes en Allemagne et en Autriche.

Enfin, au sein du parti chrétien-social et même du Cabinet, l'accord n'est pas toujours parfait. M. Rintelen conseillait, il y a quelques semaines à Salzbourg, à une chanteuse tchécoslovaque de se faire le plus rapidement possible naturaliser autrichienne si elle ne voulait pas, « lors de la victoire prochaine des hitlériens dans ce pays », être expulsée comme ses compatriotes l'ont été d'Allemagne; ce n'est pas pour rien qu'il a été mis en cage à Rome [1].

M. Winkler, vice-chancelier, n'est peut-être pas absolument sûr, et la lutte de prestige entre M. Vaugoin et le major Fey (que certains accusent d'avoir voulu organiser à son profit une sorte de coup d'État intérieur) ne facilite pas les relations entre le ministre de la Sécurité publique et celui de la Défense nationale. J'en ai eu des preuves.

Que conclure ? D'abord, M. Dollfuss tient toujours; il tient d'ailleurs avec un moral d'autant plus excellent qu'il se sait soutenu par les grandes puissances, sans lesquelles évidemment la lutte serait pour lui à peu près impossible à mener.

Il connaît ses compatriotes, ennemis de l'effort; il sait qu'il n'y a pas, chez ses adversaires, de chefs susceptibles de prendre la direction d'un mouvement; il parlemente, il gagne du temps; l'organisation d'un parti national-socialiste autrichien renonçant dans son programme à toute union avec

[1] Entendons par là que le gouverneur de Styrie avait été écarté de la politique par sa nomination, fin août, comme ministre d'Autriche à Rome.

l'Allemagne est possible avec, à sa tête, le Dr Riehl, récemment expulsé du parti par Habicht.

D'autre part, certaines informations font prévoir de la part d'Hitler un relâchement d'activité du côté autrichien; la propagande par avion a cessé, celle par radio paraît être arrêtée.

Un putsch de la fameuse Légion autrichienne, forte de 8.000 hommes, et dont on connaît maintenant officiellement l'existence, est-il possible?

Dans l'état actuel de mes informations, je ne puis rien dire à ce sujet. La responsabilité allemande dans cette affaire serait trop considérable pour qu'il soit permis de penser que les dirigeants de Berlin voudront l'assumer; mais le danger subsiste toujours de ce côté et il importe de ne pas le perdre de vue.

200

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1593 à 1596. *Berlin, 12 septembre 1933, 0 h. 55.*

(*Reçu :* 6 h., 6 h. 15.)

Votre Excellence aura remarqué dans le compte rendu de la fête de l'École allemande, qui a été téléphoné ce matin au Département, une scène particulièrement choquante pour nous: à un certain moment, un groupe de personnages marchant dans la posture de prisonniers enchaînés a fait son apparition dans le stade, encadré par six hommes en tenue de soldats français, avec le casque et la tunique bleu horizon; en même temps, le héraut qui, avec l'aide d'un haut-parleur, commentait le spectacle, annonçait le cortège des malheureux Sarrois, « réduits au servage par la haine féroce des Welches ».

J'ai fait ce soir une démarche auprès de M. von Neurath pour lui signaler le caractère scandaleux et inadmissible d'une pareille exhibition, accompagnée d'un tel commentaire.

Je l'ai prié également d'informer le Chancelier de ma démarche et de lui dire que les assurances pacifiques qu'il exprimait dans ses discours nous laisseraient insensibles, aussi longtemps qu'elles seraient contredites par une semblable propagande d'excitation à la haine et à la guerre.

M. von Neurath m'a répondu que le Chancelier était animé des sentiments les plus sincèrement pacifiques et qu'il [désirait] fermement s'entendre avec la France. Mais il n'a pas fait de difficultés pour reconnaître que la manifestation dont je me plaignais était fâcheuse et regrettable. Je lui en ai montré le programme et le texte, ainsi qu'une carte postale injurieuse pour l'Autriche et pour nous-mêmes, qui était distribuée dans les rangs du public. Il n'avait pas connaissance de tout cela. Il en parut gêné et contrarié. Il m'a promis d'informer M. Hitler et M. Goebbels de ma visite et d'attirer, comme je

le souhaitais, leur attention sur l'aggravation rapide de la situation européenne et notamment des relations franco-allemandes, qui résulte de la politique du gouvernement national-socialiste.

M. von Neurath se rend d'ailleurs parfaitement compte de cette aggravation et des dangers qu'elle présente. Il a très bien saisi, sans que j'aie eu besoin d'insister, le parti que nous pourrions tirer à Genève d'un simple récit de la fête de l'École allemande, telle qu'elle s'est déroulée hier. Il voudrait amener une détente; il avoue d'ailleurs qu'il ne sait comment s'y prendre. Sa bonne volonté est réelle, mais je doute qu'il tienne au Chancelier et à M. Goebbels le même langage qu'en ma présence (1).

201

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ministre de France à Prague.

T. nos 924 à 929. Réservé. *Paris, 12 septembre 1933, 19 h.*

Saisissez l'occasion fournie par M. Benès dans la conversation dont vous me rendez compte par votre télégramme nos 528-532 (2) pour lui marquer nettement une position, dont il ne semble pas que nos amis de la Petite Entente aient suffisamment tenu compte jusqu'ici.

Tout à fait d'accord avec M. Benès, j'estime que toute mesure économique prise pour faire vivre l'Autriche ne peut remplacer l'affirmation commune et énergique de la France, de l'Italie, de l'Angleterre et de la Petite Entente qu'elles ne laisseront jamais faire l'Anschluss.

Mais cette affirmation, la France l'a réitérée pour son compte. M. Briand l'a fait, M. Daladier l'a fait, je l'ai fait moi-même. L'Italie, sur ce point du moins, est d'accord avec nous. C'est la Petite Entente qui, depuis quelque temps, a semblé témoigner de quelque désintéressement dans cette question si importante; nous ne nous sommes engagés aussi à fond depuis des années que par considération pour elle et ses intérêts politiques évidents, en particulier celui de la Tchécoslovaquie.

Il semble, si on en croit certaines conversations des représentants de la Petite Entente avec nos représentants, ou avec moi-même, ou avec des tiers, que maintenant la Petite Entente se préoccupe plus de l'union austro-hongroise que de l'Anschluss. Nous ne voulons ni l'un ni l'autre. Les campagnes menées dans certaines de nos journaux de droite doivent la laisser absolument tranquille sur ce point.

(1) Dans la dépêche no 1003, du 14 septembre, l'ambassadeur, revenant sur l'incident, ajoutait que, dans une seconde représentation donnée le jour même, la scène relative à la Sarre avait été sensiblement modifiée : « Les figurants n'étaient plus chargés de chaînes et les soldats français avaient disparu ».

(2) Du 10 septembre, reproduit ci-dessus sous le no 194.

Mais M. Benès n'ignore certainement pas que l'argument sans cesse mis en avant par les partisans de l'Anschluss est qu'économiquement, l'Autriche n'est pas viable. C'est pour réduire à néant cet argument que depuis plus de dix ans, les gouvernements qui défendent le statut européen se sont préoccupés de son relèvement avec le concours de la Société des Nations.

Cela ne suffit plus et ces expédients passagers ont montré leur insuffisance. Si, comme j'en suis convaincu, des mesures économiques ne peuvent suffire à elles seules à faire obstacle aux ambitions allemandes, M. Benès sait cependant que c'est par la volonté nettement déclarée et suivie d'effet de la France, de la Petite Entente, de l'Angleterre et de l'Italie de faire à l'Autriche sa place dans une organisation économique des pays danubiens que l'indépendance de l'Autriche pourra être maintenue.

Permettre enfin cette organisation en faisant cesser la rivalité franco-italienne, qui jusqu'ici lui avait fait obstacle, a été une de nos principales préoccupations en signant le pacte à Quatre. Des possibilités sont maintenant offertes à la Petite Entente. Il lui appartient de s'en saisir et de résoudre ainsi un problème qui intéresse nos amis encore bien plus que nous-mêmes.

Et comme il n'est pas opportun d'attendre que tout soit fait pour faire quelque chose, insistez auprès de M. Benès sur la nécessité, que je n'ai cessé de signaler, d'un accord économique, même très limité avec l'Autriche, qui marquerait justement qu'il ne peut être question d'une entente restreinte à l'Autriche, la Hongrie et l'Italie. J'insiste énergiquement dans le même sens auprès du gouvernement autrichien [1].

202

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1859, 1860. *Paris, 12 septembre 1933, 20 h. 30.*

Je me réfère à ma dépêche no 1272 du 31 juillet et à vos télégrammes nos 691 et 695 [2].

Plus d'un mois s'étant écoulé depuis que vous avez communiqué au Foreign Office le dossier des manquements de l'Allemagne aux clauses militaires du traité, je vous serais obligé de demander officiellement s'il est dans l'intention du gouvernement britannique de donner suite à notre proposition de faire étudier notre documentation par tels représentants qu'il voudra bien désigner.

Je comprends bien que, comme vous me l'indiquez, on préférerait à Londres éviter d'avoir à prendre dès maintenant position; mais l'ampleur et le rythme

(1) Communiqué Europe et Société des Nations.

(2) Ces télégrammes, des 4 et 6 septembre, sont reproduits ci-dessus sous les nos 173 et 183. La D. 1272 est également publiée, sous le no 65.

des réarmements nous obligent à presser nos amis anglais dans une question où, bien entendu, nous désirons ne nous avancer que d'accord avec eux. Dans tous les cas, il importe que nous soyons en mesure éventuellement d'établir que nous avons offert au gouvernement britannique de confronter nos informations avec les siennes.

Sans attendre la réponse qui vous sera faite, je me réserve d'ailleurs de vous adresser incessament une suite à la liste des manquements dont vous avez été saisi par ma dépêche précitée [1].

203

Note du Cabinet du Ministre [2]

Désarmement

Paris, 12 septembre 1933.

Les conversations du 18 septembre à Paris porteront sur :

1° Les manquements de l'Allemagne et son réarmement. Le dossier à ce sujet est assez faible sur les matériels, fort au contraire quant à la préparation de la mobilisation et à la pénétration prouvée entre la Reichswehr et les formations hitlériennes de combat;

2° Le contrôle. Une note détaillée est préparée sur ses modalités; elle sera prête cet après-midi;

3° Les conversations franco-italiennes, à communiquer aux Anglais.

A. Les propositions de M. Mussolini marquent pour la première fois des rapprochements importants vers la thèse française, notamment sur nos stocks, sur la conservation du standing actuel de nos armements pendant une période d'épreuve non inférieure à quatre années, la limitation des dépenses militaires.

Il faut s'en réjouir et marquer la satisfaction de ces accords.

Dans les discussions ultérieures, les questions relatives aux effectifs, à la guerre chimique, aux bombardements aériens, aux dépenses militaires, au fonctionnement de la Commission permanente, etc. peuvent être très utilement remises à des discussions de comités ou commissions, la position de la France étant sur ces points facile à soutenir entre les thèses britannique et italienne, surtout puisque l'Italie n'insiste plus pour bloquer nos effectifs de

[1] L'ambassadeur (T. nos 717-718, du 13 septembre), a effectué la démarche auprès de sir Robert Vansittart, qui s'est déclaré « obligé d'en référer à sir John Simon ».

[2] Ce document, destiné au service français de la S.D.N., lui est transmis sous bordereau intitulé : « Notes remises par M. Daladier ». Le ministre des Affaires étrangères a annoté ainsi le document : *Ceci représente la pensée de M. Daladier, qui est d'accord avec le Ministre pour qu'on réponde aux propositions de M. Mussolini. M. Paul-Boncour désire que M. Massigli étudie le dossier d'urgence et prépare dès maintenant un projet de réponse à l'Italie.*

l'Afrique du Nord avec ceux de la métropole. (Voir étude détaillée, point par point, établie par Lucien, Massigli, Jean Paul-Boncour, Marine et Air à traiter avec les deux ministères.)

Mais le point très inquiétant des propositions italiennes est dans la concession aux puissances désarmées d'une quote-part des armes défensives. Qu'entend-on par là, quand toutes les puissances prétendent que leur armement est défensif?.

S'agit-il d'accorder à l'armée allemande, portée à 200.000 hommes, servant à court terme, au lieu de 100.000 de métier, une quantité portée par étapes au double du matériel autorisé par le traité de Versailles, c'est-à-dire mitrailleuses, 77,105, *minenwerfer*?

Cette solution n'augmenterait pas dans des conditions dangereuses la puissance offensive de l'Allemagne. Une armée moderne est incapable, avec du matériel léger, même abondant, de rompre un front continu organisé défensivement.

Du point de vue politique, cette solution peut être présentée comme le corollaire naturel de la *transformation* progressive de l'armée allemande en armée de conscription, munie de matériel léger propre seulement à la *défensive*.

Il serait au contraire désastreux d'accorder actuellement à l'Allemagne des spécimens de tous les matériels puissants conservés par les autres états. La mise en service de ces matériels, même en très faible quantité, permet en effet la préparation rapide d'une fabrication en série, et l'instruction technique poussée de tout le personnel. *Elle rend presque illusoire le contrôle des quantités.*

Du point de vue politique, elle consacre le *réarmement* de l'Allemagne sous la forme saisissante des matériels.

Il paraît donc essentiel de maintenir l'interdiction des matériels autres que ceux actuellement en service en Allemagne. On peut dire qu'après la période d'épreuve, les états armés pourront, eux, consentir des réductions de leurs gros matériels; la question sera reprise à ce moment, en tenant compte de la situation politique et des garanties nouvelles obtenues. On peut ajouter qu'il serait d'ailleurs absurde de concéder actuellement à l'Allemagne des matériels que toutes les puissances seraient amenées à détruire si une convention de désarmement suivait la période d'épreuve.

B. Le projet britannique [1], d'ailleurs assez confus, permet, lui aussi, le réarmement de l'Allemagne, sauf sur les questions aérienne et navale.

Les Américains ne veulent pas du réarmement.

Il y a donc opposition entre les thèses italienne et britannique sur le point important de la concession aux Allemands par les Italiens de spécimens de *toutes* les armes interdites par le traité (avions de bombardement, artillerie lourde, chars, sous-marins).

[1] Allusion au plan MacDonald de mars 1933, publié dans *S.D.N. Conférence pour la réduction des armements. Documents de la conférence*, p. 476-493.

C. Pour éviter le réarmement de l'Allemagne en gros matériels, il faut nécessairement offrir une contrepartie sur ce point. La France semble pouvoir donner tous apaisements en s'engageant à ne pas construire, pendant la période d'épreuve, d'artillerie au-dessus du 155. C'est une concession très importante.

Reste la question des *chars*, la plus épineuse pour les matériels terrestres.

Il paraît difficile de soutenir que nos chars B1 de 30 tonnes sont des engins défensifs.

Peut-on s'engager à ne pas en construire pendant la période d'épreuve, et à admettre ultérieurement le remplacement des chars tonne par tonne, suivant les besoins de la modernisation des matériels?

Si cette question était résolue, la position française entre les thèses italienne et britannique serait très défendable.

204

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 264. Confidentiel. *Moscou, 12 septembre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 26 septembre.)

Une des manifestations les plus caractéristiques du voyage de M. Herriot en U.R.S.S. [1] a été le banquet donné en son honneur par la municipalité de Moscou. A ce banquet assistaient cent cinquante personnes, comprenant outre le personnel de l'ambassade M. Litvinov, M. Dovgalevski et la suite de l'ancien président du Conseil, les membres du soviet de Moscou, ceux du soviet de la région, les chefs des grandes industries moscovites et une délégation de l'armée rouge de la capitale.

Des toasts ont été prononcés par le président du soviet de Moscou, M. Boulganine, et par celui de la région moscovite, M. Kaminsky.

Ce dernier, véritable orateur de réunion publique, a commencé par déclarer qu'il se laisserait peut-être entraîner par ses convictions et qu'il s'en excusait par avance auprès du commissaire du peuple aux Affaires étrangères. M. Litvinov, en riant, affirma qu'il n'écouterait pas.

En terminant, M. Kaminsky déclara : « En ce moment toute notre volonté, toute notre énergie est tendue pour construire dans la paix. Cette même volonté, cette même énergie, nous sommes prêts à la déployer demain s'il le faut dans la défense. Cette défense, j'espère bien que nous l'assurerions ensemble ».

Ce sont mes collaborateurs comprenant le russe qui m'ont donné le sens de cette phrase, dont la traduction fut omise par M. Oumanski, chef de la

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 115 (note).

presse au Narkomindel, qui servait d'interprète. La presse mentionna seulement les discours de bienvenue prononcés par les deux présidents des soviets et donna une analyse de la réponse de M. Herriot dont le texte lui fut d'ailleurs soumis.

C'est la première fois depuis que je suis ici que la question d'une alliance franco-soviétique est posée de la façon la plus discrète, mais néanmoins en public et d'après une mise en scène évidemment concertée. Je dois ajouter que la phrase de M. Kaminsky déchaîna un véritable enthousiasme parmi les convives, et pour la première fois la salle a crié « Vive la France ». Les officiers de l'armée rouge se sont montrés les plus chaleureux, jetant des fleurs sur la table d'honneur.

Le lendemain, dans une réunion d'un caractère plus privé, le déjeuner offert par les *Izvestia*, le directeur de ce journal, M. Bronski, faisait de son côté allusion à une lutte commune.

205

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 347 à 351. Réservé. *Budapest, 13 septembre 1933, 1 h. 5.*
(*Reçu :* 6 h. 30, 6 h. 40, 4 h., 5 h. 50.)

M. de Kanya ayant été passer vingt-quatre heures à la campagne, j'ai fait hier matin au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères la communication prescrite par votre télégramme nos 480-481 [1]. Elle a été aussitôt transmise à l'intéressé; celui-ci vient de me recevoir ce matin à la première heure. Étant très sensible aux aimables dispositions de votre part, il compte partir le 14 avec M. de Mariassy, chef de son cabinet, pour arriver à Paris par l'Orient-Express. Il m'a prié de vous indiquer qu'il serait heureux d'être reçu par vous le *16* à l'heure qui vous conviendrait.

Il m'a demandé s'il devait aussi solliciter audience de M. le Président du Conseil. J'ai répondu que cette attention ne pourrait qu'être favorablement interprétée.

Je crois qu'il fera également une démarche auprès de M. le Président de la République, la légation de Hongrie étant d'ailleurs chargée de s'entendre avec le Département sur ces deux visites.

Il s'est défendu de vouloir vous parler des frontières hongroises, « sujet bien trop brûlant et que l'on n'aurait aucun intérêt à aborder ». Toutefois, arguant d'une certaine action polonaise qui tendrait à préconiser en faveur de la Hongrie le principe de la révision, action dont le ministre de Pologne à Budapest

(1) Pour ce télégramme, du 9 septembre, se reporter ci-dessus au no 197 (note).

se serait fait l'instrument au point d'avoir récemment inspiré au *Pester Lloyd* un article dans ce sens, il s'est dit assailli par des hommes politiques désireux de savoir ce que la France en pensait. Il voudrait donc pouvoir poser à Votre Excellence « une simple question à ce sujet et d'un point de vue purement théorique ».

Il m'indiquait ainsi un peu trop nettement qu'il cherchait à nous attirer sur l'un ou l'autre des deux écueils :

Celui de mécontenter la Petite Entente, en ne nous montrant pas, fût-ce seulement en principe, opposés à la révision du traité de Trianon;

Ou celui, en donnant à penser que nous considérons les traités de paix comme un tout indivisible, de permettre aux germanophiles hongrois et sans doute, parmi eux, à mon interlocuteur, de prétendre que la France elle-même reconnaissait que la Hongrie était solidaire de l'Allemagne et que le sort des deux pays était lié.

Voulant lui marquer immédiatement que je n'étais pas dupe, j'ai répliqué, en soulignant que je le faisais naturellement à titre personnel et tout objectivement, qu'il pourrait être imprudent de s'engager sur un chemin glissant, car il serait difficile de s'arrêter; or, quoi que pussent en penser certains Polonais, s'il était exact que leur action s'exerçât dans le sens dont on me parlait, ce chemin pouvait conduire au problème du Couloir comme à d'autres.

Mais l'objection que j'émettais ainsi ne visait pas bien entendu le cas d'intéressantes populations s'adressant en bonne intelligence et d'un commun accord à la Société des Nations en invoquant l'article 19 du pacte.

M. de Kanya se propose aussi de vous interroger sur l'état de la question du désarmement.

Enfin, en ce qui concerne la réorganisation économique de l'Europe danubienne, il se dit d'accord sur les avantages qu'il y a à des exposés clairs et francs des vues de chacun. Il sera donc heureux que Votre Excellence veuille bien lui préciser ce dont je lui ai déjà donné un aperçu.

Pour ce qui le concerne, il est animé des meilleures dispositions ainsi qu'il m'en avait déjà fait part [(mes télégrammes nos 315-323 du 26 août)] (1).

Malgré cette assurance réitérée de bon vouloir, M. de Kanya m'a bien paru être exactement dans l'état d'esprit que je me suis efforcé d'indiquer dans ma dépêche no 227 du 10 (2), qui vient de partir par le courrier.

(1) Reproduits ci-dessus sous le no 147.
(2) Ci-dessus reproduite sous le no 197.

206

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1605 à 1607. Confidentiel. *Berlin, 13 septembre 1933, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

D'après les indications que je recueille de divers côtés, il semble que le cabinet Hitler, derrière la façade de son triomphe complet sur tous ses adversaires politiques, se heurte toujours à des résistances et à des difficultés.

Les premières proviennent surtout des anciens milieux allemands-nationaux qui déplorent la disparition du *Stahlhelm* et le déclin progressif de leur influence. L'action de M. von Papen est de plus en plus réduite; il se borne à prononcer des discours, et il ne prend aucune part réelle aux décisions gouvernementales. M. von Rohr, secrétaire d'État à l'Agriculture, l'un des derniers parmi les conservateurs qui soient encore en place, ne voit jamais son ministre, M. Darré, dont le programme est totalement opposé au sien; il ne correspond avec lui que par écrit et vient même d'effectuer une démarche auprès du Chancelier pour être autorisé à se démettre de ses fonctions.

D'autre part, on me signale qu'une certaine tension persiste dans les rapports mutuels des principaux chefs du mouvement national-socialiste. C'est ainsi que les relations de M. Hitler avec M. Goering traverseraient une nouvelle crise. Certains pensent que la promotion du Premier ministre de Prusse au grade de général et les égards dont il est l'objet, loin d'être un signe de la faveur dont il jouit, doivent être considérés comme le prélude d'une disgrâce, dont le procès de Leipzig contre les incendiaires du Reichstag pourrait fournir l'occasion.

Je note ces bruits sans en exagérer l'importance. Je doute, pour ma part, que M. Goering soit homme à se laisser facilement mettre de côté. Ce qu'on peut retenir de ces informations, c'est que, malgré la conquête de la totalité du pouvoir, les dirigeants nationaux-socialistes rencontrent encore de nombreux obstacles, qui expliquent leur agitation, leur nervosité et les discours excessifs qu'ils se croient obligés de tenir.

207

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 716. *Londres, 13 septembre 1933, 19 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

J'ai demandé au sous-secrétaire d'État permanent comment on envisageait, du côté anglais, le développement des entretiens de Paris sur le désarmement. Il a repris la position qu'il avait déjà adoptée lors de sa conversation avec M. Corbin, au début d'août dernier, et dont M. Eden s'était également inspiré (télégramme de cette ambassade nº 574) [1].

Le gouvernement britannique, tout en se prêtant volontiers à des échanges de vues avant la conférence, considère que l'idée première de ces entretiens est d'origine française. Il estime que, dans ces conditions, il appartient à notre gouvernement d'exposer les conditions qui rendraient, à son avis, possible une solution du problème du désarmement.

A Londres, on s'en tient au projet britannique comme base de discussion et on estime que, sur tous les principaux sujets, contrôle, délais, réduction des armements français, nous devons formuler des propositions. En somme, on persiste ici dans l'attitude négative sur laquelle j'ai déjà attiré votre attention.

208

M. Tripier, Ministre de France à Riga,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 96. Confidentiel. *Riga, 13 septembre 1933* [2].

(*Reçu :* le 16, 17 h.)

Peu d'instants avant le départ de M. Herriot [3], le président du Conseil, M. Blodnieks, l'a entretenu des rapports économiques entre la France et la Lettonie qu'il voudrait rendre plus actifs au moyen d'avantages réciproques, d'autant que son gouvernement a décidé de remplacer le courant commercial qui allait vers l'Allemagne par des échanges avec la France. Il ne s'agissait

(1) Du 1er août, ci-dessus reproduit sous le nº 68.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir ci-dessus nº 195 (et note).

pas seulement, semble-t-il, dans la pensée de M. Blodnieks, des commandes qu'il a promis de faire à l'industrie française, mais d'un véritable changement d'orientation économique.

J'ai cru comprendre que le président du Conseil avait fait allusion aussi à des rapports politiques plus étroits, et à l'action que la France pourrait exercer à Kovno en faveur de l'Union baltique.

Cet exposé assez rapide fait par M. Blodnieks répond à une tendance assez répandue ici et née de la réaction instinctive lettone contre l'hitlérisme allemand.

Il reste à voir sous quelle forme pourra se préciser la pensée du président du Conseil, dont le caractère est spontané mais a quelquefois des retours.

209

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. nº 1468. *Paris, 13 septembre 1933.*

Comme suite à ma dépêche nº 1272 du 31 juillet dernier [1], je vous adresse, sous ce pli, en double exemplaire, une liste complémentaire des principales violations aux clauses militaires et aériennes du traité de Versailles commises par l'Allemagne.

Dans un but de simplification et pour éviter toute confusion, on s'est borné à recopier certaines pages du texte précédent en y ajoutant les manquements récents et en soulignant ceux-ci en rouge, de façon à éviter de constituer un deuxième document sur cette question.

Je vous serais obligé de remettre d'urgence cette liste au Foreign Office en marquant l'intérêt que nous attachons à la documentation qu'elle contient ainsi que la gravité croissante des derniers manquements constatés.

P. S. — Différentes copies de la liste des manquements ayant été effectuées, il se pourrait que la numérotation des pages recopiées ci-jointes ne correspondît pas exactement à celles que vous possédez déjà et qu'elles sont destinées à remplacer. Vous voudrez donc bien procéder à une vérification et effectuer, au besoin, les modications de pagination nécessaires avant la remise de ce document.

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 65.

ANNEXE

COMPLÉMENTS À LA NOTE DU 26 JUILLET 1933 SUR LES PRINCIPAUX MANQUEMENTS ALLEMANDS AUX CLAUSES MILITAIRES ET AÉRIENNES DU TRAITÉ DE VERSAILLES ET DES ACCORDS ULTÉRIEURS [1].

12 septembre 1933.

L'armée allemande mobilisée comprendra :

Une armée de campagne (qui devait comporter déjà, en 1929, 21 divisions);

Une armée de complément (*Ergänzungsheer*);

Une armée de protection des frontières (*Grenzschutz*);

Des troupes de forteresse.

Photographie de plusieurs documents authentiques sur la mobilisation.

Parmi les éléments de l'armée mobilisée figurent *des formations d'artillerie lourde* de campagne (dès 1929 : un groupe par division, plus de l'artillerie non endivisionnée); de chars, d'autos-mitrailleuses, d'aviation et des bataillons et compagnies dits de « désinfection » (*Entgiftungseinheiten*).

La préparation de la mobilisation est poursuivie méthodiquement et activement. [Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement hitlérien, elle est entrée pratiquement dans sa phase décisive (mise en place des organes de recensement et de recrutement, établissement des dossiers de mobilisation, fichiers, horaires...)].

L'existence d'un matériel stocké est patente :

1° La Commission de contrôle a déclaré dans son rapport final « qu'il résultait d'un ensemble concordant de faits et de documents » que des quantités « à coup sûr non négligeables » d'armements interdits subsistaient encore en Allemagne, au moment où elle a cessé son activité (violation de l'article 164).

Rapport final de la C.M.I.C.

2° Des documents authentiques montrent l'existence de stocks clandestins d'armes dans les arsenaux et les corps de troupes, en vue de la mobilisation (violation des articles 164 à 178). Il existait en février 1930, dans un seul dépôt clandestin de la Reichsheer, 350 mitrailleuses lourdes et légères.

Photographie d'un document relatif à la mobilisation de l'armée allemande.

Circulaire secrète du chef de la Heeresleitung.

Copie d'une circulaire du R.W.M.

Photographie d'un document authentique.

Procès de Leipzig.

Par ailleurs, l'armée allemande a remplacé une partie de son armement datant de la guerre par un matériel nouveau plus perfectionné. Le matériel remplacé est venu accroître les stocks déjà existants.

f. *Concentration :*

Le commandement allemand a préparé sur toute l'étendue du territoire allemand (y compris la zone démilitarisée) la mise sur pied, en personnel et en matériel, d'une *vingtaine d'organes spéciaux* (Commissions de ligne) chargés d'organiser, dès le temps de paix, les transports de mobilisation et de concentration (violation de l'article 178 et des décisions de la C.M.I.C.).

Photographies de documents authentiques.

[1] *Note du document :* Substituer les pages ci-après aux pages correspondantes de la note du 26 juillet 1933. Les parties nouvelles sont soulignées d'un trait rouge [Pour les distinguer des autres passages, nous avons cru bon de placer ces parties nouvelles entre crochets].

[g. *Grenzschutz :*

Le commandement allemand avait déjà prévu et mis sur pied, depuis plusieurs années, sous le nom de *Grenzschutz,* un système clandestin [1] d'organisation et de défense de ses frontières et, en particulier, de sa frontière orientale. Les régions frontières étaient divisées en circonscriptions territoriales, dont chacune donnait naissance, par recrutement de volontaires, à des formations analogues au régiment et à la division.

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement hitlérien a pris en mains et développé l'organisation du *Grenzschutz,* qui est étendue aujourd'hui à toutes les frontières et revêt un caractère nettement officiel. Le noyau de formation de *Grenzschutz* apparaît devoir surtout être constitué, dorénavant, par les unités du temps de paix de l'armée hitlérienne. Ces formations sont au moins partiellement armées, elles comprennent des unités d'artillerie, de *minenwerfer,* des détachements du génie, de transmissions, des éléments motorisés. Leur instruction se poursuit sous la direction et avec les cadres et le matériel de la Reichsheer. On peut dire que la *Grenzschutz* tend à constituer dès le temps de paix, aux côtés de la Reichsheer, une force armée, territoriale et permanente (violation des articles 160 à 178 du traité)].

[*Photographies de documents authentiques.*]

. . . . . .

Formations motorisées (70.000 hommes environ);
Formations montées;
[Unités d'artillerie et de *minenwerfer*];
Escadrilles d'aviation;
Troupes de marine;
Détachements de transmission;
Détachements de pionniers.

Déclaration du chef du corps automobile nazi, reproduite par la presse.

Une partie de la milice hitlérienne est réunie en permanence et encasernée (en particulier *en zone démilitarisée* — [manquements aux articles 42 et 43)].

Documents authentiques.

Les membres des associations, et en particulier, ceux de la milice hitlérienne, reçoivent une instruction militaire théorique et pratique (*Wehrsport* et *Geländesport*). Ils sont entraînés au maniement et à l'emploi des armes de guerre (infanterie et même artillerie). Cette instruction comporte, d'une façon générale, pour tous les S.A. et les S.S. deux séances de deux heures chacune, deux autres par semaine, et un exercice en campagne, un dimanche sur deux.

Documents authentiques.
Déclaration du ministre de l'Intérieur au Landtag de Hesse.
Presse (S.A. Mann et Stahlhelm).
Photographies de documents authentiques.
Photographies.

[Cette instruction militaire se poursuit aujourd'hui encore plus activement que par le passé, en dépit des déclarations répétées du gouvernement hitlérien affirmant le caractère purement politique, sportif et physique de l'activité des associations nationalistes.]

Documents authentiques.
Photographies.

b. *Armement :*

Les associations disposent d'armes (carabines, fusils, fusils et pistolets-mitrailleurs, mitrailleuses lourdes [et, tout au moins pour l'instruction, matériels d'artillerie et de *minenwerfer*)]. (Violation de l'article 177).

Procès de Leipzig.
Copies de documents authentiques.
Presse.

[1] *Note du document* : Système établi parfois à l'insu même des autorités civiles.

c. *Collusion avec la Reichsheer et la police. Rôle militaire.*

La Reichsheer et la police participent à l'instruction des membres des associations :

1° En mettant à leur disposition instructeurs et matériel (violation de l'article 177);

2° En incorporant dans leurs rangs, pour des stages d'une durée atteignant souvent plusieurs semaines, les éléments les plus intéressants au point de vue militaire des S.S. et S.A. et Casques d'acier (violation de l'article 177).

L'utilisation des hommes jeunes est prévue à la mobilisation ou en cas de conflit, dans les rangs mêmes de l'armée de campagne; celle des hommes plus âgés dans les formations de garde-frontières ou *Grenzschutz* (violation de l'article 177) [voir ci-dessus § I, Reichsheer, alinéa *g*, *Grenszchutz*)].

d. *Associations d'étudiants :*

Les étudiants reçoivent également une instruction militaire théorique et pratique (violation de l'article 177). Des cours de science militaire ont été organisés officiellement dans les universités et établissements d'instruction supérieure. [(Voir à ce sujet les ouvrages du professeur Banse analysés dans un éditorial du *Times* du 6 septembre)]. Les étudiants participent à des exercices de *Wehrsport* et de *Geländesport*, assistent à des démonstrations d'ordre technique et tactique dans les casernes de la Reichsheer.

VI. *Aviation.*

a. *Organisations :*

Le gouvernement allemand, les gouvernements des « pays » et les administrations communales accordent des subventions aux organisations, sociétés et individus, se consacrant à l'aviation de sport (violation de l'article IV des accords de Paris). Ces subventions sont, suivant les cas, permanentes, occasionnelles, directes ou indirectes.

Les associations nationalistes (S.A., S.S., *Stahlhelm*) ont mis sur pied, dès 1932, des formations d'aéronautique dont le personnel reçoit une instruction en partie militaire (en particulier, formation de mitrailleurs d'avions). (Violation de l'article 177 du traité et de l'article V des accords de Paris).

Le gouvernement a réuni toutes les organisations sportives aéronautiques en un groupement unique à caractère militaire dépendant directement du nouveau ministère de l'Air. (Violation de l'article V des accords de Paris).

[Le gouvernement oblige les entreprises privées à subventionner l'« Association d'Empire pour la protection aérienne ». Cette association, créée récemment à l'instigation du ministre Goering, est chargée d'organiser la défense aérienne du territoire (défense active et passive)].

Le nombre des pilotes de transport formés annuellement est hors de proportion avec les besoins normaux de l'aéronautique commerciale allemande. (Violation de l'article II des accords de Paris).

Documents authentiques.
Copies de documents authentiques.

Presse (*manœuvres de Döberitz, de Zerbst*).

Photographie d'un document authentique sur la mobilisation.
Déclaration du chef d'état-major des S.A. (Roehm) reproduite par la presse.
[*Documents authentiques.*]
Déclaration du général von Seeckt.
Publication « *Der Student* ».
Presse d'information.
Photographies.

Budget de l'aéronautique pour 1931-1932.
Décret du ministre du Commerce et de l'Industrie prévoyant l'octroi de secours (*Beihilfe*) pour les candidats aux postes de moniteurs de vol à voile.
Presse.

[*Documents authentiques.*]
Documents officiels.

210

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 269. *Moscou, 13 septembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 septembre.)

Comme suite à ma lettre nº 254 du 29 août dernier [1], j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence traduction, d'après le texte russe publié par la presse soviétique, du pacte italo-soviétique d'amitié, de neutralité et de non-agression signé à Rome le 2 septembre.

Le texte de l'accord répond dans son ensemble aux indications que l'ambassade avait précédemment recueillies auprès de M. Attolico et transmises à Votre Excellence.

Les préoccupations qui, du côté soviétique, avaient été à l'origine des négociations, trouvent leur expression dans les articles IV et V. Aux termes de l'article IV, chacune des parties s'engage à ne participer à aucun accord d'ordre *politique* et économique, et à aucune combinaison dirigée contre l'autre. Par l'article V, « chacune des parties déclare n'être liée par aucun accord lui imposant de participer à une agression entreprise par un état tiers ».

Il n'est pas sans intérêt de constater que ce membre de phrase, par lequel les Soviets espèrent avoir brisé la pointe antisoviétique et antipolonaise que leur paraissait recéler le pacte à Quatre, ne figure pas dans le projet que l'ambassadeur d'Italie avait rapporté de Rome et qu'il croyait *ne varietur*. C'est d'ailleurs M. Attolico, lui-même, qui a attiré à titre privé l'attention de mon conseiller sur l'écart des deux textes en en soulignant le caractère symptomatique. « Le texte de l'article 5 avait d'abord été envisagé; de notre côté, nous ne nous étions prononcés ni pour ni contre; nous l'avions tout d'abord pris en considération dans les travaux préliminaires et inséré à titre d'essai dans un avant-projet; puis nous l'avions laissé tomber, espérant que les Russes n'y penseraient plus; enfin, au dernier moment, nous l'avons accepté. Mieux vaut d'ailleurs, a conclu M. Attolico, que les choses soient dites nettement ».

Cette phrase, qui traduit les hésitations de M. Mussolini, est significative, en ce sens qu'elle paraît bien marquer les préoccupations divergentes qui se sont fait jour au cours des pourparlers, qu'elle marque bien la courbe des

[1] Cette lettre donnait le schéma du pacte futur. L'ambassadeur de France laissait entendre en outre que l'U.R.S.S. avait, en vain, tenté d'obtenir de l'Italie un engagement d'appui mutuel des points de vue dans les conférences internationales. Néanmoins, un accord de fait existait entre les délégations des deux pays à la conférence du désarmement.

négociations et qu'elle paraît même révéler la variation de l'atmosphère dans laquelle celles-ci se sont mues. Faut-il voir dans la concession faite au dernier moment par M. Mussolini, qui au début paraissait vouloir se réfugier derrière une équivoque réserve mentale, la marque d'une évolution italienne dans le sens du *statu quo* ? Il serait sans doute téméraire d'en tirer déjà des conclusions trop nettes; il n'en est pas moins vrai qu'il pourrait bien y avoir là un symptôme caractéristique. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre à mots couverts l'ambassadeur d'Italie et ce que paraissent penser de leur côté les autorités soviétiques.

Annexe

Pacte d'amitié, de non-agression et de neutralité
conclu entre l'Italie et l'U.R.S.S.

2 septembre 1933.

Sa Majesté le Roi d'Italie et le Comité central exécutif de l'Union des Républiques soviétiques socialistes,

Animés du désir de contribuer de toutes leurs forces au maintien de la paix générale;

Tenant compte de la continuité des rapports d'amitié qui unissent les deux pays;

Décidés à continuer leur politique d'abstention la plus absolue de toute ingérence dans leurs affaires intérieures respectives,

Sont convenus de consolider par la conclusion du présent traité les relations existant entre l'Italie et l'Union des Républiques soviétiques socialistes et, à ces fins, ont désigné pour leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté le Roi d'Italie:

S.E. Benito Mussolini, Chef du gouvernement, Premier ministre, secrétaire d'État aux Affaires étrangères;

Le Comité central exécutif de l'Union des Républiques soviétiques socialistes :

M. Vladimir Potemkine, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Rome,

Lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier

Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage vis-à-vis de l'autre à ne recourir en aucun cas contre elle, soit isolément, soit conjointement avec une ou plusieurs tierces puissances, ni à la guerre, ni à aucune agression par terre, sur mer ou dans les airs et à respecter l'inviolabilité des territoires placés sous sa souveraineté.

Article 2

Si l'une des Hautes Parties contractantes est l'objet d'une agression de la part d'une ou plusieurs tierces puissances, l'autre Haute Partie contractante s'engage à conserver la neutralité pendant toute la durée du conflit.

Si l'une des Hautes Parties contractantes se livre à une agression contre une tierce puissance, l'autre Haute Partie contractante pourra sans préavis dénoncer le présent traité.

Article 3

Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage, pour la durée du présent traité, à ne participer à aucune entente internationale ayant pratiquement pour effet d'interdire l'achat ou la vente de marchandises ou l'octroi de crédits à l'autre partie et à ne prendre aucune mesure ayant pour effet d'exclure celle-ci de toute participation à son commerce extérieur.

Article 4

Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage à n'entrer dans aucune entente d'ordre politique ou économique ni dans aucune combinaison dirigée contre l'autre.

Article 5

Les engagements énoncés aux articles précédents ne peuvent en aucune manière limiter ou modifier les droits et obligations qui dérivent pour chacune des Hautes Parties contractantes des accords conclus par elle avant l'entrée en vigueur du présent traité, chacune des parties déclarant d'autre part par le présent article n'être liée par aucun accord comportant pour elle l'obligation de participer à une agression entreprise par un état tiers.

Article 6

Les Hautes Parties contractantes s'engagent à soumettre à une procédure de conciliation les questions qui pourraient surgir entre elles et qui n'auraient pu être résolues par les voies diplomatiques ordinaires.

Article 7

Le présent traité, pour lequel feront également foi le texte italien et le texte russe, sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Moscou. Il prendra effet à dater dudit échange de ratifications et restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai d'une année à partir du jour où l'une des Hautes Parties contractantes aura notifié à l'autre son intention de le dénoncer.

Cette notification ne pourra toutefois avoir lieu avant l'expiration du délai de cinq ans à compter du jour de l'entrée en vigueur du présent traité.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Rome en double expédition dont une en italien et une en russe, le 2 septembre 1933.

(*Signé*) :

B. MUSSOLINI. V. POTEMKINE.

211

M. LÉON NOËL, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 551 à 554. Confidentiel. *Prague, 14 septembre 1933, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 29, 23 h. 30, 21 h. 28, 23 h. 20.)

Je me réfère à votre télégramme nos 930-931 (1).

M. Benès m'a indiqué ce matin sa manière de voir au sujet du désarmement.

Étant donné l'attitude de l'Allemagne, il estime qu'il sera impossible de reprendre les travaux de la conférence sans aborder la question du réarme-

(1) Du 13 septembre, relatif à la question du désarmement. Le gouvernement français, en raison de la multiplication des manquements allemands aux clauses militaires du traité, entendait « subordonner toute réduction substantielle de ses matériels d'armement à l'établissement d'une période d'épreuve pendant laquelle fonctionnera le contrôle ». Le moment semblait venu de demander des explications à l'Allemagne.

ment du Reich, quitte à choisir les circonstances et le moment où il sera opportun de la poser. « Le réarmement, m'a-t-il dit, aurait pu trouver des excuses si la conférence avait échoué et avait pris fin. Dès lors qu'elle doit se poursuivre et que le désarmement des états vainqueurs est subordonné par le traité à celui de l'Allemagne, celle-ci n'est fondée ni juridiquement ni moralement à reprendre sa liberté ».

La période d'épreuve lui paraît plus que jamais indispensable; il estime qu'elle ne doit pas être trop courte et qu'il serait « ridicule » de la fixer à deux années comme l'avait suggéré M. Henderson. Ses préférences vont à une durée de quatre ans.

M. Benès, d'autre part, continue à penser qu'il y aurait intérêt pour la France à envisager les possibilités de procéder avant la fin de la période d'épreuve et, par exemple, au cours de la quatrième année, à certains sacrifices en matière d'armement, afin de ne pas donner à l'Angleterre l'impression que la période d'épreuve serait pour nous un simple moyen de gagner du temps.

Toutefois, la tournure prise par les événements l'amène à considérer que sur ce point, nos concessions pourraient être moins importantes qu'il ne l'envisageait précédemment et avoir une valeur plutôt symbolique que réelle et qu'elles devraient être non pas offertes immédiatement, mais tenues en réserve pour le cas où nos négociations avec les États-Unis et la Grande-Bretagne nous obligeraient à en faire état.

A la fin de notre entretien, M. Benès a exprimé le désir de connaître, avant la conférence de Sinaïa, où il fixera avec ses collègues l'attitude de la Petite Entente à l'égard du désarmement, les informations que possède le gouvernement français sur l'état d'esprit actuel de l'Angleterre et des États-Unis. Il serait heureux en même temps d'avoir quelques indications sur la conversation qu'il sait avoir eu lieu à Rome relativement au désarmement.

M. Benès devant quitter Prague pour la Roumanie mercredi prochain [1], je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître, dès que possible, les renseignements qu'Elle m'autoriserait à communiquer au ministre.

[1] Le 20 septembre.

212

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1610 à 1615. *Berlin, 14 septembre 1933, 21 h. 29, 21 h. 27.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

J'ai été reçu aujourd'hui à une heure de l'après-midi par M. von Neurath. J'ai fait auprès de lui, dans les termes où elle m'était indiquée, la démarche prescrite par le télégramme no 1417 de Votre Excellence [1].

Le ministre des Affaires étrangères a répondu tout de suite à ma question qu'il avait déjà été procédé à une enquête, que les faits dont je lui parlais étaient exacts et que les détachements des sections d'assaut de Kehl avaient effectivement rapporté de Nuremberg un étendard sur lequel était inscrit le nom de Strasbourg.

J'ai alors élevé au nom du gouvernement français une protestation expresse, sous réserve des autres formes que cette protestation pourrait prendre ultérieurement.

M. von Neurath m'a fait valoir que l'interprétation française de l'épisode ne lui semblait pas justifiée. Les étendards remis aux unités des sections d'assaut avaient pour but, selon lui, de rappeler les traditions des anciens régiments allemands. L'étendard remis à la section d'assaut de Kehl était destiné à commémorer le souvenir du régiment d'infanterie 169, qui tenait avant la guerre garnison à Strasbourg. C'est ce que voulait signifier le nom de Strasbourg inscrit sur cet étendard. La mention de Strasbourg avait ainsi trait au passé et n'était, à aucun degré, un mot d'ordre tourné vers l'avenir.

« J'ai d'ailleurs vu plus d'une fois, a ajouté M. von Neurath, la statue de Strasbourg voilée de crêpe, sur la place de la Concorde, à Paris ».

J'ai répondu au ministre des Affaires étrangères que jamais le gouvernement français n'avait présidé les cérémonies commémoratives devant la statue de Strasbourg, et que surtout, jamais un chef de gouvernement français n'avait remis dans une cérémonie officielle, et en présence du corps diplomatique, à une troupe relevant de son autorité, un drapeau portant le nom d'une ville située hors des frontières de son pays. A ma connaissance, c'était là un fait sans précédent, qui justifie pleinement notre émotion et qui nous oblige à penser que la nouvelle Allemagne ne se soucie guère des accords de Locarno.

[1] Lire en fait 1427. Par ce télégramme du 12, le ministre des Affaires étrangères signalait que la délégation au congrès de Nuremberg des formations nationales-socialistes de Kehl portait un étendard avec l'inscription *Strasbourg*. Par télégramme nos 1428-1429 du 14, il prescrivait « la plus grande énergie » dans la démarche à effectuer à ce sujet.

M. von Neurath s'est récrié et a affirmé que le gouvernement du Reich n'avait pas oublié les accords de Locarno et ne songeait aucunement à les enfreindre. Sur ma demande, il m'a autorisé à déclarer formellement à Votre Excellence que le gouvernement actuel de l'Allemagne entendait demeurer fidèle aux accords de Locarno, et notamment aux articles qui concernent la frontière d'Alsace-Lorraine. J'ai exprimé le souhait que cette déclaration du ministre figurât dans un communiqué à la presse; M. von Neurath m'a répondu qu'il n'entrait pas dans son intention de faire un communiqué à la presse. Je lui ai indiqué, à mon tour, que je pouvais quant à moi, si j'étais interrogé, me borner à dire aux journalistes que j'avais été reçu en audience, mais qu'évidemment Paris ne pourrait pas s'en tenir là.

La peur de paraître faible et conciliant devant l'opinion publique de son pays est certainement l'un des sentiments qui dominent l'esprit du ministre des Affaires étrangères.

Demain, à 11 heures du matin, je dois avoir une entrevue avec le Chancelier. J'en profiterai pour renouveler directement auprès de lui mes protestations.

213

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1767, 1768. Urgent. *Paris, 15 septembre 1933, 15 h. 10.*

Je vous adresse par télégramme séparé le texte d'un aide-mémoire (1) dont les termes ont été arrêtés par le gouvernement et que je vous prie de remettre d'urgence à M. Mussolini, en réponse aux suggestions dont il vous a saisi le 5 septembre (2).

En faisant cette communication au chef du gouvernement italien, vous insisterez sur la situation que vous a déjà signalée mon télégramme no 1714 (3) et vous marquerez qu'il est impossible que, dans l'échange de vues général sur la question du désarmement auquel le président du Conseil et moi procéderons au début de la semaine prochaine avec les représentants anglais et américains, nous passions sous silence des suggestions aussi importantes que celles qu'a formulées M. Mussolini ainsi que les observations qu'elles appellent de notre part. Il n'est pas question de contester au chef du gouvernement italien l'initiative qu'il a prise, mais je demande instamment à pouvoir y faire allusion et en préciser le caractère, étant entendu que les informations ainsi données à nos interlocuteurs resteront aussi confidentielles que les communications qui vous ont été faites à Rome.

(1) Reproduit ci-après en annexe.
(2) Suggestions reproduites ci-dessus sous le no 177 (annexe).
(3) Du 7 septembre, publié ci-dessus sous le no 187.

ANNEXE

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 1769 à 1786. *Paris, 15 septembre 1933, 16 h.*

L'examen des suggestions dont le chef du gouvernement italien a saisi le 5 septembre l'ambassadeur de France a été poursuivi par le gouvernement français dans l'esprit de sympathie et avec le souci de conciliation que comportait son vif désir de trouver dans ces propositions les bases d'une entente entre les deux pays. Le gouvernement de la République est, en effet, convaincu qu'une telle entente aurait pour le développement des relations franco-italiennes les plus heureuses conséquences.

Le gouvernement français a constaté avec une satisfaction particulière que sur la plupart des points, les suggestions formulées se rapprochent de la manière la plus heureuse des vues françaises et qu'elles marquent ainsi la disparition sur ces questions mêmes des divergences qui jusque-là avaient séparé les deux délégations.

Les propositions du chef du gouvernement italien devront certainement, en raison de leur généralité même, être ultérieurement précisées. C'est donc à titre provisoire et dans l'attente des éclaircissements que le gouvernement italien voudra bien lui donner que le gouvernement français énonce ci-après son avis sur les diverses suggestions qui ont été soumises à son examen et que la présente note passe successivement en revue.

1° Le gouvernement français est naturellement d'accord avec le principe de la proposition n° 1.

En ce qui concerne la destruction des usines spécialisées dans la préparation de la guerre chimique, il n'y fait pas d'opposition; il craint toutefois que cette mesure ne soit pratiquement inopérante et incontrôlable, la plupart des usines chimiques ayant normalement d'autres activités que la préparation des gaz de guerre; les experts eux-mêmes ont reconnu qu'en fait cette préparation pouvait être entreprise sans délai par toutes les usines de produits chimiques.

Pour les mêmes raisons, la destruction des stocks éventuellement existants ne paraît pas pouvoir donner de sérieuses garanties.

Aussi ces mesures n'ont-elles de valeur que si elles s'accompagnent de sanctions. Or, la suggestion présentée ne touche pas à cette importante question déjà discutée par la conférence du désarmement. Le gouvernement français maintient à cet égard sa thèse antérieure; la reconnaissance du droit de représailles individuelles devant pratiquement rendre vaine l'interdiction qui serait prononcée, il estime que de telles représailles ne doivent pas être autorisées. La contrepartie indispensable, vu la difficulté d'un contrôle préventif en une telle matière, sera la reconnaissance du principe que la guerre chimique doit nécessairement provoquer des sanctions qui seront mises en œuvre par la collectivité.

2° Le gouvernement français n'est pas moins favorable à la seconde proposition. Il est prêt en ce qui le concerne... (1) à aller plus loin et à accepter l'abolition totale du bombardement aérien et par suite de l'aviation de bombardement, à condition qu'un contrôle international efficace soit exercé sur l'aéronautique civile.

Le gouvernement de la République note que la proposition italienne appelle comme corollaire des restrictions en ce qui concerne les caractéristiques des appareils de l'aéronautique militaire (équipement, limite de puissance et de tonnage).

3° Le gouvernement français a enregistré avec une satisfaction particulière l'adhésion du chef du gouvernement italien au principe d'une période d'épreuve, durant laquelle serait mis en œuvre le mécanisme prévu par la convention et en particulier le contrôle et aux résultats de laquelle serait subordonnée toute réduction des matériels existants. Il est d'accord avec M. Mussolini pour estimer que cette période doit durer au moins quatre ans.

Le gouvernement français accepte également que les puissances contractantes prennent dès

(1) Lacune de déchiffrement.

maintenant l'engagement de réduire à l'expiration de la période d'épreuve et si l'expérience est reconnue satisfaisante leurs matériels offensifs. L'engagement devrait d'ailleurs être précisé dans la convention même, en raison des interprétations divergentes que l'on peut donner de la formule « armes offensives ».

4° Le gouvernement français est d'accord avec le chef du gouvernement italien sur le principe général que, durant la période d'épreuve, le niveau actuel des armements terrestres ne devra pas être dépassé. Il comprend que ce but devrait être atteint non par une limitation numérique des matériels existants, qui serait pratiquement inapplicable et difficilement contrôlable, mais par des mesures donnant la garantie qu'il n'y aura pas d'accroissement de ces armements et qui comporteront un contingentement et un contrôle des achats et des fabrications d'État ou privés de matériel de guerre.

Le principe général ainsi posé devra d'ailleurs être précisé pour ne faire obstacle à l'exécution des programmes normaux de modernisation ou de remplacement dès lors que le niveau actuel des armements ainsi modernisés ou remplacés sera rigoureusement respecté.

En ce qui concerne les dépenses de défense nationale, le gouvernement de la République, qui n'a cessé de préconiser leur limitation, se félicite de l'adhésion que le gouvernement italien veut bien donner à ce principe. Il accepte que cette limitation se fasse au niveau actuel sous réserve de l'examen des cas spéciaux que certains états pourraient faire valoir. Il signale toutefois que la proposition de restreindre cette mesure aux dépenses des armements terrestres et aériens soulève des difficultés d'ordre technique auxquelles, il l'espère sincèrement, une solution pourra être trouvée.

5° Le gouvernement français, qui avait lui-même pris l'initiative de proposer l'uniformisation des types d'armées du contingent européen, enregistre bien volontiers l'adhésion de l'Italie à ce principe et son acceptation à cet égard des dispositions du plan britannique, lequel soumet les effectifs de tous les territoires d'outre-mer à un régime entièrement différent de celui des territoires métropolitains. Il rappelle que l'aménagement du système prévu suppose une solution satisfaisante des importantes questions des polices militaires, des prémilitaires et des paramilitaires; il est d'ailleurs convaincu que des solutions peuvent être trouvées qui tiennent compte des *desiderata* spéciaux de l'Italie, tout en fournissant les garanties qui apparaissent de plus en plus indispensables contre le développement dans un autre pays de méthodes tendant à doubler l'armée régulière d'une seconde armée qui échapperait au contrôle et à toute limitation.

En ce qui concerne les chiffres d'effectifs et de durée du service, le gouvernement français, qui est prêt à accepter dès maintenant sur ce point des réductions appréciables, estime que certains ajustements doivent être apportés au plan britannique sans mettre en cause ses principes mêmes en ce qui concerne le rapport des forces italiennes et françaises.

6° Les observations qu'appelle la proposition n° 6 sont exposées plus loin.

7° Le gouvernement français accepte le renvoi à une date ultérieure de l'examen de l'ensemble du problème naval, examen qui exigera d'ailleurs la collaboration d'autres puissances navales que celles qui sont signataires du traité de Washington.

8° Le gouvernement français est d'accord avec M. Mussolini pour estimer nécessaire l'institution d'une commission permanente du désarmement. Il croit toutefois que les dispositions du projet britannique, notamment en ce qui concerne les règles de vote, risquent de faire obstacle à un bon fonctionnement de cette commission. Il désire à cet égard attirer l'attention du chef du gouvernement italien sur les amendements déjà présentés par la délégation française, amendements dont il considère l'approbation comme hautement désirable.

9° En ce qui concerne le contrôle, le gouvernement français a été particulièrement heureux de l'adhésion donnée par le chef du gouvernement italien au principe du contrôle sur place, régulier, périodique et automatique. Il exprime l'espoir que le gouvernement italien associera ses efforts aux siens pour que les dispositions qui seront insérées dans la convention donnent à ce contrôle toute l'efficacité possible afin que l'application qui en sera faite durant la période d'épreuve justifie par ses résultats mêmes, à l'issue de cette période, les réductions d'armements envisagées. Il conviendra, d'autre part, de préciser les conséquences que devra comporter la constatation d'une violation des engagements pris dans la convention.

10° Le point n° 10 n'appelle pour le moment aucune observation.

Il résulte des remarques qui précèdent que, sur l'ensemble des questions intéressant leurs armements respectifs, il n'y a pas lieu de prévoir dans la mise au point des principes ci-dessus énoncés de divergences de vues importantes entre l'Italie et la France. Le gouvernement de la République se félicite vivement de pouvoir faire cette constatation. Il apprécie hautement la part qui revient dans ce résultat à l'initiative prise si heureusement par le chef du gouvernement italien.

11° La sixième des suggestions présentées par Son Excellence M. Mussolini pose un autre problème. Elle vise en effet une modification du statut d'armement des puissances dites désarmées en vertu des traités en vigueur, puissances auxquelles serait octroyée par étapes et par accords successifs une quote-part des « armements défensifs ».

Le gouvernement français ne se méprend nullement sur les raisons qui motivent cette proposition : il ne se sent que mieux autorisé à exposer en toute confiance au gouvernement italien les graves objections qu'appelle de sa part la solution ainsi préconisée.

S'il s'agit de permettre aux états désarmés par traité et notamment à l'Allemagne pour laquelle, suivant les principes du plan français repris par le plan britannique, la transformation de l'armée s'accompagnera d'une augmentation d'effectifs, d'accroître également dans une mesure à fixer les quantités de matériel que les traités les autorisent à posséder, le gouvernement de la République ne verrait pas dans une telle proposition de difficultés insurmontables, à la condition que toutes précautions utiles fussent prises lors de la fixation du niveau des dépenses militaires de ces états.

Rapprochée des mesures de réduction de leurs propres armements, que les autres puissances parties à la convention devraient prendre au cours même de la période d'épreuve, qu'il s'agisse de réduction d'effectifs ou de limitation immédiate des fabrications, rapprochée également du fait que le contrôle auquel les états désarmés sont à l'heure actuelle soumis en principe se trouverait généralisé, une telle mesure apporterait à l'Allemagne tous les avantages qu'elle est en droit d'attendre dans une première étape pour la réalisation progressive de l'égalité des droits.

Si, au contraire, l'intention du gouvernement italien est d'accorder dès maintenant aux états désarmés, notamment à l'Allemagne, un nombre même restreint des matériels puissants qui seront conservés par les autres états au cours de la période que couvrira la convention, une telle proposition paraîtrait très dangereuse au gouvernement français et il ne lui trouverait aucune justification, même dans l'état de fait que sur tel ou tel point l'Allemagne a déjà pu créer en matière militaire au mépris des traités.

Le gouvernement français tient à affirmer le principe que le maintien des armements des puissances désarmées à un niveau correspondant à celui qu'ont fixé les actes internationaux en vigueur constitue la condition nécessaire pour une réduction progressive des armements des autres puissances. Il n'a pas attendu l'ouverture de la conférence du désarmement pour affirmer ce principe; le développement des événements en Allemagne lui impose de persévérer dans la volonté de le maintenir.

Avant de connaître les résultats de l'expérience de la période d'épreuve et les garanties qu'elle aura apportées, il ne saurait être question d'apprécier définitivement à quel niveau devront être fixés les types d'armement de tous les états. On ne doit donc pas risquer d'autoriser maintenant l'Allemagne à construire certains matériels dont il serait possible d'obtenir, dans une des prochaines étapes, la suppression pour toutes les armées.

Dans les propositions qu'il a formulées, Son Excellence le chef du gouvernement italien a donné maintes preuves de sa compréhension des mobiles dont s'inspire la politique française en matière de désarmement. Le gouvernement de la République a la ferme confiance qu'il comprendra également que cette question est pour la France d'une importance vitale, puisqu'elle touche directement à sa sécurité et que, par conséquent, aucun gouvernement français ne peut courir à son sujet le risque d'une expérience hasardeuse.

214

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 556 à 564. Confidentiel. Réservé. *Prague, 15 septembre 1933, 19 h. 15.*
(*Reçu :* 22 h., 22 h. 30, 23 h. 10, 23 h. 30, 23 h. 15; le 16, 0 h. 11, 0 h. 40.)

Dans un long entretien avec M. Benès sur l'Autriche et l'Europe danubienne, je me suis efforcé à la fois de « faire le point » pour connaître le fond de la pensée du ministre et de l'amener à donner plus efficacement son concours à la politique française suivant les instructions de Votre Excellence (vos télégrammes nos 900-905 (1) et 924-929 (2)).

En premier lieu, répondant à mes questions, M. Benès m'a répété ce qu'il avait déjà indiqué à moi-même (mon télégramme nos 434 à 438) (3), puis à M. de Monicault (le télégramme nos 491 à 496) (4) : de même que la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie ne subordonne à aucune condition politique son adhésion à nos vues sur la réorganisation économique des pays danubiens. Toutefois, a-t-il précisé, dans sa pensée, la collaboration économique de la Tchécoslovaquie avec la Hongrie doit avoir pour *conséquence* une détente politique comportant la fin de la propagande magyare contre le traité de Trianon, faute de quoi il serait personnellement dans l'incapacité de faire approuver sa politique par les partis tchèque et slovaque.

J'ai fait observer ce point à mon interlocuteur qu'une telle détente semblait déjà se manifester et que l'attitude nouvelle de l'Italie comme le voyage à Paris de M. de Kanya (5) paraissaient de nature à l'accentuer. J'ai ajouté ce que je n'ai cessé de répéter ici depuis le début de ma mission qu'en tout cas, tout rapprochement économique entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie équivaudrait implicitement dans une large mesure à la reconnaissance par cette dernière du *statu quo* territorial. M. Benès en a convenu. Je l'ai amené à préciser nettement que ni la Tchécoslovaquie, ni ses alliés ne subordonnent en aucune façon à une organisation économique de la Petite Entente leur collaboration à l'œuvre internationale de restauration économique envisagée : « Nous n'avons aucune arrière-pensée à cet égard ; dites-le à votre gouvernement. Nous sommes prêts dès maintenant à négocier avec l'Autriche et avec la Hongrie ».

Comme j'insistais en lui disant que la Petite Entente devait soigneusement éviter l'apparence de vouloir gagner du temps, M. Benès m'a fait un aveu qui marque une évolution certaine dans sa pensée, sinon dans sa politique, et qui

(1) Du 8 septembre, ci-dessus reproduits sous le no 189.
(2) Du 12 septembre, reproduit ci-dessus sous le no 201.
(3) Du 17 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 4.
(4) Du 27 août, reproduit ci-dessus sous le no 149.
(5) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 231, 235.

confirme ce que, personnellement, j'ai toujours pensé : même si elle le voulait, m'a-t-il dit, la Petite Entente ne pourrait pas avant plusieurs années aller, en matière économique, au-delà des déclarations de principe déjà formulées par elle et des accords techniques en projet (mes télégrammes nos 547 à 550) (1).

Passant à l'avant-projet français, je me suis fait confirmer par M. Benès (les télégrammes de cette légation nos 491 à 498) qu'il était pleinement d'accord avec Votre Excellence sur les principes qui en constituent la base et sur ses grandes lignes. Toutefois, le ministre m'a demandé, pour lui permettre de l'étudier dans le détail, de lui remettre une note à ce sujet. Sauf instruction contraire de Votre Excellence, je donnerai satisfaction à M. Benès avant son départ pour Sinaïa en lui faisant cette communication à titre très confidentiel. Je lui rappellerai en même temps le caractère exact de cet avant-projet.

Ainsi, et M. Benès l'a constaté avec moi, sur le principe, sur la « théorie » pour employer son expression, il y a accord complet entre le gouvernement de la République et la Tchécoslovaquie.

C'est sur le terrain des faits, c'est au point de vue pratique, que les difficultés apparaissent.

Quand j'ai redit à M. Benès, au nom de Votre Excellence, la nécessité pour la Tchécoslovaquie de donner sans plus tarder et d'une façon concrète la preuve de sa volonté d'empêcher l'Anschluss, le ministre m'a fait une réponse qu'après tant d'entretiens, je ne pouvais pas ne pas prévoir: « Nous avons fait ce que nous avons pu par notre accord du 15 avril avec l'Autriche, qui est déjà une importante contribution à l'œuvre commune; nous sommes prêts à aller plus loin, mais nous attendons toujours que l'Autriche indique à tout le moins officieusement et par votre intermédiaire sur quel point elle nous croit en état de... (2). »

Le ministre a ajouté : « Si, pratiquement, nous n'apercevons pas comment, dans notre situation, cette aide peut se manifester, la faute en est à l'Italie, à l'Autriche et à la Hongrie : par leur politique économique, par les primes et les préférences plus ou moins occultes qu'elles s'accordent mutuellement, elles ont fait passer notre commerce avec l'Autriche du premier au quatrième rang et contribuent à la diminution considérable de nos échanges internationaux. »

Il souhaite vivement que le gouvernement autrichien, répondant à l'appel de Votre Excellence, me mette en mesure de faire au gouvernement tchécoslovaque des suggestions précises, notamment en ce qui concerne les produits mentionnés par mon télégramme nos 430 à 433 (3).

(1) Du 14 septembre, ces télégrammes apportaient la confidence des bien modestes projets d'unification économique prévus par Sinaïa. Encore insistions-nous pour que la presse n'en parlât qu'avec discrétion pour ne pas porter ombrage au Duce.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Par ce télégramme, du 14 juillet, le ministre de France attestait les bonnes dispositions de M. Benès à l'égard de l'Autriche et donnait une liste de produits qu'à défaut de l'Allemagne, la Tchécoslovaquie pourrait fournir à Vienne.

215

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1616 à 1622. *Berlin, 15 septembre 1933, 21 h 45, 21 h. 50, 23 h., 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 40; le 16, 0 h. 50).

J'ai été reçu ce matin à 11 heures par le chancelier Hitler.

Je tenais, en effet, à lui dire directement ce que je n'étais pas sûr que son ministre des Affaires étrangères lui eût transmis avec une complète exactitude (1). J'ai exprimé au Chancelier les regrets que m'inspire l'état présent des relations franco-allemandes. J'ai fait allusion à ce propos aux récents incidents qui m'avaient amené à protester auprès de la Wilhelmstrasse et notamment à l'incident du drapeau des S. A. de Kehl. M. Hitler m'a répondu aussitôt sans témoigner d'aucune gêne ni d'aucune hésitation qu'il ne s'était pas aperçu qu'un des étendards qu'il avait distribués à Nuremberg portât le nom de la ville de Strasbourg, qu'il jugeait cette inscription fâcheuse et qu'il avait donné ordre de la supprimer ou de la modifier.

Le Chancelier a ajouté avec une grande vigueur d'accent qu'il n'avait songé à aucun moment et qu'il ne songerait jamais à remettre en cause la frontière franco-allemande, car il sait bien que la majorité des Alsaciens n'aime pas les Allemands, et il n'aurait pas, quant à lui, la folie de répandre une goutte de sang de ses compatriotes pour reconquérir un territoire qui ne se sentirait jamais heureux d'appartenir à l'Empire. Comme je rappelais ce que m'avait dit la veille M. von Neurath au sujet des accords de Locarno, M. Hitler ne fit pas difficulté pour confirmer à son tour les déclarations de son ministre et de m'assurer que son gouvernement entend rester fidèle aux accords en question.

L'entretien est alors devenu plus général et a porté sur l'ensemble des relations entre la France et l'Allemagne.

J'ai dit au Chancelier que les paroles pacifiques qu'il avait prononcées à plusieurs reprises dans ses récents discours, par exemple au Niederwald ou à Nuremberg (2), ne nous avaient pas échappé, mais qu'elles auraient eu plus de résonance en France si elles n'avaient malheureusement été contredites par des manifestations de sens opposé. A Nuremberg, le défilé des nazis avait été interprété comme une démonstration militaire. Au Niederwald, la harangue violente de M. [Simon] avait détruit l'effet de celle du chef du gouvernement.

(1) Sur l'entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre allemand des Affaires étrangères, voir ci-dessus no 212.

(2) Sur ces discours, voir ci-dessus les nos 158 (note), 172 et 176.

M. Hitler a réagi avec vivacité contre le jugement [gratuit] porté sur le caractère militaire des nazis. « Mes cérémonies, s'est-il écrié, n'ont rien de militaire. Mille hommes ont des fusils, c'est tout. Il n'est pas possible qu'on les ait vus faire l'exercice à Kehl, comme vous me le racontez, avec des tanks simulés, car ils n'en ont pas. Si ces manifestations étaient réellement militaires, croyez bien qu'elles se produiraient beaucoup moins ouvertement et beaucoup moins fréquemment en public. »

Au surplus, le Chancelier s'est lancé dans de longs développements sur ses sentiments à l'égard de la France, assurant qu'il avait pour ce pays, pour son sens national, pour son activité intellectuelle, pour sa bravoure militaire la plus sincère estime, qu'il demandait seulement à la France d'admettre, de son côté, que l'Allemagne pût avoir la même vitalité, la même dignité et le même patriotisme, que son désir profond était non seulement d'éviter un conflit avec nous, mais de clore une fois pour toutes l'ère des incidents, des malentendus et des guerres. Si j'ai une ambition, a-t-il ajouté, c'est qu'un jour on puisse me dresser un monument comme à l'homme qui aurait réconcilié la France et l'Allemagne. Les questions graves qui divisaient les deux pays sont, aujourd'hui, à peu près réglées. Il n'y en a plus qu'une qui soit encore en suspens, c'est celle de la Sarre; je pense qu'il devrait être possible de la régler à l'amiable, même avant le plébiscite.

J'ai esquissé, à ce moment, un geste dubitatif et murmuré : « Je crains qu'il ne soit trop tard et que la propagande allemande n'ait tout gâté par sa violence ». Le Chancelier a repris que, selon lui, il était encore temps, car il ne devait pas nous échapper que son gouvernement, installé pour longtemps au pouvoir en Allemagne et affranchi des fluctuations de la vie parlementaire d'autrefois, était, plus qu'aucun autre, capable de faire avee la France une entente que la nation allemande saluerait avec joie.

Comme j'exprimais l'idée qu'à l'exemple de ce qui s'était passé entre l'Allemagne et la Pologne, il conviendrait tout d'abord de nettoyer l'atmosphère en ménageant des susceptibilités toujours prêtes à s'émouvoir, M. Hitler a indiqué que les sujets de plaintes ne manquent pas non plus à l'Allemagne et a parlé avec amertume de l'action, à Paris, des émigrés allemands. Je lui ai opposé la tradition constante de la France en matière d'hospitalité offerte aux réfugiés politiques de tous pays et de tous partis. « Tout de même, a-t-il répondu, s'il y avait ici des réfugiés français qui se livrassent au même travail, je suis sûr que vous n'en seriez pas contents et que votre gouvernement s'en plaindrait; et, d'ailleurs, moi, je l'interdirais. Mais je ne demande pas que la France les expulse; je souhaite au contraire qu'elle les garde et ne me les rende pas. Je veux simplement marquer qu'en ce qui concerne nos relations mutuelles, je suis certainement moins susceptible que vous. »

A ce moment, M. von Neurath, qui avait assisté à toute la conversation, a présenté, sur un ton beaucoup moins amical que le Chancelier, quelques remarques. « Nous sommes prêts, a-t-il dit, à travailler sincèrement au rapprochement des deux pays; mais nous ne pourrons pas indéfiniment le répéter si, chaque fois, de votre côté, on fait la sourde oreille, ou si l'on multiplie les démarches de protestation au sujet d'incidents qui, dans une atmosphère

normale, seraient des bagatelles; j'espère que le gouvernement français s'efforcera de calmer, de son côté, sa propre opinion publique et que je pourrai, à Genève, avoir avec M. Paul-Boncour des entretiens confiants et féconds. »

Au cours de toute la conversation, qui a duré trois quarts d'heure, je dois noter que le Chancelier a parlé avec beaucoup de netteté et de sincérité, au moins apparente, et que son accueil a été empreint d'un désir visible de modération. La Wilhelmstrasse est loin de se montrer toujours aussi aimable.

216

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 794 à 800. Réservé. *Vienne, 15 septembre 1933, 22 h. 15.*

(*Reçu :* le 16, 3 h. 50, 4 h. 40, 3 h. 40, 4 h.)

J'ai été reçu aujourd'hui par M. Dollfuss, qui m'a exprimé sa satisfaction des fêtes de Vienne (1) et m'a remercié très chaleureusement de la part que la France y avait prise par la présence du cardinal Verdier. Je l'ai félicité du succès de cette manifestation, en regrettant toutefois une fausse note : le discours du prince Starhemberg (2).

Le Chancelier m'a aussitôt déclaré : « C'est une bêtise à laquelle il ne faut pas attacher trop d'importance. Je la déplore comme vous, mais soyez tranquille, je n'obéis pas aux injonctions du prince Starhemberg. »

M. Dollfuss a précisé qu'il ne modifierait pas son attitude à l'égard des socialistes tant que ceux-ci garderaient la neutralité. Il a reconnu qu'ils avaient jusqu'ici fait preuve de sagesse et de mesure. (Je viens d'apprendre confidentiellement par mon collègue tchécoslovaque que MM. Seitz et Otto Bauer, qui représentaient les tendances les moins conciliantes, vont sans doute bientôt quitter la direction du parti.)

J'ai indiqué à M. Dollfuss que M. Winkler m'avait exprimé personnellement son mécontentement de la manifestation du prince Starhemberg. M. Dollfuss m'a assuré qu'il était pleinement d'accord sur la réforme de l'État avec le vice-Chancelier, dont il a loué l'esprit politique. Il espère qu'à brève échéance le parti de M. Winkler se fondra en même temps que les chrétiens-sociaux et les *Heimwehren* dans le Front patriotique et qu'ainsi sera constituée une sorte de parti unitaire, dont les bases communes seront la défense de l'indépendance autrichienne et l'organisation corporative de l'État. Il faut noter que la présence de M. Winkler dans cette coalition est une garantie contre des tendances

(1) Auxquelles il est fait allusion ci-dessus sous le n° 199.
(2) Ce discours, évoquant la résistance de Vienne en 1683, alors animée par l'aïeul du prince, était dirigé contre les ennemis de gauche du régime et dénoncé pour ses tendances fascistes.

exclusivement cléricales, qui pourraient être une menace pour la liberté de conscience. J'ajoute que ceux qui connaissent la largeur d'esprit du Chancelier et celle du cardinal Innitzer n'éprouvent à la vérité aucune inquiétude à cet égard.

J'ai cru devoir, au cours de la conversation, marquer à M. Dollfuss que la presse italienne avait commenté son discours-programme d'une manière quelque peu compromettante pour lui en le présentant comme orientant l'Autriche vers le fascisme sur la recommandation du Duce. M. Dollfuss s'est défendu en souriant d'être fasciste : « Nous avons, m'a-t-il dit, parlé corporations avec le Duce à Riccione [1], mais je lui ai dit expressément que le fascisme était une création italienne dominée par le souvenir de l'Empire romain et qu'il fallait à l'Autriche un autre mode de gouvernement inspiré de sa propre histoire et du génie de son peuple. Sans doute, je veux un exécutif fort, mais est-ce là du fascisme? M. Roosevelt est-il fasciste? » J'ai demandé à M. Dollfuss s'il estimait que l'action italienne eût jusqu'ici diminué la pression allemande. « Sauf pour les tracts, non, m'a-t-il répondu ». La propagande par radio et par voie occulte continue et tant que les nazis d'Autriche se sentiront ainsi encouragés, un danger subsiste. La menace sur Salzbourg ne s'est pas atténuée. Nous avons la défense de la frontière, mais rien ne dit qu'un jour ou l'autre, on ne lâche la bride à la Légion autrichienne. »

M. Dollfuss m'a confié que la note sur l'organisation de ce corps, rédigée dans le sens que m'avait indiqué M. Hornbostel (mon télégramme nº 780) [2], vient d'être remise à Berlin. Le gouvernement fédéral a fait valoir au gouvernement du Reich qu'il employait cette procédure amicale en raison des liens de fraternité qui unissent les deux pays.

J'ai demandé à M. Dollfuss s'il s'était mis d'accord au sujet de cette démarche avec le gouvernement italien. Il m'a répondu qu'il n'en avait rien fait dire à Rome et qu'ayant reçu hier soir mon collègue italien partant en congé, il ne lui en avait pas parlé. Il m'a prié de considérer la communication qu'il me faisait comme strictement personnelle. Il se réserve ultérieurement soit de publier la note, soit d'en donner connaissance aux trois gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie.

M. Dollfuss estime qu'une action commune de ceux-ci demeure indispensable : « Je suis persuadé, m'a-t-il dit, qu'entre l'amitié de l'Allemagne et l'indépendance de l'Autriche, l'Italie n'hésitera pas et qu'en cas de danger, elle sera avec nous. Elle préférerait n'avoir pas à choisir. Le pourra-t-elle? Il arrive toujours un moment où il faut avec l'Allemagne parler brutalement. »

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 129 annexe (et note), 134.

(2) Par télégramme nos 778-780 du 11 septembre, le ministre de France transmettait les renseignements donnés par le directeur politique sur l'imminence possible d'une agression de la Légion autrichienne. Il comptait décider le Chancelier fédéral à remettre au gouvernement allemand une note « très objective » relatant avec preuves à l'appui tous les faits concernant l'organisation de la Légion autrichienne. Le Reich serait ainsi placé en face de ses responsabilités.

217

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE [1]

Au sujet du concours financier sollicité par l'Albanie

Paris, 15 septembre 1933.

Le gouvernement albanais est aux prises avec de sérieuses difficultés financières [2], mais répugne à sacrifier ses velléités d'indépendance à l'obtention d'un nouvel appui financier de l'Italie. Le roi Zogou s'est adressé au ministre de France à Tirana pour savoir si le gouvernement français serait disposé à favoriser l'émission d'un emprunt. Très prudemment, M. Degrand a conseillé au Roi de s'adresser à la Société des Nations [3]. Mais le roi Zogou craint de se heurter à un refus ou de voir la Société des Nations subordonner l'octroi d'un emprunt à l'institution d'un contrôle sur les finances albanaises. Il s'est également adressé au gouvernement de Belgrade, à qui le Département a fait discrètement conseiller d'orienter lui aussi le gouvernement albanais vers la Société des Nations.

Mais le gouvernement albanais, persistant dans l'idée que le marché financier français est le plus susceptible de lui venir en aide, a demandé à M. Degrand de le mettre en rapport avec un groupe français, en l'espèce le groupe de la « Société des phares ottomans ».

On sait que le gouvernement ottoman a renouvelé en 1913 et pour vingt-cinq ans (à partir de 1924) la concession de la compagnie des phares de l'Empire ottoman. Le gouvernement albanais a contesté que le renouvellement de la concession lui est opposable. La compagnie, tout en maintenant sa position de principe, a proposé au gouvernement albanais un nouveau contrat, mais n'a jamais pu obtenir de décision : devant l'impossibilité d'aboutir, le gouvernement français avait proposé au gouvernement albanais de porter l'affaire à La Haye, puis, s'étant heurté à un refus, il a proposé de soumettre le litige à trois arbitres. Le gouvernement albanais s'est montré irréductible et a fini par répondre, le 11 août 1931, qu'il se considérait comme libre de tout engagement et qu'il allait mettre en adjudication l'éclairage du littoral du Royaume. Indépendamment de cette affaire, la Société des phares réclame du gouvernement albanais une indemnité pour son éviction de l'administration des phares avant le 1er septembre 1924 (date à laquelle expirait la première concession).

(1) A l'intention du Ministre.

(2) Le 13 septembre, le chargé d'affaires de France à Tirana (T. nos 141-142) avait appris que le roi Zogou demandait « le concours financier urgent du gouvernement des S.H.S. », afin de pouvoir résister « aux exigences italiennes ».

(3) Voir, au tome III de la présente série, les nos 329 et 480. Recommandations identiques du directeur politique du Quai d'Orsay (*ibid*, no 407) et du ministre de France à Tirana à son homologue yougoslave (tome IV, no 39, note), d'où l'attitude de Belgrade (t. IV, nos 39 et 123).

Il ne saurait être question pour le gouvernement français d'intervenir directement dans une affaire qui touche à l'un des points les plus sensibles de la politique italienne. Pour la même raison, si un emprunt devait être consenti au gouvernement albanais par un groupe privé, ce groupe devrait être international et non spécifiquement français.

Tout au plus, pourrait-il être, officieusement et à titre de simple information, signalé par M. Degrand à la Compagnie des phares que les autorités albanaises désirent prendre contact avec elle. C'est à cette seule société qu'il appartiendra d'apprécier s'il lui paraît opportun d'amorcer à cette occasion une négociation avec le gouvernement albanais, pour tenter d'obtenir, soit que l'Albanie, comme l'a fait la Grèce, accepte une solution arbitrale du litige antérieur, soit qu'intervienne un règlement amiable qui pourrait, avec la collaboration de groupes étrangers et notamment américains, comporter au profit du gouvernement albanais une opération de crédit gagée éventuellement sur les tabacs.

Si le Ministre ne voit pas d'objection à la démarche que M. Degrand propose de faire, celle-ci pourrait être exécutée verbalement à bref délai, étant entendu que le Département ne formulerait aucun avis et que l'opération bancaire éventuelle devrait avoir le caractère international le plus étendu.

218

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DECOUX, CHEF DE LA SECTION D'ÉTUDES ET ARMEMENTS NAVALS [1],

AU CAPITAINE DE VAISSEAU SOMBORN [2].

L. [3] *Paris, 15 septembre 1933.*

Je vous adresse ci-joint plusieurs tableaux qui vous donneront, d'une part, les possibilités de construction (considérables) que laisse le traité de Londres aux trois grandes marines, d'autre part, les derniers renseignements que nous possédons ici sur les derniers programmes de construction des marines en question.

Si vous utilisez ces données, ayez la bonté de les démarquer. Le public s'intéresse d'ailleurs beaucoup plus aux commentaires qu'aux chiffres.

Le fait certain est que nous assistons à une reprise de la course aux armements entre les trois grandes marines, course déclenchée par les États-Unis (que le Japon inquiète), et par l'Angleterre, qui trouve que le gouvernement MacDonald a trop laissé tomber la *Royal Navy*, et ne veut pas rester en arrière des États-Unis.

(1) A l'état-major général de la Marine.

(2) Ce dernier, qui avait pris sa retraite en 1920, faisait partie en 1919 de la commission navale interalliée de contrôle à Berlin. Ses connaissances en matière de marines étrangères ne pouvaient que le désigner à l'attention du chef de la section d'études et d'armements navals.

(3) Extraite des archives de la Marine.

C'est tout de même la 'rivalité américano-japonaise qui domine le débat. Voici en deux mots la situation.

Les Japonais ne se plaignent pas du traité de *Washington*. A la suite des décisions de la conférence de Londres, ils conservent 9 grands bâtiments de ligne contre 15 américains. Cela leur suffit pour le moment.

Mais ils s'estiment absolument brimés par la partie III du traité de Londres (tonnages globaux *des croiseurs A-B, des destroyers et sous-marins*) [1], qui leur a imposé un niveau trop bas, alors qu'elle laisse — d'après eux — un niveau trop haut aux Américains. C'est d'ailleurs exact, mais l'idée anglo-saxonne a toujours été d'étendre aux cinq grandes marines les *ratio* de Washington. Le Japon ne veut pas de cette extension, pas plus que nous. Il a raison.

Quoi qu'il en soit, alors que les Américains laissaient en sommeil leurs constructions neuves (sauf les croiseurs lourds de 10.000 tonnes pour lesquels ils sont à bloc), les Japonais poursuivaient un effort méthodique; eux seuls ont réalisé les niveaux de Londres. Ils se trouvent donc, en tonnage frais, dans les catégories en cause (croiseurs B, destroyers et sous-marins), non seulement à égalité avec les États-Unis, mais même supérieurs (surtout en qualité), et naturellement ils veulent tirer le parti maximum de cette *situation de fait* qui leur est favorable.

Lors de la conférence de Washington, Anglais et Américains passaient leur temps à nous répéter sans cesse qu'il ne fallait pas faire intervenir les droits de chacun (on n'en sortirait pas), mais qu'il fallait au contraire considérer les faits dans leur brutalité. Et M. Hughes, président de la conférence, écrivait, le 16 décembre 1921, à M. Briand, dans une lettre qui figure au Livre jaune : « Dans nos discussions avec la Grande-Bretagne et le Japon, nous avons pris les faits tels qu'ils sont. Nous avons évité la discussion théorique des aspirations et des besoins nationaux qui, par la nature même des choses, ne pouvaient pas être réalisés. » Le Japon demande donc (comme la France) qu'on applique ce même raisonnement à la situation actuelle. En quoi il a raison.

Les États-Unis naturellement s'émeuvent. Le sénateur Swanson (qui faisait partie de la délégation américaine à Genève pendant la première partie de la conférence), a toujours passé pour un partisan de la *Big Navy*. M. Roosevelt de son côté a tenu, en arrivant au pouvoir, à marquer un redressement de la politique américaine dans un sens plus nettement national. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que l'on ait profité du *National recovery Act* pour lancer un gros programme naval, évidemment orienté contre le Japon [2]. Celui-ci n'a pas manqué de considérer la nouvelle comme une provocation, et a répondu du tac au tac. L'Angleterre a suivi.

On ne peut tout de même plus raconter, dans ces conditions, que c'est la France qui déclenche une nouvelle compétition dans le domaine des armements navals. La rivalité franco-italienne n'est plus aujourd'hui dans une phase aiguë. Les rapports se sont nettement améliorés entre les gouvernements de Paris et de Rome et, pour ce qui est des deux marines, il est bon de noter

(1) Sur cette partie III, voir ci-dessous n° 248 (note).
(2) Voir ci-dessus n° 170.

que les derniers programmes navals marquent un ralentissement très net de l'effort des constructions neuves des deux pays :

France :

Tranche 33 = Néant;
Tranche 34 = Néant.

Italie :

Tranche 31-32 = 15.000 tonnes;
Tranche 32-33 = 15.000 tonnes.

La nouvelle course aux armements n'est donc nullement imputable à la compétition franco-italienne. Mais bien à la rivalité des trois grandes marines.

En ce qui concerne l'arrangement général (d'ailleurs prévu à l'article 23 du traité de Londres) sur la limitation des armements navals, arrangement que devait conclure en principe la conférence du désarmement, et qui se serait substitué aux traités navals de Washington et de Londres, je crois bien que les grandes puissances sont en train d'y renoncer.

La politique hitlérienne embouteille tout le désarmement. D'autre part, les Anglo-Saxons ne tiennent pas à voir les Japonais donner à leurs revendications un ton trop violent. Ils ne sont pas d'accord entre eux sur la taille des bâtiments (limitations qualitatives) ; enfin la question de la parité navale franco-italienne s'est avérée insoluble dans la situation politique actuelle, et l'on estime à Paris et à Rome que le mieux est pour le moment de ne plus soulever cette question irritante.

Il est donc certain que le problème naval va rester pendant jusqu'à la conférence de 1935 prévue par le traité de Londres, et il est vraisemblable qu'à ce moment on n'arrivera pas mieux à s'entendre qu'aujourd'hui sur la relativité des flottes, surtout à cause de l'attitude du Japon, bien décidé à obtenir la parité, ou tout au moins la proportion 8 ou 9/10 entre les deux flottes japonaise et américaine. D'ailleurs, la question navale est devenue beaucoup plus générale que précédemment, et déborde désormais le cadre des cinq marines : on ne peut conclure un nouvel arrangement que s'il est *général*, c'est-à-dire si toutes les marines de quelque importance y sont parties, notamment (U.R.S.S., Espagne, Allemagne, etc.).

En résumé, les choses vont sans doute rester en sommeil jusqu'à la conférence de 1935, et il est peu probable que l'on aboutisse à ce moment.

Les traités navals mourront donc de leur belle mort à la fin de 1936. Il faut s'en féliciter. Ce sont les Anglo-Saxons qui ont voulu fixer une hiérarchie arbitraire des marines. C'est Washington qui a déchaîné les rivalités et les rancunes. L'œuvre de Washington doit s'effondrer...

On a voulu donner à l'Allemagne « l'égalité des droits » (dans le domaine terrestre). L'égalité des droits doit également exister dans le domaine naval, n'en déplaise aux Anglo-Saxons...

Donc : *Parité théorique pour tous;*
Limitations qualitatives acceptées par tous;
Accords particuliers entre certains groupes de puissances (pour enrayer la compétition navale).

Voilà les bases saines sur lesquelles on pourrait peut-être se mettre d'accord à ce moment-là.

Telles sont les idées que je vous livre, Commandant, à titre tout à fait personnel et officieux. Je ne puis d'ailleurs vous renseigner que dans ces conditions, le Cabinet se réservant entièrement les relations avec la presse. Je vous demande donc à nouveau — pour éviter les histoires — de ne révéler à personne la source de vos informations.

Les Italiens étant en coquetterie avec nous, il faut éviter à mon avis de parler explicitement de la demande italienne de parité, mais nous devons maintenir intact en toute occasion notre principe du *maintien de la relativité des flottes.*

Je crois qu'il ne faut pas trop non plus tirer ouvertement dans les jambes des Anglo-Saxons, puisque des pourparlers s'ouvrent à Paris le 18 courant, et que, pour le moment du moins, les Anglo-Saxons ont l'air de nous soutenir sur le désarmement, vis-à-vis de l'Allemagne.

Ils admettent en somme le principe de la limitation des armements au *niveau actuel* (terre, mer et air) au cours d'une première période d'épreuve, pendant laquelle on mettrait au point un contrôle efficace, automatique et périodique (?).

Reste à savoir s'ils ne vont pas essayer de monnayer leur appui en nous arrachant des promesses dangereuses pour l'avenir, soit sur nos matériels lourds *terrestres*, soit sur la *Marine.* C'est la question que pose *Pertinax*, et on ne saurait trop mettre en garde le public contre les dangers d'une telle solution.

219

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. nº 860/AM [1]. *Berlin, 15 septembre 1933.*

A la veille de la reprise des discussions concernant le désarmement, on peut être tenté de faire le point de la puissance militaire allemande et de se demander une fois de plus vers quoi elle tend.

Depuis que la Reichswehr a été organisée, nous avons enregistré de si nombreux manquements au traité de Versailles qu'ils ont fini par constituer des dossiers volumineux. Rétablissement du grand État-major, augmentation de l'armement des unités, transformation du Train en arme combattante, motorisation progressivement généralisée, instruction militaire donnée à une partie importante de la police et aux membres des associations, tels sont les chapitres principaux des violations du traité au moyen desquelles l'Allemagne

[1] Extraite des archives de la Guerre.

a accru sa force militaire. Ce sont assurément des fissures graves au cadre dans lequel les Alliés ont enfermé la Reichswehr, mais cependant, jusqu'en 1933, cette dernière ne s'est pas encore évadée très loin de ce cadre; elle ne l'a pas encore brisé. Il lui a en particulier manqué jusqu'ici deux éléments essentiels de force :

1° Des réserves instruites;

2° Du matériel de grande puissance et des stockages de matériel en général.

Or, les constatations faites depuis le mois de juin de cette année nous ont montré qu'un grand nombre de civils reçoivent une instruction militaire. La Reichswehr en a incorporé temporairement un certain nombre; elle a créé en outre des cours pour les associations qui y trouvent des instructeurs et des moniteurs ainsi que du matériel; elle a convoqué d'anciens officiers pour leur faire accomplir des périodes de réserve. Les associations ont de leur côté multiplié les cours de sport militaire. Ce dernier est imposé dans toutes les écoles; les étudiants doivent s'y livrer et se soumettre à des stages dans les camps de travail, où il est donné une instruction physique intensive combinée avec du *Wehrsport*.

En un mot, l'armée allemande se constitue des réserves d'hommes, de gradés, d'officiers, et cela pour toutes les armes. En outre, la préparation militaire de la jeunesse est organisée.

Quels effectifs a-t-elle déjà pu instruire, combien pourrait-elle en former par an en continuant au rythme actuel? La réponse n'est pas facile à donner. En effet, les modalités de cette instruction de réservistes sont tellement diverses que les résultats doivent être assez différents. Un homme des S.A. ou du Casque d'acier déjà préparé convenablement dans son unité, qui aura accompli pendant trois mois une période terminée par des manœuvres, sera certainement très supérieur à ses camarades qui auront seulement fait un stage de trois semaines dans un cours de leur association. Nous constatons un manque d'uniformité, une absence de plan qui pourraient surprendre de la part des Allemands très organisateurs.

C'est que nous sommes encore dans une période transitoire. L'Allemagne ne possède pas encore, tout au moins elle n'a pas encore dévoilé son plan d'instruction des réserves, parce qu'elle doit naturellement le subordonner à son plan de réorganisation militaire et que ce dernier ne peut être révélé avant la fin de la prochaine session de la conférence, en admettant qu'il soit déjà arrêté ferme, ce qui n'est pas certain. Elle a paré au plus pressé. Ce qui aura été fait cette année sera autant d'acquis.

Les renseignements que nous possédons à Berlin sur les fabrications sont imprécis et incomplets. Il y a tout lieu de croire que les chars qui ont été signalés n'existent pas encore en grand nombre, de même que les pièces lourdes, mais diverses usines travaillent avec activité, et il est possible qu'on fabrique une certaine quantité de matériel interdit; les stocks d'armes permises augmentent certainement; quant aux établissements constructeurs d'avions et de moteurs, on sait qu'ils fonctionnent à plein rendement.

Résumons la situation actuelle : la Reichswehr, qui ne pouvait compter

jusqu'ici que sur le complément offert par la *Schupo* et par les meilleurs éléments des associations ainsi que sur ses propres libérés, dispose d'un nombre croissant d'hommes instruits par ses soins ou avec son concours. L'instruction préliminaire de la jeunesse fournit dès maintenant des éléments bien préparés. L'aviation sort de l'état embryonnaire.

Quelle forme l'Allemagne tend-elle à donner à son armée? Se décidera-t-elle pour une armée nationale à court terme, à service obligatoire (sauf peut-être pour les éléments de gauche astreints à des obligations différentes, de travail par exemple), à très fort encadrement? Ou bien pour une armée de métier élargie, à service moins long que les douze ans actuels, avec un cadre important d'instructeurs, chargés de former des hommes de complément à l'aide de périodes initiales de plusieurs mois et de répétitions fréquentes? On ne peut guère être fixé dès maintenant, mais il est très probable que le système futur se rattachera à l'une de ces deux formes.

L'Allemagne se présente à Genève pleine de scepticisme à l'égard de la possibilité d'un accord. Au ministère des Affaires étrangères comme dans le ministère de la Reichswehr, on considère que la distance qui sépare les propositions françaises et les propositions allemandes (je devrais dire les demandes allemandes) est infranchissable; que l'Allemagne, après avoir constaté — et peut-être souhaité — l'échec des prochaines négociations, se retirera sans trop de fracas et qu'elle transformera à son gré son organisation militaire. Déjà elle oppose, dans une presse certainement inspirée par les organes gouvernementaux, des objections à ces deux conditions d'un contrôle et d'un temps d'épreuve qui sont à l'ordre du jour. Le contrôle, elle le repousse et ne veut plus entendre parler de cette « commission d'espionnage » (*Schnüffelkommission*) qui l'a si longtemps gênée : elle est bien obligée de reconnaître qu'elle a admis le principe d'un contrôle, mais elle le veut multilatéral, et nous pouvons être certains qu'à moins de conditions d'exécution très sévères, qu'elle n'accepterait pas, un contrôle en Allemagne sera un leurre. Quant à une période d'épreuve, elle refuse de s'y soumettre : cette mesure ne s'appliquerait qu'à elle, or elle ne veut plus être l'objet de dispositions particulières, autrement dit elle réclame l'application immédiate du principe d'égalité des droits. Elle ne fait plus à Genève figure d'une puissance vaincue, qui doit remplir des obligations fixées par traité; elle est demanderesse et le *Berliner Tageblatt* du 8 septembre nous a fait le tableau, assez confus à la vérité, de ses propres revendications : on y relève le refus d'un système militaire imposé à elle seule; l'application du principe d'égalité des droits à la future organisation militaire en Allemagne; l'estimation des effectifs des réserves instruites dans les divers pays; l'interdiction de l'emploi en Europe des troupes d'outre-mer; l'application à tous les pays d'une commune mesure quand on discutera du contrôle, des réserves, de la police, des associations militaires, des armes offensives; l'adhésion à la réglementation de l'aviation civile, mais le refus de l'internationaliser; le consentement à la publication par les divers pays de leurs budgets militaires (mais le refus de les limiter schématiquement) et des statistiques relatives à la fabrication et au commerce du matériel de guerre.

Le problème fondamental reste le même : l'Allemagne veut reconstituer une force militaire équilibrant celle de la France; elle cherche l'équivalence, qu'elle voudrait hâter en nous menant à désarmer, pour atteindre plus vite le moment où l'équilibre sera renversé à son profit.

220

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1875 à 1878. *Paris, 16 septembre 1933, 16 h.*

Je vous remercie de votre télégramme nº 716 (1).

Je suis surpris que l'on paraisse considérer à Londres les conversations de la semaine prochaine comme dues à une initiative française, et je verrais intérêt à ce que vous trouviez d'urgence l'occasion de rétablir quelques faits.

C'est à Genève même et au sein de la Commission générale de la conférence qu'a été exprimée l'idée, lors de l'ajournement des travaux, que des négociations entre puissances et avec le président de la conférence étaient nécessaires pour permettre des délibérations utiles à l'automne (2). Les représentants à la Commission générale, Anglais comme Français et Américains, ont maintes fois constaté leur accord sur cette nécessité, et je n'ai pas besoin de vous rappeler que les conversations du mois de juin (3) étaient dues à une initiative anglo-saxonne. Enfin, M. Henderson, lors de son passage à Paris, a lui-même exprimé l'opinion qu'un accord franco-anglais était nécessaire au succès de la conférence.

C'est dans ces conditions que, lorsque le chargé d'affaires d'Angleterre est venu s'informer, au mois de juillet, du résultat de l'entrevue que j'avais eue avec le président de la conférence, il lui a été indiqué que nous étions à la disposition de son gouvernement pour reprendre, quand il le voudrait, la conversation interrompue en juin (voir la dépêche 1201 du 13 juillet) (4). Nous avions, à ce moment, le devoir de nous montrer disposés à causer à tout moment, afin de couper court à la manœuvre allemande, qui se dessinait, d'interpréter l'interruption de la conférence comme un ajournement *sine die*, rendant au Reich sa liberté.

C'est alors que le gouvernement britannique nous a fait savoir, le 28 juillet, qu'il partageait notre manière de voir et qu'il suggérait la date du 18 septembre pour les prochains entretiens (5). Dans la conversation rapportée

(1) Du 13 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 207.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le nº 376 (note).
(3) Du 8 juin au Quai d'Orsay, dont le compte rendu est reproduit au tome susdit sous le nº 376.
(4) Reproduite audit tome sous le nº 486.
(5) Se reporter au télégramme de Londres nº 558, reproduit ci-dessus sous le nº 50.

par M. Corbin par son télégramme 574 du 1er août [1], M. Eden s'en félicitait et constatait que les négociations de septembre seraient la suite de celle du 8 juin.

C'est exactement la situation.

S'il y a encore un espoir de sauver la conférence, ce résultat ne peut être obtenu que si les deux gouvernements s'associent pour un effort commun en vue de faire prévaloir un programme reconnu par eux raisonnable; l'échec est au contraire probable si l'on croit à Londres qu'il suffit au gouvernement anglais de se cantonner dans une attitude négative et d'arbitrer un désaccord franco-allemand.

221

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 729 à 731. Réservé. Secret. *Londres, 16 septembre 1933, 18 h. 5, 18 h., 18 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 50, 20 h. 10.)

On ne peut s'empêcher d'être frappé de la réserve de plus en plus grande que manifestent les milieux officiels anglais à propos de la question du désarmement. Mes plus récents entretiens au Foreign Office laissent à cet égard une impression que la lecture d'articles de presse (signalés par l'ambassade) ne fait que confirmer.

Cette réserve et les sentiments qui nous étaient témoignés il y a un mois permettent de se demander si l'approche des réunions de Genève et surtout la reprise en mains des affaires par de hautes personnalités politiques n'ont pas provoqué une saute de vent.

Je m'en suis ouvert à quelques amis qui, sans appartenir au monde officiel, sont bien informés de ce qui s'y passe. Voici les renseignements qu'ils m'ont fournis.

C'est en fonction de la politique du pays que l'affaire du désarmement a été examinée à la dernière réunion du Cabinet; la situation a été présentée de la manière suivante.

L'hiver prochain peut constituer une période critique. Un développement du militarisme prussien semble inévitable. Il provoquera des réactions dans les pays voisins. La Grande-Bretagne soutiendra-t-elle les états qui auraient éventuellement à lutter contre ce militarisme? Malgré tous les propos et les manifestations de Rome, l'Italie modèlera son attitude sur celle de l'Angleterre. Ceci augmente la responsabilité du cabinet de Londres; mais c'est surtout

(1) Reproduit ci-dessus sous le no 68.

par rapport à l'ensemble de l'Europe que cette responsabilité sera lourde. Techniquement, une décision devrait intervenir à Londres sans délai et ne laisser subsister aucune équivoque dans l'esprit des gens de Berlin.

Une aussi grave détermination n'a pas paru susceptible d'être prise par le Cabinet. Sans exclure aucune possibilité, il s'est refusé à adopter une attitude laissant préjuger de ses futures volontés. La question des manquements en fournit un exemple. Depuis le ... [1] entretien de M. Corbin au Foreign Office, les interlocuteurs de l'ambassadeur ont vivement insisté en faveur de la confrontation préparatoire jugée par nous indispensable. Cette opinion n'a pas prévalu. Il y a lieu de noter à ce sujet comme à propos de ce qui précède que la bonne volonté personnelle des voyageurs qui se rendent demain à Paris n'est pas douteuse. Peut-être aurions-nous intérêt à tenir compte du fait tant à leur égard qu'à celui des personnes restées à Londres et auxquelles ils devront en référer.

« Pour la France, me disait un ami, que ne serait-il pas préférable, lorsque les discussions avec l'Allemagne s'ouvriront, de les aiguiller sur le projet anglais plutôt que sur les manquements qui sont de plus en plus présentés ici comme ayant un caractère franco-allemand ! »

Je m'abstiens de discuter la valeur de cette opinion. Elle émane d'un partisan déterminé de notre pays.

222

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.
à M. Léon Noël, Ministre de France à Prague.

T. nº 944. Confidentiel. *Paris, 16 septembre 1933, 20 h.*

Je me réfère à votre télégramme nº 546 [2].

Veuillez faire savoir à M. Benès que je serais très heureux si, avant de se rendre à Rome, ses convenances lui permettaient de se rendre à Paris où je verrais intérêt, en ce moment, à pouvoir m'entretenir avec lui.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Du 14 septembre, ce télégramme annonçait le départ de M. Benès, le 20, pour la conférence de Sinaïa.

223

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 573 à 576. Secret. Réservé. *Prague, 16 septembre 1933* (1).

(*Reçu :* le 19, 10 h. 40.)

A la fin de l'entretien relaté par mes télégrammes précédents (2), j'ai essayé de connaître plus complètement encore la pensée de M. Benès, et les confidences qu'il m'a faites ont un caractère tel que je dois en faire l'objet d'une communication spéciale entièrement secrète.

Après avoir avoué qu'au fond de lui-même, il ne croyait pas qu'une aide matérielle efficace pût être actuellement apportée à l'Autriche (à l'exclusion d'emprunts, qu'il ne saurait plus être question de lui consentir), M. Benès m'a dit en substance :

« La situation s'aggrave à Vienne; Fey veut la dictature; si on ne trouve pas moyen d'empêcher l'évolution de l'Autriche vers le fascisme, l'Anschluss se fera inévitablement. »

Comme j'observais que, si une telle éventualité était grave pour la France et pour l'Europe, elle risquait d'atteindre la Tchécoslovaquie dans son existence même, M. Benès m'a répondu avec émotion :

« Vous savez bien que je le sens. Je ferai tout pour empêcher cette catastrophe, mais que faire? »

Laissant entendre qu'il avait perdu à peu près tout espoir, il ajouta :

« En 1930, j'ai été seul parmi les membres du gouvernement tchécoslovaque à penser que tout n'était pas perdu » (3).

Je lui ai répondu que nous nous refusions à considérer comme désespérée une situation qui devait comporter d'autres solutions que l'Anchluss, avec toutes ses conséquences.

M. Benès a poursuivi, et sa personnalité, ses convictions intimes, son passé auraient suffi pour donner à ses propos un caractère dramatique :

« L'Anschluss sera d'ailleurs à mon avis, même à l'intérieur du Reich, le point de départ d'une série d'événements graves. On n'évitera pas un recours à la force. Vouz y serez entraînés. Nous aussi.

(1) Par avion.
(2) Reproduits ci-dessus sous le no 214.
(3) Allusion à l'inquiétude provoquée par le résultat des élections allemandes en septembre 1930, ainsi que par le renversement du cabinet Schober en Autriche et la constitution d'un nouveau cabinet contenant Mgr Seipel et le chef des *Heimwehren* (télégrammes nos 283-285 de Prague, du 1er octobre 1930).

« D'ici là, chacun de nous doit concentrer ses forces, se replier sur lui-même, et c'est pourquoi je m'occupe spécialement en ce moment de notre défense nationale. »

Tout ceci joint à de petites raisons de politique intérieure, à l'opposition des agrariens, au fait que les experts de M. Benès sont soit agrariens, soit nationaux-démocrates, explique l'attitude négative du gouvernement tchécoslovaque.

224

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1120 à 1123. *Rome, 17 septembre 1933*

M. Mussolini m'a reçu hier soir en présence du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il avait sur sa table le texte de l'aide-mémoire (1) que j'avais remis le matin au baron Aloisi. « Je n'ai pas encore eu le temps, m'a-t-il dit, d'étudier ce document. Je l'examinerai demain dimanche avec toute l'attention qu'il mérite et je vous ferai connaître mardi les observations qu'il m'a suggérées. Mais laissez-moi vous dire tout de suite que ma première impression est bonne ». Se référant aussitôt aux objections formulées par le gouvernement français contre l'octroi éventuel à l'Allemagne de matériel « puissant », même en quantité restreinte, M. Mussolini s'est écrié qu'il n'avait jamais envisagé la concession de matériel « puissant » et qu'il serait le premier à s'opposer à toute prétention de l'Allemagne dans ce sens. Sa suggestion ne visait que les armes purement défensives.

« Qu'entendez-vous, lui ai-je aussitôt demandé, par armes purement défensives? » « Ce sont celles, m'a-t-il répondu, que tout grand état doit avoir en sa possession pour sauvegarder sa sécurité, ne serait-ce qu'à l'intérieur de ses frontières : fusils, mitrailleuses, artillerie de campagne et chars légers. Nous pourrons d'ailleurs discuter sur cette définition. Quoi qu'il en soit, la question se pose toujours ainsi : devons-nous laisser l'Allemagne libre de s'armer à sa guise, plus ou moins secrètement, ou au contraire faut-il lui consentir, par étapes, en vertu d'accords successifs, un complément d'armes défensives dans des limites restreintes, sous un contrôle sévère et avec la garantie de sanctions? »

J'ai immédiatement pris acte de cette adhésion à un principe que nous avons si souvent soutenu et je l'ai interrogé sur la portée qu'auraient, selon lui, ces sanctions. Il a répliqué non sans vivacité qu'elles pourraient comporter

(1) Transmis par télégrammes nos 1769-1786 de Paris, du 15 septembre, publié ci-dessus sous le no 213 (annexe).

des représailles économiques, des représailles politiques et, s'il le fallait, une sorte de mise en quarantaine du délinquant.

Revenant ensuite à la procédure selon laquelle la négociation lui semblait devoir être poursuivie, M. Mussolini m'a laissé entendre que, lorsque les points de vue se seraient rapprochés, il envisagerait volontiers une entrevue avec Votre Excellence soit à Rome, soit ailleurs. Il a dès maintenant fait communiquer au chargé d'affaires d'Angleterre le texte de ses suggestions, se bornant par ailleurs à en indiquer le sens au représentant allemand.

225

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 569 à 574. Réservé. *Belgrade, 19 septembre 1933, 13 h. 40, 21 h. 5, 21 h. 6, 20 h. 6.*

(*Reçu :* 17 h. 30, 18 h. 30, 18 h. 40; le 20, 1 h.)

Suite à mon télégramme no 564 (1).

Le Roi m'a convoqué hier soir à dîner. Il m'a confirmé les renseignements de mes télégrammes nos 555 à 558 (2), en précisant toutefois que, contrairement à ce que je pensais. il y avait déjà eu une entrevue en Serbie entre les souverains des deux pays : les rois Pierre et Ferdinand s'étaient rencontrés un peu avant les guerres balkaniques. Souvenir de mauvais augure, m'a-t-il dit, en souriant.

Il a tenu à me marquer qu'en allant saluer le roi Boris, il a voulu, eu égard aux conseils de Votre Excellence, montrer son empressement à suivre les suggestions françaises malgré la méfiance que lui inspirent la politique du gouvernement et la personne du souverain bulgares.

« C'est, m'a-t-il dit, tout à fait son père. Il a sa façon de parler, ses gestes et ce charme réel qui a trompé tant de gens et qui masquait une ambition et une hypocrisie désastreuses pour son pays et le nôtre et pour les alliés. »

L'entrevue a été cordiale et familiale. Les souverains ont pris ensemble le petit déjeuner dans le salon de la gare.

Au cours de la conversation, le roi Boris a abordé les problèmes politiques. Il a déclaré souhaiter une entente sincère : le roi Alexandre lui a dit partager son désir, assurant même qu'il était prêt à lui donner toutes les « garanties » (voulant dire par là qu'il s'engagerait à ne pas soulever le problème dynastique), mais il a ajouté que la politique de la Yougoslavie était bien

(1) Du 18 septembre. Il signalait le passage en gare de Belgrade des souverains bulgares, accueillis par les souverains yougoslaves.

(2) Du 16 septembre. D'après ces télégrammes, le roi de Yougoslavie ne s'était résolu vis-à-vis des souverains bulgares qu'à une entrevue de caractère strictement familial, en raison des revendications de Sofia, de l'activité des comités macédoniens et des susceptibilités des états tiers.

connue à Sofia, et qu'elle était fondée de façon inébranlable sur le respect des traités. « On parlerait de tout cela plus tard. »

Le Roi a mis son interlocuteur au courant de son départ pour Sinaïa le 23 et de la réunion de la Petite Entente le 25 septembre. Il lui a dit qu'après son entrevue avec le roi Carol, il irait passer quelques jours chez sa belle-mère, la reine de Roumanie, et qu'il se propose ensuite de s'embarquer en mer Noire sur un contre-torpilleur pour aller à Istanbul, sur les côtes de Grèce et à Corfou où il irait visiter les cimetières militaires serbes. Le roi Boris lui a demandé alors de faire escale à Varna, où ils pourraient avoir une seconde rencontre. Le roi Alexandre n'a pas refusé, mais ne s'est pas engagé. Il est possible qu'il y aille.

Je vous serais reconnaissant de garder secret ce qui précède. Je vous communiquerai mes impressions par un télégramme séparé [1].

Très confidentiel. Réservé. Je me réfère à mon télégramme nº 571.

De ma conversation, je crois pouvoir conclure :

1º Un avis, analogue à celui que Votre Excellence aurait [à Paris]... [2] donné au roi Boris, lui aurait été aussi suggéré à Londres. Par ailleurs, le roi George V a été comme le roi Victor-Emmanuel prévenu par le souverain bulgare de son arrêt à Belgrade.

2º Le roi Alexandre, comme il le dit, s'est sans doute résolu à la rencontre pour nous être agréable et aussi pour ne pas se dérober à une manifestation de courtoisie inévitable. Mais il a, à mon avis, surtout voulu tenir compte du fait que l'idée d'une réconciliation avec les Bulgares devient de façon générale populaire chez les Yougoslaves, Serbes compris. D'autre part, après le pacte d'organisation de la Petite Entente du 16 février, le pacte oriental de non-agression du 4 juillet et le pacte entre les quatre puissances du 15 juillet, la signature du pacte gréco-[turc] du 4 septembre a achevé d'isoler la Bulgarie et désorienté son opinion publique et son gouvernement.

Le moment a paru au Roi particulièrement propice à une tentative de rapprochement, qui a sur celle de Stambouliski [3], en mauvais termes avec son souverain, l'avantage de comporter tout au moins apparemment l'assentiment du roi Boris lui-même.

3º Cependant, vu le précédent, la méfiance du Roi reste pleinement alertée : « Je déteste, m'a-t-il dit, faire une politique de mensonge. Comment pourrais-je laisser croire par des entrevues cordiales que les deux états et les deux gouvernements sont d'accord sur tous les points, alors que nos renseignements nous prouvent que la Bulgarie n'a abandonné aucune de ses revendications et que le Comité macédonien, le gouvernement et le roi de Bulgarie sont solidaires? »

(1) Le 21 septembre (télégramme nº 856), le ministre des Affaires étrangères a chargé le ministre de France de remercier le Roi de la confiance qu'il avait marquée en cette circonstance.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Ce dernier, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie de 1919 à 1923, avait signé en 1923 avec la Yougoslavie le traité de Nish, qui visait à établir une paix permanente entre les deux pays.

Pour mettre le Département en mesure d'apprécier cet état d'esprit, je signale que la police yougoslave assure être sur la piste d'un groupe de trois conjurés macédoniens chargés de provoquer des ... [1] sur le parcours prévu pour le voyage du Roi [de] Belgrade à Sinaïa.

Remettre le voyage que le Roi envisage après son séjour en Roumanie de faire à Istanbul, sur la côte hellénique et à Corfou, me paraît s'expliquer au point de vue politique par le désir de prendre un contact personnel avec les dirigeants des états balkaniques, soucieux de garantir leur frontière bulgare. Je ne serais pas surpris qu'il ait aussi pour objet de rassurer les Turcs et les Grecs sur la portée réelle quant à la question de frontières du rapprochement éventuel bulgaro-yougoslave.

226

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE.

T. nos 717, 718. Réservé. *Paris, 19 septembre 1933, 22 h. 30.*

Les divergences, qui existent jusque dans le parti de M. Dollfuss sur les projets qu'on lui prête, justifient les inquiétudes que je vous faisais valoir dans mon télégramme nos 691-695 du 12 septembre [2]. Toute dictature, ou seulement toute politique, qui dresserait une grande partie de la démocratie ouvrière contre le gouvernement autrichien dans la lutte difficile qu'il mène, rendrait inopérants les efforts que nous faisons pour le soutenir, efforts que nous ne pourrions même plus poursuivre sans contradiction avec nous-mêmes.

Je verrais inconvénient à ce que vous demandiez une audience spéciale pour faire valoir ces considérations. Aussi bien, M. Dollfuss est-il déjà amplement fixé par nos démarches antérieures, et les conversations qu'il a eues avec M. le Président du Conseil et moi-même [3] ne peuvent lui laisser aucune illusion sur notre sentiment en pareille matière.

Mais, à la faveur d'un entretien sur un autre sujet, qu'il vous appartiendra de provoquer, vous devrez vous assurer l'occasion de rappeler très fermement le point de vue du gouvernement français [4].

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Ce télégramme demandait à M. Puaux de persuader le gouvernement autrichien que l'Anschluss ne pouvait être évité que par l'entente de tous les partis hostiles à cette éventualité, y compris les socialistes.

(3) Sur l'entretien du Chancelier autrichien et du ministre français des Affaires étrangères, au retour du premier de la conférence économique de Londres, voir, au tome III de la présente série, le no 396.

(4) Ce télégramme a été transmis par courrier aux postes de Londres (no 1880), Rome (no 1815) et Prague (no 945).

227

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, ROME, PRAGUE.

T. nos 1881 à 1885; 1450; 1811; 947 à 951 (1). Confidentiel.

Paris, 19 septembre 1933, 23 h.

Pour tous les postes sauf Londres. — J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant.

Pour Prague : qui vous fournira les éléments d'information vous permettant de répondre aux vues que vous a développées M. Benès et que rapporte votre télégramme 541-544 (2).

Pour tous les postes. — La conversation que le président du Conseil et moi avons eue le 18 septembre avec l'ambassadeur d'Angleterre et M. Eden (3) nous a permis de mettre au point sans ambiguïté possible la position du gouvernement français dans la question du désarmement.

Nous avons dit que le gouvernement ne se refuserait pas à l'élaboration d'une convention qui préciserait les réductions d'armement à opérer, au cours d'une période de quatre années qui suivrait une période d'épreuve de quatre ans également, mais le développement suivant un rythme accéléré des armements allemands rend indispensable cette période d'épreuve durant laquelle le contrôle fonctionnera et dont nous avons précisé le caractère dans les conditions mêmes déjà indiquées au mois de juillet à M. Henderson (4).

Nous avons fait connaître, d'autre part, les réductions d'armement qui pourraient être opérées, suivant un plan méthodique, de la cinquième à la huitième année si la période d'épreuve s'écoulait normalement et si le contrôle fonctionnait bien.

En outre, l'accent a été mis sur deux questions essentielles :

1° Manquements au traité. — Il est indispensable de laisser la situation se développer sans prendre position à Genève. Le moment et les circonstances de cette prise de position peuvent faire l'objet de discussions; en tout cas, il importe de connaître l'attitude du gouvernement britannique dans cette question. Cela est d'autant plus nécessaire que le développement des organisations nazies en zone rhénane équivaut dans une certaine mesure à une violation des clauses du traité de Locarno sur la zone démilitarisée.

(1) Les télégrammes 1450 et 1811 sont adressés par courrier.

(2) Lire en fait 551-554. (Ce télégramme, du 14 septembre, est ci-dessus reproduit sous le n° 211).

(3) Le compte rendu de cet entretien est publié ci-dessous sous le n° 260 (annexes).

(4) Se reporter à l'aide-mémoire officieux remis à la suite de conversations du président de la conférence avec les hommes politiques français, et reproduit au tome III de la présente série sous le n° 486 (annexe).

2° Il ne suffit pas de s'accorder sur les réductions éventuelles d'armements. Il est tout aussi essentiel de savoir quelles conséquences comporterait la violation des engagements compris dans la convention. L'attitude finale du gouvernement français dépendra dans une large mesure de la réponse qui sera faite à cette question.

Les représentants britanniques avaient reçu une mission d'information strictement limitée. Ils ont estimé que les déclarations qui leur étaient faites, et les très complètes précisions qu'ils recevaient, contenaient des faits nouveaux d'une importance suffisante pour justifier une réunion immédiate du cabinet britannique, par qui des instructions leur seront données en vue d'une reprise des conversations.

En dépit de cette attitude réservée, l'entretien a laissé une impression favorable que corrobore le langage tenu par M. Eden dans la soirée à une représentation d'une autre puissance.

Pour Londres. — Toute information que vous pourriez recueillir sur la délibération de mercredi me serait particulièrement précieuse.

228

Note de la Direction politique [1]

Urgent. *Paris, 19 septembre 1933.*

L'attaché militaire en Russie, tenant lieu d'attaché naval, a fait savoir qu'au cours d'une conversation avec M. Vorochilov, commissaire du peuple à la Guerre et à la Marine, celui-ci a marqué son regret qu'il y eût si peu de techniciens français en U.R.S.S. et a demandé pourquoi des spécialistes français ne seraient pas envoyés en Russie pour y construire des sous-marins, torpilleurs et croiseurs [2].

Le ministère de la Marine demandant quelle suite il y aurait lieu de donner à cette invite, la direction politique propose, si le Ministre n'y voit pas d'inconvénient, de donner la réponse suivante, conforme à la ligne de conduite que nous tenons en pareil cas :

Le gouvernement français ne voit aucune objection à ce que le gouvernement soviétique s'adresse directement en France à l'industrie privée de la construction navale, comme il l'a déjà fait auprès d'autres industries métallurgiques ou chimiques pour l'engagement par contrats de techniciens appartenant à ces industries. Il donnera volontiers un avis favorable s'il est consulté. L'attaché militaire soviétique pourrait entrer directement en rapport à ce sujet avec les industriels français comme, avant la création d'attachés militaires, un

(1) Destinée au Ministre.
(2) Voir ci-dessus n° 156 (annexe).

envoyé spécial du commissariat à la Guerre l'avait fait pour du matériel terrestre.

Par contre, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres pays, nous devrions, s'il était nécessaire, répondre qu'en ce qui concerne le personnel de l'État français, nos propres besoins ne permettent pas d'en envisager le détachement*.

229

Audiences du Ministre

I

Visite de M. Henderson au Ministre

Confidentiel. *Le 19 septembre (matin).*

M. Henderson explique qu'il va reprendre à Genève les conversations qu'il avait commencées l'été dernier par un voyage à travers l'Europe. Il avait formé le projet de se rendre dans d'autres capitales que celles qu'il a visitées, puis il a estimé préférable d'éviter ce voyage, la présence de ministres des Affaires étrangères pour l'Assemblée lui permettant d'avoir les contacts nécessaires dans cette ville.

Il rappelle que la mission qu'il remplit par ses conversations lui a été confiée par le Bureau et par la Commission générale ; par conséquent, il ne peut éviter de faire rapport à ces deux organismes sur le résultat des négociations qu'il a poursuivies. Ce rapport ne laissera pas d'être très délicat à établir en ce qui concerne la présentation des points de vue respectifs de l'Allemagne et de la France.

M. *Paul-Boncour* approuve le Président de n'avoir pas donné suite à l'idée d'un second voyage à travers l'Europe, puisque l'assemblée de Genève lui donne l'occasion d'avoir dans cette ville les conversations nécessaires; mais il tient à lui exprimer sa satisfaction des grands progrès qu'a permis de réaliser le premier voyage du président de la conférence, progrès dont témoignent tant les conversations d'hier avec les représentants britanniques (1) que les négociations de la semaine passée à Rome entre notre ambassadeur et M. Mussolini (2). Le ministre des Affaires étrangères comprend la nécessité de faire un rapport au Bureau et à la Commission générale et se rend parfaitement compte de la difficulté que pourra avoir le Président à l'établir dans des condi-

* Annotation du Ministre : Pas d'accord : *ne pas renvoyer à l'industrie privée, cela n'a pas la même signification politique à moins d'objection de la Marine. Je désire que des techniciens officiels aillent là-bas*, mais après *que le Quai aura pu obtenir des assurances politiques sur l'utilisation de ces constructions.*

(1) Dont les comptes rendus sont reproduits ci-dessous sous le nº 260 (annexes).

(2) Sur ces négociations, voir ci-dessus le nº 224.

tions satisfaisantes. Il tient à souligner au Président les raisons pour lesquelles, à ses yeux, la présentation des points de vue français et allemand sera surtout délicate. Les informations très nombreuses et très graves que l'on a sur le réarmement de l'Allemagne rendent absolument indispensable l'institution d'une période d'épreuve et de contrôle qui constituerait d'ailleurs la meilleure solution du différend franco-allemand puisqu'elle donnerait au Reich le moyen d'établir sa bonne foi et, en même temps, de calmer nos appréhensions.

Au cas où l'Allemagne refuserait les délais nécessaires pour cette expérience et exigerait des mesures immédiates de désarmement en arguant du fait qu'elle est désarmée en vertu des traités, le délégué français ne pourrait éviter d'ouvrir le dossier très important qui est maintenant constitué sur les violations du traité de Versailles par l'Allemagne et de montrer que le Reich n'est pas désarmé. Ce serait là un débat évidemment très critique et, par conséquent, les termes de l'exposé que fera le Président de la situation au Bureau ou à la Commission générale ne sauraient trop être pesés.

M. *Henderson* comprend bien le point de vue français, il croit seulement devoir rappeler à M. Paul-Boncour que, du côté allemand, l'on possède un argument qui n'est pas sans valeur; l'on peut arguer, à ses yeux, du fait que le désarmement général avait été promis à l'Allemagne par le préambule de la partie V du traité de Versailles et que, depuis quatorze ans, on n'a pas donné de suite concrète. Il y a là un engagement moral des alliés, dont M. Paul-Boncour lui-même a, jadis, reconnu à Genève la valeur, et qui peut justifier, dans une large mesure, aux yeux de l'opinion, la position de l'Allemagne.

M. *Paul-Boncour* reste fidèle à ce qu'il a dit à Genève au sujet des engagements contenus dans le préambule de la partie V, mais il fait remarquer à M. Henderson que ce droit de l'Allemagne a satisfaction le jour où, comme le gouvernement français y est prêt, une convention est conclue contenant des engagements précis, valables en cas d'issue favorable de la période d'épreuve et constituant, dans la voie de la réduction des armements comme dans celle de la réalisation de l'égalité des droits, un pas très important. D'autre part, il a personnellement toujours affirmé à Genève que la contrepartie de cet engagement des alliés était la stricte observation par l'Allemagne des clauses militaires des traités de paix. Or, celles-ci sont violées.

M. *Henderson* est d'accord pour considérer que la signature d'une convention, contenant des engagements précis de réductions d'armements, donnera satisfaction aux revendications allemandes tirées du préambule de la partie V; la difficulté, selon lui, résulte surtout de la longueur de la période d'épreuve. Il est persuadé que, du côté allemand, l'on se prêterait en définitive à une période de transition et de contrôle si ce contrôle s'applique de manière réciproque et égale à tous les états, et s'il ne comporte pas de discrimination à l'égard de l'Allemagne. Au contraire, si la période d'épreuve devait être considérée comme une investigation permanente des armements allemands, en vertu du traité de Versailles, elle serait certainement repoussée par le Reich.

M. *Paul-Boncour* indique de suite qu'aux yeux du gouvernement français, il ne peut s'agir que d'un contrôle s'appliquant à tous sur la base d'une parfaite égalité et vérifiant, pendant la période d'épreuve, le maintien du *statu quo*

et le non-accroissement des armements, ceux-ci étant ceux fixés par les traités pour les pays ex-ennemis et pour les autres puissances, les armements actuels.

M. *Henderson* continue son raisonnement : le délai de quatre ans, que l'on envisageait l'été dernier comme durée pour la période d'épreuve, lui paraît un peu long pour rendre l'institution de cette période acceptable à l'Allemagne : son idée personnelle était, comme il l'a déjà dit, une période d'épreuve de deux ans suivie d'une première étape de quatre ans. Peut-être obtiendrait-on de l'Allemagne que la période de transition fût portée à trois ans, mais ce sera difficile.

Le président de la conférence esquisse une solution qui consisterait à abréger la période d'épreuve des délais nécessaires à la constitution et à la mise en place des organismes de contrôle, délais que l'on peut évaluer à six mois et peut être même plus. La conférence, avant de se séparer, déciderait que les dispositions de la convention relatives à la Commission permanente et au contrôle entrent immédiatement en vigueur sans attendre les ratifications et la mise en vigueur régulière du reste de la convention. L'on pourrait gagner ainsi plusieurs mois et la durée de la période d'épreuve, comptée à dater de l'entrée en vigueur régulière de la convention, se trouverait raccourcie d'autant.

Le président de la conférence exprime par ailleurs le vœu qu'au cas où les négociations amèneraient certaines modifications de la position française telle qu'elle lui a été définie dans l'aide-mémoire remis à son premier passage à Paris [1], ces modifications soient portées rapidement à sa connaissance à Genève afin qu'il soit en mesure d'élaborer, en pleine connaissance de cause, le rapport qu'il compte faire sur la situation au Bureau et à la Commission générale. Il indique d'ailleurs qu'il restera en contact étroit avec M. Paul-Boncour et les autres chefs de délégations pour l'élaboration de ce rapport.

La conversation se poursuit quelque temps sur la question du réarmement de l'Allemagne, M. *Paul-Boncour* appelant l'attention du président de la conférence sur les informations véritablement inquiétantes qu'apportent constamment d'outre-Rhin non pas des nationalistes exaltés, mais des représentants de la IIe Internationale : certains ont été jusqu'à prétendre que le rythme de réarmement de l'Allemagne était tel que, si des mesures énergiques ne sont pas prises, ce serait la guerre à brève échéance. Le ministre des Affaires étrangères ne prend pas ce pessimisme à son compte, mais cela indique au Président l'émotion qui s'empare des milieux mêmes auxquels il appartient.

Le *Président* émet des doutes quant au crédit à accorder à ces informateurs qui paraissent n'avoir compris la politique allemande que depuis le moment où ils ont émigré.

M. *Paul-Boncour* lui signale que beaucoup de ces renseignements se trouvent recoupés par des informations d'autre source qui en montrent l'exactitude et la gravité.

[1] **Publiée au tome III de la présente série sous le n° 486 (annexe).**

II

Conversation du Ministre avec M. Norman Davis

19 septembre 1933, 17 h. 30

M. *Norman Davis* tient d'abord à démentir les bruits qui ont couru sur le détachement qu'affecterait le président Roosevelt à l'égard de la question du désarmement. C'est le contraire de la vérité. Le Président l'a reçu à plusieurs reprises avant son départ; il a encore eu un entretien d'une heure avec lui la veille même de son embarquement.

Dans ces conversations, le président Roosevelt a souligné avec force que les difficultés économiques et financières qui pouvaient séparer les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie étaient peu de chose auprès de la consolidation de la paix mondiale, qui ne pouvait résulter que du succès de la conférence du désarmement et d'un accord des quatre puissances.

Le représentant américain revenait donc à Genève avec la volonté d'être utile et de donner une collaboration sans réserve aux efforts qui allaient être tentés pour réussir. Il a, en même temps, indiqué que le Président avait résumé ses vues dans une lettre qu'il lui avait adressée et dont il était autorisé à donner communication à M. Daladier et à M. Paul-Boncour. Par correction, il croyait devoir réserver la primeur du document au président du Conseil; mais il viendrait tout de suite après le lire au ministre des Affaires étrangères.

M. Norman Davis demande à M. Paul-Boncour de le mettre au courant, dans la mesure où il le croit possible, des changements qui se sont produits dans la situation depuis les conversations de juin dernier.

M. *Paul-Boncour*, après avoir remercié le délégué américain des sentiments qu'il a exprimés et marqué combien il appréciait l'importance de la collaboration américaine, indique que, en ce qui concerne la France, il n'y a pas de changements importants depuis le mois de juin. La France est prête à prendre des engagements en matière de désarmement, mais ces engagements ne peuvent être pris que sous condition, et leur exécution sera subordonnée à une période d'épreuve et au résultat du contrôle international pendant cette période.

Cette position de prudence que la France a définie depuis longtemps et qui répond, en partie, à des suggestions faites du côté américain, et même par M. Norman Davis en particulier, apparaît de plus en plus nécessaire. Le réarmement de l'Allemagne se poursuit maintenant suivant un rythme accéléré; les renseignements affluent; de toutes les sources, y compris les sources allemandes, il n'est pas permis de mettre en doute la gravité des faits; la France doit en tenir compte. Il est impossible de laisser se poursuivre, dans ces conditions, les débats de Genève.

L'Allemagne ne cesse de rappeler les engagements pris envers elle, mais ces engagements ne sont valables que si l'Allemagne elle-même remplit ses obligations. Or, depuis longtemps, elle a commencé à les violer et, au cours des six derniers mois, ces violations se sont multipliées. Dans ces conditions, le gouvernement français aurait parfaitement le droit de venir à Genève

dénoncer les faits dont il s'inquiète justement et demander que la conférence ou le conseil de la Société des Nations, en application de l'article 213 du traité, décide une investigation générale qui permette d'établir la situation de fait en Allemagne. Mais le gouvernement français ne méconnaît pas que, dans l'état de folie qui existe actuellement dans le Reich, une telle initiative pourrait provoquer, de la part de l'Allemagne, des réactions sérieuses qui mettraient la conférence en péril et ébranleraient la Société des Nations elle-même.

C'est pourquoi le gouvernement ne se refuse pas à envisager une autre méthode : ce qui importe, c'est le résultat. L'Allemagne doit tenir ses engagements et il est nécessaire qu'un contrôle international permette de s'en assurer. La période d'épreuve a, à cet égard, une importance capitale et plus les jours passent, plus le gouvernement français la considère comme essentielle; l'idée en est d'ailleurs due en partie, le Ministre doit le souligner, à une initiative américaine [1]; mais si cette période est établie, si le contrôle fonctionne dans des conditions satisfaisantes, le gouvernement français comprend bien la nécessité de prendre des engagements précis en matière de désarmement : il ne suffit pas de se borner à dire, en termes vagues, qu'à l'issue de la période on envisagera des réductions d'armements; l'on est prêt, du côté français, à marquer dès maintenant dans la convention même quelles réductions devront s'effectuer, dans quel délai et dans quelles conditions.

M. *Norman Davis* reconnaît que les préoccupations de la France n'ont jamais été plus naturelles. Au fur et à mesure que la nécessité d'aboutir, en matière de désarmement, s'impose aux gouvernements, les obstacles s'accumulent sur la route : l'Allemagne traverse une crise de folie qui exige des précautions.

Le gouvernement américain s'est rallié sans réserve à l'idée du contrôle; de même, il accepte l'idée d'une période d'épreuve; encore croit-il qu'il serait habile de ne pas employer ce mot, mais une expression telle que « période de transition ». Ces points acquis, le sentiment américain est qu'il faut arriver à des propositions raisonnables et qu'il faut se montrer, à l'égard de l'Allemagne, à la fois extrêmement loyal et aussi extrêmement ferme si des manquements se produisent.

Évidemment, il y aurait une autre politique : elle consisterait à entrer en Allemagne et à battre les nazis, mais où conduirait-elle? Le monde n'a pas encore digéré la guerre. Que se passerait-il? Les opérations militaires une fois finies, on irait au-devant de difficultés inextricables.

M. *Paul-Boncour* répond que l'idée de guerre préventive est sans doute prêchée par certaines personnes, notamment par des membres de la seconde Internationale qui voient là le seul moyen de sauver la liberté en Allemagne; mais ce n'est, à aucun degré, la politique du gouvernement français. Par ailleurs, il est pleinement d'accord avec ce que vient de dire M. Norman Davis, notamment sur l'opportunité de trouver une expression autre que « période d'épreuve » pour caractériser la période préliminaire indispensable.

[1] Se reporter au télégramme nos 867-868 de Washington, du 25 août, ci-dessus reproduit sous le no 141.

Le délégué américain a dit, d'autre part, qu'il fallait se montrer ferme en cas de violation. C'est là, en effet, un point essentiel et la France doit poser la question : quelles seront les conséquences des violations? Une telle question place dans une situation délicate Anglais et Américains, mais le problème est grave et M. Paul-Boncour doit le marquer à nouveau.

M. *Norman Davis* se félicite des remarques que vient de faire M. Paul-Boncour.

En ce qui concerne les violations, il en reconnaît toute l'importance et sa délégation réfléchit aux solutions possibles. Il tient à dire que, lorsqu'il a traversé Londres au mois de juin et qu'il a vu M. MacDonald, il lui a dit nettement que le contrôle, qui répugnait d'ailleurs à son gouvernement comme au gouvernement britannique, apparaît de plus en plus comme un élément indispensable : il n'avait pas le droit, a-t-il dit, d'agir sur la France pour qu'elle désarme si, en même temps, vous paraissez vous désintéresser de ce qui se passera au cas où l'Allemagne voudrait lui sauter à la gorge, comme cela peut paraître vraisemblable.

M. Norman Davis désire, d'autre part, préciser un point.

En ce qui concerne les manquements actuels de l'Allemagne aux clauses des traités, il lui apparaît qu'il ne faut pas chercher à punir systématiquement le Reich. Il appartiendra au Reich de renoncer à ses errements et de se mettre en règle dans le cadre de la future convention. S'il y manque ou si, dans la suite, il viole ses engagements, il y aura lieu d'agir, mais le délégué américain ne voudrait pas que, par principe, des sanctions fussent appliquées comme conséquence des violations du traité que l'Allemagne a pu commettre jusqu'à aujourd'hui. Il faut tenir compte, à cet égard, de la psychologie d'un peuple vaincu; à sa place, une autre nation, peut-être il est vrai avec d'autres méthodes, aurait cherché à s'affranchir de ses obligations.

M. *Paul-Boncour* indique qu'il n'est nullement dans l'intention du gouvernement français de chercher querelle à l'Allemagne pour le passé. Sa préoccupation est que les choses rentrent dans l'ordre maintenant et que, dans l'avenir, l'Allemagne se conforme aux obligations, quelles qu'elles soient, qui résulteront pour elle de la convention.

M. Paul-Boncour tient, d'autre part, à indiquer à M. Norman Davis que, du côté italien aussi, l'idée du contrôle et de la période d'épreuve fait du progrès. Il lui dit, sans donner de détails, que des échanges de vues sont en cours à Rome à ce sujet.

M. *Norman Davis* se félicite de ces informations; il a toujours été convaincu qu'un rapprochement franco-italien était la clef de la situation. Il a vu à Londres, il y a quelques jours, M. Grandi; ses propos lui ont donné l'impression que l'on était décidé maintenant, à Rome, à faire une politique de rapprochement avec la France et que l'on avait le sentiment que l'on s'était engagé trop loin dans la voie de l'intimité avec l'Allemagne : la question de l'Autriche semble leur avoir ouvert les yeux.

L'entretien prend fin à 18 h. 30, le représentant américain devant se rendre chez le président du Conseil; il revient à 19 h. 30 pour donner à M. Paul-Boncour lecture de la lettre du président Roosevelt.

230

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST.

T. nos 958; 854; 729. *Paris, 20 septembre 1933, 21 h.*

Au lendemain des entrevues diverses qui viennent d'avoir lieu à Paris (1), je verrais intérêt à hâter, dans toute la mesure du possible, l'occasion d'une rencontre avec les représentants des pays de la Petite Entente.

Je vous prie donc de marquer d'urgence au ministre des Affaires étrangères le prix que j'attacherais à une reprise de contact personnel avec les délégués de la Petite Entente à Genève dès mon arrivée dans cette ville avant la fin de cette semaine.

231

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BUDAPEST, BUCAREST, PRAGUE, BELGRADE, VIENNE.

T. nos 507-509; 727-728; 956-957; 852-853; 719-720.

Paris, 20 septembre 1933, 22 h. 30

Pour Budapest : Je me réfère à votre télégramme no 359 (2).

Pour tous les postes sauf Prague : J'adresse à notre ministre à Prague le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Je me réfère à votre télégramme no 584 (3).

Les indications et les assurances que, dès l'annonce du voyage de M. de Kanya, j'avais tenu, par mes télégrammes des 9 et 10 septembre, à vous fournir à l'adresse du gouvernement tchécoslovaque, devaient suffire à le rassurer

(1) Allusion aux conversations franco-britanniques du 18 (dont les comptes rendus sont reproduits ci-après sous le no 260, annexes) et aux entretiens du 19, entre le Ministre d'une part, le président de la conférence du désarmement et le délégué des Etats-Unis à ladite conférence (comptes rendus publiés ci-dessus sous le no 229, I et II). Le Ministre pense vraisemblablement aussi à la réception à Paris du président du Conseil hongrois (voir ci-après les nos 231, 235).

(2) Du 19 septembre, par lequel M. de Vienne sollicitait du ministre des informations sur les conversations qu'il avait eues, ainsi que le président du Conseil, avec M. de Kanya.

(3) Du 18 septembre. Ce télégramme transmettait le désir de M. Benès d'avoir des renseignements sur les entretiens de M. de Kanya à Paris.

entièrement sur la nature des conversations que pourrait avoir à Paris le ministre hongrois (1).

Je vous prie donc de confirmer à M. Benès que ces conversations ont porté essentiellement, ainsi qu'il avait été convenu, sur des sujets proprement économiques et plus particulièrement sur l'organisation économique des pays danubiens.

Je n'ai pas caché à M. de Kanya le lien étroit qui reliait à la politique française de paix les garanties du maintien d'un équilibre dans l'économie européenne. M. de Kanya a paru estimer possible une coopération hongroise avec les pays de la Petite Entente, et notamment avec la Tchécoslovaquie dans la mesure où il serait certain :

1° Que cet effort ne pourrait tendre, directement ni indirectement, à dépasser l'ordre économique;

2° Que, même sur le plan économique, les modalités envisagées excluraient tout projet d'union douanière susceptible d'altérer la souveraineté des états et seraient limitées à la recherche, sur pied d'égalité et par voie d'accords bilatéraux librement négociés, d'une série d'arrangements particuliers dont l'ensemble assurerait en fait un système de tarifs préférentiels à instituer entre les états d'Europe centrale, abstraction faite de toute revendication territoriale.

J'ajoute qu'à aucun moment, il n'a été question d'une formation militaire auxiliaire en Hongrie (2).

232

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 823 à 825. *Vienne, 20 septembre 1933, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme nos 717-718 (3).

Je crois pouvoir donner à Votre Excellence l'assurance que M. Dollfuss ne songe pas à instaurer un régime dictatorial. Ainsi que je l'ai fait connaître par mon télégramme nos 794 à 800 (4), le Chancelier m'a déclaré qu'il ne prendra aucune mesure de rigueur contre le parti socialiste, tant que celui-ci

(1) Par télégrammes nos 914-916 du Département à Prague, le 10 septembre communication était donnée à M. Léon Noël du télégramme nos 480-481 adressé la veille à M. de Vienne, télégramme auquel il est fait allusion ci-dessus sous le n° 197 (note).

(2) M. Benès croyait savoir que l'homme d'État hongrois avait abordé ce sujet avec M. Paul-Boncour.

(3) Du 19 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 216.

(4) Du 15 septembre, reproduit ci-dessus sous le n° 226.

se maintiendra dans une attitude de neutralité. Il n'a nullement l'intention de céder aux injonctions des *Heimwehren* en imposant à l'Autriche un régime fasciste. Dans notre conversation d'hier, il m'a dit que l'une des faiblesses des *Heimwehren* était leur absence de programme : ils n'ont que des intentions, alors que le gouvernement a déjà établi un projet de réformes constitutionnelles, dont M. Ender étudie maintenant les détails.

La presse socialiste a pris position contre le discours du prince von Starhemberg(1), mais non point contre M. Dollfuss. Il n'est point exagéré de dire que celui-ci possède la confiance d'un nombre toujours croissant d'électeurs socialistes. C'est eux qui ont grossi la foule qui acclama le Chancelier le 11 septembre sur le Ring (2). 7.000 employés des Postes et Télégraphes qui jusqu'ici presque tous votaient... (3), figuraient dans le cortège du Front patriotique. Hier à Salzbourg et dans les villages environnants, des délégués socialistes sont venus affirmer au ministre de la Guerre leur loyalisme autrichien, le remerciant d'avoir organisé la défense de la frontière. A Innsbruck, les socialistes se sont déclarés prêts à entrer, s'il le fallait, dans des formations armées sous les ordres des autorités militaires. Il n'y a donc actuellement aucun symptôme d'un mouvement de révolte de la classe ouvrière et le Chancelier est un politique trop avisé pour user de provocations, alors qu'il a le sentiment de rallier chaque jour davantage les travailleurs à sa cause.

233

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 748 à 754. *Londres, 21 septembre 1933, 19 h., 19 h. 32, 20 h. 10, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 35, 21 h., 21 h. 37, 20 h. 55, 21 h. 40.)

Sir John Simon, qui m'a reçu tout à l'heure, m'a confirmé son intention de partir demain matin pour Paris et Genève accompagné de M. Eden. Il se réjouit de reprendre avec le président du Conseil et avec Votre Excellence les entretiens commencés lundi dernier (4) et dont il espère un heureux effet pour les travaux de la conférence.

Je lui ai dit que l'on avait été sensible à Paris au ton amical de la presse

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus n° 216 (note).
(2) A l'occasion des fêtes commémoratives de la délivrance de Vienne (se reporter à la dépêche de l'attaché militaire n° 376 du 11 septembre, reproduite ci-dessus sous le n° 199), le Chancelier avait fait acclamer sa politique par la foule autrichienne.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Le 18 septembre. Les comptes rendus des entretiens des 18 et 19 septembre sont reproduits ci-après sous le n° 260 (annexes) et ci-dessus sous le n° 229 (I, II).

britannique et qu'il serait certainement d'un très grand intérêt pour le gouvernement français de connaître les résultats de la réunion du conseil d'hier.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères s'est référé d'abord au compte rendu du *Times* qui, d'après lui, reflète fidèlement les délibérations du cabinet britannique. Il a rappelé que l'opinion publique en Angleterre avait sensiblement évolué depuis quelques mois, qu'elle s'était nettement détournée de l'Allemagne et que l'on faisait ici le plus loyal effort pour nous comprendre et correspondre à nos vues.

Il a ajouté aussitôt qu'à son avis, la question du désarmement ne devait pas être présentée comme dépendant uniquement d'un accord à réaliser entre la France et la Grande-Bretagne. Les conversations poursuivies entre Paris et Rome, qui marquent un progrès appréciable pour lequel il convient de féliciter le gouvernement français, laissent néanmoins apparaître des divergences notables sur des questions capitales. Il serait très désirable d'arriver à réduire ces divergences de façon à ce que les quatre grandes puissances, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les États-Unis puissent se présenter à Genève en plein accord. Un des points en suspens consiste dans l'attribution aux puissances désarmées de certaines armes défensives qui leur sont jusqu'à présent interdites. Sir John Simon considérerait comme regrettable que l'on risquât, pour une concession dont il ne fallait pas s'exagérer les conséquences, l'abandon d'une convention dont la signature importe si hautement à la France elle-même, puisque celle-ci obtiendra grâce à elle le moyen de contrôler la situation militaire de l'Allemagne en même temps que d'éviter une course aux armements ruineuse et aléatoire.

J'ai fait remarquer à sir John Simon que l'attribution à l'Allemagne de certains prototypes était non seulement grave en soi, mais qu'elle soulevait une question politique délicate en exposant la conférence aux reproches de favoriser le réarmement de l'Allemagne. D'autre part, s'il est exact que nous ayons intérêt à nous assurer les moyens de contrôler les armements allemands, nous ne pouvons pour cela sacrifier les garanties et les précautions que nous jugerons indispensables. C'est pourquoi nous attachons en ce moment un prix particulier à connaître l'opinion du gouvernement anglais, d'abord sur les manquements constatés de l'Allemagne, ensuite sur les sanctions qui devraient intervenir au cas d'infraction éventuelle aux engagements assumés dans la future convention.

Sur le premier point, je n'ai reçu de sir John Simon aucune réponse. En ce qui concerne les sanctions, il a déclaré avec une certaine vivacité qu'il importait de s'expliquer en toute franchise à ce sujet, et que les conceptions du gouvernement britannique ne paraissaient pas concorder avec l'idée française à cet égard. Si l'on établit une convention comportant une période d'épreuve (termes qui ne plaisent pas beaucoup aux Anglais et qu'ils préféreraient remplacer par l'expression « période initiale »), il devrait être entendu qu'à son expiration, il appartiendrait à la Commission du désarmement de décider si les conditions requises pour passer à la seconde phase se trouvent effectivement remplies. Au cas où la Commission, qui serait composée de personnalités neutres ou du moins sans tendances trop accusées, constaterait

des infractions importantes aux clauses de la convention, il va de soi que les puissances signataires reprendraient leur liberté et ne seraient pas tenues aux réductions prévues.

Comme je lui demandais ce qu'il adviendrait si, au cours de la première période, les investigations faisaient apparaître un réarmement manifeste dans l'un des pays contractants, le secrétaire d'État s'est dérobé en me disant que cette question du contrôle devrait être étudiée attentivement et sous tous ses aspects. Il s'est longuement étendu sur ce qu'avait de déprimant pour l'opinion anglo-saxonne le principe du contrôle, l'Angleterre, qui n'a cependant rien à cacher, voulant être crue sur parole. Mais l'essentiel n'est pas tant, d'après lui, dans le mécanisme du contrôle pour lequel, a-t-il assuré, nous ne saurions manquer de nous entendre, que dans la substance même de la convention, c'est-à-dire, les réductions à prévoir.

Confidentiel.

Après mon entretien avec sir John Simon dont l'opinion reflète directement celle des milieux politiques anglais et du Premier ministre, j'ai tenu à voir sir Robert Vansittart à qui mes relations personnelles m'autorisent à parler en toute confiance. Les indications qu'il m'a données confirment les impressions dont j'ai fait part au Département par mon télégramme d'hier soir (1). Il en ressort que le Conseil des ministres n'a pris aucune décision ferme, sur les modifications à apporter à la position britannique. Sir John Simon arrive donc à Paris et à Genève sans programme formellement arrêté d'avance, apparemment pour se réserver toute latitude et pouvoir mesurer les concessions à faire sur le contrôle aux promesses que nous pourrons donner en matière de réduction d'armement.

J'ai demandé au sous-secrétaire d'État permanent s'il y avait une raison au silence observé par le gouvernement britannique en ce qui concerne les armements de l'Allemagne qui ont fait l'objet de plusieurs démarches de notre part; il m'a dit qu'à son avis, l'étude de ce dossier était peu opportune et difficilement compatible avec les engagements que nous nous apprêtions à demander par ailleurs à l'Allemagne; ce point de vue semble s'inspirer davantage de l'opinion du Cabinet que de celle du Foreign Office qui, d'après des informations de bonne source, a exprimé tout récemment encore un avis favorable à cette thèse (2).

(1) Il s'agit du télégramme de Londres nos 745-746, parti le 21, mais à 1 h 18 (et reçu à 8 heures). L'ambassadeur de France y annonçait son intention de se rendre au Foreign Office, pour « essayer de compléter » les indications obtenues « d'un informateur sérieux ».

(2) Un résumé de la fin du télégramme porte l'annotation manuscrite suivante : « *Exploiter cela, agissant sans cesse au Foreign* [*Office*] ».

234

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1149. *Rome, 21 septembre 1933, 22 h. 55.*
(*Reçu :* le 22, 2 h. 10.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1134 à 1146 (1).

En me remettant l'aide-mémoire du gouvernement italien, M. Suvich m'a dit que le court délai qui nous séparait de la date fixée pour la reprise des travaux de la conférence du désarmement rendait nécessaire l'adoption, pour la suite des conversations, d'une procédure aussi rapide que possible. Les thèses française et italienne s'étant sensiblement rapprochées, il envisagerait, si les réponses anglaise et allemande sont de nature à le permettre, une réunion près de la frontière suisse, à Stresa par exemple, des ministres des Affaires étrangères des quatre puissances faisant partie à titre permanent du conseil de la Société des Nations et signataires du pacte à Quatre.

Le sous-secrétaire d'État m'a exprimé le désir de connaître les observations que l'éventualité d'une telle réunion pourrait appeler de la part de Votre Excellence. Je n'ai d'ailleurs pas caché à M. Suvich que la réalisation de ce projet n'irait probablement pas sans difficultés.

235

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 361 à 364. *Budapest, 21 septembre 1933* (2).
(*Reçu :* le 24, 10 h. 30.)

M. de Kanya est revenu de Paris, très satisfait de la grande courtoisie avec laquelle il a été reçu par Votre Excellence (3), ainsi que par M. le Président de la République et par M. le Président du Conseil. Il en a été évidemment des plus flattés et n'y voit que des avantages pour son personnage et pour sa position.

(1) Ci-dessous reproduits sous le nº 237.
(2) Par poste.
(3) Le 16 septembre.

Quant au fond des conversations, il ne s'attendait pas à autre chose que ce qu'il a entendu; mais il se félicite de la franchise et de la netteté de l'expression. Il s'est efforcé, m'a-t-il dit ce matin, de répondre de la même manière. Me faisant un compte rendu qui coïncide exactement avec les indications de votre télégramme 508-509 (1), il m'a confirmé son désir d'agir pour le mieux dans la limite des accords bilatéraux. Mais il estime toujours que, pour un développement rationnel de ces accords, la question essentielle est actuellement celle de la reprise de relations économiques normales entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Or, il reste fort sceptique, sinon peut-être sur la bonne volonté de M. Benès, en tout cas sur la possibilité pour le gouvernement tchécoslovaque de concilier les difficultés de l'ordre intérieur avec un souci bien entendu de l'économie danubienne.

En ce qui concerne la politique, il a été impressionné par le calme et la résolution avec lesquels la situation est envisagée à Paris, « quoiqu'elle y soit vue sous des couleurs assez sombres ». Nul doute que cela ne renforce aux yeux des Hongrois l'importance du facteur français et que, par suite, on ne soit ici que plus porté à le prendre en considération. Cependant, il ne m'a pas été caché que, le but étant le même et la question de l'égalité des droits étant la première de ses revendications que le gouvernement hongrois voudrait voir aboutir, la délégation hongroise à Genève continuerait à se ranger derrière la délégation allemande dans l'affaire du désarmement (« Par exemple, il est impossible d'accepter l'investigation préalable »; j'ai répliqué qu'étant donné ce qui se passait en Hongrie, cela ne m'étonnait pas).

Les renseignements que notre attaché militaire a recueillis de son côté confirment que telle sera bien l'attitude hongroise, attitude de principe sur l'efficacité de laquelle on ne paraît pas se faire d'illusions en l'état actuel de la question, mais qui ne peut qu'être encouragée par les déclarations que M. von Papen vient de faire aux journalistes (2); je les relate par télégrammes séparés.

En raison de l'importance de cette question du désarmement, M. de Kanya partira le 24 pour Genève. Il y restera environ une semaine. Il partira ensuite vers le 15 octobre avec M. Gömbös pour Ankara, la date primitivement fixée pour ce voyage ayant été avancée de quelques jours.

(1) Du 20 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 231.

(2) Sur le séjour du vice-chancelier allemand à Budapest et ses déclarations à la presse, voir ci-dessous le n° 236.

236

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 365 à 375. *Budapest, 21 septembre 1933* (1).

(*Reçu :* le 25, 10 h. 35.)

M. von Papen est arrivé le 16 à Budapest. Il est immédiatement parti pour la chasse avec le président du Conseil. Il en est revenu le 20 au matin pour un « déjeuner intime » à la légation d'Allemagne, auquel assistait M. de Kanya, qui a offert le soir un dîner de même caractère au vice-Chancelier. Celui-ci a été reçu ce matin en audience par le Régent qui l'a retenu à déjeuner. Il vient de repartir pour l'Allemagne.

Du côté hongrois, on s'est visiblement efforcé d'accentuer le « caractère purement privé » de la visite. Si la date de celle-ci avait été avancée, c'est pour des raisons particulières à la chasse au cerf, ce qui est d'ailleurs exact. De fait, il n'y a eu aucune réception officielle et, durant le séjour de M. von Papen, les journaux ont été remarquablement muets sur son compte alors qu'au contraire, ils se répandaient en détails sur le voyage à Paris de M. de Kanya (2). Le mot d'ordre était évident; on tenait à ce que l'effet de la visite à Paris ne fût pas neutralisé par celui de la visite à Budapest. J'ai du reste noté en particulier chez le ministre des Affaires étrangères une certaine appréhension de ce que le vice-Chancelier allait dire aux journalistes, qu'il avait « accepté » de recevoir en corps.

Ce n'était pas sans raison. Que le motif des cerfs ait été ou non le seul qui ait déterminé cette arrivée brusquée, M. von Papen a fait ce matin des déclarations à la presse qui tendent nettement à compromettre la Hongrie dans le sens allemand. Après avoir parlé des entretiens qu'il avait eus avec M. Gömbös sur les moyens de développer les rapports économiques entre les deux pays, il a ajouté que les buts politiques de l'Allemagne et de la Hongrie étaient les mêmes : « La Hongrie, a-t-il poursuivi, souffre plus qu'aucun autre peuple de l'injustice des traités. On l'a dépouillée, démembrée, et on lui dit que c'est ainsi qu'elle doit vivre... La révision s'impose; il faut arriver par des moyens absolument pacifiques, mais il faut lutter jusqu'au bout pour l'obtenir... Je suis d'accord avec vous et avec vos hommes d'État pour estimer que le problème de la réorganisation de l'Europe centrale ne peut être résolu que par nous en commun et que toute autre combinaison est *inefficace* ».

(1) Par poste.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 231 et 235.

Confidentiel. J'avais interrogé M. de Kanya, avant que ces déclarations eussent été faites, sur les conversations que M. von Papen avait eues avec lui et avec le président du Conseil.

Il s'était montré assez vague, sinon réticent. Cela m'a donné le sentiment, corroboré par ma propre impression, qu'on n'a pas été plus loin que des formules générales et de grands mots, qui sont du reste dans la manière de M. Gömbös comme dans celle de M. von Papen, et que M. de Kanya n'a pas dû beaucoup plus s'avancer, ayant une assez petite estime de la valeur d'homme d'État du vice-Chancelier : « On a surtout parlé, m'a-t-il dit, des questions économiques. Nous ne doutons pas de la bonne volonté du gouvernement allemand à notre égard, mais la situation est difficile; les possibilités sont limitées ».

Il semble cependant qu'on ait tenté d'aborder avec M. von Papen le sujet autrichien. « Mais c'est très difficile, m'a dit encore le ministre des Affaires étrangères. M. Hitler ne veut pas s'entendre avec M. Dollfuss. Il en fait une question personnelle, car il est froissé qu'on lui tienne tête dans son pays d'origine. Il répète du reste qu'il n'est pas question d'Anschluss, mais d'élections en Autriche pour que la volonté se manifeste et que les nationaux-socialistes puissent participer au gouvernement ».

J'ai eu moi-même un assez long entretien avec M. von Papen. Celui-ci m'avait fait remettre sa carte dès son arrivée. Ne voulant pas, en raison de nos relations particulières, avoir l'air de me dérober, je lui avais fait dire que je me prêterais aussi bien à le voir qu'à me borner à cet échange de cartes. Dès son retour de la chasse, il m'a donné rendez-vous.

Je ne l'avais pas vu depuis deux ans, alors qu'il était encore un des fidèles de M. Brüning. Mon impression n'a pas été bonne. Je l'ai trouvé plus verbeux et plus vague que jamais et en même temps plus péremptoire et plus arrogant.

Il a commencé par un plaidoyer *pro domo*. Il avait toujours été partisan d'un rapprochement franco-allemand et il le restait. Mais on n'avait pas eu de bons procédés envers lui; notamment à Lausanne, on avait négligé ses propositions [1] et on s'était arrangé derrière son dos avec l'Angleterre. A présent, on n'en usait pas mieux (bruit fait autour de son déjeuner chez M. de Ludre). On avait eu bien tort car il avait représenté, lorsqu'il était Chancelier, la dernière tentative de résistance à la fois au communisme et au nazisme.

Ne s'embarrassant pas des contradictions, il me fit ensuite un grand éloge de M. Hitler, de sa méthode et de ses résultats. Il y avait désormais « un seul Reich et un seul homme derrière lequel marchaient tous les Allemands unis en un seul bloc ». « A l'intérieur, le travail politique était accompli ; on se mettait maintenant au travail économique ; on réussirait là aussi. D'ailleurs, avec ou sans réussite dans cet ordre, on pourrait tenir bon car on avait donné son coup de chapeau au parlementarisme. »

Cependant la France, pour ne pas désarmer, croyait ou affectait de croire à la possibilité de difficultés intérieures contre lesquelles le gouvernement

[1] Sur cette affirmation du vice-chancelier allemand, voir, au tome III de la présente série, le n° 150 ann. I (et note).

allemand pourrait user de la diversion de la guerre extérieure. Elle affectait de s'effrayer de « quelques parades avec drapeaux », alors que, « si on avait peut-être les cadres, on n'avait le moyen ni de les remplir, ni de les armer ». Si le gouvernement français se maintenait sur cette position, on ne pourrait jamais s'entendre.

Il fallait bien comprendre que l'Allemagne hitlérienne était aussi pacifique qu'elle était forte; sur le terrain extérieur, elle ne voulait atteindre ses visées légitimes que dans la paix et par la paix. Hitler l'avait dit et lui-même, von Papen, avait expliqué Hitler en deux discours[1]. Il n'était pas question d'intégrer dans les frontières politiques de l'Empire des noyaux allemands plus ou moins isolés, car il faudrait alors englober dans ces frontières les populations non-allemandes qui entouraient ces noyaux, ce qui ne saurait être. Il s'agissait seulement de donner à ces Allemands épars la possibilité de se vivifier aux sources de l'esprit allemand et de participer à la culture allemande, tout en restant de bons et loyaux sujets du pays dont ils étaient les nationaux. Ainsi l'Alsace...

Je l'ai arrêté net, puis lui ai dit que cette formule n'était pas celle que l'on paraissait vouloir appliquer à l'Autriche. Il m'a répondu avec quelque humeur que l'Autriche était terre allemande, habitée seulement par des Allemands. C'est nous d'ailleurs qui, en détruisant l'ancienne Autriche, avions rendu ce qui en restait incapable de subsister en dehors du Reich.

Je l'ai vivement contesté et j'ai conclu qu'en tout cas, je ne nous croyais pas convertis à l'idée que ce serait un bienfait pour Vienne d'être administrée comme Munich par un préfet envoyé de Berlin.

Le ton de cette réplique marque celui de notre conversation, au cours de laquelle je n'ai laissé passer aucun des arguments tendancieux de mon interlocuteur sans lui rétorquer vigoureusement. J'avais d'ailleurs pris soin de lui marquer dès le début que je ne m'entretenais avec lui qu'à titre personnel et nullement en ma qualité officielle, ce qui pouvait nous permettre, à lui comme à moi, de nous exprimer librement.

Sur la question hongroise, M. von Papen s'est borné à me dire que les rapports passés étaient garants des bonnes dispositions actuelles de l'Allemagne envers la Hongrie. On avait déjà fait un grand effort dans le sens économique. On continuerait, quoique ce fût difficile.

[1] Allusion est faite vraisemblablement aux déclarations de l'homme d'Etat allemand à lord Newton, conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, par lesquelles le vice-chancelier protestait des dispositions pacifiques de l'Allemagne (fin avril), ainsi qu'au discours tenu par le même dans le même sens à Münster, le 13 mai, devant une réunion du *Stahlhelm*.

237

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1134. *Rome, 21 septembre 1933* (1).

Je vous communique, sous les nos 1135 et suivants, le texte de l'aide-mémoire que M. Suvich vient de me remettre en réponse à celui que nous lui avions fait tenir le 16 de ce mois (2).

ANNEXE

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1135 à 1146. *Rome, 21 septembre 1933.*

Le gouvernement italien a soumis à un premier examen l'aide-mémoire nº 248 de l'ambassade de France à Rome, et constaté de son côté avec plaisir qu'en ligne générale, comme dans beaucoup de détails importants, les points de vue respectifs indiquent des possibilités très intéressantes d'un progrès substantiel de la question.

Le gouvernement italien est heureux de constater que la tentative qu'il a faite pour concilier les différentes tendances dans le but d'arriver à un résultat pratique, qui paraît toujours plus urgent, ait été appréciée par le gouvernement français.

Le gouvernement italien désire soumettre immédiatement les observations qui suivent.

D'autres précisions seront évidemment nécessaires, en rapport avec les considérations qui pourront être mises en avant par les autres puissances intéressées, particulièrement par l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Dans ce but, pourront être utiles, soit les entretiens entre les délégations à Genève, soit les conversations des ambassadeurs des quatre puissances auprès des gouvernements respectifs.

1. Sur les différentes questions ayant trait à l'interdiction de la guerre chimique et bactériologique, il n'y a qu'à préciser un accord qui s'était manifesté déjà entre les délégations française et italienne à la conférence, surtout en ce qui concerne la nécessité de sanctions spéciales contre les transgresseurs. Le gouvernement italien espère que cet accord sera conciliable avec les principes exprimés à ce sujet par d'autres délégations, surtout l'allemande et la britannique.

Le gouvernement italien désirerait toutefois réexaminer, dans l'intérêt commun des pays qui pourraient être attaqués au moyen des armes chimiques, le point spécial du droit de représailles qui ne devrait inclure, en tout cas, aucun droit à une préparation préventive de l'exercice de ce droit.

2. Le gouvernement italien s'est toujours manifesté favorable à inclure dans la convention, sous certaines conditions, l'abolition du bombardement aérien et, par conséquent, l'abolition de l'aviation de bombardement. Il n'aurait donc aucune difficulté à étendre sa proposition de l'interdiction du bombardement des populations civiles — pour la première période — jusqu'à l'interdiction de tout bombardement aérien et des aéronefs de bombardement, si cette forme

(1) Par téléphone.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 213 (annexe).

très importante de désarmement était accompagnée, suivant le principe de l'interdépendance, par des réductions analogues du gros matériel de guerre terrestre et naval.

Comme, d'autre part, ces réductions n'ont pas paru possibles dès à présent à certaines puissances, ni pour le matériel terrestre, ni pour le matériel naval, le gouvernement italien a été obligé de limiter ses propositions concernant l'aviation à l'abolition du bombardement des populations civiles.

Le gouvernement italien est naturellement d'accord, conformément au point de vue qui a toujours été le sien, à ce que l'abolition de l'aviation de bombardement soit envisagée pour la seconde période, d'après les exigences techniques et le principe de l'interdépendance.

3. Le gouvernement italien croit devoir à l'esprit de loyauté qui est à la base de sa conduite de confirmer que, d'après son avis, l'intérêt général aurait trouvé de grands avantages si le principe du désarmement avait reçu dès à présent un commencement d'exécution plus substantiel. Il constate avec plaisir que le gouvernement français apprécie à sa juste valeur le fait que l'Italie est disposée néanmoins à donner son adhésion au principe d'une première période, qui, sans comporter les mesures de réduction du matériel qui ont été constamment préconisées par l'Italie, se limiterait à les préparer pour une étape successive en permettant de réaliser dès maintenant, sinon ces résultats importants, du moins ceux que les circonstances du moment actuel permettent.

C'est en acceptant de se mettre sur le terrain pratique de ces circonstances et dans le désir d'aboutir à un accord que le gouvernement italien est entré dans cet ordre d'idées; et il espère que son attitude donnera plus tard les résultats plus complets qui seuls peuvent être considérés comme un accomplissement positif des obligations de désarmement par les traités.

Le gouvernement italien veut croire qu'il sera possible d'arriver, de cette manière, à un accord et que cette première période d'épreuve créera, soit en vertu des éléments mêmes de l'accord, soit pour d'autres raisons, une situation favorable à la confiance réciproque dans l'atmosphère du pacte à Quatre.

4. Le gouvernement italien confirme le principe de la limitation au niveau actuel des armements, sauf les décisions définitives sur le point 6 (11) [1], et il est d'accord avec le gouvernement français sur le principe que toute mesure s'appliquant à la fabrication ou à l'achat des armes ne doit pas être de nature à empêcher ou rendre difficiles les programmes de modernisation et de remplacement des gouvernements qui en auraient la nécessité, y compris les œuvres défensives à caractère fixe.

5. Le gouvernement italien est heureux de pouvoir confirmer qu'il ne trouve pas nécessaire d'étendre le régime de l'uniformisation aux forces des territoires d'outre-mer. Il est d'accord à estimer qu'il sera possible de trouver une solution satisfaisante pour les questions des polices militaires et des paramilitaires, et il prend acte avec satisfaction des bonnes dispositions exprimées par le gouvernement français à l'égard du point de vue bien connu de l'Italie, sur la question de l'instruction prémilitaire.

En ce qui concerne les chiffres d'effectifs et la durée du service, le gouvernement italien observe que la question du rapport entre les forces italiennes et françaises, y compris certaines forces d'outre-mer, devrait être éventuellement envisagée en tenant compte des chiffres d'effectifs qui seront attribués aux autres états [2].

6. (Voir nº II de l'aide-mémoire de l'ambassade de France et de cet aide-mémoire).

7. D'accord à renvoyer.

8. Les amendements français aux propositions britanniques concernant les règles de vote de la Commission permanente de désarmement sont en train d'être examinés attentivement à la lumière des différents éléments du problème.

9. Le gouvernement italien a le plaisir de confirmer la proposition nº 8 de son premier mémorandum [3]. En partant du plan britannique, il est prêt, pour sa part, à étudier une modi-

(1) Du mémorandum italien du 5 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 177 (annexe)

(2) L'ambassadeur, par télégramme nº 1151, du 22 septembre, indiquait que, dans l'esprit du gouvernement italien, « l'importance des effectifs concédés à la Yougoslavie, par exemple, constituerait, pour l'établissement du rapport entre les forces françaises et italiennes, un élément d'appréciation qui ne pourrait être laissé complètement de côté ».

(3) Du 5 septembre.

fication de la partie de ce plan concernant le contrôle de l'exécution des dispositions de la convention (plan britannique nos 69-87), dans le sens de donner au contrôle sur place un caractère régulier, périodique et automatique.

10. Aucune observation.

11. Le gouvernement italien est heureux de constater que le gouvernement français a parfaitement saisi la nature et les raisons de l'initiative italienne. Il espère qu'il aura saisi de même la manière dont le gouvernement italien a tâché de se rendre compte des raisons et des préoccupations françaises. Dans ce sens, il apprécie hautement l'effort que le gouvernement français dessine dans la direction indiquée par l'Italie.

Il prie à ce propos, en toute franchise et amitié, le gouvernement français de considérer que si la rigidité envers les nations désarmées de par les traités pourrait être pleinement justifiée dans le cas de l'adoption de mesures effectives de désarmement du matériel de la part des nations puissamment armées, elle ne peut que perdre, avec l'ajournement de ces mesures, une partie sensible de sa base morale et politique. Ces considérations ne sauraient du reste infirmer l'opportunité d'exclure les armes puissantes — qui, selon le point de vue italien, coïncident avec les armes spécifiquement offensives — le but final de tous les états, sans exception, devant demeurer celui de l'allégement des charges et des dangers des armements.

Le gouvernement italien souhaite qu'il soit possible, aussitôt que les gouvernements britannique et allemand auront fait connaître leurs remarques, d'aboutir, d'accord avec les intéressés, à des déterminations tenant compte des traités, de la sécurité commune, de la déclaration des cinq puissances du 11 décembre 1932 et qui puissent se réaliser dans l'atmosphère du pacte à Quatre.

238

M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 586. Très confidentiel. Réservé. *Belgrade, 22 septembre 1933* (1).

(*Reçu :* le 25, 17 h.)

Au cours de mon dernier entretien avec lui, le Roi m'a parlé du voyage de tourisme qu'il a fait incognito dans la deuxième quinzaine d'août en Autriche et en Allemagne, donnant suite au projet que je vous ai annoncé par mon télégramme 475-477, du 7 août (2). Il est allé à Salzbourg et à Munich assister à des représentations musicales.

Il s'est montré frappé par la profondeur de l'action hitlérienne en Autriche. Le programme antisémite du racisme y flatte, notamment, le sentiment des masses populaires, qui y sont, comme dans toute l'Europe centrale, hostiles aux Juifs, eu égard à la domination qu'ils exercent dans les principaux domaines de l'activité.

Mais c'est de l'Allemagne qu'il m'a surtout parlé. Elle lui a paru comme un pays en état de siège, où toutes les mesures tendent au combat. L'enca-

(1) Par courrier en clair.
(2) Où il était question en outre de l'optimisme du Roi sur la situation intérieure de son pays. Il a paru superflu de reproduire ce document.

sernement des chômeurs, les exercices militaires auxquels ils sont soumis, l'appel constant fait aux instincts les plus violents l'ont beaucoup impressionné. Il croit que les autorités militaires ne souhaitent pas la guerre pour le moment, l'Allemagne n'étant pas encore prête. Ce serait, du reste, sur leurs conseils qu'Hitler, inquiet de la ferme résolution de la Pologne, aurait renoncé à faire du Couloir le pivot de sa politique extérieure. Il aurait fait porter tout le poids du nouvel impérialisme allemand sur la ligne de moindre résistance Vienne-Trieste, avec l'espoir, sans avoir à jouer la carte de la guerre, d'y obtenir un succès décisif appelé au plus grand retentissement auprès des minorités allemandes de l'Europe centrale.

Cependant, par sa préparation morale et matérielle, l'Allemagne s'oriente, d'après les impressions du Roi, vers une guerre, que l'exaltation populaire pourrait imposer à un gouvernement hitlérien aux abois avant même que l'État-major ne le juge opportun. On ne doit pas, pense-t-il, raisonner sur l'Allemagne hitlérienne d'après l'Italie fasciste, où le ton redoutable des discours trouve peu d'écho dans la masse, qui a peur de la guerre. L'Allemand est naturellement combatif. L'appel à la mystique de la violence rencontre chez lui un terrain préparé et le pire est à craindre.

Il s'est montré à nouveau surpris que l'Italie continue, dans ces conditions et en vue d'une éventualité où elle a tout à perdre, un jeu aussi équivoque et qu'elle se refuse à parler avec clarté à Berlin.

Aux Affaires étrangères, on m'a assuré que, d'après les rapports du ministre de Yougoslavie en Allemagne, le régime hitlérien serait hors d'état de faire une guerre avant dix ou quinze ans. Par contre, les consuls yougoslaves, notamment ceux de la région rhénane et spécialement celui de Dusseldorf, sont très pessimistes. Ils disent que le public parle couramment de la guerre pour dans un an au plus [1].

239

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nº 1820. *Paris, 22 septembre 1933.*

Je me réfère à votre télégramme nº 1149 [2].
La suggestion qui vous a été faite aurait l'inconvénient, en excluant toute participation américaine, de placer sous le signe du pacte à Quatre la négociation d'une convention internationale. D'autre part, l'ouverture, lundi prochain, de l'assemblée de la Société des Nations comporte mon séjour prolongé à Genève ainsi que celui de mes collègues anglais et allemand.

(1) Ce télégramme a été adressé par courrier aux postes de Berlin (nº 1454), Londres (nº 1897), Varsovie (nº 609), Vienne (nº 661), Prague (nº 945), Bucarest (nº 657).
(2) Du 21 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 234.

J'ai pu, au surplus, constater aujourd'hui que, du côté anglais, on était d'avis que c'est à Genève seulement que les négociations du désarmement pouvaient se poursuivre. C'est d'ailleurs la seule solution qui permette une collaboration américaine que nous devons ménager.

Je m'en remets à vous du soin d'insister sur les difficultés de réalisation que comporterait un projet qui aurait pour conséquence d'éloigner de Genève les représentants des membres permanents du conseil de la Société des Nations au moment où cet organisme et l'Assemblée seront en pleine activité.

240

Note du Département

22 septembre 1933.

La question des conséquences à tirer d'une violation des engagements de la convention de désarmement peut être considérée sous deux aspects :

1° Principes généraux à inscrire dans la convention et qui trouveraient leur application quel que fût l'état violateur;

2° Accords à prévoir entre certains gouvernements dans l'hypothèse d'une violation commise par l'un des signataires, en l'espèce accord franco-anglais dans le cas d'une violation par l'Allemagne de ses obligations.

1° *Principes généraux.*

Les amendements déjà déposés par la délégation française stipulent qu'une violation, dûment constatée, des obligations de la convention comporte les conséquences suivantes :

a. Les signataires se trouvent eux-mêmes affranchis de leurs obligations (dérogations. Ce point n'est pas contesté du côté anglais);

b. Les puissances signataires se concerteront pour exercer une pression sur l'état violateur;

c. Si, comme suite à la violation, des hostilités s'engagent, il y aura présomption d'agression à l'égard de l'état violateur.

Il est difficile, dans une convention générale, qui ne peut préciser aucun cas d'espèce, d'aller beaucoup plus loin. Toutefois, on peut envisager une idée qui, dès maintenant, retient l'attention de la délégation américaine, à savoir, considérer que la violation des engagements inscrits dans une convention de désarmement serait assimilée à une rupture du pacte de Paris et, par conséquent, ferait perdre à l'état violateur le bénéfice des dispositions de ce pacte et, plus généralement, de tous les accords de sécurité auxquels il serait partie. En d'autres termes, la violation de la convention autoriserait les états intéressés à se considérer à l'égard du violateur comme en état de légitime défense.

Il résulterait d'une disposition de ce genre que, soit individuellement, soit collectivement, des puissances signataires seraient autorisées à procéder à des mesures d'exécution contre un état qui, ayant violé ses engagements, refuserait de se conformer aux injonctions qui lui seraient faites pour rétablir la situation prévue par la convention. (Les clauses du traité de Locarno sur la violation de la zone démilitarisée ne nous seraient donc plus opposables dans cette hypothèse).

Une stipulation dans ce sens serait loin d'être sans importance : dans l'état actuel des engagements internationaux, il n'y a en effet aucun moyen de prendre des mesures de contrainte contre un état qui se réarmerait, au mépris de ses obligations.

2° *Cas particulier d'un accord franco-anglais, dans l'hypothèse d'une violation par l'Allemagne de ses obligations.*

a. Conformément au principe général déjà envisagé dans les amendements français (voir 1° *b* ci-dessus), on peut concevoir qu'un accord interviendrait entre la France et la Grande-Bretagne par lequel ces puissances, reconnaissant la gravité qu'aurait toute violation de la convention, s'engageraient à collaborer pour faire cesser une telle violation.

b. La négociation actuelle fournit une occasion de chercher à améliorer d'une manière appréciable les accords de Locarno. Ceux-ci sont fondés sur les dispositions des articles 42 et 43 du traité de Versailles, et notamment l'article 42 qui ne vise que l'entretien ou le rassemblement de forces *armées*, les manœuvres militaires et le *maintien* de facilités matérielles de mobilisation.

Des chicanes sont possibles sur le point de savoir si les organisations nazies constituent des forces armées au sens du traité. D'autre part, si des dépôts d'armes sont créés dans la zone, ou si des fabrications de matériels de guerre ont lieu dans la zone, est-il bien entendu que le gouvernement britannique considérera de tels faits comme rentrant dans la catégorie générale des facilités matérielles de mobilisation visées à l'article.

En d'autres termes, plus généralement on assimilerait à une violation des accords de Locarno la violation, commise dans la zone démilitarisée, des dispositions de la convention de désarmement.

c. Mais il ne faut pas prévoir seulement la violation spécifique commise en zone rhénane, une violation commise hors de la zone n'est, dans la plupart des cas, pas moins importante. La garantie anglaise prévue par les traités de Locarno a un caractère bilatéral, c'est un fait que les détracteurs de ces traités n'ont pas manqué de relever pour en déduire qu'il était impossible de préparer leur mise en œuvre éventuelle par des accords d'État-major.

Il est évident que si nous demandions au gouvernement britannique d'accepter aujourd'hui la préparation de tels accords, son refus serait catégorique. Mais ce qui n'est pas possible lorsque la menace allemande n'est pas précisée, peut le devenir dès que cette menace prend forme. Or, la violation nettement caractérisée et dûment constatée d'engagements importants en

matière de désarmement peut être le prélude de leur extension à la zone démilitarisée et d'événements plus graves.

Dans la dernière conversation franco-britannique [1], le président du Conseil a marqué à M. Eden qu'un des risques à envisager était le suivant : la violation n'est découverte qu'avec un certain retard, c'est-à-dire lorsque s'est produite ou va se produire la rupture d'équilibre qui peut entraîner la guerre.

N'est-il pas dès lors possible de tenir aux Anglais le langage suivant :

Nous ne vous demandons pas d'assumer des obligations plus étendues que celles qui résultent pour vous des accords de Locarno, parce que nous savons que cela dépasse vos possibilités vis-à-vis de votre opinion publique, et par conséquent nous ne vous proposons pas d'accepter dès maintenant qu'une mise en œuvre de la collaboration franco-anglaise soit étudiée pour le cas d'une agression allemande. Mais nous vous demandons de faire jouer éventuellement votre garantie avec le maximum de rapidité. A cet effet nous vous demandons une déclaration aux termes de laquelle, du jour où aurait été dûment constatée une violation sérieuse des engagements pris dans la convention du désarmement, les gouvernements français et britannique ainsi que leurs organismes techniques qualifiés entreraient immédiatement en contact pour permettre à la coopération des deux pays de donner, avec le maximum de rapidité, son maximum d'effet au cas où le développement des événements aboutirait à la situation qu'a envisagée l'article 4 du traité de Locarno [2].

241

Instructions adressées à l'Ambassadeur de France à Rome [3]

23 septembre 1933, 10 h. 30.

Dans notre désir d'entrer dans les vues de Rome, et pour donner satisfaction à ses préoccupations, le gouvernement français s'est déclaré prêt à une très grande concession. Cette concession consisterait à admettre que, dans la deuxième période, c'est-à-dire celle qui suivrait la période d'épreuve, l'Allemagne soit autorisée à disposer de prototypes de toutes les catégories d'armes qui, à cette époque, seront admises pour les autres puissances.

(1) Allusion à l'entretien du 18 septembre (après-midi), dont le compte rendu est ci-dessous reproduit sous le nº 260 ann. II.

(2) En vertu duquel toute violation de l'article 2 du même pacte (engagements germano-belge et franco-allemand de ne recourir en aucune façon à la guerre, sauf exceptions) ou des articles 42 et 43 du traité de Versailles serait portée devant le conseil de Genève. Les signataires de Locarno étaient tenus d'assister la puissance attaquée avant toute décision du Conseil en cas de violation flagrante.

(3) Téléphonées par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Explication

Trois catégories d'armes. — Premier degré de l'échelle : armements autorisés pour l'Allemagne par le traité de Versailles.

Dernier degré de l'échelle : armements de grande puissance que les puissances, par la convention du désarmement, s'interdiront de posséder. Entre ces deux catégories, il y a les armements de moindre puissance que les états signataires auront le droit d'avoir, mais que le traité de Versailles n'accorde pas à l'Allemagne. C'est à cette catégorie que, dans la deuxième période, si la période d'épreuve a été satisfaisante, le gouvernement français, par une grande concession, admet que l'Allemagne soit autorisée à accéder. Ce qui lui assurerait alors, dès la deuxième période, l'égalité des droits.

Dire au gouvernement italien que cette concession considérable faite par le gouvernement français, et qui serait très difficile à faire admettre par notre opinion publique en ce moment, ne pourra être effectuée que si le gouvernement français est assuré d'autre part d'avoir des garanties très nettes contre les manquements éventuels de l'Allemagne à la convention qui aura été signée, c'est-à-dire si on lui apportait des précisions très fermes sur les dispositions qui devront être obligatoirement prises au cas où la convention serait reconnue violée. Cette dernière question des garanties tient tout en suspens. Le gouvernement français ne pourra s'engager à la concession qui vient d'être indiquée que si, devant son opinion publique, il peut faire état des dispositions très nettes, d'une forme ou d'une autre, sur cette deuxième question.

Sur tous les autres points où l'accord était déjà virtuellement réalisé entre la France et l'Italie, l'accord de principe a pu, dans les grandes lignes, être assuré également avec l'Angleterre et l'Amérique et tout reste subordonné à un accord sur cette question des garanties et, comme c'est la clef de tout, il appartiendrait, pour le succès final, que le point de vue italien rencontrât encore le point de vue français sur cette question des garanties et cela pourrait déterminer un effort de plus du côté anglais, parce qu'autrement tout est perdu.

L'accord franco-italien sur la question du contrôle a déterminé l'accord des Anglais. L'accord sur ce dernier point pourrait déterminer l'entente générale [1].

[1] L'ambassadeur (télégramme n° 1153 du 23 septembre) a communiqué le jour même à M. Suvich ces indications.

242

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Bruxelles, Washington, Berlin [1], Varsovie, Prague.

T. nos 1889 à 1893; 1825 à 1829; 504; 869; 1459 à 1463; 611 à 615; 967 à 971 [2]. Confidentiel. *Paris, 23 septembre 1933.*

Pour tous les postes, sauf Londres : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant que je vous communique pour votre information.

Pour tous les postes : La conversation que sir John Simon et M. Eden ont eue hier avec le président du Conseil et moi, et à laquelle M. Stanley Baldwin, de passage à Paris, a participé [3], a permis de constater que, du point de vue *technique* et en ce qui concerne les engagements de désarmement à prendre par les puissances non désarmées par traités pour être exécutoires après l'expiration d'une période d'épreuve, il ne subsiste entre les deux gouvernements aucun désaccord véritable.

Le principe de la période d'épreuve est également acquis, et le gouvernement britannique accepte que la durée de cette période soit de quatre ans, comme nous le demandons et comme Rome l'admet aussi.

En ce qui concerne le contrôle automatique et régulier sur place, sir John Simon a précisé comme suit la position du cabinet de Londres :

Tout en gardant sa répugnance pour le système, il ne l'écarte plus par principe. Si l'accord se réalise sur le fond de la convention, il ne considérera donc pas qu'il y a là un obstacle insurmontable, et il sera, au contraire, prêt à s'associer à la mise au point du système.

Quant au problème du réarmement allemand, l'échange de vues auquel il a été procédé a permis de constater une complète entente pour l'écarter sous toutes ses formes pendant la période d'épreuve. En ce qui concerne la période suivante, un accord paraît possible sur un système qui n'accorderait à l'Allemagne aucun prototype des matériels qui ne seraient pas finalement conservés en fin de convention.

Sur ces questions, le gouvernement britannique a donc sensiblement modifié, dans un sens favorable, sa position telle qu'elle était formulée dans le projet de convention présenté à Genève par M. MacDonald.

(1) Le chargé d'affaires pour ce poste.
(2) Par fil pour Londres, par poste ou courrier pour les trois postes suivants, par avion pour les trois derniers.
(3) Dont le compte rendu est publié ci-dessous sous le n° 261 (annexes).

Mais sur la question des manquements au traité et sur les conséquences à en tirer dans la situation présente, la répugnance à prendre position est toujours aussi grande du côté anglais. Sur l'observation que j'ai faite que le problème pouvait se trouver posé à bref délai si le représentant allemand venait déclarer publiquement à Genève que son pays s'est conformé à ses obligations, sir John Simon s'est exprimé d'une manière évasive, tout en promettant que la réponse à notre proposition de confronter les dossiers qu'ont constitués les deux gouvernements allait être hâtée.

La position française à l'égard des différentes questions soulevées a été présentée comme excluant tout marchandage, et les solutions envisagées ont été étroitement subordonnées à un règlement favorable de la question des garanties d'exécution de la future convention.

Sur ce point, le désaccord demeure, pour le moment, total, les dernières délibérations du cabinet britannique ayant été complètement négatives. Les ministres anglais qui ont, à diverses reprises, rendu hommage à la largeur de vues avec laquelle l'ensemble du problème était envisagé de notre côté, se sont cependant engagés à réexaminer cette question particulière.

Je vous prie de ne négliger aucune occasion, dans vos conversations au Foreign Office, pour souligner ce point et pour marquer que l'attitude réticente adoptée, non seulement dans la question des manquements allemands en général, mais aussi dans celle des violations du traité en zone démilitarisée, amène l'opinion française à demander encore plus impérieusement que le système qui sera substitué par accord librement débattu au traité de Versailles ne contienne point la même lacune en matière de garanties d'exécution, alors que la politique développée par le gouvernement du Reich est de nature à justifier de sérieuses appréhensions.

La conversation à deux a été suivie d'un entretien à trois, avec la participation du représentant américain. Elle n'a point apporté d'éléments nouveaux; M. Norman Davis a confirmé que son gouvernement acceptait le système de contrôle périodique et automatique. Il a également marqué son désir de faciliter un règlement satisfaisant de la question des garanties d'exécution, sans d'ailleurs envisager en aucune manière que les États-Unis puissent prendre, à cet égard, un engagement positif quelconque.

Je vous signale enfin que, ni du côté anglais, ni du côté américain, n'a été manifesté le désir de rouvrir la question navale : la suggestion faite à Rome d'ajourner celle-ci jusqu'à l'époque de la révision du traité de Washington [1] paraît ainsi acquise [2].

(1) Voir ci-dessous n° 248.
(2) Communiqué Europe.

243

NOTES DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CONVERSATIONS FRANCO-ITALIENNES

Confidentiel. *Genève, 25 septembre 1933*

I

Conversation avec M. di Soragna

L'Italie et le désarmement

M. Massigli s'est entretenu cet après-midi avec M. di Soragna de la situation du problème du désarmement, avec la préoccupation d'obtenir certaines précisions sur les positions italiennes telles qu'elles se précisent après les échanges de vues franco-italiens.

M. di Soragna n'a pas caché que, dans la conversation que le baron Aloisi a eue avec sir John Simon [1], celui-ci a présenté l'opposition britannique en matière de sanctions comme irréductible et il a prié le baron Aloisi de lui faire connaître avec exactitude le point de vue italien. La réponse n'a pas encore été donnée.

M. di Soragna ne conteste pas que, dans une conversation avec M. de Chambrun [2], M. Mussolini s'est déclaré favorable au principe des sanctions. Toutefois, dit-il, le chef du gouvernement italien n'attache pas à cette question, en ce qui le concerne, une importance fondamentale.

Averti que, en ce qui nous concerne, la question est capitale et que le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères l'ont marqué aux Anglais en termes catégoriques [3], le représentant italien fait observer que l'on pourrait concevoir un système à deux degrés: pendant la période d'épreuve, il n'y aura pas de désarmement réel en ce qui concerne la majorité des puissances. La sanction à toute violation réside essentiellement dans la liberté que chacun reprend. Le problème n'existe en vérité que pour la seconde période, durant laquelle s'effectueront les véritables réductions d'armements.

L'observation est faite à M. di Soragna que son système aboutira nécessairement à la reprise de la course aux armements. Si l'Allemagne sait qu'elle n'a rien à risquer d'autre dans la première période même que de voir chacun

(1) Allusion vraisemblablement à la conversation du secrétaire d'État du Foreign Office et du représentant italien à l'Hôtel Beau Rivage, le 23 septembre. *Documents on british foreign policy 1919-1939*, 2e série, V, 1956, nº 409 (annexe)..

(2) Rapportée par le télégramme nos 1120-1123 de Rome, du 17 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 224.

(3) Au cours des conversations des 18 et 22 septembre, dont les comptes rendus sont reproduits ci-après sous les nos 260 (annexes) et 261 (annexes).

reprendre sa liberté, elle aura tout avantage à brusquer les choses au moment qui lui paraîtra le plus opportun.

M. di Soragna n'a, en principe, pas d'objection à une extension à cette première période du système des sanctions, mais il avoue que sa préoccupation principale est de trouver un terrain de conciliation entre les thèses qui s'opposent.

En ce qui concerne le contrôle automatique et périodique, l'on souhaiterait beaucoup, du côté italien, connaître avec précision les vues françaises, car il faut éviter, dans l'application du système, toute tracasserie inutile.

Les différentes suggestions de M. Mussolini, passées en revue, sont l'occasion de différentes observations.

En ce qui concerne le bombardement aérien, M. Massigli demande pourquoi la délégation italienne tient à en limiter l'interdiction au bombardement de la population civile. La réponse est que cette interdiction devrait valoir, en tout cas, pour la période d'épreuve, durant laquelle le niveau des armements des différentes puissances n'est pas modifié. L'interdiction totale du bombardement aérien poserait la question du contrôle de l'aviation civile, qui est difficile et qui ne peut être résolue en peu de temps. Mieux vaudrait n'envisager l'extension de l'interdiction que dans la deuxième période et en liaison avec les réductions d'armements qui seront faites d'autre part.

En ce qui concerne les effectifs, le passage obscur de la réponse italienne doit être interprété comme dans le télégramme 1151 de M. de Chambrun [1]. La question des chiffres d'effectifs italiens ne peut être fixée seulement en fonction des chiffres d'effectifs français. Il faut tenir compte également des chiffres de la Petite Entente. D'autre part, M. di Soragna ne cache pas que notre désaccord sur les effectifs d'outre-mer n'est pas absolument résolu. La question subsiste, mais, dit-il, dans une autre atmosphère, une solution peut être aisément trouvée.

En ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne, le point de vue exprimé par le président du Conseil est connu des Italiens, auxquels sir John Simon l'a exposé en demandant la position du chef du gouvernement italien.

M. di Soragna semble penser qu'il n'y aura pas de difficulté pour la première période, durant laquelle le réarmement de l'Allemagne ne pourrait porter que sur des matériels autorisés par le traité de Versailles. Sa position toutefois ne paraît pas très nette, et il évite de se prononcer sur la question de l'aviation. Pour la seconde période, il se demande aussi s'il est bien opportun de fixer, dès maintenant, ce que l'on accordera à l'Allemagne pendant la première période. Ne vaudrait-il pas mieux attendre les événements et poser seulement un principe ?

D'une manière générale, le délégué italien donne l'impression que son gouvernement ne désire pas prendre, dès maintenant, une position définitive. Il voudrait se réserver la possibilité de modifier sa position en fonction des réactions allemandes. A ce dernier point de vue, M. di Soragna indique que

(1) Du 22 septembre. Voir ci-dessus le n° 237 (note).

M. von Bülow aurait dit, il y a deux jours, au chargé d'affaires d'Italie, que les propositions italiennes ouvraient certaines possibilités de négociations.

Le représentant italien insiste enfin sur la nécessité de préciser éventuellement les principes sur lesquels l'accord se fera; il est impossible de revenir devant la conférence avec des formules que chacun interprétera de façon différente. Il croit donc qu'un travail de mise au point s'imposera à bref délai, et il se demande pour cette raison si la date fixée pour la reprise de la Commission générale, à savoir le 16 octobre, n'est pas trop rapprochée. Il laisse entendre également que M. Suvich est peut-être mieux au courant de la pensée de son chef que le baron Aloisi. Il ajoute toutefois que le séjour de M. Suvich sera de courte durée.

II

Dans l'entretien que M. Paul-Boncour a eu aujourd'hui avec M. Suvich et M. Aloisi, le ministre des Affaires étrangères a demandé à ses interlocuteurs de lui dire comment ils appréciaient la situation actuelle en Autriche.

La déclaration de M. Suvich a été relativement optimiste. *Le délégué italien* a constaté d'abord que, à son avis, la propagande allemande, sauf par T.S.F., s'était relativement modérée. Les incursions aériennes avaient pris fin; les réfugiés avaient été dispersés; les attentats terroristes avaient pratiquement cessé; etc. Il ne méconnaît pas cependant la force du mouvement nazi, qui a pour lui en Autriche la jeunesse universitaire, les professeurs, les magistrats, bref, de manière générale, l'élément intellectuel, et qui profite aussi du courant antisémite.

Contre un mouvement de ce genre qui a, à certains égards, un caractère mystique, la répression policière ne suffit pas. Le chancellier Dollfuss semble avoir compris et, par son dernier programme, il se met en position de dire à la jeunesse que c'est lui qui représente les idées nouvelles. M. Suvich insiste sur la nécessité de soutenir l'Autriche au point de vue économique et au point de vue touristique. Il aborde également la question de la candidature autrichienne à un siège au conseil de la Société des Nations. Ce serait certainement heureux, mais il y a des difficultés.

M. *Paul-Boncour* fait allusion aux engagements pris envers le Portugal [1].

M. *Suvich* dit que son gouvernement avait pris les mêmes engagements.

En ce qui concerne la question danubienne, M. *Suvich* fait une analyse de la situation et ne voit pas d'événements nouveaux. Il insiste sur l'impossibilité de résoudre la question sans tenir compte des intérêts des puissances industrielles intéressées, et il fait allusion à l'exportation italienne d'automobiles et de textiles.

M. *Paul-Boncour* rappelle que l'aide-mémoire français remis à Rome [2] a prévu le cas et organise un système d'ententes industrielles.

[1] Pour soutenir sa candidature au poste de membre non permanent du Conseil. Le mois suivant, l'élection favorisait le Portugal.

[2] Du 10 septembre, reproduit ci-dessus sous le n° 193 (annexe).

M. *Suvich* ne le conteste pas. Il a donné cet argument seulement pour souligner la difficulté du problème. Par ailleurs, il étudie la question et il espère être en mesure de soumettre à bref délai certaines idées à l'appréciation du gouvernement français.

M. *Paul-Boncour* insiste sur l'utilité qui pourrait résulter d'une coopération entre la France et l'Italie sur cette question où les deux pays peuvent exercer une influence modératrice en sauvegardant leurs intérêts légitimes.

Le ministre des Affaires étrangères dit en terminant à M. Suvich qu'il sera heureux de connaître le plus tôt possible les suggestions que celui-ci a laissé entrevoir.

244

M. MORIZE, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT DE LA SARRE,

à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. M 916/33. Secret. *Sarrebruck, 25 septembre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 septembre; Dir. pol., 3 octobre.)

Mon collègue sarrois M. Kossmann, qui est un très pieux catholique, a fait au début de ce mois le voyage de Rome avec sa famille. Il a été reçu par le Saint-Père. Il a eu, d'autre part, une audience du cardinal secrétaire d'État. Je sais, de la meilleure source, que celui-ci l'a longuement interrogé sur la situation dans le Bassin et que M. Kossmann lui a demandé, de la manière la plus instante, que le Vatican fasse tout ce qu'il serait en son pouvoir pour qu'il n'y ait pas de plébiscite dans le territoire de la Sarre et pour que le sort de ce dernier soit réglé par un accord franco-allemand. Il a fait valoir trois arguments : la lutte en vue du plébiscite a déjà pris dans le Bassin une forme aiguë et plus on s'approchera du terme, plus elle revêtira un caractère d'âpreté sauvage; des effusions de sang sont inévitables, aurait-il dit. En second lieu, il en résultera une tension franco-allemande telle qu'elle retardera pour plusieurs années l'apaisement de l'Europe. Enfin, si le plébiscite tourne en faveur de l'Allemagne ou s'il aboutit à l'autonomie de la Sarre, la France, dans la première hypothèse, l'Allemagne, dans la seconde, prendront en matière économique une attitude telle à l'égard du Bassin que celui-ci sera condamné à la ruine et les ouvriers au chômage. Au contraire, une entente préalable des deux grands pays supposant le retour de la Sarre à l'Allemagne au point de vue politique avec un large accord économique assurerait la prospérité de la région.

Je sais que la même thèse a été développée avec beaucoup de force par M. Kossmann auprès de M. G. G. Knox, avant le départ de celui-ci pour Genève. Mon collègue sarrois aurait même tenté d'amener le président de

la Commission de gouvernement à conseiller au gouvernement britannique de faire examiner le problème sarrois par les puissances signataires du pacte à Quatre. Je ne sais quelle a été la réponse de M. G. G. Knox, qui a vu M. Kossmann une heure avant de prendre le train pour Genève, immédiatement après l'entrevue que j'avais eue avec lui *. Il y a un an environ, il partageait des idées assez voisines de celles que lui a exposées M. Kossmann, mais depuis l'arrivée au pouvoir d'Hitler, il me paraît avoir assez sensiblement modifié ses vues.

Je suis en tout cas frappé que malgré l'hostilité personnelle qui existe entre M. von Papen et M. Kossmann, les propos tenus par ce dernier tant au cardinal Pacelli qu'à M. G. G. Knox sont fort analogues aux déclarations faites naguère par le vice-Chancelier à un journaliste britannique (1) et s'accordent avec le discours du chancelier Hitler à Rüdesheim (2). Il n'est pas douteux pour moi qu'aussi bien à Rome qu'à Sarrebruck, il a parlé conformément à des directives données par Berlin. Il est vrai d'ailleurs que sur certains points, elles coïncident certainement avec ses sentiments intimes. Originaire de Sarre et ancien mineur, il vit depuis trop longtemps dans ce pays, et depuis près de dix ans qu'il siège à la Commission de gouvernement, il en connaît trop la structure économique pour ne pas se représenter le désastre que constituerait pour le Bassin une rupture des relations commerciales avec la France. D'autre part, c'est un esprit pacifique, ennemi de la violence, et qui s'effraye de la tension existant actuellement en Sarre, tension qui ne fera sans doute que croître jusqu'au plébiscite. Il m'a lui-même souvent fait part de ses appréhensions à cet égard.

245

M. d'Ormesson, Ministre de France à Bucarest,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 318 à 320. *Bucarest, 26 septembre 1933, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 50.)

Après le dîner offert hier soir au comte Volpi, M. Benès (3) m'a longuement entretenu de la situation politique européenne. Tout en déclarant ne pas vouloir se montrer pessimiste, tout en affirmant son attachement à la politique de paix et de Locarno, il m'a dit qu'il fallait ne pas se faire illusion et, tout en poursuivant nos efforts en vue d'essayer d'obtenir des apaisements du côté

* Note marginale de M. Massigli : *M. Knox m'a dit à Genève qu'il croyait impossible d'éviter le plébiscite.*

(1) Sur ces propos, voir ci-dessus n° 185.

(2) Sur le discours de Rüdesheim, voir ci-dessus les nos 158 (note) et 176.

(3) Qui se trouvait en Roumanie du fait de la conférence de la Petite Entente à Sinaïa.

italien, ne pas être dupe de la politique de M. Mussolini. Selon lui, le plus gros danger reste là. Si l'Allemagne d'Hitler par sa violence même nous indique clairement les dangers menaçants, l'Italie du Duce par sa politique à « double jeu » reste le problème le plus difficile à élucider. Il croit que, malgré le pacte à Quatre, M. Mussolini n'a en rien modifié son attitude et qu'il faudra qu'il finisse par être mis au pied du mur et contraint à choisir nettement entre ses attaches avec l'Allemagne ou un soutien absolu des vues défendues par la France, l'Angleterre, la Petite Entente et la Pologne.

M. Benès considère que l'Autriche s'effondre de plus en plus et croit que le nouveau cabinet Dollfuss n'est qu'une étape de plus vers une Autriche hitlérianisée.

Il m'a déclaré que les mesures économiques pour sauvegarder si possible l'Autriche n'auraient aucun résultat tant qu'on ne saurait pas péremptoirement quelle ligne de conduite politique serait adoptée par la France, l'Angleterre et l'Italie au cas d'un Anschluss toujours menaçant.

De son côté, M. Jevtitch, que je voyais, lui, pour la première fois, m'a dit quelques mots de ses craintes à l'égard de l'Allemagne. Le roi Alexandre de Yougoslavie, à la réception de lundi au palais royal, m'a également parlé de l'Allemagne, me disant notamment que la vie en Bavière, où il avait passé deux jours cet été pour entendre de la musique à Munich, lui avait paru beaucoup plus pénible que naguère.

NOTES DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

Désarmement. Conversations franco-italiennes.
(Genève, 26 septembre 1933).

I

Confidentiel.

M. Paul-Boncour a reçu hier à 17 heures M. Suvich et M. Aloisi [1]. M. Massigli assistait à la conversation. L'entretien a porté d'abord sur la situation générale dans la question du désarmement.

M. Paul-Boncour a marqué à nouveau combien le gouvernement français avait apprécié l'effort fait dans notre sens par M. Mussolini et quel résultat fécond on pouvait attendre d'un accord des deux gouvernements dans la question du désarmement.

Les délégués italiens ont été mis ensuite au courant des détails des conversations franco-anglaises de Paris [2]. Cette mise au point était indispensa-

(1) Voir ci-dessus le n° 243 (II).
(2) Dont les comptes rendus sont reproduits ci-dessous sous les n°s 260 (annexes) et 261 (annexes).

ble, car sir John Simon, dans la conversation qu'il a eue avec M. Aloisi dès le samedi 23 (1), ne paraît pas avoir donné sur ces entretiens des explications suffisamment précises, en particulier en ce qui concerne le contrôle. Il a donc été répété aux délégués italiens que les représentants britanniques avaient déclaré que, si l'accord se faisait sur le fond de la question des armements, leur gouvernement ne considérerait pas la question du contrôle sur place, permanent et automatique, comme un obstacle insurmontable. Les conceptions françaises en matière de réduction d'armements, telles qu'elles ont été précisées par M. Eden dans l'entretien du 18 septembre, ont été également définies.

La question des garanties d'exécution de la convention a été ensuite longuement discutée. M. Suvich et M. Aloisi connaissaient la position britannique. Sir John Simon la leur aurait même présentée comme irréductible, alors que dans les entretiens de Paris, le ministre anglais avait tenu à laisser la porte ouverte.

M. Paul-Boncour a rappelé l'ensemble de la question en invoquant, à l'appui de la thèse française, l'adhésion que lui avait donnée M. Mussolini d'après notre ambassadeur à Rome (2).

M. Suvich, qui assistait à la conversation de M. de Chambrun avec M. Mussolini, n'a pas nié cette adhésion. Toutefois, il a laissé entendre que la question n'était pas essentielle aux yeux du gouvernement italien; il a paru avoir été impressionné par l'attitude britannique et chercher à faire une prudente retraite.

Dans une conversation que M. Massigli venait d'avoir avec M. di Soragna, délégué italien à la conférence du désarmement (3), celui-ci avait émis l'hypothèse que l'on pourrait envisager la question des sanctions dans des conditions différentes suivant qu'il s'agissait de la première ou de la deuxième période. Pour cette seconde période, l'existence de réductions d'armements justifierait à donner une forme positive aux engagements que prendraient les puissances signataires d'assurer la répression d'une violation éventuelle. Au contraire, pour la période d'épreuve, la seule sanction devrait consister dans la liberté donnée à chacun de réarmer.

Il a été expliqué aux délégués italiens qu'une solution de ce genre conduirait nécessairement au réarmement si l'Allemagne, dont la volonté de réarmer ne paraît pas douteuse, pouvait supposer qu'en s'affranchissant de ses obligations dans la première période, elle ne risquait rien d'autre que de voir les autres signataires reprendre leur liberté : la signature de la convention aurait été ainsi pour l'Allemagne un simple moyen de se libérer sans risques du traité de Versailles.

M. Paul-Boncour a marqué avec insistance que le grand pas fait par le gouvernement français pour tenir compte des préoccupations anglo-saxonnes et italiennes en matière de réductions d'armements et, d'autre part, pour chercher une solution au problème dit du réarmement dont il a été ensuite

(1) Dont le compte rendu est reproduit par les *Documents on british foreign policy*, 2e série, V, n° 409.
(2) Voir ci-dessus le n° 224.
(3) Dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 243 (I).

question, justifiait à insister pour une solution favorable de la question des garanties d'exécution de la convention. Il a répété qu'il y avait là pour le gouvernement français une question fondamentale et que, faute de solution satisfaisante, il ne voyait pas comment une convention pouvait être élaborée.

Les délégués italiens ont pris note de notre manière de voir, mais ils ont en somme évité de prendre position.

Au contraire, dans la question du réarmement de l'Allemagne, ils ont exprimé un avis très net.

M. Paul-Boncour a précisé la thèse française telle que le président du Conseil l'a énoncée dans la conversation franco-anglaise du 22 septembre.

M. Suvich a aussitôt posé la question de savoir quelle satisfaction l'Allemagne recevrait à cet égard durant la période d'épreuve.

Il a été répondu qu'elle n'en recevrait aucune, sauf dans la mesure où l'augmentation d'effectifs résultant de la transformation de la Reichswehr pourrait justifier un accroissement numérique des matériels prévus par le traité de Versailles.

M. Suvich n'a pas caché que, dans son esprit et pour faire accepter à l'Allemagne la période d'épreuve, il serait indispensable de faire au Reich certaines concessions dès cette période. Il a, sans préciser, parlé en particulier de l'aviation.

Sur ce point, le Ministre a catégoriquement déclaré qu'il ne croyait pas possible que le gouvernement français envisageât une concession de cette importance : la période d'épreuve apporte en elle-même à l'Allemagne des avantages assez substantiels pour qu'elle s'en contente. (C'est d'ailleurs l'attitude que prend également le gouvernement britannique, celle que sir John Simon a adoptée à nouveau dans un entretien qu'il a eu avec les délégués italiens [1] à l'issue de leur conversation avec M. Paul-Boncour, et qu'il a confirmée aujourd'hui à M. Paul-Boncour lui-même. C'est un point important et avantageux pour la thèse française.)

M. Suvich a d'autre part marqué un grand intérêt pour les propositions françaises concernant les fabrications qui seraient autorisées pendant la période d'épreuve. Mais il a donné à cet intérêt une forme un peu particulière, en paraissant préoccupé surtout du cas de l'Allemagne. Quelle serait la situation de l'Allemagne? Comment serait fixé le contingent des matériels qu'elle serait autorisée à fabriquer?

M. Paul-Boncour a répondu que, sous peine de faire un marché de dupes, il fallait partir, non pas de chiffres de matériels prévus par le traité de Versailles, mais, autant que le contrôle pourra les établir, de l'état de fait véritable des armements allemands. Sinon, dans la mesure où les chiffres du traité de Versailles sont déjà dépassés, on accorderait à l'Allemagne plus qu'on ne le voudrait en réalité.

Cette réponse a paru vivement inquiéter M. Suvich. Il a expliqué que pour

(1) Allusion à l'entrevue anglo-italienne du 25 septembre, dont le compte rendu est reproduit par les *Documents on british foreign policy*, 2e série, V, no 412. Les conclusions de l'entrevue italo-britannique du 26 (voir ci-après no II) sont d'ailleurs identiques.

l'avenir les Allemands étaient bien disposés à accepter le contrôle, mais que M. von Neurath ne lui avait pas caché qu'il voudrait passer l'éponge sur le passé.

M. Paul-Boncour a pris note de l'aveu intéressant que comportait cette déclaration et a maintenu que, s'il n'était pas question de chercher à l'Allemagne des chicanes inutiles, il faudrait du moins savoir de quelles bases l'on partait.

M. Suvich considère qu'il y a là une question des plus délicates.

En terminant cette partie de l'entretien, M. Paul-Boncour a répété aux délégués italiens qu'ils devaient considérer que, dans la question du réarmement, le gouvernement français avait fait un grand pas vers eux de façon à faciliter l'accord avec l'Allemagne, mais que tout serait remis en question si l'Allemagne émettait en matière de réarmement des prétentions injustifiées.

La suite de l'entretien a été consacrée à la question autrichienne et au problème danubien.

II

Confidentiel.

En sortant de l'entretien qu'ils ont eu avec M. Paul-Boncour, MM. Suvich et Aloisi sont allés voir sir John Simon.

M. Suvich a insisté très fortement pour que des satisfactions en matière de réarmement soient données, dès maintenant, à l'Allemagne.

Sir John Simon a répondu que cela lui paraissait tout à fait impossible et que, dans la première période, il ne pouvait être question d'autre réarmement que du réarmement quantitatif que pourrait justifier l'augmentation des effectifs de l'armée.

M. Cadogan, qui rapportait cet entretien à M. Massigli, a ajouté que son chef avait été frappé de l'attitude de M. Suvich mais que, du coté anglais, et après les positions prises publiquement par les membres du gouvernement, il croyait absolument impossible d'envisager aucune concession à l'Allemagne de ce côté.

M. Massigli l'a confirmé dans cette manière de voir en lui rappelant les déclarations faites à cet égard par M. Daladier dans les dernières conversations franco-britanniques.

247

COMPTE RENDU

Résumé d'une conversation entre le président Henderson et le président Paul-Boncour

26 septembre 1933.

Le président Henderson, devant partir demain soir pour Londres, a exposé au président Paul-Boncour ce qui suit :

Il y aurait deux méthodes possibles pour obtenir un résultat sur le point de savoir si le Bureau doit se réunir ou non le 9 octobre prochain. La première consisterait à tenir une sorte de conférence officieuse entre les représentants des principales puissances intéressées (Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, France et Etats-Unis). La seconde, que le président Paul-Boncour préfère, consiste à continuer les conversations particulières, mais en tenant au courant le président Henderson des résultats des conversations.

Cette seconde méthode paraissait devoir réunir l'approbation des puissances intéressées. Le président Henderson a prié le président Paul-Boncour de bien vouloir mettre à jour le document qui lui avait été remis en juillet dernier [1].

Le président Paul-Boncour a répondu que selon lui, la France avait indiqué le plus nettement possible la position extrême à laquelle elle était décidée de se tenir; que depuis la date à laquelle le président Henderson avait vu le président Paul-Boncour pour la dernière fois, c'est-à-dire le 19 septembre [2], les conversations semblaient n'avoir amené aucun progrès. Quant à la question de la mise à jour du document remis au président Henderson en juillet dernier, le président Paul-Boncour envisage avec sympathie une telle suggestion. Il l'examinera de plus près et fera connaître sa réponse au président Henderson aussitôt que possible.

Le président Henderson et le président Paul-Boncour sont tombés d'accord sur l'utilité qu'il y aurait à réunir le Bureau à la date indiquée. Cependant, le président Paul-Boncour a tenu à faire remarquer que la question ne dépendait plus de la bonne volonté de la France, mais de la réponse que ferait l'Allemagne à nos propositions. Le président Henderson a déclaré que, dans ces conditions, la remise par la Grande-Bretagne, l'Italie et les Etats-Unis, d'un document analogue à celui demandé à la France, lui donnerait les éléments d'appréciation nécessaires pour qu'il puisse envisager une conversation avec l'Allemagne avec quelque chance de succès.

(1) Allusion au mémorandum officieux reproduit au tome III de la présente série sous le n° 486 (annexe).

(2) Le compte rendu de la conversation de ces deux personnalités est reproduit ci-dessus sous le n° 229 (I).

248

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DECOUX, CHEF DE LA SECTION D'ÉTUDES ET ARMEMENTS NAVALS,

AU CAPITAINE DE CORVETTE DE LAROSIÈRE, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À ROME.

L. [1]. *Paris, 26 septembre 1933.*

Je vous remercie de votre aimable mot du 20 septembre et des renseignements qui l'accompagnaient sur la composition de la délégation italienne à l'assemblée de la Société des Nations. Le commandant Chevalier m'a également remis votre très intéressant résumé sur les questions du désarmement. Et l'amiral Durand-Viel m'a enfin montré votre dernière lettre.

Il résulte de tout ce que vous nous dites que l'atmosphère continue à s'éclaircir du côté des rapports franco-italiens, et vous savez combien l'on s'en félicite ici.

Les événements actuels ne font à mon avis que confirmer ce que la Marine n'a cessé de répéter au cours des dernières années. Alors qu'en effet, le Quai d'Orsay accusait injustement la rue Royale de compliquer sa tâche en l'empêchant de négocier, et de rendre impossible tout accord avec les Italiens en raison de l'intransigeance de nos chefs, l'on affirmait au contraire ici qu'une concession faite à ce moment à l'Italie sur la question navale serait des plus dangereuses, parce qu'elle ne ferait que déchaîner les appétits italiens, et n'aurait sans doute aucune influence décisive sur l'orientation générale de la politique italienne.

Pourquoi l'Italie se rapproche-t-elle de nous aujourd'hui? C'est uniquement parce qu'elle voit que l'Allemagne, en raison de ses maladresses, est momentanément isolée; c'est aussi parce qu'elle en a peur. Et pas du tout parce que nous avons cédé sur la parité navale, la question tunisienne, les mandats, ou toute autre question pendante...

Je persiste donc à croire que c'est sur le terrain de la politique générale, et non pas sur le terrain des concessions, qu'il faut essayer de réaliser un rapprochement franco-italien. Que l'on fasse d'abord de la bonne diplomatie, ensuite on examinera si des concessions sont désirables ou possibles dans l'ordre naval. Mais nous n'en sommes pas encore là.

C'est pourquoi à mon avis, les gens qui poussaient récemment la France à faire à l'Italie des concessions sans contrepartie se trompaient lourdement.

Pour en revenir à la question qui nous occupe particulièrement, on estime en général ici que la situation semble évoluer dans un sens plutôt favorable aux intérêts de la Marine et à la politique que l'on suit rue Royale, puisque

[1] Extraite des archives de la Marine.

le Duce lui-même est d'avis qu'il convient d'attendre l'expiration des traités navals — c'est-à-dire dans la pratique la conférence de 1935 — pour aborder à nouveau le problème naval.

J'estime pour ma part que, dans l'état actuel, c'est la meilleure et même la seule solution. Entendons-nous bien à ce sujet : il est bien certain que, dans une conférence navale à cinq (celle de 1935), nous risquons de nous trouver à nouveau en difficulté et, en tout cas, dans une atmosphère moins favorable que celle de Genève, pour régler la question navale dans le sens que nous désirons. C'est pourquoi, pendant la première partie de la conférence du désarmement, nous poussions ici à la conclusion d'un arrangement général sur les armements navals, arrangement qui se serait substitué aux traités navals (conformément à l'article 23 du traité de Londres), et qui aurait évité la conférence de 1935. Mais, depuis cette époque, le temps a marché et la question a évolué : nous savons en effet pertinemment que les Anglo-Saxons, pour diverses raisons que vous connaissez bien (revendications japonaises de parité navale avec les États-Unis — divergences de vues des Anglais et des Américains sur les limitations *qualitatives*), ne veulent absolument pas pour le moment se prêter à des discussions sur l'ensemble du problème naval. Aussi reviennent-ils périodiquement à la charge dans l'espoir de nous voir conclure avec l'Italie un arrangement de courte durée (basé sur la parité), réglant les constructions nouvelles jusqu'en 1936. Un tel accord consoliderait provisoirement le traité de Londres et donnerait à l'Angleterre les apaisements nécessaires sur sa politique du *Three powers' standard* en Europe.

Les Anglais essaient en somme — d'accord avec les Américains — de ramener tout le problème naval des cinq grandes marines à l'éternelle controverse sur la parité navale franco-italienne, question jusqu'à nouvel ordre insoluble, dont le nouvel examen ne peut que nuire à nouveau aux rapports des deux pays intéressés.

Il est bien certain, dans ces conditions, que nous devons profiter de la récente déclaration du Duce [1] pour éviter de nous prêter à la manœuvre britannique et pour attendre la conférence de 1935. Nous savons qu'à ce moment, les revendications japonaises consommeront sans doute la ruine des traités navals. D'ailleurs, la conférence navale des cinq puissances ne pourra constituer que le prélude d'un conférence générale, où toutes les puissances seront représentées — ainsi que le prévoit en particulier le plan MacDonald du 16 mars 1933.

Dans une telle hypothèse, la France et l'Italie garderaient, dans le domaine naval, leur entière liberté d'action. Et à la réflexion, nul ne peut s'en effrayer, attendu que depuis deux ans, il est impossible de prétendre qu'il y ait eu une compétition active entre les marines des deux pays. Ainsi que vous le savez, le Parlement français n'a pas voté de tranche 1933; il ne votera peut-être pas davantage de tranche 1934. Quant à l'Italie, ses deux derniers programmes

[1] Il n'a pas été retrouvé de trace de cette déclaration dans les archives du ministère des Affaires étrangères et du service historique de la Marine. Il pourrait s'agir de propos tenus par le Duce à l'attaché naval de France, et qui auraient été retransmis par la correspondance personnelle de ce dernier.

1931-1932 et 1932-1933 (de 15.000 tonnes chacun) marquent un ralentissement très net dans son effort des années précédentes. Ce n'est donc pas entre la France et l'Italie qu'il existe à l'heure actuelle une course aux armements navals, mais bien entre les trois grandes marines (Angleterre, États-Unis, Japon) qui, aux dernières nouvelles, veulent utiliser à plein jusqu'en 1936 les possibilités de construction qu'elles tiennent du traité de Londres — possibilités d'ailleurs considérables.

Voilà ce qu'il faut, à mon avis, répéter en toute occasion aux Britanniques lorsqu'ils nous pressent d'adhérer aux côtés de l'Italie à la partie III du traité de Londres [1], au moyen d'une formule bâtarde, basée d'ailleurs sur le principe de la parité.

On peut évidemment objecter que la formule qui consiste à attendre la conférence de 1935 en laissant les mains libres à la France et à l'Italie est purement négative; et qu'elle ne résout en tout cas pas la question, si l'on décide de conclure une convention sur le désarmement, si provisoire et si imparfaite soit-elle.

Il est facile de répondre que nous nous sommes toujours déclarés prêts à *limiter* notre flotte à son *niveau actuel*, tel qu'il a été notifié à Genève avant la conférence (628.603 tonnes), étant entendu que les autres marines, et notamment l'Italie (397.642 tonnes), feraient de même.

Une formule générale, dans le genre de celle qui fut adoptée à la fin de 1931 sur la «trêve des armements» [2], donnerait à cet égard les garanties nécessaires. Si une telle formule est jugée insuffisante, la France, dans une déclaration unilatérale, pourrait annoncer les constructions nouvelles qu'elle s'engage à ne pas dépasser pendant la durée de la convention, à moins que les armements excessifs de telle ou telle puissance navale ne risquent de troubler l'équilibre naval, et ne la contraignent à intensifier son effort. Dans tout cela, il ne serait nullement question de l'Italie, et celle-ci pourrait bien entendu riposter en annonçant des constructions égales aux nôtres. Nous ne serions cependant aucunement liés par sa réponse et, en tout cas, les principes de notre thèse seraient sauvegardés.

Voici, mon cher ami, l'essentiel de la thèse actuelle de l'État-major général. Je vous la résume pour votre gouverne et à titre personnel car, ainsi que vous le savez, les attachés navals n'ont pas à prendre d'initiatives dans ce domaine sans instructions précises. Comme vous êtes cependant appelé à parler de ces questions avec votre chef de mission, il n'est pas mauvais, je crois, de vous mettre dans l'ambiance.

L'essentiel pour le moment est, à mon avis, d'attendre les événements et d'éluder les discussions épineuses au lieu de les provoquer, du moins en ce qui concerne le problème naval. Qu'on multiplie les points d'accord, en écar-

[1] Dans la partie III du traité naval de Londres, du 22 avril 1930, auquel avaient adhéré États-Unis, Grande-Bretagne et Japon, les puissances précitées convenaient de limiter leurs bâtiments de combat de la flotte militaire, autres que les bâtiments de ligne, les bâtiments porte-aéronefs et les bâtiments exempts de limitation.

[2] L'assemblée de Genève avait, à l'époque, voté une résolution invitant les gouvernements à accepter une trêve des armements pour un an, à partir de novembre 1931.

tant au contraire les causes de friction : tel est, à mon avis, la ligne de conduite à observer vis-à-vis de l'Italie.

C'est pourquoi, si les Italiens vous parlent de la parité, je vous conseille d'éluder la discussion (qui ne peut mener à rien) ou de leur répondre sur le mode plaisant que nul ne les empêche d'essayer de la réaliser... S'ils vous racontent que le *pacte à Quatre*, en nous assurant dix ans de paix, doit dissiper nos dernières appréhensions à leur endroit, vous pouvez également leur faire remarquer qu'il doit en être de même en ce qui les concerne et que, dans ces conditions, l'Italie n'a plus besoin de vouloir augmenter sa flotte jusqu'au niveau de la nôtre.

L'essentiel est que vous puissiez désormais travailler sous un ciel rasséréné auprès d'un chef de mission, qui semble avoir une heureuse étoile et a su se créer ici de précieuses sympathies. Je suis heureux de vous voir entreprendre votre tâche sous d'aussi favorables auspices. Vous allez certainement faire dans cette troublante Italie un séjour passionnant, car, dans deux ans, nous saurons, je pense, comment tournent les événements en Europe, et vers quel camp le gouvernement de Rome semble s'orienter définitivement.

P. S. — Je vous rappelle que tous les papiers que je vous ai confiés sont intérieurs au ministère et tout à fait personnels.

249

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 325. Confidentiel. *Paris, 27 septembre 1933, 23 h. 45.*

M. le Ministre de l'Air [1] a fait connaître au Conseil des ministres et m'a précisé à moi-même les dispositions qu'il avait constatées chez plusieurs dirigeants de l'U.R.S.S. touchant des possibilités d'accords de sécurité.

M. Marcel Ray m'a dit d'autre part l'intention de M. le Président Herriot de m'en entretenir personnellement.

Je serais désireux de tenir de vous-même toutes indications utiles sur la consistance de ces propos, sur les possibilités qu'ils permettraient d'envisager et sur les contreparties qui pourraient être attendues de nous.

En paraissant, notamment, viser seulement l'Allemagne et la poursuite d'accords européens susceptibles de répondre à nos vues, l'U.R.S.S. ne serait-elle pas, en réalité, préoccupée surtout du Japon et mue par l'arrière-pensée de nous engager en Asie ?

(1) M. Pierre Cot avait fait un séjour de huit jours en U.R.S.S. Il était rentré à Paris le 22 septembre. Voir également ci-dessous les nos 251 et 252.

250

Note de la Sous-Direction d'Europe

Relations polono-lithuaniennes

Confidentiel. *Paris, 27 septembre 1933.*

Au cours d'un dîner donné le 26 septembre par le ministre de Lettonie, à l'occasion du séjour à Paris du sous-chef d'État-major de l'armée lettone, M. Cielens, parlant au sous-directeur d'Europe de la situation générale créée par l'Allemagne, en est venu assez directement à la question des relations lithuano-polonaises. Le ministre de Lettonie, après avoir déploré vivement la mésentente qui a subsisté jusqu'ici entre Varsovie et Kaunas, a ajouté qu'il y avait certainement quelque chose à faire, en profitant des circonstances actuelles, qu'il juge favorables.

Au fumoir, M. Cielens, parlant toujours en particulier à M. Charveriat, est revenu sur la question. On n'aurait pu, disait-il, songer il y a cinq mois encore à toucher utilement à cette question brûlante, mais le moment est devenu opportun pour agir et la France pourrait exercer une action utile pour amener les deux gouvernements à s'entendre. Il y aurait bien entendu à faire abandonner des prétentions excessives qui ne manqueraient pas d'être élevées de part et d'autre.

L'insistance mise par M. Cielens à parler de cette question apparaît digne de remarque au moment où les rapports de l'ambassadeur de France à Varsovie et du ministre de France à Kaunas notent de nombreux symptômes de détente entre les deux pays.

Ci-joint les lettres de Varsovie nos 294 et 358 des 23 juillet et 6 septembre, et les lettres de Kaunas nos 107, 140 et 158 des 13 juillet, 23 août et 13 septembre 1933 (1).

(1) Ces lettres, qui relevaient les signes de détente entre les deux pays (un article du *Temps* ayant fait état notamment, d'après la dépêche no 140, de Kaunas, d'une possibilité de règlement de l'affaire de Vilna) n'ont pas été reproduites.

251

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 275. *Moscou, 27 septembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 octobre.)

Pendant un mois, aux côtés de M. Herriot puis de M. Pierre Cot [1], j'ai eu l'occasion de parcourir de vastes territoires de l'U.R.S.S., visitant dans des conditions toutes spéciales les usines, les exploitations agricoles, les hôpitaux, les écoles. Faisant la part de l'art de présentation et de mise en scène dans lesquels les Slaves sont passés maîtres, j'ai pu, en face de ces réalités qu'on ne peut indéfiniment déguiser, confirmer certaines des impressions premières que j'ai déjà rapportées au Département, en modifier d'autres, et coordonner enfin mes opinions.

Cet immense pays, aux ressources presque infinies qui lui permettent de vivre sur lui-même, malgré les difficultés politiques, militaires, économiques qui pendant de longues années lui ont été suscitées, a fait un effort considérable d'organisation. Avec une idéologie de politique intérieure qui révolte nos idées occidentales, mais peut donner des résultats ici en raison tant des conditions géographiques que de la mentalité de la race, grâce à une autorité de fer, à une continuité de vues gouvernementales qui n'exclut pas la souplesse dans les moyens, le chaos s'organise. Malgré des lacunes indéniables, ce pays s'équipe et s'outille; dans des conditions de vie paradoxales qui sacrifient l'individu à la masse, la génération présente à la génération future, les villes s'édifient, se doublent, l'U.R.S.S. progresse.

Aujourd'hui comme jadis d'ailleurs, le vaste effort est principalement l'œuvre d'étrangers. Le Russe n'a jamais dirigé lui-même son évolution, il s'est adapté aux conceptions étrangères. L'idéologie du système politique actuel est une combinaison de théorie communiste française et allemande; le gouvernement est en majorité aux mains de personnalités appartenant aux nations israélite ou périphériques. Les grandes usines, les grands travaux ont été montés, organisés et équipés par les Allemands, les Anglais, les Américains ou les Italiens. A la suite de l'échec des pourparlers de 1926, nous sommes pratiquement absents de ces participations, qui furent si utiles à nos concurrents européens, qui leur ont procuré profit et travail dans la crise de chômage qu'ils traversent. On comprend d'autre part l'avantage politique considérable que l'Allemagne pouvait retirer de l'équipement de ces usines, à sa porte, et de l'aide qu'en cas de guerre elle en aurait reçue.

[1] **Sur les visites en U.R.S.S. de ces deux personnalités françaises, voir ci-dessus les nos 112 (note), 204, 249 (et note).**

Les maladresses d'un hitlérisme antisémite et anticommuniste ont relâché les liens germano-soviétiques, rapproché la Russie de nos alliés polonais et de la Petite Entente, précipité la conclusion des pactes. Une place importante est à prendre ici. La question a été nettement posée à l'occasion des voyages français et il importe de rappeler, après les manifestations de la visite de M. Herriot (cf. ma lettre nº 264 du 12 septembre) [1], les paroles officielles échangées à ce sujet. Ces paroles prennent une importance particulière du fait que le général Toukhatchevsky, commissaire du peuple adjoint à la Guerre, a fait, au début du voyage de M. Cot, une absence de quatre jours pour aller conférer dans le Caucase à quarante-huit heures de la capitale, où Staline et Vorochilov prennent leurs vacances. Ce n'est qu'après son retour que les paroles officielles ont été prononcées. On ne me l'a pas caché, en spécifiant ainsi qu'il s'agirait de déclarations mûrement pesées, qui avaient l'adhésion du parti tout autant que du gouvernement.

A l'Institut aérodynamique de Moscou, dans son allocution, le directeur, M. Kharlamov, a dit notamment :

« J'exprime l'espoir que la visite en U.R.S.S. de M. Pierre Cot et des autres chefs de l'aviation française permettra de renforcer encore davantage à l'avenir l'échange mutuel d'expériences dans l'œuvre de conquête de la distance et d'établir un large contact entre les peuples de France et de l'U.R.S.S. »

Dans sa réponse, M. Pierre Cot déclarait :

« Notre séjour chez vous doit servir la collaboration technique étroite entre l'U.R.S.S. et la France. Cette collaboration, dès le moment de mon retour en France, je commencerai à la réaliser. En suivant des routes communes, nous remporterons des succès encore plus grands. »

Au banquet offert par l'aviation soviétique, le chef d'État-major, le général Alksnis, a prononcé les paroles suivantes :

« Je suis heureux d'accueillir en votre personne, M. le Ministre, la flotte aérienne française militaire et civile. Permettez-moi de vous assurer que votre visite et celle des représentants éminents du ministère de l'Air de la République française est considérée par nous comme le gage de ce que l'activité de nos deux pays dans le domaine de l'aviation se poursuivra à l'avenir sur la voie d'une collaboration fructueuse dans les intérêts de nos peuples et dans les intérêts d'un contact étroit entre eux pour le plus grand bien de la paix générale. ...Nous serons profondément satisfaits si, de votre visite en U.R.S.S., vous emportez une idée aussi complète que possible de nos efforts; nous sommes certains que dans ces conditions votre visite jettera les bases de l'établissement d'un contact solide entre nos deux pays dans le domaine de l'aviation. »

Et le ministre de l'Air répliquait :

« Je m'unis avec joie à vos paroles sur la collaboration technique désirable entre l'aviation de nos deux pays. Cette collaboration, comme vous l'avez

[1] Reproduite ci-dessus sous le nº 204.

justement remarqué, correspond aux intérêts de nos peuples et aux intérêts de la paix générale. Je suis particulièrement heureux de le dire ici en présence du commissaire du peuple aux Affaires étrangères M. Litvinov, que j'ai eu le plaisir de rencontrer à une série de conférences internationales et qui a tant fait pour l'œuvre de la paix. Je me rappelle d'autant plus volontiers cela que je suis moi-même un partisan chaleureux de l'œuvre de paix, et que je suis convaincu que l'établissement d'une collaboration étroite entre la France et l'U.R.S.S. aidera, dans une grande mesure, à la réalisation d'une paix véritable. »

Dans les conversations privées que les éminents voyageurs ont eues tant avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères qu'avec les personnalités militaires, le désir de rapprochement positif s'est manifesté plus nettement encore.

Quels peuvent être les avantages et les inconvénients d'une orientation plus accentuée de la politique franco-soviétique?

Depuis la signature du pacte de non-agression, nous en avons déjà ressenti les effets à Genève et, dans son télégramme nº 322 (1), Votre Excellence en notait les résultats lors des récentes entrevues franco-polonaises.

Après l'échec des pactes anglais et américain du traité de Versailles et de la constitution d'équilibre du protocole de 1924 (2), au milieu des difficultés où se débattent l'Empire britannique comme les Etats-Unis qui rendent de plus en plus improbables des engagements concrets pour les affaires européennes, ce n'est qu'un système basé sur l'entente avec l'U.R.S.S. et la Turquie qui puisse, dans les circonstances actuelles, assurer la sécurité française.

Le fait que, nulle part, avec ces deux pays, nous ne pouvons être en conflit si on fait abstraction des idées de politique intérieure, le fait que nous sommes également pacifiques, les uns parce qu'une guerre ne peut qu'arrêter l'essor d'une expérience qui se développe et nous autres parce qu'ayant rempli nos buts de guerre, nous n'avons qu'à perdre à une nouvelle conflagration, font qu'un rapprochement peut s'opérer sans avoir à suspecter d'arrière-pensées de part ni d'autre. La Turquie et l'U.R.S.S., déjà alliées, désirent également ce rapprochement. Les accords récents de l'U.R.S.S. avec la Pologne et la Petite Entente (3), la détente marquée vis-à-vis de la Roumanie ne peuvent que favoriser notre projet susceptible de raffermir nos alliances. Il n'est pas jusqu'à la Belgique qui ne puisse désirer voir Anvers prendre la place de Hambourg pour le commerce soviétique et à qui par suite cette nouvelle politique ne soit profitable. Si on songe qu'au surplus l'U.R.S.S. continue à être liée à l'Allemagne et à l'Italie par des liens économiques importants, le caractère pacifique d'une entente franco-soviétique ne saurait échapper à personne et

(1) Par télégramme nos 322-323, du 25 septembre, le Ministre rassurait l'ambassadeur de France à Moscou sur les récents entretiens à Paris de M. Beck, simple manifestation du resserrement de l'amitié franco-polonaise. Il se félicitait en outre du rapprochement franco-soviétique.

(2) Allusion au protocole signé à Genève le 2 octobre 1924, qui définissait l'agresseur et renforçait l'arbitrage en souscrivant à la formule « arbitrage, sécurité, désarmement ».

(3) Allusion aux protocoles de juillet 1933 pour la définition de l'agresseur. Voir ci-dessus le nº 64 (annexes).

la presse anglo-saxonne dans son ensemble ne réagit pas défavorablement au rapprochement qui se dessine.

Quelle serait la nature d'un arrangement à envisager? Dans la première entrevue officielle que j'ai eue il y a quelques jours seulement avec M. Litvinov (depuis son retour de congé, je ne l'avais vu que dans les réceptions), le Commissaire du peuple m'a à nouveau parlé du *gentlemen's agreement* dont il a déjà entretenu Votre Excellence. J'ai fait valoir les raisons judicieuses que m'a fournies le Département pour démontrer l'inutilité d'un semblable arrangement [1]. Il s'agit, semble-t-il, d'un ordre déjà dépassé, mais M. Litvinov m'a paru déçu de ce que nous n'ayons pas encore adhéré au pacte de définition de l'agresseur. J'ai pu témoigner de l'accord de principe de Votre Excellence au texte dont il s'agit, mais de son désir d'entraîner d'autres puissances. J'ai perçu chez le commissaire aux Affaires étrangères le sentiment que, pour une adhésion à ce qui n'est en somme qu'une déclaration de définition juridique, un accord général n'était pas indispensable et que l'adhésion française serait beaucoup pour l'admission de cette notion juridique dans le droit des gens.

Les visites françaises ont eu pour effet de précipiter l'évolution des choses dans un sens positif et l'on parle déjà d'alliance. Dans la forme qu'elle revêtait avant la guerre, cette formule ne semble pas pouvoir être employée à l'heure actuelle. La présence de notre alliée commune, la Pologne, entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne, la rend irréalisable; l'amélioration des relations franco-soviétiques doit être poursuivie sur une autre voie.

L'établissement d'échanges commerciaux sur des bases plus larges poursuivi par les négociations actuellement en cours ne peut qu'être favorable, pour le plus grand bien d'ailleurs des industriels français. C'est un petit côté de la question.

J'ai déjà indiqué, dans ma lettre n° 262 du 10 septembre [2], que c'est sous la forme de la collaboration technique la plus étroite tant au point de vue militaire que civil qu'on doit envisager la solution de la question. Cette idée semble avoir déjà fait son chemin et est le leitmotiv des déclarations rappelées plus haut.

Le chômage est pire en France parmi les ingénieurs que parmi les ouvriers; nous avons des milliers de jeunes gens actifs, instruits, qui, malgré des conditions de vie un peu dures, trouveront ici un travail qui les intéressera, les rémunérera, les formera même pour une activité future en France. Dans le domaine de l'aviation, M. Caquot, après la visite d'usines d'aéroplanes, me disait que la Russie était équipée pour produire cinq fois la production française d'avions. Avec le concours d'ingénieurs français en cas de guerre, on pourrait quadrupler cette production. La présence d'ingénieurs français remplaçant les Allemands, qui bien probablement y étaient jusqu'ici, non seulement priverait l'Allemagne en cas de conflit de ce réservoir d'outillage, mais encore pourrait nous en faire bénéficier, nous ou nos alliés.

(1) **Voir ci-dessus n° 20.**
(2) **Non retrouvée.**

Comme je l'ai déjà indiqué au Département, les grosses difficultés que vont rencontrer les Soviets dans les prochaines années sont des difficultés de transport et de distribution. Ils ont disséminé dans leur immense territoire à 1.000, 2.000 et même 3.000 kilomètres des monstres industriels qu'il faut relier entre eux, où il faut apporter la matière première, d'où il faut distribuer les produits dans le pays qu'il faut ravitailler. Les voies de chemins de fer, à peine suffisantes pour le trafic tsariste, sont inexistantes à la cadence économique actuelle, toutes les routes sont à faire, comme les champs d'atterrissage pour avions, comme l'organisation du transport maritime et fluvial. C'est dans ce domaine que, comme avant la guerre, la collaboration technique de la France peut s'exercer. Sans en tirer de conséquences d'analogie trop rigoureuse, je ne puis m'empêcher de songer en ce moment au précédent de 1912, où la France a favorisé la construction en Russie de chemins de fer stratégiques qui ont permis la mobilisation tsariste et empêché notre écrasement au début de la guerre.

Cette collaboration technique, d'un aspect purement civil, pourrait être assortie d'accords de neutralité bienveillante impliquant éventuellement fourniture de matériel.

Quoi qu'il en soit, le moment est particulièrement favorable pour une opération de cette nature et, si le gouvernement l'envisage, il conviendrait de ne pas tarder, afin d'éviter un retour toujours possible vers une orientation allemande qui conserve ici néanmoins des partisans.

Il faudrait donc immédiatement consolider les résultats actuels. La première manifestation tangible et qui porterait sans doute beaucoup serait l'adhésion au pacte de définition de l'agresseur. J'ignore si les circonstances de politique générale s'y prêtent. Nous la présenterions comme un geste symbolique, qui serait une grosse satisfaction personnelle pour M. Litvinov.

En outre, il conviendrait d'envoyer à Moscou une mission de techniciens des travaux publics, choisis non parmi des industriels, mais dans les cadres de notre administration avec les spécialités : chemins de fer, route, aviation, génie maritime, navigation fluviale. Je suggérerai à ce sujet le nom de M. Caquot, qui a produit ici une excellente impression, et celui de M. Dautry, dont l'œuvre comme directeur des chemins de fer de l'État a été appréciée jusqu'à Moscou. Il s'agit dans le stade actuel d'établir des cadres français de collaboration qui ne doivent pas être déformés par l'intervention prématurée d'intérêts particuliers qui, peut-être, trouveront plus tard le moment de s'utiliser.

252

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 378 à 382. Réservé.

Moscou, 28 septembre 1933, 23 h. 9, 23 h. 12, 23 h. 10, 14 h., 23 h. 18.

(*Reçu :* 23 h. 24, 23 h. 50; le 29, 0 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme no 325 (1).

Mes lettres nos 262 (Relations commerciales), 264 et 267 (Europe) (2) vous ont indiqué mon sentiment sur les effets du voyage de M. Herriot. Ma lettre no 275 (3), partie par la valise d'hier, contient mes suggestions après la visite féconde de M. Pierre Cot (4).

Les discours officiels marquent nettement nos désirs réciproques de collaboration. Les conversations confidentielles auxquelles, d'accord avec MM. Herriot et Cot, je me suis abstenu de participer, tant pour ne pas les gêner que pour ne pas sembler engager le gouvernement avant qu'il en ait délibéré, ont confirmé et précisé les impressions qui vous ont été rapportées.

Les déclarations soviétiques prennent une valeur spéciale du fait qu'elles ont été formulées à la suite d'entretiens entre MM. Staline, [Vorochilov] et Toukhatchevsky. C'est l'indice de la communauté des vues entre le gouvernement et le parti.

M'inspirant des conversations susvisées, j'ai établi un programme, qui me semble à la fois utile pour les deux pays et *immédiatement réalisable*.

Il comporte :

1o A titre préliminaire : adhésion au pacte de définition de l'agresseur, geste symbolique du rapprochement politique et satisfaction personnelle pour M. Litvinov; conclusion de l'accord commercial;

2o Envoi d'une mission d'étude, composée de fonctionnaires français de premier plan, pour l'organisation d'une collaboration technique et même militaire, spécialement en matière de transports : aviation, chemins de fer, routes, navigation maritime et fluviale;

3o Examen de possibilités d'accords tendant à la neutralité bienveillante avec fourniture éventuelle de matériel et produits utiles à la défense nationale.

(1) Du 27 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 249.

(2) La première lettre n'a pas été retrouvée. La seconde, du 12 septembre, est reproduite ci-dessus sous le no 204. La dernière, du 13 septembre, relatait le voyage en Ukraine de l'ancien président du Conseil, et réduisait les rumeurs de famine à des difficultés économiques en voie d'être surmontées, et dues à « l'augmentation considérable des besoins, la résistance politique d'éléments réactionnaires ».

(3) Reproduite ci-dessus sous le no 251.

(4) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 249 (et note) et 251.

Pour l'application de ce programme, dont les fins sont essentiellement politiques, il importera de garder entièrement contact avec les alliés, l'U.R.S.S. avec la Turquie et nous avec la Pologne et la Petite Entente.

Ce programme, sur le plan européen, me paraît se suffire à lui-même. M. Litvinov nous a répété à diverses reprises qu'il était persuadé que l'Allemagne ferait la guerre dans deux ans. Les buts de l'Allemagne hitlérienne visent plus aujourd'hui la Pologne et l'Ukraine ou les pays baltes que l'Alsace-Lorraine.

Je me suis néanmoins demandé quelles seraient les répercussions d'accords semblables en ce qui concerne l'Extrême-Orient. J'ai deux fois poussé la conversation avec M. Litvinov dans ce sens. Il n'a pas réagi.

Il ne paraît pas que, du côté japonais, nous nous heurtions avec l'U.R.S.S. La position soviétique est conforme à la doctrine de la Société des Nations à tous points de vue et, de plus en plus, la concurrence japonaise est et sera plus dangereuse que la concurrence soviétique.

Le principe de neutralité bienveillante jouera aussi utilement en Extrême-Orient qu'en Europe.

Rien ne s'opposerait, en outre, à ce que l'accord éventuel fût complété par des promesses d'assistance diplomatique réciproque vis-à-vis, par exemple, de nos alliés respectifs.

Il n'est pas jusque sur nos relations avec les États-Unis qu'une communauté de vues avec l'U.R.S.S. sur la question du Pacifique ne puisse exercer d'heureux effets. On a vu ici, du même œil favorable qu'à Washington, notre occupation des îles Spratly [1].

Les projets envisagés comportent le grand avantage moral de consacrer un équilibre de forces nouvelles susceptibles d'assurer notre sécurité et de garantir la paix. Sous cette forme, il n'apparaît à personne comme un instrument pour la guerre.

253

Note du Département [2]

Visite de M. Jaspar

28 septembre 1933.

Notre ambassadeur à Bruxelles avait signalé, le 1er juillet dernier, avec inquiétude, que la frontière belgo-allemande était restée ouverte et que, sous l'influence du général Gallet, l'état-major belge avait marqué ses préférences pour l'organisation à Anvers d'un réduit national. En conséquence, M. Claudel

(1) Archipel de petites îles temporairement occupées pour la pêche et situées sur la route de Singapour à Hong-Kong. La France, les considérant comme une dépendance de l'Annam, avait voulu prévenir une installation japonaise.

(2) Destinée au président du Conseil.

était d'avis que tout avantage financier ou économique que viendrait à nous demander la Belgique devrait avoir pour contrepartie la mise en état de défense de la ligne Arlon-Bastogne-Liège et la construction d'importants ouvrages à Battice et à Pépinster.

Sous l'énergique impulsion de M. Devèze, le ministre de la Défense nationale qui fait sienne la thèse wallonne d'après laquelle le pays devait organiser sa défense en Ardenne et devant Liège, il semble que le gouvernement belge prendra au prochain Conseil des ministres qui doit se tenir le 4 octobre une décision définitive favorable à l'organisation défensive de la frontière et demandera au Parlement le crédit de 650 millions estimé nécessaire par M. Devèze.

Cette question semble donc en bonne voie de solution, mais il serait utile de marquer à M. Jaspar l'intérêt capital que le gouvernement français lui porte en raison des récents événements d'Allemagne, qui d'ailleurs préoccupent au plus haut point le cabinet belge.

M. Jaspar évoquera peut-être la question des chemins de fer du Guillaume-Luxembourg. Depuis 1919, ce réseau, conformément aux dispositions du traité de paix, est exploité par la France, mais une difficulté vient de s'élever du fait que le gouvernement grand-ducal a suspendu le payement du fermage versé jusqu'alors à la société Guillaume-Luxembourg. Concurremment à cette difficulté, il semble que le gouvernement belge, sous le prête-nom de M. Galopin, président du conseil d'administration des chemins de fer du prince Henri, cherche à réunir tous les chemins de fer luxembourgeois dans une exploitation unique où les intérêts belges seraient prédominants. Cette combinaison paraissant devoir échouer, il serait prudent d'éviter toute conversation au sujet des chemins de fer luxembourgeois, d'autant que cette question a déjà donné lieu à plusieurs reprises à des marchandages politiques de la part de la Belgique et de M. Jaspar notamment. La situation actuelle nous est d'ailleurs favorable et les difficultés financières belges et luxembourgeoises ne semblent pas devoir permettre de la modifier d'ici longtemps.

Au point de vue financier, le gouvernement belge, profitant de la faculté qui lui avait été accordée il y a plusieurs mois par le Parlement, a décidé le 1er septembre d'émettre un emprunt d'un milliard et demi à 5 %, mais doté de lots importants et nombreux. Le produit en serait affecté pour 800 millions à des grands travaux, pour 500 millions à couvrir le déficit des budgets de 1931 et 1932 et pour le reste à réduire la dette à court et à moyen termes qui dépasserait 3 milliards. Il semble d'ailleurs que le gouvernement belge saura faire face aux difficultés financières actuelles.

254

NOTE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT.

Genève, 28 septembre 1933.

Comme suite à la conversation qui avait eu lieu le 25 septembre [1], M. *Paul-Boncour* a reçu à nouveau M. *Suvich* et M. *Aloisi*. M. *Massigli* assistait à l'entretien.

M. Suvich expose le résultat des entretiens que le baron Aloisi et lui ont eus avec M. von Neurath. Il ne dissimule pas qu'une grosse difficulté se présente. Puisqu'il n'y a pas de désarmement dans la première période, M. von Neurath insiste pour obtenir une satisfaction, sinon de fond, au moins de prestige : il faut que, durant cette période, l'Allemagne reçoive des échantillons de certaines armes. Pour faire accepter à [son] opinion une solution qui constituera un ajournement en fait du désarmement pendant quatre ans de plus, il faut que l'Allemagne reçoive quelques contreparties dans la forme la moins dangereuse; par exemple, pense M. Suvich, il serait peut-être de bonne politique de faire en sorte que les Allemands puissent dire : s'il n'y a pas de désarmement pendant quatre ans, du moins nous avons reçu des avantages immédiats dans le domaine de la défense aérienne.

D'autre part, il y a dans cette affaire une question d'opinion publique. Si M. Goering obtient quelques avions, il en sera satisfait et il pourra faire pression sur le reste du gouvernement pour l'acceptation de la période d'épreuve. On peut prendre toutes les précautions nécessaires. On peut concevoir qu'on ne concède que des avions à rayon d'action limité, mais M. *Suvich* a l'impression qu'un accord n'est réalisable que si quelques concessions sont faites dans cette direction.

M. *Paul-Boncour* estime que, pour apprécier la situation, il ne faut pas perdre de vue le point de départ. Or, le point de départ, c'est le traité. Et il ne faut pas oublier davantage par quelles concessions on en est arrivé à la situation actuelle.

Dès le début, on a admis que, pour donner à l'Allemagne une satisfaction d'ordre moral, la convention créerait une novation au traité de Versailles.

Puis, — et c'est le plan français de novembre 1932 [2] —, on a envisagé, dans le domaine des effectifs, d'accorder d'importantes satisfactions à l'Allemagne en ce qui concerne l'égalité de droits. Dès ce moment d'ailleurs, on a également admis que le désarmement devait aboutir à une égalité véritable.

Au troisième stade, sont venues les suggestions italiennes [3]. Pour tenir compte du progrès qu'elles constituaient dans le sens des vues françaises,

(1) Dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le n° 243 (II).
(2) Reproduit au tome I de la présente série sous le n° 331.
(3) Transmises par l'aide-mémoire du 5 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 177 (annexe).

le gouvernement français a fait un nouvel effort et il a envisagé la suppression de matériels que, jusque-là, il avait toujours considérés comme intangibles[1].

Allant plus loin encore, et postérieurement à la réponse très nette qu'il avait faite au gouvernement italien dans cette question du réarmement, le gouvernement français a admis que, sous une forme à déterminer, l'Allemagne pourrait recevoir en fin de convention certains échantillons des matériels que le traité de Versailles ne lui accordait pas et que les autres puissances conserveront [2].

Ainsi, l'Allemagne, si elle est de bonne foi, ne peut nier l'importance des concessions qu'elle a obtenues. Mais un moment vient — et on y est parvenu — où il faut s'arrêter dans cette voie.

M. *Suvich* ne conteste pas les concessions qui ont été faites, mais il demande que l'on comprenne que, du point de vue allemand, la conception de la période d'épreuve est difficile à admettre.

M. *Paul-Boncour* rappelle que l'on ne peut soutenir de bonne foi que la période d'épreuve ne s'accompagne d'aucun désarmement. D'autre part, le moment est venu où le côté politique de la question ne peut être négligé. On ne peut contester que les puissances sont en présence d'un véritable réarmement de l'Allemagne. L'armée allemande n'est plus celle du traité. On est parfaitement fondé à lui dire qu'avant de détruire ce que l'on possède, on veut savoir ce qu'elle n'a pas le droit d'avoir.

M. *Suvich* indique que, du côté anglais, tout en tenant à la période d'épreuve, on accepterait peut-être d'envisager qu'elle se réduisît à trois ans. M. Henderson, de son côté, a parlé de diviser la convention en deux périodes, l'une de deux ans, l'autre de cinq [3].

M. *Paul-Boncour* répond que l'on ne peut demander à la France de faire toutes les concessions. C'est à l'Allemagne qu'il faut maintenant s'adresser.

M. *Suvich* ne revient pas sur les concessions qu'a faites son gouvernement au point de vue français. Mais il tient à dire que ces concessions, M. Mussolini les a moins faites par conviction que pour jeter les bases d'un accord. Il fait allusion, d'autre part, à la résolution du 11 décembre 1932 [4] que l'on ne peut pas perdre de vue.

M. *Paul-Boncour* répond — et il fait appel aux souvenirs du baron Aloisi — que cette résolution prévoyait l'octroi de l'égalité de droits dans un régime assurant à tous la sécurité. Il ne faut pas s'imaginer que le contrôle représente la seule sécurité qu'on envisageait alors du côté français. On entendait par ce terme un système de dispositions assurant l'assistance mutuelle — et de cela il n'est plus question. La position a donc changé.

M. *Suvich* ne désire pas discuter ce point. Il constate simplement que l'Allemagne peut, dans cette question du désarmement, prendre une position de créancier. Le moment est favorable pour régler la question dans de bonnes conditions en raison de la vague d'impopularité qui déferle contre

(1) Par l'aide-mémoire français du 15 septembre, publié ci-dessus sous le n° 213 (annexe).
(2) Voir ci-dessus le n° 241.
(3) Ou de quatre. Voir ci-dessus le n° 229 (I).
(4) Reproduite au tome II de la présente série sous le n° 93 annexe.

l'Allemagne. Mais l'opinion est mobile, surtout dans les pays anglo-saxons. Elle peut se retourner. Il ne faudrait donc pas laisser passer l'occasion.

M. *Paul-Boncour* répond que si l'on doit aboutir à un échec, il ne craindrait pas le jugement de l'opinion mondiale lorsque celle-ci connaîtrait l'ensemble des concessions que la France était prête à consentir.

M. *Suvich* indique que M. von Neurath se rend bien compte de la situation difficile où se trouve son pays. Il se dispose à se rendre à Berlin pour tâcher de faire accepter l'idée de la période d'épreuve, mais il ne croit pas réussir.

Le baron *Aloisi* souligne que le ministre allemand s'est exprimé en termes très vagues sur ses possibilités de succès. Le délégué italien voudrait que des techniciens envisagent si quelques concessions ne sont pas possibles, par exemple, l'octroi à l'Allemagne d'un matériel antiaérien.

M. *Massigli* fait observer qu'en fait l'Allemagne possède ce matériel. Une telle question ne pourrait s'apprécier que si l'on savait avec précision si l'Allemagne accepte l'ensemble du système qui lui est proposé.

M. *Paul-Boncour* précise qu'il ne peut pas s'agir de marchandages à l'heure actuelle, et ce n'est pas par des concessions successives que l'on gagnera l'Allemagne. Le moment est venu de dire nettement au gouvernement allemand que les grandes puissances sont d'accord pour estimer raisonnable l'offre qui lui est faite et pour souligner que, en rejetant ces propositions, il prendrait la responsabilité de l'échec de la conférence.

M. *Suvich*, revenant à l'éventualité d'accorder à l'Allemagne des canons antiaériens, indique que les Anglais n'élèveraient sans doute pas contre une concession de ce genre des objections insurmontables. Il ajoute d'ailleurs qu'une telle concession serait insuffisante et qu'il faudrait aussi accorder un certain nombre d'avions, par exemple d'avions de chasse à rayon d'action limité. Il demande également, si, du côté français, l'on ne pourrait pas envisager une réduction de la période d'épreuve.

M. *Paul-Boncour* répond qu'il croit une telle concession impossible. Il ne faut pas oublier que la mise en vigueur de la convention coïncidera avec la période des classes creuses, qui oblige à prendre des précautions indispensables et qui se prolongera jusqu'en 1938. On entre dans les années cruciales dont M. Mussolini lui-même a parlé [1].

Passant à la question des sanctions, M. *Suvich* indique que les Allemands ont dit s'en désintéresser. En ce domaine, les difficultés paraissent être non de principe mais d'ordre pratique. Les représentants italiens ont l'impression que les Anglais et les Américains sont fermement décidés à ne prendre aucun engagement nouveau. Il demande si les idées françaises en ce domaine ne pourraient pas lui être précisées.

M. *Paul-Boncour* répond qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que M. Massigli explique en détails à M. di Soragna ce qui a été dit sur ce point dans les conversations franco-britanniques. Il indique que, d'une part, on peut concevoir des engagements liant tous les signataires et qui, évidemment, demeu-

[1] Allusion au discours du Duce du 5 juin 1928 (Voir, au tome III de la présente série, le n° 3, note).

reront d'ordre assez général. Il rappelle, en outre, la position prise par les délégués américains qui se sont déclarés partisans d'une assimilation des conséquences d'une violation de la convention aux conséquences d'une violation du pacte de Paris[1]. Il ajoute que l'on peut également concevoir des engagements d'ordre plus précis qui lieraient les signataires de Locarno. Il serait paradoxal que l'on préférât attendre, pour intervenir, que des actes de guerre se produisent, alors qu'une sanction appropriée, dès que l'on a la certitude que la guerre se prépare, peut l'arrêter. Sans recourir à la force, on doit, dans un tel cas, pouvoir employer les moyens de pression convenables.

M. *Paul-Boncour* ajoute que, lorsque le gouvernement français insiste sur le problème des sanctions, il est beaucoup moins préoccupé de la situation de la France que de la situation générale : les petites nations prennent à la question un puissant intérêt.

M. *Suvich*, avant que l'entretien ne se termine, désire poser une autre question.

Les représentants italiens sont d'accord avec les vues exposées par M. Paul-Boncour et par sir John Simon, à savoir qu'un ajournement illimité de la conférence doit être évité. Mais si, d'ici la date fixée pour la reprise des travaux, un accord n'a pu intervenir, ne vaudrait-il pas la peine de s'ajourner plutôt que de réunir la conférence sans accord préalable? Les conséquences pourraient être graves.

M. *Paul-Boncour* craint l'effet d'un ajournement. Il est convaincu qu'il y aura dans la conférence un fort mouvement contre l'ajournement. Il faut le comprendre : plus le temps passe, plus l'Allemagne réarme. Cette observation ne veut pas dire d'ailleurs que si un ajournement de durée très limitée s'avère indispensable, le gouvernement français se refusera par principe à examiner cette éventualité.

255

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 720. *Londres, 28 septembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 octobre.)

Je faisais part récemment à Votre Excellence des préoccupations que m'exprimait sir Robert Vansittart au sujet de la situation de l'Autriche [2]. Le sous-secrétaire d'État permanent est resté dans le domaine des généralités.

(1) Position adoptée notamment lors de la conversation anglo-franco-américaine du 22 septembre, dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le nº 261 (annexe).
(2) Voir ci-dessus le nº 112.

Mais le personnel du Foreign Office s'exprime parfois plus librement lorsqu'il cause avec les secrétaires de cette ambassade.

Les Anglais estiment en général que la position de l'Autriche devient de plus en plus précaire.

A l'intérieur, le recours par M. Dollfuss à une nouvelle forme de gouvernement [1] est interprété ici comme un expédient rendu nécessaire par de très graves inquiétudes. Les mutations de troupes récemment opérées sur les frontières semblent indiquer que le loyalisme de l'armée est sujet à caution. Dans d'autres grands corps d'État, la situation serait la même. Dans la diplomatie, par exemple, les agents ne sauraient plus très bien à quoi s'en tenir dans leurs relations mutuelles.

Le personnel du Foreign Office n'est pas plus optimiste sur la valeur des efforts tentés à l'extérieur pour aider l'Autriche. Certains plans de réorganisation économique sont trop compliqués et trop vastes pour se prêter à des réalisations rapides. D'autre part, les mesures de secours immédiat se heurtent, dans bien des pays, à des intérêts particuliers qui paralysent les bonnes volontés gouvernementales. En Grande-Bretagne, les chapeaux de velours en fournissent un exemple typique. Les Italiens, il est vrai, ont tourné la difficulté en éludant les dispositions douanières par des tarifs de transports très avantageux dont les dispositions restent secrètes.

Cependant, l'attitude de l'Italie dans l'affaire autrichienne paraît ici offrir les plus médiocres garanties. L'idée exprimée récemment en haut lieu à M. de Chambrun de se borner à exercer une action calmante au cours des prochains mois [2] paraît ici quelque peu équivoque. Elle s'appliquerait précisément pendant la période d'extrême danger, celle au cours de laquelle l'Anschluss risque le plus de se produire. Si cet événement ne se réalisait pas à bref délai, la diplomatie italienne n'aurait pas ensuite à faire de grands efforts pour empêcher le Reich d'atteindre le Brenner.

On considère, en effet, toujours ici cet automne comme l'époque critique de l'indépendance autrichinenne. J'ai déjà fait part à diverses reprises de cette opinion à Votre Excellence. Je n'ai malheureusement rien non plus à ajouter aux considérations émises dans mes dépêches 471 et 544 [3] sur les sentiments anglais à l'égard de l'Autriche. Les sympathies du gouvernement à l'égard de la personnalité de M. Dollfuss et de son pays subsistent, mais sous une forme résignée qui exclut toute action énergique.

[1] Le 21 septembre, le Chancelier fédéral remaniait son gouvernement en concentrant entre ses mains quatre ministères essentiels, et en s'appuyant seulement sur les chrétiens-sociaux et les *Heimwehren* au détriment des autres partis. L'annonce d'une politique sociale sur la base d'un système corporatif laissait craindre une inspiration nettement fasciste. Le 23 (T. 838-839 de Vienne), le Chancelier justifiait auprès du ministre de France sa prise des portefeuilles de la Sûreté et de la Défense nationale par le souci de se dégager de l'emprise des *Heimwehren*. Voir également ci-dessus le n° 232.

[2] Voir ci-dessus n° 180.

[3] Les dépêches n°s 471 (du 30 juin) et 542 (et non 544 ; du 3 août) de Londres n'ont pas été reproduites. Elles analysaient l'évolution favorable à l'Autriche et à son chancelier de l'opinion et de la presse britanniques. La seconde, étudiant une correspondance du *Manchester Guardian* sur le mouvement nazi en Autriche, indiquait le scepticisme de Londres sur les chances de Dollfuss.

256

M. DE VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 379 à 383. *Budapest, 29 septembre 1933, 1 h. 58, 1 h. 43, 1 h. 56, 1 h. 59.*

(*Reçu* : 4 h. 15, 6 h. 10, 4 h. 30, 5 h. 20.)

Le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie m'ayant avisé que M. Benès, retour de [Sinaïa] (1), s'arrêterait environ une heure à Budapest entre deux trains, j'avais répondu que je me tenais à la disposition de celui-ci pour le cas où il désirerait me voir, mais que je comprendrais fort bien que dans un temps aussi bref, il n'en eût pas le loisir.

Il vient de me revenir qu'il s'est dit content des conversations de Sinaïa et « même plus content qu'il ne l'escomptait » en raison d'une compréhension réciproque des plus satisfaisantes, non seulement sur les questions politiques, mais sur les économiques. Quant à celles-ci, on en avait précisé les données au point qu'il se trouvait maintenant en mesure d'établir des propositions concrètes pour les soumettre à une conférence économique de la Petite Entente, qui se réunirait en novembre et qui ouvrirait sans doute l'ère des réalisations.

Je l'ai alors interrogé sur ses dispositions envers la Hongrie. Lui rappelant mon long effort en vue d'un retour de la Hongrie et la Tchécoslovaquie à des relations économiques normales, que j'avais toujours considérées comme devant être à la base de la réorganisation danubienne, je ne lui ai pas caché, en m'appuyant sur les faits, que le gouvernement tchécoslovaque avait plusieurs fois manqué l'occasion. Mais certains indices donnaient à penser que le moment pouvait être de nouveau favorable. Des accords qu'elle avait conclus pour l'exportation de céréales en Allemagne, en Autriche et en Italie, la Hongrie ne tirerait pas grand profit. La récente visite à Paris de l'homme d'État hongrois (2), qui pouvait passer pour l'un des moins inclinés vers la France, était le signe que le gouvernement hongrois n'avait pas ménagé seulement Berlin et Rome. M. de Kanya avait d'ailleurs répété à Paris ce qu'il m'avait dit à moi-même (3) ; à savoir qu'il était partisan des accords bilatéraux et qu'il était prêt à compléter par un arrangement avec la Tchécoslovaquie l'œuvre déjà réalisée dans ce sens par la Hongrie. Qu'il fût ou non sincère, il fallait le prendre au mot afin de s'attribuer en tout cas le beau rôle.

M. Benès m'a répondu, avec quelque prolixité, que ses dispositions avaient toujours été les meilleures et qu'elles le restaient. C'était dans cet état d'esprit

(1) Allusion aux conversations entre les représentants de la Petite Entente, tenues en cette localité roumaine du 24 au 27 septembre. Une étude approfondie s'en trouve reproduite dans une note française du 6 octobre, ci-dessous publiée sous le n° 281.

(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 231 et 235.

(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 235.

qu'il avait applaudi au voyage de M. de Kanya à Paris, « comme à toute manifestation d'un rapprochement entre la Hongrie et la France ».

Finalement, il a précisé « à titre confidentiel » que son gouvernement était disposé en principe à réserver aux Danubiens 80 % des importations de Tchécoslovaquie en produits agricoles; du total représenté par ces 80 %, la Roumanie et la Yougoslavie auraient chacune 35 %; il resterait donc 30 % à offrir à la Hongrie, mais à la double condition :

— d'un apaisement de l'action revisionniste hongroise (argument déjà rapporté par notre ministre à Prague);

— d'une entente franco-italienne sur la réorganisation économique danubienne [1], entente avant laquelle, pour des raisons dont je ne vois pas le caractère péremptoire, M. Benès paraît estimer inutile pour la Tchécoslovaquie de s'adresser à la Hongrie.

Je fis alors observer que les *modus vivendi* en vigueur entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie allaient échoir le 30. On me répondit qu'on était disposé à les prolonger. J'observai encore que, si la conférence économique de novembre dont on venait de me parler aboutissait à un résultat positif et si les propositions à la Hongrie étaient faites après cette conférence, le gouvernement hongrois pourrait arguer de l'établissement d'un front économique de la Petite Entente pour prétendre une fois de plus qu'on voulait le vassaliser.

M. Benès me répliqua que le pacte de la Petite Entente lui permettait de conclure des traités séparés, quitte à obtenir l'assentiment de ses alliés. Ce serait donc, non pas avec la Petite Entente, mais avec le gouvernement tchécoslovaque que le gouvernement hongrois traiterait en l'occurrence.

Le peu de temps dont nous disposions ne m'a pas permis d'aborder d'autres sujets dans cette conversation, qui m'a laissé l'impression que l'on en était encore à parcourir le domaine des possibilités.

257

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 617 à 619. Confidentiel. *Genève, 29 septembre 1933* [2].

Avec prière de communiquer à Berlin. De la part du Ministre.

M. von Neurath part ce soir pour Berlin, afin d'exposer au Chancelier la situation telle qu'elle se présente après les dernières conversations.

(1) Sur les modalités de cette entente dans l'esprit du gouvernement de Rome, se reporter au mémorandum remis le 30 septembre par la délégation italienne à Genève à la délégation française, et ci-après reproduit sous le n° 281 (annexe).

(2) Par téléphone.

Je me suis entretenu avec lui hier. Le ministre des Affaires étrangères du Reich proteste de sa bonne volonté et de son désir d'une coopération franco-allemande après règlement des difficultés qui peuvent exister entre les deux pays (A cet égard, M. von Neurath s'est référé expressément à la déclaration faite récemment par le Chancelier à M. François-Poncet) (1).

En revanche, il se montre intransigeant sur la question actuellement posée et à laquelle est lié l'avenir de la conférence du désarmement. Il déclare ne pouvoir accepter que, durant la première partie de l'application de la convention, c'est-à-dire durant la période d'épreuve, l'Allemagne demeure privée des matériels qui seraient reconnus comme défensifs et dont le traité de Versailles n'a pas doté l'armée du Reich.

Sous-estimant la valeur des engagements que nous sommes prêts à prendre en vue de réductions d'armements à opérer durant la seconde période, il insiste sur une demande dont il fait une question de prestige et dont il attend le règlement beaucoup moins de la conférence que de discussions entre techniciens dans un autre cadre.

J'ai répondu à M. von Neurath en maintenant intégralement la position prise par le président du Conseil et par moi dans les derniers entretiens franco-britanniques (2), et qui exclut tout réarmement durant la période d'épreuve que l'orientation actuelle de la politique allemande rend indispensable. M. von Neurath a pu constater que cette attitude n'était pas propre au gouvernement français, mais qu'elle était adoptée également par les délégués anglais et américain. On est du côté anglais particulièrement catégorique pour écarter toute mesure qui comporterait à l'heure actuelle un réarmement quelconque de l'Allemagne notamment dans le domaine aérien.

La délégation italienne, soucieuse d'une transaction, a vainement cherché à faire modifier cette position. Comme principal argument, elle invoque la nécessité où se trouve le gouvernement hitlérien de pouvoir se prévaloir auprès de son opinion publique d'un succès, même limité, dans le domaine extérieur (3).

(1) Se reporter au télégramme nos 1616-1622 de Berlin, du 15 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 215.

(2) Des 18 et 22 septembre, dont les comptes rendus sont ci-après reproduits sous les nos 260 (annexes) et 261 (annexes).

(3) Communiqué à Berlin sous les nos 1487 à 1489.

258

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1164, 1165. *Rome, 29 septembre 1933.*

Mon collègue anglais, qui vient de rentrer à Rome, m'a parlé de l'entretien qu'il avait eu hier avec M. Mussolini.

Sir Ronald Graham est frappé de la désillusion que le chef du gouvernement italien lui a manifestée au sujet de l'Allemagne, rapportant notamment que le chancelier Hitler avait, à une question de l'ambassadeur d'Italie, répondu que c'était bien l'esprit de 1914 qui animait présentement le Reich. M. Mussolini constate toutefois certaines modifications de l'attitude allemande vis-à-vis de l'Autriche : les incursions aériennes ont cessé, les groupements autrichiens dans la zone frontière allemande ont été disséminés au moins partiellement, et la propagande radiophonique s'est grandement atténuée.

Les réformes opérées par M. Dollfuss (1) auront, d'après M. Mussolini, l'avantage d'enrayer les progrès du nazisme dans la jeunesse autrichienne et de préparer le terrain pour l'automne de 1934 à des élections favorables, alors qu'aujourd'hui le résultat d'une telle consultation serait fort douteux.

À la fin de leur entretien, M. Mussolini a marqué de la façon la plus explicite à sir Ronald Graham la grande satisfaction qu'il éprouvait de l'amélioration survenue dans les relations franco-italiennes.

259

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE (2).

L. *Genève, 29 septembre 1933.*

Indépendamment de l'opinion personnelle que je puis avoir sur les propositions qui suivent, et dont je vous ai fait part à propos de propositions semblables mais indirectes, il est de mon devoir de vous rendre compte des importantes conversations que j'ai eues hier :

(1) Ces réformes, alors en cours d'élaboration, devaient, d'après la presse, créer, à côté du Conseil national, une chambre des Corporations traitant les questions économiques et financières.
(2) D'après une annotation manuscrite (accompagnée d'un point d'interrogation) de M. Massigli.

1° Avec M. von Neurath [1] : soit bluff, soit réalité, il m'a déclaré négligemment qu'il ne croyait pas qu'on puisse aboutir à la conférence du désarmement et que, même dans leur dernière étape, nos propositions ne semblaient pas acceptables pour l'Allemagne, que c'est une question qui devait se régler entre elle et nous et qu'une rencontre de techniciens — c'est-à-dire de militaires — devait préluder à ce règlement; que ce règlement, qui ne serait d'ailleurs pas relatif à la seule question du désarmement, mais général, était d'autant plus facile qu'aucune question importante ne divisait la France et l'Allemagne, et que le chef du gouvernement avait déclaré de la façon la plus nette à notre ambassadeur (dans une conversation à laquelle il semble que von Neurath et, comme vous le verrez plus loin, Goebbels, attachent une grande importance) que toute question de frontière était exclue et que la question de l'Alsace-Lorraine ne se posait plus pour l'Allemagne [2].

M. von Neurath a insisté sur le caractère ultra-confidentiel de cette conversation. A mon objection, que soit M. le Président du Conseil, soit moi-même, avions déjà été l'objet de propositions semblables, il a déclaré qu'il les ignorait, que c'étaient des initiatives personnelles et que, dans tous les cas, elles n'avaient pas le sens et l'importance de la conversation qu'il avait en ce moment.

Sans rien ajouter, et vous laissant le soin d'apprécier, j'ai fait valoir qu'il ne dépendait ni de l'Allemagne, ni de nous, que la question du désarmement soit actuellement posée devant une conférence; qu'il était bien difficile de lui soustraire une pareille question et qu'au contraire, si on aboutissait devant la conférence — ce que nos dernières propositions permettaient vraiment d'espérer —, cela créerait une atmosphère de détente, qui rendrait beaucoup plus facile la réalisation de ces projets, s'ils étaient jugés acceptables par le gouvernement français;

2° Avec Goebbels. Je l'ai rencontré à un dîner chez le secrétaire général adjoint allemand de la Société des Nations et c'est ce caractère officiel, Société des Nations du dîner et cette rencontre en terrain neutre, qui m'avaient fait accepter l'invitation. Je passe sur le côté pittoresque, davantage passionnant, d'une conversation qui a duré deux heures, car Goebbels, avec une désinvolture qui me gênait même un peu, s'était mis dans un coin avec moi et un interprète, et négligeait délibérément toutes les autres personnes présentes et qui cependant étaient d'importance : von Neurath, sir John Simon, etc. Conversation pleine de feu, de yeux ardents, de gestes d'une main élégante et fine qui, comme les yeux, contrastent avec ce corps disgracié et qui soulignaient, accentuaient, amplifiaient les efforts de la démonstration. Ce ministre de la Propagande transporte la propagande en diplomatie.

Je résume à grands traits :

« L'Allemagne nouvelle, sortie de la révolution, est différente de la vieille Allemagne; elle est composée d'êtres jeunes, sortis du peuple, ayant fait la guerre dans la troupe; elle ignore les préjugés de l'ancienne, les rancunes

(1) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 257.
(2) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 215.

contre tel ou tel peuple; elle veut juger et se décider sur un plan réel et entend faire tout rapprochement utile à l'œuvre formidable entreprise par cette révolution, et qui s'oppose autant au conservatisme social qu'au marxisme. Pour cette œuvre d'organisation intérieure, économique et sociale, elle a besoin de paix extérieure. Les manifestations collectives, les défilés, toute cette discipline (ceci répondait aux objections que, vous pensez bien, je n'ai pas manqué de lui faire) ont des buts de cohésion intérieure, discipline de travail plus que discipline militaire, même quand les apparences les confondent. Nous voulons nous entendre avec la France et nous pouvons le faire mieux qu'aucun autre parti, d'abord pour la raison que je viens de vous dire, que nous sommes libres de tout préjugé, ensuite parce que notre pouvoir absolu nous permet de faire ce que nous voulons ».

— « Mais sur quel point? »

— « Sur tous les points, en commençant par les problèmes les plus faciles, car cela ne se fera pas en un jour; il faut que ces règlements faciles préparent les autres ».

— « Mais il ne dépend ni de vous ni de moi, ni de l'Allemagne ni de la France, que malheureusement un des problèmes les plus difficiles, le plus difficile peut-être, est actuellement posé devant une conférence : le désarmement. »

Sur ce point, la position de Goebbels a été exactement semblable à celle de Neurath : l'Allemagne, grande nation, ne peut subir l'humiliation de ne pas avoir les mêmes armes que les grandes nations. D'ailleurs, c'est une question de techniciens; c'est à eux de déterminer entre eux ce qui est nécessaire à la défense de l'Allemagne. Et cette convention ne peut intervenir que si elle est précédée d'un « accord mutuel de sécurité ».

Pour terminer, à la phrase polie, par laquelle j'indiquais quel intérêt — d'ailleurs réel — j'avais pris à la conversation, Gœbbels m'a répondu qu'il espérait bien que ces contacts directs entre hommes d'État français et hommes d'État allemands n'en resteraient pas là.

Vous supposez, mon cher ami, quelle série de considérations justifieraient de tels entretiens. Nous aurons l'occasion de les échanger aussitôt que je pourrai revenir à Paris. Au surplus, vous savez déjà les réserves que j'avais faites lorsque nous avons causé de propositions indirectes, mais dans ce sens, qui nous avaient été faites, et, autant que j'en ai pu juger, qui avaient été faites surtout à vous.

Il n'en est pas moins vrai que j'ai cru nécessaire de vous informer dès maintenant, et vous seul, d'entretiens qui leur donnent aujourd'hui plus de consistance.

Certes, la tentation serait grande de sortir par ce moyen direct de difficultés, que je connais mieux que personne, et qui résultent de la nécessité, en paix comme en guerre, de maintenir un front commun entre plusieurs nations animées de tendances différentes. Je persiste néanmoins dans l'opinion que je vous avais exprimée. Le redoutable point d'interrogation posé par les événements d'Allemagne me ferait juger bien imprudent de sacrifier à une

entente directe avec elle les garanties que nous donne ce front commun, que tout mon effort est de maintenir.

Reste à savoir, il est vrai, si une entente directe pourrait se concilier avec ce front commun. Mais reste à savoir aussi si ces offres de l'Allemagne n'ont pas justement pour but de dissocier celui-ci. C'est ce qui est à examiner, et j'ai voulu par cette information rapide, mais exacte, vous permettre d'y réfléchir afin que nous puissions en causer plus utilement.

260

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1535. Confidentiel. *Paris, 29 septembre 1933.*

Comme suite à ma communication nº 1534 du 26 septembre [1], je vous adresse sous ce pli le compte rendu des entretiens qui se sont tenus au ministère des Affaires étrangères le 18 de ce mois, ainsi qu'une analyse de la situation telle qu'elle se présente actuellement à Genève.

ANNEXES

I

Compte rendu de la conversation franco-britannique du 18 septembre (matin)

Après que M. *Paul-Boncour* a excusé M. Daladier, qui sera présent aux entretiens de l'après-midi, un échange de vues s'engage sur l'objet de la conversation. Lord Tyrrell indiquant qu'il s'agit de mettre au point la situation résultant du fait que, d'une part, la conférence du désarmement va reprendre et que, d'autre part, l'Allemagne veut réarmer, M. *Paul-Boncour* rectifie : l'Allemagne n'a pas seulement l'intention de réarmer; elle réarme. La question est de savoir comment concilier ce fait désormais certain et très grave avec la poursuite des travaux relatifs au désarmement.

M. *Eden* rappelle quelle situation résultait des entretiens de juin dernier [2] : moyennant un contrôle strict et une période d'épreuve, le gouvernement français semblait disposé à dire quelles mesures de désarmement lui paraîtraient praticables au cas où l'expérience se révélerait favorable.

M. *Paul-Boncour* souligne que, depuis lors, les événements ont suivi leur cours, notamment en Allemagne. L'opinion publique française s'inquiète à juste titre; avant d'aller plus avant dans les travaux de la conférence du désarmement, il paraît indispensable : *a.* d'éclaircir ce point essentiel : quelle est la situation actuelle en ce qui concerne les armements de l'Allemagne? *b.* de se mettre d'accord sur une attitude commune à cet égard. M. *Paul-Boncour* insiste particulièrement sur ce dernier point, car une partie des violations sur lesquelles l'attention du gouvernement britannique a déjà été appelée concerne la zone rhénane démilitarisée

[1] Qui retransmettait le compte rendu des conversations du 22, reproduit ci-dessous sous le nº 261 (annexe).

[2] Le compte rendu de ces conversations, du 8 juin, se trouve reproduit au tome III de la présente série sous le nº 376.

et intéresse, à ce titre, les puissances garantes du pacte rhénan de Locarno. Quelques-unes de ces violations eussent appelé une riposte française immédiate, si à Paris l'on n'avait pas été avant tout soucieux de sauvegarder la solidarité entre signataires du traité de Locarno.

Ceci dit, M. *Paul-Boncour* indique que l'accord intervenu en juin dernier subsiste. Le gouvernement français est toujours disposé à prendre, en matière de désarmement, les engagements sous condition suspensive qu'a rappelés M. *Eden*. Mais il ne convient pas, à ses yeux, d'engager à nouveau la discussion avec l'Allemagne, de lui dire en particulier ce que nous pouvons lui offrir comme mesures de désarmement, en lui demandant si elle trouve ces concessions satisfaisantes, avant d'avoir éclairci au préalable la mesure dans laquelle l'Allemagne a déjà effectivement réarmé. M. *Paul-Boncour* a sans doute le sentiment qu'il est possible d'arriver à un accord à Genève, surtout depuis le rapprochement qui s'est manifesté entre les points de vue français et italien (Lord Tyrrell interrompt pour en souligner lui aussi l'importance). Mais l'on ne saurait reprendre la négociation avec l'Allemagne en laissant à celle-ci la possibilité de continuer d'affirmer qu'elle est désarmée.

M. *Massigli* précise ce dernier point : les délégués allemands répètent à satiété, depuis le début de la conférence, que le Reich a désarmé. M. von Neurath vient de le redire dans son dernier discours [1]. Pendant un an, les délégués français ont préféré ne pas répliquer; depuis le printemps dernier, ils ont répondu en posant des points d'interrogation et en manifestant des doutes; aujourd'hui, il est inévitable qu'ils ripostent en soulignant le fait que l'Allemagne n'est pas désarmée.

Pour M. *Eden*, il semble que la question soit surtout affaire de tactique; il signale, en passant, qu'avant la fin des conversations qui s'engagent aujourd'hui, il espère être en mesure de donner une réponse favorable à la suggestion du gouvernement français tendant à un échange de vues franco-britannique sur les dossiers relatifs aux manquements de l'Allemagne, dossiers qui sont actuellement encore à l'étude à Londres. Mais la date du 16 octobre approche et, dans l'état actuel des travaux de Genève, l'Allemagne pourrait soutenir qu'elle a une attitude de conciliation puisqu'elle a accepté les points essentiels du plan britannique, en particulier l'uniformisation des armées du continent européen, etc. Il est donc nécessaire de s'entendre sur la procédure à suivre. Le gouvernement français serait-il disposé à déclarer devant la conférence que, dans l'état actuel des choses, des mesures de désarmement immédiates sont impossibles et qu'une période de contrôle et d'épreuve est indispensable, aux résultats de laquelle serait subordonnée l'exécution du programme de désarmement?

M. *Paul-Boncour* répète que rien n'est changé à la position prise par le gouvernement français à cet égard. Mais, pour être en mesure d'affirmer la nécessité préalable d'une période d'épreuve, il convient d'user vis-à-vis de l'Allemagne de l'argument qu'elle réarme à un rythme rapide. Les délégués allemands le nieront; on leur répondra en leur disant qu'ils ont, dans l'institution d'une période d'épreuve et de contrôle, le moyen de prouver la véracité de leur assertion; mais, en ce qui nous concerne, rien ne peut être fait avant que l'on ait vu clair dans la situation allemande. L'on ne dira d'ailleurs pas aux délégués allemands : « Votre pays a violé le traité de Versailles »; l'on dira : « Voilà des faits qui exigent que nous voyions clair dans la situation avant de nous engager dans un programme de désarmement effectif ».

M. *Eden* croit, dans ces conditions, qu'il n'y a rien de changé dans le fond à la position française définie au moins de juin dernier; du côté français, l'on estime seulement indispensable de justifier la période d'épreuve par des arguments nouveaux tirés des récentes mesures de réarmement en Allemagne.

M. *Paul-Boncour* souligne l'importance de ce point : si nous ne justifions pas les appréhensions qui nous conduisent à préconiser l'institution d'une période d'épreuve, les délégués de l'Allemagne seraient fondés à insister pour que, même dans cette phase préliminaire, nous prenions des mesures effectives de désarmement, afin notamment de fournir une matière au contrôle exercé. Au contraire, si l'Angleterre, la France et l'Italie tiennent à l'Allemagne le

[1] Prononcé le 15 septembre devant les représentants de la presse étrangère par le ministre allemand, avant qu'il ne se rendît à la session de l'assemblée de Genève. Le ministre rejetait la responsabilité de la situation troublée de l'Europe sur le traité de Versailles. En matière de désarmement, la sécurité de l'Allemagne n'était pas garantie, et le Reich refusait de laisser se perpétuer son infériorité vis-à-vis des autres puissances. L'homme d'Etat allemand rappelait que le Reich, uni et fort, présentait plus de garanties que l'Allemagne divisée du précédent régime.

langage que souhaite voir tenir le gouvernement français, et si l'on use de l'argument du réarmement, l'idée de période d'épreuve aura des chances de prévaloir. La cause de la période d'épreuve est une cause commune à toutes les puissances alliées, il s'agit de la plaider au mieux.

M. *Cadogan* signale avec lord *Tyrrell* que se posera une question de tactique; il serait inopportun de provoquer nous-mêmes une réponse allemande. L'argument du réarmement allemand doit venir comme une riposte à la question que l'Allemagne ne manquera pas de poser : pourquoi convient-il d'instituer une période d'épreuve?

M. *Eden* rappelle qu'en ce qui concerne les amendements français visant à développer les dispositions du projet britannique dans le sens d'un contrôle permanent régulier et sur place, le gouvernement britannique n'a pas encore pris de position définitive. En vue de faciliter les décisions à prendre à Londres, il serait heureux d'être à même de signaler à son gouvernement que, sous réserve de l'acceptation des amendements français visant le contrôle et de l'institution d'une période d'épreuve, la France est prête à déclarer les mesures de désarmement qu'elle serait disposée à prendre à l'issue de cette période.

En ce qui concerne ces mesures de désarmement, M. *Paul-Boncour* rappelle qu'au mois de juin quelques chiffres avaient été envisagés, qui ont été précisés depuis lors dans les conversations que le président du Conseil et lui-même ont eues avec M. Henderson[1]. Étant donné qu'il s'agit surtout, en l'espèce, de matériels terrestres, il laisse au président du Conseil, ministre de la Guerre, le soin de développer ce point. M. *Paul-Boncour* ne pense d'ailleurs pas que, depuis l'aide-mémoire remis à M. Henderson et dont copie a été communiquée à Londres, la situation ait changé.

La conversation aborde alors les questions que posent les récentes suggestions italiennes [2].

M. *Paul-Boncour* souligne le fait que, du côté français, l'on a insisté auprès de M. Mussolini pour mettre le gouvernement britannique dans le secret des suggestions de M. Mussolini, et que M. Mussolini a accepté.

M. *Massigli* rappelle quelles sont ces suggestions et donne les grandes lignes de l'aide-mémoire qui constitue la réponse française en ajoutant que, d'après les dernières informations reçues, le président du Conseil italien aurait retiré de cette réponse une impression favorable. M. *Massigli* lit intégralement le passage de l'aide-mémoire français relatif à la mesure dans laquelle les puissances ex-ennemies seraient autorisées à accroître leur dotation de certains matériels; M. *Paul-Boncour* signale — sous toutes réserves, car il s'agit seulement d'une impression de notre ambassadeur — que par « armes défensives » M. Mussolini entend seulement les armes actuellement permises à l'Allemagne; il s'agirait seulement d'une augmentation quantitative imputable à l'accroissement d'effectifs résultant de l'uniformisation des armées du continent européen.

M. *Massigli* indique toutefois que ces mesures de réarmement devraient, aux yeux des Italiens, comporter l'octroi à l'Allemagne d'un certain contingent de chars légers.

M. *Paul-Boncour* signalant le rapprochement très intéressant qui apparaît par là entre les points de vue français et italien et les espoirs que l'on peut en tirer d'aboutir à quelque chose à Genève, M. *Eden* constate que, des suggestions italiennes et de la réponse française résulte, lui semble-t-il, une situation nouvelle; et il demande quelques minutes d'interruption pour étudier les textes que M. *Paul-Boncour* et M. *Massigli* lui communiquent, le ministre des Affaires étrangères rappelant que ladite communication doit garder le caractère le plus secret, car M. Mussolini tient à conserver le bénéfice de l'initiative de ses suggestions.

A la reprise de la conversation, les représentants britanniques soulignent les aspects nouveaux de la situation en présence de laquelle l'on se trouve. Un échange de vues sur les dispositions pratiques à prendre amène M. *Eden* à signaler que, dans l'état actuel de leurs instructions, les représentants anglais n'ont pas l'intention de se rendre à Rome. A une question de M. *Eden*, M. *Paul-Boncour* répond qu'il ne croit pas nécessaire d'y aller pour sa part. Il estime préférable de laisser l'ambassadeur élucider les suggestions italiennes dans le plan politique. C'est seulement au cas où la conversation prendrait une tournure technique — et, pour sa part, il ne le souhaite pas —que la question pourrait se poser d'adjoindre des experts à l'ambassadeur.

(1) Sur ces entretiens de juillet, voir au tome III de la présente série, le n° 486 (annexe); au présent tome, le n° 36 (annexe).

(2) Du 5 septembre, retransmises ci-dessus sous le n° 177 (annexe). La réponse française, du 15, est reproduite sous le n° 213 (annexe).

M. *Massigli* indique que tout dépend de la réponse que va faire M. Mussolini à l'aide-mémoire du gouvernement français. Si le Premier ministre italien tient à garder l'affaire en main — et il ne faut pas exclure cette hypothèse —, il sera évidemment nécessaire de se rendre à Rome. Sinon, il n'est pas douteux que M. Aloisi aura toute qualité pour en discuter à Genève.

Lord *Tyrrell* signalant à nouveau la situation nouvelle créée par les suggestions italiennes, et indiquant qu'à Londres l'on ne se rend pas compte du changement intervenu, M. *Paul-Boncour* se fait préciser la situation. M. *Eden* n'a eu connaissance qu'hier soir des suggestions italiennes, et il vient à l'instant d'avoir communication de l'aide-mémoire français.

M. *Eden* donne les grandes lignes du rapport qu'il compte faire ce soir même à son gouvernement. Le gouvernement français souhaite parvenir avant le 16 octobre à un accord entre l'Angleterre, la France, les États-Unis et l'Italie sur les possibilités de la conférence de Genève. Il désirerait voir accepter ses amendements concernant le contrôle ainsi que l'institution d'une période d'épreuve de quatre ans. En ce qui concerne l'Allemagne, il ne s'agit nullement de la mettre en accusation à Genève, mais de mettre au point entre la France et l'Angleterre une argumentation relative au réarmement de l'Allemagne que l'on tiendrait en réserve pour répondre, le moment venu, à Genève, aux déclarations par lesquelles la délégation allemande prendrait position contre l'institution d'une période d'épreuve ou exprimerait l'opinion que les mesures de désarmement qui lui sont offertes par les puissances alliées sont insuffisantes.

Le gouvernement français est, par ailleurs, d'accord pour envisager un programme de désarmement à l'issue de la période d'épreuve. M. *Eden* souligne que l'on souhaiterait à Londres voir ce programme se rapprocher de celui qui se trouve défini dans le projet de convention britannique. Du côté anglais, l'on n'est pas sympathique à l'idée de préciser les mesures de contrôle au-delà de ce que prévoit le projet MacDonald. Toutefois, l'attitude de la France conduit le gouvernement britannique à un nouvel examen de sa position. Il s'efforcera d'autant plus de chercher une solution dans la voie des suggestions françaises, qu'il saura que les buts poursuivis par la France en matière de désarmement se rapprochent davantage de ceux que définit le projet MacDonald.

M. *Paul-Boncour* constate que, du côté britannique, l'on préférerait ne se prononcer sur les moyens pratiques de contrôle qu'au moment où l'on saura quelles mesures de désarmement seront prises à l'issue de la période d'épreuve. Il demande aux délégués britanniques s'ils désirent obtenir des précisions sur le programme de désarmement français pour l'information confidentielle du gouvernement britannique, ou bien sous la forme d'engagements formels qui seraient inscrits dans la convention sous condition suspensive et, en tout cas, publiquement déclarés à Genève. Il souligne que cette nuance est importante puisque la dixième suggestion de M. Mussolini paraît réserver à une nouvelle réunion de la conférence en 1938 l'examen des mesures précises de désarmement que rendrait possible une expérience favorable de contrôle.

MM. *Eden* et *Cadogan* admettent, en effet, que les suggestions italiennes modifient la situation. La rédaction du point 10 de ces suggestions ne leur paraît d'ailleurs pas très claire. M. Mussolini indique que la conférence, en 1938, traiterait des « modalités » d'application du programme de désarmement.

M. *Paul-Boncour* croyant pouvoir dégager, de diverses indications, l'impression que sa propre interprétation est correcte, M. *Eden* s'empresse de souligner que le gouvernement britannique n'entend, à aucun degré, faire pression sur le gouvernement français, qui garde entière liberté de décider de son attitude; et lord *Tyrrell* insiste également sur ce point. M. *Eden* rappelle simplement que le gouvernement français aiderait beaucoup le gouvernement britannique et faciliterait largement sa décision finale en ce qui concerne le contrôle régulier et sur les lieux, s'il pouvait dire publiquement à l'Allemagne ce qu'il est disposé à faire à l'issue d'une période d'épreuve satisfaisante, et était disposé à l'inscrire dans la convention.

Lord Tyrrell et M. Eden soulignent que plus l'on sera précis du côté français en ce qui concerne les engagements à inscrire dans la convention, plus l'on facilitera, du côté britannique, l'acceptation du contrôle. Mais ils insistent également sur le fait que, dans l'état actuel de l'Europe, le gouvernement britannique ne saurait songer à faire pression sur le gouvernement français pour accepter des mesures immédiates de désarmement.

M. *Paul-Boncour* pose alors deux questions :

1° Une question pratique : quelle procédure conçoit-on, du côté britannique, en ce qui concerne l'élaboration des dispositions relatives au contrôle permanent et sur place? Souhaite-t-on des conversations qui aboutiraient à un accord des deux gouvernements préalablement

aux discussions de Genève, ou faudra-t-il se borner à déposer des amendements français au projet britannique? M. *Eden* suppose que le point de vue français s'exprime toujours dans les amendements que la délégation française a déjà posés.

M. *Paul-Boncour* répond affirmativement. Mais il croit, pour sa part, qu'il serait peut-être préférable de présenter à Genève, d'un commun accord, des dispositions nouvelles.

2° M. *Paul-Boncour* indique que le président du Conseil posera certainement la question de l'attitude à prendre au cas où, au cours de la période d'épreuve, l'expérience du contrôle révélerait, comme il est vraisemblable, le réarmement de l'Allemagne. En d'autres termes, dans l'hypothèse où les résultats du contrôle sont satisfaisants, le programme de désarmement s'exécute. Si, au contraire, le contrôle révèle des armements inquiétants, se bornera-t-on à dire qu'il n'y a plus de convention? La même question a été posée au gouvernement italien.

Lord *Tyrrell* indique de suite que tout ce que peuvent faire les représentants anglais, c'est de poser cette question à leur gouvernement.

M. *Eden* indiquant que la Commission permanente du désarmement sera peut-être l'organisme le plus propre à élucider cette question, M. *Massigli* répond qu'il serait au moins indispensable de lui assigner expressément cette tâche. Or, il n'y a rien dans les textes actuels, et M. *Paul-Boncour* rappelle qu'aux termes des projets qui sont actuellement en discussion, il est simplement prévu qu'au cas d'infraction à la convention, les signataires se concertent et qu'une possibilité de dérogation est ouverte.

M. *Paul-Boncour* souligne que les dispositions actuelles sont absolument insuffisantes. La réponse qui sera faite à la question posée par le gouvernement français influera largement sur la mesure dans laquelle il pourra accepter dès maintenant des engagements précis de désarmement. De même que les représentants britanniques souhaitent pouvoir faciliter l'acceptation du contrôle par leur opinion publique en obtenant des précisions de la France sur les mesures de désarmement qu'elle envisage, de même, pour faire accepter par l'opinion française des engagements précis de désarmement, y compris l'arrêt des programmes d'armement pendant la période d'épreuve, le gouvernement français souhaiterait pouvoir faire état de certaines garanties : l'état qui se sera conformé à ses engagements et aura respecté l'arrêt des programmes d'armement pendant la période d'épreuve se trouvera handicapé par rapport à l'état qui aura violé ses engagements. Comment suppléera-t-on à ce handicap?

M. *Eden* ne manquera pas de signaler dans son rapport que la position française définitive, en ce qui concerne les précisions à donner sur les mesures ultérieures de désarmement, est conditionnée par les précisions qui seront apportées en matière de sanctions. Lord *Tyrrell* souligne l'importance de ce point.

M. *Paul-Boncour* en revient alors à sa première question concernant le développement pratique des conversations actuelles. M. *Massigli* rappelle que M. Henderson arrivera demain à Paris. M. *Eden* indique qu'il aimerait pouvoir faire rapport dès ce soir à son gouvernement et attendre à Paris la réponse de Londres (Lord *Tyrrell* précise qu'un Conseil des ministres pourrait se réunir dès demain à Londres). M. *Massigli* rappelle que M. Norman Davis arrive demain à Paris et que dès ce matin, les Américains étaient prêts à envoyer un représentant à la conversation.

M. *Paul-Boncour* exprime l'opinion que si les conversations s'étendaient à plusieurs interlocuteurs, l'Italie serait fondée à en prendre ombrage, et M. *Massigli* souligne la difficulté pratique qui résulte du fait que si M. Mussolini a délié le gouvernement français du secret concernant ses propositions, pour les entretiens franco-britanniques, il n'en est pas de même pour des conversations avec les Américains.

Lord *Tyrrell* constatant que ce sont là autant d'arguments pour une réponse anglaise rapide, et désirant pouvoir commencer de suite après déjeuner l'élaboration du rapport à adresser à Londres, M. *Paul-Boncour* rappelle que le président du Conseil, ministre de la Guerre, doit être mis à même de se prononcer lui aussi sur les grandes lignes de ce rapport telles que les a tout à l'heure définies M. *Eden*.

Quant à l'attitude à prendre, il est finalement entendu que les délégués britanniques suggéreront à M. Norman Davis d'avoir comme eux un entretien avec les représentants français; qu'ils marqueront à M. Henderson qu'ils attendent des instructions de Londres pour poursuivre les conversations commencées aujourd'hui; qu'en ce qui concerne les suggestions italiennes, l'on pourra indiquer à M. Norman Davis dans quelle voie, d'une manière générale, la conversation est engagée à Rome; par contre, M. Mussolini y tenant essentiellement, il n'en sera point parlé à M. Henderson.

M. *Paul-Boncour* souligne qu'en tout état de cause, il convient de conserver aux conversations en cours l'aspect d'un dialogue franco-britannique ou franco-américain afin de n'éveiller aucune susceptibilité, non seulement du côté de l'Italie, mais encore chez d'autres puissances, par exemple la Pologne dont le ministre des Affaires étrangères sera à Paris dans quarante-huit heures.

II

Compte rendu d'une conversation entre MM. Daladier et Paul-Boncour d'une part, lord Tyrrell et M. Eden d'autre part,
le 18 septembre à 15 h.

Confidentiel.

Avant que la conversation ne commence, M. *Paul-Boncour* met le président du Conseil au courant de l'échange de vues qui a eu lieu au cours de la matinée.

M. *Daladier* tient d'abord à marquer le désir du gouvernement français de se maintenir en plein accord avec le gouvernement britannique : c'est indispensable si l'on veut résister au vent de folie qui souffle au-delà du Rhin.

Le président du Conseil souligne que ce qui se passe, en ce qui concerne le fond du problème, ne fait que confirmer le sentiment du gouvernement français. Avant toute réduction des matériels d'armement, il faut une période d'épreuve, durant laquelle on mettra au point un mécanisme de constatation et durant laquelle s'opéreront également les transformations d'effectifs prévues dans le plan britannique. Si cette période d'épreuve se poursuit jusqu'au bout dans des conditions satisfaisantes, des réductions de matériels pourront avoir lieu. Le gouvernement français a marqué sa préférence pour une remise à la Société des Nations. Toutefois, il ne s'oppose nullement à ce que la Société des Nations procède à des destructions.

Mais le développement même de ce plan est lié à une autre question : celle du réarmement effectif de l'Allemagne.

Le discours de M. von Neurath n'a pas fait sur le président du Conseil une impression favorable. Il y a reconnu la veille Allemagne, insolente et hypocrite. Lorsque le ministre des Affaires étrangères du Reich dit que l'Allemagne a désarmé, il ne dit pas la vérité et il sait qu'il ne la dit pas. C'est pourquoi, si le chef du gouvernement voulait faire ce que l'opinion publique attend de lui, il viendrait à Genève le 16 octobre répondre au ministre allemand : « Voilà ce que vous dites. Or, telle est, en fait, la situation de vos armements et voilà ce qui le prouve. » C'est vers une intervention de ce genre que Daladier incline. Toutefois, si le gouvernement britannique trouve une telle méthode trop brutale, on peut en rechercher une autre.

M. *Eden* tient à bien marquer qu'il ne s'agit pas, pour les représentants anglais, d'exercer une pression quelconque sur le gouvernement français pour l'amener à renoncer à une action qu'il peut croire nécessaire à la défense de ses intérêts. Il veut indiquer cependant que, dans l'esprit du gouvernement britannique, on peut concevoir une autre méthode. Une période d'épreuve se poursuit pendant quatre ans durant laquelle le contrôle fonctionne sans qu'il y ait, en fait, de réductions de matériels, Si le gouvernement allemand refuse le système, on sera alors bien placé pour lui expliquer que c'est l'évolution qui se poursuit dans les armements allemands qui justifie les précautions des puissances. Cela vaudrait mieux que l'autre méthode. D'autre part, il doit être entendu que la convention de désarmement contiendra des précisions sur les destructions qui seraient opérées à l'issue de la période d'épreuve.

M. *Daladier* voudrait poser une autre question : si, au cours de la période d'épreuve ou durant les quatre années qui lui succéderont, des manquements sont constatés à la charge d'un des signataires, et notamment de l'Allemagne, que se passera-t-il? Pour que le gouvernement français puisse faire comprendre à son opinion que, dans l'état actuel des choses, il peut cependant prendre des engagements conditionnels de réduction d'armement, il faut qu'il puisse répondre à la question qu'on ne manquera pas de lui poser : si l'Allemagne viole ses engagements — et on peut s'y attendre —, que se passera-t-il?

Lord *Tyrrell* fait observer que les promesses faites à l'Allemagne ne vaudront pas et que, par conséquent, il n'y aura pas de désarmement si le Reich manque à sa parole durant la période d'épreuve.

M. *Daladier* en convient, mais cela ne suffit pas. Il faut, en effet, prévoir le cas où les manquements allemands ne pourront être constatés que quelque temps après qu'ils se seront produits. L'Allemagne aura ainsi une avance qui lui permettra cette rupture d'équilibre d'où peut sortir pour elle une tentation de guerre. Il faut se rendre compte des difficultés du contrôle dans un pays comme l'Allemagne où les syndicats ouvriers sont détruits, où l'opposition est traquée et où la presse n'est pas libre. L'exemple de la commission Nollet prouve que le contrôle ne découvre des dépôts de matériels ou des fabrications illicites que sur dénonciation.

Lord *Tyrrell* fait observer que si l'Allemagne reprend sa liberté, les autres signataires la reprennent également. D'autre part, la signature d'une convention fournit la possibilité de faire obstacle au réarmement de l'Allemagne. Si l'on fait avec l'Allemagne une convention équitable et si l'Allemagne manque à sa parole, les autres signataires seront aux côtés de la France. C'est une question morale encore plus qu'une question politique.

M. *Daladier* estime que ce n'est pas assez. Sans doute il dira au Parlement et à l'opinion qu'en cas de manquement de l'Allemagne, la France reprend sa liberté, cela va de soi, mais il faut davantage. A l'heure actuelle l'Allemagne viole le traité : elle viole même, il faut le souligner, le traité de Locarno, la présence en zone démilitarisée d'organisations nazies constituant nettement une violation des articles 42 et 43 du traité de Versailles confirmés à Locarno. On dit du côté anglais : mais l'Allemagne ne pourra pas violer la future convention, qui aura été librement consentie, comme elle a violé le traité de Versailles. On ne manquera pas de faire observer à M. Daladier que l'Angleterre et l'Italie ne paraissant pas s'émouvoir de la violation du traité de Locarno, pourquoi s'émouvraient-elles donc de celle du futur traité?

S'il n'y a pas sur cette question un accord entre les deux gouvernements, le gouvernement français rencontrera à ce sujet, au Parlement et ailleurs, les plus grosses difficultés. La parole de l'Angleterre faciliterait singulièrement les choses.

M. *Paul-Boncour* souligne l'importance de cette question de violation du traité de Locarno, c'est un point qui doit retenir spécialement l'attention du gouvernement britannique.

M. *Eden*, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, désire résumer la situation telle qu'il l'exposera à son gouvernement : le gouvernement français est spécialement préoccupé de la question de savoir quelle suite serait donnée à une constatation des violations des engagements pris dans la convention de désarmement, soit pendant, soit à l'issue de la période d'épreuve. Il va de soi que cette constatation rendrait aux autres contractants leur liberté d'action, mais le gouvernement français estime qu'il serait plus facile de prendre des engagements positifs en matière de désarmement si l'attitude anglaise en cas de violation était précisée.

M. *Daladier* acquiesce, il indique que des pressions s'exercent sur lui pour une réoccupation de la Rhénanie; il y résiste, mais le problème que pose la violation du traité de Locarno n'en existe pas moins.

Passant à un autre point, M. *Eden* indique que le gouvernement britannique n'est pas favorable à l'idée de contrôle : pour la faire admettre, il devrait être en mesure d'indiquer à son gouvernement que le gouvernement français, de son côté, est prêt à se rapprocher du plan britannique. Or, jusqu'à présent, il voit bien poser une demande nouvelle : des précisions sur l'attitude que prendrait l'Angleterre en cas de violation, mais il ne voit pas quels engagements la France accepte de prendre.

M. *Daladier* fait observer que les propositions françaises ont été précisées dans l'aide-mémoire remis à M. Henderson.

M. *Eden* répond que c'est exact, mais que ce document est assez décevant, le gouvernement français n'admettant pas de destructions au-dessous du calibre de 220 mm.

M. *Daladier* répond que le gouvernement français pourrait peut-être descendre jusqu'au calibre de 155 mm dans certaines conditions. Il demande quel serait le rythme des destructions dans les conceptions anglaises.

M. *Eden* répond que, s'il y a une période d'épreuve de quatre ans, les destructions ne commenceraient qu'à la cinquième année; encore commencera-t-on par les calibres les plus forts.

M. *Paul-Boncour* fait observer qu'il y a là un fait nouveau. Le plan britannique prévoit

il est vrai, une destruction échelonnée des matériels, mais échelonnée en quantité et non en qualité : un tiers au bout d'un certain délai; les deux autres tiers au bout d'une autre période. Ne serait-il pas possible de modifier ce rythme et de prévoir qu'à la cinquième année, on commencera par les calibres les plus élevés pour aboutir, à la huitième année, aux calibres inférieurs?

M. *Eden* déclare que le plan britannique n'est pas intangible sur ce point.

M. *Daladier* précise que, s'il est bien entendu que l'on procéderait ainsi que vient d'indiquer M. *Paul-Boncour*, il pourrait accepter, malgré les résistances qu'il doit prévoir, la limite de 155 au lieu de celle de 220.

Lord *Tyrrell* fait observer qu'un tel engagement, qui faciliterait beaucoup la situation britannique, n'entraînera pas très loin la France, l'Allemagne veut réarmer et on le verra avant huit ans.

Venant à la question des chars d'assaut, M. *Daladier* indique que le projet britannique a fixé la limite de 16 tonnes parce qu'elle correspond au poids du char, d'ailleurs très réussi, construit par l'armée anglaise. En France, les types étudiés sont ceux de 70 tonnes, de 51 tonnes, de 30 tonnes et de 12 tonnes. On n'a pas pu construire un matériel satisfaisant aux environs de 16 tonnes. Le char de 30 tonnes est d'ailleurs prévu pour un rôle purement défensif, il doit tenir les intervalles entre les fortifications.

M. *Cadogan* expose que la limite de 16 tonnes a été fixée en se préoccupant de la question des prototypes et pour empêcher l'Allemagne de pouvoir revendiquer des chars aussi lourds que ceux de 30 tonnes.

M. *Massigli* demande si la délégation britannique a réfléchi à une solution qui serait à chercher dans la fixation d'un tonnage global de chars.

M. *Paul-Boncour*, faisant valoir que la plus grande partie du poids d'un char correspond au poids du cuirassement qui n'a, en lui-même, aucun caractère offensif, demande si une solution ne pourrait pas être cherchée dans la détermination du calibre-limite des engins pouvant armer les chars.

M. *Eden* répond qu'il y a là une série de suggestions intéressantes à laquelle sa délégation réfléchira.

En ce qui concerne l'aviation, M. *Massigli* rappelle que le gouvernement français propose une réduction proportionnelle des principales flottes aériennes de 50 %[1]. Le projet britannique ne paraît pas acceptable tel quel, d'une part parce qu'il ne tient pas compte du domaine colonial de la France, alors qu'il est tenu compte des dominions britanniques, d'autre part, parce qu'il ampute d'une façon trop brusque et excessive l'aviation française.

M. *Eden* répond que la situation de l'aviation britannique est très défavorable. Au lendemain de la guerre, l'aviation anglaise était dans les premiers rangs, elle n'est plus qu'au cinquième en raison des importantes réductions consenties. Il n'exclut pas toutefois que l'on puisse envisager à Londres le système de réductions proportionnelles préconisé à Paris, mais à une condition : il faudrait y introduire des correctifs en tenant compte des cas spéciaux comme celui de l'Angleterre.

M. *Daladier* répond qu'il n'y aurait pas, du côté français, d'objection à une telle solution.

M. *Eden* demande si, en ce qui concerne les effectifs, le plan britannique est accepté du côté français.

Il est répondu que certains ajustements numériques seront nécessaires sans mettre en cause les principes fondamentaux du plan. M. *Massigli* indique en particulier qu'il est essentiel que les questions des prémilitaires et des paramilitaires soient réglées d'une façon satisfaisante. M. *Massigli* précise que l'amendement britannique, déposé à la fin de la dernière session de la Commission, amendement qui laisse toute liberté pour l'instruction des prémilitaires, est inacceptable en raison de l'utilisation que l'Allemagne pourrait en faire pour l'instruction de ses formations nazies.

M. *Daladier* revient au problème des manquements de l'Allemagne et à la nécessité d'éclairer la situation de ce côté. Il demande si le gouvernement britannique est bien averti sur ce point. Va-t-on légaliser la violation des traités, ou partira-t-on dans le projet de convention des chiffres

(1) Voir, au tome III de la présente série, les nos 126 et 376.

des traités? La question est grave. Il se rend bien compte que, s'il ouvre le débat à Genève, l'Allemagne peut être conduite à faire un éclat : quand on a tort, on se fâche volontiers; mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Faute de voir clair dans la situation, nous nous exposons, si certaines concessions sont faites à l'Allemagne au point de vue quantitatif, à donner en fait à l'Allemagne des armements supérieurs à ceux que l'on aurait l'intention de lui accorder.

M. *Cadogan* demande s'il est bien entendu que la réduction et la transformation des effectifs s'effectueront pendant la période d'épreuve. Il est répondu affirmativement.

M. *Eden* note que, dès lors, l'Allemagne n'est pas fondée à dire que, durant la période d'épreuve, le mécanisme du contrôle fonctionnera à vide.

M. *Massigli* précise que le contrôle ne s'appliquera pas seulement en matière d'effectifs, il y aura une limitation et un contingentement des fabrications; sur ce point encore le contrôle devra s'exercer tout de suite.

M. *Eden* indique qu'il croit indispensable d'adresser un rapport complet à Londres sur cette importante conversation. En attendant la réponse de son gouvernement, des conversations, soit franco-anglaises, soit franco-anglo-américaines seraient pratiquement sans objet. Il a déjà demandé que le Cabinet se réunisse à bref délai. Cette réunion aura peut-être lieu dès le lendemain et, dans ce cas, il recevrait des instructions mercredi, en temps utile pour de nouvelles conversations. Mais il ne peut, sur ce point, prendre des engagements fermes.

MM. *Daladier* et *Paul-Boncour* disent qu'ils comprennent très bien la nécessité où se trouvent les représentants britanniques d'en référer à leur gouvernement.

La conversation prend fin à 4 h. 30.

La communication suivante est donnée à la presse :

« Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères ont reçu Son Excellence lord Tyrrell, ambassadeur d'Angleterre et M. Eden, sous-secrétaire d'État au Foreign Office, délégué britannique à la conférence du désarmement. L'entretien, qui s'est poursuivi de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 16 h. 30, a été consacré à l'examen de la situation telle qu'elle se présente avant la reprise des travaux de la conférence du désarmement.

« Dans l'échange de vues qui a eu lieu, et qui s'est poursuivi dans un esprit de mutuelle confiance, les représentants des deux pays ont fait connaître les vues de leurs gouvernements respectifs sur les différents problèmes actuellement posés, avec la préoccupation d'arriver à un rapprochement des thèses en présence.

« Les représentants britanniques rendent compte à leur gouvernement des résultats de l'entretien; une nouvelle conversation est prévue à bref délai. »

261

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger [1].

D. Circulaire. Confidentiel. *Paris, 29 septembre 1933.*

Mon télégramme nº .... du 23 de ce mois [2] vous a fait connaître dans ses grandes lignes le résultat des conversations que le président du Conseil et moi avions eues la veille avec les représentants anglais et américains.

Ces entretiens ont non seulement éclairci la situation en déterminant avec précision les positions respectives, mais ont surtout permis d'aboutir en fait

[1] A Berlin (nº 1268), Bruxelles (nº 693), Prague (nº 603), Rome (nº 1236), Varsovie (nº 658), Washington (nº 704).

[2] Reproduit ci-dessus sous le nº 242.

à un accord sur la plupart des points essentiels. Le nombre des questions controversées a été réduit à deux ou trois, capitales sans doute, mais qui ont désormais l'avantage d'être définies avec netteté. Les conversations qui se poursuivent en ce moment à Genève ont pour but de rechercher un terrain d'entente, et il est à espérer qu'elles auront une issue favorable avant la reprise des travaux.

Les résultats obtenus permettent de mesurer le chemin parcouru depuis la suspension de la conférence en juin dernier et depuis le voyage de M. Henderson en juillet. Je vous ai communiqué le 5 août l'aide-mémoire que j'avais remis au président de la conférence (1) et qui fixait l'état de la question à cette époque en précisant les points de vue français.

Un pas considérable en avant a été accompli depuis lors; nous avons formellement maintenu nos positions initiales, mais les Anglais, les Américains et les Italiens, amenés peu à peu à une meilleure compréhension des raisons de notre attitude, ont sensiblement modifié le leur. La situation actuelle peut se résumer comme suit; mais il convient d'ailleurs, en l'appréciant, de ne pas perdre de vue que, dans la suite des pourparlers, une attitude négative de l'Allemagne est susceptible de provoquer de la part de tel ou tel de ses partenaires la recherche sur un ou plusieurs de ces points de solutions transactionnelles. C'est en prévision de cette éventualité que le président du Conseil et moi avions marqué catégoriquement à nos interlocuteurs que le gouvernement français était arrivé à l'extrême limite des concessions possibles :

1° Accord entre la France, l'Angleterre, l'Italie et les États-Unis sur le *principe* de la distinction, pour l'application de la convention, entre deux périodes, la première, dite *période d'épreuve* (ou de transition), d'une durée de quatre ans devant être employée à faire l'épreuve de l'efficacité du contrôle sur des limitations d'effectifs et de fabrication ou d'achats de matériels, éventuellement sur des limitations de dépenses terrestres et aériennes;

2° Accord, entre les mêmes puissances, pour *ajourner jusqu'à l'issue de la période d'épreuve* et pour subordonner aux résultats satisfaisants de cette période les *mesures de réduction* (*destructions*) *des matériels terrestres*;

3° Accord entre la France, l'Italie et les États-Unis sur le *principe* du *contrôle* régulier, automatique et sur place, l'Angleterre maintenant à ce sujet ses réserves, mais déclarant qu'elle pourrait y renoncer si elles devenaient le seul obstacle à la conclusion d'une convention qui, par ailleurs, lui paraîtrait satisfaisante;

4° Accord entre les quatre puissances sur l'application, au cours même de la période d'épreuve, du *principe* de l'*unification des types d'armées* de l'Europe continentale avec les *aménagements* et les réductions d'effectifs que cela comporte. Toutefois, les représentants français ont fait des réserves sur les chiffres d'effectifs et de durée du service du plan britannique;

(1) Au mois précédent. Cet aide-mémoire est reproduit au tome III de la présente série sous le n° 486 (annexe).

5° Accord entre la France, l'Angleterre, les États-Unis et l'Italie, pour le maintien au *niveau actuel des armements au cours de la période d'épreuve*, en ce qui concerne les *matériels terrestres*, sans préjudice de l'exécution des *programmes de modernisation et de remplacement* des matériels usés ou périmés et sous réserve d'ajustement pour les pays qui pourraient le justifier. Accord également, mais seulement implicite et sans doute sujet à réserves anglaises et américaines, pour organiser à cet effet un contingentement contrôlé des acquisitions de matériel (importations et fabrications privées ou d'État);

6° Accord entre la France, l'Angleterre et les États-Unis (l'Italie n'ayant pas fait connaître son opinion sur ce point), pour fixer dès à présent dans la convention les *réductions de matériels à réaliser au cours de la deuxième période*, si l'expérience du contrôle au cours de la première période est satisfaisante. Accord pour procéder alors à la destruction (ou à la remise à la Société des Nations qui pourra procéder à la destruction) des matériels au-dessus de certaines limites de calibres ou de tonnages, suivant un rythme à déterminer et en commençant par les matériels les plus puissants;

7° Accord entre la France, l'Angleterre et les États-Unis pour ne consentir à *l'Allemagne* au cours de la période d'épreuve qu'une augmentation (correspondant au passage de l'armée de métier de 100.000 hommes à l'armée de conscription de 200.000 hommes) de sa *dotation de matériels autorisés* par le traité de Versailles, l'Italie proposant de lui attribuer au contraire, dès à présent, une quote-part de *tous* les matériels « défensifs ». Accord de principe également entre la France, l'Angleterre et les États-Unis pour distinguer trois catégories de matériels :

1. Les matériels « défensifs » autorisés par les traités de 1919;

2. Les matériels « offensifs » les plus puissants qui seront interdits pour tous les états à la fin de la convention;

3. Les matériels intermédiaires que les états non visés par les traités de 1919 entendent conserver.

A l'issue de la période d'épreuve et si les résultats en étaient satisfaisants, on pourrait envisager d'attribuer à l'Allemagne une certaine dotation de ces matériels intermédiaires.

Ainsi, sous le bénéfice de la remarque faite plus haut, un accord de principe paraît virtuellement réalisé sur toutes ces questions. Il reste par contre à obtenir l'entente sur les garanties d'exécution des engagements de la future convention, c'est-à-dire sur les sanctions. Il est évident que si la convention n'en instituait pas, le contrôle ne serait plus appelé à jouer qu'un rôle platonique, pour ne pas dire vain. Dans la conversation qu'il a eue avec vous le 16 septembre et que m'a rapportée votre télégramme 1120 à 1123[1], M. Mussolini s'était montré favorable à notre manière de voir, et tous nos efforts actuels tendent à y rallier les États-Unis et l'Angleterre. En revanche, vous avez pu constater que l'Italie n'est pas encore d'accord, ni en ce qui concerne la nature du

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 260 (annexes).

matériel à attribuer à l'Allemagne, ni sur le moment auquel il serait procédé à cette attribution.

Je vous adresse ci-joint, pour votre information personnelle et *strictement confidentielle*, le compte rendu des conversations de Paris du 22 septembre.

ANNEXES

I

Compte rendu d'une conversation à l'ambassade d'Angleterre

22 septembre, 14 h. 30

Étaient présents :

MM. DALADIER; PAUL-BONCOUR; LÉGER; MASSIGLI; BALDWIN; Sir John SIMON; Lord TYRRELL; MM. EDEN; CADOGAN; HARVEY.

Sir John *Simon* expose que le cabinet britannique l'a chargé de remercier les ministres français de la manière précise et sincère avec laquelle le problème du désarmement a été discuté le 18 septembre avec M. Eden (1). Cette précision même a facilité beaucoup l'étude du gouvernement britannique et sir John *Simon* est dès maintenant en mesure de faire connaître l'opinion du Cabinet. Il désire aussi féliciter les ministres français des progrès réalisés dans les échanges de vues avec le gouvernement italien, ainsi qu'avec la délégation américaine.

Le ministre britannique a eu l'impression que, sur la question des réductions d'armements à opérer, des progrès importants ont été réalisés. Il avait toujours pensé que, quelles que soient les difficultés de la situation présente — difficultés qu'il est loin de sous-estimer et qui justifient de sérieuses préoccupations —, la solution ne peut être trouvée que dans la ferme résolution d'aboutir au succès de la conférence.

Si, après tant d'efforts déployés, la conférence devait échouer, le résultat serait des plus graves : les gouvernements ont le devoir de tendre leurs volontés pour aboutir à un accord. Il a d'ailleurs été heureux de constater que ses vues sont partagées par le gouvernement français.

Le gouvernement britannique croit, d'autre part, que l'attitude italienne peut influer grandement sur les résultats. Il a pris connaissance des suggestions formulées par M. Mussolini, ainsi que de la réponse qu'y a faite le gouvernement français (2), et il s'est félicité de noter que, sur un grand nombre de points, les vues des deux gouvernements s'étaient rapprochées. Sans doute, subsiste-t-il sur des questions importantes des désaccords, mais il a l'espoir que ces difficultés pourront se résoudre. Sir John *Simon* a mission de dire que le gouvernement britannique fera ce qui dépendra de lui pour aboutir à ce résultat. L'importance qu'a dans la question le point de vue italien le conduit à demander si la réponse de Rome aux dernières observations françaises (3) est parvenue.

M. *Paul-Boncour* dit que cette réponse est arrivée dans la matinée. Une analyse détaillée en est donnée verbalement à la délégation britannique. Au fur et à mesure, sir John *Simon* interrompt cette analyse pour préciser, à propos de chacune des questions soulevées, la position du gouvernement britannique. Le représentant britannique donne ainsi des précisions sur les points suivants :

a. *Période d'épreuve.* — Sir John *Simon* explique que le gouvernement britannique se rallie sans réserve au point de vue exposé par le gouvernement français, à savoir qu'il est impossible de consentir à des réductions d'armements avant une période préparatoire; la prudence s'impose. Il est tout prêt à admettre que cette période ait une durée de quatre ans, ainsi qu'on le propose du côté français et italien. Durant cette période, il n'y aurait pas de réduction de

(1) Voir ci-dessus n° 224.
(2) Suggestions et réponse reproduites ci-dessus sous les n°s 177 (annexe) et 213 (annexe).
(3) Allusion à l'aide-mémoire italien du 21 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 237 (annexe).

matériels, mais la transformation des armées en armées de service à court terme serait poursuivie;

b. *En ce qui concerne le statu quo* (engagement de ne pas dépasser le niveau actuel des armements pendant la période d'épreuve), sir John *Simon* apporte l'accord de principe du gouvernement britannique. Toutefois, celui-ci estime qu'il y a à tenir compte des cas spéciaux : certains pays ont réduit leurs dépenses ou retardé l'exécution de leurs programmes et se trouvent, de ce fait, dans une situation particulièrement désavantageuse. Il y aura un équilibre à établir.

M. *Daladier* note l'observation. Elle s'applique au cas de la France, qui a réduit unilatéralement de deux milliards ses dépenses d'armements et différé l'exécution de ses programmes.

Sir John *Simon* conclut qu'il faut trouver une base de comparaison entre les pays.

M. *Daladier* dit qu'il s'agit d'une question d'ajustement;

c. *A propos du point 7* (ajournement de la question navale), sir John Simon dit que l'on a toujours été d'avis, du côté britannique, qu'il ne fallait pas rouvrir la question navale avant l'époque fixée pour la révision du traité de Washington. Le gouvernement britannique n'en continue pas moins à souhaiter que la France et l'Italie puissent s'accorder, dans le cadre du traité de Londres.

d. *En ce qui concerne la question du contrôle,* sir John Simon expose que le gouvernement britannique est tout à fait d'avis que, du moment qu'il y a un traité de désarmement, il faut qu'un organisme existe, chargé d'en assurer l'observation. D'ailleurs, le projet britannique contient un chapitre entier, le chapitre V, qui est consacré à ce sujet. Mais le gouvernement français insiste pour la création d'un contrôle automatique et périodique. Le cabinet britannique a examiné la question. Il comprend les raisons pour lesquelles un tel contrôle est demandé avec insistance. C'est pourquoi, si la convention qui va être établie prévoit des dispositions positives de désarmement, si l'accord se fait sur le fond de ces dispositions, et si le seul obstacle à la conclusion de la convention réside dans la question du contrôle automatique et périodique, sir John *Simon* est heureux de pouvoir dire que son gouvernement ne verra pas là un obstacle insurmontable. Il sera, au contraire, tout disposé à collaborer à la recherche d'une solution et de formules qui donnent satisfaction à tous. Il ne peut pas en dire plus pour le moment car, encore une fois, ce qui domine à l'heure actuelle, c'est la question de fond;

e. *En ce qui concerne le paragraphe de la note italienne relative au réarmement des puissances désarmées,* sir John Simon, tout en estimant que le texte n'est pas clair, incline à penser que, dans l'esprit du gouvernement italien, il s'agit de proportionner les quantités de matériels de l'armée allemande à l'augmentation d'effectifs qui sera la conséquence de la transformation de la Reichswehr.

M. *Daladier* estime que, s'il s'agit seulement de cela et d'augmenter en quantité les dotations de matériels prévues par le traité de Versailles, un accord est possible sur ce point. Mais, si le gouvernement italien entend dire aujourd'hui que, avant ou durant la période qui succédera à la période d'épreuve, l'Allemagne aura le droit d'avoir des prototypes des armes puissantes, le gouvernement français doit répondre négativement, car une telle solution serait extrêmement dangereuse : s'il est relativement facile de vérifier que tel ou tel matériel est ou n'est pas construit, il est par contre très difficile de savoir quelle quantité d'un matériel donné est en effet construite.

Sir John *Simon* remarque qu'il faut distinguer trois catégories de matériels :

a. Les matériels que le traité de Versailles autorise l'Allemagne à posséder;

b. A l'autre extrémité, les matériels dont le traité prévoira la destruction finale;

c. Une catégorie intermédiaire comprenant les matériels que le traité de Versailles n'autorise pas pour l'Allemagne mais que les autres puissances entendent conserver, par exemple en matière d'artillerie, les canons dont le calibre est supérieur à 105 mm et ne dépasse pas 155. C'est au sujet de cette catégorie que la difficulté existe. L'Allemagne ne manque pas de dire qu'elle doit être dotée de tous les matériels que conservent les autres puissances.

M. *Daladier* répond qu'il est très important de savoir à quelle époque l'Allemagne recevrait ces matériels. S'il s'agit de lui attribuer certains matériels dans la seconde période, et dans des quantités qui restent à déterminer, la difficulté n'est pas très grave. On pourra, sous certaines conditions, reconnaître à l'Allemagne le droit de posséder les mêmes matériels. Mais, s'il s'agit d'accorder des prototypes à l'Allemagne dans la période d'épreuve, l'opposition française est absolue. Une décision aussi grave prise au moment où l'Allemagne réarme au mépris des

traités ne pourrait être comprise. Depuis six mois, le gouvernement fait de gros efforts pour calmer l'opinion publique, en dépit des événements d'Allemagne, et pour poursuivre une politique de désarmement, dont beaucoup pensent qu'elle ne répond plus aux nécessités de la situation. Il est à la limite de ce qu'il peut faire accepter par le Parlement et par le pays. Sur la question des prototypes, il ne peut céder.

Sir John *Simon* tient à dire que ses collègues et lui apprécient la netteté et la franchise avec lesquelles M. Daladier vient d'exposer le problème. Il est tout à fait normal de ne faire, en matière de prototypes, aucune concession au cours de la période d'épreuve. Mais si aucun incident n'a lieu pendant cette période, l'octroi de certains matériels sera possible dans la seconde période. La solution ainsi esquissée paraît raisonnable. Elle mérite d'être considérée.

M. *Daladier* voudrait serrer davantage la question. Il croit qu'un peuple n'ayant à sa disposition que les matériels autorisés par le traité de Versailles peut être à l'abri d'une invasion s'il reste sur son territoire. Mais s'il dispose de certains matériels, il peut se livrer à une agression.

Si le gouvernement français ne veut pas donner de prototypes à l'Allemagne, c'est qu'on ignore comment fonctionneront la convention et le contrôle, et parce que l'Allemagne poursuit un réarmement clandestin : il ne faut pas la mettre en mesure de déclencher une agression. Mais, lorsque la convention aura été appliquée pendant un certain temps, et si tout se passe normalement, il n'y aura pas d'inconvénient à attribuer à l'Allemagne, dans des quantités à déterminer, les matériels que conserveront les autres puissances. Au cours des conversations avec l'Italie, le gouvernement français a pu penser que l'intention du gouvernement italien était de donner à l'Allemagne tous les matériels interdits. Il s'est refusé catégoriquement à entrer dans cette voie, mais Rome a répondu que l'on ne songeait pas à donner au Reich les matériels les plus puissants.

Sir John *Simon* croit qu'une équivoque demeure possible.

M. *Daladier* dit qu'en tout cas il n'y en a pas, en ce qui concerne sa pensée. Durant la période d'épreuve, l'Allemagne ne doit pas posséder d'autres matériels que ceux qu'autorise le traité de Versailles. Durant la période suivante, elle pourra recevoir, dans des conditions à déterminer, les matériels que conserveraient les autres puissances à la fin de cette période.

Après une suspension de séance, sir John *Simon* expose que la proposition qui vient d'être faite a la plus grande importance. Lui et ses collègues sympathisent avec les points de vues que vient d'exposer le président du Conseil français. Il est impossible, en effet, d'accorder à l'Allemagne de prototypes durant la première période, et sir John *Simon* a été heureux d'apprendre que M. Mussolini ne demandait sans doute pas cela. M. Daladier vient de dire que, si tout s'est passé normalement dans les quatre premières années, le gouvernement français est prêt à envisager, pour la deuxième période, l'octroi à l'Allemagne des matériels qui seront définitivement conservés. Obligé d'en référer à son gouvernement, sir John Simon ne peut dire ce que celui-ci pensera de cette suggestion. Mais il suppose qu'elle sera trouvée intéressante et utile.

Sir John *Simon* ajoute que, si sur les bases qui ont été examinées, un accord pouvait s'élaborer entre Français, Anglais, Américains et Italiens, il y aurait lieu de mettre les choses au point, mais c'est à Genève, et ce n'est qu'à Genève et nulle part ailleurs, qu'un accord peut être définitivement conclu.

M. *Doladier* remercie sir John Simon de l'attention qu'il veut bien porter à ses suggestions et de la manière dont il les a appréciées. Mais il tient à faire une déclaration.

Il a exposé très franchement ce que son gouvernement pouvait faire. Il ne reculera pas en deçà, mais il n'ira pas au-delà. Il a écarté résolument la méthode de marchandages, qui lui paraît indigne de la gravité du problème posé. Il l'a indiqué à des réunions successives du cabinet français — et il a eu son approbation —, mais il a dit aussi — et il a été approuvé — qu'il n'irait pas plus loin. La position qu'il vient de prendre, il la défendra devant l'opinion publique, mais, ni à Genève, ni ailleurs, il ne fera aucune concession nouvelle.

M. Stanley *Baldwin* tient à dire, puisqu'on lui a permis d'assister à cet entretien, qu'il approuve ce que vient d'exposer sir John Simon. Les propositions formulées par M. Daladier paraissent très raisonnables. Il est naturel que l'on désire s'assurer du fonctionnement loyal de la convention durant une période de quatre ans avant de consentir à des réductions d'armements ou d'octroyer à l'Allemagne certains matériels qui lui sont interdits.

M. *Paul-Boncour* tient à souligner l'opinion exprimée par sir John Simon que l'on ne peut poursuivre les négociations qu'à Genève. Il en est d'autant plus heureux que, dans un récent

élégramme, M. de Chambrun indique que l'on songerait à Rome à une réunion des quatre ministres des Affaires étrangères en Italie ou à la frontière suisse [1].

M. *Dalodier* désire en venir à une question essentielle, dont il n'a pas encore été parlé dans le présent entretien : quelles seront les garanties de l'observation des engagements qui vont être pris? C'est là un point capital aux yeux du gouvernement français. Sans revenir sur la question des manquements de l'Allemagne, M. Daladier peut bien dire qu'il ne reste rien, à l'heure actuelle, des clauses militaires du traité de Versailles et pas grand-chose du traité de Locarno; la zone démilitarisée est pleine de nazis et d'armements; partout, les fabriques d'armes travaillent : l'Allemagne réarme, et pourtant on se refuse à voir la situation telle qu'elle est.

C'est dans l'intérêt de l'Europe que le gouvernement français doit demander que des dispositions soient prises pour que le respect de la future convention soit assuré, et le gouvernement français ne pourrait faire accepter au Parlement et à l'opinion publique une convention de désarmement telle que celle qui est envisagée s'il ne pouvait, en même temps, répondre à la question qui lui sera immanquablement posée : quelles conséquences comportera la violation de cette convention qui, elle, aura été librement signée? Il faut que l'on puisse dire que l'état contrevenant sera rappelé à la raison et obligé de se conformer à ses engagements.

Sans doute, M. Daladier n'ignore pas les difficultés du gouvernement britannique, mais il s'agit d'une question d'une gravité particulière; c'est une affaire de bonne foi; il faut que chacun prenne librement ses responsabilités.

Sir John Simon reconnaît, comme M. Daladier, toute l'importance de la question; il va dire comment la situation se présente aux yeux du gouvernement britannique, et il se félicite, à cet égard, que M. Baldwin assiste à l'entretien.

Il faut d'abord remarquer que si l'Allemagne ne remplit pas ses obligations au cours de la période d'épreuve, il n'y aura pas de réduction d'armements au cours de la période suivante, mais il ne faut pas que ce soit tel ou tel gouvernement qui puisse décider que l'Allemagne a rempli ou non ses obligations; la décision devra être prise par la commission permanente qui suivra l'exécution de la convention. Si la Commission constate que l'Allemagne a observé de bonne foi ses engagements, alors les autres gouvernements seront dans l'obligation de tenir leurs engagements pendant la seconde période. Si, au contraire, la Commission permanente rapporte que la convention a été violée, toute obligation de désarmement tombe. L'Allemagne, qui aura le plus vif désir de voir les puissances tenir leurs propres engagements, aura ainsi intérêt à tenir les siens; dans ce lien établi entre les deux catégories d'engagements, il y aura une manière de sanction.

En revanche, sir John Simon doit dire franchement que le gouvernement britannique ne pourrait accepter aucune responsabilité nouvelle en matière de sanctions, l'opinion publique unanime s'y opposerait. Le gouvernement britannique est très désireux de coopérer avec le gouvernement français pour bien marquer que les réductions d'armements prévues pour la deuxième période n'entreront en application que si les observations pour la première période sont observées. Il ne peut pas prendre d'engagement allant plus loin; la question est des avoir si, pour cette question des sanctions, il convient de compromettre la conclusion d'une convention.

M. *Baldwin* n'a pas eu de contact avec son gouvernement puisqu'il n'assistait pas au dernier conseil de Cabinet et puisque c'est à la gracieuseté de ses collègues qu'il doit d'assister à cette conversation; mais il a réfléchi à tous ces problèmes et il aura certainement à s'en entretenir dimanche avec le Premier ministre.

Comme sir John Simon, M. Baldwin voit les plus grandes difficultés, du point de vue britannique, à prévoir des sanctions dans la convention. Qu'on le veuille ou non, à l'heure actuelle, il n'y a qu'une puissance à laquelle on puisse prêter l'intention de ne pas tenir ses engagements : cette puissance, c'est l'Allemagne. Si la convention contient des dispositions relatives à ces violations éventuelles, tout le monde comprendra que ces dispositions sont tournées contre l'Allemagne et cette circonstance sera de nature à rendre difficile son acceptation par l'opinion unanime.

Si la convention est signée par l'Allemagne, la question du contrôle devient capitale. Le contrôle permettra de dire si l'Allemagne remplit ses engagements; si elle devait les violer, une nouvelle situation serait créée et toute l'Europe devrait s'en préoccuper, car elle ne peut accepter de se voir à nouveau jetée dans le chaos. Si une situation de cette nature se présente, le gouvernement britannique voudra l'examiner, mais aujourd'hui cette situation n'existe pas. Le jour

(1) Voir ci-dessus le n° 234.

où elle existerait, il n'y aurait certainement pas un homme d'État britannique pour ne pas estimer que les choses doivent rentrer dans l'ordre.

M. *Daladier* dit qu'il a examiné la question avec ses collègues. La position qu'il a prise a été délibérée en Conseil des ministres, mais il ne peut, pour le moment, donner qu'un sentiment personnel sur ce qui vient d'être dit.

Il considère que tout le travail fait sera inutile si la question des sanctions ne trouve pas une solution favorable. S'il n'est pas en mesure de dire qu'au cas où les engagements contenus dans la convention seront violés, il y aura des sanctions, il ne pourrait pas envisager de revenir se présenter devant le Parlement et le pays. D'ailleurs, sa conviction personnelle le lui interdirait également, car il ne pourrait, en conscience, considérer que la convention a une valeur quelconque. Il n'est plus permis, à l'heure actuelle, d'avoir des illusions sur la valeur des traités; Locarno même est violé et, cependant, c'est le fait de s'inquiéter de ces violations qui paraît grave; des violations mêmes, on se soucie peu.

M. Daladier le répète : s'il ne peut pas dire que la violation du traité comportera pour le violateur des conséquences graves, il ne pourra pas faire accepter la convention et, d'ailleurs, il ne se sentirait pas le droit de la défendre.

M. Baldwin vient de dire que l'insertion d'une clause sur les violations de la convention paraîtrait dirigée contre l'Allemagne. M. Daladier ne peut pas reconnaître la force de cet argument : en quoi le prestige allemand souffrirait-il de l'insertion d'une clause générale sur les violations éventuelles? M. Daladier ne voit pas, en ce qui le concerne, qu'une telle clause atteigne le prestige de la France. L'autorité morale de la France sera atteinte si elle viole ses engagements; elle ne le sera pas parce qu'on prévoiera la nécessité de réprimer la violation de ses engagements par un quelconque des signataires. Si les puissances signataires ne sont pas prêtes à assumer certaines responsabilités pour l'observation de la convention, celle-ci ne sera rien qu'un chiffon de papier de plus.

M. Daladier, sans doute, réfléchira encore; il en a le devoir, mais il ne croit pas que, sur de telles bases, il soit possible d'aboutir à un résultat quelconque.

Sir John Simon, tout en maintenant le point de vue qu'il a précédemment exposé, serait heureux que M. Daladier voulût bien préciser ses vues. Lorsqu'il parle de garanties d'exécution de la convention, qu'envisage-t-il? La convention de désarmement sera signée par près de soixante puissances, dont certaines ne sont pas membres de la Société des Nations. Quel système de garanties peut-on trouver sur lequel toutes ces puissances s'accordent? Lorsqu'on parle de garanties, il s'agit, en général, des garanties fournies par la signature elle-même. Dans le cas présent, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

M. Daladier répond que sa pensée est très claire. Les garanties qu'il envisage sont de plusieurs ordres : d'abord le droit pour les intéressés de reprendre leur liberté d'action et de réarmer; cela ne suffit pas puisque, dans l'état actuel des armements, l'état qui aura violé ses engagements et dont les agissements ne seront découverts qu'au bout de quelque temps aura pris, sur ses adversaires éventuels, un avantage qui pourra être décisif; les états menacés n'arriveront pas à rattraper le retard. Il faut donc prévoir que, si un état viole ses engagements, les autres signataires rompront leurs relations avec lui. Il faut envisager la rupture des relations économiques et diplomatiques. C'est un moyen d'action très propre à frapper l'opinion dans le pays violateur. Enfin, si, malgré les pressions exercées, l'état violateur s'obstine, il faut que les autres états se déclarent prêts à intervenir pour l'obliger à respecter ses engagements.

Voilà l'esquisse d'un système. M. Daladier tient à redire qu'il ne voit pas en quoi l'insertion de dispositions de ce genre dans la future convention comporterait une humiliation quelconque pour un signataire.

Sir John Simon tient à assurer M. Daladier que ses observations seront examinées avec le plus grand soin et qu'elles retiendront toute l'attention du gouvernement britannique; mais il ne voudrait pas que ses collègues français eussent l'impression que l'on s'est séparé sur un désaccord : en réalité, on confronte des points de vue.

Du côté français, on veut des garanties précises; du côté anglais, on croit que le contrôle donne l'essentiel. Le caractère mondial de la convention crée une difficulté qu'il ne faut pas sous-estimer et qui explique la position britannique.

M. Daladier observe que si la Grande-Bretagne donne sa garantie, il voit mal quelle puissance au monde refuserait la sienne.

M. Paul-Boncour tient à attirer l'attention sur un point que M. Daladier n'a pas signalé. Les propositions françaises, contrairement à ce qu'on dit, ne sont pas des propositions

nouvelles : le plan français prévoyait une assistance mutuelle, une organisation préalable de sécurité; c'était beaucoup plus que ce dont il est question aujourd'hui.

M. Daladier répète qu'il ne peut pas reculer; le point est d'importance vitale; il voit d'ailleurs la gravité de la situation que créeraient un échec et l'absence de toute convention.

M. Paul-Boncour précise que, à Genève, la plupart des puissances appuient le point de vue français dans la question des sanctions.

M. Eden tient à faire remarquer que le plan français était construit sur le principe des cercles concentriques; il ne demandait pas à l'Angleterre de nouveaux engagements.

Sir John Simon répète qu'il ne peut pas aller plus loin aujourd'hui; il fait remarquer qu'il est loin d'être pessimiste; des deux côtés on poursuit le même but, des progrès certains ont été réalisés; il reste des questions sur lesquelles on est en désaccord : il faut les examiner, et il ne voudrait pas que la discussion qui vient d'avoir lieu jetât une ombre sur l'importance des résultats obtenus. Chaque gouvernement va réfléchir et la conversation sera ensuite reprise; toutefois, il exprime l'opinion qu'il importe, dès maintenant, qu'à Genève on aboutisse vite.

M. Daladier se déclare d'accord sur la manière dont sir John Simon vient de caractériser la situation.

M. Paul-Boncour tient à ajouter une observation : lorsque l'on va se trouver à Genève, l'Allemagne va redire qu'elle est désarmée. Or, elle ne l'est pas, et le représentant français devra le dire; il ne voudrait pas jeter son dossier sur la table avant que ses amis britanniques ne l'aient vu et n'aient dit ce qu'ils en pensent. C'est pourquoi une proposition dans ce sens a été faite au gouvernement britannique [1], à laquelle celui-ci n'a pas encore répondu.

Sir John Simon remarque qu'en effet, une réponse est due au gouvernement français; la dispersion des vacances a empêché les ministres d'examiner la question, mais le problème est suivi et une réponse sera donnée au gouvernement français.

Il est décidé de ne faire à la presse aucune communication sur la réunion qui vient d'avoir lieu, un communiqué devant être publié à l'issue de la conversation anglo-franco-américaine.

L'entretien prend fin à 17 heures.

II

Compte rendu d'une conversation au ministère des Affaires étrangères
22 septembre 1933, 17 h. 30

Étaient présents :

Du côté français : MM. Paul-Boncour, Alexis Léger, René Massigli. Jean Paul-Boncour.

Du côté américain : MM. Norman Davis, Hugh Wilson, Théodore Marriner, Allen Dulles.

Du côté britannique : Sir John Simon, Lord Tyrrell, MM. Eden, Cadogan.

M. *Massigli* ayant résumé aux représentants américains l'ensemble de la situation telle qu'elle apparaît à la suite des derniers entretiens et des négociations de Rome, M. *Paul-Boncour* précise que, bien qu'on ne puisse dire encore que la position italienne soit celle qui vient d'être indiquée, tant en ce qui concerne les dispositions favorables de M. Mussolini à l'égard de sanctions des violations de la convention que pour les armes dont une quote-part pourrait être attribuée à l'Allemagne, il semble qu'elle s'approche sensiblement du système qui s'est dégagé tout à l'heure de l'échange de vues entre les délégués anglais et le président du Conseil. M. *Paul-Boncour* en rappelle les grandes lignes : les armements allemands restent sujets aux limitations du traité de paix pendant la période d'épreuve. En tout état de cause, doivent être exclues, en ce qui la concerne, les armes puissantes qui se trouveront interdites à toutes les nations à l'issue des étapes ultérieures du désarmement. Reste une catégorie intermédiaire comprenant les armes interdites par le traité de Versailles et qui resteront finalement autorisées pour tous les états, par exemple les canons de 155, les chars légers, etc. En ce qui concerne cette dernière catégorie, le président du Conseil a déclaré qu'il pourrait envisager l'octroi à l'Allemagne du droit de la posséder, mais à l'issue seulement de la période d'épreuve et si l'expérience du contrôle des fabrications est satisfaisante.

[1] Voir ci-dessus les nos 41 65, 209, 221.

Après que sir *John Simon* a confirmé ce que vient de dire M. Paul-Boncour, M. *Norman Davis* fait connaître son opinion. Il reconnaît toute la logique du système qui vient d'être esquissé : l'on ne comprendrait pas pourquoi l'Allemagne recevrait le droit de posséder des matériels qui devront être détruits plus tard et, d'autre part, il est logique d'accorder à l'Allemagne la catégorie intermédiaire d'armes défensives qui lui sont actuellement interdites par les traités, mais que tous les états conserveront dans l'avenir. Il espère fermement que l'application des mesures de contrôle de la période préliminaire — qu'il préférerait ne plus voir qualifier de « période d'épreuve », mais appeler par exemple « période de transition » — inspirera aux opinions publiques la confiance mutuelle qui paraît, à certains pays, indispensable pour justifier cette concession aux états désarmés.

Le représentant américain demande où l'on en est en ce qui concerne l'aviation. M. *Massigli* indique que les représentants français ont marqué l'autre jour à M. Eden que le système de réductions du plan britannique leur paraissait à la fois inéquitable et trop radical en ce qui concerne la France, dont l'aviation serait amputée des trois quarts, sans tenir compte de ses conditions spéciales et plus particulièrement de ses nécessités coloniales. La France propose une réduction de 50 % des matériels en service et en réserve immédiate dans les aviations des principales puissances aéronautiques; les représentants britanniques n'avaient pas marqué d'hostilité à la contreproposition française [1], pourvu qu'il fût tenu compte des nécessités spéciales de l'Angleterre. Depuis lors, un fait nouveau est intervenu : la réponse italienne aux observations françaises relatives aux suggestions de M. Mussolini [2] subordonne l'abolition du bombardement aérien et de l'aviation de bombardement à la suppression des gros matériels terrestres *et navals*.

Après avoir marqué que cette question aéronautique revêt un caractère plus vital pour l'Angleterre et pour la France que pour les États-Unis, M. *Norman Davis* fait allusion aux difficultés que pourrait courir éventuellement, du point de vue américain, la ratification d'une convention donnant aux Dominions une aviation qui s'ajouterait à l'aviation britannique. Il croit d'ailleurs ces difficultés surmontables. Il préfère, d'une manière générale, aux pourcentages fixes de réductions une solution comme celle qui avait permis de s'entendre, en matière navale, à Washington et à Londres entre l'Angleterre et les États-Unis sur la base de la parité. Il souligne, en terminant, la gravité de la position italienne, qui paraît sérieusement compromettre les chances d'aboutir rapidement à une réduction radicale des armements aériens.

Sir *John Simon* dégage l'impression d'ensemble suivante : des progrès importants ont été réalisés, non seulement entre la France et l'Angleterre, mais aussi entre la France et l'Italie, aussi bien en ce qui concerne les mesures de désarmement à prendre à l'issue de la période d'épreuve qu'en ce qui concerne l'institution même de cette période. Mais il faut bien voir une double difficulté : 1° quelles modalités de contrôle pourront permettre de s'assurer pendant la période d'épreuve de la stricte observation des dispositions de la convention? 2° la question posée par le gouvernement français : si une violation de la convention est constatée, quelles conséquences en tirera-t-on?

M. *Paul-Boncour* remercie sir John Simon d'avoir ainsi dégagé les grandes lignes de la situation : il ne faut pas que les conversations politiques en cours se perdent dans les chiffres ou les détails techniques; il faut s'en tenir, pour l'instant, aux lignes générales. L'impression que vient de dégager sir John Simon montre que l'on peut aboutir, en grande partie grâce aux concessions très importantes que le gouvernement français se déclare disposé à faire dès qu'une période d'épreuve aura permis de se rendre compte du jeu satisfaisant de la convention et de l'observation de ses engagements par l'Allemagne. Mais ces concessions sont subordonnées à l'institution d'un contrôle international régulier et permanent ainsi qu'à la réponse qui sera donnée à la question que vient de rappeler le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères.

Sir *John Simon* répète à M. Norman Davis la position britannique en ce qui concerne ces deux points, telle qu'il l'a marquée tout à l'heure au président du Conseil et à M. Paul-Boncour. Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît l'intérêt d'un contrôle efficace permettant de s'assurer de la stricte observation des engagements pris; mais il lui paraît indispensable qu'il existe des mesures sérieuses de désarmement en contrepartie de ce contrôle et pour en fournir l'objet. Si,

(1) Sur cette contreproposition, voir, au tome III de la présente série, les nos 126 et 376.
(2) Cette réponse italienne, du 21 septembre, est ci-dessus reproduite sous le no 237 (annexe).

en dernière analyse, le seul obstacle à un accord complet sur le désarmement devait être les objections britanniques au contrôle automatique, la délégation anglaise serait la première à collaborer à la recherche de ces modalités pratiques d'accord avec toutes les puissances.

M. Norman *Davis* répond à sir John Simon qu'évidemment les États-Unis sont en avance sur l'Angleterre sur ce point particulier du contrôle automatique, mais il n'en est pas moins intéressant que la délégation anglaise puisse aujourd'hui dire qu'elle sympathise avec les délégations qui cherchent un système de contrôle aussi efficace que possible. Il rappelle que, tout en reconnaissant qu'un désarmement non contrôlé serait inefficace, la délégation américaine ne peut proposer le contrôle automatique que dans l'hypothèse d'un monde désarmé; l'idée de contrôle international est en effet loin d'être populaire aux États-Unis et la tâche du président Roosevelt sera d'autant plus facilitée que les solutions de désarmement permises par ce contrôle seront plus intéressantes. Le représentant américain est d'accord, par ailleurs, pour constater les progrès encourageants qui ont été faits depuis juin dernier.

M. *Paul-Boncour* rappelle que reste la question des conséquences à tirer d'une violation de la convention. Il marque que, du côté français, l'on va très loin dans les concessions nécessaires pour aboutir à une convention de réduction des armements; plus loin certainement que n'y est prête l'opinion publique française. Le jour où l'on demandera au Parlement français d'approuver la ratification d'une convention comme celle qui est envisagée, l'on ne pourra éluder cette question : « Mais, au moins, si la convention est violée à notre détriment, dites-nous ce qui se passera et si les autres seront à nos côtés? »

Le ministre des Affaires étrangères rappelle qu'à Rome, l'on s'est déclaré d'accord sur la nécessité de sanctions. Il marque en terminant que le point de vue français indiqué aujourd'hui aux représentants britanniques et américains exclut toute idée de marchandage et renferme le maximum de concessions que la France puisse faire; il sera inutile de lui demander d'aller plus loin.

M. *Norman Davis* reconnaît l'importance de la question des sanctions, mais il en souligne les difficultés. Pour l'opinion publique américaine, la coopération au contrôle implique déjà des engagements considérables, alors qu'elle est traditionnellement opposée à tout *entanglement*. Il sera impossible de la rallier à une collaboration des États-Unis à la punition d'un état fautif. Il demande aux représentants français si leur position est bien la suivante : au cas où l'Allemagne réarmerait, il ne vous suffit pas d'être libérés de vos engagements aux termes de la convention de désarmement, il vous faut en outre savoir qui sera à vos côtés?

M. *Paul-Boncour* indique que la question est bien posée par le délégué américain; il ne s'agit pas tant de « punir » le pays fautif que de tirer les conséquences d'une infraction à la convention; se borner à dire que les autres signataires reprennent leur liberté est un bien pauvre remède puisqu'il entraîne la course aux armements. Il faut savoir si le ou les pays lésés par l'infraction commise auront l'aide des autres signataires.

M. *Norman Davis* marque de suite que, s'il ne s'agissait que d'un appui moral, l'on ne saurait douter des intentions des États-Unis; mais il comprend bien qu'il n'y aura pas là un élément suffisant pour empêcher un signataire de violer la convention. Il fait toutefois remarquer que les déclarations qu'il a faites à Genève, lors de la discussion de la partie I du projet de convention [1], doivent enlever les doutes que l'on pourrait avoir quant à l'attitude favorable des États-Unis en cette matière. Ce qu'il a dit de la position américaine au cas d'une violation du pacte de renonciation à la guerre s'applique, au moins autant, au cas d'une violation de la convention.

Sir *John Simon* comprenant que le représentant américain suggère d'étendre aux conséquences d'une violation de la convention l'objet de l'action concertée prévue en principe à la partie I du projet britannique pour le cas d'une violation du pacte Briand-Kellogg, M. *Paul-Boncour* marque de suite qu'il serait prématuré de se mettre à rechercher des formules juridiques avant d'avoir répondu par oui ou par non à la question de principe : que se passera-t-il si la convention est violée? Ce qui est inadmissible par dessus tout, en effet, aux yeux de l'opinion française, c'est que l'on puisse admettre qu'une convention aussi grave soit signée sans que l'on sache ce qui se passera au cas où elle serait violée.

M. Eden, puis *sir John Simon* ne voient de solution que dans un système de consultation.

[1] Allusion au discours du représentant américain du 22 mai. Sur ce discours, voir, au tome III de la présente série, les nos 314 et 437 (notes).

Il faut marquer que la violation de la convention est une question qui intéresse tous les autres signataires, qu'il ne suffit pas de dire que ceux-ci reprennent la liberté de réarmer, et qu'ils doivent entrer en consultation en vue de rétablir le régime de la convention.

M. *Paul-Boncour* insiste : la question n'est pas tant : quels seront les moyens à employer, action collective ou autre? il faut poser en principe qu'une réponse doit être faite par les autres signataires à une violation de la convention. C'est sur ce principe que l'Italie est d'accord.

Sir *John Simon* indique que l'on ne manquera pas de s'entretenir avec la délégation italienne de la question.

M. *Norman Davis* constate que l'on se trouve à nouveau devant une différence traditionnelle entre les points de vue nationaux et les systèmes légaux en présence. La mentalité anglo-saxonne répugne à être trop spécifique en cette matière; elle incline à faire plutôt confiance aux signataires pour faire honneur à leur signature.

M. *Paul-Boncour* répond qu'en ce qui concerne l'opinion française, une réponse à la question est indispensable.

Sir *John Simon* répète la conception britannique que l'on pourrait inscrire dans la convention : la déclaration qu'une infraction dûment constatée est une question qui intéresse vitalement tous les signataires; que ceux-ci sont tenus de se réunir pour se consulter et décider les mesures à prendre afin de maintenir les dispositions de la convention. Ce seraient les dispositions de la partie I du projet britannique qui pourraient s'appliquer dans ce cas.

M. *Norman Davis* relit la déclaration qu'il a faite à Genève lors de la discussion de la partie I.

M. *Eden* fait alors remarquer que ce systéme pourrait avoir pour conséquence une collaboration de tous les signataires à la répression d'une infraction à la convention, où qu'elle se passe; l'engagement n'est pas en effet limité à l'Europe et M. *Norman Davis* souligne la difficulté pour les États-Unis d'engager ainsi leur responsabilité pour toutes les violations qui pourront se produire dans le monde entier. Il croit devoir rappeler que, lors des conversations de juin dernier, l'on n'avait pas tellement insisté sur la question des sanctions du côté français et il demande si, véritablement, un contrôle effectif ne constitue pas une sécurité suffisante.

M. *Paul-Boncour* répond qu'il s'est passé, depuis juin dernier, nombre d'événements graves, notamment en Allemagne. Aujourd'hui l'opinion publique française est nettement hostile à des engagements de réduction d'armements et répugne certainement aux concessions que le gouvernement, dont MM. Daladier et *Paul-Boncour* font partie, conscient de ses responsabilités et de l'intérêt d'aboutir, est disposé à faire pour parvenir à une convention de réduction des armements. Si l'on ne peut lui enlever le sentiment que le sort de la convention nouvelle, en dépit des mesures de désarmement qu'elle implique de la part de la France, sera le même que celui de la partie V du traité de Versailles, l'opinion ne suivra pas le gouvernement.

La conversation se termine par un échange de vues au sujet des communications à faire à la presse, au cours duquel les représentants anglais et américains insistent sur la nécessité de ne pas donner, par égard pour les puissances non représentées, l'impression d'un accord définitif, tout en évitant de donner celle d'un désaccord. D'autre part, il leur paraît indispensable de ne mentionner à aucun degré la question des sanctions, qui a le don d'énerver les opinions publiques. L'on aboutit finalement, sur la base d'une rédaction anglaise, au texte suivant :

« Dans le courant de cet après-midi, divers échanges de vues ont eu lieu au sujet du désarmement entre représentants des gouvernements français, américain et britannique.

« MM. Daladier et Paul-Boncour ont déjeuné à l'ambassade d'Angleterre où ils ont rencontré sir John Simon et M. Eden. Une conversation a eu lieu après le déjeuner, à laquelle M. Baldwin, qui est de passage à Paris, était également présent.

« Un peu plus tard, au Quai d'Orsay, M. Paul-Boncour a reçu sir John Simon, M. Eden et M. Norman Davis; un échange de vues a suivi entre les représentants des trois gouvernements.

« Tous ces entretiens ont eu pour résultat de faire progresser la mise au point des points de vue respectifs des trois gouvernements, qui avaient été esquissés avec moins de détails au cours des conversations antérieures que MM. Davis et Eden ont eues récemment avec les représentants du gouvernement français. Le but de ce travail de mise au point est de faciliter les débats de la conférence du désarmement lorsqu'ils reprendront dans un prochain avenir à Genève. Des progrès substantiels ont été faits dans cette voie. »

262

M. Massigli, Délégué-adjoint de France à la Conférence du désarmement, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 823 à 825. *Genève, 30 septembre 1933* (1).

(*Reçu :* 17 h. 30, 18 h. 15, 18 h. 25.)

Prière de communiquer à Vienne le télégramme suivant :

De la part du Ministre.

J'ai eu avec M. Dollfuss, la veille de son départ de Genève, une longue conversation.

Il affecte de se considérer comme maître de la situation, encore que certains de ses collaborateurs expriment la crainte — que je retrouve formulée dans votre télégramme no 848 (2) — que l'Autriche soit exposée au cours des prochaines semaines à une pression très forte de la part des nazis.

Tout en louant le Chancelier de son énergie, en lui affirmant la volonté de la France de soutenir l'Autriche dans sa lutte pour l'indépendance et en me défendant de vouloir m'immiscer en aucune manière dans des questions de politique intérieure, je n'ai pas caché à M. Dollfuss les appréhensions que m'inspirait le remaniement ministériel (3) auquel il vient de procéder. Je lui ai exprimé ma conviction que dans une lutte aussi grave, le salut de l'Autriche ne peut résulter que d'une union de tous les partis attachés au maintien de l'indépendance du pays. A cet égard, le parti socialiste, en encourageant ses adhérents à s'enrôler dans la force auxiliaire, avait pris une position dont l'importance aurait pu être mieux appréciée.

Enfin, j'ai discrètement marqué qu'il était désirable que le gouvernement autrichien maintienne la balance égale entre ses amis et ne cédât pas trop à certains des conseils qui pouvaient lui venir du sud.

M. Dollfuss a présenté les derniers événements comme il l'avait fait dans la conversation rapportée dans votre télégramme no 838 et suivants (4).

Mes appréhensions subsistent cependant.

(1) Par téléphone.

(2) Ce télégramme, du 28 septembre, rapportait cette appréhension, et c'était pour opposer « une résistance énergique » que les ministres autrichiens envisageaient d'armer suffisamment leur pays.

(3) Voir ci-dessus le no 255 (note).

(4) Sur ce télégramme, voir ci-dessus le no 255 (note).

La conversation en ce qui concerne le problème économique danubien a gardé un caractère général. Elle se trouve reflétée dans la déclaration que le Chancelier a portée sur ce point le lendemain à la tribune de l'Assemblée.

Le Chancelier m'a entretenu enfin de l'élection de son pays au conseil de la Société des Nations. Tout en m'exprimant à cet égard, avec sympathie, je n'ai pas manqué de souligner les difficultés pratiques auxquelles se heurte ce désir et qui, vues de Genève, apparaissent insurmontables si l'on tient compte des positions déjà prises [1].

263

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 851, 852. *Vienne, 30 septembre 1933, 17 h 10, 17 h 20.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 20 h.)

L'entrevue qui a eu lieu hier à Wörgl entre MM. Benès et Dollfuss est due à l'initiative du Chancelier. Celui-ci, m'a dit le directeur politique, a été très satisfait de la conversation.

M. Benès a assuré M. Dollfuss que les sympathies du gouvernement et de la nation tchécoslovaques lui étaient acquises dans sa lutte pour l'indépendance autrichienne. Tout en déclarant qu'il ne croyait pas à un coup de force de l'Allemagne contre l'Autriche, il a précisé que, le cas échéant, cette sympathie se manifesterait effectivement mais que rien ne serait, en pareil cas, entrepris par la Petite Entente *sans l'accord du gouvernement fédéral.*

En ce qui concerne la politique intérieure de l'Autriche, M. Benès, tout en formant des vœux pour le maintien d'un régime démocratique, a reconnu que les circonstances rendaient impossible au Chancelier une collaboration avec les socialistes.

M. Benès s'est exprimé à l'égard des chefs du socialisme autrichien en termes assez vifs, les déclarant « dénués de sens politique et incorrigibles ». Il s'est offert à leur faire donner des conseils de modération.

(1) Communiqué à Vienne sous les nos 731-733.

264

M. Claudel, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 162, 163. *Bruxelles, 30 septembre 1933, 18 h 10, 18 h 20.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 19 h.)

Je viens de voir M. Jaspar, qui m'a fait part des impressions qu'il a retirées de son entrevue avec M. Mussolini. Il a trouvé ce dernier très optimiste, très catégorique en ce qui concerne le maintien des obligations de l'Italie pour le maintien du pacte de Locarno, très confiant dans son action pour la paix dans le cadre du pacte à Quatre. Il s'est exprimé dans les termes les plus élogieux pour Dollfuss, mais avec amertume au sujet de la Petite Entente : « Entre la France et nous, a-t-il ajouté, il n'y a qu'un obstacle dirimant, c'est la Yougoslavie ».

M. Jaspar me dit qu'il connaît M. Mussolini depuis de longues années et qu'il est frappé du progrès réalisé par cette forte personnalité qui prend vraiment figure de grand homme d'État.

En terminant, mon interlocuteur a exprimé la suggestion qu'entre la France et l'Italie, la Belgique ne demanderait pas mieux que d'exercer le rôle d'intermédiaire.

265

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1854 à 1859. *Paris, 1er octobre 1933.*

M. Suvich, profitant du départ de M. von Neurath pour Berlin, se rend à Rome afin de mettre le chef du gouvernement italien au courant de la situation.

Le télégramme que j'ai adressé à notre chargé d'affaires à Berlin et qui vous est communiqué d'autre part vous renseigne sur la position prise par la délégation allemande et sur la fin de non-recevoir qu'ont opposée à celle-ci

Anglais et Américains aussi bien que moi-même dans la question du réarmement du Reich (1).

Je me suis expliqué à cet égard très franchement avec le sous-secrétaire d'État italien dans les divers entretiens que j'ai eus avec lui. M. Suvich, évitant d'ailleurs soigneusement de se solidariser avec la thèse allemande, a fait valoir avec ténacité la nécessité où se trouve le Reich d'obtenir un minimum de satisfactions de prestige au cours même de la période d'épreuve.

Je lui ai opposé l'intérêt que présentent pour l'Allemagne même les engagements que prendraient les autres puissances et qui deviendraient exécutoires dès la mise en vigueur de la convention (généralisation du contrôle; arrêt des constructions au-delà d'une certaine limite, etc.), ainsi que l'importance des concessions que nous sommes prêts à consentir dans la seconde période à laquelle s'appliquera la convention; et j'ai marqué l'impossibilité, alors que le Reich manque à ses engagements d'ordre militaire et qu'un doute inquiétant subsiste sur l'orientation qu'il entend donner à sa politique extérieure, d'envisager un réarmement quelconque au cours de la période d'épreuve.

Le même langage a été tenu à M. Suvich par la délégation britannique, où l'on se montre particulièrement opposé à tout réarmement du Reich dans le domaine aérien. Or, pour diverses raisons parmi lesquelles j'ai cru discerner le désir de donner à M. Goering une satisfaction particulière, c'est précisément en matière d'aviation que, du côté italien, on souhaiterait surtout voir faire des concessions.

Je vous prie de ne pas laisser ignorer à M. Mussolini que le gouvernement français s'en tient à la position prise au cours des dernières conversations de Rome.

En ce qui concerne la question des garanties d'exécution de la convention, j'ai trouvé M. Suvich plus hésitant que ne l'avait été M. Mussolini dans la conversation rapportée par votre télégramme nos 1120 à 1123 (2). L'attitude dans laquelle se cantonne à cet égard le gouvernement britannique ne pouvait être sans effet sur un homme dont le principal souci paraît être de réserver à son chef un rôle de conciliateur des thèses en présence.

Vous insisterez sur la très grande importance que le gouvernement français continue d'attacher à l'insertion dans la convention de dispositions précisant les conséquences que comporterait la violation des engagements pris dans la convention. Vous expliquerez à nouveau à M. Mussolini que des engagements

(1) Le compte rendu d'une conversation de M. Aubert avec MM. Davis et H. Wilson, tenue le soir du 30 septembre, rappelait qu'à la demande de M. von Neurath visant à obtenir pour son pays «l'aviation militaire, l'aviation de chasse, la seule qu'elle ne peut pas emprunter à son aviation civile lors d'une mobilisation», M. Davis avait objecté que les Etats-Unis ne voulaient de réarmement pour personne, et que l'insistance de l'Allemagne à obtenir des prototypes dans la première période aurait pour résultat de rendre moins importantes les réductions à prévoir pour la deuxième période. Le délégué américain assurait M. Aubert « que, Simon, encore aujourd'hui même, est opposé au réarmement de l'Allemagne». En matière de contrôle, M. Davis soulignait l'hésitation anglaise, en raison de la difficulté d'en imposer l'idée à l'opinion britannique, au War Office et à l'Amirauté; en revanche, le président des Etats-Unis y était favorable. Toutefois, les délégués américains se montraient très réticents sur les problèmes du contingentement des fabrications (dangereux pour les industries de leur pays) et de la limitation des dépenses (les Etats-Unis développant leur construction navale).

(2) Du 17 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 224.

étendus en matière de réductions d'armement ne sont pas concevables si les états qui consentiraient, à la cause de l'entente internationale, le sacrifice d'une partie des moyens de défense dont ils disposent à l'heure actuelle, n'avaient pas la certitude que l'état qui manquerait à ses engagements assumerait des risques assez grands pour le détourner des avantages qu'il pourrait attendre d'une violation de ses propres obligations. Si le gouvernement italien maintient en l'occurrence l'attitude que son chef avait adoptée et s'il apparaît d'accord avec nous sur ce point essentiel, la position que prendra en définitive le cabinet britannique peut encore se modifier.

J'attire enfin votre attention sur la tendance manifestée par la délégation allemande, discrètement soutenue par M. Suvich, de voir ajourner la conférence. Mon télégramme nº 1820 (1) vous a déjà mis en garde contre une nouvelle tentative pour limiter à quatre ou cinq puissances la suite des conversations. J'ajoute que, dans les circonstances actuelles, un ajournement ne peut que faire le jeu de l'Allemagne dans son effort de réarmement. La délégation britannique en a très nettement conscience et c'est la raison pour laquelle sir John Simon, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée, a pris position sur ce point. J'ai dit à M. Suvich que si, au moment de la réunion du Bureau fixée au 9 octobre, la nécessité absolue apparaissait de retarder de quelques jours la réunion de la Commission générale, il serait inopportun de s'y opposer par principe; mais qu'en revanche un ajournement de longue durée, contraire d'ailleurs aux vœux de la majorité des puissances, aurait les plus sérieux inconvénients. Le délégué italien semble l'avoir compris. Je vous prie de veiller à ce que les préoccupations particulières de la politique de son gouvernement ne fassent pas perdre de vue cette situation.

266

Note de la sous-Direction d'Asie-Océanie (2).

Paris, 2 octobre 1933.

Le sous-directeur d'Asie a pris connaissance des télégrammes par lesquels l'ambassadeur de France à Moscou rend compte des conversations engagées entre MM. Herriot, Pierre Cot et les dirigeants soviétiques (3) et souligne l'intérêt qui s'attacherait, du point de vue de la consolidation de la paix, à ce qu'une entente pût s'établir entre la France et la Russie. M. Alphand envisage notamment la neutralité bienveillante que devraient se garantir les deux pays, avec promesse de fournitures de matériel à celle des deux parties qui se trouverait engagée dans une guerre.

(1) Du 22 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 239.
(2) Destinée au secrétaire général.
(3) Sur ces conversations franco-britanniques, voir ci-dessus les nºs 112 (note), 204, 249 (et note), 251.

Toutes les informations qui parviennent de Tokyo et qu'a récemment confirmées M. l'Ingénieur Vernisse, qui a rempli dans l'aéronautique japonaise une mission de quatre années, tendent à prouver que le Japon fait dans le domaine militaire des *préparatifs* considérables et que ceux-ci ne *peuvent être dirigés que contre la Russie.*

C'est ainsi que 10 avions pouvant transporter à 3.000 kilomètres de distance 2.000 kilogrammes de bombes viennent d'être équipés : ces avions ne peuvent pas être destinés aux opérations de Chine; ils ont de toute évidence, pour but, la destruction de la ligne de chemin de fer qui relie Vladivostock à la Russie centrale.

Au cas où un conflit se produirait entre la Russie et le Japon et où la France se trouverait de par ses traités obligée à soutenir le gouvernement des Soviets, il n'est pas douteux que le Japon serait amené à considérer notre assistance au gouvernement de Moscou comme un acte hostile à son égard. Nos possessions d'Extrême-Orient seraient alors menacées et il n'est que trop certain que nous aurions de la peine à en assurer la défense.

Le sous-directeur d'Asie se permet de penser que cette éventualité devrait être envisagée au cas où les conversations de Moscou seraient poussées plus avant. Peut-être serait-il prudent, en tout état de cause, de ne conclure un accord définitif que lorsque le *pacte de non-agression* dont il est depuis si longtemps question entre les deux gouvernements de Moscou et de Tokyo, et dont la signature est actuellement subordonnée au règlement de l'affaire du chemin de fer de l'Est chinois, *sera devenu une réalité.*

267

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 727. *Londres, 2 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Serv. fr. S.D.N., 14 octobre.)

La négociation qui se développe à Genève, après les entretiens tenus à Paris la semaine précédente [1], aura permis à Votre Excellence d'approfondir la thèse britannique sur le problème de la limitation et de la réduction des armements. Cette thèse n'avait pas été nettement définie lors du conseil de Cabinet qui s'est tenu à Londres le 20 septembre. Le rapport de M. Eden avait permis seulement d'énoncer certaines directives dont devait s'inspirer la délégation anglaise, la position finale restant à déterminer suivant le cours qu'auront pris les débats.

[1] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nºs 260 (annexes) et 261 (annexes).

Depuis lors, un progrès sensible a été réalisé. Sur la question du contrôle et du désarmement par étapes, le gouvernement britannique s'est rallié à nos vues. Sur la question des prototypes réclamés par l'Allemagne, il a reconnu, malgré la concession faite dans le mémoire du ... [1] novembre dernier [2], qu'il convenait d'exclure toute construction de matériel nouveau pendant la première période.

La presse commence d'ailleurs à exposer ces différents points et à en affirmer la parfaite légitimité. Une fois surmontée la répugnance que l'on éprouve ici vis-à-vis d'une inspection militaire menée par des étrangers, les milieux éclairés ont fini par sentir le péril que présenterait un système qui laisserait l'Allemagne libre de construire les engins de guerre les plus redoutables, libre d'entraîner ses troupes à leur maniement, libre surtout de reconstituer une aviation militaire. Sur ce dernier aspect du problème, certains journaux se prononcent maintenant avec une netteté qu'ils étaient loin de montrer il y a quelques jours. L'article publié dimanche dans l'*Observer* par M. Garvin atteste que les tendances se sont heureusement modifiées à cet égard. Mais il n'en reste pas moins des obscurités et des lacunes assez graves dans la doctrine officielle anglaise.

L'idée qui domine ici, c'est la nécessité d'arriver à une convention qui soit signée par toutes les grandes puissances. Le Premier ministre, qui d'avance en a célébré les vertus, attache à la conclusion de ce pacte des préoccupations de prestige personnel. Il y voit aussi des avantages au point de vue du relèvement économique et de la reprise normale des affaires. D'autre part, la réalisation d'un accord sur le désarmement terrestre apparaît comme l'unique moyen d'éviter le retour aux surenchères dans l'ordre naval et l'accroissement de dépenses qui en serait la conséquence. En même temps, la plupart des membres du Cabinet sont sincèrement convaincus que l'entente n'aura de valeur que si l'Allemagne y a donné librement son adhésion. Ils ne croient donc pas souhaitable d'enlever l'assentiment du Reich par la pression ou par la menace. Sans doute ils connaissent le danger que représente l'Allemagne hitlérienne, mais pour composer avec elle, ils inclinent à sauvegarder son amour-propre et à conserver aux discussions une apparence amicale. Ils seront même prêts à bien des concessions si la signature finale est en jeu, et nous avons lieu parfois d'être surpris de la légèreté avec laquelle ils traitent certains côtés du problème. C'est que, sans négliger pour cela leurs propres intérêts, ils affectent d'envisager la question à un point de vue général et théorique, au lieu de la considérer comme nous sous un aspect pratique, et avec les redoutables conséquences que pourrait comporter une solution hâtive ou irréfléchie. Même quand ils sont entièrement convertis à notre manière de voir, ils craignent de passer pour nos satellites. Leurs préférences vont toujours au rôle d'arbitre et ils semblent guetter le moment où ils pourront intervenir en conciliateurs. Cette préoccupation les conduit à tenir

(1) Lacune du texte.

(2) Il semble qu'il y ait là une allusion aux discours prononcés les 10 et 17 novembre 1932 par sir John Simon. Voir, au tome I de la présente série, le n° 319 (et note); au tome II, le n° 6 (et note).

grand compte de l'attitude italienne, quoiqu'ils aient au fond peu d'estime pour une politique qu'ils savent versatile et intéressée. Mais ils redoutent de rejeter l'Italie du côté de l'Allemagne, ce qui compliquerait singulièrement leur tâche.

Si vif que puisse être leur désir d'arriver à la conclusion d'un accord, il est clair qu'ils souhaitent réaliser l'opération aux moindres frais. C'est pourquoi nous les avons trouvés jusqu'ici fort peu disposés à nous suivre sur le terrain des sanctions. Les sanctions ont toujours été la phobie du gouvernement anglais. Elles représentent de nouveaux engagements auxquels il sait l'opinion très réfractaire. Il n'est pas jusqu'aux mesures purement économiques qui ne soulèvent une extrême défiance, parce qu'elles peuvent apporter des entraves au commerce général du pays, qu'elles offrent, principalement sur mer, l'occasion de toutes sortes d'incidents et qu'elles constituent un engrenage dangereux.

Ce qui effraye surtout, c'est le déclenchement automatique d'un appareil de répression pouvant déchaîner la guerre pour des raisons qui dans les circonstances à venir apparaîtront insuffisantes. Nous nous sommes nous-mêmes demandé souvent comment notre opinion accepterait de voir la France impliquée dans un conflit causé par une menace grave ou un acte de violence à l'égard de tel de nos petits alliés. L'Angleterre, qui ne veut s'engager qu'à bon escient, redoute de se trouver précipitée malgré elle dans une aventure dont elle n'aura pas le temps de peser les conséquences, à l'occasion d'affaires purement continentales où ne jouerait apparemment aucun intérêt anglais essentiel, ou pour réprimer des infractions dont l'importance relative ne pourrait être supputée par avance. Une autre difficulté sera de préciser les garanties qui seraient jugées indispensables à l'exécution du pacte envisagé. On accepterait, sans trop se faire prier, de renouveler et de rassembler les garanties déjà inscrites dans les accords de Locarno ou dans le pacte Kellogg (et, dans ce cas, nous ne devrons pas omettre de mettre en cause l'article 16, dont nous avons obtenu mention dans le pacte à Quatre). Mais cela parce qu'il ne s'agirait pas d'engagements nouveaux, ce qui est précisément ce que réclame notre opinion, comme contrepartie de l'établissement d'un ordre nouveau dont l'équivalent n'existe pas dans l'histoire. Les esprits les plus ouverts sentent bien que les intérêts en jeu sont ici d'une telle gravité que les pays les plus exposés ne peuvent se contenter de signatures solennellement échangées, alors que tous les traités conclus au cours des dernières années sont contestés, remis en question ou systématiquement violés. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon télégramme 767 à 769 [1], une légère évolution semble s'être dessinée à ce sujet dans certains milieux. Chose curieuse, cette évolution s'est manifestée surtout dans les milieux radicaux et pacifistes, jusqu'ici irrémédiablement hostiles à toute conception de ce genre. Elle n'a guère atteint les cercles conservateurs d'extrême droite, qui n'ont foi que dans la

[1] Dans ce télégramme, du 29 septembre, il était dit : « Il semble que certains esprits commencent à se rendre compte de la nécessité de prévoir des mesures précises pour le désarmement ».

politique impériale et veulent éviter une compromission dans les querelles européennes. Quant au gouvernement, il a évité de prendre parti publiquement, mais ses représentants ne déguisent pas leur manière de voir quand ils sont interrogés confidentiellement à ce sujet. J'ai recueilli des indications concordantes auprès des journalistes les plus étroitement en contact avec les cercles officiels. Ceux-ci reconnaissent la force de notre thèse, mais ils déclarent que l'opinion britannique n'est pas mûre pour de telles décisions. Toutefois, ils n'excluent pas absolument qu'un moment puisse venir où elle en comprendra la nécessité.

M. Eden m'a rappelé hier les paroles prononcées à Paris par M. Stanley Baldwin : « L'Angleterre ne supportera pas que l'Europe soit encore une fois transformée en boucherie (*butcher's shop*) ». Il y voit la promesse formelle que toute la nation britannique sera avec nous si la Commission de désarmement vient à acquérir la certitude que l'Allemagne reconstitue ses forces en vue de la guerre. En ce cas, une consultation immédiate pourrait intervenir avec le gouvernement français pour arrêter une attitude commune. Par contre, M. Eden déclare qu'il ne faut pas songer à traduire ces dispositions en clauses expresses qui lieraient définitivement la politique britannique. Les Dominions ne le toléreraient pas. Placée devant des engagements nouveaux, visant des éventualités théoriques et forcément assez vagues pour un public qui ne comprend que les faits, l'opinion anglaise se cabrerait aussitôt. Elle serait tentée même de reprendre le procès des accords de Locarno, qui ont soulevé jadis de si fortes préventions.

Ce qu'il est impossible de faire saisir à un interlocuteur britannique, c'est la valeur de sauvegarde préventive que nous attachons aux sanctions. « Après tout, me disait M. Eden, nous n'avions rien de tel en 1914 et nous n'en avons pas moins marché avec vous. » Car on refuse d'admettre que des engagements fermes et précis de l'Angleterre doivent être un avertissement suffisant pour triompher de la volonté belliqueuse de l'Allemagne. S'il faut tout dire, l'établissement d'un système de sanctions qui jouerait en notre faveur n'est pas sans causer quelques appréhensions inavouées : certains se demandent si la France ne sera pas tentée d'abuser des avantages qui lui seront ainsi ménagés pour exercer une sorte d'hégémonie sur le continent.

Néanmoins, en récapitulant les changements intervenus dans la thèse anglaise sur le désarmement depuis le mémoire du 16 mars, nous devons reconnaître qu'il a été accompli ici un très sérieux progrès dans le sens de nos idées. Il est incontestable que le gouvernement anglais s'est départi peu à peu de sa posture d'impartialité pour se rallier à certaines de nos revendications essentielles. Aujourd'hui encore, il est sincère quand il répète avec insistance qu'il désire rester en pleine harmonie avec nous dans la conduite des pourparlers. Il n'est pas niable, d'autre part, que le sentiment public à notre égard s'exprime depuis quelque temps d'une manière plus franchement amicale qu'il ne nous avait été donné de le constater depuis la conclusion des accords de Locarno. Il est permis d'espérer que ces dispositions continueront à jouer à notre profit dans le développement du débat qui se poursuit à Genève.

Elles exerceront une influence aussi bien pour faciliter le rapprochement franco-italien que pour venir à bout des résistances du Reich, ou pour mettre en lumière ses responsabilités dans l'échec d'une organisation internationale du désarmement *.

268

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 392, 393. *Moscou, 3 octobre 1933, 20 h 25, 21 h.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 21 h. 45.

Je viens d'avoir un entretien avec M. Litvinov.

Il a été très satisfait de ce que je lui ai dit conformément à votre télégramme no 322 concernant l'heureux effet des rapports franco-soviétiques sur les conversations franco-polonaises (1). M. Litvinov ne pense guère aller à Genève, mais se rendra à Ankara.

J'ai eu la confirmation discrète de l'intérêt qu'il attacherait à notre adhésion au pacte sur la définition de l'agresseur. On sent chez le commissaire aux Affaires étrangères la crainte persistante que le pacte à Quatre soit dirigé contre les Soviets, crainte ravivée par le discours radiodiffusé d'un amiral américain, engageant les États-Unis à se joindre aux quatre puissances européennes pour lutter contre le bolchevisme.

Dans son désir de voir se développer les effets des récentes visites françaises, je n'ai perçu aucune arrière-pensée touchant l'Extrême-Orient, mais un désir que nous l'aidions pour la reconnaissance des Soviets par nos alliés : la Petite Entente et la Belgique.

J'ai senti également quelque inquiétude concernant les conversations de Genève. Le fait que l'U.R.S.S. en est absente lui fait toujours craindre qu'elles aient lieu contre elle. Si j'étais mis en mesure de lui donner quelques indications confidentielles à ce sujet, cette confiance serait sans doute particulièrement appréciée.

* Annotation initiale manuscrite de M. Massigli : *Excellente mise au point à reprendre largement.*
(1) Sur ce télégramme, voir ci-dessus no 251 (note).

269

M. Laroche, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 547 à 555. Secret. Réservé. *Varsovie, 3 octobre 1933, 20 h. 43, 20 h. 56, 20 h. 50, 20 h. 57.*

(*Reçu :* 23 h. 40, 22 h. 45, 23 h. 45; le 4, 0 h. 25, 0 h. 23, 2 h. 10.)

J'ai pris connaissance avec grand intérêt des télégrammes de notre ambassadeur à Moscou nos 378 à 382 que m'a apportés la valise [1]. Je serais heureux de connaître l'accueil que le gouvernement compte réserver au programme qui s'y trouve défini.

En ce qui concerne le poste que j'occupe, ce programme me paraît appeler les observations suivantes : comme l'indique M. Alphand, son application doit nécessairement comporter un contact étroit avec nos alliés, et tout spécialement, en raison de sa situation géographique, avec la Pologne.

Il s'agit de rechercher de nouvelles garanties de sécurité contre une agression éventuelle.

L'apport soviétique, tel qu'il est envisagé, peut revêtir une importance d'autant plus considérable qu'il supposera une entente et une collaboration avec la Pologne. Il est peu probable cependant, à moins que les choses n'évoluent beaucoup, qu'il aille jusqu'à une coopération militaire active. Celle-ci n'aurait du reste son plein effet que si elle se produisait en accord avec la Pologne. Il n'en est donc que plus nécessaire de coordonner l'élaboration de ce plan avec le jeu éventuel de notre alliance défensive, ainsi que des engagements résultant du pacte de la Société des Nations.

Il faut, d'autre part, éviter tout ce qui pourrait donner lieu ici au soupçon que nous cherchons à substituer une entente avec l'U.R.S.S. à notre alliance avec la Pologne, alors surtout que le voyage de M. Beck à Paris [2] a produit sur l'opinion polonaise tout entière l'impression que les liens entre les deux pays étaient plus solides que jamais, et a dissipé les craintes que certaines manifestations avaient fait naître quant à l'attachement de la France à l'alliance.

Je suis convaincu qu'actuellement on a ici nettement conscience que le péril allemand est le plus menaçant et le plus proche dans le temps, et qu'on ne voit dans l'amélioration des rapports avec l'Allemagne qu'une trêve dont on entend profiter. Il ne faudrait pas toutefois faire naître, quant à la solidité de l'alliance, des inquiétudes qui pourraient alors devenir mauvaises conseillères.

(1) Du 28 septembre, ci-dessus reproduits sous le no 252.
(2) Qui eut lieu les 20 et 21 septembre.

Le gouvernement de l'U.R.S.S., qui ferait le premier les frais d'une entente polono-allemande, est du reste en éveil à cet égard, et les rapports de notre ambassadeur, en particulier celui du 13 septembre nº 270 [1], ont noté le soin que l'on prend à Moscou d'englober la Pologne dans tout rapprochement avec nous.

L'attitude nouvelle du gouvernement renforce du reste singulièrement pour nous la valeur de l'alliance défensive qui nous lie à la Pologne. Cette alliance nous intéresse en prévision d'une agression allemande. Auparavant, on pouvait craindre que le gouvernement polonais n'eût à faire face sur deux fronts. Nous avons donc d'autant plus d'intérêt maintenant à garder intacte cette alliance, en évitant tout ce qui serait de nature à en diminuer la valeur aux yeux du gouvernement polonais et de toute la nation. Dans un autre ordre d'idées, il convient de se rendre compte que l'opinion, si sensible dans ce pays qui a conscience de sa force et de ses faiblesses et craint toujours que l'on s'attache chez nous plus à celles-ci qu'à celle-là, sera en éveil en présence de tous crédits et toutes facilités financières consentis à l'U.R.S.S., si la Pologne ne bénéficie elle-même d'aucun avantage de ce genre. Il en sera ainsi surtout si le gouvernement polonais songe (et j'ai déjà signalé que c'est dans le domaine des possibilités) à conclure lui-même avec le gouvernement de l'U.R.S.S. des accords concernant des fournitures de matériel ou de produits utiles à la défense nationale, et s'il se trouve arrêté dans cette voie par la question des crédits. Nous aurions sans doute intérêt en pareil cas à faciliter une négociation parallèle à la nôtre et tendant au même but.

En résumé, il serait à mon sens nécessaire de ne pas entamer avec les Soviets des pourparlers du genre de ceux visés par M. Alphand sans en informer nous-mêmes le gouvernement polonais. Ce que nous cherchons, c'est à augmenter notre sécurité. Le rapprochement avec les Soviets peut en fournir le moyen, non seulement en lui-même, mais dans la contribution qu'il peut apporter *au renforcement* de la valeur du facteur polonais.

[1] **Non retrouvé.**

270

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 857. Secret. Réservé. *Vienne, 3 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* le 4, 13 h. 20.)

L'Autriche indépendante est-elle condamnée? Les sombres vues dont M. Benès a fait part à M. Léon Noël et à M. d'Ormesson (2) sont aussi celles du roi Alexandre de Yougoslavie si j'en crois M. Mousset, retour de Belgrade. Il y aurait donc à cet égard unanimité de la Petite Entente, car je connais personnellement les sentiments du roi Carol et de M. Titulesco; ils ne croient ni l'un ni l'autre à l'Autriche et sont prêts à s'accommoder de sa disparition. Il est vraisemblable qu'à Prague et à Belgrade on a aussi envisagé cette éventualité et sans doute y est-on prêt, comme à Bucarest, à tirer les conséquences d'un nouveau remaniement de la carte de l'Europe centrale, qui ferait de l'Allemagne et de l'Italie les seuls facteurs à considérer pour les états qui ont été jusqu'ici nos amis.

Cette attitude de la Petite Entente prouve qu'en défendant l'indépendance de l'Autriche, la France combat pour le maintien d'un système destiné à assurer sa sécurité. Je ne crois pas que cette lutte soit nécessairement désespérée.

L'issue du conflit entre deux états, l'un de soixante millions et l'autre de six millions d'habitants, ne serait pas douteuse si l'on tenait compte seulement des forces numériques en présence. Mais, financièrement, le Reich ne peut rien contre l'Autriche, ni détruire sa monnaie, ni ruiner ses banques. Économiquement l'Allemagne a plus à perdre qu'à gagner à un conflit avec l'État fédéral, meilleur client que fournisseur. Le boycottage touristique (3) s'est révélé insuffisant. Quant à l'action militaire, il dépend de la volonté de la France et de l'Angleterre de la prévenir. A cet égard, le succès de M. Dollfuss à Genève a pu dans une certaine mesure être une leçon et un avertissement pour l'Allemagne. Si le danger du coup de force n'est pas écarté, il devient plus improbable. Restent le travail intérieur du nazisme en Autriche et les convulsions de politique intérieure, qui pourraient amener la retraite plus ou moins volontaire du gouvernement Dollfuss.

Il s'agit ici avant tout de confiance, de courage et de ténacité. L'expérience a montré que sur ce terrain M. Dollfuss est supérieur à ses adversaires, et c'est

(1) Par courrier, en clair.

(2) Pour les propos de M. Benès et du ministre de France à Bucarest, se reporter au télégramme nos 318-320 du 26 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 245 ; pour ceux de l'homme d'État tchécoslovaque et de M. Léon Noël, voir notamment le télégramme nº 528 de Prague, publié ci-dessus sous le nº 194.

(3) Voir, au tome III de la présente série, le nº 323.

là une impression qui se confirme et grandit. Il est impossible pour l'heure de fixer un pourcentage quel qu'il soit dans la répartition des opinions politiques en Autriche. Les meilleurs connaisseurs de ce pays déclarent que rien n'est plus obscur, insaisissable et mouvant que l'état d'esprit actuel de la population autrichienne. Le plus vraisemblable est qu'il y a entre deux groupes restreints et résolus, gouvernementaux et nazis, une grande masse assez apathique, plutôt mécontente (mévente des bois, absence des petits touristes allemands), mais sans savoir contre qui manifester son mécontentement. Elle suit la lutte encore indécise et, redoutant plus les représailles éventuelles des nazis que l'austriacisme débonnaire et peu rancunier du Chancelier, elle paraît parfois donner plus de gages aux hitlériens qu'aux patriotes. Comme me l'expliquait un membre du gouvernement, M. Stockinger, on barbouille une muraille de croix gammées pour passer quinze jours en prison et se donner ainsi à peu de frais une assurance pour l'avenir. L'art difficile de M. Dollfuss doit donc être d'user d'assez d'autorité pour intimider les craintifs et les indifférents sans aller jusqu'à des méthodes de brutalité qui lui aliéneraient ses meilleurs amis. L'ensemble du pays s'attachera à lui de plus en plus dans la mesure où il lui fera partager sa foi dans le succès final. Le remaniement du Cabinet [1] devenu un gouvernement de combat contre les nazis, suivi du succès du Chancelier devant la Société des Nations, a très fortement raffermi la situation de M. Dollfuss dans l'ensemble du pays. C'est la note donnée par les directeurs de la Sûreté des divers pays; elle m'est confirmée par des observateurs plus désintéressés.

Il y a sans doute encore une inconnue, celle du nouveau régime politique à instituer. Il faut espérer que M. Dollfuss sera assez sage pour écarter une imitation du fascisme qui lui aliénerait les milieux ouvriers et même, si l'on en juge par les dernières manifestations des associations paysannes de Basse-Autriche, un grand nombre de petits propriétaires ruraux. Il faut souhaiter, d'autre part, que les socialistes soient assez raisonnables pour faire la part du feu; du reste, si les chefs du parti s'obstinent dans un doctrinarisme un peu hautain, les électeurs ont tendance à se préoccuper avant tout de la défense antihitlérienne. Ils semblent prêts à se rallier à un régime qui sauvegarderait leurs libertés essentielles, même sous l'étiquette d'une encyclique pontificale. Il y a dans le caractère autrichien un tel goût du compromis qu'il faut croire *a priori* aux arrangements plutôt qu'aux solutions de force.

Pour gagner la partie, rien ne doit donc être négligé de notre part pour encourager et fortifier le chancelier Dollfuss, tout en l'inclinant en politique intérieure vers les solutions moyennes qui correspondent d'ailleurs à son tempérament. Ainsi seraient évitées des catastrophes immédiates. Des accords économiques étayeraient ensuite les résultats obtenus. Actuellement, il faut avant tout « soigner le moral » et continuer à donner l'impression que la diplomatie française, surtout dans ses contacts avec la Petite Entente, ne met pas en doute la possibilité pour l'Autriche de vivre indépendante [2].

[2] Voir ci-dessus n° 255 (note).

[2] Ce même jour, le Chancelier fédéral était victime d'un attentat (T. nos 858-859); il ne reprenait ses activités que le 12.

271

M. CLAUDEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 797. *Bruxelles, 3 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 13 octobre.)

L'idée d'une union économique entre la Belgique et la France a pris ces derniers temps un caractère d'actualité, et chaque jour voit augmenter le nombre de ceux qui espèrent trouver dans l'ouverture de notre marché national et colonial une panacée contre les difficultés de l'heure. Poussée par l'action flamingante, par l'anglophilie de certains ministres et par la crainte d'une mise en tutelle, la Belgique a toujours repoussé tous les projets d'accords qui pouvaient l'engager dans cette voie; mais la durée de la crise économique et les bouleversements qu'elle a apportés dans les échanges internationaux ont fait apparaître la nécessité d'une adaptation de la politique commerciale aux circonstances.

La dévalorisation de la livre sterling et l'adoption par le gouvernement de Londres d'une politique protectionniste ont, en effet, porté un gros coup à l'exportation belge en lui rendant plus difficile l'accès du marché anglais qui a toujours été un de ses principaux débouchés. D'autre part, la politique d'Oslo et d'Ouchy [1] n'a pas donné les résultats escomptés. Dans ces conditions, il est assez naturel que l'idée d'un rapprochement économique avec la France trouve de nombreux partisans, non seulement chez les Wallons, mais aussi chez certains Flamands dont les affinités ethniques doivent s'incliner devant l'inéluctable *Primum vivere*.

En ce qui concerne les Wallons, leur sympathie traditionnelle pour notre pays se trouve notablement accrue par la menace qu'ils voient grandir du côté de l'est, et le désir d'une entente économique fait partie d'un programme dont l'élément principal est l'entente militaire.

Mes dépêches (Europe nos 749 et 771) [2] ont rendu compte au Département de la chaleur avec laquelle des personnalités appartenant à tous les partis politiques ont exposé les revendications wallonnes dans ce domaine au congrès tenu à Namur le 17 septembre, et lors de la célébration de la fête wallonne le 24 septembre. Le Congrès a émis notamment le vœu, dans un ordre du jour voté à l'unanimité, « que l'union économique avec la France soit réalisée sans

[1] Par le protocole d'Oslo (22 décembre 1930), Belgique et pays scandinaves se déclaraient prêts à appuyer toute action internationale visant à réduire les entraves au commerce et à améliorer le régime des changes. Par la convention d'Ouchy (18 juillet 1932), Pays-Bas, Belgique et Luxembourg s'engageaient à réduire les droits de douane dans leurs relations mutuelles.

[2] Des 19 et 27 septembre, suffisamment analysées dans le présent paragraphe.

délai ni faiblesse ». Une telle union, a déclaré un des orateurs, « peut seule permettre à la Belgique de se développer ».

Du côté flamand, la presse prend assez nettement position contre le rapprochement économique franco-belge, indiquant d'ailleurs par là que celui-ci se trouve à l'ordre du jour.

Le journal frontiste *De Schelde* du 27 septembre dit : « Il y a déjà des mois que le bruit courait que des démarches étaient faites du côté belge pour négocier avec la France en vue d'un rapprochement plus intime sous le rapport économique. C'est maintenant un fait que les négociations d'Oslo et d'Ouchy en vue d'un rapprochement économique entre la Belgique, la Hollande et les pays scandinaves ont échoué; les projets d'une orientation économique de la Belgique vers la France prennent une force plus nette.

« L'accord militaire franco-belge qui nous impose des dépenses inouïes pour l'armée nous rappelle que la Belgique est un état vassal de la France. Un rapprochement plus intime du point de vue économique entre les deux pays nous asservirait encore plus et serait un obstacle à l'indépendance de la Flandre. Cette raison seule suffit pour le combattre avec énergie ».

« De son côté, le *Standaard* (organe de M. Sap, ministre des Travaux publics, et de M. Van Cauwelaert) déclare à la date du 1er octobre : « Nous doutons qu'un plan d'union douanière entre la Belgique et la France, dans les circonstances actuelles de l'évolution économique des deux pays, puisse être pris au sérieux, car nous n'y voyons aucun avantage pour la Belgique... Une union économique équivaut à une menace d'absorption de la Belgique par la France... Ce serait l'acceptation de l'ultra-protectionnisme, l'augmentation des prix de revient industriels et l'impossibilité de la concurrence sur le marché mondial puisque la France seule n'est qu'un marché limité pour l'expansion commerciale belge ».

Mais en prenant ainsi position par principe contre toute idée de rapprochement économique franco-belge, la presse flamande ne traduit pas *a fortiori* les dispositions d'esprit locales. La fermeture du marché anglais atteint en effet le paysan flamand qui écoule difficilement ses produits, alors que le pays est inondé de produits néerlandais, et c'est vers la France qu'en définitive il doit se tourner. De même les frontaliers, qui actuellement sont soumis par la législation française à un régime restrictif, ont tout à gagner à une entente économique franco-belge.

Quoi qu'il en soit, même les partisans d'un resserrement des liens économiques entre les deux pays déclarent qu'il ne peut s'effectuer du jour au lendemain et que tout un travail d'adaptation préliminaire est nécessaire. Celui-ci serait facilité par un élargissement graduel des ententes existant entre producteurs français et belges, ententes qui ont déjà donné d'heureux résultats, notamment dans le domaine de la métallurgie, de la verrerie et des industries chimiques.

Le gouvernement lui-même se rend compte qu'il convient de modifier la politique commerciale du pays. Il vient de créer une commission, présidée par M. Theunis, ministre d'État, en vue d'établir un rapport sur la situation actuelle des marchés belges et sur l'orientation nouvelle à adopter.

Cette commission ne s'est encore réunie qu'une fois et sa première séance, de pure forme, n'a rien appris sur les intentions de ceux qui la composent. Aussi attend-on avec une certaine curiosité les avis qui seront soumis par ses soins à l'examen du gouvernement.

P. S. — Dans l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec lui et auquel se réfère mon télégramme nº 165 (1), M. de Broqueville m'a rappelé qu'à la fin de la guerre et de concert avec M. Clémentel, il avait pris l'initiative d'une union économique intime avec la France, et il a exprimé le regret que par suite des circonstances, ce projet n'ait pas abouti (2).

272

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 780 à 783. *Londres, 4 octobre 1933, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 25, 22 h. 20, 23 h. 20.)

J'ai demandé à M. Eden si la question du désarmement serait agitée au prochain Conseil. Il m'a répondu affirmativement en ajoutant que l'on ne pouvait savoir si elle donnerait lieu à une délibération, mais que sir John Simon serait certainement amené à faire à ses collègues un exposé des négociations en cours.

A ce sujet, M. Eden, qui avait vu à deux reprises aujourd'hui le Premier ministre, m'a dit que la position du gouvernement britannique était plus ferme que jamais en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne auquel le Cabinet reste unanimement opposé. Aucune indication n'est parvenue jusqu'à présent au Foreign Office sur la décision du Reich et un télégramme est adressé ce soir au représentant britannique à Berlin pour lui demander s'il a pu recueillir quelques informations à ce sujet.

On considère à Londres que la réponse du Reich constitue actuellement le nœud du problème.

Comme je mettais M. Eden en garde contre l'éventualité d'une déclaration allemande incomplète ou dilatoire, il a fait observer que la question posée était catégorique et qu'il s'agissait de répondre par oui ou non.

J'ai prié ensuite M. Eden de me dire, d'après les consultations auxquelles il avait pu procéder, s'il voyait une chance d'accord avec nous sur la garantie d'exécution de la future convention. Le sous-secrétaire d'État parlementaire m'a déclaré qu'à parler très franchement, il lui paraissait absolument impossible dans l'état actuel des choses d'obtenir du Parlement et surtout de l'opinion

(1) Du 5 octobre, ci-dessous reproduit sous le nº 277.
(2) Sur cette initiative, se reporter aux *Mémoires* de Paul Hymans, publ. Fr. van Kalken, p. 209-210.

britanniques un revirement dans une des lignes aussi essentielles de leur politique. Toute initiative en ce sens provoquerait une réaction immédiate d'une grande fraction du public, qui amènerait sans doute une campagne contre les accords de Locarno et rendrait la position du gouvernement intenable. Le maximum des concessions que l'on peut attendre de la Grande-Bretagne à ce sujet serait atteint par les suggestions dont a fait part M. Norman Davis lors des récents entretiens de Paris (1). A tous les arguments que j'ai développés, en essayant de montrer en particulier qu'une convention d'un ordre aussi grave appelait aux yeux du public français un esprit nouveau qui devait se traduire par la volonté inflexible et clairement exprimée de n'admettre en aucun cas la violation des engagements pris, M. Eden a continué à opposer un *non possumus* tempéré seulement par l'affirmation répétée du désir que l'on éprouve toujours à Londres de rester autant que possible en étroite communauté de vues avec la France.

C'est pourquoi on attache tant d'importance en ce moment à l'attitude qui sera finalement prise par le gouvernement allemand en matière de réarmement. « Si une rupture doit se produire, a été jusqu'à dire mon interlocuteur, nous souhaiterions vivement qu'elle se produisît sur une question qui oppose, d'une part, la France, l'Angleterre, les États-Unis et dans une certaine mesure l'Italie à l'Allemagne, d'autre part, plutôt que sur un conflit qui mettrait aux prises la France et l'Angleterre ».

Ces déclarations qui ont gardé le ton le plus cordial ont été très probablement inspirées par les entretiens que M. Eden venait d'avoir avec le Premier ministre (2).

273

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1089 (3). *Berlin, 4 octobre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 octobre.)

Après le règne éphémère du général von Schleicher et les espoirs que l'on avait pu fonder sur le désir réel de ce chancelier d'orienter sa politique vers une entente avec la France, l'avénement du cabinet Hitler, le 30 janvier dernier, aura marqué dans les relations franco-allemandes, non seulement un arrêt à peu près absolu des efforts de compréhension mutuelle, mais une aggravation considérable du mouvement francophobe qui, depuis les élections au Reichs-

(1) Allusion aux conversations des 19 et 22 septembre, dont les comptes rendus sont ci-dessus publiés sous les nos 229 (ann. II) et 261 (ann. II).
(2) Communiqué à Genève sous les nos 703 à 706.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.

tag de septembre 1930, avait suivi en Allemagne une courbe régulièrement ascendante.

A la vérité, dans la fièvre et la joie de leur « révolution nationale », les nouveaux maîtres de l'Allemagne s'étaient tout d'abord fort peu souciés de leurs relations avec le monde extérieur. On se rappelle qu'avec une rare sagacité et un sens politique dont on ne les eût point crus capables, les nationaux-socialistes, avant tout préoccupés d'asseoir leur autorité à l'intérieur, s'étaient débarrassés du soin de traiter les affaires de politique étrangère et les problèmes économiques, d'une part, sur M. von Neurath, ami personnel du président Hindenburg, et, d'autre part, sur M. Hugenberg, chef de leurs alliés nationaux-allemands.

Ils estimaient que la présence à la Wilhelmstrasse d'un diplomate de la vieille école tranquilliserait les puissances en leur fournissant la garantie que le nouveau régime n'avait ni le goût, ni les moyens de se précipiter dans des aventures.

La marée montante de l'hitlérisme à l'intérieur ne pouvait rester, en réalité, sans effet sur les relations du IIIe Reich avec les pays étrangers et, en particulier, avec la France. La lutte sans merci contre les « chaînes » de Versailles, l'affirmation des droits sacrés de l'Allemagne, la proclamation du germanisme le plus agressif n'étaient-elles pas les articles essentiels du credo national-socialiste? Il était fatal que la frénésie de xénophobie qui s'était emparée des masses, et que la propagande du parti alimentait sans cesse dans le public, se tournât avant tout contre notre pays et que cette ambassade en ressentît les premières manifestations dans ses rapports avec les milieux où elle avait l'habitude de fréquenter.

Tandis que l'exode des nombreuses familles juives faisait le vide dans les milieux bancaires qui avaient toujours été les plus accueillants aux diplomates français, on voyait d'autres personnalités du monde des affaires, des ministères et de l'armée, avec lesquelles les étrangers avaient entretenu, jusque-là, des relations courtoises, et parfois même cordiales, nous marquer de l'éloignement par crainte de se compromettre. Dans certains cas, n'avait-on pas constaté que le seul fait d'entreprendre un voyage en France risquait d'avoir, pour l'intéressé, de graves inconvénients? L'arrestation du général von Bredow à la frontière de Belgique n'avait-elle pas eu pour principaux motifs ses contacts avec l'ambassade et ses sympathies avouées pour notre pays?

La froideur et la réserve étaient aussi l'attitude que s'imposaient les nouveaux dirigeants de l'Allemagne vis -à-vis du représentant de la France à Berlin et de ses collaborateurs.

Tandis que se nouaient très vite entre les membres du gouvernement hitlérien et l'ambassadeur d'Italie des relations d'amitié et que de brillantes réceptions réunissaient dans les salons de la *Viktoriastrasse*, sous le signe du « fascisme », l'élite du monde élégant et les chefs de la nouvelle Allemagne, les contacts entre ceux-ci et le personnel de l'ambassade de France ne s'établissaient qu'avec peine et sans aucun profit ni pour les uns, ni pour les autres!

L'attitude compassée et volontairement distante du chancelier Hitler, lors de la première entrevue qu'il eut avec M. François-Poncet, au début de février

dernier, à l'occasion du dîner annuel offert au corps diplomatique par le président Hindenburg (1), fut caractéristique de l'atmosphère où, désormais, nous allions évoluer.

A cette époque le Führer et ses collaborateurs immédiats, d'ailleurs préoccupés avant tout des problèmes de politique intérieure, étaient encore trop imbus du programme de politique extérieure élaboré au cours des années de lutte, principalement par leur spécialiste, M. Rosenberg, pour ne pas suivre aveuglément l'orientation que celui-ci avait imprimée à la politique du parti : hostilité contre la France et la Russie soviétique, entente avec l'Italie fasciste et les puissances anglo-saxonnes.

Les conversations fréquentes, et, d'ailleurs, toujours confiantes et cordiales, que M. François-Poncet ne cessait d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères comme avec le secrétaire d'État von Bülow, les contacts espacés que les divers membres de l'ambassade eurent ensuite avec des personnalités hitlériennes et les quelques explications qui s'en suivirent n'empêchèrent pas l'ambassade d'assister, impuissante, à la démolition rapide, systématique, de toutes les œuvres franco-allemandes organisées à grand-peine depuis la guerre et qui avaient tissé, entre les deux pays, un réseau de relations encore mince, il est vrai, mais d'une indiscutable utilité.

La plupart du temps, la disparition des personnalités qui avaient organisé et soutenu ces œuvres en entraîna la désagrégation. Beaucoup d'Israélites s'étaient fait les champions ou les auxiliaires du « rapprochement ». En les balayant, le nouveau régime balaya leurs institutions. Ainsi disparurent la Société franco-allemande, fondée et dirigée par le Dr Grautoff, et sa revue *Deutsch-französische Rundschau*. Ainsi disparurent, à Berlin comme en province, le Comité d'échanges interscolaires créé par le Dr Schwartz et les groupes berlinois de lycéens allemands désireux de se familiariser avec la langue et la culture françaises. Ainsi s'interrompit aussi l'activité du Comité français d'informations et de documentation, qui ne vit plus que d'une existence théorique et se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de réunir ses membres.

Il faudrait ajouter à ce triste bilan le recul effrayant de l'influence des lettres et de la langue françaises en Allemagne, et mentionner la faillite des librairies françaises, la fermeture des cours faits dans les universités allemandes par des lecteurs français, le départ de plusieurs de ces derniers, dont certains, en l'espace de six mois, ont vu diminuer de 200 à 12 le nombre de leurs élèves; parler du découragement des quelques professeurs de français, hommes et femmes, qui ont toujours mené à Berlin une existence précaire, mais dont la clientèle, en majorité juive, s'est à tel point raréfiée qu'ils sont obligés d'envisager désormais leur retour en France.

Ce ne sont là que les manifestations sur le plan social et intellectuel de l'état de tension qui règne entre les deux pays.

Sur le plan politique, il convient de rappeler les incidents de frontière et les

(1) Le 8 février au soir. Ce dîner a été relaté par la D. nº 141 de Berlin, du lendemain; le contenu en est résumé par ce paragraphe et le suivant.

nombreuses arrestations arbitraires, perquisitions domiciliaires, agressions, dont nos ressortissants, israélites ou non, ont été les victimes. Le dossier de ces affaires a singulièrement grossi depuis le mois de février dernier. L'ambassade a présenté des réclamations ou des protestations pour une trentaine de cas environ. Ceux-ci ne sont réglés qu'avec une désespérante lenteur, d'ailleurs due, je crois, moins à la mauvaise volonté des services auxquels s'adresse l'ambassade qu'à leur impuissance à obtenir satisfaction des autorités intérieures. Celles-ci paraissent elles-mêmes débordées par les excès auxquels ne cessent de se livrer les membres des sections d'assaut, au cours des razzias organisées contre des communistes ou des socialistes. La Pologne et la Tchécoslovaquie, plus encore que la France, ont à se plaindre des mauvais traitements dont leurs ressortissants sont continuellement l'objet. La légation tchécoslovaque a présenté, jusqu'ici, trois cent trente quatre réclamations, la Pologne près de quatre cents, sans avoir, d'ailleurs, reçu, sauf dans quelques rares cas, les satisfactions demandées. On sait que la Confédération helvétique, à son tour, s'est émue des nombreuses agressions dont les Suisses résidant en Allemagne ont eu à se plaindre. Les journaux ont rapporté le récit de la conversation qu'a eue, à ce sujet, à Genève, M. Motta avec M. Goebbels. Il me revient que celui-ci a été assez impressionné de l'énergique langage qui lui a été tenu, et que la Wilhelmstrasse serait inquiète des bruits selon lesquels le gouvernement de Berne songerait à proposer l'institution d'une commission mixte chargée d'évaluer les dommages subis par les ressortissants de la Confédération molestés en Allemagne.

En présence de l'émoi général que cause à tous les voisins du Reich la situation d'insécurité qui y règne, en face de la nervosité qui s'est emparée aussi de l'opinion en Amérique et en Angleterre, le calme dont la nôtre fait preuve et la modération de notre attitude devraient nous valoir une considération particulière. Or, il n'en est malheureusement rien. La propagande hitlérienne contre la France ne désarme pas. Le traité de Versailles continue, jour par jour, à être présenté au public, aux écoliers, aux S.A., aux travailleurs de toutes catégories, comme le symbole de l'asservissement et de la tyrannie, et la France comme la gardienne inexorable de cet instrument d'esclavage. L'Alsace-Lorraine, Eupen et Malmédy, le Couloir et Dantzig, autant de thèmes traités dans les journaux ou dans les discours , dans les réunions de ces associations, groupées en une vaste « Fédération du germanisme à l'étranger » qui, sous couleur de maintenir chez les Allemands du monde entier le culte de la langue, des habitudes et de la culture allemandes, entretiennent dans le public le souvenir des provinces perdues et le sentiment de la revanche. On ne saurait trop insister sur l'abominable propagande qui a été systématiquement organisée dans les écoles pour inculquer sans relâche aux esprits malléables des jeunes Allemands la conviction que la France est restée l'ennemi héréditaire.

Dans ce tableau qui n'est, certes, pas poussé au noir, n'y a-t-il donc pas quelques traits de lumière? L'observateur assidu des événements quotidiens ne saurait négliger les moindres symptômes de détente. Je crois donc utile d'énumérer les quelques faits qui, dans les difficiles circonstances actuelles, peuvent être signalés comme les rares indices d'une atmosphère plus favorable.

1° M. François-Poncet a rendu compte dans son télégramme n°s 1616-1625 (1) de la conversation qu'il a eue le 15 septembre avec M. Hitler. Le Chancelier ne fit aucune difficulté pour reconnaître le bien-fondé de la protestation présentée par le gouvernement français à l'occasion de la remise à une troupe hitlérienne d'un étendard portant le nom de la ville de Strasbourg. La promptitude avec laquelle satisfaction nous fut donnée dans cette occasion mérite d'être relevée; elle est due, à n'en pas douter, à l'initiative personnelle du Führer. Le Département n'aura pas manqué de noter, d'autre part, les assurances de bonne volonté données à M. François-Poncet par M. Hitler et l'affirmation de son désir de réconcilier les deux pays.

2° Le 10 septembre, une scène particulièrement choquante pour la France s'était déroulée à la fête des écoles organisée à Berlin. Un cortège de Sarrois enchaînés avait été montré dans le stade de Grunewald, escorté par six hommes en tenue de soldats français (2). Les protestations élevées par M. François-Poncet contre cette scène scandaleuse ont eu pour résultat la suppression du tableau incriminé lors de la répétition de la fête le dimanche suivant.

3° Si le règlement des incidents dont nos ressortissants ont été les victimes en divers points du territoire allemand n'a pas été aussi rapide que nous l'aurions souhaité, le traitement discourtois dont M. François-Poncet et l'un des secrétaires de cette ambassade ont été récemment l'objet au cours de voyages qu'ils effectuaient en automobile a été suivi d'excuses ou de sanctions immédiates. Dans le cas de M. François-Poncet, notamment, le secrétaire d'État von Bülow m'a fait part des regrets du gouvernement allemand et de la décision des autorités nationales-socialistes d'exclure du parti le S.A. responsable.

4° Je note, enfin, que dans l'affaire de notre légation à Munich, longtemps restée en suspens, satisfaction vient de m'être donnée avec un empressement qui m'a surpris et auquel nous n'étions guère habitués depuis l'avènement du nouveau régime (3).

S'il faut voir, dans ces quelques manifestations de bonne volonté relative, les symptômes d'une nouvelle orientation de la politique nationale-socialiste à notre égard, nous ne tarderons pas à nous rendre compte de ses répercussions dans la discussion des grands problèmes qui séparent les deux pays, et notamment dans les négociations sur le désarmement. Mais, ici, pour le moment du moins, aucune modification n'apparaît dans les sentiments manifestés par le gouvernement allemand depuis plusieurs mois. La thèse que soutenait le général von Schleicher est aussi celle du cabinet Hitler. Rien n'est changé quant au fond. Quant à la tactique, en revanche, on peut se demander si elle n'est pas en train d'évoluer sous l'influence des déceptions que la diplomatie allemande a essuyées en Angleterre et en Amérique, et qu'elle essuie aujourd'hui, quoi qu'elle en dise, en Italie.

La politique d'encerclement de la France préconisée par M. Rosenberg dans ses brochures de propagande, et dont tous les chefs nationaux-socialistes

(1) Reproduit ci-dessus (en partie) sous le n° 215.
(2) Voir ci-dessus le n° 200.
(3) Le ministre de France à Munich venait de se voir admettre par Berlin à prendre contact avec le gouvernement bavarois (T. 1696 de Berlin, du 28 septembre).

étaient imbus lors de leur arrivée au pouvoir, a fait faillite. M. Hitler songe-t-il à la remplacer par des conversations franco-allemandes et des échanges de vues directs, dont les assurances qu'il a données, le 15 septembre, à M. François-Poncet, ne seraient que le prélude?

Il est encore trop tôt pour s'en rendre compte. Mais les contacts que l'ambassadeur de France aura, à son retour à Berlin, contacts qui lui seront facilités par le désir évident que manifestent les principaux membres du cabinet hitlérien de s'entretenir avec lui des grandes affaires à l'ordre du jour, permettront de mesurer la profondeur de l'évolution que la politique du Chancelier paraît en train de subir.

M. Funk, le secrétaire d'État de M. Goebbels, dont j'ai rapporté dernièrement certains propos au Département et qui se flatte de connaître la pensée du Chancelier, m'a déclaré que rien ne tenait plus à cœur à M. Hitler que de s'entretenir directement avec le représentant de notre pays, et qu'il attendait de ces conversations d'appréciables résultats. Par ailleurs, si j'en crois les confidences qu'a bien voulu me faire ce matin l'ambassadeur d'Italie, les intentions du gouvernement allemand sont, à l'heure actuelle, tout autres que belliqueuses. « Je ne pense pas, m'a dit M. Cerruti, que l'Allemagne veuille casser les vitres à Genève. Elle restera ferme sur les principes; mais elle est accessible à des compromis. Si ceux-ci ne peuvent être trouvés à la conférence du désarmement, elle se réservera de les rechercher dans une réunion des Quatre convoquée en vertu du pacte de Rome. Mes efforts ont tendu, jusqu'ici, et tendront encore à obtenir du cabinet Hitler qu'il ne prononce pas des déclarations catégoriques de nature à empêcher une telle réunion. J'ai l'espoir que mes efforts seront couronnés de succès ».

274

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1172 à 1176. *Rome, 5 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* 18 h. 40, 18 h. 50, 18 h. 55, 19 h. 5, 19 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme no 1171 (2).

L'article publié par M. Mussolini sur le désarmement montre que la pensée du chef du gouvernement italien n'a pas sensiblement évolué depuis les réunions de Genève.

Après avoir énuméré les raisons d'ordre divers qui ont rendu jusqu'à présent difficile la conclusion d'un accord général, et au premier rang des-

(1) Par téléphone.
(2) Qui annonçait la prochaine parution d'un article du Duce dans le *Popolo d'Italia*.

quelles il mentionne le prestige diminué de la Société des Nations, M. Mussolini rappelle les changements successifs intervenus dans la situation internationale de l'Allemagne depuis le traité de paix jusqu'à la signature du pacte à Quatre, et il conclut dans les termes suivants :

« Il est maintenant difficile de soutenir la thèse d'une différence de traitement à l'égard de l'Allemagne, et cependant le point de vue des autres puissances ne peut pas être méconnu, tout au moins pour des raisons psychologiques. Pour triompher de ce double obstacle, j'ai proposé non un véritable plan de convention comme on l'a dit, mais une série de suggestions en vue d'arriver à une solution pratique bien que de portée limitée.

« Ces suggestions ont été l'objet d'actives conversations diplomatiques à Rome et à Genève et elles pourraient conduire à un accord, s'il était possible d'éliminer le facteur moral qui rend les uns soupçonneux et méfiants à l'égard des autres. La France possède déjà de formidables éléments pour sa sécurité, représentés par son outillage militaire fixe et mobile, par la tradition et le moral de son armée et de son peuple, qui répondraient toujours à l'appel si le pays était attaqué. Dans ce cas également, les états garants de Locarno entreraient en scène.

« L'Allemagne, malgé certaines manifestations intempestives de la part de ceux qu'on appelle les « sous-Führer », a parlé officiellement le 17 mai [1] par la bouche de son chancelier et elle ne saurait penser à une grande guerre sous peine d'une nouvelle et peut-être irréparable catastrophe. Le nazisme est trop occupé par les problèmes intérieurs pour penser à des aventures militaires. C'est seulement en surmontant les obstacles de caractère moral qu'il sera possible d'arriver, même sur la base de l'engagement pris dans le préambule du pacte à Quatre, à un accord effectif entre la France et l'Allemagne et par conséquent à une convention préliminaire de désarmement qui, si elle ne change pas la face du monde, représentera un premier pas sur une route longue et ardue.

« Pour comprendre toute la gravité et la délicatesse du sujet, il est nécessaire de se placer dans l'hypothèse la plus défavorable, c'est-à-dire de l'échec plus ou moins élégamment camouflé de la conférence. Ce jour-là, la Société des Nations aura fini d'exister. De nouveaux groupements d'états se formeraient, les divergences deviendraient tout de suite aiguës, et une ère pleine de terribles incertitudes, même de caractère social, commencerait dans l'histoire de l'Europe et du monde.

« Voilà la raison pour laquelle, malgré tout, un accord sera conclu ».

Les ménagements observés dans cet article à l'égard de l'Allemagne trouvent une contrepartie dans une autre publication faite hier par le *Popolo d'Italia* et dont M. Mussolini est sans nul doute aussi l'auteur. Le journal de Milan réprouve, en effet, dans des termes assez vifs les initiatives plus ou moins opportunes prises en Allemagne par des personnalités appartenant à l'entourage de M. Hitler. Il relève toutefois avec satisfaction que certaines de ces manifestations, qui avaient suscité quelques alarmes parmi les pays voisins,

(1) Sur le discours du 17 mai, voir, au tome III de la présente série, les nos 292 et 299 (note).

ont amené le secrétaire du parti naziste à affirmer dans un communiqué « qu'aucune personne sérieuse en Allemagne ne songeait à porter la moindre atteinte à l'indépendance des autres pays ». Le *Popolo d'Italia*, en se félicitant de cette déclaration, exprime cependant le regret qu'elle n'ait pas été faite par des hommes responsables ou tout au moins par un des ministres qui dirigent la politique extérieure du Reich [1].

275

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 252 à 255. *Istanbul, 5 octobre 1933, 17 h. 15, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h., 23 h. 50; le 6, 3 h. 45, 0 h. 25.)

J'ai été saluer à son embarquement pour la Grèce M. Venizelos auquel me lie une vieille amitié. Enchanté de son séjour d'une semaine à Istanbul, il m'a dit avec enthousiasme l'heureux effet de détente qu'on peut espérer dans tout l'Orient de cette série de visites officielles qui va encore se continuer à Ankara pendant tout le mois d'octobre [2]. Ismet Pacha est venu également saluer l'ancien chef du gouvernement hellénique sur le bateau. Les deux hommes d'État se sont embrassés très spontanément devant une foule vibrante. M. Venizelos, dans une courte conversation en privé, m'a dit : « La France a cru, il y a trois ans, quand a commencé cette grande œuvre de rapprochement entre la Grèce et la Turquie [3], que nous agissions sous la pression de l'Italie. Certes, nous ne pouvons nous « payer le luxe » d'être mal avec une puissance méditerranéenne de cette importance. S'il est vrai qu'elle nous a aidés dans ce rapprochement, elle trouve aujourd'hui que nous allons trop loin et s'en montre quelque peu jalouse. » Je lui ai dit que la France se réjouissait de ce rapprochement. « Notre entente avec la Turquie, a-t-il ajouté, est complète. Nous espérons d'heureux effets des efforts de cette puissance sur la Bulgarie. Tant que celle-ci n'abandonnera pas son esprit de revendications territoriales contre tous ses voisins, aucun progrès véritable ne sera accompli dans la stabilisation économique que nous voulons tous passionnément. Il est essentiel de lui montrer que tous ses voisins sont décidés à l'isoler si elle ne comprend pas cette nécessité. Mais la Yougoslavie doit apporter à ce rapprochement sa contribution, qui ne peut être que la concession d'un régime pour

(1) Communiqué à Genève sous les nos 720 à 724.

(2) Au cours de ce mois, les souverains yougoslaves, le ministre roumain des Affaires étrangères, des délégations soviétique (voir ci-après le no 000) et bulgare (voir ci-après le no 000) se rendaient dans la capitale turque.

(3) Allusion à plusieurs accords gréco-turcs conclus à l'automne de 1930, par lesquels la Grèce renonçait notamment à l'indemnisation de ses ressortissants réfugiés de Turquie, mettant un terme au contentieux entre les deux nations.

les minorités bulgares. La Grèce compte beaucoup sur la France, dont l'influence est si grande à Belgrade, pour le lui faire comprendre ». Ce langage concorde avec celui que m'a tenu hier Tevfik Rouchdi Bey. J'ai demandé à M. Venizelos ce qu'il savait de l'entrevue du roi Alexandre avec Mustapha Kemal Pacha (1). Le Ghazi la lui a racontée en détail et en était des plus satisfaits. Elle tend elle aussi à une action sur la Bulgarie. Je l'ai interrogé sur la réalité des promesses qu'aurait faites le roi Boris au ministre turc des Affaires étrangères de tenter de réduire l'action du Comité bulgare. Il a élevé quelques doutes et a conclu : « Le roi Boris est-il vraiment en mesure de réaliser une telle promesse? ».

La presse turque est débordante de satisfaction et considère ces visites comme un grand succès pour son gouvernement appelé, pense-t-elle, à jouer un rôle de premier plan dans le rapprochement balkanique qu'elle estime en marche ».

Le ministre des Affaires étrangères part [ce soir] pour Genève. Comme j'insistais auprès de lui ce matin sur l'impossibilité pour la France de précipiter le désarmement tant que règne à nos portes une terrible inconnue, il m'a répondu : « Tous les gouvernements doivent faire comprendre à l'Allemagne, comme nous essayons de le faire à la Bulgarie, que si elle se refuse à procéder à la stabilisation européenne indispensable, elle restera, pour ainsi dire, cernée et que toute imprudence lui coûtera cher ».

J'ai profité des circonstances pour faire la connaissance d'Ismet Pacha, qui repart dans deux jours pour Ankara. Je compte l'y suivre dès que j'aurai pu organiser ma maison, dans quatre ou cinq jours, afin de voir aussi M. Titulesco attendu vers le 10, que je connais de longue date.

276

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1725 à 1731. *Berlin, 5 octobre 1933, 21 h. 52, 21 h. 55, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 15.)

J'ai été reçu ce matin par M. von Bülow.

Après l'avoir remercié de la promptitude avec laquelle avait été réglé le fâcheux incident dont M. François-Poncet a été victime au cours de son dernier voyage en France (2), j'ai interrogé le secrétaire d'État sur l'impression rapportée de Genève par M. von Neurath et sur le résultat de ses entretiens avec le Chancelier. M. von Bülow m'a déclaré, en s'excusant de sa franchise, que son ministre était rentré déçu à tous égards de son séjour et de ses conversations.

(1) Le 4 octobre.
(2) Voir ci-dessus n° 273.

Il était parti de Berlin avec l'espoir que la dernière entrevue du Chancelier et de M. François-Poncet, à laquelle il avait d'ailleurs lui-même assisté (voir télégrammes de l'ambassade nos 1616 et suivants) (1), aurait contribué à détendre l'atmosphère et que les assurances pacifiques et conciliantes données en toute bonne foi par M. Hitler à notre ambassadeur auraient eu un écho dans les déclarations de la délégation française. Or, tout en reconnaissant qu'il avait pu s'entretenir longuement et sur le ton le plus amical avec Votre Excellence, il a constaté avec désappointement que les avances du Führer n'avaient en rien modifié les sentiments du gouvernement français à l'égard de l'Allemagne.

M. von Neurath n'avait pas été plus satisfait de ses conversations avec les Anglais et les Italiens. Ceux-ci surtout lui ont donné l'impression de ne pas prendre leur rôle d'intermédiaire ou d'arbitre au sérieux et de n'avoir à aucun moment essayé de se rendre compte de la nature et de la gravité des difficultés auxquelles, dans l'affaire du désarmement, le gouvernement du Reich avait à faire face. Le ministre des Affaires étrangères du Reich était rentré dans ces conditions assez découragé et persuadé que ces premiers contacts ne faciliteraient guère les négociations ultérieures.

En ce qui concerne la position prise par l'Allemagne, M. von Bülow m'a confirmé qu'elle était toujours la même. Son gouvernement continuera de réclamer la réalisation de l'égalité de traitement soit par le désarmement des autres, soit par l'octroi à l'Allemagne des armes permises par la convention. Il n'acceptera qu'à contre-cœur le système des deux étapes. Encore estime-t-il beaucoup trop longue la première période d'essai au cours de laquelle les puissances non visées par les traités de 1919 ne procéderaient pas à leur désarmement effectif. Il voudrait que cette période fût réduite à deux ans. Mais surtout, il insistera pour obtenir l'octroi *immédiat de l'égalité qualitative*, c'est-à-dire l'autorisation de posséder, au moins pour le principe, un échantillon de toutes les armes qui seront considérées comme défensives par la future convention.

Inacceptable, d'après lui, la proposition faite par les Anglais à M. von Neurath, et qui, croit celui-ci, serait d'origine française, d'après laquelle l'Allemagne obtiendrait l'accroissement des armements prévus par le traité de Versailles dans la mesure où ses effectifs se trouveraient augmentés par la transformation de la Reichswehr (2). Cette solution serait insuffisante en ce sens qu'elle laisserait l'Allemagne dépourvue par exemple des avions de chasse ainsi que des canons contre avions qui lui sont indispensables pour assurer sa sécurité.

Par ailleurs, M. von Bülow m'a semblé fort peu renseigné sur la nature de l'entente intervenue entre les gouvernements français, anglais et américain à Paris. Bien entendu, je n'ai pas cru devoir le mettre au courant de ce que j'en savais moi-même, les informations que j'ai reçues à cet égard du Dépar-

(1) Du 15 septembre, ci-dessus reproduits sous le n° 215.

(2) Allusion à la conversation tenue à Genève le 29 septembre entre le ministre allemand des Affaires étrangères et le secrétaire d'Etat au Foreign Office, dont le compte rendu est publié dans les *Documents on british foreign policy*, 2e série, V, n° 422 annexe.

tement m'ayant été adressées pour mon usage personnel. Le secrétaire d'État m'a dit notamment n'avoir eu connaissance que ce matin de la conversation qui a eu lieu, juste avant le départ de Genève de la délégation allemande, entre M. Massigli et M. Frohwein. Il m'a d'ailleurs paru satisfait d'apprendre que la France était prête à faire connaître dès à présent les catégories d'armes auxquelles elle renoncerait au cours de la deuxième étape envisagée. Le secrétaire d'État m'a déclaré que c'était la première fois que le gouvernement français consentait à donner sur ce point des assurances formelles et qu'il attendait avec intérêt les précisions qu'il avait prié M. Frohwein de lui fournir par écrit à ce sujet.

M. von Bülow m'a annoncé enfin que la délégation allemande chargée des affaires du désarmement quitterait Berlin samedi prochain sous la conduite de M. Nadolny.

277

M. CLAUDEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 165. *Bruxelles, 5 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* le 6, 11 h. 15.)

J'ai eu ce matin une longue conversation avec M. de Broqueville que j'ai trouvé dans le meilleur état d'esprit. Il est enchanté de son voyage à Rome et de ses conversations avec Mussolini. Il lui a parlé de ses projets de défense de la Belgique. Mussolini l'a entièrement approuvé et a dit qu'il agirait à Berlin d'accord avec l'Angleterre pour faire comprendre la position du pays. L'homme d'État italien lui a paru animé des meilleures dispositions à l'égard de la France et de la paix.

Le Premier ministre m'a alors parlé de ses projets de défense militaire. Il prétend que c'est lui qui en a eu l'initiative et qui a doublé les chiffres que M. Devèze lui avait présentés. Ma correspondance vous renseigne à ce sujet. Il a fait de ces projets son affaire personnelle et il est disposé à les défendre avec la plus grande énergie. Pour en montrer l'importance, il a voulu que ce fût le Roi lui-même qui présidât mercredi prochain le conseil où ils seront délibérés.

M. de Broqueville a ajouté que M. Jaspar était revenu enchanté de ses entretiens de Paris. La Belgique, m'a-t-il dit, comprend ses obligations, elle est décidée à y faire face, mais il faut que la France de son côté lui donne le support financier et économique dont elle a besoin. (2)

(1) Par courrier, en clair.

(2) Ce télégramme a été communiqué, par courrier, aux postes de Berlin (nº 1503), Berne (nº 197), Londres (nº 1911), Madrid (nº 296), Belgrade (nº 880), Munich (nº 107), Luxembourg (nº 69), Rome (nº 1860), Washington (nº 877), Prague (nº 983), Varsovie (nº 618), Vienne (nº 729), Moscou (nº 339), La Haye (nº 163), Rome Saint-Siège (nº 187).

278

M. DE LENS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TOKYO,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 315. *Tokyo, 5 octobre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 octobre.)

En attendant que le gouvernement japonais ait établi un programme défini de sa politique extérieure, qui fait actuellement l'objet de discussions au sein du Cabinet, M. Hirota a annoncé son intention de donner tous ses soins à la question du rétablissement de relations normales avec la Chine. Le nouveau ministre des Affaires étrangères ne pouvait guère s'exprimer dans un autre sens et inaugurer sur ce point une politique différente de celle de son prédécesseur. Une entente avec la Chine s'impose au gouvernement japonais, une fois réglée par devant la Société des Nations la question mandchourienne et terminée l'occupation des anciennes provinces chinoises de l'Est. L'armistice du 30 mai dernier (1) a consacré la reconnaissance par la Chine de l'état de fait — sinon de l'état de droit — créé par le Japon au Mandchoukouo. Mais, dans la réalisation de ses projets que l'apaisement des esprits et le temps rendront seuls possibles, M. Hirota se heurtera aux mêmes difficultés que le comte Uchida et la situation troublée de la Chine, les rivalités politiques au sein du Kouomintang, les ambitions et les manœuvres des clans militaires ne permettent pas encore de considérer comme prochain le moment où le Japon pourra envisager avec confiance les relations avec ses voisins. L'opinion japonaise, cependant, fonde certains espoirs sur l'activité de M. Hirota et sur les amitiés qu'il entretient avec quelques personnalités chinoises. On dit qu'il fut l'ami de feu Sun-Yat-Sen et de son entourage. Tout au moins a-t-il conservé des relations avec M. Tchang-Tso-Ping, l'actuel ministre de Chine au Japon, qui avait quitté son poste il y a six mois, en manière de protestation contre les événements du Jehol, et a-t-il pu lui faire part, à titre personnel, de son désir de le voir revenir bientôt à Tokyo et de s'entretenir avec lui. On annonce le retour très prochain de Tchang-Tso-Ping et l'initiative de M. Hirota a été généralement approuvée ici. Peu servi cependant par les circonstances, en cette occasion comme lors de ses efforts en vue de faire progresser les pourparlers avec les Soviets pour la cession du chemin de fer chinois de l'Est, le ministre des Affaires étrangères a déjà vu sa bonne volonté mise en échec par l'attitude de M. Wellington Koo à Genève. On affecte, au Gaimusho, de ne pas s'inquiéter des déclarations du délégué chinois auxquelles, dit-on, aucune puissance ne prêtera attention, et l'on dément que le ministre du Japon à Pékin soit chargé d'appeler l'attention du gouvernement de

(1) Sur l'armistice de Taku, voir, au tome III de la présente série, les nos 339 et 361.

Nankin sur une démonstration contraire aux assurances conciliantes que Huang-Fu aurait données il y a quelques semaines à M. Ariyoshi. Il n'en reste pas moins que les déclarations chinoises devant la Société des Nations, si elles témoignent peut-être plus du désir de Nankin de sauver la face que de ses espoirs d'entraîner les puissances dans de nouvelles discussions sur la question de Mandchourie, sont de nature à entretenir dans le peuple chinois la méfiance vis-à-vis du Japon.

On ne peut guère penser que le cabinet de Tokyo voit avec faveur se prolonger en Chine les conditions d'instabilité actuelles et s'y maintenir un état d'esprit hostile au Japon. Le boycottage des marchandises japonaises s'est atténué et les importations en Chine, dont la baisse s'était fortement accentuée en juin et juillet derniers, sont remontées sensiblement au cours du mois d'août, mais elles sont loin encore d'atteindre l'importance qu'elles avaient avant la crise de Mandchourie, où elles comptaient pour plus de 26 % dans le total des exportations annuelles du Japon. Il ne faut pas oublier non plus que le montant des capitaux japonais directement investis en Chine est considérable, puisqu'il représentait, avant septembre 1931, plus de deux milliards de yen, y compris, il est vrai, les capitaux investis en Mandchourie. Ces considérations économiques pèsent évidemment d'un grand poids sur la politique du Japon envers la Chine.

Par ailleurs, le Japon ne paraît pas chercher à profiter des embarras de ses voisins pour établir par la force un changement de régime dans le nord de la Chine. Par deux fois, lors de la poursuite des troupes chinoises du Jehol et, il y a quelques semaines, lorsqu'il s'est agi de chasser Fong-Tcheng-Wou de la zone de l'armistice, les forces de l'armée du Kwantung ont franchi la Grande Muraille et, bien que ces opérations n'aient soulevé aucune protestation de la part des puissances, se sont abstenues de tenter l'occupation de Pékin. Ainsi, le Japon peut-il prétendre avoir donné la preuve de sa sincérité lorsqu'il assure borner ses desseins à la protection du Mandchoukouo et vouloir rétablir avec la Chine des relations amicales fondées sur la reconnaissance de l'indépendance du nouvel état.

On ne peut sans doute préjuger les combinaisons qui pourront s'esquisser ultérieurement dans la politique du Japon. Le choix de Pou-Yi comme chef du nouvel état mandchou cache-t-il le dessein d'unir un jour le Mandchoukouo et le nord de la Chine sous le sceptre du souverain légitime de l'ancien Empire du Milieu? La réalisation de ce projet ne serait pas sans comporter certains dangers. En déplaçant le centre de gravité d'un état sur lequel le Japon entend exercer sans restriction son contrôle, en augmentant sa population chinoise et en encourageant ses aspirations nationales, elle risquerait de rendre difficile le maintien de l'influence japonaise en Mandchourie et de ruiner l'œuvre déjà accomplie. Il semble bien que, pour le moment du moins, ni le gouvernement ni les militaires ne songent à des projets de ce genre, mais seulement à assurer le développement du Mandchoukouo et à en faire la marche militaire du Japon, en vue d'un conflit éventuel avec les Soviets, vers lequel sont dirigées toutes les préoccupations de l'armée. La tâche est suffisante et nécessite, bien plutôt que des complications en Chine qui dis-

trairaient la politique japonaise de son but, l'abandon des espoirs que peut encore entretenir le gouvernement de Nankin au sujet de la Mandchourie et la reprise de relations sino-japonaises basées sur la confiance. Au reste, et quels que soient les avantages que le Japon puisse tirer de la division de la Chine, le danger du communisme et la crainte de voir les puissances européennes profiter de la situation pour s'immiscer dans les affaires chinoises ne sont pas sans préoccuper sérieusement ici les esprits.

Sans aller jusqu'à parler d'une Société des Nations asiatiques, on peut dire que la politique de Tokyo tend à réserver de plus en plus aux peuples jaunes une liberté d'action politique et économique sur le continent asiatique. A plusieurs reprises, le gouvernement japonais a fait connaître son désir d'assurer le maintien de la paix en Extrême-Orient avec la collaboration du Mandchoukouo et de la Chine. Le Japon marque aujourd'hui une tendance vers un retour aux anciennes traditions nationales et sa rupture avec la Société des Nations ne peut que l'encourager à se replier sur lui-même ou tout au moins à restreindre de plus en plus son activité politique aux pays d'Extrême-Orient. Il croit avoir suffisamment assimilé les méthodes de l'Occident pour que lui soit dévolue désormais la mission de les répandre parmi les peuples asiatiques. C'est dans ce sens que se sont exprimés les hommes politiques les plus raisonnables de ce pays, ceux même qui, comme le vicomte Ishii, ont contribué à lui conquérir une place parmi les grandes puissances mondiales.

On conçoit donc que l'on puisse envisager ici la formation dans l'avenir d'un bloc des pays asiatiques, dans lequel le Japon, conscient de son organisation moderne et de sa puissance militaire, fort aussi de l'ascendant que lui donnent des conceptions morales et religieuses communes à tous les peuples jaunes, occuperait la première place, en face d'un Mandchoukouo sous sa tutelle et d'une Chine, amputée de quelques provinces excentriques, mais stabilisée, sinon fortement organisée, libérée du communisme et des interventions étrangères, champ réservé à la seule influence de Tokyo.

Sans doute est-ce là un but idéal et lointain. C'est pourtant celui vers lequel le Japon, à en juger par les événements des deux dernières années et par l'évolution des esprits, se dirige et qu'il poursuivra avec cette lente ténacité qui fait sa force. Un rapprochement avec la Chine, après la création du Mandchoukouo, en serait la première étape. Aussi les efforts déployés dans ce sens par le cabinet Saito paraissent-ils sincères et, quels que soient les changements ministériels qui puissent se produire, le gouvernement japonais s'efforcera-t-il de les faire aboutir.

279

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 788 à 792. *Londres, 6 octobre 1933, 19 h. 19, 20 h. 46.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 20 h. 45, 20 h. 25, 22 h. 30.)

Sir J. Simon m'a prié de venir le voir pour me donner connaissance d'une communication qui lui a été faite ce matin par le chargé d'affaires d'Allemagne au sujet de la question du désarmement. Cette communication, effectuée verbalement, mais qui avait été préparée avec soin, a été présentée comme ayant un caractère préliminaire, M. Nadolny devant être à Genève la semaine prochaine pour en faire l'objet d'une déclaration officielle au nom de son gouvernement.

Le chargé d'affaires a indiqué d'abord que le gouvernement allemand n'accepte pas l'établissement d'une période d'épreuve durant laquelle il ne pourrait bénéficier de l'égalité d'armements prévue par l'accord du 11 décembre 1932. Le gouvernement allemand serait disposé, toutefois, à des arrangements en ce qui concerne la durée de la période de transformation envisagée dans le plan britannique. Pour les armements, le chargé d'affaires allemand a établi une distinction entre trois catégories précises.

1° Le matériel qui sera ..... [1] en fin de compte en vertu d'un accord général et restera interdit à toutes les puissances contractantes. Pour cette première catégorie, l'Allemagne n'élève aucune revendication.

2° Les armements qui devront être l'objet d'une limitation quantitative, tels que l'aviation militaire, mentionnés dans le plan britannique. L'Allemagne veut être autorisée à disposer de ces armements en vertu du principe de l'égalité, la quantité qu'elle pourra posséder devant être fixée par négociations.

3° Le matériel pour lequel aucune limitation ne sera prévue (c'est-à-dire les armes autorisées par le traité de Versailles). Pour ce matériel, l'Allemagne, toujours en vertu de l'égalité, n'accepte pas d'être autorisée à posséder seulement le double de ce qui lui est alloué actuellement, si ses effectifs doivent passer du simple au double. Elle veut pouvoir en disposer sans limitation aucune, comme les autres puissances.

Le chargé d'affaires a confirmé, d'autre part, que l'Allemagne était disposée à entreprendre immédiatement la transformation de la Reichswehr suivant les règles posées par le plan britannique et, interrogé au sujet du contrôle, il a dit que l'Allemagne serait prête à ..... [2] s'il s'applique également à tout le monde.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

Après avoir déclaré qu'il allait soumettre cette communication à l'examen du gouvernement anglais, le secrétaire d'État des Affaires étrangères a tenu à faire immédiatement au représentant allemand deux observations personnelles: au cours de ses conversations avec le ministre des Affaires étrangères allemand, il n'avait jamais été question que de prototypes. Mais sir J. Simon a rappelé qu'il s'était gardé de lui laisser croire que le Reich pût obtenir l'autorisation d'en construire. Dans la communication qui lui était faite, il n'était même plus question de prototypes.

En second lieu, il a fait remarquer à son interlocuteur que le gouvernement allemand a tort de se référer à l'accord du 11 décembre, attendu qu'il y est question de l'égalité dans un régime de sécurité et qu'il ne voit rien qui ressemble à cela dans la réponse allemande.

Le chargé d'affaires allemand ayant indiqué que la même démarche avait été faite à Rome, le secrétaire d'État l'a prévenu qu'il considérait comme son devoir de faire part au gouvernement français de la substance de son message.

Il m'a dit ensuite que, bien que M. von Neurath ne doive pas retourner à Genève, il juge préférable de s'y rendre lui-même comme il était convenu et il espère que cet avis sera partagé par Votre Excellence.

D'autre part, il souhaiterait qu'aucune publicité ne soit donnée pour le moment aux grandes lignes de la réponse allemande. Il estime qu'il appartient à l'Allemagne de publier ce document, qui fera une beaucoup plus forte impression sur l'opinion mondiale que s'il était livré par bribes à la presse.

Il a télégraphié en substance à Rome et chargé le représentant anglais de faire part à M. Mussolini de sa première impression sur la réponse allemande, à savoir qu'elle paraît tout à fait inacceptable [1].

280

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1734 à 1739. Secret. *Berlin, 6 octobre 1933, 20 h. 53, 20 h. 52, 20 h. 51, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 30, 22 h. 45.)

D'après une confidence recueillie par l'un de mes collaborateurs, à l'ambassade d'Angleterre, sir Eric Phipps a eu, hier, au surlendemain de son arrivée à Berlin, un entretien avec M. von Bülow, à la suite d'un télégramme expédié par sir J. Simon. Le ministre des Affaires étrangères britannique avait invité son représentant à Berlin à s'enquérir auprès du gouvernement du Reich de l'attitude que ce dernier comptait adopter désormais à Genève.

[1] Retransmis à Genève sous les nos 729 à 733.

Sir Eric Phipps, encore peu habitué à l'abord de M. von Bülow, a eu l'impression d'être accueilli avec beaucoup de réserve. Il n'a pu obtenir de son interlocuteur aucune précision. Le secrétaire d'État s'est borné à lui dire que le chargé d'affaires d'Allemagne à Londres avait reçu des instructions, mais ne lui a pas dit lesquelles.

A l'ambassade d'Angleterre, l'on incline à croire que les réponses évasives des représentants allemands doivent être attribuées aux divergences de vues des membres du Cabinet. M. Goering et le colonel Roehm, chef suprême des S.A., voudraient absolument obtenir, dès maintenant, l'autorisation de procéder à d'importantes constructions d'avions et de matériel de guerre pour occuper leurs troupes, et leur donner quelque chose en pâture au cours d'un hiver qui s'annonce difficile. M. Hitler, au contraire, estimerait que le moment n'est pas encore venu d'agir ainsi. Selon lui, il s'écoulerait encore des années, peut-être même la durée d'une génération, avant que l'unité morale du peuple allemand fût suffisamment reconstituée pour qu'il pût être armé, sans danger pour son propre gouvernement.

Je me propose de rendre visite demain au nouvel ambassadeur d'Angleterre, devant lequel il semble bien que M. von Bülow se soit montré moins ouvert qu'au cours de la conversation rapportée dans mon télégramme nº 1725 (1).

Le fait que l'opinion britannique ait multiplié, ces jours derniers, les manifestations hostiles au mouvement national-socialiste (discours de M. Gore à Genève (2), déclarations de sir A. Chamberlain après la conférence de M. Einstein) n'est peut-être pas étranger à l'accueil qu'a rencontré sir Eric Phipps.

Au cours de la même conversation, mon interlocuteur a recueilli auprès d'un collègue anglais les indications suivantes sur l'attitude de l'Italie à l'égard de la question de l'Autriche :

Le Foreign Office aurait notamment entrepris , depuis quelques semaines, d'attirer d'une façon répétée l'attention de M. Mussolini sur l'action poursuivie dans le bassin du Danube par le parti national-socialiste. Il n'aurait manqué, notamment, aucune occasion de souligner l'effet déplorable des discours prononcés devant la T.S.F. de Munich, avec l'approbation évidente de M. Hitler, par M. Habicht.

Ces représentations et les faits eux-mêmes auraient provoqué une inquiétude de plus en plus vive dans l'esprit du Duce. D'après un télégramme adressé à son gouvernement par l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, M. Mussolini aurait convoqué ces jours derniers l'ambassadeur d'Allemagne à Rome pour lui faire part de ses appréhensions et pour le prier d'user de son influence à Berlin pour ramener les dirigeants hitlériens à la raison. Il aurait ajouté que, sous la pression de son entourage, de plus en plus effrayé par les événements, il aurait commencé de procéder à des concentrations de troupes

(1) Du 5 octobre, ci-dessus reproduit sous le nº 276.

(2) Lors de la quatorzième session de l'Assemblée (25 septembre-11 octobre), M. Ormsby-Gore déclarait que la conception allemande du *Volkstum* conduisait fatalement à l'irrédentisme, et il lui opposait celle du régime parlementaire, où les minorités trouvent la libre expression de leurs revendications.

au sud du Brenner et qu'il serait tout disposé à autoriser l'attaché militaire allemand à aller le constater sur place.

Des voyageurs revenus du Trentin me signalent, d'autre part, une recrudescence de la propagande national-socialiste dans le Tyrol [méridional]. C'est ainsi qu'à l'exemple de ce que font les hitlériens en Autriche, des croix gammées auraient été peintes sur les rochers et sur les maisons en de nombreux endroits, et des tracts distribués. Sans doute faut-il attribuer également à ce regain d'activité germanique les mesures de précaution qu'aurait annoncées M. Mussolini.

281

NOTE [1]

sur les conversations qui ont eu lieu à Genève du 28 septembre au 5 octobre

Entre : M. GERMAIN-MARTIN et MM. BENÈS
FOTITCH
TITULESCO
CIANCARELLI
SCHÜLLER
RITTER

au sujet de l'organisation des pays danubiens

6 octobre 1933.

MM. Paul-Boncour et Georges Bonnet m'ont chargé, dès le début de la session de la Société des Nations, de suivre le problème de l'organisation des pays danubiens.

Avant de quitter Paris, le samedi 23 septembre, M. Georges Bonnet a bien voulu m'accorder une audience et me demander de tenter d'obtenir le vote par la Commission économique d'une résolution qui demanderait d'appliquer les résolutions de Stresa et, notamment, la conclusion d'accords bilatéraux, avec clause préférentielle en faveur des céréales des pays danubiens, afin de provoquer une hausse des prix de ces produits.

Dès mon arrivée à Genève, après conversation avec M. Paul-Boncour, il est apparu :

(1) Rédigée par M. Germain-Martin. Les papiers Massigli contiennent, à la date du 3 octobre, une note intitulée *Au sujet du mémorandum italien du 30 septembre.* Ce dernier document reprend mot pour mot — à l'exception de certaines adjonctions manuscrites (de M. Germain-Martin vraisemblablement) propres au texte ci-dessus publié — les passages consacrés à l'analyse et à la critique du mémorandum précité.

1° Que les états de la Petite Entente réunis à Sinaïa [1] avaient pris des décisions qu'il importerait de connaître avant d'engager des conversations sur le problème danubien ;

2° Que les difficultés soulevées par l'Allemagne, en matière de désarmement, et l'attitude prise par l'Italie sur cette matière, imposaient à la France la plus grande prudence et une attitude de temporisation, pour éviter toute friction avec l'Italie, avant la conduite à bonne fin des tractations politiques et militaires.

Le vendredi 29 septembre, le délégué de l'Italie, M. Ciancarelli, me demandait un rendez-vous pour le lendemain matin, samedi 30, afin de m'entretenir de diverses questions économiques dont il ne précisait pas l'objet.

Il me remettait à la fin de la matinée un mémorandum, me le présentant comme une suggestion personnelle, sur l'organisation économique des états danubiens, dont il était l'auteur et me demandait d'en prendre connaissance au retour d'une absence de quarante-huit heures, dont je lui avais annoncé la nécessité.

Or, dans l'après-midi de samedi, en fin de journée, M. Ciancarelli faisait remettre, après avis téléphonique, le même document aux *experts* des délégations de la Petite Entente, et la presse annonçait brusquement qu'un mémorandum avait été remis par le *gouvernement* italien aux délégués des puissances réunies à Stresa.

Dès lundi, je procédais à l'étude du mémorandum et dès mardi et les jours suivants, je prenais contact avec les délégués de la Petite Entente.

M. Coulondre, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères et M. Maxime Robert, du ministère des Finances, se rendaient à Genève et assistaient à la plupart des conversations. Leur compétence et leur dévouement m'ont été d'une grande utilité.

Après un échange de vues, il nous est apparu que la meilleure méthode de travail serait :

1° D'étudier le contenu du mémorandum et les tendances réelles qui s'en dégageaient;

2° Après avoir accompli ce travail, de connaître le résultat des réunions de Sinaïa, si possible;

3° Enfin, de reprendre contact avec le représentant de l'Italie et de prendre acte de ses projets.

I

Les conditions dans lesquelles a été rédigé le mémorandum.

Dès le début de l'étude, M. Massigli fut saisi par les représentants du ministère des Affaires étrangères du texte d'un aide-mémoire remis le 10 septembre 1933 par notre ambassadeur auprès du Quirinal et dont le texte est reproduit en annexe [2].

(1) Sur cette réunion, se reporter ci-dessus au n° 256.
(2) Il a été publié ci-dessus sous le n° 193 (annexe).

Faut-il considérer le texte du mémorandum italien, reproduit en appendice [1], comme une réponse à l'aide-mémoire?

M. Ciancarelli, interrogé à ce sujet, nous a répondu négativement. Le mémorandum, à son dire, [comprenait] une série de suggestions qu'il fallait désormais considérer comme officielles, et émanant de son gouvernement, afin de faciliter la réalisation des *résolutions de Stresa*.

En fait, des conversations avec M. Schuller et M. Coulondre ont permis de savoir que les auteurs du mémorandum étaient, en collaboration, le ministre du Commerce d'Autriche et M. Ciancarelli. Le document a été rédigé dès qu'on a su les possibilités de réalisation économique entrevues à Sinaïa par la Petite Entente [et] la préoccupation que donnait à l'Italie une formation de trois états pouvant exercer une influence politique et économique sur l'Autriche et la Hongrie. Le contenu du mémorandum, anodin en apparence, en fait, peut soulever de grandes difficultés d'application et aboutir à la formation de deux groupements: d'un côté, les trois états de la Petite Entente; de l'autre, l'Italie avec, dans sa zone d'influence, l'Autriche et la Hongrie.

Analyse du mémorandum italien.

Il y a tout d'abord lieu de noter que le mémorandum italien emploie alternativement l'expression « d'états successeurs de la Double Monarchie » et de « pays danubiens ». Cette dualité d'expression paraît avoir pour but de créer une ambiguïté dont le sens semble révélé par la dernière phrase du texte qui prévoit des échanges de vues entre, d'une part, les états signataires du pacte à Quatre et, d'autre part, « les états successeurs (danubiens et autres) ». L'Italie est la seule des grandes puissances appartenant à ces deux groupes. Elle aurait la possibilité d'agir seule successivement.

Le mémorandum italien comporte une partie négative et une partie positive.

I. *Partie négative :*

Le mémorandum confirme tout d'abord l'opposition italienne à toutes formules de groupement économique des états danubiens. Les arguments invoqués sont les suivants :

a. Ces formules auraient été inspirées par des préoccupations politiques;

b. Certaines parties détachées de la Double Monarchie se sont intégrées dans des pays déjà existants;

c. Les états danubiens présentent une trop grande diversité de conditions économiques et financières. Certains sont des pays presque exclusivement agricoles, d'autres comportent une prédominance de l'activité industrielle;

d. Les échanges à l'intérieur du groupe danubien ne représentent qu'une partie du montant total de leur commerce extérieur et l'on ne saurait négliger leurs relations avec les pays tiers;

[1] Ci-dessous publié en annexe.

c. Les formules de groupements envisagées ne comporteraient qu'une aide insuffisante en faveur des pays « dont les conditions demandent le plus de considération », c'est-à-dire, dans l'esprit des auteurs de la note, l'Autriche et la Hongrie.

II. *Partie positive* :

1° La note italienne confirme l'accord déjà donné par Rome sur les deux points suivants :

a. Le but à poursuivre est le développement de l'exportation des pays danubiens, en permettant à leur production de surmonter les barrières douanières et en assurant à cette production des prix raisonnables;

b. Les principes consacrés à Stresa sont bons et il convient de les retenir.

2° En outre, le note italienne propose, dans le cadre ainsi tracé, l'adoption d'un certain nombre de principes nouveaux :

a. Généralisation des accords préférentiels. Il y a lieu de noter qu'à la conférence de Stresa, l'Italie s'était en ce qui la concerne, déclarée opposée à toute exception à la clause de la nation la plus favorisée. Le régime préférentiel serait appliqué non seulement à la production industrielle autrichienne et aux céréales des pays danubiens, mais aussi à d'autres importants produits agricoles de ces pays;

b. Octroi de contreparties préférentielles aux pays tiers ayant une balance débitrice vis-à-vis des pays danubiens. Cet avantage serait refusé aux états ayant avec ces pays une balance créditrice pour les raisons suivantes :

— « Le cours normal des échanges assure déjà à ces états un profit raisonnable ».

— l'amélioration de leur balance commerciale par rapport à tous les pays tiers est nécessaire au redressement économique et financier des pays danubiens;

c. Recours à des accords bilatéraux, à l'exclusion d'accords plurilatéraux ou collectifs;

d. Prise en considération immédiate de tout ce qui concerne « la situation financière (endettement, etc.), de certains de ces états »; mais ajournement des pourparlers destinés à la création du fonds spécial pour la valorisation des céréales, prévue par la conférence de Stresa.

I. *Partie négative.*

Il ne paraît pas utile de s'étendre sur la partie négative du mémorandum qui confirme l'opposition de l'Italie à tout groupement économique des pays danubiens par voie d'accord collectif.

La plupart des arguments invoqués à l'appui de cette opposition ont déjà été produits à la conférence de Londres. On notera simplement que :

1° La diversité des conditions économiques des pays danubiens — prédominance agricole chez les uns, industrielle chez les autres — peut difficilement être présentée comme un obstacle à leur groupement économique;

2° Rien n'autorise à affirmer que dans le moment présent, la situation de l'Autriche et de la Hongrie mérite plus d'attention que celle de la Yougoslavie et surtout de la Roumanie;

3° Il a toujours été admis que les effets résultant d'une entente danubienne devaient être complétés par des accords avec les pays tiers destinés à assurer l'écoulement de l'excédent exportable de l'entente.

En fait, s'il est des plus contestables que les projets antérieurs de groupement danubien par accord collectif aient été entachés — comme le déclare la note italienne — de visées politiques, il n'est pas douteux que l'opposition d'ordre politique de l'Italie et de l'Allemagne en rende la réalisation impossible et qu'il convienne de les écarter catégoriquement pour atteindre par d'autres voies le but poursuivi.

II. *Partie positive.*

Il importe de retenir en premier lieu la confirmation de l'adhésion donnée par l'Italie aux principes établis à la conférence] [1] de Stresa, notamment en ce qui concerne la méthode des accords bilatéraux et l'application d'un système préférentiel dont la France a été, lors de cette conférence, le protagoniste.

Il paraît donc acquis que, sur ces deux points, qui constituaient deux éléments importants de la note du 10 septembre, la France se trouve d'accord avec l'Italie.

Cet accord représente, en ce qui concerne la méthode des accords bilatéraux, une concession de la France aux vues italiennes et, en ce qui concerne le régime préférentiel, une concession de l'Italie aux vues françaises.

Si nous avons d'ailleurs pu rallier la position italienne sur le premier point, c'est pour la raison qu'une organisation danubienne semble pouvoir être réalisée par le jeu d'un ensemble d'accords bilatéraux conclus entre les pays danubiens, bien qu'une entreprise de cette nature soit sensiblement plus complexe que la seule conclusion d'un accord collectif. Une condition nécessaire à la réalisation d'un tel système réside précisément dans une large utilisation de la préférence douanière.

Ainsi donc, il convient de constater que, sur les principes, un rapprochement appréciable des points de vue français et italien s'est opéré.

Toutefois, le mémorandum du 30 septembre comporte certaines précisions qui soulèvent de très sérieuses objections et des obscurités qui appellent des éclaircissements.

Le gouvernement italien suggère que chacun des pays danubiens réserve une partie équitable de son marché à chacun des pays non danubiens qui lui octroie des droits préférentiels, tout en ayant par rapport à lui une balance débitrice. Il y a lieu de noter que cette suggestion est entièrement nouvelle. Il avait au contraire été souligné, notamment à Stresa, que les contreparties accordées par les états danubiens ne sauraient en aucune façon avoir un caractère préférentiel.

[1] La partie comprise entre crochets, égarée, a été restituée d'après la note conservée dans les papiers Massigli.

a. Du point de vue commercial, la proposition italienne revient à :

— avantager exceptionnellement l'Italie dont la balance commerciale avec tous les pays danubiens est normalement déficitaire dans des proportions considérables;

— désavantager l'Allemagne, qui n'a de balance créditrice qu'avec la Roumanie;

— avantager en apparence seulement la France et la Grande-Bretagne, car si leurs balances commerciales avec les pays danubiens sont débitrices, leurs balances des comptes sont excédentaires en raison du service des emprunts consentis;

— léser gravement les pays tiers, qui n'ont accepté jusqu'ici la préférence accordée aux exportations danubiennes que parce que celles-ci ne comportant pas de contreparties préférentielles, ils étaient admis à profiter sur un pied d'égalité pour leurs exportations de l'augmentation du pouvoir d'achat des pays danubiens.

b. Du point de vue financier, l'octroi de contreparties préférentielles tendrait à réduire l'excédent de certaines balances commerciales des pays danubiens et, par suite, à aggraver encore les difficultés rencontrées par ceux-ci dans le payement de leurs dettes extérieures.

Il est inutile de souligner quelles conséquences pourraient en résulter pour le marché français et également pour les pays danubiens, dont certains verraient leur commerce paralysé par l'absence totale de crédit.

Les suggestions italiennes vont sur ce point à l'encontre de la thèse constamment défendue par la France et admise à Stresa, selon laquelle les mesures de redressement financier et de restauration des échanges doivent aller de pair.

Le gouvernement italien a d'ailleurs aperçu les conséquences de ses propositions car, après avoir préconisé l'ajournement de la création du fonds de Stresa, il déclare qu'il faudra procéder à l'examen de la question de l'endettement.

c. Du point de vue politique, l'adoption de la proposition relative aux contreparties préférentielles aurait pour effet immédiat de placer sous l'emprise économique de l'Italie la plupart des pays danubiens, et notamment de faciliter la constitution d'un bloc Italie-Autriche-Hongrie.

Le principe posé pourrait d'ailleurs être ultérieurement utilisé par l'Allemagne elle-même, à qui il suffirait, pour réaliser progressivement l'Anschluss, de renverser artificiellement l'équilibre de sa balance commerciale avec l'Autriche. D'ailleurs, le délégué allemand, M. Ritter, a affirmé à M. Fotitch que la prévision préférentielle [servait] uniquement les rapports de l'Autriche et de l'Allemagne.

Il est par ailleurs, pour la réalisation de l'organisation danubienne, un point essentiel que la note italienne laisse dans l'ombre: celui des rapports des états danubiens entre eux.

La note ne fait aucune allusion à des accords bilatéraux préférentiels à conclure entre ces états.

D'autre part, à supposer que le gouvernement italien admette de tels

accords, il faudrait savoir si dans son esprit, ils peuvent comporter des contreparties préférentielles comme pour les pays non danubiens.

Il y a lieu de noter que, même dans ce cas, la Tchécoslovaquie, qui a une balance créditrice avec les autres pays danubiens, n'aurait droit à aucune contrepartie. Conséquence évidemment inacceptable et qui serait susceptible de créer un obstacle insurmontable à l'organisation danubienne.

Il apparaît tout au contraire que la réciprocité préférentielle n'est guère admissible que dans le rapport des états danubiens et qu'entre eux, il serait souhaitable qu'elle fût largement pratiquée.

En second lieu, il importerait de savoir si l'exclusion des accords plurilatéraux ou collectifs constitue un rejet du mécanisme général de Stresa, qui prévoyait la conclusion d'une convention collective pouvant servir de cadre à des accords bilatéraux destinés à la revalorisation des céréales.

Conclusion.

La note italienne marque, avec les idées exprimées dans la note française, un rapprochement assez sensible des points de vue des deux gouvernements quant aux principes qui doivent présider à la restauration économique des états danubiens. Par contre, elle fait de ces principes une application qui soulève de très sérieuses objections tant politiques qu'économiques et qui, prise à la lettre, rendrait impossible une organisation danubienne effective.

Ce n'est qu'au cours des conversations qui se poursuivront avec les délégués italiens qu'il sera possible de se rendre compte si les divergences peuvent être conciliées. L'aide-mémoire français prévoit lui-même que les intérêts spéciaux de l'Allemagne, de l'Italie et de la Pologne doivent être pris en considération. Il ne paraît donc pas exclu que, dans le domaine proprement économique, un terrain d'entente puisse être trouvé. Il reste à savoir si, du point de vue politique, l'Italie est disposée à permettre que le jeu des accords bilatéraux préférentiels aboutisse à l'organisation danubienne que nous désirons réaliser.

En tout état de cause, il paraît indispensable de reconnaître le terrain par des conversations officieuses avant de s'engager dans une négociation officielle. Il convient de ne pas perdre de vue à cet égard que nous trouverons, selon toute vraisemblance, auprès des délégués anglais un appui très ferme pour combattre les contreparties préférentielles, qui constituent en définitive le véritable danger de la proposition italienne.

II

Après avoir dégagé les caractères essentiels du mémorandum et les difficultés d'application qu'il devait fatalement soulever, nous avons pris contact avec d'abord MM. Benès et Osusky, afin de connaître le résultat des travaux de Sinaïa, en ce qui concernait l'organisation économique de la Petite Entente.

Ils m'ont affirmé que les états réunis à Sinaïa étaient las des discussions sans résultats qui remontaient au lendemain de la guerre. Ils avaient donc

résolu de procéder, par une méthode d'analyse, à l'étude des moyens qui permettraient une prompte réalisation de mesures économiques qui, conformément aux recommandations de Stresa, faciliteraient les échanges entre leurs trois nations.

Les traités économiques seraient bilatéraux.

La Petite Entente ne se refuserait pas à étudier des régimes préférentiels avec l'Autriche, la Hongrie et l'Allemagne, ainsi que tous autres états tiers. Mais elle se refuserait à être, en cette affaire, tenue en vassale des grandes puissances. Elle affirme que les états de la Petite Entente agissent dans la plénitude de leurs droits et d'ailleurs en s'inspirant ainsi de la conférence de Stresa. Ils acceptent de collaborer, mais non d'être conduits.

Sur les projets discutés à Sinaïa, M. Benès a bien voulu me remettre, à titre strictement confidentiel, un bordereau des questions qui ont été envisagées, et dont voici le contenu :

1. Proposition visant à compléter les accords économiques existant entre les trois états de la Petite Entente;

2. Coopération des institutions économiques existantes, création des institutions nouvelles et organisation de la propagande;

3. Coopération en matière des communications ferroviaires;

4. Coopération dans la navigation sur le Danube et sur la mer Noire;

5. Coopération en matière des communications aériennes;

6. Coopération en matière des postes, télégraphes et téléphones; projet d'union postale;

7. Normalisation;

8. Unification du droit commercial ainsi que des lois sur les chèques, lettres de change, etc;

9. Unification du droit douanier, simplification des formalités douanières, rapprochement et unification des tarifs des douanes;

10. Coopération en matière de statistiques;

11. Coopération dans l'enseignement agricole et vulgarisation des progrès réalisés dans l'agriculture;

12. Coopération dans le domaine du tourisme;

13. Coopération des banques centrales d'émission;

14. Coopération dans le domaine de l'activité industrielle;

15. Plan des rapports économiques entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie pour l'année 1934;

16. Plan des rapports économiques entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie pour l'année 1934.

M. Benès insiste sur le caractère différent des sujets. Jusqu'au n° 14 inclus, on est en présence de réalisations d'ordre général. Les n°s 15 et 16 correspondent à des plans revisables annuellement et mettent en présence les états pour conclure des accords bilatéraux. Cette méthode serait aussi acceptée par les états de la Petite Entente dans leurs relations avec les tiers.

A ce sujet, M. Benès m'indique que, depuis plus de deux ans, la Tchécoslovaquie avait demandé à l'Autriche de lui faire des propositions d'accord économique. Mais elle ne recevait aucune réponse. Par contre, il y a quelques mois, à Semmering (1), avait été conclu entre l'Italie et l'Autriche un traité comportant, au profit de l'Autriche, des avantages préférentiels, sous forme de ristournes, de tarifs spéciaux de chemin de fer, dont la Tchécoslovaquie a eu connaissance. Ce serait ce fait qui aurait décidé l'Autriche à saisir la Tchécoslovaquie de propositions qu'elle avait différées jusqu'à ce jour.

MM. Benès et Osusky comprennent fort bien notre souci d'agir, d'accord avec l'Italie, sur les bases arrêtées à Stresa. Mais ils appellent l'attention du gouvernement français sur la fidélité de la Tchécoslovaquie à la méthode d'entente entre elle et la France, sans aucune défaillance, depuis la fin de la guerre. Ils ne voudraient pas que leurs populations et celles des autres états de la Petite Entente eussent l'impression que la France suit plutôt l'Italie que ses amis fidèles.

Quant au mémorandum de l'Italie, ils jugent que la forme dans laquelle il a été remis, d'expert à expert, n'impose aucune réponse et ils estiment qu'il est mieux de se consacrer uniquement au désarmement, sans désemparer, dans le présent.

Ils en ont cependant étudié le texte et dégagent que le principe d'accords préférentiels réciproques aurait de gros dangers pour les états créanciers et notamment la France qui, si de tels accords étaient instaurés, verrait s'aggraver la disparition de devises pour assurer les règlements internationaux.

De plus, la recommandation d'accords préférentiels avec l'Autriche au profit de produits industriels n'est pas sans inquiéter la Tchécoslovaquie, qui a une économie semi-industrielle, semi-agricole.

Enfin, M. Benès déclare qu'il est d'accord avec le gouvernement français pour tenir compte de la situation des états tiers tels que l'Allemagne, et autres.

Dans sa pensée, à l'égard de la Hongrie, par exemple, si 35 % des importations agricoles de son pays étaient accordés à la Yougoslavie et à la Roumanie, 30 % pourraient être réservés à la Hongrie.

M. Benès ne voit aucun inconvénient à ce que la France joue un rôle conciliateur, et, si nécessaire, d'arbitre pour faciliter la collaboration avec l'Italie. Il désire celle-ci, mais sans possibilité d'empiètement sur la souveraineté des nations de la Petite Entente.

Avec M. Fotitch, mêmes tendances dans la conversation. Cependant, le délégué de la Serbie professe à l'égard du mémorandum italien une attitude encore plus désinvolte que MM. Benès et Osusky. Il souligne que les conditions de remise du document n'appellent aucune réponse, mais, par contre, imposent une grande prudence aux états créanciers.

Par contre, avec M. Titulesco, la conversation fut plus nuancée, et en voici les éléments essentiels :

(1) Sur les accords de Semmering, se reporter ci-dessus au nº 53 (note).

I. *Conférence de Sinaïa.*

Lors de l'ouverture de cette conférence, qui avait pour objet de mettre en œuvre les résolutions de la conférence de Prague tendant au resserrement des liens économiques entre les états de la Petite Entente, deux points de vue étaient en présence.

Celui de M. Titulesco, qui déclarait : si nous voulons éviter qu'à notre bloc on oppose un autre bloc, il faut inviter aussitôt l'Autriche et la Hongrie à conclure avec nous des accords préférentiels sur le modèle de ceux que nous sommes disposés à conclure entre nous. M. Titulesco ne se dissimulait pas les répugnances que rencontrerait cette invitation, mais au moins, dit-il, en cas d'échec, nous aurions été dans une bonne position pour répondre aux combinaisons qui pourraient s'échafauder pour contrecarrer notre action.

L'autre point de vue, — il n'est pas difficile de deviner que ce devait être celui de M. Benès —, consistait à soutenir qu'il était préférable d'organiser d'abord très solidement le bloc de la Petite Entente et de remettre à plus tard les tentatives de rapprochement avec l'Autriche et la Hongrie.

Le point de vue de M. Titulesco ne l'a pas emporté, mais il conserve la conviction qu'il vaudrait mieux pour la Petite Entente ne pas tarder à entrer en contact avec l'Autriche et la Hongrie.

M. Titulesco précise ensuite les résultats de la conférence de Sinaïa.

Les trois pays se sont engagés à acheter les uns chez les autres tout ce qui peut être obtenu à prix égal. Le principe doit être mis en œuvre par l'instauration d'un régime préférentiel, en ce qui concerne les céréales, et par une judicieuse application des législations sur les devises pour ce qui est des autres produits.

Au cours des discussions, on a indiqué que le volume des échanges entre les trois pays pourrait ainsi s'accroître de 40 %.

M. Titulesco souligne avec force que les trois états sont décidés, coûte que coûte, à mettre en œuvre ce programme.

II. *Circonstances dans lesquelles la note italienne a été établie.*

M. Titulesco considère que la note italienne est une réplique directe à la conférence de Sinaïa.

Il estime, d'autre part, qu'elle marque un nouveau resserrement des liens politiques entre l'Italie et l'Autriche (Récit de l'entrevue entre M. Benès et le chancelier Dollfuss au croisement de leurs deux trains) [1].

III. *Attitude à l'égard de la note italienne.*

Lors de la dernière réunion de la Petite Entente, M. Benès aurait déclaré : « Ce papier est impudent et ne mérite pas de réponse ». M. Jevtitch n'aurait rien dit et M. Titulesco aurait soutenu qu'il fallait le prendre en considération et ne pas refuser d'aller à la conférence qui pourrait être convoquée pour l'examiner.

[1] Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 263; ci-dessous le n° 284.

Il souligne toutefois qu'en aucun cas, l'affaire ne saurait mettre en jeu le pacte à Quatre et que la conférence devrait à son sens comporter les quatre grandes puissances et les cinq états intéressés.

Pour l'instant d'ailleurs, M. Titulesco a l'intention de ne pas bouger.

Sur le fond même du mémorandum italien, M. Titulesco fait les observations suivantes :

a. M. Benès a tort de s'insurger contre la préférence accordée aux produits industriels autrichiens; il ferait mieux de réclamer le même traitement à l'intérieur du groupe danubien;

b. Pour ce qui est des produits agricoles, les états de la Petite Entente ne sauraient accepter un régime préférentiel de principe, qui laisserait la porte ouverte à toutes les discriminations que comportent, par exemple, les accords du Semmering au profit de la Hongrie et de l'Autriche. Ils exigeraient que le régime préférentiel fût *en fait* égal pour tous les pays danubiens;

c. Pour ce qui est des contreparties préférentielles accordées aux états tiers, il souligne que c'est à ceux de ces derniers qui s'estimeraient lésés de se défendre, mais il ne se soucie nullement de voir s'instaurer de pareilles préférences au profit de l'Italie et de l'Allemagne;

d. Enfin, quant à la méthode, si M. Titulesco reconnaît que seules les négociations bilatérales sont pratiquement possibles, il déclare que la Petite Entente prendra toutes dispositions utiles pour éviter que cette méthode ne permette de la dissocier. Les trois états négocieront séparément, mais ne signeront que simultanément, une fois connus les traités conclus par chacun d'eux.

De l'ensemble des conversations avec les représentants de la Petite Entente se dégage l'impression :

1° Que ses délégués sont d'accord avec nous pour temporiser;

2° Pour accepter les principes de Stresa;

3° Pour faciliter le rôle d'arbitre de la France, si besoin en était, à l'avenir;

4° Mais aussi pour réclamer une liberté complète d'action économique facilitant le régime des échanges entre leurs trois pays, compte tenu des intérêts des tiers et des situations financières des divers pays créditeurs.

III

Après ces conversations, j'ai reçu M. Ritter, délégué de l'Allemagne, qui a simplement déclaré que son pays maintenait l'attitude qu'il avait eue à Stresa et était toujours partisan d'accords bilatéraux, préférentiels pour les produits agricoles. J'ai vu enfin M. Ciancarelli. Je lui ai d'abord demandé quel était le caractère du mémorandum qu'il m'avait remis le samedi matin 30 septembre.

Il déclare que ce n'est pas une réponse à l'aide-mémoire du 10 septembre, mais une suggestion du gouvernement italien. Il réclame une réponse immédiate, invoquant que dans le mémorandum l'Italie a fait, par rapport à Stresa, un effort de rapprochement avec le point de vue de la France, pour accepter la thèse préférentielle.

Je reconnais le fait, mais lui indique que le mémorandum soulève quant aux applications des difficultés.

1° Avant de donner une réponse et de s'engager dans des négociations, le délégué de la France doit s'informer sur ce qui a été fait à Sinaïa;

2° Il faut souligner le danger d'accords bilatéraux avec avantages réciproques, système dangereux pour les états créanciers;

3° Toutes précautions doivent être prises pour qu'une conversation collective ne soit engagée qu'après préparation minutieuse. Un échec sur cette matière après la conférence de Londres serait grave devant l'opinion publique;

4° Le rôle de la France est de rappeler les meilleures méthodes qu'elle a préconisées et de fournir ses bons offices pour aboutir à des résultats. Mais elle ne poursuit aucun but politique.

Le délégué italien déclare qu'il n'a pas à connaître ce qui a été fait à Sinaïa. Pour lui, cette réunion est inexistante.

Les états créanciers devront aller à des accords de réduction des dettes pour faciliter les règlements.

Le problème danubien est débattu depuis assez longtemps pour que la période de préparation soit close. D'ailleurs, le gouvernement italien demande un accord de principe sur le mémorandum, quitte à étudier dans une *conférence* les difficultés de réalisation. Les avantages préférentiels en faveur de l'industrie autrichienne ont été admis à Stresa.

En conclusion, le délégué italien se montre pressant pour avoir une réponse de principe, sinon il apparaîtra que la France se désintéresse de la solution du problème danubien et l'Italie le dira.

J'ai donc affirmé, après avoir téléphoné à M. Léger au Quai d'Orsay, que sur le principe nous étions d'accord, mais M. Coulondre, en conversation avec M. Ciancarelli, a précisé que l'adhésion officielle ne serait donnée qu'après le retour de M. Paul-Boncour.

J'ai alors rédigé la formule qui pourrait être lue au représentant de l'Italie et dont voici la teneur :

« M. Germain-Martin, délégué de la France à la Société des Nations, a été chargé par le gouvernement de suivre la question danubienne. Après avoir pris connaissance du mémorandum italien, il a fait savoir au gouvernement français qu'il y avait lieu d'enregistrer avec satisfaction l'accord des deux gouvernements sur l'opportunité de l'entreprise projetée, conformément aux recommandations de Stresa, étant entendu que les difficultés d'application résultant soit des accords à conclure, soit des circonstances, devraient faire l'objet d'échanges de vues entre les chancelleries. »

D'accord avec M. Léger, j'ai remis aux états de la Petite Entente l'aide-mémoire du 10 décembre [1], ce qui m'a permis de leur dire notre adhésion de principe au mémorandum et nos réserves.

Il faut en effet redouter que l'Italie, dont le souci est de torpiller Sinaïa, ne fasse une agitation de presse dès que nous aurons donné notre adhésion de principe et que les états de la Petite Entente ne soient blessés de n'avoir

[1] **Lire en fait : septembre.**

point été tenus au courant. Désormais, cet inconvénient est écarté, si dans les discussions entre chancelleries, on a des conversations avec la Petite Entente, puis passer avec l'Italie (*sic*).

Les plus grandes précautions s'imposent à nous, tant les deux groupes en présence ont de susceptibilité et, il faut le reconnaître, de divergences profondes d'intérêts. Ces circonstances ont transformé un problème économique en un problème politique des plus délicats. Il faut surtout éviter les heurts avant la fin de la conférence du désarmement.

Annexe

Mémorandum italien remis à M. Germain-Martin, à titre privé, par M. Ciancarelli le 30 septembre 1933

29 septembre 1933.

1. Le déplacement d'intérêts économiques provoqué, à la suite du démembrement de l'empire austro-hongrois, par la création, qui en fut la conséquence, de nouveaux états ou de l'élargissement de certains états préexistants, a créé pour plusieurs des états successeurs de nouveaux problèmes économiques et financiers dont quelques-uns ont déjà trouvé leur solution ou ils s'y approchent, tandis que d'autres exigent encore une considération approfondie et des mesures appropriées.

2. Cette nécessité, qui a été tout de suite saisie dès la fin de la guerre, a donné lieu à plusieurs tentatives en vue de favoriser l'ajustement et le développement économiques des pays danubiens qui ont été particulièrement affectés par le nouvel état de choses. Une idée qui a été parfois avancée et appuyée, c'est de reconstituer l'entité économique qui existait du temps de l'Empire, ou de grouper à nouveau une partie des états successeurs.

Mais cette idée s'est heurtée à plusieurs difficultés d'actuation, même lorsque tout dernièrement, sous la pression de la crise mondiale, elle a été de nouveau avancée, à la conférence de Londres de 1932, ainsi qu'en d'autres occasions. On ne peut en effet oublier ni le fait que les territoires faisant partie de l'ancienne monarchie se sont désormais soudés en grande partie avec d'autres qui lui étaient étrangers, ni que, entre-temps, de nouveaux intérêts et de nouveaux ensembles économiques ont surgi.

3. Des idées, moins vastes peut-être, ont eu plus de succès parce qu'elles étaient plus près de la réalité et au surplus elles n'étaient pas influencées par des considérations politiques. On pourrait citer à ce propos les emprunts accordés à l'Autriche et à la Hongrie, ainsi que la conférence et les accords de Porto Rose en 1921 [1], ou l'accord de Rome pour la *Südbahn* en 1923. Leur importance économique, en effet, n'est pas négligeable, ce qui témoigne des tendances et des possibilités dont l'on doit tenir compte.

4. Un autre élément d'importance fondamentale, c'est la diversité des conditions économiques et financières des états en question.

Certains d'entre eux disposent en effet d'un territoire étendu, d'une population nombreuse et sont pourvus de matières premières en abondance, ce qui leur assure parfois des possibilités d'indépendance économique. D'autres, notamment l'Autriche et la Hongrie, se trouvent, au contraire, de par leur condition, dans une situation économique bien plus difficile. D'ailleurs, certains de ces états sont surtout agricoles, tandis que d'autres sont principalement des pays industriels.

[1] Conclus par cette conférence qui réunissait, de la fin octobre à la fin novembre 1921, les états successeurs de la Double Monarchie, avec la participation de représentants alliés. La convention qui en résultait se prononçait en faveur du rétablissement de la liberté de commerce entre les états successeurs, qui s'engageaient à cette fin à ouvrir des négociations avant le 1er juillet 1922. Diverses décisions étaient adoptées (traités de compensation, suppression de certaines mesures douanières, traitement de la nation la plus favorisée en faveur desdits états).

5. Un autre élément de fait d'importance foncière, c'est que les rapports commerciaux de cinq par exemple de ces états entre eux, c'est-à-dire de ceux dont il est plus souvent question, ne représentent qu'une partie, pour importante qu'elle soit, du montant total de leurs échanges. Une autre partie non moins importante se dirige vers des pays autres que les cinq indiqués. De sorte que, pour ces derniers, il ne pourrait pas y avoir d'organisation satisfaisante si l'on ne tenait compte aussi de cette partie de leurs échanges commerciaux.

6. Plusieurs des propositions avancées à l'égard des pays danubiens n'ont pas eu de suite au surplus parce qu'elles donnaient lieu à des soupçons de visées politiques et que, même dans le domaine économique, elles ne paraissaient pas apporter l'aide nécessaire à ceux des pays dont les conditions demandaient le plus de considération.

Il ressort avec évidence, de tout ce que l'on vient de dire, que, pour améliorer la situation des pays danubiens, notamment pour certains d'entre eux, il faut développer leur exportation en permettant à leur production de surmonter les barrières douanières, et en assurant à cette production des prix raisonnables. Cela a été réaffirmé chaque fois que l'on a pris en considération la situation des pays danubiens, mais la réalisation pratique de ce principe est bien loin d'avoir reçu toute l'application qui aurait été désirable.

7. Parmi toutes les initiatives et les conférences qui ont porté, surtout dernièrement, sur les conditions économiques des pays danubiens, la conférence de Stresa est sans doute celle qui a montré le plus de sens du réel. Cette conférence recueillit, lorsqu'elle eut lieu, l'adhésion unanime des états, successeurs ou non-successeurs, qui y prirent part, et certains des principes établis à cette occasion ont trouvé par la suite une application qui s'est démontrée plus d'une fois utile.

Il serait possible de donner à ces principes, il est évident, une application pratique plus étendue. Mais, pour nous tenir dans le domaine du réel, il faudrait commencer d'abord par celui du traitement préférentiel que l'on devrait aussi préciser de façon à lui assurer une réalisation efficace et suffisante.

On pourrait établir aussi que ce système est applicable non seulement à la production industrielle autrichienne et aux céréales des pays danubiens, mais aussi à d'autres importants produits agricoles de ces pays.

On pourrait de même établir d'accord des limites raisonnables entre lesquelles les pays tiers, qui jouissent du traitement de la clause de la nation la plus favorisée, devraient consentir à ne pas en exiger une application trop rigide.

8. Mais, pour que cela puisse se faire autant qu'on doit le souhaiter, il faut établir ce système sur ces bases économiques. On pourrait y parvenir par l'adoption, de la part des pays danubiens, de mesures leur permettant d'assurer une partie de leur marché à ceux des pays non danubiens qui ont normalement une balance commerciale débitrice par rapport aux pays danubiens mêmes.

Cette faveur par contre ne devrait pas être accordée à ceux des pays non danubiens dont la balance par rapport aux pays danubiens singulièrement considérés est créditrice. D'abord parce que le cours normal de leurs échanges assure déjà à ces pays un profit raisonnable; mais aussi parce que les pays danubiens ayant la nécessité de parvenir à un redressement en même temps économique et financier, il faut qu'ils tâchent d'assurer un meilleur équilibre à leur balance commerciale par rapport à tous les pays tiers.

9. Plusieurs des projets qu'on a proposés dans le passé étaient fondés sur l'idée préalable d'un plan d'ensemble auquel les pays intéressés auraient sans plus donné application. La variété des conditions économiques et financières des états danubiens et des états successeurs, la diversité de leur production, la nécessité que les accords, pour amener à un résultat effectif, tiennent compte des exigences particulières à chaque pays, et enfin d'autres considérations font ressortir la grande difficulté de réaliser des accords plurilatéraux ou collectifs.

Il est, par contre, possible d'établir certains principes généraux et sur cette base d'aboutir à des ententes ou à des accords bilatéraux. De ces derniers accords d'ailleurs, bien que d'une façon limitée, il y en a qui sont déjà en cours d'actuation, à la satisfaction des intéressés. Leur développement successif nous fournira des éléments précieux pour juger de leur extension ultérieure.

10. La conférence de Stresa avait de même prévu l'établissement d'un fonds spécial pour la valorisation des céréales. Cette question mérite évidemment une attention approfondie, mais,

en vue des difficultés que l'on a rencontrées et de la nécessité d'arriver au plus tôt à un remède efficace, l'établissement de ce fonds pourrait être pour le moment renvoyé à des pourparlers à venir.

Il faudra au contraire considérer de la plus grande attention et avec le plus grand soin tout ce qui concerne la situation financière (endettement, etc.) de certains de ces états.

11. En résumé, et à la suite de cet examen objectif et limité au domaine économique, avec la volonté d'aider les états danubiens et d'apporter par cela un soulagement aux conditions générales de l'Europe, une action efficace devrait être fondée sur les principes suivants :

a. Accords bilatéraux;

b. Traitement préférentiel pour les céréales et autres produits agricoles des pays danubiens;

c. Traitement préférentiel pour la production industrielle autrichienne. L'application des alinéas *b* et *c* implique naturellement une limitation — qu'il faudra retenir dans des bornes raisonnables — des droits des pays tiers jouissant de la clause de la nation la plus favorisée;

d. Amélioration de la balance commerciale des pays danubiens et augmentation de leurs exportations. Chacun des pays danubiens devrait réserver une partie équitable de son marché à chacun des pays non danubiens qui lui octroie des droits préférentiels tout en ayant par rapport à lui une balance débitrice;

e. Mesures visant à diriger le courant du trafic de ces pays vers ses voies naturelles et par cela aptes à faciliter le trafic même;

f. Mesures à adopter pour améliorer la balance de paiement des pays danubiens, mesures que les accords dont on souhaite la conclusion pourraient entre-temps indirectement préparer et faciliter.

12. Les principes que l'on vient d'exposer, bien que ressortant de l'examen objectif de la situation, tiennent compte autant que possible des propositions et des idées qui ont été avancées à ce sujet de la part de gouvernements ou autres (*sic*), et tâchent de les harmoniser. Des précisions plus détaillées pourraient être fournies après qu'un échange de vues ait eu lieu entre les états signataires du pacte à Quatre et entre les états successeurs (danubiens et autres).

282

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DECOUX, CHEF DE LA SECTION D'ÉTUDES ET ARMEMENTS NAVALS,

AU CAPITAINE DE CORVETTE DE LAROSIÈRE, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À ROME.

L. [1]. *Paris, 6 octobre 1933.*

Depuis ma dernière lettre, il ne s'est rien passé de bien intéressant pour la Marine, dans le domaine du désarmement. Il y a eu des conversations à Paris, puis à Genève, comme vous le savez, au sujet de la politique générale du désarmement, mais la question navale a été écartée d'un commun accord, et l'on semble pour le moment se rallier tacitement à la solution qui consisterait à attendre la conférence navale de 1935 (en l'absence d'un arrangement général sur les armements navals qui se substituerait aux accords de Washington et de Londres), pour aborder le problème dans son ensemble.

[1] Extraite des archives de la Marine.

Ainsi que je vous l'ai démontré [1], ce serait, à mon avis, pour nous, la meilleure solution. Mais je demeure sceptique, et je me demande même si lors de la reprise des travaux de la conférence (16 octobre), nous n'allons pas nous trouver à nouveau en présence des mêmes difficultés — et des mêmes dangers — que par le passé, à l'occasion de la deuxième lecture du plan MacDonald. Ce plan fait l'affaire des Anglais (naturellement), des Américains, des Italiens, et même, à condition que l'on n'y change rien, des Allemands. Vous comprenez bien que, dans ces conditions, M. MacDonald ne va pas manquer de revenir à la charge. Or la partie navale, au même titre d'ailleurs que les parties terrestre et aérienne, est absolument inacceptable pour nous, parce que toujours basée sur les principes des « bases d'accord du 1er mars 1931 », dont je vous parlerai plus loin.

Ainsi que vous le savez, nous avons pris position au sujet de la partie navale du plan Mac Donald, par une déclaration que notre délégation déposa à Genève le 7 juin dernier [2]. Cette déclaration figure en annexe à la dernière circulaire aux attachés navals : elle est très importante et je vous conseille de l'avoir toujours présente à la mémoire, car elle contient l'essentiel de la thèse de la Marine. Dans les conversations sur le problème naval que vous pourrez avoir avec votre chef de mission, retranchez-vous toujours — du moins, c'est le conseil personnel que je vous donne — derrière cette déclaration officielle, et les directives contenues dans les circulaires successives sur le désarmement. Vous ne vous mettrez jamais ainsi en mauvaise posture vis-à-vis de Paris; les divers documents que je vous ai confiés n'en seront pas moins utiles pour votre documentation personnelle et pour votre orientation générale.

Pour en revenir à notre déclaration, vous savez aussi (voir dernière circulaire) que, quelques jours après son dépôt, les Italiens firent de leur côté une contre-déclaration [3], qui constituait une riposte, en aggravant encore à leur profit le plan MacDonald dans le sens de la parité : les choses en sont là, les jeux sont faits et, comme il n'y a aucune chance pour que les thèses si divergentes de la France et de l'Italie sur la question navale puissent d'ici longtemps se rejoindre, je persiste à penser que la meilleure solution est celle qui consiste à éviter toute nouvelle controverse franco-italienne sur des chiffres précis de tonnage.

Si l'on reprend en deuxième lecture l'examen du plan MacDonald, la Marine

[1] Voir ci-dessus le n° 248.

[2] Les observations formulées par la délégation française le 7 juin 1933 sur le projet MacDonald, part. II, sect. II, ch. 2 (*Armements navals*) étaient les suivantes :

1° La convention devait être générale;

2° Elle devait respecter le principe de l'interdépendance des armements;

3° Elle devait tenir compte des situations de fait existant au début de la conférence et maintenir la relativité des flottes résultant de cette situation. Les clauses des traités navals existants demeureraient en vigueur jusqu'au 31 décembre 1936, sous réserve des limitations plus strictes qu'édicterait la convention à intervenir ;

4° La convention devrait avoir la même durée pour toutes les catégories d'armements ; cette durée serait suffisante pour permettre l'élaboration et l'exécution des programmes navals (Conf. D./CG. 134).

[3] Voir, au tome III de la présente série, le n° 385, où le ministre français des Affaires étrangères résume l'amendement italien déposé au projet MacDonald.

n'en demeurera pas moins sur ses dernières positions (déclaration faite à Genève le 7 juin 1933 au nom de la France).

Pour ce qui est du fameux désaccord naval franco-italien, généralement désigné sous le nom de « bases d'accord du 1er mars 1931 », je commence par vous dire que nous considérons ici cette affaire comme *enterrée*. S'il y a eu « bases d'accord » en mars 1931, l'accord en effet n'a jamais pu se faire. Nous ne sommes donc aucunement liés par cette promesse d'arrangement; il est bon tout de même d'en connaître l'essentiel, parce que les Anglo-Américains, d'accord avec les Italiens, n'ont jamais renoncé jusqu'ici (le plan Mac Donald est la preuve la plus récente de leurs tendances à ce sujet) à faire prévaloir un jour leur interprétation de ces bases d'accord. Quant à nous (je parle du Quai d'Orsay), nous avons eu à mon avis le grave tort de ne pas dire aux Anglais et aux Italiens, plus nettement que nous ne l'avons fait jusqu'ici, que nous considérions toute discussion sur le principe même de ces bases d'accord comme définitivement close.

Les bases d'accord du 1er mars 1931 avaient pour but de préparer un arrangement qui eût permis à la France et à l'Italie de compléter le traité de Londres en adhérant à sa partie III. Il faut vous dire que depuis la conférence de Londres, des conversations dans ce but avaient été poursuivies soit à Londres, Paris ou Genève, d'une façon presque ininterrompue. A la suite des difficultés rencontrées — difficultés résultant comme vous savez de la demande italienne de parité—, on était arrivé à cette conclusion qu'il fallait éviter de parler *niveaux*, comme le fait la partie III du traité de Londres pour les flottes légères et sous-marines des trois grandes marines, et qu'on devait simplement rechercher *un accord provisoire réglant les constructions nouvelles des deux marines jusqu'à la fin de 1936*. Ce raisonnement était séduisant mais à mon avis singulièrement utopique : comment voulez-vous en effet concevoir un arrangement sur des chiffres, alors qu'un désaccord profond subsiste sur le principe politique?

Quoi qu'il en soit, les ministres britanniques (Henderson et Alexander) vinrent à Paris à la fin de février 1931, et firent ensuite la navette de Paris à Rome, pour boucler coûte que coûte un projet d'accord franco-italien, conçu dans l'esprit que je viens de vous dire : telle fut l'origine du document dont je vous parle.

Les « bases d'accord du 1er mars 1931 », qui furent publiées à l'époque par la presse, en France, Italie et Angleterre, comportaient un texte, tombé dès cette époque dans le domaine public, et un tableau explicatif qui demeura secret, entre les trois gouvernements intéressés. Le tableau en question mentionnait les constructions nouvelles autorisées pour les deux marines jusqu'en fin 1936, constructions nouvelles pouvant être *completed*, disait le texte anglais, c'est-à-dire, d'après nous, *achevées*. Ce point donna lieu à un premier malentendu, car nous avions fait une très grosse concession en admettant presque la parité de tonnage jusqu'en 1936 de ces constructions nouvelles. Il en résultait évidemment qu'à la fin de la convention, il nous restait, toutes proportions gardées, beaucoup plus de tonnage hors d'âge qu'aux Italiens (85.000 tonnes contre 5.000 tonnes). Aussi comptions-nous bien, d'après notre interprétation

des bases d'accord, mettre sur cale en 1934 -1935-1936 une partie du tonnage de remplacement de ces unités hors d'âge, tonnage qui n'aurait pas été *achevé* pendant la durée de la convention, mais qui se serait trouvé encore *en construction* à la fin de 1936.

Or, dès que l'on essaya de matérialiser l'accord au moyen d'un texte juridique, nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que les Italiens, d'accord avec les Anglais, estimaient que l'arrangement interdisait toute autre mise sur cale que celles explicitement mentionnées. Il y aurait donc eu jusqu'à la fin de 1936 parité de constructions presque absolue entre les deux marines, avec tous les dangers que cela comportait pour l'avenir. Il n'est pas douteux en effet que dans l'esprit des Italiens et des Anglais, ces proportions de constructions nouvelles, basées, je le répète, sur la parité, devaient être reconduites à la conférence de 1935.

Préoccupés à juste titre par la question du renouvellement de notre tonnage demeurant hors d'âge à la fin de l'accord (31 décembre 1936), nous avions, d'autre part, fait insérer dans les « bases d'accord » le paragraphe suivant :

« Il est entendu que le présent arrangement n'établit aucune proportion permanente, dans aucune classe de bâtiments, entre l'Empire britannique, la France et l'Italie. Il est en particulier entendu qu'aucun précédent n'est créé touchant la solution définitive de la question de savoir si, et de quelle manière, le tonnage demeurant hors d'âge au 31 décembre 1936 pourra être finalement remplacé ».

Or, là encore, lorsqu'on essaya de rédiger l'accord définitif, la version anglo-italienne de ce paragraphe nous parut inadmissible. Nous eûmes en effet immédiatement la certitude que, dans l'esprit des représentants de Rome et de Londres, la question dubitative qui figurait au paragraphe ci-dessus devait être tranchée par la *négative* à la conférence navale de 1935.

Ainsi donc, on prétendait nous interdire jusqu'à la conférence de 1935 toute mise sur cale supplémentaire destinée à remplacer nos 85.000 tonnes d'arriéré, mais on ne nous cachait pas qu'à la conférence de 1935, on maintiendrait la même interdiction, si bien que finalement *les 85.000 tonnes en question ne seraient pas remplacées — alors qu'à 5.000 tonnes près, l'Italie aurait entièrement modernisé sa flotte.*

Par conséquent, la supériorité de 230.000 tonnes en notre faveur, que faisait apparaître le tableau pour le tonnage total, était absolument illusoire et momentanée, de même d'ailleurs que celle de 160.000 tonnes résultant de la comparaison des tonnages modernes. Dans l'esprit des Anglais et des Italiens, les catégories des bâtiments de ligne et des porte-aéronefs devaient être en effet disjointes de l'ensemble, à la conférence de 1935, et les tonnages de ces catégories tendre vers la *parité* conformément aux *ratio* de Washington. Les tonnages de sous-marins devaient également être ramenés d'urgence au plafond commun de 52.700 tonnes prévu par le traité de Londres (ceci sans compensation pour la France).

Bref, nous ne devions garder en tout et pour tout que 50.000 tonnes de supériorité en bâtiments légers sur l'Italie (voir colonne du tonnage moderne),

et les prétextes n'auraient pas manqué par la suite pour nous faire renoncer à ce maigre avantage.

En définitive, notre supériorité actuelle de 230.000 tonnes devait, d'après la combinaison anglo-italienne, être ramenée à 50.000 tonnes effectives, en attendant qu'elle soit annulée définitivement.

Telle est la raison pour laquelle les pourparlers durent être rompus. Les « bases d'accord du 1er mars 1931 », que les Italiens appellent l'*accord de Rome*, sont mortes pour nous, mais, dans les propositions que nous recevons de Londres et de Rome périodiquement, elles renaissent sans cesse de leurs cendres.

Raison de plus pour veiller au grain. Je ne vous ai dit que l'essentiel, d'ailleurs, de cette affaire, qui est très complexe et très trouble. Vous trouverez ci-joint le document. Seul le texte a été publié à Paris, Londres et Rome, avec d'ailleurs des divergences notables. Le tableau est resté secret entre les trois gouvernements, c'est cependant le document de beaucoup le plus suggestif.

283

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1749 à 1751. Très confidentiel. *Berlin, 7 octobre 1933, 20 h. 25, 22 h. 28.*

(*Reçu :* 22 h. 40, 22 h. 35, 23 h. 30.)

Une personnalité appartenant aux milieux nationaux-socialistes, et qui m'a toujours fourni d'excellentes indications sur la situation politique en Allemagne, vient de me faire des déclarations assez révélatrices de l'état d'esprit qui paraît actuellement régner ici. D'après elle, on serait grandement soulagé de voir la tournure prise par les négociations entre les puissances occidentales intéressées au problème du désarmement. Le régime hitlérien ne craignait rien tant ces jours derniers qu'une action concertée de la France, de l'Angleterre et de l'Italie contre l'Allemagne. On se demandait notamment si celle-ci ne recevrait pas, sous peu, une note exigeant la dissolution des S.A. ou, en tout cas, appelant l'attention du gouvernement du Reich sur les exercices militaires de cette troupe. Que ce danger paraisse aujourd'hui écarté, voilà ce qui tranquilliserait fortement les milieux hitlériens.

Ces informations doivent être, me semble-t-il, rapprochées des propos tenus par M. Koepke à des ministres étrangers et que j'ai rapportés par mes télé-

grammes nos 1745 à 1747 (1). Il apparaît bien que l'idée de la dissolution ou de la transformation des milices hitlériennes, à la demande des puissances, a dû être agitée ces jours-ci, dans les milieux officiels allemands.

J'ajoute que mon interlocuteur ne croyait pas à la possibilité d'une dissolution pure et simple des S.A., en raison des conséquences politiques et sociales qu'elle entraînerait pour l'Allemagne (2).

284

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 623. Secret. *Prague, 7 octobre 1933* (3).

(*Reçu :* le 9, 15 h. 30.)

Je me réfère au télégramme no 851 adressé à Votre Excellence par M. Puaux le 30 septembre (4).

J'ai pu obtenir, à titre strictement confidentiel, quelques détails complémentaires sur la conversation qui a eu lieu à Wörgl entre M. Benès et le chancelier Dollfuss. Questionné par ce dernier sur ce que ferait la Tchécoslovaquie au cas où la Légion autrichienne se livrerait à un coup de force, M. Benès a répondu qu'une intervention de son pays était susceptible de se produire dans trois hypothèses : en exécution d'une décision de la Société des Nations; sur la demande du gouvernement fédéral, ou encore si la Hongrie secondait, par son action, la Légion autrichienne. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, c'est la Petite Entente tout entière qui aurait à intervenir.

M. Benès aurait ajouté qu'en toute hypothèse, la Tchécoslovaquie ne saurait agir que dans des conditions qui ne soient pas de nature à inquiéter l'Italie (5).

(1) Par ces télégrammes, du même jour, le chargé d'affaires relatait un propos tenu par le directeur politique de la Wilhelmstrasse : l'état d'esprit des S. A., donnait de graves soucis au Chancelier, cette troupe étant composée d'éléments fort troubles. M. Koepke en concluait que le gouvernement « ne serait peut-être pas fâché d'être amené un jour à envisager la dissolution de la milice hitlérienne », dont une partie pourrait être incorporée dans la future armée.

(2) Communiqué à Genève sous les nos 744 à 746.

(3) Par courrier en clair.

(4) Reproduit ci-dessus sous le no 263.

(5) Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Berlin (no 1503), Berne (no 197), Bruxelles (no 512), Istanbul (no 203), Londres (no 1916), Madrid (no 300), Rome (no 1860), Washington (no 877), Rome Saint-Siège (no 187), Athènes (no 143), Belgrade (no 880), Bucarest (no 748), Budapest (no 516), Sofia (no 197), Varsovie (no 618), Vienne (no 729), Moscou (no 339), Tirana (no 78).

285

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT,

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1].

T. nº 884. *Genève, 9 octobre 1933* [2].

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Prière de transmettre à Rome le télégramme suivant :

Je me réfère à votre télégramme nº 1183 [3].

Comme je vous l'ai marqué par mon télégramme 1825 à 1829 [4], le gouvernement, dans les dernières conversations qui ont eu lieu à Paris, est allé à la limite des concessions qu'il lui était possible d'envisager. Le président du Conseil vient encore de le déclarer dans le discours qu'il a prononcé le 8 à Vichy [5].

La réponse allemande [6], telle qu'elle paraît résulter des renseignements de source anglaise et de source italienne qui vous sont communiqués d'autre part, témoigne que, sur des points essentiels (période d'épreuve, non-réarmement de l'Allemagne au cours de cette période), le gouvernement allemand maintient la position prise ici par M. von Neurath.

Les instructions contenues dans mon télégramme nos 1854 à 1859 [7] ne sont donc en rien modifiées [8].

(1) Le Ministre se trouvait alors à Genève.

(2) Par téléphone.

(3) Du 8 octobre. L'ambassadeur de France à Rome, ne connaissant pas la teneur de la réponse allemande, demandait des instructions complémentaires en vue d'un entretien avec le Duce.

(4) Du 23 septembre, ci-dessus reproduit sous le nº 242.

(5) Le président du Conseil avait prononcé, le 8 octobre, au congrès radical de Vichy, un discours où il exposait les principes « intangibles » de la France concernant un désarmement « progressif» et contrôlé, assurant la sécurité à tous les peuples. A la fin, s'adressant à l'Allemagne, il disait : « Pourquoi cette jeunesse dressée pour le combat », alors que le gouvernement du Reich protestait de son désir de paix; « Pourquoi ce refus de la première étape vers le désarmement ? Pourquoi demander le droit de construire, aujourd'hui, un coûteux matériel de guerre qui devra être détruit peu après sa mise en service si la convention est signée ?».

(6) Sur cette réponse, voir ci-dessus le nº 279.

(7) Du 1er octobre, ci-dessus reproduit sous le nº 265.

(8) Ce télégramme a été retransmis à Rome sous le nº 1875.

286

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 669. Confidentiel. *Vienne, 9 octobre 1933* [1].

(*Reçu :* le 11, 17 h.)

J'ai eu avec le ministre d'Italie, au sujet de la politique intérieure autrichienne, un entretien auquel des relations d'amitié déjà anciennes ont donné un caractère de liberté et de franchise.

Nous nous sommes adressé de mutuels reproches. Tandis qu'il incriminait l'appui prêté par la France aux socialistes autrichiens, j'exprimais mes regrets des encouragements donnés par l'Italie fasciste aux heimwehriens.

Je me suis surtout efforcé de faire valoir à mon collègue que pour la sauvegarde de l'indépendance autrichienne, qui est notre but commun, nous devions nous appliquer à protéger la liberté d'action de M. Dollfuss, afin qu'il ne soit pas soumis à des pressions trop gênantes, soit de droite, soit de gauche.

M. Preziosi a reconnu que M. Dollfuss s'était plaint à lui de l'attitude du prince Starhemberg, mais il estime que les *Heimwehren* ont rendu service au Chancelier en écartant du pouvoir M. Winkler, suspect de compromission avec les nazis.

Le ministre d'Italie m'a fait surtout grief d'avoir dit à Paris (l'écho paraît lui en être revenu de Rome) que l'austro-fascisme intégral ne serait que le prélude de l'hitlérisme. Je lui ai répondu que j'avais en effet cette crainte et que mieux valait, à mon avis, laisser M. Dollfuss trouver des formules politiques neuves adaptées à l'Autriche, mais j'ai senti que mon collègue attachait une grande importance à la conversion de l'Autriche au fascisme. Il m'a d'ailleurs annoncé que la France deviendrait bientôt fasciste. Je lui ai dit qu'elle l'avait déjà été deux fois, mais que l'expérience avait mal fini en 1815 et en 1870; à quoi il m'a répondu que le Duce n'avait pas de précurseur.

A écouter M. Preziosi, il m'a semblé que l'époque où M. Mussolini déclarait que le fascisme n'est pas article d'exportation est dépassée et que la nation italienne, qui se nourrit aujourd'hui de prestige, commence à être persuadée qu'elle détient l'évangile des temps nouveaux [2].

(1) Par courrier en clair.

(2) Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Prague (nº 983), Belgrade (nº 880), Londres (nº 1916), Rome (nº 1881), Rome Saint-Siège (nº 190), Bruxelles (nº 512), Berlin (nº 1503).

287

Compte rendu

d'un entretien entre MM. Henderson, Paul-Boncour et Massigli

(9 octobre 1933)

Confidentiel.

M. *Paul-Boncour* s'est rencontré le 9 octobre à 11 heures avec M. *Henderson*.

M. *Massigli* assistait à cette conversation.

M. *Henderson* expose qu'il a désiré prendre contact avec le délégué français avant la réunion du Bureau. Il a, en effet, le devoir de mettre le Bureau au courant des conversations qu'il a eues durant les vacances, conformément au mandat que la Commission générale lui avait confié. Son idée serait d'ajourner ensuite le Bureau jusqu'à jeudi prochain 12 octobre, afin de disposer de quelques jours qui lui permettront, par des entretiens avec différentes délégations, de se rendre compte de la situation.

A cet effet, et tenant compte du peu de temps dont il dispose, M. Henderson se demande s'il n'y aurait pas intérêt à ce qu'il provoquât, dans son cabinet, des réunions des représentants de quatre ou cinq délégations qui permettraient de faire le point sur la situation actuelle. Au cas où ces conversations n'auraient pas donné de résultat définitif avant la réunion de la Commission générale, l'intention du Président serait de faire discuter d'abord par cette commission les parties du plan britannique sur lesquelles l'accord peut se réaliser plus aisément.

M. *Paul-Boncour* répond qu'il verrait quelque inconvénient à la méthode de travail ainsi esquissée. Depuis la séparation de la conférence, en effet, ont eu lieu, soit avec le Président, soit entre différentes délégations, des conversations qui ont abouti à des résultats importants et qui, en particulier, sur des points essentiels de la future convention, ont permis de constater un accord entre ces délégations. Sur un point capital, notamment, le projet britannique se trouve dès maintenant modifié puisque les délégations française, britannique, américaine et, dans une certaine mesure, italienne, se trouvent d'accord sur la nécessité d'introduire dans le mécanisme de la convention une période préliminaire. On ne peut pas, maintenant, entreprendre en Commission générale une nouvelle discussion du projet britannique sans savoir si l'Allemagne accepte ou non cette période d'épreuve, qui est, pour la France, une condition essentielle des réductions d'armements qu'elle serait, par ailleurs, disposée à voir inscrites dans la convention. Le jour où la discussion reprendra en Commission générale, c'est là une question que la délégation française devra poser d'abord.

M. *Henderson* répond qu'il sait l'importance qu'a la période d'épreuve aux yeux de la délégation française. C'est une question qui tiendrait naturellement une grande place dans les conversations qu'il envisage et il désirerait savoir si M. Paul-Boncour éprouverait quelque difficulté à exposer son point de vue à un petit nombre de délégués.

M. *Paul-Boncour* répond que, dans cette question, il y a plus qu'un simple point de vue français; l'accord existe, en effet, entre plusieurs délégations sur la nécessité d'une période d'épreuve; le gouvernement allemand a été renseigné sur les grandes lignes de l'accord, soit par sir John Simon, soit par M. Norman Davis, soit par les Italiens. Avant de savoir si l'Allemagne accepte ou non la période d'épreuve, il est difficile qu'une conversation soit amorcée avec l'Allemagne qui pourrait être interprétée comme destinée à revenir sur les arrangements déjà intervenus entre quelques délégations.

M. *Henderson* se demande s'il n'est pas très difficile pour l'Allemagne de s'engager sur un point avant de connaître l'ensemble de la situation et de savoir, par exemple, si une concession sur un point ne lui permettra pas d'obtenir des avantages sur un autre.

M. *Paul-Boncour* répond que le gouvernement allemand est au courant de l'ensemble de la situation.

M. *Henderson* observe qu'aucun document écrit ne lui a été remis. Lui-même, d'ailleurs, n'a pas davantage de précisions sur la situation telle qu'elle est.

M. *Paul-Boncour* tient cependant à faire remarquer qu'il a mis le Président pleinement au courant, à Paris, en juillet [1]; depuis cette date, lorsque M. Henderson a traversé Paris, en route pour Genève, il lui a indiqué quels progrès nouveaux avaient été réalisés par le gouvernement français dans la voie de la conciliation [2].

La position française est claire : le gouvernement français demande une période durant laquelle le contrôle sera organisé et son efficacité constatée. Si les résultats sont favorables, au bout de quatre ans il sera procédé à des réductions de matériels dans des conditions telles que, en fin de convention, les armes qui seront réputées à grande puissance et dites offensives auront été supprimées et que l'Allemagne, dans des conditions à déterminer, pourra être dotée des matériels qui seront finalement conservés par les autres puissances.

Avant de savoir si l'Allemagne donne son adhésion à la période préparatoire, il est impossible de fournir des indications plus précises. On ne peut demander au gouvernement français de préciser par écrit ses dispositions concernant le désarmement, alors que l'on ne sait même pas si la condition des engagements qu'il prendrait éventuellement, à savoir cette période, est admise par l'Allemagne. Au reste, l'Allemagne est renseignée puisqu'elle a répondu.

[1] Les 11 et 22 juillet. Les comptes rendus de ces conversations sont reproduits au tome III de la série sous le n° 486 (annexe) et au présent tome sous le n° 36 (annexe).

[2] Lors d'une conversation tenue le 19 septembre (compte rendu publié ci-dessus sous le n° 229 I).

M. *Henderson* fait remarquer qu'il n'est pas au courant de ce qui a pu se passer entre le gouvernement britannique et le gouvernement allemand ; il n'est donc pas en mesure d'apprécier la valeur de l'argument tiré par M. Paul-Boncour du fait que l'Allemagne a répondu. Ce qui est certain, c'est que, comme président de la conférence, il a besoin d'être éclairé et c'est pourquoi il souhaite réunir quatre ou cinq délégués et les faire causer ensemble. L'échange de vues qui aurait lieu ainsi permettrait de préciser la situation et cela lui serait précieux; il ne faut pas oublier, en effet, que le Président devra, à la Commission générale, le 16, faire un exposé de la situation d'ensemble.

M. *Paul-Boncour* doit faire observer que dans cette conversation, il ne pourra que redire ce qui a déjà été dit du côté français. Il ne peut pas cacher son sentiment que la proposition du Président placerait dans une situation difficile les états autres que l'Allemagne. La France, pour sa part, a précisé ses propositions; elle a fait savoir qu'elle ne pouvait pas aller au-delà. Le Ministre ne pourrait donc pas accepter le principe de cette conversation à cinq sans en référer au chef du gouvernement français.

M. *Henderson* invoque l'expérience qu'il a des négociations internationales ou autres pour rappeler que l'on ne peut demander à une partie de s'engager définitivement sur un point A sans savoir quelles concessions elle obtiendra sur un point B. L'Allemagne pourra peut-être faire quelques concessions en ce qui concerne la période d'épreuve, si elle apprécie les concessions faites par d'autres puissances en matière de réduction d'armements.

M. *Paul-Boncour* répète que l'Allemagne sait quelles concessions on peut lui faire. Amorcer une nouvelle conversation, ce serait inciter l'Allemagne à demander de nouvelles concessions; or, la France ne peut pas en faire.

M. *Henderson* répète qu'à l'heure actuelle, il ne connaît pas la position des différents gouvernements. En particulier, est-ce que la convention sera conclue pour huit ans; est-ce que la période d'épreuve sera de quatre ans? Il ignore si, sur ces deux points, les gouvernements ont pris des positions définitives.

M. *Paul-Boncour* ne peut rien ajouter à ce qu'il a déjà dit. Depuis les conversations du 11 décembre dernier, on considère, du côté français, qu'il y aurait de graves inconvénients à s'engager à nouveau dans la voie de conversations à quatre ou à cinq. C'est d'ailleurs un sentiment qui n'est pas propre à la France et qui répond à l'opinion de la majorité de la conférence. Il est tout naturel que des conversations se poursuivent deux à deux, mais ce n'est pas du tout la même chose que de traiter à quatre ou cinq un problème général. M. Paul-Boncour y répugnerait beaucoup et il pourrait d'autant moins entrer dans cette voie sans en référer à Paris que le gouvernement a maintenant précisé sa position. Il attire l'attention de M. Henderson sur le discours prononcé la veille à Vichy par le président du Conseil [1]. En réalité, le moment vient où il faudra prendre ses responsabilités devant la Commission générale.

M. *Henderson* ne partage pas l'avis de M. Paul-Boncour sur les sentiments de la majorité des délégations. En réalité, la majorité de la Commission générale se rend compte que l'on n'aboutira à rien si un accord n'intervient pas

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus n° 285 (note).

entre quatre ou cinq puissances. Pour la forme, certains se plaignent mais, en réalité, tous reconnaissent que sans accord entre un nombre limité de puissances, rien n'aboutira.

D'autre part, c'est le devoir du Président de s'éclairer car, avant de faire des propositions à la Commission générale, il doit être en mesure d'apprécier avec exactitude la situation véritable. Il est le président de la conférence; il a, à ce titre, des responsabilités. Des conversations officieuses seules peuvent lui donner les renseignements qui lui sont nécessaires à cet égard.

M. *Paul-Boncour* tient à faire remarquer que, en ce qui concerne le gouvernement français, M. Henderson n'ignore pas la position qu'il prend; il a été mis au courant au mois de juillet très complètement et, depuis, il a su quelles modifications le gouvernement français acceptait d'envisager par rapport à son programme de juillet.

Le gouvernement français insiste pour que la convention prévoie une première période et qui aura une durée de quatre ans. Le fonctionnement du contrôle durant cette période permettra d'apprécier s'il est possible de procéder, dans une seconde période, aux réductions substantielles que la convention précisera. Ces réductions seront telles que, à la fin de la deuxième période, l'Allemagne se trouvera avoir, d'une part, une armée conçue sur le même type que les autres armées de l'Europe continentale; cette armée sera numériquement égale à l'armée métropolitaine française; d'autre part, au cours de cette période, seront détruits les matériels que la convention réputera offensifs; en fin de convention, l'Allemagne se trouvera dotée, dans des quantités à déterminer, des matériels qui seront conservés par les autres puissances.

Ce sont là des principes très simples et, à l'heure actuelle, c'est sur des principes simples qu'il faut se mettre d'accord. L'Allemagne connaît tout cela; quel élément nouveau introduiraient dans la situation des conversations avec son représentant?

M. Paul-Boncour répète qu'il répugnerait à engager une discussion à ce sujet dans une réunion à cinq; ce serait paraître envisager de nouvelles concessions.

M. *Henderson* constate que M. Paul-Boncour fait état d'un accord entre différentes délégations pour fixer à quatre ans la période d'épreuve et à huit ans la durée de la convention; mais il n'a pas connaissance qu'un accord ait été formellement conclu dans ce sens.

M. *Paul-Boncour* répond qu'il n'a pas qualité pour engager d'autres puissances. Néanmoins, c'est la conclusion qui s'est dégagée des dernières conversations.

M. *Henderson* ne peut que dire qu'il n'est saisi d'aucun document constatant un accord de ce genre; dans cette situation, il ne peut que désirer des conversations qui lui permettent de faire le point.

M. *Paul-Boncour* observe cependant que, dans l'esprit du Président, il s'agit d'autre chose, puisque dans ces conversations il voudrait convoquer l'Allemagne; va-t-on s'expliquer devant l'Allemagne? En entamant la conversation avec elle, on paraîtra provoquer de nouvelles demandes.

M. *Henderson* proteste que ce n'est pas du tout le but qu'il poursuit et qu'il ne veut rien que voir clair.

M. *Paul-Boncour* ne conteste pas les intentions du Président, mais il doit voir les choses telles qu'elles sont.

Dans les conversations qui ont eu lieu entre gouvernements, deux méthodes étaient possibles : l'une aurait consisté à faire un jour une concession et à en faire une autre le lendemain moyennant une contrepartie. Le gouvernement français a estimé, et M. Daladier vient de le répéter dans son discours de Vichy, qu'une telle méthode était indigne de la gravité du problème posé. La France a voulu dire tout de suite et très franchement le maximum des concessions qu'elle pouvait apporter. L'Allemagne connaît cette situation; elle connaît ces conditions; elle a déjà dit qu'elle n'acceptait pas certaines d'entre elles. Dans ce cas, entamer des conversations avec elle, ce serait marquer que l'on est prêt à de nouvelles concessions.

M. Paul-Boncour demande au président Henderson de ne pas se méprendre sur son attitude. Il ne doute pas des sentiments du Président, il sait son affection sincère pour la France et il a en lui entière confiance, mais il s'inquiète de la méthode qui est proposée et qui, selon lui, ne peut avoir d'autre résultat que d'obscurcir le problème et de faire perdre de vue l'essentiel.

M. Paul-Boncour a naturellement le devoir de transmettre à Paris les suggestions que fera le Président, mais il ne veut pas lui cacher que sa proposition soulève, de la part de la délégation française, de très fortes objections.

M. *Henderson* se demande si, dans ces conditions, aucun progrès pourra être réalisé. La position prise par le représentant de la France rend la négociation plus difficile.

M. *Paul-Boncour*, avec toute l'amitié qu'il a pour la personne de M. Henderson et le respect qu'il doit à sa qualité de président, désire indiquer qu'à son avis le devoir de M. Henderson est de demander aux différentes délégations de lui faire connaître leur sentiment sur la situation. Les ayant ainsi consultées les unes après les autres, il aura à peser si la tâche la plus utile à envisager n'est pas d'exercer une pression sur l'Allemagne pour lui faire modifier son point de vue.

M. Paul-Boncour ne doit d'ailleurs pas dissimuler au Président qu'il craint que, malgré toute sa bonne volonté, il n'obtienne pas grand-chose puisque la réponse allemande [1] a déjà été donnée. Il lui semble que le Président ne mesure pas l'importance de ce refus de l'Allemagne donné avant la reprise de la conférence; en tout cas, c'est sur l'Allemagne qu'il faut agir.

M. *Henderson* observe qu'à l'heure actuelle, ce refus ne lui a pas été communiqué. Il constate d'ailleurs que la position prise par M. Paul-Boncour est si nette qu'il devra, dans ces conditions, renoncer à son projet de provoquer des conversations à cinq. Il va réfléchir à la situation devant laquelle il se trouve et examiner l'attitude à prendre pour assurer le succès de la conférence qu'il a le devoir de rechercher.

La conversation prend fin à 12 h. 30.

[1] Allusion à la communication allemande au Foreign Office du 6 octobre, analysée ci-dessus sous le n° 279.

288

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 563, 564. *Varsovie, 10 octobre 1933, 21 h 14, 21 h 15.*

(*Reçu :* 23 h.)

Le ministre des Affaires étrangères ayant été très pris depuis son retour (1) par la visite de M. Titulesco, je l'ai rencontré pour la première fois ce matin au déjeuner offert par la légation de Roumanie. Il m'a dit la très grande satisfaction qu'il éprouvait de la manière dont il a été [reçu] à Paris. Il a insisté sur l'entière confiance qui caractérise les rapports des deux gouvernements. « Il y a évidemment, a-t-il ajouté, des gens qui ne sont pas contents et essayent de brouiller les cartes. C'est pourquoi j'ai fait écrire dans la *Gazeta Polska* l'article que vous avez lu ce matin (2) et qui dénonce cette manœuvre; je ne veux pas que des préoccupations inspirées par la politique intérieure tendent à jeter la suspicion sur ces relations si confiantes ».

J'en ai profité pour attirer personnellement son attention sur les négociations commerciales. Il m'a dit que c'était lui qui avait obtenu l'envoi immédiat à Paris de M. Sokolowski. Il se rend compte du parti que l'on pourrait tirer, pour affaiblir la portée de son voyage, de dissentiments d'ordre économique et m'a assuré qu'il ferait tout son possible pour les éviter.

Je dois le revoir après-demain.

(1) De Paris, où il avait été reçu fin septembre. Ce voyage avait paru consolider l'alliance franco-polonaise.

(2) L'article de la *Gazeta Polska* blâmait « la méthode qui consiste à se servir de questions extérieures dans un but de politique intérieure ». Cette méthode était de nature à donner « un résultat détestable, car nous devons considérer comme tel tout affaiblissement de la confiance réciproque qui existe entre la Pologne et la France ». (Télégramme de Varsovie, no 562, du 10 octobre).

289

M. Laroche, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 566 à 569. *Varsovie, 10 octobre 1933, 21 h 16, 21 h 11, 21 h 12, 21 h 13.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 30.)

La visite de M. Titulesco a été consacrée en grande partie au règlement du dépôt des ratifications du protocole concernant la définition de l'agresseur signé avec l'U.R.S.S. (1). La légation des Soviets a soulevé certaines difficultés de forme qui ont été en fin de compte surmontées.

Le ministre des Soviets déjeunait ce matin chez le ministre de Roumanie, et a accompagné à la gare M. Titulesco avec qui il a échangé publiquement de grandes marques de courtoisie.

M. Titulesco, retardé dans l'exécution de son programme par le règlement de ces difficultés de forme, est arrivé très en retard au déjeuner et je n'ai pu avoir qu'un bref entretien avec lui, alors qu'il avait précédemment arrêté de venir me voir à l'ambassade.

Il m'a dit que le gouvernement de l'U.R.S.S. désire aboutir au rétablissement des relations diplomatiques avec la Roumanie, que lui-même en est partisan, mais qu'il désire certaines garanties. Il ne faudrait pas qu'une fois les relations renouées, le gouvernement soviétique cherchât à soulever la question bessarabienne. M. Titulesco ne veut pas s'exposer à ce qu'on lui reprochât alors d'avoir entraîné le gouvernement roumain dans un traquenard.

D'autre part, il ne veut pas prendre l'initiative de proposer une formule, pour ne plus paraître soulever lui-même la question de la Bessarabie ni laisser le gouvernement soviétique la poser sous ce prétexte.

Je lui ai dit que je ne voyais pas très bien quelles garanties il obtiendrait. Il m'a répondu qu'à son avis, la question de Bessarabie n'a plus d'intérêt réel pour le gouvernement de l'U.R.S.S., qui est résigné à l'état de choses actuel. Il suffirait qu'un tiers, tel que la Pologne ou la France, pesât sur lui pour le décider.

M. Titulesco est revenu sur ce sujet à la gare avant son départ. « Je ne demande rien, m'a-t-il dit, c'est le gouvernement de Moscou qui désire être reconnu. Il doit donc m'assurer contre toute surprise. On me dit du côté soviétique : Reconnaissez-nous et tout s'arrangera. Je réponds : Une fois que j'aurai reconnu le gouvernement de l'U.R.S.S., je n'aurai plus de prise sur lui ».

(1) Allusion à la convention sur la définition de l'agresseur signée à Londres le 3 juillet, et reproduite ci-dessus sous le n° 64 (annexe I).

M. Cadere m'a dit qu'en dehors du dépôt des ratifications du protocole et de la conversation avec le Maréchal, dont il m'avait indiqué le seul point intéressant, les conversations ont porté sur le règlement des questions d'intérêts particuliers à la Pologne et à la Roumanie.

M. Titulesco se rend à Sofia, où il fera un bref séjour, et de là à Ankara.

290

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT,

À M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. (1) *10 octobre 1933.*

Les violents articles de Pertinax (2) présentent dans une lumière tout à fait fausse la situation de la délégation française vis-à-vis de la délégation polonaise, d'une part, et de la Petite Entente, de l'autre.

En ce qui concerne la Petite Entente, vous trouverez ci-joint le compte rendu d'une conversation que le colonel Lucien et moi avons eue avec les trois ministres, le 3 octobre (3). Elle a permis de dissiper, dans une large mesure, des appréhensions qui reposaient, pour une bonne part, sur des malentendus. Je ne crois pas que, de ce côté, les futurs débats réservent de surprise désagréable et fassent apparaître une divergence de vues fondamentale entre nos amis et nous; il n'y en a pas, en tout cas, sur la transformation des armées, une fois admis les correctifs indispensables pour tenir compte de la situation des divers pays.

A l'égard de la Pologne, la situation est plus complexe.

Si vous avez le temps de jeter les yeux sur le compte rendu détaillé que je vous envoie de la conversation que j'ai eue avec le colonel Beck (4), et que l'*Écho de Paris* a si étrangement défigurée, vous constaterez qu'en réalité il n'y a qu'un point de désaccord; il est vrai que le désaccord est grave : il s'agit de la transformation de l'armée allemande en armée de conscription et de service à court terme. Mais, sur ce point, le différend est d'origine technique; les explications embarrassées de l'expert militaire polonais (pages 9 et 10 du compte rendu) ont été, à cet égard, caractéristiques. Hostile naguère, par raison de principe, à un système comportant la suppression de la Reichs-

(1) Extraite des papiers Massigli.

(2) Qui affirmait dans l'*Écho de Paris* que le plan de désarmement envisagé lors des récents entretiens franco-anglo-américains de Paris comportait la réduction de nos effectifs et de notre temps de service, le jour où l'Allemagne transformerait sa Reichswehr en milice et supprimerait ses formations paramilitaires.

(3) Reproduit ci-après en annexe (n° 1).

(4) Reproduit ci-dessous en annexe (n° 2).

wehr, l'état-major polonais comprend aujourd'hui que cette transformation peut être désirable du point de vue militaire; le général Burhardt-Bukacki l'a laissé entendre; il ne pouvait pas le dire plus nettement, parlant en présence de M. Beck dont l'opinion opposée se fonde sur des considérations toutes différentes, parce que d'ordre politique.

Le problème est, en effet, pour les Polonais, essentiellement un problème politique : on préfère, à Varsovie, un traité de Versailles non observé à un régime différent de celui de Versailles, et qui serait effectivement appliqué. C'est, si vous le voulez, un particulier (*sic*) du problème de la révision. De ce côté, nous ne devons pas nous faire d'illusion; si jamais les discussions du désarmement en arrivent au point où la question de la Reichswehr devra être traitée à fond, le désaccord des vues françaises et polonaises apparaîtra.

Il reste que ce désaccord ne revêt, à aucun degré, le caractère qu'a voulu lui donner Pertinax. A plus forte raison, M. Beck, dans l'entretien du 3 octobre, n'a-t-il pas tenu les propos que lui prête le rédacteur de l'*Écho de Paris* et dont un journal, qui touche de près à la présidence du Conseil, a si facilement admis à la fois qu'ils étaient authentiques et qu'ils avaient pu être rapportés par les fonctionnaires auxquels ils étaient censés avoir été tenus... On s'en est ému du côté polonais, car l'article de la *Gazeta Polska* publié ce matin [1] a été provoqué par une intervention spontanée du délégué polonais à Genève.

En effet, ce matin, j'ai vu mon collègue polonais pour lui demander de démentir Pertinax — faute de quoi je devrais le faire moi-même —; il m'a tendu le télégramme de l'agence Pat donnant le résumé de cet article : nous ne pouvions rien souhaiter de plus.

Sur ce point, nous devons donc un *satisfecit* aux Polonais. Hélas, il n'en est pas de même sur d'autres; dans les discussions sur les minorités, le comte Raczynski n'a eu aucun scrupule à placer dans l'embarras, aussi souvent qu'il l'a pu, le délégué français, et si lui-même désavoue Pertinax, je ne suis pas sûr de l'attitude de quelques-uns de ses collaborateurs.

A moins que vous ne jugiez utile de renseigner télégraphiquement M. Laroche, j'attendrai la prochaine valise pour mettre notre ambassadeur au courant de ces divers incidents.

Annexes

I

Compte rendu d'une conversation entre :

M. Benès, M. Titulesco et M. Jevtitch, d'une part,

M. Massigli et le colonel Lucien, d'autre part,

Le 3 octobre, à 16 h. 30, à Genève

I. L'objet de la conversation était de mettre au courant les ministres de la Petite Entente de la position française telle qu'elle se présente à la suite des récentes conversations.

II. En ce qui concerne le principe de la période d'épreuve qui est à la base de cette position,

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 288 (et note).

M. *Massigli* a indiqué que ce principe était admis par l'Italie, l'Angleterre et les États-Unis, et les représentants de la Petite Entente l'approuvent également. Ils ont demandé quels engagements seraient applicables au cours de cette période. Il leur a été répondu que les engagements applicables au cours de la période d'épreuve et sur lesquels devra, par conséquent, porter le contrôle, sont les suivants :

a. Transformation de la Reichswehr en armée de service à court terme; suppression des formations nazies militarisées; réduction progressive, suivant un rythme et dans des conditions à déterminer, des effectifs des divers états pour aboutir, à la fin de la période d'épreuve, aux chiffres qui seront déterminés dans la convention;

b. Limitation et contingentement des fabrications privées ou d'État et des achats de matériels de guerre pour les différents pays, les chiffres de limitation étant fixés pour chaque état en tenant compte de sa situation particulière et sans préjudice des programmes de modernisation et de remplacement;

c. Limitation des dépenses à des plafonds qui devront être fixés, pour chaque état, en tenant compte de ses conditions spéciales et, notamment, du cas des pays dont la situation financière n'a pas permis, jusqu'ici, l'exécution normale de leurs programmes.

III. En ce qui concerne les effectifs, les représentants de la Petite Entente n'ont fait aucune objection de principe, l'assurance leur ayant été donnée que, aussi bien pour les effectifs que pour la durée du service, le gouvernement français n'est actuellement engagé sur aucun chiffre, les chiffres n'ayant pas fait l'objet de discussion depuis le dépôt du plan MacDonald. Il leur a été également spécifié, au sujet de la durée du service, qu'il ne s'agissait pas de fixer une durée uniforme, mais qu'il devra être tenu compte des conditions dans lesquelles se trouve chaque pays pour donner l'instruction militaire.

M. *Titulesco*, sans être décidé à accepter sans modification le chiffre de 150.000 hommes prévu pour la Roumanie par le plan britannique, n'a pas non plus affirmé qu'il demanderait qu'il fût augmenté.

M. *Jevtitch* n'a pas non plus donné de précision sur les intentions du gouvernement yougoslave, mais il a attiré l'attention de ses collègues de la Petite Entente sur l'inconvénient qu'il y aurait pour eux à demander des plafonds d'effectifs théoriques trop élevés qu'ils ne pourraient pas atteindre dans la pratique et qui entraîneraient une augmentation parallèle des effectifs attribués à la Hongrie, par exemple, qui, elle, pourrait les réaliser en fait.

M. *Benès* a spécifié qu'il ne pourrait pas accepter pour la Tchécoslovaquie le chiffre de 100.000 hommes prévu dans le plan britannique et qu'il lui faudrait, au minimum, celui de 120.000 hommes. Il admettrait, en contrepartie, une légère augmentation des effectifs hongrois et autrichiens, mais à la condition que le total des effectifs de ces deux pays ne dépasse pas non plus 120.000 hommes.

Sur la base de ces chiffres, M. *Benès* a constaté qu'en fait, la réduction à opérer dans les effectifs tchèques, surtout si le rythme en est convenablement échelonné, serait minime. Il lui a été exposé, d'autre part, que ce rythme peut être déterminé de telle façon qu'en fait, la réduction des effectifs de la Tchécoslovaquie, de la Petite Entente ou de la France ne soit réellement commencée qu'après qu'une ou plusieurs investigations en Allemagne auront démontré que celle-ci a, d'une part supprimé ses formations nazies militarisées et, d'autre part, nettement commencé la transformation de sa Reichswehr.

Quant à la fixation de chiffres d'effectifs supérieurs à ceux qui sont prévus dans le plan MacDonald, il a été indiqué aux ministres de la Petite Entente que le gouvernement français, au cours des conversations, avait nettement signalé que des ajustements seraient nécessaires. Ces ajustements seraient sans doute, en ce qui concerne la France, proportionnellement, au moins aussi importants que ceux qui semblent indispensables à la Tchécoslovaquie.

IV. En ce qui concerne les matériels, M. *Titulesco* a souligné que, pour son pays, il ne s'agit pas seulement de programmes de modernisation et de remplacement, mais de véritables programmes d'armements destinés à constituer la base de stocks militaires à créer presque en totalité.

M. *Benès* a spécifié que, pour son pays créé par les traités de paix, la situation était identique.

M. *Titulesco* a déclaré qu'il avait cru comprendre, dans ses entretiens avec M. Paul-Boncour, que celui-ci voyait une incompatibilité absolue entre l'idée de réalisation de programmes d'armements et celle d'une convention de désarmement. S'il en était bien ainsi, la situation

serait très grave, de l'avis de MM. Titulesco et Benès, car pour les pays de la Petite Entente, et d'ailleurs aussi pour la Pologne, la réalisation progressive de leurs programmes est une nécessité absolue.

M. *Benès* a précisé qu'en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, il venait de faire voter un fonds spécial de 400 millions pour la construction de matériels, fonds qu'il entend utiliser dans le cours des quatre années qui viennent, et il a formellement déclaré qu'il ne signerait aucune convention de désarmement qui ne lui permettrait pas de le faire.

Sous réserve de l'aspect politique de la question et en indiquant qu'il ne s'agit pour le moment que de simples indications, l'étude même technique des procédés n'étant pas achevée, il a été fourni aux ministres de la Petite Entente des explications sur des modalités possibles d'une limitation contrôlée des fabrications et des achats des matériels de guerre.

Chaque pays, suivant d'ailleurs un des principes qui était à la base de la position française depuis le début des travaux de la Commission préparatoire, apportera, en ce qui concerne les fabrications ou les achats qu'il estime nécessaires à ses besoins, « des propositions précises et quantitatives accompagnées de justifications ». Des ajustements, sur des bases à déterminer et qui pourront être, soit purement empiriques, soit en relation avec les dotations d'effectifs, permettront d'inscrire dans la convention, pour chaque pays, les chiffres auxquels il s'engage à limiter, en principe annuellement, ses fabrications ou ses achats de matériels de guerre par catégorie de matériels.

Un système de licences quantitatives délivrées par les états, pour chaque fabrication ou chaque importation, communiquées et centralisées à Genève, et accompagné d'inspections sur place dans les usines, permettra le contrôle de l'exécution des engagements pris.

Les ministres de la Petite Entente n'ont pas fait d'objection à ce système, sous les réserves signalées plus haut quant à la fixation, en ce qui les concerne, de chiffres leur permettant l'exécution de leurs programmes minima.

Quant aux méthodes de détermination de ces chiffres, il convient de signaler qu'au cours d'un échange de vues entre MM. Benès et Titulesco, l'idée avait été soulevée d'une détermination dans la convention, non pas seulement du taux des fabrications ou des achats annuels, mais de la quantité de matériels que chaque état serait autorisé à posséder à la fin de l'exécution de la convention.

Sur l'observation que, quels que soient les avantages d'un tel procédé, il conduirait à une limitation, à une publicité et à un contrôle des stocks, M. *Benès* marqua qu'il était opposé à une telle publicité et à un tel contrôle, car il ne désire pas que l'on puisse savoir que, sur telle catégorie de matériels il a des réserves importantes, ce qui pourrait provoquer des commentaires gênants et que sur telles autres, au contraire, il a de très graves déficits, ce qui pourrait être une tentation pour un agresseur.

Il a été indiqué que telle était, au moins du point de vue technique, également la position britannique et française.

Enfin, incidemment, M. *Titulesco* a été amené à dire que les stocks roumains étaient loin d'être inexistants, au moins en matériels d'artillerie et qu'ils comprenaient environ 2.000 pièces, dont beaucoup, à la vérité, sont d'anciens modèles, de sorte que, à la rigueur, et pour une part, l'exécution des programmes d'armements roumains pourrait être présentée comme des remplacements de matériels usés ou périmés.

V. En ce qui concerne la limitation des dépenses, M. *Titulesco* a fait les mêmes réserves que pour la fixation des taux de fabrication. Il a fait un parallèle entre les chiffres des budgets militaires français, roumain, tchèque et yougoslave et souligné la disproportion qu'il voit entre ces chiffres en tenant compte de ce que la France a une organisation militaire existant de longue date et pour laquelle il lui suffit, en somme, de dépenses surtout d'entretien, tandis que la Roumanie, par exemple, a à la fois à supporter des dépenses d'entretien et des dépenses de premier établissement.

Il a été répondu à M. Titulesco en renouvelant les assurances déjà données sur la nécessité de tenir compte des cas spéciaux et en rappelant que, d'ailleurs, telle était la position de l'Angleterre qui insistera certainement beaucoup pour qu'il en soit ainsi.

[VI]. Incidemment, les ministres de la Petite Entente ont été mis au courant par M. Massigli de la position polonaise telle qu'elle résultait de l'entretien du 3 octobre au matin[1], et il a été indi-

[1] Dont le compte rendu est publié ci-dessous (annexe II).

qué notamment que les préférences polonaises semblaient continuer à aller au maintien du régime actuel de Versailles, même non observé.

Les ministres de la Petite Entente, sans exprimer d'opinion formelle à ce sujet, n'ont pas fait d'objection à l'argumentation de M. Massigli, exposant que la preuve était faite qu'aucune grande puissance ne serait aux côtés de la France pour exiger l'exécution stricte du traité de Versailles. Le but à atteindre était donc d'obtenir une convention qui puisse arrêter le réarmement de l'Allemagne et qui, notamment, dès la période d'épreuve, donne la garantie que l'Allemagne ne procède à aucune augmentation qualitative de ses matériels et qu'elle supprime l'organisation qu'elle a récemment constituée et qui devient, de jour en jour, de plus en plus dangereuse en ce qui concerne ses effectifs.

VII. Les questions aériennes ont été à peine effleurées; il a été reconnu qu'elles dépendraient des décisions prises en ce qui concerne le maintien ou la suppression du bombardement aérien. Les positions de la Petite Entente et de la France, sur ces questions, sont identiques.

VIII. De l'avis de M. Benès, il conviendrait de faire effort pour que toutes les décisions importantes soient prises le plus tôt possible et que la rédaction des éléments de base de la convention puisse être terminée pour la fin de l'année.

II

Notes prises au cours d'un entretien entre

M. Massigli, le colonel Lucien et M. Jean Paul-Boncour, d'une part,
M. Beck, le général Burhardt-Bukacki et M. Komarnicki, d'autre part,

le 3 octobre à Genève

3 octobre 1933.

Résumant la situation, M. *Massigli* rappelle comment, depuis quelques mois, elle se trouve dominée par les événements d'Allemagne. Au lieu d'appliquer les procédures du traité de Versailles, on a considéré, du côté anglo-saxon, que le meilleur moyen d'y parer serait la conclusion d'une convention organisant le contrôle réciproque des armements. Dans ce but, l'on a cherché à se mettre d'accord, si possible, sur un plan raisonnable que l'on soumettrait à l'Allemagne qui, par sa détermination, prendrait la responsabilité du succès ou de l'échec de la conférence. L'idée de période d'épreuve a été avancée du côté français, afin de limiter, dans les premiers temps d'application de la convention, les sacrifices que nous pourrions être amenés à faire, tout en contraignant l'Allemagne à prendre des mesures immédiates dont l'application contrôlée démontrera sa bonne ou sa mauvaise foi.

L'évolution présente des armements de l'Allemagne se caractérise, d'une part par la formation rapide d'effectifs instruits qui paraissent, dès maintenant, en mesure de suppléer en partie la Reichswehr dans la couverture des frontières; d'autre part et sauf une exception très importante concernant l'aviation, par une politique de matériels qui préfère aux fabrications immédiates l'organisation de la mobilisation industrielle. C'est en fonction de ce double aspect de la situation en Allemagne qu'a été élaboré le dispositif technique de la période dite « d'épreuve » :

1° Dans le domaine des *effectifs*, l'organisation allemande actuelle devra être radicalement réformée dans le sens défensif, notamment par la dissolution de la Reichswehr et des formations nazies militaires. Si l'Allemagne ne se prêtait pas à cette réforme fondamentale préalable, les autres puissances se trouveraient libérées de leurs engagements résultant des rythmes correspondants pour la réduction de leurs effectifs et de leur durée de service. M. *Massigli* signale d'ailleurs que les conversations n'ont jamais, dans ce domaine des effectifs, atteint le stade plus avancé où l'on précise des chiffres.

2° En ce qui concerne les *matériels,* il s'agit, tout en contrôlant et en limitant le réarmement éventuel de l'Allemagne, de ne pas laisser porter atteinte à notre supériorité de fait. On y parvient par le contrôle et le contingentement des fabrications par l'interdiction, dès la période d'épreuve, de toute fabrication au-dessus des limites qualitatives qui seront fixées par la convention, les destructions n'intervenant qu'au cours d'étapes ultérieures. Le contingentement devra, bien entendu, tenir compte des nécessités spéciales; il suffit de sauvegarder, dans toute la mesure du possible, le principe du *statu quo,* tout en autorisant le développement de programmes strictement défensifs.

3° Il convient d'écarter tout réarmement de l'Allemagne au cours de la période d'épreuve. M. Massigli signale les divergences qui existent sur ce point entre les délégations anglo-saxonnes et la délégation française d'une part, les délégations allemande et italienne, d'autre part.

4° La limitation des dépenses paraît admise désormais, pour l'application de la période d'épreuve, par l'Italie et même par l'Angleterre, mais sous réserve d'une grande élasticité, destinée à tenir compte de toutes les conditions particulières, en particulier de l'exécution des traités navals.

M. *Beck* souligne le double aspect du problème : préoccupations de défense nationale et nécessités politiques. A ce double égard, il est d'ailleurs persuadé de la possibilité d'une convention et a déjà dit à M. Paul-Boncour la grande importance que l'on attache à un accord du côté polonais. Il reconnaît que, bien que tout le monde sache que l'Allemagne viole le traité de Versailles, il est pratiquement impossible aujourd'hui d'obliger ce pays à se conformer à ses engagements. Mais il ne croit pas qu'il en sera différemment dans quatre ans et en vertu d'un nouveau contrat. Du côté polonais, l'on préfère considérer les engagements de la convention, non pas seulement sous l'angle de la période d'épreuve, mais pour toute la durée de son application, car l'on ne pourra se refuser à cette application, même si l'Allemagne manque à ses obligations. M. *Massigli* faisant remarquer qu'il y aura toujours des possibilités de dérogation pour le cas où une autre puissance violerait ses engagements, M. *Beck* précise sa pensée : l'on ne doit pas uniquement envisager les engagements à prendre dans l'hypothèse où les manquements de l'Allemagne nous éviteraient de nous y conformer.

Sous le bénéfice de ces observations, le ministre des Affaires étrangères indique que la Pologne appuie la position de la France en matière de contrôle. Du côté polonais toutefois, l'on n'a pas confiance dans le secrétariat de la Société des Nations pour rendre ce contrôle efficace, et l'on voudrait voir instituer un organe spécial à compétences techniques.

Dans le domaine des matériels, M. *Beck* rappelle que la délégation polonaise n'a jamais été très enthousiaste pour la conservation des matériels très lourds, mais qu'elle a toujours tenu à prendre une position qui ne gêne pas celle de la délégation française.

Au contraire, en ce qui concerne l'organisation de l'armée, il existe une divergence fondamentale, M. *Beck* est certain que l'uniformité est une impossibilité et dit que les « milices » ne sont qu'une conception politique. Il indique que l'armée à court terme, par exemple six mois, ne permettrait pas à la Pologne d'instruire convenablement les recrues, notamment pour les armes spéciales, et qu'une augmentation des effectifs de carrière et des cadres lui coûterait trop cher. L'étude de la situation allemande a d'ailleurs conduit les milieux polonais à la conviction qu'il était impossible d'empêcher dans ce pays la préparation militaire, alors qu'en France, l'institution de celle-ci se révèle des plus difficiles et qu'en Pologne, si les difficultés sont plus surmontables, il n'existe nullement un terrain aussi favorable à la préparation militaire qu'en Allemagne. S'il fallait donc en venir à définir la position polonaise à l'égard de l'uniformisation des armées prévue pendant la période d'épreuve, cette position serait ouvertement hostile. Tout ce que pourra faire la délégation polonaise, c'est, comme par le passé, de s'abstenir de parler aussi longtemps que possible.

M. *Massigli* se demande si cette divergence fondamentale ne peut pas être réduite. Tout le monde est d'accord sur l'impossibilité d'une uniformité complète en ce qui concerne la durée du service, qui doit varier suivant les capacités des recrues et les nécessités du recrutement. La question paraît se réduire finalement à celle-ci : quelle durée de service, quel pourcentage de cadres la Pologne doit-elle obtenir pour son armée? M. *Beck* marque son désir de ne pas entrer dans des précisions dès lors qu'il ne croit pas à la possibilité de faire aboutir la conférence sur la base de l'uniformisation des armées. M. *Massigli* insiste : il rappelle que, sur la question

de pourcentage de cadres, l'accord se dessine déjà comme suite à l'étude de la formule $\frac{1}{x}, \frac{1}{y}$ de M. Politis [1].

M. *Beck* fait ressortir que, sur ce point particulier de pourcentage de cadres, il n'existe à son avis aucune possibilité de contrôle efficace. Les avantages réels que nous en retirerons, en ce qui concerne l'Allemagne, seront-ils suffisants pour que nous consentions des concessions en échange, dès lors surtout que la préparation militaire ne saurait se concevoir en Pologne et encore moins en France sur la même échelle qu'en Allemagne?

M. *Massigli* rappelle que, cependant, tant sur la nécessité d'une limitation de la durée du service qu'en ce qui concerne une limitation spéciale des cadres, la délégation polonaise avait été d'accord pour s'engager dans la voie où aboutit le projet de convention de la Commission préparatoire. Ne voit-on pas aujourd'hui en Pologne l'intérêt de limiter la durée du service en Allemagne, dès lors qu'en pratique la nation y est tout entière en voie d'enrégimentement progressif?

M. *Beck* affirme que la seule gêne que ces limitations apporteront à l'Allemagne sera, comme aujourd'hui, d'être contrainte à camoufler ses manquements, alors que, du côté français et polonais, l'on appliquera sincèrement la convention. Désorganiser l'armée polonaise en vertu du principe d'uniformisation des armées reviendrait à une concession unilatérale.

M. *Massigli* croit sentir qu'il existe un profond malentendu entre les états-majors français et polonais sur les possibilités de mobilisation allemande dans les conditions actuelles. Il y aurait lieu peut-être de l'éclaircir.

M. Jean *Paul-Boncour* croit devoir, cependant, revenir à ce que faisait remarquer tout à l'heure M. Massigli. Pratiquement, la question se réduit à la fixation pour la Pologne d'une durée de service et d'une limitation d'effectifs qui la satisfassent. La question de l'organisation des armées du continent européen a été soulevée du côté français et a déjà provoqué, de la part de la délégation polonaise, des objections, qui ont été formulées à l'époque du dépôt du plan français. M. *Komarnicki* précise qu'elles ont été rappelées lors de la discussion du plan britannique, qui a repris et précisé les propositions françaises.

M. Jean *Paul-Boncour* se demande si, étant donné que ces dispositions polonaises sont connues, il ne serait pas relativement facile d'éviter de les rappeler formellement lorsque, le 16 octobre prochain, il conviendra de développer, dans le sens de la période d'épreuve, un front commun entre les puissances anglo-saxonnes, la France, l'Italie, la Pologne et la Petite Entente. Il paraît suffire, ultérieurement, que la Pologne obtienne des chiffres de durée de service et des limites d'effectifs répondant à ses besoins.

M. *Massigli* fait remarquer que, cependant, la question de tactique qui vient d'être posée est subordonnée à la question préalable suivante : croit-on ou non pouvoir maintenir en Allemagne le système fondé sur l'armée de métier, tel que l'a prévu le traité de Versailles?

M. *Beck* précise de suite que, du point de vue polonais, le problème a une portée plus vaste. L'on peut se demander si maintenir dans la convention des questions qui se révèlent maintenant aussi épineuses que celles des effectifs n'aura pas pour résultat de conduire la conférence à un échec. Il remarque que le plan maximum que développait le mémorandum français du 14 novembre 1932 [2] n'a pas pu aboutir et que, dès lors, on doit, de l'avis du gouvernement polonais, en venir à un système aussi simple que possible.

M. *Beck* insiste sur le fait que ses objections visent uniquement à éclairer la délégation française sur le point de vue du gouvernement polonais. En pleine connaissance des points de vue réciproques, il sera possible, ensuite, de rechercher la tactique qui permettra d'aboutir à une attitude concertée. Cette attitude concertée est d'ailleurs indispensable. Il ne faudrait pas,

[1] Cette formule est employée à l'article 18 du projet de convention MacDonald, qui est ainsi libellé : « Dans les forces armées de terre, visées par le présent chapitre, le personnel pour lequel la durée du service est supérieure à celle qui est prescrite par l'article 16 (huit mois) ne devra dépasser, à aucun moment, les proportions suivantes de l'effectif moyen des dites forces pendant toute l'année :

Officiers, élèves officiers et personnel assimilé $= \frac{1}{x}$.

Sous-officiers, soldats et assimilés $= \frac{1}{y}$. »

[2] Publié au tome I de la présente série sous le n° 331.

en effet, que les puissances signataires de la déclaration du 11 décembre 1932 [1] renouvellent une tentative du même ordre. L'on ne pourrait aboutir, dans cette voie, qu'à des heurts désagréables.

M. *Massigli* n'a pas besoin de rappeler que la délégation française cherche, par tous les moyens, à éviter des conversations à quatre ou à cinq et à rester dans le cadre des travaux de la conférence, en pleine collaboration avec tous les pays qui y sont représentés. Il en revient à la question qu'il a posée : est-il possible de maintenir les clauses d'effectifs du traité de Versailles? Il est manifeste que nous n'obtiendrons aucun concours pour cela. Or, il est impossible que l'opinion française tolère longtemps l'existence de paramilitaires qui décuplent les effectifs de l'armée allemande. C'est pourquoi l'on est conduit à rechercher un système politique nouveau dans lequel les signataires seront d'accord pour faire exécuter les engagements auxquels ils ont souscrit.

M. *Beck* croit devoir remarquer qu'aucun système conventionnel n'est jamais parfait; le système de Versailles — c'est-à-dire l'armée de métier, qui a eu la préférence des Alliés pour répondre au désir des Anglo-Saxons et contrairement aux propositions françaises visant à instaurer en Allemagne un service à court terme — n'a pas réussi. La France en conclut qu'il faut revenir à la conception qu'elle avait définie à l'origine, devant la Conférence de la paix. M. *Beck* estime que ce sera la même chose. L'Allemagne ne trouvera dans le passage d'un régime à un autre que de nouveaux moyens de s'évader de cette obligation.

Le colonel *Lucien* croit devoir rappeler que l'uniformisation des armées, qu'a proposée la France, n'avait pas seulement pour objet une réduction de l'armée allemande au type du service à court terme. Il s'agissait aussi d'éliminer des débats de la conférence la question des réserves instruites que l'Allemagne posait dans des conditions qui continuaient d'être dangereuses.

M. *Beck* croit devoir évoquer un autre ordre de considérations. Tous ces systèmes définis dans le plan français du 14 novembre 1932 reposent sur une conception régionale du désarmement en fonction, plus particulièrement, des nécessités de l'Europe occidentale. Il voudrait signaler que la notion de continent est difficile à délimiter. C'est ainsi qu'en Pologne, les armements japonais peuvent trouver une conséquence parce qu'ils ont une répercussion directe sur les armements de l'U.R.S.S. D'autre part, il y a des possibilités, parlementaires ou autres, de contrôle en Occident qui n'existent pas en Orient; et la Pologne ne doit pas uniquement tenir compte des conditions qui existent en Europe occidentale.

M. *Massigli* ne méconnaît pas l'intérêt des observations générales que vient de faire M. Beck, ni la difficulté de délimiter la portée géographique du système continental qui a été proposé du côté français. Ce sera l'une des nombreuses difficultés qui surgiront au cours de la mise au point ultérieure par la conférence de l'entente de principe qui peut, peut-être, se réaliser. Mais qu'il s'agisse de l'avenir de la conférence ou de son passé, il estime que la question des effectifs est posée depuis les travaux de la Commission préparatoire et ne pourra être évitée.

M. *Beck* voudrait, en outre, qu'une étude juridique fût faite sur la procédure selon laquelle des organisations nouvelles pourront se substituer à celles qui ont été constituées en vertu du traité de Versailles. Il fait remarquer que, par exemple, la constitution du corps militaire autrichien [2] a été autorisée dans des conditions qui sont juridiquement irrégulières. Il a tenu à ne pas entraver un règlement qui paraissait indispensable du fait des circonstances présentes en Autriche, mais il a, à l'époque, pris les dispositions nécessaires pour souligner qu'une modification au régime établi par un traité doit être consentie par tous les signataires de ce traité.

M. *Massigli* rappelle que, du côté français, l'on eût préféré, comme la Pologne, une simple tolérance de fait du corps militaire auxiliaire autrichien, n'engageant pas dans des voies juridiques qui peuvent être en effet douteuses. Mais il croit que l'étude que suggère M. Beck n'a d'intérêt que si l'on est d'accord sur le fond. Y a-t-il ou non intérêt à modifier le régime militaire actuel de l'Allemagne?

Le général *Burhardt-Bukacki* indique que la réponse à cette question dépend de l'efficacité du contrôle que comportera le régime nouveau. Il est, en effet, certain que, dans le système

[1] Reproduite au tome II de la même série sous le n° 93 (annexe).

[2] En avril 1933, le Conseil des ministres autrichien décidait la formation d'une police auxiliaire instruite par l'armée fédérale. Début juillet, en décret-loi créait un corps de protection auxiliaire (*Schutzkorps*) destiné à jouer le rôle d'une réserve de police pour la sécurité de l'État. Voir ci-dessus les n°s 30, 66, 110, 114, 134, 161.

actuel, le contrôle est devenu impossible. Il faut, en outre, tenir compte d'une autre considération : l'entraînement des effectifs s'améliore de jour en jour en Allemagne; il en sera de même après que le système nouveau aura remplacé le traité de Versailles. On obtiendra peut-être un léger ralentissement dans le rythme de la mobilisation pendant ses six premiers jours, mais ce rythme restera le même dans les phases ultérieures de la mobilisation et la concentration ne sera pas plus difficile. Reste la question de savoir si la Reichswehr peut constituer une armée de choc. Même dans la situation actuelle qui enfreint le traité de Versailles, la Reichswehr ne risquerait pas beaucoup de ses éléments dans une opération d'agression; la plupart de ses éléments devraient être conservés pour encadrer les formations auxiliaires.

M. *Komarnicki*, marquant que l'Allemagne demandera vraisemblablement une compensation à la dissolution de la Reichswehr, le colonel *Lucien* lui répond qu'elle aurait demandé une compensation encore plus forte si on l'avait obligée à ne conserver que la Reichswehr, puisqu'il ne s'agissait rien moins que d'obtenir la réduction de nos réserves instruites et de celles de la Pologne.

M. *Beck* résume la position polonaise en marquant qu'à son avis, l'on courra un risque moins grand en restreignant la portée de la convention et en ne faisant à l'Allemagne que des concessions limitées par rapport au régime actuel. Il ne faut pas, en effet, se faire d'illusions sur ce qu'on peut obtenir de l'Allemagne dans un système nouveau plus vaste, plus complexe et encore inconnu en grande partie.

L'échange de vues se poursuit quelques instants sur le même sujet sans qu'aucun progrès appréciable soit enregistré. La conversation ayant duré déjà près de deux heures, M. *Massigli* indique qu'il conviendra de la reprendre plus tard, et croit qu'il est indispensable d'éclaircir, le moment venu, les positions respectives des deux pays et de leurs états-majors sur les possibilités de mobilisation de l'Allemagne, en tenant compte de l'augmentation actuelle de ses effectifs.

Il est entendu, d'autre part, que les deux délégations resteront en contact pour arrêter, à tout moment, une tactique de nature à éviter l'apparence d'une divergence de vues entre la France et la Pologne, notamment lors de la présentation éventuelle du système de la période d'épreuve.

291

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1187 à 1190. *Rome, 11 octobre 1933, 0 h 45, 0 h 30, 0 h 40.*

(*Reçu :* 1 h. 30.)

J'ai entretenu ce soir M. Mussolini de la question du désarmement. Il m'a dit tout de suite qu'il se félicitait du discours prononcé à Vichy par M. Daladier [1] et qu'il avait marqué au gouvernement allemand sa surprise des critiques qui avaient accueilli à Berlin les déclarations du président du Conseil français. Il a, d'autre part, prié l'ambassadeur d'Italie d'insister très vivement auprès de M. Hitler sur l'urgente nécessité d'un accord et sur le devoir qui incombe à l'Allemagne, pour ne pas le faire échouer, de réduire les demandes que sa dernière note [2] laisse prévoir, sans d'ailleurs en préciser suffisamment

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 285 (note).
(2) Allusion à la communication allemande au Foreign Office du 6 octobre, analysée ci-dessus sous le n° 279.

l'objet. M. Mussolini m'a promis de me tenir aussitôt informé de la réponse que le Chancelier aura faite à M. Cerruti dans la conversation qu'ils doivent avoir jeudi.

Le chef du gouvernement italien, à qui je n'ai pas caché que nous avions atteint la dernière limite de nos concessions, m'a déclaré que, dans son opinion, nous allions peut-être trop loin en nous engageant, après la période d'épreuve, à nous démunir d'une partie de nos moyens de défense et à accorder à l'Allemagne les prototypes de toutes les armes qui seraient alors permises. Il lui semblerait en effet préférable de réduire à l'extrême les demandes immédiates de l'Allemagne, et de lui octroyer dès maintenant, en échange d'un contrôle sévère, un ou deux prototypes soigneusement choisis sans que cette concession doive nécessairement être généralisée au bout de quatre ans. Il a, d'autre part, affirmé avec force qu'il ne désirait pas voir la France si affaiblie et qu'un engagement précis de diminuer nos armements à partir d'une date arrêtée d'avance lui paraissait prématuré.

En ce qui concerne les sanctions, M. Mussolini estime que si ce terme lui-même est de nature à heurter certaines susceptibilités, la convention n'en devra pas moins comporter explicitement des « garanties d'exécution » de nature à nous satisfaire.

Les considérations que m'a développées M. Mussolini, au cours de cet entretien empreint d'une confiante cordialité, ne peuvent évidemment, ainsi qu'il me l'a d'ailleurs fait observer, être interprétées que comme l'expression de sa pensée personnelle, jusqu'au moment où une réponse du gouvernement allemand à la démarche de M. Cerruti permettra de poursuivre la négociation [1].

292

M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 623 à 628. Très confidentiel. Réservé. *Belgrade, 11 octobre 1933, 14 h.*

(*Reçu :* 15 h. 45, 16 h. 15, 17 h. 5, 17 h. 15.)

Lors de son entrevue le 3 avec [le roi Boris], le roi Alexandre a discuté avec lui, à Euxinograd, pendant plusieurs heures, très amicalement mais très franchement, tout le problème des relations entre les deux peuples.

Le roi Boris III lui a dit tout d'abord avoir craint de ne pas recevoir sa visite en raison des attentats terroristes macédoniens du 26 septembre et des jours suivants (mon télégramme no 597) [2]. Le roi Alexandre lui a répondu avoir

[1] Communiqué à Genève sous les nos 775 à 778.

[2] Le télégramme nos 596-597 de Belgrade, du 27 septembre, faisait état du rapprochement bulgaro-yougoslave, terni néanmoins par la méfiance yougoslave vis-à-vis des terroristes macédoniens.

tenu au contraire à venir malgré les attentats, pour bien lui démontrer qu'un accord durable entre les deux peuples est impossible sans la dissolution de l'O.R.I.M. et sans la libération complète de la politique bulgare de toute revendication sur les territoires yougoslaves.

Comme son interlocuteur plaidait alors non coupable, assurant n'être pour rien dans l'activité des Macédoniens, le roi des S.H.S. lui aurait dit qu'on pouvait essayer de faire croire cela à Paris et à Londres. Mais, de souverain balkanique à souverain balkanique, on ne pouvait pas être dupe d'histoires de comitadjis, car ils savaient bien tous deux qu'on pouvait les supprimer si on le voulait sincèrement.

Le roi de Bulgarie s'est alors plaint de l'héritage tragique laissé par le roi Ferdinand. « Il s'est toujours cru Louis XIV, aurait même dit le fils parlant de son père. Il m'a laissé un pays [nerveux] et profondément démoralisé par deux guerres désastreuses faites au profit de tiers. J'ai reçu toutes sortes d'offres de concours de l'extérieur; j'en reçois encore mais je ne me suis lié avec personne, ne voulant pas que la Bulgarie fasse à nouveau une politique d'aventures pour le compte des autres. Je l'ai dit clairement à M. Mussolini à mon dernier voyage en Italie. J'ai même précisé que l'avenir de mon royaume était dans une entente sincère avec le plus puissant pays balkanique, c'est-à-dire la Yougoslavie. M. Mussolini n'a pas fait d'objection. »

Mais, aurait fait remarquer le roi Boris III, pour pouvoir mener cette politique, il faudrait que la Yougoslavie fît quelques sacrifices. Il aurait alors parlé de la cession de Pirot et du Tsaribrod et aussi d'écoles et églises bulgares en Macédoine serbe.

Le roi Alexandre m'a dit avoir nettement refusé. Il est impossible de céder Pirot et Tsaribrod pour des raisons stratégiques et plus encore pour des raisons politiques. Si minime qu'il fût, un abandon de territoire sur cette frontière enflammerait aussitôt les revendications bulgares sur toutes les autres et soulèverait les plus graves difficultés avec tous les voisins de la Bulgarie. Quant à la création d'écoles et églises bulgares, ce serait revenir à la lutte sourde d'influences entre Bulgares et Serbes, qui s'est poursuivie pendant tout le régime turc et qui a fini par la trahison du roi Ferdinand.

Le roi Alexandre m'a dit que le roi Boris III, voyant réfuter une à une toutes ses demandes, n'en a pas moins reconnu qu'à la place du gouvernement des S.H.S., il agirait de même. Il a cependant conclu que sa politique n'en tendait pas moins à se rapprocher de la Yougoslavie. Il a proposé de venir à Belgrade officiellement tout de suite après la visite qu'il doit faire au roi Carol en novembre. Le roi Alexandre lui a dit qu'il serait préférable de venir à Belgrade en visite spéciale, plus tard.

L'impression du Roi est que la Bulgarie traverse une crise profonde de démoralisation, sans que le roi Boris III ait encore pris nettement la détermination d'y mettre fin par la seule politique qui lui soit ouverte : la reconnaissance sans arrière-pensée du *statu quo* territorial. Il est fondé à croire que le gouvernement bulgare évitera de se lier pour le moment avec aucun de ses voisins et qu'il préférera rester isolé plutôt que de reconnaître, par une nouvelle signature, les frontières du traité de Neuilly.

293

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1191, 1192. *Rome, 11 octobre 1933, 19 h 15, 19 h 18.*

(*Reçu :* 19 h. 50, 19 h. 55.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier avec lui, M. Mussolini m'a longuement parlé de l'Allemagne. Pour lui, le régime hitlérien est solide, il traversera des crises car à la période actuelle d'ébullition succéderont les périodes de réflexion et de critique, mais se fondant sur sa propre expérience, le Duce a confiance dans la durée d'un système qu'il ne se prive cependant pas de juger avec sévérité et même avec ironie. Hitler lui apparaît comme un idéologue qui discourt plus qu'il ne gouverne, et qui laisse à ses lieutenants l'exercice d'un pouvoir dont ils ne font pas toujours bon usage. En raison des contradictions des forces et des courants qui existent actuellement dans le Reich, M. Mussolini ne croit pas à l'éventualité d'une guerre : l'Allemagne lui semble d'ailleurs isolée en Europe, sa politique vis-à-vis de l'Autriche éloignant ceux-là mêmes qui pourraient être ses amis.

La position de la France, aux yeux du Duce, s'en trouve d'autant plus forte, et mon interlocuteur a insisté à cet égard sur « la garantie formidable » qui découle pour elle de l'accord de Locarno, dont il a eu l'occasion de s'entretenir récemment avec M. de Broqueville [1]. « L'Italie, m'a-t-il dit, demeurera fidèle à ses engagements pour deux raisons, parce qu'elle entend faire honneur à sa signature et parce qu'elle y voit son intérêt : une agression allemande sur Calais ou sur le Brenner mettrait également en péril sa sécurité. Si vous êtes attaqués, a-t-il conclu, nous serons avec vous ».

[1] Sur les récents entretiens du Duce avec des hommes d'État belges, voir ci-dessus les nos 264 et 277.

294

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 631. Confidentiel. Réservé. *Belgrade, 11 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* le 14, 10 h. 25.)

Le Roi m'a dit que les nouvelles d'Autriche n'étaient pas bonnes. D'après les informations reçues à Belgrade et dont il a pris connaissance à son retour, on s'attendrait à voir le pays se diviser entre socialistes, hitlériens et partisans de Dollfuss.

Il m'a demandé si nous avions des raisons de croire que l'Italie procéderait éventuellement à une action militaire. Je lui ai dit que je n'avais pas d'informations à ce sujet. Cette action, m'a-t-il dit alors, soulèverait de bien graves problèmes en Europe centrale, en raison des relations qui existent entre les états-majors italien et hongrois. En amenant ses troupes en Autriche, l'Italie établirait, en effet, avec Budapest, une liaison susceptible de prendre à revers le dispositif de défense yougoslave.

Je n'ai naturellement pas entretenu la conversation sur cette hypothèse fort délicate et qui soulève, de toute façon, une question technique hors de ma compétence. Mais je crois utile de vous renseigner sur les observations du Roi à ce sujet, étant donné que l'état-major yougoslave n'est pas sans se préoccuper d'une action militaire italienne éventuelle dans la vallée de la Drave (voir ma lettre nº 463 du 10 octobre) (2).

(1) Par courrier, en clair.

(2) La dépêche nº 463 retransmettait le courrier de l'attaché militaire, et notamment un rapport nº 447/S du commandant Béthouart, qui envisageait l'hypothèse d'une offensive italo-austro-hongroise contre l'aile droite du dispositif général de l'armée yougoslave.

Le télégramme nº 631 de Belgrade a été communiqué par courrier aux postes de Londres (nº 246), Rome (nº 194), Vienne (nº 93), Prague (nº 146), Budapest (nº 25).

295

Compte rendu d'une conversation entre M. Paul-Boncour, assisté de M. Massigli, et sir John Simon, assisté de MM. Eden et Cadogan.

Confidentiel. *Genève (Hôtel Beau-Rivage), 11 octobre 1933, 11 h.*

Sir John Simon exprime son désir de connaître l'avis de M. Paul-Boncour sur ce qui se passera à la séance que le Bureau tiendra samedi. Comment faut-il manœuvrer et que faut-il dire au Bureau?

M. Paul-Boncour n'a pas d'idée arrêtée sur la question, mais il croit essentiel de manifester l'accord des trois gouvernements qui, déjà, apparaissait à la dernière réunion du Bureau et qu'il y aurait lieu de rendre plus précis. La tactique allemande tend à mettre les délégations en contradiction les unes avec les autres et à arracher, à l'une par l'autre, des concessions. Il ne peut pas être question d'imposer un ultimatum à l'Allemagne, mais il faut que l'accord des gouvernements s'exprime de telle manière que l'Allemagne soit dans l'obligation de répondre.

Sir John Simon constate qu'il y a deux points importants dans la réponse allemande faite à Londres [1] : l'Allemagne ne veut pas de la période d'épreuve et elle revendique le droit d'avoir dès maintenant des exemplaires des armes non autorisées pour elle, et cela en quantité appréciable.

Sir John Simon a dit au chargé d'affaires d'Allemagne à Londres que, sur aucun point, il n'était d'accord avec l'Allemagne. La situation politique rend nécessaire une période d'épreuve qui permettra le rétablissement de la confiance internationale, et un réarmement dans les circonstances actuelles est inconcevable.

M. Paul-Boncour se déclare entièrement d'accord. Il ajoute que si M. Norman Davis est dans le même état d'esprit, il faudrait que cette opinion commune s'exprimât par quelque chose.

M. Eden observe que M. Norman Davis lui a dit tout à fait nettement, la veille, qu'un réarmement de l'Allemagne durant la période d'épreuve devait être exclu.

Sir John Simon constate que c'est là une position très simple pour l'opinion publique et qu'il faut tâcher de s'y tenir; si, au contraire, on entrait dans des discussions de détail, l'opinion publique ne verrait plus clair et ne saurait plus où sont les responsabilités.

M. Paul-Boncour remarque, de son côté, que le sentiment de la majorité de la conférence coïncide avec celui des trois délégations. Les Russes mêmes sont d'accord.

[1] **Sur cette réponse, voir ci-dessus le n° 279.**

Sir John Simon estime qu'il faut prévoir deux difficultés. La première est la suivante : le délégué allemand fera valoir que son gouvernement s'est déclaré prêt à accepter le plan britannique. Il a admis le contrôle ainsi que la transformation de la Reichswehr; il fera remarquer que, ces principes acquis, on en envisage l'application dans la première période, alors que pour la réduction des matériels terrestres il faudra attendre la seconde période.

M. Nadolny ne manquera pas d'observer que ce n'est pas là le plan britannique, qu'il est fidèle au plan, et que ce sont les autres délégations qui ne le sont pas.

M. Paul-Boncour fait remarquer qu'il faudrait, dans ce cas, répondre que, depuis le plan britannique, il s'est passé beaucoup de choses dont il est impossible de ne pas tenir compte; les événements politiques extérieurs réagissent sur les débats d'une conférence. D'autre part, la convention reposera tout entière sur le contrôle dont la mise en train ne va pas sans difficulté, et il est naturel qu'avant d'effectuer les réductions d'armements auxquelles on s'engagera, on veuille voir fonctionner le contrôle.

Sir John Simon dit que c'est exactement le langage qu'il a tenu à M. von Hoesch; d'ailleurs, dans le discours que M. Henderson a prononcé devant le Bureau, il a fait allusion lui-même aux difficultés résultant de la situation politique.

La seconde objection à laquelle on se heurte est plus sérieuse. Si, à la prochaine réunion du Bureau, les représentants britannique et français déclarent que des échanges de vues ont eu lieu, mais que l'Allemagne insiste sur deux propositions inadmissibles, M. Nadolny répondra que toute la question est matière à négociation. Il dira qu'il veut savoir avec exactitude quels sont les engagements que prendront les puissances pour la deuxième période de la convention. Bref, il demandera des précisions sur les sacrifices que consentiront les puissances les plus armées.

M. Paul-Boncour fait observer que le gouvernement allemand est parfaitement au courant des concessions que l'on est prêt à faire.

Sir John Simon demande s'il pourra, dans son discours, déclarer que, en matière de calibre, par exemple, on est prêt à descendre, en fin de convention, jusqu'au calibre de 155.

M. Paul-Boncour juge la question délicate. Il ne pourrait pas donner une telle autorisation sans en référer à Paris. Le gouvernement français, dans les conversations confidentielles, a dit très nettement quelle était sa position, mais il pourrait avoir, à l'heure actuelle, quelques difficultés à la rendre publique.

Sir John Simon répond que, quoi qu'il en soit, M. Nadolny posera la question.

M .Eden suggère que l'on pourrait au moins répondre : « Ce qui sera conservé, vous l'aurez ».

M. Paul-Boncour partage cet avis; il faut s'en tenir à des principes généraux, sinon l'Allemagne cherchera à faire dévier le débat sur le détail des chiffres, et avec cette question de chiffres, on peut avoir des réactions de l'opinion publique mal informée. Le mieux, c'est de dire simplement qu'à l'expiration de la première période, on aura supprimé les matériels qui seront reconnus

comme offensifs et que l'Allemagne aura le droit, dans des quantités à déterminer d'accord, de posséder les autres matériels.

Si l'on entre dans des questions de chiffres, chacun aura son avis à donner, et d'autres délégations représentées à la conférence pourraient avoir des opinions différentes, ce qui compliquerait la situation.

Sir John Simon croit que, sans mettre en avant des chiffres précis, on pourrait dire qu'il y aura une réduction très sensible des armements. Il y a quatre principes à poser :

1° Une période d'épreuve est nécessaire en raison de la situation politique; la durée de cette période est à discuter;

2° Durant la période d'épreuve, le réarmement des puissances désarmées n'est pas admissible;

3° Dans la seconde période, sera opérée une réduction substantielle d'armements que la convention elle-même précisera;

4° Au cours de cette seconde période, l'Allemagne pourra acquérir, dans des quantités à déterminer, les matériels qui seront finalement autorisés.

M. Paul-Boncour est d'accord sur ces principes; toutefois, il ne peut pas admettre que la durée de la période d'épreuve soit à discuter; le gouvernement français s'est prononcé pour une période de quatre ans; M. Daladier vient de le dire dans son discours de Vichy [1]; cette période, d'ailleurs, répond à des préoccupations très précises, puisque les années 1934 à 1938 seront, pour la France, la période des classes creuses, conséquence de la guerre et de l'invasion.

M. Massigli fait observer, en outre, que les experts ont reconnu que le bon fonctionnement du système des limitations budgétaires exige l'essai d'une première période de quatre ans.

M. Eden croit néanmoins que l'Allemagne dira à un moment quelconque : quelles réductions d'armements consentez-vous?

M. Paul-Boncour reconnaît qu'un moment viendra où il faudra discuter les chiffres.

Sir John Simon, tout en se défendant d'avoir une opinion arrêtée, désire présenter une suggestion.

On pourrait imaginer que le Bureau déclare qu'il y a lieu de soumettre à la Commission générale un projet de résolution disant que, dans l'opinion de la Commission, la convention doit comporter une période préliminaire à laquelle succédera une période durant laquelle seront effectuées des réductions substantielles d'armements, aucun réarmement de l'Allemagne n'ayant lieu durant la première période, l'Allemagne, au contraire, recevant dans la deuxième le droit de posséder les matériels qui seront finalement conservés. Aucun chiffre ne sera donné, sauf le chiffre de quatre ans comme durée de la période d'épreuve, durée à laquelle tient le gouvernement français. On demanderait à la Commission générale de voter sur ce point.

[1] Analysé ci-dessus sous le n° 285 (note).

M. Massigli souligne l'intérêt qu'il y a à présenter une formule très générale. Si l'on entre dans les détails, les délégations auront, en effet, sur tel ou tel point, des objections à présenter. Les réserves se multiplieront et la délégation allemande s'en tirera en formulant simplement d'autres réserves qui prolongeront l'équivoque.

Sir John Simon n'est pas sans préoccupation quant à l'attitude que prendra M. Henderson.

M. Paul-Boncour ne croit pas que le Président puisse s'opposer à un projet de ce genre.

Sir John Simon croit, en effet, que c'est surtout une question de présentation.

M. Paul-Boncour est préoccupé de la position italienne. Il ne voit pas clairement quelles sont les intentions du gouvernement italien. Il croit, comme sir John Simon, qu'il faut s'assurer de sa position, mais sans oublier que l'Italie n'écarte pas un réarmement durant la période d'épreuve, notamment en matière d'aviation — elle s'inspire, dans cette question, de préoccupations dont certaines touchent à la politique fasciste, du désir de ménager Goering, etc.

M. Eden indique la nécessité de prendre également contact avec la délégation américaine.

M. Paul-Boncour se dit tout à fait d'accord.

Sir John Simon croit savoir que M. Norman Davis souhaite que l'on adopte des formules plus complètes, précisant les mesures de désarmement qui interviendront dans la deuxième période. Il faudrait, en somme, que l'on remît à l'Allemagne un document détaillé, mais cela lui paraît bien difficile.

M. Paul-Boncour a aussi des doutes sérieux à cet égard. Il a déjà indiqué quelques raisons de ses objections, il voudrait en marquer une autre.

Le gouvernement français a lié, en effet, les concessions qu'il envisage à des conditions très précises en matière de contrôle et de garanties d'exécution. C'est dans l'hypothèse où ces demandes recevront satisfaction qu'il a envisagé certaines réductions. Or, dans la question des garanties d'exécution, on n'a fait encore aucun progrès. Sans doute, le cabinet anglais a pris des décisions importantes qui sont venues confirmer l'heureux effet produit par le discours de M. Baldwin [1]. Le gouvernement français en apprécie toute la valeur, mais la difficulté ne peut pas être considérée comme résolue.

Sir John Simon reconnaît la valeur des objections de M. Paul-Boncour, tout en ajoutant d'ailleurs que si les chiffres pouvaient être précisés, l'acceptation allemande serait facilitée, éventuellement, et l'opinion anglaise, en cas de refus, verrait mieux où sont les véritables responsabilités. L'essentiel, en tout cas, c'est d'amener l'Allemagne à prendre position sur les deux points : la période d'épreuve et le non-réarmement.

M. Paul-Boncour redit son accord à cet égard. Il revient sur la question

[1] M. Baldwin, parlant le 6 octobre devant le congrès unioniste de Birmingham, soulignait l'urgence d'une restauration de la sécurité politique en vue de rétablir la confiance nécessaire à la reprise des affaires. Pour ce, il fallait aboutir à une convention de désarmement. Quiconque romprait cette convention ou en empêcherait la signature par des prétentions inacceptables resterait isolé dans le monde. Pour sa part, la Grande-Bretagne s'en tenait fermement à la politique de Locarno. Cette politique était approuvée peu après par le cabinet britannique.

des garanties d'exécution. Quelles que soient les difficultés britanniques qu'il comprend bien, il juge indispensable, du point de vue français, que la convention contienne quelques dispositions à ce sujet, afin de donner toute sa valeur à la politique définie par M. Baldwin.

M .Eden répète que le gouvernement britannique ne peut pas prendre de nouveaux engagements.

La conversation se poursuit quelque temps sur ce thème.

Sir John Simon suggère qu'une conversation ait lieu avec les Américains, afin de s'assurer que les trois délégations sont d'accord.

M. Paul-Boncour approuve la proposition.

Il est décidé qu'une conversation anglo-franco-américaine aura lieu à 15 h. chez sir John Simon [1].

296

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 365. Très confidentiel. *Washington, 11 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

A diverses reprises, au cours de l'été, il m'était revenu que le Président avait, dans des conversations privées, exprimé de la désillusion et de l'amertume en constatant que la politique française vis-à-vis des États-Unis demeurait inchangée en dépit des avances qu'il n'avait cessé de nous faire depuis son élection.

J'avais cru discerner des symptômes de ce fâcheux état d'esprit dans certains propos qu'il avait tenus à Mme Kraemer-Bach et à Mlle Oulié à Hyde Park, dans son refus d'envoyer un message à l'occasion du *Lafayette-Marne day*, le 6 septembre, dans le délai apporté à fixer l'audience du général de Chambrun [2] et enfin dans quelques articles de journaux dont les rédacteurs s'inspirent souvent à la Maison Blanche. Une conversation toute récente d'une personne de l'entourage immédiate du Président avec l'un de nos compatriotes était venu confirmer mes impressions.

N'ayant pas eu, depuis le 5 août, l'occasion d'approcher moi-même M. Roosevelt qui, comme Votre Excellence le sait, a passé, depuis cette date, presque tout son temps hors de la capitale, j'attendais avec quelque impatience que les circonstances me permissent de me rendre compte de ses véritables dispositions à notre égard.

(1) Dont le compte rendu n'a pas été retrouvé.

(2) Le général de Chambrun avait été chargé de représenter le maréchal Pétain à la convention de l'*American Legion* qui se tenait à Chicago à partir du 2 octobre, et d'inviter la Légion à tenir son congrès de 1937 à Paris.

Mon attente fut de courte durée, car dès le lendemain de son retour à Washington, le Président et Mme Roosevelt nous invitaient, Mme de Laboulaye et moi, à dîner le soir même en petit comité à la Maison Blanche.

A ce dîner, auquel étaient conviées douze personnes dont le secrétaire de l'Intérieur, je me trouvais, par suite de convenances de placement, faire face au Président. Celui-ci le fit aimablement remarquer avec un large sourire.

La cordialité des propos ne se démentit pas un instant durant toute la soirée et me permit de signaler à M. Roosevelt la sympathie et l'admiration que suscitait sa personnalité chez nombre de nos compatriotes, en lui donnant comme exemple la prochaine remise du portrait en mosaïque que le Département m'a chargé de lui offrir au nom de Mme Verchère. Il en a paru visiblement touché.

J'avais donc de bonnes raisons de penser, en me rendant hier matin à la Maison Blanche avec le général de Chambrun, que nous serions amicalement reçus, mais aussi que le présent de si haute valeur historique de M. le Président du Conseil serait bien accueilli.

Mon espoir à cet égard fut dépassé, car si l'accueil du Président fut cordial et même affectueux, l'émotion avec laquelle il examina l'arme destinée à son grand prédécesseur et la décision qu'il prit de la faire placer sur les murs de la Maison Blanche au-dessous du portrait de Washington, avec un fac-similé de la lettre de M. Daladier, étaient touchantes et constituaient une preuve irréfutable de l'importance qu'il attache et du relief qu'il entend donner à tout ce qui peut contribuer à rapprocher la France et les États-Unis.

L'entretien qui a suivi a conservé jusqu'à la fin un caractère amical et confiant.

Comme le général de Chambrun lui rappelait les circonstances qui rendaient actuellement difficile pour le gouvernement français une modification de son attitude à l'égard de la question des dettes, en dépit de son désir d'un règlement de cette affaire, M. Roosevelt déclara connaître et comprendre une situation qui, de part et d'autre, se trouvait compliquée par la position prise respectivement par les parlements. La suppression probable de la prohibition et l'entrée prochaine des vins français aux États-Unis ayant été mentionnées par le général de Chambrun comme un facteur susceptible de faciliter un arrangement à ce sujet, M. Roosevelt ne repoussa nullement cette éventualité [1]. Il indiqua même, *très confidentiellement*, qu'en ce qui le concernait, il souhaitait profiter de l'occasion pour tâcher de déshabituer ses compatriotes de l'usage des alcools distillés tels que le gin et le whisky, et les amener à boire du vin. Pour ce motif, qu'il considère comme un devoir moral, il se montrerait personnellement favorable à l'établissement de droits peu élevés sur cette sorte de boisson : « Ce qui, ajouta-t-il, ne pourrait être qu'avantageux pour la France ».

[1] Le Département demandait (T. nº 883) à l'ambassadeur de préciser le sens de l'allusion faite à l'importation des vins français. L'ambassadeur répondait (T. nº 1006 du 13 octobre) : « Cette confidence du Président m'a semblé avoir pour objet d'établir que tout effort que nous ferions pour le règlement de la question des dettes était assuré d'avance de rencontrer dans ses dispositions personnelles à l'égard de nos vins une intéressante contrepartie ».

Cette opinion du Président mérite assurément de retenir notre attention et nous devons lui en avoir gré, mais il est à craindre, d'après les déclarations qu'ont déjà faites à ce sujet nombre de membres du Congrès, que celui-ci ne lui rende difficile la mise en pratique de ses intentions.

Abordant spontanément la question du désarmement, M. Roosevelt résuma le long entretien qu'il avait eu la veille par téléphone avec M. Norman Davis, qui lui avait paru plus confiant dans l'issue des travaux de Genève. Une formule respectant la condition posée par la France, et approuvée par l'Angleterre et les États-Unis, d'une période d'épreuve du contrôle pendant quatre ans, avant d'entrer dans la voie d'un vrai désarmement, et offrant en même temps à l'Allemagne une manière de revenir sur son opposition à cette condition sans perdre la face, lui semblait de nature à apaiser sur un point essentiel le conflit qui s'était engagé. Cette parenthèse sur le désarmement nous permit au général et à moi d'attirer l'attention du Président sur l'importance majeure que présentait une stricte et solide organisation d'un contrôle international des armements. Il s'en déclara convaincu.

Enfin, M. Roosevelt enregistra avec satisfaction ce que lui dit le général de Chambrun de l'esprit conciliant avec lequel nous agissions envers les États-Unis en matière de contingents et de droits de douane [1], et de la ferme intention du gouvernement français de persister dans cette attitude.

Ce fut pour le Président une occasion d'exprimer son penchant pour la conclusion d'accords bilatéraux de nature à intensifier entre les différents pays l'échange des produits présentant respectivement pour chacun d'eux un spécial intérêt. Bien que ses experts lui représentent la réalisation de ce projet comme extrêmement difficile sinon impossible, il persiste à croire qu'il n'en est rien et il entend s'y employer.

Ainsi que Votre Excellence pourra le constater par la lecture du compte rendu, je crois fidèle, de cet entretien, s'il est à penser, comme je l'ai signalé plus haut, que le président des États-Unis a ressenti et même assez vivement les circonstances qui, depuis quelques mois, ont projeté de l'ombre sur les rapports franco-américains, la générosité de sa nature et la hauteur de ses vues lui permettent de saisir sans effort l'occasion de donner carrière aux inclinations qui par tempérament comme par tradition le rapprochent de la France.

[1] Voir ci-dessous les nos 72, 102 (et note), et ci-dessous, le no 421 (annexe).

297

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 631 à 633. Très secret. Réservé. *Prague, 12 octobre 1933, 18 h. 50. 19 h. 25.*

(*Reçu :* 19 h. 25, 20 h. 40, 21 h.)

M. Krofta, dans une conversation que j'ai eue ce matin avec lui, m'a signalé que les socialistes autrichiens, par l'intermédiaire de leurs camarades tchèques, attiraient, depuis deux ou trois jours, avec une insistance particulière, l'attention du gouvernement tchécoslovaque sur la gravité de la situation en Autriche, en réclamant une aide, et indiquaient que la position du chancelier Dollfuss était de plus en plus menacée par les hitlériens qui, d'après eux, auraient des sympathies dans une bonne partie de l'armée fédérale.

Étant donné leur origine, M. Krofta accueille ces indications avec un certain scepticisme, sans pourtant se montrer optimiste.

A cette occasion, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a parlé de l'entretien, dont M. Benès a rendu compte à Votre Excellence, que le ministre a eu avec le chancelier Dollfuss et au cours duquel celui-ci aurait reconnu qu'à Riccione, M. Mussolini lui avait promis d'intervenir militairement en Autriche, en cas de coup de force national-socialiste (1).

M. Krofta m'a indiqué également les craintes qu'éprouvait le gouvernement tchécoslovaque du fait d'une intervention militaire possible de la Hongrie en Autriche, au cas où l'Italie agirait de son côté.

D'une source absolument sûre, j'apprends d'autre part, à l'instant, que le gouvernement tchécoslovaque vient de donner l'ordre à l'état-major de l'Armée d'étudier *immédiatement* l'hypothèse d'une intervention tchécoslovaque en Autriche, dans le cas d'une action militaire de la Hongrie concomitante à une action italienne.

(1) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 129 (annexe) et note, 134.

298

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 580 à 582. *Varsovie, 12 octobre 1933, 21 h. 4, 21 h. 5, 21 h. 6.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a parlé de la question du désarmement. Il s'est montré sceptique sur la possibilité d'un arrangement à cinq avec l'Allemagne, et plus encore sur celle de le faire adopter ensuite par la conférence, où toute concession à l'Allemagne risquera de provoquer des objections ou des demandes de la part des autres états.

M. Beck a fait allusion au projet qui subordonnerait une attitude conciliante de l'Allemagne à la permission de fortifier sa frontière orientale (1).

Il va de soi, a-t-il dit, que la Pologne ne pourrait admettre une concession de ce genre, qui prétendrait assurer la sécurité des voisins occidentaux de l'Allemagne aux dépens de ses voisins orientaux. Mais, en dehors des considérations juridiques et politiques, si l'on se place au point de vue militaire, on observe que l'autorisation de « fortifier » supposerait évidemment l'armement des ouvrages défensifs en question. Or, on sait trop bien que les canons lourds dont seraient dotés ces ouvrages pourraient être aisément transformés en artillerie de campagne et utilisés aussi bien sur le front ouest qu'à l'est. Sous couleur de garantir à l'Allemagne une sécurité que nul ne menace, on lui accorderait donc par voie détournée une artillerie lourde qui lui est refusée par les traités.

Le ministre des Affaires étrangères paraissait attacher une réelle importance à cette question, qui préoccupe du reste l'opinion polonaise. Il paraît toujours craindre les initiatives de M. MacDonald et sa recherche du compromis à tout prix. Il compte sur la fermeté du gouvernement français.

Je dois dire que j'ai trouvé le ministre très net à cet égard. Ce n'est plus le ton de défiance que revêtaient parfois ses propos il y a deux ou trois mois. Il manifeste une entière confiance dans le gouvernement français et a parlé avec une satisfaction visible de son entretien avec Votre Excellence à Genève (2).

(1) Par T. 597-599, l'ambassadeur de France à Varsovie relatait le 17 octobre la conversation d'un correspondant à Berlin du *Kurjer Warzawski* avec une personnalité des milieux gouvernementaux allemands. Les paroles prononcées par le Chancelier dans son discours du 14 octobre (voir ci-après le no 312) d'après lesquelles « il ne (fallait) pas sacrifier de nouveau des millions de gens pour la rectification des frontières » s'appliquaient-elles à la frontière germano-polonaise? Le journaliste polonais n'en obtenait qu'une réponse évasive; toutefois, dans une interview au correspondant du *Daily Mail*, publiée le 19, Hitler admettait la possibilité d'un règlement pacifique de la question du Corridor.

(2) Communiqué à Genève, sous les nos 797 à 799.

299

NOTE DU SERVICE DE DÉFENSE NATIONALE AU DÉPARTEMENT [1]

Situation juridique des voies de communication entre la France, la Pologne et les états de la Petite Entente, en temps de guerre.

12 octobre 1933.

I. *Par la mer du Nord, les détroits danois et la Baltique.*

Aucun obstacle juridique ne s'oppose à l'emploi de cette voie qui emprunte nécessairement par partie les eaux suédoises ou les eaux danoises. Le traité du 14 mars 1851, relatif au rachat des péages des détroits danois, stipule (art. 1er, 1°) qu'« aucun navire quelconque ne pourra désormais, sous quelque prétexte que ce soit, être assujetti, au passage du Sund et des Belts, à une détention ou entrave quelconque », et l'article 10 de la convention 13 de La Haye 1907 prévoit que « la neutralité d'une puissance n'est pas compromise par le simple passage dans ses eaux territoriales des navires de guerre et des prises des belligérants », *a fortiori* de convois de ravitaillement*.

Toutefois, la Suède et le Danemark pourraient, au cas où l'article 16 du pacte de la Société des Nations ne jouerait pas en notre faveur, poser des mines dans leurs eaux et mettre ainsi obstacle, en fait, au passage des navires. Sur les intentions du Danemark, M. Bernhoft aurait récemment fait une communication au ministre de France, dont il pourrait y avoir intérêt à vérifier le sens**.

2. *Par la Suisse et l'Autriche.*

Au moment de l'accession de la Suisse au pacte de la Société des Nations, le Conseil a estimé que la Suisse ne serait pas tenue d'admettre le passage de troupes étrangères dans les cas où ce passage est obligatoire pour les autres membres de la Société en vertu de l'article 16 du pacte, et la neutralité perpétuelle de la Suisse a été en conséquence reconnue comme étant compatible avec le pacte, parce qu'elle résulte de traités qui assurent le maintien de la paix, aux termes de l'article 21***.

Par conséquent, dans l'hypothèse la plus favorable où l'article 16 jouerait pour nous et où l'Autriche ne pourrait refuser le passage, la neutralité suisse n'en serait pas moins maintenue. Le transport de troupes par la Suisse ne pourrait être exigé. Aux termes de l'article 2 de la convention V de La Haye 1907, les belligérants ne pourraient pas davantage faire passer par le terri-

[1] Ce rapport, établi par M. Rivière, a été présenté, le 3 novembre, à une commission d'études réunie au secrétariat de la Défense nationale sous la présidence de l'amiral, secrétaire général adjoint de la Défense nationale. M. Rivière avait pris l'avis de M. Charguéraud pour ce qui concernait le point de vue juridique (art. 15 et 16 du pacte).

* Mention manuscrite marginale : *art. 15-7.*

**Autre annotation manuscrite : *à chercher* ?

*** Annotation manuscrite marginale : *Interdire peut-être aussi convois.*

toire helvétique « des convois, soit de munitions, soit d'approvisionnements », alors que l'article 7 de la même convention laisserait en principe la Suisse libre d'autoriser ou d'interdire le transit d'armes, de munitions et de tout ce qui peut être utile à une armée ou à une flotte*. Il ne semble pas toutefois qu'elle puisse user de cette liberté en contradiction avec les obligations qu'elle a assumées, en souscrivant au pacte, de venir en aide à l'état attaqué**.

La question de savoir ce qu'il faut entendre par « convois » a été longuement débattue au cours de la dernière guerre entre les Pays-Bas, les Alliés et l'Allemagne. Les Alliés interprétaient le terme « convoi » dans le sens le plus large et les Pays-Bas les ont suivis sur ce point chaque fois qu'il s'est agi d'articles destinés à un but militaire. Dans l'affaire du *Wimbledon*[1], le juge allemand Schücking a conclu à ce sujet comme suit : « Une étude approfondie de la genèse des articles 2 et 7 — ainsi que l'application de ces articles pendant la guerre mondiale — montre que le transport de matériel de guerre, même sans contrôle ou escorte militaire, doit être considéré comme un convoi... lorsque ce transport n'est pas le résultat d'une transaction commerciale, mais que le belligérant lui-même se présente dans la double capacité d'expéditeur et de destinataire... » La même règle serait manifestement appliquée aux envois faits par un belligérant à un de ses alliés, quand bien même on chercherait à camoufler ces envois sous l'apparence d'une expédition commerciale.

Ce qui est vrai du cas où l'article 16 jouerait en notre faveur l'est *a fortiori* lorsqu'il ne s'applique pas, et est également exact dans ce cas pour l'Autriche neutre.

La Suisse comme l'Autriche pourraient d'ailleurs, dans cette hypothèse, interdire le transit de tout ce qui peut être utile à une armée, ce qu'elles ne manqueraient sans doute pas de faire si un conflit européen de grande envergure les épargnait.

3. *Par les chemins de fer italiens et, éventuellement, l'Autriche.*

Les questions qui se posent pour la traversée de l'Italie et de l'Autriche ont été examinées ci-dessus.

4. *Par la Méditerranée, les détroits turcs, les ports de la mer Noire et le Danube.*

Aux termes du paragraphe 1*b* de l'annexe à la convention concernant le régime des Détroits signée à Lausanne le 24 juillet 1923, « les droits et devoirs de la Turquie, en tant que puissance neutre, ne sauraient l'autoriser à prendre aucune mesure susceptible d'entraver la navigation dans les Détroits, dont les eaux et l'atmosphère doivent rester entièrement libres, en temps de guerre, aussi bien qu'en temps de paix ». L'agrément de la Turquie à l'utilisation de cette voie est donc, d'ores et déjà, donné. La Turquie ne saurait renier les engagements qu'elle a pris à ce sujet sans, par là même, sortir de la neutralité

* Annotation manuscrite : *De caractère privé ?*

** Autre annotation : *La Suisse le pourrait-elle si elle le désirait ? Non, si elle veut conserver neutralité.*

(1) Vapeur chargé de munitions destinées à la Pologne en lutte contre la Russie, et qui se vit refuser en 1921 le passage dans le canal de Kiel, en raison de la neutralité allemande.

et se ranger dans le camp de nos adversaires. Si la Turquie est en guerre, elle peut naturellement exercer tous ses droits de belligérant à l'encontre des navires ennemis et neutres, dans les Détroits comme ailleurs (*Ibid.* c).

Sur le Danube, la Bulgarie, au point de vue juridique, supposée neutre, se trouverait dans la situation des Pays-Bas pendant la guerre de 1914-1918. Elle serait tenue de laisser libre le « transit » même du matériel de guerre, mais elle devrait interdire le passage des « convois » par ses eaux. Toutefois la Bulgarie n'étant riveraine que d'un côté, il semble que la navigation pourrait s'exercer sans emprunter d'une manière apparente ses eaux.

5. *Par la Méditerranée et les ports yougoslaves.* Pas d'obstacle juridique à l'emploi de cette voie.

6. *Par la Méditerranée et Salonique.*

La zone franche yougoslave de Salonique et le chemin de fer qui la relie au territoire serbe ont fait l'objet d'accords aux termes desquels les plombs apposés par les autorités yougoslaves à la station frontière ou dans la zone franche ne pourront être enlevés sous aucun prétexte par aucune autorité hellénique (protocole sur le service douanier du 17 mars 1929, art. 11). Mais il doit être remis aux autorités helléniques le manifeste en double exemplaire des marchandises arrivées par voie de mer dans la zone franche, ainsi que des marchandises sortant de cette zone à destination de l'étranger (même protocole). En outre, l'article 3 du protocole final du 17 mars 1929 dispose que « la zone libre serbe ne pourra être utilisée que pour le transit et le trafic serbe-croate-slovène, à l'exclusion de toutes marchandises de provenance ou à destination d'autres pays... » et les lettres échangées le même jour précisent que, par ces termes, sont compris « les articles de *commerce privé* de production ou d'industrie S.H.S. exportés en Grèce ou à l'étranger, ainsi que les articles du *commerce privé* de production ou d'industrie hellénique ou étrangère, destinés à être consommés dans le royaume S.H.S. et importés à cet effet »*.

Le transit de matériel de guerre par la voie de Salonique se trouve ainsi exclu, même en temps de paix, à moins qu'il ne soit effectué irrégulièrement au moyen de faux manifestes. Des fournitures d'articles nécessaires à la poursuite des hostilités au gouvernement yougoslave ou, par son intermédiaire, à d'autres gouvernements alliés ne pourraient, en temps de guerre, être transportées par cette voie sur une grande échelle, sans que le gouvernement grec s'en aperçoive. Ce gouvernement serait en droit d'intervenir pour faire cesser ces transports contraires aux accords de 1929. Il pourrait même arguer de cette violation de ces accords pour arrêter tout le trafic yougoslave par Salonique.

Au surplus, la capacité de déchargement de la zone yougoslave de Salonique ne représente que le cinquième de la capacité de déchargement du port tout entier.

L'emploi de la voie de Salonique pose donc les mêmes problèmes que la traversée de l'Italie ou de l'Autriche, et dépend essentiellement du point de

* Annotation manuscrite : *Obstacle italien.*

savoir si l'article 16 du pacte joue ou non en notre faveur et, dans le cas de réponse négative, si la Grèce demeure ou non neutre. Dans ce dernier cas, tout transit d'objets propres à la poursuite des hostilités peut être interdit par elle et, dans l'hypothèse la plus favorable, le passage de « convois », terme dont le sens a été précisé ci-dessus, demeurerait prohibé.

300

Note de la Délégation française à la Conférence du désarmement [1]

Conversation d'Aubert avec Norman Davis et Hugh Wilson

Genève, 12 octobre 1933.

Davis est inquiet de l'attitude des Anglais. Simon a le désir d'humilier l'Allemagne, à qui il ne pardonne pas sa réponse [2]. De plus, en ne l'adressant pas à l'Amérique et à la France, elle a mis l'Angleterre dans une situation difficile. Le penchant de Simon serait d'aller devant la Commission générale et que la discussion s'y engage sur le non-réarmement de l'Allemagne, discussion suivie d'un vote. Cela aboutirait à une rupture ou à un *diktat*, ce que Davis veut avant tout éviter.

— Je réponds que si cette disposition de Simon était connue de l'opinion française, elle y serait très populaire. Si l'Amérique veut d'une négociation et non d'un *diktat*, elle doit aider le gouvernement français. Il n'y a pas de temps à perdre : l'inquiétude française, à la veille de la rentrée des Chambres, le désarroi allemand, la rancune anglaise imposent une prompte solution dont la première étape, conformément à la suggestion que Davis m'a faite avant-hier, serait un projet de résolution présenté au Bureau par les États-Unis, l'Angleterre et la France [3].

— Davis est d'accord sur cette procédure et sur son urgence; mais il insiste sur la nécessité que la résolution soit aussi acceptable pour l'Allemagne que pour la France.

— Je réponds qu'il convient de nous garder quant à la résistance de l'Allemagne de l'illusion que les Alliés eurent lors de l'armistice où ils exagérèrent cette résistance. L'Allemagne acceptera ce que le front commun des grandes puissances aura décidé; mais elle compte, comme en 1918, sur l'arbitrage américain.

(1) Rédigée par M. Aubert.
(2) Sur cette réponse, voir ci-dessus le n° 279.
(3) Dans la soirée du même jour, l'agence Havas publiait un communiqué faisant état d'un projet de résolution anglo-franco-américain, qui affirmait l'unanimité des trois délégations pour interdire à l'Allemagne toute espèce de réarmement. L'élaboration de propositions communes était prévue pour la séance du 14 octobre — d'où la fureur de la presse allemande (T. n° 1781 de Berlin, du 13).

— Davis insiste sur l'avantage que présente pour la France l'appui des États-Unis et de l'Angleterre. L'Allemagne n'osera pas violer une convention placée sous un tel parrainage.

— Peut-être, si ce parrainage est continu pendant la durée de la convention. La France marque assez nettement son désir de collaboration avec les Anglo-Saxons par les sacrifices qu'elle est disposée à consentir en vue de la conclusion d'une convention; mais, réciproquement, si l'Amérique reconnaît l'intérêt général que présente pour elle une convention du désarmement (reprise des affaires; précédent heureux pour des négociations navales avec le Japon; garantie de paix en Europe, etc.), elle doit reconnaître aussi la valeur que représente pour elle un accord immédiat *fixant* la position actuelle très conciliante de la France et de nature à conduire à un accord négociable avec l'Allemagne. A défaut de cet accord initial de principe, je prédis à Davis qu'en Commission générale, il s'apercevra que la France est en flèche du reste de l'Europe, Russie comprise, quant aux sacrifices que l'Allemagne mérite.

— Il est d'accord et il tient toujours pour un accord rapide à trois, mais acceptable également par la France et par l'Allemagne.

— Le projet de résolution sur lequel il y a eu le 11 octobre un échange de vues entre membres des trois délégations française, anglaise et américaine [1], ne donne pas satisfaction à la France : il esquive la subordination des engagements de la deuxième période à l'exécution des engagements de la première période; il estompe les précisions des engagements de la première période (contrôle fondé sur une limitation des fabrications et des dépenses); par contre, il prétend mettre en pleine lumière les précisions des engagements de désarmement de la deuxième période : la balance est inégale.

— Davis réplique qu'il est évident que si la convention est violée, les engagements pris ne tiendront pas; mais il est difficile d'admettre que, si au bout de quatre ans le système de contrôle inventé par la France est déclaré par elle inopérant, il n'y aura pas de réduction d'armements. C'est cette réduction des armements qui seule peut amener les États-Unis à participer au système français de contrôle.

— Je réponds :

En dehors d'une violation flagrante, il y a d'autres cas à prévoir. Si nous parlons de période nécessaire d'épreuve, c'est dans un double sens : d'une part, éprouver en quatre ans les *réelles* dispositions d'une Allemagne avec qui, à la prendre telle qu'elle est actuellement, nous ne traiterions pas sans garanties; d'autre part, éprouver la valeur *réelle* d'un système de contrôle qui n'a jamais été expérimenté. Par exemple, on nous signale que les *Bayerische Motorwerke* assermentent leurs ouvriers pour les empêcher de parler. De telles mesures ne neutraliseront-elles pas un contrôle *réel*?

Il n'est pas question pour la France de réserver son droit au bout de quatre ans de déclarer que, le système qu'elle a inventé ne lui donnant pas satisfaction,

(1) Vraisemblablement au cours de la séance de l'après-midi, dont malheureusement aucun compte rendu ne nous est parvenu (Voir ci-dessus n° 295, note).

elle se considère déliée de ses engagements de désarmement. C'est à la majorité qualifiée de la Commission, responsable de la convention, que cette décision appartiendra. Et le système de contrôle dit français, en permettant à tous les signataires de la convention de voir clair dans les affaires militaires de leurs voisins, est d'intérêt général.

Au surplus, c'est une erreur de parler comme si les réductions d'armements étaient réservées à la seconde période : la limitation des effectifs, la limitation des contingents de fabrication, la limitation des dépenses, n'est-ce pas du désarmement et dès la première période, tandis que les Allemands doubleront leurs effectifs et leurs armements?

Il est certain que si le passage de la première à la deuxième période doit s'effectuer, à moins qu'il n'y ait eu, de manière flagrante, une violation d'espèce de la convention, la Commission permanente ne fonctionnera pas pendant quatre ans comme elle aurait fonctionné si la décision du passage lui avait été reconnue : dans le premier cas, elle fonctionnera avec l'idée de ne pas gêner le développement ultérieur de la convention; dans le deuxième cas, elle fonctionnera de manière à pouvoir prendre ses responsabilités au bout de quatre ans.

Enfin, à défaut de précisions pour la première période de nature à la rassurer, la France ira moins loin dans les précisions concernant la destruction des matériels. Elle indiquera des plafonds plus hauts. Conséquence : l'Allemagne aurait le droit de réarmer davantage, ce qui ne peut être l'idée de ceux qui veulent l'empêcher de réarmer pendant la première période.

— Davis ne conteste aucun de ces arguments. Frappé en particulier par l'argument que, quant aux effectifs, la première période comporte du désarmement, il suggère que la transformation des armées continentales s'étale sur plus de quatre ans.

— Je réponds qu'il y aura, en toute hypothèse, la même décision à prendre quand il s'agira de détruire des matériels, que ce soit au bout de quatre ou de six ans : la résorption de la Reichswehr est plus intéressante pour nous en quatre ans qu'en six ans, à moins qu'on ne puisse supprimer immédiatement toutes les formations paramilitaires, car pour le moment l'Allemagne cumule les avantages de l'armée de métier et de l'entraînement militaire de la nation.

— Pour conclure, Davis revient toujours sur la nécessité d'offrir à l'Allemagne un accord qu'elle puisse accepter. L'idée wilsonienne d'un arbitrage américain en vue d'une paix négociée le hante; néanmoins, en fin de conversation, il revient sur l'idée d'un accord à trois à conclure rapidement et promet de rechercher une formule sur la subordination de la deuxième période à la première.

La conclusion que je tire de cette conversation est qu'il est urgent :

1° De rappeler officiellement aux Américains que l'idée de subordination de la deuxième période à la première a été toujours au centre de notre système, tel qu'il a été exposé dans le mémorandum remis à Henderson [1] et dont les Américains ont eu communication, et dans les conversations de Paris. Nous

[1] En juillet, et dont le texte est reproduit au tome III de la présente série sous le n° 486 (annexe).

ne changeons pas d'idée et sur ce point, au fond sinon dans la forme, nous ne pouvons modifier notre thèse;

2° De leur rappeler et de leur faire rappeler par les intéressés que les puissances de l'Europe, l'Allemagne exceptée, vont moins loin que nous en matière de désarmement et que, par conséquent, ils ont intérêt, s'ils veulent d'une convention négociée avec l'Allemagne, à fixer d'entrée de jeu la position libérale de la France. C'est la seule manière de donner un élan à la Commission générale.

301

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1122. [1] *Berlin, 12 octobre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 octobre.)

Les informations recueillies ici au jour le jour, ainsi que les récents entretiens que j'ai eus cette semaine avec les divers représentants du gouvernement allemand, notamment avec M. von Bülow [2] et M. Funk, permettent de préciser, dans une certaine mesure, l'état d'esprit dans lequel l'Allemagne aborde en ce moment le problème du désarmement et, notamment, les réactions du gouvernement du Reich à la suite du discours prononcé à Vichy par M. Daladier [3].

Dès avant les conversations de Paris, le cabinet Hitler avait senti, sans aucun doute, la gravité de sa situation diplomatique et prévu qu'il se heurterait à Genève à des difficultés considérables. Il ne pouvait ignorer l'évolution qui s'était produite dans l'opinion britannique. La presse allemande la relevait quotidiennement pour s'en indigner. Quant à l'aide qu'il pouvait attendre du gouvernement italien, il se rendait compte à quel point elle était précaire et problématique. Il devait, enfin, savoir à quoi s'en tenir au sujet de l'accueil, plus que réservé, qui serait fait à Washington à ses revendications touchant l'octroi des armes dites défensives.

Par un de ces revirements dont la politique allemande nous a donné plus d'un exemple, le cabinet Hitler semble s'être dès lors, une fois de plus, convaincu que le nœud du problème européen n'était plus, comme il l'avait cru, à Londres, ni même à Rome, mais à Paris et que c'était en France qu'il fallait faire fléchir les résistances.

Les pourparlers engagés dans notre capitale entre les ministres des Affaires

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) En fait le 5 octobre. Voir ci-dessus le télégramme n°s 1725-1731 de Berlin de ce jour, ci-dessus reproduit sous le n° 276.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 285 (note).

étrangères de Grande-Bretagne et de France [1], d'accord avec les représentants de l'Italie et de l'Amérique, sont venus donner à ces pressentiments une éclatante confirmation. En dépit des explications plus ou moins admissibles, dont les journaux se sont efforcés de voiler la vérité, l'opinion publique elle-même a pu se rendre compte, à la lecture des informations venues de Londres et de Paris, du terrain perdu sur l'échiquier diplomatique par l'Allemagne depuis le 11 décembre 1932.

Est-ce au sentiment de la défaite prochaine qu'il faut attribuer les tentatives faites, dès la mi-septembre, par le chancelier Hitler auprès de M. François-Poncet, pour se concilier, par des déclarations pacifiques et des protestations de bonne volonté, les bonnes grâces d'un pays dont on répète ici qu'il tient entre ses mains les destinées de l'Europe [2]? On serait assez disposé à l'admettre. Il est de fait que, depuis lors, on a pu observer, dans certains organes directement inspirés, tels que la *Gazette de Voss*, des allusions fort transparentes à la nécessité d'aborder les grands problèmes politiques sous l'angle franco-allemand et d'ouvrir la voie à des conversations directes entre Paris et Berlin. Nul doute que ce ne soit avec des préoccupations de ce genre que M. von Neurath était arrivé à Genève, il y a quinze jours. J'ai relaté par télégramme, telles qu'elles m'ont été rapportées par M. von Bülow, les impressions que le ministre des Affaires étrangères du Reich a retirées de ses entretiens genevois. Profondément désappointé de ses conversations avec Votre Excellence, il n'a pas été plus satisfait de ses entretiens avec les Anglais et avec les Italiens. Aux premiers, il reprochait de ne lui avoir pas nettement fait entendre s'ils continuaient à se placer sur la base du plan MacDonald; quant aux deuxièmes, il les accusait de n'avoir fait aucune tentative sérieuse pour comprendre les difficultés allemandes et arbitrer le conflit. L'impression très nette qui se dégageait du rapport de M. von Neurath à son gouvernement, c'est que, déçue par l'Angleterre et livrée à elle-même par ses mentors italiens, l'Allemagne, prête à chercher avec le gouvernement français un terrain d'entente, ne se voyait pas sans amertume éconduite par celui-ci et abandonnée à son propre destin.

C'est sur ces entrefaites qu'elle a connu les déclarations du président du Conseil français. L'attitude de M. Funk, auquel j'ai rendu visite trois jours après le discours de Vichy, me paraît donner une idée assez juste de l'accueil réservé par le Chancelier à l'intervention du chef de notre gouvernement. Elle est à la fois révélatrice des sentiments du Führer, dont M. Funk, en qualité de chef du service de la presse du Reich, est l'un des plus intimes collaborateurs, et des arrière-pensées des dirigeants actuels de l'Allemagne.

Le secrétaire d'État m'a, tout d'abord, affirmé avec force que rien n'intéressait davantage le Führer, rien ne lui tenait plus à cœur que le problème franco-allemand. A son avis, la paix européenne est subordonnée à la solution de ce problème. Toutes les questions qui se posent actuellement doivent

(1) Dont les comptes rendus sont publiés ci-dessus sous le n° 261 (annexes).

(2) Sur l'entrevue du Führer et de l'ambassadeur de France à laquelle il est fait ici allusion, se reporter au télégramme n°s 1616-1622 de Berlin du 15 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 215.

donc être envisagées, pense-t-il, sous l'angle des relations franco-allemandes. Voilà pourquoi, ajoutait le secrétaire d'État de M. Goebbels, M. Hitler avait décidé de répondre lui-même au discours de M. Daladier, où il voyait une sorte d'invite à engager une conversation à deux.

Je me suis bien gardé de contredire M. Funk. Mais j'ai essayé de lui montrer combien l'atmosphère actuelle, empoisonnée par les manifestations d'un nationalisme outrancier, était peu favorable à l'ouverture de pareils pourparlers. Nous sommes malheureusement, lui ai-je dit, un peu dans la situation où se trouvait l'Europe au XVIe siècle, lorsqu'elle était divisée entre catholiques et protestants. Nous avons actuellement, Français et Allemands, des religions politiques différentes. Un nouveau colloque de Poissy ne conduirait-il pas à des résultats aussi décevants que la célèbre réunion organisée par Catherine de Médicis? M. Funk n'a pas voulu en convenir. Je lui ai fait ensuite observer que, dans des pourparlers de cette nature, nous rencontrerions immédiatement le problème du désarmement.

C'est alors que M. Funk m'a dévoilé toute sa pensée. « Précisément — m'a-t-il dit — nous pensons que ce problème a été et qu'il est encore très mal posé. En réalité, soyons francs : personne au monde ne désire le désarmement. Voyez plutôt le Japon et la Russie s'armer jusqu'aux dents, voyez les États-Unis et l'Angleterre renforcer leurs armements navals, la Belgique, sa ceinture de fortifications. Avouez que, vous autres Français, vous ne souhaitez pas davantage vous priver de vos canons et de vos tanks. » Il était facile de répliquer à cette attaque en montrant ce que l'état d'esprit de l'Allemagne hitlérienne a pour nous d'inquiétant et même de menaçant. Mais M. Funk tient à son idée : « Supposons — dit-il — que le problème allemand n'existe pas. Désarmeriez-vous plus aisément pour cela? » me demande-t-il. Je lui réponds que cela ne fait pas l'ombre d'un doute et que, ne fût-ce que pour des raisons d'économie budgétaire, la France aurait, dans ce cas, depuis longtemps réduit ses dépenses de défense nationale.

« Non, — me dit M. Funk — cela n'est pas prouvé. Si l'Allemagne n'existait pas, il y aurait l'Italie, ou d'autres pays. En réalité, la défense nationale est une nécessité vitale des pays qui ne veulent pas mourir. Et voici quel est le fond de la doctrine nationale-socialiste. Nous entendons rendre à la jeunesse allemande, à tout notre peuple, cet instinct de conservation et de dignité nationale que quatorze années d'un régime abject avaient réussi à leur enlever.

« Dans ces conditions, vous comprenez bien ce que je veux dire quand j'affirme que le problème du désarmement a été, dès l'origine, mal posé. Il faut, avant tout, le replacer sur un plan normal, logique et surtout national. Ce n'est pas à Genève qu'il convient d'en discuter; dans l'atmosphère de la Société des Nations, il ne peut que se compliquer et s'alourdir de considérations pacifistes qui ne sont pas les nôtres. Il importe de l'envisager sous l'angle des relations franco-allemandes. Sur ce plan plus restreint, nous avons toutes raisons de nous rencontrer. »

La signification de pareilles déclarations ne saurait être douteuse. Pour M. Funk, l'entente franco-allemande recherchée aujourd'hui par les dirigeants hitlériens ne vise nullement au désarmement, mais au réarmement

de l'Allemagne avec le consentement de la France. « Nous pouvons, dit M. Funk, vous offrir toutes les garanties de sécurité que vous souhaitez. La question d'Alsace-Lorraine n'existe plus pour nous. Sur celle des colonies, nous pourrions également nous mettre d'accord. Il suffit que la France entende notre appel. »

Si de telles conceptions traduisent réellement l'état d'esprit de M. Hitler et de son entourage, on conviendra que leurs tentatives de rapprochement apparaissent sous un jour bien singulier. Est-ce dans ce sens que le Chancelier entendait répondre au discours de M. Daladier, lorsque M. Funk m'a annoncé, comme un fait certain, que le Führer prendrait la parole à la radio, le 10 octobre, pour lancer un appel au gouvernement français? Hypothèse très vraisemblable, à la vérité, et confirmée par les hésitations manifestées depuis avant-hier en haut lieu. J'ai signalé par télégramme les nouvelles contradictoires qui m'ont été données à cet égard. L'un de mes collaborateurs a reçu d'un journaliste bien renseigné, et appartenant à la *Gazette de la Bourse*, la confidence que, si M. Hitler tardait à répondre à M. Daladier, c'est qu'il se demandait dans quelle mesure on était prêt, du côté français, à accueillir la proposition allemande d'un tête-à-tête. Je conçois les doutes du gouvernement allemand si ce tête-à-tête doit avoir pour objet l'examen des thèses chères à M. Funk!

En réalité, le gouvernement allemand paraît encore en proie au plus profond désarroi. Les décisions du cabinet britannique [1] lui ont porté un terrible coup. Que ce soit à Londres, à Rome, à Paris ou ailleurs, il ne se heurte qu'à l'hostilité, à l'antipathie, à la résistance. Dans ces conjonctures, s'adresser directement à la France est apparu au Führer comme une solution de salut. Et sans aucun doute, pendant vingt-quatre heures, telle a été sa décision. Il est permis de supposer qu'entre-temps s'est fait sentir l'influence de la Wilhelmstrasse et de M. von Neurath, rentré brusquement de Bavière. Celui-ci n'aura-t-il pas tiré de sa vieille expérience diplomatique le conseil de ne rien brusquer? N'aura-t-il pas fait valoir qu'entre les Français, les Anglais et les Italiens, dont l'intransigeance n'est peut-être pas durable, il y avait sans doute place pour une entente avec l'Amérique? Les espoirs avec lesquels les journaux d'hier ont accueilli la nouvelle des démarches de M. Norman Davis [2] semblent bien révéler ce désir d'essayer encore de manœuvrer. On en reviendrait donc à la vieille tactique qui consiste à diviser les puissances pour obtenir le maximum de satisfactions. Telle est, en tout cas, a dû dire l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Londres, la meilleure méthode pour mener une négociation, et, une fois de plus, le chef du mouvement national-socialiste, qui n'en est encore qu'à ses débuts dans la diplomatie, et qui ne s'est pas encore senti assez sûr de lui pour recevoir les ambassadeurs étrangers sans le concours de l'un de ses ministres, se sera reposé du soin de conduire les affaires extérieures sur ceux dont c'est encore le métier.

[1] Voir ci-dessus, le n° 295 (note).

[2] Le délégué américain ne manifestait-il pas encore, le même jour, ses craintes devant le durcissement de la position anglaise (voir ci-dessus le n° 300) ?

302

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 878 à 882, 885-886. *Vienne, 13 octobre 1933, 0 h. 5, 20 h.*

(*Reçu :* 2 h., 21 h.)

Le chancelier Dollfuss, qui a repris hier son travail au Ballplatz, m'a reçu ce matin. Il ne souffre plus de ses blessures [1] et n'a rien perdu de son entrain et de sa vivacité enjouée.

Je lui ai fait part des préoccupations que m'inspire la situation de plus en plus tendue entre le gouvernement et le parti socialiste.

M. Dollfuss m'a déclaré qu'il comprenait fort bien que la France ne peut se désintéresser du développement de la politique intérieure autrichienne, mais qu'il n'en serait pas moins contraint, le cas échéant, de décliner toute intervention du gouvernement français en faveur des socialistes autrichiens. Il m'a prié de faire valoir à Votre Excellence que la position qu'il a prise vis-à-vis de l'Allemagne, à laquelle il refuse tout droit de s'ingérer dans les affaires d'Autriche, l'oblige à adopter vis-à-vis des puissances occidentales une attitude identique.

« Les social-démocrates autrichiens, m'a-t-il dit, se drapent aujourd'hui en défenseurs de la démocratie et en champions de l'indépendance autrichienne. Or ce sont ces gens-là qui pendant quatorze ans se sont chaque jour déclarés prêts à vendre leur patrie à l'Allemagne; ce sont eux qui ont fait une guerre au couteau à Mgr Seipel, alors que celui-ci cherchait à défendre l'Autriche avec l'appui de la Société des Nations. Ce sont eux qui par leur attitude démagogique ont réussi, comme leurs camarades d'Allemagne et d'Italie, à dégoûter le peuple de la démocratie en l'amenant à douter de la capacité des citoyens à gérer eux-mêmes la chose publique. Je suis meilleur démocrate qu'eux, car je ne veux ici ni du fascisme ni de la dictature. Je veux une représentation populaire, saine, stable et efficace dans son action ».

Comme j'insistais auprès du Chancelier sur les dangers d'une bataille sur deux fronts, il m'a répondu :

« Ce combat, ce n'est pas moi qui l'ai cherché. J'ai laissé les socialistes tranquilles. Je leur ai pris un peu d'argent au Rathaus, mais je n'ai emprisonné aucun d'eux, ni dissous aucune association. Pourquoi ont-ils pris l'offensive en convoquant des journalistes étrangers pour leur annoncer la grève générale? Pourquoi, alors que j'avais laissé toute liberté aux syndicats pour leur réunion internationale, M. Seitz en a-t-il profité pour nous lancer un défi? J'ai interdit la vente au numéro de l'*Arbeiter Zeitung* pour la durée

(1) Allusion à l'attentat dont avait été victime le Chancelier. Voir ci-dessus le n° 270 (note)

d'un mois. Mais voici déjà longtemps que ce journal se moquait de nous, en ne tenant pas compte des avis de la censure préventive.

« Je suis tout à fait de votre avis, m'a dit le Chancelier, je crois à l'heure actuelle une lutte avec les socialistes inopportune et ce n'est pas moi qui serai l'agresseur. Mais si les socialistes veulent exciter contre nous leurs camarades de l'étranger en espérant nous intimider, ils font un mauvais calcul. Contre une action violente de leur part, telle que la grève générale, comme contre une révolte des nazis, je suis décidé à me défendre avec la dernière énergie. Je proclamerais immédiatement l'état de siège. »

Tout ceci m'a été dit avec beaucoup de simplicité et de bonhomie, mais avec une grande fermeté et m'a confirmé dans l'idée que si le Chancelier demeure accessible à des conseils donnés dans une conversation intime et amicale, toute manifestation publique d'origine étrangère en faveur des socialistes ne ferait qu'aggraver le conflit.

Mon collègue britannique, qui a vu également aujourd'hui le Chancelier, lui a parlé dans le même sens que moi et a reçu une réponse semblable.

J'ai fait connaître à M. Léon Blum [1] le sens général de ma conversation avec M. Dollfuss.

M. Blum m'a dépeint la situation « tragique » des chefs socialistes autrichiens, qui sentent que le Chancelier, par une habile et prudente tactique, ruine peu à peu leur autorité et craignent de voir le parti réduit à l'impuissance et presque anéanti sans avoir livré bataille. Les dirigeants socialistes prétendent d'autre part qu'au moindre incident, ils ne pourraient retenir leurs troupes. (Cette indication est nettement contestée du côté gouvernemental et de la part d'informateurs impartiaux.)

Bien que M. Léon Blum m'ait présenté le parti comme très uni, ce qu'il m'a dit m'a laissé l'impression qu'il y avait parmi les dirigeants incertitude et divergences quant à la tactique à suivre.

303

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 902, 903. Secret. Strictement réservé. *Genève, 13 octobre 1933* [2].

(*Reçu :* 13 h. 30.)

M. Benès me prie de faire tenir à Votre Excellence l'information suivante dont il garantit l'exactitude : « M. Man, vice-président de la *National City Bank* de New-York, a eu l'occasion, il y a environ une quinzaine de jours,

[1] Qui se trouvait à Vienne à l'occasion de la réunion dans la capitale autrichienne du comité de l'Union syndicale internationale.
[2] Par téléphone.

de s'entretenir avec le chancelier Hitler qui l'avait invité chez lui à sa résidence de Bavière. M. Man est un germano-américain et le Chancelier, qui se croyait assuré de la fidélité de ses sentiments allemands, lui a parlé sans réticence.

« M. Hitler a affirmé, en particulier, sa volonté de continuer sa politique antijuive en faisant disparaître les Juifs de tous les emplois officiels et de tous les postes importants en général. La réalisation du programme de la politique raciste doit être poursuivie d'une manière méthodique et continue.

« Le Chancelier n'a pas fait mystère non plus de sa volonté de mettre la main sur l'Autriche. Il a également parlé de la nécessité pour l'Allemagne de recouvrer le Corridor, la Haute-Silésie et la Posnanie. Pour gagner du temps, et seulement pour gagner du temps, a-t-il dit, l'Allemagne doit continuer à prendre part aux négociations sur le désarmement. Dans un an, l'armée allemande sera assez forte pour que des complications d'ordre militaire ne soient plus redoutables pour elle. Dans deux ans, « l'armée allemande sera la plus forte du monde et, partant, le facteur décisif de la politique internationale ». M. Man a été si ému de ces confidences que, arrivé à Vienne, il les a rapportées au ministre des États-Unis. Elles ont été télégraphiées à Washington » (1).

304

Note de la Délégation française à la Conférence du désarmement (2)

Conversation d'Aubert avec Norman Davis

Genève, 13 octobre 1933 (matin).

Davis déplore l'indiscrétion commise à Paris qui a fourni à sir John Simon un prétexte pour se libérer d'un projet de résolution à présenter conjointement au Bureau par l'Amérique, l'Angleterre et la France (3), juste au moment où lui, Davis, insistait auprès de Simon pour que ce projet fût précisé dans le sens que je lui avais indiqué hier sur la subordination de la deuxième période à la première (4).

Simon, d'après Davis, est toujours décidé à répondre devant le Bureau à la communication qui a été faite par l'Allemagne au Foreign Office (5). Davis

(1) Ce télégramme a été retransmis par courrier aux postes de Washington (n° 877), Londres (n° 1916), Rome (n° 1882), Berlin (n° 1515), Vienne (n° 729), Prague (n° 983), Varsovie (n° 635), Rome Saint-Siège (n° 190), Belgrade (n° 880), Bruxelles (n° 512), Berne (n° 199).

(2) Rédigée par M. Louis Aubert.

(3) Sur ce projet de résolution, voir ci-dessus n° 300 (note).

(4) Le compte rendu de la conversation de la veille entre MM. Aubert et Davis est publié ci-dessus sous le n° 300.

(5) Analysée ci-dessus sous le n° 279 (note).

craint que ce ne soit une mauvaise préparation à un accord qui doit être négocié et non dicté : « Nous ne voulons pas participer à un nouveau traité de Versailles », a-t-il déclaré à Simon. Puisque la déclaration à trois n'est plus possible, il voudrait gagner du temps, deux à trois semaines pour négocier.

Sur ces entrefaites, Nadolny s'étant fait annoncer à Simon, celui-ci a insisté pour que Davis assistât à l'entretien. Nadolny, avant de partir pour Berlin, tenait à demander à Simon si les propositions qu'il lui avait faites(1) étaient son dernier mot, l'Allemagne ayant déjà déclaré que les siennes n'étaient pas son dernier mot. Simon a répondu que ce que Nadolny appelait les « propositions Simon » étaient la réponse du cabinet anglais à la démarche de Bismarck au Foreign Office et que lui, Simon, n'avait pas le pouvoir de la modifier.

Davis, alors, est intervenu : « Les États-Unis sont entièrement d'accord avec le cabinet britannique sur la période d'épreuve et le non-réarmement de l'Allemagne. Jamais les États-Unis n'accepteront qu'une convention de désarmement débute par le réarmement d'une des grandes puissances ». Nadolny ayant observé que cette inégalité de traitement réservée à l'Allemagne n'était pas conforme à la déclaration du 11 décembre, Davis répliqua : « Égalité dans un cadre de sécurité ». « Mais toutes les propositions de la France en matière de sécurité, nous les avons acceptées ». « Avec réticence, reprit Davis ; en tout cas il n'a jamais été question que d'égalisation par étapes. Si j'étais le représentant de l'Allemagne, je m'estimerais heureux de me dégager de la partie V du traité de Versailles pacifiquement. Enfin, même si ce soir, l'Angleterre et l'Amérique pouvaient vous donner des apaisements, nous sommes sûrs que l'Europe ne nous suivrait pas. »

Nadolny serait parti pour Berlin assez déconfit. D'après Davis, les Allemands, lundi et mardi derniers, étaient résignés à l'acceptation. Qu'est-il survenu mercredi qui a fortifié leur résistance? Davis croit que le retour de Neurath a pu provoquer une tentative des Junkers pour mettre Hitler dans une situation difficile.

Ayant demandé à Davis quel rôle jouait l'Italie, il m'a laissé entendre que le rôle d'arbitre, de pacificateur qu'elle avait voulu s'attribuer (et qui certainement a agacé l'Angleterre et l'Amérique) dépassait ses forces.

Davis avait reçu Soragna avant moi : l'Italie tient avant tout à la conclusion d'une convention ; elle avait estimé que l'attribution de prototypes à l'Allemagne pendant la première période favoriserait l'entente ; mais si trois grandes puissances s'y opposent, elle n'insistera pas.

Alors qu'hier le problème était par une déclaration à trois de faire accepter par le Bureau le plus possible de notre système, le problème, demain, paraît devoir être plus modeste en raison des circonstances : souligner notre accord avec l'Angleterre et les États-Unis sur un minimum : la période d'épreuve et

(1) La veille, lors d'une visite chez le ministre anglais, qui recevait MM. Norman et Davis, sir John s'en tenait à ses déclarations antérieures : nécessité d'une période préparatoire de quatre ans; pas de réarmement allemand durant cette période (T. nos 900-901 de Genève, du 12 octobre).

le non-réarmement, et que ces deux principes commandent la seconde lecture du plan MacDonald et le modifient foncièrement. Faire dire, par le plus possible d'Européens, que c'est un minimum et qu'il reste à tirer toutes les conséquences de ce principe quant à l'organisation du contrôle avant toute mesure de réduction des matériels.

305

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT,

À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 912 à 916. *Genève, 14 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* 21 h. 20, 21 h. 40, 22 h. 5, 10 h. 25 (?), 23 h. 30.)

Les conversations qui s'étaient poursuivies pendant la journée d'hier avaient permis de constater que si certaines hésitations subsistaient au sujet de la méthode à suivre pour amener la Commission générale à se prononcer sur le principe de la période d'épreuve et sur celui du non-réarmement des états désarmés par traité, l'accord sur le fond était entier entre les principales délégations qui reconnaissaient également que la Commission générale ne pouvait pas reprendre ses travaux dans l'équivoque. Seule, la délégation italienne, confiante dans l'action que son gouvernement exerçait à Berlin, marquait encore ses préférences pour un ajournement de la reprise des débats.

Dans ces conditions, il avait été convenu de ne prendre aucune décision quant à l'opportunité de présenter tout de suite un projet de résolution, et de se borner à marquer d'abord la solidarité des puissances par des déclarations concordantes que leurs délégués feraient à la séance du Bureau; la délégation italienne laissait entendre d'ailleurs qu'elle pourrait s'abstenir.

C'est donc avec le souci de rallier le plus grand nombre de délégations que sir John Simon a préparé son exposé et les circonstances expliquent la timidité d'expression de certains passages. Ce document fut communiqué, aux premières heures de la matinée, aux principaux délégués et, pour tenir compte de leurs observations, notamment de celles de M. Paul-Boncour, subit avant la séance quelques légères retouches.

Il fallut toutefois une intervention très pressante de sir John Simon et de M. Davis, intervention qui retarda de près d'une heure l'ouverture de la séance du Bureau, pour obtenir de M. di Soragna qu'il apportât à l'exposé du représentant britannique l'adhésion de principe de sa délégation.

(1) Par téléphone.

Je ne résume pas les interventions de sir John Simon et de M. Paul-Boncour déjà transmises au Département par télégrammes séparés [1].

L'adhésion de M. Davis, qui parla le second, produisit sur les membres du Bureau, dont certains avaient trop facilement imaginé un désaccord entre Français, Anglais et Américains, une impression profonde qui fut encore accrue lorsque le délégué italien, avec la prudence qu'exigeait la situation délicate où il se trouvait, se rallia à son tour aux principes généraux posés par sir John Simon.

En quelques mots, M. Bourquin apporta l'approbation belge et donna son adhésion expresse aux déclarations faites par M. Paul-Boncour sur la nécessité d'un contrôle efficace au cours de la première période, la question de la mise au point du contrôle devant avoir une importance décisive pour fixer la durée de cette période.

Les interventions de M. Benès et de M. Politis furent également nettes. Le vice-président et le rapporteur général de la conférence insistèrent sur la nécessité de mettre la Commission générale en mesure de se prononcer à bref délai sur quelques principes clairs.

Le délégué polonais, qui aurait dû nuancer son adhésion de quelques réserves, préféra s'abstenir.

Quant à M. von Rheinbaben, il se borna en quelques mots à dire qu'il en référerait à Berlin, ajoutant que son gouvernement examinerait l'exposé de sir John Simon à la lumière de deux principes essentiels :

1° Désarmement substantiel des puissances les plus armées;

2° Réalisation effective et immédiate de l'égalité des droits.

Quant au silence des autres délégués (Suède, Hollande, Espagne, U.R.S.S., Japon), il s'explique par des raisons qui varient dans chaque cas. Une des moindres ne fut pas, pour certains d'entre eux, le regret de n'avoir pas eu comme leurs collègues communication à l'avance de l'exposé de sir John Simon.

La seule décision prise a été le renvoi à la Commission générale de l'examen des déclarations faites au cours de la séance. Le sentiment de la majorité à l'issue de la séance était qu'il convenait d'amener la Commission à se prononcer sur un projet de résolution précise. Les décisions prises depuis à Berlin ne paraissent pas devoir modifier ce sentiment : les principaux délégués s'entretiendront d'ailleurs demain de la situation.

(1) Télégrammes nos 909 et 910 du même jour. Sir John présentait au Bureau les grandes lignes d'un nouveau plan britannique. Ce dernier, dont la durée pourrait s'étendre à huit années (au lieu des cinq d'abord prévues), comporterait une première période de quatre ans au moins, dès le début de laquelle les armées continentales commenceraient à se transformer en milices. Le plan serait mis en train par un système de contrôle international, permanent et automatique s'appliquant également à toutes les puissances. Le programme continu de ces huit années devrait répondre à la double condition de réaliser un désarmement « substantiel » et d'aboutir à l'égalité dans un régime de sécurité, conformément à la déclaration du 11 décembre 1932. Dès la signature, la convention contiendrait le programme détaillé de désarmement en matériel des puissances fortement armées, ainsi que la liste des armes permises à tous les états. Pour Londres, un accord ne pouvait être obtenu sur la base d'une convention autorisant un quelconque réarmement immédiat. Cette condition n'excluait pas l'augmentation du matériel de la nouvelle armée allemande de milices, proportionnellement à celui que possède régulièrement la Reichswehr.

M. Paul-Boncour, les délégués américain et italien entre autres approuvèrent ce programme.

306

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 888 à 890. Réservé. *Vienne, 14 octobre 1933, 14 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h. 35, 16 h. 30, 16 h. 10.)

M. Léon Blum m'a dit qu'il avait eu connaissance de mon télégramme relatant les propos tenus par M. Benès à M. Dollfuss au sujet des socialistes autrichiens (nos 851-852) [1] et qu'il estimait impossible que le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie se fût ainsi exprimé, car M. Benès, dès son arrivée à Genève, s'était entretenu avec Votre Excellence dans un tout autre sens.

J'ai répondu à M. Léon Blum que j'ignorais ce que vous avait dit M. Benès, mais que je ne doutais point qu'il ait été d'accord avec vous pour considérer l'austro-fascisme comme un danger et une lutte de M. Dollfuss sur deux fronts comme inopportune. Cela ne voulait point dire que M. Benès n'eût pas, dans sa conversation avec M. Dollfuss, porté un jugement sévère sur l'intelligence politique des chefs du socialisme autrichien. Il suffit d'ailleurs, ai-je fait remarquer à M. Léon Blum, de lire les derniers numéros de l'*Europe centrale*, organe de M. Benès, pour y trouver une condamnation vigoureuse de l'attitude des socialistes autrichiens.

Quelques heures après cette conversation, M. Hornbostel, qui m'ouvre volontiers ses dossiers, m'a donné lecture d'un télégramme du ministre d'Autriche à Prague, rapportant une toute récente conversation avec M. Benès. Celui-ci s'est exprimé sur l'austro-fascisme et la nécessité d'une politique de temporisation à l'égard des socialistes exactement dans le sens que j'avais indiqué à M. Léon Blum et il a formellement incriminé les socialistes autrichiens qui, selon lui, sont seuls responsables de ce qui leur arrive. Il a dit au ministre d'Autriche qu'il savait que M. Léon Blum lui faisait reproche de ne pas apporter assez d'énergie à la défense du socialisme autrichien. M. Benès a déclaré en outre à son interlocuteur qu'il reconnaissait impossible pour M. Dollfuss de « fraterniser » avec les socialistes et que la politique jusqu'ici suivie par le Chancelier lui paraissait la seule qui fût intelligente et viable. Il a dit au ministre d'Autriche qu'il prierait les socialistes tchécoslovaques de poursuivre auprès de leurs camarades de Vienne une action modératrice.

(1) Du 30 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 263.

307

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1791 à 1795. Extrême urgence. *Berlin, 14 octobre 1933, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 22 h. 45.)

La nouvelle de la décision du gouvernement allemand de se retirer de la conférence du désarmement et de la Société des Nations (1) a produit, cet après-midi, l'effet d'une bombe tant elle a stupéfait même les mieux informés. Les journalistes auxquels elle a été annoncée vers une heure par M. Goebbels lui-même l'ont tenue d'abord pour invraisemblable. Même dans les bureaux de la Wilhelmstrasse, on ne paraît pas l'avoir prise tout de suite au sérieux et l'étonnement de certains fonctionnaires a paru sincère. L'ambassadeur d'Italie avec lequel je me suis entretenu, il y a un instant par le téléphone, m'a fait part lui aussi de son extrême surprise. Le secret a donc été bien gardé.

Il est en effet difficile d'admettre, comme la version officielle tendrait à le faire croire, que l'initiative du gouvernement ait été prise entre midi et une heure, juste après la séance du bureau de la conférence de Genève et le discours de sir John Simon. La gravité de l'événement, la publication immédiate des deux proclamations, dont les termes semblent avoir été assez sérieusement pesés, ainsi que celle du décret de dissolution du Reichstag signé par le président du Reich, permettent de supposer que tout a été minutieusement préparé.

Il paraît d'ailleurs prouvé que le retour du Maréchal de Neudeck à Berlin a été hâté de [cinq] jours pour la circonstance.

J'apprends, d'autre part, par l'un des intimes du Chancelier que celui-ci prononcera ce soir un discours (2) dont le texte ne comprend pas moins de vingt-cinq pages et qui a été rédigé dans la nuit d'hier à aujourd'hui. Enfin, il est remarquable que l'on ait voulu habilement combiner l'action de politique extérieure avec une opération de politique intérieure. Le référendum populaire, doublé de nouvelles élections au Reichstag et d'une réforme constitutionnelle, est un plan qui ne saurait avoir été improvisé en quelques minutes et peut-être non plus du jour au lendemain. La réalité c'est que, mise au point dans la journée d'avant-hier et d'hier, l'opération a dû être suspendue jusqu'après l'audition du ministre des Affaires étrangères britannique.

(1) Annoncée après la séance du Bureau du matin, consacrée à l'exposé du plan du secrétaire d'État au Foreign Office (voir ci-dessus n° 305).
(2) Sur ce discours, voir ci-après le n° 312 (et note).

La part que M. Goebbels y a prise semble avoir été considérable. C'est lui qui a fait convoquer les journalistes, c'est lui qui leur a annoncé les décisions gouvernementales. D'après certaines indications qui viennent de me parvenir, c'est encore à lui que paraît avoir été confié le soin de mettre au point le discours que va prononcer M. Hitler tout à l'heure. Son rapide voyage à Genève(1), les diverses conversations que j'ai eues avec son secrétaire d'État M. Funk(2), et dont la dernière est particulièrement révélatrice des dispositions d'esprit qui ont dicté les décisions d'aujourd'hui, montrent qu'il exerce bien une influence grandissante dans les conseils du gouvernement. Au surplus, le « grand geste libérateur » que vient d'accomplir le cabinet Hitler porte la marque indiscutable de l'organisateur des manifestations grandioses du chef de la propagande hitlérienne.

Sans doute il faut attendre, avant de se faire une opinion définitive sur la portée exacte des décisions allemandes, de connaître les déclarations exactes que fera le Chancelier. Mais déjà l'éditorial publié ce soir par l'organe officieux de la Chancellerie, la *Gazette de la Bourse*, en fournit une interprétation plausible. En se retirant de la Société des Nations et de la conférence du désarmement, l'Allemagne aurait entendu soustraire aux délibérations de Genève le problème du désarmement pour le mettre sur le plan des négociations directes entre les puissances signataires du pacte à Quatre, et peut-être même sur le plan plus restreint encore des relations franco-allemandes. Cette thèse vient donner une force singulière aux déclarations que m'a faites il y a [cinq] jours le secrétaire d'État de [M. Goebbels et sur lesquelles j'appelle l'attention de Votre Excellence (voir ma dépêche nº 1122 (3) du 12 octobre)] (4).

308

M. Pierre Cot, Ministre de l'Air,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

L. personnelle. *Paris, 14 octobre 1933.*

Je vous prie de trouver ci-inclus le rapport que je vous ai promis concernant notre voyage en Russie (5).

Je me tiens naturellement à votre disposition pour vous faire parvenir tous les renseignements d'ordre technique que vous pourriez désirer et vous prie de croire, mon cher Président, à mes sentiments les meilleurs et très dévoués.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 259.
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus le nº 301.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 301.
(4) Le passage final entre crochets est rétabli d'après les archives de l'ambassade de France à Berlin. Le télégramme est retransmis à Genève sous les nos 812-816.
(5) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 249 (et note), 251.

ANNEXE

M. PIERRE COT, MINISTRE DE L'AIR,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 14 octobre 1933.

Après avoir recueilli les avis des techniciens et des spécialistes de mon département qui m'accompagnaient en U.R.S.S., je désire répéter et compléter les quelques conclusions auxquelles nous avons pu parvenir et qui avaient déjà fait l'objet d'un exposé au Conseil des ministres.

Notre voyage en U.R.S.S. répondait à une invitation du gouvernement des Soviets; il a duré du 13 au 22 septembre. J'étais accompagné du général Barès, inspecteur de l'armée de l'Air, de M. Caquot, directeur général technique du ministère, de M. Chaumié, directeur de l'Aéronautique civile et de quelques-uns de mes collaborateurs immédiats.

Pendant ce bref séjour, nous avons, au milieu d'une population dont l'accueil fut très cordial et sympathique, parcouru un grand nombre d'organisations de tous ordres. Je me contenterai de vous rapporter les constatations que nous avons pu faire aux points de vue technique, militaire et civil.

1° *Au point de vue technique.*

La même méthode d'organisation du travail se retrouve dans les différentes usines que nous avons visitées : à Kharkov (tracteurs) ou à Moscou (avions, moteurs, lampes électriques).

Il est visible que le gouvernement s'adresse à des techniciens étrangers compétents qui montent une première usine de leur compétence. Une fois que, grâce à ce contact, un cadre d'ingénieurs russes a pu être constitué, on les substitue peu à peu aux techniciens étrangers, qui furent leurs maîtres. Jusqu'ici, ce rôle d'éducateurs était dévolu aux Américains, aux Anglais et, dans le domaine de l'air tout particulièrement, aux Allemands.

Quant à la production de ces usines, elle est à l'heure actuelle bien ordonnée et bien conduite, mais elle souffre encore d'un excès de main-d'œuvre et d'une insuffisance de contrôle. Par contre, les recherches scientifiques sont remarquablement conduites dans les services et dans les laboratoires que nous avons visités (Institut de moteurs et Institut aérodynamique).

Grâce, d'une part, à cet « encadrement » systématique et grâce, d'autre part, à ces recherches scientifiques, la jeune industrie russe se perfectionnera rapidement.

De l'avis des techniciens du ministère de l'Air, on peut admettre que le programme de l'U.R.S.S., s'il se réalise dans les conditions actuelles, c'est-à-dire dans la paix, permettra d'établir en quelques années une industrie aéronautique dont les possibilités seront de deux à trois fois supérieures à celles de l'Allemagne et du même ordre que celles des États-Unis.

Je me permets de souligner que cette évolution se fera dans les trois prochaines années qui, selon notre état-major, seront celles où l'Allemagne procédera à son réarmement.

2° *Au point de vue militaire.*

Il nous est apparu :

a. Que le matériel militaire est équivalent ou légèrement supérieur à celui de notre matériel en service.

L'avion de chasse prototype actuel, entièrement métallique, doit atteindre une vitesse d'environ 400 km à l'heure. L'aviation de bombardement est constituée par de grands avions métalliques quadrimoteurs, construits en série, le même modèle servant à l'aviation commerciale. Leur nombre doit être d'environ 300, la capacité de construction annuelle de 150.

C'est selon les méthodes les plus modernes que se fait la construction de ces appareils. Il est en effet fort remarquable de constater que ce pays, si riche en bois, est complètement acquis à la technique métallique.

b. *L'instruction professionnelle* nous a paru excellente à en juger d'après les exercices qui ont été faits devant nous (envols d'escadrilles dans des temps très brefs).

c. *La documentation scientifique* et les moyens de recherche des formes ou de matériaux nouveaux, qui sont centralisés à l'Académie militaire, sont considérables.

Quant au reste de l'armée dont nous n'avons naturellement vu que quelques éléments, elle paraît disposer de cadres nombreux, jeunes, vigoureux et énergiques, d'une troupe solide et disciplinée occupant dans la hiérarchie nationale une place de premier plan.

3° *Au point de vue civil.*

Il nous est apparu que l'aviation marchande disposait d'appareils robustes et nombreux, de pentamoteurs qui sont des quadrimoteurs militaires dotés d'un moteur supplémentaire.

Toutefois, l'utilisation des moyens scientifiques les plus récents (radiogoniométrie, pilotage sans visibilité) est encore pratiquement inconnue et laisse le champ libre à l'intervention étrangère.

Notre effort a porté surtout sur les possibilités d'extension de l'activité de la compagnie Air-France en direction de Moscou et de la création d'un tronçon de ligne aérienne Moscou-Varsovie.

Résultats de nos entretiens

L'ensemble des remarques auxquelles nous avons abouti, tant au point de vue technique qu'aux points de vue militaire et civil, me permet de donner quelque importance aux propositions qui nous ont été faites.

Au point de vue technique, il ressort des conversations que j'ai eues notamment avec Litvinov, ou des articles de presse dont le ton est extrêmement chaleureux, de déclarations publiques (particulièrement celles du général Alksnis, chef d'état-major de l'armée de l'Air et du vice-commissaire Toukhatchevsky), que le gouvernement des Soviets offre nettement à la France une collaboration entre les ingénieurs des deux pays.

L'U.R.S.S. se détache en effet de l'Allemagne. Les raisons de ce détachement sont d'ordre politique; elles sont dues à l'arrivée au pouvoir du parti nazi et à la peur réelle qui m'a été exprimée plusieurs fois d'un conflit armé très prochain.

Elles sont dues d'autre part à des raisons plus précisément techniques, les Russes ayant eu souvent le sentiment d'avoir été trompés par les Allemands dans la qualité de la collaboration qui leur était apportée.

Dans l'ordre militaire, l'importance de l'aviation de bombardement de l'U.R.S.S., qui représente une des forces de combat les plus considérables de l'Europe, m'autorise à souligner l'accueil confiant qui nous a été réservé.

A mesure que le contact s'établissait plus étroit entre les représentants des deux armées, les portes s'ouvraient plus grandes et, si nous avions pu prolonger notre voyage, nous serions repartis pour la France avec une connaissance très précise de toutes les formations importantes de l'U.R.S.S. que l'on nous offrait de visiter (formations de bombardement du Dniepr et de la région de Sébastopol). Des ouvertures très précises nous ont été faites par les autorités soviétiques, qui m'ont invité à revenir pour compléter mon enquête et qui ont prié le général inspecteur de l'armée de l'Air de se rendre de nouveau en Russie pour se documenter sur place.

Cette sympathie ne fut point passagère puisque depuis notre voyage en U.R.S.S., l'enseignement du français est devenu obligatoire dans les écoles militaires.

Dans l'ordre civil, les conversations de M. Chaumié avec Litvinov ont permis de se rendre compte du vif désir qu'avait le gouvernement russe d'établir une ligne reliant Moscou à Varsovie et à l'Europe occidentale. Litvinov ne nous a pas caché que de toutes les liaisons possibles avec Paris, il préférerait pour des raisons politiques le passage par Prague plutôt que par Berlin.

Aux termes des conventions en vigueur, l'initiative de la demande de survol de l'U.R.S.S. revient à la Pologne; c'est pourquoi, à mon retour de voyage, j'ai tenu à me rendre à Genève auprès de M. Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, pour lui faire connaître le caractère purement officieux des conversations de Moscou et lui assurer que les droits de son gouvernement restaient intacts.

Je lui ai cependant fait part des vues de Litvinov concernant l'itinéraire de la ligne et j'ai voulu jeter avec lui les bases d'une collaboration nécessaire pour l'infrastructure de cette future ligne et l'organisation d'un réseau radiogoniométrique.

Telles sont les constatations que nous avons faites et les offres de coopération qui nous ont été adressées.

Cet exposé que j'ai voulu jusqu'ici simple et dépouillé constitue le bilan de notre visite. Il me permet des conclusions plus générales.

Nous sommes en présence d'une puissance industrielle relativement récente sans doute, mais qui vit dans un état de mobilisation perpétuelle. L'effort dont nous avons été témoins nous a tous profondément frappés. C'est en constatant l'importance de cette puissance industrielle que nous sommes amenés à tirer des conclusions politiques.

Les faits sont là dans leur brutalité.

D'ici quelques années, au cours d'un conflit qui durerait plus d'un mois, la puissance industrielle de la France serait égale à 1, celle de l'Allemagne se chiffrerait par le coefficient 2, celle de la Russie par le coefficient 4 ou 5. Dans ces conditions, une collusion entre l'Allemagne et la Russie aboutirait à l'écrasement de la France, une entente industrielle entre la France et la Russie donnerait la victoire à notre pays. Cette thèse me paraît être singulièrement étayée par le témoignage que m'apportait récemment notre ambassadeur à Berlin. Celui-ci me déclarait que, depuis notre voyage à Moscou, la population allemande vivait sous la terreur des quadrimoteurs russes qu'elle craint bien davantage que notre propre aviation.

Non seulement cette collaboration industrielle est possible, mais elle nous est offerte. Les propositions d'échange de techniciens, la volonté très nette d'un pacte étroit entre les deux armées, tels sont les résultats de la première visite officielle qu'aient faite les Français en Russie depuis seize ans. Ils nous font conclure au moins à une neutralité dont nous apprécions le prix, lorsque nous connaissons une force qui dans d'autres circonstances aurait pu jouer contre nous. Ils nous font prévoir davantage : la possibilité de retourner cette situation, d'arriver à une sorte d'assistance industrielle en cas de conflit, de constituer sur le territoire russe une réserve de matériel aérien qui nous serait profitable.

Sur le plan politique, je n'ai pas voulu pousser trop loin les conversations de Moscou, mais je suis persuadé que l'adhésion solennelle de la France au pacte de définition de l'agresseur tel qu'il a été présenté à Genève par la délégation soviétique serait un geste de la plus haute portée.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer l'exécution du programme suivant :

1° La négociation de contrats de collaboration technique permettant à nos ingénieurs des Chemins de fer, des Ponts et chaussées, de l'Aéronautique et du Génie maritime, si lourdement menacés par le chômage, de trouver du travail en U.R.S.S. et de prendre leur part à une œuvre essentielle pour la sécurité du pays;

2° Des échanges de missions militaires;

3° La mise à l'étude d'un contrat d'assistance industrielle pour le cas de conflit;

4° La mise à l'étude d'un pacte d'assistance mutuelle.

Ce programme paraît conforme à la politique traditionnelle de la France en tant qu'elle vise à organiser la sécurité collective et conforme également aux nécessités de notre défense nationale.

J'ajouterai qu'il convient d'adresser une réponse rapide aux offres qui vous ont été faites et que, dans ce programme, il est des gestes à accomplir d'extrême urgence. Les démarches officieuses dont j'ai été l'objet de la part de l'ambassade des Soviets m'en convainquent. Le gouvernement de l'U.R.S.S. attend.

En ce qui concerne le département de l'Air, je suis donc tout prêt à envoyer en U.R.S.S. une mission aérienne en partie civile et en partie militaire. J'estime qu'il y aurait intérêt à ce que le département de la Marine en fît autant de son côté.

J'ajoute qu'il serait souhaitable d'inviter dès maintenant M. Toukhatchevsky, commissaire adjoint à la Guerre (de qui dépend l'aviation), à nous rendre la visite que nous lui avons faite. Ainsi nous affirmerons le principe d'une collaboration qui est capable de passer peu à peu du plan technique sur le plan politique.

309

M. Moracchini, Chargé d'affaires de France à Tirana,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 96. Secret. *Tirana, 14 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 octobre; Dir. pol., 26 octobre.)

Revenu de Belgrade, il y a quelques jours, le ministre de Yougoslavie a été reçu par le roi Zog le 12 octobre.

Au cours de cette audience, dont M. Djonovitch m'a longuement entretenu, le Roi a tout d'abord déclaré qu'il entendait poursuivre sa politique d'affranchissement, étant fermement décidé à résister aux prétentions italiennes et à rendre son pays et son peuple entièrement indépendants.

Abordant ensuite la question vitale du concours financier qu'il avait demandé à Belgrade (1), le ministre de Yougoslavie a répété au Roi que, dans les circonstances actuelles, son gouvernement ne pouvait envisager ce concours que sous la forme d'un arrangement commercial; les dispositions de cet arrangement seraient très favorables à l'Albanie, au détriment même de certains intérêts matériels, volontiers sacrifiés pour donner au gouvernement albanais la preuve d'un désir de rapprochement et en même temps pour lui fournir quelques moyens d'équilibrer son budget.

Afin d'arriver rapidement à cet arrangement, M. Djonovitch a suggéré au Roi de faire établir un projet et de le soumettre sans tarder à Belgrade par l'intermédiaire de Mehmet bey Konitza, qui aurait pleins pouvoirs de traiter avec M. Jevtitch.

Le Souverain, ayant demandé si le gouvernement français aurait vu d'un bon œil cet arrangement albano-yougoslave, M. Djonovitch a répondu qu'il ne voyait aucune raison pour qu'il puisse en être autrement.

« Dans ces conditions, a ajouté le Roi, je ferai préparer ce projet qui sera prêt dans quelques jours et aussitôt j'enverrai Mehmet bey Konitza à Belgrade. »

Menant l'entretien sur un autre terrain, le Souverain a demandé à M. Djonovitch s'il croyait opportun pour l'Albanie de signer un pacte d'une autre nature avec ses voisins balkaniques. (Il est fort probable que le roi Zog se sent quelque peu contrarié d'être tenu en dehors de toutes les conversations balkaniques et turques qui se poursuivent depuis deux mois.) (2).

Le ministre de Yougoslavie a répondu que son gouvernement ne se refuserait pas à envisager pareille éventualité, en dehors toutefois de l'entrée de

(1) Voir ci-dessus les nos 2, 39, 123, 217 (note).
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 225, 275, 292; ci-après les nos 342, 349, 382, 407.

l'Albanie dans le système de la Petite Entente, qui semblait pour le moment inopportune. « Votre Majesté pourrait, profitant du voyage de M. Konitza à Belgrade, instruire ce dernier de pressentir M. Jevtitch à ce sujet ».

De son audience empreinte de cordialité et de franchise, M. Djonovitch a rapporté l'impression que le Roi éprouvait quelque soulagement à l'idée d'un rapprochement avec la Yougoslavie et surtout une joie certaine de se débarrasser des Italiens, qu'il n'a pu s'empêcher de juger durant sa conversation avec une extrême sévérité [1].

310

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 383. *Washington, 14 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

La presse américaine a reproduit récemment des déclarations faites par le vicomte Ishii, ancien ambassadeur du Japon à Washington, en faveur de la conclusion entre les États-Unis et le Japon d'un pacte d'arbitrage, lequel comporterait l'engagement par les deux pays de ne pas recourir à la guerre. « Les relations entre le Japon et les États-Unis n'apparaissent pas à l'heure actuelle très cordiales; elles pourraient être améliorées si les deux nations affirmaient leur volonté de ne jamais recourir à la guerre dans l'avenir. Je crois qu'un traité d'arbitrage avec les États-Unis aurait de très heureux effets sur les rapports américano-japonais. Il est possible que certains pays européens envisagent sans déplaisir l'éventualité d'un conflit entre le Japon et les États-Unis, afin de s'emparer de leurs marchés, mais l'Amérique ne commettra jamais la folie d'envoyer sa flotte en Extrême-Orient livrer bataille à la nôtre. Si les dirigeants des deux pays prenaient l'engagement de ne jamais recourir à la guerre, les moyens ne manqueraient pas pour écarter ce danger. »

L'homme d'État japonais a assuré que les milieux financiers et industriels français manifestaient de l'intérêt pour les possibilités qu'offrait la Mandchourie, en ce qui concerne le placement de capitaux dans cette région, mais sans y rechercher des avantages d'ordre politique. Il a ajouté que la politique économique adoptée par la Grande-Bretagne dans l'Inde et l'Ouest africain avait eu de très fâcheux effets sur les relations anglo-japonaises [2]. « Je ne crois pas cependant que l'élévation des tarifs qui a frappé les produits japonais ait été dictée par des considérations d'ordre politique. »

Les paroles amicales du vicomte Ishii, qui a conservé de nombreuses sym-

(1) Communiqué à Rome.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le nº 389 (et note).

pathies aux États-Unis, ont été accueillies avec intérêt par la presse américaine. Toutefois, la plupart des journaux émettent l'opinion que l'influence d'hommes expérimentés comme le vicomte Ishii et le ministre des Affaires étrangères Hirota, qui s'efforcent d'orienter la politique japonaise dans des voies pacifiques, est éclipsée par celle de l'élément militaire que représente avant tout le ministre de la Guerre, le général Araki. Le *Chicago Daily News* remarque que le général Araki n'a pas tardé à désavouer en fait les suggestions du vicomte Ishii : « Le général Araki n'a jamais hésité à proclamer sa confiance dans la force militaire et son mépris pour le mécanisme de paix du monde occidental. C'est son parti qui a entraîné le Japon en Mandchourie en violation du pacte à neuf [1], lequel garantissait l'intégrité territoriale de la Chine et l'a amené à rompre avec la Société des Nations. Les États-Unis doivent s'attendre à trouver en face d'eux un Japon qui a plus de confiance dans les armes que dans la diplomatie ».

Il est à remarquer que le *Christian Science Monitor* a reproduit récemment des déclarations faites à un de ses collaborateurs par le général Araki. Celui-ci, tout en affirmant ses sentiments de sympathie à l'égard des États-Unis, a indiqué que les « traités de Washington et de Londres avaient désappointé et irrité l'opinion japonaise. De même, la législation sur l'immigration nous a profondément affectés parce qu'elle paraissait impliquer notre infériorité. Par notre action en Mandchourie, nous avons seulement affirmé notre droit à l'existence ».

Le correspondant de Tokyo au *Chicago Daily News* (12 octobre) se fait l'écho de nouvelles publiées par la presse japonaise, d'après lesquelles M. Hirota songerait à l'envoi aux États-Unis d'une « mission de bonne volonté chargée de proposer un traité d'arbitrage et de rechercher une entente navale avant la conférence de 1935. »

311

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1011 à 1014. *Washington, 15 octobre 1933, s. h., 12 h., 13 h. 56.*

(*Reçu :* 23 h. 50, 23 h. 25, 23 h. 30.)

La décision prise par l'Allemagne de se retirer à la fois de la Société des Nations et de la conférence du désarmement [2] a produit aux États-Unis une émotion considérable.

(1) Sur ce traité signé à Washington le 6 février 1922 entre les États-Unis, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Portugal, voir ci-dessus le n° 13 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 307.

Parlant à la presse, le secrétaire d'État a exprimé la profonde déception éprouvée par le gouvernement américain en présence du refus de l'Allemagne de participer désormais aux travaux de la conférence du désarmement.

Les États-Unis, a-t-il déclaré en substance, n'ont cessé durant toute la conférence de travailler de tout cœur et sans relâche au désarmement général. Les mesures prises par le gouvernement allemand font obstacle à l'esprit de coopération que les États-Unis s'étaient efforcés de pratiquer et d'encourager.

A une question qui lui était posée, le secrétaire d'État aurait répondu qu'il tenait l'Allemagne pour responsable de la présente crise et que dans la pensée du gouvernement américain, l'accord de décembre 1932 sur l'égalité des armements devait se réaliser par étapes.

Commentant les déclarations de M. Hull, la presse de ce matin souligne l'accord de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis contre tout réarmement de l'Allemagne (1), mais fait ressortir en même temps l'effort accompli par M. Norman Davis, sur les instructions de Washington, pour éviter la rupture des négociations et aboutir à une réduction substantielle des armements (2).

De la lecture des journaux, il ressort que le gouvernement américain attendra le développement des événements avant de préciser son attitude pour l'avenir.

C'est ainsi que le *New York Times* caractérise la décision prise par l'Allemagne comme « un geste plutôt que comme une violation de traité ».

D'autre part, M. Théodore Wallen déclare dans le *New York Tribune* que si la situation venait à s'aggraver, la liberté d'action du gouvernement américain demeurerait entière. Si la France, ajoute-t-il, décidait d'entreprendre une guerre préventive par l'envoi de troupes sur le territoire allemand, l'administration aurait à choisir entre une attitude de stricte neutralité ou une politique d'assistance négative comportant l'abandon par les États-Unis de leurs droits de commerce, en tant que neutre, avec tous les belligérants.

Le *New York Herald Tribune* se demande d'ailleurs si le geste d'Hitler n'a pas été dicté par le désir de consolider sa position intérieure.

Le *Public Ledger* estime que l'Allemagne a une fois de plus lancé un défi à l'ordre et à la paix en Europe. Délibérément et de sang-froid, le gouvernement allemand a notifié au monde une décision qui ne peut qu'entraîner les plus graves conséquences. A la méfiance causée par l'attitude de l'Allemagne, succède la certitude que ce pays est redevenu un véritable danger pour l'ordre et la paix mondiale.

L'éditorial du *Baltimore Sun*, tout en exprimant le regret que les nations victorieuses n'aient pas fait de plus amples concessions à l'Allemagne lorsqu'elle était gouvernée par des hommes d'État tels que M. Ebert et M. Strese-

(1) Allusion au projet commun de résolution franco-anglo-américain du 12 octobre : Voir ci-dessus le n° 300 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 300.

mann, condamne le geste de M. Hitler comme de nature à diminuer la confiance des peuples dans l'efficacité des organismes internationaux et à accoutumer les esprits à l'idée d'une guerre nouvelle.

Les correspondances de Paris aux journaux américains signalent unanimement le calme remarquable avec lequel la décision allemande a été accueillie par l'opinion française.

312

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1798 à 1805. *Berlin, 15 octobre 1933, 23 h. 50, 22 h. 53, 23 h. 55, 22 h. 55, 23 h. 56.*

(*Reçu :* le 16, 0 h. 10, 0 h. 20, 1 h., 2 h. 10, 2 h. 30.)

La grande manifestation oratoire à laquelle s'est livré hier soir Hitler(1) représente le couronnement des graves décisions prises dans la journée par le gouvernement du Reich et leur donne leur véritable signification. On n'aura pas de peine à reconnaître dans ce discours la réponse que le Chancelier avait projeté de faire dès le 11 octobre aux déclarations de M. Daladier. Il est clair que si cette réponse, dont le texte semble avoir été déjà en partie rédigé mardi, a été différée, c'est qu'à la réflexion, il a paru préférable d'en faire un des éléments essentiels de la double opération qui se préparait en secret.

Hitler a tenu à rappeler les avertissements qu'il avait adressés aux grandes puissances dans son discours au Reichstag du 17 mai dernier (2). Ils ne sont pas niables, mais le mystère dans lequel il a préparé les événements, l'attitude de sa délégation, de ses bureaux et de sa presse, qui n'avaient nullement donné ces jours derniers l'impression d'une intransigeance absolue, permettent de se demander s'il n'a pas souhaité dans son for intérieur que la situation vînt lui faciliter une rupture qui est, en somme, dans la ligne des aspirations national-socialistes.

Il ne faut pas s'y tromper en effet; ce que tous les journaux, reprenant les expressions d'un organe inspiré, ont qualifié dès hier de « geste libérateur »,

(1) Par ce discours, le chancelier du Reich justifiait la sortie de l'Allemagne de la Société des Nations et de la conférence du désarmement par le souci de voir son pays jouir de l'égalité des droits en matière d'armements, le désarmement effectué par l'Allemagne n'ayant pas eu de contrepartie. Cependant, le mouvement nazi en écartant le danger communiste, avait acquis un titre de reconnaissance par toute l'Europe. Le Chancelier accueillait avec plaisir la compréhension vis-à-vis du Reich manifestée par le discours de Vichy (voir ci-dessus no 285, note) et affirmait sa volonté de bannir toute violence des relations franco-allemandes. Après le retour de la Sarre au Reich, il n'existerait plus de conflits territoriaux entre les deux pays. Hitler annonçait enfin, la prochaine dissolution du Reichstag et le plébiscite qui s'ensuivrait.

(2) Sur ce discours, voir, au tome III de la présente série, les nos 292 et 299 (note).

de « conception géniale », d'« acte héroïque », c'est la réalisation d'un programme politique qui a pour but de briser, dans le domaine extérieur, comme dans le domaine intérieur, avec un passé de quinze ans. « Brockdorff-Rantzau a dit : non, et il est parti. Stresemann a dit : oui, et il est resté. L'ère de la politique de Stresemann est terminée ». On ne saurait mieux caractériser que par cette formule de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* la portée du geste accompli hier par le cabinet Hitler. La politique dite « d'exécution » et surtout sortie de Genève (*sic*) paraît définitivement répudiée.

Si le Département veut bien se reporter à mon télégramme nos 1765-1766 et à ma dépêche no 1122 (1), il constatera que c'est bien là l'une des idées que, dans une conversation familière, le secrétaire d'État Funk avait déjà développées devant moi. Aux méthodes de la Société des Nations, le collaborateur du Chancelier avait opposé celle des négociations bilatérales, des conversations d'état à état; il m'avait déclaré que le problème du désarmement était mal posé à la conférence de Genève et qu'il y avait tout intérêt à le placer sur le plan des relations franco-allemandes. Sous des formules plus enveloppées, Hitler n'a pas dit hier soir autre chose. A l'allusion à peine voilée à l'Alsace-Lorraine: « pour l'Allemagne, il n'y a plus de conflit territorial entre les deux pays », il a ajouté, semble-t-il, l'idée d'un pacte de non-agression. Mais il a omis d'expliquer, ainsi que M. Funk l'avait fait expressément, qu'en raison des circonstances, il valait mieux abandonner la thèse d'un désarmement général telle qu'elle était défendue à Genève.

Certaines parties de son discours se ressentent d'ailleurs de la hâte avec laquelle il a été remanié. Le passage relatif à la volonté du cabinet Hitler de ne négocier qu'avec des hommes qui représentent l'opinion unanime de leurs pays a semblé obscur et équivoque. L'expression *Unterhändler* (intermédiaire) a paru à beaucoup singulière. Je viens de demander des explications à ce sujet à la Wilhelmstrasse. Hitler aurait voulu dire que, de même que l'Allemagne prétendrait négocier avec des partenaires jouissant de la pleine confiance de leur pays, les Français devaient souhaiter entrer en pourparlers avec un gouvernement qui représente, comme le gouvernement hitlérien, la totalité de l'opinion allemande.

Mais c'est moins sur les détails des déclarations d'Hitler que sur leur sens général et la longue réponse à M. Daladier que l'attention s'arrête aujourd'hui. Après la rupture avec Genève, on attache ici une importance exceptionnelle à cet appel à la France. S'il y est fait une allusion aux « traités », le pacte à Quatre n'est même pas mentionné. Sans doute le tient-on en réserve. Mais c'est d'abord au gouvernement français qu'on a voulu s'adresser et c'est sur lui que l'on entend faire l'épreuve des nouvelles méthodes diplomatiques qui viennent d'être inaugurées. Dans ce sens, l'on peut dire que le discours prononcé hier par le Chancelier était un complément indispensable et attendu des décisions prises par le cabinet d'Empire dans le courant de la matinée.

(1) La dépêche no 1122, du 12 octobre, est ci-dessus reproduite sous le no 301. Cette dépêche développe les thèmes exprimés par le secrétaire d'État Funk au cours d'une visite de M. Arnal, deux jours auparavant. C'est à cette visite que se rapportaient les télégrammes nos 1765-1766 mentionnés ci-dessus.

313

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 643, 644. Très confidentiel. Réservé. *Belgrade, 16 octobre 1933, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h., 20 h. 55.)

M. Jevtitch m'a parlé le 13 de la question traitée par mon télégramme nº 631 (1). Il m'a dit que, si l'Italie mobilisait et occupait des territoires autrichiens, la Yougoslavie serait par précaution obligée, de son côté, de procéder à des mesures de mobilisation. Il m'a assuré avoir donné à Genève cette indication au service français de la Société des Nations. Il a insisté sur le grave danger que comporterait pour la Yougoslavie la présence de troupes italiennes en Autriche, surtout si elles devaient s'y porter sur décision de Rome prise sans l'assentiment préalable des autres puissances intéressées ou du conseil de la Société des Nations. Il m'a dit que les renseignements les plus récents de l'État-major confirmaient ce qu'on savait déjà de l'entente entre les états-majors italien, autrichien et hongrois. Il a même précisé que cet accord prévoyait la substitution des troupes italiennes aux troupes autrichiennes dans la vallée de la Drave, notamment dans la région de Villach, ce qui constituerait une menace extrêmement grave pour la sécurité de la Yougoslavie (2).

314

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1809 à 1811. *Berlin, 16 octobre 1933, 23 h. 27.*

(*Reçu :* 23 h. 45, 23 h. 40.)

Les premiers contacts que j'ai pris ici, dès mon retour, confirment que le gouvernement allemand, déjà froissé par les conciliabules préliminaires de Paris, mécontent de l'atmosphère rencontrée par sa délégation à Genève, s'est décidé à quitter la conférence et la Société des Nations quand il a acquis la conviction, après le discours de M. Baldwin (3), et les conversations de M.

(1) Du 11 octobre, ci-dessus reproduit sous le nº 294.
(2) Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Londres (nº 246), Rome (nº 194), Vienne (nº 93), Prague (nº 166).
(3) Voir ci-dessus nº 295 (note).

von Neurath et de M. Nadolny, que l'Angleterre et l'Amérique soutiendraient la France et ne céderaient pas.

Il a préféré la rupture à la capitulation pour ne pas paraître sacrifier sa doctrine, son prestige et [en fait] sa propre propagande. La situation intérieure le poussait, en outre, à ce geste. Économiquement, elle n'est pas brillante; politiquement, elle reste assez trouble et il ne semble pas douteux qu'un conflit sérieux ne se déroule en ce moment autour de la personne de Goering (1).

En se retirant de Genève, le gouvernement du Reich a pensé qu'il galvaniserait les enthousiasmes de son pays et en consoliderait l'unité morale. Il a pensé qu'en même temps, il jetterait le désarroi dans le camp des grandes puissances. Il a escompté visiblement leur division. Les avances si appuyées et si peu adroites du Chancelier à la France (2) s'expliquent à la fois par la crainte des initiatives françaises et par le désir de les gêner. Le gouvernement du Reich ne paraît pas se rendre compte que sa tactique doit avoir pour effet de solidariser plus étroitement la France avec la Société des Nations et les puissances anglo-saxonnes.

On affecte, à Berlin, la sérénité. On y célèbre le geste libérateur et grandiose du Chancelier. On prétend en observer les répercussions et en attendre les suites sans émotion. Mais le soin avec lequel la presse dissimule les véritables réactions de l'opinion étrangère témoigne en sens contraire.

315

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1206 à 1208. *Rome, 16 octobre 1933, 0 h. 40.*

(*Reçu :* le 17, 5 h. 40, 3 h. 15.)

J'ai vu ce soir M. Suvich. Les propos qu'il m'a tenus confirment pleinement les indications dont je vous ai fait part dans mes télégrammes nos 1196-1199 (3). Il est hors de doute que le geste de l'Allemagne a été interprété ici comme un coup porté à la politique italienne et qu'il laisse le gouvernement de Rome tout à fait désorienté. M. Suvich ne m'a pas dissimulé, en effet, la déception

(1) La dépêche no 1158 de Berlin, du 24 octobre, relevait divers indices de tension entre le Chancelier et son lieutenant, à l'occasion de la réorganisation en septembre du Conseil d'État prussien. Une lutte d'influence opposait Goebbels à Goering, auquel on reprochait la tournure prise par le procès des incendiaires du Reichstag et le souci de renforcer le gouvernement prussien. Sa position était menacée par ailleurs par le projet de suppression des gouvernements des états.

(2) Allusion à l'entretien du Chancelier et de l'ambassadeur de France le 15 septembre précédent (voir ci-dessus no 215) et au discours du Führer du 14 octobre (voir ci-dessus no 312 et note). Se reporter encore aux nos 259, 273, 301.

(3) Le télégramme nos 1196 à 1199 du 15 octobre indiquait que la décision allemande, à laquelle « on était loin de s'attendre, avait causé dans les milieux gouvernementaux italiens la plus pénible surprise ».

profonde qui avait été ressentie par M. Mussolini et qui, bien qu'il fût décidé à ne pas couper les ponts, le déterminait à observer une attitude de grande réserve vis-à-vis de l'Allemagne, en attendant que le Reich eût défini exactement ses intentions et permis ainsi de mesurer les conséquences de sa décision imprévue. C'est pourquoi le baron Aloisi avait été prié de demeurer à Rome, tandis que M. di Soragna recevait pour instructions de s'abstenir de toute initiative et de se joindre seulement à celles qui tendraient à un ajournement momentané de la conférence.

D'autre part, M. Suvich m'a paru désireux d'éviter dans toute la mesure possible que le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations ne portât atteinte au pacte à Quatre. Il se rend parfaitement compte que le pacte se trouve maintenant privé de la base que lui avaient assignée les négociations de Rome, mais il estime que si une entente doit un jour intervenir, elle ne pourra se faire qu'à la suite de conversations entre les quatre grandes puissances auxquelles se joindraient les États-Unis. Il souhaite, dès lors, que de telles possibilités ne soient pas compromises par des critiques inopportunément dirigées contre l'accord du 7 juin.

J'ai fortement insisté auprès du sous-secrétaire d'État sur la nécessité qui s'imposait à l'Italie comme à nous d'envisager le règlement de ces difficultés dans un esprit de réelle solidarité. Il en est demeuré d'accord, tout en marquant de nouveau l'intérêt que nous avions à éviter tout acte pouvant conduire à une rupture définitive.

316

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1020 à 1023. Confidentiel. *Washington, 16 octobre 1933, 19 h. 12, s. h.*

(*Reçu :* le 17, 4 h. 45, 6 h. 30, 6 h., 5 h. 45.)

La réflexion et aussi les avertissements qu'il a dû recevoir de certains membres influents du Congrès semblent avoir déterminé le gouvernement américain à se fixer dans une attitude de réserve et d'attente à l'égard de la situation créée par la décision de l'Allemagne.

En déclarant ce matin à la conférence de presse qu'aucune action n'était actuellement envisagée, le [sous-secrétaire d'État] a ajouté, en se refusant à tout commentaire, que l'intérêt porté par les États-Unis à la conférence du désarmement était d'ordre technique et non politique.

Cette assertion a évidemment pour objet de corriger l'effet produit tant en Europe qu'en Amérique par les déclarations faites samedi par le secrétaire d'État [1].

[1] Sur les déclarations du secrétaire d'État, voir ci-dessus le n° 311.

Il me revient de bonne source qu'à la suite d'entretiens qui ont eu lieu hier entre le secrétaire d'État, ses principaux collaborateurs et le Président, M. Hull se disposerait à donner dès demain mardi aux journalistes une interprétation assez restrictive de ses premières déclarations, notamment en ce qui concerne l'opinion qu'il aurait formulée confidentiellement sur la responsabilité de l'Allemagne.

Si ce retour en arrière peut être regrettable à notre point de vue, il ne doit pas nous surprendre, étant donné l'obligation dans laquelle tous les gouvernements américains, quels qu'ils fussent, se sont toujours [trouvés] de tenir compte en pareille circonstance des principes de *no entanglements* posés par Washington, et qui demeurent en dépit des leçons de l'histoire un des articles du credo politique de ce pays.

Il n'en reste pas moins que la violence exercée par les nazis sur vingt-sept citoyens américains, l'intensité de la campagne menée par la presse américaine contre l'hitlérisme et enfin le fait indéniable que le représentant des États-Unis à Genève était d'accord avec ceux de la France et de l'Angleterre pour n'accorder à l'Allemagne l'égalité des droits que par étapes, placent le gouvernement américain vis-à-vis de l'Allemagne dans une position qui lui rendra difficile de se désintéresser de la partie qui se joue actuellement en Europe.

Ces considérations me font penser qu'il serait désirable que la presse française s'abstînt de laisser paraître une trop forte désillusion si, par suite des nécessités de politique intérieure, le gouvernement fédéral prenait des précautions pour que son opinion publique ne pût pas croire qu'il se fait entraîner dans un conflit européen dans lequel les intérêts essentiels des États-Unis ne sont pas engagés.

A tous égards, il serait plus habile de donner l'impression que les principes de la politique américaine sont connus et compris en France et de laisser aux événements le soin d'exercer sur l'opinion américaine et sur le gouvernement lui-même la pression nécessaire à une évolution.

317

M. DE LENS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TOKYO,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 312, 313. *Tokyo, 17 octobre 1933, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 7 h. 25, 7 h. 50.)

Le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations n'a provoqué qu'une réaction assez modérée de l'opinion japonaise. Tout en constatant l'affaiblissement qui en résulte pour la Ligue et les chances d'insuccès de la conférence du désarmement, on affecte ici de ne pas s'en réjouir. Les principaux journaux font remarquer que les raisons qui ont motivé le retrait du Japon et celui de

l'Allemagne sont diamétralement opposées, le Japon n'ayant, d'après eux, cherché qu'à affermir la paix en Extrême-Orient. S'il faut, ajoutent-ils, observer attentivement les répercussions de la décision de Berlin sur le groupe adverse des puissances et leur orientation, en particulier en ce qui concerne les affaires d'Extrême-Orient, le Japon doit poursuivre une politique [étroite] qui ne s'inspire que de ses intérêts, et sans rechercher un rapprochement avec l'Allemagne basé uniquement sur leur position commune vis-à-vis de la Société des Nations.

Un communiqué officieux du ministère des Affaires étrangères déclare que le retrait de l'Allemagne ne modifiera en rien l'attitude du Japon envers la Société des Nations et la conférence du désarmement. Il dément en outre les nouvelles tendancieuses parues dans quelques journaux européens et suivant lesquelles l'Allemagne se serait concertée avec le Japon avant de rompre avec Genève.

318

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1816 à 1818. *Berlin, 17 octobre 1933, 12 h. 58, 13 h. 5.*

(*Reçu* : 13 h. 20, 13 h. 45.)

Les déclarations qu'à faites hier soir M. von Neurath aux correspondants de la presse étrangère ont certainement produit sur l'opinion publique allemande une forte impression. Peut-être n'est-il pas inutile de signaler que les affirmations du ministre contiennent une série d'inexactitudes matérielles. M. von Neurath a présenté les choses comme si l'on avait voulu, à Genève, porter à huit années la période d'épreuve pendant laquelle aucun désarmement n'aurait lieu. C'est une déformation manifeste de la réalité. Il est inexact aussi que le contrôle dont il s'agissait dût être unilatéral et imposé seulement à l'Allemagne. Il n'est pas vrai non plus que les grandes puissances aient refusé de donner aucune précision sur la nature et la portée des mesures de désarmement qui seraient appliquées après la période d'épreuve. Enfin, M. von Neurath assure que les grandes puissances ne voulaient pas accorder à l'armée allemande réorganisée plus de fusils qu'elle n'en a actuellement. Sauf erreur, la discussion à Genève n'en était pas encore arrivée à ces détails. D'ailleurs, les explications du ministre des Affaires étrangères montrent que ce n'est pas seulement la question de l'octroi des prototypes qui a entraîné l'attitude de l'Allemagne. C'est au moins autant sa répugnance à accepter une période d'épreuve et un contrôle qu'il a qualifiés de diffamatoires par essence envers l'Allemagne.

L'argumentation de M. von Neurath est viciée enfin par le fait qu'il raisonne comme si l'Allemagne était réellement désarmée et ne possédait tout juste que les armes autorisées par le traité de Versailles, et comme si, d'autre part, il ne se passait rien dans le Reich depuis six mois qui pût susciter la méfiance des puissances étrangères. On aura remarqué l'ironie du passage qui termine les déclarations de M. von Neurath. Il met les puissances restées à Genève au défi d'« arriver à une entente entre elles » et il compte manifestement sur leurs divisions.

319

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1821 à 1824. Secret. *Berlin, 17 octobre 1933, 17 h. 15, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h. 40, 17 h. 45.)

J'ai vu ce matin M. von Neurath. La conversation s'est engagée à propos des déclarations qu'il avait faites la veille devant la presse étrangère. Je lui ai adressé les objections que j'ai déjà signalées dans mon télégramme nos 1816 à 1818 (1).

Je me suis étonné en particulier que le ministre ait pu dire qu'on voulait imposer à l'Allemagne une période d'épreuve de huit années. Il m'a répondu en prétendant que dans ses conversations de Genève, on ne lui avait jamais indiqué avec clarté quand commencerait le désarmement des grandes puissances et en quoi il consisterait exactement.

Cette allégation m'a confirmé dans l'impression qu'au fond, c'est au principe même du contrôle et d'une période d'épreuve que le gouvernement hitlérien n'a pas voulu souscrire.

J'ai relevé encore devant mon interlocuteur le passage de son discours où il avait soutenu que les grandes puissances avaient manqué aux obligations de l'article 8 (2). Je lui ai demandé s'il fallait sous-entendre que l'Allemagne se considérait comme dégagée à son tour de ses obligations. « Je n'ai dit, m'a-t-il répondu, que ce que j'ai dit; ne m'en faites pas dire davantage ».

Je lui ai alors déclaré qu'en ce qui nous concernait, il n'y avait, dans notre pensée, aucun doute; faute d'une convention, c'est le traité de Versailles qui reste en vigueur.

Nous avons, dans la suite de l'entretien, parlé des déclarations du Chancelier touchant la France (3). M. von Neurath a protesté vivement contre l'idée que M. Hitler ait pu songer à jeter le soupçon et la division entre la France

(1) Du 17 octobre également, ci-dessus reproduit sous le n° 318.
(2) Du traité de Locarno. Sur son énoncé, voir ci-dessous n° 335.
(3) Allusion au discours du Chancelier du 14 octobre (voir ci-dessus n° 312 et note).

et ses amis. Je lui ai marqué que le soupçon n'en existait pas moins et que, si M. Hitler était resté souvent en deçà de son but, cette fois, il l'avait largement dépassé. Le ministre a laissé entendre qu'il aurait préféré, quant à lui, plus de mesure et de retenue.

Mais il a ajouté qu'il pensait que l'insistance même et la franchise du Chancelier laisseraient des traces dans l'esprit du public français et contribueraient finalement à dissiper ses préventions.

Interrogé sur l'attitude que son gouvernement comptait prendre désormais, M. von Neurath m'a répondu que le gouvernement du Reich ne bougerait pas, qu'il attendrait avec sang-froid et patience et il a exprimé l'espoir qu'une fois tombé le premier mouvement d'indignation contre la brutalité allemande, on s'apercevrait que cette brutalité avait été au fond salutaire et qu'elle avait permis de sortir de l'impasse où l'on piétinait.

320

M. DOBLER, CHARGÉ DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À COLOGNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 46, 47. Urgent. *Cologne, 17 octobre 1933, 19 h. 33.*
(*Reçu :* 19 h. 45, 20 h. 25.)

La population rhénane s'est laissée facilement convaincre par son chancelier et sa presse de la nécessité matérielle où se trouvait l'Allemagne de rompre avec Genève et de l'excellence de sa position morale.

Les journaux d'hier et d'aujourd'hui arrivent à donner l'impression que les opinions publiques anglaise, américaine, italienne et même qu'une partie de l'opinion française reconnaissent le bien-fondé de la décision allemande.

Cette décision paraît d'ailleurs aux Allemands sans risques immédiats, car ils sont convaincus de la volonté de paix de leur chancelier. Le soin que celui-ci a pris d'insister sur ses intentions pacifiques est une preuve qu'il savait les inquiétudes que sa décision aurait éveillées en Allemagne si elle avait paru devoir conduire à un conflit et provoquer des mesures de représailles, de la part de la France notamment.

Tant que le monde et la France ne prendront pas une attitude menaçante, l'unanimité allemande derrière le Chancelier est assurée.

Rassemblant par ailleurs les informations que j'ai pu me procurer sur place, je crois pouvoir dire qu'on aurait tort de chercher la cause de la rupture allemande dans un désir de l'Allemagne de réarmer au même niveau que nous. Cela lui coûterait trop cher et ne lui servirait à rien puisqu'elle ne s'attend pas à une aggression de notre part. La seule question qui l'intéressait était d'obtenir la possession d'armes prototypes et notamment d'avions pour l'entraî-

nement de ses hommes, et sur ce point l'Allemagne aurait accepté de poursuivre la discussion.

Mais le Chancelier ne pouvait accepter la dissolution des S.A. et des S.S. qui avaient en grande partie assuré son pouvoir; il aurait eu affaire dans ces troupes à une opposition semblable à celle qui s'est déjà manifestée cet été et qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Il me semble évident que, pour éviter de montrer qu'il rompait sur ce point précis, le Chancelier a préféré se retirer avant toute discussion, ce qui lui permet d'assigner à sa retraite des raisons plus générales et moralement plus élevées.

321

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1212, 1213. *Rome, 17 octobre 1933, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h.)

Il ne paraît pas douteux que l'Italie s'est trouvée, du fait de la décision allemande, très vivement atteinte dans la position de médiatrice qu'elle avait assumée depuis quelques mois et dont elle s'efforçait de tirer tout le parti possible tant au point de vue international que pour les besoins de sa politique intérieure, à laquelle des satisfactions de prestige sont indispensables. Aussi le gouvernement de M. Mussolini ne néglige-t-il aucun effort pour tenter de retrouver cette position. C'est dans ce dessein que, passant délibérément sur le coup qui, suivant l'expression même de M. Suvich, vient de lui être porté, il laisse formuler par la presse des avances assez nettes à l'Allemagne (voir mon télégramme 1209) (1), tout en ne dissimulant pas les appréhensions que lui inspire l'éventualité d'une entente directe à laquelle le chancelier Hitler a publiquement invité la France (2).

Nous ne saurions nous étonner de ces tendances qu'impose à l'Italie sa situation géographique et qui restent conformes à ses traditions. Elles ne devraient pas d'ailleurs, à mon avis, nuire au rapprochement que nous recherchons avec ce pays et que nous avons intérêt à poursuivre. Il semble que nous serions à cet égard bien inspirés en évitant de manifester des susceptibilités excessives devant les efforts tentés actuellement à Rome pour rétablir une situation que le geste de l'Allemagne a sérieusement compromise.

(1) D'après le télégramme nos 1209-1211 de Rome, du même jour, le *Giornale d'Italia* soulignait les symptômes favorables de la situation internationale (ajournement de la conférence du désarmement, prise de conscience de l'impossibilité de conclure sur le désarmement ou tout autre grand problème sans le concours de l'Allemagne, etc.).

(2) Par son discours du 14 octobre : voir ci-dessus no 312 (et note).

322

M. CLAUDEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 171 à 177. *Bruxelles, 17 octobre 1933, 21 h. 53, 23 h. 5, 23 h. 6.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 5, 23 h.; le 18, 0 h. 30.)

Je viens de voir M. Hymans, à qui j'ai demandé ses vues sur la situation. Il me les a exposées, en m'indiquant qu'elles représentent ses idées personnelles et non point celles de son gouvernement, qui n'a pas encore délibéré sur la question.

Le point le plus important, m'a-t-il dit, est que les puissances maintiennent et accentuent encore leur attitude de solidarité. Il ne faut pas que l'Allemagne ait l'impression que sa manœuvre d'intimidation et de chantage puisse avoir le moindre succès.

J'ai demandé à mon interlocuteur ce qu'il pensait, avec sa grande expérience des choses de Genève, que la conférence du désarmement devrait faire lorsqu'elle se réunira de nouveau le 26 de ce mois pour étudier la situation. M. Hymans m'a alors donné lecture d'un éditorial du *Times* paru ce matin, dans lequel le rédacteur conseille à la conférence de publier une déclaration courte et précise qui constaterait tous les points sur lesquels l'accord existe entre toutes les puissances du monde à l'exception de l'Allemagne, en vue d'arriver à un désarmement effectif.

« Je suis tout prêt, m'a dit M. Hymans, à me ranger à cette opinion, mais je dois constater que nous sommes encore dans le vague et dans la plus grande incertitude sur les raisons concrètes et précises qui ont motivé le retrait de l'Allemagne de la conférence du désarmement et de la Société des Nations. Des déclarations de von Neurath et de M. Hitler, on pourrait conclure que cette retraite s'est faite pour des questions générales et de procédure sommairement indiquées. Il y aurait lieu de serrer la question de plus près et de vérifier si, des concessions que l'Allemagne, à une phase antérieure des négociations, semblait disposée à faire, rien ne serait à retenir. Il ne pourrait en tout cas y avoir que des avantages à ce que, dans une question aussi grave, la position de l'Allemagne soit précisée d'une manière aussi claire que possible. Il y a une certaine possibilité que l'Allemagne, satisfaite du prestige que son geste dramatique lui aura assuré à l'intérieur, se montre disposée sur le fond à une certaine conciliation.

« Si l'on en croit les informations données par les journaux, a ajouté M. Hymans, M. Mussolini serait tout disposé à faire des sondages à Berlin [1]. Il semble

[1] Voir ci-dessus n° 321.

qu'il n'y aurait aucun inconvénient à le laisser procéder à cette enquête pour laquelle il est spécialement qualifié, et qui satisferait son goût d'activité diplomatique. Mais bien entendu, rien ne devra être dit ou fait qui indique que l'Europe s'est laissée intimider ».

Nous avons alors parlé des déclarations de désintéressement qui avaient été faites par l'Amérique [1]. Je lui ai dit que cependant, à mon avis, ce pays aurait tout intérêt à voir se poursuivre les immenses expériences économiques auxquelles il se livre actuellement dans une atmosphère de paix générale, et de plus à tenir compte des capitaux considérables que ses nationaux ont engagés en Allemagne. J'ai donc conseillé à M. Hymans de causer à ce sujet avec M. Morris, qui est un ami personnel du président Roosevelt et qui passe pour avoir sur lui une influence toute particulière. M. Hymans m'a dit qu'il le ferait dès qu'il aurait vu son délégué à Genève, M. Bourquin, qui a eu, paraît-il, des entretiens assez importants avec M. Norman Davis.

La conversation s'est alors portée sur les bruits inquiétants qui, en Belgique comme ailleurs, remplissent en ce moment l'atmosphère. M. Hymans m'a dit qu'à son avis, il était incontestable que l'Allemagne réarmait avec fièvre. Telle est également l'opinion de M. Bech, ministre d'État du Luxembourg, qui est spécialement à même d'être très bien renseigné et qui lui a dit que les usines [métallurgiques] de Trèves travaillaient en ce moment à triple équipe.

M. Hymans a terminé notre conversation en remarquant que les événements rendaient plus urgentes que jamais les mesures de défense qui ont été décidées par la Belgique. Il faut, m'a-t-il dit, que l'exécution en commence dans le plus bref délai.

323

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 818, 819. *Londres, 17 octobre 1933, 21 h. 18.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères revenu à Londres s'est mis immédiatement en contact avec ses collègues du Cabinet. Il fera [ce soir], par radio, une déclaration officielle sur la question du désarmement.

J'ai essayé de découvrir l'opinion du Foreign Office en ce qui concerne l'attitude à prendre à la suite des décisions du Reich. Les tendances y sont peu favorables à la continuation de la conférence. On redoute que des débats approfondis ne fassent apparaître rapidement des divergences de vues entre les grandes puissances et ne brisent l'[unité] de front manifestée jusqu'ici

[1] Par l'entremise du secrétaire d'État : voir ci-dessus n° 316.

vis-à-vis de l'Allemagne. Celle-ci ne manquerait pas de s'en emparer pour démontrer l'[inutilité] des délibérations de Genève et justifier son message de rupture.

On ne croit pas d'autre part à la possibilité d'évoquer le pacte à Quatre pour renouer les pourparlers, et on n'a reçu encore aucun renseignement de Rome donnant à penser que M. Mussolini se prépare à faire des propositions en ce sens.

D'une manière générale, les hauts fonctionnaires du Foreign Office estiment d'ailleurs qu'il est inutile et inopportun d'engager une action de quelque nature que ce soit avant les élections allemandes, tout ce que feraient les puissances pouvant être exploité par le gouvernement du Reich pour surexciter le sentiment public et contribuer au triomphe des idées nazies. Ils espèrent qu'une fois éliminées les préoccupations de politique intérieure, le chancelier allemand se montrera plus accessible à une politique de conciliation, surtout s'il n'a plus à redouter certaines rivalités au sein de son parti. On ne paraît pas se rendre compte de l'intérêt qu'il y aurait à faire, dès à présent, sentir à l'Allemagne qu'en se retirant de la conférence, elle ne saurait prétendre recouvrer sa liberté d'action en matière d'armements.

Enfin, il m'a été indiqué que l'on prépare la publication d'un Livre blanc destiné à exposer la politique du gouvernement anglais et à dégager le secrétaire d'État britannique de la responsabilité dont le ministre allemand des Affaires étrangères a voulu le charger, au cours des déclarations qu'il a faites hier aux représentants de la presse étrangère [1].

324

NOTE DU SERVICE FRANÇAIS DE LA S. D. N. [2]

Au sujet de l'adhésion de la France à la convention du 4 juillet 1933, définissant l'agresseur

17 octobre 1933.

I. Lors des discussions qui ont eu lieu à Genève au printemps 1933 au sujet du pacte européen de sécurité et de la définition de l'agresseur, le point de vue français était que cette définition risquait de demeurer académique si elle ne comportait pas des sanctions de fait et de droit. C'est pourquoi, dans sa note du 25 avril, la délégation française à la conférence du désarmement reprenait la définition Politis de l'agresseur [3], mais la complétait en l'unissant aux principes de notre mémorandum du 14 novembre 1932 [4].

(1) Sur les déclarations du ministre allemand des Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 318, 319.
(2) Pour la Direction politique.
(3) Sur cette définition, voir, au tome II de la présente série, le no 474 (note).
(4) Publiée au tome I de la présente série sous le no 331.

Devant l'opposition britannique, M. Politis divisa son projet de pacte européen de sécurité en deux chapitres, le premier concernant exclusivement l'obligation de ne pas recourir à la guerre, le second traitant de l'assistance mutuelle et définissant l'agresseur. La faculté eût été réservée aux états d'accepter les deux chapitres ensemble ou le premier seulement.

On ne se dissimule pas, du côté français, que la valeur pour la France du chapitre II était subordonnée à l'adhésion des grandes puissances voisines, Allemagne et Italie : faute de cette adhésion, ce chapitre ne comportait pour la France que des charges et des risques nouveaux, sans améliorer sa sécurité. La crainte fut également exprimée que les signataires du nouveau pacte, sûrs d'échapper à toute sanction, ne trouvent dans cet accord un moyen d'éluder leurs obligations internationales et les procédures de règlement pacifique des conflits. Les efforts faits par la délégation française pour corriger à cet égard le projet demeurèrent vains.

La dissociation de la définition de l'agresseur des clauses concernant l'assistance mutuelle devait aggraver les préoccupations que les projets élaborés à Genève avaient suscitées.

C'est dans cet esprit que l'ambassadeur de France à Londres fut invité à s'informer des intentions du gouvernement britannique au sujet des conventions soviétiques du 3 juillet 1933, relatives à la définition de l'agresseur. « Il est évident, précise la lettre à M. Corbin du 31 juillet, que l'adhésion de la France (à ces accords) ne revêtirait une réelle importance pratique que si, en même temps qu'elle, accédaient également au pacte d'autres puissances européennes qui sont nos voisines ». L'affaire en est restée là : l'adhésion de l'Angleterre comme celle de l'Italie paraît, pour le moment du moins, exclue.

2. Dans ces circonstances, la question qui se pose actuellement est celle d'une adhésion de la France seule à la définition de l'agresseur.

Outre les inconvénients de caractère général signalés ci-dessus, cette adhésion isolée pose un certain nombre de problèmes particuliers.

D'une part, la France peut se trouver, du fait de cette adhésion, tenue par des engagements contradictoires ou tout au moins difficilement conciliables.

D'autre part, sa liberté d'action peut se trouver entravée dans le cas de manquements graves de l'Allemagne à ses obligations, notamment en matière de désarmement.

3. Dans le cas où un conflit éclaterait entre la Finlande et l'U.R.S.S. au sujet d'un soulèvement des Finlandais de Carélie, la France pourrait être obligée de considérer la Finlande comme l'agresseur, parce que des bandes partant du territoire finlandais auraient l'appui du gouvernement de ce pays. En conséquence, la France devrait s'abstenir de prêter aucune aide à la Finlande, par application de l'article 2 du pacte franco-soviétique du 29 novembre 1932 [1], aux termes duquel chacune des Hautes Parties contractantes s'engage à ne pas prêter assistance aux « agresseurs » de l'autre.

Or, les circonstances du conflit soviéto-finlandais pourraient être telles que

[1] Reproduit au tome II de la présente série sous le n° 48.

l'U.R.S.S. soit généralement considérée comme ayant « recouru à la guerre » contrairement à l'article 16 du pacte de la Société des Nations [1] qui, par le jeu de l'article 17, peut se trouver applicable à des états non membres de la Société. La France devrait, par application du pacte, prêter son assistance à la Finlande.

Actuellement, elle le pourrait parce qu'elle est libre d'interpréter le terme « agresseur » dans son traité avec l'U.R.S.S. d'une manière souple et compatible avec les autres obligations internationales. En adhérant à la convention de 1933, elle aliénerait cette liberté, l'agresseur se trouvant défini d'une manière rigide par le texte, et elle ne pourrait plus remplir ses devoirs de membre de la Société des Nations.

Sans doute chaque état est-il juge du point de savoir s'il y a recours à la guerre en violation des articles 16 et 17 du pacte. Sans doute aussi le Conseil ne peut-il statuer à cet égard qu'à l'unanimité, c'est-à-dire avec la voix de la France. Celle-ci ne s'en trouvera pas moins dans une situation délicate si elle est seule ou presque seule de son avis, parce que, seule des puissances représentées en permanence au Conseil, elle aura aliéné sa liberté d'appréciation en ce qui concerne la détermination de l'agresseur.

4. Dans le cas d'un conflit entre l'Allemagne et la Pologne, la France pourrait de même se trouver tenue de considérer que l'Allemagne est l'agresseur. Les accords franco-polonais du 10 février 1921 entreraient alors automatiquement en jeu. La France se trouverait obligée de donner son appui à la Pologne.

Cependant les autres puissances, et particulièrement les puissances signataires du pacte rhénan de Locarno, pourraient estimer que c'est la Pologne qui est fautive. L'incursion de bandes armées allemandes sur le territoire polonais pourrait être, en effet, justifiée par une attitude provocante de la Pologne ou par une intervention irrégulière de cette puissance à Dantzig. L'appui donné par le gouvernement français à la République polonaise entraînerait ainsi une violation du pacte rhénan par la France. La garantie que les cosignataires de ce pacte ont donnée jouerait, dans cette hypothèse, en faveur de l'Allemagne contre la France.

Dans la situation actuelle, au contraire, la France est libre d'interpréter les termes « attaque sans provocation » contenus dans l'accord politique franco-polonais, d'une manière qui ne la mette pas en opposition avec les puissances garantes du pacte de Locarno.

5. La décision de l'Allemagne de se retirer de la Société des Nations donne, par ailleurs, un caractère de particulière acuité au problème des sanctions à prendre contre un état qui violerait délibérément ses obligations. Tant que le pacte rhénan de Locarno demeurera en vigueur, la France ne saurait arguer de manquements de l'Allemagne à ses obligations en matière de désarmement, pour pénétrer sur le territoire allemand, si ce n'est dans les cas prévus par

[1] L'article 16 prévoyait qu'au cas où un membre de la Société recourrait à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 et 15 (engagements de se soumettre à l'arbitrage ou à l'examen du Conseil en cas de différend), les autres membres de la Société cesseraient toutes relations avec l'état transgresseur.

ce pacte même, notamment dans le cas de violation de la zone démilitarisée. Mais la France ne se trouverait pas empêchée de participer à un blocus d'une Allemagne réarmant sans pénétrer dans les régions rhénanes. Son adhésion à la définition de l'agresseur le lui interdirait, au contraire, expressément. Sans doute l'Allemagne ne saurait se réclamer de cette définition si elle n'y adhère pas elle-même; mais elle peut y adhérer à tout moment, et, d'ailleurs, la France ne pourrait guère suivre deux politiques, proclamer qu'un blocus naval constitue un acte d'agression et considérer qu'il n'en est pas ainsi à l'égard de l'Allemagne. L'opinion ne comprendrait pas ces distinctions purement juridiques*.

325

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1141 [1]. *Berlin, 17 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol. 21 octobre.)

L'ambassade a eu, à plusieurs reprises ces derniers temps, l'occasion de signaler l'intérêt croissant avec lequel l'opinion allemande suivait les questions d'Extrême-Orient et, surtout, le développement de la politique japonaise. Maintes fois, en effet, les interprètes attitrés du nationalisme allemand et en particulier de l'État-major, dont l'habituelle tribune est la *Gazette de la Bourse*, ont célébré dans l'exemple donné par le gouvernement de Tokyo une politique conforme aux aspirations d'un peuple qui ne reconnaît comme loi suprême que la grandeur de la nation et son honneur.

La rupture entre Berlin et Genève est venue mettre un parallélisme de fait où il n'y avait qu'une analogie, tout de même bien vague, d'aspirations, et précisément au moment où les Allemands prêtaient l'attention la plus marquée aux péripéties du conflit russo-japonais à propos de l'Est chinois.

On peut prévoir que, dans ces conditions, les espoirs de tirer un parti quelconque des événements d'Extrême-Orient vont se trouver, en Allemagne, sérieusement renforcés.

Pour l'instant, c'est dans le domaine des relations germano-russes que l'on compte bien que ces espoirs pourraient aboutir assez rapidement à des résultats pratiques.

Déjà, les journaux allemands, en exposant l'opinion de Moscou sur la décision de l'Allemagne de quitter la Société des Nations, insistent sur l'inquiétude qui se manifesterait dans les milieux soviétiques à la perspective d'un rapprochement entre l'Allemagne et le Japon.

* Annotation manuscrite initiale de M. Massigli : *Très intéressant. Ceci me paraît très sérieux.*
[1] Transmise à la sous-direction d'Asie sous le nº 1142.

Mais les Allemands n'ont, d'ailleurs, pas attendu cet événement pour spéculer sur la tension russo-japonaise. Déjà le 9 octobre, la *Gazette de la Bourse* a publié à ce sujet un article visiblement inspiré par les milieux industriels allemands, et peut-être même par le ministère de la Reichswehr, et qui a été assez remarqué. Dans cet article, l'organe berlinois assurait que, en cas de guerre avec le Japon, les dirigeants de Moscou sauraient se souvenir qu'une collaboration entre l'Allemagne et les Soviets était indispensable. Car seule l'Allemagne serait en état de leur apporter le secours dont ils auraient besoin. « Des perspectives de ce genre sont de nature, ajoutait la *Gazette de la Bourse*, à assurer entre les deux pays une détente rapide et la reprise des relations d'amitié qui existaient naguère. »

L'optimisme à l'égard d'une reprise rapide de rapports cordiaux entre Berlin et Moscou continue d'ailleurs à se manifester dans de nombreux milieux allemands. La perspective d'une guerre en Mandchourie n'y est certainement pas étrangère; on considère, dans ces milieux, cette guerre comme à peu près inévitable. On paraît convaincu que le Japon voudra profiter dans un bref délai de la situation exceptionnellement favorable que lui vaut le trouble où se trouvent l'Europe et l'Amérique pour aller jusqu'au bout de ses ambitions, et que, d'autre part, les Soviets, pour des raisons de prestige, se verront obligés de résister. La nécessité de recevoir une aide matérielle et les commodités que leur offrirait l'Allemagne ne tarderaient pas, estime-t-on ici, à primer, chez les Soviets, toute autre considération.

326

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1833. *Berlin, 18 octobre 1933, 12 h. 28.*

(*Reçu :* 12 h. 30.)

J'ai pris connaissance avec intérêt du télégramme nº 1532 que Votre Excellence m'a communiqué [1].

Dans le même ordre d'idées, il peut être intéressant de noter qu'hier, au cours de la longue conversation qu'il a eue avec l'ambassadeur des États-Unis à Berlin, M. Dodd, le chancelier Hitler ne s'est pas déclaré décidé à ne jamais revenir à la Société des Nations. Il se serait au contraire montré enclin à y rentrer, mais à certaines conditions qu'il ne paraît pas avoir précisées *. Je n'ai pas encore pu joindre M. Dodd, mais je ne manquerai pas de me faire renseigner plus exactement par lui sur les propos que Hitler lui a tenus hier.

[1] Ce télégramme transmettait à Berlin le télégramme nos 1011-1014 de Washington, du 15 octobre, ci-dessus reproduit sous le nº 311.

* Annotation manuscrite du Ministre : *C'est ce qu'on ne peut admettre, et que chaque sortie de l'Allemagne soit un chantage.*

327

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 904 à 906. *Paris, 18 octobre 1933, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme 1020 (1).

Les déclarations faites le 14 octobre par le secrétaire d'État touchant les décisions prises le même jour par l'Allemagne étaient en fait celles que comportaient l'attitude du représentant des États-Unis à la conférence du désarmement et la position que la délégation américaine a prise au regard de nos propositions.

Si cependant, comme des renseignements sérieux vous le font craindre, M. Hull, considérant que certains organes de presse ont donné de sa déclaration une interprétation trop étendue, se proposait, par une nouvelle communication, d'en restreindre la portée, son attention doit être appelée discrètement sur l'impression qu'un tel revirement ne manquerait pas de produire sur l'opinion publique, et sur les conséquences qui en résulteraient pour l'œuvre de pacification à laquelle je ne doute pas que le gouvernement fédéral et l'opinion américaine demeurent fermement attachés.

Toutes précautions seront prises pour qu'il soit pleinement tenu compte du sentiment traditionnel des États-Unis à l'égard des affaires européennes et qu'il ne soit pas fait abus des déclarations du secrétaire d'État. Mais une communication restrictive apparaîtrait, dans les circonstances présentes, nettement préjudiciable à la solidarité morale qu'il s'agit de sauvegarder, et constituerait certainement un encouragement à la tentative de dissociation que vient de faire le gouvernement de Berlin.

D'autre part, l'abandon, ne fût-il qu'apparent, des dispositions prises par le gouvernement des États-Unis dans la question du désarmement, déterminerait forcément l'attitude qui s'imposerait au gouvernement français en ce qui concerne la poursuite des efforts qu'il a déjà engagés pour une réduction générale des armements, que l'Amérique considère à juste titre comme le principal remède à la crise économique et morale dont souffre le monde entier.

Je vous serai obligé de vouloir bien, dans la forme la plus opportune, faire part officieusement au secrétaire d'État de ces préoccupations pour le convaincre de la nécessité de ne pas donner suite à l'intention qui lui est prêtée.

(1) Le télégramme nos 1020-1023, du 16 octobre, est ci-dessus reproduit sous le no 316.

328

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1135. *Berlin, 18 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

Quelques compléments peuvent être apportés aux informations et appréciations que l'ambassade a transmises ces jours derniers, par télégraphe et par téléphone, au sujet de la décision soudaine du gouvernement du Reich de quitter la conférence de Genève et la Société des Nations.

Il semble bien établi, tout d'abord, que cette décision soit essentiellement le fait personnel d'Hitler et de ses conseillers les plus proches, au premier rang desquels il faut nommer le Dr Goebbels. La Wilhelmstrasse ne s'y serait pas opposée fortement; mais, à l'exception sans doute de M. von Bülow, elle n'y aurait pas, non plus, fortement poussé. Elle aurait, dit-on, préféré que l'Allemagne se retirât de la conférence du désarmement sans abandonner du même coup la Société des Nations. Mais elle aurait dû reconnaître que, le geste ayant été déjà accompli une fois, il était indispensable, en le répétant, de l'accentuer.

Les mobiles qui ont déterminé Hitler et ses lieutenants ont été de plusieurs ordres. Les uns mettent en jeu le point d'honneur, le prestige et la susceptibilité des nazis. Les autres sont de caractère technique. D'autres touchent à des préoccupations de politique intérieure. D'autres, enfin, sont du domaine de la politique étrangère.

La susceptibilité des nazis a été, évidemment, froissée dès l'origine par les entretiens prolongés qui ont eu lieu à Paris entre les Français, les Anglais et les Américains, sans que l'Allemagne y fût conviée ou en fût officiellement informée. Dès ce moment, ont reparu chez eux la hantise du *Diktat*, l'obsession de la « discrimination », la crainte d'être traités en petits garçons coupables, en « nation de seconde classe ». L'assemblée de la Société des Nations, loin d'apaiser ces sentiments, les a, au contraire, excités. La réprobation dont l'Allemagne était l'objet, les blâmes qu'elle avait à subir pour sa politique à l'égard des Juifs, l'atmosphère d'isolement dont elle était enveloppée, n'ont sûrement pas été du goût de M. Goebbels, et les impressions qu'il a rapportées de son passage à Genève [1] n'ont pas dû contribuer à calmer la nervosité de ses compagnons. M. von Neurath s'est rendu compte, d'autre part, que les revendications de son pays se heurtaient à la résistance concertée de la France, de l'Amérique, de l'Angleterre, et peut-être même de l'Italie, résistance qu'il lui serait difficile de vaincre. Le discours de M. Baldwin [2], le ton de la presse

[1] Où il représentait, à la quatorzième session de l'Assemblée (25 septembre-11 octobre), l'Allemagne aux côtés de M. von Neurath : voir ci-dessus les nos 259 et 307.

[2] Sur ce discours, voir ci-dessus nº 295 (note).

anglaise et le souvenir, resté cuisant, de quelques mercuriales passées, ont alors tourné contre l'Angleterre la rancune des hitlériens. La décision de rompre paraît avoir été prise par eux après que M. Nadolny eût confirmé les informations de M. von Neurath, et sur la nouvelle qu'une déclaration commune, à forme impérative, allait être signifiée par les représentants de l'Angleterre, des États-Unis et de la France [1]. Hitler aurait été particulièrement indigné par une conversation que sir John Simon aurait eue avec M. Nadolny et dans laquelle le ministre anglais aurait justifié la nécessité d'une période d'épreuve par la mauvaise conduite du régime des nazis. Qu'on se permît de le juger, lui et son régime, de les blâmer et d'appliquer, à cause d'eux, à l'Allemagne un traitement plus sévère, aurait exaspéré la vanité du Chancelier et provoqué chez lui un de ces accès de fureur auxquels il est sujet. Ainsi s'expliqueraient la violence témoignée par la presse allemande envers la personne de sir John Simon et le ressentiment à l'égard de celui-ci, qui se retrouve jusque dans les explications fournies, le 16 octobre, par M. von Neurath aux correspondants des journaux étrangers [2]. Ainsi s'expliquerait également le caractère subit et, en quelque sorte, explosif du geste du gouvernement d'Empire.

Quoi qu'il en soit, la résolution de quitter Genève a été arrêtée à Berlin dans l'après-midi du vendredi 13 octobre, au cours d'un premier conseil des ministres. Un deuxième conseil, tenu dans la nuit du 13 au 14, a élaboré les textes qui devaient dissoudre le Reichstag et fixer la date d'une prochaine consultation populaire. Si le public n'en a été averti qu'au milieu de la journée du lendemain, c'est qu'on a voulu attendre le discours prononcé dans la matinée du 14 octobre à Genève par sir John Simon [3], avec l'espoir que celui-ci battrait peut-être suffisamment en retraite pour que l'Allemagne, à son tour, pût changer d'attitude. Ce détail est, en lui-même, assez significatif. Le gouvernement du Reich aurait pu laisser les négociations et les discussions se poursuivre et ne lancer qu'à leur issue ce que la presse allemande a appelé son « coup de tonnerre ». Mais il a tenu à donner à son geste l'allure d'une riposte et, notamment, d'une riposte à l'Angleterre et à son ministre des Affaires étrangères. Il s'était du reste convaincu que ni la France, ni l'Amérique, ni la Grande-Bretagne ne se détourneraient de la thèse sur laquelle ces trois pays s'étaient mis d'accord et que, l'Italie demeurant flottante et molle dans son rôle de médiatrice, l'Allemagne aurait, tôt ou tard, à choisir entre la capitulation et la rupture. Hitler a préféré la rupture tout de suite. Aussi bien, dans tous ses discours et dans toute sa propagande, avant et après son accession au pouvoir, n'avait-il cessé de dénoncer la Société des Nations comme une assemblée de bavards, où l'Allemagne, maltraitée et humiliée, n'avait rien à faire et où l'état d'esprit régnant, imbu des préjugés du traité de Versailles, ne conduirait jamais à des solutions satisfaisantes. Hitler a déjà prouvé qu'il était capable de renier, au gouvernement, les thèses qu'il soutenait dans

(1) Sur ce projet de déclaration commune, voir ci-dessus n° 300 (note).
(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus les n°s 318, 319.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus n° 305 (note).

l'opposition. En l'espèce, il s'est montré conséquent avec lui-même et fidèle à toute la ligne de sa politique.

On a pu croire que la question des échantillons des armes défensives et l'octroi des prototypes étaient la principale divergence qui séparait l'Allemagne des grandes puissances. Les déclarations de M. von Neurath à la presse étrangère ont révélé qu'en réalité, l'Allemagne, revenant sur les points qu'elle avait semblé disposée à accepter, rejetait non pas tel ou tel article, mais tout l'ensemble du projet. Elle juge que le principe même d'une période d'épreuve et d'un contrôle a quelque chose de blessant pour elle et de « diffamatoire », parce qu'il suppose que le Reich est un partenaire inquiétant et de mauvaise foi. Elle nie, au mépris d'ailleurs de la vérité, que les grandes puissances aient fourni aucune précision sur leur intention de désarmer. Le discours de M. von Neurath indique aussi, dès maintenant, que ce n'est pas dans la voie frayée à Genève que l'Allemagne cherchera à l'avenir la solution du problème posé. Il établit en outre que, quelle qu'ait pu être la part de la colère ou celle du souci de son prestige dans la décision du gouvernement d'Empire, celui-ci a été sensible, en même temps, à des considérations d'une nature beaucoup plus positive et technique.

Il ressort, en effet, des explications du chef de la Wilhelmstrasse que les dirigeants du Reich ont soigneusement pesé les avantages et les inconvénients pratiques du système qui leur était proposé à Genève. La formule dont s'est servi M. von Neurath est caractéristique. Il a dit que ce système n'était pas autre chose qu'un « second désarmement de l'Allemagne ».

La transformation de la Reichswehr en une armée de milice, le remplacement du service de douze ans par un service de huit mois, ont été interprétés par l'Allemagne comme un affaiblissement de force réel, que ne compenseraient ni l'accroissement du chiffre des effectifs ni, d'un autre côté, la diminution des armements des grandes puissances. L'obligation, à laquelle l'Allemagne savait qu'elle échapperait difficilement, de dissoudre ses sections de Chemises brunes, n'a pu que la fortifier dans son opinion et comme, enfin, elle estimait n'avoir pas reçu d'assurances suffisantes sur le nombre et la nature des armes que sa Reichswehr transformée aurait le droit de posséder, il lui a semblé qu'à Genève, elle était invitée à donner plus qu'elle n'obtiendrait en échange et à faire plus de sacrifices que les autres. Il lui a semblé qu'au moins pendant les années qui viennent, loin de s'améliorer, sa position d'infériorité par rapport aux grandes puissances serait sensiblement aggravée. N'ayant plus rien à perdre à Genève, elle a jugé qu'elle ne pourrait que gagner en s'en éloignant.

Il n'y a pas de doute, non plus, que le gouvernement hitlérien n'ait obéi à des préoccupations de politique intérieure. Cela ressort clairement du seul fait qu'à sa résolution de quitter Genève, il ait joint toute une manœuvre, en apparence sans lien avec elle, prescrit la dissolution du Reichstag, l'organisation d'un plébiscite, l'élimination des diètes des états, la transformation des Statthalter en simples préfets et effectué, de la sorte, un pas de plus dans le sens d'une centralisation et d'une unification rigoureuses du Reich. Le régime, en réalité, donne des signes d'essouflement. Il a pris le galop dès son avènement au pouvoir. Il lui est difficile de soutenir ce train. Il est obligé de

frapper constamment et fortement les imaginations, de fouetter les sensibilités, d'entretenir les enthousiasmes. C'est pour lui d'autant plus nécessaire aujourd'hui que l'hiver approche. La crise économique n'est pas enrayée, ni le chômage. Certes, aucune manifestation d'hostilité, ni même d'opposition ne le menace; mais les mécontentements individuels s'accroissent dans le public et les rivalités des chefs s'aiguisent. Entre Goering et Goebbels, entre Goering et Roehm, les relations ne sont pas bonnes; Goering s'est retiré sous sa tente [1]. Que fait-il? Qu'y prépare-t-il? Se laissera-t-il bénévolement étrangler par les machinations qui se trament autour de lui? De toute manière, l'occasion a paru bonne à Hitler et à ses amis, en se retirant brutalement de Genève, d'agir selon cette « mentalité héroïque » qu'ils prêchent, de porter un grand coup, de réveiller le sentiment national, de faire appel au patriotisme de leurs lieutenants, de leurs partisans et même de leurs adversaires et de ressaisir tous les Allemands dans la conscience de leur union et de leur solidarité devant l'étranger.

Sur aucun sujet, il n'y a moins de divergences entre les Allemands que sur la question du désarmement et l'égalité des droits du Reich; sur aucun sujet il n'y a plus de continuité entre les hommes qui ont gouverné l'Allemagne depuis douze ans; sur aucun sujet Hitler n'a chance de rencontrer moins d'objections et plus d'unanimité.

Sans doute, une consultation populaire, en régime de dictature, de suppression de la liberté de la presse et de la liberté de réunion avec la perspective des camps de concentration à l'horizon, n'impressionnera pas sérieusement l'opinion ni les gouvernements étrangers. A cet égard, les hitlériens se trompent. Mais elle impressionnera, du moins, le peuple allemand lui-même, qui se complaira au spectacle qu'il se sera offert et qui s'y retrempera, en quelque sorte, dans sa propre ivresse. Et, en fin de compte, Hitler et sa propagande y trouveront bénéfice.

A ces calculs s'ajoutent manifestement des combinaisons relatives à la politique étrangère. Instruits par l'exemple d'un premier départ de Genève, les dirigeants du Reich considèrent que leur geste jettera le trouble et le désarroi dans le camp des grandes puissances. Les déclarations de M. von Neurath ne sont pas moins significatives sur ce chapitre que sur les autres. « Que les puissances s'arrangent maintenant entre elles et se mettent d'accord sur un plan de désarmement, a dit avec une ironie visible le ministre des Affaires étrangères, cela devrait leur être désormais facile, puisque l'Allemagne, cet éternel trouble-fête... s'est écartée. J'attends avec curiosité le résultat de leurs délibérations ». On ne saurait plus clairement indiquer la nature des espérances que l'Allemagne conçoit. N'ayant pu briser le front commun des puissances, elle a pensé que le seul moyen qui lui restât d'y parvenir était de leur fausser brusquement compagnie. Unies sur les exigences à lui signifier, l'Allemagne a pensé que les puissances se diviseraient sur l'attitude à adopter pour répondre à sa défection soudaine. Le Reich aurait là, en tout cas, l'occasion de mettre à l'épreuve cette solidarité et d'obtenir ainsi

[1] Voir ci-dessus n° 314 (et note).

un élément d'information essentiel pour la détermination de sa conduite future. Les réactions des États-Unis et de l'Italie (1) ont, jusqu'à présent, paru confirmer aux yeux du Reich l'exactitude de ces calculs.

C'est à ce même souci qu'il faut évidemment rattacher les avances adressées par le chancelier Hitler à la France (2). A vrai dire, le passage de son discours qui nous concernait n'était pas primitivement destiné à figurer dans le même contexte. Le public français a pu être étonné de la sympathie subite que M. Hitler nous témoignait. Le Département sait que le Führer a répété à peu près exactement, dimanche dernier à la radio, ce qu'il m'avait dit à moi-même, un mois plus tôt, à une époque où il n'avait pas encore résolu de se retirer de Genève (3). Les déclarations à l'usage de la France, rendues cette fois publiques, étaient destinées à répondre aux paroles prononcées à Vichy par M. Daladier (4) et à poursuivre ainsi la tentative de rapprochement avec notre pays. Mais les événements de Genève sont venus déranger ce plan. Hitler a inséré dans un développement plus général et dans une justification d'ensemble de sa politique le couplet à la France, qu'il tenait prêt depuis quelques jours et qui devait, à l'origine, se suffire à soi-même.

Le manque de tact, la maladresse et la lourdeur allemandes expliquent peut-être, dans une certaine mesure, que le chef du gouvernement du Reich n'ait pas compris qu'une démonstration aussi accusée à notre égard, au moment même où l'Allemagne quittait Genève et la Société des Nations, serait plus nuisible qu'utile à la cause qu'elle prétendait servir, mais cette explication ne suffit pas. Malgré les dénégations et les protestations de M. von Neurath, il demeure probable qu'Hitler et ses conseillers se sont proposé, au moins subsidiairement, de compromettre notre pays aux yeux de l'Angleterre, de nos alliés de la Petite Entente, des membres de la Société des Nations et d'aider ainsi à l'œuvre de division dont ils ont escompté le succès.

Ce n'est pas à dire qu'il n'entre aucune sincérité dans les sentiments qu'a exprimés le Chancelier. Comme la plupart de ses compatriotes, il éprouve pous nous autant d'attirance que de répulsion et, chez lui, comme chez tant d'autres en Allemagne, la franchise est intimement mêlée à l'hypocrisie, la naïveté au cynisme. Encore faut-il le savoir et se garder de s'y laisser prendre. La nostalgie d'une entente avec la France est, en quelque sorte, un phénomène récurrent qui s'est manifesté à maintes reprises en Allemagne depuis la guerre et avant la guerre. Recouvre-t-elle, dans l'esprit du gouvernement actuel du Reich, des idées précises, des suggestions étudiées, un programme positif, des propositions honorables et acceptables? Toute la question est là. J'ai essayé de sonder à ce sujet M. von Neurath dans la conversation que j'ai eue avec lui le 17 octobre (5). J'ai eu l'impression qu'il était hors d'état de

(1) Sur les réactions de ces deux pays, voir ci-dessus les nos 315, 316, 321, 327.

(2) Sur ces avances, se reporter ci-dessus aux nos 215 et 312 (et note). Voir également les nos 259, 273 et 301.

(3) Lors de l'entrevue du Chancelier et de l'ambassadeur le 15 septembre. Voir ci-dessus le no 215.

(4) Voir ci-dessus no 285 (note)

(5) Sur cette conversation, voir ci-dessus le no 319.

me fournir aucune réponse et même qu'il n'avait pas encore vraiment réfléchi à la question.

Quelle va être maintenant l'attitude de l'Allemagne? Le gouvernement du Reich estime qu'il ne lui appartient plus de prendre aucune initiative. Il a accompli le geste qu'il croyait de son devoir d'effectuer. Il ne parlera plus que pour le justifier devant son peuple et les autres peuples du monde. Un instant, sa presse avait invoqué le pacte à Quatre. L'Allemagne avait toujours, en effet, prévu et souhaité qu'au cas où la conférence de Genève échouerait, le pacte à Quatre entrât en jeu; mais les journaux ont bientôt reçu l'ordre de ne plus développer ce thème. Le gouvernement hitlérien entend laisser aux autres puissances le soin de suggérer elles-mêmes la méthode à suivre et leur en abandonner la responsabilité. Peut-être s'aperçoit-il aussi, et tardivement, qu'en sortant de la Société des Nations, l'Allemagne a enlevé au pacte à Quatre la base sur laquelle il se fondait. De toute façon, il désire éviter de produire l'impression qu'il se sent mal à l'aise et que l'Allemagne cherche, par une voie plus ou moins détournée, à revenir dans le cercle qu'elle vient de quitter.

Pourtant Hitler, dans son discours à la radio, a employé à plusieurs reprises l'expression de *zur Zeit*, « pour l'instant », « momentanément », comme s'il gardait l'espoir d'un arrangement ultérieur qui permettrait au Reich de reprendre à plus ou moins longue échéance sa place à Genève. On a remarqué, d'autre part, que la démission de l'Allemagne de la Société des Nations, annoncée par le Chancelier, n'avait pas encore été officiellement notifiée à l'organisme genevois. Enfin, dans l'entrevue qu'il a eue hier avec l'ambassadeur des États-Unis à Berlin, M. Dodd, le Führer n'aurait pas semblé exclure l'hypothèse, si certaines conditions étaient remplies, d'un retour éventuel de l'enfant prodigue [1]. Il est vrai qu'il ne paraît pas avoir défini ces conditions. Il ne peut s'agir pour lui, comme il l'a encore affirmé aujourd'hui (18 octobre) à l'assemblée des chefs de son parti, que d'une reconnaissance et d'une mise en pratique du principe de l'égalité des droits. Qu'Hitler s'imagine obtenir cette reconnaissance par des négociations bilatérales et des conversations diplomatiques avec les divers états intéressés, il l'a déclaré lui-même; mais qu'il recherche cet accord dans le sens d'une procédure de désarmement, c'est peu probable. Il essaiera bien plutôt de le trouver dans la voie d'un réarmement limité et modéré de son propre pays, auquel les autres, libres eux-mêmes de ne pas désarmer, se résigneraient.

Au milieu de la route que le Chancelier se réserve ainsi de tenter, se dresse l'obstacle du traité de Versailles. L'Allemagne n'a pas encore divulgué ses intentions à cet égard. Elle s'est bornée à faire dire par M. von Neurath aux journalistes étrangers que les grandes puissances avaient failli aux obligations résultant pour elles de l'article 8 du pacte. Elle n'a pas ajouté que, dans ces conditions, elle se jugeait elle-même libérée de ses engagements. A toutes les interrogations qui ont été adressées à ce sujet à ses hommes d'État, elle s'est abstenue jusqu'à présent de rien répondre. Seul, M. Goebbels, interviewé

[1] Voir ci-dessus n° 326.

par le correspondant du *Daily Mail*, M. Ward Price, a prétendu que son pays ne songeait pas à renier les signatures apposées par lui au bas des traités. L'affirmation de M. Goebbels ne mérite malheureusement qu'un crédit relatif. Si telle était bien l'intention de l'Allemagne, sa conduite deviendrait absurde. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'elle ne veut pas abattre, dès maintenant, ses cartes, ni se faire prendre en flagrant délit de manquement et fournir à la France et à l'Angleterre le fondement juridique qui leur permettrait de dénoncer et de réprimer sa révolte. Elle n'est pas encore sûre qu'une coalition des anciennes puissances victorieuses ne se reformera pas et n'agira pas contre elle. Elle tient, à l'heure actuelle, pour plus prudent de laisser s'écouler quelque délai et de voir à quoi aboutiront les efforts de sa diplomatie. Son attitude définitive dépendra essentiellement de la cohésion et de la fermeté dont feront preuve les puissances qu'elle a en face d'elle.

Quant à celles-ci, il ne saurait leur échapper que si l'Allemagne, après avoir fait échouer la convention préparée à Genève, devait être laissée libre de poursuivre, à sa guise et sans être inquiétée, ouvertement et cyniquement son réarmement, au mépris du traité de Versailles, Hitler et les nazis recevraient la récompense de leur audace.

329

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1143. *Berlin, 18 octobre 1933.*

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint la copie d'une dépêche du général Renondeau, attaché militaire près l'ambassade, dans laquelle celui-ci rapporte la conversation qu'il a eue, le 17 octobre, avec le colonel von Stülpnagel, chef du deuxième bureau au ministère de la Reichswehr.

Annexe

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin,
à M. Daladier, Ministre de la Guerre.

D. nº 951/AM. *Berlin, 18 octobre 1933.*

Le colonel von Stülpnagel, chef de la section des armées étrangères, a marqué récemment avec une certaine insistance le désir de me rencontrer plus fréquemment. Rien ne s'accordant mieux avec mes propres intentions, j'ai eu le 17 octobre, c'est-à-dire peu après que l'Allemagne eût décidé de quitter Genève, une longue conversation avec lui.

A mes premiers mots : « Je pense que vous êtes pleinement satisfait de la décision prise par votre gouvernement, décision qui enlève à la Reichswehr les entraves dont elle se plaignait »,

le colonel m'affirma que l'armée se rangeait tout entière derrière le Chancelier. Je reconnais que, depuis l'allocution prononcée par le ministre de la Reichswehr au camp de Münsingen en présence d'Hitler (cf. lettre nº 840/AM du 11 septembre 1933) [1], personne ne doute plus que le Haut-Commandement ne se soit rallié entièrement au chef du parti national-socialiste. Il insista sur la fidélité et le dévouement qui caractérisent maintenant les sentiments de la Reichswehr à l'égard d'Hitler, et tout particulièrement dans les circonstances présentes. C'est évidemment sur ce point qu'il désirait attirer mon attention. Assurément, ajouta-t-il, lorsque le parti national-socialiste a pris le pouvoir, il se trouvait dans l'armée un certain nombre d'officiers qui, ayant gardé des convictions monarchiques, ont été secrètement hostiles au nouveau régime. Mais, poursuivit-il, notre système d'avancement est très rapide et beaucoup de ces officiers de grade élevé qui avaient des idées rétrogrades ont déjà pris leur retraite. (On m'a signalé, en effet, à l'occasion des dernières mutations, les noms de plusieurs officiers généraux et supérieurs, dont l'avancement ou au contraire la mise à la retraite ont tenu à leur attachement ou à leur opposition aux idées du parti). La nécessité de rajeunir politiquement l'armée allemande est, affirma le colonel, l'une des raisons qui depuis des années ont fait précipiter l'avancement. Ne croyez pas, ajouta-t-il, que nous ayons en vue la création d'un cadre important d'officiers de complément, ainsi que votre collègue belge nous l'a reproché au cours des manœuvres de Saxe. (Cette accusation avait déjà provoqué de vives protestations de la part d'un autre officier supérieur au moment où elle avait été formulée). Du reste, d'après le colonel von Stülpnagel, l'avancement sera bientôt ralenti, pour que la Reichswehr dispose d'un commandement supérieur plus mûri et plus confirmé dans sa tâche.

Après ces préliminaires, j'attaquai le colonel sur le point capital : « Comment la Reichswehr entend-elle poursuivre le programme de réorganisation qu'elle a entamé depuis plusieurs mois? » La réponse fut embarrassée et von Stülpnagel retomba dans les principes généraux que nous connaissons, sans apporter d'idées précises. L'Allemagne veut que le principe de l'égalité des droits, dont le bénéfice lui a été accordé le 11 décembre 1932, ne reste pas lettre morte. Le Chancelier en a réclamé l'application dans son discours du 17 mai [2], et ces jours derniers encore; il ne reculera pas d'une ligne; son prestige est en jeu. D'ailleurs le pays tout entier le soutient dans cette revendication. L'Allemagne ne prétend pas à l'armement formidable dont dispose la France; elle se contentera d'une quantité plus modeste, mais elle tient à ce minimum. Elle veut au moins les armes « défensives ».

J'essayai de faire préciser ces *desiderata*. Je rappelai que les épithètes « défensives » et « offensives », appliquées aux armes, ne représentent, pour les gens de métier, qu'une fiction et que la distinction est toute conventionnelle. Je ne pus faire sortir le colonel des généralités; c'est tout au plus s'il classa les gros chars dans les engins que l'Allemagne ne réclame pas, tandis qu'elle veut des petits chars.

Lorsque je répétai mon allusion à l'instruction de personnel n'appartenant pas à l'armée, aux modifications apportées à certaines unités et que je poussai mon interlocuteur sur le futur système militaire de l'Allemagne, il ne prit pas la peine de nier ce qui a été fait, mais ne me dit pas un mot de ce qui se fera. Quand je lui montrai que les mesures déjà prises au cours de l'été, et qui n'avaient pu être toutes camouflées, avaient provoqué une méfiance nouvelle, surtout chez les Anglais, il déclara que « l'impatience avait été plus forte que la raison ».

Ayant rencontré le colonel von Stülpnagel pour la première fois il y a juste vingt ans, nos conversations sont toujours extrêmement faciles et particulièrement courtoises. Le 17, il a voulu se montrer cordial et m'a répété les paroles d'apaisement que le Chancelier et des ministres ont fait entendre récemment. Il a rappelé avec insistance le renoncement formel de l'Allemagne à l'Alsace-Lorraine. Il m'a affirmé que dans la Reichswehr, jamais une parole haineuse n'est prononcée à l'égard de la France et que l'armée allemande tient son ancienne adversaire en haute estime.

Si je résume cet entretien, je retiens :

— Que la décision prise par l'Allemagne de se retirer de la conférence du désarmement et de la Société des Nations a affermi les liens qui attachent la Reichswehr au chancelier Hitler;

— Que l'Allemagne est bien résolue à poursuivre son programme de réorganisation et de

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 198.

(2) Sur ce discours, voir au tome III de la présente série, les nos 292 et 299 (note)

développement de son armée, dont on ne nie plus que certaines mesures initiales ont déjà été exécutées ou sont en cours; mais que les lignes de ce programme restent encore dans l'ombre;

— Que l'Allemagne, plus exactement son gouvernement et ses officiers prodiguent, quand ils s'adressent aux Français, les paroles les plus apaisantes.

Je n'ai pas voulu surcharger ce qui précède d'indications qui n'ont qu'un rapport plus ou moins indirect avec le sujet principal de notre conversation. Je note ici les plus importantes.

La position du général von Hammerstein à la tête de la *Heeresleitung* est solide (le colonel von Stülpnagel me l'avait déjà affirmé il y a quelques mois).

Le général von Seeckt est toujours l'objet de la reconnaissance de la Reichswehr, qu'il a organisée et maintenue en dehors des luttes politiques, mais le général traite aujourd'hui des sujets de politique militaire où la jeune Reichswehr ne le suit plus.

Enfin le colonel tient le *Militär-Wochenblatt* pour une publication militaire de second ordre (il fait sans doute allusion à ses articles de doctrine); le général von Taysen (l'auteur de *Material und Moral*), qui y rédige des articles, n'est plus à la page, mais il est parent de l'éditeur de la revue, Mittler.

330

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 824, 825. Réservé. *Londres, 19 octobre 1933* [1].

(*Reçu :* le 20, 10 h.)

Sir John Simon, à qui j'ai remis tout à l'heure votre télégramme de félicitations, s'en est montré très touché et m'a prié de vous en exprimer ses plus chaleureux remerciements. Il m'a dit que le point de vue du Cabinet n'était pas encore arrêté sur l'attitude à prendre à la suite des déclarations du Reich. Le gouvernement anglais estime que la question est grave et mérite d'être examinée attentivement. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris a été chargé de faire part à Votre Excellence de certaines questions que l'on se pose ici et qui soulèvent de l'embarras. On se demande par exemple, au cas où il serait décidé de poursuivre les travaux de la conférence, si la France sera disposée maintenant à annoncer publiquement les abattements qu'elle pourra consentir et dont il n'a été fait état jusqu'ici que dans les entretiens préliminaires, [avant que] ne soient terminées toutes les consultations nécessaires. Sir John Simon a ajouté qu'on avait vivement apprécié ici le langage ferme et pondéré tenu avant-hier par M. Daladier [2].

D'autre part, le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères m'a prié de m'enquérir si l'on verrait à Paris des inconvénients à faire ajourner la date de

(1) Par courrier, en clair.

(2) Au discours du Chancelier allemand du 14 octobre justifiant le retrait de son pays, le président du Conseil répondait, le 17, à la Chambre, par l'affirmation de la fidélité de la France à la politique de collaboration et proclamait son intention de poursuivre l'examen de la situation nouvelle ainsi créée.

convocation du Bureau fixée par M. Henderson au 25. Il fait valoir l'obligation où est le cabinet anglais de procéder à l'étude de toutes sortes de problèmes intérieurs à la veille de la rentrée du Parlement. Il allègue aussi la nécessité de se concerter d'abord par voie diplomatique, plutôt que de reprendre la discussion à Genève, où elle sera inévitablement connue par la presse et pourra être exploitée par l'Allemagne. A son avis, il serait du plus fâcheux effet que les ministres des Affaires étrangères se transportent à Genève pour constater qu'ils ne sont pas préparés à poursuivre les travaux de la conférence et conclure à une remise des débats. Mieux vaudrait agir dès à présent sur M. Henderson, qui ne pourrait se refuser à un ajournement s'il était demandé à la fois par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et peut-être par le rapporteur de la Commission. La même question a été posée au chargé d'affaires d'Italie. M. Eden croyait d'ailleurs se rappeler que Votre Excellence avait, à titre personnel, fait observer, ainsi que M. Benès, que la date proposée par M. Henderson était bien rapprochée.

331

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [1]

Organisation danubienne

Paris, 19 octobre 1933.

Un entretien que M. Massigli a eu, avant de quitter Genève, avec M. Benès, permet d'ajouter certaines précisions à celles qui sont contenues dans les télégrammes de Vienne nos 907 et suivants [2] concernant la politique économique qu'entend suivre M. Benès :

1° Acceptation du principe des accords bilatéraux;

2° Adoption du système des contingents préférentiels plutôt que celui des tarifs préférentiels;

3° Impossibilité d'accorder à l'Autriche une préférence pour ses exportations de produits industriels en Roumanie et en Yougoslavie, si la Tchécoslovaquie n'a pas le bénéfice de conditions équivalentes;

4° Nécessité, cependant, de faire quelque chose pour l'Autriche sur le terrain industriel.

M. Benès croit une entente possible sur la base d'une répartition de marchés. La remarque lui ayant été faite qu'on aboutissait ainsi au système préconisé

[1] Rédigée par les services de M. Massigli.

[2] Le télégramme nos 907-913, du 18 octobre, relate les propos tenus, avant de regagner Prague, par M. Benès, aux représentants de la France, de l'Angleterre, de la Roumanie et de la Yougoslavie. L'homme d'État tchèque était venu s'entretenir avec le gouvernement autrichien du développement des rapports commerciaux entre Vienne et Prague et des nouveaux plans de réorganisation de l'Europe centrale.

par le mémorandum français du 10 septembre [1], à savoir les ententes industrielles, M. Benès s'est déclaré d'accord;

5° Impossibilité d'accorder aux exportations italiennes un régime préférentiel en Europe centrale dans les conditions définies par le mémorandum italien [2]. L'Allemagne demanderait une part au moins égale, et M. Benès ne doute pas que l'Angleterre ne s'oppose résolument à cette suggestion.

L'intention du ministre tchécoslovaque est de prendre la parole, au début de novembre, au Parlement, et de faire un exposé d'ensemble sur la question de l'Europe centrale. Il se propose de parler avec une grande modération du mémorandum italien, d'affirmer qu'il mérite de faire l'objet d'un échange de vues et qu'une entente est possible : « Il faut, a-t-il dit, faire ce que la France a fait dans la question du pacte à Quatre, c'est-à-dire aboutir, par voie de négociation, à un projet tout différent du projet initial ».

332

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1844 à 1847. Urgent. Réservé. *Berlin, 20 octobre 1933, 12 h. 35.*
(*Reçu* : 13 h.)

Un ministre ami, qui a eu l'occasion de s'entretenir des récents événements avec un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, peu favorable au régime, a retiré de cette conversation les indications suivantes qu'il m'a communiquées :

L'initiative de la rupture à Genève viendrait bien d'Hitler personnellement, qui aurait eu un véritable accès de fureur en voyant comment était traité son gouvernement. L'Italie aurait été informée de l'intention du Chancelier de quitter la conférence du désarmement; mais on ne lui aurait pas fait savoir que le Reich quitterait en même temps la Société des Nations.

Les relations entre l'Allemagne et l'Italie seraient d'ailleurs passablement refroidies à l'heure actuelle. Hitler commencerait à se lasser de recevoir constamment la visite de M. Cerruti, qui lui adresse des représentations, de la part de M. Mussolini, sur un ton de mentor. Dans sa nouvelle attitude envers la France [3], le Chancelier serait sincère. Le passage de son discours à la radio qui nous concernait aurait été préparé par M. Koepke. Celui-ci aurait, du reste, vu avec regret les développements excessifs donnés à sa brève rédaction. Le Chancelier aurait tout de même des arrière-pensées. Il voudrait

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 193 (note).
[2] Allusion au dernier mémorandum italien, du 29 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 281 (annexe).
[3] Allusion au discours du Chancelier du 14 octobre : voir ci-dessus le n° 312 (et note).

notamment décourager les milieux d'opposition et les émigrés qui espèrent encore que la France fera à l'Allemagne une guerre préventive. La politique allemande poursuivrait consciencieusement le but de diviser entre elles les puissances. Elle estimerait que, le désir de contenir les ambitions allemandes étant le principal facteur qui les rapproche, l'éloignement du Reich rouvrirait leurs querelles; la question de la parité entre la France et l'Italie, la rivalité navale entre l'Angleterre et les États-Unis reprendraient, notamment, toute leur acuité.

Le haut fonctionnaire qui s'est entretenu avec mon informateur aurait exprimé la crainte que le mouvement d'opinion dont le plébiscite du 12 novembre prochain sera l'occasion n'enlève au Chancelier sa liberté de manœuvre et ne finisse par l'entraîner à des imprudences. Il aurait avoué également que l'Allemagne serait nécessairement amenée à réarmer et qu'elle se donnerait les moyens militaires que lui paraît réclamer le soin de sa sécurité.

Selon l'avis du même personnage, ce ne serait pas du côté de la Pologne que des complications seraient le plus à redouter, mais bien plutôt du côté de la Tchécoslovaquie. Le parti hitlérien persévérerait en effet dans ses tentatives pour exciter et soulever les éléments allemands de ce pays et il y aurait lieu de craindre qu'il n'en surgisse bientôt des conflits dangereux.

333

M. NAGGIAR, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 654, 655. *Belgrade, 20 octobre 1933, 15 h. 5.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Depuis le 14 octobre, la presse se consacre presque exclusivement au départ de l'Allemagne de la conférence de Genève et de la Société des Nations; par leur calme, les commentaires font contraste avec la présentation sensationnelle des informations relatives à un événement qui a si bien surpris les Affaires étrangères que le bureau de presse a laissé jusqu'à tout récemment les journaux sans directives.

Le sort de la Société des Nations, la validité du pacte à Quatre, la paix de l'Europe sont maintenant examinés à la lumière du récent discours de M. Hitler[1] avec pessimisme, mais sans panique. Le ton est plus ferme au fur et à mesure que sont connues les réactions de Londres et de Paris.

Cependant, plus encore que l'opinion de la presse, celle du public est à retenir. La décision prise à Berlin paraît à tous grosse des plus graves conséquences pour l'avenir.

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 312 (et note).

M. Jevtitch, que je viens de voir, m'a fait part de ses inquiétudes. Ce qui vient de se passer confirme à ses yeux tout ce que l'on savait de la détermination de l'Allemagne de s'armer, puisqu'elle a préféré principalement encore son isolement moral et politique plutôt que de souscrire à un accord international, qui aurait apporté une solution pratique au problème du désarmement. Le ministre des Affaires étrangères espère que, dans ces graves circonstances, le gouvernement italien, entièrement dépassé, croit-il, par la marche des affaires allemandes, se décidera à adopter une politique de sincère collaboration avec la France pour le maintien de la paix en Europe. A ce point de vue, il m'a dit être toujours aussi satisfait que possible des premiers contacts de M. Doutchitch avec les autorités italiennes.

334

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1974 à 1976. *Paris, 20 octobre 1933, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 824-825 (1).

Il est exact que dans les conversations qui ont eu lieu à Genève le 15 octobre, j'avais suggéré à M. Henderson de ne pas proposer pour la réunion du Bureau une date trop rapprochée: si un ajournement devait avoir lieu, il était désirable que la durée en fût calculée de manière à permettre aux gouvernements d'échanger leurs vues et de prendre en considération les différents aspects du problème.

Mais la situation n'est plus entière : une date a été proposée par le Président avec l'approbation des représentants des grandes puissances, acceptée par le Bureau et entérinée par la Commission générale (2). Je doute que, dans ces conditions, M. Henderson puisse aujourd'hui la modifier de sa propre initiative. Si même il y était disposé, il y aurait tout lieu de craindre les effets d'une telle proposition. Dans l'état d'esprit où se trouvent un certain nombre de gouvernements représentés à la conférence de Genève, toute nouvelle demande d'ajournement serait fatalement interprétée comme destinée à préparer la voie à une négociation restreinte en dehors de la conférence et soulèverait de ce fait de nouvelles suspicions. Enfin, l'attitude que M. Norman Davis a eue dans les conversations de Genève donne à penser qu'il se montrerait peu favorable à une telle suggestion : alors que certaines hésitations tendent à se manifester dans la politique de Washington, nous devons soigneusement éviter de préconiser des procédures qui puissent paraître tendre à écarter les Américains de la négociation immédiate.

(1) Du 19 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 330.

(2) Dans la journée du 15. Les délégations se prononçaient par un ajournement limité, Bureau et Commission générale devant se réunir les 25 et 26 octobre (T. 925-929 de Genève, du 16).

Je vous prie de développer ces considérations devant sir John Simon en lui faisant remarquer d'autre part que, dans sa déclaration devant la Chambre [1], le président du Conseil a déclaré très nettement que la délégation française serait présente à Genève à la date convenue. Le secrétaire d'État comprendra certainement que, dans ces circonstances, le gouvernement français ne puisse s'associer à une demande d'ajournement, qu'il juge par ailleurs inopportune.

Je vous ferai connaître incessamment ma manière de voir en ce qui concerne l'avenir de la conférence.

335

Note du Jurisconsulte du Département [2]

La sortie de l'Allemagne de la Société des Nations doit-elle entraîner la caducité du traité de Locarno?

20 octobre 1933.

Il suffit pour examiner cette question d'examiner le traité de garantie mutuelle signé par les cinq puissances, les autres traités ayant même durée que celui-là en vertu d'une clause de leur article final.

L'article 10 dudit traité subordonne son entrée en vigueur à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, mais il ne lie pas le maintien en vigueur du traité à la présence de l'Allemagne dans la Société des Nations. Il est muet sur ce point.

La durée du traité est réglée par l'article 8, aux termes duquel celui-ci restera en vigueur « jusqu'à ce que, sur la demande de l'une ou de l'autre des Hautes Parties contractantes, le Conseil, votant à la majorité des deux tiers au moins, constate que la Société des Nations assure aux Hautes Parties contractantes des garanties suffisantes, et le traité cessera alors ses effets à l'expiration d'un délai d'une année ». C'est là tout ce que le traité dit sur son extinction. Il est de bonne interprétation de dire que cette clause épuise la matière et qu'en conséquence une partie contractante n'est pas en droit de mettre fin au traité par sa seule volonté en sortant de la Société des Nations.

Sans doute y a-t-il un lien étroit entre le traité de Locarno et le pacte de la Société des Nations, celui-là se référant à plusieurs dispositions du pacte et à l'intervention du Conseil. Mais les dispositions du traité de Locarno qui se réfèrent ainsi à la Société des Nations peuvent parfaitement être appliquées alors que l'Allemagne serait sortie de la Société des Nations. A titre d'analogie, on peut indiquer que l'article 3 du traité de paix de Lausanne a chargé le conseil de la Société des Nations de fixer la frontière entre la Turquie et l'Irak

(1) Du 17 octobre : voir ci-dessus le n° 330 (note).
(2) M. Basdevant.

et que le Conseil a rempli cette mission à une époque où la Turquie n'était pas membre de la Société des Nations.

Sans doute peut-on dire aussi qu'en signant les traités de Locarno, on a eu en vue l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. Cela est incontestable. Mais il n'y a pas là un élément suffisant pour en déduire que la sortie de l'Allemagne de la Société des Nations entraîne juridiquement la caducité du traité de Locarno.

En décider autrement, ce serait admettre que l'un quelconque des signataires de ce traité a le droit de le rendre caduc en sortant de la Société des Nations. Cela n'étant pas dit dans le traité, il paraît impossible, en droit, de l'admettre par voie d'interprétation.

Il est donc parfaitement clair que la sortie de l'Allemagne de la Société des Nations n'entraîne pas, en droit, la caducité du traité de Locarno*.

336

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS (1)

Aide-mémoire

Paris, 20 octobre 1933.

Le cabinet britannique est à présent en train d'examiner sous tous les rapports la question suivante qui demande d'être considérée à fond : la conférence de désarmement peut-elle continuer malgré l'absence de l'Allemagne? En attendant, le cabinet britannique espère qu'aucune déclaration prématurée dans n'importe quel sens ne soit faite à Paris. Le Cabinet est d'avis qu'en ne faisant pas de déclaration prématurée, on évitera le danger de briser l'attitude ferme de désapprobation témoignée par presque tous les gouvernements du monde en face du geste de l'Allemagne en quittant la conférence.

2. Il paraît au cabinet britannique qu'il faut peser et trouver une réponse aux questions suivantes avant de prendre des décisions et faire des déclarations.

a. Si une convention est mise au point en l'absence de l'Allemagne, la France est-elle prête à déclarer ouvertement et en détail, aussi complètement et dans les mêmes termes que dans les récentes conversations secrètes qui ont eu lieu avec les ministres britanniques et les représentants d'autres pays intéressés, les mesures de désarmement auxquelles elle consentirait si l'Allemagne acceptait la convention?

* Annotation manuscrite initiale de M. Massigli : *M. Fouques-Duparc. A préciser dans une lettre circulaire. Reprendre la question du pacte à Quatre par rapport à la sortie de la Société des Nations.*

(1) Cet aide-mémoire était remis le 20 octobre, à 15 heures, au secrétaire général du Quai d'Orsay par l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

b. N'y a-t-il pas un danger qu'une convention définitive mise sur pied en l'absence de l'Allemagne ne serait pas, pour une grande partie de l'opinion publique mondiale, une contribution suffisante à la cause du désarmement?

c. Si l'on négocie une convention sur les mêmes bases que celles déjà repoussées ouvertement par l'Allemagne, la présentation d'une telle convention à l'Allemagne n'aurait-elle pas pour effet de la confirmer dans une défense obstinée de son attitude actuelle et de perpétuer ainsi l'état de tension existant?

d. N'y a-t-il pas un danger qu'après avoir déclaré notre intention de mettre sur pied une convention en l'absence de l'Allemagne, on trouverait que les différends entre les autres membres de la conférence du désarmement fussent si nombreux et si importants qu'aucun accord ne pût être réalisé? S'il en était ainsi, l'Allemagne ne déclarerait-elle pas immédiatement que ce désaccord montrait clairement que les autres puissances n'avaient jamais eu la véritable intention de se mettre d'accord avec elle?

3. Le gouvernement de Sa Majesté britannique n'a pas encore pris de décisions sur les questions ci-dessus résumées.

Il les a formulées pour la considération du gouvernement de la République, vu la nécessité d'en trouver une solution en coopération avant la prochaine réunion du Bureau et de la Commission générale de la conférence.

337

NOTE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT (1)

Conversation d'Aubert avec MM. Norman Davis et Hugh Wilson

Genève, 20 octobre 1933 (matin).

Sans pouvoir étayer son opinion par des données certaines, Davis croit que l'Allemagne, surprise par le calme avec lequel sa sécession a été accueillie, ne manquera pas prochainement d'essayer de renouer les conversations. Comment? Davis prévoit deux moyens : une conversation directe entre le président du Conseil français et Hitler, ou entre les signataires du pacte à Quatre.

Je réponds : le souci immédiat de l'Amérique comme de la France doit être d'augmenter la surprise de l'Allemagne en poursuivant sans elle les travaux de la conférence. Plus tard, dans le cadre de la conférence, s'il apparaît qu'il est de l'intérêt général de renouer, il sera temps d'en étudier les moyens. Renverser l'ordre de cette procédure serait tuer toute chance d'accord en augmentant les prétentions de l'Allemagne et les résistances de la France.

(1) Rédigée par M. Louis Aubert.

Je rappelle à Davis l'opinion qu'il exprimait hier sur l'importance qu'il y a à maintenir le caractère universel de la conférence. Il n'est pas de l'intérêt pacifique des États-Unis qu'elle dégénère en une affaire européenne.

Il est d'accord, et Wilson et lui me disent qu'ils ont été intéressés par des suggestions qui leur ont été présentées par Bourquin : en plus des commissions techniques, le Bureau instituerait une commission qui, dans le privé, remanierait le plan MacDonald selon les principes du plan Simon [1] qui ont été approuvés samedi dernier.

Je réponds qu'une telle suggestion sera étudiée avec intérêt par la délégation française.

En terminant la conversation, Davis dit que la transformation de la Reichswehr en armée à service à court terme coûterait pendant de nombreuses années des milliards à l'Allemagne. Donc, elle sera très lente, très difficile à réaliser. Les officiers de la délégation américaine ont fait ce calcul. La délégation française l'a-t-elle fait de son côté?

Je réponds que je n'ai pas eu connaissance d'une telle étude. D'ailleurs, s'agit-il de l'armée du temps de paix ou de l'armée mobilisable avec toutes les réserves instruites que créera le service à court terme? S'il s'agit de l'armée du temps de paix, qui doublerait en nombre la Reichswehr, les principales dépenses envisagées par les officiers américains doivent porter sur les armements, sur les casernes; or, la plupart de ces armements probablement existent déjà et les casernes de l'ancienne armée ont été sûrement conservées et entretenues. C'est parce que le contrôle l'établirait que les Allemands n'en veulent pas, à moins qu'au préalable, le droit de réarmer leur ait été immédiatement reconnu. Donc, les dépenses pour la transformation de l'armée du temps de paix ne seront pas énormes dès les premières années. Quant à l'armée mobilisable, c'est une dépense d'avenir.

338

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DECOUX, CHEF DE LA SECTION D'ÉTUDES ET ARMEMENTS NAVALS,

AU CAPITAINE DE CORVETTE DE LAROSIÈRE, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À ROME.

L. [2] *Paris, 20 octobre 1933.*

J'ai reçu copie de votre lettre du 10 octobre au commandant Chevalier, ainsi que les récents articles de presse que vous m'avez directement adressés : je vous en remercie, et je vous recommande de ne pas vous préoccuper de

(1) Allusion au discours tenu à Genève le 14 octobre par le secrétaire d'État au Foreign Office. Voir ci-dessus le n° 305 (note).

(2) Extraite des archives de la Marine.

m'écrire directement, lorsqu'il n'y a pas lieu de le faire. Mes lettres d'ailleurs sont simplement destinées à vous documenter et n'appellent pas de réponse immédiate.

Vous avez suivi par les journaux, et aussi certainement par vos renseignements directs, ce qui vient de se passer à Genève.

La bombe allemande a surpris tout le monde, d'autant plus que les Allemands, grâce aux bons offices des intermédiaires anglo-saxons et italiens, gagnaient manifestement à la main, et obtenaient peu à peu des concessions de plus en plus avantageuses.

Le soi-disant front franco-anglo-américain était en outre bien fragile : les événements l'ont montré.

Du point de vue de sa politique intérieure, Hitler ne pouvait cependant pas admettre le programme qui a été notifié à Genève par sir John Simon (non-réarmement de l'Allemagne, *statu quo* pendant la période préliminaire, contrôle, transformation de la Reichswehr en armée à court terme) [1]. Il a donc cassé les vitres, mais la Wilhelmstrasse l'a certainement regretté.

Nous étions, je le répète, sur la pente des concessions dangereuses (je ne parle pas ici de la question des armements navals, qui était réservée).

Tout le monde en effet jouait sur les mots, et malgré le bel optimisme de l'état-major de l'Armée, mon opinion intime était que nous nous acheminions vers des réveils pénibles, lorsqu'on serait passé du terrain des principes à celui des chiffres concrets.

On devrait donc *a priori* se féliciter de l'éclat allemand, qui pourrait nous donner une occasion (inespérée) de reprendre notre liberté d'action, attendu qu'aux yeux du monde entier, c'est l'Allemagne qui torpille la conférence, et essaye de recommencer sa manœuvre de chantage, qui lui a si bien réussi il y a un an (formule à cinq de l'égalité des droits, 11 décembre 1932).

On peut hélas se demander déjà si les choses vont tourner de cette façon, et si nous n'allons pas assister à une répétition (aggravée) de la tragi-comédie de l'an dernier. Je crains fort en effet que tous les efforts des Anglo-Saxons et de l'Italie ne tendent à nous faire accepter une formule qui conviendrait à l'Allemagne, et dont bien entendu nous ferions tous les frais.

Le désarmement naval est toujours en sommeil; mais aux dernières nouvelles, les Anglais comptent fermement que l'on reprendra la discussion sur la partie navale du plan MacDonald. Ceci ne fait que confirmer ce que je vous écrivais récemment.

Nous allons donc nous retrouver sur un terrain dangereux, à moins que le Quai d'Orsay ne s'efforce de ramener le débat naval sur la déclaration que nous avons déposée à Genève le 7 juin 1933 [2]. Or, rien n'est moins certain.

On s'était beaucoup emballé ici sur le soi-disant revirement italien : les derniers événements montrent qu'il faut être en France très circonspect à ce sujet. L'Italie misera toujours sur plusieurs tableaux, et sera en temps

[1] Voir ci-dessus n° 305 (note).
[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 282 (note).

de guerre du côté du plus fort. C'est ce que disait Kerillis ces jours-ci dans l'*Écho de Paris*, dans un article qui a fait sensation.

Pour ce qui est de la parité, notre position reste ici immuable. La parité navale n'est d'ailleurs pas un *problème* dont la solution peut tomber du ciel un jour ou l'autre. C'est simplement une *revendication* italienne d'augmentation d'armements par rapport à la France. Voilà ce qu'il faut répéter sans cesse : cela évitera peut-être bien des sottises racontées par les profanes sur cette affaire.

339

M. Pierre Cot, Ministre de l'Air,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. nº. *Paris, 20 octobre 1933.*

J'ai l'honneur de vous rappeler la note que je vous ai adressée le 14 octobre dernier [1] concernant le voyage que j'ai fait en U.R.S.S. en compagnie d'un certain nombre de mes collaborateurs. En conclusion à cette note, je vous proposais un programme général de collaboration avec le gouvernement des Soviets et un programme d'extrême urgence, répondant au désir qui m'avait été exprimé par les représentants de ce gouvernement et aux offres très précises qui nous avaient été faites. Je me déclarais prêt à envoyer en U.R.S.S. une mission aérienne en partie civile et en partie militaire. J'estimais qu'il y avait intérêt à ce que le département de la Marine en fît autant de son côté.

J'ajoutais qu'il serait souhaitable d'inviter dès maintenant M. Toukhatchevsky, commissaire adjoint à la Guerre et chef de l'Aviation, à nous rendre la visite que nous lui avions faite. Ainsi, selon moi, affirmerions-nous les débuts d'une collaboration qui est capable de passer peu à peu du plan technique sur le plan politique [2].

Les circonstances présentes me convainquent de la nécessité qu'il y a d'agir avec rapidité. A plusieurs reprises, les représentants de l'ambassade des Soviets ne m'ont pas caché leur désir très net de voir aboutir nos négociations dans le plus bref délai possible.

D'une part, la collaboration technique qui nous a été offerte peut prendre du jour au lendemain une forme concrète, puisque les relations industrielles de l'U.R.S.S. avec l'Allemagne se brisent actuellement et que la presse annonce le départ des ingénieurs allemands qui encadraient les travailleurs soviétiques. Or, les services de mon département ont d'ores et déjà mis au point l'envoi d'une mission et fait un premier choix des personnalités capables

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 308.
(2) Le ministre des Affaires étrangères a répondu, le 6 novembre, qu'il était prêt à adresser cette invitation.

d'y figurer. D'autre part, je n'ignore pas que le département de la Marine étudie favorablement de son côté un envoi d'ingénieurs. Enfin, je crois savoir que l'état-major de l'Armée envisage non moins favorablement les conséquences que pourrait avoir une réalisation immédiate de nos premiers desseins.

J'ajoute qu'il est désirable d'envisager toutes les répercussions que comporte une attitude de rapprochement avec les Soviets. Je me permets de vous signaler entre autres que le gouvernement de l'U.R.S.S. voit avec quelque inquiétude la France livrer du matériel de guerre maritime à un pays comme la Finlande, dont chacun sait que les usines travaillent, à l'heure actuelle, pour l'Allemagne et travailleraient éventuellement contre l'U.R.S.S.

Cette politique de collaboration avec l'U.R.S.S. offre, j'en suis convaincu, un intérêt essentiel pour l'avenir de la France, voire même pour son salut dans une lutte éventuelle contre l'Allemagne. Je me permets donc d'insister à nouveau sur l'urgence avec laquelle il convient de lui donner suite et sur l'attitude logique qu'elle comporte *.

P. S. — Paris, 21 octobre 1933. A cette note dictée le 20 octobre, j'ajoute aujourd'hui ce *P. S.* motivé par le fait que M. Litvinov s'apprêterait, selon la presse, à partir pour les États-Unis, et que le gouvernement américain envisagerait la reconnaissance du gouvernement des Soviets (1). Je n'ignore rien des raisons politiques qui peuvent dicter ce rapprochement. Mais dans l'état actuel de l'économie américaine, les raisons techniques et industrielles doivent être aussi sérieuses.

Je me permets donc de souligner qu'il convient de ne pas nous laisser gagner de vitesse par les États-Unis dans la constitution des cadres de techniciens qui sont plus que jamais nécessaires à l'U.R.S.S. **

340

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 913 à 917. *Paris, 21 octobre 1933, 11 h. 23.*

Dans son télégramme nos 1034 et suivants, votre attaché commercial fait ressortir que les mesures prises actuellement par le gouvernement américain, en ce qui concerne l'importation des vins et liqueurs(2), seraient en partie provoquées par la mauvaise humeur causée par ce que l'on appelle à Washington notre non-coopération sur le terrain économique.

* Annotation de M. Paul-Boncour : *Écrire à la Présidence que le ministre de l'Air insiste. Il a raison.*

(1) Sur cette question, voir ci-après les nos 389 (et note) et 401.

** Annotation du Département : *M. Chasserat a téléphoné le 23 octobre à 9 h 30 que le président du Conseil était d'accord, et il a demandé que des lettres fussent adressées dès aujourd'hui à l'Air et à la Marine pour leur conseiller d'envoyer dès que possible des missions de techniciens en U.R.S.S.*

(2) L'embargo venait d'être mis par les États-Unis sur les vins et alcools d'origine étrangère.

Si ce sentiment devait trouver son expression dans des déclarations officielles, il conviendrait que votre ambassade remît aussitôt les choses au point en rappelant que nous avons été les premiers à accueillir les suggestions du président Roosevelt en ce qui concerne la trêve douanière (1), que notre coopération s'est encore affirmée à Londres dans le domaine de l'organisation de la production : c'est grâce à nos efforts et à notre bonne volonté que l'accord sur les blés — auquel nous savions que les États-Unis attachaient une grande importance — a pu être conclu. Sans doute, dans le domaine tarifaire nous sommes-nous montrés opposés à des accords internationaux aussi longtemps que l'instabilité des monnaies rendrait ces accords inopérants et même dangereux. Mais nous croyons que, sur ce point, les événements n'ont pu que nous donner raison et que le gouvernement des États-Unis est peu enclin aujourd'hui à envisager une réduction de ses tarifs.

On ne doit pas, d'autre part, oublier à Washington que, alors que nous avons maintenu l'application de la surtaxe de change à des pays comme la Grande-Bretagne, nous avons retardé jusqu'à présent, malgré les sollicitations de nos industriels, l'imposition de cette surtaxe aux États-Unis, mesure que justifiait cependant la dévaluation du dollar en l'absence d'une élévation correspondante des prix de détail (2). Notre préoccupation en l'espèce a été de ne pas gêner l'expérience qui se poursuit aux États-Unis dans le domaine industriel et que nous suivons avec sympathie. Enfin, lorsqu'a été rendue publique la décision du Conseil des ministres qui modifiait les bases de notre système de répartition des contingents, notre premier soin a été de faire connaître au gouvernement américain qu'il n'était pas dans notre intention de dénoncer l'accord sur les contingents qui lie les deux pays.

De tout ceci, il résulte que, dans le domaine économique, nous avons tout fait pour ménager les intérêts spécifiquement américains et pour nous associer aux États-Unis dans le domaine de la coopération internationale.

En ce qui concerne les contingents, je me propose de faire confirmer à l'ambassade américaine notre intention de ne pas appliquer aux États-Unis le régime de répartition des contingents qui va entrer en vigueur le 1er janvier dans les rapports avec tous les pays et qui comporte l'attribution automatique de 25 % seulement de ces contingents aux pays étrangers, le reste devant faire l'objet d'une négociation (3). Nous marquerons très nettement cependant que, si nos dispositions à cet égard n'ont pas changé, c'est dans l'attente que nous serons payés de retour et que le gouvernement des États-Unis fera preuve de dispositions favorables à notre égard en ce qui concerne en particulier l'entrée de nos vins aux États-Unis. S'il devait en être autrement, notre attitude cesserait d'être justifiée et les États-Unis seraient appelés, comme tous les autres pays, à négocier, pour la fraction excédant 25 %, le maintien de leurs contingents. Je vous serais obligé de vous exprimer nettement vous-même dans ce sens dès que l'occasion vous en sera offerte *.

(1) Sur les négociations franco-américaines en vue de l'établissement d'une trêve douanière, voir, au tome III de la présente série, le n° 258 (et notes).

(2) Voir ci-dessus les nos 72, 102 (et note).

(3) Voir ci-dessous n° 421 (annexe).

* Annotation initiale manuscrite du Ministre : *Très bon télégramme.*

341

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 834, 835. *Londres, 21 octobre 1933, 15 h. 55, 16 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 18 h. 15.)

J'ai fait part à M. Eden du point de vue de Votre Excellence sur l'ajournement éventuel de la Commission de désarmement [1]. Il a reconnu la valeur des objections que je lui ai exposées et a parfaitement compris que le gouvernement français ne puisse, en tout cas, prendre l'initiative d'une remise de la réunion. Il avait d'ailleurs vérifié entre-temps les difficultés de la procédure à suivre, la Commission ne pouvant être ajournée par simple décision du Bureau et devant statuer elle-même à ce sujet. La question reste cependant à l'étude au Foreign Office et M. Eden accueillera volontiers toutes les indications qui pourraient lui être communiquées quant aux moyens mêmes d'obtenir l'ajournement.

J'ai pris soin de spécifier que si le gouvernement français devait finalement se rallier aux vues de sir John Simon, ce ne pourra être que pour un ajournement d'une quinzaine tout au plus. M. Eden m'a dit que, dans la pensée du gouvernement anglais, il s'agissait seulement d'attendre que les élections allemandes aient eu lieu. Il est d'accord sur ce point avec le gouvernement italien, mais il n'a aucun renseignement sur ce qu'en pense M. Norman Davis.

M. Eden m'a donné à entendre qu'au cas où la date du 25 devrait être maintenue, le gouvernement britannique s'y résignerait et que sir John Simon ne se rendrait pas en personne à Genève pour une réunion qui serait alors de pure forme. Il vous tiendra au courant de ses projets. Lundi après-midi aura lieu un conseil de Cabinet, qui sera principalement consacré aux questions de politique extérieure.

[1] Voir ci-dessus n° 334.

342

M. Clément-Simon, Ministre de France à Athènes,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 139, 140. *Athènes, 21 octobre 1933, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Le ministre roumain des Affaires étrangères est arrivé hier à Athènes et y a été reçu d'une manière très empressée dont les agences rendent compte.

J'ai eu avec lui un entretien assez étendu qui s'est déroulé sur le ton le plus amical.

M. Titulesco se félicite du résultat de son voyage, bien que modestement il en attribue le succès non pas seulement à ses efforts personnels, mais à une évolution des esprits dans cette partie de l'Europe. Il résume la situation de la façon suivante : les pays avec lesquels il est entré en rapports se sont montrés désireux de se rapprocher dans une politique de paix et de respect des traités. Seule dans cette région, la Bulgarie n'a pas manifesté à cet égard des dispositions satisfaisantes, mais M. Titulesco estime que cette puissance est rendue inoffensive par l'union de ses voisins et que d'ailleurs, peu à peu à Sofia on évoluera vers une meilleure attitude. Il recommande par suite de la patience et des égards.

Concernant la situation générale, M. Titulesco, approuvant entièrement la position prise par la France, louant notre sagesse et notre sang-froid, croit que, tout en observant la plus grande vigilance, il n'y a pas lieu de s'alarmer au dernier point, car l'Allemagne est hors d'état d'aller jusqu'au bout, en ce moment tout au moins, dans la ligne que logiquement semble indiquer son abandon de la conférence et de la Société des Nations.

Il se demande si le Reich ne regrette pas déjà ces résolutions.

Je reverrai [ce soir] M. Titulesco qui m'a exprimé le désir de reprendre la conversation. Je télégraphierai de nouveau s'il y a lieu.

343

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Berlin, Washington, Varsovie, Prague.

T. nos 1961 à 1965; 1575 à 1579; 918 à 922; 667 à 671; 1065 à 1069.

Paris, 21 octobre 1933, 22 h. 30.

Le gouvernement britannique tarde à prendre position sur la situation créée par la décision prise par l'Allemagne de se retirer de la conférence du désarmement. Pour l'examen approfondi de la situation qu'il juge nécessaire, il ne croit pas posséder à l'heure actuelle des éléments suffisants d'information ni disposer du temps nécessaire pour les conversations diplomatiques indispensables.

Dans ces conditions, sir John Simon a suggéré à notre ambassadeur, ainsi qu'au chargé d'affaires d'Italie, que les gouvernements britannique, français et italien se missent dès maintenant d'accord — en consultant peut-être le rapporteur général de la conférence — pour demander à M. Henderson de proposer l'ajournement de la réunion du Bureau fixée pour le 25 octobre (1). Sir John Simon a fait valoir à l'appui de cette suggestion que, dans les conversations de Genève, j'avais moi-même envisagé une date plus éloignée.

En réponse à ces propositions, j'ai adressé à M. Corbin, à la date du 20 octobre, le télégramme suivant :

Pour Berlin : que je vous communique pour votre information.

Pour tous les postes : (Reproduire les télégrammes à Londres nos 1974 à 1876) (2).

Il va de soi cependant que, si M. Henderson prenait sur lui de proposer un ajournement de quelques jours et dont la durée serait précisée, le gouvernement français ne s'y opposerait pas.

Pour Rome : Veuillez faire état de ce qui précède dans les conversations que vous pourrez avoir sur ce sujet au palais Chigi.

Pour Washington et Varsovie : Je vous prie de vous inspirer de ce qui précède pour répondre, sans mettre en cause le gouvernement britannique, aux questions qui vous seraient posées sur ce sujet.

Pour Prague : Vous voudrez bien porter confidentiellement ce qui précède à la connaissance de M. Benès, en ajoutant qu'il sera tenu au courant de la suite de ces échanges de vues.

(1) Voir ci-dessus no 330.
(2) Dont le texte est reproduit ci-dessus sous le no 334.

344

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 833. *Londres, 21 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* le 22, 12 h. 15.)

Conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 16 de ce mois (2), j'ai demandé au Foreign Office si le gouvernement britannique était disposé à procéder avec nous à des échanges de vues officieux sur la question de la restauration économique des pays danubiens. M. Sargent, qui remplace actuellement sir Robert Vansittart pour les affaires européennes, m'a répondu que jusqu'ici, le gouvernement britannique avait eu surtout en vue l'aide immédiate à apporter à l'Autriche sous forme de facilités particulières données au commerce d'exportation autrichien. Il ne se désintéresse assurément pas du résultat des conversations qui se poursuivent, en vue d'une réorganisation économique du bassin danubien. La reprise des pourparlers entre Rome et Paris a été envisagée avec grande faveur, et on souhaite leur succès, mais jusqu'ici, on n'a pas songé à y participer et on préférerait voir continuer le tête-à-tête franco-italien.

J'ai fait observer à mon interlocuteur que le gouvernement britannique est en possession de la note italienne du 30 septembre, qui a été remise aux membres de la commission économique de l'assemblée de la Société des Nations (3), et j'ai rappelé aussi que M. Hill avait lui-même parlé à M. Coulondre de conversations à engager entre le gouvernement français et le gouvernement britannique. M. Sargent m'a dit que les idées exposées par M. Hill avaient l'approbation du Foreign Office. Il a comme nous l'impression que le mémorandum du 30 septembre faisait la part trop belle à l'Italie. Il reconnaît aussi que la situation de la France et de la Grande-Bretagne est à peu près équivalente au point de vue de leur balance avec l'Autriche, mais il ajoute qu'avant de s'engager plus avant dans l'examen de la question, il souhaiterait savoir si la discussion a été poursuivie avec l'Italie depuis le mémorandum du 30 septembre, et ensuite quelle était la réaction des états de la Petite Entente en présence du document italien.

Je continuerai, pour garder le contact avec le Foreign Office, à lui faire part des renseignements qui me seront communiqués par le Département. Il apparaît toutefois que la question de la restauration économique des pays danubiens n'a pas encore été sérieusement approfondie par l'administration britannique. M. Sargent me l'a avoué lui-même, en ajoutant qu'il ne pouvait guère se prononcer avant d'avoir éclairci les vues du *Board of Trade* à ce sujet.

(1) Par poste.
(2) Allusion à la dépêche nº 1604, non retrouvée.
(3) Note reproduite ci-dessus sous le nº 281 (annexe).

345

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1223, 1224. Secret. *Rome, 21 octobre 1933.*

Les conversations que j'ai eues quotidiennement pendant cette semaine avec M. Suvich et avec le baron Aloisi permettent de penser que, si le gouvernement italien n'est pas favorable à une reprise immédiate des travaux de la conférence, cette attitude ne doit en aucune manière être interprétée comme impliquant une désapprobation moindre du geste de l'Allemagne, ou l'intention de provoquer des conversations nouvelles dans le cadre du pacte à Quatre.

D'après ce que le baron Aloisi m'a confié, M. Mussolini serait par ailleurs enclin à manifester d'une manière concrète ses bonnes dispositions à l'égard de la France en signant avec nous un accord naval sur les bases proposées à Genève par le commandant Deleuze (1). Cette dernière indication a du reste été confirmée par le chef du gouvernement lui-même à mon collègue anglais, qui est allé hier soir prendre congé de lui avant de quitter Rome définitivement.

Sir Ronald Graham a été frappé de l'irritation très vive que M. Mussolini n'avait pu contenir en parlant de l'Allemagne. « Ces sales Allemands, s'était-il écrié, ont d'un seul coup brisé toutes les vitres, la conférence du désarmement, la Société des Nations et le pacte à Quatre. Je ne suis pas d'humeur à me baisser pour en ramasser les morceaux. Lorsque la France, l'Angleterre, les États-Unis et l'Allemagne voudront causer de nouveau du désarmement, l'Italie se joindra à la conversation. Mais je ne prendrai pour ma part aucune initiative. On verra bien, a-t-il conclu, que les chemins de l'Italie et de l'Allemagne, loin de se rapprocher, s'éloignent ».

(1) Ces « bases » sont analysées ci-après sous le n° 376.

346

NOTE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT [1]

Conférence du désarmement. Point de vue américain

21 octobre 1933.

M. Dulles, membre de la délégation américaine à Genève, en route pour Washington, vient, avec le chargé d'affaires des États-Unis, échanger des vues concernant l'avenir de la conférence du désarmement.

Le seul point sur lequel les Américains aient une opinion ferme est que le travail doit continuer à Genève sans trop tarder, faute de quoi la solidarité qui s'est créée entre un certain nombre de puissances s'effritera. La délégation américaine verrait volontiers le travail ne reprendre qu'après le 12 novembre, c'est-à-dire après le plébiscite allemand.

Sur ce point, M. Massigli fait toutes réserves : c'est une erreur de donner à l'Allemagne l'impression que l'on ne se résigne pas à travailler sans elle. D'autre part, il faut se rendre compte que le plébiscite n'apportera aucun élément nouveau. La situation n'est plus ce qu'elle était du temps où d'une élection dépendait la vie d'un ministère.

Interrogé sur la méthode de travail qu'il envisage, M. Dulles dit que son chef n'a pas d'idées arrêtées. Il songerait à la constitution d'un comité choisi au sein du Bureau et qui, dans les séances de caractère privé, se saisirait de la déclaration faite à la dernière séance du Bureau [2] pour refondre le projet MacDonald. On gagnerait ainsi du temps et on éviterait des discussions épineuses qui, sur quelques points, peuvent opposer les puissances.

M. Massigli demande à M. Dulles s'il a réfléchi à un système qui consisterait à faire voter la conférence sur un certain nombre de principes, par exemple, ceux qui figuraient dans le mémorandum remis par le gouvernement français à M. Henderson et, le but ainsi défini, les puissances ayant fait la preuve de la sincérité de leur désir de désarmer, de limiter ensuite l'effort pour la rédaction d'une convention aux seules questions que l'on puisse efficacement traiter dans la situation actuelle, c'est-à-dire les dispositions susceptibles d'arrêter la course aux armements du genre de celles prévues pour la première période de la convention.

L'idée paraît très séduisante à M. Dulles. Il n'y avait pas songé. Il va l'examiner de près. A première vue, il ne voit qu'une objection: est-on sûr que la voix italienne sera acquise pour un travail de ce genre?

M. Massigli informe confidentiellement M. Dulles que l'on envisage à Londres un ajournement. Il indique le sens des instructions envoyées à l'ambassadeur

(1) Rédigée par M. Massigli ou sous ses auspices.

(2) Allusions à la déclaration à Genève du secrétaire d'État au Foreign Office, en date du 14 octobre. Voir ci-dessus le nº 305 (et note).

de France, en insistant sur la nécessité d'écarter toute solution qui placerait dans une situation difficile M. Norman Davis, lequel pourrait malaisément prolonger son séjour en Europe si la conférence s'ajourne *sine die* (1).

M. Dulles apprécie les motifs de notre attitude. Il répète qu'à son sens, il faut attendre le 12 novembre pour travailler effectivement.

347

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1864 à 1866. *Berlin, 22 octobre 1933, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 35, 15 h.)

J'apprends que M. von Papen aurait été chargé par le Chancelier de prendre en mains désormais toutes les questions concernant la Sarre. Ce serait la raison pour laquelle M. von Papen serait actuellement.... (2) Vaudrevange et n'aurait pas été envoyé à Rome pour s'y occuper d'aplanir les difficultés soulevées par l'application du concordat. On prétend du reste, et M. von Neurath m'avait lui-même donné une indication à cet égard, que l'Allemagne s'efforcera de donner à sa propagande dans la Sarre un caractère moins violent que jusqu'ici. Il m'intéresserait de savoir si M. Morize a constaté une évolution dans ce sens de l'attitude allemande.

Le fait que le ministre de la Propagande, M. Goebbels, dans le grand discours par lequel il a ouvert, vendredi dernier (3), la campagne électorale, ait consacré de longs développements au problème des relations franco-allemandes et renouvelé, en les accentuant encore, les avances du chancelier Hitler, revêt une importance qui ne saurait être sous-estimée.

Il est clair, en effet, que l'offre d'une entente avec la France n'est pas le résultat d'une improvisation lancée à la légère, mais procède d'un plan mûrement réfléchi. C'est l'un des principaux thèmes que va développer la propagande en vue du plébiscite du 12 novembre. Le gouvernement hitlérien entend évidemment se poser en face de son propre pays et du reste du monde en champion convaincu de la paix. Il espère ainsi dissiper les préventions que son régime rencontre au dedans et au dehors et remédier à un isolement qui n'est pas sans le troubler lui-même, ainsi qu'une partie de son opinion publique. Il compte sans doute aussi que ces démonstrations envers la France exposeront notre pays à la méfiance de certains de ses amis ou à la jalousie de certains autres.

(1) Voir ci-dessus le n° 334.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Au Palais des sports de Berlin, le 20 octobre (T. nos 1853 et 1860 de Berlin, du 21). Au cours de cette allocution, le ministre allemand avait justifié le retrait de son pays de Genève et réaffirmé son souci d'une entente franco-allemande.

Mais il se réserve également, dans le cas où ses avances seraient repoussées, de s'en prévaloir par la suite auprès du peuple allemand et des autres peuples pour soutenir que, si une guerre éclate, il en sera totalement innocent; il aura tout fait pour l'empêcher, la responsabilité en incombera à la France et non à lui. C'est là un aspect de la démarche allemande qui mérite de retenir toute notre attention.

348

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 615 à 624. Réservé. *Varsovie, 22 octobre 1933, 16 h. 15, 16 h. 20, 16 h. 11, 19 h. 2, 19 h. 3, 19 h. 5, 20 h. 54, 20 h. 55, 21 h. 14.*

(*Reçu :* 21 h. 45, 17 h. 45; le 23, 14 h. 10; le 22, 23 h. 15, 23 h. 10, 22 h. 55, 22 h. 45; le 23, 0 h. 20, 0 h. 30.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a prié de venir le voir ce matin.

Il m'a dit que le maréchal Pilsudski l'avait convoqué hier à une conférence avec le chef d'État-major général pour examiner, au point de vue de la défense nationale, la situation créée par l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la Société des Nations et de la conférence du désarmement. Le maréchal Pilsudski a estimé que l'élément capital d'appréciation était l'état actuel des armements de l'Allemagne. Il a donc invité le général Gasiorowski à lui présenter au plus tôt le tableau des renseignements qu'il possède à ce sujet.

D'une part, le maréchal Pilsudski a estimé nécessaire de faire appel au gouvernement français, son allié, pour lui demander de lui communiquer les informations qu'il a réunies de son côté. Notre attaché militaire, saisi par le chef d'État-major général, télégraphie à ce sujet au ministère de la Guerre en donnant des indications techniques sur les espèces diverses d'armements envisagées. M. Beck a été chargé de s'adresser à moi pour recommander cette demande au gouvernement français.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit du reste que l'ambassade de Pologne à Paris n'en était pas saisie, parce qu'il avait craint qu'elle ne comprît pas exactement la portée de cette démarche et que cela pût donner lieu à des interprétations inexactes de la part du gouvernement français. En s'adressant personnellement à moi, il pouvait m'exposer la pensée véritable du gouvernement polonais.

Il ne faut nullement, a-t-il spécifié, voir dans l'examen provoqué par le maréchal Pilsudski et dans notre demande de renseignements au gouvernement français une preuve de nervosité. Une situation nouvelle est créée du fait de l'Allemagne; elle appelle une étude, afin de voir quelles en peuvent être les

conséquences pour l'orientation de notre organisation militaire comme de notre politique.

Sur ce dernier point, je l'ai prié de préciser sa pensée.

M. Beck m'a dit que, l'Allemagne sortant de la Société des Nations et, d'autre part, se retirant de la conférence du désarmement, le problème de la sécurité prenait en fait et en droit un aspect nouveau. La mesure dans laquelle l'Allemagne s'était déjà réarmée et poursuivait son réarmement constituait un élément essentiel de ce problème.

J'estime avec le général d'Arbonneau que nous avons grand intérêt à donner satisfaction à cette demande dans la mesure du possible. C'est la première fois que le maréchal Pilsudski oriente nettement ses préoccupations militaires du côté de l'Allemagne, et entre ainsi dans l'esprit qui a fait concevoir l'utilité pour nous de l'alliance franco-polonaise.

Je ne crois pas que le gouvernement polonais change pour cela d'attitude vis-à-vis du gouvernement allemand. Il continuera au contraire, selon toute vraisemblance, à maintenir le plus longtemps possible avec lui des relations convenables. Mais les préoccupations dont il fait preuve en la circonstance confirment qu'il n'a pas une confiance aveugle dans la détente actuelle. D'autre part, un refus ou une réponse dilatoire indisposerait le Maréchal et lui donnerait à croire que nous n'observons pas l'alliance dans un esprit sincère. Au point de vue politique, cela pourrait avoir certaines conséquences.

M. Beck m'a indiqué que le maréchal Pilsudski avait demandé au général Gasiorowski de préparer son rapport de manière qu'il pût tenir une nouvelle conférence le 26 ou le 27.

Je lui ai dit que je ne savais pas si les renseignements qu'il sollicitait du gouvernement français pourraient lui parvenir dans un délai aussi rapproché. Il m'a répondu qu'il souhaiterait beaucoup avoir préalablement les informations les plus importantes, permettant de se faire au moins une idée générale de la situation.

La conversation étant venue sur la conférence du désarmement, j'en ai profité pour indiquer au ministre des Affaires étrangères la position prise par Votre Excellence au sujet de la date de la réunion, en m'inspirant de vos télégrammes nos 667 à 671 [1], naturellement sans découvrir le gouvernement britannique.

M. Beck a paru satisfait. Il m'a dit à ce propos qu'il souhaitait vivement qu'on ne cédât pas à Genève à la tentation de profiter de la retraite de l'Allemagne pour élaborer un programme plus intransigeant, que celle-ci pourrait se donner les gants de repousser, en alléguant qu'on a profité de son absence... [2] les présents.

J'ai fait observer qu'en tout cas, le gouvernement français ne se prêterait pas à une manœuvre aussi maladroite. M. Beck m'a dit qu'en ce qui nous concerne, il n'en doutait pas, mais qu'il n'était pas impossible que certains

(1) Du 21 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 343.
(2) Lacune de déchiffrement.

eussent cette tentation, et il m'a semblé qu'il visait le secrétariat général de la Société des Nations.

D'autre part, il estime qu'il est indispensable d'aboutir le plus vite possible à un résultat tangible, et de ne pas s'exposer à ce que l'Allemagne fasse état vis-à-vis de l'opinion mondiale de l'impuissance de la conférence. Il faut donc trouver les bases d'un programme acceptable par tous, notamment en matière de sécurité, et le plan MacDonald ne lui paraît pas en fournir la possibilité.

Il m'a exposé que la Pologne était particulièrement intéressée à ce qu'on trouvât une solution acceptable par toutes les puissances. La France, par exemple, peut à la rigueur se contenter d'une sécurité continentale ou même occidentale, quoiqu'en vérité elle serait incomplète. La Pologne ne le peut en aucune façon. Non seulement ce qui touche à la sécurité de l'Europe occidentale la touche aussi, mais elle subirait le contrecoup de ce qui concernerait la sécurité des États-Unis. Cette question, en effet, intéresse le Japon, et, par lui, a sa répercussion sur l'U.R.S.S., qui réagit sur la Pologne. Il m'a dit l'avoir, du reste, exposé aussi à Votre Excellence.

349

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 305. *Moscou, 22 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 octobre; Dir. pol., 31 octobre.)

Ainsi que ma communication du 20 octobre [1] l'a signalé à Votre Excellence, plusieurs membres du gouvernement soviétique doivent partir demain pour Ankara. Ce sont MM. Molotov, président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S., Vorochilov, commissaire à la Guerre, Boubnov et Krjyjanovski, respectivement commissaire et commissaire adjoint russes à l'Instruction publique. M. Litvinov devait primitivement se joindre à eux, mais, devant partir pour Washington, il a dû se récuser. Il sera vraisemblablement remplacé par M. Karakhan, commissaire adjoint aux Affaires étrangères spécialement chargé du Proche-Orient. En ce qui concerne M. Molotov, il est possible que les nécessités gouvernementales — des raisons de santé, dit-on officieusement ici — le contraignent lui aussi à s'excuser au dernier moment. Plusieurs chefs de services techniques, tels que le directeur adjoint de la presse et le directeur de la section du Proche-Orient du commissariat des Affaires étrangères, accompagneront la délégation, à laquelle se joindra par ailleurs Ragip bey, ambassadeur de Turquie à Moscou.

Il s'agit officiellement de faire pendant à la visite qu'Ismet Pacha et Tevfik Rouchdi bey ont faite ici fin avril-début mai 1932. Peut-être d'ailleurs la

[1] Allusion au télégramme nº 424 de Moscou, qu'il a paru superflu de reproduire.

démarche des membres du gouvernement soviétique débordera-t-elle le cadre d'une simple visite d'ordre protocolaire et cherchera-t-on, dans la mesure où un programme de réceptions chargé le permettra — la visite des commissaires soviétiques coïncide avec le dixième anniversaire de la fondation de la République turque — à profiter des contacts directs établis pour faire le point de questions intéressant en commun les deux pays. La présence de M. Vorochilov notamment est symptomatique, puisqu'elle ne se justifie pas par un souci de réciprocité, le ministre turc de la Guerre ne s'étant pas joint l'an dernier à son président du Conseil et à son collègue aux Affaires étrangères. M. Vorochilov sera d'ailleurs accompagné de l'inspecteur général de la cavalerie, Boudenny. Sans doute évoquera-t-on à nouveau la question de la défense des Détroits, à laquelle l'U.R.S.S. contribue déjà, si l'ambassade est exactement renseignée, par la fourniture de matériel de guerre (cf. les indications transmises par l'ambassade le 23 juin 1931 (1) et confirmées entretemps par notre haut-commissariat à Beyrouth).

Dans la mesure où elle ne doit pas demeurer seulement protocolaire, la visite des commissaires soviétiques s'insère dans le cadre de multiples manifestations qui depuis quelque temps marquent le cours de la politique balkanique, et il peut ne pas être sans intérêt à cette occasion de se demander de quel œil l'U.R.S.S. considère l'activité qui se fait jour dans une péninsule dont les intérêts touchent de si près les siens et en sont même, sur de nombreux points, solidaires.

Jamais dans les Balkans une telle effervescence diplomatique ne s'était manifestée que depuis la conclusion du pacte à Quatre. Négociations et signatures d'accords, déplacements de souverains et d'hommes d'État se suivent à un rythme accéléré :

Signature, le 14 septembre, d'un pacte turco-hellénique qui pourrait bien, par l'esprit qui l'a inspiré, dépasser le cadre d'un simple pacte de non-agression;

Renouvellement du pacte turco-bulgare d'amitié, d'arbitrage et de conciliation de 1929;

Accord intervenu au début d'octobre, à Genève, entre M. Jevtitch et Tevfik Rouchdi bey, sur les termes d'un pacte turco-yougoslave d'amitié et de non-agression, dont la signature semble devoir être prochaine;

Signature, mardi dernier 17 encore, par M. Titulesco et Tevfik Rouchdi bey, d'un pacte turco-roumain;

Entretiens des souverains bulgare et yougoslave à Belgrade (18 septembre) et à Euxinograd (2);

Entretiens à Sinaïa des rois Alexandre et Carol (3);

Rencontre de M. Titulesco et M. Jevtitch à Soubotitsa;

Conversations Tsaldaris-Mouchanov à Genève.

(1) Par la dépêche n° 325 de ce jour.

(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 225 et 292.

(3) Tenus lors de la conférence des états de la Petite Entente réunie en ce lieu (voir ci-dessus les n°s 256, 281).

Ces manifestations constituent une nouvelle preuve de l'émotion causée dans l'Europe orientale par le pacte à Quatre et du souci de cette dernière de réagir contre les tendances — notamment contre les velléités d'expansion italiennes — qu'il lui paraît recéler.

Il convenait de colmater les fissures par lesquelles ces visées pouvaient s'insinuer et, pour cela, de systématiser les rapports interbalkaniques et de faire en sorte que les puissances se trouvassent liées deux à deux l'une envers l'autre, de telle manière qu'elles ne pussent servir d'instrument l'une contre l'autre entre les mains d'une puissance extra-balkanique.

Le premier objectif pratique était de limiter la liberté de manœuvre de la Bulgarie, considérée comme un des éléments les plus actifs de la politique d'encerclement que l'Italie mêne à l'égard de la Yougoslavie en vue d'affaiblir cette dernière, de s'assurer l'hégémonie sur l'Adriatique et de poursuivre son expansion en direction de la Méditerranée orientale et de la mer Noire. Il convenait aussi de chercher, au cours d'une seconde étape, à inclure la Bulgarie, à titre de participant, dans le réseau des pactes.

Ces deux tendances, qui se prolongent l'une l'autre, se manifestent nettement dans les démarches rappelées plus haut. Les pactes ou projets de pacte turco-grec, turco-roumain et turco-yougoslave marquent la première tendance. Les démarches, d'ailleurs partiellement avortées, poursuivies par Tevfik Rouchdi bey à Sofia [1] et les travaux d'approche menés en commun par le roi Alexandre et par le roi Boris [2] marquent la seconde.

C'est d'Ankara que partent tous les fils de cette trame de négociations, dont Tevfik Rouchdi bey est le principal animateur.

De par les fins qu'elle se propose, la politique de consolidation poursuivie par la Turquie semble bien répondre aux vues du gouvernement soviétique. Lui aussi, aussi bien pour des raisons d'ordre général que d'ordre régional, est partisan de tout ce qui peut renforcer la paix dans les Balkans sur la base du *statu quo*. Lui aussi, depuis qu'il est devenu conservateur dans l'ordre international, veut prévenir les risques de conflagration qu'un revisionnisme actif bulgare pourrait faire courir à la paix. Lui aussi veut priver Rome du point d'appui que la Bulgarie pourrait, le cas échéant, fournir aux velléités expansionnistes italiennes en direction de l'Orient. Le maintien de l'état de choses actuel sert l'Union, qui ne craindrait rien tant que l'emprise trop exclusive exercée par une grande puissance occidentale sur l'ensemble des états balkaniques ou danubiens. Les considérations exposées dans la lettre nº 65 de l'ambassade en date du 9 avril 1932 (*in fine*) [3] s'appliquent *mutatis mutandis* aux conjonctures actuelles.

L'U.R.S.S. eût sans doute été heureuse, pour des raisons tant de prestige que d'opportunité, de pouvoir prendre elle-même la tête de la politique de paix poursuivie par Tevfik Rouchdi bey dans les Balkans [4]. Mais les circons-

(1) **Sur les relations turco-bulgares, voir ci-dessus le nº 275; ci-après le nº 371.**

(2) **Voir ci-dessus les nos 225 et 292.**

(3) **Non retrouvée.**

(4) *Note du document :* C'est bien l'impression que m'a donnée un mot de M. Litvinov, à qui je demandais son sentiment sur le pacte gréco-turc et qui m'a répondu : « Nous trouvons que Tevfik Rouchdi bey va un peu vite. »

tances ne se sont pas prêtées à ce que l'Union menât le jeu. Elle n'a de contact direct ni avec la Bulgarie, ni avec la Roumanie, ni avec la Yougoslavie. Dans cet ordre d'idées, son projet de pacte portant définition de l'agresseur n'a pas produit tous les résultats qu'elle en escomptait. Force lui est donc, dans son intérêt même, de laisser faire Tevfik Rouchdi bey.

Si les fins poursuivies par Tevfik Rouchdi bey coïncident dans leur ensemble avec les fins poursuivies par l'U.R.S.S., les efforts du ministre turc des Affaires étrangères ne sont pas cependant sans présenter pour cette dernière quelques inconvénients. Elle consolide en effet la position diplomatique de la Turquie. Celle-ci peut profiter des négociations en cours pour multiplier ses points d'appui à l'Occident et reprendre vis-à-vis de l'U.R.S.S. un peu de liberté d'action (cf. communication de l'ambassade du 29 avril 1932) (1). Mais ce ne sont là que risques à longue échéance et, à considérer les choses dans l'optique actuelle, ils passent certainement au second plan des préoccupations de l'U.R.S.S., qui ne veut pour le moment voir dans l'activité déployée par Tevfik Rouchdi bey que le moyen le plus pratique d'atteindre le but qu'elle s'est assigné elle-même : le maintien du *statu quo* et la condition de la paix dans les Balkans (2).

350

M. Claudel, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 182 à 184. *Bruxelles, 23 octobre 1933, 17 h. 15, 17 h. 16.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

M. Hymans m'a prié ce matin de venir le voir et m'a dit qu'après une conversation avec son délégué à Genève, M. Bourquin, il avait modifié son opinion relativement à la question du désarmement telle que je vous l'ai exposée dans mes télégrammes nos 171 à 177 (3).

M. Bourquin croit qu'une nouvelle affirmation des principes sur lesquels l'accord avait été réalisé entre les grandes puissances ne présenterait pas actuellement d'utilité et pourrait offrir de sérieuses difficultés de réalisation.

Après réflexion, M. Hymans s'est rangé à cet avis.

Le ministère des Affaires étrangères croit cependant que la nécessité s'impose de continuer les négociations, pour lesquelles il s'agit avant tout de trouver

(1) Allusion au télégramme nos 89-90, par lequel l'ambassadeur de France faisait savoir qu'en dépit de la réception par les autorités soviétiques du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères de Turquie, Ankara charchait à prendre du champ vis-à-vis des Soviets. Le ministre des Affaires étrangères considérait comme prochaine la conclusion d'accords économiques avec la France et se félicitait de l'évolution favorable des négociations avec Paris.

(2) Cette dépêche a été communiquée à la sous-direction d'Afrique-Levant et à divers postes.

(3) Du 17 octobre, ci-dessus reproduits sous le no 322.

une procédure appropriée. La conférence actuelle est beaucoup trop nombreuse pour pouvoir se prêter à ce rôle d'une manière pratique et efficace.

Il propose donc la formule suivante telle qu'elle est précisée dans la note ci-dessous qu'il a rédigée devant moi de sa main :

« *Procédure d'ajournement.*

« La forme serait le renvoi du projet MacDonald (qui a servi de base à la discussion) à un comité restreint, choisi par le Bureau, [trop nombreux] dans son sein (*sic*). Ce comité procéderait à un nouvel examen du projet à la lumière des récentes délibérations.

« Le Bureau convoquerait la conférence au moment qu'il jugerait opportun, après cet examen et les négociations auxquelles il donnera lieu. »

Parmi les négociations envisagées, M. Hymans estime que, bien entendu, celles avec l'Allemagne ne sont pas exclues.

351

M. Clauzel, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 164, 165. Confidentiel. *Berne, 23 octobre 1933, 20 h.*
(*Reçu :* 20 h., 20 h. 10.)

J'ai reçu ce matin une longue visite du ministre d'Allemagne, qui avait insisté pour me voir sans retard. Sa conversation a porté sur deux points qui me paraissent devoir être rapportés à Votre Excellence.

1° Se montrant très soucieux de l'accueil qui sera réservé par le gouvernement français aux avances de son chancelier, le baron von Weizsäcker, qui est considéré comme un diplomate pondéré, mais assez peu sûr, m'a témoigné une très grande inquiétude pour le cas où la situation d'incertitude actuelle viendrait à se prolonger. Je n'ai pu que lui faire observer que cette situation n'était pas de notre fait et provenait de la brusque rupture du Reich avec tous les organismes de la Société des Nations, en ajoutant que l'opinion publique française avait d'ailleurs opposé le plus grand sang-froid au malaise dont il redoutait maintenant les conséquences.

2° En ce qui concerne le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations, mon interlocuteur a affecté de craindre que le rappel *in extenso,* dans la réponse du secrétaire général, des obligations visées au troisième paragraphe de l'article 1er du pacte(1), ne provoque de nouvelles polémiques de la part des

(1) **Paragraphe en vertu duquel « tout membre de la Société peut, après un préavis de deux ans, se retirer de la Société, à la condition d'avoir rempli à ce moment toutes ses obligations internationales y compris celles du présent pacte ».**

nationalistes d'extrême-droite. Je n'ai pas manqué bien entendu d'arrêter net cette insinuation, en soulignant que l'accusé de réception de M. Avenol à la communication du baron von Neurath était exactement calqué sur les termes de celle-ci, conformément aux usages diplomatiques et aux traditions du secrétaire général.

Cette querelle allemande prouve que ce dernier a été bien inspiré en rappelant explicitement la persistance d'obligations, que l'on avait évidemment espéré à Berlin dissimuler à l'opinion publique sous une simple référence, la susceptibilité qui m'a été manifestée à cet égard constituant un aveu.

352

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 434. *Moscou, 23 octobre 1933, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

Au cours d'une visite que je lui ai faite aujourd'hui, M. Litvinov m'a indiqué les raisons pour lesquelles il était partisan d'un ajournement de la conférence du désarmement. « Si cette conférence continue, dit-il, le Japon déclarera que, dans les circonstances actuelles, il lui est impossible de diminuer en aucune façon ses forces militaires et qu'en conséquence, la convention ne devra s'appliquer qu'à l'Europe. Dès lors, l'U.R.S.S. ne saurait envisager son propre désarmement. On déplacerait ainsi la responsabilité éventuelle d'un échec de la conférence, qui incombe actuellement à l'Allemagne. »

353

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE.

T. nos 771, 772. *Paris, 23 octobre 1933, 23 h. 15.*

Les conversations que M. Benès a eues récemment avec M. Dollfuss au sujet de la réorganisation de l'Europe centrale et que rapportait votre télégramme nos 907 à 913 (1) devraient avoir laissé au chancelier autrichien l'impression que les points de vue du gouvernement italien et de la Petite

(1) **Voir ci-dessus nº 331 (note).**

Entente dans cette question sont sensiblement moins éloignés aujourd'hui qu'il y a quelques mois. Ce rapprochement serait même encore plus accentué à en juger par un entretien que M. Benès a eu à Genève avec M. Massigli et dont je vous communique la substance par courrier (1). Il conviendrait donc, lorsque l'occasion s'en présentera, que, pour encourager la résistance du Chancelier à l'action hitlérienne, vous marquiez les progrès qui ont été ainsi réalisés et que le gouvernement français cherche à développer en exerçant une action constante à Prague. Cette action consiste essentiellement à rendre possibles et à préparer entre M. Mussolini et M. Benès des contacts directs qui apparaissent comme seuls susceptibles, une fois les points de vue des deux hommes d'État suffisamment rapprochés, de donner un tour décisif à la discussion.

Le gouvernement français, qui n'a sur la question que des vues purement objectives, fait tout ce qui dépend de lui pour avancer l'heure où le problème danubien pourra être résolu, et je tiendrais à ce que vous en donniez encore une fois l'assurance au chancelier autrichien.

Des contacts sont également pris à Londres et notre but, en renseignant au jour le jour le gouvernement britannique sur l'évolution de la question, est de donner plus d'intensité et d'efficacité à une action parallèle de sa part (2).

354

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Pierre Cot, Ministre de l'Air.

D. s. nº. Confidentiel. *Paris, 23 octobre 1933.*

Par une lettre du 20 de ce mois (3), vous avez bien voulu me faire savoir que pour répondre à une offre de collaboration technique qui vous aurait été faite par le gouvernement soviétique au cours de votre récent voyage à Moscou, vous aviez envisagé l'envoi en U.R.S.S. d'une mission aérienne en partie civile et en partie militaire. Vous ajoutiez que vous aviez mis au point l'envoi d'une mission et fait un premier choix des personnes appelées à en faire partie.

J'estime, comme vous, désirable de donner une suite à l'offre dont nous avons été saisis par le gouvernement soviétique. Aussi ne vois-je pas d'inconvénient à ce que vous envoyiez en U.R.S.S. une mission, composée de techniciens, qui étudieront sur place les procédés d'une collaboration technique qui doit être évidemment compatible avec nos engagements internationaux.

(1) La note de la Direction politique du 19 octobre (ci-dessus reproduite sous le nº 331) fait état de cet entretien.

(2) Se reporter notamment au télégramme nº 833 de Londres, du 21 octobre, reproduit ci-dessus sous le nº 344.

(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 339.

Ainsi que vous le signaliez, il est, en effet, nécessaire d'envisager toutes les répercussions que comporte le rapprochement avec l'U.R.S.S., dont le pacte de non-agression franco-soviétique, signé le 29 novembre 1932 (1), a été la manifestation et que contribuera à mettre en œuvre la mission que vous vous proposez de constituer.

J'ajoute que le gouvernement de l'U.R.S.S. ayant demandé cette même collaboration technique au point de vue naval, j'écris dans le même sens à notre collègue le ministre de la Marine (2).

355

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 786. *Londres, 23 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

Les paroles prononcées par M. Baldwin le 7 de ce mois à Birmingham (3), puis l'attitude de l'Allemagne, ont provoqué ici de nouvelles discussions sur les accords de Locarno.

Des opinions très variées se sont une fois de plus manifestées. Les milieux favorables aux institutions de Genève, lord Cecil et, derrière lui, la *League of Nations Union*, libéraux, travaillistes et presse de gauche ont énergiquement soutenu le système de garanties prévu à Locarno. Chez les conservateurs, la majorité du groupe parlementaire et des grands journaux tels que le *Times* ou le *Daily Telegraph* n'ont pas désavoué le leader du parti. Par contre, l'extrême-droite et son organe habituel le *Morning Post*, d'autre part, les organisations de presse Beaverbrook et Rothermere ont pris position contre les traités de 1925.

Les partisans de Locarno, parmi lesquels sir Gilbert Murray se montre un des plus actifs fidèles à l'esprit des textes, affirment l'importance des garanties de paix qu'offre le protocole à l'heure actuelle. Vouloir considérer ces engagements sous le seul aspect de leur valeur réelle en cas de conflit est, d'après eux, commettre le plus dangereux des contresens. Il s'agit, en effet, pour l'instant beaucoup moins de préciser les devoirs de l'Angleterre en cas de guerre que

(1) Reproduit au tome II de la présente série sous le nº 48.

(2) La réponse du ministre de l'Air, du même jour, déclarait que la mission destinée à répondre à l'offre de collaboration soviétique allait sous peu partir : M. Pierre Cot soumettait à nouveau, à l'examen du Département, l'éventualité d'une invitation au commissaire-adjoint à la Guerre Toukhatchevsky à rendre en France la visite qu'il avait lui-même effectuée en U.R.S.S.

(3) Sur le discours de l'homme d'État anglais, voir ci-dessus le nº 295 (note).

de prévenir l'éventualité d'une crise internationale et de permettre à tous les peuples de contribuer en commun au maintien de la paix. A ce point de vue, les accords, du simple fait de leur existence, atténuent les inquiétudes et apaisent les esprits. Ce qu'on n'ajoute pas, mais ce qui est au fond de la pensée de beaucoup de ces apologistes, c'est que les accords de Locarno gardent à l'Angleterre sa position d'arbitre en mesure de prévenir toute action de force aussi bien de la France que de l'Allemagne.

Dans le camp opposé, se manifestent des tendances assez diverses.

Selon l'aile droite du parti conservateur, où figurent M. Winston Churchill, lord Lloyd et le *Morning Post*, la conception qui a inspiré les accords de 1925 ne répond pas à la réalité des choses. Ils estiment que cette politique a abouti, tant aux États-Unis qu'en Europe, à des résultats peu satisfaisants. Personne, disent-ils, ne doute en Angleterre des dispositions profondément pacifiques de la France et des autres pays bénéficiaires des traités. Dans les peuples vaincus tout au contraire apparaît un état d'esprit dangereux.

De cette manière de voir s'inspire en particulier M. Churchill dans ses affirmations réitérées sur la nécessité d'une France forte pour le maintien de la paix. A son avis, il est absurde de confondre les deux psychologies politiques qui divisent l'Europe. Les inquiétudes des puissances vraiment attachées à la paix peuvent inciter, suppose-t-il, à prendre des mesures militaires préventives, telles par exemple que l'occupation de la région de Mayence. Dans ce cas, même si l'opinion anglaise trouvait la décision prise à Paris juridiquement injustifiable, elle se refuserait à exercer contre nous l'action concrète qu'autoriserait l'accord de Locarno. Ce traité ne jouerait donc pas. Mieux vaudrait le remplacer par une collaboration pacifique, mais puissante, entre Paris et Londres qui, sans engager les gouvernements et les peuples, assurerait la paix. Aucune précision n'est d'ailleurs fournie sur le caractère exact de cette collaboration. Ici aussi sans doute se cache une préoccupation secrète : celle de ne pas vouloir se plier aux décisions éventuelles du conseil de la Société des Nations. L'Angleterre pourra être appelée à intervenir sur le continent, mais après en avoir librement décidé et après délibération de son parlement.

Les journaux de lord Rothermere et de lord Beaverbrook, qui se prononcent contre les traités de Locarno avec beaucoup plus de véhémence, se font pour leur part les interprètes de la méfiance d'un peuple qui, au cours de son histoire, s'est toujours replié sur lui-même après les grandes crises internationales et a retrouvé ses forces en se désintéressant momentanément des questions extérieures. C'est cet état d'esprit qui a été dénoncé par M. Baldwin à Birmingham, lorsqu'il a affirmé que son pays ne pouvait plus aujourd'hui rester à l'écart des questions européennes et lorsqu'il a indiqué que, dans l'état actuel de l'aviation, la Grande-Bretagne avait perdu son caractère insulaire. Les journaux Beaverbrook-Rothermere n'en considèrent pas moins la signature anglaise au bas des accords de Locarno comme un acte insensé, auquel il conviendrait de remédier le plus promptement possible et par tous les moyens. Aussi le discours de l'ancien Premier ministre a-t-il été exploité par eux pour tenter de soulever l'opinion. Ils ont pris texte de la retraite allemande de Genève pour affirmer que le protocole de 1925 devait être considéré comme annulé (article 10 inter-

prété *a contrario*) [1] ou tout au moins que le peuple anglais avait désormais sa pleine liberté d'appréciation (article 3 et intervention de la Société des Nations) [2].

Dans la presse Beaverbrook, ces campagnes revêtent trop souvent un caractère hostile à notre pays. Les journaux Rothermere, bien que très défiants à l'égard de tout ce que nous pourrions tenter pour utiliser les sentiments suscités en Grande-Bretagne par le régime Hitler, nous réservent parfois d'heureuses surprises. Les éditoriaux publiés depuis quelques jours par le *Daily Mail* ont brusquement changé et préconisent une entente intime avec la France. Celle-ci ne dépasserait toutefois jamais le cadre tracé par le *Morning Post* ou par lord Lloyd.

L'attitude de cette presse populaire ne saurait être considérée comme entièrement négligeable. Elle correspond au sentiment largement répandu ici que l'Angleterre n'a donné que trop d'extension à ses engagements internationaux et qu'elle doit dorénavant s'interdire toute responsabilité nouvelle. Un tel sentiment risque d'être renforcé par cette campagne et pèse à un certain degré sur le gouvernement, dont les dispositions sont fort peu favorables à la conclusion de nouveaux accords engageant l'avenir.

Ce désir de s'en tenir à la culture de son jardin peut paraître surprenant chez une race qui, normalement, accepte des risques. Récemment, l'*Evening Standard* organisait parmi ses lecteurs un « plébiscite » contre les traités de Locarno. Malgré l'envoi de milliers de bulletins rédigés en vue de provoquer les réponses souhaitées, celles-ci furent relativement peu nombreuses. Beaucoup de lecteurs protestèrent contre cette intrusion dans le domaine gouvernemental et prièrent la rédaction de bien vouloir les laisser tranquilles.

Cet incident est révélateur de l'ensemble de préoccupations qui animent le public. Il décèle tout d'abord la lassitude qui règne ici à l'égard de questions extérieures sans cesse débattues depuis quinze ans et jamais définitivement résolues. La grande masse des Anglais entend rester dans toute la mesure possible à l'écart des discussions qui ne lui paraissent pas de nature à affecter ses intérêts immédiats. Cette passivité s'accompagne d'une certaine gêne causée par le sentiment du danger qui menace l'Europe et qui ne permet pas à la doctrine insulaire de s'afficher largement comme par le passé. Il appartiendrait aux pouvoirs publics d'éclairer et de guider le pays, s'il faut un jour lui demander des sacrifices. Mais en Angleterre plus que partout ailleurs, le gouvernement cherche à se modeler sur l'opinion sans prétendre la diriger. Il faudrait un péril singulièrement pressant pour l'amener à se départir de cette règle.

[1] D'après son article 10, le traité de Locarno entrerait en vigueur dès que l'Allemagne aurait été admise à Genève.

[2] Qui prévoyait pour les questions qui diviseraient les cosignataires de Locarno le recours, une fois épuisés les procédés diplomatiques ordinaires, à une commission de conciliation, et en dernier ressort au conseil de Genève.

356

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1055. *Washington, 24 octobre 1933, 12 h. 24.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 918 à 922 (1).

Un télégramme de Genève à l'*United Press* ayant annoncé que M. Norman Davis se disposait à insister mercredi, à la réunion du Bureau, pour que la conférence du désarmement poursuive ses travaux en dépit du retrait de l'Allemagne, j'ai demandé incidemment au sous-secrétaire d'État si cette information était fondée.

Il m'a répondu qu'à sa connaissance, les seules instructions données à M. Norman Davis étaient de rester à Genève sans s'immiscer en rien dans les négociations qui pourraient avoir lieu en marge de la conférence.

Il a ajouté également, *mais à titre personnel*, qu'il tiendrait pour une erreur tactique de tenter, dans le moment présent, d'imposer à l'Allemagne une convention de désarmement préparée en dehors d'elle.

Une attitude d'expectative lui semblait s'imposer (2).

357

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1878 à 1880. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 24 octobre 1933, 20 h. 22.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 25.)

Le nouvel ambassadeur d'Angleterre à Berlin a été reçu... (3) ce matin pour la première fois par le chancelier Hitler, en présence de M. von Neurath. Sir Eric Phipps, après avoir dit au Chancelier combien il avait conscience d'assumer une lourde responsabilité en venant occuper actuellement la représentation de la Grande-Bretagne à Berlin, s'est attaché à faire ressortir, selon les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, l'intérêt qu'il y avait à ce que l'Allemagne reprît sa place à la conférence du désarmement.

(1) Du 21 octobre, ci-dessus reproduits sous le nº 343.
(2) Communiqué à Genève sous le nº 846.
(3) Lacune de déchiffrement.

M. Hitler a répondu en adressant à mon collègue une harangue comparable à celles qu'il prononce dans les réunions publiques. Il a prodigué les assurances pacifiques et déclaré qu'entre l'Allemagne et la France, il n'y avait plus que la question de la Sarre, dont le réglement [amiable] ferait disparaître toute contestation territoriale. « L'Alsace et la Lorraine, a-t-il ajouté, ne nous intéressent pas; [leurs] habitants ne seront jamais satisfaits d'aucune domination, et nous ne songeons pas à entreprendre quoi que ce soit en leur faveur. Nous sommes prêts à donner à cet égard toutes les assurances que la France peut souhaiter ».

Sir Eric Phipps, après avoir enregistré ces déclarations, a attiré l'attention de M. Hitler sur l'esprit militaire qui caractérise actuellement toutes les manifestations qui se déroulent en Allemagne et qui s'oppose d'une façon si nette aux propos des dirigeants responsables : « Quand on habite l'Allemagne, a-t-il dit au Chancelier, on s'habitue à ce nouvel état de choses, et l'on ne se rend plus très bien compte de l'aspect de ces manifestations. Mais il suffit de passer la frontière et de voir ce qui se passe dans les autres pays pour reconnaître combien il est naturel que l'état de mobilisation dans lequel les esprits vivent en Allemagne inquiète vivement les voisins du Reich. »

Bien que l'entretien n'ait pas cessé d'être cordial, M. Hitler a protesté avec véhémence et à grand renfort d'éclats de voix contre le jugement émis par l'ambassadeur d'Angleterre : « On ne veut pas comprendre à l'étranger, a-t-il déclaré, que tout cela est dirigé contre le communisme et que, si je n'avais pris le pouvoir, il y aurait 500.000 cadavres en Allemagne. Nous ne pouvons tolérer que des Polonais ou des Bulgares viennent mettre le feu à notre Reichstag. »

La conversation s'est achevée sur cette affirmation, que sir Eric Phipps me paraît heureusement accueillir avec un certain scepticisme.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de conserver aux indications qui m'ont été données sur l'entrevue de l'ambassadeur et du Chancelier un caractère strictement confidentiel [1].

[1] Communiqué à Genève sous les nos 847 à 849.

358

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1881. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 24 octobre 1933, 20 h. 22.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Il m'est revenu aux oreilles que le chancelier Hitler, dans les entretiens qu'il a eus récemment avec l'ambassadeur des États-Unis et l'ambassadeur de Turquie, aurait déclaré à ceux-ci que, même si la France entrait sur son territoire et occupait de nouveau la Ruhr, l'Allemagne ne se défendrait pas et témoignerait ainsi de son inébranlable volonté de paix.

L'ambassadeur de Turquie m'a confirmé le propos.

Je crois devoir le noter, bien que j'aie des doutes sur le degré de crédit qu'il mérite.

D'autre part, [l'ambassadeur de Turquie] (1) paraît avoir des raisons de croire que le gouvernement japonais et son représentant à Berlin s'efforcent systématiquement d'encourager la presse allemande dans son attitude anti-anglaise et antiaméricaine.

359

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Clauzel, Ambassadeur de France à Berne.

T. nº 237. *Paris, 24 octobre 1933, 20 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme 163 (2).

A la réunion du Bureau et à celle de la Commission générale, la délégation française aura pour instruction de s'opposer à tout ajournement *sine die* ou de trop longue durée. La date du 1er décembre, en particulier, paraît beaucoup trop lointaine, car il y a de sérieux inconvénients à faire dépendre la suite des travaux de Genève du vote allemand du 12 novembre, qui ne peut apporter aucun élément nouveau dans la situation.

(1) D'Angleterre d'après le texte conservé dans les archives de l'ambassade.

(2) Du 23 octobre, par lequel on apprenait que le Conseil fédéral s'était prononcé en faveur d'un ajournement *sine die* ou limité au 1er décembre.

La délégation appuiera, en revanche, toute solution qui manifestera la volonté de continuer le travail à une date suffisamment rapprochée, dans l'esprit même de la déclaration faite par M. Daladier devant la Chambre, le 16 octobre [1], et sanctionnée par le vote de la majorité de l'Assemblée.

L'idée d'un comité de travail est mise en avant de divers côtés, notamment du côté belge[2] : elle peut fournir les éléments d'une solution acceptable.

Vous êtes autorisé à informer M. Motta de ce qui précède.

360

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT,

À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 931 à 935. *Genève, 25 octobre 1933.*

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 30, 21 h. 55, 22 h. 25, 22 h. 45.)

Après la réunion que le Bureau a tenue cet après-midi et les conversations qui l'ont suivie, la situation apparaît comme suit :

Aucune délégation n'ose prendre la responsabilité de proposer un ajournement *sine die*. M. Motta lui-même s'est défendu de le désirer. M. Henderson a fortement marqué dans son allocution que la conférence continuait; comme il avait énuméré, parmi les difficultés de l'heure, la crise ministérielle française [3], je suis intervenu pour rappeler le vote du 17 octobre à la Chambre, demandant qu'un organisme de travail fût constitué, et marquer que s'il se mettait à l'œuvre sans tarder, la date de la réunion de la Commission générale perdrait de son importance.

M. Eden s'étant rallié aux propositions du Président, il a donc été admis sans opposition que la Commission générale sera invitée demain à s'ajourner au 4 décembre, le Bureau ayant d'ici là la tâche de poursuivre ses travaux.

Mais une grande confusion subsiste sur ce qu'il faut entendre par là.

Dans son optimisme, M. Henderson imagine qu'il ne s'agit que de préparer un texte complet de convention, en refondant le plan britannique pour tenir compte des amendements déjà adoptés et des principes contenus dans l'exposé fait la semaine dernière par sir John Simon [4]. Il croirait volontiers qu'il n'y a là qu'un travail de rédaction et que, sur les points où subsistent des difficultés

[1] Lire en fait 17. Sur cette déclaration, prononcée à l'occasion de la rentrée parlementaire, voir ci-dessus le n° 330 (note).

[2] Voir ci-dessus le n° 350.

[3] La Chambre avait décidé de se saisir, dans la soirée du 24 octobre, d'un article relatif à un prélèvement sur les traitements des fonctionnaires. Elle repoussait un amendement à cet article qu'acceptait M. Daladier. Celui-ci démissionnant, M. Albert Sarraut était chargé de constituer le nouveau gouvernement.

[4] Sur cet exposé, voir ci-dessus le n° 305 (note).

réellement fondées, il lui appartient d'intervenir personnellement dans le rôle de négociateur. A en croire certaines confidences, il se voit même dans ce rôle faisant le voyage de Berlin. Informé de cet état d'esprit, j'ai tenu à marquer qu'aux yeux de la délégation française, la conférence continuant à Genève, c'est à Genève et non ailleurs que les travaux devaient se poursuivre et les négociations quelles qu'elles fussent se dérouler.

M. Henderson est seul à nourrir ses illusions. Dans les délégations, au contraire, on ne rencontre qu'hésitations. Du côté britannique et du côté américain, la tendance prévaut d'élaborer un convention générale, qui serait conclue *ne varietur* et communiquée ensuite à l'Allemagne qui prendrait par son attitude la responsabilité de l'échec ou du succès final. Mais en préconisant cette méthode, M. Eden comme M. Davis posent la question de savoir si le gouvernement français de demain sera prêt à prendre à son compte les solutions admises par le cabinet démissionnaire.

Chez l'un et chez l'autre existe la préoccupation de voir à bref délai la position prise par les représentants français dans les conversations de septembre connue dans son intégralité (en ce qui concerne le gouvernement britannique, la reprise, le 7 novembre, des travaux parlementaires et les attaques annoncées de M. Lloyd George ne sont pas étrangères à cette insistance).

Aux questions qui m'ont été posées, j'ai répondu que Votre Excellence et M. Daladier avaient adopté sur ce point une attitude très nette qui aurait été officiellement confirmée si la crise n'était pas survenue, mais que je devais réserver entièrement la position du futur cabinet.

La conception anglo-saxonne est résolument écartée par le délégué italien. M. di Soragna redoute tout ce qui paraîtrait destiné à mettre l'Allemagne devant un fait accompli. Il est vrai qu'il écarte de même l'idée d'une convention minima ne liant pas l'Allemagne. En réalité, on paraît encore espérer à Rome qu'un changement se produira dans la situation, l'on préférerait laisser les choses en suspens jusqu'en janvier prochain.

Quant aux petites puissances telles que les Pays-Bas — pour ne pas parler de la Suisse —, elles redoutent d'être engagées par l'élaboration d'une convention dans une sorte de front commun contre l'Allemagne.

Sur la méthode des futurs travaux existent de même des divergences de vues. Le Bureau est un organisme si puissant qu'il lui serait difficile de conserver aux négociations la discrétion désirable. Tout en lui laissant la direction générale des travaux, l'idée apparaît ce soir de former un comité plus restreint où pourraient entrer d'autres puissances qui ont leur mot à dire.

L'opinion est exprimée de divers côtés qu'après la séance que tiendra demain la Commission générale, le Bureau devrait procéder à un échange de vues très général; il s'ajournerait ensuite jusqu'au milieu de la semaine prochaine, afin de permettre aux différentes délégations de préciser leurs propres vues.

Je compte pour ma part pousser à cette solution, qui éviterait à la délégation française d'avoir à se prononcer sur des questions au sujet desquelles, en raison des circonstances intérieures, elle devrait à l'heure actuelle demeurer dans l'expectative.

361

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ministre de France à Prague.

T. nos 1082 à 1085. *Paris, 25 octobre 1933, 22 h. 15.*

Vous connaissez, par mon télégramme nos 1071 à 1073 (1) vous transmettant une communication de notre ministre à Vienne, la réaction du ministre de Grande-Bretagne dans cette capitale devant les suggestions de M. Benès touchant l'assainissement financier dans les états danubiens.

Si le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque avait dans l'esprit la nécessité d'un allégement des dettes extérieures des états danubiens, ses réflexions indiquent qu'il est mal informé de l'action exercée par le gouvernement français pour favoriser la conclusion d'ententes avec les porteurs. C'est ainsi que des accords ont été conclus avec la Yougoslavie et la Roumanie, qu'un accord est sur le point d'être réalisé avec la Bulgarie. Quant au gouvernement tchécoslovaque lui-même, il ne peut oublier que nous lui avons donné, assez récemment encore, tout l'appui financier qu'il sollicitait. Il est à considérer, d'autre part, que la solution des problèmes économiques atténuerait dans une large mesure la gravité des problèmes financiers et qu'elle est indispensable pour restaurer la confiance dans les finances des états danubiens et redonner à ceux-ci le crédit dont ils ont besoin. Quant à l'initiative que le gouvernement français avait prise en faveur de la création d'un fonds commun de stabilisation (2), on ne voit pas comment elle pourrait comporter de solution pratique aussi longtemps que les principales monnaies, telles que le dollar et le sterling, ne seront pas stabilisées. En conclusion, le gouvernement tchécoslovaque ne saurait trouver, dans cet ordre d'idées, aucun motif valable pour différer la solution du problème sous sa forme économique, au moment surtout où l'action hitlérienne en Autriche risque, si elle arrive à ses fins, de bouleverser tous les résultats qui ont déjà pu être obtenus à la suite d'efforts continus exercés depuis 1922 avec, d'ailleurs, la collaboration du gouvernement tchécoslovaque.

Ce sont là des observations qui devraient trouver leur place dans les conversations que je vous ai prié d'avoir avec M. Benès, pour l'amener à considérer ses idées en matière d'organisation économique de l'Europe centrale et à les rapprocher du point de vue italien, pour autant que celui-ci correspond aux suggestions formulées dans notre aide-mémoire du 7 septembre (3).

(1) Du 22 octobre, ce télégramme retransmettait un télégramme de Vienne nos 921-923, du 21, où était rapportée une appréciation du ministre d'Angleterre, M. Selby, déclarant « insensée » la prétention tchécoslovaque de rejeter une fois de plus sur les grandes puissances le fardeau des sacrifices à accomplir dans l'intérêt général. Appartenait-il aux créanciers de l'Europe centrale de supporter les frais de son relèvement?

(2) Sur cette initiative prise à la conférence de Stresa en septembre 1932, se reporter au tome I de la présente série sous les nos 181 et 213.

(3) Daté en fait du 10 septembre et retransmis à cette date à Rome, cet aide-mémoire est reproduit ci-dessus sous le no 193 (annexe).

362

NOTE DU SERVICE FRANÇAIS DE LA S.D.N. [1]

Conséquences politiques du retrait de l'Allemagne : Sarre. Minorités. Memel. Mandats.

25 octobre 1933.

Le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations soulève des problèmes de droit, dont le plus important pour nous — celui de savoir dans quelle mesure les droits et obligations découlant des accords de Locarno et du pacte à Quatre se trouvent affectés par ce retrait — a été traité par M. Basdevant [2]. Mais il pose également des problèmes d'ordre pratique, résultant du simple fait que l'Allemagne a cessé sa collaboration au conseil de la Société des Nations.

Encore que ce retrait soit à l'heure actuelle une situation de fait et non de droit — puisque, dans les deux ans qui s'écouleront jusqu'à expiration du préavis de retrait, l'Allemagne reste théoriquement membre du Conseil —, son abstention volontaire entraîne nécessairement des conséquences; et celles-ci méritent d'être envisagées, s'agissant du règlement des questions auxquelles l'Allemagne est moralement ou matériellement intéressée : les principales de ces questions (si l'on excepte l'hypothèse d'un conflit faisant entrer en jeu les accords de Locarno ou les articles 11 ou 15 du pacte) [3] sont la *Sarre, les minorités, Memel.*

On se propose, dans la présente note, d'examiner la situation relativement à ces problèmes.

Sarre. — En ce qui concerne la Sarre, pour laquelle la question se pose avec le plus d'urgence, le Conseil devant sans doute, dès sa session de janvier prochain, être amené à prendre en exécution du paragraphe 34 de l'annexe Sarre les premières décisions relatives à l'organisation du plébiscite, la question paraît se présenter comme il suit :

L'Allemagne aurait évidemment — d'un point de vue théorique — toute faculté de participer au débat, au titre de son mandat général de membre du Conseil. Mais, si comme il est à présumer, elle ne veut pas user de cette faculté, pour ne pas se mettre en contradiction avec son attitude précédente, il resterait encore au Conseil la possibilité de *l'inviter* spécialement pour ce

(1) Cette note aurait été rédigée par M. Fouques-Duparc, d'après les annotations manuscrites de M. Massigli.

(2) Voir ci-dessus n° 335.

(3) Le premier article cité vise toute guerre ou menace de guerre affectant directement ou non l'un des membres de la Société, auquel cas celle-ci doit prendre des mesures en vue d'assurer la paix. Le second soumet tout différend entre les membres de la Société, à défaut de l'arbitrage, au jugement du Conseil.

débat, sur la base de l'article 4, § 5 du pacte. Il est, en effet, logique et conforme à la jurisprudence de cet article de considérer l'organisation d'un plébiscite, dont le résultat peut affecter son statut territorial, comme intéressant particulièrement l'Allemagne et justifiant une invitation spéciale au titre de cet article [1].

Invitée à siéger au Conseil pour ce débat sur la base de l'article 4, § 5, ou y siégeant au titre de son mandat général de membre du Conseil, l'Allemagne aurait les mêmes droits à participer au vote, et par conséquent les mêmes possibilités de bloquer éventuellement les décisions du Conseil.

La question peut donc se poser pour nous de savoir s'il vaut mieux risquer une difficulté à l'intérieur du Conseil même, ou nous exposer à voir l'Allemagne combattre, de l'extérieur, des décisions auxquelles elle n'aura pas participé.

Si l'on juge qu'à tout prendre, le premier risque est inférieur au second, c'est dans la voie d'une invitation sur la base de l'article 4, (§ 5), qu'une solution d'espèce, ménageant les susceptibilités allemandes, peut, semble-t-il, être recherchée. Cette procédure aurait l'avantage, au cas où l'Allemagne repousserait l'invitation, de rejeter sur elle les responsabilités d'une non-participation, que nous nous serions efforcés d'éviter : démonstration qui peut n'être pas inutile vis-à-vis des Anglo-Saxons.

Il convient d'ajouter que, même prises sans la participation de l'Allemagne, les résolutions du Conseil seraient juridiquement valables. Quelles seront les possibilités pratiques de les mettre à exécution, en présence d'un sabotage allemand systématique? La question est d'un autre ordre : elle ne semble pas moins devoir être étudiée.

Minorités. — En matière de minorités, les conséquences à tirer du retrait de l'Allemagne du Conseil sont plus absolues et plus définitives que dans le cas précédent : *l'intérêt particulier* n'est pas de nature, en effet, à justifier, dans ce cas, le maintien d'une collaboration à l'exercice d'un contrôle, que les traités ont précisément cherché à placer en dehors et au-dessus de tout intérêt particulier [2].

[1] *Note du document.* — « Tout membre de la Société, qui n'est pas représenté au Conseil, est invité à y envoyer siéger un représentant, lorsqu'une question qui l'intéresse particulièrement est portée devant le Conseil» (art. 4, paragraphe 5 du pacte).

L'Allemagne n'a pas été invitée pour la discussion du plébiscite en Haute-Silésie. Mais, à ce moment, elle n'était pas membre de la Société et, par conséquent, le Conseil n'aurait pu l'inviter sur la base de l'article 4.

[2] *Note du document.* — « Il est vrai que le nouveau traité diffère dans sa forme des conventions précédentes qui ont trait à des questions du même ordre. Le changement de forme découle nécessairement et fait essentiellement partie du nouveau régime des relations internationales qui se trouvent instituées actuellement par l'établissement de la Société des Nations. Sous l'ancien régime, les garanties d'exécution des dispositions de cette nature étaient confiées aux grandes puissances. L'expérience a démontré que, dans la pratique, ce système était inopérant. L'on peut également le critiquer du fait qu'il pourrait conférer aux grandes puissances, soit prises individuellement, soit collectivement, le droit de s'immiscer dans la constitution intérieure des états intéressés, droit dont on pourrait se servir dans un but politique. Sous le régime nouveau, les garanties sont confiées à la Société des Nations. Les clauses qui ont trait aux garanties ont été rédigées avec le plus grand soin, de façon à marquer clairement que la Pologne ne se trouvera en aucune façon placée sous la tutelle des puissances signataires du traité». (Lettre de M. Clemenceau à M. Paderewski).

C'est le Conseil, considéré dans son entité, que les traités de minorités ont fait le garant de l'exacte observation de leurs stipulations. Cette responsabilité collective s'exerce selon certaines procédures, qui comportent notamment le droit des membres du Conseil de saisir le Conseil de toute infraction ou danger d'infraction aux stipulations des traités. Mais quand ils usent de cette faculté, les membres du Conseil n'agissent pas au nom d'un intérêt particulier, mais en tant que membres du Conseil, détenteurs pour une part de la responsabilité collective qui incombe au Conseil tout entier. Cette règle est si impérieuse que les membres non permanents du Conseil sont remplacés de droit dans tous les comités de minorités.

Ce serait aller à l'encontre de ce principe fondamental que d'admettre que l'Allemagne, ayant renoncé à sa part de responsabilités collectives dans la direction du Conseil, pût garder, à titre de *droits particuliers*, en matière de protection des minorités, certaines prérogatives qui ne se justifient que par une participation à cette direction. De son retrait du Conseil, il faudrait logiquement tirer les trois conséquences suivantes :

1° L'Allemagne doit se retirer de tous les comités de minorités dont elle fait actuellement partie;

2° Elle perd la faculté de saisir le Conseil d'infractions ou de dangers d'infractions aux stipulations de minorités;

3° Elle perd la faculté de déférer à la cour permanente de Justice les divergences d'opinion qui surgiraient entre elle et les états à minorités, relativement à des questions de droit ou de fait concernant les stipulations des traités*.

Memel. — La question de Memel se pose exactement dans les mêmes termes que la protection des minorités, le contrôle du Conseil y étant établi sur le même type.

L'Allemagne, logiquement, perd la faculté de saisir le Conseil d'infractions ou de dangers d'infractions à la convention de Memel. Dans le cas de Memel, elle n'avait pas la faculté d'aller devant la Cour, faculté qui, dans cette convention, était réservée aux quatre puissances signataires (Angleterre, France, Italie, Japon).

En ce qui concerne tant la protection des minorités que la convention de Memel, le retrait de l'Allemagne constitue un véritable soulagement pour les états signataires des traités sur lesquels pesait la menace constante de son action de contrôle. Il constitue pour l'Allemagne une *perte indéniable.*

On peut en mesurer l'importance à celle que tenaient, dans les discours au Reichstag de 1926 et des années suivantes, les avantages que l'Allemagne avait obtenus par suite de son entrée au Conseil, relativement à la protection des intérêts des minorités allemandes à l'étranger. C'était là, près de l'opinion nationaliste allemande, une des principales justifications d'une politique allemande de la Société des Nations. Ces justifications d'hier sont la con

* Annotation marginale de M. Massigli : *L'Allemagne a déjà tiré cette conclusion (retrait des affaires portées à La Haye).*

damnation de la décision d'aujourd'hui, la plus susceptible de toucher une partie de l'opinion allemande.

Du point de vue français, on peut se demander si, sur ce terrain, le retrait de l'Allemagne du Conseil n'appelle pas une révision de notre politique. Jusqu'ici, tant en ce qui concerne les minorités en général que Memel en particulier, nous nous sommes employés à faire prévaloir une politique d'observation exacte et même libérale des stipulations des traités, au risque de mécontenter la Pologne et la Petite Entente. Notre argumentation vis-à-vis de ces états était que, faute de tenir nous-mêmes à cette observation, nous risquions de provoquer l'Allemagne à se substituer à nous par une action directe devant le Conseil, qui serait plus dommageable à leurs intérêts. Cette menace n'ayant plus de réalité, convient-il de nous faire encore et dans la même mesure les protecteurs des intérêts minoritaires allemands? *

Mandats. — A l'expiration du préavis de retrait — c'est-à-dire dans deux ans — l'Allemagne, n'étant plus membre de la Société des Nations, perdra en outre un certain nombre de droits qu'elle tient de ce fait. Le plus important est son droit à un traitement égal, sans traités spéciaux ni réciprocité, en ce qui concerne aussi bien l'établissement que le commerce, dans les territoires sous mandat **.

363

Note du vice-Président du conseil supérieur de la Guerre *sur la question de la Sarre* (1).

N. nº 3444/S. Secret. *Paris, 25 octobre 1933.*

La solution du problème de la Sarre, qui doit intervenir dans quinze mois, ne présente pas seulement un intérêt à la fois politique et économique. Elle intéresse en outre au plus haut point la Défense nationale. Ce dernier aspect de la question prend, à la lumière des derniers événements, une importance de premier plan.

Le 9 juillet 1930 (par une note nº 01.395 *bis* 3/11-1), le chef d'état-major

* Autre annotation manuscrite marginale : *Je ne crois pas qu'il faille espérer une réponse à une question ainsi posée. Ce sera une question d'espèce.*

** Annotation manuscrite initiale de M. Massigli : *M. Fouques-Duparc. Préparer d'après votre note, et en tenant compte de mes observations, une lettre circulaire aux ambassades et aux principaux postes d'Europe. Reprendre dans cette lettre, en les mettant au point, les notes juridiques de Basdevant.*

J'ai parlé à Arnal de l'invitation à l'Allemagne pour les affaires de la Sarre. *Il exclut tout à fait cette possibilité. L'Allemagne demeure* membre permanent *du Conseil. Elle recevra communication de tous les documents, et décidera si elle a ou non à venir. Tout au plus pourra-t-on rappeler qu'il lui appartenait de venir.*

(1) Cette note, signée du général Weygand, est adressée au président du Conseil, ministre de la Guerre. Une copie en a été envoyée au général Gamelin.

général de l'Armée a (sur sa demande) exposé (à M. le Président du Conseil) les avantages du *statu quo* politique de la Sarre du point de vue de la défense du pays. Ce qui a été dit à cette époque reste vrai : il demeure très avantageux pour la France, qui ne nourrit aucun projet d'agression, de conserver, en face de la trouée d'invasion constituée par l'intervalle entre les deux régions fortifiées de Metz et de la Lauter, le bouclier d'un territoire — large de soixante kilomètres, profond de quarante kilomètres, nœud de communications ferroviaires et routières — effectivement démilitarisé du fait qu'il demeurerait sous le contrôle direct de la Société des Nations.

Il faut donc s'efforcer par tous les moyens d'assurer la liberté de vote au moment du plébiscite de 1935. Cette liberté, vis-à-vis de la pression hitlérienne, peut seule donner le courage aux populations de voter pour la solution la plus avantageuse pour elles et sans doute aussi la plus désirée par elles, le *statu quo*.

Mais il faut prévoir le cas où la violence de la propagande allemande, la peur des représailles ne nous permettraient pas d'escompter à coup sûr cette solution.

Il en existe une autre, présentant elle aussi de très grands avantages du point de vue de la sécurité, des avantages peut-être supérieurs puisque plus directement exploitables. Aux termes du traité, la solution à intervenir n'est pas nécessairement *une* pour l'ensemble du territoire de la Sarre. Certaines parties de ce territoire pourront, du fait du plébiscite, ressortir à un régime, d'autres parties à un autre régime. C'est dire que quelques districts de population et de culture plus françaises, ayant appartenu autrefois à la France, pourraient opter pour notre pays et revenir à lui.

La frontière de 1814 — tracée au nord de la rivière à une distance variant de quatre à douze kilomètres (voir croquis) — laissait en territoire français les centres de Sarrebruck et Sarrelouis et la majeure partie du bassin minier. Au point de vue militaire, elle avait, sur le tracé de 1815 adopté par le traité de Versailles, l'avantage considérable de mettre en notre possession le fossé de la Sarre, de larges têtes de pont au-delà de cette rivière et les nœuds de communications les plus importants de la région.

C'est ce qui avait déterminé le maréchal Foch, lors de l'établissement des conditions d'armistice, à fixer la limite nord des territoires alsacien et lorrain désannexés à la frontière de 1814, et non à celle de 1815. Il ne fut pas suivi. La proximité du plébiscite donne des possibilités dont l'intérêt est singulièrement accru par l'attitude de l'Allemagne. Il ne faut *rien épargner* pour s'efforcer de ramener à la France tout ou partie de la fraction du territoire de la Sarre qui lui a jadis appartenu. Si le résultat complet (frontière de 1814) ne peut être obtenu, du moins un résultat partiel pourrait renforcer au plus haut point notre défense. C'est ainsi que la frontière portée de la Sarre de Sarrebruck à Mertzig lui donnerait le fossé qui fait défaut à la branche est de la région fortifiée de Metz.

C'est pourquoi je me permets de signaler instamment qu'il est d'un intérêt capital pour la Défense nationale *de toute faire pour maintenir dans la Sarre le* statu quo *et de tout faire, à défaut, pour franciser la vieille Sarre française.*

364

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT,

À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 939 à 943. *Genève, 26 et 27 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* le 26, 23 h., 23 h. 20, 23 h. 30; le 27, 0 h. 15.)

Les décisions prises par le Bureau ont été sanctionnées cet après-midi sans difficulté par la Commission générale. Le président Henderson avait, il est vrai, pris soin de spécifier que le Bureau pourrait s'adjoindre, ou adjoindre aux comités qu'il constituerait, telles délégations dont le concours lui paraîtrait indispensable. Cette précision, que M. Eden et moi lui avions suggérée, tenait compte des préoccupations de certains délégués, notamment de la Petite Entente; elle a permis à M. Fotitch et au délégué de la Turquie, dont on redoutait les objections, de se rallier avec bonne grâce aux propositions présentées.

Seul des représentants des grandes puissances, M. Eden, sans doute pour répondre aux bruits qui prêtaient à son gouvernement des désirs d'ajournement, a pris la parole pour souligner que la conférence devait continuer.

J'ai estimé, pour ma part, que dans la situation où la crise politique l'a placée, la délégation française devait réserver ses interventions pour les réunions privées. Je n'ai donc pas pris la parole et, à ma demande, le délégué américain a fait de même, afin que mon silence ne pût donner lieu aux fausses interprétations qui se seraient immanquablement produites s'il avait été isolé.

La séance se serait ainsi terminée dans des conditions satisfaisantes si M. de Madariaga n'avait cru devoir intervenir assez maladroitement, en rappelant que son pays avait été neutre durant la guerre, pour souligner la nécessité qui s'imposerait à la conférence, dans les décisions qu'elle prendrait, de ne pas pénaliser l'Allemagne en raison de son absence. Cette intervention a été généralement regrettée. On m'assure qu'il faudrait y voir la trace d'interventions diplomatiques faites par l'Allemagne à Madrid, ainsi que dans d'autres capitales, et qui expliqueraient également les démarches favorables à un ajournement que les représentants de certaines petites puissances avaient cru devoir entreprendre au début de la semaine auprès du président de la conférence.

Le Bureau s'est ensuite réuni. M. Henderson lui a proposé de ne commencer ses travaux que le 9 novembre, invoquant l'obligation où il se trouvait d'être à Londres le 7 et le 8 pour l'ouverture de la Chambre des Communes. La même date était préconisée par M. Eden.

(1) **Par téléphone, en clair (puis en chiffre).**

M. Norman Davis et moi, tout en reconnaissant la nécessité de laisser aux gouvernements le temps d'examiner la situation, avons tenu à manifester nos préférences pour une date plus prochaine; mais nous avons accepté de nous rallier, à cet égard, aux sentiments de la majorité. Il m'a paru, en effet, que l'essentiel était d'obtenir que la reprise effective des travaux précédât le vote allemand du 12 novembre.

Le délégué italien, avec prudence, et M. Motta avec maladresse, ont alors esquissé une manœuvre en vue d'un ajournement *sine die*. L'intervention du représentant suisse m'a permis de prendre catégoriquement position contre toute proposition de ce genre sans mettre à aucun moment en cause le délégué italien. La date du 9 novembre a donc été finalement retenue, le Président ayant d'ailleurs la faculté, s'il le juge utile, de convoquer le Bureau dans le courant de la semaine prochaine.

Je signale confidentiellement qu'au cours de la séance, MM. Eden et Davis ont également exprimé le désir que, le cabinet français une fois constitué, une conversation franco-anglo-américaine ait lieu où les trois délégations se mettraient d'accord sur un programme de travail.

Il ne faut attendre à cet égard aucune lumière de M. Henderson, qui a encore l'espoir de faire discuter article par article un projet britannique révisé.

Nous ne devons pas nous dissimuler que des influences nombreuses s'exerceront encore dans le sens d'un ajournement indéfini. La question qui se posera dès la semaine prochaine sera donc de savoir si les trois délégations dont l'accord a joué un rôle décisif dans les événements des dernières semaines sont prêtes à maintenir leur entente. Le délégué anglais y paraît disposé, le délégué américain y incline également, à condition de n'être pas obligé à prendre en public des positions trop nettes.

Si l'on devait avoir ici le sentiment que notre accord se relâche, ce serait à bref délai la débandade générale.

365

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 405. Très confidentiel. *Rome, 26 octobre 1933* (1).

(*Reçu :* le 2 novembre, 12 h.)

A mon retour de Paris, j'ai profité de l'audience hebdomadaire du cardinal secrétaire d'État, pour avoir avec lui une conversation sur un ensemble de questions intéressant directement ou indirectement la France.

(1) Par courrier en clair.

Je lui ai dit que j'avais constaté, dans nos sphères gouvernementales, un vif désir de relations toujours plus confiantes avec le Saint-Siège et, en même temps, une certaine déception de ne pas rencontrer, de sa part, plus de concours à notre politique d'apaisement international. Tels actes du Saint-Siège avaient donné, dans nos cercles politiques et diplomatiques, l'impression qu'il préférait les régimes de force aux régimes démocratiques et libéraux comme le nôtre; tels autres, l'impression qu'il lui était indifférent de nuire à la cohésion nationale de pays amis de la France; tels autres, l'impression qu'un troublant synchronisme existait entre sa politique et celle du gouvernement italien; tels autres, l'impression qu'il faisait peu de cas de nos intérêts dans les pays hors Chrétienté. Je faisais part, ai-je ajouté, de ces interprétations à Son Eminence, pour qu'Elle se rendît compte des inconvénients qui pouvaient en résulter au détriment de la cause du Saint-Siège devant nos autorités et notre opinion publique.

Le cardinal Pacelli, qui m'avait écouté avec beaucoup d'attention, m'ayant demandé de préciser. je lui ai rappelé tour à tour les multiples incidents qui avaient troublé les rapports du Saint-Siège avec la Yougoslavie, le récent incident qui avait été provoqué par le nonce à Prague [1], la difficulté surgie entre le Vatican et la Roumanie au sujet d'un évêque transylvain, la rapidité avec laquelle la conclusion d'un concordat entre le Reich et le Saint-Siège [2] avait succédé à une période de violentes persécutions en Allemagne, l'ignorance où j'étais encore de la suite qui serait donnée à notre demande d'envoi d'un administrateur apostolique dans la Sarre, l'oubli où semblaient tombées plusieurs requêtes présentées par moi relativement à des affaires de missions outre-mer. J'ai ajouté à cette récapitulation l'agitation religieuse prolongée dans nos départements recouvrés du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, où le concordat de 1801, scrupuleusement observé par nous, me semblait comporter de la part du Saint-Siège le devoir d'user de son influence pour apaiser les esprits [3].

Le cardinal Pacelli, après avoir affirmé, avec toute l'apparence d'une sincérité qui, à mon avis, ne fait pas de doute, le prix attaché par lui personnellement à la consolidation et au resserrement des bonnes relations avec nous, a répondu un à un à chacun des points que j'avais visés.

Quant à la Yougoslavie, les rapports du Saint-Siège avec elle étaient très améliorés et laissaient espérer que la négociation du concordat pourrait être activée. Quant à la Tchécoslovaquie, le nonce à Prague partirait en congé le 23 octobre (ma conversation générale avec le Cardinal avait lieu le 21). Quant à la Roumanie, le ministre de ce pays allait rentrer de congé et l'on reprendrait avec lui l'examen du cas litigieux. Quant à l'Allemagne, je savais que le concordat conclu avec elle avait répondu à un besoin et ne témoignait

(1) Le 16 septembre, le nonce Ciriaci avait écrit à Mgr Hlinka, chef des populistes slovaques, une lettre où il était dit que le dévouement des catholiques slovaques le consolait des « offenses contraires aux règles de la politesse internationale » dont il était l'objet à Prague. Aussi certains milieux officiels de la capitale tchèque réclamaient son rappel.

(2) Sur ce concordat, voir, au tome III de la présente série, le n° 469.

(3) Certains prêtres s'étaient en effet compromis dans le mouvement autonomiste.

nullement d'une préférence, ni pour elle, ni pour son régime. « Je vous assure, m'a dit à ce propos le Cardinal, que, le jour où vous auriez envie d'un concordat, nous ne mettrions certes pas moins d'empressement à en négocier un avec vous ». Au surplus, a t-il poursuivi, l'attitude du gouvernement allemand envers l'Église venait de motiver les plaintes les plus vives du Saint-Siège, qui ne s'était certes pas privé de les exprimer avec force. Quant à la demande que nous faisions au sujet de la Sarre [1], il me demandait un crédit de temps en m'assurant de sa disposition personnelle à nous donner satisfaction. Quant à mes requêtes concernant des affaires de missions, la suite en dépendait d'organismes autonomes, par rapport à la secrétairerie d'État, qui les leur rappellerait de nouveau. Quant à l'agitation religieuse dans nos départements recouvrés, il s'informerait, car il n'était pas au courant, aucun ambassadeur de France n'ayant jamais parlé au Saint-Siège des départements concordataires depuis qu'ils étaient rentrés en notre possession.

En terminant l'entretien, j'ai dit au cardinal Pacelli qu'il devait ne pas se méprendre sur l'esprit dans lequel je lui avait fait part des constatations par moi rapportées de Paris, mais pas non plus sur l'intérêt qu'avait le Saint-Siège à dissiper les impressions de nature à lui porter tort chez nous.

J'ai su depuis par Mgr Pizzardo que le cardinal Pacelli avait rendu compte au Pape de notre conversation.

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1160. *Berlin, 26 octobre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 octobre ; Dir. pol., 31 octobre.)

Le gouvernement du Reich se désintéresse, au moins en apparence, du sort de la conférence du désarmement. Il affecte d'être entièrement absorbé par la consultation populaire du 12 novembre et de s'y consacrer exclusivement. En réalité, il surveille avec soin l'horizon genevois et il guette les moindres manifestations qui pourraient trahir les intentions définitives des grandes puissances ou révéler une évolution décisive de leurs opinions publiques.

Ce qu'il constate, jusqu'à présent, ne le satisfait qu'à demi. Que le pacte à Quatre demeure dans l'ombre et qu'on ne semble pas disposé à l'en tirer, n'est pas son principal sujet de trouble; car il n'avait lui-même signé le pacte qu'avec beaucoup d'hésitation. Mais il croyait qu'après son brusque départ de Genève, les puissances accéléreraient leurs travaux et s'efforceraient

(1) Voir ci-dessus le nº 390 (et note).

d'établir le texte d'une convention. Ou bien ce texte tiendrait compte des objections allemandes, ou bien il n'en tiendrait pas compte; dans les deux cas, le geste de M. Hitler se trouverait justifié. Mais, surtout, le gouvernement du Reich espérait que la continuation de la conférence ferait immédiatement éclater les divisions de ses membres et leur incapacité d'aboutir. La tactique d'ajournement et de silence qui paraît prévaloir le déçoit et l'inquiète; car elle n'est pas accompagnée, jusqu'ici, d'une dislocation visible du front que l'Allemagne avait rencontré en face d'elle et il ne semble pas non plus que, chez les puissances qui s'étaient mises d'accord sur le principe d'une période d'épreuve, d'un contrôle international et du non-réarmement de l'Allemagne, il se soit produit un recul ou une défection. En Angleterre, sir John Simon a été critiqué; mais ses collègues se sont solidarisés avec lui et M. Ramsay MacDonald dans un récent discours, l'a couvert. On s'était d'abord réjoui du rappel de M. Norman Davis et la presse allemande l'avait interprété comme un succès pour l'Allemagne. Mais on s'est bientôt aperçu que le président Roosevelt restait attaché aux thèses de son représentant. On sait, enfin, qu'en France, le cabinet qui vient d'être renversé ne sera pas remplacé par un ministère plus conciliant [1].

Malgré la sérénité qu'il affiche et l'ardeur avec laquelle il défend sa politique devant les électeurs, le gouvernement du Reich n'envisage donc pas l'avenir sans souci.

Ce n'est pas à dire qu'il songe à rentrer à la Société des Nations. On en avait eu, un instant, l'impression parce qu'il n'avait pas officiellement notifié sa démission au secrétariat de la Ligue ou parce que certains ministres, comme Goebbels, déclaraient en public que l'Allemagne, si on la traitait avec honneur, en peuple investi de droits égaux, reprendrait possession de son siège. Mais M. Hitler s'est hâté de procéder à la notification restée en suspens et de rappeler de Genève ses fonctionnaires. Les ambassadeurs d'Angleterre et d'Amérique le pressent, néanmoins, de revenir sur sa décision. Ils perdent leur peine. La popularité du Chancelier ne peut que profiter de l'impopularité de la Société des Nations et il est clair que le IIIe Reich, pour retourner à Genève, ne s'accommodera pas d'un compromis médiocre; il voudra une victoire caractérisée.

En attendant, on persiste à répandre, dans le public allemand, les informations les plus inexactes sur la nature du projet que les grandes puissances s'apprêtaient à préconiser. L'ambassadeur de Turquie, au cours d'une audience qu'il a eue auprès de M. Hitler, a entendu M. von Neurath, présent à l'entrevue, répéter que les puissances refusaient de désarmer avant un délai de huit ans; c'est ce qu'il avait déjà soutenu devant les correspondants de la presse étrangère [2]. Toutes les personnalités auxquelles j'ai exposé les grandes lignes du plan qu'il s'agissait de suivre et qui devait être réalisé, non pas au bout d'un

(1) Sur la chute du cabinet Daladier, voir ci-dessus n° 360 (note). Le ministère Sarraut, formé le 26 octobre, comprenait MM. Daladier et Paul-Boncour à la Guerre et aux Affaires étrangères, M. Pierre Cot à l'Air. Il devait être renversé le 23 novembre.

(2) Sur l'entretien du ministre allemand et de la presse étrangère, voir ci-dessus les n°s 318, 319 et 328.

laps de huit ans, mais dans un intervalle de cette durée, ont témoigné d'une vive surprise et affirmé qu'elles recevaient pour la première fois de pareilles précisions. Peut-être conviendrait-il, dans ces conditions, de dissiper les équivoques et de couper court à la mauvaise foi, en rétablissant publiquement la vérité.

Il est d'ailleurs remarquable que, dans la campagne de propagande qui se déroule en ce moment pour préparer le plébiscite du 12 novembre, les orateurs du gouvernement se montrent avares d'explications et s'abstiennent de tout détail, au sujet des controverses qui ont amené l'Allemagne à se retirer de la conférence. Goebbels et Hitler s'expriment dans les termes les plus généraux. Ils se bornent à affirmer que les puissances armées refusaient de désarmer, qu'elles prétendaient infliger à l'Allemagne un régime contraire à l'honneur, la « discriminer », la traiter en « nation de seconde classe » et lui enlever le bénéfice de l'égalité des droits, après lui en avoir reconnu le principe. Ils ne font aucune allusion au problème du contrôle ou de la période d'épreuve, à la distinction entre les armes offensives et défensives, à la transformation des armées selon un type commun. En ce qui concerne les revendications de leur pays, ils ne sont pas plus explicites. L'Allemagne, disent-ils, réclame l'honneur. Mais ils ne disent pas en quoi consiste cet honneur. Elle exige l'égalité des droits, la liberté. Mais ils ne disent pas comment devraient se traduire dans la pratique cette égalité des droits et cette liberté. M. Hitler, dans un élan pathétique, s'est écrié le 24 octobre, au Palais des sports de Berlin, qu'il aimerait mieux mourir que de signer un engagement contraire à sa conscience. Mais il n'a défini, à aucun endroit de son long discours, les engagements qu'il tenait pour acceptables, ni ceux qui lui paraissaient inadmissibles. Et l'auditoire ne le lui a pas demandé. Il s'est contenté d'éclater en applaudissements.

Aussi bien, le plébiscite du 12 novembre n'a-t-il pas pour but d'élucider les thèses ou les exigences de l'Allemagne. Il ne s'adresse pas à la raison. Il s'adresse au sentiment. Il est destiné à manifester la force souveraine de l'élan qui porte toute la nation vers Hitler, non pas pour approuver tel ou tel point de son programme, mais pour adhérer à l'ensemble de sa politique et plus encore, à sa personne. Il est destiné à convaincre avant tout l'étranger qu'Hitler et l'Allemagne ne font qu'un, qu'on ne peut pas distinguer entre l'Allemagne et lui et qu'il est qualifié pour parler au nom de son pays. « L'étranger verra... le monde saura... » : c'est la formule qui vient à tout instant dans la bouche des orateurs ou sous la plume des journalistes.

Il n'échappe pas, du reste, aux dirigeants du Reich que la démonstration massive qu'ils organisent souffrira du fait que la liberté d'opinion et de réunion n'existe plus en Allemagne, que les partis politiques ont été supprimés par la force et que plus de cent mille personnes sont actuellement détenues dans les camps de concentration. C'est pourquoi ils ont songé et songent encore à proclamer une amnistie générale, qui ouvrirait les camps et permettrait aux émigrés n'ayant pas directement combattu le régime de rentrer chez eux. Mais la mesure, annoncée sous le manteau depuis quelques semaines, reste un projet. Elle soulève, parmi les chefs hitlériens, de vives résistances. Beau-

coup la tiennent pour une grave imprudence et jugent que le régime n'est pas assez solidement établi pour s'offrir le luxe d'une pareille générosité, de telle sorte que le plus caractéristique dans le plébiscite ne sera pas le plébiscite lui-même, mais l'amnistie, dont il aura ou n'aura pas été précédé.

L'un des thèmes essentiels de la campagne à laquelle Hitler et ses lieutenants attachent désormais tous leurs efforts, c'est le thème de la paix, et plus particulièrement, le motif de la « main tendue à la France ». Les nazis se proposent par là de calmer ceux qui, en Allemagne et hors d'Allemagne, croient que la rupture brutale du Reich avec la Société des Nations a rendu la guerre inévitable et qui pensent que le IIIe Reich provoquera tôt ou tard, en Europe, un conflit sanglant. Ils voudraient dissiper, à cet égard, le soupçon persistant de l'étranger. Combien de soupçons pèsent sur eux d'un poids étouffant, les cris de Hitler au Palais des sports en sont la preuve éclatante. Les nazis réussiront-ils à se libérer de cet étau de méfiance? Un discours comme celui que le Chancelier a prononcé à Berlin, le 24 octobre, n'est sûrement pas le moyen d'y arriver. Car, en faisant le procès du traité de Versailles, en représentant l'Allemagne comme l'innocente victime de bourreaux cyniques et cruels, Hitler entretient et excite, quoiqu'il s'en défende, la haine de ses compatriotes contre l'étranger. Il a beau proclamer que rien de sain ni de durable ne saurait être édifié sur la haine; il n'échappe pas aux conséquences de l'antinomie, qui oppose son désir de rassurer les peuples du dehors à la propagande qu'il poursuit au dedans et qui repose sur l'exaltation d'un nationalisme orgueilleux et agressif.

En ce qui concerne la France, sans nier qu'il puisse y avoir dans les paroles que le Chancelier lui a adressées une part de sincérité, il est clair que le calcul y joue aussi son rôle. Depuis deux ans, j'ai toujours vu l'Allemagne louer la France quand elle attaquait l'Angleterre, et inversement. Au moment où le Reich quittait bruyamment Genève et semait, ainsi, l'inquiétude à travers le monde, il pouvait lui paraître utile, non pas seulement d'essayer d'attirer la France hors du cercle de ses alliés de la Petite Entente et de ses amis anglo-saxons, mais encore, en lui tendant la main, de fournir un gage de sincérité pacifique et d'atténuer ainsi les méfiances auxquelles l'Allemagne s'exposait. Mais, du point de vue français, le geste du Chancelier présente un autre aspect sur lequel j'ai déjà attiré l'attention. Il est à craindre, en effet, que peu soucieuse, au fond, d'obtenir un résultat pratique, l'Allemagne, en multipliant ses avances à la France [1], en les accentuant jusqu'à les exagérer, ne cherche surtout à se procurer, pour l'avenir, une sorte d'alibi; il est à craindre qu'elle ne se réserve de changer par la suite d'attitude et de dénoncer, un jour, à son opinion publique et à celle du monde entier, notre pays comme le principal obstacle à la paix, l'irréductible ennemi du peuple allemand et le responsable par avance de toutes les complications futures. Pour l'instant, Hitler et ses collaborateurs se contentent de répéter sous diverses formes ce qui a été dit le 14 octobre à la radio. Ils ne considèrent pas comme définitive

[1] Sur les avances allemandes à la France, voir ci-dessus les nos 215, 259, 273, 301 et 312 (et note).

la réponse qu'a apportée M. Daladier à la tribune de la Chambre des députés [1]. Ils estiment que c'est déjà quelque chose que de ne s'être pas heurté d'emblée à une fin de non-recevoir catégorique. « Il faudra du temps et de la patience, a dit M. Goebbels, le 20 octobre, car il ne s'agit de rien de moins que de modifier, de fond en comble, un état d'esprit ». La crise ministérielle française oblige, de toute façon, à s'accommoder d'un délai. Aucune indication n'a d'ailleurs été donnée ni à moi-même, ni à personne de ma connaissance, sur la nature exacte des suggestions que le gouvernement du Reich souhaiterait de nous soumettre, ni sur la manière dont il conçoit, dans la pratique, l'entente qu'il prétend désirer. J'ignore s'il a sérieusement réfléchi au problème et je n'ai pas cru devoir l'interroger sérieusement sur ce point. Je demeure pourtant convaincu que le Chancelier ne s'est pas tourné vers nous à la légère, pour exécuter une manœuvre que les circonstances du moment rendaient à ses yeux opportune. Il s'agit, à mon avis, d'une tentative à laquelle il attache la plus grande importance, qu'il roule dans son esprit depuis quelque temps et à laquelle il ne renoncera pas sans l'avoir poussée plus avant. Le Département se souviendra qu'au cours d'une rencontre que j'avaie eue en juillet dernier avec le Kronprinz (cf. dépêche nº 746 du 11 juillet) [2], celui-ci m'avait déjà fait part des intentions d'Hitler. Mon entretien d'il y a six semaines avec le Chancelier [3] avait confirmé ces indications. A moins d'un nouveau revirement, il semble que l'Allemagne ne tardera plus guère à démasquer complètement ses batteries.

Sur le fond même du problème du désarmement, malgré l'obscurité prudente dont il s'entoure, le gouvernement de M. Hitler reste évidemment fidèle à l'idée qu'il a emportée de Genève. Il ne croit pas que les grandes puissances parviendront à se mettre d'accord sur une formule de désarmement. Il faudra donc permettre à l'Allemagne de réarmer dans une certaine mesure. Le gouvernement du Reich espère obtenir cette autorisation par des négociations diplomatiques, dans lesquelles le plébiscite du 12 novembre prochain lui aura conféré un surcroît d'autorité; et, comme il redoute surtout, en la matière, la résistance de la France, c'est cette résistance qu'il s'efforcera d'abord de faire tomber. Si la voie ainsi tentée ne la conduisait pas à un résultat satisfaisant, il n'est pas probable que l'Allemagne s'incline docilement; il est plus vraisemblable qu'elle s'octroiera à elle-même les libertés qui lui auront été refusées. Après les violentes diatribes auxquelles il se sera livré pendant la campagne électorale, on ne conçoit pas que M. Hitler puisse s'en tenir au respect du traité de Versailles. Ni la France, ni les puissances n'échapperont donc à un choix décisif. Elles devront ou s'opposer à la violation du traité et ne pas reculer, au besoin, devant les menaces d'une sanction — ou se prêter à une négociation, c'est-à-dire céder dans une mesure qui, même réduite, sera pour Hitler un succès.

[1] Sur le discours de l'homme d'État français prononcé le 17 octobre, voir ci-dessus nº 330 (note).

[2] Dans cette dépêche, l'ambassadeur relatait comment le Kronprinz, vantant la modération et le souci d'apaisement d'Hitler, notamment avec la France, avait laissé entendre que l'Allemagne offrirait une alliance à Paris, contre le droit pour le Reich de régler directement le problème du Corridor avec la Pologne.

[3] Du 15 septembre. Voir ci-dessus le nº 215.

Quant à l'attitude qui consisterait à exiger de l'Allemagne le respect du traité et à la laisser en fait violer ce traité, elle cumulerait les inconvénients de la violence avec les périls de la faiblesse et elle sacrifierait à la tranquillité du présent la sécurité du lendemain.

367

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 856 à 859. *Londres, 27 octobre 1933, 18 h 45.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 20 h. 40.)

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec le secrétaire général (1) des Affaires étrangères, celui-ci m'a parlé des pourparlers relatifs au désarmement. Il m'a rappelé les questions que se pose actuellement le gouvernement anglais et qui ont fait l'objet de l'aide-mémoire remis par lord William Tyrrell à la fin de la semaine dernière (2). Actuellement, a-t-il ajouté, il s'agit de mettre sur pied un projet de convention qui serait substitué au projet britannique du mois de mars et qui serait ensuite présenté à l'Allemagne. Le gouvernement britannique attend donc les propositions qui seront faites par le gouvernement français en vue des modifications à introduire dans le projet. Mais il considère comme indispensable que ce projet comprenne l'indication des réductions que le gouvernement français sera disposé à apporter à ses effectifs et qui doivent constituer la partie la plus substantielle de l'offre faite à l'Allemagne.

D'autre part, il se demande quel serait l'effet produit sur l'Allemagne par une offre de convention à laquelle toutes les puissances n'auraient pas voulu se rallier.

J'ai répondu à sir John Simon que le nouveau cabinet aurait à reprendre l'examen de la question, mais qu'il était très probable à mon sens qu'il se rallierait entièrement à la politique du gouvernement précédent qui avait été arrêtée entre les mêmes ministres et approuvée en outre par le Parlement. Le gouvernement français juge nécessaire de manifester clairement en face de l'Allemagne la solidarité de tous les états sincèrement attachés à la paix. En ce qui le concerne, il fera tous ses efforts pour apporter la preuve de sa bonne volonté et essayer de mettre sur pieds un accord général sur le désarmement. Il croit sincèrement que cet accord est réalisable, mais faute de mieux, il serait toujours possible d'établir une entente consacrant la limitation des armements actuels, ce qui répondrait à la préoccupation

(1) Lire en fait : secrétaire d'État.
(2) Le 20 octobre. Cet aide-mémoire est reproduit ci-dessus sous le n° 336.

manifestée souvent à Londres concernant un retour à la course aux armements. J'ai ajouté que, si la suite des débats de Genève... (1) qu'il n'est pas encore possible de réaliser l'unité de vue complète entre les puissances en face de l'Allemagne, nous nous trouverions en présence d'une situation grave qui nous obligerait à examiner de nouveau nos responsabilités.

Sir John Simon m'a dit alors qu'il comprenait qu'il ne soit pas possible actuellement et avant la constitution définitive du Cabinet de donner une réponse précise aux questions posées par lord William Tyrrell, mais qu'il espérait néanmoins recevoir bientôt des indications positives à ce sujet.

Il a fait observer que la conclusion d'une convention restreinte destinée à maintenir le *statu quo* serait loin de répondre à l'attente du public britannique, pour qui le désarmement signifie essentiellement les diminutions dans la totalité des effectifs ou dans la somme des armements des puissances ayant gardé la plus forte organisation militaire.

En ce qui concerne la solidarité des puissances, il a tout lieu d'espérer qu'elle continuera à se manifester entre la France et l'Angleterre, dont les liens n'ont jamais été plus étroits et la coopération plus [directe], mais il se demande si elle s'appliquera de même vis-à-vis d'autres puissances, telles que le Japon par exemple. Sir John Simon comptait d'ailleurs recevoir des renseignements détaillés sur la dernière réunion de la Commission par M. Eden, qui était attendu à Croydon à la fin de la matinée.

368

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Rome, Berlin, Washington, Londres.

T. nos 2005 à 2014; 1596 à 1605; 950 à 959; 2012 à 2021. Réservé.

Paris, 27 octobre 1933, 22 h.

Pour Rome, Berlin et Washington : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour tous les postes : L'ambassadeur de Grande-Bretagne m'a remis le 20 octobre, au nom de son gouvernement, un aide-mémoire (2) où sont formulées les questions auxquelles sir John Simon vous avait fait allusion (votre télégramme no 824) (3).

Elles portent sur les quatre points suivants :

1o Possibilité, pour le gouvernement français, de faire connaître publique-

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Reproduit ci-dessus sous le no 336.
(3) Du 19 octobre, ci-dessus publiée sous le no 330.

ment le programme de désarmement admis par lui dans les entretiens préparatoires et jusqu'ici confidentiels;

2° Risque de voir une convention établie sans l'Allemagne décevoir une grande partie de l'opinion mondiale attachée à la cause du désarmement;

3° Risque de voir une convention établie sur des bases déjà repoussées publiquement par le Reich amener ce dernier à raidir encore son attitude;

4° Risque de divergences sérieuses entre les gouvernements, lorsqu'il s'agira pour eux de traduire dans des textes les principes généraux sur lesquels ils se sont entendus.

Je ne méconnais aucune des difficultés que soulèvent de telles questions. Mais un ajournement de longue durée, ou *sine die*, en eût soulevé encore de plus graves, en permettant au gouvernement allemand d'invoquer la séparation de la conférence pour alléguer (la dernière manifestation de M. von Neurath nous en avertissait) [1] que les puissances manquaient à leurs obligations conventionnelles et qu'il se trouvait, dès lors, lui-même fondé à reprendre sa liberté d'action.

La véritable question à laquelle les gouvernements doivent donner une prompte et claire réponse est celle de savoir s'ils sont disposés à répondre au geste de l'Allemagne avec tout le calme, mais aussi toute la fermeté requise, par une manifestation de leur solidarité effective. S'ils n'y étaient pas prêts, autant vaudrait, évidemment, renoncer à la conférence; mais dans ce cas, il faudrait bien mesurer toutes les conséquences d'un tel aveu et les responsabilités auxquelles il nous exposerait : le gouvernement allemand prendrait aussitôt mesure de notre commune faiblesse et, s'avançant librement dans la voie où il s'est engagé, serait vite conduit à des initiatives qui nous obligeraient finalement à résoudre des problèmes infiniment plus graves.

Pour la politique française, dont le constant souci a été jusqu'ici de maintenir, dans tous les domaines et à tout moment, le principe de l'action commune et solidaire des puissances, principe auquel elle a maintes fois consenti le sacrifice de ses autres possibilités, une telle constatation, à une heure aussi décisive, serait particulièrement décevante et ne pourrait être enregistrée sans influencer son orientation.

Si, au contraire, le gouvernement britannique mesure, comme le gouvernement français le fait lui-même, toute la valeur que peut prendre, dans les circonstances présentes, l'affirmation de notre solidarité active, il estimera comme lui que c'est par la continuation des travaux de Genève que cette solidarité d'action doit d'abord s'assurer sa meilleure justification.

A cette continuation le geste de l'Allemagne crée incontestablement des difficultés supplémentaires : mais elles peuvent être surmontées, si nous sommes bien d'accord sur le but à poursuivre. De ce point de vue, il sera évidemment nécessaire que nous maintenions dans la négociation de Genève le programme général auquel le gouvernement français, par anticipation,

(1) Dans son discours du 16 octobre devant la presse étrangère. Voir ci-dessus les nos 318, 319.

avait donné son adhésion conditionnelle, en marquant bien d'ailleurs que ce programme, avec les conditions qu'il comportait, allait d'emblée à l'extrême limite des concessions qu'il pouvait être jamais question d'envisager. (Il va de soi que toute publication à ce sujet devrait être réservée tant que la négociation diplomatique n'aurait pas été menée assez loin pour en faire apparaître la nécessité ou l'opportunité).

Ce point acquis, et tout malentendu se trouvant ainsi écarté en ce qui concerne les intentions des puissances, l'expérience se chargera elle-même de nous indiquer la limite des possibilités dans la poursuite d'une négociation où notre bonne volonté commune doit tendre à subordonner les difficultés qui peuvent s'opposer à la rédaction d'une convention complète et définitive.

Admettons cependant que l'impossibilité d'atteindre un tel résultat soit démontrée : il demeurerait toujours possible d'orienter à temps la négociation vers une conclusion plus restreinte, mais positive, par exemple la convention d'arrêt ou plan minimum à déterminer, sous la réserve expresse du non-réarmement de l'Allemagne.

Dans la dernière conversation que j'ai eue avec lui à Genève, sir John Simon avait exprimé le vœu que l'initiative allemande ne déclenchât pas une course aux armements. Ce désir n'est pas propre au gouvernement britannique; le gouvernement français et, apparemment, le gouvernement italien, comme le gouvernement américain, le partagent. L'intérêt commun est donc de prendre, en toute hypothèse, toutes dispositions opportunes pour que le geste de l'Allemagne ne soit pas inévitablement le point de départ d'un réarmement général.

Sous réserve d'un non-réarmement de l'Allemagne, dont tous les signataires de l'accord provisoire seraient désormais intéressés à s'assurer effectivement, l'application des dispositions prévues même pour une convention restreinte donnerait, à cet égard, des résultats efficaces. La signature de l'Allemagne, pour un tel accord, n'étant pas sollicitée, on éviterait ainsi l'obligation, appréhendée par le gouvernement britannique, de mettre le gouvernement allemand en présence d'un projet établi sur des bases qu'il a déjà expressément écartées. En fait, cependant, une dernière occasion se trouverait offerte au Reich de rendre, par son attitude, une détente possible. Si l'Allemagne ne la saisissait pas, nous devrions sans doute envisager d'autres hypothèses; mais la situation serait, en définitive, certainement meilleure que si les puissances avaient opté pour la solution d'inaction que représente l'ajournement.

J'ajoute (mais seulement pour votre information personnelle) que si, en dépit de tous nos efforts et de toute notre bonne volonté dans ce sens préventif, le cours des événements devait nous échapper au point de rendre inéluctable l'introduction devant le conseil de la Société des Nations d'une demande d'investigation en Allemagne par application de l'article 213 [1], il serait, pour le succès d'une telle demande, d'une singulière importance que les puissances

[1] D'après lequel, aussi longtemps que le traité de paix resterait en vigueur, l'Allemagne s'engageait à se prêter à toute investigation jugée nécessaire par le conseil de la Société des Nations votant à la majorité.

qui ne sont pas liées par les clauses des traités de paix eussent elles-mêmes, en ce qui les concerne, déjà admis en fait, dans son principe comme dans son application, l'idée du contrôle international.

En attirant très nettement l'attention de sir John Simon sur cet ensemble d'observations que suggère un premier examen de la situation, vous aurez soin de lui bien marquer qu'elles n'ont encore fait l'objet d'aucune communication à l'étranger. Mon plus vif désir serait qu'une adhésion de principe du cabinet de Londres nous permît de saisir en commun d'autres gouvernements et d'établir en conséquence, avec toutes les précautions nécessaires, un programme réalisable pour les prochains entretiens de Genève.

369

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1076 à 1081. Urgent. *Washington, 27 octobre 1933, 16 h 23, 16 h 21, 16 h 22, 16 h 55.*

(*Reçu :* 23 h. 40; le 28, 0 h. 8, 0 h. 42.)

Pour le ministre des Finances de la part de l'attaché financier.

Strictement confidentiel. — D'après des conversations avec des personnalités de la banque, de la Trésorerie et de l'entourage du Président, j'ai l'honneur de vous faire tenir les informations suivantes sur la nouvelle politique monétaire de M. Roosevelt (1).

Il convient d'abord d'observer les circonstances dans lesquelles la politique d'achat d'or a été inaugurée.

A la fin de la semaine dernière, les paysans, refusant de vendre leurs produits à un prix qu'ils estimaient trop bas, avaient décidé la grève dans plusieurs états du Middle West.

Par ailleurs, l'avance du dollar sur le marché des changes menaçait de s'accentuer. Le Président, comme je vous l'avais indiqué, estimait nécessaire de faire baisser le dollar. Mais pour atteindre ce but, il ne voulait ni d'une méthode qui fît croire à une stabilisation prochaine, ni d'une procédure qui laissât supposer l'inflation. Il a choisi, entre les deux écueils, le procédé des achats d'or au-dessus du cours mondial, qui lui laissait sa liberté future. Stupéfaits, partisans et adversaires de l'inflation déclarent que la nouvelle mesure s'accorde avec leurs souhaits respectifs. La grève a cessé.

(1) Cette politique monétaire était, à cette époque, vivement critiquée par une partie de la presse française, qui blâmait les « acrobaties du dollar » et les « expériences désordonnées » auxquelles se livraient les États-Unis.

Observée sous cet angle, la nouvelle mesure adoptée par le Président ressemble davantage à un expédient qu'à une politique longuement concertée. Il est donc possible que sa mise en œuvre soit prudente et dépende avant tout des circonstances. C'est l'avis notamment d'un des confidents de M. Roosevelt qui m'a dit : « Le Président n'a pas de politique économique et monétaire à longue vue. Sans doute il a un but : l'amélioration de la situation des débiteurs par la hausse des prix; mais pour atteindre ce résultat, il emploiera suivant les circonstances les méthodes qui lui paraîtront les plus appropriées. Il tentera tous les essais nécessaires. Pour l'instant, il navigue au plus près entre les obstacles. »

Toutefois, ces vues sur les conséquences de la nouvelle politique monétaire des États-Unis ne sont pas entièrement partagées par la Trésorerie, ni par les banquiers.

Dans ces milieux, on ne cache pas les préoccupations suivantes :

1° La nouvelle politique monétaire de M. Roosevelt a toutes chances de ne pas atteindre son objectif, à savoir la hausse des matières premières. Il y a trop d'autres facteurs qui jouent dans la fixation des prix, en dehors de l'élément monétaire. Il y a notamment la surproduction certaine du marché américain et dix millions de chômeurs;

2° Même si le Président, comme tout l'indique, a eu sa conduite dictée par les circonstances, il peut être entraîné malgré tout à amplifier son expérience, surtout si elle ne réussit pas au début. Il peut notamment se décider à faire des achats d'or sur le marché libre de Londres d'abord, à la Banque de France ensuite. La France laissera-t-elle sortir une partie importante de son or pour le seul résultat de permettre aux États-Unis une baisse artificielle du dollar?

3° La nouvelle politique monétaire de M. Roosevelt peut également conduire très rapidement les États-Unis à l'inflation. La fixation journalière du prix de l'or habitue le public américain à réévaluer le stock-or de ce pays. L'opinion se rend compte des possibilités d'inflation qui sont ainsi ouvertes au gouvernement dans la limite même de la couverture d'or, qui pourrait d'ailleurs être abaissée. Il en résultera un nouveau mouvement plus pressant en faveur de l'inflation.

Conclusion. — Il est encore trop tôt pour savoir comment et jusqu'où le Président va pousser sa nouvelle expérience. Lui-même très certainement n'en sait encore rien. Ce qu'on peut craindre, c'est qu'il soit obligé d'agir sous la poussée de l'opinion publique. Or, il ne faut pas se dissimuler que cette opinion ici souhaite l'inflation et la chute des dernières monnaies-or.

370

M. DE GAIFFIER D'HESTROY, AMBASSADEUR DE BELGIQUE À PARIS,
à M. BARGETON, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES.

L. personnelle. *Paris, 28 octobre 1933.*

Voici la copie de la dépêche relative à la déclaration éventuelle de la France, de la Belgique, de l'Italie et de l'Angleterre pour affirmer leur fidélité au pacte de Locarno.

Lorsque vous aurez pris une décision, je vous serai reconnaissant de me le faire savoir.

Votre tout dévoué.

ANNEXE

M. HYMANS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE,
à M. DE GAIFFIER D'HESTROY, AMBASSADEUR DE BELGIQUE À PARIS.

D. *Bruxelles, 25 octobre 1933.*

La sortie de l'Allemagne de la Société des Nations est un geste fâcheux qui vient compliquer bien malheureusement la situation européenne. Ces circonstances difficiles rendent de plus en plus indispensable une étroite entente entre la France, l'Angleterre, l'Italie et la Belgique.

A cet égard, je crois opportun que l'Angleterre, la France, l'Italie et la Belgique rappellent leur fidélité au pacte rhénan et leur volonté de le faire respecter.

La question du moment et de la manière à choisir pour faire cette déclaration devrait naturellement être mûrement pesée et examinée. Pareille manifestation se recommande, non seulement comme avertissement à l'Allemagne, mais aussi pour mettre fin, dans certains pays, à la campagne menée contre les accords de Locarno.

Je charge vos collègues à Londres et à Rome de sonder à ce sujet les gouvernements anglais et italien. Vous voudrez bien, de votre côté, prier le gouvernement français d'examiner l'opportunité de cette déclaration.

Je vous envoie, ci-joint, copie de la dépêche que j'adresse à votre collègue à Londres et dans laquelle vous trouverez les arguments utiles pour défendre les accords de Locarno, si votre interlocuteur estimait que le pacte rhénan est ébranlé par la sortie de l'Allemagne de la Société des Nations.

371

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 297 à 301. *Ankara, 29 octobre 1933, 2 h 10.*

(*Reçu :* 6 h. 50, 7 h. 15, 7 h. 50, 7 h., 8 h. 30.)

L'arrivée d'une délégation bulgare annoncée dans mon télégramme no 295 (1) ne doit pas faire illusion sur les sentiments réels de la Bulgarie devant les négociations qui la poussent vers un accord balkanique pour éviter l'encerclement. M. Antonov, ministre de Bulgarie, qu'on dit bien informé des sentiments de son gouvernement, ne cesse de fulminer contre ces projets dont il accuse le gouvernement turc d'être le principal promoteur (2). Il m'a, dans des conversations fort excitées, déclaré sa conviction que son gouvernement ne céderait pas à la pression. « On veut nous mettre la corde au cou, mais nous n'abandonnerons pas nos revendications territoriales, surtout pas contre la Grèce. Certes nous ne ferons pas la guerre, mais nous ne pouvons nous fondre dans un accord véritable sans obtenir de la Grèce un débouché sur la mer Égée avec cession territoriale ». Comme je lui représentais qu'un fait nouveau, l'alliance turco-grecque (3), s'y opposait radicalement, il m'a répondu qu'alors la Bulgarie préférera garder son attitude expectante actuelle. Interrogé sur les revendications de la Bulgarie vis-à-vis de ses autres voisins, M. Antonov admet qu'elles sont beaucoup moins radicales : « Grâce au mouvement populaire des deux peuples, un rapprochement est possible avec la Yougoslavie, même sans cession territoriale, fait qui eût paru incroyable il y a un an, moyennant des avantages importants pour la protection des minorités bulgares de Macédoine ».

Je crains qu'il n'y ait dans cette déclaration que manœuvre, car le rapprochement ne me paraît envisagé par M. Antonov qu'à condition que la Yougoslavie n'entre pas dans les accords généraux projetés par la Turquie, qui risquent de l'encercler. Ainsi le but serait de séparer la Yougoslavie du bloc des puissances plus orientales. M. Antonov m'affirme que d'ailleurs la Turquie ne veut à aucun prix d'un rapprochement bulgaro-yougoslave, craignant d'y perdre une sorte de primauté qu'elle envisage dans le bloc balkanique. Tel m'a paru être aussi le sentiment de mon collègue d'Italie, qui avec joie croit pouvoir en conclure que le groupement ne pourra aboutir.

J'ai voulu m'éclairer sur ces sentiments et m'en suis entretenu franchement

(1) Du 28 octobre, qu'il n'a pas semblé utile de reproduire (cette délégation devait participer aux fêtes du dixième anniversaire de la République turque).

(2) Sur les conversations balkaniques où les Turcs jouaient un rôle prédominant, voir ci-dessus les nos 225, 275, 292, 342, 349; ci-après les nos 382, 457.

(3) Allusion au pacte d'amitié gréco-turc signé le 14 septembre à Ankara.

avec le ministre des Affaires étrangères. Tevfik Rouchdi bey, bien que au courant du mécontentement de M. Antonov, m'a répondu avec véhémence que le bloc gréco-turc était absolument cimenté : « Demander quelque chose à la Grèce, est comme le demander à la Turquie. En ce cas, je suis Grec. Nous nous sommes garanti notre frontière commune, nous ne la laisserons pas supprimer par une bande territoriale cédée à la Bulgarie. Que celle-ci s'arrange d'abord avec la Grèce. Ou bien elle se joindra à nous, en abandonnant toutes prétentions territoriales « refoulées dans son cœur », ou bien nous nous chargerons à quatre de *garantir nous-mêmes nos frontières* 191[9]. La Grèce est désormais dans les meilleurs rapports avec la Yougoslavie. De la part de cette dernière, traiter d'abord et seulement avec la Bulgarie serait laisser ouverte la seule frontière grecque ».

Il a ajouté avec plus de force encore : « Le résultat serait immédiat : une alliance de la Turquie avec la Russie pour peser par la mer Noire sur la Bulgarie, et avec l'Italie pour peser sur la Yougoslavie. D'ailleurs tout cela est une illusion des Bulgares. L'accord turco-yougoslave calqué sur celui que nous venons de signer avec la Roumanie est fait et j'irai le signer dans quelques jours à Belgrade. Nous pouvons donner quelque temps à la Bulgarie pour réfléchir, mais notre politique générale est d'ores et déjà déterminée ».

Il est donc exact que la Turquie ne veut pas d'un accord yougoslave, qui ne serait pas fait en même temps que le rapprochement général : « Nous devons travailler tous ensemble » a conclu Tevfik Rouchdi bey.

Dans mes conversations avec M. Antonov, je lui ai dit que la France est partisan de tous les rapprochements et à plus forte raison du rapprochement bulgaro-yougoslave, auquel Votre Excellence a travaillé elle-même. Ce rapprochement serait favorable à nos intérêts dans tous les cas, même s'il se faisait isolément, puisque nos intérêts dans le Proche-Orient sont moins pressants que ceux en Europe centrale. Le rapprochement renforcerait la Yougoslavie contre l'Italie et contre la Hongrie; mais il ne faut pas méconnaître que s'il se fait autrement que par un accord général, il amènera de sérieuses difficultés au lieu de favoriser la stabilisation souhaitée. Il vaudrait mieux, dans ces conditions, que la Bulgarie accepte d'entrer dans un accord général balkanique.

372

LE LIEUTENANT-COLONEL DE LA FOREST-DIVONNE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERNE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA GUERRE,

D. nº 9930/1. *Berne, 29 octobre 1933.*

A l'occasion d'une soirée passée chez le chef du deuxième bureau fédéral, j'ai été surpris de voir le lieutenant-colonel Dubois se départir du rigide « esprit de neutralité » qui règle ses attitudes et ses conversations. Revenant

de lui-même sur le plan Augur [1], il m'a dit qu'à force de réfléchir sur son origine et sur son but, il pensait que Poliakoff, sans avoir eu connaissance immédiate d'un plan déterminé, avait très vraisemblablement reçu des confidences d'un tiers ayant lui-même des notions plus ou moins complètes et précises, mais réelles, sur ce projet d'État-major. Selon lui, la non-participation italienne du début, et bien qu'elle enlevât, sauf conditions de guerre très nouvelles assurant à l'Allemagne un avantage marqué initial, ses principales chances de succès à ce projet, serait bien conforme aux prévisions dudit plan. Les Italiens craignant, s'ils marchaient immédiatement avec les Allemands, une guerre avec l'Angleterre, dont la flotte les menacerait sérieusement, attendraient, tout comme en 1914, pour fixer leur décision, le cours des événements, et ne donneraient leur concours à l'Allemagne que si les chances tournaient de son côté...

Le colonel Dubois revient souvent sur cette éventualité d'une conduite de la guerre toute nouvelle par les Allemands, et qu'il considère d'ailleurs comme leur seule possibilité d'assurer un gros succès de surprise, à la faveur duquel ils pourraient mobiliser ensuite, sans être grandement inquiétés, la masse du pays...

Le chef du deuxième bureau fédéral prit alors également l'initiative de me parler des crédits militaires votés par les Belges, et des fortifications qu'ils allaient construire, face à l'Allemagne. Je fus donc tout naturellement amené à l'entretenir de mon passage à Bruxelles, du dîner — fortuit — où j'avais rencontré le ministre de la Défense nationale et où M. Devèze (qui s'était toujours montré extrêmement confiant et cordial à mon égard à Bruxelles) m'avait parlé longuement de ses projets. Je ne manquai pas d'ajouter que le ministre m'avait dit qu'en barrant la route du nord, il n'y aurait plus d'ouverte que celle du sud, et que, bonne ou mauvaise solution, les Allemands seraient bel et bien amenés à passer par la Suisse, si ce pays ne faisait pas un effort semblable au leur, en vue de fermer la route. Le colonel Dubois m'a paru attacher un grand intérêt à la question; il m'a répondu qu'en dehors de la Belgique, il avait appris, renseignement qui m'a d'ailleurs également été communiqué l'autre jour, à Paris, qu'en Hollande se dessinait un mouvement très net en faveur de la défense du territoire en prévision d'un danger d'invasion allemande. Dans ces conditions, si toutes les nations à l'ouest du Reich « verrouillaient » les voies d'accès venant d'Allemagne, « *la Suisse, par la force des choses, serait amenée à en faire autant* ». Le colonel instructeur de Wattewyl, qui s'était approché de nous, intervint alors pour dire que certains journaux tchèques avaient lancé une information suivant laquelle les Suisses

[1] Ce plan, nommé du pseudonyme adopté par le journaliste Poliakoff, reposait sur l'hypothèse d'une attaque subite des forces allemandes qui, forçant la ligne du Rhin, traverseraient le territoire suisse pour s'emparer de Lyon et couper Paris de la Méditerranée. Ainsi seraient rendus illusoires les travaux de fortifications entrepris au nord-est de la France.

Déjà, le 15 mars précédent, le lieutenant-colonel de la Forest-Divonne avait fait part d'un plan de ce genre, admettant alors une coopération italienne, que l'ancien ambassadeur M. de Saint-Aulaire avait connu par la confidence d'un haut militaire helvétique. Le colonel Dubois parlait, non sans réticence, du plan Augur, avec notre attaché militaire, après qu'un article du *Petit Parisien* l'eût révélé (D. n° 9903/1 de l'attaché, du 5 octobre).

songeraient à fortifier la rive sud du Rhin, ce à quoi j'ai répondu qu'ils n'auraient pas si tort. Ces deux officiers sont d'ailleurs tombés d'accord sur le danger qu'il y aurait, avec la puissance des moyens dont disposerait l'Allemagne, à surestimer la valeur défensive du fossé du Rhin.

Revenant une fois encore sur la question des projets d'État-major, le colonel Dubois a rappelé que M. Minger [1] répondant l'autre jour à une interpellation, à l'occasion du plan Augur, sur les mesures prises pour assurer la sécurité du pays, avait répondu qu'il était connu que les états-majors des différentes puissances voisines de la Suisse [2] préparaient des plans militaires correspondant aux différentes hypothèses de coopération ou d'hostilité entre elles. Le colonel a ajouté que c'est ainsi que le général Weygand (comme d'ailleurs me l'avait rappelé quelques jours auparavant le généralissime durant l'entretien qu'il a bien voulu m'accorder) était venu s'entendre en 1917 avec l'état-major fédéral pour connaître, dans l'éventualité d'une attaque allemande sur la Suisse, la conduite qu'elle adopterait, et coordonner, le cas échéant, les opérations avec elle. Je lui ai répondu, puisque la chose restait sous-entendue, que réciproquement les mêmes mesures avaient été évidemment concertées entre Suisse et Allemagne au cas d'une attaque française sur ce premier pays.

La conversation est alors tombée sur l'article ci-joint qui venait de paraître dans la *Gazette de Lausanne*, sous la signature de M. Grellet [3], dans lequel ce journaliste reprend le plan stratégique allemand d'attaque par les ailes : Hollande et Belgique d'une part, Suisse de l'autre, pour gagner le Dauphiné, la vallée du Rhône et détruire les installations industrielles, et qui, pour avoir été publié par la pacifiste *Weltbühne*, a trouvé plus de crédit auprès des socialistes suisses que les « voix françaises qui ont parlé d'un plan de passage d'armées allemandes à travers la Suisse ». La *Tagwacht* de Berne trouve, certes, le plan quelque peu simpliste, mais le déclare réalisable, grâce au « développement prodigieusement rapide de l'aviation militaire allemande ».

Le colonel Dubois qui paraît également renseigné sur cette question comme d'ailleurs, dans les grandes lignes (et peut-être par simple esprit de logique), sur la prolongation possible de la ligne fortifiée française vers le sud, prétend que ce renforcement de l'aviation allemande existe bien, mais dans des proportions infiniment plus modestes. Il se demande, comme d'ailleurs malgré ses attaches allemandes le *Berner Tagblatt*, si la crainte qu'a l'Allemagne de la révélation par une commission de contrôle, telle qu'on la réclamait à Genève, du développement illicite de ses armements, ne constitue pas un des plus sérieux motifs de son retrait de la conférence du désarmement.

Je n'ai pas voulu, au cours de cette première conversation réellement confiante, et bien que les ouvertures du colonel Dubois aient paru m'y autoriser, poursuivre plus loin mes investigations. Il me sera, j'en suis persuadé,

(1) *Note du document.* : Comme je l'ai signalé dans mon nº 9908/1, du 12 octobre 1933.

(2) *Note du document.* : M. Minger a cru faire preuve ainsi d'esprit de neutralité, en ne désignant pas spécialement l'Allemagne.

(3) *Note du document.* : L'auteur aujourd'hui rentré en grâce des articles diffamatoires contre le chef d'État-major général Roost.

facile de revenir sur ces questions de fortification, et d'aborder progressivement le problème suivant les directives qu'a bien voulu me tracer le général Gamelin. La voie, en effet, demeure ouverte et le désir de « causer » ne m'a jamais paru aussi net.

J'y vois une preuve de plus dans la demande suivante du lieutenant-colonel Dubois, en terminant l'entretien : « Aurons-nous bientôt le plaisir de voir le colonel Koeltz à Berne? » Je lui ai répondu que, justement et « à l'occasion d'un projet de voyage de frontière, notre chef du deuxième bureau envisagerait l'éventualité de pousser jusqu'à Berne, où il aurait été heureux de retrouver entre autres des officiers suisses, anciens stagiaires de notre École de Guerre ».

373

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 691 à 693. Confidentiel. *Prague, 30 octobre 1933, 14 h 55.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 16 h., 16 h. 10.)

Dans une conversation avec M. Rocco, M. Benès s'est efforcé de persuader mon collègue italien que la Petite Entente désirait et pouvait vivre en très bonne harmonie avec l'Italie.

D'après le récit qu'il m'a fait hier, M. Benès aurait dit en substance à son interlocuteur : dès sa formation, la Petite Entente a marqué son intention d'être en bons termes avec l'Italie. J'ai été le premier homme d'État qui ait causé avec M. Mussolini après la marche sur Rome. Vous vous êtes fait de la Petite Entente un épouvantail. Vous vous êtes créé un ennemi imaginaire par votre politique magyarophile.

Vous m'avez cru panslaviste. Je ne le suis pas et je ne l'ai jamais été. Nous n'avons aucune raison sérieuse de ne pas nous entendre avec vous. D'ailleurs, seule, l'Italie ne peut barrer la route au germanisme; la Petite Entente ne le peut pas davantage; nous ne pourrons remplir la tâche qui nous incombe à cet égard aux uns et aux autres qu'en collaborant.

Cette conversation, dont M. Rocco m'a dit être fort satisfait, est de bon augure pour le succès des négociations en cours ou en projet; elle paraît être en même temps une préparation d'un voyage de M. Benès à Rome.

Les propos tenus par le ministre des Affaires étrangères correspondent, du reste, à l'évolution qui s'est produite ici dans les esprits. Les événements d'Allemagne ont donné une nouvelle orientation aux préoccupations de la Tchécoslovaquie : regardant vers l'Allemagne et non plus exclusivement vers la Hongrie, celle-ci n'est plus obsédée par les mêmes méfiances à l'égard de l'Italie. La détente franco-italienne joue également son rôle. Quelques conseils de modération donnés par Rome à Budapest et suivis d'effets aideraient, dans cette atmosphère nouvelle, à arranger les choses.

374

M. DE BEAUVERGER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 406. Très confidentiel. Réservé. *Budapest, 30 octobre 1933, 19 h 20.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Notre attaché militaire vient de recevoir de son collègue britannique, accrédité en même temps à Vienne, communication de la confidence suivante de l'attaché militaire d'Italie en Autriche : convoqué tout récemment à Rome, reçu par M. Mussolini et invité par lui à exposer en toute franchise son point de vue sur l'état actuel de la question de l'Anschluss, le colonel Fabbri aurait exprimé l'opinion que la force de résistance autrichienne était épuisée, qu'il était donc inutile de continuer la lutte et qu'il valait mieux reconnaître dès maintenant un fait pour ainsi dire accompli. M. Mussolini aurait répliqué : « Je comprends votre sentiment, mais avoir fait la guerre et être victorieux pour ensuite avoir l'Allemagne sur la tête... jamais!. »

375

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE

Passage de M. Litvinov à Paris.

Paris, 30 octobre 1933.

Sous couleur de s'assurer que la démarche dont M. Rochat avait été chargé, samedi, avait bien été effectuée auprès de l'ambassade des Soviets, la direction politique a téléphoné au conseiller de l'ambassade cet après-midi. M. Bargeton a rappelé que M. Paul-Boncour devant s'absenter de Paris, tenait à faire savoir à l'ambassade des Soviets que s'il ne pouvait voir M. Litvinov, il tenait à le faire saluer à son passage.

M. Rosenberg a répondu que M. Litvinov était arrivé aujourd'hui seulement à Paris et ne repartait pas avant demain matin. Il allait faire part immédiatement au Commissaire du peuple de l'attention marquée par M. Paul-Boncour.

Un moment après, M. Rosenberg a retéléphoné pour dire que M. Litvinov serait heureux de rencontrer dans la matinée de demain le ministre des Affaires étrangères [1]. L'ambassade demandait à quelle heure dans la matinée M. Paul-Boncour pourrait le recevoir*.

[1] Aucun compte rendu de cet entretien n'a été retrouvé dans les archives.

*Note manuscrite du Département : *Le Ministre recevra M. Litvinov le 31 octobre à 10 h. M. Rosenberg en a été avisé.*

376

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

D. nº 1350 (1). Confidentiel. *Paris, 30 octobre 1933.*

Mon télégramme nos 1983-1984 du 24 de ce mois (2) vous a marqué qu'il convenait, en raison de la crise ministérielle et de la nécessité de ne pas engager à l'avance le nouveau cabinet, de n'accueillir qu'avec une certaine réserve la proposition italienne de négocier un accord naval sur les bases suggérées à Genève par le commandant Deleuze et par le commandant Biscia (3).

Mais, ainsi que je vous l'ai précisé, il importe également de ne pas paraître nous dérober et négliger les ouvertures qui nous ont été faites. Il y a lieu, au contraire, de garder le contact jusqu'à ce que le nouveau gouvernement se trouve en mesure de définir sa position relativement à cette question.

Il convient en tout cas de relever, parce qu'il n'est pas sans signification, l'empressement mis du côté italien à s'emparer d'une idée que l'expert naval français n'avait fait qu'esquisser dans une conversation personnelle avec son collègue italien. En effet, le commandant Deleuze avait bien précisé que sa suggestion n'avait pas été soumise aux départements intéressés et qu'elle ne pouvait donc être considérée *a priori* comme approuvée par eux. En fait, le commandant Deleuze a rendu compte, dès son retour, à l'amiral Darlan, directeur du cabinet du ministre de la Marine, qui s'y était montré favorable, mais n'avait encore pu en saisir le Ministre ni le chef d'État-major général lorsque la crise ministérielle est survenue. Il n'a donc pas été possible jusqu'à présent de procéder à un examen approfondi de la question, et force a été d'attendre que le nouveau ministère fût effectivement entré en fonctions.

Le projet du commandant Deleuze peut d'ailleurs se heurter à certaines objections de la part de l'Amirauté britannique; celle-ci estimera sans doute qu'il comporte, pour les deux pays, de trop importantes constructions de bâtiments légers d'ici l'expiration du traité de Londres. Et, à cet égard, il est regrettable que M. Mussolini s'en soit ouvert à sir Ronald Graham avant que le fond même de l'accord ait pu être précisé entre Paris et Rome (4).

Quoi qu'il en soit, voici quelles étaient les grandes lignes du projet en question :

Les deux pays renonceraient à poursuivre l'exécution des derniers programmes votés et non encore entièrement sur cale; cette disposition est

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Non reproduit, le contenu en étant résumé ici.
(3) Voir ci-dessus nº 345 (note).
(4) Voir ci-dessus nº 345.

avantageuse pour nous, la partie de la tranche non encore sur cale n'étant que de 4.000 tonnes pour la France, alors qu'elle est de 14.000 tonnes pour l'Italie;

Les deux pays limiteraient de commun accord leurs constructions à entreprendre jusqu'à la fin de 1936 sur les bases ci-après :

a. Le déplacement type des navires de ligne qui doivent être mis en chantier n'excéderait pas 26.500 tonnes (déplacement du *Dunkerque*);

b. Le tonnage total des bâtiments légers à mettre sur cale jusqu'à la fin de 1936 ne dépasserait pas 30.000 tonnes. L'avance que nous avons en ce qui concerne l'exécution du dernier programme permet de donner à l'Italie cette satisfaction apparente dans l'ordre de la parité.

Toute mise en service de bâtiments nouveaux entraînerait le déclassement d'un tonnage équivalent des bâtiments hors d'âge;

c. Le tonnage total des sous-marins à mettre sur cale jusqu'à la fin de 1936 serait fixé à 8.000 tonnes (chiffre correspondant au tonnage de sous-marins italiens qui atteignent la limite d'âge durant la période considérée). Toutefois, la France n'userait de ce droit que si l'Italie entreprenait la construction de plus d'un bâtiment de ligne.

Cette disposition permettrait d'amorcer une réduction du tonnage sous-marin, en même temps qu'elle détournerait l'Italie de nous concurrencer en ce qui concerne les navires de ligne.

Tel quel, ce projet nous permettrait de conclure un accord désirable et, dans sa forme actuelle, avantageux pour nous. Mais il ne faut pas se dissimuler que, malgré l'empressement apporté à engager la conversation, on ne songe pas, du côté italien, à accepter sans discussion nos propositions. Au contraire, des objections sont déjà formulées par les experts italiens, et précisément sur les points qui nous intéressent le plus.

Dans les entretiens que vous pourriez avoir à ce sujet, vous aurez donc soin de [leur] marquer le caractère privé des suggestions du commandant Deleuze. Tout en insistant sur notre vif désir d'aboutir à un accord, vous éviterez en conséquence toute discussion sur le fond, les informations qui précèdent sur le projet Deleuze étant réservées à votre information personnelle. Je vous aviserai aussitôt que possible de l'accueil que le président du Conseil, ministre de la Marine [1], aura réservé aux suggestions de notre expert naval [2].

[1] M. Georges Leygues, décédé le 2 septembre, avait été remplacé par M. Albert Sarraut, qui conservait le portefeuille de la Marine dans le ministère récemment constitué sous son égide.

[2] Copie de ces instructions a été envoyée le 5 décembre au ministre de la Marine, sur la demande de ce ministre (lettre de M. Sarraut à M. Paul-Boncour, 1er décembre).

377

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 865 à 867. *Londres, 31 octobre 1933, 21 h 51.*

(*Reçu :* 23 h. 35, 23 h. 40.)

Conformément aux instructions contenues dans votre télégramme 2012-2021 (1), j'ai exposé cet après-midi à M. Eden les vues du gouvernement français concernant la reprise des pourparlers de Genève en vue de l'établissement d'une convention de désarmement.

Le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères a pris note de ces indications non sans avoir demandé quelques précisions sur un certain nombre de points. Il se propose d'en référer à sir John Simon de manière à pouvoir poursuivre avec nous cet échange de vues.

Il m'a déclaré ensuite que, d'une manière générale, il considérait comme nous que la meilleure voie à suivre était d'arriver à la conclusion d'une entente en maintenant la solidarité sur le terrain de Genève.

Toutefois, il se pose la question de savoir s'il sera possible d'y arriver en présentant à l'Allemagne un projet de convention rédigé sur les bases mêmes qui ont provoqué la rupture. Un tel projet, qui provoquerait forcément un nouveau refus de Berlin, sera-t-il accepté par le gouvernement italien? Ne faudrait-il pas modifier sur certains points les dispositions déjà arrêtées?

Je lui ai demandé aussitôt s'il envisageait des modifications qui conduiraient d'une façon ou d'une autre au réarmement de l'Allemagne. Il s'en est vivement défendu, ajoutant qu'il ne songerait qu'à une présentation différente, par exemple en ce qui concerne la période d'épreuve et la terminologie employée, mais sans altérer l'économie générale du projet. D'autre part, il m'a dit que si, comme telle paraissait l'intention du gouvernement français, un échange de vues préalable devait se poursuivre entre Paris et Londres, la date du 9 novembre semblait bien rapprochée pour nous permettre de nous mettre d'accord avant la réunion du Bureau.

M. Henderson avait pensé que ces conversations préliminaires pourraient avoir lieu dans la matinée du 9 novembre. De toute évidence, le problème à résoudre était trop délicat pour être réglé en quelques heures.

J'ai répondu qu'aujourd'hui, il s'agissait seulement de se mettre d'accord sur un principe que nous considérions comme essentiel pour l'orientation de notre politique et qu'il ne semblait pas nécessaire pour cela d'engager de bien longues discussions.

(1) Du 27 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 368.

M. Eden a fait alors allusion aux difficultés intérieures du gouvernement britannique et aux tendances entre lesquelles se partage l'opinion publique. L'extrême-droite, a-t-il remarqué, représentée par la presse Beaverbrook, rejoint d'une façon inattendue l'extrême-gauche travailliste dans la critique des accords de Locarno [1]. La tâche du Cabinet sera malaisée s'il s'agit de rallier à sa politique des milieux si opposés.

378

Note de la Délégation française a la Conférence du désarmement

Conversation d'Aubert avec Norman Davis et Wilson.

Genève, 31 octobre 1933 (matin).

Sur une invitation téléphonique du président Roosevelt, Davis part samedi pour Washington : les autres chefs de délégations sont rentrés dans leur pays pour consulter leurs gouvernements; lui doit en faire autant. Sa position est délicate : s'il reste seul à Genève, l'Amérique paraît être la seule grande puissance à s'intéresser encore au désarmement; s'il va ailleurs, il risque de paraître se mêler d'affaires européennes.

— « Quand comptez-vous revenir ? »

— « Quand le développement de la conférence l'exigera. »

— « Mais vous allez donner l'impression en Allemagne que le front est rompu. »

— « Je vois le danger ; j'ai dit à ma presse hier soir de laisser pressentir mon retour pour la Commission générale du 4 décembre; j'ai cablé au secrétaire d'État Hull pour qu'il agisse sur notre presse à Washington dans le même sens ».

Je dis que le nouveau cabinet reste partisan d'une convention complète de désarmement avec chiffres et à conclure avec l'Allemagne et qu'il s'apprête à informer Davis de cette décision. Il se déclare très satisfait de cette nouvelle. J'en profite pour lui demander de préciser ses vues avant sa conversation avec le Président.

Voici comment on peut les résumer :

1. L'opinion publique aux États-Unis est plus montée qu'elle n'a jamais été depuis la guerre contre l'Allemagne. Méfiance à l'égard de la révolution, de la dictature, et surtout, méfiance à l'égard du peuple allemand lui-même. Il n'y a pas de doute que cette opinion exige que nous n'abandonnions rien à l'Allemagne sans prendre le temps nécessaire pour éprouver ses intentions;

[1] **Voir ci-dessus le n° 355.**

2. Néanmoins, cette opinion est en faveur de la paix; elle est hostile à une pression armée sur l'Allemagne;

3. Car elle est sensible à l'affirmation que l'Allemagne n'a pas été bien traitée, que les promesses faites n'ont pas été tenues. Il faudra que la convention proposée à l'Allemagne soit équitable;

4. Cependant, jamais l'Amérique ne prendra la responsabilité d'exercer une pression sur la France pour qu'elle fasse des concessions qui pourraient menacer sa sécurité. Il dira au Président que, hormis les États-Unis, c'est la France qui a mené le jeu le plus sincère au cours de la conférence;

5. Il se demande si, éventuellement, il ne conviendrait pas que les États-Unis et l'Angleterre fissent une démarche conjointe à Berlin pour dire : il faut que nous soyons sûrs de vos intentions avant que nous puissions conseiller à la France d'envisager une réduction de ses armements. En tout cas, la convention doit assurer aux armements français une marge de sécurité à l'égard des armements allemands;

6. Davis craint que l'Allemagne, comme le Japon, n'aille jusqu'au bout de sa folie, quoi que fassent les autres puissances. Il insiste sur la symétrie des deux cas : Japon, Allemagne; il est clair que leurs inquiétudes à l'égard du Japon les aident à comprendre nos inquiétudes à l'égard de l'Allemagne. Regrets que l'Angleterre et la France n'aient pas été plus énergiques dans l'affaire mandchourienne, d'accord avec les États-Unis : le Japon n'aurait pas quitté la Société des Nations; l'Allemagne non plus.

Je réponds :

Conclusion de votre analyse : ou en commun nous faisons ici un suprême effort pour organiser la paix ou nous rentrons chacun chez nous. Alors, c'est l'aventure, le pacifisme des uns encourageant la violence des autres.

Or,

1. La France est en faveur d'une convention chiffrée à signer avec l'Allemagne, comportant des réductions d'armements si l'Allemagne se prête à une coopération contrôlée. Cette politique est honnête, car si elle ne l'était pas, elle n'entraînerait pas, en cas d'échec, la conviction des opinions anglo-saxonnes qu'un effort équitable a été fait, conviction essentielle au jugement de la France pour sauvegarder l'avenir. Cette politique, quoique raisonnable, est difficile à mener pour la France, en raison de son opinion publique, en raison aussi des réflexes provinciaux de ses alliés, voisins de l'Allemagne — pays dont les regards ne dépassent guère l'Europe;

2. Le gouvernement anglais, en raison du présent émoi de son opinion publique, sera prochainement amené à prendre une position plus nette en faveur d'une convention à conclure sans délai. N'y sont vraiment hostiles que les conservateurs nuance *Morning Post* et *Daily Express*. Les « bye-élections » récentes qui ont été gagnées par les travaillistes, grâce à une campagne en faveur de la paix à tout prix, obligeront les conservateurs à répondre à ce pacifisme négatif par un pacifisme constructif. Ces jours derniers, dans

des lettres à des candidats conservateurs, Baldwin s'est prononcé en faveur de Genève et d'une convention à y conclure rapidement.

Dès lors, est-ce au moment où vous rencontrez ces dispositions en France et en Angleterre, en face du danger allemand, que l'Amérique peut risquer ce geste de désintéressement que représenterait votre départ sans date précise de retour ?

Davis dit qu'après cette conversation, il estime que son départ est encore plus nécessaire. Il faut qu'il décrive au Président la situation présente de l'Europe avant que l'Amérique puisse utilement participer à une politique d'organisation de la paix.

Je crois que les conversations que Davis aura à Paris avant de s'embarquer(1) seront décisives sur le sens du rapport qu'il fera au Président. Son retour et les instructions qu'il rapportera varieront selon qu'il partira dépité ou encouragé.

379

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 870, 871. Secret. Réservé. *Londres, 1er novembre 1933, 17 h 46, 17 h 36.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Lors du dernier entretien que j'ai eu avec lui, sir John Simon m'a parlé de la communication que lord William Tyrrell a été chargé de faire au secrétaire général du Département concernant les ouvertures du chancelier Hitler au gouvernement français (2). L'objet de cette démarche était d'abord de marquer à Paris l'intérêt que l'on voit ici à ne pas laisser tomber les avances de l'Allemagne, d'autre part, de s'assurer que le gouvernement anglais ne sera pas laissé dans l'ignorance des pourparlers qui viendraient à être engagés. Sir John Simon n'a d'ailleurs ajouté aucun commentaire aux indications apportées à M. Léger par l'ambassadeur d'Angleterre.

D'après des renseignements de bonne source, la raison principale de cette démarche doit être cherchée dans l'embarras avec lequel le Foreign Office envisage le développement de la situation actuelle. Pour sortir de l'impasse où les puissances se trouvent placées du fait des dernières décisions allemandes, on ne peut songer ni à ramener l'Allemagne à Genève, ce qui devrait être

(1) Notamment le 2 novembre, avec le ministre français des Affaires étrangères. Le compte rendu en est reproduit ci-après sous le no 386.

(2) Le 24 octobre, le secrétaire d'État au Foreign Office chargeait son ambassadeur à Paris d'avertir le Quai d'Orsay que Londres n'élevait aucune objection à voir le gouvernement français répondre aux ouvertures allemandes, s'il estimait de la sorte favoriser l'œuvre du désarmement (*Documents on british foreign policy 1919-1939*, 2e série, V, no 487).

payé par des concessions inacceptables, ni à recourir au pacte à Quatre, dont la France ne veut évidemment pas. Une conversation franco-allemande dont l'Angleterre resterait informée apparaît donc comme le seul moyen de renouer le contact avec Berlin et peut-être de trouver les éléments d'une solution au problème du désarmement.

Le haut fonctionnaire de qui émanent ces explications aurait ajouté que cette procédure offrirait l'avantage de n'appeler ni initiative, ni responsabilité pour le gouvernement britannique.

380

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 637. Secret. Réservé. *Varsovie, 1er novembre 1933* (1).

(*Reçu :* le 3, 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 634-635 (2).

Le colonel Koeltz a été reçu cet après-midi par le maréchal Pilsudski qui lui a fait le meilleur accueil.

Le Maréchal lui a posé diverses questions et a finalement marqué qu'il serait heureux, comme le proposait le colonel pour répondre à un désir qu'il devinait, de recevoir ultérieurement des compléments d'information. La continuité de la collaboration des services de renseignements est ainsi amorcée (3).

Après une conversation cordiale, le Maréchal a renouvelé ses remerciements au colonel et l'a prié d'en transmettre l'expression à ses chefs. Au moment où le colonel Koeltz prenait congé, le maréchal Pilsudski l'a spécialement chargé de ses souvenirs et de ses amitiés pour le général Weygand.

Le colonel quitte demain Varsovie et s'arrêtera en route à Cracovie, où il sera accompagné par un officier polonais chargé de lui faire visiter la ville.

Il a reçu la croix de commandeur de la *Polonia restituta*.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Ce télégramme, du 31 octobre, signalait « l'impression extrêmement favorable » produite par la mission du colonel Koeltz.

(3) Cette collaboration avait pour but de comparer les informations françaises et polonaises sur le réarmement allemand.

381

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1195 (1). *Berlin, 1er novembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 novembre.)

A mesure qu'approche le 12 novembre, les dirigeants hitlériens poursuivent avec une activité toujours croissante leur campagne préparatoire au plébiscite et aux élections législatives. Tout l'appareil de l'État et la puissante organisation du parti sont mis au service de cette mobilisation sans précédent des masses populaires.

Malgré les immenses avantages que leur assure, dès maintenant, la dictature, les chefs du parti national-socialiste ne négligent rien pour gagner, non seulement le vote, mais encore l'adhésion des électeurs.

Réconciliation des Allemands à l'intérieur, politique de paix et d'honneur, consolidation de l'unité du Reich, tels sont les principaux thèmes de cette propagande.

Pour mieux garantir le succès de cette grandiose manifestation de la volonté nationale en face de l'étranger, le gouvernement a voulu, en effet, qu'elle se déroulât dans une atmosphère de détente et d'apaisement intérieurs. Sans doute, il n'a pas ouvert les portes des camps de concentration; il n'a pas renoncé à sa politique antisémite; il n'a en rien atténué son principe de la totalité du pouvoir; en aucune façon, il ne s'est engagé dans la voie de la tolérance; mais il a proclamé que l'ère des luttes intérieures était close; que si, dans les rapports entre nations, la guerre ne pouvait constituer un état normal et si le vainqueur ne devait pas indéfiniment opprimer le vaincu, les mêmes principes devaient s'appliquer *a priori* aux citoyens d'un même pays. Huit mois après la prise du pouvoir, les dirigeants hitlériens ont proclamé qu'il n'y avait plus d'ennemi intérieur; qu'il n'y avait plus, désormais, en Allemagne, qu'un seul chef et un seul peuple.

Pour faciliter le ralliement des éléments encore réfractaires ou hésitants qui, d'après le Dr Goebbels, représenteraient environ vingt pour cent du corps électoral, les dirigeants hitlériens ont inscrit, sur la seule liste qu'il ait été permis de dresser pour les élections au Reichstag, une quarantaine de personnalités choisies en dehors du parti. Trois de ces personnalités se trouvent parmi les dix premiers noms de cette liste, qui sont ceux de MM. Hitler, Rudolf Hess, Frick, Goering, Goebbels, Roehm, Darré, Seldte, von Papen et Hugenberg.

Si l'on pouvait s'attendre à voir MM. Seldte et von Papen figurer sur cette liste, le nom du Dr Hugenberg n'a pas été sans causer quelque surprise. On

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

se souvient, en effet, des conditions dans lesquelles le chef de l'ancien parti allemand-national avait été amené, il y a quelques mois, à résilier ses fonctions de ministre de l'Économie [1]. Tout ce que l'on sait de son caractère permet de penser qu'il avait conçu un profond ressentiment contre les dirigeants actuels du Reich. M. Hugenberg a tenu à fournir lui-même quelques explications sur son attitude. Une note publiée par le *Lokal Anzeiger* a déclaré qu'immédiatement après la dissolution du Reichstag, le Chancelier avait fait demander à M. Hugenberg s'il accepterait de figurer sur la liste unique dressée par le parti national-socialiste. M. Hugenberg, exposait en substance cette note, a tenu à s'assurer qu'il demeurerait indépendant; s'il a accepté l'offre qui lui était faite, c'est, dans une certaine mesure, parce que la liste devait comprendre une cinquantaine de personnalités diverses, en dehors du parti nazi; mais c'est surtout pour manifester son approbation du geste accompli par le gouvernement du Reich en quittant la Société des Nations et en raison de la nécessité de constituer, en politique extérieure, un front unique de toute la nation allemande.

Parmi les personnalités qui n'appartiennent pas au parti national-socialiste, mais qui ont accepté d'être ses hôtes pendant la prochaine législature, figurent plusieurs membres de l'ancien parti national-allemand, notamment le conseiller secret Class et le comte Quadt, pangermanistes notoires, M. Freytagh-Loringhoven, spécialiste de la politique extérieure, ainsi que plusieurs membres des anciens partis catholiques (Centre et parti populiste bavarois) dont M. Hackelsberger, industriel rhénan, un des plus anciens partisans d'une collaboration des catholiques avec les nazis. M. Fritz Thyssen, qui fut pendant longtemps le protecteur et le bailleur de fonds des hitlériens, figure également parmi les six cent quatre-vingt-cinq candidats dont la liste a été arrêtée et remise hier au Comité central des élections qui, dans une séance publique, a tenu à constater « qu'il n'en avait pas reçu d'autres ».

Indépendamment du concours de ces diverses personnalités, les dirigeants hitlériens peuvent espérer qu'une grande partie de leurs anciens adversaires s'est désormais familiarisée avec leurs doctrines. Ils estiment que la place faite aux « travailleurs » dans leurs théories de l'« État corporatif » a pu désarmer les préventions de nombreux ouvriers qui appartenaient autrefois au parti socialiste. Ils espèrent que le concordat intervenu avec le Vatican et les mesures prises pour sauvegarder la morale publique auront une heureuse répercussion sur les anciens électeurs du Centre. Enfin, l'un des théoriciens du parti, Bernhard Koehler, vient dans une brochure publiée à Munich de donner aux conservateurs tous les apaisements qu'ils pouvaient désirer sur le socialisme hitlérien. « Dans un état fort, écrit M. Koehler, il n'est pas nécessaire d'imposer à l'économie une forme rigide... Le socialisme ne peut être réalisé ni par l'étatisation ni par l'expropriation; il n'est pas une forme économique, mais une obligation morale. »

Le national-socialisme triomphant reste donc fidèle à la tactique qui lui a si bien réussi dans sa lutte pour le pouvoir. Les formules auxquelles il a recours

(1) Voir, au tome III de la présente série, le nº 449 (et note).

sont assez souples pour que chacun puisse en espérer la satisfaction des intérêts les plus opposés.

Mais c'est surtout sur le terrain de la politique extérieure que les dirigeants hitlériens ont porté et poursuivent la lutte.

« Le gouvernement, a déclaré M. Hitler à Stuttgart, n'avait pas besoin d'une nouvelle consultation populaire. Mais, puisque le monde conteste la bonne volonté et les sentiments pacifiques du Reich, le peuple allemand tout entier doit, à la face du monde, faire une profession de foi solennelle. »

Oubliant que, pendant quatorze ans, ils avaient combattu à outrance la « politique d'exécution », dénoncé ses représentants comme « traîtres à la patrie », les dirigeants nationaux-socialistes se sont, soudain, transformés en champions du droit et des traités. Ils affirment bien haut qu'un peuple doit respecter sa signature et, qu'en ce qui la concerne, l'Allemagne a exécuté jusqu'à l'abnégation la plus complète toutes les obligations du traité de Versailles, si odieuses et si funestes qu'elles aient été. C'est donc aux autres puissances qu'il appartient maintenant de suivre l'exemple ainsi donné par l'Allemagne en exécutant, à leur tour, les engagements qu'elles ont contractés en ce qui concerne le désarmement.

Toute la propagande allemande tend à prouver que les grandes puissances n'y ont jamais songé; qu'elles ont continuellement cherché à se dérober à leurs obligations et, qu'aujourd'hui encore, elles multiplient leurs armements. La plupart des journaux publient, depuis le début de la campagne, des cartes figurant, d'une façon suggestive, le désarmement complet de l'Allemagne en face des formidables armements des puissances qui l'entourent. Certains illustrés, notamment la *Koralle* (supplément de la *Vossische Zeitung*) et le *Simplicissimus*, viennent de consacrer un numéro spécial aux armements de l'étranger. Le *Simplicissimus*, organe satirique, s'en prend particulièrement à la France. De son côté, le ministre de la Propagande répand à millions d'exemplaires une brochure intitulée *Das Genfer Nein*, et dans laquelle la fidélité de l'Allemagne à la parole donnée est opposée aux artifices juridiques et aux méthodes dilatoires auxquelles les grandes puissances ont constamment eu recours à Genève pour se dérober à leurs obligations [1]. A l'appui de sa thèse, la propagande allemande invoque notamment le témoignage de M. Lloyd George [2]. Une grande affiche apposée en tous les points de la capitale reproduit les déclarations par lesquelles l'ancien ministre britannique aurait reproché aux Alliés d'avoir manqué à leur parole et affirmé que, dans la question du désarmement, le droit était du côté de l'Allemagne. « Tout Allemand, conclut l'inscription, qui voterait contre le gouvernement du Reich, serait un misérable, car il refuserait à l'Allemagne le droit qu'un étranger lui reconnaît. »

Il va sans dire que, dans le tableau qui est fait des armements du monde, l'Allemagne est représentée comme ne possédant rigoureusement que les effectifs et l'armement qui lui ont été accordés par le traité de Versailles. Les

[1] *Note du document* : Le Département trouvera ci-joint un exemplaire de ces diverses publications.

[2] Allusion à un discours hostile à Locarno tenu par l'ancien Premier Anglais devant l'*India Defence League*. Voir ci-après le nº 411 annexe (note).

dirigeants hitlériens s'insurgent contre le soupçon que l'Allemagne aurait pu armer en secret. M. Goering a nié dimanche dernier que l'Allemagne ait construit des avions militaires, formé des pilotes de guerre, ou organisé clandestinement des escadrilles. « Les commissions de contrôle interalliées ont séjourné assez longtemps en Allemagne, a affirmé le même jour le Chancelier, pour savoir que nous avons désarmé. »

Aujourd'hui encore, proclame la propagande hitlérienne, l'Allemagne est prête à réduire les armements qui lui restent si les autres puissances sont disposées à le faire. Ce qu'elle veut, en effet, ce n'est ni le réarmement, ni la course aux armements, mais, avant tout, la paix. L'Allemagne hitlérienne ne se prononce pas seulement, en effet, pour le respect des traités; elle se fait également le champion de la paix. Oubliant que, dans le marxisme, son parti avait surtout combattu les tendances pacifistes, la Chancelier a déclaré à Francfort que l'Allemagne avait désarmé, « non seulement militairement, mais encore moralement ». C'est pour la paix que prétend combattre désormais l'Allemagne nationale-socialiste. Les murs de Berlin sont recouverts d'inscriptions de toutes sortes proclamant la volonté de paix du Chancelier. Mais cette paix doit être une paix honorable. Elle doit assurer à l'Allemagne des droits égaux à ceux des autres puissances. Ainsi formulée, la thèse allemande réserve toutes les revendications éventuelles du Reich en ce qui concerne l'adaptation de ses armements à ceux des autres états, mais elle permet à M. Hitler de se présenter devant son peuple et devant le monde dans la pose avantageuse d'un apôtre de la paix.

Il faut reconnaître, du reste, que le Chancelier sait trouver des accents d'une rare éloquence pour exposer au peuple allemand sa doctrine de la paix dans l'honneur. « Je n'ai pas de canons, a-t-il déclaré à Francfort, je n'ai que vous, mes compatriotes, pour mener cette lutte. C'est avec votre aide que je dois défendre le droit du peuple allemand. Nous ne pouvons poursuivre ce combat que si nous formons une troupe unie... » Les déclarations du Chancelier sont, du reste, saluées par des transports d'enthousiasme. M. Rosenberg a pu affirmer avec raison, au cours d'une manifestation organisée, cette semaine, au Palais des sports, que jamais un empereur, ni un prince n'avait reçu du peuple un accueil aussi chaleureux que le chancelier Hitler.

Si le plébiscite est surtout destiné à fournir aux dirigeants hitlériens une arme puissante dans leur lutte pour l'égalité des droits de l'Allemagne en matière d'armement, il doit aussi, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, leur permettre d'achever, à la faveur de l'union morale ainsi réalisée, l'œuvre de l'unification de l'Empire allemand.

A cet égard, le ministre de l'Intérieur, Dr Frick, a fourni quelques indications dans une interview accordée au *Völkischer Beobachter*.

Après avoir déclaré que les six cent quatre vingt-cinq candidats, qui figurent sur la liste électorale du parti national-socialiste, étaient les garants de la politique du gouvernement, que les électeurs devaient voter en bloc pour eux et laisser aux autorités le soin de répartir les mandats sur les trente-six circonscriptions électorales, le Dr Frick a fait savoir que c'était la dernière fois

que l'on recourait en Allemagne à la méthode du scrutin secret, vestige de la démocratie parlementaire.

« Une profession de foi publique, a-t-il affirmé, est tout à fait dans la ligne de l'évolution qui s'accomplit actuellement et elle est entièrement conforme aux principes nationaux-socialistes. » Le ministre de l'Intérieur a indiqué, en concluant, que la tâche du prochain Reichstag serait de réorganiser intérieurement le Reich en supprimant des formes, justifiées par l'évolution historique, mais, aujourd'hui, entièrement périmées, de façon à créer une unité politique absolument indissoluble.

Les déclarations du Dr Frick annoncent la condamnation définitive du fédéralisme et la disparition, à bref délai, des états allemands dans un Reich unifié.

Destiné à marquer, dans la politique extérieure allemande, le début d'une nouvelle ère, le plébiscite du 12 novembre constituera ainsi, en même temps, une date capitale dans l'évolution politique intérieure de l'Allemagne.

382

Le Général Lepetit, Attaché militaire de France à Belgrade, à M. Daladier, Ministre de la Guerre.

D. nº 473/S. [1]. Confidentiel. *Belgrade, 1er novembre 1933.*

(*Reçu :* Cab. min. ? novembre; Cab. E.M.A., 9 novembre.)

Quoiqu'il en soit — et si j'ose employer cette expression — on paraît bien décidé, pour le moment, à laisser la Bulgarie cuire dans son jus jusqu'à ce qu'elle vienne à composition. On l'est d'autant plus qu'on ne la craint pas, considérant qu'elle se trouve actuellement complètement isolée du fait des pactes bilatéraux signés par la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie [2]. « Le cercle est maintenant fermé, me disait toujours le ministre de Roumanie, et la solidarité la plus entière règne entre nos quatre nations; elle est aussi complète que si nous avions un pacte à quatre dont la presse a parlé, mais dont il n'est pas question pour le moment du moins. La paix est maintenant plus certaine aux Balkans que partout ailleurs, vous pouvez l'affirmer à votre état-major. La Petite Entente a dorénavant les mains libres en Europe centrale, où nous devons nous montrer d'autant plus vigilants que, malgré notre amitié pour la France, nous ne trouvons pas qu'elle y fasse toujours preuve de l'énergie nécessaire ».

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) *Note du document :* Le pacte turco-yougoslave dont les termes sont arrêtés sera signé très prochainement. [La liste de ces pactes est donnée ci-dessus sous le nº 349].

L'entrevue que le roi Carol de Roumanie a eue avant-hier 30 octobre avec le roi Boris à Giurgiu [1] apportera-t-elle quelque modification à la ligne de conduite adoptée? On ne peut encore le savoir. On dit par ailleurs que S.M. le Roi de Yougoslavie se rendrait prochainement à Paris et à Londres.

A la date du 18 septembre [2], je vous ai rendu compte de l'indifférence que l'on paraissait professer ici à l'égard de l'Anschluss. On semble cependant évoluer actuellement. Ceux même qui y voyaient avec une certaine satisfaction un péril uniquement pour l'Italie se prennent à penser que ça en serait un sans doute aussi pour la Yougoslavie que menacerait un nouveau *Drang nach Osten*, et dont les minorités allemandes songeraient peut-être alors à relever la tête. Cependant, si on commence à craindre l'Anschluss, on reste généralement persuadé que les efforts du chancelier Dollfuss échoueront et qu'un jour ou l'autre, plus ou moins prochain, elle s'accomplira. On m'a même rapporté une boutade du ministre des Affaires étrangères, M. Jevtitch, à propos de l'autorisation donnée au gouvernement de Vienne de recruter un corps militaire de 8.000 hommes [3]. « Si les Français, aurait-il dit, désirent renforcer les Autrichiens, je n'y vois aucun inconvénient; ça leur mettra sur les bras 8.000 soldats allemands de plus. »

Par ailleurs, j'ai entendu exposer que l'Anschluss n'aurait, pour nous Français, aucune conséquence fâcheuse, bien au contraire, car elle nous apporterait le concours certain et définitif de l'Italie, nation de quarante millions d'habitants alors que l'Autriche n'en a que six millions et demi. Si, au contraire, l'Anschluss ne se fait pas, l'Italie se rapprochera de plus en plus de la Hongrie, qui s'unira peut-être de nouveau quelque jour à l'Autriche, et tout ce bloc marchera avec l'Allemagne contre la France. Cette théorie vaut ce qu'elle vaut. Je l'ai exposé au commandant de Senneville, notre attaché militaire à Budapest, qui a passé à Belgrade les journées des 28 et 29. Il ne paraît pas quant à lui affecter un très gros coefficient au danger hungaro-italien, les Hongrois professant intimement un certain mépris des Italiens. S'ils s'en sont rapprochés, c'est qu'ils n'ont pas pu faire autrement, comme en témoigne un assez joli mot du comte Bethlen : « Nous étions au fond d'un puits; il eût fallu une grosse corde pour nous en sortir; seuls les Italiens nous ayant tendu une ficelle, nous avons été trop heureux de la saisir ».

(1) *Note du document* : Giurgiu, sur le Danube, au sud de Bucarest.
(2) *Note du document* : Compte rendu du 18 septembre 1933, n° 421 /S, p. 5 et 6 [non reproduit].
(3) *Note du document* : Compte rendu du 18 septembre 1933, n° 421 /S, p. 5.

383

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 639 à 642, 645 à 649. *Varsovie, 2 novembre 1933, 23 h. 17, 23 h. 10, 23 h. 19 ; 3 novembre, 14 h. 35, 14 h. 45, 14 h. 36, 14 h. 37.*

(*Reçu :* le 3, 1 h., 15 h. 35, 16 h. 30, 16 h., 16 h. 25.)

J'ai eu cet après-midi avec le ministre des Affaires étrangères l'entrevue annoncée par mon télégramme nº 636 (1). Après avoir parlé des armements allemands et du désir persévérant de l'Allemagne d'obtenir un certain nombre de matériels qui lui sont actuellement interdits, j'ai mis la conversation sur la possibilité d'une offre allemande de conclure avec la Pologne un pacte de non-agression.

M. Beck m'a dit qu'il avait bien recueilli à Genève certains bruits de ce genre, mais il m'a affirmé catégoriquement qu'il n'avait reçu jusqu'ici aucune ouverture, ni même aucune information officielle ou officieuse pouvant faire pressentir une telle intention du gouvernement allemand.

« Naturellement, a-t-il ajouté, si une telle offre se produisait, nous aurions à l'étudier sérieusement. Il s'agirait auparavant de voir s'il n'y aurait pas là une simple manœuvre tendant à rompre le front entre la France et nous, comme les avances publiques à la France (2) peuvent en constituer une autre. Bien entendu, il ne saurait être aucunement question de lier la conclusion d'un tel pacte à une révision territoriale. D'autre part, il va de soi que, si la proposition était sérieuse, nous aurions soin de n'accepter aucun texte qui risquerait d'affaiblir nos engagements antérieurs. En particulier, nous n'admettrions rien qui touchât en quoi que ce soit à notre alliance avec la France que nous entendons conserver intacte. Je vous prie de le dire expressément à M. Paul-Boncour, mais je le répète, rien jusqu'ici, en dehors des bruits auxquels j'ai fait allusion, n'est venu me confirmer une telle intention du gouvernement allemand ».

M. Beck est revenu au cours de la conversation sur une idée qu'il m'avait déjà exposée, à savoir que l'on se tromperait en considérant la décision prise par l'Allemagne de quitter la Société des Nations comme une simple manœuvre. A son avis, le gouvernement du Reich a bien cette fois coupé complètement les

(1) Du 31 octobre. L'ambassadeur de France avait été invité par le télégramme nº 704 du Département, de la veille, à communiquer « le plus tôt possible » toutes informations relatives à un pacte de non-agression germano-polonais dont le bruit courait à Berlin.

(2) Sur ces avances, voir ci-dessus les nos 215, 259, 273, 301, 312 (et note).

ponts *. C'est la rupture avec le système qui fondait la politique européenne sur le pacte de la Société des Nations. C'est le premier pas vers un système différent. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a une mystique hitlérienne dont les protagonistes sont des intellectuels, des théoriciens et aussi des révolutionnaires. L'hitlérisme aspire à être une révolution tout comme le fascisme, et cela dans l'ordre extérieur comme à l'intérieur. M. Beck a été frappé de la différence de mentalité qui existe entre le diplomate de carrière, tel qu'un von Neurath, et le doctrinaire hitlérien, tel qu'un Goebbels.

Il en conclut que c'est une grave erreur et une lourde faute de chercher à ramener l'Allemagne dans le giron de la Société des Nations**.

Cela aboutirait à un échec complet; l'Allemagne en tout cas reviendrait à Genève, mais s'empresserait d'enregistrer les concessions et de pousser son succès en tentant de diviser les puissances; il n'est pas sans inquiétude, car il sent qu'il y a des tendances, dans plusieurs pays et principalement en Angleterre, à reprendre précisément une politique de concessions à cette fin illusoire. Il m'a prié d'attirer toute votre attention sur ces considérations.

Il est curieux de noter que, presque à la même heure, M. Sieburg, objet de mon télégramme 644 (1), avait avec un de mes collaborateurs une conversation, au cours de laquelle il disait être certain que le gouvernement britannique négociait déjà en sous-main avec le gouvernement allemand pour essayer de le faire revenir sur sa décision d'abandonner Genève et la conférence du désarmement moyennant certaines concessions. M. Sieburg ajoutait que le gouvernement anglais perdait son temps, mais que son initiative n'aurait d'autre résultat que de mettre la France dans une situation difficile.

D'autre part, se demandant quelle serait l'attitude prochaine de l'Italie envers l'Allemagne, M. Beck a émis l'opinion que M. Mussolini est de plus en plus embarrassé. Il a été certainement surpris de la décision du gouvernement du Reich de quitter Genève.

Par ailleurs, il doit pressentir et craindre de se trouver bientôt à Vienne face à face avec Hitler, car, a-t-il ajouté, le gouvernement italien est derrière Dollfuss et le soutient à fond.

* Mention marginale de M. Massigli : *oui.*
** Mention marginale du même : *d'accord.*
(1) Ce télégramme, du 2 novembre, annonçait l'arrivée à Varsovie du publiciste allemand, qui désirait rester en Pologne environ trois semaines.

384

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1096 à 1098. *Washington, 2 novembre 1933, 18 h. 59, 18 h. 56.*

(*Reçu :* le 3, 3 h. 15, 3 h.)

Pour le ministre des Finances de la part de l'attaché financier au sujet de la politique des achats d'or (1).

Confidentiel.

J'ai vu, ce matin, M. Acheson, sous-secrétaire d'État du Trésor. Il m'a mis au courant des entretiens téléphoniques échangés entre la *Federal Reserve Bank* et la Banque de France.

J'espère, m'a-t-il dit, que ces entretiens ont été portés à la connaissance du gouvernement français et que celui-ci est ainsi pleinement informé de nos intentions. Notre politique d'achats d'or répond à une crise de notre programme de restauration intérieure : grève des fermiers et stagnation des prix. Elle n'est nullement dirigée contre l'étranger. Elle ne vise pas notamment à faire sortir la France du *gold standard*.

Pourquoi, ai-je répondu, ne pas avoir fait une déclaration précise à cet égard?

Je l'aurais beaucoup souhaité moi-même, m'a répondu M. Acheson, mais pour des raisons de politique intérieure, il était difficile d'obtenir du Président une telle déclaration. Toutefois, je n'y ai pas complètement renoncé.

Notre intention formelle, a continué M. Acheson, est de limiter la présente expérience à une hausse de l'or variant entre 33 et 34 dollars l'once d'or. Nous l'avons indiqué à la Banque de France. Nous considérerions de notre devoir de vous informer loyalement si nous étions amenés à changer nos intentions.

J'ai compris que le point de vue de la Trésorerie et de l'élément conservateur des conseillers du Président était le suivant. Ils n'ont qu'une confiance très modérée dans le succès de la nouvelle expérience monétaire au regard de la hausse des prix intérieurs, mais ils souhaitent qu'aux yeux de l'opinion américaine, l'expérience fasse faillite d'elle-même, sans que l'on puisse rejeter la responsabilité de son échec sur des contre-manœuvres européennes. C'est pourquoi il est important, a conclu M. Acheson, que le public américain ait l'impression que l'expérience est conduite sans opposition de la Banque d'Angleterre ou de la Banque de France. De la sorte, le Président sera plus facilement conduit à arrêter sa nouvelle expérience monétaire, avant qu'elle n'ait atteint un niveau dangereux pour les monnaies européennes.

« *Signé :* MONICK ».

(1) Sur cette politique, voir ci-dessus le n° 369.

385

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 873. Très confidentiel. *Londres, 2 novembre 1933* (1).

(*Reçu :* le 3, 9 h. 15.)

Le secrétaire d'État pour la Guerre m'a fait part, à son tour, des craintes qu'il éprouve pour l'issue des pourparlers de Genève. Il redoute vivement lui aussi que la discussion ne mette en lumière un désaccord, dont on tirera immédiatement avantage à Berlin.

Parmi les points sur lesquels il juge l'entente particulièrement difficile, il m'a cité la définition de l'agresseur, la question des calibres et le bombardement aérien. Parlant à titre purement personnel, il a exprimé le regret qu'il n'ait pas paru possible de conclure entre la France, l'Italie et l'Angleterre une convention qualitative, avec organisation d'un contrôle, qui serait présentée ensuite à l'Allemagne. Il lui paraît, en effet, tout à fait caduc que nous puissions aujourd'hui rallier le Japon, et par voie de conséquence, la Russie et même les États-Unis à une convention générale de désarmement.

Comme j'exposais alors l'intérêt que pourrait présenter la conclusion d'une convention restreinte, destinée à limiter les armements au niveau actuel, lord Hailsham m'a dit qu'il ne pourrait jamais imposer à l'État-major une solution qui consacrerait définitivement les conditions défavorables où se trouve à présent l'armée britannique. La répugnance qui se manifeste ici à accepter le contrôle, a-t-il ajouté, provient surtout de l'embarras que l'on éprouve à laisser constater le dénuement des troupes au point de vue technique. Il a donné à entendre, toujours en son nom personnel, qu'il serait heureux de voir adopter une formule qui tiendrait compte des conditions d'infériorité de l'armée britannique.

Ces observations font ressortir une des difficultés qui pèsent sur la politique anglaise. Il y a quelque temps, le Foreign Office faisait assez bon marché de ces résistances et le Premier ministre aurait été en mesure d'en triompher sans trop de peine. Les tiraillements dont souffre aujourd'hui l'opinion obligent le gouvernement à manœuvrer avec une extrême prudence dans ce qui touche à l'organisation de la défense du pays (2).

(1) Par courrier en clair.
(2) Ce télégramme a été transmis par courrier aux postes de Berlin (nº 1620), Rome (nº 2022), et Washington (nº 978).

386

Compte rendu

Conversation entre M. Paul-Boncour et M. Norman Davis

2 novembre, 11 h. 30

Très confidentiel.

M. Norman Davis expose qu'en allant à Washington, il a le sentiment d'agir dans l'intérêt de l'avenir de la conférence du désarmement. La situation est évidemment délicate. Il y a des décisions importantes à prendre. Il faut voir comment les événements vont évoluer en Allemagne. Du point de vue tactique, il y avait des inconvénients à ce que M. Norman Davis restât seul à Genève; on allait dire que le gouvernement américain était le seul à prendre intérêt à la question du désarmement [1]. Il profite donc du délai qui s'est produit dans les travaux du Bureau pour chercher le contact du président Roosevelt. En partant maintenant, il pourra être de retour pour le début de décembre; s'il avait tardé davantage, il serait revenu trop tard.

M. Paul-Boncour se félicite de ces déclarations qui le rassurent, car on risquait d'interpréter le départ du délégué américain comme signifiant la fin des travaux auxquels son gouvernement a collaboré.

M. Norman Davis dit que rien n'est changé dans la participation américaine. L'opinion de son pays est très montée contre l'Allemagne. La propagande de la fédération du Travail, d'une part, et celle des milieux juifs, d'autre part, ont donné des résultats tels que l'opinion américaine est peut-être plus surexcitée qu'elle ne l'a été pendant la guerre et peut-être davantage que l'opinion française à l'heure actuelle. Cependant, tout en étant hostile à l'Allemagne hitlérienne, le peuple américain a le sentiment qu'il y a peut-être quelque chose de fondé dans les griefs allemands. Ce fut une erreur d'attendre si longtemps avant de s'engager dans la voie du désarmement. Il aurait été plus facile plutôt de faire opposition au réarmement allemand, dont le gouvernement autrichien est toujours l'adversaire. Quoi qu'il en soit, c'est aux nations européennes qu'il appartient de décider maintenant si elles veulent continuer à poursuivre dans la voie du désarmement. Si leur décision est positive, les États-Unis feront, en ce qui les concerne, tout ce qui dépendra d'eux pour faciliter cette politique. En revanche, ils n'entendent exercer aucune pression sur les pays les plus directement intéressés : les États-Unis ont trop de sympathie pour la France pour chercher à lui faire admettre toute réduction d'armements qu'elle jugerait dangereuse pour sa sécurité.

[1] Argumentation déjà utilisée par le délégué américain devant M. Louis Aubert : voir ci-dessus le n° 378.

M. Paul-Boncour dit que le gouvernement français reste sur les positions où se trouvait le gouvernement précédent à la fin des conversations de Paris. Il a envisagé dans ces conversations le maximum de concessions qui soit possible si l'on tient compte du sentiment de l'opinion publique comme de la réalité. La Grande-Bretagne et les États-Unis ont alors eu le sentiment que les bases de l'accord envisagé étaient acceptables pour l'Allemagne elle-même. Le fait que l'Allemagne a quitté la conférence ne doit pas empêcher de continuer le travail et de préparer une convention suivant les lignes générales qui résultent des conversations de Paris et qui ont fait l'objet de déclarations devant le Bureau le 14 octobre [1]. Mais ces déclarations avaient gardé un caractère trop général. Il faut maintenant les mettre au point.

La tâche du Bureau devrait être d'établir un avant-projet de convention tenant compte des changements qui se sont produits dans la situation. Il ne doit pas s'agir d'élaborer les détails d'une convention, afin que l'Allemagne ne puisse pas dire qu'on la place devant un *diktat*. Mais il faut formuler les principes généraux qui seraient à la base d'une convention éventuelle, pour que l'opinion mondiale puisse se rendre compte de l'effort que les puissances étaient prêtes à accomplir dans la voie du désarmement, effort que le geste de l'Allemagne rend vain.

M. Norman Davis estime qu'il faut partir du projet britannique que l'Allemagne avait accepté; mais ce projet doit être modifié. Sans doute l'idéal serait de continuer le travail suivant les grandes lignes générales déjà tracées. Toutefois le retrait de l'Allemagne de la conférence a modifié la situation et il faut se demander quelle tactique est la meilleure à suivre. Il est très important pour les puissances actuellement les plus armées que les négociations puissent être poussées jusqu'au point où il sera permis de dire: voilà la convention que nous sommes prêts à signer. Mais en même temps, il faut éviter de s'enfermer dans un programme trop rigide.

Deux méthodes peuvent être envisagées. L'une consisterait à faire une convention sans l'Allemagne en supposant que l'Allemagne respecte intégralement les clauses du traité de Versailles. Il ne faut évidemment pas commettre l'erreur de chercher à ramener l'Allemagne à la conférence. Les puissances peuvent discuter entre elles et, leur accord conclu, informer l'Allemagne, par voie diplomatique, de la convention qu'elles sont prêtes, en ce qui les concerne, à signer et dont il appartient à l'Allemagne de rendre l'application possible. Si l'on suit cette méthode, il faudra prendre garde de ne pas laisser penser à Berlin que la position qui aurait été prise par les puissances pourra être, par la suite, sensiblement modifiée. L'autre méthode consisterait à établir un projet complet, en supposant que l'Allemagne sera appelée à le signer et, par conséquent, en ayant la préoccupation de le rendre acceptable pour elle sans cependant altérer le fond des propositions envisagées comme base de négociations.

Pour sa part, M. Norman Davis inclinerait à la première méthode : il croit que l'Allemagne chercherait à prendre contact avec les puissances, si elles travaillaient sur ces bases.

(1) Voir ci-dessus le n° 305 (et note).

M. Paul-Boncour n'a *a priori* aucune objection contre aucune méthode, mais il ne voit pas ce que serait le contenu de la convention qu'envisage M. Norman Davis et quelles réductions pourraient être consenties en face d'une Allemagne qui resterait en dehors de la convention.

M. Norman Davis croit cependant que si l'Allemagne respectait strictement le traité de Versailles, les puissances pourraient établir un projet de désarmement conforme aux principes sur lesquels elles étaient d'accord. L'Allemagne accuse les puissances de ne pas tenir leurs engagements et de ne pas vouloir de désarmement. Elle profite pour cela du fait que le programme admis par le gouvernement français n'a jamais été rendu public. Il appartiendra au gouvernement français de prendre position à cet égard. Le délégué américain reconnaît d'ailleurs qu'il y a un point délicat dans son système : si une telle convention est signée par des puissances qui ne sont pas parties au traité de Versailles, il ne faut pas que ces puissances paraissent engagées à faire observer ce traité.

M. Paul-Boncour tient à relever cette déclaration qui lui paraît très importante.

M. Norman Davis ajoute qu'il est évident que, dans une convention à laquelle l'Allemagne ne serait pas partie, on ne peut envisager la transformation des armées. Par contre, on peut prévoir des mesures concernant la destruction de tel ou tel matériel suivant un programme préétabli. Des décisions dans ce sens enlèveraient à l'Allemagne tout prétexte pour la propagande qu'elle poursuit.

M. Paul-Boncour redoute que, faute d'une transformation des armées, les risques auxquels sont exposés les voisins de l'Allemagne soient tels que les réductions de matériels qu'ils pourraient envisager dans cette hypothèse ne soient pas suffisantes pour faire vis-à-vis de l'Allemagne la démonstration que recherche le délégué américain. Dans le plan auquel le gouvernement français a donné son adhésion, la transformation des armées s'accompagne de contreparties substantielles qui permettent d'envisager par étapes une réalisation de l'égalité de droits.

M. Norman Davis répète que le retrait de l'Allemagne de la conférence a créé une situation nouvelle, qu'il faut regarder en face. Suffit-il de se borner à rédiger une convention dont on sait d'avance que l'Allemagne la repoussera et ne faut-il pas tenter quelque chose pour modifier l'attitude de l'Allemagne?

M. Paul-Boncour dit qu'au moment actuel, il faut que chacun prenne ses responsabilités. La convention qu'on peut élaborer démontrerait que les puissances étaient prêtes à consentir des réductions substantielles en matière d'armements. Il faut donc mettre cette convention sur pied pour établir la responsabilité de l'Allemagne.

M. Norman Davis est préoccupé moins d'établir des responsabilités que des résultats en matière de désarmement. La question est de savoir si l'on attache assez d'importance à un succès dans ce domaine, dans l'intérêt même de la Société des Nations, pour tenter un effort afin d'aboutir à un accord. M. Norman Davis ajoute qu'il est, par ailleurs, très douteux que l'Allemagne souhaite un tel accord.

M. Paul-Boncour partage sa manière de voir. Il croit que la méthode qu'il préconise, à savoir l'établissement d'un projet de convention, doit permettre aux puissances de se justifier des accusations portées contre elles. Il ne veut pas écarter *a priori* la première méthode suggérée par M. Norman Davis, mais il craint qu'elle ne fasse le jeu de l'Allemagne. Au contraire, la méthode que lui-même préconise permettra d'établir que si l'Allemagne était demeurée à la conférence, une convention pouvait être rédigée. Il est impossible que les voisins de l'Allemagne acceptent jamais d'envisager des réductions d'armements si l'Allemagne reste libre d'obligations.

M. Massigli ajoute qu'il est difficile, au point de vue de l'opinion publique, de bâtir une convention fondée sur l'hypothèse que l'Allemagne respectera à l'avenir le traité, alors que ses gouvernants déclarent publiquement qu'ils sont décidés à ne plus le respecter.

M. Norman Davis le reconnaît. Aussi n'envisage-t-il que l'établissement d'un traité en quelque sorte théorique et qui ne serait jamais entré en vigueur. Au fond, la vraie question est de savoir si on croit ou non un accord possible avec l'Allemagne. Si on croit un accord possible, est-il sage de faire un effort pour y parvenir? Si on ne croit pas l'accord possible, le problème est d'élaborer un traité qui assure à ses auteurs l'appui de l'opinion publique mondiale dans le cas où on devrait envisager ensuite d'autres mesures de nature plus sérieuse.

M. Paul-Boncour se déclare tout à fait d'accord sur cette manière de poser la question. C'est pour cela qu'il lui semble qu'avant de savoir s'il y a lieu de passer à la mise au point détaillée d'une convention, il convient de se prononcer sur un certain nombre de grands principes, ce qui suffirait pour marquer la volonté où l'on est d'aboutir. Pour prouver leur bonne foi, les puissances n'ont qu'à faire connaître le système qu'elles étaient en train d'élaborer et qu'elles restent prêtes à appliquer le jour où l'Allemagne rentrera dans la conférence.

M. Norman Davis objecte que depuis le commencement de la conférence, on a trop souvent parlé de principes et pas assez de détails. Le programme que vient d'esquisser M. Paul-Boncour équivaut à faire affirmer à nouveau des résolutions déjà votées. Il serait vraiment imprudent de vouloir continuer la conférence sans discuter des chiffres, chiffres dont le maintien serait d'ailleurs subordonné à l'adhésion de l'Allemagne.

M. Paul-Boncour répond que, si l'on veut élaborer une convention complète, étudiée article par article, on se heurte à deux difficultés. D'abord, l'Allemagne se trouvera fondée à dire qu'on la met en présence d'un *diktat*. D'autre part, l'Allemagne peut manœuvrer pour rejeter sur d'autres la responsabilité de l'échec. Ou bien elle dira que les chiffres inscrits dans la convention sont inadmissibles et que c'est la raison de son refus de signer; ou bien elle fera savoir qu'elle est prête à discuter, mais que les chiffres inscrits ne lui conviennent pas et qu'elle revient à Genève pour discuter ces chiffres. Or le gouvernement français précédent, en souscrivant à certains chiffres dans les conversations de Paris, l'a fait en précisant qu'il excluait tout marchandage et qu'il allait d'emblée à la limite de ses concessions. La délégation

française devra donc se refuser à toute nouvelle discussion sur les chiffres et, de ce fait, elle se trouvera placée en mauvaise posture. Pour résumer sa pensée, M. Paul-Boncour dit qu'insérer à l'heure actuelle dans le projet de convention des chiffres que l'Allemagne n'aurait pas discutés, c'est inviter l'Allemagne à des marchandages.

M. Norman Davis fait observer que certains chiffres n'ont pas été énoncés, au sujet desquels il y a matière à discussion: par exemple le nombre des effectifs, le tonnage des chars, le nombre des avions.

M. Paul-Boncour répète qu'il lui paraît difficile d'inscrire des chiffres dans la convention en dehors de l'Allemagne sans savoir dans quelles conditions s'appliquerait la convention. On peut énoncer des chiffres pour marquer dans quelle direction on s'engage. Mais de là à rendre ces chiffres publics vis-à-vis de l'Allemagne, il y a loin. Arrêter des chiffres en dehors de l'Allemagne, c'est amener l'Allemagne à demander davantage.

M. Norman Davis demande, dans ces conditions, quel travail utile pourrait-on faire à Genève.

M. Paul-Boncour fait observer que des positions ont été prises au Bureau qui n'ont pas été ratifiées à la Commission générale [1]. Sur la base des positions ainsi prises, il y a lieu de modifier le plan anglais.

M. Norman Davis observe que, les questions de chiffres étant mises à part, les décisions prises dans les conversations de Paris n'ont modifié substantiellement le plan britannique que sur deux points : d'une part, le contrôle est renforcé; d'autre part, le rythme d'exécution du plan se trouve modifié. Il demande si M. Paul-Boncour propose de refondre le plan britannique en y insérant des chiffres.

M. Paul-Boncour ne retire rien des concessions faites par le gouvernement français en matière de chiffres, mais avant que ces concessions puissent devenir officielles, il faut savoir si l'on accepte généralement les principes qui en sont la contrepartie. Y a-t-il accord sur la question de la période d'épreuve? Y a-t-il accord sur le contrôle? *Quid* des garanties d'exécution? Il faut, sur ces différents points, connaître l'attitude de l'ensemble des puissances représentées à la conférence. Et c'est par la consultation de la Commission générale que cette attitude peut être connue.

M. Norman Davis constate que, pour le travail ainsi esquissé, il est inutile qu'il revienne à Genève. M. Wilson suffira parfaitement à la tâche. Son retour ne lui paraît pouvoir être utile que le jour où l'on saura si la conférence va travailler à réaliser un accord sur le désarmement, en cherchant à faciliter l'acceptation par l'Allemagne sans modifier dans l'essentiel le programme convenu.

M. Paul-Boncour demande ce que M. Norman Davis envisage lorsqu'il dit qu'on peut modifier les bases d'accord de manière à les rendre acceptables pour l'Allemagne.

[1] **Où triomphaient en revanche les thèses françaises : voir ci-dessus n° 364.**

M. Norman Davis répond que l'on peut, par exemple, s'assurer tous les avantages que l'on attend de la période d'épreuve sans que ce mot figure dans la convention.

M. Paul-Boncour dit que les mots n'ont pas d'importance; ce qui importe, c'est que les positions communes prises dans les conversations de Paris et affirmées devant le Bureau se trouvent maintenues. En modifiant ces positions, on donnerait beau jeu à l'Allemagne.

M. Norman Davis répond qu'il ne le propose pas.

M. Paul-Boncour ne comprend pas d'ailleurs l'insistance du délégué américain, puisqu'il a dit lui-même qu'il ne croit pas que l'Allemagne veuille un accord. L'important est donc de faire ressortir la bonne foi des puissances beaucoup plus que de chercher à mettre sur pied un accord que l'Allemagne écartera.

M. Norman Davis demande à M. Massigli de résumer les vues qui viennent d'être exposées de part et d'autre afin de permettre de préciser le point sur lequel un désaccord existe.

M. Massigli répond que, de part et d'autre, on a le même souci d'établir la bonne foi des puissances et la générosité de l'offre qui a été faite à l'Allemagne. M. Norman Davis croit que cette bonne foi ne peut être établie que si l'on divulgue les chiffres sur lesquels l'accord est intervenu et qui devraient être à la base de toute convention, quelle qu'elle soit, qu'on élaborerait à Genève. M. Paul-Boncour, au contraire, sans revenir en aucune manière sur les chiffres préconisés dans les conversations de Paris, craint que la divulgation de ces chiffres et leur insertion dans un projet de convention complète, qui serait ensuite soumis à l'Allemagne, n'ait pour effet d'encourager celle-ci à rouvrir la discussion et, par conséquent, ne soit le point de départ de nouveaux marchandages, qui placeraient dans une position difficile les puissances dont la largeur de vues avait précisément permis d'aboutir à un accord.

M. Norman Davis croit que la question est bien posée : comment établir la bonne foi des puissances si, d'ici trois ou quatre semaines, on ne met pas en avant des chiffres?

M. Paul-Boncour comprend les préoccupations du délégué américain. Il demande à celui-ci de comprendre les siennes. Le moment viendra certainement où il faudra donner des chiffres. Mais il ne pourra y consentir que lorsqu'on aura paré à la difficulté qu'il indique : à savoir que l'Allemagne ne tire avantage des chiffres qui seront énoncés pour demander quelque chose de plus. D'autre part, il faut comprendre que l'opinion publique, qui pourrait trouver trop généreux certains chiffres s'ils étaient mis en avant tout de suite, verra les choses d'une manière plus exacte lorsqu'elle saura qu'un accord existe sur des contreparties indispensables, contrôle, etc. Lorsque la Commission générale aura sanctionné ces contreparties, on pourra produire des chiffres et, pour que la Commission générale se prononce, il faut lui soumettre des textes plus clairs que la déclaration faite à la réunion du Bureau [1].

[1] Allusion au plan présenté le 14 octobre par sir John Simon. Voir ci-dessus le n° 305 (note).

M. Norman Davis demande à réfléchir à la question. Il sait que, pendant son court séjour à Paris, le Ministre, retenu par les travaux parlementaires, ne pourra pas le recevoir à nouveau. Il demande que M. Massigli ait avec lui une nouvelle conversation.

M. Paul-Boncour acquiesce et exprime au délégué américain ses vœux de bon voyage et de bon retour.

La conversation prend fin à 13 h. 30 [1].

387

M. MORIZE, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT DE LA SARRE,

à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº M. 1092/33. *Sarrebruck, 2 novembre 1933.*

En vertu d'instructions du Conseil, la Commission de gouvernement est tenue d'adresser, pour chaque trimestre, un rapport au secrétaire général de la Société des Nations sur la situation en Sarre et sur son activité. Dans sa séance du 31 octobre, elle a arrêté le texte du rapport relatif au troisième trimestre de la présente année. Ce document sera probablement distribué, dans le courant de la semaine prochaine, par les soins du secrétaire général de la Société des Nations aux membres de la Société, et communiqué à la presse.

Il présente un intérêt exceptionnel, non seulement parce qu'il traite des mesures prises par la Commission de gouvernement à l'égard de la Chambre de commerce de Sarrebruck, mais surtout parce qu'il contient un bref exposé de la situation générale, qui est tout entier de la main de M. G. G. Knox et qui constitue le réquisitoire le plus net que l'on puisse prononcer contre l'activité et les procédés du parti national-socialiste en Sarre.

Cette partie du rapport — dont j'annexe copie à la présente dépêche — a été adoptée par quatre voix contre une, celle du membre sarrois qui a tenu à ce que cette circonstance fût mentionnée dans le rapport lui-même. M. Kossmann prétendait aller plus loin et faire insérer dans le rapport un avis de minorité, dont il nous a donné lecture et où il ne craignait pas d'innocenter presque complètement le parti national-socialiste, d'attribuer la responsabilité de la situation présente aux partis de gauche et à la presse socialiste, et enfin, de mettre en cause l'administration des Mines pour une prétendue pression exercée par elle sur ses ouvriers. Mais M. Kossmann a dû renoncer à ses prétentions devant l'attitude de M. G. G. Knox et devant la mienne propre. Le Président lui dit que son rapport était fort modéré et qu'en raison de la situation politique internationale présente, il s'était abstenu de faire connaître au Conseil

[1] Ce texte a été transmis aux postes de Berlin (nº 2006), Londres (nº 1736), Washington (nº 768), Rome (nº 1387), le 7 novembre.

les interventions fréquentes et inadmissibles du gouvernement allemand en Sarre. Si M. Kossmann mettait en cause le gouvernement français, propriétaire des Mines, M. G. G. Knox se verrait obligé de compléter son texte par quelques paragraphes qui ne seraient nullement agréables à l'*Auswärtiges Amt*. Pour ma part, je marquais que le projet de M. G. G. Knox me paraissait trop bref et que j'avais notamment, en ce qui concerne l'attitude de la police et des tribunaux ordinaires, des remarques à formuler : j'étais prêt toutefois, par déférence pour la majorité de la Commission de gouvernement, à me contenter du texte présenté par son président; cependant M. Kossmann, qui depuis 1924 a fait à diverses reprises usage du droit de faire insérer, dans des rapports destinés à Genève, un rapport de minorité, ne pouvait s'en arroger le monopole et si cette fois il était résolu à l'exercer, je serais tenu de suivre son exemple. Il me serait même agréable de présenter au Conseil un tableau quelque peu complet de la situation en Sarre et d'établir certaines responsabilités. Devant ces menaces, M. Kossmann a renoncé à son avis de minorité et il s'est borné à faire insérer dans le rapport une phrase révélant qu'il ne s'est pas associé à ses quatre collègues. J'aurais sans doute souhaité personnellement que M. G. G. Knox ne passât pas entièrement sous silence les griefs que nous avons à faire valoir contre le gouvernement allemand. Mais nous attendons le résultat de certaines notes adressées à Berlin et j'ai cru préférable de ne pas me séparer du président de la Commission de gouvernement. J'ajoute d'ailleurs que nous eûmes lui et moi beaucoup de peine à amener M. d'Ehrnrooth à voter avec nous.

J'estime que dans sa brièveté — qui a l'avantage de faciliter une reproduction intégrale par la presse —, le texte préparé par M. G. G. Knox et adopté par la Commission de gouvernement, à l'exception du membre sarrois, sera pour nous infiniment plus précieux qu'un exposé plus développé signé du seul membre français de la Commission de gouvernement. Il met parfaitement en lumière, en termes très sévères, les empiètements du parti national-socialiste sur les pouvoirs du gouvernement de droit, ainsi que ses procédés d'intimidation et de terreur. Il justifie par avance les ordonnances que va prendre la Commission de gouvernement et dont je rends compte dans une dépêche spéciale et surtout il donne au conseil de la Société des Nations, qui se réunira le 15 janvier prochain, et qui devra s'occuper de la préparation du plébiscite, des arguments très forts pour imposer, dès maintenant, à la Commission de gouvernement des mesures exceptionnelles, en vue d'assurer dans le territoire de la Sarre la liberté d'opinion. Pour ma part, je souhaiterais vivement que contrairement à l'habitude, un membre du Conseil demandât la mise à l'ordre du jour du rapport de la Commission de gouvernement. M. G. G. Knox ne manquerait pas de le développer et de le compléter à la table du Conseil; ce serait une excellente préface au débat qui s'engagera sur la préparation du plébiscite. C'est intentionnellement d'ailleurs que notre rapport sera envoyé à Genève un peu plus tard que de coutume. Sa publication doit coïncider à peu près avec le débat de nos ordonnances au Conseil consultatif et d'autre part, il doit être distribué à la presse vers la fin de la première semaine de novembre, il ne sera sans doute pas encore [p]ublié lorsque le Conseil se réunira

dans le courant de janvier. Il n'échappera pas à Votre Excellence que la divulgation coup sur coup de l'ordonnance de la Commission de gouvernement sur la Chambre de commerce, des ordonnances sur la sécurité publique, de celle complétant le Code pénal et du rapport à la Société des Nations, ainsi que des mesures d'ordre politique telles qu'une perquisition dans les locaux du *Notring* national-socialiste fait partie d'un plan concerté, arrêté d'accord avec M. G. G. Knox et moi-même en vue du redressement de la situation dans le territoire. Il n'a pas dépendu de moi qu'il fût mis plus tôt à exécution, mais le retard qu'il aurait subi aura du moins cet avantage qu'il attirera, à un moment opportun, l'attention du Conseil sur la situation résultant en Sarre des procédés nationaux-socialistes.

En terminant, je me permets de demander que dès que le fragment ci-joint de notre rapport — qui doit jusque-là être considéré comme confidentiel — sera distribué par le secrétariat général de la Société des Nations, il soit particulièrement signalé à la presse française et que celle-ci soit invitée à le publier intégralement.

Annexe

Extrait du rapport périodique de la Commission de gouvernement du territoire de la Sarre à M. le Secrétaire général de la Société des Nations pour le troisième trimestre 1933.

I. *Situation générale*

La Commission de gouvernement n'a pas manqué d'appeler soit dans ses précédents rapports périodiques, soit dans des rapports spéciaux, l'attention du conseil de la Société des Nations sur l'évolution de la situation politique en Sarre; cette évolution l'avait amenée à prendre dès le mois de mai 1933 une série de mesures — dont elle a déjà informé le Conseil — destinées à sauvegarder l'ordre et la sécurité publics.

Elle a dû malheureusement constater que la situation politique ne cessait de s'aggraver au cours de ce trimestre, ainsi qu'en témoignent le nombre croissant des incidents politiques et le caractère de gravité qu'ont revêtu un certain nombre d'entre eux.

D'une manière générale, il n'a pu échapper à tout observateur impartial de la vie politique sarroise, au cours du dernier trimestre, que le parti national-socialiste tendait ses efforts en vue de tout accaparer, dans la vie publique du territoire. Mû par la volonté d'arriver à créer un pouvoir de fait à côté du gouvernement de droit, il s'est efforcé d'atteindre ce but en donnant constamment aux activités de la population, dans quelque domaine qu'elles s'exerçassent, voire même aux plus anodines, une couleur politique. Par exemple, lors de fêtes sportives, et bien que les organes responsables du parti aient donné l'assurance formelle que ces fêtes ne revêtiraient aucun caractère politique, la Commission de gouvernement a eu le regret de constater que les promesses faites n'avaient pas été tenues. Cette constatation a d'autant plus frappé la Commission de gouvernement que, pendant la même période, le parti communiste appelé, dans des circonstances analogues, à souscrire des engagements similaires, a tenu la parole qu'il avait engagée.

A côté de ces efforts d'ordre politique, le parti national-socialiste déploie dans tous les domaines de la vie publique et privée du territoire une activité peu scrupuleuse qui se traduit par une campagne incessante de menaces, de dénonciations, de boycottage camouflé, menée contre les habitants du territoire suspects de ne pas partager ses idées politiques. Peu soucieux des moyens lui permettant d'imposer ses volontés, n'hésitant pas à faire entendre que tous ceux qui s'opposeraient à lui paieraient après le plébiscite la rançon de leur attitude actuelle, le parti national-socialiste est arrivé à créer en Sarre une atmosphère d'excitation très vive, qui a suscité la réaction d'autres partis politiques qui n'ont pas voulu se soumettre : les conséquences en furent la multiplication des actes de violence et de terrorisme.

Les mesures prises par la Commission de gouvernement ont pu empêcher jusqu'à un certain point la presse sarroise de répandre la menace et l'intimidation, mais la Commission de gouvernement s'est trouvée maintes fois désarmée devant des manœuvres anonymes dont elle n'a pu toujours saisir les auteurs responsables.

Cette pression s'est exercée d'ailleurs, et continue à s'exercer, non seulement sur les individus, mais encore sur les syndicats, les partis politiques, les associations sportives ou artistiques, voire même l'Église. Elle présente un danger tout particulier quand elle s'attaque au corps des fonctionnaires. La Commission de gouvernement, qui s'était préoccupée depuis longtemps déjà des conséquences que pourrait avoir une propagande de cette nature sur l'administration du territoire, était en droit d'espérer que les assurances apportées aux fonctionnaires par les débats et par la résolution du Conseil du 27 mai 1933 (1) suffiraient à faire naître l'apaisement. Malheureusement les espoirs qu'elle mettait légitimement en une telle perspective ont été déçus, et elle a dû se rendre à l'évidence devant les nouveaux résultats apparents d'une politique d'intimidation du parti national-socialiste : dans certains cas, des défaillances regrettables se sont produites, dans d'autres — fait caractéristique — le secret officiel a été délibérément violé, et des instructions ou des règlements internes ont été prématurément communiqués à la presse.

Dans de telles conditions, la Commission de gouvernement risque d'être placée, s'il n'y est remédié au plus vite, devant une situation intolérable. Il est nécessaire, pour accomplir le mandat qu'elle a reçu, que son autorité subsiste intacte, sans être constamment affaiblie par la pression illégale qu'exerce un parti politique sur l'opinion sarroise. La Commission de gouvernement ne saurait, quant à elle, faire une politique de parti; elle sait parfaitement qu'elle doit protection à tous les habitants du territoire sans distinction d'origine, d'opinion, de confession ou de nationalité; elle n'oublie pas non plus que la consultation populaire prévue à la fin du régime actuel doit s'effectuer dans des conditions de parfaite indépendance. Elle estime donc — et tous les symptômes qui ont été ci-dessus énumérés l'indiquent à l'évidence — que la situation actuelle exige, sans délai, des mesures exceptionnelles. Ce sont ces mesures qu'elle est en train d'examiner et dont elle rendra compte ultérieurement au conseil de la Société des Nations.

388

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1938 à 1940. *Berlin, 3 novembre 1933, 19 h. 32.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Le ministre de Tchécoslovaquie m'a raconté qu'il avait été approché, ces jours derniers, par deux personnes de l'entourage du Chancelier qui lui avaient demandé ce qu'il pensait de la conclusion éventuelle d'un pacte de non-agression entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Assez surpris par cette ouverture, M. Mastny a répondu que le moment présent n'était peut-être pas très favorable, qu'en aucun cas, son pays ne s'engagerait sans avoir averti et consulté ses amis et alliés, qu'il ne voulait pas cependant décourager de semblables intentions, mais surtout qu'il ne lui appartenait pas d'exprimer un avis en pareille matière, avant d'en avoir référé à son gouvernement.

(1) Le Conseil avait approuvé ce jour-là un rapport aux termes duquel « les droits des fonctionnaires de la Sarre (seraient) dans toutes les hypothèses sauvegardés » (T. nos 694-695 de Genève, du 27 mai).

M. Mastny profitera d'un voyage qu'il doit faire à Prague dès demain, pour informer M. Benès de la démarche dont il a été l'objet.

Les auteurs de la démarche en question n'occupent pas dans l'état-major du IIIe Reich un poste tel qu'on doive les considérer comme des agents officiels; mais ils touchent d'assez près au Chancelier et à certains de ses collaborateurs immédiats pour qu'on puisse admettre qu'ils aient voulu procéder à une sorte de sondage officieux.

Leur geste me rappelle des velléités analogues que j'ai cru discerner déjà et qui tendraient à évoquer l'hypothèse d'un pacte de non-agression germano-polonais (1).

C'est à mon avis un nouvel indice des idées et des projets qui agitent à l'heure actuelle les milieux hitlériens dirigeants. Ils cherchent comment fournir des preuves tangibles qui établissent le caractère sérieux de leurs affirmations pacifiques; ils cherchent peut-être en même temps une contrepartie à offrir en échange de l'autorisation de réarmement limité qu'ils souhaitent d'obtenir; ils ne seraient pas fâchés enfin d'éprouver, par ce sondage individuel, la solidité qui unit les états qu'ils trouvent en face d'eux. Les avances adressées à la France rentrent apparemment dans le cadre de ces préoccupations.

389

M. Laroche, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 651 à 653. *Varsovie, 3 novembre 1933, 19 h. 30, 19 h. 35.*

(*Reçu :* le 4, 0 h. 10; le 3, 20 h. 45.)

Le ministre de Roumanie, causant avec M. Beck, avait emporté l'impression que celui-ci était un peu préoccupé des répercussions qu'aurait un rapprochement américano-soviétique (2) sur les relations entre la Pologne et l'U.R.S.S.

Dans son entretien avec moi, le ministre des Affaires étrangères n'a marqué aucune inquiétude de ce genre. Il m'a dit qu'à son passage en gare de Varsovie, M. Litvinov avait confié à M. Beck, qui était allé le saluer, qu'il espérait aboutir rapidement à un accord comportant la reconnaissance du gouvernement de l'U.R.S.S. par les États-Unis. M. Beck pense qu'en ce qui concerne la partie purement politique de sa mission, M. Litvinov obtiendra sans doute assez faci-

(1) Voir ci-dessus n° 383 (et note).

(2) Le 10 octobre, le président Roosevelt, désireux de mettre un terme aux rapports anormaux des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., invitait M. Kalinine, président du comité exécutif central de l'Union, à déléguer des représentants russes à Washington pour examiner toutes les questions les séparant, sans que cette démarche pût être considérée comme un quelconque engagement. Dix jours, plus tard, M. Kalinine annonçait l'envoi aux États-Unis de M. Litvinov, qui, le 16 novembre, devait emporter la reconnaissance de son pays par les États-Unis. Voir également ci-dessus le n° 339; ci-après le n° 401.

lement un résultat positif. Les États-Unis sont inquiets du côté du Japon et ont conscience de leur impuissance actuelle. En se réconciliant avec les Soviets, ils espèrent faire pièce au Japon sans grand risque.

Par contre, le ministre des Affaires étrangères s'est montré sceptique quant au résultat économique et financier. Il ne croit pas que M. Litvinov obtienne grand-chose dans ce domaine.

Comme je lui demandais si le rapprochement envisagé entre la Russie et les États-Unis serait, à son avis, de nature à détendre les relations polono-soviétiques, il m'a répondu qu'il ne le croyait pas. Les embarras de l'U.R.S.S. en Extrême-Orient ne sont pas la principale cause de la politique actuelle de Moscou envers la Pologne. Les véritables causes en sont la crainte et l'aversion qu'inspire au gouvernement de l'U.R.S.S. l'Allemagne hitlérienne. Un rapprochement soviéto-américain n'est donc pas de nature à modifier l'état de détente entre Moscou et Varsovie. J'ai alors demandé à M. Beck ce qu'il pensait de la propagande hitlérienne dans les états baltes. Il m'a dit que, malgé les mauvais souvenirs qu'avait laissés à la population de ces pays la domination des barons allemands, cette propagande méritait d'être surveillée avec soin. En ce qui concerne la Finlande (dont le chef d'État-major vient de faire une visite à Varsovie) , il ne lui semble pas qu'il y ait lieu d'être inquiets. L'élément germanophile s'y recrutait surtout parmi les Suédois. Or, la Suède, si grande admiratrice de l'Allemagne, est en train de déchanter. Un courant d'hitlérophobie s'y dessine, car le régime nazi est antipathique à la majorité du peuple suédois, très imprégné d'idées démocratiques.

Ces propos sont à rapprocher des divers indices qui marquent depuis plusieurs mois un resserrement des relations entre la Pologne et la Suède [1].

390

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 410, 411. Très confidentiel. *Rome, 3 novembre 1933, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme no 400 [2].

Le Cardinal secrétaire d'État m'a annoncé aujourd'hui à titre confidentiel qu'il avait obtenu du Pape le prochain envoi dans la Sarre d'un prélat en qualité de visiteur apostolique et qu'il était chargé de m'en informer. La nomination

(1) Télégramme communiqué entre autres postes à ceux de Pékin et Tokyo.

(2) Du 24 octobre. En vue de soustraire le clergé catholique sarrois à l'obédience de ses ordinaires, les évêques de Trêves et de Spire, partisans du retour du territoire à l'Allemagne, Paris aurait voulu obtenir du Vatican l'envoi en Sarre d'un administrateur apostolique, selon le précédent de Haute-Silésie où le futur Pie XI avait été délégué avec ce titre. Mgr Testa, conseiller de nonciature, accomplit en décembre 1933 une première mission d'observation en Sarre.

d'un administrateur apostolique, qui aurait eu pour conséquence de soustraire le territoire à l'administration des deux évêques de Spire et de Worms, aurait présenté des inconvénients et entraîné des difficultés canoniques, tandis que la désignation d'un visiteur apostolique permet d'atteindre le même but, c'est-à-dire de tenir le clergé dans l'ordre, sans bouleverser l'organisation hiérarchique. Je savais depuis plusieurs jours que telle était la solution à laquelle le cardinal Pacelli inclinait, et je me rendais compte qu'elle représentait de sa part une preuve très concrète de bonne volonté et une concession très appréciable. Aussi, l'ai-je remercié ce matin de l'avoir fait ..... [1] par le Pape.

Mon avis est qu'il y a lieu de tenir compte au Saint-Siège de la suite qu'il a donnée à notre demande, accueillie par lui dans toute la mesure où il l'a pu, étant donné les circonstances.

Ce sera probablement Mgr Testa, antérieurement visiteur apostolique dans la Ruhr, qui sera envoyé en la même qualité dans la Sarre.

Je prie Votre Excellence de garder la nouvelle confidentielle jusqu'à nouvel avis.

391

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1948 à 1951. *Berlin, 4 novembre 1933, 20 h. 48, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 43, 20 h. 56.)

Les sentiments de mauvaise humeur provoqués dans les milieux officiels par la déclaration ministérielle française [2] sont, en réalité, beaucoup plus accentués que la presse, dont j'ai transmis par téléphone ce matin et ce soir les extraits les plus intéressants, ne le laisse paraître. A la Wilhelmstrasse, le silence opposé par le gouvernement français aux avances répétées du Führer est ressenti comme une cruelle blessure d'amour-propre et commenté avec consternation et indignation. Sans que l'on veuille trop avouer son dépit, on est du même avis dans les cercles nationaux-socialistes. Ceux-ci relèvent avec amertume les phrases de la déclaration qui mentionnent même la Russie au nombre des véritables amis de la paix et excluent l'Allemagne; l'allusion aux libertés précieuses que la France entend défendre est interprétée par eux comme une condamnation voilée du régime hitlérien. Je ne serais pas étonné que, dès ce soir, Hitler n'exprimât sa déception dans le discours qu'il doit prononcer à Breslau.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Prononcée à l'occasion de la formation du cabinet Sarraut. Cette déclaration affirmait, en matière de politique extérieure, la fidélité du nouveau cabinet à la politique extérieure de ses prédécesseurs, basée sur le respect des obligations contractuelles et du pacte genevois.

La Wilhelmstrasse déclare, en tout cas, que la dignité de l'Allemagne lui commande d'arrêter nettement l'effort de rapprochement qu'elle tentait. Cet effort, disent ses fonctionnaires, ne pourra être repris que si une voix qualifiée s'élève, enfin, en France pour en marquer le désir. M. von Neurath et M. von Papen qui avaient accordé au journaliste Georges Marès, de passage à Berlin, des interviews, lui ont aussitôt retiré l'autorisation de les publier. Les journaux ont été cependant invités à se montrer modérés. On ne tient pas trop à souligner l'humiliation qu'on prétend avoir subie.

392

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1943 à 1945. *Berlin, 4 novembre 1933, 20 h. 40, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 20.)

L'ambassadeur des Soviets m'a rendu visite aujourd'hui pour me confirmer, comme ses collaborateurs me l'avaient déjà dit, que le poste radiophonique de Moscou n'avait pas parlé des relations économiques russo-allemandes dans les termes que la *Deutsche Allgemeine Zeitung* lui avait attribués et que j'avais moi-même relevés dans mon télégramme nos 1918-1922 (1).

L'ambassadeur a ajouté qu'il n'avait pas publié de démenti pour éviter de créer un nouvel incident. Il s'attend d'ailleurs à ce que la politique allemande tente un gros effort pour rentrer en grâce auprès de la Russie. M. Nadolny aurait reçu des instructions dans ce sens. M. Chintschuk ne croit pas au succès de ces tentatives, mais il reconnaît que la bureaucratie soviétique se détachera avec peine des fournisseurs allemands et il exprime la crainte que la Russie ne trouve difficilement en Amérique ou en France des conditions de payement aussi avantageuses que celles que l'Allemagne lui concédait.

L'ambassadeur ne considère pas que le régime hitlérien doive disparaître à brève échéance. Il estime, pourtant, que la situation économique et financière de l'Allemagne est mauvaise et que les dissenssions au sein des milices brunes causeront au Chancelier de grosses difficultés. M. Chintschuk a récemment visité le district industriel de la Ruhr; il en a rapporté l'impression que la fabrication du matériel de guerre n'avait pas commencé effectivement, mais que tous les préparatifs nécessaires avaient été faits pour pouvoir y procéder rapidement.

(1) Ce télégramme, du 31 octobre, faisait état de nouvelles attribuées par le journal allemand à Moscou au sujet d'une reprise des relations commerciales germano-soviétiques.

A ce propos, il m'a demandé si je ne craignais pas que la propagande allemande ne se retourne brusquement et ne soutienne bientôt que la France, en refusant de prêter l'oreille aux suggestions allemandes, avait rendu la paix impossible. Je lui ai répondu que ce point de vue n'avait pas échappé au gouvernement français*.

393

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2057 à 2059. *Paris, 5 novembre 1933, 19 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nos 865-867 (1).

Dans l'entretien que vous avez eu avec M. Eden, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères a invoqué la nécessité où il se trouvait d'en référer à sir John Simon, avant toute poursuite de l'échange de vues que vous aviez mission d'entamer sur le problème général posé par le départ de l'Allemagne de la conférence du désarmement.

Il importerait que ce nouvel entretien ne fût ni éludé, ni trop longtemps différé. Si, tenant compte des difficultés intérieures du cabinet MacDonald, nous devons éviter de le placer inutilement dans l'embarras, nous ne nous trouvons pas moins dans l'obligation de lui faire préciser son attitude dans une question aussi grave et aussi pressante que celle qui se discute actuellement.

En pleine connaissance de cause, le gouvernement britannique a librement pris position contre le réarmement de l'Allemagne. Sir John Simon, d'accord avec moi, est venu l'affirmer à Genève. Nos déclarations concordantes, appuyées par celle du représentant des États-Unis, ont précipité, de la part de l'Allemagne, une décision qui se préparait depuis quelque temps et dont les conséquences, depuis lors, se développent systématiquement.

Les positions de la France et de la Grande-Bretagne demeureront-elles solidaires au lendemain de l'événement, comme elles l'étaient dans les jours qui l'ont précédé? Voilà la question. Ce n'est pas y répondre que de suggérer une conversation franco-allemande (2) où, en tout état de cause, le gouvernement français devrait être assuré de parler d'accord avec les puissances demeurées fidèles aux principes de collaboration internationale qui s'expriment dans le pacte de la Société des Nations.

* Un résumé du télégramme porte les annotations suivantes du Ministre : *Léger. Pour les missions à Moscou.* 1. *Penser à la mission Travaux publics ;* 2. *S'informer à l'Air si après nous avoir tant pressés, on envoie la mission; intérêt à ne pas différer ;* 3. *Id. Marine.*

(1) Du 31 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 377.

(2) Voir ci-dessus le n° 379.

Si nous sommes bien d'accord sur le but à atteindre et sur les principes à sauvegarder, les difficultés actuelles pourront être surmontées et la solidarité effective des deux pays leur permettre de faire face à tout développement éventuel de la situation. Sinon, il n'y aurait en effet que péril à s'engager dans des travaux qui pussent faire apparaître en pleine lumière nos divergences de vues. Elles demeurent en effet secondaires et il est possible de les concilier aussi longtemps que, de part et d'autre, on a la certitude de poursuivre les mêmes fins, mais leur importance s'aggraverait singulièrement à partir du moment où les politiques des deux pays cesseraient en fait de s'inspirer des mêmes directives.

Le bureau de la conférence reprenant ses travaux le 9 novembre, je n'ai pas besoin de souligner quel intérêt j'attache à ce que, dès ce moment, la situation soit parfaitement éclaircie [1].

394

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1955 à 1960.

Berlin, 5 novembre 1933, 21 h. 50, 21 h. 55, 21 h. 15, 22 h. 15.

(*Reçu :* 22 h., 22 h. 15, 23 h. 10, 23 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme no 1642 [2].

Il est bien exact que je ne suis pas d'avis de chercher à ramener l'Allemagne à Genève par des concessions.

Le problème, à mon sens, ne se pose pas dans ces termes.

Dans la mesure où je connais les intentions du gouvernement d'Hitler, et je ne les connais jusqu'à présent que par voie indirecte, l'Allemagne n'acceptera pas demain un projet de convention de désarmement analogue à celui qu'elle a voulu repousser hier en quittant Genève. Elle prétendra que ce projet n'est pas conforme au principe de l'égalité des droits, ou qu'il lui impose un temps d'épreuve et un contrôle déshonorants, ou qu'il ne prévoit pas un désarmement suffisant ou suffisamment rapide des grandes puissances et, comme tel, ne respecte pas les promesses du traité de paix.

L'Allemagne n'acceptera pas non plus, si tout accord se révèle impossible, de s'en tenir strictement aux clauses de la partie V du traité. Ou si elle le dit, elle ne le fera pas et tôt ou tard, nous devrons soit le tolérer, en fermant les yeux, soit sévir.

[1] Ce télégramme a été transmis aux postes de Rome (nos 2051-2054), Berlin (nos 1644-1646), Washington (nos 985-988), Bruxelles (no 568), Varsovie (nos 726-728), Prague (nos 1137-1140).

[2] Le T. 1642, du 4, demandait l'avis de l'ambassadeur sur la question de savoir s'il « convenait de rechercher par des concessions à ramener l'Allemagne dans la Société des Nations ».

L'espoir allemand, c'est que les puissances restées à Genève n'arriveront pas à s'entendre sur un programme sérieux de désarmement ou que si, par extraordinaire, elles y parvenaient, elles ne réussiraient pas à s'entendre pour obliger le Reich à s'y rallier ou à continuer de subir la loi de la partie V. D'une façon ou de l'autre, l'Allemagne serait ainsi en mesure de soutenir qu'elle se trouve en face d'une situation nouvelle.

Elle proposerait alors un marché, dans lequel les puissances armées garderaient, sans les augmenter, tous leurs armements, tandis qu'elle-même obtiendrait, en quantités à débattre, les armes défensives qui lui sont encore interdites.

Mais il n'échappe pas aux dirigeants hitlériens que les puissances auront beaucoup de peine à admettre ce réarmement, même limité, du Reich.

Aussi sont-ils portés à élargir le champ du débat et à placer le problème militaire dans le cadre d'un arrangement plus général, qui en modifierait l'aspect. De là, leur suggestion d'une conversation avec la France [1], considérée comme l'élément capital en la matière, leurs allusions à la Sarre [2], leurs sondages du côté de la Pologne et de la Tchécoslovaquie [3], en vue d'un pacte éventuel de non-agression.

Je me suis abstenu jusqu'ici d'engager sur ces sujets aucune conversation avec la Chancellerie ou la Wilhelmstrasse. Je ne me jugeais pas autorisé à y créer l'impression que Votre Excellence et le gouvernement français fussent désireux de répondre aux avances d'Hitler. Je pense néanmoins que nous aurions intérêt à nous renseigner avec assez de précision sur les dispositions véritables du gouvernement du Reich et à connaître non pas tant les concessions qu'il réclame, que celles qu'il serait prêt à faire, pour sa part, afin de rassurer le monde et de mieux asseoir, à la faveur d'un règlement d'ensemble des questions actuelles les plus irritantes, la paix de l'Europe. S'il n'y songeait pas de lui-même, il lui serait indiqué que la condition de succès indispensable d'un tel règlement serait qu'il fût accompagné d'un retour de l'Allemagne à Genève et s'insérât dans les procédures de la Société des Nations.

Si Votre Excellence estime qu'une enquête dans la direction que je signale est opportune, Elle voudra bien me dire s'il y a lieu de l'engager par intermédiaire ou directement.

En aucun cas, il ne s'agit à mes yeux d'une négociation : il s'agit simplement de recueillir des informations préliminaires qui permettront d'éclairer un carrefour et les divers chemins qui s'y embranchent, et de n'en pas négliger, faute de lumière, qui auraient pu conduire à des horizons intéressants.

[1] Sur les avances allemandes à la France et ladite suggestion, voir ci-dessus les nos 215, 259, 273, 301, 312 (et note).

[2] Au Palais des sports, Goebbels considérait, le 21 octobre, que le retour de la Sarre au Reich n'était pas chose impossible. A Trêves, le 5 novembre, Goering affirmait que ce retour tenait au cœur du peuple allemand.

[3] Voir ci-dessus les nos 383 (et note) et 388.

Je dois ajouter d'ailleurs qu'à la suite de la déclaration ministérielle française [1], interprétée ici comme un refus blessant de toute consultation et contact direct ou indirect avec l'Allemagne, les sentiments et les intentions des milieux dirigeants hitlériens ont pu se trouver complètement modifiés et qu'il conviendra tout d'abord de s'assurer que ce mouvement de fureur n'est pas définitif [2].

395

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 311. *Moscou, 5 novembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 novembre).

A la suite des traités de Rapallo et de Berlin [3], l'Allemagne a eu, dans l'U.R.S.S., une situation supérieure à celle de toutes les autres puissances tant au point de vue politique qu'au point de vue économique. S'étant débarrassée, dès après Brest-Litovsk, de toutes réclamations relatives aux dettes et aux réparations, elle a pu reprendre ses relations avec la Russie sur des bases nouvelles et dans les conditions les meilleures pour son économie propre et même sa défense.

Depuis le traité de Berlin, l'Allemagne a placé en U.R.S.S. quelque vingt milliards de francs de marchandises, alors que l'échec de nos négociations de 1926 nous écartait de ce marché. Il ne reste plus dû sur cette somme qu'environ cinq milliards. On voit quels avantages l'industrie allemande a pu retirer de l'opération.

Je viens de relire la correspondance que M. Jean Herbette, lors de la reprise des relations franco-soviétiques [4], adressait au Département pour lui conseiller d'arriver sur toutes les questions en litige à un arrangement. Il ne fut pas alors écouté, les négociations échouèrent et nos concurrents recueillirent seuls le bénéfice d'une reprise commerciale avec l'U.R.S.S.

Une nouvelle occasion de rapprochement franco-soviétique s'est présentée depuis quelques mois. La signature des pactes de non-agression par les Soviets faisant disparaître les causes de mésentente entre nos alliés et la Russie rendait possible une entente même sur le terrain politique. Les fautes d'une

(1) Analysée ci-dessus sous le nº 391 (note).
(2) Ce télégramme a été transmis à Londres le 7 novembre, sous les nºs 2071 à 2078.
(3) Rapallo, en avril 1922, marquait la reprise des relations diplomatiques et commerciales entre Allemagne et Russie, D'autre part, le traité de Berlin, du 24 avril 1926, donnait à l'U.R.S.S. l'assurance que l'Allemagne resterait neutre si elle était l'objet d'une agression de la part d'une tierce puissance ou d'un boycottage économique.
(4) En décembre 1924, sous le premier ministre Herriot, M. Herbette venait d'être nommé ambassadeur à Moscou.

Allemagne qui accentuait depuis un an son action antibolchevique, l'avènement du gouvernement hitlérien qui proclamait un antisémitisme et un anticommunisme agissants, l'évolution soviétique — par intérêt essentiel foncièrement pacifique — vers la stabilisation du *statu quo* et par conséquent vers le maintien des traités jusqu'ici combattus, ont semblé creuser un fossé entre les deux pays.

Le nationalisme agressif du nouveau gouvernement allemand, dirigé autant, sinon plus, vers l'est que vers l'ouest, a fait naître ici de nouvelles craintes d'agression. Tous ces éléments étaient de nature à favoriser l'évolution du côté de la France. Elle s'est produite très nettement et les voyages de MM. Herriot et Pierre Cot [1] ont été l'occasion de sa manifestation la plus claire.

Il ne s'agit plus aujourd'hui uniquement de la face économique de la question qui, sous la forme de la collaboration technique que ma correspondance préconise, peut, dans les circonstances actuelles, présenter pour nous des avantages — mais aussi d'un aspect politique beaucoup plus important.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les traités germano-soviétiques étaient accompagnés de clauses visant des opérations militaires communes. Je ne crois pas que les Soviets acceptent de se lier d'une façon concrète avec aucun état capitaliste, mais ces actes diplomatiques, les premiers conclus par le gouvernement révolutionnaire, ont créé pour les Allemands une suprématie de fait dans ce pays où, quoi qu'ils disent, les dirigeants ne peuvent se passer du concours étranger. Dans le domaine intellectuel comme dans le domaine industriel, l'emprise allemande est indéniable. Sur cent Russes parlant les langues étrangères, quatre-vingt dix parlent allemand, neuf anglais et un français. La culture est allemande, les méthodes scientifiques et industrielles subissent l'influence germanique.

Sans même qu'il soit nécessaire qu'un traité le stipule, en cas de conflit, les usines équipées à l'allemande, sous la direction d'ingénieurs allemands, inspirées par l'esprit germanique, auraient fatalement travaillé pour nos ennemis et les Allemands ont d'autant plus ardemment poussé dans ce sens que les dispositions des traités de paix leur rendaient plus difficiles les fabrications de guerre sur leur territoire.

Cette nécessité n'est plus aussi grande aujourd'hui que Berlin rejette plus délibérement les entraves de Versailles. N'est-il pas néanmoins de notre devoir de profiter des circonstances pour occuper aujourd'hui la place laissée libre, non seulement pour l'avantage direct que nous en retirerions, nous et nos alliés, mais surtout pour l'intérêt que nous avons qu'elle ne soit pas occupée par d'autres?

Aux avances non déguisées qui nous ont été faites nous n'avons donné aucune réponse, et j'ai déjà eu l'occasion de signaler à Votre Excellence l'impression d'étonnement que notre réserve a pu causer.

Encore une fois, il ne peut s'agir d'alliance, que je ne pense pas matériellement possible dans les circonstances actuelles, et j'ai défini dans ma

[1] **Sur ces voyages, voir ci-dessus les nos 112 (note), 204, 249 (et note), 251 et 308 (annexe).**

dépêche nº 275 du 27 septembre dernier [1] les conditions de collaboration technique qui me paraissent immédiatement réalisables.

Tout d'abord, nous devons réapprendre à ce pays à connaître la France pratiquement absente depuis quinze ans. Il faut qu'on enseigne à nouveau le français. J'ai l'assurance que, sur mon insistance, le commissariat russe de l'Instruction publique compte inscrire notre langue dans les prochains programmes d'études secondaires. Elle n'y figurait pas jusqu'ici. Il faut prouver que nous sommes capables de fournir aux Soviets des machines qui valent les allemandes et les américaines, les seules qu'ils croient exister au monde. Pour cela il faut multiplier les contacts, offrir notre concours pour un vaste programme de transports, envoyer sur place des missions d'ingénieurs et de fonctionnaires.

C'est sur ce programme bien modeste que je demande au gouvernement de vouloir bien se prononcer aussitôt que possible pour que nous puissions envisager la proposition avant que de nouvelles positions soient prises par l'U.R.S.S. vis-à-vis d'autres pays.

Sans doute, il sera difficile à l'Allemagne hitlérienne de reprendre la place qu'occupait l'Allemagne républicaine. Mais comme je l'ai signalé, un gros effort va être tenté. Le nouveau représentant allemand prépare depuis de longues années son ambassade à Moscou, il a ici de grandes sympathies. Les Allemands ont depuis plus longtemps que nous la pratique des Soviets, ils savent comment leur parler, comment les flatter, leurs industriels les connaissent et les manœuvrent. L'Amérique, par la manifestation sensationnelle de son président [2], se met également sur les rangs avec le prestige de l'étendue de son territoire et de la hardiesse de ses conceptions, qui la rapprochent tant des aspirations soviétiques et dont le goût de l'énorme parfois tapageur force ici une admiration peut-être un peu primaire.

Nous avons manifesté publiquement tant au Parlement que dans la presse notre désir de rapprochement. Il y a été répondu de la manière la plus flatteuse. Sans doute avons-nous retiré, soit à Genève, soit à Varsovie ou Budapest, quelque avantage de cette atmosphère nouvelle, mais les Russes en ont bénéficié certes davantage. Les pactes sur la définition de l'agresseur, succès certain de M. Litvinov, ont été facilités. Notre appui moral n'est pas étranger à l'attitude plus ferme que la Russie a pu opposer au Japon et il a dû avoir son influence sur la décision du président Roosevelt comme sur la prudence plus grande d'Hitler.

N'est-ce pas le moment de retirer de ces gestes les conclusions et les avantages concrets qui peuvent nous paraître utiles? Certes il ne me vient pas à l'idée de nous lancer dans une aventure, mais à la suite des voyages officiels d'envoyer ici des missions diverses de techniciens expérimentés, qui dans le silence pourront éclairer le gouvernement sur les possibilités de ce pays, depuis longtemps de nous inconnu sinon méconnu. Sur le rapport de ces techniciens, le gouvernement décidera s'il convient d'aller plus loin.

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 251.

[2] Allusion à l'invitation adressée par le président des États-Unis au président Kalinine d'envoyer à Washington un négociateur (Voir ci-dessus nº 389, note).

Quels pourraient être pour nous les inconvénients de rapports amicaux avec un grand pays qui est le contrepoids normal aux puissances de l'Europe centrale et peut devenir un élément important de notre sécurité?

Nous aliénerions-nous l'Angleterre, qui nous refuse d'autre part les garanties promises à Versailles et entrevues à nouveau en 1924 (1)? Les manifestations publiques de cette amitié ne me semblent avoir suscité dans la presse anglaise que des commentaires favorables, plus même que ceux auxquels avait donné lieu jadis dans la presse française la tentative de rapprochement anglo-soviétique du Premier ministre MacDonald (2). Je n'ai pas vu dans la correspondance de notre ambassadeur à Londres la trace d'une mauvaise humeur qui ne s'expliquerait que par un exclusivisme jaloux, qui déjà pouvait animer certains Anglais à propos de nos rapports avec la Pologne et la Petite Entente. Il est difficile de croire que nos amis anglais nous préféreraient isolés en Europe pour nous avoir plus à eux et ils ne doivent pas oublier que c'est l'amitié franco-russe qui les a rapprochés de la Russie après l'incident de Hull (3).

Est-ce du côté du Japon qu'un rapprochement soviétique pourrait nous causer quelque désavantage? Certes un conflit soviéto-japonais est possible. Je ne pense pas que les Soviets attaquent, mais, le cas échéant, ils se défendront. Ici, semble-t-il, les sympathies américaines ou françaises apparaissent plutôt comme des facteurs de paix. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à trois reprises, je ne crois pas que, dans le mouvement qui la rapproche de nous, l'U.R.S.S. ait une arrière-pensée extrême-orientale. D'ailleurs notre alliance avec la Russie tsariste n'a aucunement entamé notre neutralité lors de la guerre russo-japonaise de 1904.

Toutes les considérations qui précèdent militeraient en faveur d'une union politique réelle avec les Soviets, question qui ne se pose pas à l'heure actuelle et qui déborde de beaucoup les propositions très modestes que j'ai soumises à Votre Excellence. Elles ont pour but de réaliser un bénéfice des dispositions favorables à notre égard, de prendre une place que nous avons négligée jusqu'ici et d'empêcher les autres de l'occuper. Il faut également que, dans divers ordres d'idées, le gouvernement français soit exactement renseigné sur les progrès réels effectués par les Soviets au point de vue militaire comme au point de vue industriel, qu'il puisse se rendre compte que l'U.R.S.S. est une puissance avec laquelle il faudra compter en Europe. Elle ne peut certes continuer à s'équiper seule; si elle ne le fait pas avec nous, elle le fera comme jusqu'ici avec d'autres et contre nous.

(1) Allusion à la ligne du Rhin.
(2) Sous le premier cabinet travailliste, en 1924.
(3) Au cours de la guerre russo-japonaise, dans la nuit du 22 au 23 octobre 1904.

396

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 716, 717. *Prague, 6 novembre 1933, 19 h. 45.*
(*Reçu :* 19 h. 30, 18 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme nos 1107 à 1116 (1).

M. Benès, qui ne saurait en aucun cas se rendre à Genève ces jours prochains, m'a parlé ce matin de la conférence du désarmement.

A la réflexion, il considère de plus en plus, comme Votre Excellence et pour les mêmes raisons, que la meilleure tactique consisterait à essayer de mettre sur pied à Genève une convention limitée sur les bases suivantes : la durée en serait réduite à celle qui avait été prévue pour la période d'épreuve; les signataires s'engageraient à ne pas augmenter pendant ce temps leurs armements, ainsi qu'à accepter et à faire fonctionner un contrôle immédiat. Toute mesure de désarmement serait, en raison de l'attitude du Reich, remise à plus tard.

M. Benès craint toutefois qu'il ne soit fort difficile d'obtenir l'assentiment de l'Angleterre, de l'Italie et des États-Unis pour une telle politique.

397

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur (2) de France à Moscou.

T. nos 389 à 391. *Paris, 6 novembre 1933, 23 h.*

Je me suis préoccupé de la suite à donner au désir des autorités soviétiques recueilli par M. Pierre Cot de recourir à une collaboration technique française, en matière non seulement d'aviation, mais également de construction navale (3). Sur ce dernier point, le ministre de la Marine m'ayant signalé une conversation de M. Vorochilov, tenue dans le même sens en présence du colonel Mendras, je lui ai fait savoir que j'estimais désirable de donner suite à cette suggestion

(1) Du 30 octobre, ce télégramme communiquait au ministre de France à Prague, pour qu'il s'en inspirât dans ses conversations avec M. Benès, le T. 2012-2021 de Paris à Londres, du 27 octobre, ci-dessus reproduit sous le no 368.

(2) Le télégramme était adressé par erreur au « ministre français à Moscou ».

(3) Voir ci-dessus les nos 339 et 354 (et note).

et un premier examen a été effectué des modes de réalisation pratique et immédiate. Les ouvertures qui nous ont été faites n'ayant revêtu jusqu'ici qu'un caractère officieux, il est maintenant nécessaire que nous soyons saisi officiellement par le gouvernement soviétique et par votre entremise.

Je vous serais en conséquence obligé de vous mettre d'urgence en rapport à cet effet avec le commissariat du peuple pour les Affaires étrangères auquel, dès que vous serez assuré de répondre à son désir, vous pourrez fournir les indications suivantes :

Afin d'éviter toute perte de temps, le gouvernement français enverrait dès maintenant à Moscou, si le gouvernement soviétique est d'accord, un officier de marine accompagné d'un ingénieur des constructions navales pour déterminer sur place, en liaison avec toutes les autorités compétentes, la composition, la date d'arrivée et les conditions de séjour des techniciens français.

Cette mission aurait un caractère préparatoire et ne serait que de courte durée. Les frais de voyage jusqu'à la frontière russe seraient couverts par le ministère de la Marine. Il serait naturel que les frais de séjour et de circulation en U.R.S.S. fussent supportés par le gouvernement soviétique.

Sur la base de la documentation précise recueillie par les deux officiers, le ministère de la Marine organiserait sans délai une mission de techniciens qui serait immédiatement dirigée sur Moscou et qui, en raison du manque de disponibilité dans le cadre du personnel de l'État, comprendrait des ingénieurs de compétence éprouvée ayant travaillé dans des établissements qui construisent pour la Marine nationale.

Cette procédure paraît avoir l'avantage de donner, dès que le gouvernement soviétique aura marqué son accord, une forme concrète à notre volonté de collaboration avec l'U.R.S.S. Elle nous permet de mesurer exactement les besoins actuels de la Marine soviétique et d'y conformer la composition de notre mission.

L'envoi de cette mission pourra d'ailleurs être complété ultérieurement par la nomination d'un attaché naval auprès de notre ambassade à Moscou.

398

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 720 à 724. Confidentiel. *Prague, 6 novembre 1933, 23 h. 50, 23 h. 40, 23 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 20, 24 h.)

M. Benès, après avoir reçu cet après-midi M. Mastny, qui arrivait de Berlin, m'a communiqué, en me demandant de les faire connaître immédiatement à Votre Excellence, les renseignements suivants :

Le personnage qui a abordé le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, de la part de M. Hess, a indiqué que le Chancelier était disposé à signer un pacte de non-agression avec la Tchécoslovaquie [1] pour une durée de dix années au moins et que M. Hess était prêt à poursuivre la conversation avec M. Mastny.

Le même personnage a ajouté que, d'ici trois ou quatre semaines, la question des rapports du Reich avec l'Autriche serait réglée (mon télégramme nº 662 du 20 octobre 1933) [2], l'Allemagne étant, a-t-il dit, décidée à faire des sacrifices pour atteindre ce résultat.

M. Mastny a signalé, d'autre part, à M. Benès, au cours des dix derniers jours, que le gouvernement hitlérien avait donné l'ordre :

1º De ne plus admettre de citoyens tchécoslovaques dans les S.A. et de licencier ceux qui y avaient été enrôlés;

2º D'éviter à la radio tout ce qui éveille les susceptibilités de la Tchécoslovaquie.

Le ministre de Tchécoslovaquie a, en outre, rapporté à M. Benès une conversation que M. Comnène a eue récemment ave le Kronprinz : le prince aurait dit au ministre de Roumanie à Berlin — dont les Tchécoslovaques ne se dissimulent pas d'ailleurs la germanophilie — que les idées de M. Hitler avaient complètement évolué en politique extérieure, que le Chancelier était fort irrité contre l'Italie et qu'il désirait très sincèrement une entente avec la France.

De tout ceci, M. Benès croit pouvoir conclure que M. Hitler, très inquiet de tous les symptômes qui lui révèlent l'isolement de l'Allemagne, veut avant tout pour l'instant rassurer l'Europe et que ses avances à la Tchécoslovaquie ne sont qu'un élément dans un plan d'ensemble. Le ministre tend à croire que le gouvernement hitlérien voudrait, à la faveur d'une détente générale, reprendre la question du désarmement et que le voyage de M. Goering à Rome [3] lui en paraît une preuve supplémentaire.

M. Benès a autorisé le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin à voir M. [Hess], mais seulement après le 12 novembre, afin d'avoir la possibilité d'apprécier quel sera l'état d'esprit du gouvernement hitlérien au lendemain du plébiscite. M. Mastny devra d'ailleurs se borner à écouter son interlocuteur.

M. Benès attacherait un grand prix à savoir si la Pologne n'a pas été de son côté l'objet ces temps-ci des avances hitlériennes. Il serait particulièrement reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien lui communiquer les indications qui pourraient sur ce point parvenir à sa connaissance.

(1) Voir ci-dessus nº 388.

(2) Revenant de Vienne, M. Benès avait rapporté au ministre de France « le vif désir » du chancelier Dollfuss d'arriver prochainement « à une détente entre l'Autriche et l'Allemagne ».

(3) Sur cette visite, les 6 et 7 novembre, voir ci-dessous le nº 403.

399

NOTE DU JURISCONSULTE DU DÉPARTEMENT [1]

Au sujet du discours de M. Eden relatif au traité de Locarno et des appréciations de la presse [2]

Paris, 6 novembre 1933.

I. Le sous-secrétaire d'État au Foreign Office a expressément déclaré que « le traité de Locarno ne contient aucune disposition aux termes de laquelle l'une quelconque des parties est libre de s'en retirer ». Cette manière de voir est conforme à notre propre point de vue.

Exposant la procédure de mise en œuvre des obligations pour l'Angleterre du traité de Locarno, M. Eden a déclaré qu'à une seule exception près, les décisions à prendre doivent l'être par le conseil de la Société des Nations, qu'elles doivent être prises à l'unanimité y compris la voix de la Grande-Bretagne, qui a un siège permanent au conseil de la Société des Nations.

Il a dit, d'autre part, qu'en cas de violation flagrante la Grande-Bretagne, à qui incombe une obligation d'assistance immédiate, apprécie elle-même si le *casus foederis* se présente.

De ces constatations il a conclu que « selon la procédure de Locarno, la Grande-Bretagne reste libre de décider elle-même de son intervention dans un conflit et ne peut y être impliquée si ce n'est de son propre jugement » [3].

En mentionnant ainsi le « jugement » que la Grande-Bretagne aura à porter sur le cas, M. Eden a bien marqué qu'il s'agit d'apprécier si, en fait, se trouvent remplies les conditions posées par le traité de Locarno pour que jouent les « obligations importantes » incombant à la Grande-Bretagne, obligations que M. Eden a expressément rappelées.

Il a, d'autre part, voulu indiquer que ni une instance indépendante ni une règle automatique (telle que celle qui découlerait d'une définition de l'agresseur) ne pouvait mettre en action la garantie britannique. Il n'a pas interprété le traité de Locarno comme laissant à l'Angleterre toute latitude pour intervenir ou ne pas intervenir suivant ses convenances.

L'exposé de M. Eden se référait exclusivement, comme il était naturel, à la situation et aux obligations de la Grande-Bretagne.

(1) M. Basdevant.

(2) Allusion au discours tenu le 3 octobre par le sous-secrétaire à Skipton, au cours duquel, exposant les efforts de l'Angleterre pour concilier les thèses allemande d'égalité des droits et française de la sécurité, il déplorait le retrait de l'Allemagne de Genève, mais déclarait que l'œuvre de désarmement devait néanmoins se poursuivre.

(3) *Note du document :* C'est par une erreur de traduction que le *Temps* indique que M. Eden aurait dit que la Grande-Bretagne « ne pourrait pas être engagée si ce n'est de son propre gré ».

Il est à noter que la France peut par contre, en vertu de l'article 2 du traité de Locarno [1], recourir à la guerre contre l'Allemagne dans le cas d'une action en application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, sans qu'une décision préalable du Conseil soit nécessaire. C'est le cas prévu dans les accords franco-polonais et franco-tchécoslovaque, comme M. Paul-Boncour l'a exposé dans son rapport relatif à la ratification des traités de Locarno (p. 19).

2. Pertinax dans son article de l'*Écho de Paris* du 5 novembre, comme M. Thouvenin dans celui du 6 novembre de l'*Homme libre*, présentent l'un et l'autre le discours de M. Eden comme signifiant qu'en cas de conflit, l'Angleterre n'interviendra que suivant ses intérêts du moment. C'est là une assertion inexacte. La Grande-Bretagne demeure sans doute juge du *casus foederis* directement, en cas de violation flagrante de l'article 2 ou de contravention flagrante aux articles 42 et 43 du traité de Versailles, indirectement en tant que membre du Conseil dans les autres cas. Mais il en serait de même pour l'application de « ces engagements britanniques exempts de toute équivoque » que préconise Pertinax; un traité de garantie comme un traité d'alliance nécessite pour son application la reconnaissance qu'on est en présence du *casus foederis* : on ne conçoit pas que l'Angleterre accepte de consentir pour cette constatation à s'en référer au jugement d'un tiers.

D'autre part, l'appréciation des faits auxquels l'Angleterre aura à procéder sera dominée par l'obligation de garantie découlant pour elle des traités de Locarno. A moins de prétendre qu'elle ne sera pas fidèle à ses engagements, on ne peut donc dire que son appréciation sera déterminée par ses intérêts du moment.

A propos de l'article 4 du traité de Locarno [2], Pertinax écrit qu'en cas de violation flagrante, l'Angleterre et l'Italie « ont le droit » de se porter au secours de la France et de la Belgique sans consulter quiconque. Il oublie et méconnaît ainsi gravement le sens du texte que c'est là non un droit, mais une obligation positive acceptée par ces deux états.

D'autre part, même en cas de violation flagrante, l'Angleterre pourrait, selon Pertinax, se récuser en se retranchant derrière les « termes équivoques » du traité de Locarno et en alléguant qu'une action immédiate de sa part n'est pas « nécessaire ». Cette interprétation n'est possible qu'en retranchant l'essentiel du texte, qui précise lui-même dans quels cas une action immédiate est nécessaire : c'est « en raison soit du franchissement de la frontière, soit de l'ouverture des hostilités ou du rassemblement de forces armées dans la zone démilitarisée ». Il ne faut en outre pas perdre de vue que cette disposition a pour objet d'assurer l'application pratique de l'article 1er,

[1] En vertu de cet article, les Hautes parties contractantes s'engageaient à ne pas recourir à la guerre, sauf dans trois cas (légitime défense; application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations; application de l'art. 15, § 7 de ce même pacte.)

[2] En vertu de cet article, toute violation de l'article 2 du pacte de Locarno ou des articles 42 et 43 du traité de Versailles par une puissance contractante entraînerait, pour les autres puissances contractantes, l'obligation de prêter assistance à l'état victime d'un acte non provoqué d'agression.

aux termes duquel les Hautes Parties contractantes garantissent le maintien du *statu quo* territorial ainsi que l'observation des dispositions concernant la zone démilitarisée.

Il est par contre exact, comme Pertinax le souligne, que, faute d'une décision unanime du Conseil constatant la violation de l'article 2 du traité de Locarno ou la contravention aux articles 42 et 43 au traité de Versailles, les puissances garantes n'auraient pas à intervenir. La France ne recouvrerait pas dans ce cas son entière liberté d'action : elle sera tenue de ne pas se livrer à une attaque ou à une invasion de l'Allemagne et à ne pas recourir à la guerre contre celle-ci. Mais il convient de noter tout d'abord que la mission du Conseil est de procéder à une simple *constatation* de fait. Il n'a pas à prendre une décision de caractère politique. En outre, la décision préalable du Conseil n'est pas nécessaire s'il s'agit de violation ou de contravention flagrante, constituant des actes non provoqués d'agression. Dans cette hypothèse, les puissances contre lesquelles ces actes sont dirigés ont immédiatement le droit d'y répondre par la force et les puissances garantes doivent immédiatement prêter leur concours. Le Conseil est ensuite saisi, mais il n'a pas de décision à prendre pour que l'action des puissances attaquées et des puissances garantes soit poursuivie. Son rôle se borne à faire des recommandations que les puissances signataires ne sont tenues de suivre qu'autant qu'elles ont été prises à l'unanimité moins la voix des puissances en guerre.

Or, les cas flagrants sont les seuls où la sécurité de la France puisse se trouver mise immédiatement en danger. Dans tous les autres cas, si un désaccord surgit au sujet de mesures qui pourraient être prises par l'Allemagne, dans la zone démilitarisée ou ailleurs, les traités de Locarno offrent des voies de recours, telles que le règlement judiciaire par la cour de la Haye, qui ne supposent pas nécessairement l'unanimité.

Quant à l'alinéa 7 de l'article 15 du pacte [1], il ne s'applique que dans des cas où cet article même joue, c'est-à-dire s'il s'élève un différend susceptible d'entraîner une rupture. Il est étranger à l'application de l'article 4 du traité de Locarno. On n'a donc jamais pu penser à en étendre l'effet au cas où le Conseil est divisé à l'occasion de la constatation d'une violation alléguée de l'article 2 de ce traité.

[1] De la Société des Nations. Il est ainsi formulé : « Dans le cas où le Conseil ne réussit pas à faire accepter son rapport par tous les membres autres que les représentants de toute partie au différend, les membres de la Société se réservent le droit d'agir comme ils le jugeront nécessaire pour le maintien du droit et de la justice ».

400

M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 1721. *Paris, 6 novembre 1933.*

Notre ambassadeur à Berlin attire mon attention sur l'insistance croissante avec laquelle, développant la campagne de propagande à laquelle la préparation du scrutin du 12 novembre fournit un prétexte, M. Hitler et ses lieutenants s'efforcent de répandre l'opinion que l'Allemagne, en règle avec les dispositions du traité de Versailles, est aujourd'hui complètement désarmée. « Le moment n'est sans doute plus éloigné, me télégraphiait déjà M. François-Poncet le 12 octobre [1], où les grandes puissances devront faire ressortir les motifs pour lesquels elles demeurent sceptiques et qui justifient la nécessité d'une enquête, du contrôle et de la période d'épreuve ».

On ne risque guère de se tromper, en effet, en prévoyant qu'au lendemain d'un « plébiscite » concernant le triomphe du gouvernement hitlérien, celui-ci prendra des initiatives nouvelles dans le domaine extérieur et particulièrement dans la question des armements. Quelles que soient ces initiatives, elles auront comme base l'affirmation renouvelée que, jusqu'ici, l'Allemagne s'est scrupuleusement acquittée de ses obligations, alors que les autres puissances manquaient à leurs propres engagements.

En présence d'une déclaration de cette nature, une attitude d'indifférence et de silence ne saurait se justifier; l'Allemagne ne manquerait pas d'y voir un témoignage de faiblesse et se sentirait encouragée à prendre de nouvelles initiatives; dans les pays neutres, l'opinion interpréterait notre silence, sinon comme un aveu de culpabilité, au moins comme la preuve que le réarmement allemand n'a pas l'importance qu'on lui a d'autre part prêtée; enfin, si, par la suite, et par la voie diplomatique normale, en accord avec l'Angleterre et les autres puissances avec lesquelles nous unissent des liens étroits, des conversations directes venaient à s'engager régulièrement avec le gouvernement du Reich, le silence gardé en face d'une contrevérité aussi audacieuse affaiblirait notre position dès l'origine.

Ainsi se trouve posée, sous un nouvel aspect, cette question des manquements de l'Allemagne dont vous avez déjà, à plusieurs reprises, sur mes instructions, saisi officiellement le gouvernement britannique depuis le début du mois d'août dernier [2], et sur laquelle nous n'avons pu encore obtenir d'indications de Londres, bien que, dans les conversations de Paris au mois de septembre dernier, M. Eden, puis sir John Simon, aient expressément

(1) Confusion de texte, M. François-Poncet n'ayant repris possession de son poste que le 16 octobre, et aucun télégramme, du 12, du chargé d'affaires ne contenant ce passage.
(2) Voir ci-dessus le nº 65.

reconnu qu'une réponse nous était due, et formellement indiqué qu'elle nous serait fournie prochainement.

Il ne suffit plus de dire, comme le faisait un interlocuteur de M. Roger Cambon, dans une conversation rapportée à la date du 16 septembre [1], qu'il vaut mieux aiguiller les conversations franco-britanniques sur le projet anglais de convention de désarmement plutôt que sur les manquements de l'Allemagne. Aujourd'hui que le Reich a quitté la conférence du désarmement, ce n'est plus dans cette conférence que le problème des armements de l'Allemagne peut être évoqué. Il n'est donc plus possible de faire abstraction d'une question qui ne peut plus être réservée utilement. Pour réfuter en tout cas les accusations que la propagande hitlérienne porte contre elles, les puissances n'ont pas d'autre moyen à leur disposition que d'exposer directement des faits.

Je me rends bien compte que le gouvernement britannique, devant les réactions contradictoires d'une opinion publique tiraillée dans des sens divergents, n'est guère enclin, à l'heure actuelle, à prendre publiquement position en indiquant d'avance l'action positive qui lui semblerait devoir être opposée au développement du réarmement germanique. Du moins, doit-il comprendre que la nécessité d'élucider et de déterminer tout d'abord, aussi exactement que possible, le fait même de ce réarmement, avec toute la signification qu'il peut comporter, constitue à titre immédiat une obligation inéluctable pour les principales puissances signataires des mêmes traités de paix.

Le gouvernement français, pour sa part, ne saurait se soustraire à une telle responsabilité. Seul le souci, qu'il a toujours eu, en pareille matière, de concerter son information aussi bien que son action avec celles du gouvernement britannique, justifie la réserve qu'il a jusqu'ici observée. Il serait en effet infiniment regrettable, pour l'autorité des puissances solidaires, qu'interrogés sur des infractions dont il serait fait état à Paris, des ministres anglais pussent mettre en doute leur matérialité ou nier leur gravité.

J'attache donc la plus grande importance à ce que rien ne soit négligé pour nous assurer, dans l'interprétation des faits qu'il y aurait lieu d'invoquer, contre tout risque de désaccord entre les autorités qualifiées des deux pays : de ce point de vue, l'examen contradictoire du dossier qui a été constitué à Paris, examen offert par nous depuis plus de trois mois, présente un intérêt que je n'ai pas besoin de souligner.

En entretenant de nouveau sir John Simon de cette affaire, vous voudrez bien lui rappeler la proposition que vous aviez été chargé de faire, et la promesse d'une réponse qu'il m'avait lui-même donnée à Paris. Vous aurez soin d'indiquer qu'il ne s'agit pas pour l'instant d'engager le gouvernement britannique dans une action quelconque et que nous ne cherchons nullement à lui faire assumer des responsabilités sur lesquelles il a seul qualité pour se prononcer; mais vous marquerez très nettement au secrétaire d'État la nécessité de mettre fin à un silence dont la prolongation, par l'interprétation qu'elle autoriserait, n'irait pas sans créer quelque malaise.

[1] Par le T. 729-731 de Londres du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 221.

401

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 312. *Moscou, 6 novembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 novembre).

Dans ma communication du 23 octobre dernier [1], j'ai indiqué au Département les principaux points qui semblaient devoir faire l'objet des négociations soviéto-américaines [2]. Celles-ci porteront sans doute, en ce qui concerne la liquidation du passé, sur la question des dettes et des biens privés nationalisés; en ce qui concerne la préparation de l'avenir, sur la question de la propagande, sur les questions, connexes dans l'esprit des autorités soviétiques, des commandes et des crédits, et sur la question japonaise qui, dans l'état actuel des choses, paraît bien commander toutes les autres.

Si l'on se réfère aux déclarations des hommes d'État responsables des États-Unis, ce sont toujours la question de la propagande et surtout la question des dettes et des confiscations qui ont constitué les principaux obstacles à une reconnaissance. Ce sont d'ailleurs les mêmes raisons qui, depuis que le pouvoir des Soviets peut être considéré comme définitivement consolidé, en avaient retardé la reconnaissance de la part des autres états.

Pour ce qui est de la propagande, le département d'État semble jusqu'ici n'avoir jamais voulu distinguer entre le gouvernement de l'Union et la IIIe Internationale. Pour lui, le régime soviétique n'était pas un gouvernement national avec qui il était possible d'entretenir des relations pacifiques, mais un agrégat de révolutionnaires, dont tous les efforts étaient tendus vers le bouleversement universel et vis-à-vis desquels les autres gouvernements se trouvaient ainsi en état de guerre défensive latente.

Le *Workers Party of America*, que le gouvernement américain considère comme présentant un danger d'ordre social, relève, au même titre que les autres sections nationales du parti communiste, du Komintern dont il reçoit consignes et subventions. Or il y a confusion de personnel et de direction entre le gouvernement soviétique et la IIIe Internationale. De là à dire que c'est le gouvernement soviétique qui, par l'entremise complaisante de la IIIe Internationale, promeut et soutient le mouvement communiste américain et à l'en rendre personnellement responsable, il n'y a qu'un pas. La thèse du département d'État ne manque pas de présenter de grandes apparences de

(1) Allusion au T. nos 429 et suiv., qui indiquait sommairement, d'après les propos de journalistes, l'objet probable de la négociation. Il n'a pas paru utile de le publier, car il fait double emploi avec le présent rapport.

(2) Sur ces négociations, visant à la reconnaissance de l'U.R.S.S. par les États-Unis, voir ci-dessus les nos 339, 389 (et note).

fondement et cependant elle n'est pas — ou plutôt n'est plus — complètement exacte.

De moins en moins, ainsi que l'ambassade l'a exposé à diverses reprises, les tendances du gouvernement soviétique en tant que tel peuvent être considérées comme se confondant absolument avec celles de l'Internationale en tant que telle. Par fonction et par vitesse acquise, la IIIe Internationale paraît être le plus souvent en flèche par rapport au gouvernement soviétique et lorsque ce dernier exerce une influence sur ses décisions, il agit alors conformément à ses intérêts spécifiquement nationaux tels qu'il les envisage actuellement. Comme dans cette mesure il souffle le vent et la tempête dans le sens de ses désirs, il semble préférable pour un état étranger d'être de ceux avec lesquels l'U.R.S.S. considère ses intérêts comme solidaires.

Le gouvernement de l'Union paraît disposé à s'engager en son nom et au nom de ses fonctionnaires à s'abstenir de toute propagande aux États-Unis, mais il ne semble pas qu'il veuille, ni même qu'il puisse aller, comme le voudrait le gouvernement américain, jusqu'à s'engager au nom de la IIIe Internationale et de ses agents. Ce serait de sa part admettre l'identité de ce qu'il s'est toujours efforcé de distinguer. Ce serait admettre des responsabilités qu'il a toujours éludées comme n'étant pas les siennes. Sans doute se mettra-t-on d'accord à Washington sur une formule de non-ingérence dans les affaires intérieures, analogue à celle qui a trouvé place dans notre acte de reconnaissance.

Pour ce qui est des revendications formulées par les Américains au titre des dettes et des confiscations, il peut ne pas être sans intérêt d'en relever succinctement la consistance.

En ce qui concerne particulièrement les dettes contractées à l'égard des États-Unis par les précédents gouvernements russes, et que le gouvernement soviétique a annulées, leur montant est relativement faible. Le gouvernement des États-Unis s'est abstenu en effet de faire quelque prêt que ce soit au gouvernement tsariste, tant avant la guerre que pendant la guerre. Le Département se souvient que, même au cours des hostilités, c'est par l'entremise de la France et de l'Angleterre, qui ont joué le rôle de commissionnaires responsables, que le gouvernement tsariste a bénéficié du produit de prêts américains. C'est le cas de l'emprunt dit *anglo-french*. Ce n'est qu'à partir de l'avènement du gouvernement Kerensky que l'Amérique a fait directement des avances à la Russie. Celles-ci se sont élevées à $ 187.729.750, soit, si on les convertit en monnaie française pour permettre une comparaison avec le capital de nos créances, un peu moins d'un milliard de francs-or. Les Américains ajoutent à cette somme une dette de $ 406.082, montant d'obligations qui représenteraient officiellement des achats de matériel de guerre, mais qui, d'après certains, correspondraient plutôt tant à des avances faites au gouvernement Koltchak qu'au payement du traitement des fonctionnaires de l'ambassade de Russie. On peut encore mentionner une somme de $ 4.465.465 à titre de secours.

En réalité, seule la première de ces rubriques semble devoir être prise en considération dans les conversations soviéto-américaines. Si l'on tient compte

du jeu, très complexe, des intérêts, la dette russe à l'égard des États-Unis paraît être de l'ordre de $ 350.000.000. Quant aux titres d'emprunts émis par les anciens gouvernements russes hors des États-Unis et détenus par des sociétés ou par des particuliers, leur montant, en principal, semble s'élever à $ 86 millions.

De leur côté, les revendications au titre de confiscations et de destructions de biens ayant appartenu en Russie à des ressortissants américains sont évaluées aux États-Unis à $ 300 millions, sous réserve des mises au point, généralement restrictives, qu'appellent les évaluations de cette nature, presque toujours exagérées.

Le gouvernement soviétique se prépare évidemment à présenter au gouvernement des États-Unis la liste de ses contre-revendications au titre de l'intervention, comme il l'a déjà fait aux autres gouvernements créanciers. Fin 1923, la « Société d'assistance aux victimes de l'intervention » a relevé, avec le concours du gouvernement soviétique, les griefs formulés sous ce rapport contre les divers pays étrangers, notamment contre les États-Unis. Et l'on sait que, quelque contestable que soit juridiquement son point de vue, il a toujours fait de la reconnaissance de la légitimité de ses contre-revendications la condition *sine qua non* de la reconnaissance des dettes tsaristes d'avant-guerre. Il s'est d'ailleurs toujours arrangé, ainsi que le prouvent le précédent anglais et le précédent français, pour que le montant de ses contre-revendications dépasse le montant des revendications étrangères.

Il est d'ailleurs probable qu'en raison des intérêts politiques en jeu, les Américains se montrent enclins à la complaisance.

Au cours d'un dîner où se trouvaient réunis chez moi M. Oumanski, qui accompagne M. Litvinov à Washington, et des journalistes américains, j'ai été assez surpris de voir l'un de ces derniers, qui d'ailleurs a toujours été un des protagonistes de la reconnaissance de l'U.R.S.S. par l'Amérique, étayer la thèse de son interlocuteur soviétique sur la compensation nécessaire des dettes tsaristes et des dommages de l'intervention en lui rappelant avec insistance le précédent de l'*Alabama* (1). Le précédent, à envisager les choses juridiquement, peut difficilement être considéré comme s'appliquant au cas actuel. Si dans l'affaire de l'*Alabama*, l'Angleterre a été tenue pour responsable à l'égard des États-Unis, c'est qu'elle avait soutenu indirectement les états du Sud, rebelles, contre le gouvernement légal et reconnu internationalement comme tel. Or, lors de l'intervention, la légalité n'était pas du côté des bolcheviks. Mais, à envisager les choses politiquement, l'argument *ad hominem* que constitue le cas de l'*Alabama* ne laisse pas d'être assez impressionnant, puisqu'après tout en politique, seul le succès compte et qu'aussi bien une reconnaissance a toujours plus ou moins un effet rétroactif qui la fait remonter jusqu'au jour de l'avènement du pouvoir qu'elle concerne. En ce sens, reconnaître le gouvernement soviétique ou même simplement, comme le font les

(1) Navire sudiste armé en Angleterre durant la guerre de Sécession, ce pour quoi le gouvernement américain réclamait un dédommagement au lendemain des hostilités. L'affaire ne fut réglée qu'en 1872, sur arbitrage international, la Grande-Bretagne étant reconnue avoir violé les lois de la neutralité.

États-Unis, traiter internationalement avec lui, c'est implicitement reconnaître comme rebelles les pouvoirs qui se sont opposés au sien et tenir pour intervention illégitime le soutien qui leur a été accordé. La thèse de la compensation fournit d'ailleurs au gouvernement américain un moyen à la fois d'être libéral, s'il estime de son intérêt politique de l'être, et d'éviter de créer un précédent susceptible d'être invoqué par de tierces puissances. L'adoption de cette thèse par les États-Unis pourrait cependant nous être de quelque utilité puisque les problèmes qui se posent entre l'Amérique et l'U.R.S.S. ne sont pas, depuis le moratoire Hoover, sans présenter certains caractères d'analogie avec les questions que nous avons à résoudre avec les États-Unis.

Peut-être la position très énergique prise précédemment par les hommes d'État responsables des États-Unis gênera-t-elle quelque peu le gouvernement américain et ce dernier cherchera-t-il un moyen terme qui pourra consister à remettre à plus tard la question des dettes et des confiscations, à ne pas subordonner à son règlement la reconnaissance, en somme, à transformer en réserve une condition préalable.

La presse américaine ne semble pas douter du succès des négociations de Washington. Cependant M. Litvinov, que j'ai vu avant son départ, ne paraissait pas aussi optimiste, tout en étant confiant (1).

Tout compte fait, les pourparlers ne semblent pas, en l'état actuel des choses, devoir se heurter à des difficultés insurmontables. Les questions litigieuses restent les mêmes qu'auparavant, mais l'ambiance a changé. C'est là l'effet des ambitions japonaises qui ont déterminé en U.R.S.S. et aux États-Unis un certain sentiment de solidarité en face d'un danger commun. La question japonaise domine les autres.

Du côté soviétique, on semble plutôt craindre qu'espérer à cet égard des avances américaines trop prononcées. Aussi bien pour des raisons de doctrine que d'opportunité, on répugnerait ici à contracter des engagements trop précis; on paraît avant tout vouloir rester sur une stricte défensive à l'égard du Japon et éviter de créer une situation telle qu'elle pourrait conduire à une aventure dont, quelle qu'en dût être l'issue, on a l'impression que les États-Unis seraient les principaux, sinon les seuls bénéficiaires. On paraît surtout tenir à se réserver et vouloir se borner à déblayer le terrain, de manière à préparer à toute éventualité les conditions efficaces d'une convergence des efforts au cas où la nécessité viendrait à s'en présenter inéluctablement.

Tous les actes de la diplomatie soviétique, appuyés d'ailleurs sur une force militaire imposante, ne poursuivent que des buts de paix et le gouvernement de l'Union redoutera à l'heure actuelle, et sur quelque terrain que ce soit, l'apparence de favoriser l'éclosion d'un conflit armé (2).

(1) Le 10 novembre, par T. nos 1114-1116, l'ambassadeur à Washington signalait que « l'aspect politique » de la négociation ne rencontrait pas d'obstacle, mais que la question des crédits à accorder à l'U.R.S.S. était plus délicate.

(2) Communiqué aux sous-directions d'Amérique et d'Asie.

402

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, ROME, BERLIN.

T. nos 2062 à 2067; 2056 à 2061; 1651 à 1656. Urgent. Réservé.

Paris, 7 novembre 1933, 14 h 30.

Pour Londres et Rome : Pour votre information confidentielle, je vous communique le télégramme suivant que j'adresse à notre ambassadeur à Berlin.

Pour tous les postes : Je me réfère à vos télégrammes nos 1948 et 1955 (1).

Je conçois tout l'intérêt qu'a le gouvernement hitlérien, s'il ne peut rompre la solidarité internationale suscitée en face de l'Allemagne par son propre fait, à chercher tout au moins à justifier, devant le peuple allemand, l'orientation générale de sa politique par le fait apparent (*sic*) d'autres puissances, et principalement de la France.

Notre position immédiate au regard de l'Allemagne demeure néanmoins dominée par trois considérations essentielles :

1o Le problème général des armements du Reich n'est pas une question d'ordre franco-allemand : c'est une question d'ordre international, engageant également la responsabilité solidaire de tous les états signataires des traités de paix et du pacte de la Société des Nations ou qui se sont associés à Genève aux travaux de la conférence du désarmement;

2o Le problème particulier d'un rapprochement franco-allemand suppose la certitude d'une même sincérité, de part et d'autre, à vouloir ce rapprochement comme objet durable et non comme expédient pour gagner du temps. Tant qu'une contradiction flagrante subsistera entre les assurances verbales prodiguées personnellement par M. Hitler et les faits publics de manquements aux traités, de manifestations belliqueuses et d'éloignement de l'Allemagne des procédures de paix de Genève et de La Haye, la plus grande circonspection s'imposera au gouvernement français;

3o Ce rapprochement ne peut être conçu qu'en accord avec nos obligations internationales et nos amitiés particulières. Il paraît douteux que l'Allemagne l'entende ainsi. Il n'en importe pas moins de parer à une manœuvre allemande tendant à déplacer les responsabilités. Aussi bien sur le fonds même du débat, le mouvement d'opinion signalé par vos derniers télégrammes fait-il apparaître

(1) Des 4 et 5 novembre, ci-dessus reproduits sous les nos 391 et 394.

une équivoque qu'il convient de dissiper, et nous entendons qu'à cet effet, aucun effort de notre part n'ait été épargné.

Je vous serais donc obligé d'avoir le plus tôt possible avec le ministre des Affaires étrangères ou avec le secrétaire d'État une conversation très complète et très nette sur la portée qu'il convient d'attacher aux dispositions manifestées récemment dans les déclarations publiques du Chancelier à l'adresse de la France [1].

Vous voudrez bien marquer tout d'abord que si l'on croit pouvoir invoquer, dans certains milieux allemands, l'accueil fait en France au discours du Chancelier pour justifier la réaction nouvelle que vous me signalez, on se méprend entièrement sur la réserve observée par l'opinion aussi bien que par le gouvernement français. Loin de faire abstraction du désir d'entente exprimé par le Chancelier, le nouveau gouvernement [2], en affirmant dans sa déclaration sa volonté de poursuivre la politique extérieure de ses prédécesseurs [3], a voulu indiquer qu'il ne serait pas sourd à des propositions formulées sincèrement dans l'intérêt général de la paix et dans un esprit réel de collaboration internationale.

Nous n'entendons nullement faire au chef du gouvernement allemand l'injure de prendre ses déclarations publiques pour de simples manifestations de propagande, motivées par la consultation populaire du 12 novembre ou destinées à justifier aux yeux de l'opinion étrangère l'attitude et les décisions prises par le cabinet de Berlin au cours des derniers mois. Mais nous devons nous attacher d'autant plus effectivement à obtenir du gouvernement allemand, par la voie diplomatique normale, c'est-à-dire par votre entremise ou par celle de son ambassadeur à Paris, qu'il s'explique clairement sur les intentions qu'il a manifestées et qu'il complète dès maintenant l'expression de sa pensée en exposant, d'une manière concrète et précise, les conditions et les bases des conversations qu'il se déclare désireux d'engager.

J'estime, d'accord avec vous, qu'il ne peut encore s'agir là d'aucune négociation réelle, sur le fond, à entamer directement entre la France et l'Allemagne, mais d'une simple procédure d'enquête permettant au gouvernement du Reich de nous fournir utilement, s'il y a lieu, toutes informations susceptibles d'éclairer les possibilités ultérieures telles qu'on les conçoit à Berlin.

(1) Allusion au discours du Führer du 14 octobre : voir ci-dessus le n° 312 (et note).
(2) Le ministère Albert Sarraut.
(3) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 391 (note).

403

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1967 à 1971. *Berlin, 7 novembre 1933, 19 h. 20, 19 h. 10, 19 h. 22.*

(*Reçu :* 19 h. 30, 19 h. 5, 19 h. 45.)

Le brusque départ en avion de M. Goering, pour la capitale italienne (1), n'a pas manqué de causer à Berlin une vive sensation. Personne, bien entendu, ne prend au sérieux l'explication officielle, selon laquelle le président du Conseil prussien serait allé procéder à l'inspection, depuis longtemps préparée, des institutions allemandes de Rome. Cette envolée par dessus les Alpes, déjà couvertes de neige, décidée soudainement malgré la campagne électorale qui bat son plein, est tout à fait dans le style romantique et tourmenté de l'homme et du régime. Elle n'en a pas moins pour but de porter à M. Mussolini, de la part de M. Hitler, une communication précise. L'ambassadeur d'Italie m'a assuré ce matin qu'il ignorait totalement de quoi il s'agissait et qu'il n'avait appris le voyage de M. Goering qu'au moment même où il s'effectuait. L'ambassadeur a ajouté que, depuis trois semaines, il n'avait lui-même que peu de contact avec les chefs nazis. Il se rappelle qu'Hitler lui avait annoncé, au lendemain de la rupture de l'Allemagne avec Genève, son intention d'écrire à M. Mussolini une lettre personnelle à ce sujet. C'est peut-être cette lettre que M. Goering a reçu mission de remettre au chef du gouvernement italien, en l'accompagnant de commentaires et d'éclaircissements oraux.

M. Cerruti croit que l'Allemagne commence à s'émouvoir de la placidité des grandes puissances. Il est frappé de la nervosité croissante des dirigeants hitlériens. Pour m'en donner un exemple, il me raconte qu'il y a quelques jours, ceux-ci lui ont fait demander s'il avait connaissance d'un ultimatum que la France s'apprêtait à leur signifier, à l'expiration duquel des avions français iraient bombarder des usines de la zone rhénane, soupçonnées de fabriquer des armements.

L'ambassadeur d'Italie m'a déclaré qu'il n'avait aucune idée des projets précis que le gouvernement du Reich aurait en tête, pour régler les problèmes laissés en suspens à Genève; il ne saurait même dire si ces projets existent ou n'existent pas.

Le réquisitoire que M. von Neurath a prononcé hier contre la Société des Nations (2) ne l'émeut pas outre mesure. Il y voit surtout une manifestation

(1) Où il devait résider les 6 et 7 novembre.

(2) Dans ce discours, prononcé au *Herrenklub* de Berlin, l'homme d'Etat allemand, voyant en l'institution genevoise une simple exécutrice de la volonté des puissances victorieuses, recommandait l'adoption d'autres méthodes, en l'occurrence un directoire des grandes puissances hors du cadre de la Société.

pour l'usage intérieur. Il considère que le ministre des Affaires étrangères, dont la position n'est pas stable au milieu du réseau d'intrigues et de rivalités qui se nouent et se dénouent ici tous les jours, a voulu fournir à la campagne électorale une contribution massive, dont on lui saurait gré. Je lui ai représenté que cette longue déclaration d'hostilité à l'organisme genevois ne [soulagerait] pas la situation européenne et aurait certainement pour effet d'aggraver les méfiances et de renforcer, chez les puissances fidèles à Genève, le sentiment de leur solidarité contre l'Allemagne hitlérienne. M. Cerruti, qui paraît guéri de toute illusion sur l'intelligence du gouvernement nazi, s'est contenté de hausser les épaules.

Comme j'avais, au cours de notre entretien, émis la supposition que M. Goering avait été probablement chargé de réchauffer le zèle de M. Mussolini et de l'inviter à prêter de nouveau son concours à la politique allemande, M. Cerruti s'est écrié : « La politique allemande! Ils devraient tout de même commencer à comprendre que la politique que nous faisons, ce n'est pas la politique allemande, c'est la politique italienne ».

404

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans n°. *Rome, 7 novembre 1933, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 22 h. 45, 22 h. 10.)

Immédiatement après avoir reçu M. Goering, le chef du gouvernement italien a donné audience à M. Pierre Dupuy, directeur du *Petit Parisien.*

M. Mussolini a dit à notre compatriote qu'il se proposait, en ce qui concerne le désarmement, de s'en tenir à la ligne de conduite qu'il avait adoptée jusqu' ici; il ne se dissimule pas toutefois que ses efforts auront peu de chance de succès, un résultat tangible paraissant d'ailleurs peu compatible avec l'attitude actuelle du Japon, qui entraîne le maintien des armements [russes], américains et anglais.

Quant à l'Allemagne, M. Mussolini sait parfaitement qu'elle possède aujourd'hui une quantité d'armes supérieure à celle prévue par les traités; elle n'en constitue pas pour cela à ses yeux un danger immédiat, mais le chef du gouvernement italien persiste à penser que le seul moyen de la ramener à une collaboration européenne serait de lui accorder quelques « prototypes » en échange d'un contrôle sévère de l'ensemble de son armement.

Parlant du rôle de conciliateur qu'il a assumé vis-vis de Berlin et qu'il croit utile pour tous, il a déclaré : « Je continuerai jusqu'à ce que les événements

m'obligent à agir autrement. Si l'Anschluss, aussi dangereux pour l'Italie que pour la France, ne s'est pas fait, c'est en grande partie parce que j'y ai opposé mon veto; les Allemands savent que j'ai envoyé de nouvelles troupes sur la frontière (1) et que s'ils entraient en Autriche, j'interviendrais par les armes ».

M. Dupuy a été frappé de l'évolution qui s'est produite depuis un an dans l'esprit de M. Mussolini, notamment en ce qui concerne la Petite Entente avec laquelle il paraît maintenant sincèrement désireux de s'accorder.

Le directeur du *Petit Parisien*, qui rentrera prochainement à Paris, se propose de vous rendre compte en détail de cette conversation.

405

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LÉON NOËL, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

T. nos 1154, 1155. *Paris, 7 novembre 1933, 21 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme no 716 (2).

La mise au point, en l'absence de l'Allemagne, d'une convention complète de désarmement, telle que celle qui avait été envisagée avant le 14 octobre, soulève d'incontestables difficultés et il est possible que, en présence de celles-ci, l'unanimité se fasse finalement sur le principe d'une convention limitée au maintien du *statu quo* pendant une durée équivalente à la période d'épreuve, ainsi que M. Benès l'avait déjà esquissé, avant son départ de Genève, dans des conversations privées. Mais j'ai pu me convaincre qu'à l'heure actuelle un projet de ce genre serait combattu à la fois à Londres et à Washington et n'aurait à Genève aucune chance de succès.

Veuillez, en conséquence, insister auprès du ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque pour que, tout en se réservant de revenir, au moment que nous jugerions d'un commun accord opportun, sur l'idée d'une convention limitée, il donne pour instruction à sa délégation de travailler avec la nôtre à Genève à la recherche d'une formule permettant la continuation des travaux avec la collaboration anglaise et américaine. Il n'en est pas d'autre, pour l'instant, me semble-t-il, qu'un essai loyal de mise au point, suivant une procédure qui en atténue les difficultés, du système exposé par sir John Simon au Bureau (3) avec l'approbation du représentant de la Tchécoslovaquie comme de celui de la France.

(1) Sur les bruits courant à Belgrade au sujet de l'éventualité d'une action italienne en rapport avec les événements d'Autriche, voir ci-dessus le no 294.

(2) Du 6 novembre, ci-dessus reproduit sous le no 396.

(3) Le jour même du retrait de l'Allemagne des organismes genevois. Voir ci-dessus le no 305 (et note).

406

M. Léon Noël, Ministre de France à Prague,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 729 à 731. Confidentiel. *Prague, 7 novembre 1933* (1).

(*Reçu :* le 9, 10 h.)

Les avances faites par le gouvernement hitlérien à la Tchécoslovaquie, les précautions qu'il prend, depuis quelques jours, pour ne pas éveiller la susceptibilité du gouvernement de Prague (mon télégramme nos 720 - 724) (2) contribuent, pour moi, à expliquer l'évolution qui, depuis peu, se manifeste parmi les Allemands de Tchécoslovaquie (mes télégrammes nos 701-702, et dépêches nos 437 et 438) (3).

Il y a quelques semaines, plusieurs tentatives ont été faites pour arriver à la constitution d'un front commun des Allemands de Tchécoslovaquie. Ces tentatives paraissaient, avant tout, destinées à faciliter, avec le minimum de risques, la propagande et l'action du nationalisme allemand ; elles prenaient un curieux parallélisme avec ce qui se produisait ou se préparait en même temps dans d'autres pays où existent des populations germaniques.

Aujourd'hui, nous sommes en présence d'une nouvelle coïncidence qu'il est difficile de considérer comme fortuite.

M. Benès considère qu'en s'associant pour la première fois à la célébration de la fête nationale et en multipliant tout à coup les déclarations de loyalisme, les Allemands, citoyens tchécoslovaques, sont simplement poussés, les uns par la répulsion qu'ils éprouvent pour Hitler, les autres — et en plus grand nombre — par le désir de vivre en paix avec un gouvernement qui a prouvé, depuis quelque temps, qu'il avait à la fois la volonté et la ..... (4) de se faire respecter.

Il me paraît vraisemblable que des consignes nouvelles, venues du Reich, jouent également leur rôle dans un changement d'attitude, qui concorde opportunément avec les manifestations les plus récentes de la politique extérieure hitlérienne.

(1) Par avion.

(2) Du 6 novembre, reproduit ci-dessus sous le n° 398.

(3) Ces télégrammes du 30 octobre, et ces dépêches, respectivement des 26 et 30, relataient la part prise par la minorité germanique aux cérémonies commémoratives du quinzième anniversaire de la fondation de la République tchécoslovaque, en raison de l'attitude nouvelle des nationalistes allemands prohitlériens, qui se rapprochaient des « activistes» fidèles au gouvernement de Prague.

(4) Lacune de déchiffrement.

407

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 319 à 325. Secret. Réservé. *Istanbul, 7 novembre 1933, s. d.* (1).

(*Reçu :* le 10, 17 h. 40.)

D'après certains renseignements de source secrète et sûre, il se confirme que la diplomatie italienne voit avec inquiétude les efforts de la Turquie pour amener la Bulgarie au bloc balkanique en formation (2). Rome avise ses agents que « l'Italie n'appuie pas cette politique ».

On s'en doutait. Elle se préoccupe aussi de la cordialité des rapports russo-turcs et de la portée du pacte qui va être signé entre la Turquie et la Yougoslavie (3). Elle craint enfin que la Turquie ne cherche à conclure avec la Russie un « pacte de la mer Noire » et ne serve de médiatrice entre la Roumanie et l'U.R.S.S. pour la solution de la question de Bessarabie, « afin de faciliter un rapprochement politique entre la Turquie et la Petite Entente ».

Les craintes de l'Italie sont loin d'être sans fondement; son crédit est en baisse sensible ici, l'on n'y a pas oublié ses prétentions encore récentes sur certaines zones anatoliennes (4). Sa politique d'excitation en Bulgarie va directement à l'encontre des buts de la Turquie. Cependant, Tevfik Rouchdi bey cherche à éviter tout ce qui peut inquiéter l'Italie et ne cesse de minimiser la portée de l'accord turco-yougoslave imminent, assurant à son représentant que ce pacte ne comporte aucune clause dont son pays puisse s'effaroucher. C'est exact s'il est vrai que ce pacte soit calqué sur l'accord turco-roumain, cela n'empêche pas qu'un rapprochement entre la Yougoslavie et la Bulgarie impliquera un renforcement considérable de la première vis-à-vis de l'Italie, et c'est ce qui importe le plus à la France.

Touchant la mer Noire, je ne crois pas que Tevfik Rouchdi bey envisage la conclusion à son sujet d'un véritable pacte. Toutefois, cette idée ne lui est pas complètement étrangère. Au cours de la conversation dont j'ai rendu compte par mon télégramme no 300 (5), il m'a dit à propos des hésitations de la Bulgarie qu'il y a des moyens de peser sur elle en tant que riverains de la mer Noire, car « personne n'y peut lever le doigt contre la volonté de la Turquie et de l'U.R.S.S. lorsque ces deux puissances sont d'accord ».

On s'est beaucoup demandé quelle sera la réaction du séjour de la délégation russe (6) sur les divers pactes négociés. La durée exceptionnelle de ce séjour, la

(1) Par poste.
(2) Voir ci-dessus les nos 275, 349 et 371.
(3) Le pacte de non-agression turco-yougoslave était signé le 27 novembre.
(4) Voir, au tome II de la présente série, le no 182 (et annexes).
(5) Le T. 297-301 d'Ankara, du 29 octobre, est ci-dessus reproduit sous le no 372.
(6) Sur ce séjour, voir ci-dessus le no 349.

présence du ministre de la Guerre russe ont provoqué des commentaires. Cependant, comme le dit mon télégramme nº 311 (1), les plus hautes autorités diplomatiques de ce pays démentent à l'unisson que des négociations d'ordre politique soient en cours entre les deux gouvernements. L'intimité n'en est pas moins jugée excessive. La visite dont j'ai parlé aux usines de matériel de guerre très moderne de Kirikale ne peut passer inaperçue, car les secrets en sont si jalousement gardés que, jusqu'ici, aucun étranger n'a pu en approcher, leur site même dans un lieu désertique de l'Anatolie étant d'un accès difficile. On remarque aussi la présence continue du ministre des Affaires étrangères turc au milieu d'une délégation russe presque entièrement militaire dans son périple de six jours vers Izmir, au cours duquel des zones militaires interdites ont été montrées à M. Vorochilov. Au retour, la délégation a visité Tchanak. La curiosité suffit à expliquer cet arrêt que plusieurs attachés militaires considèrent tout de même comme suspect. Ils se demandent si les deux pays ne songent pas à une entente militaire pour la défense éventuelle des Détroits. C'est peu probable. La Turquie, si fière de sa jeune armée vigoureuse, ne le tolérerait pas. Il n'en est pas moins certain que des conversations très prolongées ont eu lieu entre militaires des deux pays et que le problème des Détroits reste un sujet important pour les Turcs. Mais une entente militaire générale ne serait pas inconcevable. Tel est par exemple l'avis du ministre de Bulgarie, qui pense qu'un document militaire a dû être signé à Ankara. Je crois que, pour apprécier la portée de ces indices, il faut se souvenir que la Turquie a su, même quand elle avait le plus besoin de l'U.R.S.S., se défendre contre la propagande bolcheviste; que, dans l'ordre militaire, elle entretient une véritable méfiance contre sa puissante voisine du nord, sur la frontière du Caucase dont les vilayets sont strictement interdits aux étrangers, surtout aux Russes. La Turquie n'est pas persuadée que la Russie ne reprendra jamais, si les circonstances le lui permettent, son rêve séculaire sur Byzance. Enfin, en montrant beaucoup de choses aux délégués de l'U.R.S.S., les dirigeants de la Turquie prétendent les traiter exactement comme l'a été à Moscou Ismet Pacha au cours de sa visite. Mais la réception des délégués russes, même si elle ne doit pas mener à une liaison militaire, démontre tout au moins que l'amitié russe est le pivot de la politique de la Turquie et que l'activité diplomatique de celle-ci dans les Balkans est en pleine harmonie avec les vues de Moscou. Ces vues paraissent en opposition avec celles de l'Italie.

Quant aux craintes de cette dernière de voir la Turquie se lier à la Petite Entente, elles ne reposent pas sur des fondements solides. La Turquie n'envisage de liens effectifs qu'avec les états balkaniques, sans voir encore comment il lui sera possible d'éviter d'être entraînée, par ses relations avec celles des puissances balkaniques déjà membres de la Petite Entente, à se mêler aux problèmes relevant spécifiquement de ce dernier groupe. Je suis convaincu que la Turquie ne s'enchaînerait pas aux complications des problèmes de l'Europe centrale ni à celles des relations italo-yougoslaves.

(1) Le télégramme 310-312, du 2 novembre, relatait les fêtes données aux délégués soviétiques. Il a paru superflu de le reproduire.

408

Note de la Direction politique

Conférence du désarmement (1)

Paris, 7 novembre 1933.

Outre les questions de fond discutées vendredi dernier par le Ministre avec M. Norman Davis (2) et qui viennent d'être également débattues à Londres entre M. Henderson, sir John Simon et M. Eden dans une conversation (3) dont le président de la conférence fera sans doute connaître demain le résultat, se pose une question de procédure: quel que doive être, en effet, l'objet de la prochaine réunion de la Commission générale, actuellement fixée au 4 décembre, le Bureau, qui se réunit jeudi, a pour mission de préparer cette reprise des travaux.

Cette préparation est certainement indispensable dans l'état de confusion qui règne à l'heure actuelle.

La délégation anglaise ne paraît disposée à maintenir son adhésion aux bases d'entente de septembre que si, dans un délai plus ou moins bref, il peut être fait publiquement état des concessions que le gouvernement français a alors envisagées. En même temps, elle demeure incapable de préciser sa position à l'égard de la situation créée par le départ de l'Allemagne de Genève. La délégation américaine prend la même position et ne semble même pas écarter l'idée de concessions nouvelles. Ni l'une ni l'autre n'est prête, pour le moment, soit pour des raisons politiques, soit même — les propos de lord Hailsham (4) en témoignent — pour des raisons techniques, à admettre la conception d'une convention de portée limitée à laquelle beaucoup inclinent en raison de l'absence de l'Allemagne et de la politique de réarmement qu'elle poursuit.

Cette dernière suggestion est au contraire maintenue par M. Benès (5), et elle aura la faveur des délégations de la Petite Entente et de la Pologne. On peut toutefois espérer que celles-ci se prêteront quelque temps à une tactique qui mettra au premier plan la mise au point des bases d'entente de Paris, de manière à assurer aux travaux de Genève la collaboration complète des délégations anglo-saxonnes, la notion d'une convention de portée restreinte devant se dégager des difficultés que l'on rencontrera.

(1) Cette pièce, rédigée en vue d'une conversation avec M. Henderson, ainsi que l'indique une note manuscrite initiale, est destinée au Ministre.

(2) Le 2 novembre: voir ci-dessus n° 386.

(3) Le compte rendu de cette conversation est reproduit par les *Documents on british foreign policy 1919-1939*, 2e série, VI, Londres, 1957, n° 6.

(4) Voir ci-dessus n° 385.

(5) Voir ci-dessus le n° 396.

Enfin, il existe une tendance très nette parmi certaines délégations de pays « neutres » — tendance qui a, par avance, l'appui de l'U.R.S.S. et du Japon — à suspendre les travaux en raison du départ de l'Allemagne, sinon même à mettre le point final aux délibérations de la conférence.

Si un débat public devait s'instituer à bref délai dans de pareilles conditions, c'est à cette dernière solution que l'on serait finalement conduit, après une discussion qui mettrait en évidence le désaccord entre les puissances dans des conditions dont la délégation allemande ne manquerait pas de tirer parti.

L'objectif essentiel de la délégation française doit être aujourd'hui de continuer les travaux dans des conditions qui permettent de maintenir, à l'égard des revendications allemandes et de l'attitude du Reich, le front commun qui a pu s'esquisser le mois dernier.

On ne peut efficacement y parvenir qu'en gagnant du temps jusqu'à ce que le gouvernement anglais précise sa position générale.

Le secrétariat a pris l'initiative des propositions de procédure que résume le télégramme ci-joint de M. Aubert [1]. Il s'agit essentiellement de charger des comités *ad hoc* ou des rapporteurs de tenter une mise au point des divers chapitres du projet.

Le rapporteur général ou un organisme qualifié passerait en revue les textes ou suggestions en présence et chargerait, suivant le cas, tantôt des comités de composition variable suivant la matière traitée, tantôt des rapporteurs, d'élucider les questions qui se posent ou de rédiger et mettre au point des textes d'accords. De cet ensemble de travaux, les conclusions pourraient être dégagées plus tard.

Il semble que l'on puisse trouver dans ces suggestions, auxquelles sir John Simon et M. Eden n'auraient pas fait jusqu'ici d'objections, non plus, paraît-il, que la délégation italienne, les éléments d'une procédure suffisamment souple pour nous permettre éventuellement de parvenir à nos fins.

Le recours exclusif au système des rapporteurs aurait l'avantage d'éviter des discussions techniques délicates, mais il aurait l'inconvénient grave d'équivaloir, en pratique, à un ajournement *sine die* de la conférence : en ajournant la Commission générale, on charge le Bureau du travail. Si maintenant le Bureau se décharge sur des rapporteurs, sans même que les discussions préliminaires leur aient tracé un programme précis, il sera difficile de soutenir que la conférence continue. Une solution idéale serait celle qui réserverait à des rapporteurs les problèmes de chiffres et qui confierait à des comités les questions techniques qui ne soulèvent pas des questions de chiffres (mise au point définitive du contrôle; transformation des armées; contrôle; etc.).

Le Ministre est prié de faire savoir si la délégation peut orienter son action dans ce sens*.

[1] Non reproduit, le contenu en étant résumé dans cette note.
* Annotation manuscrite du Département : *oui*.

409

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 897 à 901. Réservé. *Londres, 8 novembre 1933, 21 h. 22; le 9, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 55, 23 h.; le 9, 5 h. 20.)

Sir John Simon m'a prié de vous dire les raisons pour lesquelles il n'avait pu donner suite à son intention de se rendre à Paris. Tout d'abord, il a appris qu'un débat sur la politique extérieure devait avoir lieu demain à la Chambre des députés et que Votre Excellence se trouvait empêchée de se rendre à Genève. D'autre part, M. Norman Davis est absent et l'Italie sera probablement représentée par le baron Aloisi. Sir John Simon a renoncé à assister lui-même à la réunion du Bureau.

Il a ajouté qu'il avait été particulièrement sollicité de prendre part demain en sa qualité de représentant d'une fraction du parti libéral à une réunion ministérielle restreinte, où doivent être agitées des questions de politique intérieure.

Le secrétaire d'État, se référant aux débats éventuels du Parlement français, m'a prié, non sans quelque embarras, de faire connaître à Votre Excellence l'intérêt qu'il verrait à ce que le gouvernement de la République ne se liât pas d'avance par ses déclarations à une procédure trop arrêtée, comme le serait celle qui consisterait à établir, d'accord avec les autres puissances, un projet de convention qui serait soumis à la signature de l'Allemagne. Il s'est empressé d'ajouter qu'il n'entendait pas par là renier la procédure ainsi envisagée, mais que la question devait être soigneusement méditée et qu'il ne servirait à rien de présenter à Berlin un texte identique à celui qui a déjà été repoussé par le Reich.

J'ai exprimé le regret qu'il n'ait pu avoir l'occasion d'échanger directement des vues avec le gouvernement français à un moment aussi décisif des négociations relatives au désarmement et j'ai exposé, comme je l'avais déjà fait avant-hier auprès de M. Eden, l'argumentation contenue dans votre télégramme nos 2057-2058 (1). Sir John Simon m'a écouté en silence. Après une hésitation appréciable, il a fait valoir l'importance qu'il y aurait selon lui à ne pas se placer dans une situation où nous ne serions pas suivis par l'Italie. « Quelle est la pensée profonde du gouvernement italien, a-t-il fait observer, nous ne le savons pas. Il y avait très probablement accord entre M. Mussolini et Hitler au début d'octobre et M. Mussolini a dû ressentir comme une offense personnelle le départ soudain de la délégation allemande. Il y a tout lieu de

(1) Du 5 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 393.

supposer que le voyage de M. Goering à Rome [1] a eu pour objet de transmettre au Duce une communication particulière du Chancelier et peut-être de rétablir l'entente. Pouvons-nous, dans ces conditions, arrêter définitivement nos vues entre Paris et Londres sans risquer de créer deux blocs rivaux et d'aboutir à une impasse? ».

J'ai fait observer à sir John Simon qu'il avait chargé son représentant à Paris de s'enquérir des sentiments du gouvernement français au lendemain de la dislocation de la conférence et que celui-ci avait répondu de bonne grâce. Aujourd'hui, il est d'un extrême intérêt pour nous d'être édifiés à notre tour sur le point de vue anglais à l'égard de certaines questions essentielles.

Le gouvernement anglais entend-il notamment maintenir sa position en ce qui concerne le non-réarmement de l'Allemagne?

Je regrette de dire que je n'ai pu obtenir sur ce point aucune réponse précise du secrétaire d'État. Après des explications confuses, il m'a répété qu'il ne doutait pas que l'accord dût se réaliser entre Paris et Londres, mais que cela ne suffirait pas pour régler la difficulté.

Au moment où a eu lieu cet entretien, je n'étais pas encore en possession du texte déchiffré de votre télégramme nos 2072 à 2078 [2].

410

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 327 à 331. *Istanbul, 8 novembre 1933.*

(*Reçu :* le 13, 12 h.)

Les fêtes prolongées données à la délégation de l'U.R.S.S. [3] ayant continué à agiter l'opinion, j'ai profité de son court passage ici pour causer avec Tevfik Rouchdi bey et prendre congé de lui avant mon embarquement qui a lieu ce soir. Je lui ai dit que tout le corps diplomatique se demandait si un accord militaire était en préparation entre les deux pays. Usant de ses formules les plus vives, il m'a répondu :

« C'est faux à 100 %. L'alliance militaire avec les Soviets est une réalité qui a donné ses preuves il y a dix ans et qui reste toujours sans avoir jamais été conclue. Nous ne voyons pas d'hypothèse qui nous amènerait pour l'instant à un traité formel avec nos amis russes. Cela n'empêche pas notre accord

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le no 403; ci-après les nos 413, 416, 420, 423.
(2) Ce télégramme communiquait à l'ambassadeur de France à Londres le T. 1955-1960 de Berlin, du 5 novembre, ci-dessus reproduit sous le no 394.
(3) Sur le séjour de cette délégation en Turquie, voir ci-dessus les nos 349, 407.

d'être complet. Ils se montrent enthousiastes de notre politique balkanique et nous avons fait de notre mieux pour aplanir les difficultés entre eux et les Roumains, croyant même y avoir réussi. Ainsi, il y a entente complète entre la Turquie d'une part, la Grèce et les Russes de l'autre; entente très prometteuse entre la Turquie et la Roumanie et détente importante entre cette dernière et la Russie. Celle-ci est d'accord avec nous pour notre politique des Détroits. Les Dardanelles sont les poumons de la Russie comme de la Turquie. Les laisser libres à tous, telle est notre politique, non moins que les défendre si elles sont attaquées. C'est aussi ce qu'attendent de nous les Soviets. Ils désapprouvent les prétentions de la Bulgarie sur la Thrace et sont même opposés à l'idée qu'elle reçoive un débouché territorial sur la mer Égée. Quant à nous, notre détermination d'être sans détour du côté de la Grèce est catégorique. Tous les pays balkaniques n'auraient pas la force de toucher à la frontière commune gréco-turque; alors que nous regardons franchement vers l'Europe, les laisser faire serait pour nous accepter d'être rejetés en Asie ».

Je lui ai demandé ce qu'il pensait des efforts tentés par l'Italie à Sofia afin de décourager les Bulgares de se lier les mains [1].

Il m'a répondu :

« L'Italie ne pourra pas réussir, mais éventuellement nous passerons outre. Dans l'espoir de séparer les pays balkaniques, la Bulgarie s'est offerte à tout le monde à condition de rester en tête à tête. Elle nous a proposé souvent une entente exclusive, comme elle pense peut-être à la proposer à la Yougoslavie. Mais aucun des pays intéressés ne s'y laissera prendre. L'entente se fera à quatre ou à cinq. C'est ce qu'à dit à Sofia M. Titulesco. Tant pis pour la Bulgarie ».

Je lui ai fait observer qu'il fallait tout de même faciliter l'accès de la Bulgarie en lui offrant des satisfactions non territoriales. Il en a convenu et m'a dit qu'il allait le répéter ces jours-ci à Belgrade en signant l'accord turco-yougoslave.

Profitant de ce que Tevfik Rouchdi bey me parlait des Détroits, je lui ai demandé s'il avait discuté la question avec le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre à Genève. Il m'a dit que oui, mais j'ai compris qu'on l'a prié de ne pas poser la question officiellement et d'attendre les suggestions britanniques, qui dépendront de la marche de la conférence du désarmement.

Au cours de la conversation, Tevfik Rouchdi bey m'a déclaré en passant que les Russes étaient en train de renforcer leurs effectifs en Sibérie et ne craignaient plus autant les Japonais. M. Vorochilov lui a dit que l'U.R.S.S. comptait organiser et équiper la Sibérie comme un état autonome militaire-ment, qui puiserait ses forces en lui-même et serait capable, dans peu d'années, d'opposer au Japon une barrière infranchissable.

(1) Voir ci-dessus le n° 407.

411

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

L. collective. *Paris, 8 novembre 1933.*

L'opinion ayant été émise dans quelques journaux étrangers que le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations pouvait diminuer la valeur des engagements contractés aux termes des accords de Locarno et spécialement du pacte rhénan, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une note établissant qu'il n'en est rien.

Sans prendre d'initiative susceptible de laisser croire qu'il puisse y avoir des doutes sur la pleine validité de ces actes, je vous serais obligé de vous inspirer de cette note pour rectifier toute appréciation erronée qui serait éventuellement formulée devant vous à cet égard.

ANNEXE

Note sur la caducité prétendue du traité de Locarno

4 novembre 1933.

Pour soutenir que l'Angleterre serait déliée des obligations qu'elle a contractées en vertu du traité de garantie mutuelle de Locarno, lord Lloyd [1] invoque deux faits :

1° L'Allemagne ne fait plus partie de la Société des Nations;

2° Le désarmement, qui était un des principes du covenant, n'a pas été effectué.

Ni l'une ni l'autre de ces constatations ne permet de conclure à la caducité du traité de Locarno.

I. *Retrait de l'Allemagne de la Société des Nations.*

Il était bien nécessaire que l'Allemagne devînt membre de la Société des Nations pour que le traité de Locarno entrât en vigueur (art. 10). Mais il n'est pas nécessaire que l'Allemagne continue de faire partie de la Société des Nations pour que le traité reste en vigueur.

La durée de ce traité est en effet formellement réglée par son article 8, en vertu duquel il doit rester en vigueur « jusqu'à ce que, sur la demande de l'une ou de l'autre des Hautes Par-

[1] Le T. 872 *bis* de Londres, du 2 novembre, rendait compte d'un récent discours prononcé devant l'*India Defence League* par lord Lloyd. Ce dernier y proclamait son hostilité à Locarno, le gouvernement britannique n'ayant pas, en raison du service de l'Empire, les moyens de remplir les obligations découlant de ce pacte. Aussi les Anglais ne devaient-ils pas s'aventurer dans une guerre européenne, dans les conditions incertaines et dangereuses de Locarno.

ties contractantes... le Conseil, votant à la majorité des deux tiers au moins, constate que la Société des Nations assure aux Hautes Parties contractantes des garanties suffisantes, et le traité cessera alors ses effets à l'expiration du délai d'une année ».

Le traité ne dit rien d'autre au sujet de son extinction.

Il y a lieu d'en conclure que cette clause épuise la matière et qu'en conséquence, il n'est pas loisible à une des parties contractantes de mettre fin au traité, par sa seule volonté, en sortant de la Société des Nations.

Sans doute y a-t-il un lien étroit entre le traité de Locarno et le pacte. Mais les dispositions du traité qui se réfèrent à la Société des Nations peuvent parfaitement être appliquées alors que l'Allemagne serait sortie de celle-ci. A ce sujet, on peut indiquer à titre d'analogie que l'article 3 du traité de paix de Lausanne a chargé le conseil de la Société des Nations de fixer la frontière entre la Turquie et l'Irak et que le Conseil a rempli cette mission à une époque où la Turquie n'était pas membre de la Société des Nations.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de remarquer que l'Allemagne ne peut, aux termes de l'article 1, § 3 du pacte, se retirer de la Société des Nations qu'à l'expiration d'un préavis de deux ans et que, par conséquent, jusqu'en octobre 1935, elle fait encore, en droit, partie de la Société.

II. *Non-réalisation du désarmement.*

Il n'est pas douteux que la conclusion des actes de Locarno a été considérée comme de nature à faciliter le désarmement prévu par l'article 8 du pacte.

C'est en ce sens que s'exprimait le protocole final de la conférence de Locarno (16 octobre 1925) :

« Les représentants des gouvernements ici représentés déclarent avoir la ferme conviction que l'entrée en vigueur de ces traités et conventions contribuera grandement à amener une détente morale entre les nations... et qu'en raffermissant la paix et la sécurité en Europe, elle sera de nature à hâter d'une manière efficace le désarmement prévu par l'article 8 du pacte de la Société des Nations. Ils s'engagent à donner leur concours sincère aux travaux déjà entrepris par la Société des Nations relativement au désarmement et à en rechercher la réalisation dans une entente générale ».

Mais il importe de souligner :

a. Qu'il ne s'agit là que d'une déclaration générale de bonne volonté mutuelle (bonne volonté dont la France en particulier peut légitimement soutenir qu'elle n'a cessé de donner la preuve);

b. Que la réalisation du désarmement n'est nullement indiquée comme une des conditions, soit de l'entrée en vigueur, soit du maintien du traité de garantie mutuelle, lequel n'en fait aucune mention;

c. Qu'au surplus les travaux de la conférence du désarmement continuent et que, par conséquent, on ne peut pas dire que la Société des Nations n'a pas réussi à réaliser les engagements contenus dans l'article 8 du pacte.

Par ailleurs, déduire de l'échec de la conférence du désarmement, s'il vient à se produire, la caducité du traité de Locarno serait méconnaître l'esprit de ce traité, tel qu'il résulte notamment de son préambule et de l'article 8. En effet, le préambule du traité de Locarno énonce l'intention de « satisfaire au désir de sécurité » et l'article 8 détermine comment il sera mis fin à ce traité lorsqu'il sera constaté « que la Société des Nations assure aux Hautes Parties contractantes des garanties suffisantes ». Si la conférence du désarmement échoue, il est bien clair que cet échec ne comportera pour aucune puissance et spécialement pas pour la France et la Belgique un accroissement de sécurité. Déduire de cet échec la caducité du traité de Locarno serait se mettre en contradiction avec le but même de celui-ci et la disposition de l'article 8.

On ne saurait donc conclure, soit du retrait de l'Allemagne de la Société des Nations, soit du fait que le désarmement n'est pas encore réalisé, que les signataires du traité de garantie mutuelle de Locarno sont dégagés de leurs obligations.

412

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 460, 461. *Moscou, 9 novembre 1933, 22 h. 31, 22 h. 21.*

(*Reçu* : 22 h. 30.)

J'ai fait auprès de M. Krestinski, commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères, la démarche prescrite par vos télégrammes nos 389 à 391 (1) et ai laissé un aide-mémoire.

M. Krestinski m'a dit qu'il apercevait toute l'importance de cette démarche et qu'il allait en entretenir immédiatement le gouvernement des Soviets.

Il était en congé quand ont eu lieu les conversations de M. Pierre Cot et du colonel Mendras (2). Il n'en connaît donc pas le détail, mais croit savoir qu'on avait parlé également d'envoi de techniciens soviétiques en France. J'ai répondu que non et que c'était naturel puisque la proposition française, pour répondre au désir exprimé par les Soviets, était l'envoi à Moscou d'une mission préliminaire chargée de renseigner le ministère de la Marine sur les besoins actuels de la marine soviétique. S'il apparaissait au Commissaire que l'envoi d'ingénieurs soviétiques en France pouvait être utile à la collaboration que nous envisageons, il pourrait faire à ce sujet des suggestions. Sans l'avis des techniciens, toute décision serait prématurée. M. Krestinski en a convenu et m'a promis une réponse prochaine*.

(1) Du 6 novembre, ci-dessus reproduit sous le no 397.

(2) Qui se tinrent lors du voyage en U.R.S.S. du ministre français de l'Air. Sur ce voyage et ses conséquences, voir ci-dessus les nos 249 (note), 251, 308 (annexe), 339, 354, 397.

* Sur un résumé de ce télégramme, le Ministre a porté l'annotation suivante : *Qu'est-ce que cela veut dire? Alors Cot a galopé? Eclairer cela, m'en parler.*

[Par un autre télégramme du même jour (nos 462-463), l'ambassadeur ajoutait qu'il avait entretenu de cette question MM. Kalinine et Molotov et le général Toukhatchevsky, qui avaient « montré sincèrement le plaisir que leur causait cette nouvelle ».]

413

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1989 à 1995. Réservé. *Berlin, 9 novembre 1933, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 10, 0 h. 15; le 9, 23 h. 55.)

Je viens de faire auprès de M. von Neurath la démarche prescrite par Votre Excellence [1]. Je n'ai d'ailleurs eu qu'à lui répéter ce que, dès lundi dernier, j'avais indiqué par téléphone à M. Bülow, et je lui ai donné l'assurance que le gouvernement français, fidèle à ses amitiés, fidèle à la Société des Nations, et désireux de poursuivre la politique du cabinet précédent, était tout disposé à recevoir, par la voie diplomatique normale, des éclaircissements et des précisions sur le sens qu'il convenait d'attacher aux affirmations pacifiques, mais conçues en termes très généraux, du chancelier Hitler.

J'ai trouvé M. von Neurath d'humeur très placide. Il m'a dit que l'émotion causée par le silence de la déclaration ministérielle française au sujet de l'Allemagne [2] était aujourd'hui calmée et que le Chancelier n'en avait pas gardé d'impression durable. Il a ajouté que nous nous trompions si nous persistions à soupçonner l'Allemagne de chercher à nous détacher de Genève ou à nous brouiller avec l'Angleterre. Un tel soupçon gênait l'Allemagne dans les explications qu'elle pourrait souhaiter nous fournir.

J'ai répondu qu'à partir du moment où il était bien entendu que la France demeurait, de toute façon, décidée à se maintenir en accord avec ses amis et à respecter ses obligations genevoises, cette gêne devait disparaître.

Quant au fond, le ministre m'a remis à un peu plus tard. Il a allégué le plébiscite imminent qui ne laissait au Chancelier aucun loisir. Après le plébiscite, le gouvernement du Reich commencerait sans doute par prendre certaines mesures importantes d'ordre intérieur. Le Chancelier me recevrait ensuite et tiendrait à me faire connaître son sentiment sur les problèmes extérieurs.

M. von Neurath n'a pu ou voulu me donner de précisions que sur le problème du désarmement. En cette matière, la thèse du gouvernement du Reich reste celle qu'Hitler a déjà exposée: l'Allemagne est prête à laisser aux grandes puissances le bénéfice de leurs gros matériels de guerre actuels, à souscrire à l'interdiction générale de l'aviation de bombardement des populations civiles, de la guerre chimique et bactériologique. En échange, elle demande une armée de milice de 300.000 hommes, et un chiffre à débattre d'avions de chasse, de tanks du plus petit modèle et de canons de 150. M. von Neurath indique que, dans ces conditions, l'Allemagne accepterait un contrôle mutuel. Sur la ques-

(1) Par le T. 1651-1656 de Paris à Berlin du 7 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 402.
(2) Déclaration analysée ci-dessus sous le n° 391 (note).

tion de la suppression des formations paramilitaires, il s'est dit hors d'état de me donner une indication ferme.

Le ministre se rend parfaitement compte du reste que les revendications qu'il m'a rappelées soulèveront la grosse objection du « réarmement » de l'Allemagne, conclusion paradoxale d'une entreprise de désarmement. Il ne paraît pas avoir d'idées arrêtées sur les moyens éventuels de faire tomber cette objection.

Je lui ai demandé si M. Goering [1] avait transmis à M. Mussolini des suggestions définies. Il m'a affirmé que la lettre dont M. Goering était porteur ne contenait que des explications relatives au départ de l'Allemagne de Genève et des remerciements pour les bons offices du gouvernement italien, mais rien qui se rapportât à l'avenir. Ce que M. Goering avait ajouté oralement, au sujet des intentions de l'Allemagne, n'était autre que la thèse même que M. von Neurath venait à l'instant de me résumer de nouveau.

J'ai demandé en outre au ministre ce qu'il y avait de vrai dans le bruit qui court à Berlin et selon lequel, après le plébiscite, le gouvernement du Reich songerait à notifier aux puissances sa décision de procéder à un réarmement limité.

M. von Neurath a éclaté de rire et protesté que son gouvernement ne songeait à rien de pareil et ne serait pas assez sot pour brusquer ainsi les choses.

Je lui ai demandé enfin si, des discours du Chancelier et du discours qu'il avait lui-même prononcé avant-hier au Club allemand [2], on devait conclure que l'Allemagne ne rentrerait pas à Genève avant que le traité de Versailles, ou du moins la Société des Nations, n'aient été profondément modifiés. M. von Neurath a répondu que l'Allemagne n'avait pas de telles exigences : si on lui accordait ce qu'elle demande, elle s'estimerait satisfaite dans ses revendications d'égalité et c'en serait probablement assez pour la déterminer à revenir à Genève. [3]

414

Note du Jurisconsulte du Département [3]

9 novembre 1933.

Une conversation franco-allemande ne se conçoit que si l'Allemagne fournit des preuves et des garanties de non-réarmement.

La préface nécessaire est donc l'acceptation par l'Allemagne d'un contrôle réciproque.

Contrôle double. Il s'exerce sur les effectifs et sur le matériel.

Le premier est subordonné au second.

(1) Allusion au voyage à Rome de l'homme d'État allemand : voir ci-dessus le nº 403.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus nº 403 (note).
(3) M. Jacques Lyon.

Si bien entraînées et enrégimentées que soient des masses de jeunes hommes, ils ne deviennent des combattants qu'autant qu'ils sont armés.

Ces armes peuvent être préparées ou fabriquées par des usines groupées en trois catégories : métallurgiques, chimiques, aéronautiques. Cette préparation et cette fabrication peuvent se produire à tout moment, sur un signal donné.

Le contrôle du matériel sera dès lors illusoire s'il ne présente un triple caractère :

s'exercer dans les usines;
être permanent;
être réciproque.

Un tel contrôle, des commissions de militaires siégeant, soit à Genève, soit dans des capitales, d'où elles rayonnent périodiquement dans les pays contrôlés, sont impuissantes à l'exercer seules.

Il ne sera efficace qu'autant qu'il émanera des industries elles-mêmes assez organisées sur le plan international pour se surveiller réciproquement.

Indépendamment de l'entraînement des effectifs, qui comporte un contrôle particulier, le réarmement actuel de l'Allemagne affecte la forme de travaux et de préparatifs accomplis dans des usines.

Ils ne peuvent être constatés, signalés aux commissions de contrôle et, tantôt étouffés dans l'œuf, tantôt neutralisés par des préparatifs équivalents, que par une surveillance s'exerçant dans les usines.

Ainsi ces cartels internationaux d'industries, qui ont toujours apparu comme la forme pratique d'un rapprochement franco-allemand, se confondent-ils dans une large mesure avec le contrôle du désarmement qui en est la condition présente.

C'est à eux, en effet, qu'il appartiendra d'assurer ces échanges de brevets, de laboratoires, d'administrateurs, d'ingénieurs, de techniciens, de contremaîtres, d'informateurs et d'informations de tout ordre, qui permettront que la surveillance de l'activité déployée dans les usines soit discrète, permanente, technique, réciproque et efficace.

Ainsi, limitées à leur rôle officiel, les commissions de contrôle se borneront-elles, pour le matériel, à vérifier les plaintes dont elles seraient saisies. Second échelon, elles n'interviendront que si l'accord direct entre industries a échoué.

Un tel accord franco-allemand serait le pivot auquel s'adapteraient des accords analogues avec les industries similaires des puissances désarmées.

En refusant pareille condition, l'Allemagne témoignerait de sa mauvaise foi.

En s'y prêtant, elle s'interdirait pratiquement l'usage illégal et imprévu de son potentiel de guerre.

Bref :

Pas de contrôle efficace sans contrôle du matériel;
Pas de contrôle de matériel sans qu'il s'exerce dans les usines;
Pas de contrôle dans les usines sinon par l'intermédiaire des industries*.

* Note initiale manuscrite de M. Massigli : *Les objections sont nombreuses. Envoyez-moi le plus tôt possible les vôtres et renvoyez-moi ceci.*

415

M. Dobler, Chargé du consulat général de France à Cologne, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 90. *Cologne, 9 novembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol, 13 novembre.)

La préparation technique et psychologique du plébiscite du 12 novembre se poursuit en Rhénanie selon les recettes éprouvées de la propagande allemande.

En politique non plus qu'en art, les Allemands ne sont riches d'imagination créatrice; mais ils s'entendent merveilleusement à mettre en valeur un motif, à multiplier son effet en le répétant, en l'ajoutant à lui-même ou en le changeant d'échelle, ou en le transposant d'un domaine dans un autre, ou en en développant jusqu'à l'épuisement tous les éléments constitutifs. Finalement, ils se cachent à eux-mêmes l'extrême indigence de certains de leurs concepts par l'abondance de leurs traditions et la grandiloquence de leurs prosopopées. Et spectateurs et auditeurs, merveilleux saints de la Patience et zélateurs de l'Admiration, ne se fatiguent ni de l'enflure ni des redites.

Mon collègue d'Italie, qui se désespérait de voir les Allemands préférer à ses fruits nationaux les superbes et insipides raisins des serres belges, me disait « qu'ici, l'on mange avec les yeux » — Et c'était fort justement dit. Il faut ajouter que c'est également avec les yeux que l'on crée en Allemagne une conviction politique — d'où cérémonies, cortèges et assemblées gigantesques; et que, si l'on se sert aussi des oreilles, ce n'est pas pour parvenir aux régions critiques du cerveau, mais seulement au siège de la mémoire. afin d'y réveiller les concepts que l'instruction orthodoxe y a déposés et montrer à l'auditeur que tout s'enchaîne, que la tradition se poursuit, que les grandes époques reviennent, et qu'il entre à son tour dans l'histoire héroïque où ses petits-neveux viendront le visiter avec respect.

Donc se reforment les assemblées et les cortèges, se reproduisent et se répètent à nouveau en Allemagne les manifestations de force statique qui ont marqué toutes les précédentes campagnes d'opinion, les innombrables élections de 1931, 1932 et 1933. Mais comme il n'y a plus qu'un parti qui fasse réclame à ses idées, et qu'il [a] les moyens de l'État dans sa main, le concert n'est plus troublé par aucune discordance, et il prend une ampleur jusqu'ici non atteinte.

Chaque soir, une salle publique recueille un orateur patenté, auquel l'organisation d'État veille à fournir un auditoire congru : — A Cologne, le juré du Travail, M. Boerger, a parlé aux corporations; le président de la commission de politique économique du parti national-socialiste, M. Bernhard Koehler, a parlé aux employés de commerce; le chef suprême des corporations, M. Ley, a parlé aux ouvriers d'usine; le ministre de la Justice en Prusse — il y a encore

des juges à Berlin — M. Kerrl, parlera demain aux professions libérales; le vice-chancelier, M. von Papen, parle ce soir tout spécialement aux catholiques, car c'est sa partie si, jusqu'à présent, il n'était pas leur homme; le ministre de la Propagande, le Dr Goebbels, a parlé à tout le peuple — et l'on avait réuni pour lui cent mille auditeurs (chiffre du journal officiel des *NSDAP*); et quand le chancelier Hitler lui-même a parlé à Cologne, et de là à l'Univers, on lui en avait fourni cent soixante mille (autre chiffre officiel), car il faut observer la hiérarchie.

Et ce sont d'étonnants spectacles que de voir, tassée dans deux halles gigantesques, qui se soudent en équerre sur la personne même de l'orateur, toute la population d'une grande ville... — mosaïque rose de cent soixante mille visages ronds, car les rangs sont si serrés que les corps se masquent comme des écailles imbriquées; de grandes clameurs s'élèvent comme un voile d'écume quand une vague se brise, courent en un instant sur la masse, et retombent; la voix surhumaine de l'orateur vous investit des quatre horizons, magnifiée par les haut-parleurs, entre dans la tête comme un coup de hache et y remplit le lit de la pensée; éclairage de plein soleil des arcs électriques; derrière l'orateur, un bois sacré de sapins verts et le mur sanglant de deux cents oriflammes rouges haussés sur leur garde humaine de bronze clair: qui songerait à discuter? Où est le silence, l'isolement, la pénombre d'un abat-jour, le fauteuil commode, la cigarette qui fume, enfin l'appareil indispensable au scepticisme et à la raison?

L'homme sort de là, convaincu. Convaincu de quoi? De choses générales et vagues, mais commodes pour le pouvoir. Convaincu d'avoir raison, d'avoir raison par principe; convaincu qu'on lui a toujours fait tort, convaincu qu'il faut que cela change; convaincu qu'il a la force nécessaire pour obtenir ce changement; et qu'il a aussi des chefs qui y veilleront, à qui le monde ne fait pas peur, et qui même font peur au monde — si bien que tout est pour le mieux. — Même si cet auditeur n'est point venu à de telles réunions tout à fait de son libre gré, même s'il y fut encouragé, poussé, commandé, comme les quarante mille chômeurs que l'on a requis pour compléter l'auditoire du Chancelier le 28 [1] octobre dernier, il revient content de lui : la firme nationale dans laquelle il vient d'entrer saura se faire payer par l'étranger des dividendes...

On sent bien qu'il est fort inutile, en raison de cette attitude psychologique, de s'attacher aux paroles des orateurs. D'ailleurs, dans leurs lignes générales, et même dans leurs détails, tous ces discours (annexe I) sont décalqués sur celui que le Chancelier a prononcé au *Kristallpalast* de Berlin en ouvrant la campagne électorale. Mais la valeur rationnelle des mots employés est leur moindre valeur : ce qui importe, c'est leur physionomie physique — ils doivent être lourds, rectangulaires, solides, comme des assises de monument — ou leur éclat sonore — trompettes militaires — ou leur longue vibration émotive: *Gleichberechtigung*; *Ehre*; *Friede*... Égalité; Honneur; Paix.

De fait, jamais on n'a en Allemagne autant parlé de paix sur un ton plus

[1] Lire en fait 24 (allusion au discours prononcé par le Chancelier au Palais des sports de Berlin, en prélude au plébiscite : voir ci-dessus n° 366).

guerrier. Il semble que, puisque c'est pour la paix que l'on combat, on ait le droit de combattre sans retenue. « Avec Hitler, contre la folie mondiale des armements! ». « Avec Hitler, pour la paix dans l'égalité et l'honneur! ». Voilà les mots d'ordre. Ils iront jusqu'à se battre pour nous imposer la paix, comme ce duelliste fameux qui prétendait tuer son adversaire pour lui apprendre à vivre.

Cortèges, affiches, presse, assemblées, parades, uniformes, et jusqu'aux pacifiques tramways qui, enfermés dans des carapaces monstrueuses et bariolées, promènent le long des rues des haut-parleurs inhumains ! Tout emporte l'Allemagne dans une double folie collective, la folie de la persécution, et celle des grandeurs.

Toutefois, s'il existe un sentiment public unanime et tout puissant, et qui se confond avec le thème même du gouvernement qui l'a suscité, sur tous les problèmes généraux à incidences lointaines, sur le problème de la paix et de la guerre par exemple, ou sur le problème franco-allemand, il n'existe pas, par contre, d'opinion unanime ni d'accord complet entre peuple et gouvernement sur les problèmes d'ordre pratique qui affectent un chacun et qui constituent la vie de chaque jour. Il existe au contraire sur ces problèmes des oppositions sérieuses à l'idéologie et à l'action gouvernementales.

La grande bourgeoisie voit avec inquiétude se créer une noblesse nouvelle qui prend sa place sociale, et s'établir à côté d'elle des délégués de l'État qui limitent sa liberté dans ses entreprises industrielles. Mais ce sont plus encore les classes moyennes ou pauvres qui sont touchées par les sacrifices imposés par le nouveau régime.

La petite bourgeoisie, le petit peuple, sont durement frappés par le renchérissement de la vie, qui est considérable : notamment les denrées, à l'exception des légumes frais; le beurre, les œufs, la viande, le sucre, la farine, enfin la graisse et la margarine dont l'achat est lui-même limité afin de pousser à la consommation du beurre, qui a prodigieusement enchéri On se plaint, quand on l'ose, des collectes incessantes, des donations forcées, imposées à tous au profit des chômeurs ou de fonds plus mystérieux. (A ce propos, un ecclésiastique, à qui l'on disait qu'on estimait en France que les exigences pécuniaires des S.A. devaient servir à la constitution d'un trésor de guerre, répondit textuellement que « toute personne raisonnable pensait de même »). On se plaint des cotisations obligatoirement volontaires aux institutions nationales-socialistes qui, ajoutées aux libres dons non moins obligatoires, atteignent pour le moins les dix ou douze pour cent de tout salaire net, impôts sociaux déjà payés (voir annexe 2). On se plaint, chez les jeunes chômeurs, de la rigueur militaire des camps de travailleurs volontaires, où ils doivent servir pour conserver leurs allocations. On se plaint, chez les étudiants, des obligations sportives, c'est-à-dire militaires, particulièrement lourdes et qui gênent souvent les études. Les employées-femmes se plaignent du mouvement d'exclusion qui est dirigé contre elles. Un grand nombre de familles voient leur budget désorganisé par le chômage imposé à un de leurs membres au cas où plusieurs d'entre eux travaillent. Les parents se plaignent des fatigues imposées à leurs enfants qui ne sauraient se soustraire aux formations hitlériennes de la jeunesse,

à moins d'être complètement délaissés par leurs maîtres qui ne les interrogent plus; ils se plaignent des frais considérables qu'entraîne l'inscription des enfants dans ces formations; ils se plaignent d'être séparés d'eux pendant les jours fériés, qui sont les seuls où ils avaient le temps de les voir. Enfin, tout le monde se sent fatigué de la lourde contrainte morale d'un système de fiches et de délation qui oblige un chacun à vivre, en dehors de son travail, une vie corporative ou de parti, qui ne lui laisse plus de loisirs : réunions où il convient d'être présent; discours qu'il convient d'entendre; manifestations auxquelles il convient de prendre part; associations ou formations où il convient d'entrer; insignes qu'il convient d'acheter ou d'arborer; journaux qu'il convient de lire... — même pour un Allemand, à qui la vie et l'action en commun ne déplaisent point, ce sont là de trop nombreuses filières par où on l'oblige à passer.

Que conclure de cette communion de tout un peuple dans l'idée de sa grandeur en face du monde, de sa force, de son droit, lorsque ce peuple est si incertain encore d'avoir choisi la bonne voie pour son développement intérieur? Ne sera-t-il pas fatalement poussé à sortir de ses frontières pour sortir de lui-même, de ses incertitudes et de sa contradiction?

La paix ou la guerre? Dans l'Allemagne d'aujourd'hui, tous parlent de paix, mais tout parle de guerre. Et la force des choses l'emportera sur celle des hommes si ceux-ci, par avance, prennent le parti de céder à la fatalité parce qu'ils n'en auront plus l'horreur. Il ne peut plus s'agir pour le monde de négocier avec l'Allemagne, de lui concéder un point, de prétendre l'arrêter sur un autre, car le problème de la paix et de la guerre ne se pose plus uniquement dans le domaine des faits, où les concessions égalisent ce qui s'oppose, mais dans le domaine des sentiments, où les concessions ne font que renforcer la volonté de puissance, affaiblir celle qui résiste, et précipiter la rupture de l'équilibre. Le monde ne peut plus se sauver, avec l'Allemagne elle-même, d'une nouvelle aventure sanglante qu'en faisant sentir le danger à cette masse qui se met déjà aveuglément en marche sans souci, parce qu'elle a perdu l'idée du risque. Il n'est que temps de lancer à ce Moyen-Age allemand ressuscité le mot deux fois allemand de Schiller et de Wallenstein : « Jusqu'ici, et pas plus loin! » — « *Bis hierher und nicht weiter* ».

416

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1215. *Berlin, 9 novembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 novembre.)

Les faits qui ont été l'objet de mes récents messages télégraphiés ou téléphonés ont souligné quelques traits de la psychologie des chefs nazis et certains aspects secondaires de leur politique étrangère. Ils n'ont pas encore éclairé

le point principal, qui est de savoir si le gouvernement hitlérien a dans la tête un plan précis et s'il a, dès maintenant, arrêté la tactique qu'il compte suivre dans le domaine extérieur, après le plébiscite de dimanche prochain.

Le développement de la campagne électorale n'a fourni, sur ce sujet, aucune lumière nouvelle. Jusqu'à la veille de la consultation du 12 novembre, Hitler et ses lieutenants se sont bornés à répéter, sous des formes différentes, un leitmotiv invariable : l'Allemagne désire la paix, l'honneur et l'égalité des droits. Mais pas plus que précédemment ils n'ont défini cette paix, cet honneur, cette égalité des droits, ni les moyens qu'ils envisagent pour les obtenir. Le problème du désarmement n'a pas été par eux serré de plus près. Ils n'ont, à aucun moment, expliqué ce qui leur avait déplu dans les suggestions genevoises : le contrôle? la période d'épreuve? le refus des prototypes? la suppression des formations paramilitaires? telle ou telle de ces mesures? ou toutes à la fois? Ils se sont contentés de se plaindre qu'on eût discriminé et humilié leur pays. Ils n'ont pas davantage indiqué à quelles conditions ils reprendraient leur place à Genève, ni même s'ils songeraient à la reprendre. Le thème de leurs discours a généralement consisté en une sorte de syllogisme : les puissances, à Versailles, ont promis de désarmer si l'Allemagne désarmait — or, l'Allemagne a désarmé et les puissances refusent de désarmer à leur tour — donc, l'Allemagne a en mains une créance sur les puissances.

Encore, dans ce syllogisme, la conclusion n'est-elle qu'esquissée. Hitler et les siens se gardent de dire comment l'Allemagne tirera parti de la créance qu'elle s'attribue. Essaiera-t-elle de l'échanger contre l'autorisation d'un réarmement limité? Exigera-t-elle le désarmement des puissances? et si ces dernières s'y résolvent, renoncera-t-elle à réarmer? Fera-t-elle valoir qu'en ne désarmant pas, comme elles l'avaient promis, les puissances ont violé le traité de Versailles, qu'ainsi elle a recouvré elle-même sa liberté d'action; et usera-t-elle de cette liberté? Là-dessus, on en est toujours réduit aux conjectures; sur la foi des renseignements et des indices que j'ai pu recueillir, j'ai dit celles qui me paraissaient les plus vraisemblables; mais elles restent des conjectures.

Il faut reconnaître, en tout état de cause, que lorsque Hitler, Goering ou Goebbels poussent le couplet pacifiste, et parlent de « la main tendue à la France », les applaudissements éclatent dans la salle; cela n'empêche pas, d'ailleurs, de se poursuivre, avec, à peine, une légère atténuation, les attaques contre la France dans la presse, les films, les livres, les conversations.

Il est clair aussi que la campagne électorale, menée avec une ardeur et une ampleur qui feraient croire que le gouvernement a devant lui des adversaires, impressionne vivement le peuple allemand. Il s'abandonne docilement à cette immense entreprise d'hypnotisation collective et d'autosuggestion. Il en est comme enivré. Sans doute, il n'est pas besoin d'une oreille très fine pour percevoir beaucoup de critiques, de plaintes, de sarcasmes contre le régime. Mais ces manifestations individuelles sont noyées dans le torrent d'affirmations véhémentes qui traverse l'Allemagne et la persuade de son bon droit, de sa pureté, de la vilenie des autres, de la grandeur d'âme de son « Führer ». Les chefs eux-mêmes se prennent à leur jeu. La prédication, à la fois monotone et fougueuse, à laquelle ils se livrent excite leur susceptibilité, leur impatience.

Ils observent l'effet de leur propre manœuvre. Ils guettent fébrilement les réactions de l'étranger; car, si c'est l'Allemagne qu'ils atteignent, c'est surtout l'étranger qu'ils visent. En Amérique, en Angleterre, ils enregistrent des constatations qu'ils jugent d'assez bon augure. Les débats du 7 novembre à la Chambre des Communes leur ont paru témoigner d'un relâchement de l'hostilité britannique et de meilleures dispositions chez sir John Simon; le plaidoyer germanophile de M. Lloyd George les a remplis d'espoir [1]. En revanche, le silence complet de la déclaration ministérielle française à l'égard de l'Allemagne [2] les avait emplis d'amertume et d'indignation; ils y avaient vu, non seulement un refus absolu de toute prise de contact, mais la marque d'un profond mépris; ils l'avaient ressenti comme un affront, comme un soufflet et l'on a pu, un instant, se demander s'ils n'allaient pas renoncer, d'un seul coup, à la tentative d'apaisement et de rapprochement à laquelle ils s'étaient appliqués depuis trois semaines. Je ne reviens sur l'incident que pour ajouter que je n'ai pas eu grand-peine à calmer leur humeur, à les détourner d'une interprétation et de conclusions excessives et à les ramener à plus de sang-froid. Ils se sont prêtés volontiers aux avis qui leur recommandaient de ne rien précipiter. L'idée qu'ils ont des difficultés intérieures auxquelles le gouvernement français doit faire face et les espérances qu'ils en tirent y ont certainement contribué. La promptitude avec laquelle ils ont passé d'un état d'esprit à un autre n'en est pas moins caractéristique de leur nervosité. A les voir si raides, si figés dans le culte des vertus martiales et la pratique des attitudes militaires, nous sommes enclins à les supposer être sûrs d'eux-mêmes et exempts d'hésitation. Mais peut-être sous-estimons-nous leur agitation, leur inquiétude et le dérèglement d'une imagination exaltée et presque morbide. Le silence, la suspicion des Français les indignent. Mais l'incertitude où ils sont de nos desseins et de nos projets, les bruits qui leur parviennent sur l'activité de nos arsenaux, l'étrange sérénité des grandes puissances, la réserve qu'ils observent chez les Polonais, les Tchèques et même les Italiens leur causent un malaise, sinon une véritable peur; et il se pourrait que cette crainte qu'ils éprouvent, en présence d'un danger dont ils n'arrivent pas à préciser les contours, entrât pour une part dans l'accélération du rythme de leurs préparatifs militaires. A certains moments, il se grisent en répétant le dicton du temps de la guerre : « Beaucoup d'ennemis, beaucoup d'honneur! — « Je suis toujours arrivé au but! Je n'ai jamais capitulé! », s'écrie Hitler avec cette exaspération vocale qui va jusqu'à l'aboiement et qui ravit ses auditeurs. Mais, à d'autres moments, qui ne sont peut-être pas les moins nombreux, la hantise de l'isolement, la fièvre obsidionale les assaillent. La fermeture progressive de leurs marchés extérieurs les préoccupe. Plus encore, la réprobation internationale les étouffe et il suffit de suivre des yeux l'étonnant procès de l'incendie du Reichstag pour

(1) Le 7, à la Chambre, le secrétaire d'Etat, tout en rappelant que le traité de Locarno comportait des obligations et en déplorant l'attitude prise par l'Allemagne, relevait quelques motifs d'espoir dans le discours prononcé la veille à Berlin par M. von Neurath (celui-ci invitant les gouvernements étrangers à prendre la main tendue par l'Allemagne). M. Lloyd George, pour sa part, attaquait une fois de plus les accords locarniens tout comme il l'avait fait devant l'*India Defence League* (voir ci-dessus n° 411, note).

comprendre à quel point les irrite et les oppresse l'atmosphère dont ils se sentent entourés. En quittant Genève avec brutalité, ils se sont d'eux-mêmes mis à l'écart. Ils demeurent pourtant soucieux de garder des contacts, des liaisons avec les autres peuples, dont ils veulent, à tout prix, être les égaux. Ils ont répudié la Société des Nations; mais ils restent désireux de vivre en société avec les nations; tel est, en définitive, le sens du discours que M. von Neurath a cru bon de prononcer, le 6 novembre, devant l'auditoire épuré de l'ancien *Herrenklub* (1).

Le meilleur moyen d'incliner ces nations était-il de se laisser aller à une diatribe passionnée, partiale, pleine d'injustice et d'aveuglement, contre la ligue qui groupe les principaux états de l'Europe et à laquelle ceux-ci restent attachés? N'était-ce pas, au contraire, un procédé plus propre à repousser ces pays qu'à les attirer et mieux fait pour accroître leur méfiance que pour regagner leur confiance? Et comment un diplomate sans génie, mais non sans expérience, comme M. von Neurath, a-t-il pu s'abuser sur les risques de son intervention?

On touche là, de nouveau, à la contradiction la plus grave et la plus inquiétante qui reste à la base de la politique hitlérienne. Le IIIe Reich vit de l'exploitation systématique, à l'intérieur, de ses sentiments qui, à l'extérieur, ne sauraient conduire qu'à une lutte ouverte contre le traité de Versailles et qui, de toute manière, sont incompatibles avec la pacification de l'Europe.

Un familier de M. von Neurath m'a dévoilé les raisons de l'attitude du ministre des Affaires étrangères. Celui-ci regrettait de n'avoir pas, jusqu'à présent, fait retentir sa voix dans le concert de la propagande par laquelle les chefs hitlériens préparent le plébiscite du 12 novembre. Il redoutait que sa réserve ne l'exposât au soupçon de tiédeur. Ses conseillers les plus proches, M. von Bülow et M. Gaus, le poussaient à rappeler, par une manifestation vigoureuse, l'existence de la Wilhelmstrasse. Dans le domaine des affaires extérieures, pas plus que dans les autres ne règnent, en effet, l'ordre, l'unité, la discipline que le IIIe Reich se vante d'avoir apportés avec lui. Il n'y a pas qu'un ministère et qu'un ministre des Affaires étrangères. Il y en a une demi-douzaine. Quand il s'agit de l'Autriche, c'est M. Habicht qui est écouté. Quand il s'agit de la Hongrie ou de la Roumanie, on s'aperçoit que M. Rosenberg et son bureau détiennent encore une parcelle d'autorité. Quand il faut s'occuper de la Sarre ou du Vatican, ou de la France, on s'adresse à M. von Papen. Quand il y a lieu d'envoyer un message à M. Mussolini, c'est M. Goering qui saute dans son avion. Il n'est pas jusqu'au fantaisiste Dr Hanfstaengl dont l'influence n'entre en jeu, lorsque l'Amérique est en cause.

Au milieu de cette compétition, M. von Neurath, paresseux, timide, flottant, est obligé de défendre sa place, sa personne et celle des fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, qui sont méprisés par les nazis, mais forment encore un groupe compact, serré autour de leur ministre. Tant pis si les relations extérieures de l'Allemagne en souffrent, et si celui que l'étranger doit considérer comme

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 403 (note).

le seul interprète autorisé de la pensée de son gouvernement détruit, d'une main, ce qu'il cherche à édifier de l'autre!

J'ai eu connaissance d'un nouvel et tout récent exemple de ces fautes que la poursuite de fins nettement contradictoires entraîne le Reich à commettre. La section berlinoise du Rotary Club a donné, le 8 novembre, un déjeuner auquel elle avait invité le consul général des États-Unis. Au dessert, le président berlinois du Rotary Club s'est répandu en reproches amers contre la presse américaine qui, a-t-il dit, non seulement ne comprend rien aux événements d'Allemagne, mais encore les travestit méchamment. Les assistants allemands ont vivement applaudi ces paroles; mais le consul général des États-Unis s'est levé de table et, après avoir violemment frappé le sol de sa chaise pour marquer son indignation, il a quitté la salle. Consternés, les convives se sont alors lancés à sa poursuite pour s'excuser et dissiper un si fâcheux malentendu.

Il ne paraît pas douteux qu'au lendemain du plébiscite du 12 novembre, les chefs hitlériens ne cherchent à utiliser le résultat, certain d'avance, de la consultation populaire, pour exercer, sans retard, une pression sur les grandes puissances et les amener à hisser leurs couleurs. On ne conçoit pas qu'ils se résignent à laisser s'écouler de nombreux mois avant de savoir s'il leur sera permis ou non, à quelles conditions et dans quelle mesure, de sortir en plein jour les constructions de matériel qu'ils préparent et de réaliser les modifications militaires qu'ils envisagent. Aussi la nouvelle du départ soudain de Goering pour Rome[1] a-t-elle suscité en Allemagne et hors d'Allemagne une vive émotion.

On a eu beau prétendre que ce voyage était convenu depuis longtemps, nul ne s'y est trompé. Les milieux dirigeants ont, d'ailleurs, abandonné tout de suite l'explication qu'ils avaient d'abord essayé d'accréditer et selon laquelle M. Goering aurait éprouvé le besoin de s'arracher subitement à la propagande électorale pour aller inspecter les écoles allemandes de Rome. Ils conviennent, aujourd'hui, que M. Goering — comme l'ambassadeur Cerruti me l'avait donné à entendre [2] — a porté à M. Mussolini une lettre personnelle de M. Hitler. Mais qu'y a-t-il dans cette lettre? Je l'ignore encore à l'heure actuelle. On affirme ici que le Chancelier s'est borné à fournir au chef du gouvernement italien des explications rétrospectives pour justifier qu'il ait quitté, avec fracas et sans avertir le Duce, la conférence de Genève. Mais on nie qu'Hitler ait joint à ces considérations relatives au passé des suggestions relatives à l'avenir, et notamment à la solution du problème du désarmement. La démarche de M. Goering n'aurait eu, ainsi, d'autre but que de resserrer les liens relâchés de l'amitié germano-italienne et de rendre à l'Allemagne les bonnes grâces du cabinet romain.

Il est de fait — et M. Cerruti ne me l'a pas caché — que depuis le 14 octobre, les relations entre Rome et Berlin n'étaient pas seulement tièdes, ou même

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 403, 413; ci-après les nos 420, 423.
(2) Voir ci-dessus le no 403.

froides, elles étaient interrompues; elles avaient cessé (1). Les milieux diplomatiques de Berlin ont eu vent des appréciations violentes portées sur M. Hitler par M. Mussolini, au cours de l'audience d'adieu que le président du Conseil italien a accordée à l'ambassadeur d'Angleterre, sir Ronald Graham (2), et ils s'en entretiennent couramment. Ils ont peine à croire, néanmoins, que le voyage démonstratif de M. Goering n'ait pas eu d'autre objet que d'apaiser la mauvaise humeur du Duce.

J'ai relevé les indices qui laisseraient supposer qu'Hitler et ses plus proches collaborateurs roulent dans leur esprit le projet plus ou moins vague d'une sorte de règlement général (3), dont le problème du désarmement ne serait qu'un élément et dans lequel des garanties de sécurité nouvelles seraient offertes à la Pologne et à la Tchécoslovaquie (4). Est-ce de cela que M. Goering a reçu mission de saisir M. Mussolini? En attendant que nous soyons fixés à cet égard, force nous est de constater que nous ne disposons, jusqu'à présent, que de trois indications précises concernant les intentions allemandes.

La première, c'est la déclaration concordante qu'a faite le Chancelier à l'ambassadeur d'Angleterre et à l'ambassadeur des États-Unis et dont j'ai rendu compte en son temps à Votre Excellence. Aux termes de cette déclaration, l'Allemagne renoncerait à exiger des grandes puissances la suppression de leur gros matériel de guerre; elle souscrirait à l'interdiction de l'aviation de bombardement, de la guerre chimique et du bombardement des populations civiles; elle demanderait, en échange, une armée de 300.000 hommes et l'autorisation d'un réarmement limité, comportant un chiffre à débattre d'avions de chasse, de tanks légers et de canons de 150.

La deuxième indication sérieuse dont nous puissions faire état est contenue dans le discours de M. von Neurath du 6 novembre (5); il en ressort que l'Allemagne condamne la Société des Nations sous sa forme actuelle et n'y rentrera qu'au prix d'une modification profonde de cet organisme.

La troisième est d'hier; elle provient de M. Hitler lui-même et confirme ce qu'avait dit M. von Neurath. M. Hitler a déclaré, en effet, à Munich, le 8 novembre (6), que l'Allemagne ne retournerait à Genève que lorsque toute trace d'une discrimination à son détriment aurait disparu de la Société des Nations. Cette parole du Chancelier, si l'on doit la prendre à la lettre, signifierait que l'Allemagne réclame l'annulation ou, du moins, la révision de la majeure partie du traité de Versailles.

Des projets du gouvernement hitlérien, nous savons donc à la fois trop peu et trop, pour que nous n'ayons pas un intérêt urgent à tâcher d'en apprendre davantage. Car, ou bien M. Hitler n'a, dans la tête, que des vélléités encore flottantes, des souhaits et des rêves plutôt que des idées arrêtées — ou bien il a des idées précises et celles-ci sont abusives et déraisonnables, ou, au con-

(1) Sur l'évolution de ces relations voir ci-dessus les nos 315, 321, 332, 345, 403.
(2) Voir ci-dessus no 345.
(3) Voir ci-dessus le no 394.
(4) Sur les avances allemandes à ces deux pays, voir les nos 394 (note), 398, 406; ci-après le no 417.
(5) Au Club allemand. Voir ci-dessus no 403 (note).
(6) A l'occasion de l'anniversaire de la tentative de putsch de 1923.

traire, plausibles, modérées et dignes d'examen. Dans tous les cas, nous n'avons pas avantage à demeurer longtemps dans le doute. Dire, comme Hitler : « Je veux la paix! », c'est ne rien dire. Quelle paix? à quel prix? dans quelles conditions? Voilà ce qu'Hitler doit nous faire connaître. S'il ne répond pas ou si sa réponse n'est pas sérieuse, on comprendra que nous n'ayons pas donné suite à ses avances répétées. Mais, si nous l'écartions par principe, sans lui donner la possibilité de s'expliquer, il ne manquerait pas d'en profiter pour exciter son peuple contre nous et pour nous représenter aux yeux du monde comme les auteurs responsables de toutes les complications futures. L'Allemagne a appris à ses dépens l'importance de la question de la culpabilité dans les origines d'une guerre. « Je n'ai pas voulu cela! » s'est écrié Guillaume II, trop tard! Il semble qu'Hitler ne veuille pas retomber dans la faute de son prédécesseur. Mais, peut-être, cette fois pousse-t-il trop tôt le cri qui doit l'innocenter.

417

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 665 à 669. *Varsovie, 10 novembre 1933, 19 h. 59, 19 h. 58, 19 h. 46, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 45, 21 h. 35, 21 h. 30.)

A l'ambassade d'Italie on paraît très en éveil sur les avances éventuelles que l'Allemagne pourrait faire à la Pologne, soit sous la forme d'un pacte de non-agression (1), soit de toute autre manière. On établit à cet égard un lien entre l'audience accordée à M. Lipski par le maréchal Pilsudski en présence du ministre des Affaires étrangères et le séjour que fait à Berlin le ministre d'Allemagne ainsi qu'avec la présence en Pologne de M. Sieburg (2).

En ce qui concerne l'audience, M. Beck, que j'avais questionné, m'a dit que le maréchal Pilsudski n'avait pas encore eu la possibilité de recevoir M. Lipski depuis sa nomination à Berlin et qu'il était d'usage que le ministre des Affaires étrangères assistât aux audiences accordées en pareille circonstance aux représentants diplomatiques dans les principaux états. Il m'a affirmé qu'il n'y avait traité que des rapports généraux (politiques et économiques) de la Pologne avec l'Allemagne et des directives que M. Lipski devrait suivre à cet égard. Il m'a confirmé à cette occasion qu'il n'était toujours pas saisi de propositions de Berlin relatives à un pacte de non-agression. Il est évidemment probable qu'on a envisagé dans cette entrevue l'attitude éventuelle de la Pologne en cas d'offre allemande.

(1) Sur ces avances, voir ci-dessus le n° 383 (et note).
(2) Sur le séjour de ce dernier en Pologne, voir ci-dessus n° 383.

Comme je vous l'ai signalé par mon télégramme nº 659 (1), on s'attend ici à ce que le gouvernement allemand, après le 12 novembre, passe à une nouvelle offensive diplomatique, non seulement vis-à-vis de la Pologne, mais vis-à-vis des autres pays. Il faudrait y voir non seulement, comme le disait M. Beck, le désir de montrer qu'on peut substituer un autre système aux... (2) de la Société des Nations, mais l'idée de manœuvrer aussi sur le terrain du désarmement en prouvant les intentions pacifiques de l'Allemagne... (3) il pense, en cas de refus, de justifier son réarmement.

Enfin, on pourrait y voir une tentative pour diviser les puissances dont on redoute l'union, la France, l'Angleterre, la Pologne et la Tchécoslovaquie, en les alléchant respectivement par la perspective d'un accord particulier. Quant à l'Italie, elle serait l'objet d'un traitement spécial, comme semble l'indiquer le voyage de M. Goering (4) qui, lui, est fait avant la lutte, c'est-à-dire avant le plébiscite.

Il est vrai que le conseiller de l'ambassade prétend que M. Goering, plutôt que d'offrir un accord, est allé « exposer » le point de vue allemand, sinon l'excuser, car, a-t-il ajouté, je n'ai pas besoin de vous dire que la décision de quitter Genève prise brusquement par l'Allemagne n'a pas été très goûtée à Rome; j'aurais intérêt à être tenu au courant de toute manifestation du gouvernement allemand tendant à la recherche d'un accord avec nous. Il me paraît qu'il y aurait lieu en pareil cas d'en aviser le gouvernement polonais en lui indiquant notre attitude, afin de l'inciter à la même franchise. Les propos que m'a tenus M. Beck sur l'accueil qu'on ferait ici éventuellement à l'offre allemande d'un pacte de non-agression en rapport avec l'alliance franco-polonaise appellent du reste une réciprocité de notre part (5).

418

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 957 à 959. *Vienne, 10 novembre 1933, 24 h.*

(*Reçu :* le 11, 1 h. 50.)

Le directeur politique m'a lu aujourd'hui un récent rapport du ministre d'Autriche à Berlin sur les dispositions du [Reich] à l'égard de la France.

M. Tauschitz tient de très bonne source qu'au cours d'une réunion spéciale, le cabinet d'Empire a examiné l'attitude à prendre vis-à-vis d'une démarche

(1) Du 6 novembre, non reproduit, l'essentiel en étant résumé par le T. 665-669.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 403, 413, 416; ci-après les nos 420, 423.
(5) Retransmis à Genève sous les nos 897 à 1001.

éventuelle du gouvernement français. On s'attend en effet à Berlin à la prochaine remise d'une note française demandant à l'Allemagne de se prêter à la visite d'une commission d'enquête qui serait chargée de vérifier l'état des armements allemands.

Deux tendances se seraient manifestées. D'un côté, M. Goering et le général Blomberg auraient été d'avis de « refuser nettement » la note (*confidencatt Ablehne*) (*sic*). M. Hitler et les autres membres du [Conseil national] estimeraient au contraire que la note pourrait être « acceptée » et que cela n'empêcherait pas l'Allemagne de poursuivre son réarmement. Le Chancelier aurait en effet déclaré qu'il a la conviction « intuitive » que la France ne bougera pas, car le peuple français ne veut pas la guerre et ne la fera pas sans être contraint. Les Français, aurait-il dit, crieront mais ne marcheront pas: « Sie werden schreien aber nicht marschieren ». Selon M. Tauschitz, c'est pour écarter toute faculté d'intervention de la part de la France que M. Hitler a adopté à l'égard de celle-ci une attitude courtoise et en apparence conciliante.

Le général Blomberg aurait fait remarquer au Chancelier que si Polonais et [Tchécoslovaques] entraient en action, il suffirait à la France d'utiliser ses escadres aériennes et ses divisions noires pour avoir actuellement raison de l'Allemagne.

419

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 906. Confidentiel. *Londres, 10 novembre 1933* (1).

(*Reçu :* le 11, 10 h. 50.)

Sir John Simon a été très sensible à l'attention que vous avez eue de lui faire connaître le sens général des déclarations que vous serez amené à faire devant la Chambre. Il a exprimé toutefois le vœu que les déclarations de Votre Excellence ne soient pas empreintes de trop de rigidité en affirmant que le programme exposé le 14 octobre à Genève (2) représente pour la France un maximum, au-delà duquel elle ne saurait accorder aucune concession.

M. Eden m'a expliqué que dans la pensée du gouvernement anglais, il serait nécessaire de modifier la forme des propositions faites à l'Allemagne sans en changer l'essence même. Tel devra être l'objet des conversations qui s'engageront entre Paris et Londres, dès que les deux gouvernements en auront fini avec les débats parlementaires engagés de part et d'autre.

(1) Par poste, en clair.
(2) Allusion au discours du secrétaire au Foreign Office de ce jour : voir ci-dessus nº 305 (note).

Sir John Simon sera appelé, en effet, à répondre lundi prochain à une nouvelle interpellation du parti travailliste sur le désarmement. D'après ce que m'a indiqué M. Eden, il aurait l'intention de montrer que le point de vue admis à Genève par le gouvernement français représentait une concession appréciable à laquelle la Grande-Bretagne devait en toute équité donner son adhésion.

420

Communication de l'Ambassade d'Italie au Département [1]

Au sujet de la lettre du chancelier Hitler
à M. Mussolini, portée à Rome par M. Goering

Secret. *10 novembre 1933, 0 h 45.*

Je vous communique ci-après le résultat de la visite de Goering, pour compléter les indications déjà fournies par notre communiqué à la presse.

Le ministre-président prussien a remis au chef du gouvernement une lettre du chancelier Hitler, où sont exposés les motifs pour lesquels l'Allemagne a quitté la conférence du désarmement et a cessé de participer à la Société des Nations. Dans cette lettre, il insiste particulièrement sur la nécessité morale où se trouve l'Allemagne d'obtenir la reconnaissance de la parité des droits dans tous les domaines. Bien que la possibilité d'une reprise de contact existe, l'Allemagne a dû se rendre à l'évidence: les pays actuellement armés n'entendent pas désarmer. Dans ces conditions, l'Allemagne réclame la possibilité pour elle d'effectuer un réarmement partiel et graduel durant la période « plutôt longue » de transition.

Les demandes allemandes consistent :

1. Dans l'obligation, de la part des nations armées, de ne pas augmenter leurs armements au cours de ladite période;

2. Dans l'octroi à l'Allemagne de 300.000 hommes d'effectifs, et du matériel correspondant à celui qui existe, dans les autres pays, pour des effectifs équivalents.

Toutefois l'Allemagne renonce, durant la période susvisée, aux armes d'une puissance et d'une portée supérieures, ayant un caractère nettement offensif.

Le ministre Goering a tenu à préciser de la manière la plus nette qu'il ne s'agit pas là d'une proposition allemande, mais seulement d'une communication indiquant le point de vue allemand dans la phase actuelle de la question du désarmement.

[1] En fait, du palais Chigi la pièce étant signée par M. Suvich à l'ambassade d'Italie à Paris, et retransmise par celle-ci au Département.

Votre Excellence peut porter très confidentiellement ce qui précède à la connaissance du gouvernement français. Pour vous mettre en mesure d'en tirer ensuite parti prudemment au cours des conversations éventuelles, j'ajoute que le gouvernement allemand n'a pas l'intention de prendre l'initiative d'une reprise de contacts. Nous n'avons pas non plus l'intention de prendre cette initiative. Étant donné que nous sommes opposés à la rédaction d'un plan de convention en l'absence de l'Allemagne, notre souci est de revenir, dans quelque temps, à des conversations directes entre les quatre grandes puissances, avec la participation de l'Amérique. Votre Excellence devra toutefois éviter de donner l'impression que nous insistons pour faire jouer le pacte à Quatre: celui-ci, au contraire, devrait fonctionner d'une manière automatique, comme l'unique instrument propre à faire avancer la solution de la question, grâce à une reprise de contacts et à un échange de vues entre les puissances spécialement intéressées à la question du désarmement.

421

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 415. *Washington, 10 novembre 1933.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Conformément aux instructions que m'a données le Département par ses télégrammes nos 972 à 976 [1], j'ai fait remettre hier à M. Feis, conseiller économique du département d'État, un aide-mémoire officieux rappelant l'ensemble des mesures prises par le gouvernement français à l'égard du commerce américain.

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, copie de cet aide-mémoire en double exemplaire.

ANNEXE

Aide-mémoire

Confidentiel. *Washington, 2 novembre 1933.*

Au moment où le gouvernement américain va être appelé à apporter à son tarif douanier des modifications qui intéressent au premier chef l'exportation française, il paraît opportun de rappeler que le gouvernement français, au cours des dernières années, n'a cessé de manifester des dispositions aussi favorables que le lui permettaient les circonstances à l'égard du commerce américain.

[1] Du 28 octobre, ces télégrammes étudiaient la question des vins aux Etats-Unis depuis 1927. Il a paru superflu de les reproduire, les éléments en étant repris dans l'annexe à cette dépêche.

Dès 1927, lors du relèvement du tarif douanier français, le gouvernement de la République a consenti à accorder aux marchandises américaines l'octroi du tarif minimum ou le maintien des droits antérieurement perçus. Il était entendu que des négociations commerciales s'ouvriraient à bref délai et que certaines entraves administratives dont souffraient aux États-Unis les produits français seraient supprimées. En dépit de cet accord, aucune des modifications demandées dans l'ordre administratif n'a été accordée par le gouvernement fédéral.

Lors de la révision douanière en 1927-1928, le gouvernement français a appliqué bénévolement et unilatéralement les dispositions du *modus vivendi* de 1927 aux marchandises américaines. Les États-Unis ont été le seul pays ayant bénéficié sans contrepartie de ces avantages.

Depuis 1928, le gouvernement français a continué à tenir compte des dispositions du *modus vivendi* de 1927, bien qu'aucune mesure n'ait été prise aux États-Unis en faveur des produits français dont la plupart ont été au contraire lourdement frappés par l'application du nouveau tarif américain de juin 1930. A l'occasion de relèvements tarifaires, divers décrets ont été pris pour épargner certaines marchandises américaines ou tout au moins pour les placer dans une situation plus favorable que celle qui existait antérieurement par rapport aux autres produits étrangers similaires (décrets du 19 novembre 1931 sur les asperges, du 25 décembre 1931 sur les bas et chaussettes de coton, du 5 août 1932 sur le jambon, du 6 août 1933 sur les produits oléagineux, du 19 septembre 1933 sur les foies de porc congelés).

Mais, outre ces avantages qui ont été accordés au commerce américain dans le domaine proprement douanier, il faut relever le traitement particulièrement favorable dont ont bénéficié les marchandises américaines en ce qui concerne l'application du système des contingents.

Par l'accord du 31 mai 1932, le gouvernement français avait accepté que le contingent fixé pour un produit américain ne fût pas ramené à un chiffre inférieur à 10 % des importations totales de ce produit pendant l'année 1931, lorsque l'importation américaine aura été, pendant la même année 1931, égale ou supérieure à ce pourcentage de 10 %. Lorsqu'elle aura été inférieure à 10 % des importations totales, le contingent devait être fixé au niveau des importations américaines de 1931. Le gouvernement français a fait connaître, le 8 septembre 1933, au chargé d'affaires des États-Unis à Paris qu'il avait décidé de ne pas appliquer aux États-Unis le régime de répartition des contingents qui va entrer en vigueur le 1er janvier prochain et qui comporte l'attribution automatique de 25 % seulement de ces contingents aux pays étrangers, le reste devant faire l'objet de négociations [1]. L'arrangement du 31 mai 1932 reste donc en vigueur, les marchandises américaines contingentées continuant à bénéficier de la règle de la répartition proportionnelle aux importations antérieures. Cette décision a eu pour effet, ainsi que le ministre français des Affaires étrangères l'a indiqué au chargé d'affaires des États-Unis, de placer le commerce américain dans une situation privilégiée sur le marché français par rapport au commerce des autres pays.

Enfin, il n'est pas superflu de rappeler que le gouvernement français continue à exonérer les marchandises américaines de la surtaxe de change[2], bien que depuis plus de dix mois, le dollar soit déprécié, *que tous les autres pays* à change déprécié se soient vus appliquer la surtaxe et que plusieurs de ces pays aient protesté contre le traitement de faveur réservé aux États-Unis. La préoccupation du gouvernement français en l'espèce a été de ne pas gêner l'expérience qui se poursuit aux États-Unis dans le domaine industriel et qui est suivie en France avec une vive sympathie.

Tout en ménageant ainsi les intérêts américains, le gouvernement français s'est efforcé de coopérer étroitement avec le gouvernement des États-Unis dans le domaine international. Il a mis le plus grand empressement à accueillir les suggestions du président Roosevelt en ce qui concerne la trêve douanière et sa bonne volonté s'est manifestée également dans les pourparlers qui ont abouti à l'accord sur les blés auquel les États-Unis attachaient une grande importance.

En dépit du déséquilibre de plus en plus inquiétant de sa balance commerciale, le gouvernement français a donc tenu à maintenir, par l'octroi d'un régime de faveur, le courant des échanges entre les États-Unis et la France. Les statistiques montrent que cette politique libérale n'a pas été sans effet sur les exportations américaines. Les achats de marchandises américaines par la France se sont élevés à 1.494 millions de francs pendant le premier semestre de 1933, alors que les ventes françaises aux États-Unis n'ont pas dépassé 377 millions de francs.

[1] Voir ci-dessus n° 340.
[2] Voir ci-dessus les nos 72, 102 (et note).

422

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, ROME, BERLIN.

T. nos 2090 à 2098; 2071 à 2080; 1668 à 1676. *Paris, 11 novembre 1933, 16 h.*

Pour Rome et Berlin : [Je vous communique pour votre information le télégramme suivant que j'adresse à notre ambassadeur à Londres].

Pour Rome seulement : [Vous y trouverez les observations générales dont vous devez, en ce moment, vous inspirer dans vos conversations avec M. Mussolini].

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne a fait part, le 8 novembre, au secrétaire général, d'une communication de son gouvernement (1), qui révèle toute l'indécision et le glissement de la politique actuelle du cabinet de Londres.

Se référant, en termes très vagues, à des indications générales qui auraient été recueillies à Rome après la visite de M. Goering, le gouvernement britannique déclarait partager les doutes de M. Mussolini sur l'opportunité de poursuivre la négociation internationale de Genève en vue de l'établissement d'une convention générale: il estimait en conséquence que le terrain devait être préalablement déblayé par une discussion directe entre les principales puissances intéressées. Concevant, pour sa part, la préparation de cette discussion par un premier échange de vues entre ministres français et anglais, il souhaitait, en attendant, savoir du gouvernement français s'il tenait toujours à l'établissement d'une convention générale complète et détaillée et, dans l'affirmative, comment il en concevait la réalisation : devrait-elle comporter à tout prix les deux périodes prévues, et pourrait-elle, d'autre part, enregistrer les chiffres de réductions dont il avait été déjà convenu en principe?

Considérant, de toute façon, qu'une discussion franco-anglaise plus approfondie serait nécessaire, si le gouvernement français partageait son sentiment, pour déterminer l'objet aussi bien que la procédure à envisager, le gouvernement britannique demandait au gouvernement français de vouloir bien lui faire part de ses suggestions quant aux caractère, lieu et date d'une réunion possible. M. Campbell ajoutait qu'après les fréquents déplacements des ministres anglais déjà effectués eu égard aux convenances des ministres français à Paris, le cabinet de Londres apprécierait aujourd'hui que la rencontre éventuelle eût lieu à Londres.

En réponse à cette communication, il a été très nettement indiqué au chargé d'affaires de Grande-Bretagne que le gouvernement français, pour sa part, ne pouvait envisager de laisser soustraire à la conférence de Genève l'examen du problème du désarmement.

(1) Communication faite oralement et dont il ne subsiste pas de trace dans les archives.

En droit, nous ne pouvions admettre l'abandon de la procédure collective régulièrement appropriée à l'examen d'un problème international, qui engage la responsabilité et l'intérêt de toutes les puissances signataires des mêmes actes internationaux ou qui se sont associées solidairement aux travaux de Genève.

Sur le fond, nous ne concevions pas qu'il pût y avoir plus de chances de ménager, en dehors de Genève, les possibilités d'entente avec l'Allemagne, à moins de lui assurer des concessions nouvelles auxquelles la France, on le savait, ne pourrait jamais souscrire, ayant indiqué d'emblée l'extrême limite de ses possibilités. La loyauté et la confiance dont le gouvernement français, à cet égard, avait fait preuve envers le gouvernement britannique, devaient à jamais nous épargner l'examen inutile de toute suggestion qui pût tendre en fait à évoquer la possibilité d'un marchandage.

S'engager dans la voie qui semblait suggérée par le gouvernement italien, ce serait donc faire le jeu de l'Allemagne, en lui assurant ce double bénéfice : d'une part, un gain de temps pour la poursuite de ses desseins; d'autre part, la rupture du cercle de solidarité morale constitué en face d'elle par la communauté des puissances associées, à Genève, à l'œuvre de paix dont elle a voulu s'exclure.

En réalité, le récent discours de M. von Neurath [1] suffisait à nous éclairer sur la manœuvre allemande qui se poursuit actuellement contre la Société des Nations. Après s'en être retirée, l'Allemagne s'efforçait d'en détourner d'autres puissances, s'adressant tout d'abord à celles, comme l'Italie, qui lui semblaient le moins favorables aux procédures largement internationales. L'Allemagne se tournait vers l'Italie, qui se tournait vers l'Angleterre, qui se tournait vers la France, pour nous ramener indirectement et graduellement au mécanisme d'une conférence à quatre.

Nous nous retournions à notre tour vers l'Angleterre, pour lui représenter tout le risque d'une rupture de la collectivité de Genève tendant à troubler profondément l'Europe et à la rejeter, en plein désarroi, vers la recherche de groupements particuliers. Il était bien assez grave que les grandes puissances signataires des mêmes traités eussent à reconnaître, en fait, les limites de leur solidarité pour l'exercice, à l'égard de l'Allemagne, d'une politique de fermeté; elles n'avaient pas, du moins, à encourager et justifier le gouvernement hitlérien devant l'opinion publique allemande, en aidant l'Allemagne à se soustraire aux conséquences de sa propre politique, qui a tendu délibérément à la rupture avec les procédures pacifiques de Genève.

En concluant à la poursuite immédiate des travaux de la conférence, le Département s'est réservé de fournir prochainement à l'ambassade de Grande-Bretagne des indications complémentaires en réponse aux questions précises posées par le gouvernement britannique.

Quant à la suggestion d'une réunion franco-anglaise, le principe a été retenu, bien entendu, comme susceptible en toute hypothèse de répondre pleinement à nos vœux. Il a été indiqué, néanmoins, avec tous les ménagements nécessaires,

(1) Sur le discours du ministre au *Herrenklub*, voir ci-dessus le n° 403 (note).

qu'il semblait préférable pour l'instant d'écarter la formule d'une visite de ministres français à Londres : un tel déplacement, n'étant en rien comparable aux arrêts des ministres britanniques à Paris sur leur trajet normal de Londres à Genève, prendrait inévitablement, dans les circonstances actuelles, un caractère politique trop exceptionnel pour qu'on pût l'exposer sans certitude aux réactions de l'opinion publique. Du point de vue anglais, en présence même des différents mouvements d'opinion que le cabinet de Londres doit concilier, nous croirions faire trop peu de cas de la psychologie du peuple britannique en paraissant chercher à faire publiquement pression sur la détermination de ses dirigeants. Du point de vue français, ainsi que nos débats parlementaires ont pu vous le faire sentir, ce ne serait pas ménager pour le mieux les ressources de la solidarité franco-britannique que d'éveiller, en ce moment, des espérances trop supérieures aux résultats normaux que nous pourrions vraisemblablement rapporter d'une visite à Londres.

Pour tenir compte, d'autre part, du sentiment qui nous était manifesté quant au renouvellement de visites des ministres britanniques à Paris, il a paru opportun de préconiser une réunion franco-britannique à Genève, à l'occasion normale du prochain déplacement des ministres anglais et français. Cette réunion pourrait avoir lieu avant l'assemblée générale de la conférence si, comme nous l'espérons, on était prêt du côté anglais à seconder pleinement nos efforts en vue d'assurer une portée réelle aux travaux actuellement engagés par le Bureau.

Veuillez vous inspirer de ces différentes observations dans l'orientation générale de vos conversations à Londres.

423

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ROME, LONDRES, BERLIN, BRUXELLES, VARSOVIE, PRAGUE.

T. nos 2068 à 2070; 2087 à 2089; 1665 à 1667; 595 à 597; 744 à 746; 1169 à 1171.
Paris, 11 novembre 1933, 16 h 30.

Par l'entremise de son ambassadeur à Paris, le gouvernement italien a tenu à nous renseigner sur le contenu de la lettre du chancelier Hitler remise à M. Mussolini par M. Goering [1].

Cette lettre avait essentiellement pour but d'exposer les raisons qui ont amené l'Allemagne à se retirer de la conférence du désarmement et de la Société des Nations.

(1) Sur le voyage du ministre allemand à Rome et la remise de ladite lettre, voir ci-dessus les nos 403, 413, 416, 420.

1° Raison d'ordre moral : impossibilité de renoncer à l'obtention immédiate de l'égalité de droits dans tous les domaines;

2° Raison de fait : impossibilité d'admettre le désarmement insuffisant des puissances sans pourvoir d'autre part à un réarmement partiel et graduel de l'Allemagne, pendant une période de transition qui peut être « assez longue ».

Conception allemande de ce programme de rapprochement des niveaux d'armement :

a. D'une part, les nations armées s'interdiraient d'accroître leur armement actuel;

b. D'autre part, l'Allemagne serait fondée à disposer de 300.000 hommes d'effectifs, avec un matériel correspondant à celui qui existe dans les autres pays, pour des effectifs équivalents, réserve faite seulement du gros matériel de caractère spécifiquement offensif, que l'Allemagne s'interdirait pendant toute la période en question.

Il a été précisé par M. Goering qu'il ne s'agissait pas là de propositions allemandes, mais d'un simple exposé du point de vue allemand dans la phase actuelle de la question du désarmement.

L'impression recueillie par M. Mussolini était qu'aucune initiative ne serait prise du côté allemand pour le rétablissement du contact. Le gouvernement italien non plus n'entend prendre aucune initiative à cet effet.

Au cours d'un entretien qui a suivi cette communication, le secrétaire général a examiné, avec l'ambassadeur d'Italie, les problèmes immédiats soulevés par la procédure en cours à Genève, procédure à laquelle la France, pour sa part, s'estime tenue en droit comme en fait de demeurer pleinement fidèle. A la faveur de cet examen, l'attention du gouvernement italien a été appelée, d'une façon générale, sur le fond même du débat, et sur les divergences de conception qu'il importerait de ne pas laisser s'établir entre Rome et Paris, sous peine de faire le jeu de l'Allemagne aux dépens des puissances solidaires associées aux travaux de la conférence du désarmement.

Pour tous les postes, sauf Rome et Berlin. Vous pouvez, *à titre confidentiel,* faire état de ces indications auprès du ministre des Affaires étrangères.

424

M. CLAUDEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 203 à 205. Confidentiel. *Bruxelles, 11 novembre 1933, 18 h 50, 21 h.*

(*Reçu :* 20 h., 21 h. 40, 22 h.)

Je viens de voir M. Hymans que j'ai trouvé très frappé de la campagne convergente menée actuellement à la fois en Angleterre, en France et en Belgique, et dont l'effet, sinon le but, m'a-t-il dit, est d'affoler l'opinion publique et de déchaîner la panique. A supposer que lui-même ait employé autrefois le mot « complet désarmement de l'Allemagne » (1) qu'on lui reproche aujourd'hui si aigrement, il ne peut y avoir qu'une sorte de lapsus et une exagération de pure forme qui répondait à la politique de tolérance et de large bonne volonté suivie à l'égard de l'Allemagne par les gouvernements de toutes les puissances alliées et maintes fois approuvée par leurs parlements respectifs.

Aujourd'hui, M. Mandel semble inviter, dans son discours, le gouvernement français à employer à l'égard de l'Allemagne la procédure de l'article 213 du traité de Versailles (2). Or, cette procédure est si périlleuse qu'on a toujours jusqu'ici hésité à s'en servir, par exemple dans l'affaire de Saint-Gothard (3) qui était infiniment moins grave que les conjonctures actuelles. Elle fait courir à la fois le danger et d'une atteinte au prestige déjà chancelant de la Société des Nations et d'un refus brutal de l'Allemagne auquel il faut être préparé, et qui déclencherait automatiquement des sanctions avec toute la série des conséquences à envisager.

Dans ces conditions, il y aurait peut-être intérêt à attendre le mouvement de l'Allemagne, dont les maladresses nous ont été si souvent utiles, en raffermissant autant qu'on le pourra l'union entre les puissances ex-alliées. Mais M. Hymans ne cache pas son inquiétude et son embarras et il m'a prié de témoigner à Votre Excellence combien de prix il attacherait à être tenu au courant des vues et des intentions de la France.

(1) En 1930, le ministre des Affaires étrangères belge avait effectué des déclarations aux termes desquelles, selon la conférence des Ambassadeurs, l'Allemagne avait alors rempli complètement ses obligations de désarmement (T. 202 de Bruxelles du 10 novembre 1933).

(2) Au cours du débat de politique étrangère du 9 novembre à la Chambre, M. Georges Mandel reprochait au nouveau cabinet français de poursuivre « la politique de liquidation de la victoire » entreprise par ses prédécesseurs. En conclusion, il demandait une enquête sur le réarmement allemand, sinon il faudrait recourir à des sanctions collectives (le *Temps* du 9 novembre, p. 3-4).

(3) En janvier 1928, à Saint-Gothard, en Autriche, étaient découverts des wagons remplis d'armes italiennes, expédiées en Hongrie sous une fausse dénomination.

Sur le fait même des armements de l'Allemagne, il n'a pas le moindre doute et il m'a confirmé à ce sujet les déclarations qu'il a faites hier à la commission des Affaires étrangères. C'est une raison de plus, m'a-t-il dit, pour la Belgique de procéder le plus rapidement possible à l'achèvement de ses fortifications et de son armement [1].

425

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2003 à 2005. Confidentiel. *Berlin, 11 novembre 1933, 20 h 7, 20 h 10.*

(*Reçu :* 20 h. 15, 20 h. 20, 20 h. 30.)

Dans une conversation que j'ai eue hier avec le ministre de Grèce, celui-ci m'a fait part de ses impressions au sujet de l'attitude allemande et des raisons qui l'inspirent, depuis le 14 octobre. Ces impressions sont intéressantes, car elles reposent sur des entretiens récents et directs avec certaines personnalités dirigeantes.

Je les résume ci-après pour l'information du Département.

1o Le gouvernement allemand aurait décidé de quitter Genève, lorsqu'il s'est rendu compte que l'Angleterre avait définitivement adopté le point de vue français et qu'une sorte de coalition était en train de se constituer en face de l'Allemagne. Celle-ci se serait dit, au moment précis où elle s'est aperçue de son isolement, qu'elle n'avait plus rien à perdre et que mieux valait essayer de briser le cercle par un geste brutal que d'améliorer une position perdue d'avance.

2o Le gouvernement du Reich estimerait que sa décision aura eu le grand avantage de forcer l'Angleterre à revenir à sa politique traditionnelle d'arbitrage et d'équilibre entre les puissances continentales. C'est à orienter la diplomatie britannique que tendraient actuellement tous les efforts de l'Allemagne. Elle croyait d'ailleurs pouvoir d'ores et déjà constater un progrès sensible dans cette voie. Les discours prononcés cette semaine par sir John Simon [2] et M. MacDonald [3] en seraient la première manifestation. La Wilhelmstrasse s'en montre visiblement satisfaite.

[1] Communiqué à Genève sous les nos 909-911. Le ministre belge (T. nos 200-202) avait dit à la Commission que l'Allemagne était en train de « se constituer une armée apte à appuyer sa politique de redressement et de revendications » et que cette intention était « de nature à déclencher sur l'Europe les pires événements » dans un délai de « quelques années ».

[2] Lors du débat aux Communes de 7. Voir ci-dessus no 416 (note).

[3] Allusion à l'allocution prononcée par l'homme d'Etat anglais au Guildhall de Londres. Le Premier britannique souhaitait que l'Allemagne précisât les propositions auxquelles M. von Neurath faisait allusion dans son discours du 6 novembre (voir ci-dessus no 403, note).

3° Il en résulterait que le gouvernement du Reich évitera tout ce qui pourrait compromettre l'évolution de la politique et de l'opinion anglaises. M. Rangabe estime que les bruits relatifs à une notification par l'Allemagne, après le 12 novembre, d'un programme de réarmement, ne reposent sur aucun fondement sérieux, car une telle démarche serait de nature à indisposer le cabinet britannique et à gêner les tentatives de rapprochement entre Londres et Berlin [1].

426

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 290. *Vienne, 11 novembre 1933.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 novembre.)

La situation en Autriche au regard du IIIe Reich, de ses dirigeants et de ses propagandistes ne s'est pas « officiellement » modifiée au cours des dernières semaines. En fait, elle ne s'est guère améliorée et elle paraît même entrer de nouveau dans une phase critique à la suite du récent déclenchement, aujourd'hui patent, d'une nouvelle offensive hitlérienne, montée avec les mêmes objectifs et les mêmes procédés violents que la première. Sans doute ce regain d'activité est-il surtout un épisode de la lutte désormais engagée autour du chancelier Hitler entre les adeptes de la manière forte et les partisans d'une détente. Il n'en reste pas moins que les premiers l'ont une fois de plus emporté sur les seconds, malgré l'échec de leur précédente tentative, et, ce qui est plus grave, que les avertissements réitérés à Berlin par les puissances, et notamment par l'Italie, ne paraissent pas avoir donné aux maîtres actuels de l'Allemagne l'impression d'un veto formel de l'Europe à leurs visées sur l'Autriche. Le Führer, auprès duquel l'influence de M. Habicht est malheureusement demeurée prépondérante, persiste à considérer le litige austro-allemand comme une affaire purement allemande ; il est arrivé à ce résultat que beaucoup d'Autrichiens redoutent moins de passer pour réfractaires au mouvement national que pour traîtres envers l'idéal hitlérien.

Autant que l'on en puisse juger, ce n'est pas du côté de la frontière que se porte aujourd'hui, comme en août-septembre, l'effort principal des nazis. Leur pression s'est certainement atténuée depuis la dislocation du camp de Lechfeld, qui a provoqué ici un soulagement visible. Les raids d'avions et les jets de manifestes ont cessé. La menace n'a cependant pas complètement disparu et des incidents se produisent encore fréquemment malgré la vigilance du *Grenzschutz* institué par M. Fey avec le concours de M. Steidle et du

(1) Communiqué à Genève sous les nos 905 à 907.

général Wimmer. Le trafic d'armes et de munitions continue par les passages alpestres les moins fréquentés, comme le prouvent les résultats des perquisitions effectuées à la suite des récents attentats. On dit que les fédérations bavaroises de ski auraient reçu l'ordre d'intensifier, à la faveur de l'enneigement des versants, l'infiltration en territoire autrichien d'équipes de propagande. Le Ballplatz aurait même été avisé par un informateur qu'un coup de main pourrait être tenté soit vers Salzbourg, soit vers le Tyrol, au lendemain des élections du 12 novembre. Bien que l'on sache aujourd'hui à Berlin quelles seraient les suites immédiates d'une semblable entreprise, l'hypothèse n'en est pas à exclure entièrement en raison de l'indépendance à peu près complète assurée aux *Unterführer* bavarois, qu'aucune considération d'ordre international ne peut retenir. Je dois ajouter que le Chancelier et son entourage se déclarent entièrement rassurés quant à l'éventualité en elle-même et, en tout état de cause, quant à l'efficacité de la répression.

C'est plutôt sur le plan de la propagande intérieure que réside le principal danger du moment. Elle se poursuit en effet par tous les moyens, avec une activité à peine ralentie par les arrestations et les épurations auxquelles procèdent sans relâche les autorités fédérales, trop souvent entravées d'ailleurs par l'inertie ou la mauvaise volonté de certains agents d'exécution. L'effort hitlérien porte d'une part sur « l'intelligentsia » — magistrature, université, armée — d'autre part, sur le prolétariat provincial, rural et administratif. Contre les premiers, les émissaires nazis usent de l'intimidation poussée parfois jusqu'au terrorisme, comme le prouvent les désordres de ces derniers jours à l'université de Vienne, les pétards et les bombes déposés au seuil des habitations des représentants du gouvernement ou des casernes de gendarmerie. Envers les petites gens, c'est la propagande par l'affiche, le journal « camouflé », surtout la radio. On a peine à concevoir les dégâts causés dans l'esprit public des provinces frontières par les émissions quotidiennes de Munich. Vorarlberg, Tyrol, Salzbourg sont inondés chaque soir de conférences d'*Aufklärung*, conçues de manière à ruiner la confiance des populations dans le gouvernement autrichien et à les attirer vers l'hitlérisme, vainqueur des Juifs et des « Rouges », restaurateur de l'ordre et de la prospérité. Dans les hameaux les plus reculés de la montagne, des commis-voyageurs, dotés d'éloquence et de larges facilités de crédit, ont vendu des centaines de postes trop faibles pour capter les émissions patriotiques de Vienne et qui ne permettent d'entendre à peu près convenablement que celles de Munich. Le brouillage de ces émissions, confié à des postes d'une puissance insuffisante, n'a donné que de médiocres résultats. La seule contre-offensive efficace serait d'ériger une station dans le Salzkammergut, capable de rayonner jusqu'au lac de Constance et d'être entendue même en Allemagne. Les crédits font malheureusement défaut pour une installation de ce genre.

Ces divers moyens de propagande relèvent de l'action directe. Il en est d'autres, plus subtils, auxquels les agents hitlériens n'ont eu garde de renoncer. Appartenant aux milieux les plus divers — on en a trouvé jusque chez les employés du Mont-de-Piété, chez les dirigeants d'une grande compagnie d'assurances, dans la plupart des administrations publiques —, ils spéculent

sur les tendances divergentes des groupes gouvernementaux, attisant les rancunes du *Landbund*, les appétits de la *Heimwehr*, les craintes de certains chrétiens-sociaux sur l'avenir et l'issue de la lutte engagée. Ils tentent de compromettre le gouvernement dans les conversations poursuivies en coulisse entre personnages « irresponsables ». Ils ont même essayé dernièrement de réveiller chez les chrétiens-sociaux un antisémitisme fort attiédi depuis les temps héroïques de Lueger, et la *Reichspost* a publié sur la persécution des israélites allemands un article qui a fait ici quelque bruit. Dans un pays où la vie publique est faite de compromis, de nuances, de sous-entendus, et où la netteté et la décision de M. Dollfuss scandalisent ou effraient beaucoup d'esprits, on devine le mal que peut faire à la longue ce sournois et continu travail de sape.

Contre ce travail et ses effets, le gouvernement est plus que jamais résolu, comme je l'ai dit, à user de toutes les armes légales en son pouvoir. Le secrétaire d'État à la Sûreté publique Karinsky l'a répété l'autre jour d'une manière qui ne laisse place à aucune équivoque. Au besoin, si ces armes s'avèrent insuffisantes, M. Dollfuss est bien décidé à en créer de nouvelles qui, comme les précédentes, ne puissent atteindre que ceux qu'il vise et n'imposent aucune gêne à la vie normale des éléments sains de la population.

Dès maintenant, il dispose des forces auxiliaires concédées à l'Autriche par les derniers accords [1] et qui viennent d'être incorporées. Il dispose du produit d'un emprunt [2] qui a été, il faut le répéter, un succès inespéré, succès moral et aussi matériel par l'apport d'argent frais et la possibilité subséquente d'une lutte efficace contre le chômage qui demeure l'arme principale des nazis. Il a pour lui la persistance de son action continue dans la presse, le cinéma, la radio, qui finit à la longue par secouer l'apathie du public. Il a surtout pour lui l'infatigable énergie qui lui a fait recommencer ses pérégrinations en province — hier Klagenfurt, demain Graz — afin de combattre ses adversaires sur leur propre terrain, et qui ne ménage aucun effort pour maintenir dans la voie droite l'attelage passablement composite dont il tient les rênes. Il n'est pas exagéré de dire que la paix de l'Autriche et pour une grande partie celle de l'Europe reposent sur la volonté inflexible du Chancelier, son étonnante capacité de travail, sa résistance aux suggestions que la lassitude, la lâcheté et la jalousie multiplient autour de lui. C'est dans la profonde conviction de son bon droit et du triomphe final de sa politique qu'il puise la force nécessaire pour reprendre chaque matin la lutte suspendue la veille. Le moindre fléchissement physique ou moral, le moindre doute sur l'issue de cette lutte, et l'œuvre s'écroule avec l'homme qui en est l'âme et l'animateur. Les conséquences d'un instant de découragement ou de faiblesse de sa part ne sauraient être envisagées sans appréhension. Je dois dire que non seulement je n'en ai relevé aucun indice, malgré la tension de ces derniers mois, mais qu'au contraire je l'ai trouvé plus convaincu que jamais que le temps travaille en sa faveur et qu'il n'a qu'à « tenir » pour avoir le dernier mot. Notre intérêt

(1) Voir ci-dessus les nos 30, 66, 110, 114, 134, 161 (et note).
(2) Sur l'emprunt autrichien, voir ci-dessus les nos 34 (note), 49 (et note).

à fortifier en lui cette conviction est trop évident pour que je crois nécessaire d'insister sur la nécessité de nous abstenir de tout ce qui pourrait entraver sa tâche ou porter atteinte à sa confiance dans notre appui.

Je n'ai pas l'impression qu'après le résultat négatif des premières tentatives de médiation à Berlin [1], M. Dollfuss souhaite une nouvelle démarche internationale en faveur de l'indépendance autrichienne. Il considère apparemment qu'en présence du développement rapide des événements au cours des derniers mois, la question d'Autriche ne constitue plus que l'un des aspects du problème d'ensemble posé à l'Europe par les initiatives de l'Allemagne hitlérienne et ne saurait être résolue qu'en fonction de cet ensemble. A cet égard il convient de noter l'insistance de certains journaux viennois, même non gouvernementaux, à reprocher aux grandes puissances leur passivité en face de la menace hitlérienne, alors que celle-ci est devenue plus inquiétante que jamais pour l'Europe entière. Plusieurs Autrichiens m'ont exprimé les appréhensions que leur inspire cette attitude de réserve et leurs craintes qu'elle ne rende bientôt nécessaires des mesures de prévention et de défense dont la gravité même rendra l'adoption malaisée, telles que la neutralisation de l'Autriche sous une garantie internationale. Je ne crois d'ailleurs pas que le Chancelier soit encore rallié à cette idée et je ne la signale qu'à titre d'indication.

M. DE BEAUVERGER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 425 à 432. Confidentiel. *Budapest, 12 novembre 1933* [2].

(*Reçu :* le 14, 15 h. 40, 16 h.)

Le ministre des Affaires étrangères, à qui j'avais demandé audience peu après son retour à Budapest, m'a reçu hier. L'entretien a tout naturellement porté sur les principaux points de son exposé de la veille devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre Haute (mon télégramme nos 421-424 et ma lettre Europe no 270 du 11 de ce mois) [3].

[1] Allusion aux démarches italienne et franco-britannique du mois d'août à Berlin. Sur leur genèse, voir ci-dessus les nos 34, 40, 46, 56 (et note), 71, 76, 82, 86, 89, 90, 93 à 95, 98, 101, 103, 104, 106 à 108, 113, 115 ,116. Sur une démarche effectuée par les Autrichiens eux-mêmes, voir ci-dessus le no 99.

[2] Par poste.

[3] Le T. 421-424 relatait que, devant la Commission, le ministre hongrois avait abordé divers sujets, dont celui de l'assainissement économique de l'Europe danubienne (Budapest rejetant en l'occurrence les exigences tchèques d'un armistice politique comme condition préalable au rétablissement d'une situation économique normale). Lors de son « tour d'horizon », M. de Kanya avait noté avec satisfaction l'évolution de l'opinion française en faveur de la Hongrie. Quant à la D. 270, elle transmettait entre autres le texte de l'intervention du ministre.

Les premières paroles de mon interlocuteur ayant été pour m'interroger sur l'état d'esprit en France, je lui ai répondu qu'on y semblait avant tout soucieux de l'attitude allemande. « Je voudrais, a-t-il interrompu aussitôt, que mes déclarations sur les intentions pacifiques du Chancelier puissent contribuer à vous rassurer. » Il a repris alors le raisonnement spécieux qui figure dans son exposé et d'après lequel M. Hitler, en proposant de renoncer à toute revendication sur l'Alsace-Lorraine, avait « dépassé Locarno », par lequel l'Allemagne renonçait seulement à une revendication à main armée. L'attitude de M. de Kanya m'a confirmé dans l'impression que m'avait donnée la lecture de ses déclarations qu'il était, en l'occurrence, le porte-parole de M. Hitler, impression du reste partagée par le ministre de Roumanie et par le chargé d'affaires de Belgique que j'ai vus depuis lors. Toutefois, le ministre des Affaires étrangères s'est évadé quand j'ai cherché à lui faire préciser les bases de ses affirmations; il s'est contenté de se référer à ses conversations avec M. von Neurath en septembre et aux assurances qu'il savait avoir été récemment données à notre ambassadeur à Berlin.

Quant à l'« exagération » et au « coup de tête » que l'on constate en Allemagne, ils sont, à son avis, inhérents à toute révolution (« Rappelez-vous Mussolini et Corfou »); il faut un certain délai avant que tout rentre dans l'ordre.

Comme je remerciais M. de Kanya d'avoir évoqué en termes aimables son séjour en France [1], il m'a répondu qu'il avait spécialement tenu à le faire, car « il avait été très sincèrement touché (et un vieillard ne se laisse pas facilement toucher) de l'accueil qu'on avait bien voulu lui réserver à Paris, malgré la réputation, d'ailleurs fausse, de germanophilie dont il y jouissait ».

Lui demandant alors de m'autoriser à lui parler en toute franchise, je me suis étonné de certaines divergences qui m'apparaissaient entre les derniers paragraphes consacrés aux relations franco-hongroises (« Je pense qu'à Paris, on voit clairement aujourd'hui que la Hongrie repousse toute idée de se lancer dans une aventure et qu'elle est également disposée à une collaboration économique avec la Petite Entente ») et certains autres passages de son exposé et, tout d'abord, celui dans lequel il s'élevait contre la proposition de « trêve politique » de M. Benès.

Répliquant avec une soudaine âpreté, le ministre m'a dit en substance que la Hongrie ne pouvait, en échange de simples arrangements commerciaux avec ses voisins (d'ailleurs seule solution possible du problème économique danubien puisque l'autre solution, à savoir une fédération économique de cinq états, ne pouvait se concevoir sans « restitution territoriale »), accepter de faire le silence sur ces revendications. En ce qui concernait la Tchécoslovaquie, la presse hongroise ne faisait que répondre aux constantes « accusations et diffamations » de la presse de Prague, sans parler des récentes affaires de Slovaquie [2]; le gouvernement hongrois n'avait d'ailleurs aucune action sur la plupart des journaux (y compris le non officieux *Pester Lloyd*).

(1) Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 231, 235, 256.

(2) Une controverse était née entre Prague et Budapest à l'occasion de mesures prises en Slovaquie à l'égard de la minorité magyare.

J'ai naturellement protesté contre cette manière de présenter les faits et, faisant allusion aux dispositions favorables témoignées à maintes reprises par M. Benès à l'égard de la Hongrie sur le terrain économique, j'ai exprimé l'avis que le ton de certains articles et la nature de cette manifestation du côté hongrois n'étaient pas pour faciliter la conclusion d'un accord.

Sur la question du *désarmement*, mon interlocuteur a repris les critiques connues contre le caractère « injuste et humiliant » d'un contrôle, « qui ne peut être qu'unilatéral » et contre une période d'essai, « qui ne constitue, pour les puissances armées, qu'un prétexte à ne pas désarmer pendant quatre ans de plus ». « Ou bien le contrôle fera, pendant cette période d'épreuve, apparaître des infractions, et on en profitera alors pour déclarer tout désarmement impossible, ou bien le contrôle ne donnera rien et alors, sous prétexte qu'il aura été mal fait, on aboutira à des conclusions analogues. »

Prenant à son compte, comme l'avait fait le secrétaire général au cours d'un entretien que j'avais eu récemment avec lui, l'argumentation d'un article du comte Bethlen (ma lettre nº 267 Europe du 23 octobre) [1], M. de Kanya estime les « suggestions » de sir John Simon pires que les clauses de Trianon.

« Voilà quinze ans, m'a déclaré avec force le ministre des Affaires étrangères, que nous sommes traités en parias, à la merci de nos voisins. Cela ne peut durer : nous réclamons, quitte à n'en profiter dans la pratique que dans des conditions minimes, l'égalité des droits intégrale et immédiate et nous ne serons pas, je l'espère bien, seuls avec l'Allemagne à la revendiquer. » (Le passage de l'exposé relatif à la Bulgarie dissimule mal l'anxiété avec laquelle on suit ici l'évolution du gouvernement de Sofia).

M. de Kanya s'est défendu alors de « suivre l'Allemagne »; il m'en a donné comme preuve l'attitude de la délégation hongroise à Genève dont il savait d'ailleurs qu'elle avait été appréciée. Reprenant les formules moins catégoriques de son exposé, il s'est déclaré prêt à continuer la discussion et a atténué quelque peu sa première réaction (« Je ne prétends pas obtenir demain l'égalité complète »).

Revenant encore à l'Allemagne, il s'est dit étonné qu'on reprochât à la Hongrie d'avoir, sur des points importants, les mêmes intérêts qu'elle. « Étant à Paris, j'ai demandé s'il était théoriquement possible d'envisager un aménagement spécial du traité de Trianon à l'exclusion des autres traités de paix; il m'a été catégoriquement répondu : non. »

[1] Dans cette dépêche, le ministre de France faisait connaître l'embarras causé à Budapest par la décision allemande de retrait de Genève, décision que l'on comprenait, les Hongrois préférant cependant garder la balance égale entre les parties. Budapest ne pouvait admettre le projet Simon en raison du contrôle prévu et du refus de toute augmentation des armements hongrois. Pour M. Bethlen, la procédure suggérée à Genève constituait une modification du traité de Trianon, encore plus désavantageuse que le traité lui-même.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

A

ACHESON (Dean G.), sous-secrétaire d'État américain du Trésor, n° 384.

AGHNIDES (A.), directeur de la section du désarmement au secrétariat de la S.D.N., n° 36 annexe.

ALEXANDER (Albert, V.), premier lord de l'Amirauté de 1929 à 1931, n° 282.

ALEXANDRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Yougoslavie (1921-1934), nos 2, 225, 245, 270, 275, 292, 349.

ALKSNIS (général), chef d'état-major de l'armée de l'Air soviétique, nos 251, 308 annexe.

ALOISI (baron Pompeo), chef de cabinet du ministre italien des Affaires étrangères, représentant permanent de son pays au conseil de Genève, nos 36 annexe, 53 (et note), 89, 94, 96, 104, 106, 107, 113, 116, 177, 178, 179, 187, 190, 224, 243 (I et II), 246 (I et II), 254, 260 ann. I, 315, 345, 409.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Moscou, nos 42, 47, 61, 63, 70, 195, 204, 210, 249, 251, 252, 268, 349, 352, 395, 397, 401, 411, 412.
Cité : nos 20 (note), 58 (et note), 156 annexe, 266, 269.

ALVENSLEBEN (comte), terroriste allemand nazi, nos 34 (note), 46, 59.

ANTONOV (Nicolas), ministre de Bulgarie à Ankara, n° 371.

ARAKI (général S.), ministre japonais de la Guerre, n° 310.

ARBONNEAU (général Charles d'), attaché militaire de France à Varsovie, nos 35, 348.

ARION (Mihail), secrétaire général au ministère roumain des Affaires étrangères, n° 85.

ARIYOSHI (Akira), ministre du Japon à Pékin, n° 278.

Arnal (Pierre), consul général, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Berlin, nos 242, 273, 276, 280, 283, 301, 307, 312.
Cité : n° 362 (note).

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Moscou, n° 210.

Aubert (Louis), agrégé de l'Université, délégué-adjoint de la France à la conférence du désarmement, nos 300, 304, 337.
Cité : nos 265 (note), 378, 386 (note), 408.

AUGUR : voir POLIAKOFF.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la S.D.N., n° 351.

AYALA (de) : voir PEREZ DE AYALA.

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

Baelen (Jean), secrétaire à la légation de France à Addis-Abeba, nº 117.

Balbo (général Italo), ministre de l'Air italien, membre du grand Conseil fasciste, nos 113, 115.

Baldwin (Stanley), lord-président du Conseil privé et lord garde du Sceau privé, nos 183, 242, 261 ann. I et II, 267, 295 (et note), 301 (note), 328, 355, 378.

Banse, professeur à l'école supérieure d'enseignement technique de Hanovre, nº 209 annexe.

Bares (général), inspecteur général de l'armée de l'Air française, nº 308 (annexe).

Bargeton (Paul), directeur des Affaires politiques et commerciales au Quai d'Orsay, nos 167, 370.

Cité : nº 375.

Barrère (Camille), ancien ambassadeur de France à Rome (à partir de 1897), nº 39.

Basdevant (Jules), jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, nos 335, 399.

Cité : nº 362 (et note).

Bassewitz (comte Rudolf von), chef du service du protocole à la Wilhelmstrasse, nº 69.

Baudet (Philippe), secrétaire à la légation de France à Pékin (résidant à Nankin), nº 10.

Bauer (Otto), leader social-démocrate autrichien, nº 216.

Beauverger (Edmond Petit de), secrétaire à la légation de France à Budapest, nos 374, 427.

Beaverbrook (W. Maxwell Aitken, lord), propriétaire d'un trust de journaux britanniques, nos 355, 377.

Bech (Joseph), président du gouvernement luxembourgeois, nº 322.

Beck (colonel Joseph), secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, nos 3, 31, 35, 61, 70, 100, 135, 166 (et note), 251 (note), 269, 290 et ann. II, 298, 308 annexe, 348, 383, 389, 417.

Benès (Edouard), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, rapporteur général de la conférence du désarmement, nos 4, 5, 19, 23, 24 (et note), 38 annexe, 60, 85, 88, 97, 118, 129 annexe, 133, 138, 147, 149, 152, 157, 165 (et note), 189, 194, 201, 211, 214 (et note), 222 (et note), 223, 227, 231 (et notes), 235, 245, 256, 263, 270 (et note), 281, 284, 290 ann. I, 297, 303, 305, 306, 330, 331 (et note), 343, 353, 361, 373, 388, 396 (et note), 398 (et note), 405, 406, 408, 427.

Bennett (R. B.), Premier ministre du Canada, nº 183.

Bernardi (de), constructeur italien d'avions, nº 67.

Bernheim (Léonce), président du comité français du Congrès mondial juif de 1934, auteur d'une pétition relative aux Israélites de la Haute-Silésie allemande, nº 38

Bernhoft (H. A.), secrétaire général du ministère danois des Affaires étrangères, nos 186, 299.

Bernstorff (Johann Heinrich, comte von), conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Londres, puis ambassadeur à Washington (1908-1917), nº 140.

BETHLEN (comte Étienne), ancien ministre-président de Hongrie, nos 382, 427 (et note).

BÉTHOUART (commandant Marie-Émile), ancien commandant de chasseurs alpins, envoyé en mission en Yougoslavie, no 294 (note).

BISCIA (commandant), expert naval de la délégation italienne à la conférence du désarmement, no 376.

BISMARCK (Otto, prince von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, no 44.

BLATER (B.), auteur militaire allemand, no 65 annexe.

BLODNIEKS (Adolfs), président du Conseil letton, no 208.

BLOMBERG (général Werner von), ministre allemand de la Défense, nos 17, 176, 198, 418.

BLUM (Léon), leader du parti socialiste français, nos 302, 306.

BOERGER (Bernhard), président de la Commission de politique économique du parti national-socialiste, no 415.

BOLLE, correspondant des attachés de l'Air étrangers auprès du ministère allemand de l'Air, no 191 (et note).

BONNEFON-CRAPONNE, successeur de M. Elbel à la direction des Accords commerciaux au ministère du Commerce et de l'Industrie, no 42.

Bonnet (Georges), ministre des Finances, représentant de son pays aux conférences économiques de Stresa (1932) et de Londres (1933), no 384.

Cité : no 133, 281.

BORIS III, tsar de Bulgarie, nos 225, 275, 292, 349, 382.

BORNEWASSER (Mgr Fr. R.), évêque de Trêves, no 12.

BOUBNOV (A. S.), commissaire du peuple à l'Instruction publique de la république de Russie soviétique, no 349.

BOUDENNY (S. M.), inspecteur général de la cavalerie d'U.R.S.S., no 349.

BOULGANINE, président du soviet de Moscou, no 204.

BOURQUIN (Maurice), jurisconsulte du ministère belge des Affaires étrangères, délégué de son pays à la conférence du désarmement, nos 305, 322, 337, 350.

BRANDSCH (Rudolf), ancien sous-secrétaire d'État roumain aux minorités. no 146.

BREDOW (colonel F. E. von), ancien chef de cabinet du ministre allemand de la Défense, no 273.

BREMER (général), chef du service civil et directeur de l'instruction militaire de la jeunesse en Prusse orientale, no 120.

Bressy (Pierre), consul général de France à Varsovie, nos 81, 100.

BRIAND (Aristide), ancien président du Conseil, ancien ministre français des Affaires étrangères (1925-janvier 1932), nos 13, 127, 201, 218, 261 ann. II.

Brillat (L.), attaché commercial de France à Budapest, no 127 annexe.

BROCKDORFF-RANTZAU (Ulrich, comte von), ancien ministre allemand des Affaires étrangères (février-juin 1919), no 312.

BRONSKI, directeur des *Izvestia*, no 204.

BROQUEVILLE (comte Charles de), président du Conseil belge, nos 271, 277, 293.

BRÜCKNER (H.), président de la province de Haute-Silésie, no 22.

BRÜNING (Heinrich), chancelier du Reich de 1930 à 1932, nos 12, 44, 135, 140, 236.

Bülow (Bernhard W. von), secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères, nos 67, 69, 75 (et note), 86, 90, 94, 103, 106, 107, 115, 169 (note), 182, 243 (I), 273, 276, 280, 301, 328, 413, 416.

Burhardt-Bukacki (général St), inspecteur général de l'armée pour la région militaire de Varsovie, nos 290 et ann. II.

Buti (Gino), directeur politique au ministère italien des Affaires étrangères, nos 36 annexe, 98.

Buxton : voir Noël-Buxton.

C

Cadere (V. G.), ministre de Roumanie à Varsovie, no 289.

Cadogan (sir A. G. Montagu), conseiller au Foreign Office pour les questions relatives à la S.D.N., secrétaire général de la délégation de son pays à la conférence du désarmement, nos 130, 137, 246 (II), 260 ann. I et II, 261 ann. I et II, 295.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire, exerçant les fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Londres, nos 121, 125, 128, 130, 135, 137, 140, 143, 151, 155, 173, 183, 202, 207, 209, 220, 221.

Cité : no 400.

Campbell (Ronald Hugh), ministre plénipotentiaire à l'ambassade d'Angleterre à Paris, nos 139 (et note), 150, 422.

Caquot, directeur général technique du ministère de l'Air français, nos 251, 308 annexe.

Carol II, roi de Roumanie, nos 25, 225, 270, 292, 349, 382.

Cecil of Chelwood (Edgar Robert, vicomte), ancien ministre britannique, ancien représentant de son pays à la S.D.N., membre de la Chambre des Lords, no 355.

Cerruti (Vittorio), ambassadeur d'Italie à Berlin, no 420.

Cité : nos 86 (et note), 90, 101, 104, 106, 115, 273, 291, 332, 403, 416.

Cesiano (Constantin), ministre de Roumanie à Paris, no 25.

Chamberlain (sir Austen), parlementaire unioniste britannique, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, nos 26, 280.

Chambrun (Charles Pineton, comte de), ambassadeur de France à Rome-Quirinal à dater du 29 juillet 1933, nos 111, 113, 116, 118, 129, 133, 143, 152, 153, 154, 155, 160, 164, 167, 177 et annexe, 178, 179, 180, 184, 187, 188, 190, 192, 193 et annexe, 196, 213 et annexe, 224, 227, 234, 237 et annexe, 239, 241, 242, 258, 261, 265, 274, 291, 293, 315, 321, 343, 345, 368, 376, 402, 404, 411, 422, 423.

Cité : nos 77, 96, 149, 189, 197, 243 (I), 246 (I), 255, 261 ann. I.

Chambrun (général Pineton de), commandant de la XVIIIe région militaire (Bordeaux), no 296 (et note).

Charguéraud-Hartmann, jurisconsulte-adjoint au ministère des Affaires étrangères, no 299 (note).

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome-Saint-Siège, nos 57, 58, 145, 365, 390, 411.

Charvériat (Émile), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, n° 55.
Cité : n° 250.

Charwat (Fr.), ministre de Pologne à Helsinki, n° 84.

Chasserat, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, n° 339 (note).

Chaumié, directeur de l'Aéronautique civile française, n° 308 annexe.

Chevalier (commandant), officier de marine français, n°s 248, 338.

Chintschuk (Lev), ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin, n° 392.

Churchill (Winston), ancien ministre britannique, membre de la Chambre des Communes, n°s 140, 355.

Chvalkovsky (François), ministre de Tchécoslovaquie à Rome, n° 19.

Ciancarelli (B.), directeur des Affaires économiques au palais Chigi, n° 281 et annexe.

Ciano di Cortellazzo (Galeazzo, comte), gendre de Mussolini, ministre d'Italie à Pékin, devenu (vers le 1er août) chef du service de presse de son gouvernement, n° 10 (note).

Cielens (Félix), ministre de Lettonie à Paris, n°s 55, 250.

Ciriaci (Mgr Pietro), nonce à Prague, n° 365 (note).

Class (Henrich), président de l'Association pangermaniste, député nazi au Reichstag, n° 381.

Claudel (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, n°s 54, 75, 111, 126, 242, 253, 261, 264, 271, 277, 322, 350, 411, 423, 424.

Claudel (général), membre français de la commission d'enquête de la S.D.N. en Mandchourie, n° 10.

Clauzel (Bertrand, comte), ambassadeur de France à Berne, n°s 351, 359, 411.

Clemenceau (Georges), président du Conseil des ministres de 1906 à 1909 et de 1917 à 1920, n° 362 (note).

Clémentel (Étienne), ministre du Commerce de 1915 à 1919, n° 271.

Clément-Simon (Frédéric), ministre de France à Athènes, n°s 342, 411.

Collins (sir Godfroy), secrétaire d'État pour l'Écosse, n° 183.

Comnène (N. Petresco-), ministre de Roumanie à Berlin, n°s 38 annexe, 69, 146, 398.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, n°s 26, 30, 34, 36, 50, 64, 65, 66, 68, 75, 76, 79, 83, 103, 104, 110, 111, 112, 114, 118, 152, 227, 233, 242, 255, 260, 267, 272, 279, 323, 324, 330, 334, 341, 344, 355, 367, 368, 377, 379, 385, 393. 400, 402, 409, 411, 419, 422, 423.
Cité : n°s 52, 125, 126 (note), 128, 140, 151 (et note), 207, 220, 221, 343.

Cot (Pierre), ministre français de l'Air, n°s 191, 308 et annexe, 339, 354.
Cité : n°s 113, 249 (note), 251, 252, 266, 366 (note), 395, 397, 412 (et note).

Coulondre (Robert), directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales au Quai d'Orsay, n°s 42, 281, 344.

D

DAITZ (E.), chef de la section commerciale de l'office des Affaires étrangères du parti nazi, nos 69, 78.

Daladier (Édouard), président du Conseil (jusqu'au 24 octobre) et ministre de la Guerre, nos 11, 59, 80 annexe, 158 annexe, 168, 174, 175, 181, 198, 199, 203, 219, 253, 259, 329 annexe, 363, 372, 382.
Cité : nos 1, 16, 17 (et note), 36 annexe, 72 (note), 115, 180, 196, 201, 229 (II), 246 (II), 260 ann. I et II, nos 261 ann. I et II, 287, 291, 295, 296, 301, 312, 328, 330, 359, 360 (et note), 366 (et note).

Dampierre (comte Roger de), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Rome (Quirinal), nos 19, 30, 53, 54, 71, 75, 76, 77, 82, 89, 94, 98, 104, 107, 121.
Cité : nos 96, 106, 116.

DARLAN (amiral François), directeur du cabinet militaire du ministre de la Marine, no 376.

DARRÉ (Walther), ministre du Ravitaillement et de l'Agriculture du Reich et de la Prusse, nos 22, 206, 381.

DAUTRY, directeur des Chemins de fer français, no 251.

DAVIS (Norman), chef de la délégation des États-Unis à la conférence du désarmement, nos 65, 125, 130, 137, 139, 141, 170, 173 (et note), 182, 229 (II), 242, 260 ann. I, 261 ann. II, 265 (note), 272, 287, 295, 296, 300, 301, 304 (et notes), 305, 311, 322, 334, 337, 341, 346, 356, 360, 364, 366, 378, 386, 408, 409.

Decoux (capitaine de vaisseau Jean), chef de la section d'études et d'armements navals à l'état-major général de la Marine, nos 218, 248, 282, 338.

Degrand (Georges), ministre de France à Tirana, nos 2, 39, 411.
Cité : no 217.

DELEUZE (capitaine de vaisseau), officier de la Marine détaché au service français de la S.D.N., expert naval de la délégation de son pays à la conférence du désarmement, nos 345, 376.

DEVÈZE (A. J. Ch.), ministre belge de la Défense nationale, nos 253, 277, 372.

DJONOVITCH (Jovan), ministre de Yougoslavie à Tirana, nos 2, 309.

Dobler (Jean), secrétaire d'ambassade, chargé du consulat général de France à Cologne, nos 119, 320, 411, 415.

DODD (W. E.), ambassadeur des États-Unis à Berlin, no 326.

DOHALSKY (Fr. Borek-), conseiller à la légation de Tchécoslovaquie à Vienne, no 52.

DOLLFUSS (Engelbert), chancelier fédéral de la République autrichienne, nos 22, 23, 30, 34, 40 annexe, 43 annexe, 46, 49, 52, 56, 59, 85, 93 (note), 99 et annexe, 105, 112, 118, 129 et annexe, 131, 132, 134, 138, 142, 144, 153, 161 (et note), 183, 193 (note), 194, 199, 216, 226, 232, 236, 243 (II), 245, 255 (et note), 258, 262, 263, 264, 270, 281, 284, 286, 294, 297, 302, 306, 353, 382, 383, 398 (note), 426.

DOUTCHITCH (Jovan), ministre de Yougoslavie à Rome, no 333.

DOVGALEVSKY (Valérien), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nos 47, 204.

DROUARD, secrétaire général de la Chambre de Commerce franco-sarroise, no 185.

DUBOIS (lieutenant-colonel), chef du service suisse de renseignements, n° 372 (et note).

DUPUY (Pierre), directeur du *Petit Parisien*, n° 404.

DURAND-VIEL (vice-amiral), vice-président du conseil supérieur de la Marine, n° 248.

DULLES (Allen Welsh), conseiller juridique de la délégation américaine à la conférence du désarmement, n°s 64, 261 ann. II, 346.

E

EBERT (Friedrich), président de la République allemande, décédé en 1925, n° 311.

EDEN (Anthony), membre de la Chambre des Communes, sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, n°s 30, 36 annexe, 48, 50, 64, 65, 68, 130, 137, 139, 173 (note), 207, 220, 227, 233, 240, 242, 246 (I), 260 ann. I et II, 261 ann. I et II, 267, 272, 295, 330, 341, 360, 364, 367, 377, 393, 399 (et note), 400, 408, 409, 419.

EGGER-MÖLLWALD (Lothar), ministre d'Autriche à Rome, nommé le 6 novembre 1933 à Paris, n°s 46, 71.

EHRNROOTH (L. d'), membre finlandais de la commission de gouvernement de la Sarre, chargé des travaux publics et des communications, n° 387.

EINSTEIN (Albert), prix Nobel de physique (1921), émigré d'Allemagne en 1933, n° 280.

ELBEL (Paul), directeur du service des Accords commerciaux au ministère du Commerce et de l'Industrie, n° 42.

ENDER (Otto), ancien chancelier fédéral, président de la diète de Voralberg, n°s 59, 132, 232.

ESSER (H.), ministre à la chancellerie d'État du Land de Bavière, n° 9.

F

FABBRI (colonel U.), attaché militaire d'Italie à Vienne, n° 374.

FABINYI (T.), ministre hongrois du Commerce, n° 77.

FANG-TCHENG-WOU (général), membre du Conseil du gouvernement national chinois, n° 278.

FAYÇAL IBN HOUSSEIN, roi d'Irak, mort le 8 septembre 1933, n° 183.

FEDER (Gottfried), secrétaire d'État allemand à l'Économie nationale, n° 22.

FEIS (Herbert), conseiller économique du département d'État, n° 421.

FERDINAND Ier, roi de Bulgarie de 1908 à 1918, n°s 225, 292.

FEY (major E.), ministre autrichien du Commerce, devenu vice-chancelier en septembre 1933 en remplacement de M. Winkler, n°s 34, 43 annexe, 46, 59, 99 et annexe, 122, 132, 199, 223, 426.

FICHTE (J. G.), philosophe allemand, auteur des *Discours à la nation allemande* (1762-1814), n° 158.

FIERLINGER (Zdenek), ministre de Tchécoslovaquie à Vienne, n° 52.

Flach (Joseph), consul de France à Florence et Livourne, nº 188.

FOCH (Ferdinand), maréchal de France, généralissime des troupes alliées en mars 1918 (1851-1929), nº 363.

FORD (Henry), magnat de l'industrie automobile américaine, nº 170.

FOTITCH (Constantin), représentant permanent de la Yougoslavie auprès de la S.D.N., nos 281, 364.

Fouques-Duparc (Jacques), secrétaire d'ambassade, chef-adjoint du cabinet du Ministre, chef de section au service français de la S.D.N., nº 362.

Cité : nº 335 (note).

FRANCKENSTEIN (Georg), ministre d'Autriche à Londres, nº 46.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Berlin, nos 1, 6, 16, 17, 21, 22, 29, 43, 44, 45, 47, 54, 67, 69, 73, 75, 76, 78, 80, 82, 86, 90, 95, 99, 104, 106, 111, 115, 120, 131, 146, 158, 162, 163, 169, 172, 182, 200, 206, 212, 215, 227, 261, 276, 314, 318, 319, 325, 326, 328, 329, 332, 343, 347, 357, 358, 366, 368, 381, 388, 391, 392, 394, 402, 403, 411, 413, 416, 423, 425.

Cité : nos 89, 107, 135, 257, 273, 301, 400 (et note).

FRANSONI (Fr.), conseiller à l'ambassade de France à Paris, nº 121.

FREYTAGH-LORINGHOVEN (Axel), professeur de droit, ancien national-allemand, spécialiste de politique extérieure, nº 381.

FRICK (Wilhelm), ministre de l'Intérieur du Reich, nos 21, 73, 381.

FROHWEIN (Dr), secrétaire général de la délégation allemande à la conférence du désarmement, nº 276.

FUNK (Walther), chef du service de presse du Reich, nos 273, 301, 307, 312 (et note).

FURSTENBERG-HANECKI, haut fonctionnaire du commissariat du peuple à l'Instruction publique d'U.R.S.S., nº 81.

G

Gaiffier d'Hestroy (baron Edmond de), ambassadeur de Belgique à Paris, nº 370.

GALLET (général E. J.), chef d'État-major général de l'armée belge, nº 253.

GALOPIN, président du conseil d'administration des « Chemins de fer du prince Henri », nº 253.

GALVANAUSKAS (Ernest), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères et délégué à la S.D.N. de Lithuanie, nº 38 annexe.

GAMELIN (général), chef d'État-major général de l'armée française, membre du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 363, 372.

Garnier (Jean-Paul), secrétaire d'ambassade, chargé de la gérance de la légation de France à Helsinki (30 juillet-30 août 1933), puis chef-adjoint du cabinet du Ministre (26 octobre), nº 84.

GARVIN (J. L.), journaliste américain à l'*Observer*, nº 267.

GASIOROWSKI (général J.), chef de l'état-major général polonais, nos 35, 348.

GAUS (Friedrich), directeur de la section juridique à la Wilhelmstrasse, nº 416.

GENTIL (François), conseiller à l'ambassade de France au Vatican, nommé ministre à Montevideo le 27 avril 1933, nº 57.

GEORGE V, roi de Grande-Bretagne (1910-1936), n° 225.

Germain-Martin (O.), ministre des Finances du cabinet Herriot (juin-décembre 1932), n° 281.

GOEBBELS (Joseph), ministre de la Propagande du Reich, n°s 158, 163, 199, 200, 259, 273, 301, 307 (et note), 314 (note), 328, 347, 366, 381, 383, 394 (note), 415, 416.

GÖMBÖS (général Julius), ministre-président de Hongrie, n°s 5, 23, 43 annexe, 45, 53 (et note), 59 et annexe, 69, 74 (et note), 77 (et note), 91, 96, 97, 105, 115, 118, 128, 144, 147, 197, 235, 236.

GOERING (Hermann), président du Conseil et ministre de l'Intérieur de Prusse, ministre de l'Air du Reich, n°s 21, 22, 29, 37, 41, 44, 51, 54 (et note), 67, 78, 115, 199, 206, 209, 254, 265, 280, 295, 314 (et note), 328, 381, 394 (et note), 398, 403, 404, 409, 413, 416, 417, 418, 420, 422, 423.

GOLTZ (comte Rüdiger von der), commandant du corps allemand *Balticum* en 1919, n° 84.

Gourevitch (M.), chef de la représentation commerciale à l'ambassade d'U.R.S.S. à Paris, n° 136.
Cité : n° 63.

GRAHAM (sir Ronald), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome (Quirinal), n°s 71, 76, 94 (et note), 112, 258, 345, 376, 416.

GRANDI (Dino), ambassadeur d'Italie à Londres, membre du grand Conseil fasciste, n°s 83, 229 (II).

GRAUTOFF (Otto), directeur de la « Société franco-allemande », n° 273.

GRELLET, journaliste de la *Gazette de Lausanne*, n° 372.

GUARIGLIA (Raffaele), ambassadeur d'Italie à Madrid, n° 109.

Guéritte (Roger), consul de France à Mayence, n°s 27, 411.

GUILLAUME, directeur général des mines domaniales françaises du territoire de la Sarre, n° 176.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, n°s 158, 416.

GUNTHER (Otto), ministre d'Autriche à Paris, n°s 30, 110.

H

HABICHT (Theodor), leader du parti nazi autrichien, n°s 34, 52, 94, 101, 103, 115, 129 annexe, 199, 280, 416, 426.

HACKELSBERGER, industriel rhénan, ancien membre du parti du Centre allemand, n° 381.

HAILSHAM OF HAILSHAM (D. McGarel Hogg), ministre britannique de la Défense nationale, n°s 385, 408.

HAMMERSTEIN-EQUORD (baron Kurt von), chef de la direction de l'armée (*Heeresleitung*) allemande, n° 329 annexe.

HANFSTAENGL (Ernst), chef du service de la presse étrangère du parti national-socialiste, n° 416.

HARTENSTEIN (lieutenant-colonel), officier de police et théoricien militaire allemand n° 65 annexe.

HARVEY (sir Oliver Ch.), premier secrétaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 40, 41, 94 (note), 261 ann. I.

HEARST (W. R.), propriétaire d'une chaîne de journaux américains, no 170.

HECHT (R.), chef de la délégation technique autrichienne à la conférence du désarmement, nos 30, 134, 161.

HENDERSON (Arthur), président de la conférence du désarmement, nos 4, 14, 16, 17, 32, 36 et annexe, 50, 68, 79, 160, 211, 220, 227, 229 (I), 247, 254, 260 ann. I et II, 261, 282, 287, 295, 300, 314, 330, 334, 343, 346, 360, 364, 377, 408 (et note).

HENRI D'ORANGE-NASSAU, frère cadet de Guillaume III de Hollande, lieutenant de ce dernier dans le grand-duché de Luxembourg à partir de 1850, no 253.

Herbette (Jean), ambassadeur de France à Madrid, nos 32, 62, 87, 109, 124, 395, 411.

HERBIGNY (Mgr d'), prélat français, président de la *Commissio pro Russia* pontificale, no 58.

Hermite (Louis), ministre de France à Copenhague (nommé à Rio de Janeiro le 29 juillet 1933), no 186.

HERRING (colonel J. H.), attaché de l'Air britannique à Berlin, no 37.

HERRIOT (Édouard), ancien président du Conseil, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, nos 72, 84, 115, 163, 195, 204, 208, 249, 251, 252 (et note), 266, 395 (et note).

HESS (Rudolf), ministre allemand sans portefeuille, représentant le Führer au sein du parti nazi, nos 44, 45, 381, 398.

HILL (Reginald Herbert), secrétaire-adjoint au département des Finances et de la statistique du ministère anglais des Transports, no 344.

HILLEBRAND, personnalité du *Zentrum*, no 12.

HINDENBURG (maréchal Paul von Beneckendorff u. von) président du Reich allemand, nos 22, 158 (et note), 273.

HIROTA (Koaki), ministre japonais des Affaires étrangères, nos 278, 310.

HITLER (Adolf), chancelier et Führer du IIIe Reich, nos 1, 7, 14, 16, 17 (et note), 22, 36 annexe, 43 annexe, 44, 45, 46, 49, 59, 69, 70, 71, 78, 80, 84, 86, 98, 99 et annexe, 100, 105, 115, 119, 129 annexe, 135 (et note), 140, 142, 147, 158 (et note), 162, 163, 172, 173, 176, 182, 185, 191, 198, 199, 200, 206, 215, 236, 238, 244, 245, 258, 273, 274, 276, 280, 291, 293, 298 (note), 301, 303, 304, 307, 311, 312 (et note), 319, 321, 322, 326, 328, 329 annexe, 332, 333, 337, 338, 347, 355, 357, 358, 366 (et note), 379, 381, 383, 391, 394, 395, 398, 400, 402, 403, 406, 409, 413, 415, 416, 418, 420, 423, 426, 427.

HLINKA (Mgr André), leader du parti populiste slovaque, nos 115, 365 (note).

HOANG-FOU (général), ancien ministre chinois des Affaires étrangères, président du comité politique du Kouomingtang pour le nord de la Chine, nos 10, 278.

HOESCH (Leopold von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, no 295.

HOLMA (Harri), ministre de Finlande à Paris, nos 84, 87.

HOOVER (Edgar), président de la République des États-Unis de 1929 au début de 1933, nos 146 annexe, 401.

HORNBOSTEL (Theodor von), directeur politique au ministère autrichien des Affaires étrangères, nos 46, 129 annexe, 138, 150, 216, 306.

HOSCHILLER (Max), chargé de mission au sous-secrétariat d'État de l'Économie nationale, n° 42.

HOWARD (Roy W.), président des *Scripps-Howard-Newspapers* et de l'*United Press*, n° 13.

HUGENBERG (Alfred), chef de l'ancien parti national-allemand, ministre de l'Économie et de l'Agriculture du cabinet Hitler jusqu'à la fin juin 1933, nos 22, 44, 69, 78, 273, 381.

HUGUES (Charles Evans), ancien secrétaire d'État américain, président de la conférence navale de Washington (1921-1922), n° 218.

HULL (Cordell), secrétaire d'État américain, nos 102, 170, 311, 316, 327, 378.

HUMPHRYS (sir Francis), haut-commissaire britannique en Irak, n° 183.

Husson (capitaine de vaisseau), attaché naval de France à Washington, n° 170.

Hymans (Paul), ministre belge des Affaires étrangères, n° 370 annexe.
Cité : nos 126, 271 (note), 322, 350, 424.

I

INGAUNIS, haute personnalité de l'aviation militaire soviétique, n° 81.

INNITZER (Mgr Theodor), cardinal-archevêque de Vienne, n° 216.

INONU (Ismet), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 275, 349, 407.

ISHII (vicomte Kikujiro), ancien ambassadeur du Japon à Washington, ancien ministre des Affaires étrangères, membre du Conseil privé impérial, nos 13, 278, 310.

ISMET PACHA : voir INONU (Ismet).

J

JACONCIG (G.), ministre autrichien du Commerce jusqu'en septembre 1933, n° 131.

JANSEN (Mathieu), séparatiste rhénan, n° 119.

JASPAR (Henry), ministre belge des Finances, nos 253, 264, 277.

JEVTITCH (Bogolyoub), ministre yougoslave des Affaires étrangères, nos 18, 24 (note), 39, 108, 123 (et note), 142, 144, 157, 159, 171, 245, 281, 290 ann. I, 309, 313, 333, 349, 382.

Jouvenel (Henry de), sénateur, prédécesseur de M. de Chambrun à l'ambassade de France à Rome-Quirinal, nos 7, 14.
Cité : nos 1, 18, 19.

K

KAAS (Mgr. Ludwig), chef de l'ancien parti du Centre allemand, n° 44.

KALININE (Mikl Ivanovitch), président du comité exécutif central de l'U.R.S.S., nos 389 (note), 395 (et note), 412 (note).

KALSTA, leader de l'aile nationale-socialiste du « Kokoomus » (coalition des droites) finlandais, n° 84.

KAMINSKY, président du soviet de la région moscovite, n° 204.

Kammerer (Albert), ambassadeur de France à Ankara, n°s 275, 371, 407, 410, 411.

KANYA (Koloman de), ministre hongrois des Affaires étrangères, n°s 15, 23, 45, 105, 144, 147, 197 (et note), 205, 214, 231 (et note), 235, 236, 256, 427 (et note).

KAPPES, séparatiste rhénan, n° 119.

KARAKHAN (Léon), commissaire-adjoint du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., n° 349.

KARWINSKI, secrétaire d'État à la Sécurité publique du cabinet Dollfuss à son remaniement en septembre 1933, n° 426.

KAYSER (Jacques), secrétaire général du parti radical, n° 61.

KELLOGG (Franck), ancien secrétaire d'État américain, n°s 13, 64 ann. I, 261 ann. II, 267.

KEMAL PACHA (Mustapha), président de la République turque, n° 275.

KEPPLER (Wilhelm), député, membre de la délégation allemande à la conférence économique de Londres, chef des organisations économiques du parti nazi, n° 78.

KERENSKY (Alexandre F.), président du Conseil des ministres russe de mai 1917 à la Révolution d'octobre, n° 401.

KERRL (Hans), ministre de la Justice de Prusse, n°s 78, 415.

KHARLAMOV, directeur de l'Institut aérodynamique de Moscou, n° 251.

KIEFER, personnalité du *Zentrum,* n° 12.

KLOBUKOWSKI, diplomate français chargé de l'agence et du consulat général du Caire, en mission en Abyssinie (en 1906), n° 117.

KNOX (sir Geoffrey George), président anglais de la commission de gouvernement de la Sarre, chargé des Affaires étrangères et de l'Intérieur, n°s 244 (et note), 387.

KOCH (E.), président de la province de Prusse orientale, n° 22.

KOEHLER (Bernhard), président de la Commission de politique économique du parti national-socialiste, n°s 381, 415.

KOELTZ (lieutenant-colonel Louis), chef de la section des missions militaires à l'étranger à l'état-major général de l'Armée française, n°s 372, 380 (et note).

KOENIG, banquier d'origine sarroise, chef de la section française à l'office des Affaires étrangères du parti nazi, n° 185.

KOEPKE (Gerhard), chef de la section Europe occidentale, S.D.N. et désarmement à la Wilhelmstrasse, n°s 69, 283 (et note), 332.

KOLTCHAK (amiral A.-V.), commandant de la flotte russe de la mer Noire en 1917, adversaire en Sibérie des bolcheviks en 1918-1919, n° 401.

KOMARNICKI (Titus), secrétaire général de la délégation polonaise à la conférence du désarmement, n° 290, ann. II.

KONITZA (Mehmet bey), ancien ministre albanais des Affaires étrangères, n° 309.

KOO (Wellington), ministre de Chine à Paris, représentant de son pays au conseil de la S.D.N., n° 278.

KOSSINA, théoricien du mouvement hitlérien, n° 21.

KOSSMANN (B.), membre sarrois de la commission de gouvernement de la Sarre, chargé de l'agriculture, de l'assistance et du travail, n°s 244, 387.

KOU-MENG-YU, ministre chinois des chemins de fer, n° 10.

KRAEMER-BACH (Mme), personnalité pacifiste française, n° 296.

KREITZ, séparatiste rhénan, n° 119.

KRESTINSKI (N.-N.), commissaire-adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., n° 412.

KRJYJANOVSKI, commissaire du peuple adjoint à l'Instruction publique de la république de Russie soviétique, n° 349.

KROFTA (Kamil), secrétaire général du ministère tchèque des Affaires étrangères, nos 138, 194, 297.

KUHLWEIN, théoricien militaire allemand, n° 65 annexe.

L

Laboulaye (André Lefebvre de), ambassadeur de France à Washington, nos 102, 141, 242, 261, 296, 310, 311, 316, 327, 340, 343, 356, 368, 369, 384, 411, 421.
Cité : nos 125, 173.

La Forest-Divonne (lieutenant-colonel de), attaché militaire de France à Berne, n° 372.

Laroche (Jules), ambassadeur de France à Varsovie, nos 3, 31, 35, 143, 166, 242, 261, 269, 288, 289, 298, 343, 348, 380, 383, 389, 411, 417, 423.
Cité : nos 61, 290.

Larosière (capitaine de corvette de), attaché naval de France à Rome, nos 248, 282, 338.

LASSALLE (Ferdinand), théoricien socialiste allemand (1825-1864), n° 113.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 48, 241, 266, 290.
Cité : nos 47, 107, 261, ann. I et II, 281, 379, 392 (note).

Lelong (colonel A.), attaché militaire de France à Rome, n° 168.

Lens (Adrien de), conseiller à l'ambassade de France à Tokyo, nos 278, 317.

Lepetit (général), attaché militaire de France à Belgrade, n° 382.

Leroy (Amé), ministre plénipotentiaire, chargé de la légation de France à Munich, nos 8, 9, 411.

LEVACHER, avocat sarrois, membre du parti du Centre, n° 12.

LEY (Robert), chef du « Front allemand du travail », nos 22, 415.

Leygues (Georges), ministre français de la Marine (décédé le 2 septembre 1933), n° 156.
Cité : n° 376 (note).

LIPSKI (Joseph), directeur de la section occidentale au ministère polonais des Affaires étrangères, ministre de son pays à Berlin à dater du 4 octobre 1933, nos 135, 166, 417.

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 7, 64, 81, 195, 204, 251, 252, 268, 308 annexe, 339, 349 (et note), 352, 375 (et note), 389 (et note), 395 (et note), 401.

LI-YU-YING, membre du Kouomintang, représentant le gouvernement central dans les provinces du Nord, n° 10.

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre anglais, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 355, 360, 381, 411 annexe (et note), 416 (et note).

LONDONDERRY (Charles Stewart, marquis de), ministre britannique de l'Air, nº 65.

LOS RIOS (Fernando de), professeur à l'Université et député socialiste de Grenade, devenu le 13 juin ministre d'État du cabinet Azaña, nos 32 (et note), 62, 87 (note).

LOUNATCHARSKI (A. V.), ancien commissaire du peuple à l'Instruction publique d'U.R.S.S., nº 81.

LO-WEN-KAN (Chün-Jen), ministre chinois des affaires étrangères, nº 10.

LUCIEN (colonel), du cabinet du ministre de la Guerre, conseiller technique de la délégation française à la conférence du désarmement, nos 203, 290 et ann. I et II.

LUDRE (marquis René de), sénateur de l'Orne, nº 236.

LUEGER (Karl), homme politique autrichien aux tendances antisémites, président du parti chrétien-social, puis bourgmestre de Vienne (1844-1910), nº 426.

LUGOSIANO, ministre roumain du Commerce, nº 14.

Lyon (Jacques), jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, nº 414.
Cité : nº 42.

M

MACDONALD (Ramsay), Premier ministre et Premier lord de la Trésorerie de Grande-Bretagne, nos 26, 32, 65, 79, 160, 173, 177, 183, 203 (note), 218, 229 (II), 242, 248, 260 ann. I, 282 (et notes), 290 ann. I et II (note), 298, 301, 304, 337, 338, 346, 348, 350, 366, 393, 395, 425.

MADARIAGA (Salvador de), ambassadeur d'Espagne à Paris, délégué de son pays à la conférence du désarmement, nos 64, 364.

MADGEARO (M. V.), ministre roumain des Finances, représentant de son pays à la conférence économique de Londres, nos 25, 146 annexe.

MALKIN (sir William), jurisconsulte du Foreign Office, nº 64.

MAN, vice-président de la *National City Bank* de New-York, nº 303.

MANDEL (Georges), député indépendant de la Gironde, nº 424 (et note).

MANNERHEIM (maréchal Gustave Charles), régent de Finlande en 1918, nº 84.

MARÈS (Georges), journaliste français, nº 391.

MARIASSY (Z. de), chef du cabinet du ministre hongrois des Affaires étrangères, nº 205.

MARQUET (Adrien), député socialiste français, l'un des fondateurs du P.S.F., nº 197.

MARRINER (Théodore), conseiller à l'ambassade des États-Unis à Paris, nº 261 ann. II.

Martel (comte Damien de), ambassadeur de France à Tokyo, nos 13, 411.

MARX (Karl), fondateur de l'Internationale et auteur du « Capital » (1818-1883), nº 113.

Massigli (René), délégué-adjoint de la France à la conférence du désarmement (et délégué titulaire par arrêté financier du 15 février 1933), chef du service français de la S.D.N., délégué dans les fonctions de directeur-adjoint des Affaires politiques le 24 mars 1933, nos 48, 257, 262, 285, 290, 303, 305, 331, 346, 360, 364.
Cité : nos 9 (note), 11 (notes), 20 (note), 36 annexe, 40 (et note), 41, 130, 137, 161, 191 (et note), 203 (et note), 243 (I), 244 (note), 246 (I et II), 254, 259 (note), 260 ann. I et II, 261 ann. I et II, 267 (note), 276, 281 (note), 287, 290 ann. I et II, 295, 324 (note), 335 (note), 353, 362 (notes), 383 (note), 386, 414 (note).

MASTNY (Adalbert), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 388, 398.

MEJLAOUK (Valérien), vice-président de la commission du plan d'État d'U.R.S.S., membre de la délégation de son pays à la conférence économique de Londres, no 42.

Mendras (colonel), attaché militaire de France à Moscou, no 156 annexe.
Cité : nos 397, 412.

MINGER (R.), chef du département militaire helvétique, no 372 (et note).

MIRONESCO (G.), vice-président du Conseil roumain, nos 25, 85.

MITTLER, éditeur du *Militär-Wochenblatt*, no 329 annexe.

MOLEY (Raymond), conseiller économique et secrétaire d'État adjoint de Roosevelt (jusqu'à sa démission fin août 1933), no 170.

MOLOTOV (V. M. SKRIABINE, dit), président du Conseil des commissaires du peuple d'U.R.S.S., nos 349, 412 (note).

Monicault (Louis de), secrétaire à la légation de France à Prague, nos 88, 97, 138, 149.
Cité : nos 152, 189, 214.

Monick (Emmanuel), attaché financier de France à Washington, no 384.

Montbas (Hugues Barthon de), secrétaire à la légation de France à Vienne, nos 46, 49, 52, 82, 92, 93, 101.

Moracchini (Pierre), vice-consul de France à Tirana, no 309.

Morize (Jean), membre français de la commission de gouvernement de la Sarre, chargé des finances et des affaires économiques, nos 12, 176, 185, 244, 387.
Cité : no 347.

MORREALE (Eugenio), chef du service de presse de la légation d'Autriche à Vienne, no 43 annexe.

MORRIS (Dave H.), ambassadeur des États-Unis à Bruxelles, no 322.

MOTTA (Giuseppe), chef du département politique de la Confédération helvétique, chef de la délégation de son pays à la conférence du désarmement, nos 273, 359, 360, 364.

MOUCHANOV (N.), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, no 349.

MOUSSET (Albert), journaliste et historien français, nos 270.

MUNCH (P. R.), ministre danois des Affaires étrangères, no 186.

MURRAY (sir Gilbert), professeur britannique, président du comité exécutif de la Ligue pour la S.D.N., no 355.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur, nos 1, 4, 7, 14, 19, 23, 33, 34, 36 annexe, 43 annexe, 45, 46, 53, 59 et annexe, 60, 69, 71, 74, 76, 77 (note), 83, 89, 91, 93, 96, 97, 101, 105, 112, 113, 115, 116, 124, 127, 129 et annexe (et note), 131, 133, 134, 138, 142, 147, 149, 154, 157, 160, 164, 165, 167, 171, 177 et annexe, 178, 179, 180, 184, 187, 189, 190, 192, 193, 195, 196, 197, 203 (et note), 210 et annexe, 213 et annexe, 224, 229 (I), 243 (I), 245, 246 (I), 254, 258, 260 ann. I, 261 et ann. I et II, 264, 265, 274, 277, 279, 280, 286, 291, 292, 293, 297, 315, 321, 322, 323, 332, 345, 353, 373, 374, 376, 383, 403, 404, 409, 413, 416, 420, 422, 423, 427.

MUTSCHMANN (M.), gouverneur de la province de Saxe, no 22.

N

NADOLNY (Rudolf), chef de la délégation allemande à la conférence du désarmement, nos 276, 279, 296, 304, 314, 328, 392.

Naggiar (Émile), ministre de France à Belgrade, nos 18, 24, 28, 30, 33, 38, 60, 91, 108, 110, 118, 123, 129, 142, 143, 144, 157, 159, 171, 225, 231, 238, 292, 294, 313, 333, 411.
Cité : no 189.

NEURATH (Constantin H. K., baron von), ministre allemand des Affaires étrangères, nos 1, 17, 54, 69, 86, 90, 101, 115, 169 (note), 200, 212, 215, 246 (I), 254, 257, 259, 260 ann. I (et note), ann II, 265 (et note), 273, 276, 279, 285, 301, 314, 318, 319, 322, 328 (et note), 347, 351, 357, 366, 368, 383, 391, 403, 413, 416 (et note), 422, 425 (note), 427.

NEUSTADTER-STÜRMER (Odo, baron von), sous-secrétaire d'État autrichien au Travail et à la lutte contre le chômage, no 59.

NEVEU (Mgr), évêque catholique de Moscou, no 58.

NEWTON (sir B. C.), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, no 236 (note).

Noël (Léon), ministre de France à Prague, nos 4, 5, 30, 38 annexe, 60, 82, 110, 118, 129, 143, 152, 165, 189, 194, 201, 211, 214, 222, 223, 227, 231, 242, 261, 284, 297, 343, 361, 373, 396, 398, 405, 406, 411, 423.
Cité : nos 19, 24 (note), 52, 88, 138, 270 (et note).

NOËL-BUXTON (baron of Aylsham), ancien ministre de l'Agriculture et des Pêcheries de Grande-Bretagne, no 140.

O

Ormesson (André Lefèvre d'), ministre de France à Bucarest, nos 25, 30, 38, 60, 85, 110, 118, 129, 143, 231, 245, 411.
Cité : no 270.

ORMSBY-GORE (William G. A.), premier commissaire aux Travaux publics de Grande-Bretagne, no 280 (et note).

OSUSKY (Stefan), diplomate tchèque, président de la commission de contrôle de la S.D.N., nos 38 (annexe et note), 281.

OTTAVIANI (Mgr A.), substitut à la secrétairerie d'État du Vatican, no 145.

OULIÉ (Mlle), femme de lettres française, no 296.

OUMANSKI (K. A.), chef du service de presse au ministère des Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 204, 401.

OWSSEJENKO (W. A. Antonov-), ministre d'U.R.S.S. à Varsovie, no 31.

OZERSKI (Alexandre), commissaire adjoint pour le commerce extérieur d'U.R.S.S., membre de la délégation de son pays à la conférence économique de Londres, no 42.

P

PABST (major Waldemar), l'un des organisateurs du mouvement heimwehrien en Autriche, nº 131.

PACELLI (cardinal Eugenio), secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 145, 244, 365, 390.

PADEREWSKI (Ignace), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères et représentant de la Pologne à la S.D.N., nos 38 annexe, 362 (note).

PANICO (Mgr), membre de l'entourage du nonce apostolique à Munich, nº 8.

PAOLI (Pasquale), patriote corse opposé à l'annexion française (1725-1807), nº 188.

PAPEN (Franz von), vice-chancelier du Reich, nos 16, 44, 98, 99, 115, 145, 176, 185, 206, 235, 236, 244. 347, 381, 391, 415, 416.

Patenôtre (Raymond), sous-secrétaire d'État à l'Économie nationale du cabinet Daladier, nº 136.
Cité : nos 42, 47, 63.

PAUL-BONCOUR (Jean), secrétaire général de la délégation française à la conférence du désarmement, nos 203, 261 ann. II.

PAUL-BONCOUR (Joseph), ministre des Affaires étrangères, chef de la délégation française à la conférence du désarmement, nos 36 annexe, 203 (note), 215, 229 (I et II), 231 (note), 243 (II), 246 (I et II), 247, 254, 260, ann. I et II, 261 ann. I et II, 281, 287, 290 ann. II, 295, 305 (et note), 339 (note), 366 (note), 375, 376 (note), 383, 386, 399.

PAVLU (B.), directeur politique au ministère tchèque des Affaires étrangères, nos 138, 149.

PAYART (Jean), secrétaire d'ambassade, chargé des fonctions de conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nº 61.

PEI (colonel), secrétaire particulier du général Tchang-Kaï-Chek, nº 10.

PEREZ DE AYALA (Ramon), ambassadeur d'Espagne à Londres, nos 87 (note), 124.

PERTINAX, pseudonyme d'André Géraud, spécialiste de politique étrangère de *l'Écho de Paris,* nos 218, 290, 399.

PÉTAIN (maréchal Philippe), inspecteur général de la Défense aérienne du territoire, membre du conseil supérieur de la Guerre, nº 296.

PETTINATO (Concetto), correspondant à Paris de la *Stampa,* nº 107.

PHIPPS (sir Eric), ministre de Grande-Bretagne à Vienne, nommé ambassadeur à Berlin le 2 août 1933, nos 280, 357.

PIE XI, pape de 1922 à 1939, nos 57, 58, 390 (note).

PIERRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Serbie (1846-1921), nº 225.

PIGNATTI MORANO DI CUSTOZA (Bonifacio, comte), ambassadeur d'Italie à Paris, nos 107, 116.

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ministre polonais de la Guerre, nos 35, 81, 348, 380, 417.

PIZZARDO (Mgr), secrétaire à la secrétairerie d'État du Vatican, nº 365.

POLIAKOFF (pseud. Augur), rédacteur en chef de la *Review of Reviews,* nº 372 (et note).

Politis (Nicolas), ministre de France à Paris, vice-président de la conférence du désarmement, nos 36 annexe, 64 et ann. I, 290 ann. II, 305, 324.

Posse (H. E.), directeur, puis secrétaire d'État au ministère allemand de l'Économie nationale, no 22.

Potemkine (Vladimir), ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, nos 7, 210 annexe.

Pou-Yi, ancien empereur de Chine, régent du Mandchoukouo, no 278.

Preziosi (Gabriele), ministre d'Italie à Vienne, no 286.

Price (Ward), correspondant du *Daily Mail* en Allemagne, no 328.

Puaux (Gabriel), ministre de France à Vienne, nos 30, 34, 52, 76, 114, 118, 122, 129 annexe, 132, 134, 138, 142, 143, 155, 216, 226, 231, 232, 263, 270, 286, 302, 306, 353, 411, 418, 426.
Cité : nos 194, 284.

Q

Quadt zu Wykradt u. Isny (comte Eugen), membre du Reichstag, ancien ministre bavarois, no 381.

Quaroni (Pietro), directeur des affaires d'Europe au ministère italien des Affaires étrangères, nos 133, 149.

R

Raczynski (comte Edouard), délégué permanent de la Pologne à la S.D.N., représentant de son pays à la conférence du désarmement, no 290.

Radek (K. B. Zobelsohn, dit) spécialiste de politique étrangère aux *Izvestia*, nos 3, 35 (et note), 61, 70, 81 (et note), 100, 163.

Radloff, officier du *Heimatschutz* de Basse-Autriche, no 99 annexe (note).

Radulesco (Savel), sous-secrétaire d'État roumain aux Affaires étrangères, no 85.

Ragip bey (H.), ambassadeur de Turquie à Moscou, no 349.

Rangabe (Alexandre Rizo-), ministre de Grèce à Berlin, no 425.

Rathenau (Walther), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, assassiné en 1922, no 44.

Ravoux, correspondant de l'agence Havas à Berlin, no 29.

Ray (Marcel), ancien chef-adjoint de cabinet du ministre des Affaires étrangères sous le cabinet Herriot (juin-décembre 1932), no 249.

Reichel (capitaine), secrétaire et capitaine d'ordonnance du prince Starhemberg, no 99 annexe.

Reichenau (colonel Walther von), successeur du colonel von Bredow au ministère de la Reichswehr, no 162.

Renondeau (général G.), attaché militaire de France à Berlin, nos 80 annexe, 181, 198, 219, 329 annexe.

Rheinbaben (baron Werner von), délégué allemand à la S.D.N. et à la conférence du désarmement, no 305.

Riehl (Dr), nazi autrichien, no 199.

RINTELEN (A.), gouverneur de Styrie, devenu ministre d'Autriche à Rome en août 1933, nos 49, 199.

RIST (Charles), sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, délégué de son pays à la conférence économique mondiale de Londres, no 14.

RITTER (Karl), directeur du service de l'Économie nationale à la Wilhelmstrasse, no 281.

Rivière (Jean), secrétaire d'ambassade, rédacteur à la sous-direction d'Europe, chargé du service de Défense nationale au Département, no 299.

ROBERT (Maxime), inspecteur des Finances, no 281.

ROCCO (Guido), ministre d'Italie à Prague, no 373.

ROCHAT (Charles), secrétaire d'ambassade, chef de bureau à la sous-direction d'Europe, no 375.

ROEHM (colonel Ernst), chef d'état-major des S. A., nos 65 annexe, 99 annexe (note), 209, 280, 328, 381.

ROHR (von), secrétaire d'État allemand à l'Agriculture, no 206.

ROOSEVELT (Elliot), fils du suivant, no 170.

ROOSEVELT (Franklin Delano-), président de la République des États-Unis, nos 13, 72, 84, 102, 115, 125, 141, 160, 170, 216, 218, 229 (II), 261 ann. II, 296, 322, 340, 366, 369, 378, 386, 389 (note), 395, 421.

ROOST (colonel H.), chef de l'état-major général helvétique, no 372 (note).

ROSENBERG (Alfred), chef de l'Office de politique étrangère du parti nazi, nos 7, 22, 69, 84, 153, 185, 273, 381, 416.

ROSENBERG (M.), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Paris, nos 63 (note), 375 (et note).

ROTHERMERE (H. S. H., lord), personnalité britannique germanophile, propriétaire des journaux *Daily Mail* et *Daily Mirror*, no 355.

ROUCHDI BEY (Tevfik), ministre turc des Affaires étrangères, nos 275, 349 (et note), 371, 407, 410.

RUMBOLD (sir Horace), prédécesseur de sir Eric Phipps à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, no 103.

RUST (Bernhard), ministre des Cultes de Prusse, no 21.

S

SAINT-AULAIRE (Charles de Beaupoil, comte de), ambassadeur de France à Londres de 1921 à 1924, no 372 (note).

SAITO (Minoru, vicomte), président du Conseil des ministres japonais, no 278.

Salland (chef de bataillon), attaché militaire de France à Vienne, nos 59, 199.

SAP (G.), ministre belge des Travaux publics, no 271.

SARGENT (Orme G.), conseiller au Foreign Office, no 344.

SARRAUT (Albert), ancien gouverneur de l'Indochine, président du Conseil des ministres français à dater du 26 octobre 1933, nos 360 (note), 366 (note), 376 (notes), 391 (note), 402 (note).

SCHEIDEMANN (Philipp), homme politique social-démocrate allemand, premier ministre de son pays en 1919, no 22.

SCHILLER (J. C. Fr. von), écrivain, poète tragique et historien allemand (1759-1805), nº 415.

SCHLEICHER (général Kurt von), ancien chancelier de la République allemande (décembre 1932-janvier 1933), nº 273.

SCHMITT (Kurt), ministre de l'Économie nationale du Reich, nos 22, 69, 78 (et note).

SCHNEIDER, spécialiste de l'Est européen à l'Office de politique étrangère du parti nazi, nº 69.

SCHOBER (Johannes), ancien chancelier de la République autrichienne (1921-1922, septembre 1930), ancien ministre des Affaires étrangères, nº 223 (note).

SCHÜCKING (Walther), membre allemand de la cour permanente de Justice internationale, nº 299.

SCHÜLLER (Richard), chef de la section économique au Ballplatz, nos 193 (et note), 281.

SCHÜRFF (Dr), ancien ministre « grand-allemand » autrichien, nº 59.

SCHULENBURG (F. W., comte von der), ambassadeur d'Allemagne à Moscou, nº 146 (annexe).

SCHWANN (W.), séparatiste rhénan, nº 119.

SCHWARTZ (Dr), israélite allemand, fondateur du Comité d'échanges interscolaires franco-allemands, nº 273.

SEECKT (général Hans von), ancien chef du haut-commandement allemand, nos 65 annexe, 209, 329 annexe.

SEIPEL (Mgr Ignace), ancien chancelier de la République autrichienne, (1922-1924, 1926-1929), ancien ministre des Affaires étrangères, nos 223 (note), 302.

SEITZ (Karl), bourgmestre social-démocrate de Vienne, Nos 216, 302.

SELBY (sir Walford), ministre de Grande-Bretagne à Vienne à dater du 11 juillet 1933, nos 52, 112, 361 (note).

SELDTE (Franz), ministre du Travail du cabinet Hitler, nº 381.

SENNEVILLE (commandant A. de), attaché militaire de France à Budapest, nº 382.

Serre (Louis), ministre du Commerce et de l'Industrie du cabinet Daladier, nº 72. *Cité :* nº 148 (note).

SIEBURG (Friedrich), publiciste allemand, nos 383, 417.

SIMON (sir John), secrétaire d'État au Foreign office, délégué de son pays à la conférence du désarmement, nos 26, 36 annexe, 40 annexe, 46, 56, 59, 61, 64, 65, 91, 137, 183, 202 (note), 233, 242, 243 (I), 246 (I et II), 254, 259, 261 ann. I et II, 265, 267 (note), 272, 279, 280, 287, 295, 300, 304 (note), 305 (et note), 307, 328, 330, 334, 337, 338, 341, 343, 360, 366, 367, 368, 377, 379, 386 (note), 393, 400, 405, 408, 409, 416, 419, 425, 427 (et note).

SIMON, homme politique nazi de Coblence, nos 176, 215.

SKIRMUNT (Constantin), ambassadeur de Pologne à Londres, nº 135.

SKIRPA (cclonel), attaché militaire de Lithuanie à Berlin, nº 181.

SLAWEK (Valérien), président du Bloc gouvernemental polonais, nº 81.

SOKOLOWSKI (Mieczyslaw), directeur de département au ministère polonais de l'Industrie et du Commerce, nº 288.

Somborn (capitaine de vaisseau), membre français de la Commission navale interalliée de contrôle en Allemagne en 1919, nº 218.

SOONG (T. V.), beau-frère de Tchang-Kaï-Chek, ministre chinois des Finances, nos 7, 10 (et note).

SORAGNA TARASCONI (Antonio, marquis Meli Lupi di), délégué adjoint italien à la conférence du désarmement, nos 243 (I), 246 (I), 254, 304, 305, 315, 360.

SOYESHIMA (comte), personnalité politique japonaise, no 170.

SPALAÏKOVITCH (Miroslav), ministre de Yougoslavie à Paris, no 33.

SPANIOL (Alois), leader nazi sarrois, no 176.

STALINE (Joseph DJOUGACHVILI, dit), premier secrétaire du parti communiste d'U.R.S.S., nos 163, 251, 252.

STAMBOULISKI (Alexandre), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie de 1919 à 1923, no 225.

STANDLEY (amiral William Harrisson), chef du service des opérations navales de la marine américaine, no 170.

STARHEMBERG (prince Rüdiger von), chef des *Heimwehren* autrichiens, nos 43 annexe, 99 annexe, 216, 232, 286.

STAUNING (Th. A. M.), président du Conseil des ministres danois, no 186.

STEED (Henry Wickham), ancien directeur du *Times*, nos 140, 142.

STEIDLE (R.), chef du *Heimwehr* du Tyrol, devenu en septembre 1933 commissaire fédéral de la propagande d'Autriche, nos 34 (et note), 46, 59, 426.

STEIN (Boris), ministre des Soviets à Helsinki, secrétaire général de la délégation de son pays à la conférence du désarmement, no 84.

STOCKINGER (Franz), ministre autrichien du Commerce à partir de septembre 1933, no 271.

STRASSER (Gregor), chef de l'organisation du parti nazi jusqu'à sa démission (décembre 1932), no 22.

STRESEMANN (Gustav), ancien chancelier et ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, mort en 1929, nos 135, 140, 311, 312.

STÜLPNAGEL (colonel Heinrich von), chef du bureau des Affaires étrangères au ministère de la Reichswehr. nos 181, 329 et annexe.

SUN-FO, président du Conseil législatif chinois, no 10.

SUN-YAT-SEN, président de la République chinoise en 1911, no 278.

Suviçh (Fulvio), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères, no 420.
Cité : nos 19, 71, 77, 89, 94, 96, 113, 116, 153, 154, 164, 180, 190, 193, 234, 237, 241 (note), 243 (I et II), 246 (I et II), 254, 265, 315, 321, 345.

SVINHUFUUD (Per Evind), président de la République finlandaise, no 84.

SWANSON (Claude A.), ministre américain de la Marine, nos 170, 218.

SZEMBEK (Comte Jan), sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, no 100.

T

TARDIEU (André), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, nos 127, 133 (note), 143 (note).

TAUSCHITZ (Stephan), ministre d'Autriche à Berlin, nos 99 (note), 418.

TAYSEN (général von), critique militaire allemand, no 329 annexe.

TCHANG-HSUEH-LIANG, vice-roi chinois de Mandchourie à partir de 1928, no 10.

TCHANG-KAÏ-CHEK (général), membre du Conseil du gouvernement national chinois, généralissime des armées chinoises, n° 10.

TCHANG-TSO-PING, ministre de Chine à Pékin, n° 278.

TENCAJOLI, professeur italien, n° 188.

TESTA (Mgr.), visiteur apostolique dans la Ruhr, puis dans la Sarre, n° 390 (et note).

THEUNIS (Georges), ministre d'État belge, n° 271.

THOMAS (James Henry), secrétaire d'État anglais aux Dominions, n° 183.

THOUVENIN, journaliste à *l'Homme libre*, n° 399.

THYSSEN (Fritz), industriel rhénan nazi, membre du conseil d'État prussien, nos 78, 381.

TITULESCO (Nicolas), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 14, 19, 85, 165, 180, 189, 270, 275, 281, 288, 289, 290 ann. I, 342, 349, 410.

TOUKHATCHEVSKY (général M. N.), commissaire-adjoint à la Guerre d'U.R.S.S., nos 251, 252, 308 annexe, 339, 354 (note), 412 (note).

Tripier (Jean), ministre de France à Riga, nos 208, 411.

TSALDARIS (Panaghis), président du Conseil grec, n° 349.

TUZANSKI, haute personnalité de l'aviation militaire soviétique, n° 81.

Tyrrell of Avon (William George), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 37 (et annexe), 51, 56, 336.
Cité : nos 75, 76, 83, 125, 260 ann. I et II, 261 ann. I et II, 367, 379.

U

UCHIDA (comte Yasuya), ministre japonais des Affaires étrangères, n° 278.

V

VAÏDA-VOEVOD (Alexandre), président du Conseil roumain, n° 85.

VAN CAUWELAERT, député et bourgmestre d'Anvers, leader catholique, n° 271.

VANSITTART (sir Robert), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 26, 36, 68, 75 (et note), 79, 83, 103, 112, 118, 124, 128, 202 (note), 233, 255, 344.

VAUGOIN (général Charles), ministre autrichien de la Guerre, nos 43 annexe, 132, 155, 161, 199.

VENIZELOS (Eleutherios), ancien Premier ministre grec (1910-1916, 1928-1932), n° 275.

VERCHÈRE (Mme), personnalité mondaine française, n° 296.

VERDIER (Jean), cardinal archevêque de Paris, n° 216.

VERNISSE, ingénieur français, n° 266.

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie de 1900 à 1946, n° 225.

Vienne (Louis Mathieu de), ministre de France à Budapest, nos 15, 23, 74, 96, 105, 127, 143, 147, 197, 205, 231, 235, 236, 256, 411.
Cité : n° 118.

VIKTORIN (général von), fonctionnaire au ministère autrichien de la Défense nationale, n° 199.

VOLPI DI MISURATA (G., comte), ancien ministre italien des Finances, n° 245.

VOROCHILOV (K. I.), commissaire du peuple de l'U.R.S.S. à la Guerre et à la Marine, nos 156 annexe, 228, 251, 252, 349, 397, 407, 410.

VOUKOTITCH (I.), conseiller à l'ambassade de Yougoslavie à Tirana., n° 2.

W

WAGEMANN (Ernest), directeur de l'Office de statistique du Reich, n° 78.

WAGENER, commissaire au ministère de l'Économie nationale allemand, nos 22, 69, 78.

WAGNER (Richard), musicien allemand (1813-1883), n° 44.

WALLEN (Théodore), journaliste américain, n° 311.

WALLENSTEIN, général de l'empereur Ferdinand II durant la guerre de Trente ans, (1583-1634), héros d'une trilogie dramatique de Schiller, n° 415.

WANG-TSING-WEI, président du Conseil exécutif chinois, n° 10.

WATTEWYL (de), colonel de l'armée suisse, n° 372.

WEINGÄRTNER, séparatiste rhénan, n° 119.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), ministre d'Allemagne à Berne, n° 351.

Weygand (général Maxime), inspecteur général de l'Armée, vice-président du conseil supérieur de la Guerre, n° 363.
Cité : nos 181 (note), 380.

Wilden (Henry A.), ministre de France à Pékin, n° 411.
Cité : n° 10.

WILSON (Hugh R.), ministre des États-Unis à Berne, membre de la délégation américaine à la conférence du désarmement, nos 261 ann. II, 265 (note), 300, 337, 378, 386.

WIMMER (baron L.), conseiller à la légation d'Autriche à Londres, nos 66, 114.

WIMMER (général), officier autrichien, n° 426.

WINDTHORST (Ludwig), chef du parti du Centre au Reichstag sous Bismarck, n° 12.

WINKLER (Franz), vice-chancelier de la République autrichienne, nos 132, 199, 216, 286.

WOU-TSING, homme politique chinois, n° 10.

WRENCH (sir Evelyn), secrétaire de la Ligue anglaise d'outre-mer, directeur du *Spectator*, n° 140.

WYSOCKI (Alfred), ministre de Pologne à Berlin, nommé ambassadeur à Rome le 30 juillet 1933, n° 31.

Z

ZOG ou ZOGOU (Ahmed), roi d'Albanie, nos 2, 39, 123, 217 (et note), 309.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Acte officiel, 104.
Agression, 64, 324.
Alliance, 399.
Blocus pacifique, 324.
Clause de la nation la plus favorisée, 169.
Cour permanente de Justice internationale, 362.
Danube, 299.
Détroits danois, 299.
Détroits turcs, 299.
Douanes, 72, 102.
Garantie, 126, 399.
Intervention, 40, 56, 82.
Minorités, 38.
Neutralité, 299.
Neutralité perpétuelle, 299.
Non-intervention, 56, 82.
Pacte de la Société des Nations, 56, 82, 90, 299, 324, 399.
Port franc, 299.
Préambule, 441.
Presse, 90.
Radiodiffusion, 40, 56, 82.
Ratification des traités, 125.
Réfugié politique, 215.
Respect des états étrangers, 200, 212, 215, 273.
Responsabilité, 90, 212, 273.
Salonique, 299.
Société des Nations, 299, 324, 362, 411.
Subversion, 56, 82.

Traités :
Caractère obligatoire, 20, 51.
Extinction, 335, 399, 411.
Interprétation, 169, 411.
Violation, 126, 260 ann. II, 402.
Zone démilitarisée, 227.
Zone franche, 299.

IMPRIMERIE NATIONALE. — 7 011022 6